

# Rapport d'activité

Conseil d'Etat

—

2021



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Chancellerie d'Etat** CHA  
**Staatskanzlei** SK

# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>Coronavirus – Rétrospective 2021</b>	<b>5</b>
<b>2.1</b>	<b>Sous l’angle de la santé et de la sécurité</b>	<b>5</b>
<b>2.2</b>	<b>Sous l’angle économique</b>	<b>6</b>
<b>2.3</b>	<b>Sous l’angle scolaire</b>	<b>7</b>
<b>2.4</b>	<b>Au bilan</b>	<b>7</b>
<b>3</b>	<b>L’économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel</b>	<b>8</b>
<b>3.1</b>	<b>Contexte international</b>	<b>8</b>
<b>3.2</b>	<b>Conjoncture Suisse et fribourgeoise</b>	<b>8</b>
<b>3.3</b>	<b>Contexte de fin d’année et perspectives 2022</b>	<b>9</b>
<b>4</b>	<b>Avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental</b>	<b>9</b>
<b>4.1</b>	<b>Fribourg s’impose comme un pôle économique et d’innovation</b>	<b>9</b>
<b>4.2</b>	<b>Fribourg renforce le centre cantonal</b>	<b>10</b>
<b>4.3</b>	<b>Fribourg fait sa révolution 4.0</b>	<b>10</b>
<b>4.4</b>	<b>Favoriser l’emploi</b>	<b>11</b>
4.4.1	Stimuler la compétitivité et l’innovation	11
4.4.2	Favoriser le développement économique et les nouvelles implantations	11
4.4.3	Promouvoir l’excellence de la formation et le bilinguisme	12
4.4.4	Devenir leader de l’agroalimentaire	14
4.4.5	Dynamiser le secteur du tourisme	14
4.4.6	Montrer l’exemple	15
4.4.7	Projets législatifs de l’ambition n° 1 « Favoriser l’emploi »	16
<b>4.5</b>	<b>Moderniser le canton</b>	<b>16</b>
4.5.1	Développer les régions et les structures territoriales	16
4.5.2	Aménager efficacement le territoire	16
4.5.3	Adapter les infrastructures	17
4.5.4	Favoriser la mobilité durable	17
4.5.5	Promouvoir l’esprit de service public et la transparence	17
4.5.6	Numériser les activités de l’Etat de Fribourg	17
4.5.7	Projets législatifs de l’ambition n° 2 « Moderniser le canton »	19
<b>4.6</b>	<b>Améliorer la qualité de vie</b>	<b>19</b>
4.6.1	Promouvoir et préserver la santé	19

---

4.6.2	Favoriser la cohésion sociale et l'image du canton	21
4.6.3	Promouvoir l'accès à la culture, au patrimoine et au sport et soutenir les talents	22
4.6.4	Préserver les ressources naturelles	23
4.6.5	Garantir la sécurité	23
4.6.6	Réorganiser le pouvoir judiciaire	24
4.6.7	Projets législatifs de l'ambition n° 3 « Améliorer la qualité de vie »	24
<b>5</b>	<b>Vie du Conseil d'Etat</b>	<b>25</b>
<b>5.1</b>	<b>Séances</b>	<b>25</b>
<b>5.2</b>	<b>Rencontres de travail</b>	<b>25</b>
<b>5.3</b>	<b>Visites et réceptions</b>	<b>26</b>
<b>5.4</b>	<b>Centenaires</b>	<b>27</b>
<b>6</b>	<b>Relations extérieures</b>	<b>27</b>
<b>6.1</b>	<b>Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)</b>	<b>27</b>
<b>6.2</b>	<b>Fondation ch</b>	<b>28</b>
<b>6.3</b>	<b>Conférences des directeurs cantonaux</b>	<b>28</b>
<b>6.4</b>	<b>Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)</b>	<b>30</b>
<b>6.5</b>	<b>Rencontres gouvernementales bilatérales</b>	<b>30</b>
<b>6.6</b>	<b>Relations avec la Députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales</b>	<b>30</b>
<b>6.7</b>	<b>Consultations fédérales</b>	<b>30</b>
<b>7</b>	<b>Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2021</b>	<b>31</b>
<b>7.1</b>	<b>Concernant le compte des investissements</b>	<b>31</b>
<b>7.2</b>	<b>Concernant le compte de résultats</b>	<b>31</b>
<b>7.3</b>	<b>Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2021 (avec indication des incidences financières et en personnel)</b>	<b>32</b>
<b>8</b>	<b>Etat du personnel</b>	<b>38</b>
<b>9</b>	<b>Instrumentaires parlementaires</b>	<b>39</b>

---

---

# 1 Introduction

---

L'article 109 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 dispose que le Conseil d'Etat renseigne chaque année le Grand Conseil sur ses activités et sur l'état de réalisation du programme de législation.

Le rapport d'activité relatif à l'année 2021 tient compte, à l'exemple des rapports établis depuis l'année 2007, de ces deux éléments devant faire l'objet d'informations au Grand Conseil et comporte deux parties, l'une consacrée à l'activité du Conseil d'Etat et exposant notamment, après une brève évocation du contexte conjoncturel de l'exercice, le bilan de réalisation des projets phares, ainsi que des ambitions du programme gouvernemental de la législation, l'autre présentant, sur la base d'un canevas commun, les activités des Directions et de la Chancellerie d'Etat et un tiré-à-part sur les Relations extérieures (au total 10 documents). Le rapport comprend également un chapitre commun sur la gestion de la crise Coronavirus qui est décliné par le Conseil d'Etat, les Directions et la Chancellerie d'Etat. Les changements dans le mode d'édition réalisés depuis l'année 2013 se sont avérés concluants. La version complète du rapport du Conseil d'Etat n'est plus imprimée mais peut être obtenue sur demande. L'ensemble des documents seront disponibles sur le site Internet du Conseil d'Etat et des Directions.

## 2 Coronavirus – Rétrospective 2021

Comme en 2020, impossible d'évoquer l'année 2021 sans mentionner le coronavirus. Durant ces douze mois, le Conseil d'Etat n'a pas ménagé ses efforts pour tenter d'endiguer les effets de la pandémie dans le canton.

### 2.1 Sous l'angle de la santé et de la sécurité

Au sortir de la première vague et avec le retrait du premier OCC, le Conseil d'Etat a réorganisé son administration pour assurer une gestion chronique de la crise. Cette gestion a essentiellement reposé sur la Task Force sanitaire, appelée à gérer toute la problématique liée à la santé, et la Cellule cantonale de coordination (CCC), mise en place pour concrétiser les mesures sur le terrain et en assurer la surveillance.

En adaptant son rythme à l'évolution de la pandémie, la Task Force sanitaire élargie a siégé à 60 reprises, parallèlement aux groupes spécifiques institués, notamment dans le domaine des institutions à risque, de la vaccination, des certificats ou encore des écoles.

La vaccination de la population fribourgeoise contre le Covid-19 a été l'une des préoccupations majeures de l'année pour le Conseil d'Etat. Parallèlement aux vaccinations dans les établissements médico-sociaux (EMS) et institutions à risque commencées en décembre 2020, l'ouverture des centres de vaccination le 18 janvier 2021, avec un appui de la Protection civile, a permis de vacciner en premier lieu les personnes âgées et vulnérables et, par la suite, progressivement le reste de la population, selon le nombre de doses disponibles. Dans ce cadre, le canton de Fribourg a reçu moins de doses de vaccin que d'autres cantons, l'attribution se faisant selon le nombre de personnes vulnérables estimées par canton.

Comme relevé dans un rapport d'Avenir Suisse, le canton de Fribourg est le seul canton à avoir vacciné sans relâche et à un rythme aussi élevé dans les centres et avec les équipes mobiles depuis le début de la vaccination et jusqu'aux fêtes de fin d'année. La stratégie du Conseil d'Etat de privilégier la vaccination des personnes âgées et des personnes vulnérables, puis de l'ouvrir à toute personne éligible, a permis au canton d'être l'un des premiers à avoir terminé la vaccination des résidents et résidentes des EMS à fin février 2021 pour la première dose et à fin novembre 2021 pour la dose de rappel (booster).

Durant l'année 2021, la pandémie de Covid-19 a continué à affecter les hôpitaux publics, notamment dans la prise en charge des patients et patientes stationnaires et a induit des impacts financiers importants dans leurs comptes. Ainsi, le Conseil d'Etat a décidé de participer aux incidences financières induites par la crise du Covid-19 avec une aide

---

financière versée pour l'année 2021 à l'HFR et à l'HIB. La participation définitive de l'Etat ne pourra toutefois être déterminée que dans le courant de l'année 2022, une fois la clôture définitive des comptes connue.

Dans le domaine des EMS, le Conseil d'Etat a poursuivi l'effort consenti en 2020 en accordant diverses aides financières pour leur permettre de faire face à la crise du Covid-19. Ainsi, le Conseil d'Etat a-t-il prévu de soutenir les EMS mis en quarantaine et a, dans ce cadre, permis une légère surdotation en début d'année, ainsi que la possibilité pour les collaborateurs et collaboratrices des EMS de travailler au sein des équipes cantonales de vaccination afin d'éviter des licenciements.

De son côté, la CCC était composée de représentants et représentantes des diverses Directions et services de l'Etat concernés, de l'Association des communes fribourgeoises (ACF), de la Conférence des préfets, ainsi que de Fribourg Tourisme. Elle avait en particulier pour tâche de mettre en œuvre la stratégie cantonale décidée par le Conseil d'Etat, d'assurer le suivi de l'application de la législation cantonale et fédérale relative à l'épidémie de Covid-19, de veiller à l'application coordonnée des mesures et de proposer les mesures nécessaires à la tenue sécurisée des manifestations publiques et des rassemblements. Elle a assuré la coordination avec le Conseil d'Etat, par le biais de la délégation ad hoc de ce dernier.

En 2021, elle a tenu 46 séances hebdomadaires. La cellule « vie quotidienne » de la CC a tenu quant à elle 40 séances, parfois quotidiennes durant les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> vagues de la pandémie.

La CCC a constitué une porte d'entrée importante pour les collectivités publiques, les milieux économiques et les différents acteurs de la société civile. Elle a ainsi traité quelque 5700 courriers électroniques durant l'année. En dehors de ses activités de contrôle de la mise en application des directives fédérales et de traitement (préavis) des demandes particulières (cas de figures spécifiques, demandes de dérogation, etc.), elle a assuré, principalement à l'intention des préfectures et des communes, la mise à jour constante d'un mémento synthétisant l'état des prescriptions en vigueur. Elle a en outre assuré une coordination avec la task-force sanitaire, ainsi qu'avec l'Office fédéral de la santé publique.

## 2.2 Sous l'angle économique

Dès le début de la crise, le Conseil d'Etat a tenu son rôle avec le déploiement rapide et efficace de différents paquets de mesures successifs destinés à éviter les faillites et à protéger l'emploi, permettant aussi au canton de Fribourg d'être le premier du pays à mettre en place un plan de relance. Cet élan s'est poursuivi en 2021.

La gestion de l'indemnisation des entreprises par un soutien aux cas de rigueur notamment (OMECR COVID-19), a nécessité la mobilisation d'importants moyens. Au total, depuis le début de la crise, ce ne sont pas moins de 1500 dossiers qui ont été traités par les deux cellules chargées de cette gestion (procédure ordinaire et allégée), pour des montants décaissés à hauteur de 82 millions de francs. Pour ce faire, la DEEF a mis sur pied et chapeauté un réseau de fiduciaires pour gérer les cas de rigueur en procédure dite « ordinaire » et, concernant les cas de rigueur en procédure dite « allégée », la PromFR a créé et piloté une cellule spéciale, composée de 10 collaborateurs spécialisés qui ont attribué des aides financières à près de 900 entreprises.

Le Service public de l'emploi (SPE), tout comme la Caisse publique de chômage (CPCh), ont été fortement sollicités, en particulier pour la gestion de la réduction d'horaire de travail (RHT) et le suivi des très nombreux demandeurs d'emploi. L'Union Fribourgeoise du Tourisme (UFT) a également été très active dans la gestion des mesures spécifiques à la branche.

Le Service de la formation professionnelle (SFP) et la Haute école spécialisée de Suisse occidentale de Fribourg (HES-SO//FR), ont également dû se montrer particulièrement inventifs et réactifs, notamment dans le cadre de l'enseignement à distance imposé durant certaines périodes. Il est à relever que dans ces deux structures, tous les certificats et diplômes ont pu être délivrés et attestent de l'excellence des formations.

Dans le cadre du plan de relance de l'économie fribourgeoise, le Conseil d'Etat a mis en place diverses mesures, notamment de soutien à la recherche et développement R&D, et de soutien à la digitalisation et à l'automatisation. Ces mesures ont rencontré un vif succès. Les différents volets de la mesure Kariyon ont également permis l'injection d'importantes liquidités dans le tissu local.

---

Grâce au plan de relance lancé par le Gouvernement, le Programme Bâtiments Fribourg a vu ses taux de subventionnement augmenter de 50 % et le Service de l'énergie (SdE) a également été fortement mis à contribution afin de faire face à la hausse des demandes suscitées par ce supplément de subventions.

### 2.3 Sous l'angle scolaire

Dès le mois de février et conjointement à l'arrivée du variant delta, les élèves de l'école obligatoire ont été plus intensément concernés par la pandémie que l'année précédente. Cela s'est concrétisé par des flambées de cas positifs dans des écoles primaires et des cycles d'orientation. Une Task Force DICS comprenant des représentants et représentantes des services de l'enseignement obligatoire, du post-obligatoire et du secrétariat général a été mise sur pied pour gérer au mieux ces situations en étroite concertation avec la Task Force sanitaire.

Ainsi le monitoring de la pandémie dans les écoles a été garanti par un suivi quotidien sept jours sur sept. Les mesures sanitaires telles que l'imposition du port du masque, la mise en quarantaine d'une classe ou l'enseignement à distance ont pu être mises en place de façon ciblée, rapide, temporaire et concertée avec la Task Force sanitaire afin de lutter contre les foyers d'infections apparus dans les établissements scolaires.

Comme pour la rentrée scolaire précédente, l'objectif prioritaire du Conseil d'Etat a été de maintenir l'enseignement en présentiel durant toute l'année scolaire 2021/22 et d'offrir aux élèves une année d'apprentissage la plus normale possible. Compte tenu de la situation sanitaire favorable, la rentrée du 28 août a pu se faire sans port du masque obligatoire tant pour les élèves que pour les enseignants et enseignantes. Toutefois, avec la dégradation de la situation sanitaire, l'obligation du port du masque s'est généralisée pour les élèves du S1, les élèves du S2 et l'ensemble du corps enseignant au retour des vacances d'automne, le 2 novembre. Les élèves du primaire ont été invités puis contraints dès le 6 décembre à porter le masque dès l'apparition d'un cas positif dans la classe, et ce pour une durée équivalente à une quarantaine, soit 10 jours.

Les changements ont jalonné toute l'année 2021, en fonction de l'évolution de la pandémie et des décisions fédérales, intercantionales et cantonales. Durant cette période, la collaboration intercantonale a été très intense, notamment par de nombreuses visioconférences. Sous l'égide du SG-DICS, une Task Force Enseignement qui regroupe les directions concernées par la formation (DIAF, DEE et DICS) et des représentants et représentantes de la Task Force sanitaire a également été constituée pour préparer la rentrée scolaire et académique 2021/22. Elle a poursuivi les échanges durant tout l'automne.

L'ordonnance sur la restriction d'accès aux hautes écoles aux personnes disposant d'un certificat Covid-19, du 14 septembre 2021, a été l'objet d'un recours au Tribunal fédéral, qui a demandé le 19 octobre une détermination du Conseil d'Etat. Le Gouvernement a transmis sa détermination le 14 décembre.

Les domaines de la culture et du sport ont eux aussi été touchés par la pandémie avec des activités amateurs et professionnelles interdites ou fortement limitées. Des précisions sur les activités de la DICS dans ces deux autres domaines sont données plus loin dans ce rapport, dans les chapitres des différents services.

### 2.4 Au bilan

C'est une nouvelle année intense et éprouvante qui s'est achevée, durant laquelle le Covid-19 a fortement sollicité le Gouvernement, tout comme l'ensemble de la population fribourgeoise. Au 31 décembre 2021, le Covid-19 a officiellement touché près de 55 000 Fribourgeois (sur les deux années). Surtout, 526 personnes sont décédées dans le canton depuis le début de la crise sanitaire.

Après Anne-Claude Demierre, Jean-François Steiert a présidé un Gouvernement qui a dû gérer de nombreuses consultations express du Conseil fédéral sur les mesures sanitaires et décider, souvent à très court terme, de mesures à mettre en place pour venir en aide à la population. Le président 2021 a rappelé que le Gouvernement a toujours veillé à tenir compte des dimensions sociales et économiques de la crise sanitaire. « Ça a été notre souci permanent, et ça le restera », a-t-il déclaré lors de son bilan de fin d'année. « Nous étions déjà une équipe soudée et elle s'est encore renforcée, a-t-il assuré. ».

---

Le Conseil d'Etat a consacré de nombreuses séances exclusivement au Covid-19, dont beaucoup en visioconférence. Comme le reste de la population, il a dû adapter son fonctionnement avec des séances convoquées dans l'urgence, des délais raccourcis pour la préparation des dossiers et de nombreuses inconnues à gérer.

## 3 L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel

### 3.1 Contexte international

Après une année 2020 marquée par un fort fléchissement de l'économie mondiale (PIB réel en baisse de 3,1 % selon le Fonds monétaire international - FMI) en raison de la crise de la COVID-19 qui a touché les chaînes de production et paralysé la consommation, l'année 2021 s'annonçait incertaine en raison d'une part, de la poursuite de cette pandémie et de l'autre des espoirs suscités par les annonces d'arrivées de vaccins. A fin 2021, on peut globalement constater une reprise de l'économie mondiale lors de l'année écoulée avec, selon le FMI, une croissance du PIB réel de 5,9 %. Cette reprise était toutefois à deux vitesses avec d'un côté, les pays qui ont pu redémarrer plus rapidement leur économie grâce aux campagnes de vaccination et au fort soutien des pouvoirs publics et de l'autre ceux ayant des campagnes de vaccination plus lentes et un appui des pouvoirs publics plus timide qui peinent à voir un redressement économique. La production industrielle, qui avait été très forte jusqu'au début de cette année fait face à des difficultés en fin d'année. Les effets conjugués de l'augmentation de la demande globale en raison de la reprise économique et des difficultés de production liés à la pandémie, ainsi que la forte hausse des coûts de l'énergie contribuent à une forte inflation au niveau mondial. Les Etats-Unis (+7 %) et la zone Euro (+4,9 %) ont connu leur plus forte hausse des prix depuis les années 1980 en 2021, réduisant ainsi la valeur de l'épargne et le pouvoir d'achat des ménages. Cela pourrait toutefois n'être que temporaire, puisque décembre 2021 est marqué par un ralentissement de l'augmentation des prix, en raison notamment de l'émergence du variant Omicron.

### 3.2 Conjoncture Suisse et fribourgeoise

En 2021, la Suisse est relativement épargnée par le fort phénomène inflationniste qu'on retrouve dans d'autres régions du monde puisque le renchérissement annuel moyen dans notre pays s'est établi à +0,6 % (Source : OFS). Favorisée par l'accès à la vaccination, une tendance à la levée des restrictions, notamment au printemps 2021, et un fort soutien des politiques publiques par le biais notamment des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT), des indemnités pour pertes de gains ou encore du programme destiné aux « cas de rigueur », l'activité économique a bien rebondi en 2021, avec une prévision à 3,3 % de croissance du PIB réel (Source : SECO). Signe de résilience de l'économie de notre pays, à fin décembre 2021, le taux de chômage a atteint 2,6 %, en baisse de 0,9 point de pourcentage par rapport à fin décembre 2020. En termes de chômeurs inscrits cela représente 122 000 personnes au chômage à fin 2021, soit 42 000 de moins qu'une année auparavant. Le nombre de chômeurs de longue durée (> 1 an) est resté stable à environ 30 000 personnes. En moyenne annuel, le taux de chômage annuel moyen est de 3,0 %, en légère baisse par rapport à 2020 (3,1 %) note le SECO. Au niveau de l'emploi, les indices relèvent une hausse des places vacantes au deuxième et troisième trimestre 2021 et une augmentation des difficultés à recruter du personnel qualifié qui pourrait pénaliser le marché du travail en Suisse.

Selon les calculs effectués par le Centre de recherche en économie appliquée (CREA) de l'Université de Lausanne, le taux de croissance trimestriel réel désaisonnalisé du PIB du canton de Fribourg a été de 1,2 % au premier trimestre, de 8,9 % au deuxième trimestre (rattrapage de la forte baisse de ce trimestre en 2020), avant de s'établir à +3,7 % au troisième trimestre. Parmi les branches les plus touchées par la crise liée à la COVID-19, on trouve bien sûr l'hôtellerie et la restauration, avec, en 2021, une baisse de -19,9 % au premier trimestre suivie par des hausses de respectivement 24,8 % et 33,3 % en raison de rattrapages par rapport à 2020. On ne dispose pas encore d'estimations du PIB fribourgeois pour le 4e trimestre et donc pour l'ensemble de l'année au moment où ce texte est rédigé. Tout



---

comme dans le reste de la Suisse, la situation sur le marché du travail fribourgeois s'est progressivement améliorée dans le courant de cette année. A fin décembre 2021, le taux de chômage dans le canton de Fribourg s'est établi à 2,8 %, soit 1761 personnes de moins qu'en décembre 2020. En moyenne annuel, le taux de chômage annuel moyen est de 3,0 %, en baisse par rapport à 2020 (3,3 %). Restons toutefois prudent : d'après l'enquête conjoncturelle dans l'industrie du mois d'octobre du KOF, les indicateurs témoignent d'une détérioration plus forte dans notre canton qu'au niveau national dans l'évolution de la situation des affaires, les perspectives d'emploi et la situation des commandes dans le secteur de la production, notamment dans les branches de la fabrication de machines et véhicules et de la branche de l'industrie chimique, pharmaceutique et plastique qui sont impactées par les difficultés d'approvisionnement. L'indicateur de perspectives d'évolution des affaires dans l'industrie pour les six prochains mois est dans le rouge. Malgré une embellie, on sent poindre une certaine inquiétude en automne 2021 dans ce secteur.

### 3.3 Contexte de fin d'année et perspectives 2022

La recrudescence de la pandémie avec l'émergence du variant Omicron a créé une certaine incertitude sur la marche des activités économiques car ce variant pourrait avoir un effet négatif sur la demande et renforcer les difficultés d'approvisionnement. En outre, les mesures de lutte contre la Covid-19 vont encore peser sur l'économie mondiale au minimum durant l'hiver 2021/2022. En ce qui concerne la Suisse, le groupe d'experts de la Confédération prévoit une croissance du PIB à 3,0 % pour 2022. Une croissance de 2,0 % est attendue pour 2023, « dans un contexte de normalisation conjoncturelle ». Après une forte hausse du PIB en 2021, l'économie suisse devrait ainsi connaître deux années supplémentaires de forte croissance. Consécutivement, le recours à la réduction de l'horaire du travail et au chômage devrait reculer graduellement. Le SECO anticipe un taux de chômage annuel moyen de 2,7 % pour 2022. Le CREA prévoit une hausse du PIB réel de 3,4 % pour le canton de Fribourg en 2022 (estimations d'octobre 2021).

Au niveau des risques pour 2022, l'absentéisme lié à la maladie Covid-19, les quarantaines et l'épuisement du personnel de certaines branches (santé, transport) pourraient impacter la marche des affaires, du moins au cours du premier trimestre. L'endettement public consécutif aux efforts conséquents consentis pour lutter contre la pandémie et pour compenser ses effets sur l'économie constituera un sujet de préoccupation majeur à l'avenir. La santé financière du canton de Fribourg, son tissu d'écoles supérieures, son économie diversifiée, la force de sa filière agro-alimentaire, dont le rôle essentiel dans la couverture des besoins fondamentaux en situation de crise a été mis en évidence, peuvent contribuer à soutenir sa capacité de résilience. Mais le canton de Fribourg ne pourra pas se soustraire à l'influence de son environnement conjoncturel national et international. L'état des négociations avec l'Union européenne pourrait fortement impacter les branches exportatrices. La situation économique de la Chine, moteur de la croissance mondiale, pourrait se révéler plus fragile face au variant Omicron ou à une éventuelle faillite du géant immobilier « Evergrande ». Des risques de conflits ou du moins de tensions concernant Taïwan ou l'Ukraine pourraient peser sur la croissance mondiale en raison d'une nouvelle hausse des prix de l'énergie ou de la persistance de problèmes dans les chaînes d'approvisionnement.

## 4 Avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental

---

### Trois projets phares pour l'avenir du canton

#### 4.1 Fribourg s'impose comme un pôle économique et d'innovation

Le développement et l'approbation par le Conseil d'Etat d'une stratégie de promotion économique donne un cadre de développement et des lignes directrices pour ce programme gouvernemental et s'étend au prochain programme gouvernemental de 2022–2026. Cette nouvelle stratégie prend en considération les forces actuelles de l'économie du canton. Elle se focalise sur la bioéconomie (secteur couvrant la transformation de la biomasse, l'agroalimentaire, le



---

bâtiment, et les biotechnologies) et l'industrie 4.0. Elle vise en particulier à développer des interfaces à haute valeur ajoutée.

Cette stratégie s'appuie sur la loi sur la promotion économique (LPEc) et son règlement (RPEc). Elle s'articule en outre parfaitement avec les centres de compétences existants au sein de la HES-SO//FR et l'Université de Fribourg. Les axes de la bioéconomie et l'industrie 4.0 ont été utilisés comme fondement pour le développement de la stratégie agroalimentaire.

Un travail important de refonte des outils de communication (site web, flyer, fact sheets, témoignages vidéo) a permis d'accompagner et renforcer ces nouvelles orientations stratégiques.

## 4.2 Fribourg renforce le centre cantonal

Le Conseil d'Etat, par sa délégation pour les agglomérations et les structures territoriales, a poursuivi l'accompagnement des travaux de l'assemblée constitutive du Grand Fribourg jusqu'au vote consultatif de septembre 2021. Il s'est notamment engagé à porter l'aide totale à la fusion à 100 millions de francs, afin que la nouvelle entité soit à même de réaliser rapidement des infrastructures d'importance cantonale. Le vote consultatif a toutefois abouti à un net rejet par six des neuf communes du périmètre, incitant l'assemblée à proposer sa dissolution. Le Conseil d'Etat attend de sa part un rapport sur les travaux accomplis et son interprétation des résultats du vote pour le premier semestre 2022. En parallèle, la délégation du Conseil d'Etat a informé et consulté les communes comprises dans le périmètre fédéral des agglomérations de Fribourg et de Bulle afin de déterminer à la fois d'éventuelles adaptations de ces périmètres, qui listent les communes ayant droit aux contributions fédérales, et de fixer les périmètres des futures associations de communes qui seront chargées d'élaborer les prochaines générations de projet d'agglomération.

En 2021, le projet « Couverture d'autoroute N12 et développement urbain Chamblieux–Bertigny » a été découpé en sous-secteurs répartis selon les logiques de développement suivantes : la couverture autoroutière ; le pôle santé et activités ; le pôle Jura-Chassotte. Le Conseil d'Etat a approuvé l'adjudication des études d'avant-projet et de projet de couverture de l'autoroute via un mandat attribué au groupement multidisciplinaire d'ingénieurs SIBI. Cette décision marque le véritable lancement de la planification concrète d'un des plus importants ouvrages de génie civil menés dans le Canton depuis plusieurs années. Selon le calendrier prévisionnel du projet, une mise à l'enquête publique pourrait avoir lieu au second semestre 2023. En l'absence de difficultés majeures, les travaux pourraient débuter à l'hiver 2026–2027 et, dès lors, une mise en service de l'ouvrage à l'horizon 2029 est envisageable.

Les travaux en lien avec le Pôle santé et activités ont démarré avec premièrement la fixation d'une enveloppe financière pour lancer les études en vue de développer ce secteur important dont le destin est fortement lié aux futures infrastructures hospitalières, ainsi qu'à la mise à disposition de surfaces pour des entreprises à valeur ajoutée et aux services connexes. Un concours d'urbanisme pourra être lancé en 2022 pour permettre l'élaboration d'un plan d'aménagement pour légaliser les terrains d'ici 2026.

Dans le même temps, les études se poursuivent avec, pour les prochains mois, des analyses spécifiques en vue de clarifier le financement des investissements.

## 4.3 Fribourg fait sa révolution 4.0

Le canton de Fribourg est partie prenante d'une révolution sociétale qui s'impose dans un monde où les technologies de l'information transforment en profondeur nos modes de vie et de travail. Dans ce contexte et afin de renforcer la compétitivité du canton, le Conseil d'Etat a choisi de développer l'« Administration 4.0 ». Grâce à la digitalisation, il s'agit de simplifier les démarches administratives, d'offrir une disponibilité et une accessibilité plus grandes ainsi qu'une meilleure efficacité pour l'ensemble des services fournis à la population.

Sur le plan stratégique, le Conseil d'Etat a renforcé le cadre légal en adoptant l'ordonnance sur la gouvernance de la digitalisation et des systèmes d'information de l'Etat, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Elle permet de relever les défis de la digitalisation de l'Etat en précisant et en harmonisant les rôles et les responsabilités des nombreux acteurs impliqués, que ce soit du côté des organes de gouvernance que de celui des métiers des bénéficiaires, ainsi que du côté du Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) et de ses prestataires externes.

---

Sur le plan opérationnel, le Conseil d'Etat a approuvé plusieurs directives internes visant à renforcer l'efficacité opérationnelle ainsi que la conformité aux bases légales et réglementaires : parmi ces directives, on peut mentionner la directive sur les achats, la directive pour le traitement des appels d'offres ou encore celle sur l'affectation des temps de travail à des activités par les collaborateurs et collaboratrices.

Le Conseil d'Etat a également confirmé son engagement dans le « 4.0 » en fixant à 53,5 millions de francs le budget consacré à l'enveloppe informatique pour l'année 2021, soit une progression de 2,8 millions de francs par rapport à l'année 2020.

Les unités administratives de l'Etat bénéficient désormais de la migration de la messagerie et de la suite bureautique vers Microsoft 365, ainsi que du logiciel collaboratif Teams, qui a également remplacé une très grande partie de la téléphonie de l'Etat. La mise en place de ces outils informatiques permettant le travail mobile a largement contribué à la maîtrise des défis induits par la crise sanitaire.

## **Les ambitions du programme gouvernemental 2017–2021**

### **4.4 Favoriser l'emploi**

#### **4.4.1 Stimuler la compétitivité et l'innovation**

Durant les 18 mois de la crise sanitaire et économique due au Covid, plus de 1 milliard de francs ont été injectés dans l'économie cantonale soit à titre de prêts ou de contributions à fonds perdus. Ces montants d'origine fédérale et cantonale représentent 5 % du PIB du canton et ont pris des formes aussi variées que les prêts COVID, les indemnités pour réduction d'horaire de travail (RHT), l'aide aux cas de rigueur, les soutiens aux baux ainsi que le soutien à l'innovation sur la base du plan de relance. Des programmes avec des effets de levier considérables tels que les bons d'achats de Kariyon (une plateforme innovante de soutien des commerçants et prestataires de services locaux) ont boosté la consommation locale et l'économie de proximité. Ces mesures ont permis à une très grande partie des entreprises de traverser cette période compliquée et de rebondir en 2021. Pendant toute la durée de la crise, l'Etat a été présent auprès des entreprises à travers une multiplicité de programmes et de mesures. De plus, des mesures telles que les chèques à la R&D, à la digitalisation, le coaching d'innovation ainsi que les Covid Service Pack (mesure permettant aux entreprises d'accéder aux compétences de la HEIA-FR) ont permis de maintenir voire de renforcer la capacité compétitive du canton.

Le développement et renforcement des quartiers et sites d'innovation du canton se poursuivent avec des degrés d'avancement et de maturité variés. Deux d'entre eux sont en mains publiques : le quartier d'innovation de blueFACTORY en ville de Fribourg et le campus AgriCo à St-Aubin. Une recapitalisation de la société propriétaire de blueFACTORY a été approuvée, le début de la construction d'un nouveau bâtiment est imminent. Le campus AgriCo de son côté poursuit son développement. Les autres sites d'innovation privés du canton (Marly Innovation Center et Le Vivier à Villaz-St-Pierre) profitent de cette dynamique et se développent également de manière réjouissante et complémentaire et sont parfaitement en phase avec la stratégie de développement économique du Conseil d'Etat.

#### **4.4.2 Favoriser le développement économique et les nouvelles implantations**

La mise en vigueur de la nouvelle loi sur la promotion économique (LPEc) en octobre 2018 est un élément favorable avéré qui a aussi contribué à une très bonne année sur le plan des projets concrétisés. Cette loi et son règlement offrent de nouvelles perspectives pour renforcer l'attractivité du canton comme pôle de développement économique.

Les instruments de soutien à la création d'entreprises profitent d'un cadre financier clair pour les prochaines années. La mise en place d'un mécanisme de cautionnement permet de renforcer le soutien au développement économique des PME fribourgeoises.

L'attractivité du canton est de facto soumise à une très forte concurrence des cantons voisins ainsi que d'autres régions du monde. Dans ce contexte, le fait que le canton ait réussi à attirer sans visite préalable la filiale européenne de la société américaine Sun Genomics est une prouesse à relever. De surcroît, les résultats 2021 avec 45 projets accompagnés représentent une robuste performance. Ces projets généreront en effet ces prochaines années des investissements de l'ordre de 344 millions de francs et planifient la création à terme de plus de 1000 emplois. De

---

plus, les actions de la PromFR ont déployé leurs effets sur près de 3400 emplois existants qui s'en retrouvent ainsi renforcés.

Le canton est dynamique avec la population la plus jeune de Suisse et un positionnement fort dans la bioéconomie et l'industrie 4.0. La mise en place de l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF) dote également le canton d'un instrument utile avec l'objectif de rapidement mettre à disposition des terrains (brown fields, green fields) aux entreprises souhaitant s'implanter ou étendre leurs activités dans le canton.

Dans le contexte de la bioéconomie, une stratégie agroalimentaire ambitieuse a été développée par un groupe de travail impliquant les acteurs industriels, académiques et étatiques coprésidé par des représentants de la PromFR, la HES-SO//FR, le Cluster Food & Nutrition ainsi que Grangeneuve. Ce processus participatif a mené à la mise en place de trois programmes phares.

Dans le cadre de sa présidence du Greater Geneva Berne area (GGBa), Fribourg s'est fortement engagé à la mise en place d'un système de solidarité intercantonale, permettant aux cantons en dehors de l'Arc lémanique de faire usage de leads exclusifs, ce qui permet une meilleure répartition des implantations au sein de la région et une approche bénéficiant à tous les cantons membres.

Le canton s'est aussi fortement engagé auprès des autorités fédérales dans le cadre du dossier européen. L'abandon des négociations avec l'UE et l'absence de plan concret du Conseil fédéral représentent un risque significatif pour l'économie fribourgeoise et un risque d'érosion progressive et pernicieuse de ses avantages compétitifs.

#### 4.4.3 Promouvoir l'excellence de la formation et le bilinguisme

Les services de l'enseignement continuent de mettre progressivement en place un processus qualité adapté aux besoins et aux moyens de l'école.

Les outils numériques mis en place en 2020 dans l'urgence de la pandémie Covid-19 ont été consolidés dans leur fonctionnement et dans leur utilisation au service des apprentissages. Le concept cantonal pour l'intégration des Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication (MITIC), adopté en 2017, doit être non seulement actualisé pour la période 2022–2026, mais surtout adapté à la modification du Plan d'étude romand (PER) décidée le 18 mars 2021 et à la modification légale demandée par le Grand Conseil, exigeant de l'Etat une mise à disposition d'équipements individuels déjà pour les élèves de l'école obligatoire. Au degré du secondaire II (formations générale et professionnelle), le projet AVEC (« apportez votre équipement personnel de communication », ou BYOD, « bring your own device ») au secondaire II avait été freiné par le dépôt d'une motion populaire, que le Grand Conseil a rejetée le 12 février 2021. Les travaux ont pu reprendre, pour une mise en œuvre à la rentrée 2022. Le projet HAE (harmonisation des systèmes d'information pour l'administration des écoles) a continué ses travaux. Le Centre de compétences Fritic est très fortement impliqué dans tous les développements de l'informatique pédagogique et administrative s'agissant du domaine scolaire.

La promotion de l'apprentissage des langues à l'école publique a été poursuivie en 2021, mais la pandémie Covid-19 a provoqué une très forte chute des échanges scolaires. Au secondaire II de formation générale, toutes les filières d'enseignement (gymnase, ECG, école de commerce) sont bilingues et peuvent être complétées par un certificat bilingue. Trois centres de formation professionnelle offrent la possibilité de choisir l'enseignement bilingue pour tout ou partie de leurs formations CFC et MP : l'Ecole professionnelle commerciale (EPC) de Fribourg, l'Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI) et l'Ecole des Métiers Fribourg (EMF). Ces formations sont conçues sur le modèle de l'immersion. Ces projets soulignent l'importance du bilinguisme dans la formation fribourgeoise et illustrent le développement des possibilités de suivre des formations dans les deux langues.

Dans le domaine de la pédagogie spécialisée, le cadre légal et réglementaire est désormais fixé. Il permet notamment la mise en place progressive d'une école inclusive. Parmi les sujets d'actualité en 2021 figurent la définition des tâches de la logopédie et de la psychomotricité indépendantes, l'établissement des directives à l'intention des services de logopédie, psychologie, ainsi que l'explicitation d'un cadre clair s'agissant des mesures de compensation des désavantages.

---

La CDIP a mis en consultation un avant-projet d'accord intercantonal sur les offres scolaires en milieu hospitalier (AOSH), à laquelle le Conseil d'Etat a donné une réponse largement positive le 23 novembre 2021. Par ailleurs, le Gouvernement a transmis au Grand Conseil un projet de loi portant adhésion à l'Accord intercantonal universitaire (AIU) révisé en 2019 ; le Parlement se déterminera en 2022.

L'activité des Hautes Ecoles a été, comme dans de nombreux domaines, fortement marquée par la pandémie de Covid-19. L'enseignement en présentiel a pu reprendre à la rentrée académique du 20 septembre, aux conditions imposées par la Confédération. Le Conseil d'Etat a choisi d'utiliser la possibilité d'exiger un certificat Covid, celui-ci permettant d'accueillir le plus grand nombre possible d'étudiantes et étudiants dans les auditoriums, salles de cours, laboratoires, etc. Un recours est pendu au Tribunal fédéral contre l'ordonnance prise par le Conseil d'Etat. Dans ce contexte particulier de pandémie de long terme, les Hautes écoles fribourgeoises ont néanmoins continué à œuvrer pour répondre aux défis actuels et se démarquer dans le paysage suisse des hautes écoles.

Le 8 juin 2021, le Conseil d'Etat a pris l'option de placer sous un même toit institutionnel, à l'Université, l'ensemble des formations à l'enseignement, réparties jusqu'ici entre plusieurs instances au sein de l'Université ainsi qu'à la HEP|PH FR. Cette dernière est en plein travaux en vue de son accréditation, processus obligatoire ne pouvant pas attendre la fusion institutionnelle avec l'Université.

Un programme d'encouragement des collégiens et collégiennes particulièrement doués a été mis en place à l'Université de Fribourg. Il leur permet de suivre à côté de leur formation au collège une sélection de cours de mathématiques qui pourront être reconnus pour leurs études.

Dans le cadre de la procédure d'accréditation institutionnelle, l'Université de Fribourg a reçu la visite d'un groupe d'experts et expertes qui recommandera au Conseil suisse d'accréditation d'octroyer à l'Université (sous réserves de légères conditions) l'accréditation institutionnelle. La Haute école pédagogique a également entamé la procédure d'accréditation institutionnelle. Elle a à cet effet élaboré un système d'assurance qualité et une planification stratégique couvrant les années 2023–2030.

Dans la perspective du regroupement institutionnel, une collaboration a également été initiée entre la HEP|PH FR, l'Université de Fribourg et la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU), dans le but de partager une plateforme commune pour le dépôt des publications des chercheurs et des chercheuses des deux institutions.

Au sein de la HES-SO//FR, la réflexion sur les moyens de renforcer, dans l'enseignement, l'intégration d'approches interdisciplinaires et interinstitutionnelles se poursuit. L'idée est de sélectionner et de financer annuellement un projet interdisciplinaire faisant appel aux compétences interdisciplinaires des quatre Hautes Ecoles fribourgeoises. En 2022, le projet sélectionné devra être réalisé en partenariat avec une entreprise ou une entité fribourgeoise afin d'ancrer l'interdisciplinarité de façon concrète sur le terrain.

Dans le cadre de son huitième appel à projets d'innovation pédagogique, le rectorat de la HES-SO a par ailleurs choisi comme lauréat le projet conjoint de la HEIA-FR et de la HEdS-FR consacré à l'élaboration d'un outil de « eye tracking », à l'exploration de ses bénéfices pédagogiques pour les étudiant-e-s en soins infirmiers et à ses perspectives d'élargissement aux autres disciplines.

Concernant le bilinguisme, le Comité gouvernemental de la HES-SO a fixé à l'institution, dans le cadre de la Convention d'objectifs 2021–2024, l'objectif d'y consolider le positionnement des langues nationales, et en particulier de développer une stratégie en matière de bilinguisme. Du côté de la HES-SO//FR, le groupe de travail « Bilinguisme » a défini un catalogue d'actions dont les quatre Hautes Ecoles fribourgeoises peuvent s'inspirer afin de renforcer le bilinguisme en leur sein, parmi lesquelles : mettre sur pied un cours de langue pilote pour le personnel et pour les étudiants et étudiantes (une convention avec le Centre de langues de l'Université de Fribourg a été ratifiée) ; créer des tandems linguistiques entre le personnel et entre les étudiants et étudiantes ; mettre en commun/transversaliser les ressources en traduction ; créer un groupe de travail chargé de développer une politique de communication bilingue ; créer un fonds HES-SO//FR en faveur du bilinguisme ; créer un groupe de travail RH permettant d'établir une politique RH favorisant le bilinguisme dans les engagements et la gestion du personnel.

#### 4.4.4 Devenir leader de l'agroalimentaire

Le canton de Fribourg dispose d'un écosystème solide dans le domaine agroalimentaire. À la fois agricole et industriel, avec un tissu dense de PME agroalimentaires et d'entreprises leaders sur le plan national et international, le canton transforme près d'un quart des produits agricoles suisses. Actuellement, Fribourg est l'un des cantons les mieux placés pour se positionner en tant qu'acteur clé dans l'élaboration de solutions concrètes du milieu agroalimentaire.

Dans l'objectif de devenir un leader de l'agroalimentaire, le canton a travaillé au développement d'une stratégie agroalimentaire. Il s'agit là d'un mandat que le canton a attribué au Cluster Food & Nutrition. Cette stratégie a d'abord des objectifs cantonaux et régionaux, mais elle s'inscrit par sa nature même dans un contexte beaucoup plus large, en relevant des défis sociétaux – santé – et environnementaux. La nécessité d'une nouvelle façon de penser et d'une approche coordonnée et systémique, impliquant des changements profonds de la part de tous les acteurs du « système alimentaire » est la clé de son évolution vers la durabilité et une économie circulaire.

Dans ce but, le canton de Fribourg a prévu les trois programmes phares suivants :

- > Programme phare 1 : « Food & Farm Living Lab » ;
- > Programme phare 2 : « Valorisation de la biomasse » ;
- > Programme phare 3 : « Agriculture & Industrie 4.0 ».

Les solutions doivent intégrer les besoins des citoyens et citoyennes concernés au premier chef par cette évolution. Elles seront au cœur du « **Food & Farm Living Lab** », l'un des trois programmes phares de la nouvelle stratégie agroalimentaire. Le deuxième programme phare intitulé « **Valorisation de la biomasse** » promeut la réutilisation de la biomasse issue de la production agricole et agroalimentaire du canton. Le troisième programme phare, « **Agriculture & Industrie 4.0** » promeut l'optimisation des procédés agricoles et agroalimentaires actuels en utilisant la science des données ainsi que la création des plateformes virtuels offrant une meilleure opérabilité et transparence auprès des personnes concernées.

Le lancement de ces trois programmes phares va permettre au canton de rayonner sur le plan régional et international, de dynamiser un secteur important pour le canton, d'attirer des investissements, ainsi que de créer de la valeur ajoutée et de l'emploi.

Le canton est également représenté au comité exécutif de la Swiss Food & Nutrition Valley et y joue un rôle actif.

Le développement du Campus Grangeneuve Posieux s'inscrit également dans les ambitions du canton dans le domaine agroalimentaire. Les projets suivants ont été réalisés en 2021 :

- > inauguration de la nouvelle étable à Grangeneuve en septembre ;
- > approbation du crédit d'étude pour le projet de construction Grangeneuve par le Grand Conseil en septembre. Ce dernier comprend la salle polyvalente, la nouvelle fromagerie et un magasin dédié aux produits du terroir ;
- > l'octroi du permis de construire pour le bâtiment du laboratoire d'Agroscope pour un montant de construction de 126 millions. Cet ouvrage est réalisé sur mandat de la Confédération ;
- > démarrage du centre de compétences pour le lait cru à Grangeneuve en collaboration avec Agroscope et d'autres partenaires de l'industrie laitière ;
- > fusion du service agricole et de l'institution agricole de Grangeneuve qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le campus Agrico à Saint Aubin, un autre élément clef de la stratégie agroalimentaire au sens large du terme a été transféré à l'établissement cantonal de promotion foncière (ECPF) suite à sa création. Ainsi ce site peut devenir un véritable lieu d'innovation agricole et agroalimentaire.

#### 4.4.5 Dynamiser le secteur du tourisme

En 2021, au niveau national, comme au niveau fribourgeois, le tourisme reprend quelques couleurs malgré les effets de la crise sanitaire touchant l'ensemble de la planète. De nombreuses réalisations, la poursuite de projets stratégiques d'envergure et des campagnes promotionnelles réalisées avec les partenaires et prestataires touristiques du canton bénéficient du soutien du plan de relance et de Fribourgissima.



---

Si les Préalpes et la région des Lacs enregistrent des nuitées presque comparables aux excellents chiffres de 2019, les villes souffrent du manque de tourisme d'affaires et de la clientèle groupes. Les attractions touristiques peinent également à retrouver un rythme de croisière en raison des contraintes sanitaires et de l'absence des visiteurs étrangers. Les Suisses restent par contre fidèles à leur pays, cette clientèle atteignant même 80,3 % de part de marché pour Fribourg Région.

Parmi l'avancement de projets stratégiques et les actions les plus visibles réalisées en 2021, il est à relever :

- > l'adoption par le Grand Conseil de la nouvelle loi sur le tourisme (LT) le 8 octobre 2021 avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et une adaptation des tarifs de la taxe de séjour au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- > l'inscription dans la loi de la plateforme en ligne CheckIn-FR destinée à l'encaissement de la taxe de séjour avec pour objectif de simplifier la récolte et la transmission des données des hôtes, plateforme suscitant l'intérêt de plusieurs régions et destinations touristiques importantes ;
- > la mise en place de trois projets dans le cadre de FIT'NG 2021 : l'utilisation d'un système de comptabilité analytique par l'Union fribourgeoise du Tourisme (UFT) et l'Office du Tourisme de Romont et sa région (OTR), organismes touristiques pilotes – l'élaboration d'une stratégie marketing et communication – la réflexion sur la création d'un centre de services partagés ;
- > la concrétisation de trois mesures définies dans le cadre du plan de relance de l'économie fribourgeoise lié à la pandémie : le soutien aux événements et manifestations d'envergure à caractère touristique – la campagne de promotion commune des partenaires touristiques sous le thème « Ensemble – pour de vrai ! » – le lancement de la création d'un réseau officiel cantonal de vélo tout terrain (VTT) bénéficiant également du soutien de la NPR ;
- > le dépôt auprès d'Innotour du projet de digitalisation « Entrepôt de données » devant automatiser les processus de récolte et de visualisation des données.

Dans le cadre de l'ordonnance du 14 avril 2020 sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus dans le domaine du tourisme, une contribution exceptionnelle de l'Etat a été accordée au Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg (FET) à hauteur de 5 000 000 francs, sous la forme d'une aide ordinaire et d'un assouplissement des conditions d'octroi. A ce titre, 1 027 532 francs ont été versés en 2021 à 65 prestataires touristiques dans le domaine de l'hôtellerie et de la parahôtellerie principalement.

#### 4.4.6 Montrer l'exemple

L'Etat-employeur a continué en 2021 à déployer le plan d'action de sa nouvelle Politique du personnel afin de créer des conditions de travail modernes et favorables. Il a poursuivi sa transformation digitale avec l'introduction d'un nouvel outil informatique de recrutement moderne et attrayant. Un instrument de management du personnel dénommé ODE (conduite par Objectifs, du Développement et de l'Evaluation) a été mis en place : il permettra à l'Etat de renforcer la conduite ainsi que le développement du potentiel de son personnel.

En lien avec la Politique du personnel, le Grand Conseil a adopté la révision de la loi sur le personnel le 22 juin 2021 et le Conseil d'Etat celle du règlement du personnel le 12 octobre 2021. Ces adaptations permettront à l'Etat d'être et de rester un employeur concurrentiel, attractif et social tout en tenant compte des changements récents dans le monde du travail. Elles concernent notamment des actualisations et de nouveaux principes tels que la promotion de la santé et l'encouragement des comportements écologiques. L'adaptation du règlement sur le temps de travail doit permettre pour sa part une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle.

2021 a également été marqué par l'aboutissement de deux dossiers importants en termes d'exemplarité des conditions de travail. Les fonctions informatiques ont été réévaluées et correspondent désormais aux descriptifs et aux conditions de la principale association faitière des métiers de l'informatique en Suisse (Swiss ICT). Les conditions de retraite des agents et agentes de la force publique ont été revues afin de leur permettre de prendre une retraite convenable à la suite de la révision de la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat.

#### 4.4.7 Projets législatifs de l'ambition n° 1 « Favoriser l'emploi »

Objet	Etat fin 2021
Loi sur la mise en œuvre du projet fiscal 2017 (nouvelle)	Loi du 13.12.2018
Loi sur la politique foncière active (nouvelle)	Loi du 18.10.2019
Loi sur les marchés publics (révision partielle, devenue révision totale + loi d'adhésion à l'AIMP 2019)	Projet transmis au Grand Conseil
Loi sur la promotion économique (révision partielle)	Loi du 24.05.2018
Loi sur le tourisme (révision partielle)	Loi du 08.10.2021
Loi sur le personnel de l'Etat (révision totale ou partielle)	Loi du 22.06.2021
Loi sur la pédagogie spécialisée (révision totale)	Loi du 11.10.2017
Loi sur l'enseignement secondaire supérieur (révision totale)	Loi du 11.12.2018
Loi sur la formation des adultes (révision partielle)	Etudes préalables en cours

### 4.5 Moderniser le canton

#### 4.5.1 Développer les régions et les structures territoriales

Après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les agglomérations le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la délégation du Conseil d'Etat pour les agglomérations et les structures territoriales a organisé deux soirées d'information à destination des communes comprises dans les périmètres des agglomérations reconnus par la Confédération. Elles ont été consultées à l'automne sur d'éventuelles adaptations du périmètre fédéral, ainsi que sur le périmètre cantonal en vue de la formation d'associations de communes chargées d'élaborer les futurs projets d'agglomération.

L'avant-projet de premier paquet du désenchevêtrement des tâches a été mis en consultation en juin 2021. Sur la base de la prise de position de l'Association des communes fribourgeoises, plusieurs points ont été examinés dans le courant de l'automne. Le projet final devrait être transmis au Grand Conseil dans le courant du premier semestre 2022.

Les réflexions sur la gouvernance des régions se sont poursuivies. Un groupe de travail, composé notamment de représentants et représentantes de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), de la Conférence des préfets et de l'Association des communes fribourgeoises a rendu un rapport à la DIAF en octobre 2021. Ces réflexions se poursuivront, notamment dans le cadre de la révision générale de la loi sur les communes.

#### 4.5.2 Aménager efficacement le territoire

A la fin de l'année, le Conseil d'Etat a mis en consultation une révision du plan directeur cantonal. Il s'agit des premières modifications apportées au plan directeur depuis son approbation par la Confédération le 1<sup>er</sup> mai 2019. De telles mises à jour sont prévues chaque année. Elles sont importantes pour que le plan directeur puisse remplir sa mission, à savoir coordonner l'ensemble des activités ayant un impact sur le développement du territoire et donner à ces activités une orientation cohérente et durable.

C'est dans ce même but que la DAEC a approuvé fin 2021 le Plan d'affectation cantonal (PAC) pour le développement du site AgriCo. Celui-ci crée les conditions nécessaires pour que le site de St-Aubin puisse accueillir un campus jouant un rôle de premier plan dans l'innovation dans le secteur agroalimentaire, durable et exemplaire, notamment en matière de mobilité et d'énergie.

À mentionner en outre :

- > l'accélération des traitements de plans d'aménagement local (PAL) et des recours y relatifs, avec un nombre record de validations, notamment grâce au plan de relance ;
- > le traitement des oppositions contre le Plan d'affectation cantonal des réserves naturelles sur la rive sud du lac de Neuchâtel ;
- > le lancement des premières études pour la future affectation du quartier durable de la Poya (actuel périmètre militaire) à Fribourg.



### 4.5.3 Adapter les infrastructures

Les travaux de rénovation et d'agrandissement de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) et du nouveau laboratoire pour Agroscope ont débuté dans le courant de l'année. Il s'agit des deux plus grands chantiers depuis une bonne dizaine d'années que le canton de Fribourg entreprend en tant que maître d'ouvrage. En tant que propriétaire et maître d'ouvrage, le canton peut en outre s'appuyer depuis peu sur une stratégie immobilière globale : le Conseil d'Etat a adopté en novembre 2021 la stratégie immobilière 2022–2035 élaborée par la DAEC, ainsi qu'une nouvelle ordonnance sur les projets immobiliers importants de l'Etat.

Le projet de couverture de l'autoroute N12 dans le secteur Chamblieux-Bertigny a franchi une nouvelle étape importante en 2021 : Le Conseil d'Etat a approuvé l'attribution des études pour l'avant-projet et le projet au consortium d'ingénieurs multidisciplinaire SIBI. Les efforts de protection contre le bruit avec un revêtement silencieux ont également été poursuivis. D'une part, un tel revêtement a été posé sur 12 kilomètres supplémentaires. D'autre part, des tests ont été réalisés en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement afin d'améliorer encore l'utilisation de ces revêtements. Dans le canton de Fribourg, environ 25 000 personnes bénéficient désormais de revêtements peu bruyants le long de 151 kilomètres de routes cantonales. Le canton est ainsi en tête du classement suisse, comme l'a montré une enquête réalisée en 2021.

### 4.5.4 Favoriser la mobilité durable

Fribourg est le premier canton de Suisse à se doter d'une loi sur la mobilité. Le Grand Conseil a adopté le projet de loi correspondant en novembre 2021. La loi sur la mobilité remplace la loi sur les routes de 1967 et la loi sur les transports de 1994, mais surtout, elle constitue une base moderne et pérenne pour l'ensemble de la mobilité dans le canton.

Parallèlement, l'offre de transports publics a continué à être développée. On peut citer par exemple le prolongement de la ligne RER Bulle – Fribourg/Freiburg jusqu'à Düdingen, ce qui permet de relier quatre fois Düdingen à Fribourg, ainsi que la nouvelle ligne Düdingen – Planfayon – Lac Noir. Au total, l'offre de transports publics dans le canton a augmenté d'environ 20 pour cent depuis le début de la dernière législature.

Autres développements importants :

- > en septembre 2021, une étude sur l'avenir des transports publics dans l'Agglomération de Fribourg, réalisée à la demande de la DAEC, a été présentée. Selon cette étude, les variantes tram et métrobus seront poursuivies dans la planification ultérieure ;
- > le soutien financier pour les projets de mobilité durable des agglomérations (Transagгло / Fribourg – Voie Verte / Bulle) a pu être doublé ;
- > les prestataires de transports publics ont pu être soutenus financièrement dans la gestion de la crise Covid.

### 4.5.5 Promouvoir l'esprit de service public et la transparence

La nouvelle loi relative à la transparence et au financement de la politique (LFiPol) a été mise en œuvre en 2021. C'est à l'occasion de la votation cantonale du 13 juin 2021 que la LFiPol a été appliquée pour la première fois. Le Conseil d'Etat a axé l'information et la communication au sujet de l'application de cette loi autour du site Internet de l'Etat de Fribourg. Les partis y trouvent les informations nécessaires ainsi que le calendrier avec les principaux délais tant pour la remise des budgets et des décomptes de campagne que pour le dépôt des comptes annuels. Il en va de même au sujet du revenu des personnes élues. <https://www.fr.ch/etat-et-droit/votations-elections-et-droits-politiques/financement-de-la-politique>. Les élections cantonales ont été l'occasion de s'assurer de la qualité des informations à disposition des partis politiques et des groupements de citoyens. Ces élections cantonales donneront lieu à un important travail de vérification et de publication des comptes de campagne en 2022.

### 4.5.6 Numériser les activités de l'Etat de Fribourg

Les nombreux projets informatiques se déroulent conformément au « Plan directeur de la digitalisation et des systèmes d'information ». Si la coordination des grands projets a souffert de la crise sanitaire, 129 projets ont tout de même pu être menés en 2021, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2020. Il est à relever que, malgré le

---

contexte difficile, 44 nouveaux projets ont démarré durant cette même année et 29 ont été clôturés. Les équipes ont été actives sur les quatre objectifs fixés pour la digitalisation de l'administration, dont voici une sélection de projets :

#### **L'administration 4.0 facilite la vie**

- > Cyber santé – Dossier Electronique du Patient (DEP) : ce projet intercantonal (CARA) doit permettre le raccordement informatique au DEP, auquel travaillent les premiers établissements (HFR, RFSM), après la mise en production du DEP en 2021 ;
- > eDéménagement : une prestation permettant l'inscription et le traitement par voie électronique du déménagement a été mise en place sur le guichet de cyberadministration. Elle sera prochainement étendue avant sa généralisation à toutes les communes fribourgeoises ;
- > ITSM (en phase de déploiement) : le nouveau Portail Service-Client a été mis en place en juin 2021 et constitue un point d'entrée unique pour les demandes de support informatique des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat. En parallèle, le SITel repense son organisation et ses processus de support ;
- > DIGI-FR (en phase de réalisation) : ce projet a pour objectif l'intégration de prestations communales sur le guichet de cyberadministration de l'Etat, dont la première – l'attestation de domicile – sera mise en service au premier trimestre 2022 pour huit communes pilotes. En parallèle, deux prestations transverses (Etat et communes) seront intégrées au guichet virtuel.

#### **L'administration 4.0 offre des prestations 100 % digitales**

- > Permis de construire : ce projet vise à améliorer la solution de gestion des demandes de permis de construire en ligne. De nouvelles fonctionnalités seront ajoutées en 2022 (gestion des procédures fédérales, des constructions illicites et mises en conformité, et interfaçage avec le registre fédéral des bâtiments et logements) ;
- > Transformation SAP : dans le cadre du programme SAP à l'Etat de Fribourg, ce projet a pour objet la migration et le déploiement, dans tous les services de l'Etat, des modules financiers vers la nouvelle solution SAP S/4 HANA, avec une mise en production prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2024. La fin de la conception est prévue le 1<sup>er</sup> avril 2022 ;
- > e-Justice : ce programme débuté en 2019 et inscrit au plan gouvernemental 2017–2021 a pour objectif l'exécution électronique des prestations en matière de justice. Une nouvelle définition des responsabilités depuis mai 2021, avec un chef de programme côté bénéficiaire et un autre côté informatique, a permis la libération de deux des quatre projets informatiques : Impressions Centralisées et Preuves numériques. Leur livraison est prévue en 2022 et le déploiement complet des projets du Programme pour la fin 2027 ;
- > Gestion d'affaire pour IAG – CCA : dans le cadre du programme de gestion des affaires de l'Etat de Fribourg, une solution pour le Centre de Conseils Agricoles (CCA) de Grangeneuve (IAG) a été mise en production en juin 2021.

#### **L'administration 4.0 est transversale et sûre**

- > Déploiement d'Office 365 dans l'administration : la solution collaborative Office 365 a été déployée pour tous les services de l'administration cantonale (migration de la messagerie et mise à disposition de la nouvelle suite de logiciels bureautiques) ;
- > Communication unifiée – Teams téléphonie : solution unique pour la communication unifiée au sein de l'Etat de Fribourg, le client Teams a été déployé à l'ensemble de l'administration cantonale, à l'exception principale des Autorités Judiciaires et de la Police cantonale, planifiés pour 2022 ;
- > QUID4PP – Référentiels personnes physiques (en phase de déploiement) : il s'agit de la mise en place du socle technique nécessaire pour l'ensemble des référentiels, ainsi que du traitement des données de types Nomenclatures et Personnes Physiques (PP) pour la constitution des référentiels du même nom. Des tests et un audit de sécurité sont en cours et la mise en service du Référentiel des personnes physiques est prévue pour juin 2022.

## L'administration 4.0 place l'humain au centre de la réflexion technologique

- > HAE-S2P : ce projet s'inscrit dans le cadre du programme HAE et vise à remplacer la solution de gestion administrative du segment secondaire professionnel. Sa réalisation a débuté en mars 2021 et son déploiement s'achèvera en 2024.
- > EDU-S1 : pour l'école obligatoire, la solution administrative cantonale ISA a été déployée à l'ensemble des établissements scolaires depuis la rentrée 2021. Le projet est étendu sur le premier semestre 2022 afin de mettre en place des modules complémentaires planifiés ;
- > SuccessFactors – remplacement de ProRecrute : ce projet consiste à remplacer l'application de recrutement ProRecrute par la solution SAP Successfactor pour l'ensemble des services. Cette solution est en production depuis fin novembre 2021 dans l'ensemble des services de l'Etat.

### 4.5.7 Projets législatifs de l'ambition n° 2 « Moderniser le canton »

Objet	Etat fin 2021
Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (révision partielle)	Loi du 21.06.2018
Loi sur les finances communales (nouvelle)	Loi du 22.03.2018
Loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (révision partielle)	Loi du 26.06.2020
Loi sur la péréquation financière intercommunale (révision partielle)	Loi du 21.03.2018
Loi sur l'exercice des droits politiques (révision partielle)	Avant-projet en consultation
Loi sur les agglomérations (révision totale)	Loi du 21.08.2020
Loi sur les préfets (révision totale)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur la mobilité (nouvelle – issue de la révision totale de la loi sur les routes et de la loi sur les transports)	Loi du 05.11.2021
Loi sur la gestion des déchets (révision totale)	Etudes préalables en cours
Loi sur les forces hydrauliques (nouvelle)	Etudes préalables en cours
Loi sur le domaine public (révision partielle)	Travaux pas encore commencés
Désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (révision partielle de différentes lois – 1 <sup>er</sup> paquet)	Avant-projet définitif en préparation

## 4.6 Améliorer la qualité de vie

### 4.6.1 Promouvoir et préserver la santé

L'importance de la promotion de la santé et de la prévention a été relevée par le contexte sanitaire de la pandémie de Covid-19. Les enjeux prioritaires de promotion de la santé (alimentation, mouvement, santé mentale, alcool et tabac) sont confirmés dans le contexte actuel.

Malgré une bonne résilience psychique en début de pandémie, la santé mentale de la population a été mise à mal au fil des vagues de Covid-19, celles-ci induisant une augmentation du stress, de l'incertitude et une perte des interactions sociales essentielles au bien-être psychique. En 2021, le Programme cantonal de promotion de la santé mentale a poursuivi son action afin de renforcer les ressources psychiques des enfants, des jeunes, des seniors et de leurs proches ainsi que des professionnel-le-s qui les entourent. Dans ce contexte, il a permis de développer des mesures bas-seuil favorisant les rencontres dans les quartiers ainsi que le soutien de certaines populations vulnérables telles que les familles issues de la migration. Un important travail a continué dans le domaine de la promotion de la santé mentale, au travers de la campagne Santépsy.ch, pour soutenir la santé psychique de la population en cette période spécifique. Enfin, les synergies avec le Programme « Je mange bien, je bouge bien » ont été renforcées. Dans le cadre de la pandémie Covid-19, une attention particulière a été portée à la dimension socio-éducative des centres d'animation socioculturelle du canton de Fribourg, reconnus comme groupes d'entraide. Une décision qui a permis l'application de mesures assouplies.

Parallèlement, la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) a confié un mandat à un groupe de travail *Prestations de psychiatrie ambulatoires et semi-stationnaires pour enfants et adolescent-e-s* réunissant des représentants de la DSAS, de la DICS, du RFSM et du terrain. Celui-ci vise notamment à répertorier à court terme les

---

besoins spécifiques et à définir les prestations qui pourraient être développées par le canton concernant le traitement et le suivi des enfants, adolescents et adolescentes germanophones. A plus long terme, le mandat couvre également l'évaluation des besoins des jeunes francophones et germanophones dans les domaines ambulatoires et semi-ambulatoires (2028–2030).

La mise en place du label « Commune en santé » s'inscrit dans une démarche intersectorielle en faveur de la santé et permet d'inventorier les mesures ayant un impact positif sur la santé des habitants et habitantes sur un territoire communal dans six domaines différents : la politique communale, les offres de loisirs, la famille et la solidarité, l'école, la santé au travail et les espaces publics. La Ville d'Estavayer-le-Lac est la première commune fribourgeoise à bénéficier de ce label.

Dans le domaine des addictions, un plan d'action de la DSAS avec sept mesures en lien avec la formation et le coaching du personnel soignant, l'information et la liaison entre les organisations a été établi sur la base des résultats d'une étude sur les problèmes d'addiction chez les personnes âgées dans le canton de Fribourg.

Une phase pilote relative au questionnaire de santé du concept de médecine scolaire Frimesco (nouvelle organisation) a commencé avec le Service de médecine scolaire de la Ville de Fribourg qui comprend également le CO de Marly, le CO de Sarine Ouest à Avry-sur-Matran, le CO du Gibloux à Farvagny. Le développement d'une stratégie cantonale de santé sexuelle s'est poursuivi et est à bout touchant grâce au travail mené par plusieurs professionnel-le-s du domaine.

Durant l'année 2021 et comme en 2020, les établissements hospitaliers publics et privés fribourgeois ont été considérablement occupés par la crise du Covid-19, qui a nécessité de nombreux et profonds changements, notamment en ce qui concerne les patients et patientes stationnaires. Il s'est agi de garantir la prise en charge d'une part des patients et patientes ayant besoin de soins urgents, et d'autre part des patients et patientes Covid, tout en anticipant les prochaines vagues. Il y a lieu de saluer l'excellente collaboration entre les établissements qui ont travaillé afin de répondre de manière optimale aux besoins de la population fribourgeoise. L'ensemble des activités a été coordonné par la DSAS, qui s'est également occupée de toutes les questions financières y relatives. En outre, en collaboration avec la DSAS, l'HFR a mis en place le dépistage du virus et participe activement à la vaccination de la population fribourgeoise contre le Covid-19.

Parallèlement à cette activité exceptionnelle, l'HFR poursuit l'implémentation de sa stratégie 2030, notamment avec la mise en place des permanences de Tafers et de Riaz et la décision de fermeture de l'HFR Billens et le lancement des travaux de réorganisation de la réadaptation sur les sites de Meyriez-Murten, Tafers et Riaz. Le Conseil d'Etat soutient cette mise en œuvre de la stratégie qui a pour objectif de faire de l'HFR un hôpital fort et viable, tout en ayant comme priorité l'accès à des soins de qualité.

Dans le cadre des soins de longue durée, ouverture au printemps 2021 du Centre de soins palliatifs qui regroupe quatre missions : un service de soins palliatifs spécialisés, une résidence palliative, un accueil de jour ainsi qu'une équipe mobile intra-hospitalière de consultation en soins palliatifs (EMICS). Il complète l'offre cantonale notamment pour les soins palliatifs à domicile, dont on relève la fonctionnalité et l'excellente coordination du réseau de soins en place (médecins, services d'aide et de soins à domicile, équipes mobiles, pharmacies, collaboration avec le Centre de soins palliatifs pour les ré-hospitalisations). Une coordination qui s'inscrit dans l'évolution des besoins de notre société, avec une volonté de la plupart des personnes de mourir à domicile.

L'HIB a présenté en décembre 2021 la réorganisation et le développement de l'offre de prestations entre les sites Payerne et Estavayer. L'Hôpital reste un seul et même établissement actif sur deux sites. Estavayer devenant un pôle de compétence ambulatoire intercantonal complétant l'offre des prestations stationnaires du site de Payerne. Le développement du site d'Estavayer se fera par étapes. La permanence et les prises en charge des urgences y seront maintenues de même que les activités du centre cardio-métabolique avec ses filières de prise en charge de l'obésité.

L'approche en réseau, caractéristique de la gouvernance clinique du RFSM, s'est poursuivie avec une présence régulière dans les EMS, les prisons, les foyers, les hôpitaux ainsi que dans les structures dédiées à la migration.

Au chapitre des nouvelles prestations, le RFSM s'est largement investi notamment dans la mise en place d'un programme thérapeutique de jour en milieu carcéral qui va commencer début 2022.

#### 4.6.2 Favoriser la cohésion sociale et l'image du canton

Fin janvier 2021, la DSAS a mis en consultation l'avant-projet de loi sur l'aide sociale visant une modernisation, simplification et clarification des rôles. Les nouveautés principales par rapport au droit actuel sont une nouvelle organisation territoriale du dispositif, une amélioration des instruments à disposition des services sociaux régionaux (SSR) ainsi que le développement d'une politique préventive. Les résultats de la consultation indiquent, d'une façon générale, que la réforme proposée est saluée et que ses orientations sont considérées comme pertinentes. Toutefois, il a été demandé, sur le plan financier, qu'un examen soit réalisé quant à un éventuel désenchevêtrement et une nouvelle répartition des tâches entre les communes et l'Etat.

La DSAS a mis en consultation en mars l'avant-projet de loi sur les prestations complémentaires pour les familles (AP LPCFam). Par cette nouvelle loi, l'Etat souhaite soutenir de manière temporaire les familles de condition modeste au moment où leurs enfants en bas âge ont besoin d'une attention de tous les instants pour qu'elles puissent à la fois s'occuper d'eux et poursuivre leur activité professionnelle, sans tomber dans la pauvreté ni être contraintes de demander l'aide sociale. Cette loi fera également l'objet d'un examen concernant un éventuel désenchevêtrement et une nouvelle répartition des tâches entre les communes et l'Etat.

La loi et l'ordonnance sur l'aide à l'encaissement et l'avance de contributions d'entretien ont été adoptées par le Grand Conseil respectivement le 8 septembre 2021 et par le Conseil d'Etat le 14 décembre 2021. Les nouveautés principales sont l'augmentation du montant de l'avance pour les enfants et la suppression de l'avance en faveur de l'ex-conjoint-e.

La mise en œuvre de la politique de la personne âgée Senior+ se poursuit, en particulier le travail des communes visant à évaluer les besoins de leur population et à définir leurs mesures prioritaires dans les domaines de l'habitat, de l'accompagnement social et de la vie communautaire. Plusieurs communes ont transmis à la DSAS les documents relatifs aux mesures concrètes mises en place en faveur des senior-e-s. Certaines communes ont annoncé que la situation sanitaire avait retardé les travaux d'élaboration des concepts. Durant l'année 2021 et après une phase de test sur le terrain, l'outil d'évaluation des besoins et d'orientation de la personne âgée visant à améliorer la coordination entre les fournisseurs de prestations de soins a été adapté sur plusieurs points. 12 projets favorisant les échanges entre les générations ont reçu un soutien financier en 2021. La première brochure du Guide Senior+ pour soutenir les démarches d'aménagement d'un logement afin de le rendre plus sûr et plus pratique a été éditée.

Dans le domaine de la politique d'asile, au printemps 2021, le Conseil d'Etat a approuvé, sur la base d'une évaluation positive réalisée par le Service, la pérennisation du projet pilote 2018–2020 lié à l'exploitation de la Maison de formation et d'intégration (MFI) de Matran, accueillant depuis mars 2018 des personnes réfugiées attribuées par la Confédération. Le rôle de cette structure polyvalente d'une capacité de 60 places, utilisées de façon optimale, a été confirmé dans le dispositif cantonal de premier accueil. Le programme *Envole-moi* pour mineurs et jeunes jusqu'à 25 ans relevant du domaine de l'asile et des réfugiés a également été pérennisé par le Conseil d'Etat, sur la base d'une évaluation favorable effectuée par le Service à l'issue d'un projet pilote de trois ans.

Un service d'aide et de soins à domicile (SASD) pour requérants et requérantes d'asile en situation de fragilité est opérationnel depuis l'été 2021. Il s'agit d'un projet pilote sur deux ans mis en œuvre par l'ORS, en collaboration avec le Service, ainsi qu'avec le Service de la santé publique (SSP). Ces prestations sont notamment fournies de manière intégrée au foyer Ste Elisabeth, où des places sont réservées pour les personnes qui ont perdu leur autonomie.

La mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse est entrée dans une phase décisive avec le déploiement de sa stratégie pour l'encouragement préscolaire des huitante enfants relevant du domaine de l'asile et des réfugié-e-s qui ont commencé l'école obligatoire en 2021. Il est attendu que 80 % d'entre eux puissent s'exprimer dans une des langues officielles du canton. Cette stratégie comprend dix prestations dont des activités de sensibilisation à la parole par le jeu en foyer d'accueil, des ateliers de lecture parent-enfant, qui se déroulent en milieu associatif, des ateliers de préparation à l'école ou encore des groupes de jeu, qui permettent la socialisation entre parents et enfants de tous horizons.



---

La DIAF a institué une commission composée de représentants et représentantes des principales communautés religieuses actives dans le canton de Fribourg et de représentants et représentantes du Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil ainsi que du Bureau de l'intégration des migrants et migrantes et de la prévention du racisme. Elle est appuyée par des experts, notamment du Centre Islam et Société de l'Université de Fribourg. Cette commission est chargée de préparer une modification partielle de la loi sur les rapports entre les Eglises et l'Etat, en particulier s'agissant des conditions d'octroi de prérogatives de droits publics. Ce projet fait suite au rapport « Création d'une table ronde des religions » ainsi qu'à la motion « Surveillance des mosquées et des imams » soutenus par le Grand Conseil. Les rencontres annuelles avec les communautés religieuses nouvellement établies dans le canton, annulées en 2020 en raison de la pandémie, ont été suspendues en 2021 également, les échanges au sein de la commission pallient toutefois ces annulations.

En ce qui concerne la promotion de l'image du canton, la campagne de notoriété « Fribourg le bonheur en plus », menée depuis 2013 par « Fribourgissima Image Fribourg » (FIF) a continué à être déployée durant l'année 2021. En raison de la situation sanitaire, il a toutefois été difficile d'engager l'association dans la création de projets et la mise en œuvre d'événements comme le comité l'avait fait les années précédentes. De nombreux projets ont été reportés, c'est pourquoi le comité a décidé d'exceptionnellement diviser les contributions des partenaires par deux. FIF a tout de même participé à la campagne de relance de l'Union fribourgeoise du tourisme, ainsi qu'à la conception d'un film promotionnel d'image (« Campagne des dragons »).

Dans le cadre de la réforme fiscale, les allocations familiales cantonales ont été augmentées à 240 francs par année et par enfant dès 2020. Grâce au fonds « réforme fiscale », différentes mesures d'accompagnement en faveur des structures d'accueil extrafamilial de jour et de l'intégration des personnes en situation de handicap dans le monde du travail seront mises en place ces prochaines années. En 2021, les versements du fonds de la réforme fiscale pour la création de places s'élèvent à 989 885 fr. 25. Ce montant a permis de soutenir la création de 129 places en crèche et 114,96 places pondérées en accueil extrascolaire, et ceci malgré les incertitudes liées à la pandémie de Covid-19.

#### 4.6.3 Promouvoir l'accès à la culture, au patrimoine et au sport et soutenir les talents

Fortement touchés par la crise du Covid-19, les acteurs et entreprises culturel-le-s ont bénéficié d'indemnisations et de contributions à des projets de transformation. Ainsi, en collaboration avec la Confédération, l'Etat de Fribourg a soutenu le milieu culturel pour les dommages financiers liés à la pandémie, et favorisé la reprise des activités malgré les incertitudes et risques financiers. Les dispositifs usuels d'encouragement à la culture ont également soutenu la relance. Par exemple, sept artistes ont obtenu une bourse de création. Les résidences de création en faveur des musiques actuelles ont exceptionnellement été doublées à quarante journées.

Les travaux d'agrandissement et restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire se sont poursuivis. Après son passage au réseau SLSP (Swiss Library Service Platform), la BCU a étudié la mise en place d'un réseau cantonal des bibliothèques publiques et scolaires fribourgeoises. Le Conservatoire a poursuivi sa réorganisation et ses projets pilote de musique d'ensemble. Un bureau a été mis en place pour renforcer les synergies avec l'enseignement de la musique à l'école obligatoire. L'étude du projet de nouveau Musée d'histoire naturelle s'est poursuivie, tout comme celle du futur centre de stockage patrimonial interinstitutionnel à Givisiez (SIC).

La commission cantonale sur le patrimoine culturel immatériel instituée en août 2021 a décidé d'organiser un rendez-vous annuel sur le thème des traditions vivantes et leur évolution dans la société d'aujourd'hui, dont la première édition a réuni population, porteurs de tradition et spécialistes. En parallèle, le dossier relatif à la saison d'alpage a été approfondi en vue d'une candidature à l'UNESCO.

Fortement réduites en raison de la pandémie, les activités du programme « Culture & Ecole » ont repris progressivement. En plus des spectacles et projections dans les salles avec une jauge souvent réduite, d'autres activités ont pris place directement dans les écoles (accueil de spectacles, ateliers, projets pilotes participatifs) ou dans les musées qui ont pu accueillir normalement les écoles. Le Festival Culture & Ecole BCF s'est tenu en novembre avec notamment un projet de création collective dédié aux élèves germanophones, en collaboration avec La Rencontre Suisse du Théâtre. S'inscrivant dans le renforcement de l'espace culturel romand, deux aide-mémoires romands, outils de médiation culturelle, ont été publiés à l'attention des milieux scolaires et culturels.

---

Avec le soutien de l'Office fédéral de la culture, des projets bilingues favorisant l'accès des publics francophone et germanophone se sont déroulés dans les domaines muséal, de l'opéra, du patrimoine, des arts visuels, des musiques actuelles, de la lecture et du théâtre. Ces projets ont notamment bénéficié aux familles, écoles, étudiants et étudiantes, allophones, jeunes talents, résidents et résidentes en EMS, visiteurs, touristes et population locale.

La promotion du sport et le soutien des talents, sportifs et artistiques, ont fait l'objet de différentes analyses approfondies et la DICS a validé en fin d'année scolaire 2021 de nouvelles directives SAF facilitant davantage la conciliation des différentes formations, scolaires ou professionnelles, et de l'art ou du sport de haut niveau. Après la natation et le badminton en 2020, un nouveau centre de formation de tennis a vu le jour sur notre sol en 2021. Le canton s'est aussi impliqué dans la candidature pour les championnats du monde de hockey sur glace 2026 et dans le domaine des infrastructures, en particulier par le développement des infrastructures du centre cantonal de sports et loisirs du Campus Lac Noir, le suivi de différents projets de piscines, salles de sport ou centres sportifs et le soutien financier à la nouvelle patinoire St-Léonard.

Les écoles professionnelles adaptent leurs programmes pour que les jeunes bénéficiant du programme Sport Art et Formation (SAF) puissent réussir une double formation (Sport/Art+ Apprentissage). Les discussions et aménagement se font au cas par cas. Ces adaptations ont permis aux apprenti-e-s de participer à différentes compétitions nationales et internationales (JOJ).

#### 4.6.4 Préserver les ressources naturelles

Le développement durable était le mot d'ordre du président du Conseil d'Etat pour 2021. La stratégie de développement durable formulée par le Conseil d'Etat en 2020 a été adoptée par le Grand Conseil en février 2021. Parallèlement, sa mise en œuvre a été lancée dans tous les secteurs de l'administration cantonale. En outre, le Conseil d'Etat a orienté de manière conséquente les bases légales des marchés publics vers le développement durable et a transmis au Grand Conseil un message à ce sujet.

La politique environnementale et climatique du Conseil d'Etat a également connu des avancées significatives en 2021. Ainsi, en juin, le Conseil d'Etat a adopté, sur proposition de la DAEC, le plan climat révisé suite à la consultation. En septembre, il a mis en consultation l'avant-projet de loi sur le climat, la première loi cantonale entièrement consacrée à ce sujet. Entre-temps, la mise en œuvre de 25 objectifs du Plan climat cantonal a déjà commencé. Le Conseil d'Etat a par ailleurs adopté en novembre le plan sectoriel de gestion des eaux (PSGE), qui régit la gestion de la ressource en eau dans le canton.

#### 4.6.5 Garantir la sécurité

L'amélioration du cadre opérationnel, structurel et stratégique de la sécurité du canton de Fribourg est un chantier mené de longue date, quotidiennement, par un grand nombre d'acteurs réunis en partenariats étroits. L'Etat joue un rôle moteur, soit comme acteur direct avec ses services dédiés – Police cantonale, protection de la population, etc. – soit comme législateur ou organisateur fixant les règles et objectifs à atteindre. En 2021, la Police cantonale a mené une analyse en profondeur, validée par la Direction de la sécurité et de la justice, des défis organisationnels et sécuritaires qui l'attendent ces dix prochaines années. Des défis qui concernent notamment la prise en charge et le suivi des personnes mineures, le traitement des questions de mœurs et de maltraitance (violences domestiques notamment), la nouvelle délinquance routière, le traitement de l'extrémisme violent et de la radicalisation, la cybercriminalité, la prévention, la direction opérationnelle des interventions d'urgence, la gestion de l'information et l'accès aux données, ou encore le développement de la capacité technologique de la Police cantonale. Cette analyse a constitué le fondement d'un projet d'augmentation de l'effectif des agents et agentes de la Police cantonale de 90 unités sur dix ans. Une première étape a été franchie avec la transmission par le Conseil d'Etat au Grand Conseil d'un projet de modification du décret fixant cet effectif, dont la limite supérieure a finalement été fixée par le Législatif à 615 agents et agentes, soit une augmentation de 46,5 unités.

La finalisation du projet de loi cantonale sur les amendes d'ordre (LCAO), adopté par le Grand Conseil en octobre 2021, offrira dès 2022 un cadre clair dans l'attribution des compétences en la matière entre les différentes autorités. Le projet de loi sur la défense incendie et les secours, qui ambitionne d'améliorer l'efficacité des interventions et l'efficacité de l'organisation des sapeurs-pompiers, fondée sur une cartographie des risques, a été adoptée par le



Grand Conseil en mars 2021, et sa mise en œuvre a été entamée, notamment la finalisation de l'analyse des risques, la désignation consécutive des bases de départ et le découpage géographique des associations de communes. Le projet de révision complète de la loi sur la protection de la population a été poursuivi et pourra être mis en consultation en 2022.

#### 4.6.6 Réorganiser le pouvoir judiciaire

L'organisation de projet ad hoc constituée au premier semestre 2018 par le Conseil d'Etat a mené en son terme, en 2021, son analyse de l'organisation du Pouvoir judiciaire dans les domaines structurel, administratif, logistique et budgétaire, visant une gouvernance consolidée et une efficacité renforcée. Le comité de pilotage (COPIL) du projet, président par le Directeur de la sécurité et de la justice, a livré son rapport final au Conseil d'Etat, qui en a pris acte le 9 novembre 2021.

Trois mesures sont considérées comme essentielles et prioritaires. Il s'agit premièrement de regrouper différentes autorités judiciaires. Les tribunaux d'arrondissement et les justices de paix devraient être regroupées entre trois nouveaux arrondissements judiciaires représentant des volumes de dossiers comparables : un pour les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse, un pour la Sarine et un pour la Singine, le Lac et la Broye. La création d'un tribunal pénal unifié est également envisagée. Enfin, le COPIL a préconisé le regroupement des autorités de conciliation en matière de bail en une autorité centralisée, qui siègerait toutefois toujours dans les districts.

Deuxièmement, le COPIL appelle de ses vœux la création d'un organe de conduite du PJ, composé de magistrats, placé sous la surveillance du Conseil de la magistrature, et visant notamment le regroupement des fonctions de soutien transverses. Enfin, la poursuite de la mise en œuvre de la digitalisation de la justice, à travers le projet e-justice, constitue la troisième mesure prioritaire.

Parmi toutes les autres mesures proposées, onze sont qualifiées d'importantes. Certaines pourraient être confiées à l'organe de conduite : ressources humaines centralisées, formation du personnel, centralisation de la comptabilité, amélioration de la transparence, échange de bonnes pratiques, etc. Au surplus, la cellule judiciaire itinérante doit être maintenue, le Tribunal des mesures de contrainte devrait faire l'objet d'une attention particulière, et les justices de paix devraient être renommées en tribunaux de protection de l'enfant et de l'adulte.

Le Conseil d'Etat a chargé la DSJ d'approfondir les mesures proposées sous l'angle de leurs incidences légales, infrastructurelles, en ressources humaines et financières, et de proposer une planification de réalisation.

#### 4.6.7 Projets législatifs de l'ambition n° 3 « Améliorer la qualité de vie »

Objet	Etat fin 2021
Loi d'adhésion à la convention intercantonale sur la formation post-grade des médecins (nouvelle)	Loi du 02.11.2021
Loi sur la personne en situation de handicap (nouvelle)	Loi du 12.10.2017
Loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles (nouvelle)	Loi du 16.11.2017
Loi sur les pensions alimentaires (nouvelle, devenue entretemps « loi sur l'aide au recouvrement et l'avance de contributions d'entretien »)	Loi du 08.09.2021
Loi sur les prestations complémentaires pour familles économiquement modestes (nouvelle)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur la protection des biens culturels (révision partielle)	Etudes préalables en cours
Loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels (révision partielle, devenue entretemps « loi sur la défense incendie et les secours »)	Loi du 26.03.2021
Loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (révision partielle)	Loi du 12.09.2018
Loi sur l'aide sociale (révision totale)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur la protection de la population (révision totale)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur le droit de cité fribourgeois (révision totale)	Loi du 14.12.2017

---

## 5 Vie du Conseil d'Etat

---

### 5.1 Séances

Présidé en 2021 par Jean-François Steiert (vice-présidence : Olivier Curty), le Conseil d'Etat a tenu 51 séances (plus de 94 en 2020) dont quatre extraordinaires, pendant ses vacances durant les mois de février, avril, juillet et octobre, et cinq consacrées au budget 2022. Situation sanitaire oblige, ces séances ont eu lieu en visioconférence jusqu'à la mi-avril, puis en présentiel et par voie de circulation pour les séances extraordinaires. La première rencontre du nouveau Conseil d'Etat s'est tenue le 30 novembre 2021. La séance de reconstitution a eu lieu le 13 décembre 2021.

Lors de sa Journée au blanc, à Ueberstorf, la principale thématique a été l'élaboration de son bilan de législature.

Zurich fut la destination du traditionnel voyage du Conseil d'Etat cette année. Outre une rencontre avec leurs collègues zurichoises, le programme consistait en une visite du chantier de construction de la couverture de l'autoroute, qui apportera à Schwamendingen une nouvelle qualité de vie et d'habitat. Le Conseil d'Etat a échangé avec Ruedi Noser, entrepreneur zurichois en informatique et conseiller aux Etats, sur la manière dont l'Etat peut promouvoir l'innovation.

Le Conseil d'Etat a adopté 1589 arrêtés (1283 en 2020), 75 nouveaux règlements et ordonnances et 71 révisions partielles de règlements ou ordonnances existants (2020 : 86 et 54). Il a transmis 24 projets de loi (2020 : 23), 22 projets de décret (2020 : 32) et 18 rapports (2020 : 22) au Grand Conseil.

### 5.2 Rencontres de travail

La traditionnelle séance de travail avec le Conseil communal de la Ville de Fribourg a notamment permis de faire le point sur le projet de fusion du Grand Fribourg, la mise en œuvre de la LAgg pour l'agglomération de Fribourg, l'avenir de l'Université de Fribourg, la décharge de Châtillon et la valorisation du potentiel bois-énergie.

La séance avec le comité de l'Association des communes fribourgeoises a été l'occasion d'une discussion axée sur le projet de loi sur la mobilité, le désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes, la révision générale de la loi sur les communes, la nouvelle loi sur le tourisme, le projet de loi sur l'aide sociale et celui sur les prestations complémentaires familles, ainsi que la mise en œuvre de la loi sur la défense incendie et les secours.

Lors sa séance avec la Conférence des préfets, qui a été organisée en visioconférence en raison de la situation sanitaire, le Conseil d'Etat a traité de nombreux thèmes actuels communs, à savoir : la réforme de la gouvernance des régions, le bilan sur les élections communales générales, les soutiens à l'économie pendant la crise Covid-19 et la situation économique dans les districts, la révision générale de la loi sur les communes, ainsi que la nouvelle ordonnance cantonale sur la protection contre le bruit et les dangers liés au son.

Il a rencontré, également en virtuel, la cheffe du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) pour un entretien de travail, au cours duquel des dossiers importants d'actualité tels que l'avenir de la caserne de la Poya et l'achat de nouveaux avions de combat ont été discutés.

Ses séances de travail avec les Gouvernements des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel ont été annulées (Covid-19). En revanche, celle avec le Conseil d'Etat valaisan a été maintenue, au cours de laquelle ont été abordés la nouvelle offre ferroviaire Vevey – Puidoux – Paléziex – Romont – Fribourg – Berne, le développement des parcs et quartiers, l'avenir de la formation policière en Suisse romande, la lutte contre l'hooliganisme ainsi que la gestion de la crise Covid.

Lors de cette année, le Gouvernement a également rencontré la direction de la RTSR-RTS, avec laquelle il a examiné l'état des lieux de la couverture du secteur culturel dans le canton de Fribourg, coproduction de manifestations culturelles et perspectives d'avenir, les enjeux actuels pour la SSR et les défis pour la RTS.

---

Lors d'une réunion avec la Présidence de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, il a traité des prochaines étapes de blueFACTORY, du développement et de la croissance du campus associé EPFL, de la stratégie agroalimentaire et des relations Suisse-Union européenne.

### 5.3 Visites et réceptions

En raison de la pandémie Covid-19, la traditionnelle cérémonie protocolaire des vœux de l'an a été remplacée par la diffusion d'un message de souhait conjoint des Présidences du Conseil d'Etat et du Grand Conseil ainsi que de l'Evêque du diocèse.

Lorsque la situation sanitaire permettait leur déroulement, le Conseil d'Etat a pris part à l'une ou l'autre cérémonies et manifestations, profanes ou religieuses.

Durant le premier semestre, la pandémie a contraint le Gouvernement à annuler voire à reporter à 2022 maints événements. Au cours de la seconde partie de l'année, la situation plus détendue au niveau du coronavirus a permis le déroulement de plusieurs manifestations traditionnelles, soit la réception par le Gouvernement du canton de Lucerne, la journée de détente avec les anciens membres du Gouvernement et l'ancien vice-chancelier d'Etat et leurs conjoints, la réunion annuelle avec les cadres supérieurs de l'administration cantonale ou encore le match aux cartes avec l'Evêché. Durant cette période, le Conseil d'Etat a également eu l'opportunité de saluer en gare de Fribourg le Président de la Confédération (Guy Parmelin) lors du passage de son train spécial. Il a aussi reçu le Bureau du Grand Conseil de la législature 2017–2021 dans le cadre de la Bénichon du Pays de Fribourg. Il a rencontré les hauts cadres de la Confédération proches de Fribourg, avec un déplacement à vélo de Düdingen à Granges-Paccot à travers la Transagglo.

Le Gouvernement a accueilli les secrétaires généraux des Départements fédéraux lors de leur venue à Fribourg à l'occasion de leur voyage d'étude annuel.

Par sa visite à l'exposition « Plus fort que la violence », il a souhaité marquer son soutien au combat contre la violence domestique.

Des opérations de relations publiques ont été organisées en marge des rencontres à domicile du HC Fribourg-Gottéron.

Le Conseil d'Etat a officiellement pris congé d'Edgar Jeitziner, président de la Direction générale de la Banque Cantonale de Fribourg (BCF) de 2012 à 2021, de Jean-Claude Cornu, directeur de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments de 2011 à 2021 ainsi que des trois préfets sortant de charge, soit Daniel Lehmann, préfet du Lac (1997 à 2021), Carl-Alex Ridoré, préfet de la Sarine (2008 à 2021) et Patrice Borcard, préfet de la Gruyère (2012 à 2021).

Une discussion virtuelle lui a permis de rencontrer Daniel Wenger, nouveau président de la Direction générale de la BCF.

Sa visite annuelle à des entreprises fribourgeoises, organisée cette fois en ville de Fribourg, lui a offert l'opportunité de montrer sa préoccupation constante dans le domaine de la bioéconomie, la réduction de l'empreinte carbone, la valorisation de la biomasse et l'économie circulaire.

Le Conseil d'Etat a été associé à la venue du chef du Département fédéral de l'intérieur (DFI) au Centre de vaccinations, au Forum Fribourg et à l'Université de Fribourg, ainsi qu'à la visite de GRZ Technologies par la cheffe du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

Le président du Conseil d'Etat a participé à l'acte officiel commémorant le centenaire de la reprise diplomatique entre la Confédération et le Saint-Siège, en présence du vice-président du Conseil fédéral, chef du Département fédéral des affaires étrangères (Ignazio Cassis) et du secrétaire d'Etat du Saint-Siège (Son Eminence le Cardinal Pietro Parolin).

Le Gouvernement a été représenté à la Journée de la diplomatie organisée lors du 74<sup>e</sup> Festival de Films de Locarno ainsi qu'à la cérémonie de prestation de serment des aspirants et aspirantes de l'école de police 2020–2021.

---

## 5.4 Centenaires

Le Conseil d'Etat a rendu hommage à 32 Fribourgeois et Fribourgeoises célébrant leur 100<sup>e</sup> anniversaire. Cependant, en raison de la pandémie du coronavirus, 20 cadeaux ont été remis sans la présence d'un membre du Gouvernement.

# 6 Relations extérieures

---

La responsabilité politique de la coordination des relations extérieures relève ad personam d'un membre du Conseil d'Etat, soit, actuellement, le Directeur de l'économie et de l'emploi (suppléant : Directeur des finances). Concrètement, il représente le Conseil d'Etat à l'Assemblée plénière de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), lors des réunions du comité de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) ainsi que de la Région capitale suisse (RCS). La Chancelière d'Etat siège depuis janvier 2016 au comité et au Conseil de la Fondation ch et est Secrétaire générale de la Conférence suisse des Chanceliers d'Etat. Les lignes de force de l'intervention du Conseil d'Etat dans le domaine des relations extérieures peuvent être résumées ainsi :

- > Fribourg joue un rôle primordial de canton-pont entre la Suisse occidentale et le reste de la Suisse ;
- > Fribourg participe activement à la CdC et aux conférences des directeurs cantonaux pour contribuer à un fédéralisme vivant et équitable ;
- > Fribourg se positionne comme un canton fort dans une Suisse occidentale forte ;
- > Fribourg contribue fortement à l'existence et à la vitalité de la Région capitale suisse, quatrième métropole en Suisse, et s'engage dans des projets concrets, en collaboration avec les autres cantons partenaires ;
- > Fribourg continue à approfondir ses liens bilatéraux avec les cantons voisins, mais aussi avec d'autres régions intéressées ;
- > Fribourg s'applique à mettre davantage en exergue ses compétences et valeurs au niveau national et international.

## 6.1 Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

En 2021, la Conférence des gouvernements cantonaux a tenu cinq assemblées plénières, dont une extraordinaire. Plusieurs dossiers ont marqué les travaux de la CdC en politique intérieure et extérieure, à commencer par le référendum contre la loi Covid-19 ayant été rejeté le 13 juin 2021. Le Conseil fédéral a organisé une conférence de presse contre ce référendum et a proposé à la CdC d'y participer.

L'engagement des cantons dans cette campagne a payé puisque le référendum a été rejetée par 60 % des votant-e-s. À la suite de quoi, un deuxième référendum contre cette loi a été déposé, muni de 187 000 signatures récoltées en trois semaines. La votation a été fixée par le Conseil fédéral au 28 novembre 2021. Ce deuxième référendum a aussi été rejeté par 62 % des voix.

En ce qui concerne la politique européenne, le Conseil fédéral a mis un terme en mai aux négociations avec l'UE. Les gouvernements cantonaux sont d'avis que le Conseil fédéral doit tout mettre en œuvre pour fixer un cadre stable dans les relations avec l'UE et éviter une spirale négative. Ils entendent être étroitement associés à la suite de la procédure. Afin d'élaborer de nouvelles propositions de politique européenne du point de vue des cantons, une réorganisation de la Commission Europe est nécessaire. La Commission Europe consistera en un groupe restreint composé d'environ 10 personnes, avec un système de répartition des dossiers et de groupes de travail chargés de formuler des propositions.

Le 23 septembre 2021, l'Assemblée plénière de la CdC a approuvé la version finalisée de la convention-cadre de droit public concernant l'Administration numérique suisse (ANS). Par courrier du 30 septembre, le secrétariat général de la CdC a lancé la procédure de ratification auprès des gouvernements cantonaux. Ces derniers ont également été priés de désigner les représentant-e-s de leur canton à l'assemblée des délégué-es ANS. Conformément à la

---

convention-cadre, chaque canton obtient un siège par tranche entamée de 400 000 habitants. Fribourg a nommé Stéphane Schwab en tant que représentant à l'assemblée des délégué-es de l'ANS.

Afin que l'ANS puisse rapidement être constituée début 2022, l'Assemblée plénière du 17 décembre 2021 a élu les cinq membres de l'organe de direction politique ANS sur la base des nominations transmises par les conférences gouvernementales régionales.

## 6.2 Fondation ch

La Fondation ch a été créée par les 26 cantons qui sont tous représentés au sein du Conseil de fondation. La Fondation ch joue un rôle de coordination entre ses membres, promeut le fédéralisme et veille au maintien de la diversité des langues et des cultures en Suisse. Elle gère également le secrétariat de la CdC ainsi que la Maison des cantons à Berne, qui héberge les secrétariats de plusieurs conférences intercantionales. La Chancelière d'Etat représente le canton au Conseil de fondation. Elle siège également au comité directeur qui se réunit deux fois par année, comme représentante de la Conférence des chanceliers d'Etat.

Depuis 2014, la Fondation ch décerne chaque année le Prix du fédéralisme à celles et ceux qui œuvrent en faveur de la Suisse fédérale. La Fondation ch a décidé que, pour l'édition 2021 et les suivantes, la lauréate ou le lauréat sera désigné-e à l'issue d'un appel à candidatures et recevra une récompense de 10 000 francs. 50 candidatures ont été déposées. La Fondation ch a réuni un jury très diversifié, dont Danielle Gagnaux-Morel, chancelière d'Etat (FR), pour la partie du jury Easyvote. Un projet de la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes FSPJa été récompensé. Le site remplit les critères du Prix du fédéralisme, notamment ceux de la participation, l'innovation et la cohésion. En décernant ce prix, le jury récompense l'important engagement national et cantonal d'Easyvote en faveur de l'intérêt et de la participation politique des jeunes générations montantes. Il souhaite également encourager Easyvote à poursuivre et à intensifier ce travail.

Depuis 1993, le programme Premier Emploi de la Fondation ch, en partenariat avec le SECO, offre à de jeunes demandeurs d'emploi, en fin d'apprentissage ou diplômés d'une université ou d'une haute école, la possibilité d'effectuer un stage dans une autre région linguistique. 2021 a été marqué par la crise Covid-19. Pour l'année 2021, les cantons ont annoncé au SECO une augmentation d'environ un quart du besoin en places de stage. Les réactions des cantons à l'enquête 2020 sur l'acquisition de nouvelles places de stage étaient en principe intéressées. Toutefois, l'enquête a montré que la plupart des services ne connaissaient pas le programme et ne pouvaient pas s'engager. Afin d'accroître la notoriété du programme et d'acquérir à l'avenir d'autres places de stage dans les cantons, la Fondation souhaite améliorer sa communication.

## 6.3 Conférences des directeurs cantonaux

Le Conseil d'Etat est engagé dans les structures, mais aussi dans les actions de coopération intercantonale. A titre d'exemple, les membres du Conseil d'Etat sont présents dans l'ensemble des conférences nationales des directeurs cantonaux. Le Directeur de l'aménagement, l'environnement et des constructions est vice-président de la conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP).

Le Conseil d'Etat est également fortement engagé au sein des conférences régionales, particulièrement de la Suisse occidentale. Le Directeur de l'instruction publique est quant à lui à la présidence de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). Chaque Direction informe dans son rapport respectif sur les activités intercantionales en cours dans ses domaines de compétence.

En 2021, 14 conventions intercantionales, essentiellement d'envergure nationale, sont en cours d'élaboration et de négociation au sein des conférences des directeurs ou en cours de ratification auprès des parlements cantonaux.

	<b>Convention (titre provisoire)</b>	<b>Date probable d'entrée en vigueur</b>	<b>Cantons concernés</b>	<b>Direction compétente</b>	<b>Conférence des directeurs cantonaux concernée</b>	<b>Etat</b>
1	Accord intercantonal universitaire (révision totale)	2021	Tous les cantons	DICS	CDIP	En cours de ratification
2	Convention romande sur les jeux d'argent (CORJA)	01.01.2021	Cantons romands	DSJ/DFIN	-	En cours de ratification
3	Concordat sur les jeux d'argent au niveau suisse (CJA)	01.01.2021	Cantons	DSJ/DFIN	-	En cours de ratification
4	Concordat sur la pêche dans le lac de Neuchâtel	2022	FR, NE, VD	DI AF		En cours de modification
5	Convention intercantonale sur les contributions des cantons aux hôpitaux relative au financement de la formation médicale postgrade et sur la compensation des charges (CFFP)	01.01.2021	Tous les cantons	DSAS	CDS	Loi d'adhésion et message en cours de préparation
6	Convention intercantonale CARA sur le dossier électronique du patient	2021	FR-VD-GE-VS-JU	DSAS	-	En cours d'élaboration
7	Convention intercantonale sur la collaboration des forces sanitaires en cas d'évènement extraordinaire	01.01.2020	Tous les cantons romands	DSAS	CLASS	En cours d'élaboration
8	Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS) - Modification	01.01.2020	Tous	DSAS	CDAS	
9	Convention réglant l'engagement et l'exploitation d'un poste médical avancé	01.01.2020	VD, FR	DSAS	-	En cours de ratification
10	Convention réglant l'engagement et l'exploitation d'un poste médical avancé	01.01.2020	VD, FR et Montagny	DSAS	-	En cours de ratification
11	Convention sur le service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier des cantons de Fribourg, de Vaud et de la République et canton de Genève (Convention SIERA)	01.01.2019	GE, VD, FR	DAEC	-	Loi du 8.11.18 sur l'adhésion du canton de Fribourg à la convention intercantonale sur le Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier SIERA
12	Révision de l'Accord intercantonal sur les marchés publics	2022	Tous les cantons	DAEC	DTAP	Adoption le 15 novembre 2019 par l'Autorité intercantonale pour les marchés publics (AiMp)
13	Convention de collaboration pour le développement et la gestion du logiciel Boussole21	22.03.2021	VD, VS, FR	DAEC	DTAP	Signée le 22.03.21
14	Accord intercantonal sur les offres scolaires en milieu hospitalier (AOSH)	2023	Tous les cantons	DICS	CDIP	Procédure de consultation terminée



## 6.4 Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

Le comité de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) s'est réuni à quatre occasions en 2021. La présidence est assumée par le canton de Vaud jusqu'en juin 2022. Au travers de prises de position à l'attention de membres du Parlement fédéral ou du Conseil fédéral, les membres de la CGSO ont œuvré pour faire valoir leurs intérêts et influencer les débats et les décisions dans des dossiers d'importance particulière pour la région.

La CGSO a notamment agi dans la gestion de la crise de la pandémie de Covid-19 en apportant des réflexions sur le processus de gestion de crise entre la Confédération et les cantons. Ceci par l'amélioration de la répartition des compétences et la coordination. De plus, le peuple suisse a dû se rendre aux urnes à deux reprises concernant la Loi Covid-19. La CGSO a pris position lors des deux votations du 13 juin 2021 et du 28 novembre 2021 en soutenant la loi Covid-19. Cette loi permet de gérer la crise sanitaire, fournir des aides économiques aux secteurs touchés et établir les domaines de compétences des cantons et de la Confédération. Le référendum a été accepté à deux reprises par le peuple.

Depuis l'abandon des négociations de l'accord-cadre entre la Confédération et l'Union européenne, la CGSO a œuvré pour que le Conseil fédéral prenne des mesures concrètes et avance dans le dialogue avec l'UE. Les effets de l'abandon de l'accord-cadre se sont fait ressentir dans différents secteurs tels que les Medtech, les échanges commerciaux, la participation de la Suisse aux programmes européens de recherches et le programme Erasmus+.

## 6.5 Rencontres gouvernementales bilatérales

La collaboration intergouvernementale au niveau bilatéral a encore été marquée par la pandémie de Covid-19. Une seule rencontre de travail s'est faite, avec le Gouvernement du canton du Valais (24 et 25 août), en Valais. Toutes les autres rencontres ont été annulées.

Ces entrevues s'inscrivent dans la volonté du Conseil d'Etat du canton de Fribourg de rencontrer régulièrement les cantons de Suisse occidentale, mais aussi d'autres cantons de Suisse. De nombreux sujets qui touchent le canton de Fribourg sont normalement traités dans le cadre de ces séances de travail.

## 6.6 Relations avec la Députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales

Les quatre rencontres organisées au cours de l'année 2021 entre le Conseil d'Etat et la Députation fribourgeoise aux Chambres fédérales ont permis d'examiner avec attention des dossiers prioritaires pour le canton sur la scène fédérale, notamment le dossier de la loi Covid-19 (cas de rigueur, culture), de l'imposition du logement, de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), de l'Assurance tremblement de terre, de l'accord cadre avec l'UE, du transport régional de voyageurs, du programme Horizon Europe et Erasmus+ et de l'e-ID.

## 6.7 Consultations fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à plus de 130 procédures de consultation émanant du Parlement et du Conseil fédéral, des départements et offices fédéraux, de la Conférence des gouvernements cantonaux ou de conférences nationales des directeurs cantonaux. Une liste complète des consultations auxquelles le canton a participé en 2021 figure dans rapport des Relations extérieures du canton de Fribourg et sur le site internet de l'Etat à l'adresse :

<https://www.fr.ch/cha/re/prestations-des-relations-externes>.



---

## 7 Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2021

---

(Art. 198, al. 3 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil)

Au cours de l'année 2021, le Grand Conseil s'est déterminé sur 21 projets de lois et 23 projets de décrets. Quelque 52 % des dispositions discutées et admises, soit 15 lois et 8 décrets, n'ont pas ou quasiment pas d'incidences sous l'angle financier.

S'agissant des autres projets de lois ou décrets, leurs incidences financières et en personnel peuvent être synthétisées de la manière suivante, non sans qu'aient été formulées au préalable les réserves d'usage liées aux difficultés de procéder à des additions de conséquences financières tantôt uniques tantôt répétitives, touchant aussi bien le compte de résultats que le compte des investissements.

### 7.1 Concernant le compte des investissements

Au cours de l'année écoulée, le Grand Conseil a adopté neuf décrets concernant des crédits d'engagement, dont un pour des études, représentant au total un volume d'investissements ou de subventionnement d'investissements de 82 265 136 francs. Les quatre principaux objets concernent : le crédit d'engagement pour la mise en œuvre du Plan Climat cantonal du canton de Fribourg (21 000 000 francs), le crédit d'engagement pour une participation financière à l'aménagement de la TransAgglo et de la Voie Verte (15 850 000 francs), le subventionnement de la construction d'un cycle d'orientation à Cugy, de la transformation des cycles d'orientation de la Glâne, à Romont, et de Jolimont, à Fribourg (14 663 136 francs) ainsi qu'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre du plan d'action et des outils définis dans la stratégie « Développement durable du canton de Fribourg » (9 572 000 francs). A cela s'ajoutent la contribution financière de l'Etat au capital-actions de la société blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA d'un montant de 25 000 000 francs, le transfert de propriété des sites industriels AgriCo à St-Aubin, La Maillarde à Romont et Pré-aux-Moines à Marly avec une incidence financière de 18 500 000 francs, auxquels s'ajoute une dotation en capital complémentaire de 4 000 000 francs en faveur de l'ECPF, ainsi que le décret relatif à l'octroi d'une subvention au projet « Protection contre les crues et revitalisation sur la Singine » (2 405 000 francs au maximum).

### 7.2 Concernant le compte de résultats

Les répercussions des six lois et des trois décrets ayant un impact significatif sur le compte de résultats peuvent être résumées de la sorte pour ce qui concerne les charges et revenus répétitifs :

- > la loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2022 prévoit une baisse du coefficient de l'impôt sur le revenu de 98 % à 96 % générant une perte de recettes de l'ordre de 17 millions de francs ;
- > un accroissement des dépenses nettes de personnel de plus de 8,3 millions de francs en relation avec l'augmentation de l'effectif du personnel de l'Etat dans le cadre du budget 2022 (près de 88 postes supplémentaires) ;
- > la loi sur la mobilité a pour conséquence une charge supplémentaire annuelle pour l'Etat de 4,6 millions de francs ;
- > la loi approuvant les mesures urgentes du Conseil d'Etat visant à surmonter l'épidémie de Covid-19 prévoit une incidence financière de près de 3 millions de francs, avec les 16 cas connus à ce jour ;
- > le décret fixant l'effectif des agent(e)s de la Police cantonale prévoit une augmentation de 30 EPT nouveaux postes (de 568.5 à 598.5 EPT), ce qui occasionnera une dépense unique de 1 800 000 francs ainsi qu'à terme, des charges salariales supplémentaires de 3 756 211 francs ;

- > la loi sur le personnel de l'Etat a pour conséquence un coût global supplémentaire à charge de l'Etat-employeur d'environ 1,8 million de francs ;
- > la loi portant adhésion à la convention sur les contributions des cantons aux hôpitaux relative au financement de la formation médicale postgrade et sur la compensation intercantonale des charges prévoit une charge annuelle supplémentaire de près de 1,7 million de francs ;
- > la loi sur l'aide au recouvrement et l'avance de contributions d'entretien (LARACE) pourrait engendrer, selon les projections, une augmentation de 875 000 francs à charge de l'Etat ;
- > le décret en lien avec la fusion des communes de Galmiz, Gempenach et Morat, qui prévoit une aide financière de l'Etat d'un montant de 196 680 francs.

En 2021, cinq modifications apportées par le Grand Conseil à des projets du Conseil d'Etat ont eu une incidence sur les répercussions financières prévues. Le Grand Conseil a en effet décidé d'accorder 16.5 EPT nouveaux postes supplémentaires à la Police cantonale (DSJ) en augmentant le décret de 568.5 EPT à 615 EPT pour l'effectif des agent-e-s, ce qui occasionne une augmentation supplémentaire, à terme, des charges salariales de 2 065 916 francs et une dépense unique supplémentaire de 1 000 000 francs. Concernant l'aide au recouvrement et l'avance de contribution d'entretien (LARACE), le Grand Conseil s'est également écarté du projet du Conseil d'Etat. En effet, le montant a été revu à la hausse de 400 000 francs. Ainsi, les dépenses pour l'Etat s'élèvent désormais à 1 275 000 francs. Il a également accordé 4 303 000 francs supplémentaires pour la mise en œuvre de la stratégie « Développement durable », ce qui porte le montant total à 13 875 000 francs. Concernant le transfert de propriété des sites industriels AgriCo à St-Aubin, La Maillarde à Romont et Pré-aux-Moines à Marly, le Grand Conseil s'est également écarté du projet du Conseil d'Etat. L'incidence financière pour l'Etat se monte désormais à 37 000 000 francs, auxquels s'ajoute une dotation en capital complémentaire de 6 000 000 francs en faveur de l'ECPF, en augmentation de 2 000 000 francs par rapport au projet initial. A signaler encore ici les modifications apportées par le Grand Conseil à la loi sur la mobilité, dont les conséquences financières totales représentent finalement une charge annuelle nette supplémentaire de 2 690 801 francs pour l'Etat et une diminution annuelle de charges de 2 556 179 francs pour les communes. A cela s'ajoutent des dépenses d'investissements annuelles pour l'Etat de 3 253 179 francs et une diminution annuelle de 2 688 000 francs pour les communes.

### 7.3 Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2021 (avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>Incidences des projets du Conseil d'Etat</u> <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
				<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D relatif au subventionnement de la construction d'un cycle d'orientation, à Cugy, et de la transformation des cycles d'orientation de la Glâne, à Romont, et de Jolimont, à Fribourg	2020-DAEC-41	DAEC	09.02.21			Dépenses : + 14 663 136 fr.
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre du plan d'action et des outils définis dans la stratégie « Développement durable du canton de Fribourg »	2020-DAEC-150	DAEC	09.02.21			Dépenses : + 9 572 000 fr. GC : Dépenses : + 13 875 000 fr.

				<b>Incidences des projets du Conseil d'Etat</b> GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil			
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>		
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs	
L	sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques (LIVAR)	2018-DSJ-228	DSJ	11.02.21		Le nouveau système d'imposition ne devrait pas induire de diminution de la masse fiscale actuelle.	
D	relatif à l'augmentation de la participation financière de l'Etat de Fribourg au capital-actions de la société blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA	2019-DEE-25	DEE	12.02.21			Contribution financière de l'Etat d'un montant de 25 000 000 fr., dont 5 000 000 fr. financés par la transformation du prêt actionnaire alloué par l'Etat.
D	relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2020	2020-DFIN-17	DFIN	23.03.21		Aucune incidence financière.	
D	approuvant la fusion des communes de Galmiz, Gempenach et Morat	2020-DIAF-10	DIAF	23.03.21		Aide financière de l'Etat d'un montant de 196 680 fr.	
D	relatif aux naturalisations	2020-DIAF-52	DIAF	23.03.21		Aucune incidence financière.	
L	modifiant la loi relative au traitement et à la prévoyance professionnelle des conseillers d'Etat, des préfets et des juges cantonaux	2020-DFIN-3	DFIN	23.03.21		Une estimation globale des conséquences financières du projet est difficilement réalisable. Le projet n'a pas d'incidence en personnel.	
L	modifiant la loi approuvant les mesures urgentes du Conseil d'Etat visant à surmonter l'épidémie de COVID-19	2021-GC-42	GC / DFIN	23.03.21		Les conséquences financières de ce projet sont estimées à 2 971 500 fr., avec les 16 cas connus à ce jour. D'autres cas pourraient encore se rajouter.	
D	relatif à l'octroi d'une subvention au projet « Protection contre les crues et revitalisation sur la Singine », sur le territoire de la commune de Bössingen	2020-DAEC-216	DAEC	26.03.21			Dépenses : + 2 405 000 fr. au maximum, à savoir une subvention de 47% au maximum des dépenses estimées à 5 117 000 fr.
L	sur la défense incendie et les secours (LDIS)	2020-DSJ-172	DSJ	26.03.21		L'incidence financière du projet est difficilement mesurable. Elle devrait toutefois être minimale. Aucune incidence en personnel.	
D	relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2020	2020-DFIN-62	DFIN	19.05.21		Aucune incidence financière.	
L	modifiant la loi sur la scolarité obligatoire (interdiction de divulgation d'informations)	2020-DICS-11	DICS	19.05.21		Aucune incidence financière ou en personnel.	

				<b>Incidences des projets du Conseil d'Etat</b> <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Pour une présentation sans équivoque de la quantité de sucres rapides présents dans les denrées alimentaires)	2020-DIAF-43	DIAF	20.05.21		Aucune incidence financière.	
L sur l'abandon du certificat de bonnes mœurs dans la législation fribourgeoise	2020-DSJ-13	DSJ	20.05.21		Aucune incidence financière ou en personnel.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le subventionnement de la suppression du passage à niveau situé sur la commune de Villaz	2019-DAEC-59	DAEC	21.05.21			Dépenses : + 7 850 000 fr.
L modifiant la loi sur le personnel de l'Etat	2021-DFIN-12	DFIN	22.06.21		Le coût global supplémentaire à charge de l'Etat-employeur est d'environ 1 800 000 fr. Pour les communes, les coûts globaux supplémentaires s'élèvent à environ 205 000 fr.	
D relatif aux naturalisations	2021-DIAF-8	DIAF	23.06.21		Aucune incidence financière.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour une participation financière à l'aménagement de la TransAgglo et de la Voie Verte	2020-DAEC-193	DAEC	25.06.21			Dépenses : + 15 850 000 fr.
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel en vue de l'assainissement et de la transformation de l'Hôtel cantonal, à Fribourg	2021-DAEC-76	DAEC	25.06.21			Dépenses : + 3 580 000 fr.
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel en vue de la construction de la ferme-école sur le site de Grangeneuve, à Hauterive	2021-DAEC-77	DAEC	25.06.21			Dépenses : + 1 450 000 fr.
D portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Eviter la fin de la production des betteraves sucrières suisses)	2020-DIAF-50	DIAF	07.09.21		Aucune incidence financière.	
D relatif aux naturalisations	2021-DIAF-19	DIAF	07.09.21		Aucune incidence financière.	
L modifiant la loi la date d'entrée en fonction des membres du Conseil d'Etat et des préfets	2021-CE-185	CE / DIAF	07.09.21		Aucune incidence financière ou en personnel.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement destiné au subventionnement d'une piscine à Marly	2021-DICS-9	DICS	08.09.21			Dépenses : + 6 000 000 fr.

				<b>Incidences des projets du Conseil d'Etat</b> <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L sur l'aide au recouvrement et l'avance de contributions d'entretien (LARACE)	2020-DSAS-69	DSAS	08.09.21		Selon les projections, le projet pourrait engendrer une augmentation de 875 000 fr. à charge de l'Etat et d'un montant identique pour les communes. <i>GC : le projet pourrait engendrer une augmentation de 1 275 000 fr. à charge de l'Etat et d'un montant identique pour les communes.</i>	
L modifiant la loi sur la justice et le code de procédure et de juridiction administrative	2021-DSJ-13	DSJ	09.09.21		Aucune incidence financière.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre du Plan Climat cantonal du canton de Fribourg	2021-DAEC-64	DAEC	10.09.21			Dépenses : + 21 000 000 fr.
L modifiant la loi sur le contrôle des habitants	2020-DSJ-4	DSJ	06.10.21		Aucune incidence financière ou en personnel.	
L sur les amendes d'ordre de droit cantonal et de droit fédéral (LCAO)	2021-DSJ-126	DSJ	06.10.21		L'augmentation ou la diminution de recettes, seules conséquences prévisibles, ne sont pas quantifiables à ce stade. Aucune incidence en personnel.	
D Relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de l'assainissement et de la transformation de la Grange Neuve à Grangeneuve, Institut agricole de l'Etat de Fribourg	2021-DIAF-21	DIAF	07.10.21			Dépenses : + 2 300 000 fr.
L modifiant l'organisation de la médiation administrative	2020-DIAF-28	DIAF	07.10.21		Aucune incidence financière ou en personnel.	
L sur le tourisme (LT)	2019-DEE-5	DEE	08.10.21		Aucune incidence financière ou en personnel.	
L modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité	2021-DSAS-75	DSAS	02.11.21		Aucune incidence financière.	

				<b>Incidences des projets du Conseil d'Etat</b> <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L portant adhésion à la convention sur les contributions des cantons aux hôpitaux relative au financement de la formation médicale postgrade et sur la compensation intercantonale des charges	2021-DSAS-80	DSAS	02.11.21		Selon les derniers calculs de la CDS, basés sur les données 2019, la charge annuelle supplémentaire pour l'Etat s'élèverait à 1 651 084 fr., à verser à titre de compensation intercantonale, ceci pour autant que l'ensemble des cantons adhèrent à la convention.	
L modifiant la loi sur la scolarité obligatoire (jours « joker »)	2021-DICS-22	DICS	02.11.21		Aucune incidence financière ou en personnel.	
D relatif au projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2022	2020-DFIN-83	DFIN	03.11.21	+ 87.63 EPT (nouveaux postes et postes supplémentaires).	Nouveaux postes et postes supplémentaires : Charge brute : + 10 845 300 fr. Charge nette : + 8 314 190 fr.	
D relatif aux naturalisations	2021-DIAF-24	DIAF	03.11.21		Aucune incidence financière.	
L fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2022	2021-DFIN-43	DFIN	03.11.21		La baisse du coefficient d'impôt sur le revenu de 98% à 96% génère un coût de 17 000 000 fr.	
L modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs	2021-DFIN-8	DFIN	03.11.21		Aucune incidence financière.	

				<b>Incidences des projets du Conseil d'Etat</b> <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>			
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>		
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs	
D	relatif au transfert de propriété des sites industriels AgriCo à St-Aubin, La Maillarde à Romont (y.c. le terrain de Cramos SA) et Pré-aux-Moines à Marly, ainsi qu'à l'octroi d'une dotation en capital complémentaire à l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF)	2021-DEE-9	DEE	04.11.21			L'incidence financière pour l'Etat se monte à 18 500 000 fr. (valeur d'acquisition des biens-fonds), auxquels s'ajoute, en plus de la dotation initiale de 2 000 000 fr. prévue par l'article 47 alinéa 1 LPFA, une dotation en capital complémentaire de 4 000 000 fr. qui est allouée en faveur de l'ECPF afin de couvrir les excédents de charges de celui-ci pour les années à venir. Elle est financée par un prélèvement sur le fonds de politique foncière active. <i>GC : L'incidence financière pour l'Etat se monte au montant soumis à votation populaire soit, 37 000 000 fr. représentant la valeur d'acquisition des biens-fonds, auxquels s'ajoute, en plus de la dotation initiale de 2 000 000 fr., une dotation en capital complémentaire de 6 000 000 fr. qui est allouée en faveur de l'ECPF afin de couvrir les excédents de charges de celui-ci pour les années à venir. Elle est financée par un prélèvement sur le fonds de politique foncière active.</i>
D	fixant l'effectif des agents et agentes de la Police cantonale	2021-DSJ-112	DSJ	05.11.21	+ 30 EPT (de 568.5 à 598.5 EPT) <i>GC : + 46.5 EPT (+16.5 EPT nouveaux postes supplémentaires ; de 568.5 à 615 EPT)</i>	Le projet induira à terme (soit lors de l'atteinte de l'effectif maximal du décret) des charges salariales supplémentaires de 3 756 211 fr. <i>GC : le projet induira à terme (soit lors de l'atteinte de l'effectif maximal du décret) des charges salariales supplémentaires de 5 822 127 francs.</i>	Dépense unique : + 1 800 000 fr. (première phase sur cinq ans) <i>GC : Dépense unique : + 2 800 000 fr. (première phase sur cinq ans)</i>
L	sur la fusion du Service de l'agriculture et de Grangeneuve	2020-DIAF-59	DIAF	05.11.21		Le projet de loi a des incidences financières mais elles sont peu conséquentes.	



				<b>Incidences des projets du Conseil d'Etat</b> <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L sur la mobilité (LMob)	2021-DAEC-126	DAEC	05.11.21		<p>Le projet a pour conséquence une charge supplémentaire annuelle pour l'Etat de 4 565 000 fr. Les communes quant à elles sont déchargées d'un montant annuel de 3 900 000 fr.</p> <p><i>GC : Le projet a pour conséquence une charge supplémentaire annuelle nette pour l'Etat de 2 690 801 fr. Les communes quant à elles sont déchargées d'un montant annuel de 2 556 179 fr.</i></p> <p><i>La charge supplémentaire pour l'Etat découle notamment de l'ajout de 45,5 km de routes communales au réseau de routes cantonales, du financement de nouvelles lignes de transports publics et du soutien à diverses mesures de mobilité durable.</i></p>	<p><i>GC : Le projet a pour conséquence des dépenses supplémentaires annuelles pour l'Etat de 3 253 179 fr. Les communes quant à elles sont déchargées d'un montant annuel de 2 688 000 fr.</i></p> <p><i>Les dépenses supplémentaires pour l'Etat sont notamment liées au financement de voies cyclables, d'objets à caractère édilitaire, de mesures de modération de trafic ainsi que d'arrêts et de voies de bus.</i></p> <p><i>Ces dépenses ont été annualisées à partir d'estimations du coût de divers programmes d'investissements, dont la réalisation pourrait s'étendre sur une vingtaine d'années pour les plus longs.</i></p>

## 8 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2021 EPT	Comptes 2020 EPT	Ecart EPT
<b>Pouvoirs et Directions</b>	<b>8867,20</b>	<b>8769,88</b>	<b>97,32</b>
Pouvoir législatif	7,08	7,15	-0,07
Pouvoir judiciaire	339,52	334,35	5,17
Pouvoir exécutif	7,00	7,00	
Chancellerie d'Etat	50,25	48,90	1,35
Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport	5037,87	4973,64	64,23
Direction de la sécurité et de la justice	988,82	990,61	-1,79
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	450,16	445,52	4,64
Direction de l'économie et de l'emploi	930,08	915,16	14,92
Direction de la santé et des affaires sociales	174,76	171,50	3,26
Direction des finances	473,53	471,08	2,45

<b>Pouvoirs – Directions Centres de charges</b>	<b>Comptes 2021 EPT</b>	<b>Comptes 2020 EPT</b>	<b>Ecart EPT</b>
Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	408,13	404,97	3,16
<b>Secteurs</b>	<b>8867,20</b>	<b>8769,88</b>	<b>97,32</b>
Administration centrale	2991,45	2966,46	24,99
Secteur de l'enseignement	5503,18	5427,84	75,34
Secteur hospitalier	17,62	18,40	-0,78
Secteurs spéciaux et établissements d'Etat	354,95	357,18	-2,23

## 9 Instruments parlementaires

Les informations détaillées et l'état de traitement de chaque instrument parlementaire peuvent être consultés sur le site du Grand Conseil (<http://www.parlinfo.fr.ch/fr/politbusiness/parlamentvorstoesse/>).

### Motions, postulats, mandats et motions populaires

	Transmis au Conseil d'Etat durant l'année 2021	En cours de traitement au Conseil d'Etat	Suite directe ou rapport transmis par le Conseil d'Etat	En cours de traitement au Grand Conseil	Accepté par le Grand Conseil	Refusé par le Grand Conseil	Retiré par les auteur-e-s
Motions	25 (26*)	14	0	7	2	0	2
Postulats	31 (21*)	19	2	7	3	0	0
Mandats	10 (20*)	5	0	1	4	0	0
Motions populaires	0 (4*)	0	0	0	0	0	0

### Questions

Le Conseil d'Etat a reçu 128 (129\*) questions des député-e-s.

\* : chiffres 2020

# Rapport d'activité

Direction de l'instruction publique,  
de la culture et du sport

—

2021



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS**  
**Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD**

# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>Direction et Secrétariat général</b>	<b>9</b>
<b>1.1</b>	<b>Coronavirus – Rétrospective 2021</b>	<b>9</b>
<b>1.2</b>	<b>Activités</b>	<b>9</b>
1.2.1	En général	9
1.2.2	Du Concept cantonal pour l'intégration des MITIC (médias, images, technologies de l'information et de la communication) dans l'enseignement à celui pour l'éducation numérique	10
1.2.3	Promotion de l'enseignement des langues et des échanges linguistiques	10
1.2.4	Promotion du sport et du mouvement	11
1.2.5	Organisation de la formation fribourgeoise du corps enseignant	11
<b>1.3</b>	<b>Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)</b>	<b>11</b>
1.3.1	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	11
1.3.2	Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)	11
1.3.3	Conférence de l'instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest (NWEDK) et Conférence des régions alémaniques de la CDIP (D-EDK)	12
1.3.4	Gestion centralisée des paiements relatifs aux écolages extracantonaux	12
<b>1.4</b>	<b>Affaires contentieuses</b>	<b>12</b>
<b>1.5</b>	<b>Législation</b>	<b>12</b>
1.5.1	Lois et décrets	12
1.5.2	Ordonnances et règlements	12
<b>2</b>	<b>Service des ressources (SRess)</b>	<b>14</b>
<b>2.1</b>	<b>Activités</b>	<b>14</b>
2.1.1	Ressources humaines	14
2.1.2	Répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire	15
<b>3</b>	<b>Services de l'enseignement obligatoire</b>	<b>15</b>
<b>3.1</b>	<b>Généralités</b>	<b>15</b>
3.1.1	Thèmes communs aux deux parties linguistiques	15
3.1.2	Partie francophone	18
3.1.3	Partie alémanique	19
3.1.4	Enseignement spécialisé	20
3.1.5	Effectifs élèves (état au 1 <sup>er</sup> novembre)	21
3.1.6	Ouverture fermeture de classes	22
3.1.7	Effectif élèves physiques et classes par district pour le cycle 1 et 2 (état au 1 <sup>er</sup> novembre, avec les classes de soutien)	22
3.1.8	Effectif élèves physiques et classes par Cycle d'orientation (état au 1 <sup>er</sup> novembre)	23

---

<b>3.2</b>	<b>Pédagogie spécialisée</b>	<b>24</b>
3.2.1	Généralités	24
3.2.2	Données statistiques de l'enseignement spécialisé	24
3.2.3	Les services de logopédie, de psychologie et de psychomotricité (SLPP)	25
<b>3.3</b>	<b>Echanges scolaires</b>	<b>25</b>
3.3.1	Généralités	25
3.3.2	Douzième année linguistique (DAL)	25
3.3.3	Echanges élèves / classes (EC)	26
3.3.4	Echanges individuels de vacances (EIV)	26
3.3.5	Movetia	27
3.3.6	Région capitale suisse (RCS)	27
<b>4</b>	<b>Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2)</b>	<b>27</b>
<b>4.1</b>	<b>Activités</b>	<b>27</b>
4.1.1	Effectifs	27
4.1.2	Enseignement	28
4.1.3	Conférence et commissions	29
4.1.4	Services auxiliaires	30
4.1.5	Formation continue des enseignant-e-s	30
4.1.6	Collaboration intercantonale	30
4.1.7	Infrastructures	30
4.1.8	Législation	31
<b>4.2</b>	<b>Collège Saint-Michel</b>	<b>31</b>
4.2.1	L'école en bref	31
4.2.2	Elèves	31
4.2.3	Marche générale de l'école	31
<b>4.3</b>	<b>Collège Sainte-Croix</b>	<b>32</b>
4.3.1	L'école en bref	32
4.3.2	Elèves	32
4.3.3	Marche générale de l'école	32
<b>4.4</b>	<b>Collège de Gambach</b>	<b>33</b>
4.4.1	L'école en bref	33
4.4.2	Elèves	33
4.4.3	Marche générale de l'école	34
<b>4.5</b>	<b>Collège du Sud</b>	<b>34</b>
4.5.1	L'école en bref	34
4.5.2	Elèves	34
4.5.3	Marche générale de l'école	35

---

<b>4.6</b>	<b>Ecole de culture générale de Fribourg (ECGF)</b>	<b>35</b>
4.6.1	L'école en bref	35
4.6.2	Elèves	36
4.6.3	Marche générale de l'école	36
<b>4.7</b>	<b>GYB (Gymnase intercantonal de la Broye)</b>	<b>37</b>
4.7.1	L'école en bref	37
4.7.2	Elèves	37
4.7.3	Marche générale de l'école	37
<b>4.8</b>	<b>Centre de compétences Fritic</b>	<b>38</b>
<b>5</b>	<b>Service des affaires universitaires (SAfU)</b>	<b>38</b>
<b>5.1</b>	<b>Activités</b>	<b>38</b>
5.1.1	Domaine suisse des hautes écoles	38
5.1.2	Domaine universitaire	39
5.1.3	Formation des enseignant-e-s	39
<b>5.2</b>	<b>Evénements particuliers</b>	<b>40</b>
5.2.1	Domaine universitaire	40
5.2.2	Formation des enseignant-e-s	40
<b>6</b>	<b>Université (Uni)</b>	<b>41</b>
<b>6.1</b>	<b>Activités</b>	<b>41</b>
6.1.1	Etudiant-e-s	41
6.1.2	Organes centraux	41
6.1.3	Corps professoral	41
6.1.4	Recherche	41
6.1.5	Enseignement	42
<b>6.2</b>	<b>Evénements particuliers</b>	<b>42</b>
<b>7</b>	<b>Haute École pédagogique (HEP   PH FR)</b>	<b>42</b>
<b>7.1</b>	<b>Activité</b>	<b>42</b>
7.1.1	Formation primaire	43
7.1.2	Recherche et prestations à des tiers	43
7.1.3	Formation continue	44
<b>8</b>	<b>Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA)</b>	<b>44</b>
<b>8.1</b>	<b>Activités</b>	<b>44</b>
8.1.1	Préparation au choix professionnel	44
8.1.2	Information scolaire et professionnelle	44
8.1.3	Manifestations et événements	45
8.1.4	Centres d'orientation professionnelle	45



8.1.5	Consultations individuelles	45
8.1.6	Consultations pour demandeurs d'emploi	45
8.1.7	Choix scolaire et professionnel des jeunes	46
8.1.8	Stage d'information professionnelle	46
8.1.9	Orientation au secondaire II (auprès des étudiant-e-s du collège et de l'ECG)	46
8.1.10	Aide aux jeunes en difficulté	46
<b>8.2</b>	<b>Formation des adultes</b>	<b>46</b>
8.2.1	Commission de la formation des adultes	46
8.2.2	Validation des acquis	47
<b>9</b>	<b>Service des subsides de formation (SSF)</b>	<b>47</b>
<b>9.1</b>	<b>Activités</b>	<b>47</b>
9.1.1	Commission des subsides de formation	47
9.1.2	Bourses cantonales	47
9.1.3	Bourses extraordinaires	48
9.1.4	Prêts d'études	48
9.1.5	Subventions fédérales	48
<b>10</b>	<b>Service du sport (SSpo)</b>	<b>48</b>
<b>10.1</b>	<b>Activités</b>	<b>48</b>
10.1.1	Commission cantonale du sport et de l'éducation physique	48
10.1.2	Education physique	49
10.1.3	Jeunesse+Sport	50
10.1.4	Loterie Romande-Sport (LoRo-Sport)	51
10.1.5	Inventaire cantonal des installations sportives	51
10.1.6	Evénements particuliers	51
<b>11</b>	<b>Service de la culture (SeCu)</b>	<b>51</b>
<b>11.1</b>	<b>Commissions</b>	<b>51</b>
11.1.1	Commission de gestion du Fonds cantonal de la culture	51
11.1.2	Commission des affaires culturelles	51
<b>11.2</b>	<b>Subventions en faveur de la culture</b>	<b>52</b>
11.2.1	Eléments statistiques	52
11.2.2	Aides pluriannuelles à la création	52
11.2.3	Aides ponctuelles à la création	52
11.2.4	Subventions extraordinaires et encouragement à la décentralisation	53
11.2.5	Subventions ordinaires	53
11.2.6	Contributions financières de la Loterie Romande	53
11.2.7	Soutien aux musiques actuelles	53

---

11.2.8	Enquête photographique fribourgeoise	54
11.2.9	Bourses de création	54
11.2.10	Résidences d'artistes à l'étranger	54
11.2.11	Coopération	54
11.2.12	Culture & Ecole	54
11.2.13	Patrimoine culturel immatériel	55
<b>11.3</b>	<b>Evénements particuliers</b>	<b>55</b>
<b>11.4</b>	<b>Surveillance et coordination des institutions culturelles</b>	<b>55</b>
<b>11.5</b>	<b>Bibliothèque cantonale et universitaire</b>	<b>56</b>
11.5.1	Commission	56
11.5.2	Direction et services généraux	56
11.5.3	Secteur Collections fribourgeoises et activités culturelles	58
11.5.4	Secteur Manuscrits, incunables et archives	59
11.5.5	Secteur Technologies du web et infrastructure informatique	59
11.5.6	Secteur Gestion des Métadonnées (GEM)	59
11.5.7	Secteur Acquisitions	60
11.5.8	Secteur public	61
11.5.9	Secteur Logistique	61
11.5.10	Bibliothèques décentralisées sises à l'Université	62
<b>11.6</b>	<b>Conservatoire</b>	<b>62</b>
11.6.1	Commission	62
11.6.2	Activités	62
<b>11.7</b>	<b>Musée d'art et d'histoire</b>	<b>64</b>
11.7.1	Commission	64
11.7.2	Personnel et organisation interne	64
11.7.3	Fréquentation	64
11.7.4	Bâtiment et équipement	64
11.7.5	Activités et transmission du savoir	64
11.7.6	Gestion des collections et recherche	65
<b>11.8</b>	<b>Musée d'histoire naturelle</b>	<b>67</b>
11.8.1	Commission	67
11.8.2	Personnel et organisation interne	67
11.8.3	Projet de délocalisation et de construction du MHN à la route des Arsenaux à Fribourg	67
11.8.4	Activités et transmission du savoir	67
11.8.5	Gestion des collections et recherche	68
11.8.6	Centre de compétence et de consultation	69
<b>11.9</b>	<b>Château de Gruyères</b>	<b>69</b>

11.9.1	Conseil de fondation	69
11.9.2	Activités	69
<b>11.10</b>	<b>Vitrocentre Romont, Centre suisse de recherche sur le vitrail et les arts du verre</b>	<b>70</b>
11.10.1	Conseil de fondation	70
11.10.2	Activités	70
<b>11.11</b>	<b>Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle</b>	<b>71</b>
11.11.1	Conseil de fondation	71
11.11.2	Activités et transmission du savoir	71
11.11.3	Evénements particuliers et autres activités	72
<b>11.12</b>	<b>Musée romain de Vallon</b>	<b>72</b>
11.12.1	Conseil de Fondation	72
11.12.2	Expositions et animations	72
<b>12</b>	<b>Service archéologique (SAEF)</b>	<b>73</b>
<b>12.1</b>	<b>Sauvegarde du patrimoine archéologique</b>	<b>73</b>
12.1.1	Archéologie du territoire (procédures, protection et conservation des sites)	73
12.1.2	Interventions archéologiques	74
12.1.3	Collections, documentation et information	74
<b>12.2</b>	<b>Valorisation du patrimoine archéologique</b>	<b>75</b>
12.2.1	Etudes	75
12.2.2	Publications	76
12.2.3	Exposition et sensibilisation	76
<b>12.3</b>	<b>Collaborations</b>	<b>77</b>
<b>13</b>	<b>Service des biens culturels (SBC)</b>	<b>78</b>
<b>13.1</b>	<b>Activités</b>	<b>78</b>
13.1.1	Recensement des biens culturels	78
13.1.2	Mise sous protection et révision des plans d'aménagement local (PAL)	78
13.1.3	Examen des demandes de permis de construire	78
13.1.4	Suivi des travaux de conservation et des demandes de subventions	78
13.1.5	Expertises et conseils	79
13.1.6	Documentation sur le patrimoine	79
13.1.7	Publications et actions de sensibilisation	79
13.1.8	Protection des biens culturels en cas de conflit et de crise	79
13.1.9	Monuments d'art et d'histoire de la Suisse	80
13.1.10	Commissions	80
<b>13.2</b>	<b>Evénements particuliers</b>	<b>80</b>
<b>14</b>	<b>Etat du personnel</b>	<b>80</b>

---

# 1 Direction et Secrétariat général

---

Conseiller d'Etat, Directeur : Jean-Pierre Siggen

Secrétaire général : Michel Perriard

## 1.1 Coronavirus – Rétrospective 2021

Dès le mois de février et conjointement à l'arrivée du variant delta, les élèves de l'école obligatoire ont été plus intensément concernés par la pandémie que l'année précédente avec des flambées dans des écoles primaires et des cycles d'orientation. Une Task Force DICS comprenant des représentant-e-s des services de l'enseignement obligatoire, du post-obligatoire et du secrétariat général a été mise sur pied pour gérer au mieux ces situations en étroite concertation avec la Task Force sanitaire.

Ainsi le monitoring de la pandémie dans les écoles a été garanti par un suivi quotidien sept jours sur sept par la Task Force DICS. Les mesures sanitaires telles que l'imposition du port du masque, la mise en quarantaine d'une classe ou l'enseignement à distance ont pu être mises en place de façon ciblée, rapide, temporaire et concertée avec la Task Force sanitaire afin de lutter contre les foyers d'infections apparus dans les établissements scolaires.

Comme pour la rentrée scolaire précédente, l'objectif prioritaire de la DICS et de ses services de l'enseignement a été de maintenir l'enseignement en présentiel durant toute l'année scolaire 2021/22 et d'offrir aux élèves une année d'apprentissage la plus normale possible. Compte tenu de la situation sanitaire favorable, la rentrée du 28 août a pu se faire sans port du masque obligatoire tant pour les élèves que pour les enseignant-e-s. Toutefois, et dans la mesure où les élèves des cycles d'orientation (CO) étaient bien moins nombreux que les élèves du secondaire 2 général à être vaccinés, des tests préventifs répétitifs ont été organisés dans les 23 CO et ce, durant 10 semaines, soit jusqu'au 19 novembre. Ces tests ont permis de déceler un peu moins de 300 élèves positifs asymptomatiques et de les isoler. Durant cette période, le port du masque était de mise dans les classes à l'apparition d'un cas positif et pour une durée limitée. L'intérêt à participer aux tests a toutefois et malheureusement diminué au fil des semaines, rendant la mesure de moins en moins pertinente. Avec la dégradation de la situation sanitaire, l'obligation du port du masque s'est généralisée pour les élèves du S1, les élèves du S2 et l'ensemble du corps enseignant au retour des vacances d'automne, le 2 novembre. Les élèves du primaire ont été invités puis contraints dès le 6 décembre à porter le masque dès l'apparition d'un cas positif dans la classe, et ce pour une durée équivalente à une quarantaine, soit 10 jours.

Les changements ont jalonné toute l'année 2021, en fonction de l'évolution de la pandémie et des décisions fédérales, intercantionales et cantonales. Durant cette période, la collaboration intercantonale a été très intense, notamment par de nombreuses visioconférences. Sous l'égide du SG-DICS, une Task Force Enseignement qui regroupe les directions concernées par la formation (DIAF, DEE et DICS) et des représentant-e-s de la Task Force sanitaire a également été constituée pour préparer la rentrée scolaire et académique 2021/22. Elle a poursuivi les échanges durant tout l'automne.

L'ordonnance sur la restriction d'accès aux hautes écoles aux personnes disposant d'un certificat COVID-19, du 14.09.2021, a été l'objet d'un recours au Tribunal fédéral, qui a demandé le 19 octobre une détermination du Conseil d'Etat. Le Gouvernement a transmis sa détermination le 14 décembre.

Les domaines de la culture et du sport ont eux aussi été touchés par la pandémie avec des activités amateurs et professionnelles interdites ou fortement limitées. Des précisions sur les activités de la DICS dans ces deux autres domaines sont données plus loin dans ce rapport, dans les chapitres des différents services.

## 1.2 Activités

### 1.2.1 En général

La Direction fixe ses objectifs de législation (scolarité obligatoire : numérisation, concept des langues, qualité de l'école, mise en œuvre du Lehrplan 21 ; secondaire 2 : cadre légal, infrastructures, bilinguisme, numérisation ; Hautes

---

Ecoles : paysage fribourgeois des Hautes Ecoles, didactique de l’immersion linguistique, infrastructures ; culture, patrimoine et sport : accès à la culture, infrastructures, mise en valeur du patrimoine, organisation), en déclinaison du programme de législature du Conseil d’Etat, et les objectifs des unités dépendantes ou rattachées à la DICS, selon les mandats définis dans la législation afférente. Par l’intermédiaire de ses services, elle pilote la mise en œuvre des mesures, le contrôle de leurs résultats et l’adoption de mesures correctrices. Le Directeur ICS rencontre régulièrement chacune et chacun de ses chef-fe-s d’unité administrative afin de donner les orientations et veiller au suivi des dossiers. Le Secrétariat général accomplit des tâches d’état-major pour le Directeur ICS et apporte sa contribution aux travaux des unités administratives de la Direction, sous forme d’accompagnement des processus, de conseils juridiques ou organisationnels, de documents écrits, d’avant-projets de lois et règlements, de soutien en matière financière, de traductions, d’organisation ou participation à des projets et à des séances et des conférences données sur divers thèmes.

En 2021, le Secrétariat général a également été très impliqué en particulier dans la gestion de la crise Covid-19 au niveau de l’Etat, de la Direction et des conférences intercantionales, ce d’autant plus que la présidence était fribourgeoise pour l’assemblée plénière comme pour la conférence des secrétaires généraux de la CIIP. Il a rejoint les unités pilotes coordonnées par le SPO pour son projet « Conduite, par Objectifs, du Développement et de l’Évaluation (ODE) » ensuite validé par le Conseil d’Etat, a travaillé avec la Chancellerie d’Etat sur l’analyse d’opportunité d’un rattachement de certaines activités de vente du service d’achat du matériel et des imprimés (SAMI) à l’OCMS et s’est impliqué dans plusieurs des projets de la Direction qui sont détaillés dans les chapitres des différents services. Afin d’assurer un échange d’informations et une coordination dans le pilotage de l’enseignement, le Secrétariat général organise et convoque en principe chaque lundi une conférence des cheffes et chefs des services de l’enseignement de la DICS (CCSE), comprenant également les services du sport et des ressources, voire le Service de la formation professionnelle (DEE) au besoin. Enfin, parmi les collaborations avec d’autres Directions, on mentionnera notamment la participation à la commission informatique de l’Etat et ses commissions spécialisées (en particulier, enseignement, cyberadministration et priorisation générale), à la commission des subventions, aux différents organes liés à la mise en œuvre de la nouvelle version du logiciel financier de l’Etat (SAP), aux groupes de travail sur le désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes, ainsi que sur le développement durable. Dès le 13 décembre 2021, le Secrétariat général s’est impliqué dans l’opérationnalisation du transfert du Service du sport de la DICS vers la DSJ décidé par le Conseil d’Etat nouvellement élu.

### 1.2.2 Du Concept cantonal pour l’intégration des MITIC (médias, images, technologies de l’information et de la communication) dans l’enseignement à celui pour l’éducation numérique

La mise en œuvre du [concept cantonal pour l’intégration des MITIC dans l’enseignement](#), que le Conseil d’Etat a adopté le 9 mai 2017, dans le contexte de son programme gouvernemental 2017-2021, continue, appuyée par le Centre de compétences Fritic.

La numérisation dans le domaine de l’enseignement constitue un dossier prioritaire, nécessitant une coordination entre les services de la Direction, entre les Directions concernées par l’enseignement, ainsi qu’entre les cantons. La CDIP a élaboré une stratégie de la transition numérique, en coordination avec celle du Secrétariat d’Etat pour la formation, la recherche et l’innovation (SEFRI). La Conférence intercantonale de l’instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) en a établi une déclinaison régionale ; son plan d’étude cadre pour l’éducation numérique durant la scolarité obligatoire de langue française a été adopté en séance du 18 mars 2021. Pour la partie germanophone du canton, la déclinaison est faite dans le Lehrplan 21. Enfin, le canton de Fribourg s’est engagé pour la création d’un espace numérique de confiance pour les utilisateurs scolaires à l’échelle suisse ([www.edulog.ch](http://www.edulog.ch)), dont la mise en production pour le canton a démarré à la rentrée 2021.

Les travaux pour la suite du concept cantonal 2017-2021, se sont concrétisés en un projet de stratégie Education numérique pour la législature 2022-2026, qui sera mis en consultation dès que possible en 2022.

### 1.2.3 Promotion de l’enseignement des langues et des échanges linguistiques

En collaboration avec la Ville de Fribourg, la DICS a ouvert deux classes bilingues à l’école primaire francophone et germanophone de la Vignettaz à la rentrée 2021/22. Il s’agit d’éveiller chez les élèves la motivation à apprendre la

---

langue de leurs camarades grâce à l’immersion. Les parents qui habitent le quartier ont pu y inscrire leur enfant. Il s’agit d’un projet pilote planifié sur 3 ans. Ce dernier fera l’objet d’un suivi et d’une réflexion pour une extension dès la 3H.

#### 1.2.4 Promotion du sport et du mouvement

Par sa vidéo promotionnelle pour le sport scolaire facultatif, publiée en juillet 2021, par sa participation annuelle à l’action « Bike2School », ou par exemple encore par sa contribution à l’action pour un entraînement ciblé de la force, de l’équilibre et de la forme mentale, destinée aux aînés afin de prévenir les chutes, la DICS a initié de nombreuses actions de promotion du sport et du mouvement dans les écoles et auprès de la population en général. Ces campagnes complètent la politique de long terme de la DICS dans ce domaine.

#### 1.2.5 Organisation de la formation fribourgeoise du corps enseignant

Il existe actuellement trois sites de formation distincts pour le corps enseignant : la HEP|PH FR pour le degré primaire, l’Institut de formation à l’enseignement au secondaire (IFE) de l’Université pour le degré secondaire I et II, ainsi que le Département de pédagogie spécialisée de l’Université pour l’enseignement spécialisé. Sur mandat de la DICS, les aspects institutionnels de la formation à l’enseignement ont été analysés par un expert externe. Sur cette base et après qu’un groupe de pilotage ait complété certaines informations, le Conseil d’Etat a confirmé le 8 juin 2021 son intention de réunir toute la formation à l’enseignement sous un même toit et a décidé que la formation des enseignantes et enseignants primaires, actuellement dispensée par la Haute école pédagogique, rejoindra l’Université, permettant ainsi la création d’un nouveau centre de formation pour l’ensemble des enseignant-e-s du canton.

### 1.3 Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)

La Direction ICS participe activement aux conférences intercantionales travaillant dans les domaines de l’instruction publique, de la culture et du sport. Alors que les collaborations ne concernant qu’un degré d’enseignement ou un service (en particulier Gymnase intercantonal de la Broye, Accord intercantonal universitaire, Conférence suisse des hautes écoles, Conférence universitaire de Suisse occidentale) sont évoquées ci-après dans les chapitres des services concernés, les trois conférences ci-dessous sont plus globales et font l’objet d’une présentation détaillée dans ce chapitre.

#### 1.3.1 Conférence suisse des directeurs cantonaux de l’instruction publique (CDIP)

Au cours de l’année 2021, la CDIP s’est réunie à trois reprises en séance plénière ordinaire ; elle a en outre procédé à de nombreux échanges et prises de positions communes par voie de circulation, pour des thèmes liés à Covid-19. Son rapport d’activité est disponible sur le site Internet de la Conférence à l’adresse [www.cdip.ch](http://www.cdip.ch).

Le Directeur ICS est membre de l’Assemblée plénière et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, du Comité de la CDIP, qui a procédé à de nombreuses séances en 2021, en présence ou en visioconférence, ainsi qu’à des décisions par voie de circulation, pour des thèmes liés à Covid-19. Le Secrétaire général de la DICS prépare les dossiers du Directeur ICS pour ses différentes séances. Par ailleurs, il est lui-même vice-président de la Conférence des secrétaires généraux et président de la Commission des secrétaires généraux. Avec son homologue saint-gallois, il représente les cantons au « Koordinationsausschuss Digitalisierung in der Bildung » (Comité de coordination Confédération – cantons pour la numérisation dans le domaine scolaire).

#### 1.3.2 Conférence intercantonale de l’instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)

Au cours de cette année, la CIIP s’est réunie à neuf reprises (séances ordinaires et extraordinaires), en présence ou en visioconférences, pour des thèmes liés à Covid-19. Son rapport d’activité est disponible sur le site Internet de la Conférence à l’adresse [www.ciip.ch](http://www.ciip.ch).

Le Directeur ICS préside l’assemblée plénière de la CIIP à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le Secrétaire général de la DICS préside la Conférence des secrétaires généraux et la Conférence consultative des associations partenaires, et prépare les dossiers du Directeur ICS pour ses différentes séances.



### 1.3.3 Conférence de l'instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest (NWEDK) et Conférence des régions alémaniques de la CDIP (D-EDK)

Dès 2011, la NWEDK, comme d'ailleurs les autres régions alémaniques de la CDIP, avait délégué une grande partie de ses tâches à la D-EDK, en ce qui concerne l'harmonisation des plans d'étude, la coordination des moyens d'enseignement et le développement de tests de référence et d'instruments d'évaluation. Avec l'adoption du Lehrplan 21 en 2014, puis la coordination des mesures de mise en œuvre, la D-EDK a rempli son mandat ; elle a été dissoute au 31 décembre 2018.

En 2021, la NWEDK a traité des sujets spécifiques à la région, en particulier ceux relatifs au RSA (Regionales Schulabkommen), mais aussi à de nombreuses reprises de thèmes liés à Covid-19.

Le Directeur ICS est membre de l'assemblée plénière de la NWEDK. C'est le chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) qui siège à la Conférence des secrétaires de départements de la NWEDK.

### 1.3.4 Gestion centralisée des paiements relatifs aux écolages extracantonaux

Dans le cadre de la Convention scolaire régionale concernant l'accueil réciproque d'élèves et le versement de contributions (CSR 2009) passée entre les cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, de Berne, de Fribourg, du Jura, de Lucerne, de Soleure, du Valais et de Zurich, le canton a déboursé, cette année, 2 461 570 francs (2 621 369) pour 136 (147) élèves, étudiant-e-s scolarisés dans d'autres cantons.

Parallèlement, le canton a encaissé 1 398 040 francs (1 516 230) pour l'accueil de 98 (107) élèves et étudiant-e-s extracantonaux dans les degrés des écoles enfantines, primaires, du cycle d'orientation et du secondaire supérieur de formation générale. Les recettes ont été réparties entre l'Etat et les communes accueillant des élèves extracantonaux, conformément au message au Grand Conseil concernant la CSR 2009.

Par ailleurs dans le cadre des autres accords de financement et de libre circulation, durant l'année académique 2020/21, 427 (417) ressortissants et ressortissantes fribourgeois ont suivi une formation dans une école spécialisée pour un coût de 7 271 300 francs (7 302 281) francs et 957 (956) ressortissants et ressortissantes fribourgeois ont suivi une formation dans une haute école spécialisée (hors haute école de la Suisse occidentale) hors canton pour des coûts de 14 646 522 (15 376 907) francs.

1231 (1439) élèves suivent l'enseignement professionnel dans un autre canton, dont 151 (148) en école des métiers pour un total de quelque 11 721 172 francs (11 801 143).

## 1.4 Affaires contentieuses

La Direction est l'autorité de recours de première instance dans les domaines scolaire, culturel, sportif et de personnel (par exemple, recours déposés contre des décisions de l'inspection et des directions d'établissement, ou de jurys d'examens, ou de décisions dans le domaine de la culture et de la protection du patrimoine, ou dans celui du sport, ou encore de personnel dépendant de la DICS). 73 (59) recours ont été déposés auprès de la Direction en 2021.

Le Secrétariat général instruit ces recours. Il accompagne également les services, la Haute Ecole pédagogique, l'Université et la Commission des subsides de formation pour les procédures judiciaires les concernant et conseille ces entités dans les affaires comportant une dimension juridique.

## 1.5 Législation

### 1.5.1 Lois et décrets

Loi modifiant la loi sur la scolarité obligatoire (interdiction de divulgation d'informations), du 19.05.2021.

Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement destiné au subventionnement d'une piscine à Marly, du 08.09.2021.

Loi modifiant la loi sur la scolarité obligatoire (jours « jokers »), du 02.11.2021.

### 1.5.2 Ordonnances et règlements

Ordonnance concernant l'admission des candidats et candidates étrangers aux études de médecine à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2021/22, du 26.01.2021.

---

Ordonnance modifiant l'ordonnance relative aux mesures du plan de relance pour contrer les effets du coronavirus relevant de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, du 26.01.2021

Ordonnance limitant le nombre d'admissions à la formation francophone à l'enseignement au secondaire II pour l'année académique 2021/22, du 08.02.2021.

Ordonnance modifiant l'ordonnance relative aux mesures cantonales pour freiner la propagation du coronavirus (obligation de port du masque pour les élèves du primaire et interdiction des camps scolaires et voyages d'études), du 08.02.2021.

Ordonnance limitant le nombre de places d'études au niveau bachelor en sciences du sport et de la motricité à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2021/22, du 23.02.2021

Ordonnance concernant la capacité d'accueil et le test d'aptitudes pour le Bachelor of Medicine (BMed) à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2021/22, du 09.03.2021.

Règlement sur l'enseignement secondaire supérieur (RESS), du 26.05.2021.

Ordonnance ratifiant des modifications des statuts de l'Université de Fribourg, du 08.06.2021.

Ordonnance modifiant l'ordonnance relative aux mesures du plan de relance pour contrer les effets du coronavirus relevant de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, du 28.06.2021.

Ordonnance modifiant l'ordonnance relative aux mesures du plan de relance pour contrer les effets du coronavirus relevant de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, du 17.08.2021.

Ordonnance relative aux mesures dans les écoles pour freiner la propagation du coronavirus, du 17.08.2021.

Ordonnance sur la restriction d'accès aux hautes écoles aux personnes disposant d'un certificat COVID-19, du 14.09.2021.

Ordonnance modifiant le règlement sur la Haute Ecole pédagogique Fribourg, du 12.10.2021.

Ordonnance limitant le nombre de places d'études en Master of Medicine (MMed) à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2022/23, du 03.11.2021.

Ordonnance limitant le nombre de places d'études au niveau bachelor en sciences du sport et de la motricité à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2022/23, du 01.12.2021.

Ordonnance modifiant le règlement relatif au personnel enseignant de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (RPEns DICS) et ordonnance modifiant le règlement relatif au personnel enseignant dépendant de la Direction de l'économie et de l'emploi (RPEns DEE) ; période probatoire, du 01.12.2021.

Ordonnance concernant l'admission des candidats et candidates étrangers aux études de médecine à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2022/23, du 14.12.2021.

Ordonnance modifiant l'ordonnance du 17 août 2021 relative aux mesures dans les écoles pour freiner la propagation du coronavirus, du 21.12.2021.

## 2 Service des ressources (SRess)

Cheffe de service : Christine Vionnet Caverzasio

### 2.1 Activités

#### 2.1.1 Ressources humaines

##### 2.1.1.1 Effectifs du corps enseignant par degré

	Nombre de personnes		Equivalents plein temps	
	2021/22	2020/21	2021/22	2020/21
Ecole primaire 1H-2H	624	612	393	390
Ecole primaire 3H-8H	2432	2372	1556	1532
Cycle d'orientation 9H-11H	1396	1350	948	915
Ecoles du secondaire II	618	613	449*	471
<b>Total</b>	<b>5070</b>	<b>4947</b>	<b>3346</b>	<b>3308</b>

\* La diminution des EPT au S2 est due au transfert des postes de proviseurs-es vers des postes administratifs

##### 2.1.1.2 Effectifs par langue et par genre

	Francophones		Germanophones		% femmes
	H	F	H	F	
Ecole primaire 1H-2H	7	451	1	165	99 %
Ecole primaire 3H-8H	227	1564	66	575	88 %
Cycle d'orientation 9H-11H	402	620	137	237	61 %
Ecoles du secondaire II	242	196	84	96	47 %
<b>Total</b>	<b>878</b>	<b>2831</b>	<b>288</b>	<b>1073</b>	<b>77 %</b>

##### 2.1.1.3 Situation de l'emploi

A la suite de démissions, de retraites, d'ouvertures de classes, de changements de postes ou de taux d'activité, 340 postes d'enseignement (205 dans la partie francophone et 135 dans la partie alémanique) étaient à repourvoir dans les écoles primaires dont environ le 20 % à plein temps. Les difficultés de recrutement persistent. Il a fallu parfois procéder à plusieurs mises au concours pour un même poste. Il est toujours difficile de trouver du personnel formé pour les remplacements ou pour donner des appuis.

Au cycle d'orientation, 160 postes ont été mis au concours (131 dans la partie francophone et 29 dans la partie alémanique) pour environ 56 EPT pour la partie francophone, respectivement 17 EPT pour la partie alémanique. Quelques difficultés de recrutement ont été relevées, en particulier dans le domaine de l'enseignement des langues étrangères et de l'économie familiale. Les écoles ont fait appel à des étudiants-e-s achevant leur formation pédagogique, lesquels ont été engagés pour une durée limitée.

Depuis le mois de juin 2019, une plate-forme électronique est à disposition de l'ensemble des responsables d'établissement pour les soutenir dans leurs démarches de recrutement de remplaçant-e-s de courte ou de longue durée.

Au degré secondaire supérieur, 39 postes ont été mis au concours pour un total de 24,50 EPT. On ne relève pas de difficulté de recrutement dans ce degré d'enseignement. Les personnes engagées sont soit au bénéfice des titres requis, soit en passe d'obtenir leur diplôme d'aptitude à l'enseignement.

Dans le contexte de la modification des conditions de retraite du personnel de l'Etat, il a été constaté qu'en 2021 le nombre absolu de départs à la retraite par rapport aux départs potentiels a connu une augmentation significative. Ce qui a encore augmenté les difficultés de recrutement. Néanmoins tous les postes de titulaires ont pu être repourvus.

## 2.1.2 Répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire

Le logiciel DComm développé par le SITel afin d'automatiser la répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire a fonctionné à satisfaction. Les communes peuvent avoir accès aux données par l'intermédiaire d'une plate-forme d'échanges cantonale du nom de Platcom.

# 3 Services de l'enseignement obligatoire

Chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) : Hugo Stern

Chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) : Andreas Maag

Chef du Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) : Stéphane Noël

## 3.1 Généralités

### 3.1.1 Thèmes communs aux deux parties linguistiques

Modifications de la loi scolaire (LS) par le Grand Conseil, qui font suite à plusieurs motions concernant l'école.

- > Art. 42 protection de la sphère privée
- > Art. 21 Abs. 2 nouveau (jours « joker »)
- > Adoption par le Grand Conseil du mandat 2020-GC-206 « Création de postes de travailleuses et travailleurs sociaux dans les écoles obligatoires de 2022 à 2024 » le 6 octobre 2021 conformément à l'article 4 LS et à l'article 19 RLS

Culture & Ecole est un programme de sensibilisation et d'accès à la culture pour les élèves de la scolarité obligatoire du canton. Durant l'année scolaire 2020/21, 22 604 élèves ont pris part à une activité du programme en bénéficiant de bons de réduction ou de la gratuité. Les enseignant-e-s ont pu choisir parmi près de 140 activités différentes en français et 60 en allemand ou bilingues. Les classes ont eu aussi la possibilité de se déplacer vers le lieu culturel de leur choix en transports publics, sans frais supplémentaires. Chaque offre est accompagnée d'un dossier pédagogique préparé par les acteurs culturels puis analysé et valorisé par les services de l'enseignement obligatoire. Ce dossier contient une présentation du projet, les informations pratiques, les liens avec les plans d'études ainsi qu'une série de pistes d'activités à réaliser avec les élèves avant, pendant ou après l'offre culturelle. En raison de la fermeture de nombreux lieux culturels, liée à la situation sanitaire, de nombreuses offres ont été annulées ou reportées.

Concept cantonal des langues : avec l'entrée en vigueur de la LS et du RLS, l'ouverture à la langue partenaire par la systématisation des situations d'immersion jouit d'une base légale solide. Les dispositifs du concept cantonal des langues de 2009 ayant été déployés, des recommandations ont été rédigées pour faciliter la mise en œuvre de la promotion des langues. La DICS doit centrer son rôle d'initiateur et de régulateur de projets sur deux grands axes.

#### Axe 1 : Encourager et renforcer les échanges linguistiques

Les échanges linguistiques sont encouragés durant l'ensemble de la scolarité obligatoire et peuvent adopter différentes formes. Un accent particulier est mis au cycle 3, où tous les élèves de 10H doivent participer à un échange obligatoire. Les élèves qui arrivent au terme de leur scolarité obligatoire ou qui répondent aux conditions d'accès aux écoles du S2, doivent avoir la possibilité d'effectuer une dernière année linguistique. Des possibilités financières et des ressources pédagogiques sont à disposition pour encourager et faciliter ces échanges.

#### Axe 2 : Encourager et renforcer l'enseignement par immersion

Les enseignant-e-s peuvent conduire des activités ou des séquences d'enseignement dans la langue partenaire. Ces séquences durent au moins 4 unités visant des apprentissages disciplinaires tout en utilisant la langue partenaire et sont obligatoires pour les élèves lorsqu'ils sont mis en œuvre par les enseignant-e-s. Lorsque l'entier d'une discipline est enseigné dans la langue partenaire entre 20 à 50 % du temps d'enseignement, on parle d'enseignement bilingue

---

ou, conformément à l’art. 26 RLS, de classe bilingue. Cette dernière peut être constituée d’élèves bilingues provenant des deux communautés linguistiques et ayant grandi dans un environnement bilingue ; d’élèves monolingues provenant à part égale des deux communautés linguistiques ; d’élèves uniquement ou majoritairement monolingues. En collaboration avec la Ville de Fribourg, la DICS ouvre deux classes bilingues 1H-2H (projet pilote de 3 ans) à l’école primaire francophone et germanophone de la Vignettaz à la rentrée 2021/22.

Des ressources financières et pédagogiques sont déployées pour faciliter et encourager cet enseignement par immersion. De nombreuses informations concernant l’enseignement par immersion de la 1H à la 11H sont mises à disposition des enseignant-e-s sur <https://res.friportail.ch/immersion/>, notamment les lignes directrices, des ressources mutualisées et la liste des projets, afin de favoriser les échanges de pratique. L’offre de cours en immersion proposée aux élèves de l’école obligatoire s’est poursuivie durant l’année scolaire 2021/22 et, ce également pour les écoles primaires. 15 CO sont impliqués tout comme 14 établissements primaires. Les instituts de formation des enseignant-e-s veillent à développer une didactique de l’enseignement par immersion pour tous les niveaux d’enseignement et la Haute Ecole pédagogique de Fribourg propose une formation continue dans le domaine de l’immersion pour les enseignant-e-s des deux régions linguistiques.

Le Plan d’études romand en Education numérique (PER EdNum) a été validé par l’assemblée plénière de la CIIP en mars 2021. Le SEnOF prévoit une mise en œuvre en mettant l’accent sur la formation des enseignant-e-s. Cette formation sera donnée par des formatrices et formateurs en Education numérique qui terminent actuellement un CAS à la HEP Fribourg. Dès la rentrée 2022, une première volée d’enseignantes et enseignants entameront leur formation. Le déploiement dans les classes est prévu dès la rentrée 2023 pour se terminer en 2026. Les nouveaux contenus pédagogiques sont au cœur de ce projet et s’inscrivent dans la continuité du déploiement de M365 de l’année précédente. Peu après la décision du Conseil d’Etat, la suite M365 a été activée pour tous les enseignant-e-s de l’école obligatoire ainsi que pour tous les élèves à partir de la 5H. L’introduction de ces outils s’est faite d’une part grâce à des personnes ressources sur place et d’autre part grâce aux enseignant-e-s qui ont reçu des unités d’enseignement ad hoc pour s’assurer que les élèves utilisent ces outils de manière responsable. Durant l’année scolaire 2020/2021, l’accent a été principalement mis sur le domaine technique. Les enseignant-e-s ont été soutenus d’une part par les personnes ressources, mais aussi par des offres de Fritic (capsules vidéo). La plus-value pédagogique de ces outils sera abordée au cours de la prochaine année scolaire 2021/2022.

Programme Sports-Arts-Formation : dans le but de mieux concilier carrière scolaire et sportive ou artistique, des aménagements sont à disposition pour les jeunes talents. Le programme Sports-Arts-Formation (SAF) permet aux sportifs et sportives de talent ainsi qu’aux artistes d’obtenir des allègements ou aménagements scolaires et des mesures particulières. Pour l’année scolaire 2021/22, 531 (522) demandes ont été reçues et 409 (412) acceptées dont 272 (292) en statut « SAF », 112 (95) en statut « Espoirs » et 25 (25) en « Ecolage hors canton ». Sur ce nombre de demandes acceptées, 29 (35) concernent des artistes dans les domaines de la danse et de la musique, alors que les autres élèves sont des sportifs. Il est à noter aussi que 9 (10) talents sportifs proviennent d’autres cantons. Au secondaire I, 160 (161) élèves bénéficient du programme alors qu’ils sont 164 (173) au secondaire II et 48 (45) en formation professionnelle.

Mesures de soutien aux établissements scolaires dans la prise en charge des difficultés comportementales (mesures SED) : les différents dispositifs composant les mesures SED ont été sollicités par les établissements scolaires comme suit :

- > Mesures internes : 89 élèves ont bénéficié de mesures internes ponctuelles au sein des établissements scolaires, ce qui correspond à un total de 8 757 unités de prises en charge, 5 210 pour la partie francophone et 3 547 pour la partie germanophone. Ces chiffres sont relativement stables par rapport à l’année scolaire précédente. Sur ces 89 situations, 44 concernaient le cycle 1, 30 le cycle 2 et 15 le cycle 3.
- > Le travail social scolaire et la médiation scolaire conseillent et soutiennent les écoles dans des situations socialement difficiles. Des ressources financières supplémentaires permettront de développer le travail social en milieu scolaire et de l’implémenter également au niveau primaire. Le dispositif de la médiation scolaire est, quant à lui, présent dans les établissements scolaires depuis 1996. Le service de la médiation scolaire a offert à de nombreux élèves et à des adultes une écoute, un espace pour déposer leurs préoccupations, des entretiens de

---

relation d'aide, une aide pour faciliter des gestions de conflit, un accompagnement pour stopper des processus d'intimidation entre pairs, un soutien lors de situations de crise (deuil, maladie, accident) et des démarches pour renforcer le bien-vivre ensemble à l'école. Aux cycles 1 et 2, l'équipe de médiation a pris en charge plus de 180 situations dont 13 situations de crise dans la partie francophone du canton. A cela s'ajoute l'accompagnement de 4 établissements dans la mise en œuvre de la démarche des pacificateurs qui promeut le bien-vivre ensemble à l'école. Au cycle d'orientation, ce sont plus de 6 200 heures de travail qui ont été effectuées par les médiateurs et médiatrices scolaires.

- > L'unité mobile a, quant à elle, pris en charge un total de 124 situations (122 en 2019/20). 58 situations concernaient le cycle 1 (1H–4H), 48 le cycle 2 (5H–8H) et 18 le cycle 3 (9H–11H). Ces situations concernaient pour 78 % des élèves francophones et pour 22 % des élèves alémaniques. 40 % des prestations de l'unité mobile sont dédiées à la prise en charge socio-éducative d'élèves ou de groupe d'élèves et 46 % du temps est consacré au domaine du soutien et du conseil aux établissements scolaires. Le pourcentage restant est investi dans l'intervention de crise (1 %), la coordination et gestion de situations (10 %) ainsi que la prévention et gestion de projets (3 %).
- > Les classes relais : les 3 classes relais du cycle 3 (9H-11H) ont accueilli au total 25 élèves (17 francophones et 8 alémaniques). Du côté francophone, 9 élèves ont pu réintégrer la scolarité traditionnelle, 2 élèves de 11H ont débuté un stage de longue durée (art. 99 RLS) et 1 élève a été placé dans une structure extra-cantonale plus adaptée à sa problématique. Les 5 élèves restant ont poursuivi leur scolarisation en classes relais à la rentrée 2021/22. Du côté alémanique, 5 élèves ont pu réintégrer la scolarité traditionnelle et 3 élèves ont poursuivi leur scolarisation en classes relais à la rentrée 2021/22. Les classes relais des cycles 1 et 2 (2H-8H) ont accueilli 15 élèves (7 francophones et 8 alémaniques, 13 garçons et 2 filles). Du côté de la classe francophone, sur les 7 élèves accueillis, 3 élèves ont pu réintégrer leur classe d'origine, 2 ont intégré une structure cantonale plus adaptée à leur problématique et 2 élèves ont poursuivi leur scolarisation en classes relais à la rentrée 2021/22. En ce qui concerne la classe alémanique, 5 élèves ont pu réintégrer leur classe d'origine, 1 élève a intégré une structure cantonale plus adaptée à sa problématique et 2 élèves ont poursuivi leur scolarisation en classes relais à la rentrée 2021/22.

Bureau santé à l'école : sous la supervision d'un comité de pilotage interdirectionnel, le bureau cantonal pour la santé à l'école, chargé de suivre la mise en œuvre du concept et composé de représentants de la DICS, de la DSAS et nouvellement de la DAEC via la responsable du développement durable, a suivi et coordonné divers dossiers liés à ce concept dont le Conseil d'Etat a prolongé la validité jusqu'à la fin de la période législative en cours. Les travaux de révision du concept de santé à l'école ont été amorcés et permettent l'intégration des thématiques en lien avec le Plan Climat et la Stratégie développement durable. Diverses actions prioritaires ont ainsi été entreprises dans le cadre de la santé à l'école, par exemple l'accompagnement de plusieurs établissements scolaires pour l'entrée dans le Réseau des écoles en santé et durable, la coordination de différentes formations continues avec la HEP, le soutien au développement d'outils pour les enseignant-e-s, la poursuite des formations pour les directions d'établissement sur la thématique « Prendre soin de soi et enrichir ses ressources » et de manière générale la coordination des actions de promotion de la santé et de prévention dans les établissements scolaires.

Un réseau EDD cantonal impliquant tous les services de l'enseignement (DOA, SEnOF, SOA, S2, écoles professionnelles, HEP FR, ZELF Uni FR) a été mis en place au cours du deuxième semestre de l'année scolaire 2020/21. La stratégie « Développement durable » du canton a donné une impulsion importante à cette mesure. Les objectifs du réseau cantonal EDD sont les suivants : construire une compréhension commune de l'EDD, dresser un état des lieux de la situation actuelle en matière d'EDD dans les écoles et les institutions de formation, identifier le potentiel de développement dans la perspective des plans d'études et mettre en place les mesures correspondantes.

IS Academia : l'ensemble des établissements du secondaire I (alémanique et francophone) sont maintenant gérés à travers la plateforme ISA. Des travaux de migration vers ISA sont en cours au post-obligatoire et sont planifiés pour 2024 pour les cycles 1 et 2 ainsi que pour l'enseignement spécialisé. L'objectif à terme sera de préparer la voie à des fonctionnalités transversales à l'ensemble du système scolaire fribourgeois : gestion du dossier de l'élève, amélioration du pilotage et des statistiques, communication avec les parents, etc. La gestion des identités numériques est maintenant automatisée pour l'ensemble des degrés scolaires du canton de Fribourg, ce qui permet d'offrir des



---

comptes informatiques et des accès à la plateforme Microsoft 365 pour tous les élèves du canton (les comptes informatiques sont distribués dès la 5H).

Les deux Services de l'enseignement obligatoire peuvent compter sur une Conférence des inspecteurs et des inspectrices des écoles (CIns), une Conférence des directeurs et des directrices du cycle d'orientation (CDCO), une Conférence des directeurs et des directrices d'école primaire (CDEP) et des Conférences d'arrondissement (CA). Ces conférences assument, dans chaque région linguistique et à l'intérieur d'une même région linguistique, des tâches importantes de coordination et apportent leur expertise dans bon nombre de dossiers. La majorité de ces conférences ont été réalisées en vidéoconférence en raison de la situation sanitaire.

### 3.1.2 Partie francophone

Les thèmes traités durant l'année 2021, spécifiquement dans la partie francophone du canton :

- > Formation des cadres, (inspectorat scolaire, direction de CO, direction d'école primaire, adjoint-e de direction) : c'est le consortium romand de la formation en direction d'institutions de formation (FORDIF), constitué de quatre Hautes Ecoles mandatées par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), qui assume les différentes volées de cette formation de cadres. Pour le SEnOF, 8 personnes ont obtenu en janvier, le certificat (CAS) en gestion d'institutions de formation. En 2020/21, 10 cadres ont été formés, ils recevront leur CAS en janvier 2022. La période de formation a commencé le 9 janvier 2020 et s'est terminée le 17 septembre 2021.
- > Plan d'études romand (PER) : l'introduction de nouveaux moyens émanant de la CIIP se poursuit afin de répondre aux exigences de ce nouveau document de référence de la scolarité obligatoire.
- > Evaluation du travail de l'élève : les directives relatives aux pratiques en évaluation à l'école obligatoire, finalisées en 2019, ont été validées en janvier 2021. Elles ont été présentées aux directions d'établissement puis au corps enseignant. Une collaboration avec l'Unité de recherche Evaluation – Identité – Enseignement (EVIDENS) de la HEP a été initiée afin de proposer des modules de formation qui devront répondre aux demandes des directions. Un guide pour l'utilisation des instruments de suivi des capacités transversales a été rédigé. Il permettra de faciliter le travail du corps enseignant dans l'observation de ces capacités. La mise en œuvre de ce cadre (directives, instructions) est fixée à la rentrée scolaire 2022/23.
- > Enseignement aux enfants de familles nomades fribourgeoises : conformément à l'impulsion donnée par la Confédération et l'Office fédéral de la Culture, le Conseil d'État a donné son accord, en juin 2021, pour dédier, durant deux ans, 0,5 EPT au projet « École en route ». Il s'agit, en partant des réalités du terrain, de : recenser de manière fine les élèves concernés et leurs situations spécifiques ; de créer et animer un groupe de travail constitué d'enseignantes ayant de l'expérience avec ce type d'élèves et de familles ; de dégager un vade-mecum de prise en charge de ces situations à destination du corps enseignant, des directions et de l'inspectorat ; d'élaborer des ressources consacrées à l'enseignement aux enfants lors de leurs voyages ; de répondre aux besoins pratiques et techniques des familles, lors des voyages, pour permettre un suivi à distance efficace ; de soutenir la culture yéniche en fournissant aux enseignant-e-s du matériel didactique à ce sujet. Dans ces familles, les parents pensent souvent « que l'école, en tant qu'institution des pouvoirs publics, ne doit pas trop s'ingérer dans la sphère privée » (<https://www.stiftung-fahrende.ch/fr/>). De fait, très peu de ces élèves accomplissent une scolarité complète. À la fin de ce mois de novembre, il y a, répartis dans 9 établissements du canton, une trentaine d'élèves concernés, dont seulement 3 au cycle d'orientation. Plus de la moitié se trouve en cycle 1 (1H-4H), ce qui dégage une priorité : celle d'encadrer au mieux ces élèves qui débutent leur parcours scolaire, pour les amener à un trajet le plus harmonieux et solide possible, dans l'optique de les voir suivre leur scolarité jusqu'en 11H dans quelques années.

- > Rencontres avec les associations professionnelles : les responsables du SEnOF ont rencontré à plusieurs reprises les comités de la Société pédagogique fribourgeoise francophone (SPFF), de l'Association des maîtres et maîtresses du cycle d'orientation francophone (AMCOFF), du groupe enseignement du Syndicat des services publics (SSP), de l'Association des Directions d'école primaire du canton de Fribourg partie francophone (ADEP) et de l'Association des Directions et des adjoint-e-s des CO francophones (ADCO) afin d'échanger sur les préoccupations de leurs membres.
- > Maintien et développement de la qualité : l'année scolaire 2020/21 a vu tous les établissements entrer dans la mise en œuvre du cadre qualité. Chacun d'eux s'est engagé dans une réflexion sur ses points forts et les développements possibles. Les 14 écoles pilotes ayant pris une année d'avance, elles ont eu l'occasion de faire un bilan de ces deux ans, marqués par les imprévus de la pandémie de Covid-19. Dès le printemps 2022, les établissements pilotes entreront dans une phase d'autoévaluation intermédiaire durant laquelle elles accueilleront la visite de l'inspection. Suite à ces retours d'expérience, la généralisation du processus d'autoévaluation à tous les établissements sera envisagée.
- > L'année 2021 a été rythmée par la rédaction des nouveaux moyens d'enseignements de la discipline Musique pour les cycles 1 et 2 (MEMU). 8 enseignants fribourgeois et valaisans, suivis par le groupe de pilotage, collaborent pour la rédaction des séquences qui seront déposées en ligne sur une plateforme. Dix classes pilotes ont été choisies pour leur expérimentation. La mise en œuvre de projet intercantonal (FR-VS) est prévue pour la rentrée scolaire 2022/23. Un bureau ayant comme objectif de consolider les liens entre le conservatoire cantonal et l'école obligatoire alémanique et francophone, d'organiser des activités communes et de mettre en valeur la formation en arts de la scène, a été créé. Il s'agit du bureau Conservatoire de Fribourg et Ecole obligatoire (COFEC). En prolongement, l'offre musicale et artistique offerte aux classes est continuellement développée à travers les activités de médiation culturelle proposées par Culture et Ecole.

### 3.1.3 Partie alémanique

Le Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) s'est principalement penché sur les thèmes suivants :

- > Il a défini dans un programme pluriannuel les travaux de mise en œuvre de la loi scolaire et du règlement pour la période 2017-2021. Cela comprend l'élaboration de directives et de recommandations dans de nombreux domaines et leur mise en œuvre, en collaboration avec les autres services de la DICS.
- > Le LP 21 est en vigueur depuis le début de l'année scolaire 2019/20 dans les écoles germanophones du canton. Le processus de mise en œuvre dure jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022/23. Toutes les équipes enseignantes ont suivi le module de formation continue interne intitulé « Evaluation et expériences de compétences » durant l'année scolaire 2020/21. Elles doivent ensuite élaborer un guide interne d'évaluation (SiLBe), en se basant sur les directives cantonales. Elles ont jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023/24 pour le faire. A partir de l'année scolaire 2021/22, deux autres modules de formation continue obligatoires et offerts en interne sont prévus dans le cadre de la mise en œuvre du LP 21. Ainsi, les écoles du cycle d'orientation des arrondissements de Guin, Chiètres, Morat, Fribourg, Tavel et Plaffeien se pencheront en 2021/22 sur le « feedback formatif et le soutien adaptatif » et celles du CO de l'arrondissement de Gurmels sur la « différenciation et les tâches d'apprentissage ». Ces modules ont été développés par le DOA en collaboration avec « schulentwicklung.ch » et un didacticien spécialisé mandaté par l'Université de Fribourg (ZELF) et la HEP|PH FR. Les enseignant-e-s peuvent compter avec un accompagnement étroit des directions d'écoles, de l'inspection scolaire ainsi que des collaborateurs et des collaboratrices pédagogiques du DOA.
- > Une large offre de formation continue spécifique à la discipline est disponible en collaboration avec la HEP|PH FR, le ZELF de l'Uni FR et les groupes spécialisés du DOA pour soutenir la mise en œuvre du LP 21 (<https://hepfr.ch/de/weiterbildung/>).
- > Actuellement, le DOA élabore un concept d'« évaluation de la mise en œuvre du LP 21 ». La réalisation de l'évaluation est prévue pour l'année scolaire 2023/24, avec une présentation probable des résultats en décembre 2024.

- > La mise en œuvre du module intitulé « Approfondissement et développement individuels (AIV) » et qui concerne les domaines de l'allemand, du français, des mathématiques et de l'anglais en 11H continue à être suivi par un groupe de travail du DOA. Une première évaluation sera réalisée au cours de l'année scolaire 2021/22.
- > Le nouveau bulletin scolaire 1H-11H a été établi pour la première fois en janvier 2020 sans difficulté notable. Pour l'année scolaire 2020/21, des adaptations mineures ont été apportées au logiciel de gestion scolaire Primeo, respectivement IS-Academia. Le document de base « Apprendre, encourager, évaluer (Lbf 3H/4H) » pour l'entretien avec les parents a été évalué à la fin de l'année scolaire 2020/21 et de petites adaptations ont été effectuées. Une offre de soutien (« capsule » à l'instrument Excel) est désormais à la disposition des enseignant-e-s.
- > Depuis le début de l'année scolaire 2021/22, [la brochure numérique](#) (imprimable en format PDF) informe les parents et autres personnes intéressées, à l'aide de courts textes de base, sur la compréhension de l'évaluation, l'évaluation des disciplines dans l'enseignement par compétences, l'évaluation des compétences transversales, les élèves à besoins éducatifs particuliers, l'autoévaluation, l'entretien avec les parents, le bulletin scolaire et les décisions concernant le parcours scolaire dans les écoles germanophones 1H-11H du canton de Fribourg. Pour celles et ceux qui souhaitent en savoir plus, chaque chapitre contient un code QR/lien qui mène à des informations plus approfondies. Le lien se trouve sur fr.ch et sur la page d'accueil de chaque école.
- > [Le plan de développement DaZ \(Deutsch als Zweitsprache\)](#) et son contenu ont été développés et testés en classe par les enseignant-e-s pendant un semestre. En été, [la formation continue obligatoire](#) pour tous les enseignant-e-s DaZ (1H à 11H) a eu lieu pour l'introduction du plan et du rapport d'apprentissage.
- > La formation continue obligatoire MIA21 s'est achevée avec succès pour la troisième fois en juillet 2021. Environ la moitié des enseignant-e-s l'ont déjà suivi. La prochaine formation affiche déjà complet. Une dernière session aura lieu au cours de l'année scolaire 2022/2023. Un bilan sera ensuite dressé pour savoir combien d'enseignant-e-s n'ont pas encore suivi cette formation après la dernière édition et comment y remédier.
- > Rencontre avec l'association professionnelle « Lehrerinnen und Lehrer Deutschfreiburg (LDF) » et l'association « Schuldirektionen Deutschfreiburg (VSDF) » : les responsables du DOA ont échangé à plusieurs reprises avec les président-e-s et les comités du LDF et de la VSDF sur les préoccupations de leurs membres et sur des thèmes actuels.

### 3.1.4 Enseignement spécialisé

Le SESAM a mis la priorité sur les thèmes suivants :

- > Mise en consultation d'un projet de modification de la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS), notamment pour permettre de définir les conditions d'octrois et d'agrèments aux prestataires indépendant-e-s (logopédistes et psychomotricien-ne-s).
- > Elaboration avec les directions des services de logopédie, psychologie et psychomotricité (SLPP) de directives permettant de fixer les conditions de reconnaissance des SLPP par la DICS et d'émettre des recommandations. Elles précisent notamment le mode de subventionnement des SLPP. Les directives entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- > Développement d'un projet avec l'Institut St-Joseph qui leur permet de prendre en charge des élèves germanophones sans déficience intellectuelle mais avec des troubles qui leur empêchent de suivre une scolarité intégrative.
- > Poursuite du développement d'un projet de prévention secondaire pour les troubles du langage chez les enfants en bas âge, projet qui consiste en l'intervention d'un-e logopédiste dans certains contextes spécifiques de la petite enfance ou en guidance parentale, rapport concernant ce projet avec analyse de l'atteinte ou non des objectifs, planification pour la suite. Réflexion sur d'autres actes de prévention pouvant faire l'objet de projets pour l'année 2022.
- > Poursuite des travaux de la cellule d'évaluation dans le cadre de l'analyse de toutes les demandes de mesures d'aide renforcée de pédagogie spécialisée (MAR) ; clarification concernant les mesures d'octroi de la prise en charge à caractère résidentiel (internat scolaire) avec les institutions concernées.
- > Réflexions continues sur l'utilisation efficiente des ressources attribuées à la pédagogie spécialisée, pour les mesures intégratives et séparatives notamment au sein du bureau cantonal MAO-MAR.

- > Collaboration avec les partenaires de l'école, tant au niveau cantonal que dans le cadre des différentes Conférences intercantionales ; tout au long de l'année, le SESAM a participé à des rencontres régulières avec les services concernés de la DSAS, en particulier avec le Service de la prévoyance sociale (SPS) et le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), ainsi qu'à différents groupes de travail.
- > Rencontre avec les psychologues scolaires de chaque service afin de préciser les modalités de collaboration et de définir les axes prioritaires pour les prochaines années : formation continue, terminologie commune, rôle des psychologues scolaires, etc.
- > Validation du rapport d'examen périodique des subventions cantonales aux services de logopédie, de psychologie et de psychomotricité (SLPP) par la commission des examens des subventions.
- > Participation au groupe de travail intercantonal sur l'intervention précoce intensive pour les enfants atteints du trouble du spectre de l'autisme. Le groupe de travail doit déterminer le modèle de financement entre la Confédération et les cantons concernant les centres de compétences (dépistages et diagnostics), l'intervention précoce intensive en tant que telle ainsi que le conseil et l'information.
- > Création d'un groupe de travail au niveau du canton de Fribourg afin de développer un projet d'intervention précoce intensive.

### 3.1.5 Effectifs élèves (état au 1<sup>er</sup> novembre)

Par effectif légal, on entend l'effectif pris en compte pour les ouvertures et fermetures de classe selon l'article 44, al. 3 et 48, al. 5 du règlement de la loi sur la scolarité obligatoire.

Année Harmos	Partie alémanique				Partie francophone			
	2021/22 physique	2021/22 légal	2020/21 physique	2020/21 légal	2021/22 physique	2021/22 légal	2020/21 physique	2020/21 légal
1H	839	863	838	846	2701	2757	2764	2820
2H	854	870	860	894	2794	2884	2713	2789
<b>Total 1H–2H</b>	<b>1693</b>	<b>1733</b>	<b>1698</b>	<b>1740</b>	<b>5495</b>	<b>5641</b>	<b>5477</b>	<b>5609</b>
3H	841	865	765	791	2743	2829	2715	2805
4H	771	819	768	802	2778	2900	2679	2801
5H	780	810	736	764	2651	2797	2664	2792
6H	754	792	818	844	2648	2792	2764	2940
7H	823	853	803	827	2745	2923	2854	3040
8H	800	822	795	825	2830	3028	2699	2845
Classes soutien	0	0	0	0	93	93	96	96
<b>Total 3H–8H</b>	<b>4769</b>	<b>4961</b>	<b>4685</b>	<b>4853</b>	<b>16 488</b>	<b>17 362</b>	<b>16 471</b>	<b>17 319</b>
9H	791	803	757	765	2722	2864	2841	2965
10H	746	750	743	751	2877	3007	2744	2858
11H	815	825	795	797	3047	3167	3013	3117
Classes soutien	126	126	117	117	251	251	255	255
<b>Total 9H–11H</b>	<b>2478</b>	<b>2504</b>	<b>2412</b>	<b>2430</b>	<b>8897</b>	<b>9289</b>	<b>8853</b>	<b>9195</b>
<b>Total général</b>	<b>8940</b>	<b>9238</b>	<b>8795</b>	<b>9023</b>	<b>30 880</b>	<b>32 292</b>	<b>30 801</b>	<b>32 123</b>

### 3.1.6 Ouverture fermeture de classes

Nombre de classes	Partie alémanique		Partie francophone	
	2021/22	2020/21	2021/22	2020/21
Année Harmos				
1H-2H	92,50	93,50	294,00	291,00
3H-8H	250,60	244,20	872,00	870,80
Classe soutien 3H-8H	-	-	12,00	12,00
3H-8H avec classes soutien	250,60	244,20	883,00	882,80
9H-11H	131,00	130,00	428,00	410,00
Classes mixtes* (G-PG ou EB-G)	-	-		2,75
Classe soutien 9H-11H	17,00	16,00	28,00	30,50
9H-11H avec classes soutien	148,00	146,00	462,00	443,25

\* Classes mixtes : situations où un enseignement commun pour des disciplines générales a été organisé sans distinction de types de classe.

Elèves par classe	Partie alémanique		Partie francophone	
	2021/22	2020/21	2021/22	2020/21
Année Harmos				
1H-2H	18,30	18,16	18,69	18,82
3H-8H**	19,03	19,19	18,82	18,80
9H-11H***	17,95	17,65	20,20	20,97

\*\* Moyenne sans les classes de soutien. Une classe de soutien, au sens de l'article 86 al. 3 du RLS, doit comprendre au minimum 6 élèves et au maximum 11 élèves.

\*\*\* Moyenne sans les classes de soutien et sans la dimension « classes mixtes ».

### 3.1.7 Effectif élèves physiques et classes par district pour le cycle 1 et 2 (état au 1<sup>er</sup> novembre, avec les classes de soutien)

Partie du canton	Année Harmos	District	2020/21		2020/21	
			Elèves	Classes	Elèves	Classes
Alémanique	1H-2H	See	583	31	556	30,0
		Sense	839	46,5	875	48,5
		Gruyère	14	1	9	1,0
		Saane	257	14	258	14,0
		<b>Total 1H 2H</b>		<b>1693</b>	<b>92,5</b>	<b>1698</b>
	3H-8H	See	1481	75	1423	72,0
		Sense	2587	135,6	2590	134,6
		Gruyère	34	3	42	3,0
		Saane	667	37	630	34,6
		<b>Total 3H-8H</b>		<b>4769</b>	<b>250,6</b>	<b>4685</b>
<b>Total alémanique</b>			<b>6462</b>	<b>343,1</b>	<b>6383</b>	<b>337,7</b>

			2020/21		2020/21	
Francophone	1H-2H	Lac	275	15	281	15,0
		Broye	788	43	822	42,0
		Glâne	570	31	580	31,0
		Gruyère	1292	67	1324	69,0
		Sarine	2119	115	2025	110,0
		Veveyse	451	23	445	24,0
		<b>Total 1H-2H</b>	<b>5495</b>	<b>294</b>	<b>5477</b>	<b>291,0</b>
	3H-8H	Lac	894	49	897	49,0
		Broye	2413	124	2365	124,0
		Glâne	1861	98	1862	97,0
		Gruyère	3832	200	3721	193,0
		Sarine	6133	341	6252	348,8
		Veveyse	1355	71	1374	71,0
		<b>Total 3H-8H</b>	<b>16 488</b>	<b>883</b>	<b>16 471</b>	<b>882,8</b>
<b>Total francophone</b>		<b>21 983</b>	<b>1177</b>	<b>21 948</b>	<b>1173,8</b>	

### 3.1.8 Effectif élèves physiques et classes par Cycle d'orientation (état au 1<sup>er</sup> novembre)

		2021/22		2020/21	
Partie du canton	Cycle d'orientation	Elèves	Classes*	Elèves	Classes*
Alémanique	Deutsche OS Freiburg	375	20	343	20
	OS Düringen	340	21	335	21
	OS Sense Oberland	298	19	282	18
	OS Tafers	433	23	390	22
	OS Wünnewil	297	16	295	17
	OS Gurmels	175	12	193	12
	OS Kerzers	209	15	220	15
	OS Region Murten	351	22	354	21
	<b>Total alémanique</b>		<b>2478</b>	<b>148</b>	<b>2412</b>
Francophone	CO du Belluard	761	40	741	39
	CO de la Gruyère, Bulle	633	32	625	32,5
	CO de la Broye, Cugy			-	-
	CO de la Broye, Domdidier	391	22	476	27
	CO de la Broye, Estavayer	515	27	763	36
	CO du Gibloux	405	23	393	20
	CO de la Glâne	982	47	979	46
	CO de Jolimont	870	43	851	42
	CO de la Gruyère, La Tour-de-Trême	734	35	747	35
	CO de Marly	523	28	537	28
	CO de Morat	217	13	236	14
	CO de Pérolles	522	26	518	26
	CO de Riaz	611	30	570	28
	CO de Sarine Ouest	610	32	633	30
	CO de la Veveyse	786	39	789	37
<b>Total francophone</b>		<b>8897</b>	<b>456</b>	<b>8853</b>	<b>440,50</b>

\*Avec les classes de soutien sans la dimension « classes mixtes ».

## 3.2 Pédagogie spécialisée

### 3.2.1 Généralités

Dans le cadre de sa mission, le Service a notamment effectué les tâches d'analyse, d'octroi et de contrôle des mesures d'aide renforcée de pédagogie spécialisée en étroite collaboration avec les partenaires de l'école. Un temps important a été consacré aux visites des institutions de pédagogie spécialisée et au suivi des mesures intégratives de pédagogie spécialisée à l'école ordinaire. Des contacts intenses et réguliers ont également été entretenus, tout au long de l'année, avec les services communaux de logopédie, psychologie et psychomotricité (SLPP), ainsi qu'avec le Service éducatif itinérant (SEI) chargé des mesures d'éducation précoce spécialisées.

### 3.2.2 Données statistiques de l'enseignement spécialisé

#### 3.2.2.1 Personnel occupé dans les écoles spécialisées fribourgeoises

	EPT selon BU 2021	EPT selon BU 2022	Evolution EPT
Personnel enseignant	227,47	231,24	+3,77
Personnel éducatif et infirmier	51,79	53,36	+1,57
Personnel thérapies	64,64	68,04	+3,40
Direction et administration	34,43	35,27	+0,84
Conciergerie, technique et intendance	36,84	36,26	-0,58
<b>Total</b>	<b>415,17</b>	<b>424,17</b>	<b>9,00</b>
Stagiaires et apprenti-e-s	91,11	97,55	6,44
<b>Total</b>	<b>506,28</b>	<b>521,72</b>	<b>15,44</b>

#### 3.2.2.2 Evolution des élèves et des classes dans les écoles spécialisées fribourgeoises (au moment de la rentrée scolaire)

	2020/21		Evolution	2020/21		Evolution	2021/22		Evolution
	FR	FR		DE	DE		Total	Total	
Nombre d'élèves	741	771	+30	132	139	+7	873	910	+37
Nombre de classes	107	110	+3	20	20	0	127	130	+3
Moyenne par classe	6,93	6,67		6,60	6,95		6,87	7,00	

#### 3.2.2.3 Evolution des élèves « hors canton » : enfants fribourgeois placés dans des institutions non fribourgeoises (au moment de la rentrée scolaire)

	2020/21			2021/22			Evolution
	FR	DE	Total	FR	DE	Total	
Nombre d'élèves	5	14	19	6	18	24	+5

#### 3.2.2.4 Evolution des élèves « hors canton » : enfants non fribourgeois scolarisés dans les écoles spécialisées du canton de Fribourg (au moment de la rentrée scolaire)

	2020/21			2021/22			Evolution
	FR	DE	Total	FR	DE	Total	
Nombre d'élèves	26	3	29	26	1	27	-2

#### 3.2.2.5 Intégration d'élèves en classe régulière (au moment de la rentrée scolaire)

	2020/21		2021/22		Evolution	
	FR	DE	FR	DE	FR	DE
Déficiência intellectuelle et/ou handicaps divers	632	142	681	142	+49	0
Déficiences de la vue	17	9	15	7	-2	-2
Déficiences de l'ouïe	19	19	23	13	+4	-6
Total FR/DE	<b>668</b>	<b>170</b>	<b>719</b>	<b>162</b>	<b>+51</b>	<b>-8</b>
<b>Totaux</b>	<b>838</b>		<b>881</b>		<b>+43</b>	



Les élèves bénéficiant d'une mesure d'aide renforcée et intégrés à l'école ordinaire sont encadrés depuis le 1<sup>er</sup> août 2019 par les enseignant-e-s spécialisé-e-s engagé-e-s par la Direction.

Les élèves francophones avec une déficience visuelle sont suivis par du personnel enseignant spécialisé du Centre pour handicapés de la vue (CPHV) de Lausanne. Dans la partie alémanique, ces élèves sont pris en charge par la « Stiftung für blinde und sehbehinderte Kinder und Jugendliche » de Zollikofen.

L'Institut St-Joseph assure le soutien pédagogique des élèves francophones avec une déficience de l'ouïe. Dans la partie alémanique, ces élèves sont suivis par le personnel du « Pädagogisches Zentrum für Hören und Sprache » de Münchenbuchsee.

### 3.2.2.6 Service éducatif itinérant (SEI)

Le Service éducatif itinérant (SEI) déploie ses activités auprès des enfants en âge préscolaire. Il s'occupe annuellement de plus de 500 enfants, ce qui représente environ 30 900 heures de prestations.

### 3.2.3 Les services de logopédie, de psychologie et de psychomotricité (SLPP)

#### 3.2.3.1 Personnel occupé dans les SLPP

	EPT 2019/20	EPT 2020/21	Evolution EPT
Logopédistes	69,7	71,1	+1,4
Psychologues	38,5	36,9	-1,6
Psychomotriciens/nes	16,6	17,1	+0,5
<b>Total</b>	<b>124,7</b>	<b>125,1</b>	<b>+0,3</b>

#### 3.2.3.2 Répartition des élèves pris en charge par les SLPP par degré scolaire

	Logopédie						Psychologie						Psychomotricité					
	2019/20			2020/21			2019/20			2020/21			2019/20			2020/21		
	FR	DE	Total	FR	DE	Total	FR	DE	Total	FR	DE	Total	FR	DE	Total	FR	DE	Total
Cycle 1	1275	658	1933	1410	668	2078	646	323	969	716	385	1101	515	107	622	557	124	681
Cycle 2	1297	494	1791	1413	487	1900	997	428	1425	1067	436	1503	207	36	243	237	32	269
Cycle 3	245	46	291	298	53	351	577	151	728	637	151	788	12	3	15	13	2	15
<b>Total</b>	<b>2817</b>	<b>1198</b>	<b>4015</b>	<b>3121</b>	<b>1208</b>	<b>4329</b>	<b>2220</b>	<b>902</b>	<b>3122</b>	<b>2420</b>	<b>972</b>	<b>3392</b>	<b>734</b>	<b>146</b>	<b>880</b>	<b>807</b>	<b>158</b>	<b>965</b>

La collecte des données destinées à l'élaboration des statistiques des SLPP a été effectuée au moyen d'un outil réalisé par le SESAM en collaboration avec les SLPP. Les données sont livrées au SESAM à la fin de l'année scolaire.

## 3.3 Echanges scolaires

### 3.3.1 Généralités

La personne en charge de la coordination des échanges linguistiques a participé à différentes manifestations organisées par les services d'orientation scolaire et professionnelle dans le canton et en Suisse afin de promouvoir et transmettre des informations concernant les différents programmes d'échanges. Pour sa part, l'agence nationale Movetia ([www.movetia.ch](http://www.movetia.ch)) est responsable de deux programmes de subvention : les échanges proposés aux classes de l'école primaire jusqu'au degré secondaire II et les échanges durant les vacances pour les jeunes de 11 à 18 ans. De plus, Movetia gère la plateforme match&move, qui sert d'intermédiaire entre les différents partenaires d'échange.

### 3.3.2 Douzième année linguistique (DAL)

Le nombre de participant-e-s placé-e-s (en Suisse) pour la 12<sup>e</sup> année linguistique s'élève pour 2020/21 à 173 élèves. Une vingtaine d'élèves ont interrompu ce programme en cours d'année. Le rapport entre alémaniques (46) et francophones (127) est stable. Ce programme propose 3 variantes : 75 élèves ont été placés en variante 1 (pendulaires), 6 élèves en variante 2 (échange réciproque), tandis que 75 se trouvaient en variante 3 (échange

unilatéral dans une famille d'accueil). Le manque de familles d'accueil pour le placement des élèves reste toujours d'actualité.

(Partie francophone du canton = FRF, partie alémanique du canton = FRD, partiel alémanique suisse = DCH)

	Nombre d'élèves - 2020/21	Nombre d'élèves - 2021/22
FRF -> Tessin	0	0
FRD -> Tessin	0	0
FRF -> Suisse allemande	72	84
FRF -> FRD	51	45
FRD -> FRF	22	12
Romandie > DCH	5	5
DCH -> Romandie	23	24
Total filles	101	105
Total garçons	72	60
<b>Total</b>	<b>173</b>	<b>165</b>

### 3.3.3 Echanges élèves / classes (EC)

Durant l'année scolaire 2020/21, 46 classes fribourgeoises francophones et 30 classes alémaniques fribourgeoises de 10H se sont inscrites sur la plateforme cantonale des partenariats. 15 classes alémaniques d'autres cantons ont utilisé cette page internet. Au total, 31 partenariats de classes ont été conclus, ce qui signifie que 62 classes ont trouvé une classe partenaire. Il est à noter qu'un grand nombre de partenariats ont été reconduits sans inscription sur la plateforme cantonale.

Les échanges d'élèves et de classes avec les différents types d'échanges annoncés à la coordination ont atteint pour l'année scolaire 2020/21 pour tout le canton de Fribourg, tous degrés confondus, le nombre de 3764 élèves. Il est important de relever que de nombreux échanges de classes ont lieu sans passer par la coordination, car il ne s'agit que d'activités à distance. En raison de la situation sanitaire, de nombreuses rencontres ont dû être annulées ou reportées.

Pour le canton de Fribourg : (Partie francophone du canton = FRF, partie alémanique du canton = FRD)

Nombre d'élèves 2020/21	FRF	FRD
Enfantine (0 classes & 0 Klassen)	0	0
Primaire (1 classe & 1 Klasse)	20	19
Secondaire I (1 classe & 1 Klasse)	13	11
Secondaire 1 (10H)(134 classes & 43 Klassen)	2744	743
Secondaire II (0 classe & 0 Klasse)	0	0
Accueil classes d'ailleurs unilat. (non frib.) (ACA) (2 classes-0 Klasse)	38	0
Echanges linguistiques individuels S2 (ELI)	4	3
12 <sup>e</sup> année linguistique individuel (DAL)	129	11
12 <sup>e</sup> année linguistique type plus exigeant (FR-DAL)	0	1
Echanges individuels de vacances (FEA-EIV-SIV)	8	2
<b>Total 2020/21</b>	<b>2956</b>	<b>790</b>

### 3.3.4 Echanges individuels de vacances (EIV)

Ce programme est maintenant géré intégralement par Movetia. Les inscriptions se font sur la plateforme [www.matchnmove.ch](http://www.matchnmove.ch). Il s'agit d'un échange d'une ou deux semaines. Les jeunes passent du temps ensemble à tour de rôle au sein des deux familles. 172 participant-e-s ont été jumelés pour un échange durant les vacances en 2020/21.

Pour le canton de Fribourg : (Partie francophone du canton = FRF, partie alémanique du canton = FRD)

Appariés	Nombre d'élèves 2020/21
Suisse (26 cantons)	172
FRF -> Tessin	0
FRF -> Suisse allemande	8
FRD -> Romandie	2
<b>Total canton FR</b>	<b>10</b>

### 3.3.5 Movetia

Les responsables cantonaux des échanges linguistiques (RCE) entretiennent avec Movetia une étroite collaboration notamment pour la diffusion de la documentation en matière d'échanges et de mobilité, sur le plan national et international. La Suisse a le statut de pays partenaire dans le programme Erasmus+. Les institutions suisses peuvent de ce fait continuer à participer aux activités de coopération et de mobilité avec les pays membres de ce programme.

### 3.3.6 Région capitale suisse (RCS)

Les échanges « Sprachbad-Immersion » effectués les années passées dans la *Région Capitale Suisse* ont été reconduits. Le soutien logistique est toujours assuré par le *Forum du Bilinguisme* à Bienne et le financement par le canton et par Movetia. Avec ce projet, la *Région Capitale Suisse* complète des activités qui se déroulent déjà sur le plan cantonal ou communal et encourage ainsi d'une manière ciblée des échanges qui vont au-delà des frontières communales et cantonales avec les cantons de Berne, Valais, Fribourg, Soleure et Neuchâtel.

## 4 Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2)

Chef de service : François Piccand

### 4.1 Activités

#### 4.1.1 Effectifs

Au début de l'année scolaire 2021/22, l'effectif des élèves des écoles cantonales du Service de l'enseignement secondaire du 2<sup>e</sup> degré (S2) se présentait ainsi :

	Garçons		Filles		Total	
	2020/21	2021/22	2020/21	2021/22	2020/21	2021/22
FR	2031	2003	3306	3195	5337 (82,6 %)	5198 (81,7 %)
DE	407	434	720	732	1127 (17,4 %)	1166 (18,3 %)
<b>Total</b>	<b>2438 (37,7 %)</b>	<b>2437 (38,3 %)</b>	<b>4026 (62,3 %)</b>	<b>3927 (61,7 %)</b>	<b>6464 (100 %)</b>	<b>6364 (100 %)</b>

---

## 4.1.2 Enseignement

### 4.1.2.1 Covid-19 et conséquences sur l'enseignement

Après un deuxième semestre 2019/20 chamboulé par la crise sanitaire liée au Covid-19, l'année scolaire 2020/21 a pu se dérouler en présentiel, grâce au renforcement des mesures de protection, en particulier l'obligation du port du masque sur tout le périmètre scolaire. Des séances de coordination régulières entre les représentant-e-s de la DICS et la Task Force sanitaire ont permis de suivre de près la situation dans les écoles et de minimiser les conséquences négatives pour les élèves. En prévision des examens de fin de formation (mai-juin 2021), des tests répétitifs à large échelle ont été organisés dans les classes terminales et pour le personnel des écoles du S2. Le Covid-19 n'a pas eu d'influence significative sur les résultats scolaires (bulletins annuels et examens finaux). Les examens de fin de formation ont pu être organisés de manière régulière, dans le respect du concept de protection.

Comme pour les autres degrés d'enseignement, la rentrée 2021 a eu lieu sans masque pour les élèves et pour le corps enseignant. Au S2, l'accent a été mis sur la vaccination. En juin et au début juillet, des plages horaires ont été réservées pour les élèves dans les centres de vaccination de Bulle et de Granges-Paccot. En outre, des équipes mobiles ont visité les écoles du S2 en septembre pour permettre aux élèves et au personnel enseignant de se faire vacciner sur leur lieu de formation ou de travail. Par la suite, les élèves du S2 ont encore eu la possibilité de recourir à l'offre de vaccination des hautes écoles spécialisées.

Grâce en particulier au taux de vaccination relativement élevé des élèves et aux mesures de protection toujours en place (notamment l'aération régulière des locaux, l'hygiène des mains et la distanciation dans la mesure du possible), le nombre des cas positifs et de mises en quarantaine est resté limité. L'obligation d'obtenir un certificat COVID pour les manifestations publiques a entraîné des restrictions pour les activités sportives (camps par exemple) et culturelles (théâtre par exemple). Pour les activités obligatoires, des tests « poolés » ont été organisés et financés par l'Etat. Pour faire face à la cinquième vague de Covid-19, le port du masque a été à nouveau rendu obligatoire dans les écoles du S2 le 6 décembre 2021.

### 4.1.2.2 Qualité

La loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS), en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> août 2019, prévoit que les écoles du S2 mettent en œuvre des mesures permettant d'assurer le maintien et le développement de la qualité sur la base d'un concept cantonal (art. 20).

Le Service S2, en collaboration avec les principaux acteurs des écoles du secondaire supérieur, a élaboré un concept cadre cantonal pour le maintien et le développement de la qualité. Celui-ci sert d'orientation et à développer une vision partagée. Il s'appuie sur les instruments de qualité existants, les complète et les systématise en distinguant les trois niveaux, enseignement, école et système éducatif, en tant qu'éléments du système éducatif du S2. Des objectifs, des indicateurs et des instruments sont définis pour ces niveaux. Après consultation, ce concept a été validé par le Directeur de la DICS.

Le processus du développement effectif du concept de qualité au niveau de l'école a commencé. Chaque école développera un concept en tenant compte de ses spécificités.

### 4.1.2.3 Numérisation

Suite au refus le 28 février 2021 de la motion populaire intitulée « Moratoire de 3 ans sur l'introduction du projet BYOD/AVEC » (motion 2019-GC-139), la généralisation de l'introduction de l'approche BYOD/AVEC débutera à la rentrée 2022/23. Dans l'intervalle, les projets pilotes qui étaient en cours dans les écoles du S2 ont été prolongés et étendus. Différents groupes de travail soutiennent ce projet, tels que ceux concernant la formation continue, les examens ou le support. Le Conseil d'Etat a décidé d'accorder une indemnité aux enseignant-e-s des écoles du S2 pour l'utilisation d'ordinateurs privés en classe, à partir de l'année civile 2021. Afin de suivre la mise en œuvre de la stratégie numérique dans les écoles du S2, un groupe d'accompagnement a été mis sur pied. Il est constitué de représentant-e-s des parents et des élèves, des institutions de formation, de l'Université, du Comité pour une utilisation raisonnée du numérique et des responsables de la formation du canton. Les résultats de ses réflexions seront communiqués aux organes cantonaux.

#### 4.1.2.4 Maturité gymnasiale

La filière de la maturité gymnasiale est offerte dans les quatre collèges cantonaux et au Gymnase intercantonal de la Broye (GYB).

La mise en œuvre des quatre recommandations de la CDIP relatives à la garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles avec une maturité gymnasiale se poursuit. Les plans d'études cantonaux de mathématiques et de langue première ont été adaptés selon les compétences de base constitutives de l'aptitude générale aux études supérieures approuvées par la CDIP. La plateforme « Uni-Collèges », projet initié l'année scolaire 2019/20 qui vise à développer les rencontres et les échanges entre enseignant-e-s des gymnases et professeur-e-s de l'université, a été élargie à huit branches.

#### 4.1.2.5 Ecole de culture générale (ECG)

La formation menant au certificat ECG est offerte par l'Ecole de culture générale de Fribourg (ECGF), le Collège du Sud et le GYB. Elle dure trois ans et est disponible dans trois domaines : santé, pédagogie et travail social.

L'obtention du certificat ECG ouvre ensuite la possibilité de poursuivre sur une maturité spécialisée reconnue au niveau national. Celle-ci donne accès soit à la Haute Ecole spécialisée des domaines de la santé ou du travail social soit à la Haute Ecole pédagogique.

#### 4.1.2.6 Ecole de commerce à plein temps (EC)

La voie des études commerciales est proposée aux Collèges de Gambach et du Sud ainsi qu'au GYB.

Un groupe de travail a été constitué pour préparer la mise en œuvre de la réforme « Employé-e de commerce 2022 », qui verra, pour le CFC, des compétences opérationnelles remplacer les disciplines actuelles (français, allemand ou mathématiques par exemple).

#### 4.1.2.7 Passerelle maturité professionnelle / maturité spécialisée – hautes écoles universitaires

Cette formation est proposée en français et en allemand par le Collège Saint-Michel. Elle dure un an et a pour but de conférer aux titulaires d'une maturité professionnelle ou spécialisée l'aptitude générale aux études supérieures.

#### 4.1.2.8 Offres bilingues

Les différentes offres d'immersion comptent au total 1127 élèves (y compris les élèves fribourgeois du GYB) qui suivent un programme bilingue. La session 2021 a vu la remise de 252 certificats de maturité gymnasiale (dont 97 avec mention « bilingue plus »), 10 certificats ECG et 8 certificats de maturité spécialisée portant la mention bilingue.

Au gymnase, 32,95 % des élèves de première année suivent une des voies d'enseignement bilingue en 2021/22. Globalement, 27,11 % des gymnasiens et des gymnasiennes suivent une formation bilingue durant cette année scolaire.

En outre, 50 élèves suivent une formation bilingue à l'ECGF et 4 à l'école de commerce du Collège de Gambach.

### 4.1.3 Conférence et commissions

#### 4.1.3.1 Conférence des directeurs et directrices des écoles du S2

Cette conférence réunit les recteurs et rectrice des collèges, le directeur de l'ECGF et la directrice du GYB.

#### 4.1.3.2 Commissions d'école

Chaque commission d'école s'est réunie en principe deux fois durant l'année pour traiter en particulier de l'organisation et de la gestion de l'école, des projets importants, des budgets, des capacités d'accueil et des équipements des locaux.

#### 4.1.3.3 Commission cantonale de l'informatique

La Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement, à laquelle participe le chef de service S2, est notamment chargée d'analyser les projets de budget informatique.

Le S2 est partie prenante du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE) dont le décret a été adopté le 20 mars 2012 par le Grand Conseil. Le chef de service S2 représente la DICS dans l'organe de direction de projet.

#### 4.1.3.4 Commission cantonale des examens

La Commission cantonale des examens, compétente pour tous les certificats délivrés dans les écoles du S2, soit le certificat de maturité gymnasiale et l'examen complémentaire (passerelle), le CFC d'employé-e de commerce et la maturité professionnelle orientation « Economie et service » ainsi que le certificat ECG et la maturité spécialisée, a mis en place les éléments nécessaires pour la session 2021. La présidente du jury du GYB a collaboré à ces travaux.

#### 4.1.4 Services auxiliaires

En général, le nombre de jeunes qui demandent de l'aide auprès des services auxiliaires a progressé. L'anxiété a augmenté, notamment chez les élèves qui rencontrent des difficultés durant leur formation. Outre la pression scolaire, les jeunes sont plus fortement affectés par les incertitudes liées à la pandémie de Covid-19 (séjours linguistiques, séjours à l'étranger, etc.) et par l'inquiétude générale concernant l'environnement.

A la suite de la publication d'un article en lien avec la tenue vestimentaire adéquate dans un cadre scolaire, de nombreux témoignages anonymes ont été publiés sur les réseaux sociaux. Outre les personnes ressources qui étaient déjà disponibles dans les écoles, une permanence spécifique, assurée par une psychologue externe, a été mise en place et un formulaire web a été mis à disposition pour permettre aux élèves de déposer de façon anonyme un témoignage concernant une situation de sexisme, de discrimination ou un abus de pouvoir.

##### 4.1.4.1 Service de consultation psychologique

Le service de consultation psychologique a poursuivi son activité selon les structures en place. Dans certains cas, les traitements de jeunes nécessitant un suivi de longue durée ont été pris en charge par des psychothérapeutes privés.

##### 4.1.4.2 Service de médiation

Les services de médiation intégrés dans les écoles sont utilisés de manière intensive. La formation des médiateurs et médiatrices est assurée par la Haute Ecole pédagogique en collaboration avec le Service de l'enseignement obligatoire de langue française et le Service de la formation professionnelle.

#### 4.1.5 Formation continue des enseignant-e-s

L'offre et la demande de formation continue ont été impactées par le Covid-19. Les cours et les séminaires destinés aux enseignant-e-s du S2 sont principalement organisés par l'Université de Fribourg et la Haute Ecole pédagogique. Des formations sont également organisées à l'interne de chaque école.

#### 4.1.6 Collaboration intercantonale

Sur le plan général de la coordination scolaire, le chef de service S2 participe régulièrement aux rencontres intercantionales des services analogues des cantons romands et du Tessin (CIIP). Il est également vice-président du comité de la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG) instituée par la CDIP. Ces collaborations touchent plus particulièrement le suivi qualité de la formation dans les écoles, l'évolution des études gymnasiales, la politique des langues, la transition numérique ainsi que l'évolution de l'école de culture générale et de l'école de commerce à plein temps.

#### 4.1.7 Infrastructures

Les travaux d'assainissement et d'agrandissement du Collège Sainte-Croix ont débuté en janvier 2019. Ils sont motivés par trois objectifs principaux : renforcer la sécurité (voies d'évacuations notamment), assainir les bâtiments et permettre d'absorber les augmentations futures des effectifs. La mise à disposition du bâtiment principal, assaini et

agrandi, est prévue pour la rentrée scolaire 2022. Ensuite, les travaux concerneront la Villa Gallia, qui sera remise à disposition du Collège Sainte-Croix pour la rentrée scolaire 2023.

Après 22 mois de travaux de construction, les délégations des Conseils d'Etat des cantons de Fribourg et Vaud ont inauguré le lundi 11 octobre 2021 l'extension du gymnase intercantonal de la Broye (GYB) à Payerne. Avec le nouveau bâtiment, qui est aménagé en terrasses, cet établissement scolaire peut désormais accueillir environ 1500 élèves, soit approximativement 600 de plus qu'à l'origine.

#### 4.1.8 Législation

Après l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> août 2019, de la loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS) révisée, c'était au tour de son règlement d'exécution (RESS) d'être révisé. Le Conseil d'Etat a adopté ce règlement le 26 mai 2021. Malgré la pétition intitulée « Pour une baisse des effectifs au secondaire supérieur » déposée le 5 février 2020 à la Chancellerie d'Etat, il a décidé de ne pas modifier les effectifs dans les écoles du S2.

## 4.2 Collège Saint-Michel

### 4.2.1 L'école en bref

Etudes : maturité gymnasiale, passerelle ; établissement bilingue  
 Elèves : 1265 au total  
 Corps professoral : 154 enseignant-e-s (98,68 EPT)  
 Recteur : Matthias Wider  
 Adresse : Rue Saint-Pierre Canisius 10, Fribourg

### 4.2.2 Elèves

#### 4.2.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2020/21	2021/22	2020/21	2021/22
Gymnase francophone	658	639	29	29
Gymnase alémanique	273	289	13	13
Classes bilingues	253	217	11	10
Classes passerelle francophone	89	86	4	4
Classes passerelle alémanique	23	34	1	2
Total	1296	1265	58	58

#### 4.2.2.2 Certificats délivrés

- > Maturité gymnasiale (sans classes bilingues) : 175 candidat-e-s sur 185 ont réussi ;
- > Maturité gymnasiale bilingue : 68 (dont 26 « bilingue plus ») candidat-e-s sur 70 ont réussi ;
- > Résumé : pour la maturité gymnasiale, 12 élèves sur 255 ont échoué (par rapport à 2020, le taux d'échec passe de 2,35 % à 4,7 %) ;
- > Passerelle : 52 candidat-e-s sur 84 présents aux examens ont réussi. Par rapport à 2020 où l'ensemble des étudiant-e-s devaient passer un examen d'admission, le taux d'échec passe de 20,54 % à 38,09 %.

### 4.2.3 Marche générale de l'école

#### 4.2.3.1 Corps professoral

Vingt enseignant-e-s ont été engagés à temps complet ou partiel. Neuf enseignant-e-s ont pris leur retraite, quatre une retraite partielle, quatre autres ont quitté l'école.

#### 4.2.3.2 Activités culturelles, éducatives et sportives (détails dans les bulletins de l'école)

- > De janvier à juillet 2021 : quantité d'annulations et de manifestations reportées, quelques manifestations en ligne ou en film (p.ex. Jeunesse débat, théâtre) ; le Valete et la séance finale ont pris une autre forme.
- > Conférences à l'occasion du 500<sup>e</sup> anniversaire de St-Pierre Canisius et de la *Translatio* des reliques.



- > A la fin septembre, la journée des anciens et journée de sport ; le festival des Canisius ; concerts du chœur Saint- Michel le 10 et le 11 décembre ; le marché, les activités traditionnelles, les concerts et le discours de St- Nicolas ; concerts, théâtres.
- > Les journées SUNESCO ; « Bike to school ».

#### 4.2.3.3 Echanges scolaires

En 2021/22, 25 élèves prévoient un échange linguistique de trois mois jusqu'à une année dans un autre pays ou une autre région de la Suisse. Durant cette année scolaire, le Collège accueille 11 élèves étrangers.

Les contacts établis avec des gymnases en Suisse alémanique reprennent.

#### 4.2.3.4 Projets d'école, bilinguisme

En mai, présentation du Concept de qualité et consultation y relative.

Tandems individuels et tandems de classes à nouveau depuis septembre.

Le collège compte 10 classes bilingues : une en 1<sup>re</sup>, deux en 2<sup>e</sup>, quatre en 3<sup>e</sup> et trois en 4<sup>e</sup> année. En première année, il offre une branche de sensibilisation (géographie ou économie et droit).

### 4.3 Collège Sainte-Croix

#### 4.3.1 L'école en bref

Etudes : maturité gymnasiale ; établissement bilingue  
 Elèves : 752 au total  
 Corps professoral : 107 enseignant-e-s (66,16 EPT)  
 Rectrice : Gisela Bissig Fasel  
 Adresse : Rue Antoine-de-Saint-Exupéry 4, 1700 Fribourg

#### 4.3.2 Elèves

##### 4.3.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2020/21	2021/22	2020/21	2021/22
Gymnase francophone	412	413	18	18
Gymnase alémanique	153	142	8	8
Classes bilingues	174	197	9	9
<b>Total</b>	<b>739</b>	<b>752</b>	<b>35</b>	<b>35</b>

##### 4.3.2.2 Certificats délivrés

- > Maturité gymnasiale (sans classes bilingues) : 130 candidat-e-s sur 142 ont réussi ;
- > Maturité gymnasiale bilingue : 45 candidat-e-s sur 46 ont réussi (dont 22 en « bilingue plus »).

#### 4.3.3 Marche générale de l'école

##### 4.3.3.1 Corps professoral

Trois enseignantes et deux enseignants engagés ; trois enseignantes et un enseignant ont quitté l'école pour raison d'âge. Une enseignante et un enseignant ont démissionné.

##### 4.3.3.2 Activités culturelles, éducatives et sportives

(Détails dans les bulletins de l'école et sur son site Internet : [www.cscfr.ch](http://www.cscfr.ch), consulter *archives*)

- > Représentations théâtrales : Die Panne (Theateraufführung) ; La poésie de l'échec à Nuithonie. Les autres rencontres littéraires, films, représentations théâtrales ont été annulés en raison du Covid-19.
- > Festival du film vert à Fribourg et FIFF.
- > Visites (entreprises, expositions, rencontres) et/ou déplacements en Suisse de plusieurs jours pour des projets divers, Tessin (option spécifique Italien), Marécottes, Corbeyrier (option complémentaire Sciences religieuses).

- > Participation au SUNESCO, au projet YES (« Young Enterprise Switzerland »).
- > Trois journées thématiques et sportives (2 fois) ; divers projets, excursions, voyages d'étude et visites : ces journées du mois de mai ont été annulées en raison du Covid-19.
- > Théâtre des Collèges Sainte-Croix et Saint-Michel : « La princesse aux toilettes » de Régis Porte mise en scène d'Anne Dumas, printemps 2021.
- > Vernissage des travaux en arts visuels.
- > Les divers concerts du Chœur et du Jazzband ont été annulés.

#### 4.3.3.3 Echanges scolaires

- > Le Collège Sainte-Croix a accueilli quatre élèves hôtes durant l'année scolaire 2020/2021.
- > 3 élèves en séjour linguistique de longue durée.

#### 4.3.3.4 Projets d'école, bilinguisme

- > 9 classes bilingues. Dès la première année : une filière « bilingue plus » ou une branche de sensibilisation suivie dans l'autre langue, à choix. Dès la 2<sup>e</sup> année, deux filières bilingues distinctes, « bilingue plus » et « bilingue standard ». Au total 73 élèves ont suivi l'option spécifique (Schwerpunktfach) ou l'option complémentaire (Ergänzungsfach) dans la langue partenaire.
- > 14 classes (de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup>) ont été impliquées dans des tandems intégrés dans la grille horaire.
- > Le Collège Sainte-Croix mène différents projets notamment sur le concept de qualité, sur l'identité visuelle du collège et sur l'installation d'une œuvre d'art dans le nouveau bâtiment. L'école organise également son prochain déménagement dans les nouveaux locaux.

### 4.4 Collège de Gambach

#### 4.4.1 L'école en bref

Etudes :	maturité gymnasiale, école de commerce à plein temps débouchant sur une maturité professionnelle orientation Economie et services (système 3+1) ; établissement bilingue
Elèves :	1109 au total
Corps professoral :	138 enseignant-e-s, (90,15 EPT)
Recteur :	Pierre Marti
Adresse :	Avenue Weck-Reynold 9, Fribourg

#### 4.4.2 Elèves

##### 4.4.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2020/21	2021/22	2020/21	2021/22
Gymnase francophone	535	542	23	24
Gymnase alémanique	147	159	7	8
Gymnase bilingue	216	188	11	9
Ecole de commerce francophone	183	173	6	6
Ecole de commerce alémanique	51	47	3	3
<b>Total</b>	<b>1132</b>	<b>1109</b>	<b>50</b>	<b>50</b>

##### 4.4.2.2 Certificats délivrés

- > Maturité gymnasiale (sans classes bilingues) : 126 candidat-e-s sur 131 ont réussi.
- > Maturité gymnasiale bilingue : 53 candidat-e-s (dont 33 « bilingue plus ») sur 54 ont réussi.
- > Maturité professionnelle (Economie et service) : les 51 candidat-e-s ont réussi.

### 4.4.3 Marche générale de l'école

#### 4.4.3.1 Corps professoral

Seize enseignant-e-s ont été nouvellement engagés à temps partiel. On compte dix départs d'enseignant-e-s dont sept retraites.

#### 4.4.3.2 Activités culturelles, éducatives et sportives

(Détails dans les bulletins de l'école et sur le site Internet : [www.gambach.ch](http://www.gambach.ch))

- > Diverses activités ont pu être organisées malgré les restrictions sanitaires : spectacles, films, théâtres, conférences d'écrivains, concerts, visites et déplacements (expositions, visites d'entreprises, rencontres, en particulier lors des journées thématiques en janvier et en mai).
- > Production d'un film pour remplacer la création théâtrale.
- > Education civique : conférences et débats politiques. « Semaine verte » organisée par les élèves.
- > Participation au projet YES « Young Enterprise Switzerland », au SUNESCO, à la « Jeunesse débat ».
- > Production de nombreuses émissions de radio par RadioGambach.
- > Trois journées consécutives mêlant activités polysportives, ski et ateliers thématiques en janvier et en mai ; diverses compétitions et tournois.

#### 4.4.3.3 Echanges scolaires

- > Trois élèves en séjour linguistique à l'étranger ou en Suisse alémanique et accueil de quatre élèves hôtes suisses ou étrangers.
- > Des échanges de classes prévus ont dû être reportés en raison de la situation sanitaire.

#### 4.4.3.4 Projets d'école, bilinguisme

- > La section bilingue compte neuf classes. Dès la 1<sup>re</sup> année : une filière « bilingue plus » ou une branche de sensibilisation dans la langue partenaire. Dès la 2<sup>e</sup> année, deux filières bilingues distinctes, « bilingue plus » et « bilingue standard ».
- > Le bilinguisme par immersion se poursuit également à l'école de commerce.
- > Tandems individuels et tandems de classes (enseignement par immersion).
- > Le projet pilote d'introduction de l'ordinateur personnel pour les élèves (BYOD) se poursuit avec sept classes en 2020/21 et douze classes en 2021/22.

## 4.5 Collège du Sud

### 4.5.1 L'école en bref

Etudes : maturité gymnasiale, école de commerce à plein temps débouchant sur une maturité professionnelle orientation Economie et services (système 3+1), école de culture générale, maturités spécialisées (domaines pédagogie, santé et social)

Elèves : 1494 au total

Corps professoral : 147 enseignant-e-s (115,30 EPT)

Recteur : François Genoud

Adresse : Rue de Dardens 79, Bulle

### 4.5.2 Elèves

#### 4.5.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2020/21	2021/22	2020/21	2021/22
Gymnase	813	810	39	38
Ecole de commerce	134	143	6	6
Certificat ECG	450	427	20	20

	Elèves		Classes	
MSPE <sup>1)</sup>	42	40	2	2
MSSA <sup>2)</sup>	39	47	0	0
MSTS <sup>3)</sup>	18	27	0	0
<b>Total</b>	<b>1496</b>	<b>1494</b>	<b>67</b>	<b>66</b>

1) Maturité spécialisée domaine pédagogie, élèves sous la responsabilité du Collège du Sud, cours à l'école.

2) Maturité spécialisée domaine santé, élèves sous la responsabilité du Collège du Sud, cours à la HEdS-FR.

3) Maturité spécialisée domaine social, élèves sous la responsabilité du Collège du Sud, stages en institution.

#### 4.5.2.2 Certificats délivrés

- > Maturité gymnasiale (sans classes bilingues) : 130 candidat-e-s sur 139 ont réussi.
- > Maturité gymnasiale bilingue : les 34 candidat-e-s ont réussi.
- > Maturité professionnelle (Economie et service) : les 32 candidat-e-s ont réussi.
- > Certificat de culture générale : 104 candidat-e-s sur 112 ont réussi.
- > Maturités spécialisées : 89 candidat-e-s sur 94 ont réussi.

#### 4.5.3 Marche générale de l'école

##### 4.5.3.1 Corps professoral

Dix enseignant-e-s ont été nouvellement engagés à temps partiel. Onze enseignant-e-s ont quitté l'établissement : on relève 7 départs à la retraite et 4 réorientations de carrière.

##### 4.5.3.2 Activités culturelles, éducatives et sportives

Les activités et les manifestations de l'école sont décrites dans les *Annales 2020-2021* du Collège du Sud ainsi que sur le site Internet : [www.collegedusud.ch](http://www.collegedusud.ch).

##### 4.5.3.3 Echanges scolaires

6 élèves du Collège du Sud ont fait un séjour linguistique durant l'année scolaire 2020/21 : 3 élèves ont effectué un séjour d'une année (Allemagne, Singapour) ; 1 élève a passé un semestre en Suisse alémanique (Winterthur) ; 2 élèves ont participé à un échange de 2 mois à Locarno.

Par rapport à l'année passée, le nombre d'élèves partants a baissé de moitié, Coronavirus oblige.

En temps normal, certains élèves font durant les vacances d'été un séjour linguistique de quelques semaines. De même, certains nouveaux bacheliers/diplômés font également un séjour à la suite de l'obtention de leur maturité ou certificat. Un seul élève a entrepris un séjour de ce type durant l'été 2021.

Durant l'année 2020/21, le Collège du Sud a accueilli 11 élèves auditeurs. Ils venaient de différents gymnases alémaniques (Kirchenfeld, Münchenstein, MuttENZ, Soleure) et d'Autriche.

##### 4.5.3.4 Projets d'école, bilinguisme

A la rentrée 2021, la filière « Gymnase » comptait 184 élèves en section bilingue (22,72 %). Les cours donnés en allemand sont les suivants : introduction à l'économie et au droit, biologie, physique, histoire et mathématiques.

## 4.6 Ecole de culture générale de Fribourg (ECGF)

### 4.6.1 L'école en bref

Etudes :	école de culture générale, maturités spécialisées (domaines pédagogie, santé et social) ; établissement bilingue
Elèves :	1108 au total
Corps professoral :	105 enseignant-e-s (75,08 EPT)
Directeur :	Claude Vauthey
Adresse :	Avenue du Moléson 17, Fribourg

## 4.6.2 Elèves

### 4.6.2.1 Effectifs

		Elèves		Classes	
		2020/21	2021/22	2020/21	2021/22
Certificat ECG francophone		731 (35)	671 (30)	31	31
Certificat ECG alémanique		183 (21)	192 (11)	8	9
Maturité spécialisée fr	MSPE <sup>1)</sup>	76 (3)	67 (1)	3	3
	MSSA <sup>2)</sup>	76 (5)	74 (2)	0	0
	MSTS <sup>3)</sup>	48	51 (1)	0	0
Maturité spécialisée dt	FMPA <sup>1)</sup>	23 (1)	29 (2)	1	1
	FMGE <sup>2)</sup>	15 (1)	14 (2)	0	0
	FMSA <sup>3)</sup>	0	10	0	0
<b>Total</b>		<b>1152</b>	<b>1108</b>	<b>43</b>	<b>44</b>

Le chiffre entre parenthèses indique le nombre d'élèves bilingues.

<sup>1)</sup> Maturité spécialisée domaine pédagogie, élèves sous la responsabilité de l'ECGF, cours à l'école.

<sup>2)</sup> Maturité spécialisée domaine santé, élèves sous la responsabilité de l'ECGF, cours à la HEdS-FR.

<sup>3)</sup> Maturité spécialisée domaine travail social, élèves sous la responsabilité de l'ECGF, stages en institution.

### 4.6.2.2 Certificats délivrés

- > Certificat de culture générale : 223 candidat-e-s sur 236 ont réussi, y compris les 5 bilingues ;
- > Maturité spécialisée pédagogique : 34 candidat-e-s sur 85 ont réussi au 29 juin, dont 4 bilingues, alors que 34 candidat-e-s étaient en attente d'une attestation d'un niveau suffisant dans la langue partenaire ;
- > Maturité spécialisée travail social : 39 candidat-e-s sur 40 ont réussi ;
- > Maturité spécialisée santé : 82 candidat-e-s sur 84 ont réussi, dont 4 bilingues.

## 4.6.3 Marche générale de l'école

### 4.6.3.1 Corps professoral

6 enseignant-e-s ont été nouvellement engagés dont 4 à un taux d'activité d'au moins 50 %, ainsi qu'un correspondant informatique et une bibliothécaire ; 6 enseignant-e-s, une apprentie, un correspondant informatique et une bibliothécaire ont quitté l'école en fin d'année scolaire.

### 4.6.3.2 Activités culturelles, éducatives et sportives (détails dans les bulletins de l'école)

- > Divers films, conférences, concerts et pièces de théâtre.
- > Visites et déplacements (musées, expositions, excursions écologiques, ...).
- > Activités de l'aumônerie, visites de homes et institutions médicosociales dans le cadre de l'action de l'Avent, retraite au Simplon.
- > Tournoi de volley, matchs entre enseignant-e-s et élèves et journées sportives.

### 4.6.3.3 Echanges scolaires

L'opération « Tandem » a concerné 27 participant-e-s répartis en 4 groupes.

Deux classes francophones et deux classes alémaniques ont eu des échanges internes et des leçons communes bilingues.

Un échange linguistique (lettres et contacts vidéo) a eu lieu avec l'ECG de Zug ainsi qu'avec des élèves anglophones de Vancouver, Canada.

L'école a accueilli une étudiante d'échange provenant du Mexique, ainsi que deux élèves de Sursee. Une étudiante de l'ECGF a effectué un semestre d'échange à Sursee et une à Thun.

#### 4.6.3.4 Projets d'école, bilinguisme

Afin de marquer le début des festivités du cinquantième anniversaire de l'ECGF, l'école a mis sur pied un projet de plantation. Cinquante arbres de l'avenir ont été plantés par chacune des 50 classes de l'école, cinquante arbustes du passé et du présent ont été plantés par ceux qui ont fait et qui font l'école.

### 4.7 GYB (Gymnase intercantonal de la Broye)

#### 4.7.1 L'école en bref

La particularité du GYB est de recevoir des élèves de la Broye domiciliés tant dans le canton de Fribourg que dans le canton de Vaud.

Etudes : maturité gymnasiale, école de commerce à plein temps débouchant sur une maturité professionnelle orientation Economie et services (système 3+1), école de culture générale, maturités spécialisées (domaines pédagogie, santé et social)

Elèves : 1253 au total (dont 3 élèves en séjour linguistique)

Corps professoral : 122 enseignant-e-s (100,16 EPT)

Directeur : Sabine de Vito-Bolla

Adresse : Passage de la Blancherie 27, Payerne

#### 4.7.2 Elèves

##### 4.7.2.1 Effectifs

	2020/21		2021/22		Classes	
	FR	VD	FR	VD	2020/21	2021/22
Gymnase	409	300	401	324	31	32
Ecole de culture générale, santé et social	168	177	158	167	15	15
Maturité prof. orientation Economie et service	40	80	45	81	6	5
Maturité spécialisée	32	24	32	42	2*	3
<b>Total</b>	<b>649</b>	<b>581</b>	<b>636</b>	<b>614</b>	<b>54</b>	<b>55</b>

\* La classe de Maturité spécialisée orientation pédagogie n'a pas été ouverte en août 2020, faute d'effectif minimum. Les candidats suivent cette formation dans leur canton respectif.

3 élèves venant d'un canton alémanique ne figurent pas dans la statistique car ils sont reçus au GYB dans le cadre d'un séjour linguistique.

Les femmes représentent 60,3 % de l'effectif.

##### 4.7.2.2 Certificats délivrés

- > Maturité gymnasiale : 179 candidat-e-s sur 181 ont réussi ; 36 certificats de maturité avec mention bilingue ont été délivrés, dont 16 dans la modalité « bilingue plus ».
- > Certificat de culture générale : 85 candidat-e-s sur 94 ont réussi ; 5 certificats de culture générale bilingues ont été délivrés.
- > Maturité professionnelle (Economie et service) : les 25 candidat-e-s ont réussi.
- > Maturités spécialisées : les 52 candidat-e-s ont réussi.

#### 4.7.3 Marche générale de l'école

##### 4.7.3.1 Organes intercantonaux

Le Conseil du GYB exerce la haute surveillance sur l'établissement et assure sa bonne marche. En 2021, il est présidé par le Conseiller d'Etat en charge du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport du canton de Fribourg.

---

La Commission interparlementaire est composée de 7 député-e-s vaudois et 7 député-e-s fribourgeois. En 2021, elle est présidée par une députée fribourgeoise.

La Commission consultative est composée de représentants et représentantes des autorités locales, de parents d'élèves, d'élèves et d'enseignant-e-s.

#### 4.7.3.2 Corps professoral

Le nombre de postes d'enseignant-e-s a légèrement augmenté à la rentrée d'août.

#### 4.7.3.3 Activités et événements

Le programme culturel et les événements de l'année scolaire sont présentés sur le site Internet du GYB ([www.gyb.ch](http://www.gyb.ch)).

### 4.8 Centre de compétences Fritic

Pour le secteur pédagogique, l'accompagnement lié à l'augmentation croissante des ressources numériques dans l'enseignement et à l'utilisation généralisée de Microsoft 365 s'est poursuivi. De nombreuses formations sous forme de capsule vidéo sont disponibles pour les enseignant-e-s. Un groupe de travail a révisé les directives cantonales concernant l'utilisation d'Internet et a clarifié les aspects juridiques liés à la protection des données des outils déployés dans les écoles. Ainsi, de nouvelles directives, mieux adaptées au contexte numérique post-Covid, seront mises en œuvre en 2022.

Pour le secteur de la gestion administrative des écoles, l'ensemble des CO alémaniques et francophones utilisent, depuis la rentrée d'août 2021, la solution cantonale ISA. Les projets liés à la gestion des écoles du degré secondaire II ont débuté et devraient se terminer en 2023. La gestion des mesures de soutien des élèves bénéficiant de mesures spéciales est maintenant centralisée dans un outil cantonal, dans le respect strict de la protection des données. La gestion des identités et des comptes informatiques est largement automatisée et pilotée par l'outil cantonal.

Pour le secteur technique, le déploiement et la stabilisation des logiciels de communication et de collaboration se sont poursuivis et conclus avec succès. Plus de 60 000 élèves, enseignant-e-s et membres du personnel auxiliaire possèdent un accès à ces outils. Fribourg a adhéré en juin 2021 à la Fédération des services d'identité de l'espace suisse de formation Edulog, permettant ainsi une simplification des accès aux plateformes éducatives et une amélioration notable de la protection des données.

D'une manière générale, la nouvelle ordonnance cantonale du 28 juin 2021 sur la gouvernance de la digitalisation et des systèmes d'information de l'Etat induit des transferts de responsabilités et implique de nouveaux défis en termes d'organisation de l'informatique scolaire et des ressources (humaines et financières) du Centre de compétences Fritic. De nombreux projets sont en cours au sein de ce dernier pour répondre à la nécessité croissante d'automatiser les prestations techniques, de numériser les prestations administratives et de répondre aux évolutions pédagogiques provoquées notamment par les plans d'études liés à l'informatique.

Plus d'informations sont disponible à l'adresse [www.fritic.ch](http://www.fritic.ch).

## 5 Service des affaires universitaires (SAfU)

---

Cheffe de service : Floriane Gasser

### 5.1 Activités

#### 5.1.1 Domaine suisse des hautes écoles

La DICS assure la représentation des hautes écoles fribourgeoises, y compris de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale de Fribourg (HES-SO//FR), dans les organes communs du domaine suisse des hautes écoles. La



---

Conférence suisse des hautes écoles (CSHE), organe politique supérieur des hautes écoles, présidée par le Conseiller fédéral en charge de l'économie, de la formation et de la recherche, siège en deux compositions : conférence plénière (Confédération et tous les cantons) et Conseil des hautes écoles (Confédération et 14 cantons). Le Directeur ICS est membre des deux compositions ainsi que du Comité permanent pour la médecine universitaire de la CSHE et de la Commission Accord intercantonal universitaire de la CDIP (Commission AIU). La conférence plénière a tenu une séance en présentiel et a voté une fois par correspondance et le Conseil des hautes écoles a tenu deux séances à distance, une séance en présentiel et a procédé à deux votes par correspondance. La CSHE a traité en particulier du message FRI 2021-2024, de la poursuite du projet « Relevé des coûts pour la formation et la recherche en médecine humaine EKOH », de plusieurs demandes relatives au droit aux contributions, de l'élévation de la taxe pour la procédure de sélection aux études de médecine, et a entamé les travaux d'évaluation de la LEHE visée à l'article 69 LEHE. La conférence spécialisée des hautes écoles, dont la cheffe de service est membre, a tenu 3 séances à distance, une en présentiel et a voté une fois par correspondance pour préparer les dossiers de la CSHE. La cheffe de service est également membre de la Commission pour le financement des hautes écoles de la CDIP.

Un échange régulier d'informations a lieu entre le SAfU et la direction de la HES-SO//FR ainsi qu'avec la coordinatrice HES-SO auprès de la DEE. Les Directeurs EE et ICS, ainsi que la Directrice SAS et un représentant du SAfU ont rencontré le Comité de direction de la HES-SO//FR pour une discussion sur les enjeux prioritaires de cette dernière.

### 5.1.2 Domaine universitaire

Le Conseil de la fondation pour la recherche et le développement du plurilinguisme, présidé par le Directeur ICS, s'est réuni deux fois en présentiel pour adopter les comptes et le budget de l'Institut de plurilinguisme et prendre connaissance des projets de l'Institut et du Centre national de recherche. Le Directeur ICS est membre du Comité de pilotage du Smart Living Lab (Copil SLL). La cheffe de service représente la DICS au Comité de pilotage financier des projets soutenus par l'Etat à blueFactory.

En application de l'accord intercantonal universitaire du 20 février 1997 (AIU), le canton de Fribourg a encaissé 64 678 152 francs pour les étudiant-e-s confédéré-e-s immatriculé-e-s à l'Université de Fribourg et a payé 27 313 350 francs pour les ressortissant-e-s fribourgeois-e-s étudiant dans d'autres universités suisses. Ainsi, l'apport net pour le canton a été de 37 364 802 francs (37 364 802 en 2020). La DICS a approuvé trois nouveaux règlements, deux modifications de règlement et un plan d'étude.

### 5.1.3 Formation des enseignant-e-s

La commission de la Haute Ecole pédagogique Fribourg HEP|PH FR s'est réunie à six reprises, deux fois en visio-conférence et quatre fois en présentiel. Elle a validé les comptes 2020, le budget 2022 et la planification financière 2023-2027. Elle a approuvé la stratégie du Conseil de direction pour l'obtention de l'accréditation institutionnelle et la planification stratégique 2023-2030. Elle a également adopté les directives relatives au système d'assurance qualité, la nouvelle charte éthique et la modification du règlement sur la Haute Ecole pédagogique Fribourg introduisant une procédure d'admission par ordre d'arrivée, respectivement par liste d'attente.

Le Conseil de la formation à l'enseignement au secondaire (CFE) de la faculté des lettres de l'Université a tenu deux séances en 2021, où il a préavisé le plan d'études DEEM et le règlement pour l'obtention du Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité (DEEM) et son règlement d'exécution, les directives concernant la reconnaissance des prestations d'études antérieures dans le cadre du Diplôme d'Enseignement pour les Ecoles de Maturité et la reconduction de l'ordonnance limitant le nombre d'admissions à la formation francophone à l'enseignement au secondaire II. Le SAfU participe aux séances de la conférence des chef-fe-s de service de l'enseignement de la Direction ICS.

---

## 5.2 Evénements particuliers

### 5.2.1 Domaine universitaire

Le Conseil d'Etat a adopté et transmis au Grand Conseil le message portant à l'adhésion au nouvel accord intercantonal sur les contributions aux coûts de formation des hautes écoles universitaires.

Le Conseil d'Etat a adopté l'ordonnance sur la restriction d'accès aux hautes écoles aux personnes disposant d'un certificat COVID-19, afin d'anticiper une éventuelle nouvelle vague d'infections au coronavirus et d'assurer au maximum un enseignement en présentiel. Un recours est pendu au Tribunal fédéral contre cette ordonnance.

La commission de bâtisse pour la rénovation de l'ancien laboratoire cantonal pour la Faculté des sciences et de médecine de l'Université de Fribourg s'est réunie 7 fois et a voté une fois par correspondance. Elle a supervisé l'avancement des travaux et octroyé les adjudications.

Le groupe de travail du projet Tour Henri s'est réuni cinq fois pour préparer le programme et le cahier des charges préliminaires. Des discussions ont été poursuivies avec la Fondation le Tremplin pour trouver une solution permettant le déménagement des services de la Fondation sis à l'Avenue de l'Europe.

Les travaux pour le désamiantage urgent du bâtiment de chimie de l'Université ont pu commencer. Le groupe de travail qui planche sur les autres travaux d'assainissement du bâtiment de chimie, en particulier la construction d'une solution temporaire et la fiabilisation de la ventilation du bâtiment de chimie, s'est réuni à deux reprises. Il a mis en place la structure du projet et entamé les études préliminaires. Le groupe de travail de l'étape 3 de ce projet, qui prévoit la construction d'un nouveau bâtiment pour la Faculté des sciences et médecine, s'est réuni une première fois pour initier la phase de définition des besoins et d'étude de faisabilité.

### 5.2.2 Formation des enseignant-e-s

Le Conseil d'Etat a pris la décision de regrouper l'ensemble de la formation des enseignants sous un seul toit institutionnel au sein de l'Université. Un comité de pilotage, présidé par le Directeur ICS, a été nommé et s'est réuni une fois. Il a déterminé la structure du projet et nommé un chef de projet, ainsi qu'un comité de projet.

La HEP|PH FR a poursuivi les préparations pour l'obtention de l'accréditation de l'institution avec le soutien du mandataire externe chargé de mission auprès du conseil de direction.

D'entente avec la présidente de la Commission HEP|PH FR, la DICS a nommé un co-rectorat *ad interim*, qui entrera en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et qui restera en fonction jusqu'à la nomination formelle d'un recteur ou d'une rectrice, dont le processus d'engagement est en cours.

Le Conseil d'Etat a adopté la modification du règlement sur la Haute Ecole pédagogique Fribourg, introduisant une procédure d'admission par ordre d'arrivée, respectivement par liste d'attente. Celle-ci permet d'affecter plus efficacement le nombre de places d'études disponibles pour la formation des enseignants.

## 6 Université (Uni)

Dans l'année sous revue, l'équipe rectorale est composée des personnes suivantes : Astrid Epiney (rectrice), Katharina Fromm, Chantal Martin Sölch, Franz Mali et Bernard Ries.

### 6.1 Activités

#### 6.1.1 Etudiant-e-s

		Automne 2019		Automne 2020		Automne 2021	
Total		10 086	100,00 %	10 358	100,00 %	10 431	100,00 %
<b>a)</b>	<b>Étudiant-e-s selon la provenance</b>						
	Fribourgeois	2470	24,49 %	2520	24,33 %	2530	24,25 %
	Confédérés	6077	60,25 %	6210	59,95 %	6165	59,10 %
	Étrangers	1539	15,26 %	1628	15,72 %	1736	16,65 %
<b>b)</b>	<b>Étudiant-e-s selon les facultés</b>						
	Théologie	360	3,57 %	364	3,51 %	368	3,53 %
	Droit	1674	16,60 %	1708	16,49 %	1764	16,91 %
	Sciences économiques et sociales et du management	1341	13,30 %	1339	12,93 %	1299	12,45 %
	Lettres et sciences humaines	4629	45,90 %	4633	44,73 %	4573	43,84 %
	Sciences et médecine :						
	a) sciences	1713	16,98 %	1830	17,67 %	1888	18,10 %
	b) médecine	369	3,66 %	484	4,67 %	539	5,17 %

- > Le nombre total des nouveaux étudiant-e-s inscrit-e-s a diminué de 3,57 % par rapport à 2020. Cette diminution est répartie entre des confédéré-e-s (2,34 %), des étudiant-e-s domicilié-e-s à l'étranger avant le début des études (1,98 %) et des Fribourgeois-e-s (7,82 %).
- > Les chiffres par facultés sont : 31 nouveaux inscrits en théologie (6,9 %), 370 en droit (2,49 %), 243 en sciences économiques et sociales et du management (-14,13 %), 819 en lettres et sciences humaines (-5,32 %) et 590 en sciences et médecine (-0,17 %).
- > Les étudiantes constituent 60,13 % du total des effectifs estudiantins et 64,49 % des débutantes.
- > Parmi les personnes qui ont suivi les cours de formation continue, le nombre de celles inscrites dans un programme qui offre 60 crédits ECTS et plus a augmenté de 228 en 2020 à 306 en 2021.

#### 6.1.2 Organes centraux

Le Sénat de l'Université a tenu quatre séances ordinaires et une séance de réflexion. La séance de réflexion a été consacrée notamment au programme d'activité du Rectorat 2019-2024. Le Conseil de l'Université, organe consultatif du Conseil d'Etat, a tenu deux séances plénières. Le Conseil de la fondation *Pro Universitate Friburgensi* s'est réuni deux fois.

#### 6.1.3 Corps professoral

15 postes de professeur-e-s ordinaires ainsi que de professeur-e-s assistants et assistantes ont été pourvus dans les facultés suivantes : 2 en théologie, 8 en lettres et sciences humaines et 5 en sciences et médecine. Il s'agit de 10 femmes et de 5 hommes. En ce qui concerne l'effectif global des professeur-e-s, l'âge moyen est de 51 ans et 7 mois.

#### 6.1.4 Recherche

Cette année, l'Université de Fribourg a obtenu du FNS deux projets Ambizione, un projet Synergia, un projet Prima et un projet Excellence. En outre, 22 projets FNS ont été attribués pour un montant total de 16 millions de francs. Dans le cadre du nouveau programme-cadre européen « Horizon Europe », l'Université a remporté un projet Pathfinder.

---

Les services d'innovation ont été découplés du SICHH et intégrés à l'Université en août et une nouvelle stratégie d'innovation a été adoptée. Une collaboration avec la promotion de la recherche a été initiée. Par exemple, un atelier conjoint sur les bourses Innosuisse et BRIDGE et un autre avec FriUP ont été organisés.

### 6.1.5 Enseignement

L'enseignement au semestre de printemps 2021 s'est encore fait largement à distance à cause de la crise liée au Covid-19, alors que le certificat COVID a permis une rentrée du semestre d'automne 2021 en présentiel. Plusieurs nouveautés sont à indiquer en termes de programmes d'enseignement :

- > Faculté des sciences économiques et sociales et du management (SES) : master en marketing.
- > Faculté des lettres et des sciences humaines : double diplôme master avec l'Université de Vérone en Langues et littératures italiennes ; diplômes master et bachelor conjoints en Études de l'Europe orientale avec l'Université de Berne.
- > Faculté des sciences et de médecine (SciMed) : master of Science in *Molecular Life and Health Sciences*, master of Science in *Environmental Biology from Genes to Ecosystems*, les 2 ouverts aux futur-e-s enseignant-e-s au secondaire II ; master en *Chemistry, Option: Chemistry, Communication and Innovation*.
- > Mise en place du programme LEONARDO pour étudiant-e-s de gymnase intéressé-e-s et doué-e-s en mathématique.
- > Une nouvelle discipline d'études interdisciplinaires *Medien und Informatik* entre SES et SciMed est proposée à l'enseignement au secondaire I.

Ces développements font partie de la stratégie des facultés et de l'Université concernant le profilage dans l'enseignement et renforcent la position de l'Université de Fribourg dans la formation à l'enseignement.

## 6.2 Événements particuliers

En raison de la pandémie de Covid-19, l'Université a été confrontée à de nombreux défis dans tous les domaines et à tous les niveaux. Cependant, grâce à la mise en œuvre de différentes mesures, entre autres de l'introduction du certificat COVID, le maintien du fonctionnement de l'Université a pu, dans une large mesure, être assuré avec succès. Malgré certaines restrictions, un grand nombre d'événements en présence ont de nouveau pu être réalisés, notamment le traditionnel Dies academicus. Il convient par ailleurs de mentionner la soumission de la planification pluriannuelle de l'Université pour la période 2023-2027 au Conseil d'Etat et la visite sur place effectuée par le groupe d'expert-e-s, lequel recommandera au Conseil suisse d'accréditation d'octroyer à l'Université (sous réserve de légères conditions) l'accréditation institutionnelle.

# 7 Haute École pédagogique (HEP | PH FR)

---

Conseil de direction de la HEP|PH FR

## 7.1 Activité

L'année 2021 a été une année particulièrement intense pour la HEP|PH FR. L'institution a mené de nombreuses réformes internes, en particulier dans le cadre des travaux préparatoires en vue de l'obtention de l'accréditation fédérale d'ici la fin de l'année 2022. Elle a plus particulièrement procédé à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un système d'assurance qualité, ainsi qu'à la production d'une planification stratégique couvrant les années 2023-2030 et d'une planification financière 2023-2027.

Parmi les adaptations et développements rendus indispensables, la HEP|PH FR a réorganisé sa gouvernance, sa communication et sa gestion administrative, avec notamment l'engagement d'un responsable qualité et d'une secrétaire exécutive. Par ailleurs, l'avenir institutionnel se voit aujourd'hui éclairci par la décision politique prise en

---

juin 2021 en vue de regrouper à l'horizon 2025-2026 l'ensemble des formations d'enseignant-e-s sous le toit de l'Université.

### 7.1.1 Formation primaire

La filière de la formation primaire a accueilli, en 2021, 177 nouveaux étudiant-e-s francophones et 37 étudiant-e-s germanophones. Le nombre d'étudiant-e-s est ainsi en progression du côté francophone et stable du côté germanophone.

La formation initiale de la HEP|PH FR compte 626 étudiant-e-s réparti-e-s comme suit : 563 étudiant-e-s en formation primaire (448 pour la filière francophone et 115 pour la filière alémanique, dont 82 suivent la formation en bilingue). Si la majorité des apprenant-e-s sont fribourgeois-e-s, 117 étudiant-e-s proviennent d'autres cantons suisses et 25 de l'étranger (essentiellement du Luxembourg). En formation DAES I (diplôme d'aptitude à l'enseignement au degré secondaire I), dans le cadre de la convention particulière conclue avec l'Université de Fribourg : 63 étudiant-e-s poursuivent leur cursus durant cette année académique, (31 en économie familiale, 14 en arts visuels et 18 en activités créatrices). Compte tenu de la situation sanitaire, les 125 diplômé-e-s de l'année 2020 ont reçu leur diplôme d'enseignement primaire accompagné de leur titre académique de Bachelor of Arts in Primary Education par courrier.

La crise sanitaire reste un défi majeur pour l'HEP|PH FR en 2021. L'enseignement au semestre de printemps 2021 s'est fait largement à distance. L'introduction de l'obligation du certificat COVID au semestre d'automne 2021 a permis un retour à l'enseignement en présentiel. Un système de tests par pooling a été mis en place pour permettre aux personnes non vaccinées ou non guéries de se faire tester pour participer aux cours en présentiel. Une coordination entre la HEP|PH FR et les écoles primaires du canton a permis d'assurer un grand nombre de remplacement des enseignant-e-s affecté-e-s par la crise sanitaire.

Au niveau des ressources humaines, il est à noter qu'une nouvelle doyenne alémanique a été engagée en 2021, qu'une nouvelle responsable de la coordination des études et du conseil académique a rejoint le secrétariat de la formation initiale et qu'un ingénieur de formation a été engagé pour mener à bien la révision du plan de formation.

### 7.1.2 Recherche et prestations à des tiers

Plusieurs projets financés par des fonds de tiers ont débuté en 2021 dans le cadre des programmes fédéraux coordonnés par swissuniversities, la Conférence des recteurs et rectrices des hautes écoles suisses. Notamment le programme P-8, qui vise le renforcement des compétences digitales dans l'enseignement ; le programme P-9, qui concerne les didactiques disciplinaires et le programme P-10, consacré à la création d'un réseau national pour la promotion des disciplines MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique).

Les manifestations scientifiques ont été peu nombreuses en 2021 en raison des contraintes liées au COVID-19. On mentionnera cependant le colloque « Environnement informatique pour l'apprentissage humain », organisé en collaboration avec l'Association des technologies de l'information pour l'éducation et la formation qui a eu lieu début juin en ligne ; la journée d'étude « La culture numérique à l'école » qui s'est déroulée le 3 novembre ; ainsi que la journée « Doctoriales » en didactique disciplinaire, organisée avec le Centre de Compétences Romand de Didactiques Disciplinaires (2Cr2D) et qui a eu lieu le 25 novembre.

Le service « Documentation et multimédia » a accompagné ses utilisateurs et utilisatrices dans l'utilisation des outils fournis par le nouveau réseau SLSP (Swiss Library Service Platform). Des tutoriels vidéo ont été créés pour présenter le nouveau catalogue et faciliter ainsi l'utilisation de ses différentes fonctionnalités. Dans la perspective du regroupement institutionnel, une collaboration a également été initiée entre la HEP|PH FR, l'Université de Fribourg et la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU), dans le but de partager une plateforme commune pour le dépôt des publications des chercheurs et des chercheuses des deux institutions.

Finalement et à l'instar de l'ensemble des secteurs de la HEP|PH FR, un effort important a été fourni dans la mise en place de l'assurance-qualité dans le secteur Recherche et Prestation à des Tiers, en vue de l'accréditation en 2022.

### 7.1.3 Formation continue

Par rapport à l'année précédente et même si la pandémie continue d'affecter l'offre et la demande en formation continue, le nombre d'inscriptions aux cours de formation continue a faiblement augmenté et environ deux tiers des offres ont été réalisées. Une importance particulière est toujours accordée aux offres dans le domaine des médias et des technologies de l'information et de la communication (MITIC). Ainsi, le CAS Education numérique (EdNum), proposé en collaboration avec Fritic, prépare les futurs répondant-e-s et notamment en prévision du nouveau plan d'étude numérique romand (PER EdNum). Une formation similaire en collaboration avec la HEP Lucerne a été achevée cette année pour les personnes ressources germanophones.

On observe une faible augmentation des activités de formation continue en 2021, après la baisse sensible due à la pandémie en 2020. Il est à noter que les données relatives aux formations continues internes aux écoles et obligatoires ne tiennent compte que des événements qui ont nécessité une inscription.

#### Enquête statistique 2021 : Début du cours en 2021

Cours obligatoires	45 cours, 1308 participant-e-s
Cours en interne	52 cours sur 55, 780 participant-e-s (chiffres partiellement disponibles)
Introduction à la profession	246 participant-e-s (133 en première année, 113 en seconde année), obligatoire la première année
Autres cours	233 cours sur 388, 3125 participant-e-s
Formation complémentaire	<b>CAS Médiation scolaire</b> , 24 participant-e-s <b>CAS Education Numérique (EdNum)</b> , 24 participant-e-s en formation <b>CAS Praktika leiten – Unterricht entwickeln – ein Team führen</b> , 19 in Modul1, 12 in Modul2 <b>CAS Accompagnement et intervention dans les systèmes de formation et les contextes scolaires</b> , 21 nouveaux inscrits en 2021 <b>FT Formation de Formateur et Formatrice de terrain</b> , 47 nouveaux inscrits en 2021, 25 en liste d'attente Point-virgule

## 8 Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA)

Chef de service : Thomas Di Falco

### 8.1 Activités

#### 8.1.1 Préparation au choix professionnel

La préparation au choix professionnel se fait surtout en classe, soit par l'intermédiaire des conseillers et conseillères en orientation, soit par le personnel enseignant formé à cet effet. Un classeur de préparation au choix professionnel intitulé « Une vie, des directions » est distribué à tous les élèves de 10H (2<sup>e</sup> année des écoles du cycle d'orientation). Il n'existe actuellement qu'en français.

#### 8.1.2 Information scolaire et professionnelle

L'information sur les métiers et les voies de formation est présentée sous forme de dossiers et de fiches ainsi que par l'intermédiaire des sites cantonaux et nationaux. 11 169 (10 153) dossiers ou documents ont été prêtés. Dans le domaine de l'information, une collaboration étroite avec le Centre suisse de services Formation professionnelle / Orientation professionnelle, universitaire et de carrière a été établie. Le canton participe à hauteur de 150 014 francs

---

au fonctionnement de ce centre de prestations. Le Service assure la mise à jour des informations qui sont introduites sur le site [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch) ou dans la documentation qui est mise à disposition de tous les centres d'orientation.

A la suite d'une enquête réalisée chaque été auprès des entreprises, le SOPFA publie une liste des places d'apprentissage disponibles. Le nombre de places d'apprentissage annoncées sur le site [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch) en 2021 est de 1534 (1656). Ce nombre n'est toutefois pas exhaustif car de nombreuses places d'apprentissage sont attribuées sans passer par le site. Des enquêtes complémentaires sont réalisées en cours d'année.

La brochure « Après le cycle d'orientation : quelles voies de formation ? » est publiée à l'intention des élèves des cycles d'orientation et de leurs parents.

Depuis plusieurs années, le SOPFA publie sur ses réseaux sociaux toutes les manifestations (portes ouvertes, séances d'information) communiquées par les associations professionnelles et des entités de formation. Ceci aide les jeunes du CO et leurs parents à obtenir toutes les informations nécessaires à leur choix professionnel. Une brochure est également éditée et envoyée aux parents des jeunes du CO. Le but est de les inciter à se déplacer et à prendre contact avec les professionnels du domaine qui les intéresse.

### 8.1.3 Manifestations et événements

- > En raison de la pandémie de COVID-19, le Forum des métiers START ! s'est déroulé de manière digitale. 42 métiers représentant 6 domaines professionnels ont été présentés par visio-conférence. 52 000 connexions ont été effectuées par les élèves des CO entre le 17 et 18 mars 2021.
- > Comme chaque année, les START Job-Dating ont été organisés mais en raison de la situation sanitaire, de manière digitale. Cette journée a permis aux entreprises formatrices en recherche d'apprenti, d'entrer en contact avec leur future relève. 319 rendez-vous ont été pris avec les 33 entreprises inscrites.
- > La première édition commune des Berufs-Info (Info-métiers) s'est déroulée dans deux CO alémaniques. Il s'agit de journées d'information sur les métiers durant lesquelles parents et jeunes du CO peuvent découvrir des stands présentés par les associations professionnelles. 26 associations pour plus de 50 métiers ont attiré près de 350 personnes en tout. Cet événement est organisé en collaboration avec l'Union Patronale du Canton de Fribourg.
- > Le projet pilote Omax a débuté au mois de septembre 2021 dans 3 CO du canton (Belluard, Bulle, Châtel- St- Denis). Cette mesure vise à soutenir de manière anticipée et proactive les élèves rencontrant de grandes difficultés dans leurs démarches professionnelles.

### 8.1.4 Centres d'orientation professionnelle

Les centres d'orientation professionnelle offrent la possibilité de s'informer sur les métiers et les voies de formation en mettant à disposition des moyens d'information en consultation libre. Sur l'ensemble du canton, 30 826 (21 767) visiteurs ont été recensés, dont 18 540 (12 001) ont bénéficié d'un entretien direct d'information.

### 8.1.5 Consultations individuelles

Le nombre de consultations d'orientation sont les suivants :

- > personnes issues de l'école obligatoire : 3339 ou 48 % (3047 ou 49 %) ;
- > personnes entre 16 et 20 ans soit principalement du secondaire 2 académique ou professionnel et de la transition 1357 ou 20 % (1342 ou 23 %) ;
- > personnes dès 20 ans pour du conseil de carrière 2212 ou 32 % (1744 ou 28 %) ;
- > Le nombre total d'entretiens est de 13 779 (11 899).

### 8.1.6 Consultations pour demandeurs d'emploi

286 (213) demandeurs d'emploi enregistrés ont bénéficié d'un entretien d'orientation, notamment dans le cadre de la convention de collaboration entre le SOPFA et le Service public de l'emploi.



### 8.1.7 Choix scolaire et professionnel des jeunes

En 2021, 3592 (3580) élèves ont quitté le cycle d'orientation ; ils ont opté pour les solutions scolaires et professionnelles suivantes :

Solutions choisies en %	2021			2020
	H.	F.	Total	Total
apprentissage en entreprise ou en école	51	26	39	37
écoles du degré secondaire supérieur	31	48	39	40
autres écoles	2	3	2	3
travail rémunéré	0	0	0	0
douzième année linguistique	3	4	4	4
solutions d'attente ou inconnues	4	9	7	7
cours préparatoire ou cours d'intégration	9	9	9	8

Le pourcentage des jeunes ayant choisi la solution de l'apprentissage s'élève à 39 % (37), représentant 1394 personnes (1324). Le taux des jeunes entrant en apprentissage au terme de la scolarité obligatoire a augmenté de 2 %.

### 8.1.8 Stage d'information professionnelle

Depuis 2016, le site [www.fristages.ch](http://www.fristages.ch) fait la promotion des stages d'information professionnelle. Ce site aide les jeunes et les entreprises du canton à établir un premier contact. [www.fristages.ch](http://www.fristages.ch) vise à permettre à un maximum de jeunes de trouver une place de stage, mais également de permettre aux entreprises de découvrir de nouveaux talents. 533 places de stage (394) ont été publiées en 2021.

### 8.1.9 Orientation au secondaire II (auprès des étudiant-e-s du collège et de l'ECG)

Les étudiant-e-s du collège et des écoles de culture générale profitent de passages en classe des conseillers et conseillères en orientation tout au long de l'année scolaire pour réfléchir à leur future voie de formation.

Le SOPFA organise chaque année un forum d'information professionnelle nommé *Perspectiva* (ex-*Job-Info*). Cette manifestation rassemble l'ensemble des étudiant-e-s de 3<sup>e</sup> année du canton, sur deux jours. En 2021, *Perspectiva* s'est adapté au contexte sanitaire. En lieu et place des traditionnelles conférences, ce sont ainsi 70 vidéos, sur des professions et voies de formation, qui ont été produites et mises à disposition des étudiant-e-s du secondaire 2.

### 8.1.10 Aide aux jeunes en difficulté

L'orientation professionnelle fribourgeoise accorde une attention particulière aux jeunes qui rencontrent le plus de difficultés à s'insérer professionnellement. Un programme de soutien aux jeunes en difficulté a été mis en place sous la forme d'un *Case Management*. Il consiste à intervenir plus intensivement auprès des élèves confrontés à des problèmes d'insertion à la fin de la scolarité obligatoire.

Un suivi des jeunes n'ayant pas trouvé de place d'apprentissage a également été effectué jusqu'à mi-août. L'action spéciale « *Last Minute* » a permis de mettre sur pied une permanence d'accueil durant tout l'été. 196 jeunes (184) ont fait appel à ce service. Dans le cadre de ce programme, des points-rencontres avec des employeurs fribourgeois ont été mis sur pied. Une centaine de jeunes y a participé. L'augmentation de ce nombre est liée aux moyens complémentaires accordés par l'Etat de Fribourg pour cette mesure dans le cadre du plan d'urgence.

## 8.2 Formation des adultes

### 8.2.1 Commission de la formation des adultes

Un système d'attribution de subventions a été mis en œuvre en 2020 avec l'arrivée d'un financement croisé Etat-Confédération (SEFRI). Un appel d'offres a été lancé, et 11 entités ont pu bénéficier de subventions. 5 entités de formation proposaient des cours dans le domaine des compétences de base pour les adultes. Un total de 392 907 francs a été versé, dont 320 700 francs issus du budget de l'Etat, le solde étant une contribution de la Confédération.

La Commission de la formation des adultes a tenu deux séances ; elle a examiné les requêtes de subventions, mais s'est surtout impliquée dans l'analyse de cette nouvelle formule de subvention, ainsi qu'aux aspects stratégiques liés à la thématique.

### 8.2.2 Validation des acquis

Le Service joue le rôle de portail d'information et de conseil pour la validation des acquis. En collaboration avec le Service de la formation professionnelle, une procédure de qualification selon la validation des acquis a été mise sur pied pour les professions d'assistant socio-éducatif et assistante socio-éducative et d'assistant et assistante en soins et santé communautaire. Aucun candidat-e-s à la validation des acquis n'a pu effectuer un bilan de compétences correspondant à la première étape de la validation des acquis en raison d'annulations liées au COVID-19.

## 9 Service des subsides de formation (SSF)

Chef de Service : Pierre Pillonel

### 9.1 Activités

#### 9.1.1 Commission des subsides de formation

La Commission s'est réunie une fois en séance plénière et six fois en séances de sous-commission. Elle a examiné 22 réclamations et six cas spéciaux. Un recours a été déposé auprès du Tribunal cantonal contre une décision de la Commission. Cette dernière a approuvé les directives internes du Service en tenant compte des expériences faites durant l'année de formation 2020/21. Par ailleurs, la Commission a soutenu six personnes par le biais du Fonds cantonal de la formation pour un montant total de 64 771 francs.

#### 9.1.2 Bourses cantonales

Depuis 2012, le nombre de bénéficiaires tend à diminuer. Pour la période 2012 à 2021, cette baisse se situe à près de 15 %.

Année	Bénéficiaires	Dépenses
		En francs
2012	2245	11 338 541
2013	2235	11 593 844
2014	2105	11 036 648
2015	2063	11 043 135
2016	2035	11 171 552
2017	1992	11 793 870
2018	2016	11 420 732
2019	1916	10 130 779
2020	1976	11 148 643
2021	1913	10 910 012

Les montants ci-dessous sont ceux versés dans l'année civile 2021. Ils se répartissent dans les neuf catégories de formation de l'Office fédéral de la statistique (OFS) de la manière suivante :

Catégories	Nombre	Subsides en francs
<b>Secteurs du secondaire II :</b>		
Ecoles de maturité gymnasiale	284	1 306 526
Autres formations générales	293	1 308 682

Catégories	Nombre	Subsides en francs
Ecoles professionnelles (à plein temps)	126	500 782
Apprentissages et formations professionnelles pratiques	603	3 349 348
Maturités professionnelles accomplies après l'apprentissage	95	374 689
<b>Secteurs du tertiaire :</b>		
Formations professionnelles supérieures	43	324 722
Hautes écoles spécialisées	230	1 546 209
Universités et Ecoles polytechniques fédérales	310	2 199 054
Formation continue	0	0
<b>Total</b>	<b>1984</b>	<b>10 910 012</b>

Le nombre total de 1984 bénéficiaires ne correspond pas au 1913 du tableau précédent en raison de doublons. En effet, dans les 1984, certaines personnes en formation sont comptées deux fois. Il s'agit par exemple de personnes qui ont obtenu une bourse alors qu'elles fréquentaient une école de maturité gymnasiale en début d'année, puis, dès l'automne, l'université. Ces doublons ont été supprimés dans le premier tableau.

### 9.1.3 Bourses extraordinaires

Le Plan de relance du Conseil d'Etat accepté le 13 octobre 2020 par le Grand Conseil comprend une mesure qui concerne les bourses d'études. Il s'agit de la mesure 13 « Bourses pour les reconversions professionnelles et les personnes âgées de plus de 25 ans sans formation ». En 2021, 11 personnes en ont bénéficié pour un montant total de 121 435 francs.

### 9.1.4 Prêts d'études

Durant l'année civile, 48 (62) demandes ont été examinées, dont 46 (59) ont été admises. 393 450 (498 600) francs ont été dépensés. Le budget prévu s'élevait à 500 000 (500 000) francs. S'agissant des remboursements de prêts, 433 810 (420 012) francs ont été comptabilisés en 2021, alors que 450 000 (450 000) francs étaient inscrits au budget.

### 9.1.5 Subventions fédérales

Le crédit mis à disposition par la Confédération est réparti entre les cantons en fonction de leur population. Le montant en faveur du canton s'élèvera à environ 930 000 francs.

## 10 Service du sport (SSpo)

Chef de service : Benoît Gisler

### 10.1 Activités

#### 10.1.1 Commission cantonale du sport et de l'éducation physique

En raison de la situation sanitaire de 2021, les membres de la Commission se sont réunis à trois reprises en séance plénière. Durant ces rencontres, les membres ont :

- > examiné et donné leur avis sur les projets d'ordonnances fédérales et cantonales en lien avec le sport ;
- > proposé au Conseil d'Etat l'attribution du prix sportif de l'Etat ;
- > décidé d'attribuer deux prix d'encouragement le premier à Audrey Werro, née en 2004, de Courtepin (athlétisme) et le second à Antonin Savary, né en 2002, d'Avry-devant-Pont (ski de fond) ;
- > rencontré les membres de la LoRo-Sport lors d'une séance extra-muros ;

- 
- > poursuivi les échanges sur les axes prioritaires du concept cantonal du sport avec le Conseiller d'Etat en charge du sport ;
  - > traité les affaires courantes de la compétence de la Commission.

### 10.1.2 Education physique

L'éducation physique et le sport sont enseignés à tous les degrés de la scolarité obligatoire, ainsi qu'au degré du secondaire II. Durant l'année 2021, les principaux champs d'activités ont été les suivants : renforcement de la qualité de l'enseignement par des soutiens pédagogiques en éducation physique et sportive (EPS) pour les enseignant-e-s des établissements primaires. Des interventions ont eu lieu dans les districts de la Broye, de la Gruyère, de Sarine campagne, de la Glâne et de la Veveyse. Les maîtres et maîtresses d'éducation physique (MEP's) du secondaire 1 et 2 sont en phase d'implémentation des propositions d'évaluation en tenant compte des normes de références : connaissances-habilités et attitudes. L'enseignement a pu reprendre dans une première phase en utilisant les masques et en respectant les distances. Cela a créé beaucoup de difficultés quant à la praticabilité des différentes activités sportives tant individuelles qu'en équipe. Les camps d'hiver et/ou de printemps n'ont pas pu avoir lieu. A la rentrée scolaire 2021/22 la situation pandémique permettait de pratiquer les cours d'EPS en « toute » normalité. Un petit nombre de camps d'automne ont pu avoir lieu.

#### 10.1.2.1 Formation continue du corps enseignant

##### Formation continue obligatoire

En 2021, la formation continue obligatoire a eu lieu à travers les réunions du groupe de travail cantonal qui s'est penché sur les difficultés à implémenter les évaluations selon compétences. Tous les enseignant-e-s qui dispensent l'EPS au S1 germanophone ont participé à la formation continue obligatoire de l'introduction du Lehrplan 21. L'échange entre des didacticiens en EPS de tous les niveaux et des deux langues s'est poursuivi cette année en abordant la thématique des formations de base.

##### Formation continue facultative

Une grande majorité des cours proposés ainsi que le nombre croissant de cours à la demande démontrent l'intérêt que porte le corps enseignant à l'éducation physique. Les différents cours des disciplines sportives prévus pendant la première semaine des vacances d'été 2021 ont dû être annulés en raison du confinement. Dans le domaine de la sécurité aquatique et des premiers secours (brevet de sauvetage, BLS/AED et premiers secours), les formations ont de nouveau pu avoir lieu dès la rentrée scolaire 2021/22.

#### 10.1.2.2 Sécurité dans l'enseignement du sport à l'école

La question de la sécurité dans l'enseignement de l'éducation physique et sportive fait l'objet d'une relecture et d'un éventuel réajustement des directives cantonales en matière pendant l'année scolaire en cours.

#### 10.1.2.3 Sport scolaire facultatif

L'offre de sport scolaire facultatif de 2021 englobe plus d'une trentaine de cercles scolaires et de cycles d'orientation. Durant l'année scolaire 2020/2021, pas moins de 4 800 élèves ont pu participer à des activités sportives facultatives, encadrées par des moniteurs et monitrices.

#### 10.1.2.4 Tournois scolaires

Durant l'année scolaire 2020/21, les élèves du degré primaire ont pu se mesurer dans la course d'orientation. Les championnats de basketball, ski et snowboard, de même que la Credit Suisse Cup (football) ont dû être annulés à cause du Covid-19.

Durant cette même année, les élèves du cycle 3 ont uniquement pu participer au championnat de la course d'orientation (9H à 11H). Les autres tournois, notamment l'unihockey (9H), badminton (10H et 11H), volleyball (10H et 11H), basketball (11H), hockey sur glace, handball et de football ont été annulés en raison de la crise sanitaire. Il en est de même pour la journée Suisse de Sport Scolaire qui aurait dû être organisée dans les Grisons (Coire).

---

Une grande partie des championnats au niveau du secondaire II, comme par exemple les championnats inter-collèges romands, championnats suisses, les collégiades ont également dû être annulés. Le tournoi suisse de basketball organisé par le Collège Ste-Croix, vainqueur de l'édition 2019 n'a également pas pu avoir lieu.

#### 10.1.2.5 Promotion des jeunes talents

Conseils, aménagements scolaires, aides financières (LoRo-Sport et/ou Fonds cantonal du sport), coordination avec les autorités scolaires et les associations sportives, développement du programme SAF, telles ont été les activités en lien avec la promotion des espoirs fribourgeois.

Grâce au dynamisme et à la professionnalisation de certaines fédérations sportives, de nouveaux projets sont venus s'ajouter à ceux déjà existants. Un nouveau centre de formation a vu le jour, celui du tennis et de nouvelles directives pour la formation professionnelle ainsi que des modifications pour les directives SAF ont été introduites. En 2021, grâce à des aides toujours plus ciblées, 409 (412) jeunes sportifs-sportives et artistes de talent ont pu bénéficier d'aménagements scolaires leur permettant de mener en parallèle leur cursus scolaire et leur carrière sportive ou artistique.

#### 10.1.3 Jeunesse+Sport

Le programme « J+S Sport des enfants » en faveur des enfants de 5 à 10 ans se poursuit, même s'il a été quelque peu freiné par la situation actuelle. 18 (14) jours de formation et 4 (4) jours de perfectionnement ont eu lieu cette année. Le succès des annonces de cours pour les enfants est toujours grandissant et cela démontre bien l'intérêt du programme.

##### 10.1.3.1 Activité et perfectionnement des experts et des expertes

215 (168) experts et expertes ont contribué à la formation et au perfectionnement des moniteurs et monitrices J+S. Le cours central cantonal de ski et snowboard de Zermatt a réuni 42 experts (0).

##### 10.1.3.2 Formation et perfectionnement des moniteurs et des monitrices

567 (366) moniteurs et monitrices ont été formés dans 17 (13) cours cantonaux de formation. 845 (868) moniteurs et monitrices ont complété leur formation dans 30 (28) cours cantonaux de perfectionnement. 18 (17) modules de perfectionnement et 11 (12) cours de moniteurs J+S ont été annulés/reportés principalement à cause de la situation épidémiologique.

##### 10.1.3.3 Camps organisés par J+S Fribourg

Le camp d'escalade sportive a réuni 21 (16) jeunes au Alpin Center Sustenpass, dans la région de Steingletscher. Les deux camps de natation/polysport à Tenero ont vu la participation de 89 (88) jeunes. Le camp de canoë-kayak a rencontré un joli succès avec 28 (26) participant-e-s. Le camp journalier de natation s'adressant à des enfants de 8 à 12 ans a nouvellement eu lieu à Courtepin et a affiché presque complet avec 29 (27) participant-e-s. La sixième édition du camp polysportif du Campus Schwarzsee/Lac Noir a accueilli 95 (82) participant-e-s âgés de 8 à 13 ans, camp complet. Malgré la situation sanitaire particulière, les camps ont très bien fonctionné.

##### 10.1.3.4 Cours et camps J+S (5 à 20 ans) organisés par les clubs sportifs et les écoles

A ces cours et camps ont participé 33 732 (41 344) jeunes dans plus de 54 (54) disciplines sportives. Pour ces activités, les moniteurs et monitrices, coachs J+S et leurs clubs et groupements ont été indemnisés par la Confédération pour un montant de 2 718 365 (2 768 147) francs ainsi que de 999 675 francs de subventions spéciales (COVID). Dans ce cadre, il est à noter que 186 camps ont été annoncés à J+S en 2021, donnant un total de subventions J+S de 435 383 francs (seulement 6 camps scolaires en 2021 au lieu d'environ 110).

En raison des mesures de lutte contre le Coronavirus, de nombreuses activités J+S n'ont pas pu être réalisées ou seulement de manière partielle. Le déroulement de l'année a fortement été perturbé et cette situation spéciale est clairement visible dans les chiffres.

#### 10.1.4 Loterie Romande-Sport (LoRo-Sport)

La Commission cantonale LoRo-Sport a continué son travail afin de valoriser les activités sportives des associations et clubs fribourgeois ainsi que le soutien aux infrastructures sportives. Un effort particulier a été consenti par la commission dans le domaine des constructions sportives et le soutien aux associations cantonales.

Pour l'année 2021, le montant de la part cantonale au bénéfice de LoRo-Sport a été de 3 748 623 francs (3 118 920).

Le détail de la répartition des montants est disponible sur le site du SSpo dans les documents à télécharger (<https://www.fr.ch/sport-et-loisirs/sport-de-loisirs/loro-sport>) ou directement sur le site de la Loterie Romande dans son rapport annuel ([www.loro.ch/fr/chiffres-cles](http://www.loro.ch/fr/chiffres-cles)).

Il est à noter que les associations, fédérations, clubs ou institutions, membres de l'AFS, ont bénéficié d'une contribution financière pour leur activité sportive ordinaire selon le même mode de calcul que l'année passée.

#### 10.1.5 Inventaire cantonal des installations sportives

L'inventaire des installations sportives situées dans le canton de Fribourg est disponible via le site du Service ([www.geo.fr.ch/Sport/?lang=fr](http://www.geo.fr.ch/Sport/?lang=fr)). Il est régulièrement mis à jour grâce aux informations communiquées par les communes ou les associations sportives.

#### 10.1.6 Evénements particuliers

Le Prix sportif 2021 de l'Etat sera remis - dans le cadre de la Nuit du mérite 2020-2021 - à M. Slava Bykov de Marly qui a marqué les esprits des fribourgeois non seulement par son incroyable carrière d'hockeyeur mais aussi pour avoir transmis son expertise et son soutien au HC Fribourg-Gottéron. Autre que sa carrière dans le hockey sur glace, Slava a inspiré la jeunesse en s'engageant bénévolement dans la promotion et le développement de son sport. Les deux prix d'encouragement mentionnés sous le point 10.1.1, ainsi que les prix sportifs 2020, y seront aussi remis.

De nombreux projets de constructions sportives (piscines, patinoires, salles de sport et centres sportifs) sont en cours d'élaboration dans notre canton et le Service collabore activement avec les différents partenaires afin de garantir une bonne répartition de ces infrastructures.

## 11 Service de la culture (SeCu)

Chef de service : Philippe Trinchan

### 11.1 Commissions

#### 11.1.1 Commission de gestion du Fonds cantonal de la culture

La commission procède à l'examen des fonds rassemblés au sein du Fonds cantonal de la culture et examine les propositions d'affectation qui lui sont soumises. Elle s'est réunie une fois.

#### 11.1.2 Commission des affaires culturelles

La commission s'est réunie à cinq reprises (dont une en vidéoconférence). Elle a donné son préavis sur les 176 (172) demandes de subventions relevant de sa compétence. Elle a préavisé favorablement l'octroi, pour la saison 2021/22, de trois aides ponctuelles à la création destinées à soutenir les productions de compagnies théâtrales fribourgeoises confirmées. Par ailleurs, la commission a été informée, a discuté ou donné son préavis sur divers thèmes de politique d'encouragement de la culture, notamment les mesures d'indemnisation et de soutien à des projets de transformation dans le secteur de la culture suite à la pandémie Covid- 19 et l'impact de cette crise sur les activités du Service et les événements particuliers mentionnés ci-dessous.

## 11.2 Subventions en faveur de la culture

Pour encourager les diverses disciplines artistiques (théâtre, littérature, musique, cinéma, arts visuels, danse, etc.) et autres formes d'animation culturelle, ainsi que les projets de coopération culturelle, le Service de la culture a disposé d'un montant global de 4 165 000 francs, dont 500 000 francs provenant de la partie des bénéfices nets de la Société de la Loterie de la Suisse romande revenant au canton de Fribourg. Dans le cadre de la crise Covid-19, les subventions octroyées ont été garanties pour couvrir les frais engagés et les bénéficiaires touchés ont pu déposer des demandes d'indemnisation et de soutien à des projets de transformation.

### 11.2.1 Eléments statistiques

91,9 % (91) des subventions ont été attribuées à des projets de création et 8,1 % (9) à des projets d'animation culturelle, dans les disciplines artistiques suivantes :

Disciplines artistiques	2021	2020
Théâtre	47,8 %	48,8 %
Projets interdisciplinaires	5,2 %	3,0 %
Musique	27 %	26,4 %
Danse / performance	4 %	7,7 %
Arts visuels	6,3 %	8,2 %
Littérature / édition	4,5 %	2,0 %
Cinéma / vidéo	5,2 %	3,9 %

### 11.2.2 Aides pluriannuelles à la création

Les associations culturelles et fondation suivantes ont bénéficié d'une aide pluriannuelle à la création (période 2021-2023) pour un montant total de 2 075 944 francs : Théâtre des Osses / Centre dramatique fribourgeois, Nouvel Opéra Fribourg (NOF), Orchestre de chambre fribourgeois (OCF), Festival Belluard Bollwerk International, Centre d'art contemporain Fri-Art, Ensemble Orlando Fribourg la Compagnie Le Magnifique Théâtre et la Compagnie de L'éfrangeté.

### 11.2.3 Aides ponctuelles à la création

La DICS a octroyé des aides ponctuelles à la création pour un montant de 1 426 136 francs aux créateurs et créatrices ainsi qu'aux organismes suivants :

#### 11.2.3.1 Musique, chant, rock, jazz

Alsibana Saxophone Quartet, Association des Concerts de l'Avent de Villars-sur-Glâne, Black Milonga Fernet Club, Borderline Expérience, Pierre-Dominique Bourgknecht, Choeur de chambre de l'Université de Fribourg CCUF, Chœur symphonique de Fribourg, Compagnie Fri'Bouffes, Duo Vulcain, Ensemble Diachronie, Ensemble vocal De Musica, Ensemble vocal Mon Pays, Ensemble vocal Utopie, Festival International de Musiques Sacrées, FriMuse, Jazzin Fribourg, La Landwehr, L'Opéra des champs, Max Jendly Jazz Big Band (MJBB), Quatuor Essor ;

#### 11.2.3.2 Littérature, édition

Editions Antipodes, Editions Attinger SA, Editions Cabédita, Editions de l'Aire, Editions de l'Hèbe SA, Editions d'en bas, Edition du Jasmin, Editions faim de siècle, Editions Montsalvens, Editions Slatkine, entreligne, Hélice Hélas Editeur, L'Épître, Les Éditions Romann Sàrl, Presses polytechniques et universitaires romandes, Pro Fribourg, Pro Infirmis, Riverfield Verlag GmbH, Société d'histoire du canton de Fribourg (SHCF), Werd & Weber Verlag, Zytglogge Verlag ;

#### 11.2.3.3 Danse, performance

Antipode Danse Tanz, Bloom Bloom, Compagnie Fabienne Berger, Fondation Equilibre et Nuithonie, Maxinthewood Productions, Nous et Moi, Verein Compagnie Drift ;



#### 11.2.3.4 Théâtre

Cie Mario&Mela, Compagnie AGP, Compagnie Boréale, Compagnie des Citrons Sonnés, Compagnie des paroles engagées, Compagnie I D A, Compagnie Les Diptik, Compagnie théâtrale Roz & Coz, Fondation Equilibre et Nuithonie, Groupe Sauvage, Les Amis des Marronniers, Verein hof-theater ;

#### 11.2.3.5 Cinéma, vidéo

-

#### 11.2.3.6 Arts visuels, photographie

Association culturelle Maison Noctua, Cine3D association, Collectif Femmes Valais, Editions Alphil, Editions Fleurs Bleues, Editions Loisirs et Pédagogie, Fondation du Musée de Charmey, Imprimerie et éditions CRIC, Infolio éditions, Sept.ch SA ;

#### 11.2.3.7 Projets interdisciplinaires

Benoît Gisler, Xocolat.

### 11.2.4 Subventions extraordinaires et encouragement à la décentralisation

La DICS a octroyé des subventions extraordinaires ou des garanties de déficit pour un montant total de 316 752 francs aux manifestations et organisations suivantes :

ADMA Association pour la découverte de la musique ancienne, Association « Charlatan », Association Bicubic, Association Ciné-Doc, Association Cirqu'ô Jeunes, Association Culturelle de La Lisière, Association de la Commune de Gibloux « Dimanche-Musique », Association des amis de l'orgue du collège St-Michel AOCSM, Association du théâtre Crapouille, Association État Des Choses, Association La Belle Lurette, Association MusicTarget, Association pour le Roman des Romands c/o Fabienne Althaus, Association Rencontres Guitares Bulle, Association Salon du Livre romand, Association Swing in the Wind, Association Théâtre La Malice, Association UpJazz, Association/Verein Eclatsconcerts, Broye-Luminis association, Choeur Suisse des Jeunes - Schweizer Jugendchor, Cie La Courte-Paille, fondation Jetzt Kunst, Hubris, Kultur im Podium, Nationale Jugend Brass Band der Schweiz (NJBB), Nationales Jugendblasorchester, Prix Interrégional des jeunes auteurs PIJA, Roadmovie, Vanessa Safavi, Stiftung CANTORAMA Alte Kirche Jaun, Stiftung Gerbestock Kerzers, Stiftung SJMW | Fondation CSMJ, t. – Professionnels du Spectacle Suisse, Textures, Théâtre de l'Arbanel, Verein SFLN - Schwarzsee Festival Lac Noir, Xocolat

### 11.2.5 Subventions ordinaires

La DICS a octroyé des subventions ordinaires pour un montant de 149 015 francs à 27 sociétés et groupements culturels d'importance cantonale pour contribuer au financement de leurs activités courantes.

### 11.2.6 Contributions financières de la Loterie Romande

A partir du rapport annuel 2021, les informations concernant les contributions financières de la Loterie romande figurent au chapitre de la Direction des Finances.

### 11.2.7 Soutien aux musiques actuelles

En raison de la pandémie du Covid-19, les salles de concert sont restées fermées au public une partie de l'année. Les musicien-ne-s ont cependant eu la possibilité de continuer à travailler et répéter des nouveaux projets musicaux en conditions réelles. Pour encourager le travail de création, la DICS a décidé d'augmenter temporairement le nombre de journées de résidence de création soutenues pour les musiques actuelles. 38 journées de résidence de création ont été attribuées à Fri-Son (Leopardo, Ivory a Ivy et Attila, Nonante), au Bad Bonn (Jean-Michel), à Ebullition (Yermak Duo), au Nouveau Monde (Crème Solaire, Yokonoe, Darius, Baron.e, Chouka, Pablo, Perspective Shift, Woodi) et à la Gustav Académie (pour deux shows à Fri-Son en juin et octobre). Le groupe Femme Fatale a bénéficié d'une résidence à l'Espace Django à Strasbourg dans le cadre du projet transfrontalier « Opération Iceberg ».

### 11.2.8 Enquête photographique fribourgeoise

La 13<sup>ème</sup> édition de l'Enquête photographique a été confiée à Cécile Monnier pour son projet intitulé « des nuits sans silence », au sujet des réalités de la pêche en rivière, articulé en un conte visuel. Le résultat de cette Enquête sera présenté dans une publication et lors d'une exposition à Fri-Art en 2022.

### 11.2.9 Bourses de création

Sept bourses pour un total de 100 000 francs ont été attribuées. Deux bourses de mobilité pour la création artistique ont été octroyées : l'une à l'artiste Marie Rime, pour se rendre à Bruxelles et à Montréal et explorer les thèmes de la mobilité et de la quotidienneté, l'autre à l'artiste vidéo Peter Aerschmann pour un projet de Plaffeien à Vladivostok. Trois bourses de création en arts visuels ont été attribuées à Noémi Handrick pour un projet de céramique autour du thème des fleurs, à CREAHM et Stéphanie Baechler pour un projet de broderie participative autour du thème de l'écriture, et à Eric Sansonnens pour un projet mêlant sculpture sur bois et percussions. Enfin, deux bourses d'encouragement à la création littéraire ont été attribuées à Joëlle Richard et Matthieu Corpataux pour deux projets autour de la poésie.

### 11.2.10 Résidences d'artistes à l'étranger

Sacha Rappo, artiste visuel, a séjourné durant le 1<sup>er</sup> semestre de l'année à la résidence artistique « im Wedding » de Berlin. L'artiste Pierre-Alain Morel a quant à lui séjourné du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021 à la résidence artistique « Jean-Tinguely » à Paris.

### 11.2.11 Coopération

Le Service a participé activement aux travaux des conférences suisse et romande des affaires culturelles. Il a soutenu les activités de la Commission romande de diffusion des spectacles (CORODIS), de Label+Théâtre romand, de la Fondation romande pour le cinéma (Cinéforum), de la Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles (FCMA), du Réseau Danse Suisse (RESO) et de l'Association romande des techniciens du spectacle (ARTOS). Les cantons romands (CIIP) se sont penchés en particulier sur la durabilité et la mobilité des œuvres et des projets, dans le domaine des arts de la scène notamment.

Le chef du Service représente l'Etat de Fribourg et est vice-président du conseil de fondation de La Manufacture - Haute Ecole des arts de la scène. Il est membre du bureau des conseils de fondation de Cinéforum et de Label+Théâtre romand et président de CORODIS. Il est membre de la CDAC romande et vice-président de la CDAC suisse. Au niveau cantonal, une plateforme de communication efficace a été développée, en particulier avec les faitières cantonales. La Conférence fribourgeoise des attachés à la culture a poursuivi ses travaux de coordination et le Service a assuré le secrétariat du Club culture du Grand Conseil.

Deux événements ont pu se réaliser dans le cadre de la Convention de coopération culturelle entre l'Etat de Fribourg et la Région Grand Est (France) malgré les difficultés à voyager et planifier des tournées à l'étranger : un spectacle de la Cie Le Kafteur (Grand Est) à la Tuffière, un accueil en résidence suivi de représentations publiques et scolaires de la Cie Act2 (Grand Est) à Nuithonie.

### 11.2.12 Culture & Ecole

Le programme « Culture & Ecole » a encore été impacté par la pandémie, mais de façon moins brutale qu'en 2020. En plus des spectacles et projections qui ont repris progressivement dans les théâtres avec une jauge réduite, d'autres activités se sont mises en place dans les écoles (accueil de spectacles, ateliers, projets pilotes participatifs) ou dans les musées qui ont pu continuer d'accueillir les écoles. Le Service a soutenu financièrement des activités culturelles et de médiation culturelle pour 22 604 (16 739) participant-e-s provenant de tous les niveaux de l'école obligatoire durant l'année scolaire 2020-21. L'Etat de Fribourg et les Transports publics fribourgeois ont renouvelé leur partenariat afin de favoriser l'accès à la culture en transports publics pour les écoliers et écolières du canton. Après une édition annulée en 2020, le Festival Culture & Ecole BCF s'est tenu du 8 au 12 novembre 2021. Plus de 5000 élèves et enseignant-e-s ont pris part à 35 représentations et projections. Un projet de création collective s'est déroulé dans la partie germanophone du canton en collaboration avec La Rencontre Suisse du Théâtre.

---

S'inscrivant dans le renforcement de l'espace culturel romand, deux aide-mémoires romands, outils de médiation culturelle, ont été publiés à l'intention des milieux scolaires et culturels.

Le projet d'éducation culturelle « Des Agent.e.s Culturel.les pour des écoles créatives » s'est poursuivi, parfois à distance ou sous une autre forme, dans deux écoles fribourgeoises autour des thèmes du rassemblement, décloisonnement, processus créatif et participation. Un Fast Festival, un Fanzine, une Journée culturelle et des ateliers sur la notion d'espace ont notamment été organisés.

### 11.2.13 Patrimoine culturel immatériel

Les membres de la nouvelle commission sur le patrimoine culturel immatériel ont été nommés en août et se sont réunis une première fois en décembre. Un président a été nommé en la personne du nouveau directeur du Musée gruérien. Une matinée scientifique sur le thème des traditions vivantes dans un monde en changement a réuni porteurs de traditions, spécialistes et public intéressé le 25 septembre à Bulle. Les travaux préparatoires du dossier sur la Saison d'Alpage pour une candidature à l'UNESCO se sont poursuivis. Le projet participatif sur les réseaux sociaux #tradifri continue à être alimenté occasionnellement par des utilisateurs et utilisatrices prenant part à des activités ou manifestations en lien aux traditions vivantes.

## 11.3 Evénements particuliers

Depuis mars 2020, le secteur de la culture a été durement touché par la crise du Covid-19. Un nouveau paquet de mesures décidées par la Confédération et les cantons ont pris le relais dès novembre 2020, dont principalement les indemnisations et les projets de transformation. Ainsi, l'Etat de Fribourg a souhaité soutenir les acteurs et actrices et les entreprises culturel-le-s pour les dommages financiers liés à la pandémie, mais aussi favoriser la reprise de leurs activités culturelles malgré les incertitudes et risques financiers qu'ils prenaient. Un montant cadre de 17 975 100 francs a été mis à disposition, financé à parité entre l'Etat de Fribourg et la Confédération. Concernant les requêtes d'indemnisation, une task-force constituée d'expert-e-s a été mise en place pour les traiter. Le Service a reçu 327 requêtes d'indemnisations (190 pour les entreprises culturelles, 137 pour les acteurs culturels). 239 requêtes ont reçu un préavis positif (112 pour les acteurs culturels et 127 pour les entreprises). 32 requêtes ont reçu un préavis négatif (7 chez les acteurs culturels et 25 chez les entreprises). 10 requêtes ont été retirées. Le montant total alloué à 80 % s'élève à 3 537 280 francs. 85 % de cette somme a été allouée aux entreprises culturelles (pour 3 008 810 francs) et 15 % aux acteurs culturels (pour 528 470 francs). Ces indemnisations concernent les dommages encourus sur une période de 14 mois (novembre 2020-décembre 2021). Concernant les requêtes pour les projets de transformation, un jury constitué de 6 expert-e-s a été mis en place pour les évaluer. Le Service a reçu 101 requêtes. 51 requêtes ont reçu un préavis positif, pour un montant total de 2 610 100 francs, et 49 requêtes ont reçu un préavis négatif. Une requête est en attente de décision. En outre, 6 projets intercantonaux ont été soutenus, pour un total de 72 052 francs. Une commission ad hoc a été chargée de préavisier les aides financières ainsi que les projets de transformation. Celle-ci s'est réunie 22 fois. Le Chef du Service a organisé 9 rencontres avec les faitières cantonales et une session de questions-réponses sur le canal Facebook du Service à destination des acteurs et entreprises culturels. Six newsletters ont été envoyées aux abonnés.

## 11.4 Surveillance et coordination des institutions culturelles

Le chef du Service a organisé plus d'une trentaine de séances et visioconférences de coordination bilatérales avec les responsables des institutions culturelles. Il a supervisé l'établissement du budget et des comptes de chacune d'elles et a participé aux séances de leurs commissions respectives (bureau et commission plénière). Il a aussi participé aux réunions d'une dizaine de conseils de fondation chargés de conduire des institutions culturelles, fribourgeoises ou romandes, fondées par des tiers. Les travaux d'agrandissement et de restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire se poursuivent ; le personnel travaille à Polytype, le service public se situe à la BCU Beauregard et les stocks de livres à Romont ex-site Tetra Pak. Après son passage au réseau SLSP, une vision 2025 de réseau cantonal des bibliothèques publiques et scolaires fribourgeoises a été précisée. Le COF a poursuivi ses travaux COF 25 et de réorganisation. L'étude de projet de nouveau Musée d'histoire naturelle s'est poursuivie, tout comme celui du futur centre de stockage patrimonial interinstitutionnel à Givisiez (SIC).

---

## 11.5 Bibliothèque cantonale et universitaire

Directrice : Angélique Boschung

### 11.5.1 Commission

La Commission s'est réunie à deux reprises, le 5 mai et le 17 novembre, dans les locaux de Polytype à Fribourg, siège provisoire de l'administration de la BCU. La première séance de l'année s'est déroulée en présence de la nouvelle directrice, Madame Angélique Boschung. Un dossier important sur le développement des bibliothèques publiques et scolaires du canton – « Projet Vision 2025 » – a été discuté. La Commission a également échangé sur les nouvelles missions, l'organisation et les services que la BCU proposera pour être en phase avec l'évolution de la société. Elle a pris connaissance du budget 2022, du plan financier, de l'état du projet de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC) et de la migration vers le nouveau système de gestion (SLSP). La Commission a pris congé d'un de ses membres et a fait la connaissance de M. Nicolas Bugnon, nouveau responsable de la communication.

### 11.5.2 Direction et services généraux

La BCU dispose d'un effectif de 55,86 EPT (55,86), réparti sur 70 personnes. 40 personnes, engagées par des contrats de durée déterminée (mandats spéciaux financés par des tiers, personnel auxiliaire et personnes en formation), complètent l'équipe.

Principales activités :

- > projet d'extension et de restructuration de la BCU : représentation des utilisateurs dans les différents organes décisionnels, préparation et révision des cahiers des charges des nouveaux locaux, participation au jury du concours artistique ;
- > projet de création d'un centre de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC) ;
- > représentation de la BCU et de l'Université dans les instances nationales des bibliothèques des hautes écoles : Swiss Library Network for Education and Research (SLiNER) ;
- > représentation de la BCU et de l'Université au Conseil d'administration de la Swiss Library Service Platform (SLSP) et au Conseil consultatif ;
- > représentation fribourgeoise à la Conférence suisse des bibliothèques cantonales (CSBC) ;
- > représentation au comité de BiblioFR, l'association des bibliothèques fribourgeoises ;
- > représentation fribourgeoise au Comité de pilotage du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO) ;
- > gestion du personnel, notamment une dizaine de recrutements à la suite de départs à la retraite ou démissions.

Un processus de définition de la vision institutionnelle et de réorganisation a été entamé avec le soutien du Service du personnel et d'organisation (SPO).

#### 11.5.2.1 Bâtiments, équipement, conciergerie, sécurité des personnes et des biens

Les locaux occupés durant la phase transitoire 2020–2025 (Beauregard : public, documents patrimoniaux et précieux, 40 places de travail ; Romont : stockage de 2,2 millions de documents ; Polytype : 80 places de travail) ont fait l'objet de certains réglages techniques.

#### 11.5.2.2 Formation professionnelle

La BCU a encadré deux stagiaires pré-HES, qui ont terminé leur stage en été et engagé deux nouveaux stagiaires.

#### 11.5.2.3 Coordination avec l'Université

Le Groupe de coordination s'est réuni pour discuter des dossiers suivants : SLSP (fin de la phase projet et ajustement des conséquences de la migration), l'avenir de RERO et du serveur institutionnel RERO DOC, la signature de contrats de licence pluriannuels avec les grands groupes éditoriaux de ressources électroniques. Avec le changement à la direction, une réflexion stratégique sur les missions universitaires de la BCU a été entamée avec des représentant-e-s de la DICS (Service de la culture et Service des affaires universitaires) et du Rectorat.

#### 11.5.2.4 Coordination des bibliothèques affiliées

Suite à leur migration dans SLSP BCU Fribourg le 7 décembre 2020, les treize bibliothèques associées ont pris le nom de bibliothèques affiliées. Une nouvelle coordination a été mise en place et une convention ébauchée.

#### 11.5.2.5 Coordination des bibliothèques de lecture publique - BiblioFR

En 2021, le projet « Vision 2025 » pour les bibliothèques de lecture publique et scolaires a obtenu un accord de principe par le Conseil d'Etat. Un montant a été intégré au budget de la BCU qui permettra, dès 2022, de soutenir certains projets de ces bibliothèques et d'encourager davantage la formation continue du personnel. L'élaboration d'un catalogue de mesures servant de base à l'octroi des subventions cantonales est en cours.

La BCU a renforcé son intention de devenir une véritable ressource pour les bibliothèques du canton. Un projet de convention qui ouvre l'accès aux collections de la BCU dans les différentes régions à un prix modéré (3 francs au lieu de 12 francs) a été établi. Les réflexions autour de la plateforme numérique FReBOOKS, accessible à tous les publics et qui est en cours d'accroissement, vont dans ce même sens.

Le programme d'activités 2021, mis en place par BiblioFR et la coordinatrice des bibliothèques LP, a eu beaucoup de succès.

Les grands événements de BiblioFR comme le Samedi des Bibliothèques, « Lecture Académie », ainsi que la fête des 25 ans de BiblioFR, qui a finalement pu avoir lieu un an après, ont été largement couverts par les médias.

#### 11.5.2.6 Projet d'extension, de restructuration et de rénovation du bâtiment

Le permis de construire définitif a été délivré le 6 janvier et le chantier a débuté le 18 janvier 2021. La mise en service de la nouvelle BCU est prévue durant le premier semestre 2025.

Les principaux travaux réalisés sont les suivants : sondages du terrain ; désamiantage des bâtiments ; construction d'un portique sur la Rue Saint-Michel pour la pose de la grue ; pose d'une charpente métallique soutenant le bâtiment des anciens magasins de 1910 dont les dalles, les piliers et les fondations ont été démolis ; démolition du bâtiment des années 1970 ; construction de parois de soutien ; début de l'excavation en vue du nouveau bâtiment.

Un concours d'intervention artistique a été publié par le jury, présidé par le Chef du Service de la culture.

L'aménagement du jardin sur le toit a fait l'objet d'une étude préliminaire. La migration future vers le réseau informatique de l'Université a été acceptée par la Délégation du Conseil d'Etat et par la Commission informatique de l'Etat.

La Commission de bâtisse (COBA), présidée par M. le Conseiller d'Etat en charge de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), a siégé à deux reprises et a effectué le suivi du planning et du contrôle des coûts du projet ; elle a adjugé différents travaux selon les appels d'offres préparés par la Sous-commission de chantier (SOCOCH), présidée par l'Architecte cantonal, qui a siégé quatre fois. Le Groupe de travail entre les architectes et les utilisateurs présidé par le chef de projet du Service des bâtiments, a siégé à quatre reprises ; 46 séances de chantier ont eu lieu en 2021. Des séances organisées par la DAEC pour assurer une bonne communication autour du chantier ont été tenues avec les riverains et l'Association du Quartier d'Alt (AQA) ; un point d'information sur le chantier et la nouvelle BCU a été mis en place. Une visite du chantier a été organisée le 27 novembre pour les riverains, les journalistes, les membres de la COBA et de la Commission de la BCU ainsi que pour le personnel de la BCU.

Le nouveau projet de centre de Stockage Interinstitutionnel Cantonal (SIC) situé à la Rue Jo-Siffert à Givisiez (23 500 m<sup>2</sup> de surface de stockage dont 9600 m<sup>2</sup> pour la BCU) a pris du retard. L'adjudication des travaux a été validée par le Conseil d'Etat. Le dossier de subventionnement par la Confédération a été étudié tout comme les conditions d'occupation par des institutions non-étatiques. Le Comité de pilotage (COPIL) a siégé à trois reprises en 2021.

### 11.5.2.7 Numérisation des journaux fribourgeois

Résultats principaux : mise en ligne (e-newspaperarchives.ch) de « La Gruyère » (1931–2011), « Der Murtenbieter » (1854–2010) ; numérisation – sans structuration, ni mise en ligne – de « Anzeiger von Kerzers » (1948–2000), « La Glâne » (1995–2006), « L’Objectif » (1991–2013).

### 11.5.3 Secteur Collections fribourgeoises et activités culturelles

#### 11.5.3.1 Acquisitions

2 504 (2 670) imprimés fribourgeois sont entrés dans les collections de la BCU, soit par dépôt légal, achat ou don. La BCU a collecté 1105 (1091) fascicules de périodiques fribourgeois en dépôt légal et enregistré 3 (7) nouveaux titres. Les collections iconographiques se sont enrichies de 77 (32) affiches grands formats (F4 et A0) et de plusieurs dizaines de milliers de photos, avec l’arrivée du fonds photographique Primula Bosshard (négatifs, diapositives, tirages, photographies numériques), d’albums du fonds de famille Pierrette Philipona, de tirages complémentaires du fonds Auguste Egger et d’autres tirages photographiques et cartes postales éparses. Pour les fonds sonores, il faut mentionner la donation du Fonds Caroline Charrière (126 documents), et des archives de Julien Guillaume comportant « Les sons du réel » (347 documents) et des émissions de Radio Quartier d’Alt (295 documents).

Dans le domaine son et vidéo, la BCU a acquis 154 (201) documents audio, 35 (39) DVD vidéo et a effectué 195 (343) enregistrements patrimoniaux (TV/radio).

#### 11.5.3.2 Traitement, catalogage, numérisation

Pour la Bibliographie fribourgeoise, 881 (2118) nouvelles notices ont été créées. Outre l’inventorisation de 66 (250) affiches, 400 photographies du fonds Hans Wildanger (HAWI), 669 (407) du fonds Pro Fribourg / Bourgarel (PRFR) et 190 du fonds Jean-Claude Fontana (JCFO) ont été numérisées, répertoriées et partiellement cataloguées. 1251 (1137) bobines du fonds Pierre Kaelin ont été numérisées et des fiches descriptives ont été réalisées avec le logiciel d’archives AtoM (Access to Memory) ; le traitement de ce fonds est terminé. 384 (394) documents audio ou vidéo ont été archivés. Une plateforme de dépôt a été créée afin de récolter les bulletins communaux ; à ce jour, quelque 1426 bulletins communaux y ont été déposés. Par la suite, ceux-ci seront accessibles via l’application AtoM (Access to Memory), qui donne accès à une sélection d’inventaires et de documents des collections patrimoniales.

L’équipe de l’atelier de reliure et de conservation – outre ses tâches habituelles de reliure, réparation et restauration, fabrication de boîtes, montage d’expositions – a assuré le service de reprographie et de gestion des microfilms.

#### 11.5.3.3 Consultation

605 (585) documents iconographiques ont été commandés par des services de l’Etat, des médias, des éditeurs, des communes, des entreprises, des fondations culturelles et des particuliers.

#### 11.5.3.4 Activités culturelles

Exposition présentée à la BCU Beauregard : « AOP : Art Operation Photography » (16.09–04.12.2021). Expositions extra-muros : participation à l’exposition du Département de Français de l’Université de Fribourg « Territoires de la mémoire : bibliothèques des Capucins fribourgeois » (18.05–12.06.2021) ; « Murten im Fokus von Hans Wildanger / Morat dans l’objectif de Hans Wildanger », Musée de Morat (11.07–26.09.2021) ; Michel Ritter, Air Power = Peace Power, Fri-Art Fribourg (03.10.2021–09.01.2022).

Publications : « Murten im Fokus / Morat dans l’objectif de Hans Wildanger », BCU Fribourg, Musée de Morat, Société d’histoire du canton de Fribourg, 2021 ; « BCU Info » no 82 et 83 ; mise à disposition d’archives audiovisuelles pour l’émission de La Télé « Retour vers le passé » (toutes les deux semaines).

Les différents débats, lectures, conférences, visites guidées et animations, ainsi que le programme cinématographique sont référencés dans la revue « BCU Info ».



## 11.5.4 Secteur Manuscrits, incunables et archives

### 11.5.4.1 Acquisitions remarquables

Lettres envoyées à André Bise (1943–2006) : 1 l.a.s. (lettre autographe signée) d'Abdou Diouf (\*1935), 21.10.1986 ; 1 l.a.s. d'Ernest Dutoit (1900–1983), 25.01.1968 ; 1 l.a.s. du cardinal Bernardin Gantin (1922–2008), 08.07.1988 ; Fonds Gabriel Beyssac (1877–1965) ; Fonds Bernard Ducarroz (1941–2014) ; Papiers Emmanuel Schmutz (1951–2018) ; Papiers Hermann Schöpfer (1939–2020) ; Fonds Caroline Charrière (1960–2018) ; Bibliothèque musicale de la famille Hartmann ; Archives du chœur mixte de Saint-Nicolas ; incunable provenant des Capucins de Fribourg : [Historia Alexandri Magni de praelis (version allemande de Johann Hartlieb) :] Die histori von dem grossen Alexander. – Augsburg, Anton Sorg, 18 V 1478. GW 885. 1 feuille.

### 11.5.4.2 Traitement

Inventorisation : description des dessins de Charles de Castella (1737–1823) (1<sup>re</sup> partie) ; inventorisation du Fonds Gabriel Beyssac (1<sup>re</sup> partie), des Papiers de la famille Lalive d'Épinay (1746–1852), de Louis Lalive d'Épinay et les Étrennes fribourgeoises (1806–1810) et de Xavier Ducotterd (1868–1917) ; livres manuscrits : L 2250–2251. L'inventaire du Fonds André Ducret (\*1945) et la base de données du Fonds Joseph Bovet (1879–1951) ont été migrés dans AtoM. La cote EBAZ a été recataloguée dans le cadre de la collaboration avec le RISM (Répertoire international des sources musicales).

### 11.5.4.3 Principales collaborations et autres activités

Concert public « La Voix des Anges », chapelle des capucines de Montorge, le 19 mai 2021.

Préparation d'une vitrine à Beauregard à l'occasion du centenaire de « Pax Romana », juin–juillet 2021.

La fréquentation de la salle de lecture des collections spéciales s'établit comme suit : 1254 (532) documents ont été consultés dont 338 (272) manuscrits. 307 (179) visites ont été enregistrées.

## 11.5.5 Secteur Technologies du web et infrastructure informatique

Principales activités :

- > projet visant à mettre en place une instance publique de la plateforme de consultation des documents patrimoniaux (logiciel AtoM) ;
- > réalisation et mise en service d'une plateforme de dépôt des documents patrimoniaux numériques et début d'une phase pilote pour les documents communaux ;
- > migration des documents patrimoniaux de la plateforme RERO DOC vers la plateforme de consultation des documents patrimoniaux ;
- > amélioration des processus d'archivage électronique, consolidation de la solution et augmentation de la capacité de traitement ;
- > migration du fonds d'archives des partitions de Joseph Bovet vers la plateforme de consultation des documents patrimoniaux ;
- > amélioration de différents processus internes via les nouveaux outils Microsoft 365 et accompagnement du personnel dans ces changements ;
- > mise en place d'une nouvelle authentification pour les plateformes FReBOOKS.

## 11.5.6 Secteur Gestion des Métadonnées (GEM)

L'année 2021 a vu la fusion du Secteur Systèmes d'information (SI) et du Secteur Catalogage (CAT), en un seul secteur dès le 1<sup>er</sup> avril. Le Secteur Gestion des Métadonnées (GEM) gère désormais toute la chaîne, de la production des métadonnées à l'affichage dans l'outil de découverte. D'autre part, la gestion des ressources électroniques a été transférée au Secteur des Acquisitions (ACQ).



## Systèmes d'information

La fin de l'année 2020 et l'année 2021 ont vu l'aboutissement du projet SLSP (Swiss Library Service Platform), qui a occupé le secteur durant plusieurs années. Ainsi, la BCU fait désormais partie intégrante du nouveau réseau national de bibliothèques « *swisscovery* ». La bibliothèque numérique RERO DOC a également été remplacée par un nouveau système pour offrir la plateforme FOLIA (Fribourg Open Library and Archive). Réalisations :

- > migration finale des données du système Virtua vers Alma SLSP (octobre 2020) ;
- > formation du personnel au nouveau système Alma (novembre 2020) ;
- > Go live : passage en production d'Alma et du catalogue public « Discovery Fribourg/Freiburg » (7 décembre 2020) ;
- > intégration de la BCU Fribourg et de la zone institutionnelle fribourgeoise (IZ8) dans « *swisscovery* », le nouveau réseau des bibliothèques scientifiques suisses regroupant 470 institutions ;
- > formation du personnel au référentiel francophone « IdRef » (Identifiants et Référentiels) pour les autorités de noms propres ATC (Auteur-Titre-Collectivité) et indexation matières (février 2021) ;
- > démarrage des travaux de corrections post-migratoires sur les données ;
- > fin officielle du projet Super8 d'implémentation d'Alma à la BCU Fribourg (juin 2021) ;
- > mise en place de la coordination de la zone institutionnelle fribourgeoise, comprenant une trentaine de bibliothèques, avec un support local et des organes de fonctionnement ;
- > migration et lancement d'un nouveau système de bibliothèque numérique : remplacement de RERO DOC par la nouvelle plateforme fribourgeoise FOLIA.

## Catalogage formel

La BCU a traité 30 032 (60 032) documents, se répartissant ainsi : catalogage 26 629 (45 442) ; divers 6540 (11 839). L'apport des bibliothèques affiliées a été de 1302 documents (15 054). Au total, cela représente 34 471 (75 086) documents.

## Catalogage matières

12 388 (16 657) documents indexés par la BCU ; 3182 (9437) par une autre bibliothèque ;  
13 436 (11 996) non-indexables ; 516 (1965) notices d'autorité et de concordance, soit un total de 29 522 (40 055).

## Apport des bibliothécaires administrés par l'Université

28 % (35 %) pour le catalogage formel et 41 % (39 %) pour le catalogage matières. Dans le cadre de SLSP, 55 % (52 %) des ouvrages de la BCU sont déjà traités par d'autres partenaires pour le catalogage formel, 11 % (36 %) pour le catalogage matières respectivement, si l'on ne tient pas compte des ouvrages non-indexables, ni des notices d'autorité et de concordance.

### 11.5.7 Secteur Acquisitions

#### 11.5.7.1 Statistiques

	2021	2020
<b>Documents</b>		
Achats sur le budget de la BCU-Centrale	11 955	10 729
Achats sur le budget de l'Université	12 946	13 907
Achats sur crédits spéciaux	340	83
Dons, dépôt légal, échanges, dépôts	3 757	4238
Périodiques : nouveaux abonnements	3	16
Périodiques : numéros spéciaux	346	415
<b>Total</b>	<b>29 347</b>	<b>29 388</b>

	2021	2020
<b>Périodiques</b>		
Périodiques imprimés (titres)	4020	4021
Périodiques électroniques (titres)	17 397	17 720
Périodiques électroniques gratuits référencés (titres)	116 042	68 579
Bases de données	111	150

#### 11.5.7.2 Acquisition de ressources électroniques

La BCU a poursuivi sa participation au Consortium des bibliothèques universitaires suisses. Ce dernier vise un approvisionnement coordonné des ressources électroniques à des conditions financières favorables.

#### 11.5.8 Secteur public

##### 11.5.8.1 Prêt de documents et prêt entre bibliothèques

97 697 (104 419) documents ont été prêtés aux guichets de la BCU-Centrale, dont 94 609 documents provenant du fonds de la BCU, 3 486 documents des bibliothèques du réseau « *swisscovery* » (reçus via la navette *swisscovery*) et 188 documents ou copies/scans d'articles commandés via le prêt entre bibliothèques. La BCU a envoyé 4087 de ses propres documents à d'autres bibliothèques via la navette *swisscovery*, 431 documents et 102 copies/scans d'articles via le service du prêt entre bibliothèques et 134 documents à des particuliers via le service du prêt par Poste.

La BCU a imprimé 426 pages de journaux fribourgeois commandées par les usagers.

91 667 entrées dans les locaux de la BCU-Beauregard ont été enregistrées.

##### 11.5.8.2 Accès aux ressources électroniques

Les quelque 16 600 (17 000) revues scientifiques électroniques abonnées sous forme de paquets ont généré plus de 582 000 (755 000) consultations d'articles. La collection de plus de 39 000 (28 000) e-books scientifiques (achetés et abonnés) a été consultée un peu moins de 46 000 (105 000) fois, tandis que la centaine de bases de données abonnées a comptabilisé près de 484 000 (370 000) recherches.

Via les plateformes de FReBOOKS, 11 781 (15 195) e-books, 1442 (2084) e-audios et 25 947 (20 420) morceaux de musique ont été téléchargés ou consultés. 22 bibliothèques de lecture publique et mixtes du canton de Fribourg participent au projet FReBOOKS de la BCU.

##### 11.5.8.3 Formation des usagers

La BCU-Centrale a organisé 15 (23) visites guidées et formations à la recherche documentaire pour un total de 99 (220) personnes. Plus de 1500 étudiant-e-s ont profité du programme intégré à la formation universitaire.

#### 11.5.9 Secteur Logistique

Un calcul de la place encore disponible pour le stockage des livres à la BCU-Romont, a confirmé une réserve pour cinq ans. L'appel d'offres pour les marchés publics a été préparé en ce qui concerne les futures étagères mobiles de stockage et un inventaire des fonds patrimoniaux et précieux a débuté afin de planifier les espaces de stockage futurs.

De nouvelles mesures de conservation préventive ont été appliquées dans les magasins et un local de décontamination des nouveaux fonds a été créé à la BCU-Polytype.

L'équipement des documents a porté sur 65 144 (62 241) volumes cotés ; 89 000 (113 800) volumes ont été équipés avec une puce RFID, soit 1 838 000 (1 749 000) volumes entre 2011 et 2021. 1350 paquets (3436) ont été envoyés.

### 11.5.10 Bibliothèques décentralisées sises à l'Université

Malgré la crise sanitaire (Covid-19), les bibliothécaires ont poursuivi leurs activités et maintenu leurs services. La création du Service des bibliothèques a été traitée au sein de la Commission universitaire « Réorganisation ».

L'Université s'est engagée dans la promotion et la mise en œuvre de la gestion des données de recherche. Un groupe de travail de Constellation (responsables des bibliothèques de l'Université) collabore avec les services concernés à la concrétisation de ce projet. Une journée de formation continue a réuni Constellation dans le but de consolider son fonctionnement en dynamique participative.

## 11.6 Conservatoire

Directeur : Giancarlo Gerosa

### 11.6.1 Commission

Le bureau de la commission et la commission se sont réunis à cinq reprises. Ils ont approuvé les comptes 2020 et préavisé favorablement le budget 2022. Ils ont traité notamment de la réorganisation territoriale du Conservatoire, de la rentrée scolaire 2021/22, de la réforme de la gouvernance, du projet « COF 2025 », réflexion interne concernant les orientations stratégiques de l'institution.

### 11.6.2 Activités

#### 11.6.2.1 Description par branche d'enseignement

Données selon la statistique d'octobre 2021.

##### Art dramatique

Nombre d'élèves : 53 ; répartition par degré : atelier théâtral, introduction enfants, adolescents et adultes : 46 ; certificat préprofessionnel : 7 ; nombre de professeur-e-s : 12 ; lieu d'enseignement : Fribourg.

##### Bois

Nombre de cours : 710 ; flûte à bec : 110, flûte traversière : 230, clarinette : 160, saxophone : 146, hautbois : 43, basson : 21 ; répartition par degré : inférieur : 418, moyen : 169, secondaire : 71, certificat amateur : 50, filière préprofessionnelle : 2 ; nombre de professeur-e-s : flûte à bec : 7, flûte traversière : 8, clarinette : 6, saxophone : 5 hautbois : 2, basson : 1 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et 24 succursales réparties dans les sept districts.

##### Chant

Nombre de cours : 160 ; répartition par degré : inférieur : 82, moyen : 46, secondaire : 24, certificat amateur : 7 ; filière préprofessionnelle : 1 ; nombre de professeur-e-s : 7 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et Morat.

##### Cordes

Nombre de cours : 470 ; violon : 332, violoncelle : 113, alto : 15, contrebasse : 10 ; répartition par degré : inférieur : 271, moyen : 115, secondaire : 56, certificat amateur : 23, filière préprofessionnelle : 5 ; nombre de professeur-e-s : violon : 15, violoncelle : 5, alto : 2, contrebasse : 1 ; lieux d'enseignement : violon (Fribourg, Bulle et 7 communes réparties dans chaque district) ; alto (Fribourg et Bulle) ; violoncelle (Bulle, Fribourg, Morat, Wünnewil) ; contrebasse (Fribourg).

##### Cuivres

Nombre de cours : 700 ; trompette : 460, euphonium : 78, alto : 59, tuba : 7, cor : 38, trombone : 58 ; répartition par degré : inférieur : 417, moyen : 185, secondaire : 63, certificat amateur : 35 ; nombre de professeur-e-s : trompette : 18, tuba : 3, cor : 2, trombone : 2 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et 40 succursales réparties dans les sept districts.

##### Danse

Nombre d'élèves : 74 ; répartition par degré : certificat amateur : 56, filière préprofessionnelle : 18 ; nombre de professeur-e-s : 6 (et 7 maîtres et maîtresses de stage) ; lieu d'enseignement : Fribourg.

## Guitare

Nombre de cours : 350 ; répartition par degré : inférieur : 218, moyen : 86, secondaire : 35, certificat amateur : 11 ; nombre de professeur-e-s : 12 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et 16 succursales réparties dans les sept districts.

## Jazz

Nombre de cours : 410 ; piano : 126, guitare : 97, batterie : 118, studio électronique (informatique musicale et synthétiseur) : 10, chant : 24, guitare basse et contrebasse : 14, saxophone : 21 ; répartition par degré : inférieur : 271, moyen : 90, secondaire : 35, certificat amateur : 9, filière préprofessionnelle : 5 ; nombre de professeur-e-s : 20 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle.

## Piano

Nombre de cours : 1150 ; répartition par degré : inférieur : 723, moyen : 240, secondaire : 137, certificat amateur : 46, filière préprofessionnelle : 4 ; nombre de professeur-e-s : 41 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et 30 succursales réparties dans les sept districts.

## Autres branches

- > Accordéon : nombre de cours : 54 ; répartition par degré : inférieur : 35, moyen : 9, secondaire : 6, certificat amateur : 3, filière préprofessionnelle : 1 ; nombre de professeur-e-s : 2 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle ;
- > Culture musicale : nombre d'élèves : classique : 69, jazz : 24, enfants : 9 ; nombre de professeur-e-s : 8 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle, Estavayer et Romont ;
- > Direction chorale : degré certificat amateur : nombre d'élèves : 15 ; nombre de professeur-e-s : 1 ; lieu d'enseignement : Fribourg ;
- > Direction d'ensembles à vent : degré certificat amateur : nombre d'élèves 12 ; nombre de professeur-e-s : 3 ; lieu d'enseignement : Fribourg ;
- > Direction d'ensembles à vent : degré certificat préprofessionnel : nombre d'élèves 10 ; nombre de professeur- e- s : 3 ; lieu d'enseignement : Fribourg ;
- > Eveil à la musique : nombre d'élèves : 138 ; nombre de professeur-e-s : 4 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle ;
- > Improvisation au clavier : nombre de cours : 7 ; répartition par degré : inférieur : 3, moyen : 3, secondaire : 1 ; nombre de professeur-e-s : 1 ; lieu d'enseignement : Fribourg ;
- > Orgue : nombre de cours : 18 ; répartition par degré : inférieur : 13, moyen : 4, certificat amateur : 1 ; nombre de professeur-e-s : 3 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle ;
- > Percussion classique : nombre de cours : 70 ; répartition par degré : inférieur : 43, moyen : 15, secondaire : 4, certificat amateur : 6, filière préprofessionnelle : 2 ; nombre de professeur-e-s : 2 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle.

### 11.6.2.2 Examens

Durant l'année scolaire 2020/21, 1122 examens ont eu lieu dans les 3 domaines (musique, art dramatique et danse).

- > Musique : 1006 (9 validés Covid-19) examens dont 64 examens finaux (55 certificats amateur et 9 certificats préprofessionnels) ;
- > Art dramatique : 73 examens dont 11 examens finaux (5 certificats amateur et 6 certificats préprofessionnels) ;
- > Danse : 43 examens dont 1 examen final (1 certificat préprofessionnel).

### Lauréats (certificat amateur, CA, et préprofessionnel, PP)

Accordéon (1 CA) ; art dramatique (5 CA, 6 PP) ; batterie jazz (1 CA) ; chant (1 CA) ; clarinette (5 CA) ; clavecin (1 CA) ; danse (1 PP) ; direction chorale (2 CA) ; direction ensembles à vent (3 CA, 2 PP) ; flûte à bec (2 CA) ; flûte traversière (2 CA) ; harpe (1 CA) ; hautbois (3 CA, 1 PP) ; improvisation au clavier (4 CA) ; orgue (1 CA) ; piano (12 CA, 1 PP) ; trompette (3 CA, 2 PP) ; violon (1 CA, 1 PP) ; violoncelle (2 CA, 1 PP).

### 11.6.2.3 Personnel enseignant et administratif

Durant l'année scolaire 2020/21, 195 professeur-e-s ont assuré en moyenne 2850 heures d'enseignement hebdomadaire (111,63 EPT). Le personnel administratif est composé de 8 personnes (6,65 EPT) et de 2 apprenti-e-s employé-e-s de commerce.

### 11.6.2.4 Collaborations

Le Conservatoire accueille les étudiant-e-s des collèges (du Sud, Gambach, Ste-Croix et St-Michel) dans le cadre de l'option spécifique musique. Le Conservatoire collabore avec l'Université de Fribourg (Institut de musicologie) et offre aux étudiant-e-s universitaires la possibilité d'accéder aux cours de culture musicale. Il propose également la formation en direction chorale aux étudiant-e-s se destinant au Bachelor of Arts en enseignement pour le degré secondaire I ou au DEEM (diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité).

### 11.6.2.5 Activités culturelles et vie pédagogique

Près de 100 activités (auditions, concerts, spectacles, journée découverte, présentation d'instruments dans les écoles) ont permis au public d'apprécier le travail réalisé ou d'en découvrir l'activité. Rencontres pédagogiques, cours de maître et cours de formation continue ont jalonné l'année scolaire. En raison du Covid-19, seules 20 activités, dans les domaines musique, danse et théâtre, ont permis aux élèves ou aux professeur-e-s de parfaire leur formation.

### 11.6.2.6 Information et communication

Le bulletin du Conservatoire, tiré à 5000 exemplaires, est distribué deux fois par an. En décembre, les communes fribourgeoises reçoivent un document d'information qui traite de l'organisation et du fonctionnement du Conservatoire. Le site Internet du Conservatoire a été consulté par près de 50 000 visiteurs.

## 11.7 Musée d'art et d'histoire

Directeur : Ivan Mariano

### 11.7.1 Commission

La commission s'est réunie à une seule reprise au lieu de deux en raison du Covid-19. Lors de cette séance elle a examiné les comptes 2020 et le budget 2022.

### 11.7.2 Personnel et organisation interne

L'effectif du personnel du Musée d'art et d'histoire (MAHF) est resté stable en 2021, à savoir 15 EPT et 2 EPT pour l'Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle. Des civilistes, des assistants et assistantes scientifiques ont complété l'effectif pour la gestion de la collection et la préparation d'expositions. Le conseil de direction s'est réuni à 10 reprises et la conférence du personnel a eu lieu à deux reprises.

### 11.7.3 Fréquentation

En 2021, le MAHF a accueilli 9533 (6673) visiteurs, dont 1518 (624) élèves. Pour 270 jours d'ouverture la moyenne journalière de 36 visiteurs. En raison du Covid-19, le musée a été fermé du 9 janvier au 2 mars 2021.

### 11.7.4 Bâtiment et équipement

L'atelier du musée a été inauguré au mois de mars. Trois artistes ont pu y travailler : Josiane Guillard, Vincent Marbacher et Christophe Maradan. L'atelier a été régulièrement ouvert au public. Visiteurs et visiteuses ont pu ainsi entrer en contact avec les artistes.

L'aménagement d'un nouvel espace détente pour le public a commencé en début d'année au rez-de-chaussée.

### 11.7.5 Activités et transmission du savoir

#### 11.7.5.1 Expositions temporaires

Plusieurs nouveautés ont été lancées : inauguration du format « Museoscope » et du format « En dialogue » ainsi que première exposition du cycle sur le corps.

---

« D'ombre et de lumière - les Mérovingiens » (19.12.2020 - 14.03.2021) ; Museoscope : Josiane Guillard « La part sensible » (30.04.2021 - 04.07.2021) ; « Rupture » (07.05.2021 - 19.09.2021) ; En dialogue : Vincent Marbacher « Manteaux : peinture sur voile de nylon » (11.06.2021 - 12.12.2021) ; Museoscope : « Fri Art est né du vide » (27.08.2021 – 17.10.2021) ; « Corpus, Le corps et le sacré » (26.11.2021 - 27.02.2021) ; Museoscope : Christophe Maradan : « Entre chiens et Louves » (10.12.2021 - 13.02.2022).

#### 11.7.5.2 Médiation culturelle

L'offre de la médiation culturelle est assurée par le MAHF pour les 2 musées (MAHF et Espace) pour lesquels 2 médiatrices sont engagées (40%) : créations d'ateliers, dossiers pédagogiques, animations, etc. Avec le pool de médiatrices auxiliaires, elles se répartissent les ateliers. Deux nouveaux dossiers pédagogiques ont été créés sur les thèmes des expositions temporaires : à l'Espace « A toute vitesse, Tinguely et le sport automobile » et au MAHF « Corpus, Le corps et le sacré ». En 2021, la médiation culturelle a effectué 84 (16) ateliers soit 1518 participant-e-s dont 13 (5) soit 221 participant-e-s au MAHF et 71 (11) à l'Espace soit 1297 participant-e-s. Dans le cadre du programme « Culture & Ecole », réservé aux classes fribourgeoises, 9 ateliers (168 élèves) ont eu lieu au MAHF et 51 (984 élèves) à l'Espace, soit un total de 60 ateliers « Culture & Ecole ». Des ateliers pour des classes d'autres cantons ont également eu lieu soit 1 (20 élèves) au MAHF et 17 (286 élèves) à l'Espace. Enfin, 3 ateliers pour adultes (27 personnes) ont eu lieu à l'Espace et 3 ateliers anniversaire (33 enfants) ont eu lieu au MAHF.

Des classes ont organisé des visites libres dans nos musées ; nous avons ainsi accueilli 250 élèves au MAHF et 102 élèves à l'Espace. Enfin, 24 visites guidées de l'exposition permanente et des expositions temporaires ont eu lieu au MAHF et 31 visites guidées ont eu lieu à l'Espace.

#### 11.7.5.3 Evénements particuliers et autres activités

L'année 2021 a encore été passablement impactée par le Covid : fermeture de janvier à mars 2021 puis événements restreints, apéritifs non autorisés et enfin introduction du Certificat Covid. Le nouveau rendez-vous culturel du MAHF intitulé « Afterwork » n'a pu avoir lieu qu'une seule fois. Nous avons pu organiser 4 conférences « Découverte du mardi » : présentation mensuelle, en début de soirée, d'une œuvre des collections du MAHF. 5 concerts ont été donnés par différentes formations à la salle du Lapidaire et ils ont réunis 352 personnes. De plus, le MAHF a accueilli 12 manifestations (concerts, événements privés, etc). La Nuit des Musées qui devait se dérouler le 29 mai 2021 a été annulée. Dans le cadre de l'exposition temporaire « Rupture » la pièce de théâtre Clôture de l'amour de Pascal Rambert a été jouée à 8 reprises. Au mois d'octobre, le MAHF a également accueilli plusieurs événements dans le cadre des rencontres littéraires « Textures ».

#### 11.7.5.4 Site Internet et réseaux sociaux

Les pages du site Internet du MAHF et de l'Espace Jean Tinguely - Niki de Saint Phalle ont fait l'objet de 79 871 (91 708) vues. Le site permet, entre autres, de consulter un nombre croissant d'œuvres de la collection, actuellement au nombre de 6690 (6334). Nous sommes également présents sur Instagram et Facebook. Le chiffre de 1000 abonné-e-s a été dépassé sur la page Instagram du MAHF.

#### 11.7.5.5 Présence dans les médias

Les événements du MAHF ont fait l'objet de 94 articles de presse, 6 émissions de radio et 3 reportages TV.

### 11.7.6 Gestion des collections et recherche

#### 11.7.6.1 Dons et acquisitions

Vous trouvez ci-dessous un choix des dons et acquisitions de l'année 2021. Vous pouvez consulter la liste complète sur [www.fr.ch/mahf/les-nouvelles-acquisitions-du-musee-dart-et-dhistoire-fribourg](http://www.fr.ch/mahf/les-nouvelles-acquisitions-du-musee-dart-et-dhistoire-fribourg)

#### Dons

- > Peinture : Antoinette Pasquier : Gaston Thévoz, Saint Paul, 1<sup>re</sup> moitié du XX<sup>e</sup> s., peinture sur ciment. Succession Claude Pochon : Pierre Spori, Portrait de Claude Pochon en juge, XX<sup>e</sup> s., huile sur toile.

- > Sculpture : Arlette Bifrare : Liliane Jordan, Félin, 1<sup>re</sup> moitié du XX<sup>e</sup> s., émail et rehauts de bronze, fixé sur pierre. Josef Imhof : Niki de Saint Phalle, Tyrannosaurus Rex (tableau de tir), 1965, technique mixte ; Jean Tinguely, Idem, Baluba, 1962, fourrure de renard, ferraille, fer et caoutchouc.
- > Arts appliqués : Greta Böhlen : Armoire dite du Lac, XIX<sup>e</sup> s., bois de cerisier, métal ; Canapé Hirsch, 2<sup>e</sup> moitié du XIX<sup>e</sup> s., bois de cerisier, tissu, mousse, clous.
- > Numismatique/Sceaux : Pascal Frioud : Sceau à cacheter aux armes de la famille de Montenach, sans date, fer ; Poinçon aux armes inconnues (Gaspar Gady ?), milieu du XVII<sup>e</sup> s., fer.
- > Objets historiques : Sandra Peissard-Brenta, au nom de Jeanne Peissard : C. Baldi, Souvenir d'école de recrue de Charles Peissard, 1942, broderie sur tissu et tirage photographique argentique.

### Acquisitions

- > Peinture : M.S. Bastian et Isabelle L., Le triomphe de la mort – Der Triumph des Todes, 2015-2021, acrylique sur toile ; François Bonnet, Eglise de Latran à Rome, XIX<sup>e</sup> s., huile sur toile, encollée sur bois ; Maurice Gillard, Fribourg en septembre, XX<sup>e</sup> s., huile sur bois ; Josiane Guillard, Renouveau 7/7, 2021, acrylique sur papier marouflé sur toile ; Inconnu, Grottes de la Madeleine, XIX<sup>e</sup> s., huile sur toile ; Joseph Reichlen, Nouveau-né abandonné (d'après Louis Deschamps), 1887, huile sur toile.
- > Arts graphiques : Emile Aebischer, dit Yoki, Abbaye d'Hauterive, XX<sup>e</sup> s., lithographie sur papier ; François Bonnet, Esquisse pour la Fête des Vignerons, 1865, graphite sur papier ; Sylvain Bouillard, Espoir, 2020, encre de Chine et stylo bille sur papier ; Inconnu, Affiche publicitaire Cailler Chocolat au lait suisse, première moitié du XX<sup>e</sup> s., chromolithographie sur papier ; José Roosevelt, Saint Georges et le dragon au-dessus de Fribourg, 1992, lithographie sur papier ; Léon Verdelet, Pont du Scex sur l'Hongrin, près de Montbovon, 1982, aquarelle et taille indirecte sur papier ; Denise Voïta, Recueil de poèmes « J'habite un château de sable » d'Andrée Vilar, 1970, avec 12 lithographies, tirage 64/150.
- > Arts appliqués : Pierre Fasel, Ensemble de 5 cuillères et 6 fourchettes, dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> s., argent ; Inconnu, Armoire peinte du monastère de la Visitation, XVIII<sup>e</sup> s., sapin peint, métal ; Inconnu, Coupe libatoire en corne offerte par Nicolas Marck, directeur de police à Alexandrie, 1884, corne (de buffle ?), monture et pied en métal argenté ; Jacques-David Müller, Trois cuillères trouvées dans le château de Cressier après son incendie, XVIII<sup>e</sup> s., argent 922/000 ; Idem, Cafetière, 1740, argent, bois ; François-Pierre Raemy, Bénitier domestique d'applique aux armes de la famille Liecht, 1710-1720, argent.
- > Objets historiques : Jean Tinguely, Side-car complet de marque LCR pour la saison 1991, 1991 ; Tireuse à bière Cardinal, XX<sup>e</sup> s., quatre robinets, métal et corps en porcelaine bleu nuit.
- > Vidéo : Peter Aerschmann, I MISS YOU, 2020, Vidéo HD, 10 min Loop, sans son.

#### 11.7.6.2 Atelier de conservation-restauration

Depuis février et juillet 2021, deux restauratrices ont succédé aux anciens restaurateurs. La plupart des tâches ont été reprises de leurs prédécesseurs ; seul changement, l'entretien des sculptures de Jean Tinguely est désormais également pris en charge par les restauratrices internes.

L'atelier de conservation-restauration a assuré le suivi de la surveillance climatique des différentes réserves, ainsi que des locaux d'expositions permanentes et temporaires. Il a établi les constats d'état, procédé aux contrôles d'entrée et de sortie lors du montage/démontage des expositions temporaires ayant eu lieu au MAHF et à l'Espace. Dans ce cadre ainsi qu'en vue de prêts, il a procédé à des travaux d'entretien, de conservation et de restauration sur une quinzaine d'œuvres de la collection. Durant l'été, un nettoyage de l'œuvre « La Grande Lune » de Niki de Saint Phalle a été entrepris ainsi qu'un premier nettoyage de la Princesse La Czartoriska à la Fondation Marcello à Givisiez.

L'atelier a assuré le convoyage de 6 œuvres prêtées durant la période, en Suisse et en Autriche. L'atelier a également assuré la coordination des mandats de restauration donnés à des tiers (devis, suivi et contrôle). Pour la réserve centralisée des Daillettes, l'atelier a géré le planning de la chambre à azote ainsi que le contrôle parasitaire (IPM) au moyen de pièges à insectes. L'atelier a accueilli durant l'été deux stagiaires de l'école de restauration de Berne.



---

### 11.7.6.3 Activités scientifiques et publications

Les publications suivantes ont été éditées sous la direction du MAHF : les livres « Rupture », « Corpus. Le corps et le sacré » et quatre nouvelles « Fiches du MAHF » (courtes monographies d'œuvres). Le nouveau guide de l'Espace a également été publié.

## 11.8 Musée d'histoire naturelle

Directeur : Peter Wandeler

### 11.8.1 Commission

La commission s'est réunie à deux reprises, a examiné les comptes 2020 et préavisé favorablement le budget 2022.

### 11.8.2 Personnel et organisation interne

La réorganisation interne à la suite de départs en retraite s'est poursuivie. Le nombre d'EPT est resté stable (9,7). Du personnel auxiliaire, des stagiaires et des civilistes ont complété les ressources disponibles. Le personnel du Musée d'histoire naturelle (MHN) siège aux comités de sept associations cantonales et nationales.

### 11.8.3 Projet de délocalisation et de construction du MHN à la route des Arsenaux à Fribourg

L'année 2021 a été consacrée à la consolidation du projet. Le comité de pilotage s'est réuni à cinq reprises, et le bureau Zamparo Architectes et les utilisateurs plus de vingt fois pour traiter de sujets tels que le concept énergétique et le contrôle du climat dans les salles d'exposition, l'utilisation de la lumière naturelle, l'éclairage et les équipements techniques, le déménagement de la baleine, le stockage intermédiaire des collections ou encore les aménagements du parc.

### 11.8.4 Activités et transmission du savoir

#### 11.8.4.1 Fréquentation

Le musée a été fermé au public du 9 janvier au 28 février 2021 en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19. En 2021, le MHN a donc accueilli 40 906 visiteurs et visiteuses (24 767), dont 5379 (1821) élèves. Moyenne journalière de 131 (91) visiteurs et visiteuses. En comparaison avec la moyenne annuelle des 5 dernières années sans Covid-19 (65 349), diminution du nombre de visiteurs et visiteuses de 37 % (62 %). Cette crise a impacté tous les secteurs d'activités du MHN.

#### 11.8.4.2 Expositions temporaires et permanentes

Expositions temporaires : « Papillons de nuit – #2 Biodiversité Fribourg » (19.09.2020–15.08.2021), « Simplement Poussins » (13.03–18.04.2021, avec limitation du nombre de visiteurs en raison du Covid-19), « Expédition Spitzberg » (21.05.2021–30.01.2022), « Chat sauvage – #3 Biodiversité Fribourg » (10.09.2021–06.03.2022).

Prêt d'exposition temporaire : après avoir été montrée à Zurich, Lucerne, Winterthour et Coire, « Loup – De retour parmi nous » a poursuivi sa tournée au Naturmuseum Thurgau de Frauenfeld (05.03–31.10.2021).

Exposition permanente, salle des Vertébrés du monde : à la suite de l'opération de désinfection des animaux de la vitrine de l'Asie en 2020, le Rhinocéros indien acquis en 1888 et restauré en 2016 a été réintégré dans l'exposition.

Exposition permanente, salle de la Faune régionale : grâce au réaménagement d'une vitrine, le MHN présente désormais tous les six mois un thème actuel lié à la nature sous le titre « Focus Museum ». La première édition, consacrée à la Chevre d'Athéna, a été inaugurée le 19 juin 2021.

#### 11.8.4.3 Médiation culturelle

Afin de renforcer l'accès et la sensibilisation des différents publics aux thématiques des sciences naturelles, le MHN organise des activités en lien avec ses collections et ses expositions. Au total, 4837 (2253) personnes ont profité des 250 (132) offres proposées, soit 12 % (15,6 %) du nombre total de visiteurs et visiteuses. En 2021, malgré une programmation prudente et compatible avec les mesures sanitaires Covid-19, 13 (109) événements ont été annulés, dont la Nuit des Musées. Pour le public adulte et familial : 12 (20) visites guidées et 20 (13) événements (vernissages, actions de médiation en extérieur, conférences, excursions et ateliers) ont été fréquentés par 1175 (828) personnes.

A noter : l'organisation des « 48 heures de la biodiversité » (Rendez-vous durable de la Ville de Fribourg, 27- 28.05.2021) et la participation aux Journées européennes du patrimoine (11.–12.09.2021).

Pour les enfants en dehors du cadre scolaire : 59 (59) animations (activités créatrices, ateliers, anniversaires, excursions, etc.) ont réuni 755 (655) enfants. Pour les scolaires : production de 2 (1) nouveaux ateliers et de 2 (1) nouveaux dossiers. Au total, 8 (6) ateliers différents ont été suivis par 2907 (669) élèves de 159 (39) classes, soit par 54 % (37 %) du nombre total d'élèves. 1842 (468) élèves de 100 (27) classes fribourgeoises ont bénéficié du programme Culture & Ecole.

#### 11.8.4.4 Site internet et réseaux sociaux

Les pages du site Internet du MHN ont fait l'objet de 104 515 (111 953) vues. Le Musée est également présent sur Instagram, Facebook et Youtube et distribue une Newsletter mensuelle.

Diverses offres numériques initiées en 2020 durant le confinement ont été maintenues : mises en ligne de 13 (15) « Clins d'œil nature » et de 21 (32) séquences filmées sur la chaîne museumTV.

#### 11.8.4.5 Présence dans les médias

Les activités du MHN ont fait l'objet de 135 (138) articles de presse, 9 (3) émissions de radio et 4 (3) reportages TV. Le Musée est aussi régulièrement sollicité à titre d'expert par les médias.

### 11.8.5 Gestion des collections et recherche

#### 11.8.5.1 Collections

En 2021, le MHN a établi un inventaire de toutes ses collections pour le « GBIF Registry of Scientific Collections » : 102 collections du Musée font désormais partie de cet inventaire international et sont visibles pour les chercheurs du monde entier. Les collections scientifiques du MHN s'enrichissent par des acquisitions et des dons. Les inventaires se poursuivent tout au long de l'année.

	Nombre total de pièces (estimation)	Nombre de pièces cataloguées en 2021	Nombre de pièces cataloguées en 2020
Sciences de la Terre	33 700	9	125
Zoologie	115 750	1193	6001
Botanique	104 320	1200	674
Mycologie	2 600	0	0
Total	256 370	2402	6800

- > Sciences de la Terre – Le poste de conservateur/conservatrice des sciences de la terre est resté vacant de janvier à fin août, ce qui a eu une incidence sur les activités dans cette collection. Néanmoins, trente-neuf spécimens de la collection Spitzberg du MHN (principalement des poissons fossiles) ont été présentés au public dans l'exposition « Expédition Spitzberg ». Acquisitions : aucune cette année. Dons : deux minéraux (halite) de Bolivie (André Fasel). Prêts : prolongation du prêt des minéraux du Binntal jusqu'à fin octobre 2022 (Mineralien Stiftung André Gorsatt).
- > Botanique – La numérisation des « Herbiers réunis » s'est poursuivie avec 1200 nouvelles planches d'herbiers inventoriées. Cette collection, assemblée par Firmin Jaquet, regroupe de nombreux herbiers de naturalistes du 19<sup>e</sup> siècle, pour la plupart fribourgeois. Les connaissances de la flore ancienne de notre canton ne cessent ainsi de s'étoffer. En outre, le contrôle des données d'un herbier des années 2000 a permis de découvrir une station d'Elatine hexandra, une espèce en danger critique d'extinction que l'on pensait éteinte sur le Plateau. Cette donnée a été transmise aux botanistes en charge de la conservation des plantes pour mener des recherches plus poussées sur le terrain.
- > Zoologie – La réorganisation des collections se poursuit : 135 mammifères, 753 hyménoptères, 240 coléoptères et 65 autres insectes et arachnides ont été catalogués et munis d'une étiquette GBIF ce qui rend les données accessibles sur un portail de recherche international. Dons : 430 hyménoptères suisses (Sophie Giriens), 179 coléoptères (Association de la Grande Cariçaie) et 41 insectes (48 heures de la biodiversité). Dans le cadre

---

de l'entretien des collections, un monitoring des éventuels nuisibles a été mis en place dans les différentes salles du Musée et dans le dépôt des collections.

#### 11.8.5.2 Activités scientifiques et publications

Le MHN a conduit 9 (10) projets scientifiques : 1 (1) sur les oiseaux (martinets noirs), 1 (2) sur les insectes (piégeages de coléoptères du bois) et 7 (7) sur la botanique (entre autres sur la flore endémique des Alpes et de l'Arctique, les arbres reliques et menacés et les plantes aquatiques).

De nombreux congrès scientifiques ont été annulés (Covid-19). Les projets botaniques et les résultats obtenus ont néanmoins été présentés dans 2 (2) congrès en Grèce.

Les collaborateurs et collaboratrices du MHN ont publié 2 (0) livres et 12 (10) articles dans des revues scientifiques internationales ou suisses soumises à l'évaluation par les pairs (*Entomo Helvetica*, *European Journal of Forest Research*, *Ecology and Evolution*, *Dendrobiology*, *Forest Ecology and Management*, etc.).

#### 11.8.6 Centre de compétence et de consultation

##### 11.8.6.1 Protection de la nature

Le MHN est propriétaire de plusieurs bio- et géotopes. Il veille à leur conservation et siège au sein de plusieurs groupes de travail et commissions (commissions des marais de Guin et de Dirlaret/St-Ours).

En outre, le Musée a poursuivi son engagement en faveur de la biodiversité. Lors des « 48 heures de la biodiversité », il a réuni plus de 20 naturalistes qui ont recensé près de 500 espèces d'animaux, de plantes et de champignons en vieille-ville de Fribourg. Il a également rejoint la coalition mondiale #UnitedforBiodiversity.

##### 11.8.6.2 Station de soins Rita Roux

La station de soins est gérée par le SFN ; les animaux sauvages malades ou blessés sont accueillis et pris en charge par le MHN. En 2021, 635 (386) animaux blessés ont été apportés ; 200 (131) ont été soignés et relâchés ; 422 (240) sont morts ou ont été endormis. A la fin de l'année, 13 (15) animaux étaient encore en soins. Grâce au don d'un appareil à narcose par un vétérinaire, l'examen et les soins aux hérissons se sont considérablement améliorés.

### 11.9 Château de Gruyères

Directeur : Filipe Dos Santos

#### 11.9.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation a siégé une fois. Il a adopté les comptes, le budget et a traité en particulier de la gestion de la crise sanitaire et de son impact sur le fonctionnement et le financement des activités du château. Le bureau du conseil s'est réuni une fois, la commission financière trois fois et la commission culturelle deux fois.

#### 11.9.2 Activités

##### 11.9.2.1 Expositions et événements culturels

Le Château de Gruyères a présenté trois expositions temporaires : *Photo Esplanade : Alfio Tommasini. Pairidaēza* (02.04–20.06.21), *Françoise Péetrovitch. À bruits secrets* (10.07–17.10.21) et *Noël pour la patrie* (27.11.21–16.01.22).

Trois concerts consacrés à la musique ancienne ont été organisés : Ensemble La Sestina : *Renaissance amoureuse. Madrigaux de Bernardo Pisano à Monteverdi* (18.09.2021) ; Capella Itineris : *A due cornetti. L'âge d'or du cornet à bouquin* (09.10.2021) ; Ensemble Mnemusik : *Giacomo Carissimi. Cantatas per voce sola* (30.10.2021). La Journée des Châteaux suisses sur le thème *Héroïnes de la Gruyère* a eu lieu le 03.10.20 et le château a accueilli *La Conquête du Château* de Red Bull (16.10.2021).

Plusieurs événements culturels (la fête médiévale de la Saint-Jean et la Nuit des Musées en Gruyère, Glâne, Pays-d'Enhaut) ont été reportés ou annulés en raison de la situation sanitaire.

### 11.9.2.2 Accueil du public et médiation

Le château a accueilli au total 117 306 (93 376) visiteurs. Les guides ont assuré 180 (91) visites guidées et les médiateurs-trices ont organisé 149 (78) animations, auxquelles 4112 (1348) écoliers et écolières ont, entre autres, participé. La crise a impacté la fréquentation du château qui a accueilli, en 2021, 72 % du nombre de visiteurs et de visiteuses en 2019, année de référence avant la crise sanitaire.

Dans le cadre du programme Culture & École, un nouveau dossier pédagogique a été créé pour la visite guidée du château. À l'occasion de la journée « Futur en tous genres » (11.11.2021), le château a accueilli une écolière et un écolier ; tous deux ont pu découvrir les métiers du château en compagnie l'ensemble des collaborateurs et des collaboratrices de l'institution. Le développement d'une application de visite audioguidée en réalité augmentée a été initié (lancement public en 2022).

### 11.9.2.3 Impact médiatique

Les activités du château de Gruyères ont fait l'objet de 113 articles de presse, 4 émissions de radio et 7 reportages TV. Les pages du site Internet du château ont fait l'objet de 194 274 vues et les réseaux sociaux sont suivis par 18 200 personnes sur Facebook et 3358 personnes sur Instagram.

### 11.9.2.4 Conservation du bâtiment et des collections

Le travail de récolement des collections et d'inventaire s'est poursuivi et un plan de déménagement des réserves a été établi. Le réaménagement de la Salle des Médaillons (ancienne Salle baroque) et celui de la Salle Grand Tour (ancienne Salle d'Art fantastique) ont été achevés ; ces salles présentent de nouvelles présentations historiques. L'équipe du château a initié le projet de réaménagement de deux nouvelles salles. Différents travaux ont été conduits avec la collaboration du Service des bâtiments.

### 11.9.2.5 Collaborations et recherche

Le château de Gruyères a poursuivi sa coopération avec l'Association des Musées en Gruyère, Glâne, Pays-d'Enhaut et l'Association des Musées du Canton de Fribourg. Il a participé aux réunions de travail du comité. Membre de l'association Les Châteaux suisses, le château a participé au développement des activités et de la communication, ainsi qu'à l'organisation de la 6<sup>e</sup> Journée des Châteaux suisses.

## 11.10 Vitrocentre Romont, Centre suisse de recherche sur le vitrail et les arts du verre

Directrice : Francine Giese

### 11.10.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni deux fois. En juin 2021 de façon virtuelle et en novembre 2021 en présentiel. Il a adopté les comptes, le budget et le rapport du Comité scientifique.

### 11.10.2 Activités

Le Vitrocentre Romont a poursuivi ses activités scientifiques liées à la mise à disposition de sources scientifiques primaires dans le cadre du Corpus Vitrearum, notamment les recensements des vitraux du canton de Thurgovie (terminé en juin 2021) et des vitraux suisses du Victoria and Albert Museum de Londres (1<sup>ère</sup> partie terminée fin 2021). En 2021, deux nouveaux projets ont pu être entamés : le recensement des vitraux historiques de la ville de Genève (2021-2024), en partenariat avec le Musée Ariana de Genève, et le recensement des vitraux du canton Bâle-Ville (2021-2026), en collaboration avec le Musée historique de Bâle.

Parallèlement, le Vitrocentre Romont a lancé deux nouveaux projets de recherche, dont un est dédié à la Verrerie artistique de Saint-Prex (2021-2024) et l'autre à l'œuvre du peintre-verrier suisse Johann Julius Caspar Gsell (1814-1904).

En 2021, 907 nouvelles œuvres ont été publiées sur vitrosearch. La plupart sont issues de projets du Corpus Vitrearum, notamment des vitraux du canton de Thurgovie et de la collection de vitraux suisses du Victoria and Albert Museum de Londres. Plusieurs œuvres de la collection du Vitromusée Romont, présentées dans le cadre de l'exposition commémorative « Un art vivant », sont également accessibles sur vitrosearch. Avec l'implémentation de

---

Metagrid – un projet suisse de mise en réseau de ressources électroniques dans le domaine des sciences humaines – de nouvelles fonctionnalités ont été intégrées à la plateforme. Metagrid permet des liens stables à travers les noms d'artistes entre vitrosearch et des bases de données tel que SIKART (Dictionnaire sur l'art en Suisse) ou le *Dictionnaire historique de la Suisse* DHS. De plus, il est désormais possible de présenter non seulement des images des œuvres sur vitrosearch, mais aussi de l'ensemble d'un bâtiment dans lequel celles-ci sont présentes.

Dans le cadre des projets de recherche « Le livre de voyage et de recettes de Ulrich Daniel Metzger » (2018-2022) et « Luminosité de l'Orient » (2020-2024), soutenus tous les deux par le Fonds national suisse (FNS), des recherches d'archives, ainsi que des études et des analyses techniques et matérielles d'œuvres ont pu être réalisées en Suisse, en France et en Allemagne. Des résultats préliminaires ont été présentés lors de colloques internationaux en Suisse, en Allemagne, en Autriche et aux États-Unis. Le projet sur les arts du verre dans le Groupe de Saint-Luc a été poursuivi, et une partie des résultats de cette recherche a donné lieu à une publication sur l'émergence de la dalle de verre en Suisse dans la revue *Monuments vaudois*. Dans le cadre du projet consacré à l'atelier saint-gallois de Heinrich Stäubli, mené en collaboration avec l'Université de Berne, l'étude du fonds graphique et de vitraux conservés dans le canton de St-Galle a progressé significativement.

Le Vitrocentre Romont a poursuivi ses activités d'expertises dans le domaine des arts du verre avec des prestations liées à des questions de conservation, de technologie et d'histoire de l'art en Suisse. En août 2021, la deuxième édition de l'école d'été intitulée cette année *A Contemporary Form of Expression : Glass Art in the 20th and 21st Centuries* a eu lieu dans le cadre de la coopération entre l'Université de Fribourg et le Vitrocentre Romont.

En 2021, le Vitrocentre Romont a augmenté sa présence au plan national et international par la co-organisation de trois colloques internationaux : *Possibilities and limits of (non-destructive) analysis of reverse paintings on glass*, Zurich, 12 mars 2021 (VCR, SIK-ISEA) ; *Original or Copy : Virtual Reproductions and the Question of Authenticity*, Romont, 28 août 2021 (VCR, Fondazione Giorgio Cini, Le Stanze del Vetro) ; *Glass in Architecture from the Pre- to the Post-Industrial Era. Production, Use and Conservation*, Romont, 5-6 novembre 2021 (VCR, Université de Berne, Haute école spécialisée bernoise).

## 11.11 Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle

Directeur : Ivan Mariano

### 11.11.1 Conseil de fondation

En 2021, le Conseil de fondation a siégé deux fois. A cette occasion, il a approuvé les comptes 2020 et le budget 2022 ; en outre, il a arrêté le programme des expositions et des animations et réfléchi au développement futur de l'Espace.

### 11.11.2 Activités et transmission du savoir

#### 11.11.2.1 Fréquentation

En 2021, l'Espace a été visité par 14 944 (10 829) personnes. Pour 225 jours d'ouverture, la moyenne journalière a été de 67 visiteurs par jour. En raison du Covid-19, l'institution a été fermée du 9 janvier au 3 mars 2021.

#### 11.11.2.2 Expositions temporaires

Suite de l'année 2021 avec l'exposition « Musée imaginaire : M.S. Bastian & Isabelle L. » (18.09–27.06.2021) puis « A toute vitesse. Tinguely et le sport automobile » (24.09.2021–26.06.2022). Cette exposition a permis la mise en valeur des side-cars et des combinaisons de course de René Progin acquis par l'Etat avec le soutien de différents donateurs. Le vernissage a rassemblé de nombreux Fribourgeois ayant connu Tinguely.

#### 11.11.2.3 Médiation culturelle

Pour la médiation culturelle, se référer au point 11.7.5.2 du Musée d'art et d'histoire.

#### 11.11.2.4 Présence dans les médias

Les événements de l'Espace ont fait l'objet de 39 articles de presse, 3 émissions de radio et 4 reportages TV.

---

### 11.11.3 Evénements particuliers et autres activités

L'Espace a accueilli 7 manifestations (concerts, événements privés, etc).

L'institution a également accueilli plusieurs événements dans le cadre de la fête de la danse au mois de mai et des rencontres littéraires « Textures », au mois d'octobre.

L'atelier créatif « Rose Mécano » qui propose une réflexion autour de la création au féminin et au masculin a été inauguré officiellement devant les médias au mois de juin.

24 visites guidées ont eu lieu à l'Espace. La Nuit des Musées qui devait se dérouler le 29 mai 2021 a été annulée en raison du Covid-19. Le vernissage du livre de Niklaus Talman sur « La clique à Tinguely » s'est tenu le 7.10.2021 en présence de nombreux amis de Tinguely.

Richement illustré, le nouveau guide de l'Espace a été publié au mois de décembre, en quatre langues (français/allemand et anglais/italien).

## 11.12 Musée romain de Vallon

Directeur : Reto Blumer

Conservatrice : Clara Agustoni.

### 11.12.1 Conseil de Fondation

Le Conseil de la Fondation « Pro Vallon » s'est réuni deux fois. Il a adopté les comptes 2020, approuvé le budget 2022, pris connaissance des travaux effectués et des interventions à prévoir dans le bâtiment. Il a également été informé de la fermeture du Musée due à la pandémie de Covid-19 et des projets en cours, notamment de la remise en état des garde-corps entourant les mosaïques, de divers travaux d'entretien intérieurs et extérieurs, de l'intention de remettre à niveau les infrastructures du café-restaurant en vue d'une reprise de l'exploitation, du suivi de conservation des mosaïques ainsi que de la finalisation de la piste cyclable entre Avenches et Vallon.

### 11.12.2 Expositions et animations

L'exposition « Et s'il n'existait pas ? Le Musée de Vallon a 20 ans », inaugurée à la fin 2020 pour célébrer l'anniversaire du Musée, s'est poursuivie en 2021. Conformément à son concept – exposition de longue durée, évolutive et participative – elle a interagi avec les visiteurs par le biais d'une médiation culturelle ciblée et encore limitée par les mesures sanitaires en vigueur tout au long de l'année, ainsi que par deux sondages destinés à récolter les avis des publics.

Le nouveau site web du Musée ([www.museevallon.ch](http://www.museevallon.ch)), réalisé en collaboration avec le Service archéologique de l'Etat de Fribourg, a offert une vitrine moderne à l'institution et à l'exposition tout en permettant aux visiteurs virtuels d'accéder à de nouveaux contenus (objets en 3D, publications, capsules-vidéos, etc.)

Dès que les mesures sanitaires l'ont permis, le Musée a accueilli les groupes scolaires qui ont bénéficié de visites et de l'offre d'animations, notamment dans le cadre de « Culture & Ecole ».

Le Musée a été choisi par la section Protection des biens culturels de l'OFPP à Berne pour la réalisation d'une série de vidéos-tutoriels sur la conservation *in situ* de vestiges patrimoniaux archéologiques.

La conservatrice a participé à la journée d'étude intitulée « Les cultes isiaques en Suisse : un état de la question », organisée par l'Université de Lausanne. Elle a également été invitée à intervenir lors du cours de base de muséologie et de celui sur le thème « Concevoir une exposition à petit budget », organisés par ICOM Suisse et l'Association des musées suisses (AMS).

Fréquentation : à partir de la réouverture du 1<sup>er</sup> mars 2021, le Musée a accueilli 3243 (1914) visiteurs et animé 39 (9) visites guidées en français et en allemand, ainsi que 41 (7) activités pédagogiques.



---

## 12 Service archéologique (SAEF)

---

Chef de Service, Archéologue cantonal : Reto Blumer

Les objectifs 2021 du SAEF étaient de poursuivre la stratégie de suivis des chantiers de construction et d'aménagement en exploitant les excavations comme source d'information prospective, de consolider la chaîne productive de la fouille à la valorisation, et de réorganiser le travail intersectoriels en groupes de travail transversaux.

Les processus d'amélioration continue initiés sous FR-INNOV en 2020 sont tous en phase productive : schéma d'organisation, catalogue simplifié de prestations, préavis coordonnés avec le SBC, offre de médiation scolaire pour le cycle primaire et secondaire I.

La numérisation se poursuivra avec la digitalisation des opérations archéologiques de terrain qui resserrera encore les flux d'informations archéologiques entre le terrain et le système d'information central. Cela facilitera l'exploitation, la gestion et la pérennisation des observations archéologiques et des documents produits.

Un projet visionnaire a été lancé durant l'année pour produire un système d'aide à la décision lors de l'évaluation des risques pour les biens culturels archéologiques menacés de destruction. Des cartes de potentiel/risque seront élaborées à l'aide de techniques d'intelligence artificielle sur la base des données archéologiques et contextuelles disponibles. Au terme du projet, il pourrait être envisagé que ces cartes viennent remplacer une grande partie des périmètres archéologiques recensés utilisés aujourd'hui pour la planification du territoire. Les cartes de potentiel/risque archéologique pourront ainsi être exploitées pour l'ensemble des questions liées à l'aménagement du territoire et à la construction, au bénéfice de l'ensemble des acteurs.

La prolongation de la crise sanitaire a très peu affecté les activités du SAEF et l'ensemble des missions et prestations ont été assurées tout en intégrant les parts de télétravail imposées ou attendues par une partie du personnel.

Le Service a subi une vague de départs en retraite anticipée de 15 % de son personnel dont trois cadres intermédiaires. Le remplacement de l'ensemble de ces compétences importantes engendre un travail massif de sélection qui sera poursuivi début 2022.

### 12.1 Sauvegarde du patrimoine archéologique

De nombreux suivis des chantiers de constructions, d'infrastructures et d'aménagements (y compris linéaires) ont été réalisés. Le potentiel prospectif des suivis de ce type de travaux est d'une importance cruciale pour la sauvegarde du patrimoine. Les observations réalisées sont systématiquement informatisées et permettent l'actualisation des périmètres archéologiques. Les vestiges identifiés lors de ces suivis sont dégagés et documentés sommairement afin ne pas bloquer les constructions et les aménagements. La coordination entre archéologie, aménagement et construction permet une bonne intégration de la sauvegarde patrimoniale dans les projets.

En fin d'année, plusieurs fouilles de sauvetage ont dû être réalisées simultanément. L'arrivée de l'hiver et les limites budgétaires pour l'engagement de personnel auxiliaire n'a pas permis de progresser aussi rapidement qu'escompter sur tous ces chantiers et des choix stratégiques ont eu lieu pour assurer l'essentiel de la sauvegarde des très nombreux vestiges mis au jour. Le rythme imposé par l'aménagement et la construction, qui met les ressources du Service à rude épreuve, se poursuivra encore début 2022.

#### 12.1.1 Archéologie du territoire (procédures, protection et conservation des sites)

Dans le cadre de la procédure de permis de construire, 1198 préavis (1047 en 2020) ont été formulés à l'attention du Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), d'autres services de l'Etat ou de communes ; 27 (37) préavis concernent des demandes anticipées. Ont aussi fait l'objet d'un préavis 24 (15) dossiers de plans d'aménagement locaux ainsi que 17 (6) dossiers relatifs à des plans d'aménagement de détail. Le SAEF a généré la majeure partie des préavis à l'aide des modèles préparés dans l'application FRIAC.



---

Le secteur a diligenté 535 (530) interventions de terrain et on recense actuellement dans le canton 3018 (2965) périmètres archéologiques dont 24 périmètres de protection et 2 zones protégées. Le canton recense 34550 (3332) sites archéologiques ; 24 font partie de l'Inventaire fédéral pour la protection des biens culturels (22 classés A d'importance nationale et 2 classés B d'importance régionale).

Le suivi des activités des 25 détectoristes au bénéfice d'une autorisation de prospecter avec un détecteur à métaux a été assuré ; les 3 séances d'informations et d'échanges ont permis la transmission de 530 (532) objets archéologiques provenant de 87 (71) sites.

### 12.1.2 Interventions archéologiques

En application de la stratégie préventive, les 535 interventions réalisées en 2021 dans de très nombreuses communes se répartissent comme suit : 5 fouilles de sauvetage, 16 analyses de bâtiments, 337 suivis de chantiers dont 101 aménagements linéaires, 25 opérations de sondages d'évaluation, 3 opérations subaquatiques, 136 opérations de prospection dont 120 par des détectoristes et 13 autres interventions.

Les suivis de travaux, sondages et prospections ont permis la découverte de 61 nouveaux sites archéologiques. Les découvertes de terrain réalisées font l'objet de notices consultables dans l'application spécifique ChronArc (<http://geo.fr.ch/ChronArc/>) et sont aussi visibles sur le portail cartographique de l'Etat de Fribourg (<https://map.geo.fr.ch/>, thème Patrimoine).

Les interventions archéologiques les plus importantes en 2021 sont mentionnées ci-après. Elles s'ajoutent aux nombreux suivis de chantiers et sondages réalisés dans le cadre de procédures d'obtention de permis de construire.

Secteur Pré- et Protohistoire : fouille de niveaux protohistoriques et d'un empiérement gallo-romain à Farvagny/Impasse Pra Bastian ; documentation et mise en dépôt subaquatique d'une pirogue du Moyen Âge de Forel/Coppet dans le lac de Neuchâtel au Laténium NE ; fouille d'un foyer du Bronze final (900-800 av. J.-C.) à Gurmels/Bodenzelgstrasse ; fouille d'un habitat de l'âge du Fer à Posieux/Fin du Désaley (660-450 av. J.-C.).

Secteur gallo-romain et Antiquité tardive : fouille à Grenilles à l'emplacement d'une villa romaine exceptionnellement bien conservée ; interventions d'urgence à Dompierre (tombe à inhumation du 5<sup>e</sup> siècle) et à Rue (nécropole romaine à incinérations) ; relocalisation de la villa romaine de Haut-Vully/Mur ; nombreux suivis de chantiers et sondages dans le cadre de procédures d'obtention de permis de construire ; en collaboration avec l'Université de Lausanne, étude d'une inscription sur un autel funéraire découvert dans les murs de l'église de Barberêche ; constat d'état sur les maçonneries reconstituées du temple gallo-romain de Riaz/Tronche-Bélon.

Secteur médiéval et archéologie du bâti : analyse de maçonnerie à Barberêche/Église ; prospection et sondages à Pont/Château d'Illens, en collaboration avec l'UNIL ; fouilles, analyse de bâtiment et film de valorisation à Courgevau/Château (ancienne tuilerie), en collaboration avec la commune et l'UNIFR ; nombreux vestiges de bâtiments et de tombes lors des travaux d'introduction du CAD à Fribourg/Bourg ; analyses et fouilles à Fribourg/Hôtel cantonal, avec publication en cours de préparation ; analyses et relevés à l'église de Posieux/Abbaye d'Hauterive ; analyse de façade de l'aumônerie de Romont/Abbaye de la Fille-Dieu ; analyses de bâtiments et sondages.

Les moyens technologiques sur le terrain ont été modernisés par l'acquisition de deux appareils légers de positionnement (GNSS de précision moyenne) pour les suivis de chantiers et lors des sondages mécaniques. Ces appareils remplacent des appareils obsolètes. Des abris repliables complètent le matériel de chantier, facilitant une approche plus agile et mobile en fonction des aléas météorologiques.

### 12.1.3 Collections, documentation et information

En 2021, le SAEF a poursuivi son objectif d'assurer la synchronisation entre interventions de terrain, traitements de conservation et travaux de restauration du mobilier archéologique pour les projets d'études et de valorisation. Le suivi de la conservation préventive des collections s'est poursuivi avec des opérations de reconditionnement et de recollement dans les divers dépôts.

---

La documentation des tâches et traitements du laboratoire de conservation-restauration dans le système d'information est complétée par l'intégration des photographies des objets archéologiques avant et après les traitements.

Environ 6000 nouveaux éléments et ensembles mobiliers archéologiques sont entrés dans la collection. Après leur inventaire initial dans le système d'information, ils ont été transmis aux différents laboratoires selon leur matérialité (processus d'arrivage).

Les ensembles mobiliers traités en 2021 par les différents laboratoires se répartissent comme suit : 747 (2484) ensembles céramiques ou lithiques, 2714 (2114) ensembles organiques, 1618 (1047) ensemble métalliques et 58 (20) ensembles en verre. Le programme de déchloration des métaux s'est poursuivi afin de neutraliser les corrosions destructrices tandis que le laboratoire organique a continué à lyophiliser les objets en bois gorgés d'eau pour les stabiliser (des collaborations intercantionales avec les cantons du Jura et de Vaud ont été mises en place pour lyophiliser des objets découvertes dans les fouilles de Saint-Ursanne et Avenches). La conservation et la restauration des documents graphiques anciens de la collection archéologique s'est poursuivie en 2021.

Le suivi climatique dans les dépôts a été assuré tout en entretenant les installations permettant la préservation du mobilier archéologique. Les projets de reconditionnement des collections métalliques, organiques, céramiques et lithiques (pierre taillée) se sont poursuivis. De nombreuses anciennes collections métalliques provenant de diverses localités ont été reconditionnés avec des matériaux techniques qui assurent la conservation à long terme des objets.

Dans les dépôts, la densification et l'optimisation de l'utilisation du volume de stockage se sont poursuivis par des reconditionnements et compactages, tout en actualisant et en renseignant le système d'information. Ces travaux sont réalisés notamment en prévision d'une délocalisation vers le futur centre de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC). La collection archéologique est gérée par l'intermédiaire du système d'information, tant en termes de contenus que de forme de conteneurs et d'emplacements dans les dépôts (suivi de stockage par codes QR). Des représentants d'Augusta Raurica et du Service cantonal d'archéologie de Genève sont venus découvrir notre système de gestion des collections et des collaborations futures sont envisagées.

Le Système d'information archéologique fribourgeois (SIAF) est conçu de manière évolutive de manière à intégrer et finalement à gérer et à exploiter l'ensemble des informations archéologiques, progressivement et par domaine d'activité. Le système représente un « *hub* » qui regroupe de nombreux outils de travail, mais aussi l'archive documentaire de l'archéologie cantonale. En 2021, plusieurs entités de la base de données ont été adaptées et améliorées.

La gestion de l'information et l'archivage de la documentation se sont poursuivis en 2021, avec notamment la reprise du projet de vérification, de numérisation, de conditionnement et d'archivage définitif des plans de fouilles. De plus, le SAEF a mené une réorganisation et une amélioration de la gestion de sa bibliothèque, affiliée à la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU).

## 12.2 Valorisation du patrimoine archéologique

Les études pluridisciplinaires mènent à des publications pour divers publics. Une exposition archéologique est organisée périodiquement en collaboration avec le Musée d'art et d'histoire de Fribourg (MAHF). Des projets et actions de sensibilisation à l'importance du patrimoine archéologique sont régulièrement réalisés pour les scolaires et le grand public.

### 12.2.1 Etudes

Sur la base des rapports d'interventions, le programme des études est priorisé selon plusieurs critères : importance scientifique en relation avec les connaissances actuelles, degré de préparation du matériel archéologique par les laboratoires de conservation, ressources nécessaires pour la restauration de sélections d'objets et pour la valorisation graphique, disponibilité des compétences scientifiques internes, adéquation budgétaire pour les analyses, les datations en laboratoires et les études spécialisées externes. Selon leur volume, les études sont destinées à être publiées dans une revue ou dans une série monographique. Des documents préparés dans le cadre des études peuvent être exploités lors de conférences.

Les principales études poursuivies en 2021 sont mentionnées ci-dessous.

Pour la Pré- et la Protohistoire : établissement et artisanat de l'âge du Fer de Sévaz/Tudinges, fin de l'étude de synthèse ; habitats de l'âge du Bronze de Courgevau/En Triva (progression 95 %) ; occupations du Mésolithique dans l'abri en pied de falaise d'Arconciel/La Souche (progression 65 %).

Pour l'époque gallo-romaine et l'Antiquité tardive : établissement La Tène finale (2<sup>e</sup>-1<sup>er</sup> s. av. J.-C.), villa romaine (1<sup>er</sup>-3<sup>e</sup> s. apr. J.-C.), établissement du Haut Moyen Âge (6<sup>e</sup>-7<sup>e</sup> s. apr. J.-C.) et nécropole carolingienne (9<sup>e</sup> s. apr. J.-C.) de Murten/Combette (progression 95 %) ; établissement romain (1<sup>er</sup>-fin 3<sup>e</sup> s. apr. J.-C.) de Saint-Aubin/Les Attes (progression 90 %) ; villa romaine (1<sup>er</sup>-5<sup>e</sup> s. apr. J.-C.) et nécropole du Haut Moyen Âge de Vallon/Sur Dompierre (remaniements de manuscrits, progression 60 %).

Pour l'époque médiévale et l'archéologie du bâti : fortifications de Fribourg entre 1360 et 1420 ; tuilerie du château de Courgevau (40 %) ; marques de tâcherons et évolution architecturale du 12<sup>e</sup> s. au 16<sup>e</sup> s. de Fribourg/Hôtel cantonal ; étude des nécropoles de Romont/Impasse de la Maladaire et de Russy/Croix des Sarrasins (50 %) ; étude des structures du Château de Morat (30 %) et de Gruyères/Rue du Château 2 (terminé).

De nombreuses interactions et contributions sont nécessaires pour aboutir à une étude publiable. Les graphistes transforment les relevés de terrain (plans, profils) en illustrations mises au net, réalisent aussi les nombreux dessins d'objets archéologiques, voire parfois des reconstitutions de scènes de vie passée. La photographie de studio illustre les vestiges mobiliers. Graphisme et photographie contribuent à compléter la documentation des objets les plus importants de la collection archéologique.

### 12.2.2 Publications

Le SAEF a poursuivi en 2021 la production interne de publications de qualité destinées aux divers publics en privilégiant l'économicité de la diffusion numérique.

Deux monographies numériques, l'une consacrée à l'étude de Marsens/En Barras (C. Martin-Privot et al.) et l'autre à l'étude du site de Sévaz/Tudinges (M. Ruffieux et al.), sont en cours de mise en page. D'autres monographies numériques suivront rapidement.

Parmi les articles parus cette année, citons : M. Mauvilly et L. Kramer, « Essai sur les haches-marteaux et masses perforées sans tranchant en roches tenaces de la Culture de Horgen du canton de Fribourg (Suisse) », *Bulletin de la Société Préhistorique Française* 118, p. 77-98 ; Ariane Ballmer, Barbara Bär, Albert Hafner, Mirko Brunner, « Kulturlandschaft und Ritualkontext der Hand aus dem bronzezeitlichen Grab von Prêles », in : Andrea Schaer et alii, *Das bronzezeitliche Grab und die Bronzehand von Prêles. Ergebnisse der Table ronde vom 30. Oktober 2019 in Bern* (Hefte zur Archäologie im Kanton Bern 8), 59-76, Bern 2021 ; J. Monnier, *Occupation du territoire. Le canton de Fribourg de l'Antiquité tardive au Haut Moyen Âge*, as 44, 2021, 16-23 ; G. Bourgarel, « Places urbaines de Fribourg au Moyen Âge : un lent processus de création », in Carola Jäggi, Andrea Rumo, Sabine Sommerer (Hgg), *Platz Da ! Genese und Materialität des Öffentlichen Platzes in der mittelalterlichen Stadt*, (Schweizer Beiträge zur Kulturgeschichte und Archäologie des Mittelalters Bd 49), p. 46-57 ; G. Bourgarel, « Fribourg, le Stalden 6 : une maison ordinaire ? », *CAF 22*, Fribourg, 2020, 116-136 ; C. Kündig, « Die Murtener Strandplatte », *CAF 22*, Fribourg 2020, 66-99 ; A.-L. Pradervand, « Le moulin d'Hauterive : un monument oublié », *CAF 22*, Fribourg 2020, 26-27 ; A.-L. Pradervand, « Le couvent d'Hauterive à la lumière des nouvelles découvertes », *CAF 22*, Fribourg 2020, 100-115.

Une liste bibliographique complète et actualisée des publications du SAEF sera mise en ligne en 2022.

### 12.2.3 Exposition et sensibilisation

L'exposition « D'ombre et de lumière : les Mérovingiens » élaborée en collaboration avec le Musée d'art et d'histoire de Fribourg (MAHF) fin 2020 a été prolongée jusqu'en mars 2021. Son catalogue publié sous le titre de « Fribourg au temps des Mérovingiens. D'ombre et de lumière ». Publié en deux versions – français et allemand – et richement illustré, il fait le point sur les connaissances actuelles de l'archéologie mérovingienne. Cette publication a reçu des retours enthousiastes de la part du grand public et des milieux spécialisés.

---

L'année 2021 a permis de finaliser le renouvellement des visites pédagogiques du Service archéologique destinée aux élèves des classes 5H au 9H. Cette visite, fruit d'une collaboration entre le SAEF et le Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF), est à la disposition du corps enseignant via la plateforme Culture & École et a été présentée à la presse le 13 octobre 2021. Elle permet aux élèves de découvrir les facettes multiples des métiers de l'archéologie, du chantier de fouille aux laboratoires de conservation-restauration. Les élèves sont amené-e-s à émettre des hypothèses et les argumenter au travers de l'observation et de la manipulation d'objets archéologiques représentés par des cartes illustrées, des reconstitutions précises ou même des artefacts authentiques. La rencontre avec des archéologues permet aussi d'interroger la nécessité de rechercher des traces du passé, de les comprendre et de les conserver dans une perspective scientifique, culturelle et patrimoniale. Depuis octobre 2021, le SAEF a pu accueillir 15 classes d'écoles primaires de tout le canton. Une collaboration est attendue avec le Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande pour rendre accessible cette offre de médiation aux classes alémaniques.

Le 10 novembre 2021, une journée de découverte des professions de l'archéologie a été organisée pour les élèves du Cycle d'orientation via la plateforme FriStages. 11 élèves ont participé à cette journée d'information qui sera réitérée annuellement par le Service, comme la journée de découverte Futur en tous genres qui a eu lieu le 11 novembre.

D'autres actions de médiation culturelle ont été assurées en réponse à diverses demandes : visite guidée du site d'Arconciel/Vers-les-Châteaux pour les forestiers d'arrondissement ; visite guidée de la tuilerie du château de Courgevax pour les autorités communales et divers intervenants du projet de rénovation le 25.03.2021 ; cours en ligne SPM VIII d'Archéologie Suisse sur l'architecture civile urbaine en Suisse romande le 29.05.2021 ; visite guidée de la vieille ville de Fribourg pour l'Institut de botanique UNIFR le 17.07.2021 ; visite guidée du SAEF pour le Conseil général de la Ville de Fribourg le 25.09.2021 ; visite guidée du SAEF pour le club-service Kiwanis-Fribourg le 24.11.2021.

### **12.3 Collaborations**

L'archéologue cantonal agit comme directeur du Musée romain de Vallon et siège au Conseil de la Fondation « Pro Vallon ». Le Bureau de la fondation gère les activités courantes et assure les conditions-cadre pour le travail de la conservatrice du musée.

Le SAEF est représenté par l'archéologue cantonal dans les instances suivantes : Conférence suisse des archéologues cantonaux, Groupe de coordination suisse UNESCO « Palafittes autour des Alpes » (vice-présidence), Commission des biens culturels, Groupe Patrimoine, Fondation Village lacustre de Gletterens, Comité de pilotage du projet de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC), Comité du Groupe de travail intercantonal pour l'anthropologie (Interkantonale Arbeitsgemeinschaft für Anthropologie IAG), Comité de l'Association Pro Vistiliaco, Comité de l'Association Pro Aventico, Vice-présidence de l'association Archéologie Suisse.

En 2021, le SAEF a collaboré avec une multitude d'institutions académiques, muséales, associatives, avec plusieurs groupes de travail et d'intérêt, avec des organisations événementielles, avec de nombreux services de l'Etat et avec les communes. Il était aussi à disposition de nombreux tiers pour répondre à des demandes de renseignements, d'informations ou de documents graphiques ou photographiques.

---

## 13 Service des biens culturels (SBC)

---

Chef de service : Stanislas Rück

### 13.1 Activités

#### 13.1.1 Recensement des biens culturels

L'ensemble des communes fribourgeoises dispose aujourd'hui d'un recensement de référence. Les révisions se font en fonction de l'ancienneté des recensements, de l'importance du site et des révisions des plans d'aménagement locaux (PAL). Durant l'année 2021, le recensement des immeubles a été révisé dans 4 (2) communes couvrant 4 (2) localités. Sur 2763 (988) immeubles considérés, 472 (151) ont été recensés et évalués. 3 (2) immeubles ont fait l'objet de documentations étendues.

Le recensement des biens culturels meubles se poursuit avec l'identification et l'évaluation du patrimoine religieux du canton. 16 (5) édifices ont été visités, pour certains partiellement, soit 5 (4) églises et 9 (1) chapelles. A cela s'ajoute le recensement des meubles d'un manoir privé sur la commune de Guin avec le recensement de 182 objets meubles. Au total, 642 (690) meubles ont été intégré dans la base de données dédiée, qui compte actuellement 23 837 (23 195) entrées.

Dans le domaine des immeubles 62 (124) fiches ont été rédigées, dont 43 (59) notices pour le recensement thématique. Dans le domaine des meubles, la rédaction de 64 (84) fiches a été bouclée.

#### 13.1.2 Mise sous protection et révision des plans d'aménagement local (PAL)

La mise sous protection se fait par le biais des PAL. Cette procédure se traduit formellement par des zones et des périmètres de protection, ainsi que par des listes de biens culturels meubles et immeubles fixant leur degré de protection. Ainsi, le Service a préavisé 38 (51) dossiers de PAL dans les différentes phases de révision, dont 9 (8) en examen préalable et 29 (37) en examen final.

En outre, le Service est chargé d'établir et de mettre à jour la liste des biens culturels protégés (inventaire), soit actuellement 10 178 (10 157) immeubles sur un total de 20 631 (20 434) immeubles recensés.

#### 13.1.3 Examen des demandes de permis de construire

En 2021, le Service s'est prononcé sur 2326 (2269) demandes, toutes procédures confondues. Les dossiers d'aménagement (PAL et PAD), ainsi que les projets routiers représentent 7,4 % (9,4 %) et les permis de construire 92,6 % (90,6 %) des dossiers traités, soit 1615 (1453) en examen final, 327 (368) en examen préalable et 180 (202) en consultation hors procédure. 1208 (966) préavis concernent des nouvelles constructions ou des bâtiments non-protégés dans des sites protégés contre 869 (1108) qui concernent des bâtiments protégés. La part des préavis établis à l'intention des communes dans le cadre des procédures restreintes s'élève à environ 20 % (19,4 %). Aux demandes qui requièrent un préavis formel s'ajoute un nombre au moins égal de demandes informelles.

#### 13.1.4 Suivi des travaux de conservation et des demandes de subventions

Les mesures de protection se mettent en pratique au moment de la réalisation des travaux. Les collaborateurs-collaboratrices du Service suivent les chantiers et contribuent avec leurs conseils à la prise de décision.

Les subventions cantonales versées représentent un montant de 1 562 365 (1 720 154) francs. Elles ont été destinées pour 81,3 % (91,6 %) à des associations et des privés et pour 18,7 % (8,4 %) à des personnes morales de droit public (communes et paroisses). Les subventions octroyées représentent un montant total prévu de 2 636 134 (2 326 987) francs. Les subventions sollicitées par des privés représentent 81 % (88 %) du montant total ; celles sollicitées par des personnes morales de droit public (communes et paroisses) 19 % (12 %).

Sur l'ensemble, les versements de subventions correspondaient en 2021 à un taux moyen de 11,7 % (7,5 %) sur un montant subventionnable de près de 12,19 (14,45) millions de francs. Sachant que les frais subventionnables ne

---

représentent en principe pas plus de 50 % des coûts totaux d'un chantier, on peut affirmer que chaque franc de subvention versé correspond à 15 fr. 60 (17 fr. 85) d'investissements en faveur du patrimoine en particulier et de l'économie du canton en général. Des subventions fédérales ont été versées par l'OFC pour un montant de 162 048 (811 932) francs dans le cadre de la convention-programme et pour un montant de 293 617 (258 556) franc pour des projets hors convention. La convention-programme 2021-2024 porte sur un montant global de 3 184 000 francs pour 4 ans. En 2021, 76 % (0 %) de ce montant a déjà été octroyé définitivement pour des objets annoncés ou en cours.

#### 13.1.5 Expertises et conseils

En relation avec la préparation et le suivi des travaux de conservation et de restauration, le Service a pris en charge des expertises, analyses et sondages pour un montant de 72 815 (80 926) francs.

Le Service a accompagné en tant qu'expert en patrimoine plusieurs concours d'architecture et mandats d'études parallèles pour des sites et des objets sensibles. De manière générale, il assiste le Service des bâtiments dans l'entretien des monuments historiques, propriétés de l'Etat. Cette année, il a suivi en particulier les concours pour le réaménagement du château de Bulle, pour l'extension de l'école de Givisiez, pour la reconstruction du centre de Villars-sous-Mont suite à l'incendie en 2018 et le concours pour le renouvellement de l'éclairage intérieur et extérieur de la Cathédrale. Le Service a en outre étroitement accompagné le développement des projets de restauration de l'Abbaye d'Hauterive et de l'Hôtel cantonal.

#### 13.1.6 Documentation sur le patrimoine

Le Service est chargé d'établir, d'entretenir et de mettre à disposition des chercheurs et du public intéressé, une documentation sur le patrimoine culturel fribourgeois.

25 355 (17 937) photos numériques ont enrichi le fonds des recensements. 421 (250) documents ont été versés dans la documentation fribourgeoise. 59 (81) notices biographiques sommaires d'artistes ou artisans ont été rédigées pour compléter la base de données des « auteurs » qui comprend actuellement 4619 (4560) entrées. 5 (15) plans ont été recensés et intégrés ainsi que les 1733 plans de la cathédrale ont été ajoutés à la base de données qui compte ainsi 4243 (2505) plans. La bibliothèque s'est enrichie de 552 (210) ouvrages, monographies et numéros de revues. Elle compte actuellement 13 613 (13 061) ouvrages.

#### 13.1.7 Publications et actions de sensibilisation

L'année a été consacrée à la poursuite de la rédaction des textes pour le Recensement d'architecture contemporaine et a concentré ses efforts sur les recherches en vue de la publication sur l'Hôtel cantonal. Le Service a également collaboré avec le musée du château de Morges pour son exposition *Le Sexe faible ?* qui expose des œuvres du monastère des Ursulines, ainsi qu'avec le Museo civico di Fabriano en Italie pour l'exposition *Allegretto Nuzi e il '300 a Fabriano. Oro e colore nel cuore dell'Appennino* qui présente une œuvre importante provenant de l'église des Ursulines à Fribourg. En outre, le Service a continué à travailler sur la nouvelle directive patrimoine qui devra faciliter la diffusion des bonnes pratiques en matière de patrimoine dans le cadre des permis de construire et des chantiers de restauration/transformation.

Le Service a participé à des manifestations et actions visant à sensibiliser le public au patrimoine culturel du canton. Il a notamment animé une matinée de formation pour la Haute école d'ingénierie et d'architecture (HEIAF) et proposé diverses visites guidées à la demande de BD Mania, du chapitre Saint-Nicolas de Fribourg et du Conseil général de la Ville de Fribourg.

Le Service a à nouveau organisé les Journées européennes du Patrimoine (JEP) les 11 et 12 septembre sur le thème « Faire et savoir-faire ». Ces visites ont attiré 2519 visiteurs dans notre canton, pour un total de 32 000 personnes dans l'ensemble du pays.

#### 13.1.8 Protection des biens culturels en cas de conflit et de crise

Le responsable cantonal de la PBC a collaboré à l'élaboration du projet de Centre de stockage inter-institutionnel cantonal (SIC) qui inclut, en plus des surfaces de stockage ordinaire, le premier abri PBC pour l'Etat de Fribourg.



### 13.1.9 Monuments d'art et d'histoire de la Suisse

Le Service participe à la publication d'ouvrages pour le canton de Fribourg dans la série « Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse » éditée par la Société d'Histoire de l'Art en Suisse (SHAS). Le volume VI consacré à la Ville d'Estavayer-le-Lac a paru le 5 novembre 2020. Le projet de publication a trouvé son point final le 1<sup>er</sup> septembre 2021 avec le vernissage du livre en la Collégiale d'Estavayer-le-Lac en présence de son auteur Daniel de Raemy, du Conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen et de nombreux invités.

### 13.1.10 Commissions

La Commission des biens culturels a tenu 9 (5) séances. Le bureau de la CBC n'a pas siégé en 2021 faute de dossiers à traiter.

La Sous-Commission des biens culturels meubles a siégé une fois en 2021, proposé 2 mises sous protection et traité 4 dossiers.

Le Service siège aussi dans différentes commissions du patrimoine des chefs-lieux de districts et dans des fondations à titre de représentant de l'Etat, notamment dans la Fondation d'Hauterive, celle du Panorama de la bataille de Morat la Fondation Pro Patria et dans la Fondation en faveur de la sauvegarde de l'ancien pont d'Allières sur l'Hongrin.

## 13.2 Evénements particuliers

Après la mise en production de la base de données immeubles RBCI en 2020, la base de données des biens culturels meubles RBCM a fait l'objet d'une évaluation en 2021. L'évaluation portait sur différentes variantes : une variante externe avec l'entreprise bernoise zetcom qui est le prestataire de la solution actuelle MuseumPlus et une variante interne développée par le SITEL sur la base du programme Onebase qui fonctionnera de manière intégrée avec la base de données « biens culturels immeubles RBCI ».

Le Service a pu avancer avec la planification de différents projets notamment un projet transversal pour la digitalisation des fonds patrimoniaux des institutions culturels de l'Etat sous le nom de Digifonds ou encore un projet de collaboration avec la Corporation ecclésiastique cantonale pour le recensement de biens culturels meubles dans les églises paroissiales du canton.

## 14 Etat du personnel

	Comptes 2021	Comptes 2020	Ecart
	EPT	EPT	EPT
<b>Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport</b>	<b>5038,87</b>	<b>4973,64</b>	<b>64,23</b>
<b>Administration centrale</b>	381,49	377,46	4,03
3200 / IPCS     Secrétariat général	24,57	24,97	-0,40
3202 / ENOB     Enseignement obligatoire	155,35	153,76	1,59
3208 / ENSA     Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide	12,48	12,68	-0,20
3225 / OSPR     Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes	29,20	29	0,20
3229 / ESSU     Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	13,08	12,99	0,09
3265 / CULT     Service de la culture	3,85	4,12	-0,27
3271 / BCUN     Bibliothèque cantonale et universitaire	56,09	54,42	1,67
3273 / MAHF     Musée d'art et d'histoire	14,69	14,71	-0,02
3274 / MHNA     Musée d'histoire naturelle	9,82	9,69	0,13
3280 / SACF     Service archéologique	40,12	38,79	1,33
3281 / BIEN     Service des biens culturels	15,94	16,11	-0,17
3292 / SPOR     Service du sport	6,30	6,22	0,08



		Comptes 2021	Comptes 2020	Ecart
<b>Secteur de l'enseignement</b>		<b>4654,18</b>	<b>4594,05</b>	<b>60,13</b>
3203 / EPRE	Enseignement degré primaire 1-2H	388,53	384,49	4,04
3205 / EPRI	Enseignement degré primaire 3-8H	1530,16	1513,79	16,37
3210 / CORI	Cycle d'orientation 9-11H - décharges	25,34	24,54	0,80
3210 / CORI	Cycle d'orientation 9-11H	932,73	912,98	19,75
3229 / ESSU	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	2,31	2,50	-0,19
3230 / ECDD	Ecole de culture générale	83,41	81,93	1,48
3235 / CGAM	Collège de Gambach	102,77	98,55	4,22
3240 / CSCR	Collège Sainte-Croix	77,80	77,82	-0,02
3245 / CSMI	Collège Saint-Michel	114,37	110,89	3,48
3249 / CSUD	Collège du Sud	126,54	126,09	0,45
3256 / HEPF	Haute école pédagogique	95,12	91,15	3,97
3260 / UNIV	Université	1053,13	1047,34	5,79
3272 / CONS	Conservatoire	121,97	121,98	-0,01
<b>Secteurs spéciaux, établissements divers</b>		<b>2,20</b>	<b>2,13</b>	<b>0,07</b>
3294 / CSLN	Campus du Lac Noir	2,20	2,13	0,07

# Rapport d'activité

Direction de la sécurité  
et de la justice

—

2021



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction de la sécurité et de la justice DSJ**  
**Sicherheits- und Justizdirektion SJD**

---

# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>Direction et secrétariat général</b>	<b>10</b>
<b>1.1</b>	<b>Activités</b>	<b>10</b>
1.1.1	Activité courante	10
1.1.2	Evénements particuliers	10
1.1.2.1	Politique d'intégration	10
1.1.2.2	Loi sur les amendes d'ordre de droit cantonal et de droit fédéral	10
1.1.2.3	Loi sur la défense incendie et les secours	10
1.1.2.4	Ordonnance relative aux aéronefs sans occupants d'un poids inférieur à 30 kg (OAero)	11
1.1.2.5	Décret fixant l'effectif des agents et agentes de la Police cantonale	11
1.1.2.6	Conditions de retraite des agent-e-s de la force publique	11
<b>1.2</b>	<b>Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)</b>	<b>11</b>
1.2.1	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	11
1.2.2	Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS)	11
1.2.3	Conférence latine des chefs des départements de justice et police (CLDJP)	12
<b>1.3</b>	<b>Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)</b>	<b>12</b>
1.3.1	Recours	12
1.3.2	Décisions de première instance	12
<b>1.4</b>	<b>Législation</b>	<b>12</b>
1.4.1	Lois et décrets	12
1.4.2	Ordonnances et règlements	13
<b>2</b>	<b>Police cantonale (POL)</b>	<b>13</b>
<b>2.1</b>	<b>Effectifs et mouvements</b>	<b>13</b>
2.1.1	Effectifs au 31.12.2021	13
2.1.2	Mouvements	13
2.1.3	Répartition	13
<b>2.2</b>	<b>Activités de la Police cantonale</b>	<b>14</b>
2.2.1	Activités générales	14
2.2.1.1	Evénements particuliers	14
2.2.2	Activités judiciaires	15
2.2.2.1	Chiffres	15
2.2.2.2	Evénements particuliers	16
2.2.3	Activités au profit de la sécurité publique	17

2.2.3.1	Chiffres.....	17
2.2.3.2	Evénements particuliers.....	18
2.2.4	Activités au profit de la sécurité routière / lacustre.....	19
2.2.4.1	Chiffres.....	19
2.2.4.2	Evénements particuliers.....	20
2.2.4.3	Prévention sur les lacs et cours d'eau .....	21
2.2.5	Activités particulières .....	21
2.2.5.1	Contrôle des armes et explosifs.....	21
2.2.5.2	Gestion des entreprises de sécurité .....	22
2.2.5.3	Transports de détenu-e-s.....	22
2.2.5.4	Interpellation de personnes signalées .....	22
2.2.5.5	Refoulements à l'étranger.....	22
2.2.5.6	Engagements à l'étranger.....	23
2.2.5.7	Plateforme de coordination policière sport (PCPS) .....	23
2.2.5.8	Service des renseignements généraux (SRG) .....	23
2.2.5.9	Unité de gestion des menaces (UGM).....	23
2.2.6	Unités spéciales .....	24
2.2.6.1	Groupe d'intervention (GRIF).....	24
2.2.6.2	Section canine .....	24
<b>2.3</b>	<b>Appui aux opérations/administration (prestations) .....</b>	<b>25</b>
2.3.1	Comptabilité .....	25
2.3.2	Activités juridiques .....	25
2.3.3	Communication et relations publiques .....	25
2.3.3.1	Actions de relations publiques et prévention .....	26
2.3.4	Forensique .....	27
2.3.5	Gestion des ressources humaines.....	28
2.3.6	Renouvellement des cadres.....	28
2.3.7	Formations .....	28
2.3.7.1	CIFPol (école de police).....	28
2.3.7.2	Formation professionnelle hors école de police.....	28
2.3.7.3	Formations continues.....	28
2.3.7.4	« Respecter et vivre la diversité ».....	29
2.3.7.5	Formation des partenaires .....	29
2.3.7.6	Formation judiciaire romande .....	30
2.3.7.7	Echanges linguistiques .....	30
2.3.8	Informatique et télécommunications .....	30
2.3.9	Logistique et infrastructures .....	30

2.3.9.1	Mobilité .....	30
2.3.9.2	Infrastructures.....	31
2.3.9.3	Habillement, équipement et armement (HEA).....	31
2.3.9.4	Logistique .....	31
<b>2.4</b>	<b>Domaines d'évolution – perspectives.....</b>	<b>32</b>
2.4.1	Momentum.....	32
2.4.2	Criminalité digitale (cyber) .....	32
2.4.3	Discriminations « HATE » .....	32
2.4.4	Tour de France .....	33
<b>3</b>	<b>Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM) .....</b>	<b>33</b>
<b>3.1</b>	<b>Protection de la population .....</b>	<b>33</b>
3.1.1	Activités courantes.....	33
3.1.1.1	Abris privés et publics.....	33
3.1.1.2	Sirènes .....	34
3.1.1.3	Exercices.....	34
3.1.1.4	Organe cantonal de conduite (OCC).....	34
3.1.1.5	Organes communaux de conduite.....	35
3.1.1.6	Plans d'engagement.....	35
<b>3.2</b>	<b>Protection civile .....</b>	<b>35</b>
3.2.1	Mission.....	35
3.2.2	Opération .....	36
3.2.2.1	Organisation .....	36
3.2.2.2	Cours de répétition .....	36
3.2.2.3	Engagements .....	36
3.2.3	Instruction .....	37
3.2.3.1	Organisation .....	37
3.2.3.2	Taux d'occupation .....	37
3.2.4	Support .....	38
3.2.4.1	Administration et informatique .....	38
3.2.4.2	Affaires disciplinaires.....	38
<b>3.3</b>	<b>Administration militaire .....</b>	<b>38</b>
3.3.1	Mission.....	38
3.3.2	Commandement d'arrondissement.....	38
3.3.2.1	Promotions d'officiers .....	38
3.3.2.2	Service d'instruction des formations.....	39
3.3.2.3	Tir hors service .....	39
3.3.2.4	Affaires disciplinaires et pénales .....	39

3.3.2.5	Activités de recrutement .....	40
3.3.2.6	Libération de service.....	41
3.3.3	Taxe d'exemption de l'obligation de servir .....	41
3.3.4	Place d'armes de Fribourg – Caserne de la Poya .....	42
<b>4</b>	<b>Service de la population et des migrants (SPoMi).....</b>	<b>43</b>
<b>4.1</b>	<b>Police des étrangers .....</b>	<b>43</b>
4.1.1	Activités courantes .....	43
4.1.1.1	Permis délivrés .....	43
4.1.1.2	Visas de retour en Suisse .....	43
4.1.1.3	Effectif de la population étrangère résidant dans le canton au 31 décembre, sans les requérants d'asile ni les personnes admises provisoirement.....	43
4.1.1.4	Mesures administratives .....	43
4.1.2	Evénements particuliers.....	44
<b>4.2</b>	<b>Domaine de l'asile .....</b>	<b>44</b>
4.2.1	Activités courantes .....	44
4.2.1.1	Centre fédéral de requérants d'asile de la Gouglera à Giffers.....	45
4.2.2	Evénements particuliers.....	45
<b>4.3</b>	<b>Main-d'œuvre étrangère.....</b>	<b>45</b>
4.3.1	Activités courantes .....	45
4.3.1.1	Annonces de ressortissants UE/AELE.....	45
4.3.1.2	Autorisations préalables concernant les ressortissants de la Croatie* .....	45
4.3.1.3	Autorisations préalables concernant les prestataires de services UE/AELE .....	45
4.3.1.4	Autorisations préalables pour ressortissants de pays tiers.....	46
4.3.1.5	Autres décisions.....	46
4.3.1.6	Mesures administratives .....	46
4.3.2	Evénements particuliers.....	46
<b>4.4</b>	<b>Passeports, cartes d'identité suisses et documents pour étrangers.....</b>	<b>46</b>
4.4.1	Activités courantes .....	46
4.4.1.1	Documents délivrés .....	46
4.4.2	Evénements particuliers.....	47
<b>4.5</b>	<b>Harmonisation des registres .....</b>	<b>47</b>
4.5.1	Activités courantes .....	47
4.5.2	Evénements particuliers.....	47
<b>5</b>	<b>Service de la Police du commerce (SPoCo).....</b>	<b>48</b>
<b>5.1</b>	<b>Etablissements publics.....</b>	<b>48</b>
5.1.1	Activités courantes .....	48
5.1.1.1	Autorisations délivrées.....	48

5.1.1.2	Mesures administratives.....	48
5.1.1.3	Décompte des patentes d'établissements publics.....	48
5.1.1.4	Fumée passive.....	49
5.1.1.5	Formation obligatoire.....	49
5.1.1.6	Formation partielle.....	49
<b>5.2</b>	<b>Boissons alcooliques .....</b>	<b>49</b>
5.2.1	Activités courantes.....	49
5.2.1.1	Autorisations délivrées .....	49
5.2.1.2	Mesures administratives.....	49
5.2.1.3	Décompte des patentes de boissons alcooliques .....	49
<b>5.3</b>	<b>Loteries et collectes.....</b>	<b>50</b>
5.3.1	Activités courantes.....	50
5.3.1.1	Autorisations délivrées .....	50
<b>5.4</b>	<b>Appareils de jeu .....</b>	<b>50</b>
5.4.1	Activités courantes.....	50
5.4.1.1	Autorisations délivrées .....	50
<b>5.5</b>	<b>Salons de jeu .....</b>	<b>50</b>
5.5.1	Activités courantes.....	50
5.5.1.1	Autorisations délivrées .....	50
5.5.1.2	Décompte des autorisations de salons de jeu.....	50
<b>5.6</b>	<b>Prostitution .....</b>	<b>50</b>
5.6.1	Activités courantes.....	50
5.6.1.1	Autorisations délivrées .....	50
5.6.1.2	Mesures administratives.....	50
5.6.1.3	Décomptes des autorisations .....	50
<b>5.7</b>	<b>Commerce itinérant .....</b>	<b>51</b>
5.7.1	Activités courantes.....	51
5.7.1.1	Autorisations délivrées .....	51
<b>5.8</b>	<b>Crédit à la consommation .....</b>	<b>51</b>
5.8.1	Activités courantes.....	51
5.8.1.1	Décomptes des autorisations .....	51
<b>5.9</b>	<b>Activité à risque .....</b>	<b>51</b>
5.9.1	Activités courantes.....	51
5.9.1.1	Autorisations délivrées .....	51
<b>5.10</b>	<b>Poids et mesures .....</b>	<b>51</b>
5.10.1	Activités courantes.....	51
5.10.1.1	Instruments de mesure vérifiés .....	51



5.10.1.2	Contrôles des préemballages .....	51
5.10.1.3	Surveillance du marché .....	52
<b>5.11</b>	<b>Indication des prix.....</b>	<b>52</b>
5.11.1	Événement particulier .....	52
<b>6</b>	<b>Service de la justice .....</b>	<b>52</b>
<b>6.1</b>	<b>Activités.....</b>	<b>52</b>
6.1.1	Barreau .....	52
6.1.2	Notariat.....	53
6.1.3	Assistance judiciaire en matière civile.....	53
6.1.4	Assistance judiciaire en matière pénale.....	54
6.1.5	Assistance judiciaire en matière administrative .....	54
6.1.6	Entraide judiciaire.....	54
6.1.7	Médiation judiciaire .....	54
6.1.7.1	Commission de la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs.....	54
6.1.7.2	Bureau de la médiation pénale pour mineurs .....	55
6.1.8	Surveillance des fondations classiques .....	56
<b>7</b>	<b>Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation (SESPP) .....</b>	<b>57</b>
<b>7.1</b>	<b>Activités.....</b>	<b>57</b>
7.1.1	Sanctions pénales.....	57
7.1.1.1	Peines .....	57
7.1.1.2	Mesures thérapeutiques et internement .....	57
7.1.1.3	Autres mesures.....	58
7.1.2	Prestations administratives diverses.....	58
7.1.3	Nombre de journées de détention et de condamnés .....	58
7.1.4	Décisions rendues par le SESPP en matière d'exécution de PPL et de mesures.....	59
7.1.5	Exécution des peines en milieu ouvert.....	61
7.1.5.1	Travail d'intérêt général (TIG).....	61
7.1.5.2	Surveillance électronique (EM) .....	62
7.1.5.3	Mesures de substitution (art. 237 CPP) .....	62
7.1.6	Peines privatives de liberté de substitution (PPLS) .....	62
7.1.7	Recours en grâce.....	63
7.1.8	Casier judiciaire.....	63
7.1.9	Domaine probation.....	64
<b>8</b>	<b>Office de la circulation et de la navigation (OCN) .....</b>	<b>65</b>
<b>8.1</b>	<b>Activités.....</b>	<b>65</b>
8.1.1	Mandat de prestations.....	65

---

<b>8.2</b>	<b>Législation .....</b>	<b>65</b>
8.2.1	Loi .....	65
<b>9</b>	<b>Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB).....</b>	<b>65</b>
<b>10</b>	<b>Etablissement de détention fribourgeois (EDFR).....</b>	<b>66</b>
<b>11</b>	<b>Etat du personnel .....</b>	<b>66</b>

---

---

# 1 Direction et secrétariat général

---

Conseiller d'Etat, Directeur : Maurice Ropraz

Secrétaire général : Olivier Kämpfen

## 1.1 Activités

### 1.1.1 Activité courante

Le Secrétariat général exerce les tâches d'état-major de la Direction, en particulier la planification et la coordination des travaux, la préparation des dossiers pour le Conseil d'Etat, le suivi des dossiers et le traitement des affaires administratives (finances, personnel, logistique). Il gère l'information interne et externe et conduit des projets relevant du champ de compétence de la Direction ainsi que des projets inter-directionnels

### 1.1.2 Evénements particuliers

#### 1.1.2.1 Politique d'intégration

Comme en 2020, la situation sanitaire et les mesures liées à la pandémie ont notablement impacté les activités déployées dans le domaine de l'intégration des migrants et migrantes et la prévention du racisme, notamment en raison des restrictions appliquées aux manifestations, rassemblements et autres réunions. Des actions phare de l'année ont dû être réinventées, à l'image de la Semaine d'action contre le racisme, qui s'est tenue majoritairement en ligne, grâce à la réactivité des partenaires porteurs de projets. Parmi les événements particuliers qui ont ponctué cette année, il convient de relever l'organisation de la Journée de la Commission cantonale pour l'intégration des migrants et des migrantes et la prévention du racisme, consacrée à la prise en compte de la diversité culturelle par et dans les collectivités publiques. Dans cette même thématique, la formation à la diversité culturelle dans les administrations publiques s'est poursuivie au sein de la Police cantonale. A noter également qu'une nouvelle commune, Bösinggen, a rejoint les rangs des « Communes sympas ».

Enfin, l'année 2021 a été mise à profit pour élaborer le Programme d'intégration cantonal pour les années 2022-2023 (PIC 23bis). Ce programme est doté d'une enveloppe annuelle de 2,29 millions, répartie entre la Confédération, le canton et les communes, à laquelle s'ajoutent les forfaits d'intégration pour le domaine de l'asile et des réfugiés. Le PIC 2bis permettra de consolider les acquis, poursuivre la mise en œuvre des objectifs spécifiques de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) pour le domaine de l'asile et des réfugiés et poser les bases du PIC 3.

#### 1.1.2.2 Loi sur les amendes d'ordre de droit cantonal et de droit fédéral

La loi sur les amendes d'ordre de droit cantonal et de droit fédéral (LCAO), adoptée par le Grand Conseil en octobre 2021, est le fruit d'une longue réflexion menée à la suite de l'adoption de la nouvelle loi fédérale sur les amendes d'ordre, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Elle regroupe dans un texte unique non seulement les dispositions d'exécution de la loi fédérale, mais également l'ensemble des dispositions sur les amendes d'ordre de droit cantonal, jusqu'alors dispersées dans de nombreuses lois. Au-delà de sa vertu unificatrice, cette nouvelle loi clarifie et simplifie le système de répartition des compétences entre les diverses autorités concernées, ainsi que la délégation de compétence aux communes.

#### 1.1.2.3 Loi sur la défense incendie et les secours

La loi sur la défense incendie et les secours, dont le projet lui a été transmis au début de l'année, a été adoptée par le Grand Conseil en mars et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet. Elle ambitionne d'améliorer l'efficacité des interventions et l'efficience de l'organisation des sapeurs-pompier, fondée sur une cartographie des risques. Les communes devront notamment s'organiser en associations regroupant un minimum de 30 000 habitants, ou le territoire d'un district. La réforme permet en outre de désenchevêtrer les tâches entre les différents acteurs concernés et de simplifier le système de financement. Un régime transitoire permet enfin de préserver les intérêts financiers immédiats des communes.

---

Conformément à la loi, et sur proposition de la Conférence des préfets, la Commission cantonale de défense incendie et secours (CDIS) provisoire a adopté en octobre le découpage géographique des associations de communes qui devront gérer les bataillons régionaux de sapeurs-pompiers. La CDIS provisoire a en outre finalisé l'analyse des risques et défini en conséquence la carte opérationnelle des bases de départ.

#### 1.1.2.4 Ordonnance relative aux aéronefs sans occupants d'un poids inférieur à 30 kg (OAero)

Au cours des dernières années, l'utilisation d'aéronefs sans occupants (« drones ») s'est constamment développée en Suisse et dans le canton de Fribourg. Le développement de cette activité a des conséquences en termes de sécurité, de partage de l'espace aérien et de respect de la vie privée, de protection de la faune et de la protection des données. En réponse à cette évolution, la DSJ a élaboré une ordonnance, adoptée par le Conseil d'Etat en décembre et entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022, qui règle, sous l'angle exclusivement sécuritaire, le cadre de l'utilisation des drones sur territoire fribourgeois en prévoyant notamment des zones d'exclusion de vol.

#### 1.1.2.5 Décret fixant l'effectif des agents et agentes de la Police cantonale

Se fondant sur une analyse approfondie des défis qui attendent la Police cantonale ces dix prochaines années tant en matière de sécurité publique que sur le plan organisationnel, la DSJ a pu présenter avec succès, tant auprès du Conseil d'Etat que du Grand Conseil, un projet de décret rehaussant l'effectif maximal des agents et agentes de la Police cantonale. Celui-ci est désormais fixé à 615 EPT, soit 46,5 unités de plus qu'auparavant, à atteindre progressivement sur l'ensemble de la législature 2022-2026. Cette augmentation constitue une première étape, au terme de laquelle une nouvelle augmentation du même ordre pour la législature suivante fera l'objet d'une nouvelle analyse.

#### 1.1.2.6 Conditions de retraite des agent-e-s de la force publique

Le sort réservé aux agents et agentes de la force publique – en particulier de la Police cantonale et de l'Etablissement de détention fribourgeois – dans le cadre de la réforme du plan de prévoyance professionnelle du personnel de l'Etat a fait l'objet d'un travail intense auquel la DSJ a pleinement participé, aux côtés de la Direction des finances et de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, et en collaboration avec la Police cantonale et l'Etablissement de détention fribourgeois. Une solution agréée par les partenaires sociaux a pu être adoptée par le Conseil d'Etat. Elle prévoit le maintien des anciennes conditions (retraite à 60 ans, avance AVS à 100 %, mesures transitoires et compensatoires) dans le nouveau régime de pension pour les agents de plus de 45 ans et déjà actifs au 31 décembre 2018. Pour les agents et agentes âgés de moins de 45 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ou engagés après le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les nouvelles conditions prévoient une augmentation de l'âge de la retraite de 60 à 62 ans, la possibilité de prendre une retraite flexible dès 60 ans, la participation financière de l'Etat au rachat du taux de conversion entre 62 et 65 ans à hauteur de 85 %, ainsi qu'une avance AVS fixée à 90 % de la rente AVS maximale.

## 1.2 Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)

### 1.2.1 Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)

Cette conférence a tenu ses deux séances annuelles les 15 avril 2021, par visioconférence, et 18-19 novembre 2021, à Mendrisio. Les sujets abordés étaient notamment les suivants :

- > Projet Justitia 4.0 et harmonisation de l'informatique dans la justice pénale (HIJP) ;
- > Technique et informatique policières (TIP) et harmonisation de l'informatique policière (HIP) ;
- > Exécution des sanctions pénales ;
- > Stratégie nationale contre les cyberrisques ;
- > Echange de données de police au niveau national ;
- > Hooliganisme.

### 1.2.2 Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS)

Cette conférence a tenu son assemblée annuelle le 21 mai 2021 à Berne. Les sujets abordés étaient notamment les suivants :

- 
- > Défis de la politique de sécurité de la Suisse, avec la Conseillère fédérale Viola Amherd, cheffe DDPS ;
  - > Stratégie Armée suisse 2030 ;
  - > Femmes dans l'armée ;
  - > Défis relatifs à l'Office fédéral de la protection de la population ;
  - > Coordination de la protection ABC (atomique-biologique-chimique) en Suisse.

### 1.2.3 Conférence latine des chefs des départements de justice et police (CLDJP)

Cette conférence a tenu ses deux assemblées annuelles les 25 mars 2021, par visioconférence, et 11 novembre 2021, à Neuchâtel. Elle a notamment abordé les sujets suivants :

- > Concept intercantonal de coordination opérationnelle et préventive (CICOP) ;
- > Réglementation de l'échange intercantonal de données dans le domaine de la criminalité sérieuse ;
- > Formation policière romande ;
- > Concordat latin sur la détention pénale des mineurs ;
- > Concordat latin sur la détention pénale des adultes ;
- > Centre suisse de compétence en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP).

## 1.3 Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)

### 1.3.1 Recours

En matière de recours, la situation est la suivante (chiffre 2020) :

- > 2 (3) recours en matière d'armes. 2 décisions ont été rendues. 0 affaire pendante ;
- > 1 (1) recours en matière d'émoluments de police. 1 décision a été rendue. 0 affaire pendante ;
- > 0 (2) recours en matière de police du commerce. 0 affaire pendante ;
- > 5 (14) recours en matière d'affaires militaires. 4 décisions ont été rendues, 1 affaire est pendante ;
- > 20 (23) recours en matière d'exécution des sanctions pénales ou dans le cadre de la détention. 20 décisions ont été rendues. 0 affaire pendante ;
- > 1 recours en matière d'interdiction de périmètre est pendant.

### 1.3.2 Décisions de première instance

En matière de décisions de première instance, la situation est la suivante (chiffre 2020) :

- > 1 (2) plaintes au sens de la loi sur la Police cantonale. 1 décision a été rendue ;
- > 6 (3) plaintes au sens de la loi sur l'exécution des peines et des mesures. 6 décisions ont été rendues ;
- > 4 (5) dénonciations au sens du code de procédure et de juridiction administrative. 4 décisions ont été rendues. 0 affaire pendante ;
- > 7 (7) prétentions au sens de la loi sur la responsabilité des collectivités publiques et de leurs agents. 3 décisions ont été rendues. 4 affaires sont pendantes ;
- > 6 (12) procédures au sens du Concordat sur les entreprises de sécurité (CES) ; 5 décisions ont été rendues. 1 affaire est pendante ;
- > 2 (7) demandes d'assistances juridiques au sens de la loi sur le personnel de l'Etat. 2 décisions ont été rendues ;
- > 3 (0) procédures au sens de la loi sur le personnel. 2 affaires sont terminées. 1 est actuellement pendante ;
- > 2 (3) décisions ont été attaquées devant le Tribunal cantonal.

## 1.4 Législation

### 1.4.1 Lois et décrets

- > Loi du 11 février 2021 sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques (LIVAR)
- > Loi du 26 mars 2021 sur la défense incendie et les secours (LDIS)
- > Loi du 20 mai 2021 sur l'abandon du certificat de bonnes mœurs dans la législation fribourgeoise
- > Loi du 9 septembre 2021 modifiant la loi sur la justice et le code de procédure et de juridiction administrative
- > Loi du 6 octobre 2021 sur les amendes d'ordre de droit cantonal et de droit fédéral (LCAO)
- > Loi du 6 octobre 2021 modifiant la loi sur le contrôle des habitants (LCH)

> Décret du 5 novembre 2021 fixant l'effectif des agents et agentes de la Police cantonale

#### 1.4.2 Ordonnances et règlements

- > Ordonnance du 23 février 2021 concernant la mise en place d'un essai pilote d'annonce électronique des déménagements
- > Ordonnance du 15 juin 2021 sur l'abandon du certificat de bonnes mœurs dans la législation fribourgeoise
- > Règlement transitoire du 21 juin 2021 sur la défense incendie et les secours
- > Ordonnance du 21 septembre 2021 fixant les conditions d'exonération de l'impôt sur les véhicules automobiles et les remorques
- > Ordonnance du 23 novembre 2021 sur les amendes d'ordre de droit cantonal et de droit fédéral (OCAO)
- > Ordonnance du 7 décembre 2021 modifiant l'ordonnance concernant la durée du travail et les horaires de certaines catégories de collaborateurs et collaboratrices rattachés à l'Etablissement de détention fribourgeois
- > Ordonnance du 14 décembre 2021 sur les aéronefs sans occupants d'un poids inférieur à 30 kg (OAero)
- > Ordonnance du 14 décembre 2021 modifiant l'ordonnance sur la profession d'avocat

## 2 Police cantonale (POL)

Commandant : Philippe Allain

### 2.1 Effectifs et mouvements

#### 2.1.1 Effectifs au 31.12.2021

Unités (EPT)	Agent-e-s	Aspirant-e-s	Auxiliaires	Civil-e-s	Apprenti-e-s	Total
Commandement	25 (22,5)	-	2 (1,8)	16 (12,2)	4 (4)	47 (40,5)
Ressources humaines	11 (10,8)	23 (22)	-	9 (7,8)	4 (3,8)	47 (45,4)
Services généraux	24 (22,5)	-	1 (1)	40 (34)	1 (1)	66 (58,5)
Gendarmerie	396 (381,4)	-	18 (16,3)	26 (18,2)	-	440 (415,9)
Police de sûreté	126 (115,4)	-	-	18 (14,8)	3 (3)	147 (133,2)
<b>Total</b>	<b>582 (552,6)</b>	<b>23 (23)</b>	<b>21 (19,1)</b>	<b>109 (87)</b>	<b>12 (11,8)</b>	<b>750 (693,3)</b>

Nombre de policiers-ères/habitants\* : 1/556 (552) (CH : 1/446 (454) ; cantons latins et BE : 1/444 (446))

#### 2.1.2 Mouvements

Unités*	Agent-e-s	Aspirant-e-s	Auxiliaires	Civil-e-s	Total
Engagements	2 (-)	25 (25)	1 (-)	18 (9)	46 (34)
Départs à la retraite	7 (12)	- (-)	- (1)	1 (2)	8 (15)
Démissions – départs	10 (9)	2 (3)	- (-)	2 (7)	14 (19)

#### 2.1.3 Répartition

	Nombre	Âge moyen	Cadres	Francophones	Germanophones
Femmes*	210 (197)	36,9 (36,5)	18 (16)	156 (144)	54 (53)
dont policières et auxiliaires*	126 (124)	35,3 (34,7)	12 (11)	97 (94)	29 (30)
Hommes*	540 (538)	39,5 (39)	205 (196)	415 (412)	125 (126)
dont policiers et auxiliaires*	477 (472)	39,6 (39,2)	194 (185)	367 (365)	110 (107)

\* Les chiffres entre parenthèses aux points 1.1.2, 1.1.3 et 1.1.4, sont ceux de l'année précédente

## 2.2 Activités de la Police cantonale

### 2.2.1 Activités générales

	2020	2021
Rapports de police établis	22 679	23 216
Plaintes pénales enregistrées	6991	7250
Réquisitions traitées	20 197	21 235
dont retraits de plaques et permis (OCN)	4564	4966
dont mandats d'arrêt du SESSP	2237	3220
dont notifications (Office des poursuites, etc.)	2274	1541
Input entrant au CEA	288 786	259 640
dont appels téléphoniques entrants	157 943	184 468
dont alarmes traitées	2552	4094
Arrestations	228	236
Personnes en difficultés (Interventions à but social)	2245	2375

#### 2.2.1.1 Evénements particuliers

##### *MOMENTUM*

Le 5 novembre, sur proposition du Conseil d'Etat, le Grand Conseil a accepté de modifier le décret fixant l'effectif de la Police cantonale. Une augmentation de l'effectif maximal d'ici 2026 de 46,5 équivalents plein temps (EPT) a été validée. Une étape décisive a donc été franchie pour le futur de la Police cantonale, tant au niveau de l'adaptation de ses prestations et de son organisation que de l'augmentation progressive de ses effectifs.

Ce projet est le résultat d'une analyse de la Police cantonale constatant qu'elle devrait faire face, ces prochaines années, à des changements, tant au niveau du développement économique et démographique de Fribourg que de la composition sociale et culturelle de la population, des modes de vie, etc.

Face à ces évolutions, la population ainsi que les partenaires de la Police cantonale exigeront une présence accrue et des compétences policières encore plus diversifiées qu'aujourd'hui. Quatorze défis organisationnels et sécuritaires ont été identifiés pour ces dix prochaines années, notamment dans le traitement des questions de mœurs et maltraitance, de la délinquance juvénile, de la lutte contre les nouvelles formes de délinquance routière, de la cybercriminalité et de la professionnalisation de certaines tâches (voir pt 2.4.1).

##### *COVID-19*

##### *Organes de conduite*

L'Organe cantonal de conduite ad hoc (OCC COVID 2) a été dissout en juin 2021, mais la Police cantonale est restée engagée dans la cellule cantonale de coordination (CCC) s'occupant de coordonner la mise en application des ordonnances fédérales et cantonales Covid-19. Elle a maintenu le pilotage du groupe de coordination des contrôles Covid (G3C) pour l'application des ordonnances fédérales et cantonales. Elle a également appuyé la Task Force Santé.

##### *Contrôles du respect des directives*

Le personnel G3C (agents et agentes de la Police cantonale et inspecteurs et inspectrices du SPE) ont effectué 725 contrôles d'établissements publics, magasins, centres de loisirs et divers autres locaux accessibles au public.

- > 392 contrôles effectués par le personnel de la Police cantonale concernent uniquement des établissements publics (restaurants, bars, discothèques) ;
- > 24 responsables d'établissements publics et 6 de magasins ont été dénoncés à l'autorité compétente pour des infractions en lien avec l'ordonnance Covid-19 Situation particulière ;



- > 49 personnes ont été dénoncées par la procédure des amendes d'ordre pour diverses infractions (non-port du masque, ne pas être en possession d'un certificat Covid, organisation d'une fête privée avec un nombre de personnes supérieur à celui autorisé, etc.) ;
- > 13 notifications de quarantaine ont été transmises à la demande du Service du médecin cantonal ;
- > 6 personnes ont été dénoncées pour non-respect de quarantaine.

#### *Encadrement des manifestations coronasceptiques*

À la suite des mesures du Conseil fédéral pour endiguer la pandémie de COVID-19, plusieurs manifestations, organisées par des groupes d'opposants et d'opposantes, se sont déroulées en 2021 en Suisse, dont 10 dans le canton de Fribourg (7 à Fribourg, 2 à Bulle et 1 à Morat). La plus importante s'est déroulée le 6 novembre 2021 à Fribourg, avec la participation d'environ 4000 personnes. Pour chaque rassemblement, un dispositif policier adapté était en place. Aucun problème d'ordre et de sécurité n'a été relevé.

#### *Sécurisation des centres de vaccination*

Dès le 4 janvier 2021, la Police cantonale a mis en place un dispositif de sécurisation des centres de vaccination du canton. Deux plaintes pénales pour dommages à la propriété contre le centre d'Espace Gruyère à Bulle ont été enregistrées.

### **INTEMPÉRIES DANS LE CANTON**

#### *Un déluge de grêle s'abat sur Bulle et ses environs*

Le lundi 28 juin 2021, un déluge de grêle d'une rare violence s'est notamment abattu sur la capitale gruérienne durant moins de 5 minutes. Cet orage a traversé le canton, sollicitant à plus de 310 reprises l'intervention des services d'urgence. Six enfants et une accompagnante ont été légèrement blessés par la grêle à Bulle. Pour la gestion de cet événement, une structure de conduite, dirigée par la Police cantonale, a été mise en place par la Police cantonale avec pour objectifs la priorisation et la coordination dans l'engagement des services de secours.

#### *Engagement UMBRELLA*

En raison des fortes précipitations, les lacs de Neuchâtel, Biemme et Morat ont atteint durant plusieurs semaines des niveaux préoccupants. La Police cantonale, par son engagement « UMBRELLA », et plus particulièrement la région Nord, a fourni l'effectif de conduite crucial des premières heures (alarme, coordination des moyens, appui au PC front et aux communes) et celui d'appui durant tout l'engagement avec la reprise de la conduite par l'OCC. Afin de contrôler le respect de l'interdiction de naviguer décidée par le CE, la Police du lac a intensifié ses patrouilles du 14 au 30 juillet 2021, en collaboration avec les gardes-faune. Un total de 2129 heures d'engagement ont été effectuées par les agents et agentes de la Police cantonale.

#### *Communication*

Lors de ces événements, la communication élaborée a permis de garantir l'information à la population et aux services intervenants, via les réseaux sociaux et l'application Alertswiss.

## **2.2.2 Activités judiciaires**

### **2.2.2.1 Chiffres**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Homicides intentionnels (assassinats, meurtres, etc.)	2	0
Levées de corps	170	189
Brigandages	29	26
Escroqueries (sans cyber)	144	155
Criminalité digitale (cyber) *		
Nombre de plaintes	573	805
Préjudice	CHF 2 364 975	CHF 7 191 508
Incendies	293	287

	2020	2021
Cambriolages	834	889
Affaires avec des prévenu-e-s mineur-e-s	1059	866
Pornographie illégale	69	60
Viols / contraintes sexuelles	57	55
Stupéfiants		
Séquestres marijuana (g)	145 800	80 400
Séquestres cocaïne (g)	3960	2310
Séquestres héroïne (g)	5210	2620
Séquestres crystal meth (g)	50	70
Commissions rogatoires internationales (avec déplacement à l'étranger)	0	2
Prévention		
Prévention dans les classes primaires	158	234
Prévention dans les classes CO	177	373
Participation à des réunions de parents / enseignant-e-s / professionnels	137	154
Interventions ponctuelles dans les classes	42	70

\*Différence marquée en raison des mesures sanitaires liées au COVID en 2020.

#### 2.2.2.2 Evénements particuliers

##### *Tentative d'homicide à Estavayer-le-Lac*

Le mercredi 4 août 2021, en fin de nuit, une violente altercation s'est déroulée dans un appartement à Estavayer-le-Lac. L'un des protagonistes a été grièvement blessé avec une hache, et de la cocaïne (537 grammes) a été retrouvée cachée dans un buisson à l'extérieur. Les mesures d'enquête ont permis de déterminer que l'agression était liée à un trafic de cocaïne et que 4 personnes étaient présentes au moment des faits.

##### *Incendie intentionnel à Granges/Veveyse*

Le mercredi 23 décembre 2020, en fin de soirée, un incendie s'est déclaré dans la zone industrielle de Granges/Veveyse. Différents véhicules et appareils industriels ont été la proie des flammes. Le préjudice s'est chiffré à plus de 750 000 francs. L'enquête, menée essentiellement en 2021, a permis de porter des soupçons à l'encontre du propriétaire d'une grande partie du matériel détruit. De nombreux délits financiers connexes, comme de précédents incendies suspects, ont pu être mis en exergue. Trois prévenus ont été dénoncés à l'autorité compétente.

##### *Affaire « ZERIAN » – Démantèlement d'un réseau de trafiquants dans le district de la Glâne*

90 personnes ont été entendues et 13 d'entre elles incarcérées. 66 perquisitions ont permis de séquestrer 260 g de cocaïne, 9,5 kg de cannabis, 90 g de MDMA et 45 000 francs. La cocaïne était importée d'Espagne et le cannabis de France. Les autorités françaises ont pu mettre la main sur 25 kg de haschisch et 30 000 euros. Les investigations ont permis de prouver la vente d'environ 15 kg de cannabis et 1,5 kg de cocaïne.

##### *Crédits Covid*

Les enquêtes financières liées aux crédits Covid ont occupé la brigade financière en 2021. Plus de 30 cas de fraude en lien avec l'ordonnance sur le cautionnement solidaire lié au Covid ont été dénoncés pour un préjudice de plus de 4 millions de francs. Des dénonciations sur l'obtention indue de RHT Covid ont aussi été traitées.

Un entrepreneur a, par exemple, obtenu un crédit Covid pour deux de ses sociétés, pour près de 1 000 000 de francs, en fournissant des informations erronées. L'enquête a pu déterminer qu'il avait auparavant obtenu diverses lignes de crédits dans plusieurs banques en produisant de faux états financiers (préjudice de plus de 6 000 000 de francs). Il utilisait l'argent pour mener un train de vie élevé.

### *Infractions sexuelles*

À la suite d'une plainte d'une femme contre son ex-mari, se présentant notamment comme prêtre exorciste travaillant avec les énergies, l'enquête a permis d'identifier plus d'une trentaine de victimes, toutes clientes ou anciennes épouses du prévenu et d'établir des infractions financières.

### *#Balancetonprof – libération de la parole sur les réseaux sociaux*

À la suite de la remarque d'un enseignant du collègue de Gambach sur la tenue vestimentaire d'une élève, une forte mobilisation, relayée par le collectif de la grève des femmes de Fribourg et portée par l'hashtag #balancetonprof, s'est créée sur les réseaux sociaux. Les nombreux « post », souvent anonymes, ont décrit des comportements déplacés pouvant être assimilés parfois à du harcèlement sexuel. L'analyse de ces témoignages sous l'angle pénal a permis d'instruire plusieurs enquêtes judiciaires qui ont débouché pour certaines d'entre elles à des dénonciations.

### *Enlèvement de Mia*

Au mois d'avril 2021, en collaboration avec les services français, la Police cantonale a traité l'affaire d'enlèvement de la petite Mia, 8 ans, commis dans les Vosges. Elle avait été kidnappée par un groupe de personnes issues d'une mouvance complotiste, en présence de sa grand-mère maternelle qui en avait la garde. Rapidement, il a pu être établi que la mère et la fille se trouvaient en Suisse. Après 3 jours d'enquête et de recherches, coordonnées par le canton de Fribourg et la Police judiciaire fédérale, elles ont pu être retrouvées dans un squat à Ste-Croix/VD.

## 2.2.3 Activités au profit de la sécurité publique

### 2.2.3.1 Chiffres

	2020	2021
Violences domestiques	576	512
Nombre d'éloignements de domicile	87	106
Nombre de jours d'éloignement de domicile	789	1030
Phobies et délits de haine (« HATE »)	52	67
dont discrimination raciale	29	23
dont discrimination liée à l'identité de genre	12	10
dont discrimination sexiste (harcèlement de rue)	10	17
dont autres	1	17
Manifestations sécurisées	13	38
Maintien de l'ordre – Fribourg		
Nombre d'engagements	5	10
dont sport	4	10
Agents et agentes engagés	208	375
Nombre d'heures	1358	2446
Maintien de l'ordre Romandie (GMO)		
Nombre d'engagements	1	12
Agents et agentes engagés	6	125
Nombre d'heures	69	2528
Protections rapprochées	24	274
dont à l'étranger	0	1
dont en Suisse	24	272
Passages dans les foyers pour requérant-e-s d'asile	221	236
Gens du voyage – installations de camps (Joux-des-Ponts)	21	13
Nombre de caravanes	84	68
Nombre de nuitées	9931	10 410
Montants encaissés pour l'aire de la Joux-des-Ponts	CHF 198 640	CHF 209 560
Gens du voyage – installations de camps (hors Joux-des-Ponts)	3	12

	2020	2021
Nombre de caravanes	45	111
Nombre de nuitées	355	1281

### 2.2.3.2 Evénements particuliers

#### *Occupation de l'aire de transit de la Joux-des-Ponts*

Le lundi 2 février 2021, en raison de l'arrivée de 69 caravanes de gens du voyage, l'aire d'accueil de la Joux-des-Ponts a été ouverte de manière anticipée (ouverture normale le 1<sup>er</sup> mars 2021). En accord avec l'OFROU, 44 caravanes ont été autorisées à stationner dans le camp. En début de saison, de nombreuses haltes spontanées ont eu lieu sur notre territoire, car l'ouverture des aires d'accueil des cantons de Neuchâtel et du Valais était différée. Fait nouveau, quelque 15 caravanes se sont établies, en toute légalité, au camping public d'Enney. La saison s'est déroulée sans incident. Le 18 octobre 2021, les gens du voyage ont quitté notre canton. L'occupation de l'aire de transit a été de 103 % de sa capacité durant l'année. L'entreprise Securitas était mandatée pour l'encaissement des nuitées.

#### *Bandes rivales*

Le 14 novembre 2020, à la suite de tensions entre deux groupes de jeunes de Neuchâtel et Morat, un rassemblement s'est déroulé en gare de Morat en vue d'une bagarre. À la suite de l'information reçue quelques heures auparavant, une présence policière a permis de disperser les jeunes de la région se trouvant autour de la gare. Ayant appris la présence de la police, une quarantaine de jeunes Neuchâtelois, arrivant par le train, ont préféré descendre à la gare de Sugiez où ils ont agressé un jeune qui rentrait chez lui.

Le dispositif policier s'est déplacé à Sugiez afin d'éviter d'autres actes de violence. Alors que la situation était calme et que les jeunes identifiés avaient pris la décision de rentrer, l'un deux, un Suisse de 16 ans, s'est isolé le long du quai sans voir qu'un train entrain en gare et a été percuté. Les policiers présents ont immédiatement prodigué les premiers soins à la victime qui a été transportée en ambulance à l'hôpital de l'Ile à Berne où elle est malheureusement décédée. Cet événement s'inscrit dans un cadre plus large de recrudescence des violences entre jeunes depuis le début 2020 dans plusieurs cantons.

#### *Task force « Centrum » (3 phases en 2021, printemps – été – automne)*

À la suite d'une augmentation notoire de la délinquance maghrébine dans notre canton, une force dédiée « CENTRUM » a été déployée pour lutter contre ce phénomène. Une plateforme de coordination, intégrant un procureur et des représentants du SPoMi, du SESPP et de l'EDFR, a été mise sur pied. L'action s'est déroulée en trois phases. Elle a débouché sur 230 dénonciations, l'élucidation de 58 plaintes et l'incarcération de 23 personnes et un renvoi de Suisse.

En parallèle, la Police cantonale a travaillé en partenariat avec les responsables et les agents et agentes de sécurité du centre de la Guglera. Un contact et des patrouilles dans le secteur ont été effectués quotidiennement, notamment aux arrêts de bus TPF. Il y a eu 50 interventions pour des requérants agressifs ou en difficultés.

#### *Engagement MO pour la saison de hockey 2021/2022 – HC Fribourg Gottéron*

Le championnat a repris le 10 septembre 2021. La capacité de la nouvelle patinoire a été portée à 8934 places. Les problèmes d'ordre et de sécurité publics sont stables. Quelques équipes drainent encore un nombre limité de supporters au comportement inadéquat.

#### *Engagements MO hors canton*

La Police cantonale a été sollicitée à 6 reprises pour appuyer des engagements hors canton, soit :

- > 29.-31.03.2021 appui à l'évacuation de la ZAD, de la zone occupée du Mormont/VD (22 agents)
- > 28.-31.05.2021 sécurisation d'une manifestation, évacuation d'un squat à Lugano/TI (7 agents)
- > 04.-06.06.2021 sécurisation d'une manifestation en lien avec l'extrémisme violent à Lugano/TI (7 agents)
- > 14.-17.06.2021 sécurisation de la rencontre Biden-Poutine à Genève (25 agents)

- > 17.07.2021 sécurisation d'une manifestation liée à la présence du président camerounais à Genève (7 agents)
- > 24.11.- 05.12.2021 sécurisation de la Conférence de l'OMC à Genève, (25 agents) (conférence finalement reportée)

#### « STREET 2.0 »

Ce principe général d'engagement vise à mettre en œuvre une présence renforcée des forces de police en uniforme, en visibilité et en disponibilité au profit de la population fribourgeoise. Ce principe intègre la notion de mobilité durable dans la gestion des déplacements. Le développement de la qualité des prestations fournies par la gendarmerie à la population et aux autorités est également pris en compte d'une manière générale et, en particulier, en matière d'accueil au guichet et réception, ainsi que dans la gestion des appels téléphoniques.

#### Personnes en difficultés

Nos agents et agentes ont été régulièrement confrontés à des personnes en détresse voulant attenter à leur vie. Dans ce fort contexte émotionnel, notre personnel a réussi, à plusieurs reprises, à les raisonner et ainsi sauver leur vie. En prévention de ces actes, un groupe de travail a été initié par la Police cantonale en collaboration avec le Service des ponts et chaussées, afin de mieux sécuriser certains ouvrages d'art. Des grillages ont été installés sur le pont de Zähringen et des démarches sont en cours pour le pont de la Poya.

#### Collaboration intercantonale

Au sein de la plateforme opérationnelle des Trois-Lacs (PO3L), la Police cantonale échange des informations, plusieurs fois par année et aux plus hauts niveaux avec ses partenaires confédérés (polices des cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel, Vaud et police ferroviaire), afin de rester vigilant à tout développement de criminalité sérieuse et coordonner les mesures à prendre. Ces rencontres permettent également de comprendre les préoccupations de chacune. La Police cantonale a participé à une opération coordonnée avec la Police cantonale vaudoise et la Police des transports (TPO) en lien avec la sécurité du réseau ferroviaire intercantonal (27 agents et agentes de ces trois entités ont été engagés).

#### « CONCILIUM »

Les mesures prises par la Confédération et les cantons pour lutter contre le Covid ont généré des menaces supplémentaires envers les autorités fédérales en particulier. Ces surveillances, demandées et régulièrement actualisées par le Service fédéral de sécurité, ont eu un impact conséquent en matière d'effectifs, d'organisation et de coûts pour la Police cantonale. Durant la période estivale, un appui concordataire a dû être sollicité auprès des autres cantons romands, afin de combler les besoins en personnel (9 policiers des cantons de NE-VD-GE-JU ont été engagés pendant 45 jours).

### 2.2.4 Activités au profit de la sécurité routière / lacustre

#### 2.2.4.1 Chiffres

	2020	2021
Accidents constatés par la police*	984	1067
Personnes blessées lors d'accidents de circulation*	608	682
Personnes décédées lors d'accidents de circulation*	11	8
Conducteurs et conductrices accidentés avec stupéfiants**	25	28
Conducteurs et conductrices accidentés en état d'ivresse**	148	152
Contrôles de vitesse (radars mobiles)	1429	1643
Cas d'infractions chauffard « Via Sicura »	34	13
Véhicules séquestrés dans les cas d'infractions de chauffard « Via Sicura »	17	7
Accidents de navigation	3	2
Aides apportées aux navigateurs-trices ou nageurs-euses en difficulté	10	16
Engagements du groupe des plongeurs et plongeuses	15	8
Convention du lac de Neuchâtel		

	2020	2021
Heures de patrouille	123,75	51,25
Heures d'intervention	11	84
Rapports de dénonciation	1	1
AO/DR	12	0
Rapports d'enquête	2	2
Nombre de poids lourds, cars, etc. contrôlés	687	819
Infractions constatées	227	249
Leçons de circulation dans les écoles et instituts	1499	1432
Formation des patrouilleurs et patrouilleuses scolaires enfants	1000***	961
Formation des patrouilleurs et patrouilleuses scolaires adultes	553***	540
Examens pour l'obtention du permis de conduire (nombre de personnes)	780	799
Cours d'éducation pour mineur-e-s dénoncés pour infractions à la LCR	6	7
Campagnes de prévention sur la sécurité routière	4	6

\* Il s'agit d'une projection, car le délai de transmission de la statistique définitive à l'OFROU est fixé au 20.02.2022.

\*\* Il s'agit d'un résultat non définitif, car 19 analyses n'ont pas encore été réalisées (au 06.01.2022).

\*\*\* Chiffres 2020 corrigés (erreur de saisie).

#### 2.2.4.2 Evénements particuliers

« XELERA »

Des contrôles ciblés contre les comportements générateurs d'insécurité routière (bruit excessif, comportement du conducteur, équipement modifié, etc.), ont été menés les samedis 17 avril dans la région Centre, 10 juillet dans la région Nord et 21 août dans la région Sud. Les résultats sont les suivants :

- > 77 véhicules contrôlés, 31 conducteurs et conductrices dénoncés (bruit excessif, équipement modifié, etc.) ;
- > 3 véhicules immobilisés / plaques saisies ;
- > Vitesse : 2915 véhicules contrôlés, 87 conducteurs et conductrices dénoncés (2,98 %).

Dans le cadre de leur activité ordinaire, les 22 agents et agentes, au bénéfice d'une formation spécifique en matière de contrôle technique des véhicules, ont contrôlé 256 véhicules (103 dénonciations et 36 saisies de plaques).

Concernant les modifications illicites de véhicules, les mesures prises depuis 2018 portent progressivement leurs fruits et les comportements individuels sont désormais davantage à l'origine des nuisances occasionnées.

« Juste, juste » (du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021)

Durant la pandémie de Covid, la campagne de prévention routière de la Police cantonale et de ses partenaires (OCN et section fribourgeoise du TCS), s'est poursuivie avec un bus articulé des TPF, aux couleurs de la campagne, qui a sillonné notre canton. La communication a été renforcée par la distribution de grattoirs, notamment sur les parkings des principales stations de ski.

« Restez connecté-e-s à votre sécurité »

Dans le canton de Fribourg, environ 80 accidents impliquant des piétons et piétonnes sont à déplorer chaque année : en moyenne, 2 connaissent une issue mortelle, 18 occasionnent des blessures graves et 60 des blessures légères. Face à ce constat, la Police cantonale et l'Office de la circulation et de la navigation (OCN) ont lancé, le 14 septembre 2021, la campagne de prévention « Restez connecté-e-s à votre sécurité ».

Cette campagne « zéro papier », qui s'étendra sur 2 ans, a pour objectif d'accroître la sécurité des piétons et piétonnes en s'adressant à l'ensemble des usagers de la route. D'un point de vue opérationnel, une attention particulière est portée aux comportements susceptibles d'influer négativement sur la capacité de réaction (visibilité, état physique, vitesse adaptée, attention) et à ceux créant des conflits entre usagers (refus de priorité, non-respect des aires réservées aux piétons et aux piétonnes).

« Resco » (04.01.2021 – 08.01.2021 / 19.04.2021 – 23.04.2021 / 23.08.2021 – 03.09.2021)

Cet effort s’inscrivait dans le cadre de la campagne nationale du BPA « Attention un enfant, ça surprend ! Soyons prêts à réagir » et visait à renforcer la sécurité du chemin de l’école lors des rentrées scolaires d’été, de Noël et de Pâques en veillant au respect des règles élémentaires de sécurité routière.

Lors des 1273 présences (828 heures), 111 infractions ont été constatées (96 AO et 15 rapports). Des contrôles de vitesse ont également été effectués : lors des 98 contrôles (121 heures), 32 997 véhicules ont été contrôlés, dont 1406 en excès de vitesse (4,26 %).

« Camping-cars »

À la suite de la période Covid de 2020, la Police cantonale a constaté une augmentation de l’utilisation de ce type de véhicule sur nos routes et effectué un contrôle spécifique le vendredi 30 juillet 2021 dans la région Nord. 23 camping-cars ont été contrôlés sur la place du centre d’entretien à Domdidier. Plusieurs infractions ont été constatées et 6 véhicules ont été momentanément immobilisés en raison d’une surcharge.

#### 2.2.4.3 Prévention sur les lacs et cours d’eau

La Police du lac a renforcé ses présences en visibilité et sa disponibilité aux endroits sensibles. Un focus a été mis sur le partenariat et la qualité du traitement des appels et de l’accueil :

- > 15 contacts partenaires ;
- > 15 présences/points fixes ;
- > 16 patrouilles en collaboration avec des gardes-faune ;
- > 6 collaborations diverses ont été déclenchées par les agents et agentes de la Police du lac.

Lors des patrouilles, le personnel de la Police du lac a délivré 29 amendes d’ordre et adressé 32 rapports au Ministère public fribourgeois.

« Les signes visuels » (du 15 mai au 15 septembre 2021)

Par cette campagne préventive, les problématiques de la visibilité et des priorités, touchant principalement la communauté des pêcheurs et pêcheuses amateurs, ont été abordées. Sur les plans d’eau, des flyers explicatifs et quelque 100 couteaux multi-usages ont été distribués de manière ciblée par les agents et agentes de la Police du lac.

En termes de communication, plusieurs canaux de diffusion ont été utilisés tels que :

- > Les préfectures (intégration des flyers dans le permis de pêche lors de la vente) ;
- > Les sociétés de pêches (distribution des flyers aux membres) ;
- > Les gardes-faune Fribourg et Neuchâtel (distribution des flyers sur les plans d’eau).

#### 2.2.5 Activités particulières

##### 2.2.5.1 Contrôle des armes et explosifs

Les nouvelles dispositions de la loi fédérale sur les armes (LArm) sont entrées en vigueur le 15 août 2019.

	2020	2021
Permis d’acquisition d’armes (civil)	1271	1497
Permis de port d’arme	40	33
Cartes européennes d’armes à feu	123	88
Mentions dans carte européenne d’armes à feu	46	70
Demandes refusées (acquisition et port d’armes)	51	48



	2020	2021
Permis d'acquisition de matières explosives	11	13
Contrôles d'entrepôts de matières explosibles (utilisateurs)	4	0
Autorisations d'acquisition et mise à feu d'engins pyrotechniques cat. 4	24	38
Saisies d'armes (nombre de cas)	297	312
Enquêtes	115	137
Préavis pour mesures administratives	23	18
Destructions d'armes (nombre de pièces)	732	816
Reprise d'armes auprès de tiers pour destruction (nombre de pièces)	157	149
Reprise d'explosifs à des fins de destruction (en kilogrammes)	26	31
Reprise de détonateurs à des fins de destruction (en pièces)	570	580

#### 2.2.5.2 Gestion des entreprises de sécurité

En 2021, ont été délivrées :

	2020	2021
Autorisations d'engager du personnel	102	104
Autorisations d'exercer	27	6
Autorisations d'exploiter	3	2
Autorisations pour l'engagement d'agent-e-s de sécurité dans les établissements publics	4	0
Autorisations pour l'engagement d'agent-e-s de sécurité dans les commerces	0	0

On compte actuellement 10 entreprises de sécurité autorisées dans le canton (2020 : 10).

#### 2.2.5.3 Transports de détenu-e-s

	2020	2021
Nombre de transports	3407	4387
dans le canton	2961	3840
hors canton	449	547
Nombre de km parcourus	106 734	136 839

#### 2.2.5.4 Interpellation de personnes signalées

Personnes signalées dans le système de recherches RIPOL / SIS Schengen.

	2020	2021
Nombre	823	917

#### 2.2.5.5 Refoulements à l'étranger

	2020	2021
Escortes pour refoulement	4	21
Agent-e-s engagés/es	28	88
Heures d'engagements	477	1264

### 2.2.5.6 Engagements à l'étranger

Un détachement composé de 3 agents du groupe d'intervention a accompagné le Conseiller fédéral Ignazio Cassis au Mali, du 5 au 11 février 2021.

### 2.2.5.7 Plateforme de coordination policière sport (PCPS)

La PCPS entretient des échanges réguliers avec ses partenaires du secteur policier et du monde du sport, remplissant ainsi son rôle d'intermédiaire dans le cadre de la lutte contre la violence lors de manifestations sportives. Ces échanges sont permanents et les contacts permettent un travail orienté solutions.

Durant la période Covid (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> vague), la violence n'était plus un sujet d'actualité dans les manifestations sportives en raison de l'absence de supporters, voire absence uniquement de supporters « visiteurs ». En été, avec une reprise des grandes manifestations avec présence de spectateurs et spectatrices, la problématique de la violence est à nouveau devenue un sujet d'actualité. Il s'agit de faits qui se déroulent principalement avant et après un match, notamment durant le trajet en transports publics (trains spéciaux). Notre canton a été relativement épargné par cette problématique de la violence qui touche principalement les parties de football de Challenge et Super League.

A la demande de différentes autorités, telles que la CLDJ, CCPCS, etc., la PCPS a fourni des données actualisées basées sur la PESSS-Reporting et livré des analyses quant à l'évolution du phénomène.

648 matchs de football et 723 matchs de hockey sur glace ont été évalués par la PCPS au cours de la période du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Une analyse, diligentée par la CCPCS, est en cours pour déterminer l'efficacité de cette plateforme, ainsi que le rôle de la Police cantonale fribourgeoise dans ce dossier.

### 2.2.5.8 Service des renseignements généraux (SRG)

La collaboration avec le Service de renseignement de la Confédération (SRC) s'est révélée complexe à la suite de l'imposition de nouvelles contraintes légales, tant au niveau opérationnel qu'administratif. De nombreux changements au niveau du personnel du SRC, collaborant étroitement avec le SRG, ont également contribué à quelques adaptations des processus de travail. Une légère baisse des mandats provenant du SRC a été constatée, mais a toutefois été compensée par une forte augmentation du travail d'initiative avec des résultats encourageants.

Alors que depuis 2014, le terrorisme islamique représentait la plus grande charge de travail, le SRG a constaté que les cas dans ce domaine ont légèrement baissé en 2021, alors que ceux relevant de l'extrémisme violent se sont intensifiés, notamment avec l'apparition de nouveaux phénomènes tels que le « corona-extrémisme ». Ce dernier a alimenté l'opposition idéologique entre les mouvances représentant les deux extrêmes de l'échiquier politique. Le SRG restera attentif aux évolutions sociétale et géopolitique afin d'anticiper toute menace pour la sûreté intérieure.

### 2.2.5.9 Unité de gestion des menaces (UGM)

Cette unité est en fonction depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020 à la suite de la modification de la LPol.

Elle est composée d'un chef et d'un adjoint. Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, elle a été renforcée par une psycho-criminologue.

	2020	2021
Cas actifs nécessitant des mesures, entretiens, évaluations, suivi et coordination	17	53
Cas passifs nécessitant un suivi monitoring et des évaluations relatives à l'évolution de la situation	58	59
Cas inactifs nécessitant uniquement un suivi de la situation	43	64

	2020	2021
Situations nécessitant une 1 <sup>re</sup> évaluation (annonces classées dans les cas non-entrée en matière, non enregistrées dans la base de données)	42	170
Alertes UGM au profit du personnel policier afin de prioriser les interventions ou de définir les mesures de précaution	0	18

Les situations problématiques traitées concernent surtout le harcèlement obsessionnel (stalking), les violences sexuelles, les troubles psychiques, les menaces et la quérulence.

L'unité est également active dans le domaine de la lutte contre les violences domestiques, notamment en termes de coordination avec l'association EX-pression et les autorités compétentes, dans le cadre des décisions à appliquer, en référence à la Convention d'Istanbul.

Le volume de cas évolue en permanence. Des résultats concrets sont constatés dans l'application des mesures coordonnées avec les différents partenaires déjà impliqués, comme le SPoMi, les Justices de paix, le Service de l'enfance et de la jeunesse, les Préfectures et des professionnel-le-s de la santé. L'unité traite également des situations problématiques signalées par des associations.

Le groupe d'expert-e-s a été sollicité à 3 reprises dont une séance en visioconférence. Les membres de l'unité ont suivi plusieurs formations en lien avec l'activité spécifique d'évaluation du risque de violence et de gestion de situation. Une séance « Etat de situation UGM – DSJ » s'est déroulée le 27 septembre 2021, en présence du Directeur de la sécurité et de la justice, autorité de surveillance.

En termes de perspectives, les objectifs de développement suivants sont en cours :

- > Démarches auprès des différents partenaires pour désigner des répondants et répondantes (développement du réseau) ;
- > Programme de formation pour les répondants et répondantes ;
- > Poursuite du développement du concept de gestion des menaces (processus communs et unifiés), pour les institutions, les autorités, les établissements scolaires et universitaires et d'autres dédiés à la formation ;
- > Formation continue des membres de l'unité.

## 2.2.6 Unités spéciales

### 2.2.6.1 Groupe d'intervention (GRIF)

	2020	2021
Engagements et interventions du Groupe d'intervention	129	410
dont protections rapprochées *	24	274
dont interventions spécifiques GI	48	54
dont transferts de détenus dangereux	12	20
dont actions en terrain difficile	11	14

\* L'augmentation importante est liée aux services de protection des autorités fédérales (« Concilium »).

### 2.2.6.2 Section canine

En septembre, une unité canine permanente a été créée. Au 31 décembre 2021, elle était composée de 6 maîtres-chiens. Les chiens peuvent intervenir dans diverses spécialisations comme la piste/défense, la recherche d'explosifs, de drogues et de personnes disparues.

La disponibilité accrue des maîtres-chiens permettra de disposer, en tout temps, d'un appui et d'une plus-value opérationnels pour l'ensemble de la Police cantonale et de ses partenaires.

	2020	2021
Nombre de chiens	7	10
Nombre d'examens (tests d'aptitudes opérationnelles) / dont échoués	1 / 0	5 / 0
Nombre d'engagements	234	342
dont arrestations et/ou découvertes d'objets dérobés	19	33
dont perquisitions par des spécialistes stupéfiants	101	109
dont recherches de personnes	107	196
dont fouilles préventives par des spécialistes des explosifs	7	12

L'engagement des chiens s'est révélé fructueux à 21 reprises lors de recherches de personnes et à 60 reprises lors de recherches de drogues, représentant 5205 grammes de haschich, 4834 grammes de marijuana, 9 grammes d'ecstasy, 123 grammes de cocaïne, 1 gramme d'héroïne, 58 grammes d'amphétamine, plusieurs milliers de francs (4 200) et d'euros (11 800).

## 2.3 Appui aux opérations/administration (prestations)

### 2.3.1 Comptabilité

	2020	2021
Montant des amendes d'ordre encaissées	CHF 10 540 919	CHF 11 761 599
Factures établies	14 111	15 037
Montants facturés	CHF 6 244 911	CHF 6 411 253

### 2.3.2 Activités juridiques

	2020	2021
Contentieux (doléances, plaintes, réclamations, etc.)	68	73
Dossiers traités en matière de protection des données et de transparence	70	52
Demandes de consultation enregistrées	44	44

### 2.3.3 Communication et relations publiques

	2020	2021
Communiqués de presse	329	305
Demandes de journalistes	976	908
Nombre de stagiaires	10	6
Activités de relations publiques	0	0
Facebook Police cantonale		
Abonné-e-s – état	20 294	20 919
Publications	247	253
Messages – demandes traités via Facebook	420	279
Instagram Police cantonale (dès août 2018)		
Abonné-e-s – état	8527	10 015
Publications	88	137
Messages – demandes traités via Instagram	437	585

	2020	2021
LinkedIn Police cantonale (dès septembre 2021)		
Abonné-e-s – état	-	808
Publications	-	21
Visites à la Police cantonale	6	4
Passeports – vacances	6	10
Traductions	957	889

### 2.3.3.1 Actions de relations publiques et prévention

Les actions de relations publiques sont restées limitées en raison de la situation sanitaire. Toutefois, plusieurs événements ont pu être organisés.

#### *100 ans de la Police de sûreté (PS)*

Plusieurs activités en lien avec les 100 ans de la Police de sûreté ont été reportées en 2021. Entre le 12 mai 2021 et le 27 juin 2021, une deuxième exposition au musée Gutenberg a fait le bonheur de nombreux visiteurs et visiteuses. Du 5 au 7 novembre 2021, lors du festival BDMania, la réception du bâtiment de police de la Grenette, aménagée pour l'occasion, a permis d'accueillir un large public de bédéphiles (environ 500 personnes). Ces personnes ont pu rencontrer les dessinateurs et dessinatrices de la bande dessinée « Mémoires de la Secrète », qui a connu un large succès.

#### *Preuve par l'image*

Sur proposition et conduite du Service des Archives cantonales, la Police cantonale a participé à la mise en œuvre de l'exposition « La preuve par l'image » au musée gruérien à Bulle. Dès le 30 octobre 2021, pour une durée de 4 mois, des images d'archives d'affaires de la police et de la justice fribourgeoises sont mises en valeur dans cette exposition inédite. Les visiteurs et visiteuses pouvaient découvrir une scène de crime et se projeter ainsi au cœur d'une enquête de police.

#### *La Police cantonale est désormais présente sur LinkedIn*

Présente sur Twitter et Instagram, la Police cantonale a, depuis début septembre, ouvert sa page LinkedIn. Cette plateforme, orientée vers une communauté professionnelle dans différents domaines, permet de mettre en valeur des contenus en lien avec les divers métiers qui composent la police, mais également des sujets de management, de formation ou encore des projets de travail en collaboration avec plusieurs partenaires et associations. Il est aussi possible d'y publier des offres d'emploi.

#### *Passeports vacances*

Une centaine d'enfants ont pu découvrir différentes activités policières lors des 5 passeports vacances organisés par la Police cantonale entre le 14 juillet 2021 et le 18 août 2021. Au terme de l'accueil et d'une présentation générale, les enfants pouvaient notamment aider la police à retrouver un cambrioleur et assister à son interpellation. Ils ont aussi pu admirer le travail des chiens de police et des « experts et expertes » de la police scientifique dans la recherche de traces.

#### *Campagnes de prévention*

En matière de prévention de la criminalité, la Police cantonale a travaillé en étroite collaboration avec la Prévention suisse de la criminalité (PSC) et les autres polices cantonales.

Un effort soutenu a été fourni dans le domaine de la cybercriminalité :

- > Traitement, en fonction de leur public cible, de thèmes concrets comme le cyberharcèlement, les fausses annonces en ligne et les escroqueries au placement (en forte augmentation) ;
- > Participation, en collaboration avec iBarry et le Centre national pour la cybersécurité (NCSC), à la semaine d'action S-U-P-E-R.ch, basée sur cinq sujets relatifs à la sécurité sur Internet ;
- > Partenariat important dans la coordination de la campagne nationale « Card Security » avec tous les autres corps de police.

Le domaine « cyber », la sensibilisation des jeunes aux violences domestiques avec l'exposition « Plus fort que la violence » ainsi que la participation à la campagne cantonale « Stop Littering », en tant que partenaire, sont autant d'éléments de l'engagement en matière de prévention.

#### *Publication du nouveau rapport d'activité de la Police cantonale*

Afin de rendre compte de l'activité de la Police cantonale, un rapport d'activité a été créé et mis à disposition de notre population et de nos autorités. Ainsi, la police a pu présenter les faits et chiffres qui ont marqué l'année 2020 dans notre canton. Cette brochure de 20 pages, avec des articles en français et en allemand, a été entièrement réalisée par le personnel du secteur communication et prévention (SCP). Une version numérique est disponible sur notre site internet.

#### 2.3.4 Forensique

	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>CLASSIQUE</b>		
Correspondances par le CIJ (Commissariat d'identification judiciaire) :	359	333
soit par traces papillaires	149	117
soit par ADN	158	170
soit par traces de semelles	52	46
Relations par traces de semelles	64	105
Relations par ADN	51	36
Personnes dactyloscopiées	1473	1277
Prises ADN sur la personne	1078	1116
Effacements des fiches dactyloscopiques	1296	1187
Effacements de profils ADN	949	935
<b>NUMERIQUE</b>		
Données extraites des téléphones en Térabyte (TB)	16	20
Affaires stockées sur serveur en Térabyte (TB)	118	84

Comparé à 2020, le volume extrait des supports de données numériques diffère d'environ 30 TB. Il y a lieu de rester prudent et de ne pas interpréter ce chiffre comme une tendance en baisse. En effet, 2021 n'a pas fait l'objet d'affaires avec des séquestres de plus de 10 TB comme en 2020. De plus, un tri plus important a été réalisé sur les lieux d'intervention ce qui a permis de mieux cibler les supports mais cette pratique est récente. Une tendance pourrait se dégager à partir de fin 2022, sachant toutefois que le volume augmente et que les prix des supports baissent et sont de plus en plus accessibles.

### 2.3.5 Gestion des ressources humaines

	2020	2021
Débriefeur-euse-s à Police cantonale	6	10
Débriefings/défusings effectués	63	35
Agent-e-s blessés en service	25	24
Blessures ayant produit des jours d'arrêt de travail	5	7
Jours d'absence (accident professionnel)	175	108
Taux de présence	95 %	95 %
Nombre de collaborateur-trice-s à temps partiel	125	141

Comme pour 2020, en situation Covid-19, il y a aussi eu une diminution des jours d'absence due à l'annulation ou au report de certaines formations continues.

La cellule « Polcare » a eu des contacts et entretiens avec des collaborateurs et collaboratrices de la Police cantonale à la suite de différents problèmes professionnels ou privés. Pour certaines personnes, le soutien de l'AI et de l'Espace santé-social s'est avéré important pour la réintégration dans le monde du travail.

Les débriefeurs et débriefeuses de la Police cantonale ont été sollicités à 35 reprises pour apporter l'appui et le soutien nécessaire aux policiers et policières ayant été confrontés à des situations particulièrement difficiles (accidents mortels, suicides, levées de corps, etc.).

### 2.3.6 Renouvellement des cadres

Les cadres souhaitant rejoindre le pool échelon II et ainsi accéder à terme à une fonction de chef-fe de section ou de chef-fe de brigade, sont passés par un assessment interne qui nous a permis non seulement de sélectionner nos futurs sous-officiers et sous-officières supérieurs, mais également de donner aux personnes non retenues des pistes de formations pour faire évoluer leurs compétences.

### 2.3.7 Formations

#### 2.3.7.1 CIFPol (école de police)

L'année 2021 a vu la première volée d'aspirants et aspirantes formés sur deux ans selon le nouveau concept de formation dont l'introduction avait été retardée d'une année en raison de la pandémie. Sur les 26 aspirants et aspirantes présents en début d'année, 23 se sont présentés à l'examen préliminaire concluant leur 1<sup>re</sup> année de formation. La réussite de cet examen leur octroie le titre de « policier et policière en formation » et leur donne accès à la seconde année qui se déroulera sous forme de stages pratiques au sein des corps de la gendarmerie et de la Police de sûreté.

#### 2.3.7.2 Formation professionnelle hors école de police

La Police cantonale ne s'engage pas seulement pour la formation professionnelle de ses aspirants et aspirantes de police. En 2021, elle a formé 5 stagiaires 3+1 (maturité professionnelle commerciale), 3 apprenti-e-s commerciaux et un mécanicien en maintenance automobile. De plus, 3 stagiaires post-bachelor ont été employées dans des secteurs spécifiques et 5 stagiaires étudiants en sciences criminelles ont découvert le domaine pratique à la Police de sûreté.

#### 2.3.7.3 Formations continues

L'offre de formation continue a pu être étoffée grâce à la prise de mesures de protection sanitaire. En raison de la coupure liée à la pandémie, la formation dans les domaines sécuritaires s'est concentrée sur la révision des



fondamentaux, tant pour les collaborateurs et collaboratrices des domaines opérationnels que ceux des services support.

	2020	2021
Formations maintien de l'ordre	0	12
dont Groupe de maintien de l'ordre romand (GMO)	0	8
Formations supérieures domaine police (CAS CEP)	5	4
Formations supérieures autres domaines (CAS, DAS)	0	7
Formations de l'Institut Suisse de Police (ISP), par types de formation	8	37
Formations pour les collaborateurs et collaboratrices dans les domaines sécuritaires (en heures par agent-e / an)	4	14
Formation pour les partenaires		
Nombre de modules organisés	24	13
dont modules pour les polices communales	2	5
Nombre de personnes formées	264	266
dont agents et agentes des polices communales	20	62
Formation judiciaire romande (FJR), nombre d'inspecteurs et inspectrices formés	33	35

#### 2.3.7.4 « Respecter et vivre la diversité »

##### « Athéna »

La Police cantonale est confrontée au défi d'augmenter le nombre de femmes à des postes de cadre. Un groupe de projet « Athéna » a organisé 5 séances auxquelles toutes les collaboratrices ont été invitées pour leur permettre de s'exprimer sur les problématiques qu'elles rencontrent et d'amener leurs idées pour faire évoluer la situation. Un rapport avec des propositions sera soumis à l'Etat-major au printemps 2022.

##### « HATE »

En vue d'assurer une prise en charge toujours plus professionnelle des personnes victimes de discrimination, notamment quant à leur orientation sexuelle, la Police cantonale a initié une formation en collaboration avec des intervenants et intervenantes externes, spécialistes en homophobie et transphobie.

A ce jour, les cadres des différents échelons hiérarchiques ont suivi cette formation et au terme de 2022, tous les agents et agentes de la Police cantonale l'auront reçue.

#### 2.3.7.5 Formation des partenaires

L'offre de formation au profit des partenaires de la Police cantonale a également été développée. En sus des formations habituelles, plusieurs demandes de formation concernaient notamment les aspects de communication en situation difficile (désescalade) et de gestion de personnes querulentes, au profit de collaborateurs et collaboratrices œuvrant au sein d'hotlines ou de services en lien avec la lutte contre la pandémie.

La formation de base au profit des inspecteurs et inspectrices affectés à la surveillance du marché du travail (SMT) du Service public de l'emploi (SPE) a été réalisée avec succès. Ces modules ont été organisés en raison de l'entrée en vigueur au 01.01.2020 de la Loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT). Des thématiques sécuritaires, judiciaires et administratives y ont été abordées.

### 2.3.7.6 Formation judiciaire romande

La formation judiciaire romande (FJR), au profit des inspecteurs et inspectrices des corps de police romands, a pu être maintenue dans le respect des mesures sanitaires grâce aux possibilités logistiques offertes par le bâtiment MAD 3.

### 2.3.7.7 Echanges linguistiques

Le bilinguisme est une force au sein de la Police cantonale qu'il s'agit de faire vivre. Le personnel de la Police cantonale peut ainsi suivre des cours d'Etat dans la langue partenaire et, depuis 2021, à la suite d'un partenariat entre la Police cantonale fribourgeoise et celle de Bâle-Campagne, des échanges de deux mois dans l'autre corps sont organisés. En 2021, trois membres de la Police cantonale ont pris leurs quartiers à Liestal, alors que nous avons accueilli une agente bâloise à Fribourg entre avril et mai. Les premières expériences étant positives, ce partenariat est reconduit en 2022.

### 2.3.8 Informatique et télécommunications

En matière d'informatique et de télécommunication, l'accent principal a été mis sur les objets suivants :

- > Système central d'information Zephyr :
  - > mise en place de la gestion des dossiers de l'Unité de gestion des menaces ;
  - > digitalisation et optimisation des processus de traitement pour les séquestres ;
  - > automatisation et paramétrage de différentes interfaces ;
- > Mise à niveau de l'infrastructure, remplacement de serveurs physiques pour l'infrastructure de virtualisation ;
- > Mise en place d'un outil de service management ;
- > Mise à niveau du système de dispositif de protection pour l'infrastructure ;
- > Migration, mise à niveau et déploiements de software des postes de travail ;
- > Migration, mise à niveau et déploiements des applications métier pour les smartphones ;
- > Déploiement d'un système de visioconférence sur des postes de travail ;
- > Mise en service et optimisation des outils pour le télétravail ;
- > Migration et mise à niveau de différents composants de la centrale téléphonique du 117 à la Centrale d'Engagement et d'Alarmes (CEA) ;
- > Maintenance et exploitation du réseau radio Polycom ;
- > Initialisation du projet maintien de la valeur infrastructure de communication Polycom (WEP 2030) ;
- > Appui technique pour l'OCC, dans le cadre de la pandémie ;
- > Lancement d'une campagne de sensibilisation de sécurité informatique pour le personnel (hameçonnage).

### 2.3.9 Logistique et infrastructures

#### 2.3.9.1 Mobilité

	2020	2021
Voitures	230	232
dont électriques/gaz	3	5
dont hybrides	14	15
Motos	11	11
Bateaux	4	4
Vélos électriques	22	33

### *Début de la construction du nouveau bateau pour la Police du lac*

La construction du bateau a débuté fin mai dans les ateliers du chantier naval de l'entreprise Shiptec AG à Lucerne. Hormis quelques retards liés à la fourniture de composants dus à la pandémie, l'avancement est conforme au plan de construction. Le bateau devrait être livré au printemps 2022.

### 2.3.9.2 Infrastructures

46 projets de moyenne à grande importance ont été réalisés et 45 bons de travaux ont été demandés aux artisans de l'Etat au profit des 42 bâtiments occupés par la Police cantonale. Plus de 1450 interventions diverses (rafraîchissements, entretiens, peintures, sols, pannes, aménagements, etc.) ont été effectuées.

Principaux projets :

- > Mise aux normes de la détection incendie et de la sécurité-feu du MAD 8 ;
- > Assainissement de l'interphonie et de la vidéosurveillance du BAPOL ;
- > Sécurisation et rénovation du poste de Courtepin ;
- > Nouvelle cuisine au poste de Morat et rénovation du couloir et de la porte d'entrée du personnel ;
- > Assainissement des couloirs de l'étage -1 du MAD 8 ;
- > Assainissement de la rampe et de l'étage -1 du parking du BAPOL.

La Police cantonale veut mettre en place une stratégie infrastructurelle pour les 10 prochaines années. Il s'agit de passer d'une logique des bâtiments à celle des prestations. Cette stratégie doit également prendre en compte les nouveaux phénomènes (temps partiels, présence et locaux de travail là où cela fait sens, évolution des besoins, mutualisation, regroupement, etc.) et intégrer la transition énergétique de la mobilité de la police.

### 2.3.9.3 Habillement, équipement et armement (HEA)

Gestion du matériel personnel et collectif ainsi que de l'armement pour l'ensemble de la Police cantonale.

- > Renouvellement des gilets pare-balles personnels, 255 pièces remplacées cette année ;
- > Validation du nouveau gilet pare-balles collectif, début du renouvellement en 2022 ;
- > L'anorak UNIMATOS sera remplacé par la veste GTX Paclite plus légère ;
- > Début du remplacement des mitraillettes HK-MP5, validation de nouvelles armes.

### 2.3.9.4 Logistique

#### *Commission logistique*

Présidée par le chef des Services généraux, elle est composée de 14 membres, issus de tous les services de la Police cantonale. Elle a pour but de répondre aux besoins des utilisateurs et utilisatrices en termes de mobilité, d'équipement et d'armement, de matériel informatique et d'infrastructures. Elle s'est réunie à cinq reprises. Actuellement, elle traite 21 projets et en a, à ce jour, terminé 23.

#### *Le Vidocq*

Depuis la mi-août, le restaurant du bâtiment administratif de la Police cantonale à Granges-Paccot est exploité par ORS. Ce partenariat donne entière satisfaction à toutes les parties. Les deux responsables sont en charge de la formation de 5 apprentis (AFP) issus de la migration. Quatre termineront leur cursus au printemps 2022 et un a commencé cet automne sa formation de 2 ans.

Le restaurant n'a jamais cessé d'être exploité durant la pandémie. Il accueille quotidiennement un grand nombre de personnes de la Police cantonale, mais aussi d'autres employé-e-s de l'Etat, ainsi que le personnel engagé dans la Task Force sanitaire.

---

Au cours de ces 12 derniers mois, le restaurant a servi 17 557 repas, soit une moyenne de 95 par jour d'exploitation.

## 2.4 Domaines d'évolution – perspectives

### 2.4.1 Momentum

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Police cantonale s'étoffera de nouvelles prestations et adaptera progressivement ses structures et son organisation. Le personnel civil sera également renforcé jusqu'en 2026 et des fonctions d'assistantes et assistants de sécurité seront nouvellement créées.

La première étape de ce projet consiste à renforcer la capacité de conduite et de gestion de la Police cantonale.

Quatre nouvelles unités ont ainsi été créées :

- > Remplaçant-e du chef de la Police de sûreté :  
Ce poste consiste à renforcer la conduite du commandement de la Police de sûreté et professionnaliser la suppléance du chef PS. Ce développement permettra également d'augmenter la capacité de pilotage du corps de la police judiciaire.
- > Chef-fe de l'unité pilotage-procédures-qualité :  
Le rythme des mises à jour des procédures et des directives s'intensifie. Pour orienter la stratégie de l'entreprise, il est nécessaire de se baser sur différentes statistiques. La formation et la gestion de l'activité au quotidien de nos collaborateurs et collaboratrices nécessitent de devoir disposer en temps réel du cadre légal adéquat.
- > Chef-fe des unités spéciales :  
La professionnalisation et la complexité croissantes du travail de spécialiste nécessitent une conduite et une gestion plus homogène et plus constante d'entités telles que la section canine, la section du lac et groupe des plongeurs et plongeuses, le groupe des convoyeurs et convoyeuses ainsi que le GRIF. Cette démarche s'inscrit dans une dynamique identique à celle des corps de police suisses.
- > Chef-fe du commissariat cybercriminalité :  
L'évolution exponentielle des délits commis sur (ou à travers) l'univers numérique ainsi que le traitement des informations et des traces numériques rend un tel développement incontournable.

### 2.4.2 Criminalité digitale (cyber)

La numérisation de la société et de notre économie ne cesse de s'accroître. Les progrès technologiques rapides modifient le comportement des gens et leur offrent de nombreuses nouvelles possibilités. Les criminels ne s'ont pas tardés à profiter de cette évolution pour déployer leurs activités illicites sur le terrain virtuel. La dimension criminelle cyber s'accroît de manière exponentielle. Elle met à mal les infrastructures numériques privées ou publiques et génère chaque année des millions de profits pour les escrocs.

Afin de pouvoir répondre à cette nouvelle forme de criminalité, la Police cantonale va, en 2022, se doter d'un nouveau commissariat qui deviendra le centre de compétence cantonal en matière de criminalité digitale, dans la poursuite des infractions cyber, la sauvegarde et l'exploitation de toute trace numérique, ainsi que dans la formation du personnel policier et des partenaires. La police assurera aussi la prévention qui demeure, en l'état, l'outil le plus efficace pour lutter contre ce type de criminalité, et la communication dans ce domaine.

### 2.4.3 Discriminations « HATE »

La Police cantonale continue de s'impliquer en vue d'encourager les personnes à annoncer les cas de discriminations en tout genre (sexuelle, raciale, etc.). La plateforme opérationnelle s'est élargie avec l'intégration d'associations de défense féminine.

#### 2.4.4 Tour de France

Le dimanche 10 juillet 2022, les coureurs passeront par le sud de notre canton lors de la 9<sup>e</sup> étape (Châtel-Saint-Denis-Bulle-Intyamou). En ce premier jour de vacances d'été, la Police cantonale sera mise à forte contribution en matière d'effectifs et de gestion de la mobilité, la route devant être fermée près de 3 heures avant l'arrivée des cyclistes.

## 3 Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM)

Chef de service : Christophe Bifrare

### 3.1 Protection de la population

#### 3.1.1 Activités courantes

Le domaine de la protection de la population a été représenté lors de séances et groupes de travail mis sur pied par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), l'Office fédéral de l'approvisionnement économique du pays (OFAE), MétéoSuisse, la Centrale nationale d'alarme (CENAL), ainsi que dans le cadre de la plateforme ABC des cantons et de différentes conférences latines dans le domaine de la protection de la population.

Le service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM) a connu une réorganisation fondamentale en 2021. Au cours de cette réorganisation, le domaine de la protection de la population a vécu différents changements. Au 1<sup>er</sup> septembre 2021, la gestion des sirènes ainsi que de la plateforme POLYALERT a été transférée de la protection civile à la protection de la population. Au 1<sup>er</sup> novembre 2021, le secteur des constructions (abris privés et abris publics) a également été assigné à la protection de la population. De plus, à la suite de démissions et des départs à la retraite, plusieurs postes ont été repourvus.

Situation due à la pandémie Covid-19, une partie des ressources a été mobilisée durant plusieurs mois, avec pour conséquence que la révision de la loi cantonale sur la protection de la population (LProtPop) n'a pas pu avancer aussi rapidement que prévu. Après plusieurs mois de suspension, les travaux rédactionnels ont repris à la fin du mois de mai 2021 avec une nouvelle composition du COPIL. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi a été repoussée à 2023.

Dans le cadre du projet « Protection des infrastructures critiques », initié par l'OFPP, le recensement des infrastructures critiques et la rédaction des dossiers d'ouvrage avec les exploitants se sont poursuivis.

Afin de garantir les transmissions en cas de catastrophe, la protection de la population a organisé des formations POLYCOM pour les membres partenaires de la protection de la population. Celles-ci ont été dispensées par le CIPCI.

À la suite de la signature de la convention de collaboration avec les radios-amateurs (RAF), ceux-ci, sur la base d'une planification des emplacements établie avec tous les partenaires de la protection de la population, ont poursuivi leurs travaux de montage de ce réseau ainsi que procédé à la pose d'installations fixes dans les PC de l'Organe cantonal de conduite.

#### 3.1.1.1 Abris privés et publics

Sur la base des pièces justificatives fournies, des communes ont été autorisées à utiliser les contributions de remplacement pour le règlement de certaines prestations dans le domaine de l'entretien des constructions.

<b>Construction</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Abris privés</b>		
<b>Constructions projetées</b>	<b>69</b>	<b>68</b>
Total des places protégées	4532	3407
Dans 57 abris obligatoires / Dans 60 abris obligatoires	3680	2169
Dans 12 abris privés communs / dans 12 abris privés communs	852	1238
<b>Constructions réalisées</b>	<b>68</b>	<b>87</b>
Total des places protégées	4060	4883
Dans 55 abris obligatoires / dans 39 abris obligatoires	2779	3861
Dans 10 abris privés communs / dans 11 abris privés communs	630	680
<b>Dossiers en cours :</b>	<b>502</b>	<b>507</b>
Contributions de remplacement destinées à la construction de places protégées	2561	2584
Contributions de remplacement perçues	2 048 800 francs	2 067 200 francs
<b>Abris publics</b>		
<b>Constructions réalisées en 2021</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
Places protégées	651	342

### 3.1.1.2 Sirènes

L'essai annuel des sirènes a été conduit le 3 février 2021 et les mesures de correction ont été entreprises dans les meilleurs délais (4 sirènes sur 259 ont présenté des déficiences).

### 3.1.1.3 Exercices

Du 2 au 4 novembre 2021, la protection de la population a participé de manière restreinte à l'exercice national d'épizootie NOSOS 21, lequel a été conduit par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV). Cet exercice visait l'entraînement à la gestion de crise en lien avec la Peste porcine africaine.

Le 2 décembre 2021, la protection de la population a participé de manière restreinte à l'exercice national NAIADE. Sous la conduite de l'OFPP, l'exercice visait à tester les procédures, notamment d'alarme, en cas de rejets radioactifs dans l'Aar par la centrale nucléaire de Mühleberg.

Etat dû à la pandémie Covid-19, une partie des exercices prévus en 2021 a été soit annulée, soit repoussée. Toutefois, les préparatifs de ces derniers se sont poursuivis, notamment celui prévu d'exercer conjointement l'EMCC Neuchâtel, l'OCC Fribourg et la cellule de crise de Groupe E SA dans le cadre de l'exercice BLACKOUT.

### 3.1.1.4 Organe cantonal de conduite (OCC)

L'année 2021 a, pour la deuxième année consécutive, été marquée par la pandémie Covid-19 qui a nécessité un deuxième engagement de l'OCC. L'engagement qui avait débuté le 28 octobre 2020 a pris fin le 31 mai 2021.

Au 1<sup>er</sup> juin 2021, l'OCC a reçu une nouvelle mission, à savoir de fournir une image globale de la situation COVID et de proposer au Conseil d'Etat de prendre des mesures extraordinaires et exceptionnelles. De plus, il a appuyé la taskforce enseignement dans la planification de l'année scolaire 2021/2022 sous COVID ainsi que dans le suivi de l'évolution de la pandémie.

Au mois de juillet 2021, un état-major baptisé UMBRELLA 21 a été mis sur pied par la Police cantonale afin d'assurer la gestion des interventions, la communication ainsi que le suivi de situation à la suite des fortes

---

précipitations et crues dans le canton. L'OCC a contribué à la coordination des mesures au niveau cantonal et intercantonal ainsi qu'à l'établissement de l'image générale de la situation.

En raison de la pandémie, l'OCC ne s'est pas réuni durant l'année 2021 dans le cadre de ses séances ordinaires. Toutefois, de nombreux contacts bilatéraux ont eu lieu à différents sujets.

En 2021, l'OCC a subi des mutations parmi ses membres, à savoir :

- > Nomination d'un nouveau chef EM OCC, à la suite du départ de son prédécesseur ;
- > Nomination d'un nouveau suppléant du chef EM OCC, à la suite de la réorganisation du service de la protection de la population et des affaires militaires ;
- > Nomination d'un nouveau suppléant pour la Protection civile, à la suite du départ de son prédécesseur ;
- > Nomination d'un nouveau chef suppléant du service information, à la suite du départ de sa prédécesseuse.

De plus, certains départs, remplacements et nouvelles incorporations ont eu lieu parmi les spécialistes OCC, destinés à renforcer l'OCC en fonction de l'événement, notamment en lui apportant le savoir de spécialistes.

En raison de la pandémie, le rapport annuel des spécialistes OCC n'a pas eu lieu en 2021. En revanche, ils ont été invités à suivre, sous la conduite d'un instructeur de l'OFPP, des modules de formation qui traitaient des activités de conduite et des produits qu'ils pourraient livrer à l'OCC.

#### 3.1.1.5 Organes communaux de conduite

Comme l'année précédente, la protection de la population a renoncé en 2021 à rassembler les chefs ORCOC pour leur rapport annuel. Cette manifestation s'avérait inutile au vu de la suppression des ORCOC telle que prévue par le projet de la nouvelle LProtPop.

En 2021, plusieurs ORCOC ont communiqué leur dissolution, à savoir :

- > ORCOC Mont-Vully (rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2021) ;
- > ORCOC Haute-Broye (au 1<sup>er</sup> janvier 2022) ;
- > ORCOC Sarine Ouest (au 1<sup>er</sup> janvier 2022) ;
- > ORCOC Haut-Lac (au 1<sup>er</sup> janvier 2022).

#### 3.1.1.6 Plans d'engagement

Sur mandat de l'OCC, la protection de la population a poursuivi avec les partenaires nécessaires, dont également ceux des cantons voisins, la rédaction de différents plans d'engagement :

- > « LAGO TRE », afin de faire face à un accident sur les trois lacs ;
- > Plans d'intervention complémentaires OPAM pour l'entreprise Transports publics fribourgeois SA (TPF) à Givisiez ;
- > Concept pour la mise en place dans tous les cantons de « points de rencontre d'urgence » (PRU) afin qu'en cas de pannes des moyens d'information et de communication, la population puisse y trouver des informations et y annoncer des urgences.

Les plans d'engagement existants n'ont pas subi de mise à jour conséquente.

## 3.2 Protection civile

### 3.2.1 Mission

Le secteur de la protection civile (PCi) planifie et conduit les tâches dans les domaines :



- 
- > Opération : instruction et engagement du bataillon PCi, achat et gestion de matériel, de véhicules et d'équipements, entretien et exploitation des ouvrages de conduite et des constructions, exploitation des systèmes de communication (POLYCOM) ;
  - > Instruction : instruction de base des astreints, formation des spécialistes ainsi que formation des cadres ;
  - > Support : gestion des systèmes informatiques de gestion, gestion et convocation des astreints.

### 3.2.2 Opération

#### 3.2.2.1 Organisation

En fin d'année 2020, l'état-major de bataillon a rédigé un dossier général d'ordres pour les différents engagements et cours devant avoir lieu en 2021. Ce dossier d'ordres contient les missions 2021 pour les compagnies ainsi que l'ensemble des lignes directrices de la PCi pour les domaines du personnel, des engagements, de la logistique, de l'aide à la conduite ainsi que pour le domaine de l'instruction. En parallèle de l'instruction, des engagements dit prévisibles, la PCI et son état-major ont été fortement sollicités en 2021 pour répondre aux missions dites non-prévisibles à savoir celles liées au COVID-19 ainsi que l'engagement UMBRELLA (crues et inondations durant l'été).

#### 3.2.2.2 Cours de répétition

Durant l'année, la planification a été en permanence adaptée avec succès afin que les missions COVID-19 et missions dites non-prévisibles puissent être menées en parallèle des engagements planifiés (interventions en faveur de la collectivité). L'évolution du COVID-19 pouvant être difficilement anticipée, la PCi a fait preuve de flexibilité et de réactivité pour remplir l'ensemble de ses tâches. Grâce à l'excellent travail et la disponibilité de l'ensemble des astreints et cadres, les travaux au profit de la collectivité et autres engagements ont tous pu être effectués avec succès et à la grande satisfaction des partenaires. Ces mobilisations se sont déroulées selon un plan de protection COVID-19 très strict rendant certes l'organisation et la conduite plus complexes mais permettant à la PCi d'être en tout temps opérationnelle et toujours efficace. Finalement, 14 907 jours de service ont été accomplis durant l'année 2021.

#### 3.2.2.3 Engagements

Divers engagements au profit de manifestations d'envergure nationale voire internationale ont été accomplis durant l'année pour soutenir les collectivités ainsi que les partenaires de la protection de la population. Ces activités ont eu lieu notamment lors des manifestations telles que le Tour de Romandie, la course de Morat-Fribourg ou les courses FIS d'Adelboden ainsi que pour le test annuel des sirènes.

Durant l'été, l'opération UMBRELLA a été déclenchée à la suite de la montée des eaux dans la région de la Broye et du Vully. Selon les missions ordonnées par l'OCC, la PCi a, dans un premier temps, effectué des contrôles et sécurisé les berges et, dans un deuxième temps, effectué des travaux de remise en état. Finalement, 328 jours de service ont été accomplis au profit de cette mission.

Concernant les missions en lien avec le COVID-19, la PCi a été engagée toute l'année en appui dans les centres de vaccination de Fribourg et de Bulle. Elle a soutenu la vaccination mobile dès le mois d'août. Dès la rentrée scolaire de septembre, elle a également appuyé la « task force école » dans le testing au sein des écoles. Quelques tâches logistiques au profit de la « task force sanitaire » ont été accomplies en parallèle tout au long de l'année. Au total, 8037 jours de service ont été générés au profit des missions COVID-19.

### 3.2.3 Instruction

#### 3.2.3.1 Organisation

Le centre d'instruction de la protection civile de Sugiez a également repris ses formations de base, ses cours de spécialistes et ses cours de cadres. Plus de 200 astreints et cadres ont été formés durant l'année. Dans un contexte pandémique délicat, ce chiffre est bon car il a fallu composer avec une situation complexe, tant au niveau du personnel qu'au niveau de l'organisation et de la conduite.

#### 3.2.3.2 Taux d'occupation

<b>Nombre de jours de service</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Ecoles de formation	1310	1360
Cours de cadres intercantonaux	120	40
Cours de répétition	85	256
Autres (ASTAG, OFPP, Police ...)	1014	1150
<b>Total</b>	<b>2529</b>	<b>2806</b>

<b>Participants aux Ecoles de formation au CIPCI de Sugiez</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Préposés à l'assistance	45 (dont 3 JU)	14
Pionniers	36 (dont 3 JU)	45 (dont 3 JU)
Aides à la conduite	12	43
Préposés aux infrastructures	19	9 (dont 3 JU)
Préposés au matériel	17 (dont 3 JU)	6 (dont 2 JU)
Cuisiniers	5 (dont 2 NE)	5
Chauffeurs		20
C gr appui, assistance	28	37
C sct	8	25
Cdt cp GTIR	-	10 (dont 2 GE)
<b>Total</b>	<b>170</b>	<b>214</b>

#### **Cours intercantonaux pour cadres et spécialistes et cours de la Confédération**

<i>Fonction</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Participants 2020</i>	<i>Participants 2021</i>
Spécialiste PBC (f/D)	Schlieren / BE	-	1
Cdt cp	Grône	3	-
Chef de section (d)	Spiez	1	-
Chef de section (f)	Bernex	1	-
Spécialiste PBC (f)	Bernex	2	-
Cours cadres et spécialistes / OFPP (f/d)	Schwarzenburg	17	17
Cours pour instructeurs / OFPP (f/d)	Schwarzenburg	4	15
<b>Total</b>		<b>33</b>	<b>28</b>

### 3.2.4 Support

#### 3.2.4.1 Administration et informatique

Le système informatique central SIPA est désormais utilisé par tous les cantons. L'échange de dossiers est directement effectué en ligne. La plateforme est connectée à la base de données cantonale des habitants FriPers, ce qui facilite la mise à jour des adresses.

Le canton de Fribourg représente la Suisse latine dans le groupe de travail spécialisé SIPA PCi. Ce dernier est en charge du développement et de l'amélioration de la plateforme.

#### 3.2.4.2 Affaires disciplinaires

Affaires disciplinaires	2020	2021
Renoncations après enquête pénale préliminaire :	2	8
Avertissements (cas de peu de gravité) :	1	3
Dénonciations pour infraction à la LF :	34	40

#### Recrutement 2021

Centre de recrutement	Préposés à la conduite	Préposés à l'assistance	Pionniers	Préposés à l'infrastructure	Préposés matériel	Cuisiniers	Total
Payerne (f)	24	30	30	6	3	2	95
Sumiswald (d)	16	13	7	6	3	1	46
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>43</b>	<b>37</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>141</b>
2020	23	29	20	10	5	4	91

### 3.3 Administration militaire

#### 3.3.1 Mission

Le commandement d'arrondissement assure la gestion des militaires domiciliés dans le canton, conduit les activités de recrutement et de libération, traite les demandes de déplacement de service ainsi que les affaires disciplinaires et pénales, administre le tir hors service.

Le bureau de la taxe d'exemption procède aux opérations de perception et de recouvrement de la taxe d'exemption pour l'ensemble des assujettis du canton.

L'intendance des bâtiments militaires gère les exploitations militaires cantonales, soit principalement la Place d'armes de Fribourg. Elle assume la conduite du personnel d'exploitation, assure la gestion administrative et financière et s'occupe de l'entretien et de la maintenance.

#### 3.3.2 Commandement d'arrondissement

##### 3.3.2.1 Promotions d'officiers

99 officiers domiciliés dans le canton ont été promus en 2021 par le Conseil fédéral ou par le Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), soit 6 colonels, 4 lieutenants-colonels, 14 majors, 17 capitaines, 15 premiers-lieutenants et 43 lieutenants.

### 3.3.2.2 Service d'instruction des formations

En 2021, 760 demandes ont abouti à 681 déplacements de service (89.6 %) ainsi qu'à 79 refus (10.4 %). 14 demandes de reconsidération ont été traitées.

Motifs des demandes de déplacement de service	2020	2021
Apprentissage	5.8 %	5.9 %
Etudes	53.7 %	56.2 %
Professionnel	22.1 %	21.1 %
Perfectionnement professionnel	6.9 %	7.2 %
Séjour à l'étranger	0.7 %	1 %
Raison médicale	4.1 %	4.1 %
Autres raisons	6.2 %	4.2 %

De plus, 461 dossiers, hors de notre sphère de compétence, ont été transmis pour suite utile au Commandement de l'instruction de l'armée.

### 3.3.2.3 Tir hors service

#### Mutations au sein de la commission cantonale de tir

Sous-commission	Démissions durant 2021	Nominations
1 FR Sarine / Glâne	Adj EM Jérôme Tinguely	Lt Sébastien Rossier (2021) Col Jean-Claude Haldimann (2022)
3 FR Gruyère / Veveyse	Lt col EMG Julien Grand Adj sof Maxime Bourguet Sgt Abigaël Friedli	Sgtm chef Louis Falcy (2021) Lt col Christian Guillaume (2022)
5 FR Broye		Lt Tobias Gebhart (2022)

#### Participation aux exercices fédéraux

	Tir au fusil à 300 m		Tir au pistolet	
	Tir obligatoire	Tir en campagne	Programme fédéral	Tir en campagne
Année	Tireurs	Tireurs	Tireurs	Tireurs
2021	6095	3498	781	1190
2020	2470	2802	589	689
2019	6592	5363	899	1939

#### Nombre de jeunes tireurs

2021	583
2020	350
2019	696

### 3.3.2.4 Affaires disciplinaires et pénales

Aucune procédure disciplinaire en lien avec le tir obligatoire n'a eu lieu en 2021, car celle-ci se rapporte à l'obligation 2020 qui a été suspendue par le commandement de l'armée en raison du COVID.

29 conscrits ont été punis disciplinairement pour un premier défaut à la journée d'information, 8 pour un deuxième défaut et 5 pour un troisième défaut.

87 conscrits ont été punis disciplinairement pour un premier défaut au recrutement, 17 pour un deuxième défaut, et 11 pour un troisième défaut. 1 conscrit a été déféré à la justice militaire pour de multiples défauts.

### 3.3.2.5 Activités de recrutement

#### *Journées d'information*

29 journées d'information pour les conscrits de la classe d'âge 2003 ont été organisées à l'institut agricole de Grangeneuve (printemps) et sur la place d'armes de Fribourg (automne) par le commandement d'arrondissement.

La planification des périodes d'écoles de recrues entre dix-neuf et vingt-cinq ans des 919 conscrits de langue française et des 291 conscrits de langue allemande a été établie de la manière suivante :

#### **Conscrits francophones de la classe d'âge 2003**

Année	1 <sup>er</sup> départ (mi-janvier)	2 <sup>e</sup> départ (début juillet)
2022	0 %	7.3 %
2023	11.3 %	28.1 %
2024	17.4 %	16.6 %
2025	8.7 %	4 %
2026	2.1 %	2.7 %
2027	0.9 %	0.6 %
2028	0 %	0.3 %

#### **Conscrits alémaniques de la classe d'âge 2003**

Année	1 <sup>er</sup> départ (mi-janvier)	2 <sup>e</sup> départ (début juillet)
2022	0 %	2.8 %
2023	17.5 %	27.5 %
2024	21.3 %	18.9 %
2025	4.5 %	5.5 %
2026	1 %	1 %
2027	0 %	0 %
2028	0 %	0 %

#### *Organisation du recrutement*

En 2021, les recrutements dans les Centres de recrutement de Payerne (VD) et de Sumiswald (BE) ont abouti aux décisions suivantes :

	Payerne (f)		Sumiswald (d)	
	2020	2021	2020	2021
Nombre	726	1058	257	405
Aptes au service militaire	423 (58.2 %) dont 39 service long	647 (61.2 %) dont 60 service long	176 (68.5 %) dont 21 service long	268 (66.2 %) dont 32 service long
Aptes au service PCi	34 (4.7 %)	79 (7.5 %)	31 (12.1 %)	41 (10.1 %)
Inaptes au service	106 (14.6 %)	167 (15.8 %)	29 (11.3 %)	61 (15.1 %)

	Payerne (f)		Sumiswald (d)	
Ajournés au recrutement compl.	57 (7.9 %)	66 (6.2 %)	13 (5 %)	22 (5.4 %)
Ajournés d'une année	9 (1.2 %)	11 (1 %)	2 (0.8 %)	2 (0.5 %)
Ajournés de deux ans	2 (0.3 %)	9 (0.8 %)	1 (0.4 %)	3 (0.7 %)
Licenciement administratif	95 (13.1 %)	79 (7.5 %)	5 (1.9 %)	8 (2 %)

### Service sans arme

En 2021, 5 demandes de service militaire sans arme ont été présentées.

#### 3.3.2.6 Libération de service

402 militaires ayant terminé leurs obligations militaires, soit 10, resp. 12 ans après leur promotion au grade de soldat, ont été libérés au 31 décembre 2021. L'inspection de libération a eu lieu sur une journée à la caserne de La Poya à Fribourg.

En application des articles 29 et 30 de l'Ordonnance du 21 novembre 2018 concernant l'équipement personnel des militaires (OEPM), les militaires souhaitant garder l'arme personnelle (fusil d'assaut 90 ou pistolet) ont dû fournir un permis d'acquisition d'armes. Sur les 376 militaires armés (libération et déséquipement des services longs), 15 (4 %) ont demandé la cession de l'arme en toute propriété. Lors de la remise de l'arme, une indemnité fixée par le DDPS a été perçue à raison de 30 francs pour le pistolet et de 100 francs pour le fusil d'assaut 90.

Les officiers supérieurs de la classe d'âge 1971, les capitaines de la classe d'âge 1977 et les officiers subalternes de la classe d'âge 1985, les sous-officiers supérieurs libérés ainsi que les officiers ayant prolongé leurs obligations au-delà de l'âge réglementaire soit au total 36 officiers et sous-officiers supérieurs, ont également été libérés au 31 décembre 2021. Une cérémonie présidée par le Directeur de la sécurité et de la justice s'est tenue pour remercier ces cadres des services accomplis.

#### 3.3.3 Taxe d'exemption de l'obligation de servir

Le canton comptait 9417 assujettis à la taxe en 2021 (- 2.8 % par rapport à 2020).

812 astreints au service militaire ou au service civil ont été soumis à la taxe parce qu'ils n'ont pas accompli leur service en 2020.

Pour 1009 assujettis, la taxe a été réduite en fonction du nombre total des jours de service accomplis dans l'année d'assujettissement, et cela à raison d'un dixième par tranche de 50 jours de service militaire effectués (75 jours de service civil).

Pour 981 assujettis ayant servi dans la protection civile, la taxe a été réduite de 4 % pour chaque jour accompli dans l'année d'assujettissement. Le nombre important de jours de service PCi accomplis durant l'année 2020 pour lutter contre le COVID a eu un fort impact sur les rentrées et perdurera sur les prochains exercices. Cette diminution est atténuée pour l'année 2021 par un rattrapage des arriérés de paiement de 376 426.38 francs.

Le taux de la taxe s'élève à 3 % du revenu imposable IFD, mais à 400 francs au minimum. Pour 2271 assujettis, elle a été calculée sur la base de la taxe minimale.

528 assujettis ont bénéficié d'une exonération de la taxe en raison d'un handicap physique, mental ou psychique majeur ou percevant une rente ou une allocation pour impotent de l'assurance-invalidité.

54 assujettis ont bénéficié d'une exonération de la taxe en raison d'une atteinte portée à leur santé par le service militaire ou civil.

378 assujettis binationaux ont bénéficié d'une exonération sur la base d'accords internationaux.

Le remboursement a lieu une fois que la durée totale des services obligatoires a été accomplie. Cela représente un montant de 557 753.45 francs.

Aucune décision sur réclamation n'a été l'objet d'un recours auprès de la Cour fiscale du Tribunal cantonal.

#### Perception de la taxe dans le canton

	2020	2021
Taxes payées par les assujettis	8 233 529.10	7 913 252.99
Remboursements (remplacement de service)	495 795.05	557 753.45
Produit net de la perception	7 737 734.05	7 355 499.54
Part de la Confédération (80 %)	6 190 187.24	5 884 399.63
Part du canton (20 %)	1 547 546.81	1 471 099.91
Intérêts moratoires portés en compte	87 969.95	77 410.25
Intérêts sur montants à restituer	5097.65	3681.60
Solde des arriérés	3 034 636.78	2 658 210.40
Montant des actes de défaut de biens	192 057.95	159 071.98

#### Statistiques

	2020	2021
Nombre de décisions de taxation	15 557	14 699
Nombre de décisions avec taxe minimale (Fr. 400.-)	2252	2271
Nombre d'assujettis exonérés (art. 4 LTEO)	1057	1050
Montant des taxes abandonnées	2526	14 459.96
Montant des taxes remises	22 426.35	14 834.55
Arrangements de paiements	1363	1071
Sommations/rappels avant poursuite	2026	2189
Réquisitions de poursuites	551	689
Décisions de remboursements	1070	1082
Décisions de restitutions	1390	1204

#### 3.3.4 Place d'armes de Fribourg – Caserne de la Poya

Les travaux suivants ont été réalisés :

- > Entretien courant de tous les bâtiments de la caserne

Etant donné que la caserne sera exploitée pour les besoins de l'armée jusqu'à fin 2023, ces travaux d'entretien sont absolument indispensables afin d'assurer aux militaires qui y logent un certain confort ainsi qu'un maximum de sécurité.



## 4 Service de la population et des migrants (SPoMi)

Chef de service : Patrick Pochon

### 4.1 Police des étrangers

#### 4.1.1 Activités courantes

##### 4.1.1.1 Permis délivrés

	2020	2021
Autorisations d'établissement	3114	2887
Autorisations de séjour	4014	4326
Autorisations de séjour de courte durée	1795	2013
Autorisations frontalières UE/AELE	416	449
Prolongations de l'autorisation de séjour ou du délai de contrôle de l'autorisation d'établissement	17 301	13 881

##### 4.1.1.2 Visas de retour en Suisse

	2020	2021
Visas de retour en Suisse	249	169

##### 4.1.1.3 Effectif de la population étrangère résidant dans le canton au 31 décembre, sans les requérants d'asile ni les personnes admises provisoirement

	2020	2021
Avec autorisations d'établissement	51 485	52 528
Avec autorisations de séjour	21 808	22 590
Avec autorisations de courte durée	1796	1842
Avec autorisations frontalières	1339	1496
<b>Totaux</b>	<b>76 428</b>	<b>78 456</b>

##### 4.1.1.4 Mesures administratives

	2020	2021
Auditions effectuées par le Service	165	198
Rejets de demandes d'entrée et d'autorisation	42	48
Décisions de renvoi (séjours illégaux)	179	172
Injonctions de départ selon directive européenne	36	22
Refus d'autorisations de séjour, de prolongations d'autorisations ou révocations	74	51
Révocations d'autorisations d'établissement	7	4
Menaces de refus ou de révocation	28	24
Décisions en matière d'assistance judiciaire	3	1
Décisions de détention en vue de refoulement rendues	116	201
Décisions de détention en vue de refoulement exécutées	87	140

	2020	2021
Renvois après détention sous la compétence d'une autre autorité	20	45
Renvois de personnes sous le coup d'une expulsion pénale	16	39
Nombre de personnes renvoyées par vol spécial	4	5
Séances de contrôle auprès du Tribunal des mesures de contrainte (TMC)	18	26
Renonciations à la procédure orale par le TMC	28	28
Assignations et interdictions de pénétrer un territoire	76	80
Rejets de permis pour cas personnel d'extrême gravité	49	58
Recours jugés au Tribunal cantonal et au TMC contre l'ensemble de ces mesures administratives	63	61
Recours admis, totalement ou en partie	6	10
Affaires rayées du rôle	5	6

#### 4.1.2 Evénements particuliers

La crise sanitaire n'a nullement réfréné la croissance de la population étrangère du canton. A fin 2021, son solde migratoire, positif, s'est élevé sur 12 mois à 2028 personnes, contre 1796 à fin 2020 et 887 à fin 2019.

Le Brexit, intervenu au 1<sup>er</sup> janvier 2021, n'a pas eu de répercussions sur l'évolution de l'effectif de cette population, tant le nombre des ressortissants britanniques dans le canton demeure réduit (571 personnes au 31 décembre 2021).

Les mesures destinées à contrer la propagation du coronavirus ont quant à elles eu une incidence plus mesurée que l'année précédente sur les renvois sous contrainte. Les 140 situations dans lesquelles il a été nécessaire en 2021 de mettre en œuvre une détention administrative pour assurer l'exécution du renvoi excèdent même celles dénombrées en 2019 (133), alors qu'en 2020, année caractérisée par des paralysies de longue durée dans les lignes aériennes, seuls 87 pareils cas avaient été enregistrés.

Dans ce contexte en outre, depuis octobre 2021, une base légale est entrée en vigueur autorisant la réalisation de tests covid nonobstant le refus de la personne concernée. Toutefois, le service n'a dû ordonner le recours à cette mesure qu'à 2 reprises. Néanmoins, au regard de certaines destinations non encore desservies, le défaut de possibilité de renvoi de Suisse a encore conduit en 2021 au prononcé de nombreuses interdictions de pénétrer des zones déterminées (spécialement dans les centres-villes) à l'encontre d'auteurs de comportements transgressifs.

Enfin, la mise en œuvre effective d'expulsions pénales a culminé en 2021 à 39 situations, nettement plus qu'en 2020 (16) et 2019 (24).

## 4.2 Domaine de l'asile

### 4.2.1 Activités courantes

	2020	2021
Personnes envoyées dans les centres d'enregistrement	10	7
Requérants d'asile attribués au canton de Fribourg	242	349
Annonces en matière d'activité professionnelle	1254	1409
Permis pour cas personnel d'extrême gravité	44	83
Total des demandeurs d'asile séjournant dans le canton (hors centre Gouglera) au 31 décembre	188	150
Total des étrangers admis provisoirement séjournant dans le canton au 31 décembre	1713	1673

#### 4.2.1.1 Centre fédéral de requérants d'asile de la Gouglera à Giffers

	2020	2021
Nombre de personnes affectées à la Gouglera et ayant fait l'objet d'une décision de renvoi	378	552
Nombre de départs volontaires dans les 140 jours	34	47
Nombre de renvois par la contrainte dans les 140 jours	17	27
Nombre de disparitions dans les 140 jours	203	268
Nombre de personnes toujours en procédure après 140 jours et attribuées au canton	96	76
Nombre de personnes dont le renvoi s'est révélé impossible dans les 140 jours et attribuées au canton	33	54
Nombre de personnes hébergées au 31 décembre	101	185

#### 4.2.2 Evénements particuliers

Le Centre fédéral de la Gouglera est dédié principalement aux requérants d'asile appelés à devoir quitter la Suisse. Le service, en charge de ces renvois, collabore à cet effet étroitement avec le Secrétariat d'Etat aux migrations et la Police cantonale. Le nombre de nouveaux requérants d'asile affectés en 2021 au Centre a crû de plus de 46 % par rapport à l'année précédente. Les disparitions durant le délai maximal légal d'hébergement dans les centres fédéraux (soit 140 jours), en particulier avant la mise en œuvre d'un renvoi, sont demeurées élevées (régulièrement environ 50 %).

### 4.3 Main-d'œuvre étrangère

#### 4.3.1 Activités courantes

##### 4.3.1.1 Annonces de ressortissants UE/AELE

	2020	2021
pour activité limitée à 3 mois maximum auprès d'un employeur suisse	5602	6903
pour travailleurs détachés	4250	4928
pour prestataires de services transfrontaliers indépendants	1767	2317

##### 4.3.1.2 Autorisations préalables concernant les ressortissants de la Croatie\*

	2020	2021
Autorisations de longue durée	1	2
Autorisations de courte durée	0	3
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	0	0

\*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les ressortissants croates bénéficient en Suisse de la libre circulation des personnes. L'accès au marché du travail ne leur est cependant accordé que si sont respectées la priorité des travailleurs en Suisse en recherche d'emploi ainsi que les conditions de rémunération et de travail, et pour autant que les contingents des autorisations qui leur sont réservées ne sont pas épuisés. Le 7 décembre 2018, le Conseil fédéral a décidé de prolonger cette période transitoire jusqu'au 31 décembre 2021.

##### 4.3.1.3 Autorisations préalables concernant les prestataires de services UE/AELE

	2020	2021
Autorisations de longue durée	2	3
Autorisations de courte durée	41	42

	2020	2021
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	114	195

#### 4.3.1.4 Autorisations préalables pour ressortissants de pays tiers

	2020	2021
Autorisations de longue durée	44	38
Autorisations de courte durée	39	41
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	39	27
Autorisations pour artistes (musiciens)	0	5

#### 4.3.1.5 Autres décisions

	2020	2021
Refus d'autorisation	22	42
Décisions sur réclamation	0	5

#### 4.3.1.6 Mesures administratives

En vertu de l'art. 122 LEI, un employeur qui enfreint à plusieurs reprises les prescriptions du droit des étrangers peut se voir rejeter totalement ou partiellement ses demandes d'admission de travailleurs étrangers ou peut être menacé de ces sanctions.

	2020	2021
Avertissements	0	0
Sommations/menaces	0	1
Suspensions/rejets	0	0

#### 4.3.2 Evénements particuliers

L'année 2021 n'a pas connu de fléchissement quant à la demande des entreprises fribourgeoises en main-d'œuvre étrangère qualifiée. Le contingent cantonal des autorisations de séjour B prévues à cet effet a ainsi été totalement épuisé. Les annonces d'activités hors autorisations de séjour ont quant à elles augmenté de 21 %.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, à la suite du Brexit, les ressortissants britanniques sont quant à eux assimilés à des ressortissants de pays tiers. Un accord a néanmoins permis aux citoyens déjà en Suisse de conserver les droits acquis au plus tard le 31 décembre 2020. Mais ceux qui entendent s'installer nouvellement en Suisse et y exercer une activité économique doivent dorénavant passer par une procédure d'autorisation pour être admis sur le marché du travail, aux conditions restrictives prévues par la loi sur les étrangers et l'intégration, et non plus à celles, avantageuses, de l'Accord sur la libre circulation des personnes. Des contingents d'autorisations de séjour, séparés et libérés trimestriellement, ont été réservés aux nouveaux travailleurs et prestataires de services du Royaume-Uni. Dans ce contexte, 14 autorisations contingentées ont été accordées en 2021 dans le canton.

### 4.4 Passeports, cartes d'identité suisses et documents pour étrangers

#### 4.4.1 Activités courantes

##### 4.4.1.1 Documents délivrés

	2020	2021
Passeports ordinaires biométriques	12 008	16 640

	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Cartes d'identité	21 812	31 670
Passeports provisoires	159	417
Documents de voyage biométriques pour étrangers	393	504
Titres de séjour biométriques pour étrangers	12 198	10 373
Titres de séjour sécurisés pour étrangers	1147	20 031
Visas de retour Schengen pour étrangers admis provisoirement	7	38

#### 4.4.2 Evénements particuliers

Une part de la demande de citoyens suisses sevrés de voyages l'année précédente s'est reportée sur 2021, contribuant à l'augmentation de 42 % du nombre de documents établis à leur intention sur la période.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2021, avec la dernière étape de l'introduction d'un titre de séjour sécurisé pour les ressortissants étrangers au bénéfice des droits découlant de l'Accord sur la libre circulation des personnes, tous les permis de séjour et d'établissement (premier octroi ou prolongation) de l'ensemble des ressortissants étrangers du canton revêtent dorénavant la forme d'une carte intégrant diverses données directement saisies au sein du secteur passeports suisses-biométrie. La fréquentation du secteur a ainsi augmenté d'environ 50 %. Les besoins en ressources supplémentaires ont pu être anticipés.

### 4.5 Harmonisation des registres

#### 4.5.1 Activités courantes

La Plateforme informatique Fripers permet de disposer au niveau cantonal des données des habitants de tous les registres communaux du canton en temps réel. L'accès à ces données fait l'objet d'un processus d'autorisation auprès du SPoMi.

	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Nombre total d'accès actifs au 31 décembre 2021	2281	2373

#### 4.5.2 Evénements particuliers

Au regard des besoins du Référentiel cantonal s'agissant de la détermination d'un identifiant unique à toute personne en lien direct avec un organe de l'Etat, le SPoMi a été impliqué dans les travaux relatifs aux comparaisons de données personnelles entre diverses sources, en particulier celles du Registre Central des assurés des assurances sociales fédérales (UPI), des registres des Contrôles des habitants, de l'état civil et du système d'information sur les étrangers.

## 5 Service de la Police du commerce (SPoCo)

Chef de service : Alain Maeder

### 5.1 Etablissements publics

#### 5.1.1 Activités courantes

##### 5.1.1.1 Autorisations délivrées

	2020	2021
Patentes A d'hôtellerie	2	0
Patentes B d'établissement avec alcool	19	21
Patentes C d'établissement sans alcool	1	2
Patentes D de discothèque	0	0
Patentes E de bar complémentaire d'hôtel	1	0
Patentes G d'établissement dépendant d'un commerce d'alimentation	5	1
Patentes spéciales H	13	7
Patentes I d'établissement parahôtelier	9	6
Patentes T de traiteur	7	13
Patentes V de cuisine ambulante	8	17
Patentes en vue de la reprise d'un établissement en activité	218	177
Renouvellements de patente	541	747
Changements de dénomination	38	24
Extensions de patente	13	37

##### 5.1.1.2 Mesures administratives

	2020	2021
Non-renouvellements de patente	6	6
Retraits de patente	1	3
Refus de patente	4	2

##### 5.1.1.3 Décompte des patentes d'établissements publics

	2020	2021
Patentes A d'hôtellerie	108	109
Patentes B d'établissement avec alcool	681	682
Patentes C d'établissement sans alcool	18	16
Patentes D de discothèque	16	14
Patentes E de bar d'hôtel	12	13
Patentes F de restaurant de nuit	3	3
Patentes G d'établissement dépendant d'un commerce d'alimentation	110	100
Patentes spéciales H	472	455
Patentes I d'établissement parahôtelier	127	127

	2020	2021
Patentes T de traiteur	71	78
Patentes U de bar dépendant d'un local de prostitution	1	1
Patentes V de cuisine ambulante	40	53
<b>Totaux</b>	<b>1659</b>	<b>1651</b>

#### 5.1.1.4 Fumée passive

	2020	2021
Fumoirs autorisés	71	71

#### 5.1.1.5 Formation obligatoire

	2020	2021
Personnes ayant suivi la formation obligatoire en français	81	77
Personnes ayant suivi la formation obligatoire en allemand	5	8
Personnes ayant obtenu leur certificat de capacité professionnelle	85	81

#### 5.1.1.6 Formation partielle

	2020	2021
Personnes ayant suivi la formation pour détenteurs de patentes G, T ou V en français	28	21
Personnes ayant suivi la formation pour détenteurs de patentes G, T ou V en allemand	7	2
Personnes ayant réussi le test pour détenteurs de patentes G, T ou V	31	21
Personnes ayant suivi la formation relative à la loi sur les établissements publics en français	27	28
Personnes ayant suivi la formation relative à la loi sur les établissements publics en allemand	12	15
Personnes ayant réussi le test relatif à la loi sur les établissements publics	37	38

## 5.2 Boissons alcooliques

### 5.2.1 Activités courantes

#### 5.2.1.1 Autorisations délivrées

	2020	2021
Locaux de vente spécialisés et commerces d'alimentation	88	97
Kiosques et stations d'essence	11	7

#### 5.2.1.2 Mesures administratives

	2020	2021
Retraits de patente	1	0

#### 5.2.1.3 Décompte des patentes de boissons alcooliques

	2020	2021
Locaux de vente spécialisés et commerces d'alimentation	527	547
Kiosques et stations d'essence	77	74



### 5.3 Loteries et collectes

#### 5.3.1 Activités courantes

##### 5.3.1.1 Autorisations délivrées

	2020	2021
Petites loteries	10	11
Collectes	79	87

### 5.4 Appareils de jeu

#### 5.4.1 Activités courantes

##### 5.4.1.1 Autorisations délivrées

	2020	2021
Appareils de distraction	129	118

### 5.5 Salons de jeu

#### 5.5.1 Activités courantes

##### 5.5.1.1 Autorisations délivrées

	2020	2021
Patentes de salon de jeu	0	0

##### 5.5.1.2 Décompte des autorisations de salons de jeu

	2020	2021
Patentes de salon de jeu	6	6

### 5.6 Prostitution

#### 5.6.1 Activités courantes

##### 5.6.1.1 Autorisations délivrées

	2020	2021
Mise à disposition de tiers de locaux affectés à l'exercice de la prostitution	2	3

##### 5.6.1.2 Mesures administratives

	2020	2021
Retrait d'autorisation	0	0

##### 5.6.1.3 Décomptes des autorisations

	2020	2021
Mise à disposition de tiers de locaux affectés à l'exercice de prostitution	31	28

## 5.7 Commerce itinérant

### 5.7.1 Activités courantes

#### 5.7.1.1 Autorisations délivrées

	2020	2021
Autorisations pour commerçants itinérants	16	16
Autorisations d'exploiter une activité foraine ou un cirque	4	4

## 5.8 Crédit à la consommation

### 5.8.1 Activités courantes

#### 5.8.1.1 Décomptes des autorisations

	2020	2021
Exercice à titre professionnel de l'activité de courtier en crédit	10	11

## 5.9 Activité à risque

### 5.9.1 Activités courantes

#### 5.9.1.1 Autorisations délivrées

	2020	2021
Autorisations pour activité à risque	10	10

## 5.10 Poids et mesures

### 5.10.1 Activités courantes

#### 5.10.1.1 Instruments de mesure vérifiés

	2020	2021
Balances pour la vente directes au public	527	664
Balances non destinées à la vente directe au public	1022	1046
Balances pour véhicules routiers et balances ferroviaires	66	43
Balances spéciales	154	132
Balances à fonctionnement automatique	19	23
Instruments de pesage étiqueteurs de prix	136	136
Ensembles de mesurage de volume (produits pétroliers)	1252	1252
Distributeurs routiers de gaz naturel et de pétrole liquéfié	2	1
Ensembles de mesurage de volume pour denrées alimentaires	34	33
Appareils mesureurs de composants gazeux et de fumée diesel	226	200

#### 5.10.1.2 Contrôles des préemballages

	2020	2021
Même quantité nominale	246	230
Préemballages aléatoires	301	340

### 5.10.1.3 Surveillance du marché

	2020	2021
Points de vente publics contrôlés	114	172

## 5.11 Indication des prix

### 5.11.1 Evénement particulier

En collaboration avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), une campagne de contrôle est mise sur pied chaque année dans un secteur spécifique. En 2021, ce contrôle a porté sur les prix comparatifs d'articles d'aménagement intérieur, d'articles de sport et d'appareils électroniques de loisirs vendus en ligne. Il en est ressorti que les prix comparatifs indiqués pour les articles d'aménagement intérieur étaient corrects dans la plupart des cas. Dans environ 60 % des cas, les prix indiqués lors des auto-comparaisons et des comparaisons avec la concurrence étaient également corrects. Dans les trois domaines contrôlés en revanche, la majorité des comparaisons avec des prix indicatifs ou des prix publics conseillés étaient erronées. La méconnaissance des dispositions de l'ordonnance sur l'indication des prix (OIP) était le plus souvent à l'origine de leur mauvaise application. La campagne a ainsi permis de sensibiliser ces secteurs de vente à cette réglementation qui consiste à promouvoir une concurrence loyale et à protéger les consommateurs.

## 6 Service de la justice

Cheffe de service : Lise-Marie Graden

### 6.1 Activités

#### 6.1.1 Barreau

La Commission d'examen des candidats au barreau a délivré un brevet de capacité à Mmes Lorène Balboa, Géraldine Barras, Natacha Bossel, Chantal Bugnon, Dominique Axelle Chopard, Emilie Dafflon, Elodie Adeline Droz, Claire Ducrot, Alissia Gil, Corina Göldi, Camille Jendly, Christina Maria Joller, Soraya Kaniama, Andrea Manuela Kaufmann, Nanina Müller, Emilie Rossier, Valentina Scazzari, Natascha Sommer, Michèle Stritt, Camille Urfer, Dunia Vaucher-Crameri et Sarah Vuille et MM. Pascal Betticher, Matthieu Dinet, Sébastien Gaeschlin, Maxime Henchoz, Florian Mauron, Flavien Morard, David Richon, Fabien Schafer, Patrick Schurtenberger, Louis Steullet et Paul Ernst Stübi.

La Commission du barreau, quant à elle, a traité notamment les affaires suivantes :

Statistiques	2020	2021
Inscriptions au registre cantonal des avocats et des avocates	20	21
Radiations du registre cantonal des avocats et des avocates	9	9
Plaintes et dénonciations	12	19

<b>Statistiques</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Levée du secret professionnel	10	15
Autorisations de stage d'avocat	42	53
Réductions de la durée du stage d'avocat	4	12
Radiation du registre cantonal des avocats-stagiaires et avocates-stagiaires	-	-
<b>Etaient inscrits au 31 décembre 2021 :</b>		
Avocats inscrits au Registre cantonal des avocats et des avocates	235	247
Avocats inscrits au Tableau fribourgeois des avocats membres de l'UE et de l'AELE	5	6
Avocats stagiaires	147	149

### 6.1.2 Notariat

La Commission du notariat a siégé deux fois en 2021 et a notamment traité les affaires suivantes par voie de circulation :

<b>Statistiques</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Patentes de notaire	3	3
Renonciations à la patente de notaire	2	2
Plaintes et dénonciations	3	1
Levée du secret professionnel	1	7
Autorisations de stage de notaire	2	2
Réductions de la durée du stage de notaire	1	-
Radiation du registre des notaires-stagiaires	-	-

Au 31 décembre 2021, il y avait 55 notaires en exercice, dont 9 notaires n'entrant plus dans le calcul du nombre maximal fixé par la loi sur le notariat.

### 6.1.3 Assistance judiciaire en matière civile

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, le Service de la justice a reçu 1573 avis d'octroi de l'assistance judiciaire se répartissant ainsi :

	<b>Assistance avec remboursement</b>	<b>Assistance sans remboursement</b>	<b>Total</b>
Tribunal cantonal	-	167	167
Tribunal de la Sarine	1	421	422
Tribunal de la Singine	-	72	72
Tribunal de la Gruyère	1	272	273
Tribunal du Lac	-	92	92
Tribunal de la Glâne	-	103	103
Tribunal de la Broye	-	110	110
Tribunal de la Veveyse	-	67	67
Justices de paix	5	262	267
<b>Totaux</b>	<b>7</b>	<b>1566</b>	<b>1573</b>

1562 listes de frais d'avocats et des greffes des justices de paix ont été payées en 2021 pour un montant de 5 301 298 francs (1415 listes de frais pour un montant de 4 646 116 francs en 2020).

A teneur des articles 123 LJ et 123 CPC, le Service de la justice peut, dans un délai de 10 ans, demander le remboursement partiel ou total de l'assistance judiciaire lorsque la situation financière de la personne bénéficiaire le permet.

En 2021, un montant de 590 545 francs a été récupéré à ce titre (478 828 francs en 2020).

#### 6.1.4 Assistance judiciaire en matière pénale

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, et en vertu du nouveau code de procédure pénale suisse, l'assistance judiciaire en matière pénale est décidée par chaque instance judiciaire au fil de la procédure. Les statistiques concernant cette assistance judiciaire se trouvent dans les rapports des différents tribunaux.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, le Service de la justice a reçu 798 décisions relatives à l'assistance judiciaire pénale (789 décisions en 2020).

1069 listes de frais d'avocat ont été payées en 2021 pour un montant de 3 277 449 francs (948 listes de frais pour un montant de 3 134 360 francs en 2020).

#### 6.1.5 Assistance judiciaire en matière administrative

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, le Service de la justice a reçu 109 avis d'assistance judiciaire en matière administrative (95 décisions en 2020).

102 listes de frais d'avocat ont été payées en 2021 pour un montant de 164 588 francs (98 listes de frais d'avocat pour un montant de 168 882 en 2020).

#### 6.1.6 Entraide judiciaire

Le Service de la justice procède aux transmissions nécessaires à l'entraide judiciaire internationale. En 2021, il a traité 14 demandes provenant d'autorités judiciaires du canton, mais aucune demande provenant d'autorités judiciaires d'Etats étrangers.

#### 6.1.7 Médiation judiciaire

##### 6.1.7.1 Commission de la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs

En 2021, la Commission de la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs a inscrit 2 médiateurs/trices au tableau et n'a procédé à aucune radiation.

La Commission demande aux médiateurs et médiatrices assermentés de lui fournir leurs statistiques annuelles. A ce jour, les chiffres 2020 sont connus, pas encore ceux de 2021.

<b>Statistiques, nombre de médiations</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
	<b>Total</b>	<b>Total</b>
<b>Droit civil :</b>	<b>314</b>	<b>379</b>
<b>Médiations en cours de procédure :</b>	<b>65</b>	<b>94</b>
Générales	-	-
En droit de la famille (couple)	15	2
En droit de la famille (enfants)	48	91
En matière de succession	2	-
En matière de curatelle	-	1

<b>Statistiques, nombre de médiations</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Médiations à titre privé :</b>	<b>249</b>	<b>285</b>
Générales	90	49
En droit de la famille (couple)	118	52
En droit de la famille (enfants)	36	179
En matière de successions	5	5
<b>Droit pénal :</b>	<b>123</b>	<b>77</b>
Médiations en procédure concernant un majeur	21	16
Médiations en procédure concernant des mineurs (BMPM)	102	61
<b>Résultats des procédures de médiation en 2020 :</b>		
<b>Médiations civiles en procédure :</b>		
Médiations abouties (accord)	16	47
Améliorations de la situation (pas d'accord trouvé)	14	17
Médiations non abouties (échec)	7	12
Médiations en cours au 31 décembre 2020	35	54
<b>Médiations civiles à titre privé :</b>		
Médiations abouties (accord)	145	191
Améliorations de la situation (pas d'accord trouvé)	24	65
Médiations non abouties (échec)	28	25
Médiations en cours au 31 décembre 2020	58	92
<b>Médiations pénales :</b>		
Médiations abouties (accord)	61	77
Améliorations de la situation (pas d'accord trouvé)	1	2
Médiations non abouties (échec)	28	29
Médiations en cours au 31 décembre 2020	70	40

#### 6.1.7.2 Bureau de la médiation pénale pour mineurs

Le Bureau exerce la médiation en procédure pénale des mineurs, sur délégation du Tribunal pénal des mineurs.

Rattaché administrativement au Service de la justice, il comprend deux médiateurs francophones et une médiatrice germanophone.

<b>Statistiques</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Nombre d'affaires déléguées par les juges (processus de médiation)</b>	<b>61</b>	<b>73</b>
Concernant (nombre de mineurs impliqués comme mis en cause)	71	80
Et également (nombre de jeunes adultes mis en cause)	15	17
Ainsi que (nombre de lésés/victimes impliqués)	72	79
Affaires ne concernant qu'un seul mineur mis en cause	39	42
Affaires concernant deux mineurs mis en cause	13	20
Affaires concernant trois mineurs mis en cause ou plus (jusqu'à 6)	9	11
<b>Répartition selon le sexe</b>		
Garçons	54	65
Filles	17	15

<b>Statistiques</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Répartition selon la langue</b>		
Français	64	63
Allemand	7	17
<b>Provenance</b>		
Fribourg-Ville	9	14
Sarine campagne	12	15
Gruyère	18	11
Broye	6	10
Glâne	8	4
Veveyse	6	6
Singine	5	14
Lac	4	6
Autre canton	3	-
Autre pays	-	-
<b>Résultats du traitement des affaires</b>		
Processus ayant conduit à un accord de médiation	53	43
Processus de médiation n'ayant pas abouti	22	16
Décision de retrait de plainte	7	6
Processus en cours au 31 décembre 2021	36	44

#### 6.1.8 Surveillance des fondations classiques

Les principales activités de surveillance comprennent l'assujettissement de fondations, l'examen annuel des rapports d'activité et des comptes, la modification des statuts, l'examen de règlements, ainsi que la dissolution, la liquidation et la radiation de fondations.

Par ailleurs, l'Autorité de surveillance a été saisie de deux plaintes concernant la même fondation. Elle a ouvert une enquête et procédé à différents actes d'instruction. A l'issue de ceux-ci, aucune mesure de surveillance n'a été jugée nécessaire.

Au 31 décembre 2021, 264 fondations classiques étaient surveillées par le canton – représentant une valeur totale au bilan de l'ordre de 1310 millions de francs (au 31 décembre 2020).

L'autorité de surveillance a rendu une décision d'assujettissement à surveillance de fondation nouvellement constituée. Trois fondations ont été dissoutes et radiées.



## 7 Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation (SESPP)

Chef de service : Xavier Orsini

### 7.1 Activités

#### 7.1.1 Sanctions pénales

##### 7.1.1.1 Peines

En 2021, 406 jugements (y compris les ordonnances pénales) pour des peines privatives de liberté (ci-après : PPL) sans sursis ou avec sursis partiel (seule la partie ferme étant comptabilisée) ont été adressés au SESPP par les autorités judiciaires fribourgeoises, dont :

Désignation	2020	2021
Jugements pour des peines ≤ 6 mois	270	289
Jugements pour des peines > 6 mois et ≤ 1 an	41	56
Jugements pour des peines > 1 an	43	61
<b>Total</b>	<b>354</b>	<b>406</b>

En 2021, 48 jugements (toute peine confondue) intégrant une assistance de probation et/ou règles de conduite ont été adressés au SESPP.

##### 7.1.1.2 Mesures thérapeutiques et internement

En 2021, 11 jugements prononçant une mesure pénale ont été adressés au SESPP, dont :

Articles	Désignation	2020	2021
Art. 59 CP	Mesure thérapeutique institutionnelle – traitement des troubles mentaux	4	3
Art. 60 CP	Mesure thérapeutique institutionnelle – traitement des addictions	4	4
Art. 61 CP	Mesure thérapeutique institutionnelle – mesures applicables aux jeunes adultes	0	0
Art. 63 CP	Traitement ambulatoire pendant l'exécution de la PPL ou en liberté	9	4
Art. 64 CP	Internement	0	0
<b>Total</b>		<b>17</b>	<b>11</b>

Au 31.12.2021, 67 personnes condamnées exécutaient une mesure pénale, soit :

Articles	Désignation	Au 31.12.2020	Au 31.12.2021
Art. 59 CP	Mesure thérapeutique institutionnelle – traitement des troubles mentaux	23	22
Art. 60 CP	Mesure thérapeutique institutionnelle – traitement des addictions	6	10
Art. 61 CP	Mesure thérapeutique institutionnelle – mesures applicables aux jeunes adultes	1	1
Art. 63 CP	Traitement ambulatoire pendant l'exécution de la PPL ou en liberté	37	32
Art. 64 CP	Internement	2	2

Articles	Désignation	Au 31.12.2020	Au 31.12.2021
<b>Total</b>		<b>69</b>	<b>67</b>

### 7.1.1.3 Autres mesures

En 2021, le SESPP a reçu :

Désignation	2020	2021
Jugements prononçant une expulsion judiciaire obligatoire	62	64
Jugements prononçant une expulsion judiciaire facultative	0	2
Jugements prononçant une interdiction	0	7
<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>73</b>

### 7.1.2 Prestations administratives diverses

Désignation	2020	2021
Convocations en régime ordinaire	75	58
Convocations en régime d'exécution facilitée (semi-détention)	15	16
Condamnations PPL déléguées à un autre canton	42	40
Condamnations PPL déléguées par un autre canton	26	18
Signalement au système de recherche informatisée de police (ci-après : RIPOL)	229	427
Mandats adressés à la Police cantonale aux fins d'exécution d'une PPL	16	24
Ordres de transfert d'établissement à établissement	135	93
<b>Total</b>	<b>538</b>	<b>676</b>

### 7.1.3 Nombre de journées de détention et de condamnés

Etablissement	Journées de détention		Condamné(s)	
	2020	2021	2020	2021
Etablissement de détention fribourgeois – site Bellechasse/FR	29 537	31 998	219	156
Etablissement de détention fribourgeois- site Prison centrale/FR	3185	3655	226	274
Etablissement de détention fribourgeois – Maison de détention Les Falaises/FR	2345	2146	20	20
Le Tremplin « Foyer Horizon », Fribourg/FR	0	0	0	0
Fondation St Louis, Fribourg/FR	413	648	2	2
Fondation Le Torry, Fribourg/FR	324	0	10	0
Foyer Le Radeau, Orsonnens/FR	846	1442	5	4
Horizon Sud, Marsens/FR	365	365	1	1
Etablissement de la Plaine de l'Orbe/VD	2950	2888	11	10
Prison La Croisée, Orbe/VD	0	0	0	0
Prison de la Tuilière, Lonay/VD	476	566	17	16
Fondation Saphir, Corcelles/VD	365	365	1	1
Fondation Bartimée, Grandson/VD	888	365	4	1
EMS Sylvabelle SA, Provence/VD	1024	730	3	2
Etablissement du Simplon, Lausanne/VD	116	15	2	1

Etablissement	Journées de détention		Condamné(s)	
Fondation les Oliviers, Le Mont-sur-Lausanne/VD	213	10	2	1
Fondation Le Levant, Lausanne/VD	0	368	0	3
Etablissement de Bellevue, Gorgier/NE	484	1086	4	5
Foyer Pernod, Boudry/NE	0	0	0	0
Fondation Ressource, La Côte-aux-Fées/NE	209	0	1	0
CAAD, Saxon/VS	1026	396	4	2
Centre éducatif de Pramont/VS	6	0	1	0
Prison de Champ-Dollon, Puplinge/GE	40	165	7	16
Curabilis, Puplinge/GE	1268	1716	8	7
Etablissement de la Brenaz, Puplinge/GE	1587	528	6	6
Maison Le Vallon/ Vandoeuvres/GE	97	0	1	0
Fondation Addiction Jura, Les Genevez /JU	0	315	0	1
Pénitencier d'Hindelbank/BE	670	598	2	2
Pénitencier de Witzwil / BE	184	593	2	3
Etablissement St-Jean, Le Landeron/BE	1098	1099	3	4
Fondation Terra Vecchia, Schüpfen/BE	365	0	1	0
Inselspital Bern (Quartier cellulaire)/BE	54	106	12	14
Stiftung Tannenhof, Gampelen/BE	365	0	1	0
UPD Etoine, Berne/BE	29	0	1	0
Felber-Stiftung, Berne/BE	365	365	1	1
Haus Gilgamesch, Basel/BS	0	0	0	0
Pénitencier de Lenzburg/AG	499	366	4	2
Realta, Cazis/GR	0	67	0	1
Pénitencier de Pöschwies/ZH	552	685	2	2
Arxhof, Niederhof/ZH	0	153	0	1
Etablissement de Bostadel/ZG	365	395	1	2
Psychiatrische Dienste Thurgau, Münsterlingen/TG	365	365	1	1
Etablissement de Kalchrain, Hüttwilen/TG	254	365	1	1
Autres courtes peines hors canton	4796	4509	307	324
<b>Total</b>	<b>57 725</b>	<b>59 433</b>	<b>885</b>	<b>887</b>

#### 7.1.4 Décisions rendues par le SESPP en matière d'exécution de PPL et de mesures

Dans le cadre de ses nombreuses prérogatives, le SESPP est amené à rendre une multitude de décisions formelles, sujettes à recours, soit auprès de la Direction de la sécurité et de la justice, soit directement, conformément à l'art. 74 LEPM, auprès du Tribunal cantonal.

Lorsqu'il s'agit de se prononcer sur la libération conditionnelle d'une personne condamnée à une peine de plus de 2 ans, à une mesure thérapeutique ou à l'internement, voire dans les autres cas prévus à l'art. 8 LEPM, le SESPP est tenu de requérir le préavis de la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité du canton de Fribourg (CLCED).

Les décisions suivantes ont été ordonnées :

<b>PPL (exceptés TIG et EM)</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Octroi de la libération conditionnelle aux deux tiers	39	55
Octroi de la libération conditionnelle à une date ultérieure	10	2
Refus de libération conditionnelle	34	32
Prolongation du délai d'épreuve	0	0
Exécution sous forme dérogatoire (art. 80 CP)	0	0
<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>89</b>

<b>Mesures thérapeutiques et internement</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Octroi de la libération conditionnelle de la mesure (art. 59 CP)	3	3
Refus de la libération conditionnelle et de la levée de la mesure (art. 59 CP)	14	14
Levée de la mesure (art. 59 CP)	1	1
Octroi de la libération conditionnelle de la mesure (art. 60 CP)	3	0
Refus de la libération conditionnelle et de la levée de la mesure (art. 60 CP)	1	1
Levée de la mesure (art. 60 CP)	4	1
Octroi de la libération conditionnelle de la mesure (art. 61 CP)	0	0
Refus de la libération conditionnelle et de la levée de la mesure (art. 61 CP)	1	1
Levée de la mesure (art. 61 CP)	0	0
Levée de la mesure (art. 63 CP)	15	9
Refus de la levée de la mesure et poursuite (art. 63 CP)	18	24
Octroi de la libération conditionnelle de l'internement (art. 64 CP)	0	0
Refus de la libération conditionnelle de l'internement (art. 64 CP)	2	2
Demande de prolongation de la mesure (toute mesure confondue)	6	3
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>59</b>

<b>Autres décisions</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Ordonnances de traitement et/ou de placement (mesures thérapeutiques)	26	26
Régime de travail externe (TEx)	12	7
Régime de travail et logement externes (TeLEx)	3	1
Passage en secteur ouvert	37	36
Autorisations de sortie (hors délégation)	173	172
Interruption de la sanction (art. 92 CP)	1	0
Demande de changement de sanction	0	0
Assistance judiciaire	1	2
Droit à l'information (selon l'art. 92a CP)	3	2
<b>Total</b>	<b>256</b>	<b>246</b>

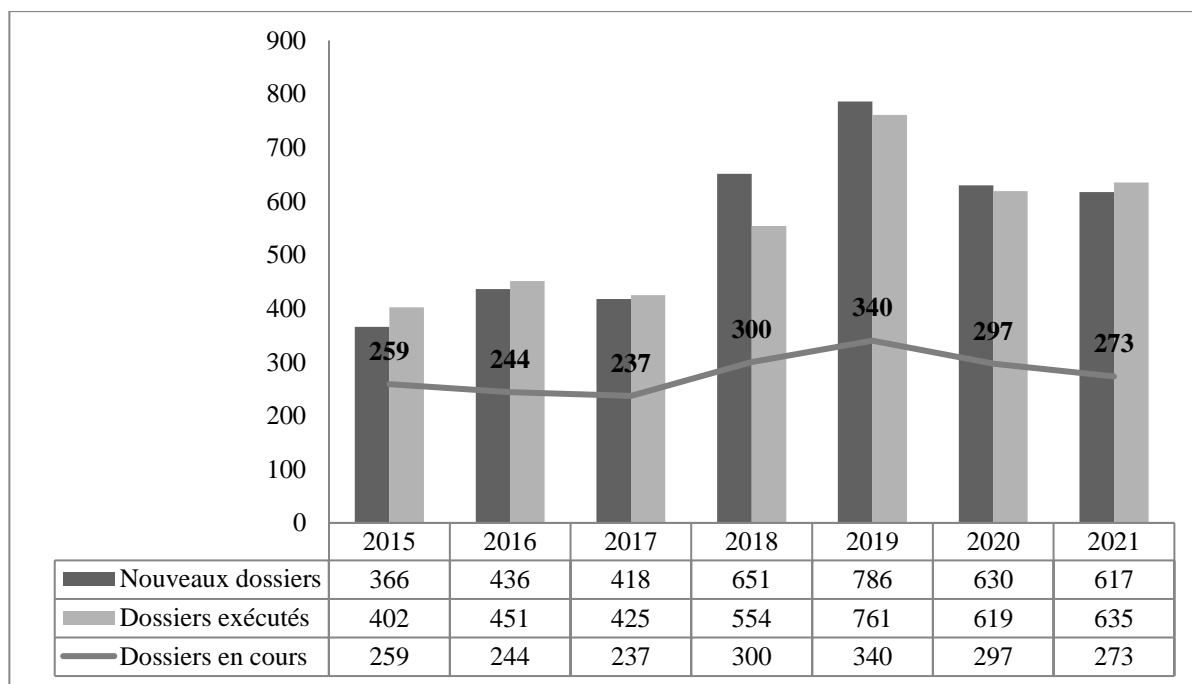
## 7.1.5 Exécution des peines en milieu ouvert

### 7.1.5.1 Travail d'intérêt général (TIG)

La peine exécutée sous forme de travail d'intérêt général est accomplie au profit de bénéficiaires, établissements médicaux-sociaux, administrations communales et cantonales, groupements forestiers, œuvres d'utilité publique, réseau hospitalier, etc. Quatre heures de travail d'intérêt général correspondent à un jour de privation de liberté. Une peine (y compris peines pécuniaires et amendes) ou un solde de peine de maximum 6 mois (= 720 heures de TIG) est exécutable sous cette forme.

Dès l'année 2018, avec le retour du TIG en tant que modalité d'exécution facilitée de la sanction, trois types de TIG se côtoient, à savoir les peines de TIG prononcées selon l'ancien droit, l'exécution sous forme facilitée de peines privatives de liberté ainsi que le « paiement » par le travail de peines pécuniaires et amendes.

	Nombre de cas reçus par type de peine		Heures effectuées		Correspondant à	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
TIG aCP	9	10	10 851	4355		
PPL	124	105	9160	11 948	2290 jours	2987 jours
Peines pécuniaires / Amendes	617	590	17 553	18 437	463 768 francs	371 229 francs
<b>Total</b>	<b>750</b>	<b>705</b>	<b>37 564</b>	<b>34 740</b>		



Remarque : un dossier peut concerner plusieurs peines.

Désignation	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dossiers exécutés	402	451	425	554	761	619	635
Heures exécutées	40 716	45 160	46 990	44 794	43 557	37 564	34 740

En 2021, 635 dossiers ont été traités et clos par le secteur PMO dans le cadre d'une exécution sous forme de TIG.

Parmi ces derniers,

- > 460 ont été exécutés avec succès ;
- > 175 (dont 44 à la suite d'une renonciation de la personne condamnée) ont été retournés à l'autorité compétente (autorité judiciaire ou autorité d'exécution) en vue de l'exécution de la PPL sous forme ordinaire, recouvrement de la peine pécuniaire ou amende, voire de l'exécution/conversion sous une autre forme.

Les PPL de plus de 3 mois sans sursis exécutées sous forme de TIG peuvent bénéficier, à l'instar des peines exécutées en SD ou en régime ordinaire, de la libération conditionnelle. En 2021, 7 décisions d'octroi de la libération conditionnelle ont été rendues, toutes favorables.

#### 7.1.5.2 Surveillance électronique (EM)

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'EM constitue une nouvelle modalité d'exécution facilitée. Elle est appliquée pour les PPL entre 20 jours et 12 mois (Frontdoor), en remplacement du TEx/TeLEx pour une durée de 3 à 12 mois (Backdoor) ou comme moyen de surveillance des mesures de substitution (art. 237 CPP). Au 31 décembre 2021, le Service disposait de 5 bracelets électroniques dont le taux d'utilisation a été de 43 %.

L'exécution d'une PPL sous EM permet d'imposer une participation aux frais d'exécution au condamné (de manière générale, un montant de 15 francs par jour est perçu). Le Service a pu ainsi encaisser un montant de 11 835 francs en 2021 (20 385 francs en 2020).

EM	Prévenus / Condamnés		Journées exécutées	
	2020	2021	2020	2021
Frontdoor	14	14	1359	789
Backdoor	0	0	0	0
Mesures de substitution (art. 237 CPP)	0	0	0	0
Autres contextes	0	0	0	0

Le taux de réussite a été de 100 % pour l'EM en Frontdoor. En 2021, le Service s'est vu déléguer 1 dossier d'exécution de PPL sous EM par des cantons tiers (6 en 2020).

En 2021, le SESPP a rendu 4 décisions de libération conditionnelle (7 en 2020), dont 100 % de décisions d'octroi (100 % en 2020).

#### 7.1.5.3 Mesures de substitution (art. 237 CPP)

Sur requête du Ministère public, le Tribunal des mesures de contrainte peut ordonner des mesures de substitution à la détention provisoire. En 2021, le secteur a pris en charge le suivi de 12 nouveaux dossiers (16 en 2020). Au 31 décembre 2021, 23 personnes étaient astreintes à de telles mesures (18 au 31 décembre 2020).

A noter qu'aucune mesure de substitution n'a été assortie d'une surveillance par EM en 2021.

#### 7.1.6 Peines privatives de liberté de substitution (PPLS)

Une amende/peine pécuniaire impayée, non exécutable par la voie de poursuite pour dettes, est convertie en jours de détention par l'autorité l'ayant prononcée. Le SESPP est chargé de la mise en œuvre de la peine privative de liberté de substitution. Le montant peut être encaissé à tout moment par le SESPP. Des arrangements de paiement peuvent être également proposés.

Nombre de dossiers PPLS transmis en 2021 par les autorités judiciaires et montants encaissés en 2021 par le SESPP pour chaque autorité :

Autorité	Amendes et peines pécuniaires reçues		Montant encaissé	
	2020	2021	2020	2021
Ministère public	2849	2794	1 081 662.50	1 241 595.95
Préfectures	1692	2379	288 698.50	394 930.20
Autres cantons	85	163	3320.00	4410.00
Tribunaux	49	73	26 393.00	18 474.45
Ville de Fribourg	173	823	48 011.05	61 071.70
Commune de Planfayon	0	1	441.50	194.45
Commune de Montagny	0	0	0	0
Commune de Grolley	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>4848</b>	<b>6233</b>	<b>1 448 526.55</b>	<b>1 720 676.75</b>

En 2021, le SESPP a reçu 6233 ordonnances de peines privatives de liberté de substitution concernant des amendes et des peines pécuniaires impayées et a encaissé un montant de 1 720 676 fr 75.

Autres chiffres concernant le traitement des peines privatives de liberté de substitution :

Désignation	2020	2021
Mandats attribués à la gendarmerie	2187	3055
RIPOL effectués	1187	1993
Délégations transmises aux autres cantons	1608	2827
Arrangements de paiement accordés	581	573
Convocations en détention	45	44
Dossiers non encore traités	969	335

#### 7.1.7 Recours en grâce

Le Grand Conseil n'a pas traité de recours en grâce en 2021 (2 en 2020).

#### 7.1.8 Casier judiciaire

Le SESPP, en tant qu'autorité cantonale de coordination du casier judiciaire, a également pour mission d'enregistrer les procédures en cours, les jugements, les décisions ultérieures prononcées par les autorités judiciaires ainsi que de gérer l'inscription des enquêtes pénales et l'établissement des extraits pour les autorités cantonales.

Nombre de jugements enregistrés :	2020	2021
Par les autres autorités du canton	3944	4143
Par le SESPP	377	442
<b>Total</b>	<b>4321</b>	<b>4585</b>

Nombre d'extraits délivrés :	2020	2021
Par les autres autorités du canton	13 583	14 155
Par le SESPP	1573	1451



<b>Nombre d'extraits délivrés :</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Total</b>	<b>15 156</b>	<b>15 606</b>

### 7.1.9 Domaine probation

En vertu des articles 93 et 94 du CP, l'assistance de probation doit préserver les personnes prises en charge de la commission de nouvelles infractions et favoriser leur intégration sociale. Le SESPP apporte l'aide nécessaire directement ou en collaboration avec d'autres spécialistes. Les règles de conduite que le juge, le SESPP ou une autre autorité d'exécution peuvent imposer au condamné pour la durée du délai d'épreuve portent en particulier sur son activité professionnelle, son lieu de séjour, la conduite de véhicule à moteur, la réparation du dommage ainsi que les soins médicaux et psychologiques. L'assistance de probation et le contrôle des règles de conduite sont mis en œuvre par le canton de domicile du condamné.

<b>Assistance de probation et/ou contrôle des règles de conduite dans le cadre de :</b>	<b>Mandats reçus</b>		<b>Mandats en cours</b>	
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Au 31.12.2020</b>	<b>Au 31.12.2021</b>
Sursis ou sursis partiel	29	35	107	109
Mesures thérapeutiques ambulatoires (art. 63 CP)	15	4	23	21
Libération conditionnelle d'une PPL	34	10	32	12
Libération conditionnelle d'une mesure institutionnelle	0	2	2	4
Mesure d'interdiction (art. 67 et 67b CP)	1	7	5	11
Régime de TEx / TeLEx	10	0	3	1
Autre assistance de probation (art. 93 CP)	2	4	2	5
Mandats transférés d'un autre canton	11	11	13	13
Mandats transférés à un autre canton	15	8	29	15
<b>Total</b>	<b>117</b>	<b>81</b>	<b>216</b>	<b>191</b>

---

## 8 Office de la circulation et de la navigation (OCN)

Directeur : Marc Rossier

### 8.1 Activités

#### 8.1.1 Mandat de prestations

L'Office de la circulation et de la navigation (OCN), établissement autonome de l'Etat (personne morale de droit public), a son siège à Fribourg ainsi que deux succursales à Bulle et Domdidier. Il compte 92,7 unités plein temps et réalise des revenus d'exploitation de 22,1 millions de francs.

L'OCN est en charge de l'admission des conducteurs et conductrices, des véhicules et des bateaux présentant toutes les garanties de sécurité sur les routes et les voies d'eau. Le canton de Fribourg dénombre plus de 247 000 conducteurs et conductrices ainsi que près de 285 000 véhicules. L'OCN perçoit les impôts sur les véhicules et les bateaux (plus de 115 millions de francs) pour le compte du canton de Fribourg. Il instruit également les cas d'infraction à la loi sur la circulation routière ; les mesures sont prononcées par la Commission des mesures administratives en matière de circulation routière (CMA).

L'activité de l'OCN fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'OCN, route de Tavel 10, 1700 Fribourg ou téléchargé sur [www.ocn.ch](http://www.ocn.ch)

### 8.2 Législation

#### 8.2.1 Loi

Loi sur l'imposition des véhicules et des remorques (LIVAR) du 11 février 2021 entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## 9 Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB)

---

Président du Conseil d'administration : Maurice Ropraz

Directeur : Jean-Claude Cornu

L'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), personne morale de droit public, est chargé d'assurer tous les bâtiments situés sur le territoire cantonal et de favoriser les mesures de prévention et de défense contre l'incendie et les éléments naturels.

Il assure, sur la base du principe de la mutualité, plus de 123 700 bâtiments pour une valeur assurée de 97,9 milliards de francs.

La mission de prévention et de défense nécessite un investissement annuel de près de 19 millions de francs, soit 30 % des primes encaissées. En 2021, l'ECAB a dû indemniser des sinistres pour un montant de 92,8 millions de francs.

L'activité de l'ECAB est détaillée dans un rapport annuel qui peut être consulté et téléchargé sur le site [www.ecab.ch](http://www.ecab.ch).

## 10 Etablissement de détention fribourgeois (EDFR)

Président de la Commission administrative : Maurice Ropraz, Conseiller d'Etat

Directeur : Guido Sturny

L'Etablissement de détention fribourgeois (EDFR) est chargé de l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures prononcées en application du code pénal, ainsi que de la détention avant jugement. Intégré dans le concordat latin sur la détention pénale des adultes, il accueille essentiellement des détenus en régime ouvert ou semi-ouvert, en exécution de jugements prononcés par les autorités judiciaires des cantons romands et du Tessin. Il accueille également, au foyer La Sapinière, des personnes privées de liberté à des fins d'assistance.

L'activité de l'EDFR fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'Etablissement de détention fribourgeois, Site de Bellechasse, Bellechasse 366, 1786 Sugiez.

## 11 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions / Centres de charges	Comptes 2021 EPT	Comptes 2020 EPT	Ecart EPT
<b>Direction de la sécurité et de la justice</b>	<b>988.82</b>	<b>990.61</b>	<b>-1.79</b>
Administration centrale	811.22	809.42	1.80
3300 / JPMS Secrétariat général	8.60	8.70	-0.10
3305 / JUST Service de la justice	7.14	7.54	-0.40
3330 / POCO Service de la police du commerce	3.52	3.58	-0.06
3335 / PETR Service de la population et des migrants	52.99	52.65	0.34
3345 / POLI Police cantonale	687.85	686.83	1.02
3355 / SPEN Service de l'application des sanctions pénales et des prisons	22.71	22.42	0.29
3375 / MILI Service de la protection de la population et des affaires militaires	13.37	13.81	-0.44
3385 / PROT Protection civile	15.04	13.89	1.15
Secteurs spéciaux, établissements divers	177.60	181.19	-3.59
3365 / EBEL Etablissements de Bellechasse	177.60	181.19	-3.59
<b>Pouvoir judiciaire</b>	<b>339.52</b>	<b>334.35</b>	<b>5.17</b>
Administration centrale	339.52	334.35	5.17
2100 / TCAN Tribunal cantonal	49.76	49.69	0.07

<b>Pouvoirs – Directions / Centres de charges</b>	<b>Comptes 2021 EPT</b>	<b>Comptes 2020 EPT</b>	<b>Ecart EPT</b>
2105 / TARR Tribunaux d'arrondissement	86.00	82.43	3.57
2111 / MINP Ministère public	55.57	56.81	-1.24
2112 / TMCO Tribunal des mesures de contrainte	4.28	3.80	0.48
2115 / CPMI Tribunal des mineurs	13.36	14.45	-1.09
2120 / JUPA Justices de paix	57.20	55.27	1.93
2125 / OPOU Offices des poursuites	59.21	58.57	0.64
2130 / OFAI Office des faillites	11.70	10.82	0.88
2170 / COCO Commissions de conciliation baux à loyer	0.91	1.01	-0.10
2900 / CMAG Conseil de la magistrature	1.53	1.50	0.03

# Rapport d'activité

Direction des institutions,  
de l'agriculture et des forêts

—

2021



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF**  
**Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft ILFD**

# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>Direction et secrétariat général</b>	<b>7</b>
<b>1.1</b>	<b>Activités du Secrétariat général</b>	<b>7</b>
1.1.1	Activités générales	7
1.1.2	Affaires institutionnelles, communes, état civil et naturalisations	7
1.1.3	Agriculture, alimentation, forêt et nature	8
<b>1.2</b>	<b>Collaborations intercantionales</b>	<b>11</b>
1.2.1	Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA)	11
1.2.2	Conférence pour la forêt, la faune et le paysage (CFP)	11
<b>1.3</b>	<b>Affaires contentieuses</b>	<b>11</b>
<b>1.4</b>	<b>Législation</b>	<b>12</b>
1.4.1	Lois et décrets	12
1.4.2	Ordonnances et règlements	12
<b>2</b>	<b>Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC)</b>	<b>13</b>
<b>2.1</b>	<b>Introduction</b>	<b>13</b>
<b>2.2</b>	<b>Direction et administration</b>	<b>14</b>
<b>2.3</b>	<b>Domaine des affaires institutionnelles et juridiques</b>	<b>14</b>
2.3.1	Rapport entre l'Etat et les Eglises	14
2.3.2	Droits politiques	14
2.3.3	Conseil des jeunes	14
<b>2.4</b>	<b>Domaine de l'état civil</b>	<b>15</b>
2.4.1	Autorité de surveillance	15
2.4.2	Office cantonal de l'état civil	16
<b>2.5</b>	<b>Domaine des naturalisations</b>	<b>16</b>
2.5.1	Naturalisations ordinaires	17
2.5.2	Droit de cité cantonal	18
2.5.3	Naturalisations facilitées	18
2.5.4	Cérémonie d'engagement des nouveaux naturalisés	18
2.5.5	Réintégrations	18
2.5.6	Révocations	18
<b>3</b>	<b>Service des communes (SCom)</b>	<b>18</b>
<b>3.1</b>	<b>Activités</b>	<b>18</b>
3.1.1	Travaux législatifs	18
3.1.2	Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement	19

3.1.3	Etablissement de la situation financière des communes	19
3.1.4	Calcul de la péréquation financière intercommunale	19
3.1.5	Autorisations de financement	19
3.1.6	Contrôle des coefficients et taux d'impôts communaux	19
3.1.7	Etablissement de statistiques	19
3.1.8	Fusions de communes	19
3.1.9	Examen des statuts d'associations de communes	19
3.1.10	Examen et préavis de règlements communaux	19
3.1.11	Avis juridiques	20
3.1.12	Cours de formation	20
3.1.13	Annuaire des communes (ACom)	20
3.1.14	Commissions et groupes de travail	20
<b>4</b>	<b>Service de l'agriculture (SAgri)</b>	<b>21</b>
<b>4.1</b>	<b>Mission et prestations</b>	<b>21</b>
<b>4.2</b>	<b>Paiements directs et mesures environnementales</b>	<b>21</b>
4.2.1	Paiements directs	21
4.2.2	Reconnaissance des exploitations	21
4.2.3	Protection de l'environnement, de la nature et du paysage	22
<b>4.3</b>	<b>Aides structurelles</b>	<b>23</b>
4.3.1	Subventions à fonds perdu	23
4.3.2	Crédits d'investissements	23
4.3.3	Aides aux exploitations paysannes	24
4.3.4	Fonds rural cantonal	24
<b>4.4</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>24</b>
<b>4.5</b>	<b>Promotion des produits, élevage et viticulture</b>	<b>24</b>
4.5.1	Promotion des produits agricoles	24
4.5.2	Elevage bovin	24
4.5.3	Elevage chevalin	25
4.5.4	Elevage porcin, ovin et caprin	25
4.5.5	Viticulture	25
<b>4.6</b>	<b>Participation à des commissions</b>	<b>25</b>
<b>4.7</b>	<b>Evénements particuliers</b>	<b>25</b>
<b>5</b>	<b>Service des forêts et de la nature (SFN)</b>	<b>26</b>
<b>5.1</b>	<b>Faits marquants de l'année</b>	<b>26</b>
<b>5.2</b>	<b>Section forêt et dangers naturels</b>	<b>27</b>
5.2.1	Conservation des forêts	27
5.2.2	Diversité biologique en forêt	27



---

5.2.3	Protection contre les dangers naturels, forêts protectrices	27
5.2.4	Gestion des forêts, production et utilisation du bois	29
5.2.5	Formation	30
<b>5.3</b>	<b>Section faune, chasse et pêche</b>	<b>31</b>
5.3.1	Gestion de la faune terrestre	31
5.3.2	Gestion de la faune aquatique	32
5.3.3	Amendes d'ordre	35
<b>5.4</b>	<b>Section nature et paysage</b>	<b>35</b>
5.4.1	Biodiversité	35
5.4.2	Réserves naturelles	36
5.4.3	Paysages	36
5.4.4	Parcs	36
<b>6</b>	<b>Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)</b>	<b>36</b>
<b>6.1</b>	<b>Introduction</b>	<b>36</b>
<b>6.2</b>	<b>Activités</b>	<b>37</b>
6.2.1	Direction et administration	37
6.2.2	Laboratoires	38
6.2.3	Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels	45
6.2.4	Plages de baignade publiques	47
6.2.5	Inspectorat des viandes et abattoirs	47
6.2.6	Santé animale	49
6.2.7	Protection des animaux	53
<b>7</b>	<b>Conférence des préfets</b>	<b>55</b>
<b>7.1</b>	<b>Activités de la Conférence des préfets</b>	<b>55</b>
7.1.1	Pandémie (COVID-19)	55
7.1.2	Avenir des préfectures et réforme des tâches des préfets	56
7.1.3	Délégation de tâches en matière RH	57
7.1.4	Règlement d'organisation	57
7.1.5	Rencontres	57
7.1.6	Consultations diverses	57
<b>7.2</b>	<b>Faits d'envergure cantonale dans les districts</b>	<b>57</b>
7.2.1	Domaine de la DICS	57
7.2.2	Domaine de la DSJ	57
7.2.3	Domaine de la DIAF	58
7.2.4	Domaine de la DEE	58
7.2.5	Domaine de la DSAS	58
7.2.6	Domaine de la DFin	59

---

7.2.7	Domaine de la DAEC	59
<b>7.3</b>	<b>Statistiques</b>	<b>60</b>
<b>8</b>	<b>Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg</b>	<b>61</b>
<hr/>		
<b>8.1</b>	<b>Activités et événements particuliers</b>	<b>61</b>
<b>8.2</b>	<b>Formation</b>	<b>61</b>
<b>8.3</b>	<b>Conseils agricoles</b>	<b>62</b>
8.3.1	Désherbage des grandes cultures : séances en streaming	62
8.3.2	Technologie numérique dans l'élevage laitier	62
<b>8.4</b>	<b>Exploitations</b>	<b>63</b>
8.4.1	La ferme-école de Grangeneuve	63
8.4.2	La ferme-école de Sorens	63
8.4.3	Les jardins-école	63
8.4.4	L'Administration des Vignobles de l'Etat de Fribourg	63
<b>9</b>	<b>SANIMA</b>	<b>63</b>
<b>10</b>	<b>Etat du personnel</b>	<b>64</b>
<hr/>		

---

# 1 Direction et secrétariat général

---

Conseiller d'Etat, Directeur : Didier Castella

Secrétaires généraux : Peter Maeder et Samuel Russier

## 1.1 Activités du Secrétariat général

### 1.1.1 Activités générales

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) a dans ses attributions :

- > Les affaires institutionnelles (Constitution, politique des langues, relations Eglises-Etat, droits politiques) ;
- > Les naturalisations et l'état civil ;
- > Les préfectures ;
- > Les communes ;
- > L'agriculture et la viticulture ;
- > L'enseignement professionnel agricole, agroalimentaire, forestier et en économie familiale ;
- > Les améliorations foncières ;
- > Les affaires vétérinaires, le contrôle des denrées alimentaires, le contrôle des substances et préparations dangereuses et la protection des animaux ;
- > L'assurance des animaux de rente ;
- > Les forêts, les mesures de protection contre les catastrophes naturelles et la faune ;
- > Les vignes de l'Etat ;
- > La protection de la nature et du paysage et l'accompagnement des parcs naturels.

En sa qualité d'organe d'état-major, le Secrétariat général appuie la Direction en collaborant à la prise de décisions et à la réalisation des différents projets. A ce titre, il s'emploie également à analyser, à l'intention du Conseiller d'Etat Directeur, les projets soumis au Conseil d'Etat, notamment ceux relevant de la compétence des autres Directions.

### 1.1.2 Affaires institutionnelles, communes, état civil et naturalisations

L'année 2021 a été marquée par la tenue des élections communales générales en février et mars. En collaboration avec l'Association des communes fribourgeoises et la Conférence des préfets, la DIAF a notamment précisé les conditions de la campagne électorale en période de Covid, afin de garantir la sécurité de la population tout en permettant aux citoyennes et aux citoyens du canton d'exercer en toute liberté leur droit de vote.

#### 1.1.2.1 Communes

Première modification du territoire cantonal depuis plus de deux siècles, le projet historique de fusion de la commune bernoise de Clavaleyres avec la commune fribourgeoise de Morat entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022. En 2021, d'importants travaux et des décisions capitales ont été réalisés afin de préparer la mise en œuvre de cette modification territoriale.

La DIAF a poursuivi l'accompagnement des travaux de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg jusqu'au vote consultatif du 26 septembre 2021. Sous la présidence du Directeur IAF, la délégation du Conseil d'Etat pour les agglomérations et les structures territoriales (DIAF, DAEC et DFIN) a présenté la position du Conseil d'Etat lors des 11 soirées d'information. Elle a également préparé à l'intention du Conseil d'Etat et du Grand Conseil un projet de soutien financier extraordinaire de 100 millions de francs (dont 23,4 millions d'aide ordinaire) en cas de fusion du Grand Fribourg. Le net rejet du principe de la fusion lors du scrutin de septembre a incité l'assemblée constitutive à planifier sa dissolution. Le Conseil d'Etat attend de sa part un rapport détaillé sur ses travaux.

---

Le projet de premier paquet de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (DETTEC) a été mis en consultation en juin 2021. Suite aux prises de position reçues, en particulier celle de l'Association des communes fribourgeoises, de nouveaux travaux ont été entrepris, certains principes validés de longue date ayant été remis en question. Le projet législatif devrait être transmis au Parlement dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2022.

### 1.1.2.2 Structures territoriales et agglomérations

Les travaux en vue d'une réforme de la gouvernance des régions se sont poursuivis en 2021, avec notamment la remise d'un rapport par le groupe de travail composé notamment de représentant-e-s de la Direction, de l'Association des communes fribourgeoises et de la Conférence des préfets. Ce rapport est en cours d'examen, et sera transmis au Conseil d'Etat avec pour objectif d'initier un débat public sur les réformes à venir, en particulier dans le cadre de la révision générale de la loi sur les communes qui sera menée durant la législature cantonale 2022-2026.

La Direction a par ailleurs pris connaissance avec intérêt des conclusions du volet « préfectures » de l'Analyse du Pouvoir judiciaire, menée par la Direction de la sécurité et de la justice. Ces conclusions seront reprises dans le cadre des réflexions sur la gouvernance régionale, lorsqu'il sera question des tâches et compétences des préfets et préfètes.

La Délégation du Conseil d'Etat pour les agglomérations et les structures territoriales, présidée par le Directeur IAF, a mené d'importants travaux en lien avec les agglomérations : deux soirées d'information ont été organisées en juin et juillet à l'intention de toutes les communes comprises dans les périmètres des agglomérations de Fribourg et de Bulle reconnues par la Confédération. Une consultation a été menée à l'automne, afin de déterminer d'une part les éventuelles adaptations aux périmètres fédéraux, et d'autre part du périmètre cantonal découlant de la nouvelle loi sur les agglomérations entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La DIAF a par ailleurs poursuivi l'accompagnement du projet d'agglomération Rivelac, qui réunit les communes du périmètre de l'agglomération de Vevey-Montreux, dont les communes fribourgeoises d'Attalens, Bossonnens, Châtel-Saint-Denis, Granges et Remaufens. Fin 2021, le comité de l'agglomération a décidé de suspendre l'élaboration des statuts de la future entité de droit public vaudois, afin de concentrer ses efforts sur la planification en vue notamment d'élaborer un projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération.

### 1.1.2.3 Droits politiques, relations Eglises-Etat et politique des langues

En appui au Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC, voir point **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**), le secrétariat général a suivi les adaptations de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), ainsi que la mise en œuvre de la nouvelle loi sur le financement de la politique avec la Chancellerie d'Etat. Le Directeur IAF a en outre présidé la première rencontre du groupe de travail intégrant toutes les communautés religieuses organisées du canton chargé de préparer une modification de la loi sur les relations entre les églises et l'Etat et pris connaissance d'un premier avant-projet de loi sur les langues, dont l'élaboration se poursuivra en 2022.

### 1.1.3 Agriculture, alimentation, forêt et nature

L'année 2021 a été marquée par des conditions climatiques exceptionnelles, en particulier pour l'agriculture. Les précipitations parfois très abondantes et les différents orages de grêle ont principalement affecté les grandes cultures et ont eu pour conséquence une diminution du rendement, tant qualitatif que quantitatif. En revanche, la production animale, et en particulier le marché du lait, a globalement bien résisté.

#### 1.1.3.1 Campus Grangeneuve – Posieux et stratégie agroalimentaire

L'ambition du Conseil d'Etat de se positionner comme le canton leader à l'échelle suisse dans le domaine agricole et agroalimentaire a été poursuivie en 2021. Un des jalons de cette évolution a été l'approbation de la stratégie agroalimentaire par le Conseil d'Etat en début d'année. Durant l'année, un travail sur la concrétisation de différentes mesures a été réalisé et à la fin de l'année, le comité de pilotage composé des représentants de la DIAF, la DEE et de la DAEC a établi une priorité pour la mise en œuvre de trois projets d'innovation en 2022.

Le développement du Campus Grangeneuve Posieux représente un deuxième jalon. Les projets suivants peuvent être mentionnés :

- 
- > Inauguration de la nouvelle ferme-école à Grangeneuve en septembre ;
  - > Approbation du crédit d'étude pour le projet de construction GrangeNeuve par le Grand Conseil en septembre. Ce dernier comprend la halle polyvalente, la nouvelle fromagerie et un magasin dédié aux produits du terroir ;
  - > L'octroi du permis de construire pour le bâtiment du laboratoire d'Agroscope pour un montant de construction de 126 millions. Cet ouvrage est réalisé sur mandat de la Confédération ;
  - > Démarrage du centre de compétences pour le lait cru à Grangeneuve en collaboration avec Agroscope et d'autres partenaires de l'industrie laitière ;
  - > Fusion du service agricole et de l'institution agricole de Grangeneuve qui entre en vigueur le 01.01.2022.

Cette évolution favorable prouve, non seulement que le Conseil d'Etat mais aussi le Grand Conseil, soutiennent la démarche et l'ambition de devenir le canton leader suisse dans le secteur agroalimentaire.

Avec la création de l'établissement cantonal de promotion foncière (ECPF), le campus AgriCo à Saint Aubin a été transféré à cet établissement, ainsi que l'exploitation agricole de 100 ha. Grangeneuve reste cependant responsable des questions agronomiques dans le cadre d'un contrat de prestations en tant qu'interlocuteur pour les entreprises installées.

### 1.1.3.2 Politique agricole et améliorations structurelles

La politique agricole à partir de 2022 (PA 22+) a été définitivement suspendue par le parlement fédéral. Durant l'année 2022, le Conseil fédéral présentera un rapport qui définira la future politique agricole. L'acceptation de l'initiative parlementaire de la commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-E) « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides » a cependant aussi des conséquences sur l'agriculture, car elle prévoit à la fois la réduction de produits phytosanitaires et la réduction d'azote et de phosphate. L'aménagement concret des voies d'abaissement via l'ordonnance est attendu pour 2022. Ainsi, malgré le rejet clair et net des deux initiatives sur l'eau potable lors de la votation populaire du 13 juin, l'agriculture devra faire face à des changements profonds en ce qui concerne l'utilisation des produits phytosanitaires et les éléments nutritif P (phosphore) et N (nitrate).

Avec le plan d'action phytosanitaire cantonal, transmis par le Conseil d'Etat au Grand Conseil en août et qui sera traité lors de la session de février 2022, la DIAF et la DAEC ont prévu des mesures et des moyens qui permettront d'atteindre les objectifs fixés par la Confédération. Au total, le plan d'action comprend un montant de 7,6 millions de francs répartis sur 2 ans. Il prévoit entre autres des projets pilotes analogues aux projets nitrates pour la protection des captages d'eau potable, mais aussi des mesures pour les secteurs non agricoles.

Malgré la suspension de la politique agricole 22+, les projets pilotes de mise en œuvre de stratégies agricoles régionales (SAR) et donc celui de la Broye, ont été menés à terme. Au début du mois de décembre, l'office fédéral de l'agriculture a établi un premier bilan. Première conclusion : le lien entre les projets de mise en réseau et de qualité du paysage et les projets d'amélioration structurelle semble trop complexe, des lourdeurs administratives excessives ont également été dénoncées.

Au niveau cantonal, trois études ont été réalisées en 2021 par le service de l'agriculture. La stratégie d'amélioration structurelle 2030 montre la voie à suivre pour les prochaines années en termes de mesures et de moyens pour accompagner l'agriculture dans son évolution. Au total, des contributions d'aide à l'investissement à hauteur de 45 millions de francs seront versées durant la prochaine législature. Une autre étude a analysé les besoins de rénovation et de financement des fromageries. Il a été clairement identifié, quasiment comme un effet secondaire, qu'outre le financement, il existe surtout des défis en matière d'aménagement du territoire. Une planification précoce des projets est donc indispensable. Une troisième étude s'est penchée sur les besoins en eau pour les surfaces cultivables déjà irrigables aujourd'hui, et potentiellement irrigables, dans le canton. Les résultats démontrent que l'eau est en principe disponible en quantité suffisante mais nécessite des investissements importants. Des interprétations plus détaillées seront toutefois nécessaires.

---

Le projet de développement régional (PDR) « Légumes Bio Seeland », approuvé par le Grand Conseil en décembre 2020, a subi un retard en raison d'une opposition de fenaco pour cause de violation du principe de neutralité concurrentielle. Un accord a finalement pu être trouvé et la convention entre la Confédération, le canton et les promoteurs du projet a été signée fin novembre. La voie est libre pour la mise en œuvre du projet qui représente un investissement de 79 millions.

### 1.1.3.3 Epizooties BVD et PPA

L'épidémie de BVD (Diarrhée virale bovine) continue de préoccuper fortement SANIMA et le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) et surtout les éleveurs du canton en 2021. Entre 30 et 40 exploitations sont toujours touchées, bien que le SAAV, en collaboration avec les associations et les éleveurs, fasse tout ce qui est possible pour lutter contre l'épidémie. Les efforts visant à autoriser la vaccination contre la BVD ont jusqu'à présent toujours été rejetés par l'office fédéral des denrées alimentaires et des affaires vétérinaire (OSAV). Des experts de la Confédération vont maintenant analyser le paquet de mesures du canton afin d'identifier d'éventuels points faibles. L'établissement d'assurance des animaux de rente SANIMA prend certes en charge les coûts des animaux qui sont abattus, mais pas les autres dommages économiques collatéraux. En étroite collaboration avec la branche, une enquête de Grangeneuve doit quantifier ces dommages.

La peste porcine africaine (PPA), introduite par les sangliers, se rapproche de la Suisse et la question n'est plus de savoir si, mais quand elle apparaîtra dans notre pays. Un exercice national de grande envergure a été organisé à l'automne pour tester le cas d'urgence. Les conséquences pour l'agriculture et la sylviculture ne peuvent toutefois être évaluées que partiellement à ce stade. Ainsi, il est prévu d'isoler à grande échelle les forêts dans lesquelles des sangliers infectés sont découverts.

### 1.1.3.4 Forêt, faune et paysage

En 2021, l'industrie du bois a connu une forte demande de bois en raison de la pandémie et, par conséquent, la hausse des prix s'est répercutée sur les prix du bois brut.

La pisciculture d'Estavayer a continué d'occuper le Conseil d'Etat par l'intermédiaire de la DIAF et la DAEC en 2021. Le rapport de la Commission d'enquête parlementaire (CEP) a été discuté en octobre au Grand Conseil. La CEP est arrivée à la conclusion que le montant d'environ 1,5 million, indiqué par le Conseil d'Etat pour la remise en état, était correct. Parallèlement, elle a également recommandé d'accepter la motion populaire demandant la remise en état de la pisciculture. Le Grand Conseil a donné suite à la motion en novembre.

La révision de l'ordonnance sur la chasse, reportée en 2020, a pu être mise sous toit en 2021 avec le soutien des différents acteurs concernés. De même, les diverses ordonnances sur la pêche ont été révisées selon le rythme habituel de trois ans. En 2021, le service des forêts a en outre élaboré la stratégie cantonale en matière de biodiversité, de manière ce qu'elle puisse être soumise à une consultation externe au début de l'année 2022 et au vote du Grand Conseil à la fin de cette même année. L'un des points forts de cette stratégie est la création et l'entretien d'une infrastructure écologique.

## 1.5.1. Autorité foncière cantonale

Président : David Ecoffey

### 1.5.1.2 Activités

L'Autorité foncière cantonale (AFC) est chargée d'appliquer, en qualité d'autorité administrative de première instance, la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991 (LDFR). En outre, conformément aux compétences qui lui sont assignées par la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA), elle est chargée de traiter les requêtes portant sur la durée du bail, sur l'autorisation d'affermage par parcelles d'entreprises agricoles, ainsi que sur les oppositions au fermage de baux à ferme agricole.

L'augmentation du nombre de requêtes et décisions constatées les années passées ne s'est pas poursuivie et les conseils demandés par les administrés par tous les canaux de communication ont pu être traités par le personnel sans retard, aussi parce qu'il n'y a pas eu des absences pour des raisons maladie ou accident comme dans les années précédentes. Malgré la crise sanitaire, la qualité ainsi que les délais de traitement des requêtes n'en ont souffert que

ponctuellement grâce à l'investissement des personnes concernées. L'environnement de l'AFC reste toutefois un défi, tant d'un point de vue politique agricole, que du point de vue de l'aménagement du territoire.

Les dossiers soumis à l'AFC ont été traités lors de 11 séances plénières (dont 6 en présentiel et 5 en visioconférence) et ont débouché sur 523 (466) décisions.

### **Droit foncier rural (LDFR)**

L'AFC a enregistré 505 (529) dossiers dont :

- > 183 (217) se rapportent à des autorisations de partage matériel (art. 58 al. 1 LDFR), de morcellement (art. 58 al.2 LDFR) et désassujettissement
- > 157 (150) acquisition d'entreprises ou d'immeubles agricoles (art. 60 LDFR)
- > 119 (117) portant sur la fixation du prix licite (art. 66 LDFR)
- > 8 (4) portant sur une autorisation de dépassement de la charge maximale (art. 76 al. 2 LDFR)
- > 3 (3) portant sur l'estimation de la valeur de rendement agricole
- > 30 (34) portant sur la constatation de l'entreprise agricole (art. 7 LDFR)
- > 5 (4) divers

### **Bail à ferme agricole (LBFA)**

L'AFC a enregistré 42 (47) dossiers dont :

- > 4 (8) portant sur la durée de bail
- > 1 (3) portant sur la détermination du fermage licite
- > 18 (13) affermage par parcelles d'entreprises agricoles
- > 14 (5) approbations de fermage d'entreprises agricoles
- > 5 (18) dossier d'opposition au fermage de baux à ferme formulées par le Service de l'agriculture

En outre, 5 (4) décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal cantonal et 1 (0) au Tribunal fédéral.

## **1.2 Collaborations intercantionales**

### **1.2.1 Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA)**

L'assemblée annuelle a eu lieu en septembre dans le canton de Fribourg, à Grangeneuve et à Charmey. A cette occasion, la DIAF a eu l'opportunité de présenter aux directeurs de l'agriculture la nouvelle ferme école de Grangeneuve et le développement du campus de Grangeneuve Posieux. Les points thématiques clés de la CDCA étaient la révision de l'aménagement du territoire (LAT2), l'initiative parlementaire « Réduire les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires », ainsi que l'orientation future de la politique agricole.

### **1.2.2 Conférence pour la forêt, la faune et le paysage (CFP)**

La mise en œuvre de la motion Fässler, qui a permis aux cantons de disposer au total de 25 millions de francs de moyens supplémentaires pour la forêt, a été un thème prioritaire. Le canton de Fribourg peut par exemple profiter d'environ 700'000 francs de fonds fédéraux supplémentaires pour l'année 2022, qu'il augmente dans la même proportion. A la fin de l'année, la CFP s'est également impliquée activement dans le débat sur la régulation du loup en publiant une fiche d'information qui demande notamment une régulation proactive, mais avec des conditions-cadre qui puissent faire l'objet d'un consensus.

## **1.3 Affaires contentieuses**

La DIAF connaît des recours contre les décisions des services qui lui sont subordonnés, soit essentiellement des décisions prises par le SAINEC, le SAgri, le SAAV ainsi que le SFN. Elle connaît d'autres recours que la loi place dans sa compétence. Les affaires contentieuses traitées en 2021 (2020) sont les suivantes :

<b>Genre</b>	<b>Traitées</b>	<b>En suspens</b>
Décisions sur recours	24 (26)	18 (18)



Genre	Traitées	En suspens
Responsabilité civile	4 (4)	1 (1)
Récusations	15 (17)	2 (0)
Décisions de première instance ou sur opposition	14 (7)	2 (3)
Plaintes administratives	2 (0)	1 (0)
Surveillance AFC	152* (203)	0 (0)
Affaires du personnel	1 (2)	2 (2)
Divers	2 (1)	5 (4)

\*dossiers traités par Grangeneuve

## 1.4 Législation

### 1.4.1 Lois et décrets

- > Décret 1 du 10 novembre 2020 relatif aux naturalisations
- > Décret 2 du 9 mars 2021 relatif aux naturalisations
- > Décret du 23 mars 2021 approuvant la fusion des communes de Galmiz, Gempenach et Morat
- > Convention du 26 mai 2021 d'exécution entre le canton de Berne et le canton de Fribourg relative au transfert de la commune de Clavaleyres au canton de Fribourg
- > Décret 3 du 1<sup>er</sup> juin 2021 relatif aux naturalisations
- > Décret 4 du 28 juin 2021 relatif aux naturalisations
- > Décret du 7 septembre 2021 portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Eviter la fin de la production des betteraves sucrières suisses)
- > Décret du 7 octobre 2021 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de l'assainissement et de la transformation de la Grange Neuve à Grangeneuve, Institut agricole de l'Etat de Fribourg
- > Loi du 7 octobre 2021 modifiant l'organisation de la médiation administrative
- > Loi du 5 novembre 2021 sur la fusion du Service de l'agriculture et de Grangeneuve

### 1.4.2 Ordonnances et règlements

- > Ordonnance du 26 janvier 2021 modifiant l'ordonnance fixant, pour la période annuelle d'assurance, les primes dues à Sanima et les montants maximaux de la valeur estimative des espèces assurées
- > Ordonnance du 2 mars 2021 modifiant l'arrêté concernant les subventions cantonales en faveur d'améliorations foncières
- > Ordonnance du 20 avril 2021 modifiant l'ordonnance pour le soutien à la relance du commerce local
- > Ordonnance du 11 mai 2021 fixant la répartition du montant alloué au budget 2021 pour les frais généraux relatifs à la campagne pour les élections cantonales 2021
- > Ordonnance du 26 mai 2021 modifiant l'ordonnance concernant la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes
- > Ordonnance du 26 mai 2021 modifiant l'ordonnance concernant la chasse
- > Ordonnance du 26 mai 2021 portant adhésion à la convention d'exécution entre le canton de Berne et le canton de Fribourg relative au transfert de la commune de Clavaleyres au canton de Fribourg
- > Ordonnance du 1<sup>er</sup> juin 2021 concernant la chasse du sanglier
- > Ordonnance DIAF du 25 juin 2021 concernant la planification de la chasse pour la saison 2021 (OPlan 2021)
- > Ordonnance du 28 juin 2021 modifiant l'ordonnance indiquant les noms des communes et leur rattachement aux districts administratifs
- > Règlement d'exécution du 6 juillet 2021 du concordat sur la pêche dans le lac de Neuchâtel en 2022, 2023 et 2024
- > Règlement d'exécution du 6 juillet 2021 du concordat sur la pêche dans le lac de Morat en 2022, 2023 et 2024
- > Ordonnance DIAF du 16 juillet 2021 modifiant l'ordonnance sur les inspecteurs et inspectrices des ruchers

- 
- > Règlement du 17 août 2021 sur les agglomérations (RAgg)
  - > Ordonnance du 6 septembre 2021 sur la péréquation financière intercommunale pour l'année 2022 (OPFI 2022)
  - > Ordonnance du 14 septembre 2021 abrogeant l'ordonnance modifiant temporairement certains délais relevant de la législation sur les communes
  - > Règlement du 12 octobre 2021 concernant l'examen d'aptitude à la chasse
  - > Ordonnance DIAF du 21 octobre 2021 concernant les épreuves et les conditions de réussite de l'examen d'aptitude à la chasse
  - > Ordonnance DIAF du 25 octobre 2021 modifiant l'ordonnance sur les préposés locaux à l'agriculture
  - > Ordonnance du 3 novembre 2021 modifiant le règlement sur le droit de cité fribourgeois
  - > Règlement du 23 novembre 2021 concernant l'exercice de la pêche concédé par permis en 2022, 2023 et 2024 (RPêche)
  - > Ordonnance du 23 novembre 2021 fixant les conditions de mise aux enchères et d'affermage des lots de pêche pour la période 2022-2027 (OAff)
  - > Ordonnance du 23 novembre 2021 déterminant les cours d'eau affectés à l'élevage pour la période 2022-2027 (OElevage)
  - > Ordonnance DIAF du 26 novembre 2021 sur la fusion du Service de l'agriculture et Grangeneuve
  - > Ordonnance du 7 décembre 2021 concernant la réserve forestière spéciale Joux de Laisse, sur le territoire de la commune de Val-de-Charmey
  - > Ordonnance du 7 décembre 2021 concernant la réserve forestière Paccot-Caquerette, sur le territoire de la commune de Châtel-Saint-Denis
  - > Ordonnance du 14 décembre 2021 sur la fusion du Service de l'agriculture et l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg

## 2 Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC)

---

Christophe Maillard, chef de service

### 2.1 Introduction

Parmi les objectifs de l'année 2021 figurait pour les offices de l'état civil celui, essentiel, de favoriser le plus efficacement possible la transmission des connaissances des très nombreux officiers et officières d'état civil partant à la retraite à fin 2021. Le défi était et demeure encore fondamental, sachant que la profession d'officier d'état civil ne peut s'acquérir qu'en cours d'emploi. Un autre défi essentiel de l'année 2021 a aussi consisté à réussir à basculer dans le nouveau système mis en place par la Confédération, en lien avec l'établissement des actes authentiques numériques. Le basculement a été effectué sans interruption de travail en date du 15 décembre 2021. Concernant le secteur des affaires institutionnelles, ce sont surtout des travaux législatifs qui ont été terminés ou poursuivis. On pense ici, par exemple, à la mise en consultation d'une nouvelle adaptation de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), au suivi et à l'appui, lorsque nécessaire, de la mise en œuvre de la loi sur le financement de la politique (LFiPol) par la Chancellerie d'Etat, à l'exécution des opérations préliminaires et de rédaction du projet de modification de la loi sur les relations entre les églises et l'Etat, à la rédaction d'un tout premier avant-projet de loi sur les langues ou à la finalisation du projet de modification de la loi sur la médiation administrative. En ce qui concerne le secteur des naturalisations, l'accent a été mis une nouvelle fois sur la nécessité de garder, vu le nombre important de dossiers, un rythme élevé dans la préparation de projets de décrets pour le Grand Conseil. Quant au portail « GestStar » des communes, ce projet, qui a pour objectif de numériser les transferts de dossiers et d'informations de naturalisation de manière totalement numérique avec les communes, s'est poursuivi. Il a nécessité

---

de nombreux tests de fiabilité et de sécurité, ce qui a malheureusement quelque peu ralenti le projet, mais il sera opérationnel durant le premier trimestre de l'année 2022.

Les activités du SAINEC ont à nouveau été impactées par la COVID-19 durant une partie de l'année 2021. Ce sont en particulier les activités en lien direct avec la clientèle qui ont parfois souffert de la situation.

Afin d'éviter de prendre du retard, le SAINEC avait, déjà en 2020, modifié, notamment, sa manière de conduire les auditions de naturalisation, de même que celles effectuées par l'Autorité de surveillance de l'état civil. Les auditions se sont très souvent déroulées par vidéoconférence. Cela s'est poursuivi en 2021, au vu des conditions sanitaires et des retours positifs des personnes concernées.

Par ailleurs, toujours en raison de la situation sanitaire, les traditionnelles cérémonies de naturalisation, qui rassemblent en général plusieurs centaines de personnes, n'ont toujours pas pu avoir lieu. Les documents nécessaires ont donc, comme en 2020, été adressés aux nouvelles personnes naturalisées par la voie postale.

## **2.2 Direction et administration**

En raison des conditions sanitaire et pour éviter tout risque de « cluster » mettant à l'arrêt le Service, la Direction du Service a malheureusement dû, en 2021 également, renoncer à effectuer des séances réunissant l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du SAINEC. En raison des nombreux départs à la retraite, il s'avère en 2022 indispensable de permettre à nouveau aux collaborateurs et collaboratrices de se rencontrer régulièrement, afin aussi qu'ils nouent des liens entre eux.

Des modifications d'organigramme ont été mises en place dès la moitié de l'année 2021 pour répondre à l'évolution des besoins de la société.

## **2.3 Domaine des affaires institutionnelles et juridiques**

### **2.3.1 Rapport entre l'Etat et les Eglises**

Comme relevé en introduction, les travaux de la Commission désignée pour proposer un projet d'adaptation de la loi sur les rapports entre les églises et l'Etat ont débuté en 2021. Un projet de loi devrait pouvoir être mis en consultation publique en 2022.

La Commission cantonale pour les questions d'aumônerie s'est réunie deux fois en 2021. Elle s'est penchée sur le renouvellement du contrat de prestations entre les Eglises et l'Etablissement de détention fribourgeois. Elle a entamé l'évaluation des prestations de l'aumônerie dans l'ensemble des établissements qui en bénéficient et qui s'achèvera en 2022. Il s'agit d'évaluer la qualité, la pertinence, l'organisation et les moyens de l'aumônerie afin d'élaborer des recommandations, tant au Conseil d'Etat qu'aux établissements ou aux Eglises.

### **2.3.2 Droits politiques**

Un projet de loi modifiant l'exercice des droits politiques a été mis en consultation à la fin de l'année 2021. Cet avant-projet vise d'abord à mettre en œuvre deux motions acceptées par le Grand Conseil, en lien avec la possibilité de placer plusieurs bulletins dans une enveloppe et le recomptage automatique des voix dans le cas où les résultats sont spécialement serrés lors des scrutins majoritaires. Il propose aussi une base légale en vue d'introduire sans délai le vote par Internet lorsque la technique le permettra. L'avant-projet propose également de clarifier les devoirs et les limites en matière d'information auxquels sont soumises les autorités lors des scrutins.

### **2.3.3 Conseil des jeunes**

L'année 2021 a été une année difficile pour le Conseil des jeunes (CJ) en raison de la situation pandémique. Le CJ a dû en effet annuler les débats et rencontres qu'il envisageait en raison des mesures sanitaires. La tenue des séances en vidéo et ces annulations ont découragé une bonne partie de ses membres. L'absence d'activités extérieures a rendu impossible le recrutement de nouveaux membres. Cette situation devrait se résoudre dès que la situation sanitaire s'améliorera. Le CJ a toutefois rempli son mandat dans le domaine des Info-Votations en l'adressant aux différentes écoles et écoles professionnelles avant les différentes votations.

## 2.4 Domaine de l'état civil

Pour le compte de l'Autorité de surveillance (AS), le défi principal de l'an 2021 a été de préparer la succession de deux collaborateurs très chevronnés, respectivement en charge de l'AS et des changements de noms et adoptions, qui partaient tous deux à la retraite en décembre 2021. La réorganisation et la transmission des dossiers s'est passée sans problème notable et les tâches ont pu ainsi être transférées sans difficulté particulière. L'arrivée du mariage pour tous en juillet 2022, ainsi que la facilitation de la procédure en matière de changement de sexe auprès de l'état civil dès janvier 2022, ont nécessité de la part de l'Autorité de surveillance la transmission d'un certain nombre d'informations et d'instructions aux officiers de l'état civil afin qu'ils soient prêts à fonctionner lors de l'introduction de ces nouvelles dispositions.

### 2.4.1 Autorité de surveillance

Durant l'année 2021, l'Autorité de surveillance a traité les dossiers suivants :

<b>Documents d'état civil se rapportant à l'étranger</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Autorisations de transcrire des actes provenant de l'étranger (art. 23 de l'ordonnance fédérale sur l'état civil du 28 avril 2006, ci-après OEC)	1477	1290
Transmission au Service de la population et des migrants d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 28 du règlement d'exécution de la loi sur l'état civil)	2723	2270
Transmission à l'Office fédéral de l'état civil de documents d'état civil de ressortissants suisses domiciliés à l'étranger	0	0

<b>Mariages</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Examen de dossiers de procédure de mariage d'étrangers de pays tiers (art. 16 OEC)	304	139
Dossiers de procédure de mariage retirés	3	0

<b>Partenariats</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Examen de dossiers de procédure de partenariats enregistrés	10	3
Dossiers de procédure de partenariat retiré	2	0

<b>Reconnaisances</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Examen de dossiers de reconnaissances d'enfant (art. 11 et 16 OEC)	79	95

<b>Changements d'état civil</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Rectifications, radiations et compléments dans les registres spéciaux et des familles (art. 43 CC et 29 OEC)	45	63
Instructions diverses relative au Secteur Etat civil	36	36
Traitement des dossiers d'adoptions prononcées par la DIAF	26	20
Dossiers d'adoption retirés	3	1
Changements de nom de famille et/ou de prénom (art. 30 CC) accordés par le SAINEC	236	198
Changements de nom de famille et/ou prénom retirés	17	20

<b>Droits de cité</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
En application des législations cantonales et fédérales sur le droit de cité, les dossiers suivants ont été traités, sous l'angle des contrôles d'état civil (vérification de documents et d'identité, établissement des liens de filiation):		
Contrôle des données d'état civil pour les réintégrations dans le droit de cité suisse et fribourgeois		
Selon art. 21, 23 et 58 LN	0	1
Selon art. 21 LDCF	0	0
Naturalisations ordinaires (art. 13 aLN et 9 LN – procédure d'enregistrement ISR)	465	424
Naturalisations facilitées (art. 27, 28 et 29 aLN et 21 al. 1 et al. 2 LN)	290	209
Naturalisations facilitées (art. 24, 24a, 31a, 31b, 58a et 58c aLN et 51 LN)	41	65
Conservations du droit de cité fribourgeois suite à la naturalisation dans un autre canton (art. 27 et 35 aLDCF)	0	0
Pertes du droit de cité suisse (art. 10 et 42 aLN et 37 LN)	0	0
Libérations du droit de cité fribourgeois (art. 28 et 29 aLDCF et 37 LDCF)	10	15
Libérations du droit de cité de communes fribourgeoises (art. 39 aLDCF et 46 LDCF)	6	5
Acquisition du droit de cité fribourgeois (art. 7 aLDCF et 11 LDCF)	6	8
Modifications du droit de cité (139 LCo)	32	5

<b>Divers</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Autorisation d'obtenir des renseignements d'état civil à but généalogique (art. 59 OEC)	61	67
Recherche d'un membre de la famille	1	3

#### 2.4.2 Office cantonal de l'état civil

L'état civil est constitué d'un bureau dans chaque district et a à sa tête un chef d'office.

En 2021, l'office cantonal de l'état civil a procédé à l'enregistrement de:

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Naissances	2815	2659
Reconnaissances	1471	376
Mariages	1366	1420
Décès	2059	2375
Divorces	722	571
Partenariats	0	9
Dissolution du partenariat	8	6
Déclaration de nom	74	318
Déclaration d'absence	0	0
Changement de sexe	10	3

#### 2.5 Domaine des naturalisations

Dès 2020, en raison de la situation sanitaire, les auditions de naturalisations se sont très souvent déroulées par vidéoconférence. Dès lors que les retours des usagers à ce sujet ont été très bons, ce mode de procéder a été ancré dans le règlement sur le droit de cité grâce à une modification décidée par le Conseil d'Etat à fin 2021. Vu le nombre élevé de dossier, le temps d'attente avant une première audition a malheureusement un peu augmenté en 2021.

Durant l'année 2021, le secteur des naturalisations a enregistré 839 (901) nouveaux dossiers. Les procédures sont réparties de la manière suivante :

Procédure	Nombre
11 LDCF/7LDCF	6
13 aLN/9LN	583
27 aLN/ 21 al. 1 LN	271
28 aLN/21 al. 2 LN	19
21 aLN	1
24a LN	22
29 aLN	0
29 aLDCF/37 LDCF	10
31a, 31b, 58, 58a, 58c aLN/51 LN	28
36 aLDCF/44 LDCF	4
41 aLN/36 LN	5
42 aLN/37 LN	0
39 aLDCF/46 LDCF	6

Le nombre de dossiers de naturalisation à traiter sous l'empire de l'ancienne loi est en constante diminution, et désormais la très grande majorité des dossiers traités par le Service le sont sous l'empire de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité suisse de 2014, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Toutefois, s'agissant des décrets de naturalisation, certains dossiers concernent encore des anciennes procédures engagées en application de l'ancienne législation. On peut constater pour l'année 2021 une légère baisse du nombre de dossiers déposés, sans qu'il soit possible de déterminer si la raison principale de cette baisse est due principalement aux conditions plus exigeantes de la nouvelle législation ou aux effets de la crise sanitaire connue. Il est toutefois certain que la pandémie du Covid19 impacte en partie le dépôt des dossiers de naturalisation, car elle rend pour certaines personnes, selon leur origine nationale, plus difficile la production des documents d'état civil, préalable nécessaire à l'ouverture d'un dossier de naturalisation.

Le service a effectué les rapports d'enquête pour, durant l'année écoulée, 583 nouveaux dossiers de naturalisation ordinaire et 342 nouvelles procédures de naturalisation facilitée. Cela représente environ 753 entretiens effectués par les enquêtrices du service. A ces auditions s'ajoutent les nombreux contrôles et compléments d'information requis par le traitement des 4 décrets de naturalisation transmis au Grand Conseil en 2021.

### 2.5.1 Naturalisations ordinaires

Le Grand Conseil s'est prononcé sur 583 (475) demandes de naturalisation ordinaire.

Parmi ces 583 (475) dossiers de naturalisation ordinaire, 309 (251) personnes concernaient des étrangers de la deuxième génération.

Ainsi, avec les membres de leur famille compris dans la naturalisation 1031 (786) personnes ont été naturalisées fribourgeoises, soit 580 (475) ressortissants-e-s étranger-ère-s avec 124 (97) conjoints étrangers et 327 (203) enfants étrangers.

## 2.5.2 Droit de cité cantonal

Outre l'octroi par le Grand Conseil du droit de cité fribourgeois à 5 (7) Confédérés, le Conseil d'Etat a prononcé 1 (4) réintégration de Confédéré-e-s dans le droit de cité fribourgeois et 9 (9) libérations du droit de cité fribourgeois.

## 2.5.3 Naturalisations facilitées

En application de la loi fédérale sur la nationalité (LN), le Secrétariat d'Etat aux migrations a traité 342 (274) demandes de naturalisations facilitées. Ces procédures de naturalisation se répartissent comme suit:

- 290 (209) demandes de naturalisation du conjoint étranger d'une Suissesse ou de l'épouse étrangère d'un Suisse (art. 27 et 28 aLN et 21 al. 1 et 2 LN).
- 52 (65) demandes de naturalisation facilitées d'enfants étrangers nés avant 1985 de l'union d'une Suissesse par filiation mariée à un étranger (art. 58a et 58c aLN et 51 al. 1 LN) ou qui n'ont pu être compris dans la naturalisation de l'un de ses parents (art. 31a et 31b aLN et 51 al. 2 et 3 LN).

## 2.5.4 Cérémonie d'engagement des nouveaux naturalisés

En raison de la situation sanitaire, il n'y a pas eu de cérémonie de réception des nouvelles et nouveaux citoyens.

## 2.5.5 Réintégrations

1 (0) ancien ressortissant suisse et fribourgeois a été réintégré dans la nationalité suisse et dans le droit de cité fribourgeois par décision du Secrétariat d'Etat aux migrations.

## 2.5.6 Révocations

5 (14) annulations de naturalisation facilitées ont été prononcées par le Secrétariat d'Etat aux migrations suite à une dénonciation par le canton.

15 (14) cas pour usage abusif de la législation et de l'institution du mariage ont été dénoncés au Secrétariat d'Etat aux migrations.

# 3 Service des communes (SCom)

Chef de service : Gérald Mutrux

## 3.1 Activités

### 3.1.1 Travaux législatifs

Le Service a mené plusieurs travaux législatifs, à savoir :

- > l'ordonnance du 3 juin 2020 modifiant temporairement certains délais relevant de la législation sur les communes (RSF 821.40.52) a été abrogée par le Conseil d'Etat le 14 septembre 2021 avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2021 (ROF 2021\_114) ;
- > après les résultats positifs des scrutins populaires communaux (23 septembre 2018) et cantonaux (9 février 2020) sur la fusion entre la commune municipale bernoise de Clavaleyres et la commune de Morat et sur le transfert de la commune de Clavaleyres dans le canton de Fribourg, ainsi que de l'approbation fédérale de la modification territoriale, la convention d'exécution du concordat entre les cantons de Berne et de Fribourg a été conclue le 26 mai 2021 et l'entrée en vigueur de la fusion a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (ROF 2021\_058) ;
- > l'ordonnance indiquant les noms des communes et leur rattachement aux districts administratifs (ONCD, RSF 112.51) a été modifiée le 28 juin 2021 afin de tenir compte des fusions entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 (ROF 2021\_084) ;
- > l'ordonnance du 6 septembre 2021 sur la péréquation financière intercommunale (OPFI) met en œuvre la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) pour l'année 2022 (ROF 2021\_104) ;



---

> le Service a en outre été sollicité afin de collaborer dans différents projets de loi menés par d'autres entités et sur une base informelle, mais nécessitant néanmoins des ressources en temps et en personnel parfois très importantes.

### 3.1.2 Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement

Le Service a contrôlé la régularité des budgets, des comptes et de leur équilibre financier pour l'ensemble des communes, associations de communes et établissements communaux. Avec les nouvelles règles financières du modèle comptable harmonisé MCH2, le Service n'établit plus les contrôles d'endettement des collectivités locales ; la dernière mise à jour a été effectuée sur la base des bilans au 31 décembre 2019.

### 3.1.3 Etablissement de la situation financière des communes

Le Service a établi, pour l'ensemble des comptes communaux, le bénéfice effectif moyen, la capacité d'investissement et les indicateurs financiers usuels. Il a également été sollicité à de nombreuses reprises afin de commenter les résultats des analyses financières, les indicateurs, le contrôle légal de l'endettement, l'analyse budgétaire et l'examen des comptes, et de conseiller les communes à ce sujet.

### 3.1.4 Calcul de la péréquation financière intercommunale

Le Service a procédé au décompte définitif de la péréquation financière intercommunale 2021, déterminant les montants à payer par les communes contributrices et les montants à recevoir pour les communes bénéficiaires dans l'instrument des ressources, ainsi que les montants à recevoir pour toutes les communes dans l'instrument des besoins. Il a par la suite calculé les indices du potentiel fiscal (péréquation des ressources) et les indices synthétiques des besoins (péréquation des besoins) des 126 communes pour l'année 2022.

### 3.1.5 Autorisations de financement

Avec les nouvelles règles financières du modèle comptable harmonisé MCH2, le Service n'octroie plus aucune demande d'autorisation de financement.

### 3.1.6 Contrôle des coefficients et taux d'impôts communaux

Le Service a enregistré les communications relatives à des changements de coefficients et taux d'impôts communaux et les a communiqués à l'intention des destinataires concernés.

### 3.1.7 Etablissement de statistiques

Les données financières des communes sont publiées dans l'Annuaire statistique du canton de Fribourg. D'autres statistiques sont établies pour des besoins particuliers et sur demande des services de l'Administration cantonale et de la Confédération. Certaines données statistiques sont par ailleurs disponibles sur le site internet du Service.

### 3.1.8 Fusions de communes

Le Service est régulièrement sollicité pour effectuer des analyses financières dans le cadre de projets de fusion de communes. Il coordonne également les demandes de préavis des conventions de fusion auprès des services de l'Administration fédérale et cantonale.

### 3.1.9 Examen des statuts d'associations de communes

Le Service a contrôlé la conformité de 39 statuts d'associations de communes au droit cantonal et fédéral. Il a préparé à cet égard les demandes d'approbation adressées aux autorités compétentes.

### 3.1.10 Examen et préavis de règlements communaux

Le Service a préavisé, à l'intention des Directions compétentes, 256 règlements communaux. Il a ainsi procédé à l'examen préalable desdits règlements communaux puis à l'examen final. Il a également préparé les décisions d'approbation pour les règlements qui relèvent de la compétence de la DIAF.



---

### 3.1.11 Avis juridiques

Le Service a également été sollicité à de nombreuses reprises, tant par les communes que par les préfectures ou les services de l'Administration cantonale, pour fournir un avis sur l'interprétation de certaines dispositions de la législation sur les communes.

### 3.1.12 Cours de formation

La « Formation romande des cadres communaux FR2C » (regroupant les cantons de BE-NE-JU-FR-VD-GE-VS) a obtenu en 2016 l'accréditation fédérale pour le Brevet de Spécialiste en administration publique. Le Service participe activement à la formation des cadres en administration communale en dispensant des cours dans le module 4 « Finances publiques ».

Le Service a également participé au « Cours d'introduction pour les élus communaux » organisé par l'Association des communes fribourgeoises (ACF) entre septembre et octobre 2021, spécifiquement dans les modules II « L'organisation communale » et III « Les finances communales ».

### 3.1.13 Annuaire des communes (ACom)

Les données de l'Annuaire des communes (ACom), communiquant de nombreuses informations de nature administrative au sujet des entités publiques que sont les communes, les associations de communes et les établissements communaux, sont régulièrement mises à jour par le Service, en collaboration avec les préfectures. Ces données sont publiées sur le site internet du Service.

### 3.1.14 Commissions et groupes de travail

- > Comité et secrétariat de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales ;
- > Comité de projet de la révision du plan directeur cantonal ;
- > Comité de pilotage et Groupe de travail pour la mise en œuvre de la loi sur la défense incendie et les secours (LDIS) ;
- > Comité de pilotage de la « Réforme des tâches des préfets et des régions » ;
- > Comité de pilotage DIGI-FR ;
- > Comité de la Commission romande de politique locale ;
- > Comité de la Commission de formation des élus communaux ;
- > Commission de coordination des examens périodiques de subventions ;
- > Commission des constructions scolaires ;
- > Groupe de travail « Révision de la loi sur les agglomérations » ;
- > Groupe de travail « Forum du logement » ;
- > Groupe de travail technique de la Commission cantonale du logement ;
- > Groupe de projet DETTEC, Désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes ;
- > Groupe de projet relatif à la réforme de la loi sur l'aide sociale ;
- > Groupe de travail « Portefeuille d'actions durables pour les communes » ;
- > Groupe de travail relatif à la révision de la législation en matière d'utilisation du domaine public des eaux.

## 4 Service de l'agriculture (SAgri)

Chef de service : Pascal Krayenbuhl

### 4.1 Mission et prestations

Le Service de l'agriculture (SAgri) est chargé d'appliquer les mesures de politique agricole fédérale et cantonale. Il administre les paiements directs et soutient l'agriculture fribourgeoise en encourageant les améliorations structurelles, la promotion des produits, de l'élevage et de la viticulture, ainsi que les mesures environnementales, paysagères et d'accompagnement social. Il veille à la protection des sols agricoles et collabore à l'application du droit sur le bail à ferme agricole.

### 4.2 Paiements directs et mesures environnementales

#### 4.2.1 Paiements directs

Le Service est chargé de la gestion des paiements directs fédéraux et des contributions cantonales spécifiques. En 2021, 2 321 exploitations agricoles, ainsi que 543 exploitations d'estivage ont bénéficié de ces contributions.

Le tableau suivant présente les contributions versées en 2021.

Genre de contributions	Parts versées par le canton en milliers de Fr.	Parts versées par la Confédération en milliers de Fr.	Contributions totales en milliers de Fr.
Contribution au paysage cultivé		29 913	29 913
Contribution à la sécurité de l'approvisionnement		79 448	79 448
Contribution à la biodiversité	560	18 504	19 064
Contribution à la qualité du paysage	1 224	11 016	12 240
Contribution au système de production		39 030	39 030
Contribution à l'efficacité des ressources		3 494	3 494
Contribution à la transition		4 430	4 430
<b>Total paiements directs</b>	<b>1 784</b>	<b>185 835</b>	<b>187 619</b>
Contributions aux cultures particulières		5 070	5 070
Supplément pour les céréales		1 456	1 456
Contributions pour la protection des eaux	75	275	350
Contributions cantonales à l'estivage	210		210
<b>Total des contributions</b>	<b>2 069</b>	<b>192 636</b>	<b>194 705</b>

Les contributions cantonales d'estivage sont allouées en vue d'encourager la mise en valeur de la production fromagère dans la région d'estivage. Le montant versé pour l'année 2021 a été de 210 000 francs. Il a été réparti entre 52 bénéficiaires, selon le volume de production engendré sur chaque site d'estivage et destiné à la commercialisation. Pour 2021, cela représente environ 6 centimes par kilo de lait pour un volume total de 3 452 562 kg de lait.

Le projet d'actualisation de la couverture du sol, respectivement de la surface agricole utile, est en phase finale. Les communes de Plaffeien et d'Autigny ont été contrôlées et les plans mis en consultation en 2021.

#### 4.2.2 Reconnaissance des exploitations

En 2021, 67 décisions de reconnaissance ou de révocation ont été prises. 11 communautés complètes ont été formées pour 17 dissoutes, et 11 communautés partielles formées pour 16 dissoutes, ainsi que 12 nouvelles exploitations simples reconnues.

---

### 4.2.3 Protection de l'environnement, de la nature et du paysage

#### 4.2.3.1 Protection de la nature : biodiversité et mise en réseau

##### 4.2.3.1.1 Qualité 2

En 2021, les surfaces de promotion de la biodiversité du niveau de qualité 2 ont généré des contributions à hauteur de 3'208'149 francs pour la surface agricole utile (SAU), et de 1'479'374 francs pour l'estivage. 1 124 exploitants à l'année ont bénéficié de ces contributions, de même que 402 exploitants d'estivage.

##### 4.2.3.1.2 Mise en réseau

Le nombre de réseaux écologiques est resté stable en 2021 et se monte à 48 projets sur l'ensemble du canton. Il est intéressant de noter que 9 projets ont terminé leur première période de 8 ans cette année. Il s'agit d'initiatives prises dans plusieurs régions à l'occasion de l'introduction de la PA14-21, répondant à la volonté du canton de privilégier un processus « Bottom up » pour ce type de projet. En 2021, nous constatons que tous les projets arrivant au terme d'une période contractuelle atteignent les objectifs fixés et peuvent être prolongés.

Le montant des contributions versées aux agriculteurs fribourgeois en 2021 pour des mesures spécifiques aux espèces dans le cadre des réseaux écologiques se monte à 5'603'813 francs. Le nombre d'exploitants bénéficiant des contributions pour la mise en réseau s'élève à 1 564.

##### 4.2.3.2 Protection de l'eau

En application du règlement du 21 juin 2011 sur les eaux (RCEaux), le Service a versé des indemnités à la surface à 52 agriculteurs exploitant des terres situées dans les projets suivants : Avry, Courgevaux, Domdidier, Gurmels, Lurtigen, Middel et Neyruz. Le montant total des subventions versées pour les projets nitrates s'élève à 360 465 francs. La part cantonale des indemnités versées (24 % du total) s'élève à 85 652 francs répartis à parts égales entre le canton et les propriétaires des captages, le solde étant à charge de la Confédération.

##### 4.2.3.3 Protection de l'air

Le « Programme d'efficacité des ressources » soutenant l'utilisation des pendillards est bien suivi dans le canton. La Confédération a prolongé le programme pour 2021.

##### 4.2.3.4 Protection des sols

Conformément à l'ordonnance du 20 août 2002 sur la protection des sols, le Service a préavisé 250 demandes de permis de construire en zone agricole relatives à des travaux ayant un impact qualitatif ou quantitatif sur le sol.

##### 4.2.3.5 Qualité du paysage

L'ensemble du territoire est couvert par des projets de qualité du paysage. Toutes les exploitations fribourgeoises ont la possibilité de choisir des mesures selon le catalogue de mesures proposées et d'adhérer à un projet de qualité du paysage. Au total 1 970 exploitations et 509 exploitations d'estivage participent à ce programme pour un montant global de 12 240 349 francs, dont 10 % sont à la charge du canton.

## 4.3 Aides structurelles

### 4.3.1 Subventions à fonds perdu

#### 4.3.1.1 Subventions ordinaires

##### 4.3.1.1.1 Améliorations foncières (subventions ordinaires)

Les contributions pour les améliorations foncières (AF) sont des aides pour l'amélioration des structures agricoles telles que remaniement parcellaire, chemin, assainissement de terrain, remise à ciel ouvert de ruisseaux, irrigation, adduction d'eau et raccordement électrique. Les améliorations foncières bénéficient de subventions cantonales et fédérales.

##### 4.3.1.1.2 Bâtiments ruraux (subventions ordinaires)

Les contributions pour les bâtiments ruraux sont des aides pour la construction ou la transformation de bâtiments d'exploitation, de laiteries ou de bâtiments d'alpage. Les bâtiments ruraux bénéficient de subventions cantonales et fédérales. A relever que les bâtiments en zone de plaine ne bénéficient que d'une subvention cantonale.

Subventions ordinaires versées en 2021	Subventions cantonales en Fr.	Subventions fédérales en Fr.	Total en Fr.
Améliorations foncières	5 758 029	5 690 806	11 448 835
Bâtiments ruraux	3 167 760	2 665 140	5 832 900
<b>Total versé en 2021</b>	<b>8 925 789</b>	<b>8 355 946</b>	<b>17 281 735</b>

Le montant total des travaux soutenus par les subventions ordinaires représente environ 50 millions de francs.

##### 4.3.1.2 Subventions du Fonds des améliorations foncières (Fonds des AF)

Le Fonds des améliorations foncières (AF) est un fonds cantonal. Il est utilisé pour subventionner des entreprises d'améliorations foncières agricoles d'un coût peu élevé et permet notamment de participer au financement d'études dans le domaine du génie rural et des bâtiments ruraux. Les contributions du Fonds des AF sont des aides pour l'amélioration des structures agricoles telles que groupement volontaire de parcelles, chemin, assainissement de terrains, adduction d'eau, raccordement électrique, irrigation, ruraux et bâtiments alpestres. A noter que les travaux subventionnés à l'aide du Fonds des AF ne bénéficient pas de subventions fédérales.

<b>Subventions du Fonds des améliorations foncières versées en 2021</b>	<b>Fr.</b>	<b>779 906.-</b>
---	------------	------------------

Le montant total des travaux soutenus par le Fonds des AF représente environ 3 millions de francs.

### 4.3.2 Crédits d'investissements

Il s'agit de prêts financés par la Confédération dont la gestion est déléguée au canton.

<b>Prêts accordés en 2021 en faveur des personnes physiques</b>	<b>Fr.</b>	<b>27 915 100.-</b>
---	------------	---------------------

Il s'agit de prêts essentiellement accordés pour des aides initiales, des constructions et transformations de maisons d'habitation, de bâtiments d'exploitations, de constructions de poulaillers, d'achats d'exploitation par le fermier, de diversifications et petites entreprises artisanales.

<b>Prêts accordés en 2021 en faveur des personnes morales</b>	<b>Fr.</b>	<b>8 648 000.-</b>
---	------------	--------------------

Il s'agit de prêts accordés pour des constructions et transformations de laiteries, ainsi que d'ouvrages en faveur des communes et syndicats.

Le total des prêts accordés par les crédits d'investissements en 2021 s'élève à 36 563 100 francs. Le total des prêts accordés par les crédits d'investissements en cours s'élève à 167 658 007 francs.

### 4.3.3 Aides aux exploitations paysannes

Il s'agit de prêts financés à parts égales par la Confédération et par le canton dont la gestion est déléguée au canton.

Prêts en 2021

But	Montant en Fr.
Conversions de dettes existantes	85 000
Aides destinées à surmonter des difficultés financières exceptionnelles	389 000
<b>Total en 2021</b>	<b>474 000</b>

Le total des prêts accordés à titre d'aide aux exploitations paysannes en cours s'élève à 5 688 400 francs.

### 4.3.4 Fonds rural cantonal

Il s'agit de prêts financés par le canton, par le biais du Fonds rural cantonal.

Prêts accordés en 2021 en faveur des personnes physiques	Fr.	2'862'000.-
--	-----	-------------

Il s'agit de prêts accordés pour des travaux de construction/rénovation diverses (habitations et bâtiments d'exploitation), des achats de terres et domaines, des entreprises de mise en valeur, des chemins alpestres et des mesures de diversification.

Prêts accordés en 2021 en faveur des personnes morales	Fr.	1 000 000.-
--	-----	-------------

Le total des prêts accordés par le Fonds rural cantonal en 2021 s'élève à 3 862 000 francs. Le total des prêts accordés par le Fonds rural cantonal en cours s'élève à 23 254 471 francs.

## 4.4 Aménagement du territoire

Le Service préavise les demandes de permis de construire en zone agricole et celles concernant les immeubles ayant fait l'objet d'améliorations structurelles. L'examen des dossiers de plans d'aménagement consiste à évaluer l'impact des modifications proposées sur l'agriculture.

Les dossiers suivants ont été préavisés durant l'année 2021 :

- > 842 demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou modifications de ruraux, transformations d'habitations, de hangars, de poulaillers, de serres, de tunnels en matière plastique, de fermes de colonisation, de chalets d'alpage, d'installations de biogaz et de constructions liées aux activités accessoires non agricoles ;
- > 197 demandes émanant directement d'agriculteurs ou de communes, relatives au calcul des unités de logement ou à diverses installations agricoles, ainsi que les observations sur recours ;
- > 41 dossiers de révision ou de modification de plans d'aménagement locaux, d'examen préalable ou d'examen final, d'études préliminaires en vue de la révision du plan d'aménagement local (PAL), ainsi que de zones de protection de sources ;
- > 4 réponses aux procédures de consultation.

## 4.5 Promotion des produits, élevage et viticulture

### 4.5.1 Promotion des produits agricoles

Le canton soutient des actions de promotion des produits agricoles afin de renforcer l'image des produits fribourgeois, ainsi que de favoriser leur mise en valeur sur les marchés. Pour l'année sous revue, le canton a versé des aides pour 42 projets notamment à l'association Terroir Fribourg qui est la principale coordinatrice pour la promotion des produits agricoles fribourgeois.

### 4.5.2 Elevage bovin

---

En 2021, le canton a alloué 321'745.55 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement à l'élevage bovin fribourgeois. A ce chiffre s'ajoutent 550 000 francs en tant que soutien financier à l'écoulement du gros bétail sur les marchés publics surveillés.

A la suite de la crise sanitaire liée à la Covid-19, la majorité des manifestations n'ont pas eu lieu.

#### 4.5.3 Elevage chevalin

En 2021, le canton a alloué 35'665 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement à l'élevage chevalin fribourgeois.

#### 4.5.4 Elevage porcin, ovin et caprin

Le soutien cantonal 2021 s'élève à 16 837 francs pour les mesures concernant l'élevage porcin (uniquement contribution au Service sanitaire) et à 82 188 francs pour les mesures de soutien à l'élevage ovin et caprin.

#### 4.5.5 Viticulture

La vendange 2021 a fourni un rendement pour l'ensemble du vignoble cantonal de 585 966 kg tous cépages confondus. La surface inscrite au cadastre viticole est de 116,1 ha. Des statistiques de détail sont disponibles sur le site du SAgri<sup>1</sup>.

### 4.6 Participation à des commissions

Le Service participe à la :

- > Commission consultative pour l'agriculture ;
- > Commission pour l'amélioration des structures en agriculture (CASA) ;
- > Commission de recours en matière d'améliorations foncières (CRAF) ;
- > Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières ;
- > Commission d'acquisition des immeubles (CAI) ;
- > Commission pour la protection des végétaux (CPV) ;
- > Commission de dégustation des vins d'appellation d'origine contrôlée ;
- > Commission de viticulture ;
- > Commission consultative pour la mise en réseau.

### 4.7 Evénements particuliers

Le Service :

- > a participé de manière intensive aux travaux concernant la fusion avec Grangeneuve.
- > a participé aux travaux de l'implémentation de la Stratégie de développement durable et de l'élaboration du Plan climat. Il assure sur ces dossiers la coordination avec la DIAF et les autres unités de la direction.
- > a participé au projet pilote de la Stratégie Agricole Régionale Broye (SAR).
- > a suivi des travaux en lien avec les mandats « Valorisation des matériaux terreux dans l'agriculture », mandats attribués dans le cadre de la stratégie Développement durable du canton.
- > a contribué aux travaux préparatoires en vue de réaliser un projet de développement régional dans le Seeland.
- > a participé à plusieurs projets d'irrigation d'ampleur dans la Broye et le Seeland.
- > a rédigé la Stratégie pour les améliorations structurelles agricoles du canton de Fribourg à l'horizon 2030.

---

<sup>1</sup> <https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/agriculture-et-animaux-de-rente/viticulture-du-canton-de-fribourg>

- 
- > a piloté et suivi l'étude en lien avec le mandat Vision globale des besoins d'irrigation pour l'agriculture du canton de Fribourg.
  - > a travaillé sur le projet de cartographie des surfaces agricoles dégradées à réhabiliter (pt 7 Plan sectoriel SDA).
  - > a participé activement au projet SAP « S/4HANA » mené par l'AFIN.
  - > a participé aux travaux d'élaboration du Plan d'action du canton de Fribourg visant à réduire les risques liés aux produits phytosanitaires dans les domaines agricoles et non agricoles 2022-2025.
  - > a participé aux travaux d'élaboration de la Stratégie cantonale biodiversité.
  - > a participé à l'élaboration de la Charte de la restauration collective fribourgeoise.
  - > a piloté et suivi l'étude en lien avec l'inventaire des fromageries villageoises.
  - > a participé à des projets sols importants : collaboration à la stratégie sol, discussion préliminaire à un concept de carte et travaux préparatifs à une carte des sols dégradés.
  - > a participé à la mise en production d'une GED pour les dossiers de promotion des produits.

Ce rapport est le dernier du service. En effet, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, il sera fusionné avec l'Institut agricole de Grangeneuve pour ne former plus qu'une unité dénommée Grangeneuve.

## 5 Service des forêts et de la nature (SFN)

---

Dominique Schaller, chef de service

### 5.1 Faits marquants de l'année

#### Général

L'évolution du nombre de préavis qui sont délivrés par le Service des forêts et de la nature (SFN) dans le cadre des procédures de permis de construire, des dossiers de révision des PAL/PAD et autres projets hors zone à bâtir est très préoccupante : 1246 préavis en 2021, contre 1006 en 2020 et 806 en 2019, ce qui représente une surcharge importante de travail (+ 55 % en deux ans).

Le SFN a connu de nombreux départs de personnel en 2021, notamment en raison du changement de régime de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Ce sont près de 15 % de l'effectif total qui ont été remplacés.

#### Gestion des forêts

Les effets du changement climatique continuent à se faire sentir sur le biotope forestier. L'été très humide a en revanche permis de contenir les attaques de bostryches et a offert à la forêt une parenthèse humide bienvenue. Les frênes cependant continuent à mourir sous l'effet de la chalarose, qui décime cette essence forestière.

L'augmentation très importante des loisirs en forêt s'est poursuivie, appuyée par les restrictions de voyage imposées par la crise sanitaire mondiale. La pratique du VTT, et du VTT électrique notamment, pose un problème par la multiplication des tracés sauvages qui représentent un dérangement pour la faune et la flore, et une atteinte à la propriété forestière.

La filière du bois suisse a connu une embellie bienvenue. En raison d'une pénurie au niveau mondial, le prix du bois scié a augmenté de manière exceptionnelle dès le début de l'année, augmentation qui s'est reportée partiellement à l'automne sur le prix du bois brut vendu en forêt.

#### Gestion de la faune

Différentes bases légales en matière de faune terrestre et de chasse ainsi que de faune aquatique et de pêche ont été révisées en 2021. De plus amples informations figurent au point « Section faune, chasse, pêche » du présent rapport.

Sur la base du rapport de la Commission d'enquête parlementaire (CEP) mise sur pied à cet effet, le Grand Conseil a décidé que le canton devait continuer à produire lui-même des alevins et pour cela devait rendre fonctionnelle la



pisciculture d'Estavayer-le-Lac, inutilisable depuis son inauguration en 2016. Le montant estimé nécessaire à la remise en état oscille entre 1,4 et 1,5 million de francs.

## Gestion de la nature et du paysage

Les travaux pour l'élaboration de la Stratégie cantonale biodiversité ont été poursuivis, avec une première consultation des milieux concernés en juin, puis une mise en consultation interne en décembre.

L'avancement des travaux a permis l'intégration des fiches d'objet des paysages d'importance cantonale (PIC) dans le Plan directeur cantonal dont les modifications ont été mises en consultation en fin d'année.

Suite à 106 séances de conciliation, les 270 oppositions relatives à la démolition des chalets de la rive sud du lac de Neuchâtel ont été traitées en collaboration et sous la direction de la DAEC, qui a ainsi pu approuver les modifications du Plan d'affectation cantonal des réserves naturelles sur la rive sud du lac de Neuchâtel à fin novembre.

## 5.2 Section forêt et dangers naturels

### 5.2.1 Conservation des forêts

Décisions DIAF, sur proposition du SFN :	Nombre
Défrichements	14
Surface totale et motifs des défrichements : 77 942 m <sup>2</sup> ; approvisionnement en eau (2), assainissement de site pollué (1), chauffage à distance (1), exploitation de matériaux et décharge (1), évacuation des eaux (1), liaison de mobilité douce et cheminements piétonniers (3), mise en conformité de bâtiments touristiques (1), ponts et routes (3), protection contre les crues/revitalisation de cours d'eau (1).	
Constatation de la nature forestière	15
<b>Autorisations d'exploitation préjudiciable de la forêt délivrées par le SFN</b>	<b>83</b>
<b>Autorisations/préavis du SFN pour des manifestations en forêt</b>	<b>13 / 29</b>

Préavis du SFN :	Nombre
Demandes de permis de construire en ou à proximité de la forêt, respectivement d'une certaine importance pour la protection de la nature et du paysage.	983
Dossiers de révision de PAL/PAD, programmes de révision et autres projets non régis par la LATeC (routes, conduites de gaz, projets AF, etc.)	263
<b>Dénonciations pour infraction à la signalisation routière (restriction de la circulation en forêt)</b>	<b>90</b>

En collaboration avec le Service de l'agriculture et le Service du cadastre et de la géomatique, le SFN a finalisé l'adaptation de la directive relative à la constatation de la nature forestière, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022, et précisant les modalités pour la réalisation d'une délimitation couvrante de la nature forestière à l'échelle cantonale (cadastre forestier).

### 5.2.2 Diversité biologique en forêt

Dans le cadre de la convention-programme 2020-2024, les interventions suivantes ont été réalisées en 2021 : des mesures sylvicoles en faveur des espèces forestières particulières ont été réalisées sur 52 hectares et 29 hectares de lisières forestières ont été mis en valeur. Deux zones humides ont été créées. De nombreux arbres-habitat (152) ont été désignés et mis sous protection. Trois réserves forestières (pour une surface totale de 186 ha) et 6 îlots de sénescence (d'une surface totale de 47 ha) ont été réalisés. Le montant arrondi des subventions (cantonales et fédérales) est de 950 000 francs.

### 5.2.3 Protection contre les dangers naturels, forêts protectrices

#### 5.2.3.1 Forêts protectrices (FP-S)

Les travaux d'entretien des forêts protectrices ont été poursuivis en 2021, selon le planning prévu dans la convention-programme 2020-2024 avec la Confédération.



Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m <sup>3</sup> , etc.)
Mesures sylvicoles en forêts protectrices (FP-S)	4 439 000	27 projets en cours, 526 ha de surface traitée avec 101 000 m <sup>3</sup> de bois exploité

### 5.2.3.2 Infrastructures forestières (FP-I, GF-I et PC-d)

La réalisation des infrastructures forestières correspond à la planification. Un besoin important de réfection de la desserte forestière existante est constaté. Le cadastre exhaustif de cette desserte, finalisé en 2020, permet de planifier au plus près les besoins de réfection de cette infrastructure.

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (m', ha, etc.)
Infrastructures forestières FP-I, GF-I et PC-d	1 096 000	25 projets en cours dont 4 bâtiments, 10 170 m' de routes améliorées, 1100 ha de surface de forêts mieux desservie

### 5.2.3.3 Mesures de protection contre les glissements, avalanches et chutes de pierres (DN-I)

En 2021, très peu de projets de mesures de protection ont débuté. Un retard conséquent au niveau de la planification de mesures de protection est observé au niveau des communes. Un accompagnement plus conséquent sera nécessaire les prochaines années pour atteindre les objectifs de la convention-programme. Au total entre 2020 et 2024, des travaux à hauteur de 4 580 000 francs sont prévus, notamment des mesures de protection contre les avalanches pour la ligne du MOB à Allières et contre les effondrements de falaises en ville de Fribourg.

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (m <sup>2</sup> , etc.)
Mesures de protection contre les glissements, avalanches, chutes de pierres DN-I	151 000	8 projets en cours, 2850 m <sup>2</sup> d'ouvrages de protection réalisés

### 5.2.3.4 Cartographie des dangers naturels, aménagement du territoire (DN-F)

La totalité des cartes de dangers Préalpes doit être révisée d'ici à 2024. Entre 2020 et 2021, un projet pilote a été réalisé sur la commune de Val-de-Charmey (avalanche, chute de pierre et glissement de terrain). Ce projet pilote a permis de définir la méthodologie de révision des cartes de dangers dans les Préalpes.

### 5.2.3.5 Cadastre des événements StorMe – conseillers locaux en matière de dangers naturels

L'année 2021 a été marquée par des précipitations orageuses importantes. Des situations critiques ont été relevées dans tout le canton, notamment à Villars-sur-Glâne où une maison a dû être évacuée définitivement.

Le glissement permanent du Hohberg (volume total de plusieurs millions de m<sup>3</sup>), dans la région du Lac Noir, n'a pas subi de réactivation majeure et la surveillance par drone et laser est réalisée 2 fois par an.

En décembre 2021, dans le cadre d'une phase test, un groupe d'évaluation locale du danger d'avalanche (ELDA) composé de trois guides de montagne a été mandaté par le SFN pour l'établissement d'un suivi en continu du manteau neigeux et pour fournir rapidement et précisément des conseils aux acteurs publics qui pourraient être impactés par une situation critique d'avalanche.

Comme le montrent les images ci-après, une avalanche a atteint la galerie paravalanche vers Im Fang le 13 décembre 2021 à 18 heures. La collaboration avec le groupe ELDA et la Police cantonale a permis de prendre rapidement les mesures utiles entre Im Fang et Jaun, ainsi que de les lever lorsque le danger était revenu à un niveau normal.



Le dispositif de « conseillers locaux en matière de dangers naturels » du SFN est pleinement opérationnel et permet d’anticiper au mieux les dangers naturels qui pourraient survenir. Ce dispositif reçoit un retour positif de la part de l’OCC et des ORCOC. En sus des formations continues (visite des situations sur le terrain), une formation de base a été mise en place et sera répétée les prochaines années.

#### 5.2.3.6 Prévention contre les incendies de forêt

Un incendie de forêt s’est déclaré au printemps sur la commune de Crésuz, touchant environ 0,5 hectare de forêt. Le feu a pu être maîtrisé par les sapeurs-pompiers. Ensuite, en fonction des fortes précipitations de l’été, le danger d’incendie n’a plus été critique en 2021, sur de longues périodes.

Développé en commun par les services spécialisés des cantons de Vaud, Berne et Fribourg en 2020, l’outil d’évaluation du danger d’incendie a permis de suivre le danger d’incendie de forêt tout au long de l’année. Un cadastre des incendies de forêt ainsi qu’un concept de prévention et de lutte contre les incendies ont été développés. Cette démarche a permis d’identifier les forêts où le risque lié aux incendies de forêt est élevé et où il y a un manque d’accès pour les forces d’intervention, ce qui permettra de trouver des solutions pour ces secteurs, sous la forme de plan d’intervention, par exemple.

Les aspects de gestion du danger d’incendie hors forêt ainsi que la communication auprès de la population a été assurée en coordination avec le SPPAM et l’OCC.

#### 5.2.4 Gestion des forêts, production et utilisation du bois

##### 5.2.4.1 Mesures d’encouragement

Motif d’encouragement	Montant arrondi des versements (Fr.)	Quantité (ha, m <sup>3</sup> , etc.)
Régénération des forêts PC-a	470 000	14 800 m <sup>3</sup> de coupes de bois déficitaires et 10,5 ha de plantation

Motif d'encouragement	Montant arrondi des versements (Fr.)	Quantité (ha, m <sup>3</sup> , etc.)
Accueil du public en forêt PC-b	594 000	17 contrats pluriannuels avec les unités de gestion forestières
Amélioration des conditions de gestion de la propriété forestière PC-e	7000	5 projets de groupement volontaire de parcelles forestières ou de remaniement parcellaire en cours
Dégâts aux forêts FP-D	1 346 000	32 000 m <sup>3</sup> de coupes de bois endommagé
Unités de gestion optimale des forêts GF-U	127 000	Versement de la subvention pour une fusion réalisée en 2021
Optimisation de la gestion des forêts privées GF-O	18 000	3 projets en cours
Soins aux jeunes peuplements GF-S et FP-J	1 905 000	485 ha de jeunes peuplements soignés et 22 ha de plantations de chênes ou d'arbres rares
Crédits d'investissements	0	1 nouveau contrat conclu (versement en 2022)

#### 5.2.4.2 Unités de gestion forestières

Corporations dotées de la personnalité juridique	Convention écrite entre partenaires	Unités formées par un seul propriétaire	Triages forestiers sans unité de gestion
13 unités	6 unités	3 unités	5 triages qui contiennent essentiellement des forêts privées

Un projet d'évolution des unités de gestion forestières est accompagné dans le district de la Gruyère.

#### 5.2.4.3 Planification forestière

**Planification directrice des forêts** : les mesures principales sont régulièrement mises en œuvre.

**Plan forestier régional intercantonal de la Broye** : adopté en 2005, cette planification intercantonale a fait l'objet d'une évaluation très positive. La mise en place de deux unités de gestion intercantionales, la création d'une association intercantonale pour la promotion du bois et de la forêt sont à inscrire au bilan de cette planification qui sera poursuivie avec de nouveaux objectifs.

**Plans de gestion forestiers** : garants de la gestion durable des forêts, les plans de gestion forestiers sont obligatoires pour toutes les forêts publiques. En 2021, les plans de gestion de l'unité forestière de Jogne-Javroz et de la commune de Châtel-Saint-Denis ont été révisés et approuvés.

**Inventaire forestier fribourgeoise (IFF)** : sur le Plateau, l'état du rajeunissement a été relevé en 2021 sur 685 placettes d'échantillonnage. L'abroustissement des jeunes plantes par la faune sauvage est globalement inférieur à la valeur critique pour toutes les essences examinées, ce qui est une évolution positive, avec toutefois ponctuellement des surfaces où les possibilités de rajeunissement sont difficiles.

**Adaptation des forêts au changement climatique** : l'élaboration du plan d'actions définissant les mesures à prendre pour accompagner l'adaptation des forêts au changement climatique, comprenant les aides à l'exécution pour les exploitants et propriétaires forestiers, a suivi son cours et devrait permettre une approbation prochaine. La formation continue des forestiers a été dispensée et la mise à jour de l'application Treeapp, qui permet de définir les essences d'arbres adaptées à la station, a été mise à jour pour le canton, en collaboration avec l'Institut fédéral de recherches WSL.

### 5.2.5 Formation

#### 5.2.5.1 Apprentissage de forestier-bûcheron CFC et praticien forestier AFP

#### Contrats enregistrés au 1<sup>er</sup> janvier 2021

1 <sup>re</sup> année (CFC)	23	(20 F et 3 A)
2 <sup>e</sup> année (CFC)	11	(10 F et 1 A)
3 <sup>e</sup> année (CFC)	11	(10 F et 1 A)
1 <sup>re</sup> année (AFP)	2	(0 F et 2 A)
2 <sup>e</sup> année (AFP)	3	(1 F et 2 A)

#### Nouveaux apprentis ayant commencé leur formation en automne 2021

CFC	13	(9 F et 4 A)
AFP	7	(5 F et 2 A)

Les apprentis CFC suivent pendant leur apprentissage un total de 52 jours de cours interentreprises et les apprentis AFP 32 jours.

Les formateurs en entreprise, les formateurs en cours interentreprises et à l'école professionnelle, ainsi que les experts aux examens ont également bénéficié de cours de formation continue.

#### 5.2.5.2 Formation continue

Cours	Nombre	Participants (total)
Cours de base	6	24
Cours d'approfondissement	5	23
Répétition de secourisme	2	22
Sylviculture	12	241
Gestion	8	11
Formation	4	6
Faune	18	32

Plusieurs Fribourgeois sont en formation pour l'obtention d'un brevet ou d'un autre diplôme à Lyss, le Mont, Zollikofen ou Zürich.

Pour des informations supplémentaires, le rapport annuel de la FPF est disponible sur le site internet du SFN.

### 5.3 Section faune, chasse et pêche

#### 5.3.1 Gestion de la faune terrestre

La gestion de la faune sauvage est une discipline complexe dans le domaine environnemental, composée de nombreuses autres branches, comme par exemple : la biologie de la faune, l'écologie des espèces, la conservation des espèces, la sylviculture, la protection des habitats, la chasse, l'agriculture, la médecine vétérinaire, etc. Les deux buts principaux de la gestion de la faune sauvage sont de préserver et de promouvoir la durabilité et la biodiversité de la faune sauvage indigène (durabilité écologique) et de limiter les conflits forêt-faune et agriculture-faune (durabilité économique).

##### 5.3.1.1 Monitoring du lynx

Pour la troisième fois, après 2016 et 2018, le SFN a pu évaluer la situation du lynx dans l'ensemble des Préalpes fribourgeoises (densité, répartition spatiale, etc.) grâce à l'utilisation de la méthode dite de capture-recapture photographique (analyses spatiales et non spatiales). Au total, 198 photos de lynx correspondant à 19 individus (5 mâles, 6 femelles et 8 de sexe inconnu) ont été détectées sur 26 sites. L'estimation de l'abondance (intervalle de confiance de 95 %) sous le modèle  $M_0$  (analyses non spatiales) était de 21 (19 – 29) lynx indépendants, ce qui correspond à une densité de 2,64 (1,74 – 3,54) lynx indépendants pour 100 km<sup>2</sup> et de 3,31 (2,61 – 4,01) pour 100 km<sup>2</sup> d'habitat favorable. Les modèles spatiaux sous le modèle  $M_0$  ont estimé les densités (intervalle de confiance 95 %) à 2,15 (1,31 – 3,51) lynx indépendants pour 100 km<sup>2</sup> et à 3,12 (1,97 – 4,02) pour 100 km<sup>2</sup> d'habitat favorable. En comparant les résultats de ce suivi avec ceux calculés durant les deux derniers monitorings, il s'avère qu'au niveau

statistique, les densités calculées en 2021 ne diffèrent pas significativement, dans tous les cas de figure, de celles calculées dans les autres monitorings.

### 5.3.1.2 Avifaune

Le suivi annuel des populations d'une dizaine d'espèces d'oiseaux s'est poursuivi, souvent en collaboration avec des ornithologues fribourgeois, en partie dans le cadre des suivis nationaux. Des travaux préparatoires pour la révision de deux sites OROEM (réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs) ont été effectués. Les projets pour favoriser les hirondelles de fenêtre et les choucas des tours dans l'ensemble du canton, se sont poursuivis. Les mesures efficaces pour favoriser les oiseaux menacés ont été définies dans le cadre de la préparation de la Stratégie cantonale biodiversité.

### 5.3.1.3 Formation pêcheurs professionnels

Depuis 2020, les pêcheurs professionnels peuvent obtenir un permis de chasse spécifique pour le tir du cormoran sur les lacs de Neuchâtel et de Morat. Bien que 4 pêcheurs professionnels fribourgeois soient aujourd'hui en possession d'un tel permis, ils n'ont jusqu'à présent tiré aucun de ces oiseaux.

### 5.3.1.4 Révision de l'ordonnance sur la chasse (Ocha) et de l'ordonnance concernant la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes (Oprot)

Dans un but d'harmonisation des pratiques de chasse avec les cantons limitrophes (principalement le canton de Vaud) et afin de simplifier les dispositions légales y relatives, le SFN a procédé en 2021, en collaboration avec tous les membres de la Commission consultative de la chasse et de la faune, à la révision de l'ordonnance concernant la chasse (Ocha) et à l'adaptation consécutive de l'ordonnance concernant la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes (Oprot). Ces révisions promeuvent une chasse durable, outil d'une gestion saine de la faune sauvage qui a pour but la durabilité écologique et la durabilité économique.

### 5.3.1.5 Révision du règlement concernant l'examen d'aptitude à la chasse

Dans un but de simplification et afin d'améliorer la qualité des examens pour nos futurs chasseurs et chasseuses, le SFN, en étroite collaboration avec la Commission d'examens et avec le soutien de la Fédération fribourgeoise des sociétés de chasse, a décidé dans le courant des années 2020 et 2021 de procéder à la révision du règlement concernant l'examen d'aptitude à la chasse et à l'adaptation consécutive de l'ordonnance DIAF concernant les épreuves et les conditions de réussite de l'examen d'aptitude à la chasse. Ces révisions, entrées en vigueur en 2021, permettent une formation et un examen de très haut niveau, rendant ainsi les futurs chasseurs et chasseuses prêts à la pratique de la chasse dans le canton de Fribourg ainsi qu'ailleurs.

### 5.3.1.6 Examens de chasse

En raison de la crise sanitaire, seuls les examens théoriques ont pu avoir lieu en 2020 (taux de réussite 92 %). Les examens pratiques ont eu lieu en 2021. Aux examens de base, et ceci malgré des conditions météorologiques médiocres, 46 personnes ont réussi les épreuves sur les 49 présentes, soit un taux de réussite de plus de 90 %. Concernant le tir à la carabine, sur les 46 participants, 4 n'ont pas réussi, ce qui correspond à un pourcentage de réussite de 91 %.

### 5.3.1.7 Nombre de permis de base par saison de chasse

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
avec arme	801	784	787	759	780	739	751	718	688	698	
sans arme	-	-	-	-	4	6	3	2	2	4	

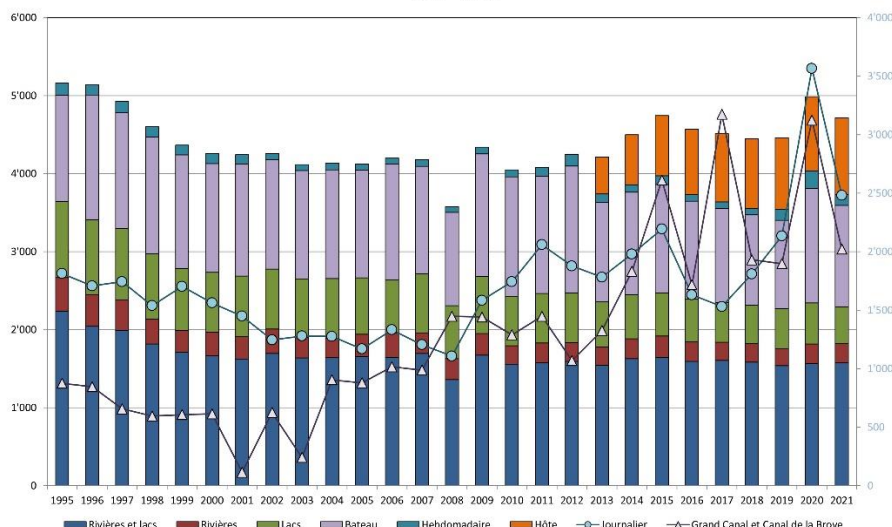
## 5.3.2 Gestion de la faune aquatique

### 5.3.2.1 Pêche dans les eaux cantonales

Un nouveau règlement concernant l'exercice de la pêche concédé par permis en 2022, 2023 et 2024 (RPêche) a été adopté par le Conseil d'Etat (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022).



**Evolution du nombre de permis de pêche dans les eaux cantonales  
1995 - 2021**

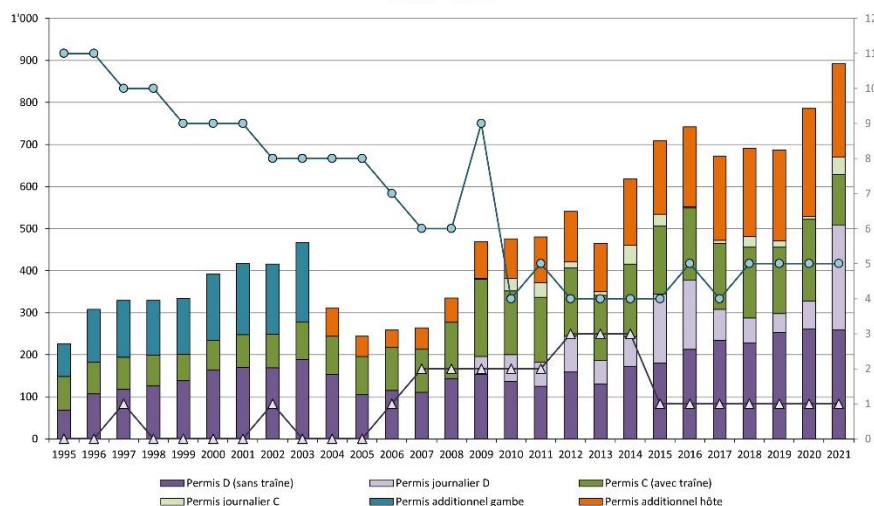


Le nombre de permis de courte durée vendus a diminué en 2021, l'augmentation de 2020 étant certainement liée au Covid. Les détails des statistiques des permis de pêche délivrés par le canton de Fribourg en 2021 peuvent être consultés sur le site internet du SFN.

### 5.3.2.2 Pêche dans le lac de Neuchâtel

Un nouveau règlement d'exécution du concordat sur la pêche dans le lac de Neuchâtel en 2022, 2023 et 2024 a été adopté par la Commission intercantonale de la pêche dans le lac de Neuchâtel (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022).

**Evolution du nombre de permis de pêche pour le lac de Neuchâtel  
1995 - 2021**

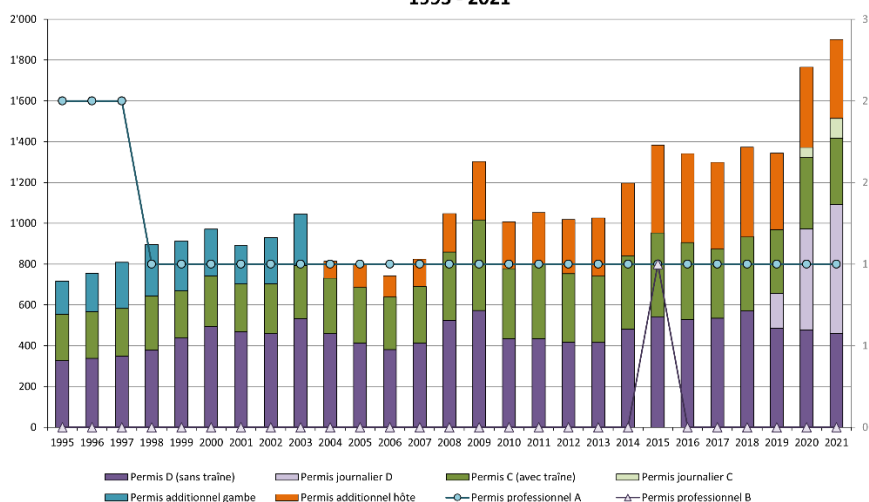


Les détails des statistiques des permis de pêche délivrés par le canton de Fribourg en 2021 peuvent être consultés sur le site internet du SFN.

### 5.3.2.3 Pêche dans le lac de Morat

Un nouveau règlement d'exécution du concordat sur la pêche dans le lac de Morat en 2022, 2023 et 2024 a été adopté par la Commission intercantonale de la pêche dans le lac de Morat (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022).

**Evolution du nombre de permis de pêche pour le lac de Morat  
1995 - 2021**



La vente des permis journaliers, nouvellement introduite en 2019, continue à progresser fortement pour le lac de Morat. Les détails des statistiques des permis de pêche délivrés par le canton de Fribourg en 2021 peuvent être consultés sur le site internet du SFN.

#### 5.3.2.4 Pêche affermée

En 2021, l'ordonnance fixant les conditions de mise aux enchères et d'affermage des lots de pêche pour la période 2022-2027 a été adoptée par le Conseil d'Etat, afin de fixer les conditions d'affermage des lots de pêche pour les années 2022 à 2027.

#### 5.3.2.5 Ruisseaux d'élevages

L'ordonnance déterminant les cours d'eau affectés à l'élevage pour la période 2022-2027 (OElevage) a été adoptée par le Conseil d'Etat en 2021. Celle-ci fixe les cours d'eau mis à disposition des sociétés de pêche pour l'élevage de jeunes poissons. Par l'adoption de l'ordonnance concernant les cours d'eau mis à disposition des sociétés de pêche pour l'élevage et le suivi du frai naturel durant les années 2022-2027, la DIAF a déterminé les conditions cadres des contrats conclus pour les années 2022 à 2027, entre le SFN et les différentes sociétés de pêche.

#### 5.3.2.6 Soutien pêche professionnelle

Selon la volonté du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a adopté l'ordonnance sur l'aide financière d'urgence aux pêcheurs professionnels pour les années 2020, 2021 et 2022. Sur les 7 pêcheurs professionnels, 6 ont fait la demande pour cette aide en 2021.

#### 5.3.2.7 Assainissement de la force hydraulique

La planification stratégique cantonale de 2014 prévoit qu'un total de 45 ouvrages doivent être assainis d'ici à 2030, dans le but de rétablir la libre migration des poissons. En date du 31 décembre 2021, 3 de ces ouvrages n'existent plus et l'assainissement en est à divers stades d'avancement pour 10 autres ouvrages. Les projets d'assainissement sont notamment en cours pour tous les grands barrages présents sur la Sarine (Lessoc, Rossens, La Maigrauge et Schiffenen). Le domaine faune aquatique du SFN accompagne également les assainissements pilotés par le Service de l'environnement, qui concernent les problématiques liées au débit résiduel, au déficit de charriage et aux éclusées.

#### 5.3.2.8 Interventions dans les cours d'eau

En 2021, le domaine faune aquatique a traité un total de 212 demandes d'interventions dans les cours d'eau, dont 91 ont nécessité une autorisation en matière de pêche et 39 étaient des demandes préalables. Pour 79 dossiers traités, il a été conclu que les intérêts de la pêche n'étaient pas touchés. Un préavis négatif a dû être émis pour 3 dossiers.

### 5.3.2.9 Suivi des espèces

Les principaux affluents des lacs de la Gruyère et de Montsalvens, ainsi que la Glâne ont été suivis par pêche électrique en 2021, au total 35 stations de pêche distinctes ont été échantillonnées.

### 5.3.2.10 Pollutions

Sur 60 pollutions qui ont nécessité l'intervention des gardes-faune, des poissons morts ont été retrouvés dans 3 cas.

### 5.3.2.11 Utilisation des 30 % du produit issu de la vente des permis de pêche et utilisation du produit issu de la taxe de repeuplement

En 2021, les recettes de 156 315 francs liées aux 30 % du produit issu de la vente des permis de pêche dans les eaux cantonales (art. 31 LPêche) ainsi que celles du produit issu de la taxe de repeuplement de 57 970 francs (art. 7 RPêche) ont été dépensées comme suit : 184 823 francs liés à l'alevinage des lacs et des cours d'eau, 38 424 francs liés à des suivis de populations piscicoles et 18 296 francs liés à la protection et à l'amélioration de biotopes. Durant cette même année, les gardes-faune et le personnel du SFN ont effectué 1208 heures en lien avec cette thématique, ce qui représente un montant de 102 680 francs (le travail des gardes-faune représentant 502 heures ou 42 670 fr.).

### 5.3.3 Amendes d'ordre

En 2021, les collaborateurs du Service ont administré 65 amendes d'ordre :

- > 4 concernant la détention de chiens
- > 43 concernant la chasse
- > 18 concernant la pêche

## 5.4 Section nature et paysage

### 5.4.1 Biodiversité

#### 5.4.1.1 Stratégie cantonale pour la biodiversité

Les mesures proposées par les experts sur la base du rapport de l'état de la biodiversité dans le canton ont été mises en consultation auprès de différents groupes d'intérêt et discutés avec les services de l'Etat concernés. Une première version de la Stratégie cantonale pour la biodiversité, qui vise à adopter une série de mesures pour enrayer la perte de biodiversité, a été mise en consultation interne auprès des Directions.

61 communes ont participé à l'action « Un arbre pour le climat – Biodiversité dans les communes » organisée en collaboration avec le Service de l'environnement. Au total, 69 arbres ont été plantés, 28 nichoirs à chauves-souris et 38 hôtels à insectes ont été installés sur l'ensemble du territoire cantonal.

Un atelier pour les communes sur le thème de la pollution lumineuse a été organisé en collaboration avec le Service de l'environnement. 9 communes ont ainsi été accompagnées dans des réflexions visant la diminution de la pollution lumineuse sur leur territoire et ont été sensibilisées sur l'impact de cette dernière sur la biodiversité.

#### 5.4.1.2 Biotopes

Au total, 1 266 hectares de prairies et pâturages maigres, surfaces à litière, alpages ou zones tampon ont bénéficié de subventions via le programme « Contrats LPN », garantissant une exploitation extensive en faveur de la biodiversité, soit 127 hectares de plus qu'en 2020.

Une quarantaine de biotopes d'importance nationale et cantonale (principalement des bas- et haut-marais ainsi que des sites de reproduction de batraciens) ont fait l'objet de travaux de gestion courants tels que fauche, débroussaillage ou arrachage de néophytes.

Des travaux de revitalisation plus importants tels que la restauration du régime hydrique, la réouverture de milieux embuissonnés ou envahis par de la végétation indésirable, la conversion des peuplements forestiers, le curage ou la réfection de l'imperméabilisation d'étangs, ont pu être réalisés dans les biotopes d'importance nationale et cantonale suivants :

- > Marais : Niremout, Frachy, Lac de Lussy, Communs de Maules, Les Ecassey, Grande Cariçaie ;



- 
- > Zones alluviales : La Petite Sarine, Les Auges de Neirivue, La Neirigue et La Glâne, Cerniat-La Valsainte, Sense et Kalte Sense, Les Arbognes ;
  - > Sites à batraciens : Auried, L'Ochère, Gros Devin, Marais du Biolley.

Les travaux de terrain relatifs à l'établissement de l'inventaire des sources ont été achevés. Au total, 355 sources ont été évaluées. Les données structurelles et faunistiques ont été intégrées à la base de données nationale.

#### 5.4.1.3 Protection des espèces

L'action printanière de sauvetage des amphibiens le long des routes par la pose et le suivi de barrières à batraciens a permis de protéger cette année 16 points de conflits et sauver plus de 20 000 amphibiens grâce à l'intervention de plus de 120 bénévoles.

Des aménagements spécifiques pour les chauves-souris ont été mis en place à la Tour des Chats (Fribourg) en collaboration avec le Service des bâtiments.

Plusieurs mesures spécifiques de promotion de l'habitat de la Vipère aspic, telles que nettoyage de pierriers, mise en valeur de lisières, entretien de haies et de pâturages, ont été réalisées dans l'Intyamon.

#### 5.4.2 Réserves naturelles

Le Service a accompagné la procédure de traitement des oppositions au plan d'affectation cantonal des réserves naturelles sur la rive sud du lac de Neuchâtel, qui a abouti en décembre à son approbation par la DAEC.

Les travaux d'entretien et de revitalisation dans les réserves naturelles de la rive sud du lac de Neuchâtel, du lac de Pérolles et du lac de Lussy se sont poursuivis selon les plans de gestion en cours : fauchage des marais, arrachage de ligneux, décapage des roselières, travaux forestiers, monitoring de différentes espèces, information et accueil du public.

#### 5.4.3 Paysages

Le volet paysage du Plan directeur cantonal a été actualisé (consultation interne) avec l'intégration des paysages d'importance cantonale (PIC) et la prise en compte de tous les paysages en tant qu'éléments importants de la qualité de vie.

L'étude de base concernant les géotopes d'importance cantonale a été finalisée, en collaboration avec le Département de géosciences de l'Université de Fribourg.

#### 5.4.4 Parcs

Les deux parcs naturels régionaux présents sur le territoire cantonal, PNR Gruyère Pays-d'Enhaut et PNR Gantrisch, ont vu leurs labels renouvelés par la Confédération, pour une deuxième période de 10 ans. Les programmes spécifiques de promotion des espèces et des biotopes ainsi que de lutte contre les néophytes ont été poursuivis.

## 6 Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)

---

Chef de service et Vétérinaire cantonal : Dr Grégoire Seitert

Chef de service adjoint et Chimiste cantonal : Xavier Guillaume

### 6.1 Introduction

Le SAAV a principalement pour missions de veiller, par ses inspections et analyses, à ce que les denrées alimentaires, l'eau potable, les eaux de piscine et de plage et les objets usuels ne mettent pas en danger la santé des consommateurs et des consommatrices du canton de Fribourg ou ne les trompent. Il veille au bien-être et à la santé des animaux pour

---

eux-mêmes et à l'avantage de l'homme en luttant contre les épizooties et les zoonoses. Il surveille les agressions canines et assurent le suivi de la formation et de la prévention.

Les efforts dans le sens de la digitalisation et du zéro papier se poursuivent. Ils permettent d'optimiser l'efficacité des processus, de même que la digitalisation de toutes les données d'inspection et la simplification administrative sur le terrain. Cet objectif se déploie sur quatre ans (2019-2022).

Durant l'année 2021, la pandémie de COVID-19, l'état de nécessité et la situation particulière ont poussé le Service à s'adapter constamment. De nouvelles tâches ont été assurées en parallèle aux missions essentielles usuelles, objet principal du présent rapport d'activité. Le SAAV a ainsi été mis à haute contribution afin de soutenir l'Etat de Fribourg et la population du canton dans le cadre de la lutte contre ce nouveau virus pandémique, ce pour le compte de l'Organe cantonal de conduite 2 COVID 19 (ci-après : OCC 2 COVID 19) et de la Cellule de coordination cantonale (ci-après : CCC). Le SAAV dispose en effet d'une longue expérience dans le domaine des maladies transmissibles et des épidémies. La filière de dépistage virologique du SARS-COV-2, mise en place en 2020 pour le compte de l'Hôpital cantonal (ci-après : HFR), a été maintenue jusqu'à fin avril 2021.

Au niveau des autres crises à gérer, les sections santé animale et laboratoire de biologie ont poursuivi leur travail afin de diminuer les foyers de diarrhée virale bovine (ci-après : BVD). Le nombre d'échantillons BVD analysés est toujours important et le Service a assuré la coordination d'un groupe cantonal de réflexion BVD sur les mesures additionnelles implémentées sur le territoire du canton de Fribourg. La peste porcine africaine, qui sévit particulièrement à la frontière germano-polonaise et italienne, a également nécessité une préparation importante de la Suisse. Un exercice grandeur nature a eu lieu en septembre et novembre 2021, que ce soit au niveau des exploitations de porcs domestiques ou de la population de sangliers sauvages. Parallèlement, la grippe aviaire a touché la Suisse en décembre 2021. Les éleveurs de volailles fribourgeoises, en particulier dans les zones bordures (trois kilomètres) des lacs de Morat, de Neuchâtel et du canal de la Broye ont ainsi été invités à prendre des mesures préventives pour éviter la propagation de cette maladie dans le pays, en particulier dans les exploitations avicoles.

Après les fortes précipitations qui ont touché le canton en juillet 2021, plus de dix communes du district de la Sarine ont été touchées par une pollution de leurs réseaux d'eau potable. Le Service a été très impliqué dans la gestion de cet événement et a effectué plusieurs analyses de contrôle de la qualité de l'eau avant de lever les mesures de précaution qui avaient été prises pour la population concernée.

Du côté de l'assurance qualité, l'année 2021 a été rythmée par les différentes étapes liées à l'audit de réaccréditation pour les normes ISO 17025 : 2017 (laboratoires) et ISO 17020 : 2012 (inspecteurs). Un audit de réaccréditation est une étape importante dans le cycle de vie d'un système qualité et intervient tous les cinq ans. Un faible nombre de non-conformités, mineures, ont été identifiées et ont pu être résolues.

## **6.2 Activités**

### **6.2.1 Direction et administration**

Le SAAV a été mis à contribution lors des vagues successives de COVID-19 (quatre vagues ont durement touché le canton en 2021). L'exploitation de la ligne de dépistage virologique COVID, sous l'égide de et en soutien au HFR, a par exemple continué. Le Service s'est aussi impliqué à travers les contrôles des mesures COVID-19 en lien avec les recommandations et directives fédérales et cantonales, en particulier dans les entreprises produisant des denrées alimentaires et les restaurants qui ne sont pas au bénéfice d'une patente d'établissement public (hôpitaux, EMS, cantines d'entreprise). Ces contrôles ont été menés de pair avec la Police cantonale et le Service public de l'emploi (ci-après : SPE). Plusieurs établissements et personnes ont également été dénoncés au Ministère public pour avoir enfreint les mesures édictées et d'autres ont dû faire des adaptations immédiates. Le SAAV s'est par ailleurs investi pour soulager les hotlines dédiées au COVID, en collaborant notamment à l'élaboration des Foires aux Questions (FAQ) de l'Etat et en participant activement à la CCC de manière hebdomadaire.

Le secteur administration et soutien compte 14 personnes s'occupant de la gestion transversale des fonctions du Service, notamment tout ce qui touche aux finances, aux ressources humaines, au domaine juridique, à la communication, à la réception des visiteurs et des échantillons, ainsi qu'à la logistique, la sécurisation et à

l'intendance du bâtiment EVA. Il assure également les tâches de coordination avec les autres services utilisant les locaux.

A la suite de la réforme de la caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, le SAAV a enregistré neuf départs à la retraite fin 2021. Ces remplacements, en plus des départs naturels, le renouvellement de cinq places d'apprentissage et de quatre postes de stagiaires, ont engendré un travail de recrutement et de suivi administratif important. Une vingtaine de cahiers des charges et autant de certificats de travail ont été rédigés. Certains postes sont actuellement encore vacants, le marché étant particulièrement sec pour certaines fonctions spécialisées.

Au niveau des ressources financières, le SAAV a été audité par l'Inspection cantonale des finances en août 2021. En plus de cet audit, il a procédé à la révision du tableau des émoluments de 2018 entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Avec la numérisation des processus administratifs, ce sont plus de 160 000 feuilles imprimées qui ont été économisées depuis maintenant quatre ans, représentant une diminution de 34 % depuis 2018.

Le secteur administration et soutien a formé, en 2021, deux apprentis employés de commerce, un stagiaire 3+1 et un stagiaire pré-HEG, les conduisant tous à la réussite – sans oublier les quatre apprentis laborantins en biologie et chimie, dont la formation est encadrée par le personnel de la section laboratoires et qui, eux aussi, ont obtenu leur certificat fédéral de capacité.

Le secteur précité a aussi pour mission de favoriser le bien-être de son personnel à la place de travail. Dans cette optique, un espace de ressourcement a été créé. Cet aménagement répond aux objectifs de l'axe 5 « Préserver la santé et promouvoir le bien-être » de la nouvelle politique de ressources humaines de l'Etat de Fribourg.

Au niveau juridique, le Service a, durant l'année écoulée, été consulté sur 26 projets de révision législatifs. Il a également participé à la rédaction de la réponse à six instruments parlementaires ainsi qu'à trois projets législatifs qui consistaient à quelques adaptations du règlement-type communal sur la détention et l'imposition des chiens et de l'ordonnance sur les inspecteurs et inspectrices des ruchers. Enfin, le Service a émis 4825 décisions administratives dont sept décisions d'interdiction de détention d'animaux. Le Service a répondu à 16 oppositions/réclamations, rendu 14 prises de position dans le cadre des demandes d'observation à la suite de recours, et a transmis 151 dossiers au Ministère public pour dénonciation pénale.

	Décisions	Oppositions	Recours	Dénonciations
Laboratoires de chimie et de biologie	249	5	2	1
Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels	965	8	1	56
Santé animale	769	1	1	57
Inspectorat des viandes et abattoirs	2280	0	0	2
Protection des animaux	562	2	10	35
<b>Total</b>	<b>4825</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>151</b>

## 6.2.2 Laboratoires

Le nombre d'échantillons analysés par le laboratoire de biologie vétérinaire a à nouveau fortement augmenté en 2021, alors qu'il est resté stable dans les autres secteurs (biologie alimentaire et chimie). Au total, plus de 50 000 échantillons ont été analysés par les laboratoires du SAAV. Comme les années précédentes, ce travail a été possible grâce à l'implication et à l'esprit d'initiative du personnel, à la poursuite des efforts d'automatisation de certaines étapes et à la simplification de certaines procédures. Une panne importante du système de ventilation centrale des laboratoires survenue au mois de juin, ainsi que des désagréments liés à d'importants travaux correctifs effectués sur les installations de climatisation pendant les mois d'octobre et de novembre ont compliqué la bonne marche du secteur.

La filière d'analyses virologiques des échantillons COVID, mise sur pied en 2020 au SAAV en appui et sous l'égide de l'HFR, a fonctionné jusqu'en avril 2021. Durant cette période, 1027 échantillons ont été analysés.

Au niveau du laboratoire de chimie, l'année 2021 a marqué le début des analyses de la teneur en delta-9-tétrahydrocannabinol (THC) pour la Police cantonale. D'autres innovations ont débuté en 2021, comme

l'élargissement de la méthode des amines aromatiques dans les produits cosmétiques, le développement d'une méthode de détection de métabolites dans les eaux (en collaboration avec le Service de l'environnement (ci-après : SEEn), d'une méthode qui permet de déterminer la libération de métaux lourds nocifs à partir de la vaisselle, la validation d'une multiméthode permettant d'analyser 14 mycotoxines simultanément et le développement presque complet d'une méthode permettant de caractériser l'authenticité des sortes de café.

## 6.2.2.1 Laboratoire de biologie

### 6.2.2.1.1 Secteur alimentaire

En 2021, le secteur a procédé à l'analyse microbiologique de 4108 échantillons. Il s'agit de 3123 échantillons d'eau potable, 163 échantillons d'eau sanitaire et d'installations de douche pour la recherche de légionelles, 42 échantillons d'eau de plage et 780 échantillons de denrées alimentaires. Tous ont été analysés dans le cadre de 12 campagnes cantonales et d'une campagne intercantonale. A cela s'ajoutent 13 analyses provenant de diverses matrices dans le cadre d'essais interlaboratoires (assurance qualité).

L'augmentation du nombre d'analyses microbiologiques reflète la reprise des prélèvements de contrôle de l'eau potable et de denrées alimentaires, à la suite de l'assouplissement des mesures de restriction sanitaire liées à la pandémie de COVID-19.

Parallèlement à ce travail quotidien, le secteur a continué à optimiser et automatiser ses méthodes analytiques afin d'être plus performant et de diminuer le délai d'obtention de certains résultats.

Dans son rôle formateur, le secteur biologie alimentaire a accompagné un apprenti de deuxième année.

Le secteur a participé, en grande partie sous forme de visioconférences, à diverses réunions d'échange d'expériences avec ses homologues des autres laboratoires cantonaux ou fédéraux.

Le résumé des résultats des principales campagnes d'analyses microbiologiques de denrées alimentaires est présenté dans le tableau ci-dessous :

Campagnes d'analyses microbiologiques	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Etablissements de restauration	385	92 (24 %)
Glaçons	15	1 (7 %)
Produits à base de viande échaudés – maîtrise des paramètres de fabrication	20	6 (30 %)
Produits à base de viande et de viande hachée - bonnes pratiques microbiologiques	18	4 (22 %)
Produits (finis) à base de viande échaudés/cuits - bonnes pratiques	24	7 (29 %)
Manifestations temporaires - bonnes pratiques	5	3 (60 %)
Glaces comestibles - sécurité alimentaire et hygiène des procédés (microbiologie)	33	10 (30 %)
Crèmes entières et doubles fabriquées et vendues dans les fromageries	21	9 (43 %)
Séracs (ricotta, Ziger) (prélevés chez le fabricant ou le revendeur) - bonnes pratiques	19	9 (47 %)
Lait et produits laitiers – sécurité alimentaire et bonnes pratiques	59	18 (31 %)
Articles de boulangerie et de pâtisserie	63	7 (11 %)

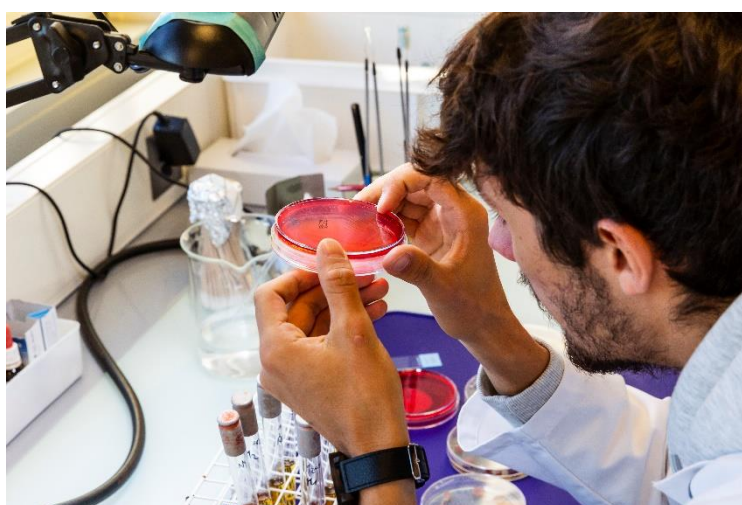
Campagnes d'analyses microbiologiques intercantionales	Nombre d'échantillons (FR)	Echantillons non conformes (FR)
Qualité microbiologique et recherche de salmonelle dans les fruits secs et à coque	30	0 (0 %)

En 2021, les contrôles et l'analyse de la qualité microbiologique dans les établissements de restauration ont montré un taux de contestation de 24 %, ce qui représente une légère augmentation par rapport à celui de 2020 (22 %). Les prélèvements ont été effectués dans des établissements publics, tea-rooms, cuisines collectives, buvettes avec restauration, établissements de restauration sans patente (snacks, à l'emporter, livraison à domicile) et traiteurs (y compris les artisans (boulangers, bouchers) préparant des plats pré-cuisinés).

Comme les années précédentes, les non-conformités concernent principalement des produits tels que le riz, les pâtes et les légumes cuits. Les résultats révèlent principalement des taux élevés de contamination avec des entérobactéries (germes d'origine fécale, dans 68.4 % des contestations), et des germes aérobies mésophiles (ci-après : GAM), 52 % des contestations. Ces résultats sont des indicateurs d'un manque de maîtrise de l'hygiène durant la préparation, la fabrication, la transformation et la conservation des denrées précuites. Dans 33 % des contestations, une double contamination a été observée. Pour 12 échantillons, les teneurs en GAM atteignaient plus de 200 millions d'unités formant colonie par gramme. Des denrées à ce point contaminées sont considérées comme fortement altérées dans leur valeur intrinsèque et sont impropres à la consommation. Concernant les bactéries potentiellement pathogènes (staphylocoques à coagulase positive et *Bacillus cereus*), onze respectivement dix échantillons dépassaient les valeurs légales.

Les échantillons de glaçons prélevés dans les établissements de restauration afin d'en vérifier la qualité microbiologique (liée aux conditions de fabrication, de manipulation, d'entreposage) montrent une nette amélioration de la qualité par rapport à l'année précédente : seulement 7 % de non conformes contre 22 % l'année précédente.

Dans le cadre d'annonces de potentielles intoxications alimentaires, 13 échantillons ont été prélevés dans différents établissements. Dans un seul cas, la recherche de germes pathogènes a permis de détecter la présence de *Listeria monocytogenes* dans un échantillon, sans pour autant pouvoir directement le lier à la suspicion d'intoxication décrite.



*Plus de 4000 échantillons ont été analysés par le laboratoire de biologie alimentaire durant l'année 2021. Crédit photo : Etat de Fribourg/Wapico*

En 2021, le secteur a continué à analyser les produits à base de viande échaudés, les préparations de viande et les viandes hachées mis sur le marché dans les boucheries et autres établissements du secteur carné. Le but était de contrôler la maîtrise des paramètres de fabrication, notamment les techniques de cuisson et d'échaudage, mais aussi le refroidissement et le conditionnement. Concernant les produits échaudés, les taux de non-conformité restent à 29 % pour les paramètres de fabrication et 30 % pour les paramètres de bonnes pratiques d'hygiène sur les produits finis (produits manipulés, tranchés, reconditionnés et stockés dans des conditions d'hygiène non correctes lors de la mise sur le marché). Les résultats démontrent, pour certains établissements, un manque de maîtrise des bonnes pratiques par rapport aux valeurs indicatives fixées dans le guide officiel de la branche. Les GAM étaient les principaux germes à l'origine des contaminations.



---

Concernant les doubles crèmes pasteurisées fabriquées et vendues dans les fromageries, une légère amélioration par rapport aux deux années précédentes a été constatée. En effet, en 2021, 43 % des échantillons prélevés étaient non conformes (58 % en 2020 et 57 % en 2019). Les dépassements concernent généralement des germes indicateurs d'hygiène, c'est-à-dire les GAM et les entérobactériacées.

Le contrôle de la conformité des séracs prélevés chez les fabricants ou les revendeurs a montré un taux de non-conformité plus élevé (47 %) qu'en 2020 (29 %). Ce sont des produits sensibles qui sont notamment sujets aux recontaminations, car soumis à plusieurs manipulations après un traitement à température élevée. Des levures étaient à l'origine de la contamination dans 89 % des cas.

En 2021, 33 crèmes glacées ont été prélevées dans divers établissements qui fabriquent eux-mêmes ces produits. Un taux de non-conformité de 30 % a été relevé. Dans 60 % des cas non conformes, des entérobactéries ont été isolées et dans 50 % des cas des staphylocoques à coagulase positive.

La campagne Sécurité alimentaire et bonnes pratiques dans le lait et les produits laitiers avait pour but de vérifier la conformité microbiologique du lait et des produits laitiers mis sur le marché, sur la base des critères de sécurité des denrées alimentaires et des valeurs indicatives pour le contrôle des bonnes pratiques. Au total, 31 % des prélèvements effectués dans les laiteries, fromageries, crèmeries et autres établissements du secteur laitier se sont révélés être non conformes. Beurre, fromage à pâte mi-dure et lait entier étaient les principaux produits non conformes. Dans 61 % des cas, la bactérie *Escherichia coli* a été isolée ; toutefois, aucun des produits en question ne contenait de shigatoxines (toxines produites par des souches pathogènes d'*Escherichia coli*).

En 2021, la campagne intercantonale de microbiologie alimentaire a porté sur la qualité microbiologique et la recherche de salmonelles dans les fruits secs et à coque. Les 30 échantillons analysés par le laboratoire se sont tous révélés conformes.

De manière générale, les taux de non-conformité observés pour les produits mis sur le marché montrent qu'après la fabrication, les problèmes de recontamination sont fréquents et que les bonnes pratiques d'hygiène ne sont pas toujours maîtrisées.

#### 6.2.2.2 Secteur vétérinaire

En 2021, un total de 44 694 échantillons (40 036 en 2020) a été analysé. Le secteur a dû absorber une augmentation importante et remplir sa mission dans le cadre de la surveillance des épizooties, et des quarantaines liées à la pandémie de COVID-19. Les prélèvements effectués directement dans les abattoirs du canton dans le cadre du programme de la Confédération RiBeS (prélèvements d'échantillons aux abattoirs) en 2021 ont tous été analysés par le laboratoire du SAAV.

Un total de 22 301 analyses sérologiques a été réalisé, la majorité pour des sondages officiels, dans le cadre de mandats du SAAV, de l'Office fédérale de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (ci-après : OSAV) et de contrôles dans les abattoirs, mais aussi pour des contrôles après importations ou avant exportations, ainsi que dans le cadre de recherche des causes d'avortement. Concernant ces derniers, le laboratoire a également analysé 528 échantillons d'arrière-faix (placenta et membranes).

Par ailleurs, 26 359 analyses ont été effectuées par amplification génétique en temps réel (PCR), dont 25 808 pour la recherche du virus de la BVD dans le cadre de la confirmation ou de la surveillance de la maladie, à l'image de l'investissement croissant en suivi BVD des exploitations par le SAAV.

Afin de maintenir et de continuer à développer ses compétences scientifiques, le secteur a participé à 16 essais interlaboratoires, organisés par les laboratoires de référence suisses et étrangers couvrant tous les secteurs analytiques.

De plus, 64 échantillons ont été analysés par rapport à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), afin notamment de maintenir la compétence analytique des collaborateurs. Quatre collaborateurs supplémentaires ont été formés à la méthode.

En tant que laboratoire officiel de l'Etat, le secteur biologie forme trois apprentis laborantins en biologie ; cette année, deux collaborateurs supplémentaires ont suivi les cours de maître d'apprentissage afin d'assurer cette mission de formation.

Le laboratoire a continué la mise en place du portail digital de prescription, de numérisation et de transmission automatique de toutes les données liées aux prélèvements vers le SAAV (DGWeb), en collaboration avec la section santé animale. A la suite de la phase pilote de 2020, le déploiement de cette application à l'ensemble des cabinets qui reçoivent des mandats de la part du SAAV est effectif et les praticiens peuvent désormais soumettre leurs analyses via ce portail informatique. Actuellement, ce nouveau système nécessite encore quelques optimisations, tant au niveau de la prescription par les vétérinaires qu'au niveau du contrôle de la saisie dans l'application informatique du laboratoire. Il permet cependant de prévoir pour mi-2022 une normalisation du processus et une intégration à la routine.

Le laboratoire a également commencé le développement de deux nouvelles méthodes analytiques (en lien avec la coxiellose et la BVD), notamment sur la base des nouvelles directives édictées par l'OSAV.

Le tableau ci-dessous résume les activités analytiques de routine du laboratoire de biologie vétérinaire en 2021 :

<b>Analyses diagnostics des maladies à déclaration obligatoire (OFE)</b>			
<b>Type d'analyse demandé</b>	<b>Matériel analysé</b>	<b>Nombres d'analyses</b>	<b>Cas positifs</b>
IBR / IPV (ruminants)	Sang	4869	0
Brucellose bovine (bovins, camélidés)	Sang	696	0
	Arrière-faix	521	0
Brucella melitensis (moutons, chèvres)	Sang	349	0
Coxiellose (bovins, moutons, chèvres)	Sang	250	34
	Arrière-faix	521	5
Chlamydie	Sang	24	0
	Arrière-faix	7	1
Leucose bovine enzootique (bovins)	Sang	1665	0
Leptospirose (bovins, porcins)	Sang	1	0
Cryptosporidies (veaux)	Selles	2	1
Salmonellose (tous les animaux)	Divers	227	13
Recherches sérologiques de <i>Salmonella enteritidis</i> (volailles)	Oeufs et sang	239	2
Arthrite encéphalite caprine (chèvres)	Sang	1	0
Maladie d'Aujeszky (porcs) **	Sang	1566	0
SDRP*, anticorps (porcs) **	Sang	1566	0
PE (pneumonie enzootique des porcs)	Poumons	2	0
APP (actinopleuropneumonie chez des porcs)	Poumons	32	16
Encéphalopathie spongiforme bovine	Obex	64	0
Maladie de la langue bleue, virus rt-PCR (bovins et caprins)	Sang	487	0
BVD anticorps (bovins)	Sang	11296	1219
BVD virus rt-PCR (bovins)	Sang / oreilles	25808	493
Paratuberculose, anticorps ELISA (bovins)	Sang	29	13
Paratuberculose, agent pathogène qPCR (bovins)	Selles	61	27
Trichines (porcs, sangliers, chevaux)	Musculature	307	0
Pseudotuberculose (chèvres)	Pus	1	1
Charbon symptomatique (bovins)	Muscle	0	0

Tuberculose : - PCR	Organes	1	0
- coloration Zeehl Nelsen (bâtonnets acido-résistants), microscopie	Divers	6	1
Analyses envoyées en sous-traitance au laboratoire de référence (Neospora sp., Besnoita sp., Toxoplasma sp., Virus de la fièvre catarrhale maligne, AEC, B. ovis)	Sang, organes	130	4

\* SDRP : syndrome dysgénique respiratoire du porc

Autres d'analyses	2021	2010
Analyses des laits d'animaux souffrant de mammites (vaches, chèvres)	415	397
Antibiogrammes des souches isolées dans des laits mammitiques ou des analyses bactériologiques	32	23
Analyses microbiologiques de viandes (AMV) dans les abattoirs chez des bovins, porcs et chevaux	51 (dont 4 positives aux substances inhibitrices)	81 (dont 3 positives aux substances inhibitrices)
Analyses bactériologiques diverses (urines, selles, pus, organes, hygiène des surfaces, etc.)	97	110
Analyses parasitologiques dans les fèces	33	40

### 6.2.2.3 Laboratoire de chimie

En 2021, le secteur chimie du SAAV a analysé un total de 3123 échantillons d'eau (3362 en 2020) et 590 échantillons de denrées alimentaires et d'objets usuels (485 en 2020). Ces analyses ont eu lieu dans le cadre de dix campagnes cantonales, quatre campagnes intercantionales romandes et un projet de collaboration interservices (en collaboration avec le SEn).

Débutée en 2020, la campagne visant à évaluer la situation sur la présence des métabolites pertinents du chlorothalonil dans les ressources en eau potable du canton a été poursuivie avec des échantillons qui ciblaient les réseaux de distribution ayant montré des concentrations importantes pour ces produits lors des premières analyses réalisées au printemps-été 2020. A noter qu'une procédure judiciaire est actuellement en cours au niveau fédéral. L'analyse des résidus de pesticides fait partie de l'obligation d'autocontrôle à laquelle sont soumis les distributeurs d'eau potable.

La collaboration avec le SEn, notamment pour l'utilisation commune d'instruments de mesure, s'est poursuivie et a été approfondie. Ce projet a débuté en 2017 avec l'acquisition d'appareillages mis à la disposition des deux Services. L'établissement d'une méthode commune d'analyse des micropolluants a été planifié début 2020 et son développement a continué en 2021. La partie expérimentale de cette validation a été terminée en 2021 et le traitement de l'ensemble des données occupera encore le secteur durant le premier trimestre 2022. En outre, le SAAV a analysé un total de 287 échantillons prélevés par le SEn dans des cours d'eau afin de mesurer leur teneur en glyphosate.

Au niveau cantonal, une méthode de spectrométrie de masse (GC-MS) pour l'analyse accréditée de tétrahydrocannabinol (THC) et de cannabidiol (CBD) a été développée en 2020 par le laboratoire de chimie (ISO 17025 : 2017). Une collaboration avec la Police cantonale a débuté en 2021. Le laboratoire de chimie a notamment analysé une vingtaine d'échantillons de chanvre susceptibles de présenter des dépassements de valeurs en THC.

Au niveau de la collaboration intercantonale romande, quatre campagnes ont été réalisées au SAAV. Dans le cadre de ces analyses proposées par le secteur chimie, 170 échantillons ont été analysés. La campagne qui avait pour but d'analyser la présence et les teneurs de mycotoxines dans des produits à base de farines et aliments pour bébé a été définie comme prioritaire pour l'ensemble des cantons romands ; un total de 67 échantillons romands a été analysé dans le cadre de cette campagne. Dans un échantillon fribourgeois, une teneur importante en toxines formées par des champignons (HT-2 et T-2) a pu être décelée. D'après l'évaluation de l'OSAV, la consommation de ce produit aurait pu mettre en danger la santé des consommateurs et des consommatrices.



Le secteur chimie a été actif dans la formation d'un apprenti et a organisé trois stages pour des élèves du Cycle d'orientation.

Le laboratoire de chimie a également continué à renforcer ses efforts dans l'amélioration de ses méthodes analytiques. Dans ce contexte, la méthode analytique pour l'analyse d'amines aromatiques dans les cosmétiques a été élargie. Avec la méthode développée en 2021, il est maintenant possible d'identifier huit substances notoirement présentes dans certains produits sur le marché.

Sur le front du COVID, le laboratoire a poursuivi son engagement pour soutenir le dispositif de sécurité sanitaire du SAAV en produisant environ 100 litres (500 flacons) de désinfectant pour les mains.

<b>Campagnes cantonales (analyses par le SAAV Fribourg)</b>	<b>Nombre d'échantillons</b>	<b>Echantillons non conformes</b>
Amitraze dans le miel (droit alimentaire)	17	0
Amitraze dans le miel (production primaire)	80	0
Amitraze dans la cire (production primaire)	106	0
Produits à base de viande - nitrates et nitrites	28	2 (7 %)
Vins (étrangers et extra-cantonaux) - teneur en alcool	40	3 (8 %)
Libération/Migration de métaux à partir des objets entrant en contact avec des denrées alimentaires	16	0
Qualité de châtaignes fraîches	26	18 (69 %)
Glaces artisanales - matière grasse lactique et étiquetage	32	11 (34 %)
Métaux lourds dans les bijoux	2	2 (100 %)
Résidus de métabolites du chlorothalonil dans le réseau de distribution d'eau potable	68	44 (65 %)

<b>Campagnes intercantionales (analyses par le SAAV Fribourg)</b>	<b>Nombre d'échantillons</b>	<b>Echantillons non conformes</b>
Produits à base de farines et aliments pour bébé - mycotoxines	22	1 (5 %)
p-Phénylendiamine (PPD) dans des cosmétiques du type henné	38	5 (13 %)
Chrome (VI) dans objets usuels en cuir	31	5 (16 %)
Jus de pommes et de poires artisanaux et cidres - patuline	34	0

<b>Collaboration dans le cadre de projets de recherche et interservices et collaboration avec les autres Services de l'Etat de Fribourg</b>	<b>Nombre d'échantillons</b>	<b>Objectif du projet</b>
Analyse de la teneur en THC dans les stupéfiants	14	
Glyphosate dans les eaux de surface	287	Collaboration interservices (SEn)

<b>Campagnes intercantionales (analyses par les autres cantons romands ou par l'institut Adolphe Merkle)</b>	<b>Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)</b>	<b>Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)</b>
Additif lysozyme dans les fromages à pâte extra-dure	13	0
Allergènes dans les produits végans	20	0
Sécurité des déguisements destinés aux enfants incluant les costumes d'Halloween	19	0
Identification des espèces dans les tartares et les carpaccios	20	0
Acrylamide dans les denrées ayant subi un traitement thermique	19	0
Colorants artificiels dans les confiseries, pâtes à sucre / glaçages + bonbons et étiquetage	25	3 (12 %)
PCBs, dioxines et furanes dans les fromages à pâte molle	11	0
Norovirus dans les mollusques bivalves	10	0
OGM et allergènes dans les muesli et céréales pour petits-déjeuners	17	0
Métaux lourds dans les fruits, légumes et champignons	30	0
Authenticité des œufs	5	0

<b>Campagnes nationales (analyses par d'autres cantons)</b>	<b>Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)</b>	<b>Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)</b>
Contrôle de la qualité de l'huile d'olive extra-vierge et étiquetage	10	6 (60 %)
ACCS - Migration des plastifiants des joints de couvercle des bocaux de conserve (ACCS)	3	0
OSAV – NFUP 2021 Programme miels	2	0

### 6.2.3 Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels

En 2021, l'inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels (ci-après : IDO) a connu quelques changements en termes de personnel, notamment la nomination d'un nouveau chef de section. En outre, l'IDO a repris le contrôle officiel des produits chimiques et de nouveaux collaborateurs ont été recrutés.

Comme l'année précédente, la pandémie de COVID-19 a impacté les activités de l'IDO à plusieurs niveaux :

- > Les contrôles officiels concernant le droit alimentaire ont dû être redéfinis afin de prendre en compte l'arrêt de certaines activités (notamment dans le cadre de la restauration, très fortement touchée par les mesures COVID) et la réorganisation de certains commerces, qui se sont lancés notamment dans la vente à l'emporter ainsi que par correspondance. Ce n'était pas le cas pour les entreprises de production qui ont, en grande partie, augmenté leurs volumes de production. De ce fait, les priorités relatives aux contrôles officiels de l'IDO ont dû être revues et adaptées à la situation du moment.
- > Le travail a dû être effectué en respectant strictement le plan de protection établi spécifiquement pour protéger les inspecteurs et contrôleurs durant le service externe et pour éviter toute contamination des personnes, installations et locaux visités lors des contrôles.
- > L'inspectorat a continué son mandat donné par l'OCC 2 COVID pour vérifier le respect des mesures COVID dans certaines catégories d'établissements, en particulier auprès des entreprises alimentaires de taille industrielle ou semi-industrielle des secteurs des produits laitiers et carnés. Ces contrôles ont permis de constater que la majorité des entreprises contrôlées avaient mis en place des plans de protection bien définis et conformes aux exigences nationales ; les points faibles concernaient principalement l'aménagement des locaux sociaux (locaux de pause, cafétérias).
- > À la suite de cela, l'IDO a également effectué des contrôles COVID auprès des établissements de restauration qui ne sont pas au bénéfice d'une patente d'établissement public (ces établissements relevant du

contrôle de la Police cantonale), à savoir en particulier les cafétérias et locaux de pause des hôpitaux, des EMS et des établissements scolaires ainsi que les cantines d'entreprise.

### 6.2.3.1 Denrées alimentaires

L'IDO a effectué en 2021 un total de 1384 inspections (contre 1749 en 2020) dans les plus de 4000 établissements alimentaires du canton connus du SAAV. Le taux d'inspections non conformes (69 %) est comparable à celui constaté en 2020 (70 %). Ces inspections, effectuées sur la base d'une analyse des risques et la plupart du temps sans annonce préalable, l'ont été en majorité dans les établissements de restauration (52 % des inspections effectuées en 2021 – à comparer avec une proportion de 47 % en 2020), suivis par les commerces (27 %, contre 30 % en 2020), les entreprises artisanales (fromageries, boucheries, boulangeries etc.) (20 %) et les industries (1 %).

La restauration a encore été fortement impactée (restrictions, voire fermetures) par les mesures COVID édictées par la Confédération en 2021. La majorité des entreprises ont, quant à elles, augmenté leurs volumes de production. L'IDO a donc dû s'adapter et prioriser les contrôles officiels en fonction de la situation.

Dans le cadre du contrôle officiel, l'IDO est également chargé de prélever des échantillons officiels pour les laboratoires du SAAV, les organes de contrôle d'autres cantons (dans le cadre de l'accord intercantonal romand) ou l'OSAV. En 2021, ce sont ainsi 1248 échantillons de denrées alimentaires ou d'objets usuels (contre 1015 l'an passé) qui ont été prélevés par l'IDO.

À côté de ces activités, l'IDO exécute le contrôle des exploitations actives dans le secteur de la production primaire végétale, l'évaluation de la conformité des demandes de permis de construire concernant des établissements actifs dans le secteur alimentaire et la formation donnée aux gérants d'établissements publics (cours de cafetiers). L'IDO s'occupe aussi de contrôler, sur mandat de l'Organisme intercantonal de certification (ci-après : OIC), le respect des exigences des cahiers des charges du Gruyère AOP et du Vacherin fribourgeois AOP.

### 6.2.3.2 Eau potable

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des analyses réalisées dans le cadre de la distribution d'eau potable. Ces analyses englobent les prélèvements officiels effectués par l'IDO et les prélèvements réalisés par les distributeurs d'eau dans le cadre de leur autocontrôle. En effet, les distributeurs d'eau du canton de Fribourg doivent obligatoirement, sur la base du droit cantonal, faire effectuer lesdites analyses auprès du SAAV.

	Types d'eau	Echantillons	Echantillons non conformes
Eaux non soumises aux exigences du droit alimentaire	Eaux de surface (avant traitement)	60	-
	Captages (avant traitement)	474	-
	Autres	241	-
Eaux soumises aux exigences du droit alimentaire	Sources (non traitées)	149	13 (8.7 %)
	Après traitement	342	35 (10.2 %)
	Distribuées	1930	144 (7.4 %)
<b>Total</b>		<b>3195</b>	<b>192 (6.0 %)</b>

En 2021, le SAAV a inspecté 18 distributeurs d'eau potable (contre 4 en 2020) ; trois inspections ont été effectuées dans le but d'approuver la mise en service de nouvelles ressources et de systèmes de désinfection, deux inspections après des cas de pollution et 13 inspections dans le cadre de contrôles officiels.

En matière de pollution, deux cas ont été traités en 2021 (contre trois en 2020). Ces pollutions ont été causées par des contaminations microbiologiques de réseaux d'eau potable, mises en évidence par les analyses d'autocontrôle effectuées auprès du SAAV. Il s'agit notamment de la pollution qui a touché plus de dix communes sarinoises en juillet 2021. Dans ces cas-là, la population est informée de la nécessité de bouillir temporairement l'eau, et l'eau des réseaux concernés doit être désinfectée au moyen de chlore. Ces deux cas de contaminations microbiologiques ont entraîné la mise hors service des ressources concernées et la mise en place de systèmes de chloration continue en attendant la mise en conformité des réseaux ou l'installation définitive de systèmes de traitement des ressources (désinfection aux ultraviolets).

### 6.2.3.3 Eau des installations de baignade et de douche

En 2021, au vu de ses ressources limitées en personnel, le SAAV n'a effectué aucun prélèvement d'eau de piscines publiques.

Le SAAV a en outre déterminé, lors d'analyses effectuées dans le cadre de l'autocontrôle des exploitants de douches accessibles au public, la teneur en légionelles de 163 échantillons d'eau. Trois de ces échantillons (soit 1.8 %) présentaient des concentrations trop élevées de ce germe pathogène.

### 6.2.4 Plages de baignade publiques

Les eaux de douze plages de baignade définies comme publiques dans le canton de Fribourg font l'objet d'un contrôle microbiologique chaque année, sur la base des recommandations de la Confédération (Office fédéral de l'environnement (ci-après : OFEV) et Office fédéral de la santé publique). Le SAAV est en charge de la réception des échantillons correspondants et de leur analyse, dont les résultats sont publiés (sous forme de carte) au début de l'été et transmis à l'OFEV et au Médecin cantonal. Le contrôle des eaux de plages a été renforcé après les inondations dues aux intempéries des mois de juin et juillet. Durant cette période, la baignade a été interdite sur ces plages afin d'assurer la sécurité de la population. Le nombre d'échantillons analysés par le SAAV a donc doublé par rapport à l'année 2020.

En 2021, sur les 42 échantillons prélevés, 31 ont obtenu la classe de qualité A (excellente), neuf la classe de qualité B (bonne) et deux la classe de qualité C (suffisante). A noter que les deux échantillons de classe C ont été prélevés lors des inondations des mois de juin et juillet alors que l'accès et la baignade y étaient interdits. Lors de la levée de l'interdiction de baignade, toutes les eaux de plages prélevées étaient à nouveau en catégorie A.

### 6.2.5 Inspectorat des viandes et abattoirs

Grâce au respect des mesures sanitaires édictées par l'employeur et par les entreprises dans lesquelles œuvrent les collaborateurs et collaboratrices de l'inspectorat des viandes et abattoirs (ci-après : IVA), la pandémie n'a pas eu de fort impact sur les activités d'abattage des établissements du canton. La mise en place de certaines mesures et la flexibilité des collaborateurs et collaboratrices ont permis de compenser les absences liées au COVID, garantissant ainsi le maintien de l'activité des abattoirs et leur mission d'approvisionnement de la population.

#### 6.2.5.1 Abattoirs

La mission principale de la section IVA est l'exécution des tâches de surveillance et de contrôle officiel dans tous les abattoirs du canton. Ces tâches comprennent la surveillance systématique du principe des trois piliers : (1) le bien-être des animaux (protection des animaux), (2) la santé animale (épizooties, zoonoses, utilisation d'antibiotiques ou autres médicaments) et (3) la sécurité alimentaire (contrôle des viandes à proprement parler, contrôle du respect des normes d'hygiène dans les établissements). Ceci exige de chaque animal entrant dans la chaîne alimentaire qu'il soit soumis systématiquement à deux contrôles (ante mortem et post mortem) par du personnel officiel qualifié (vétérinaires et assistants officiels) dûment formé.

L'IVA compte une cinquantaine de collaborateurs et collaboratrices répartis sur les quatre abattoirs principaux d'Estavayer-le-Lac (bovins), de Courtepin (porcs et volaille) et de Vaulruz, ouverts jusqu'à six jours par semaine, de 03 h à 22 h.

Durant l'année 2021, les volumes d'abattages suivants ont été enregistrés :

- > Pour le bétail de boucherie (bovins, porcs, moutons, chèvres, chevaux), le gibier d'élevage et les lapins, un total de 442 761 animaux ont été officiellement abattus dans le canton. Ceci représente une baisse d'environ 3.3 % par rapport à l'année précédente.
- > Pour la volaille, un total d'environ 33,4 millions de poulets a été abattu. Le pourcentage de volailles confisquées s'élève à 1.7 %, comparable à l'année précédente.

Tableau représentant le total des abattages officiels du bétail de boucherie par espèce :

Bovins	Porcs	Moutons	Chèvres	Chevaux
77 546 (- 2.1%)	361 883 (+ 1.1%)	2 428 (+ 0.7 %)	574 (+ 14.1 %)	15 (+ 7.1 %)

Tableau représentant le total des abattages officiels pour les autres espèces :

Volaille	Gibier d'élevage	Lapins	Alpagas/Lamas
33 440 174 (+ 5.9 %)	117 (- 4.1 %)	196 (+ 27.3 %)	2 (+/- 0%)

La différence par rapport à l'année précédente (2020) est indiquée entre parenthèses, en pourcent.

En 2021, le canton de Fribourg comptait quatre grands établissements d'abattage et de découpe, 18 établissements de faible capacité (dont six dédiés uniquement à la volaille), deux établissements de transformation de denrées alimentaires d'origine animale, ainsi que deux établissements de traitement du gibier. En sus de ces entreprises soumises à autorisation, le canton recense cinq établissements qui pratiquent des abattages occasionnels. A des fins de surveillance de l'ensemble de ces établissements, 16 inspections ont été opérées, dont onze sans annonce préalable. Le nombre d'inspections effectuées en 2021 est en légère hausse par rapport à l'année précédente (+ 14 % environ).

#### 6.2.5.2 Certificats d'exportation pour denrées alimentaires d'origine animale

Dans le cadre des exportations de produits laitiers à destination des pays de l'union économique eurasiatique (UEEA), l'OSAV, à travers l'unité pour la chaîne alimentaire (UCAL), a conduit un audit des autorités cantonales en charge de l'établissement des certificats d'exportation à destination des pays tels que la Fédération de Russie. Le but était de vérifier et de s'assurer que toutes les conditions particulières applicables au bon respect des accords bilatéraux soient appliquées afin de garantir le maintien de ces exportations. Le SAAV a été audité en novembre 2021. Le résultat de cet audit a révélé le haut niveau de professionnalisme des collaborateurs et collaboratrices ainsi que l'excellente gestion administrative des quelque 60 dossiers et certificats les concernant pour l'année 2021.

En 2021, les marchandises fribourgeoises ont été exportées vers une cinquantaine de pays répartis sur tous les continents.

Lors de chaque exportation de ces marchandises, un certificat d'exportation est établi et signé par le SAAV. Pour l'année 2021, 679 certificats ont été préparés, authentifiés et signés, représentant une hausse de plus de 23 % comparée à l'année précédente. Il est à noter que cette hausse relative dans le nombre de certificats délivrés n'est pas à mettre directement en corrélation avec les volumes de marchandises exportées.

En 2021, les collaborateurs du SAAV ont effectué 60 inspections physiques des marchandises exportées vers l'Union économique eurasiatique (UEEA) préalablement à leur envoi, auprès des trois principales entreprises concernées.

#### 6.2.5.3 Programmes d'analyses et de surveillance

Avec ses quatre abattoirs d'importance couvrant les trois espèces principales (porcs, volailles et bovins), le canton de Fribourg est un partenaire de taille des différents programmes d'analyses et de surveillance de l'OSAV. En effet, chaque année, l'OSAV met en place un vaste programme de prélèvements et d'analyses d'échantillons pour la détection de substances étrangères, le programme national d'analyses de détection des substances étrangères (PNASE). Ce programme national offre une vision globale des substances étrangères (médicaments vétérinaires, additifs ou contaminants environnementaux) décelées dans les denrées alimentaires d'origine animale produites en Suisse. Il permet également de contrôler le respect des concentrations maximales de substances étrangères admises dans les denrées alimentaires. Ce programme représente également une garantie vis-à-vis de l'Union européenne afin de démontrer la sécurité des produits alimentaires issus du marché suisse. Dans le cadre de ce programme, 280 échantillons de différents tissus animaux (sang, muscle, lait, urine, etc.) ont été prélevés officiellement dans les abattoirs et sur les exploitations agricoles du canton de Fribourg, puis analysés afin de déterminer la présence ou non de substances étrangères. À noter que seul un résultat issu de ces prélèvements s'est révélé non conforme.

---

Parallèlement à ce programme d'analyses des substances étrangères, l'OSAV conduit également différents programmes nationaux de surveillance des épizooties (RiBeS). Dans le cadre de ces programmes, les vétérinaires et assistants officiels du contrôle des viandes ont prélevé un peu plus de 6500 échantillons sanguins dans les abattoirs du canton, permettant ainsi la surveillance de maladies telles que la BVD, la maladie de la langue bleue ou encore la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR) et la leucose bovine enzootique (LBE) ainsi que la maladie d'Aujeszky et le syndrome dysgénésique et respiratoire du porc.

#### 6.2.5.4 Mise à mort à la ferme et au pré pour la production de viande

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, à la suite d'une modification de l'ordonnance du 16 décembre 2016 concernant l'abattage d'animaux et le contrôle de viandes (OAbCV, RS 817.190), il est désormais possible de mettre à mort certaines espèces animales directement sur l'exploitation afin de produire de la viande, moyennant l'obtention d'une autorisation délivrée par le SAAV. En 2021, deux autorisations provisoires pour la mise à mort à la ferme pour la production de viandes ont été délivrées.

#### 6.2.6 Santé animale

Aucune maladie hautement contagieuse n'a été détectée sur le territoire du canton de Fribourg en 2021. La peste porcine africaine continue cependant de s'approcher dangereusement de la Suisse par le nord, l'est et le sud.

Le canton de Fribourg a pris part cette année à l'exercice national NOSOS sur le thème, de la peste porcine africaine (ci-après : PPA). Un exercice grandeur nature s'est déroulé dans la forêt de Galm. Le but de cet exercice, dirigé par l'OSAV en collaboration avec les services vétérinaires cantonaux, était principalement de tester l'efficacité de la réponse à la crise ainsi que la coopération entre les différents acteurs tant fédéraux que cantonaux. En plus du SAAV, cinq entités de l'Etat ont été engagées dans le cadre de l'exercice fribourgeois : le Service des forêts et de la nature, le Service de l'agriculture, l'Etablissement d'assurance des animaux de rente (Sanima), la Police cantonale et la Protection civile. L'équipe d'intervention en cas d'épizooties du canton était également sur place. Le scénario a pris comme point de départ des cadavres de sangliers testés positifs à la PPA et retrouvés dans la forêt de Galm. Durant l'exercice, il y a notamment eu la mise en place d'un barrage routier, la recherche des cadavres de sangliers par drone et par battue silencieuse, l'établissement de plusieurs régions de contrôle et d'observation, ainsi que l'installation de sas de désinfection pour assurer la sécurité sanitaire. Un poste de commandement a été organisé au SAAV et l'utilisation des Polycom (réseau radio national des autorités et des organisations chargées du sauvetage et de la sécurité) comme moyen de communication a été exercée. Cet entraînement a été d'une grande utilité pour réviser le matériel, exercer les gestes indispensables en cas d'épizooties hautement contagieuses et renforcer la collaboration entre les divers partenaires.

À la suite d'un cas de grippe aviaire diagnostiqué le 24 novembre 2021 dans un élevage hobby du canton de Zurich, des zones de protection et de surveillance ont été définies autour des lacs et cours d'eau naturels dans toute la Suisse. Sur Fribourg, ces zones couvrent les bordures (3 kilomètres) des lacs de Neuchâtel, de Morat et du canal de la Broye. Elles resteront en vigueur en tout cas jusqu'à la fin du mois de janvier 2022. Dans la zone de protection d'un kilomètre autour des plans d'eau, les volailles sont soumises à des mesures d'isolement et doivent être détenues de façon à ce qu'elles n'aient aucun contact avec les oiseaux sauvages.

La section s'est attelée au déploiement de l'utilisation du programme DGWeb (portail de prescription d'analyses) aux vétérinaires mandataires du SAAV. Des formations au programme ont été réalisées en 2021 et de nouvelles formations suivront en 2022, afin d'intégrer de nouveaux vétérinaires dans le projet et d'implanter totalement l'outil.

##### 6.2.6.1 Apiculture

En 2021, il n'y a eu aucun cas de loque américaine ou de loque européenne. De ce fait, le canton est actuellement indemne de loque et ce malgré une saison mellifère très compliquée en raison des conditions météorologiques.

Au printemps 2021, le nombre d'apiculteurs était de 929 (+ 105). Il est donc en hausse par rapport à l'année 2020. Le nombre de colonies a également augmenté, avec 10 299 colonies annoncées (+1019).

En 2022 (comme en 2021), l'Etat de Fribourg prendra à nouveau en charge le 25 % du prix des produits de lutte contre le varroa commandés avant le 20 mai 2022. Un courriel sera envoyé en mars à tous les apiculteurs.



Tous les contrôles dynamiques (déplacement, suspicion de maladie, etc.) ont été faits sur la base de mandats officiels ciblés et de suivis. Les contrôles dynamiques à la suite d'une épizootie ou d'événements particuliers sont possibles à tout moment pour préserver la santé des abeilles. Il apparaît que cette formule est appréciée par la majorité des apiculteurs. Durant l'année, 82 contrôles dynamiques ont été réalisés sur la base de mandats et 117 contrôles en production primaire (PPr).

Des prélèvements pour des analyses de résidus d'amitrazé ont eu lieu auprès de 106 apiculteurs du canton de Fribourg. Un total de huit contestations pour la cire a été enregistré. De plus, un échantillon de miel contenait des résidus, mais avec un taux situé en-dessous de la limite admise par l'OSAV, donc à considérer comme conforme.

Matrice	Echantillons		Avec résidus (%)		Non conformes (%)	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Miel	80	95	1 (1.25%)	1 (1%)	0	0
Cire	106	114	8 (7.5%)	23 (20%)	-	-

### 6.2.6.2 Autorisations

Un total de 84 autorisations (113 en 2020) a été délivré à temps et saisi dans le système fédéral ASAN<sup>2</sup>. En raison des restrictions liées au COVID-19, il y a eu moins d'autorisations délivrées, par exemple dans le domaine des expositions d'animaux.

Types d'autorisations	Nombre
BVD	31
Expositions et mises	7
Insémination artificielle propre exploitation	11
Insémination artificielle – technicien	7
Marchands de bétail : patente	8
Médicaments vétérinaires, commerce de détail	0
Transfert et stockage d'embryons	0
Sous-produits animaux (SPA)	10
Transhumance	3
Transport international	7
<b>Total</b>	<b>84</b>

### 6.2.6.3 Monitoring des épizooties

En 2021, les prélèvements et les analyses ont été effectués selon le programme national de surveillance des épizooties.

Pour les bovins, le programme RiBeS (prélèvements d'échantillons aux abattoirs) contenait également, en plus des prélèvements pour la BVD, des prélèvements pour des analyses quant à la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR) et à la vulvovaginite pustuleuse infectieuse, la leucose bovine enzootique (LBE) et la langue bleue. Ces prélèvements aux abattoirs concernaient surtout du bétail d'engraissement et des troupeaux de vaches allaitantes. Pour les troupeaux de vaches laitières, les mêmes analyses ont été faites avec du lait de citerne.

Pour les porcs, des prélèvements ont aussi eu lieu aux abattoirs avec des analyses quant aux maladies d'Aujeszky et du syndrome dysgénésique et respiratoire du porc. Toutes ces analyses se sont révélées négatives.

<sup>2</sup> L'application ASAN permet aux services vétérinaires cantonaux suisses d'enregistrer et de gérer de manière standardisée, à l'échelon national, leurs tâches quotidiennes dans les domaines de la santé animale, de la protection des animaux, de la sécurité des aliments, des professions vétérinaires et produits thérapeutiques, en synchronisation totale avec l'Office fédéral.



Pour les petits ruminants (chèvres et moutons), des sondages classiques avec prélèvements sur les exploitations et analyses pour la brucellose ont eu lieu. Tous les résultats étaient négatifs. Les moutons ont, de plus, fait l'objet de prélèvements en vue du réapprovisionnement de la banque de sérums de la Confédération.

Concernant la volaille, un échantillon officiel de 10 % des exploitations d'engraissement de poulets et dindes est défini par l'OSAV pour la surveillance des infections aux salmonelles. Ainsi, onze exploitations d'engraissement de poulets et une exploitation d'engraissement de dindes du canton de Fribourg ont fait l'objet d'un prélèvement sous surveillance officielle en 2021.

De nouvelles directives techniques de l'OSAV concernant le prélèvement et l'analyse d'échantillons pour le dépistage des infections à *Salmonella* chez la volaille domestique et la procédure lors de suspicion d'épizootie sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2021. Parallèlement, l'OSAV a mis sur pied un programme dans le système ASAN permettant un meilleur suivi des prélèvements officiellement ordonnés et ceux à effectuer par le détenteur lui-même dans le cadre de l'autocontrôle, particulièrement pour les poules pondeuses et d'élevage. Le Service peut ainsi extraire chaque semaine les mandats pour les prélèvements officiels et les transmettre aux vétérinaires pour la prise d'échantillons.

#### 6.2.6.4 Annonces des épizooties

Il y a eu 119 annonces officielles d'épizooties en 2021 (96 en 2020). Le nombre d'annonces pour la BVD a diminué : 19 en 2021 contre 28 en 2020. La BVD n'est pas encore éradiquée et sa lutte reste une priorité.

Épizootie	Type d'épizootie	Espèce	Nombre d'annonces/foyers
BVD	A éradiquer	bovin	19
Campylobactériose	A surveiller	bovin	1
		poules	1
Chlamydie	A surveiller	caprin	1
		ovin	2
Coxiellose	A surveiller	bovin	59
		caprin	2
Cryptosporidiose	A surveiller	bovin	5
Echinococcose	A surveiller	chien	1
Listériose	A surveiller	poules	1
Maladie de Teschen	A surveiller	porc	1
MVV	A surveiller	ovin	2
Néosporose	A surveiller	bovin	3
Paratuberculose	A combattre	bovin	12
Pseudotuberculose	A surveiller	caprin	2
		ovin	1
Salmonellose	A combattre	poules	2
		bovin	1
		âne	1
Trichinellose	A surveiller	lynx	1
Tularémie	A surveiller	lièvre	1
<b>Total</b>			<b>119</b>

#### 6.2.6.5 Importations et exportations d'animaux vivants

La section santé animale a fait face à une progression de 89 % du nombre de cas d'importations d'animaux de compagnie non conformes. Au total, 89 importations de chiens et chats (contre 47 en 2020) ont dû être clarifiées, en raison de leur aspect illégal ou incorrect. De plus, 60 décisions de surveillance à domicile ont été émises, spécialement en relation avec un risque lié au virus de la rage. Des chiens en provenance de pays à risque de rage urbaine ne remplissant pas les conditions sanitaires ont été séquestrés à six reprises.

Cette hausse d'importations d'animaux de compagnie potentiellement problématiques est inquiétante pour le Service, dont les ressources en personnel ne sont pas extensibles, contrairement aux offres d'achats sur internet qui elles sont pléthoriques.

Les importations d'animaux de rente (99 bovins, 33 ovins, 8 cerfs, deux reines d'abeilles) ont nécessité la mise en place de 28 (30 en 2020) décisions de surveillance vétérinaire officielle (SVO) accompagnées de diverses tâches à effectuer par les vétérinaires praticiens sur une période plus ou moins longue.

Au total, 12 certificats ont été délivrés pour des estivages de bovins en France. Par ailleurs, 255 attestations ou certificats ont été établis pour des exportations.

Un nouvel outil informatique, géré par la Commission européenne, facilitant les échanges entre les opérateurs économiques et les administrations des Etats membres, a été mis en service durant l'année. La formation et l'utilisation de cette plateforme a pris passablement de temps sur les affaires courantes.

#### 6.2.6.6 Inspectorat laitier et production primaire

L'année 2021 a vu l'introduction, dès février, d'un système informatisé de saisie lors des contrôles officiels : ACMobile. Hormis quelques petits problèmes informatiques initiaux, l'utilisation du nouveau système a permis de rationaliser le travail et d'améliorer la qualité des rapports de contrôle, notamment en termes de lisibilité, qui répondent pleinement aux attentes.

L'efficacité de ce système réside dans le transfert des données d'ACMobile vers le système d'information de la Confédération (AControl) en y incluant les manquements précis, tant au niveau des rubriques (incluant le degré de gravité), mais aussi des espèces. Fin 2021, le développement du programme ACMobile a été étendu par une impulsion et un suivi compétent interne et externe à l'Inspectorat laitier et production primaire (ci-après : ILPP) aux rapports de contrôles pour l'insémination artificielle propre exploitation (IPE) ainsi qu'aux rapports AOP Gruyère et Vacherin Fribourgeois. Début 2022, seuls resteront en version papier les quelques contrôles pour l'Emmentaler AOP.

Les prélèvements pour le monitoring des résidus dans le lait pour l'OSAV, dans le cadre du programme national de surveillance des résidus, restent assurés par le secteur ILPP.

Types de contrôles	Nombres
Contrôles de base officiels annoncés en plaine (exploitation et détention)	565
Contrôles de base d'alpage	70
Contrôles officiels non annoncés	151 (23.8% du total des contrôles de base)
Insémination propre exploitation	75
AOP Gruyère	264
AOP Vacherin Fribourgeois	262
AOP Emmental	6

Un total de 20 décisions de suspension de livraison du lait a été ordonné, contre 25 en 2020.

Nombre	Cellules 2021 (2020)	Germes 2021 (2020)	Substance inhibitrices 2021 (2020)
Suspensions de livraison de lait	4 (4)	1 (1)	15 (20)
Levées de suspension	3 (2)	1 (1)	15 (20)

#### 6.2.6.7 Projet ReLait – Diminution des antibiotiques

La participation volontaire de quelque 150 exploitations fribourgeoises au projet ReLait est très réjouissante, de même que le succès des cercles de travail, appréciés des producteurs, qui permettent un échange constructif dans le milieu. Le projet ReLait semble aussi produire, sur le plan socio-économique, des effets bénéfiques sur le niveau de vie des familles paysannes. La baisse de l'utilisation des antibiotiques est également encourageante.

#### 6.2.6.8 Inspections des pharmacies vétérinaires privées

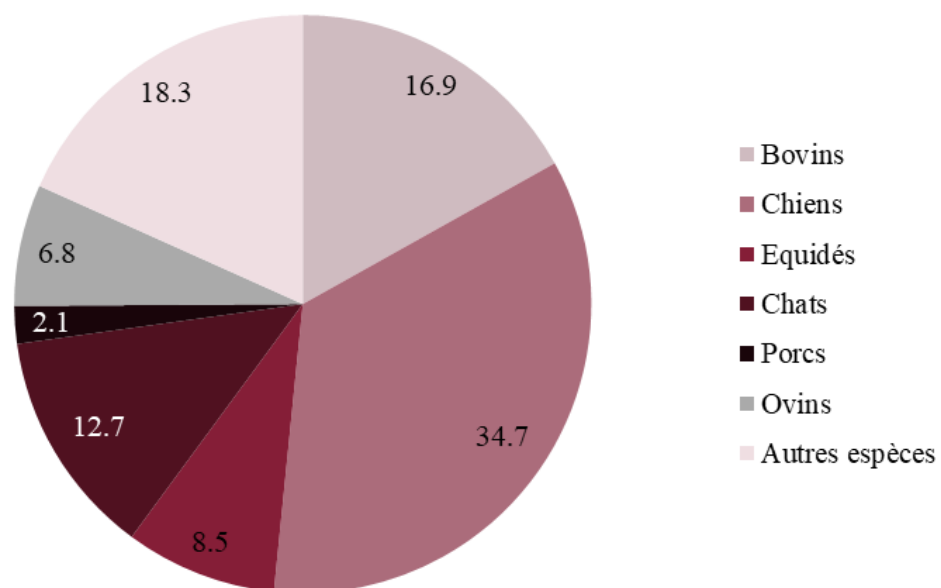
Les cabinets vétérinaires sont inspectés selon des intervalles réguliers définis par la législation. En 2021, neuf cabinets vétérinaires fribourgeois ont fait l'objet d'un contrôle officiel, effectué sur mandat du SAAV par le service compétent du canton de Berne. Le SAAV a assuré le suivi des éventuelles mesures ordonnées à la suite de ces inspections.

### 6.2.7 Protection des animaux

Au total, 253 des 510 contrôles effectués en 2021 étaient des évaluations de chiens (268 en 2019, 207 en 2020 à cause de l'arrêt de trois mois dû au COVID). En 2021, le SAAV a pu effectuer trois journées de contrôles de camions de transport d'animaux en collaboration avec la Police cantonale, selon l'ordonnance sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles (OTR). Durant ces trois jours, onze camions de bétail ont également été contrôlés. Dans deux cas, les manquements détectés ont mené à des dénonciations pénales auprès du Ministère public.

L'Association fribourgeoise des agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux (ci-après : AFAPI) effectue les contrôles de base en protection des animaux pour les exploitations du canton de Fribourg. Dans ce contexte, l'AFAPI a contrôlé 549 exploitations agricoles (598 en 2020). Au total, 81 % de ces exploitations (442 contrôles) ne présentaient aucun manquement. Parmi les 107 exploitations avec manquements, celles détenant des bovins étaient les plus concernées (88.2 %) suivies par les exploitations avec des équidés (4.8 %).

### Annonces par espèce (%)



Le programme de contrôle prioritaire des volailles, initié par la Confédération, a débuté en 2021 et se poursuivra jusqu'en 2023. Dans le canton de Fribourg, 98 contrôles ont été faits en 2021, ce qui correspond à 33 % des exploitations ciblées.

En ce qui concerne les annonces en matière de protection des animaux, le nombre a légèrement baissé. Au total, 236 annonces ont été reçues en 2021 (279 en 2020). Elles concernaient, dans 154 cas, des espèces autres que des chiens.

Au total, 167 de ces annonces provenaient de particuliers, dont 45 étaient anonymes, nécessitant une vérification sur place.

Le SAAV a traité 206 demandes de préavis concernant des permis de construire. Un total de 164 demandes provenait

directement du SeCA (62 demandes préalables et 102 procédures ordinaires) et 42 étaient des demandes simplifiées en provenance des administrations communales.

Les interventions du Service ont donné lieu à cinq décisions d'interdiction de détention d'animaux, valables sur tout le territoire suisse. En plus, deux décisions d'interdiction d'utilisation de stabulations existantes ont également été émises. Parmi les 562 décisions édictées en 2021 par la section protection des animaux, 405 étaient des autorisations. Les chiens de races listées étaient concernés par 250 de ces autorisations. La détention d'animaux sauvages a fait l'objet de 51 autorisations.

D'autre part, 443 animaux trouvés ont été annoncés à la banque de données des animaux trouvés ([www.stmz.ch](http://www.stmz.ch)), ce qui est dans le même ordre de grandeur que l'année passée (413).

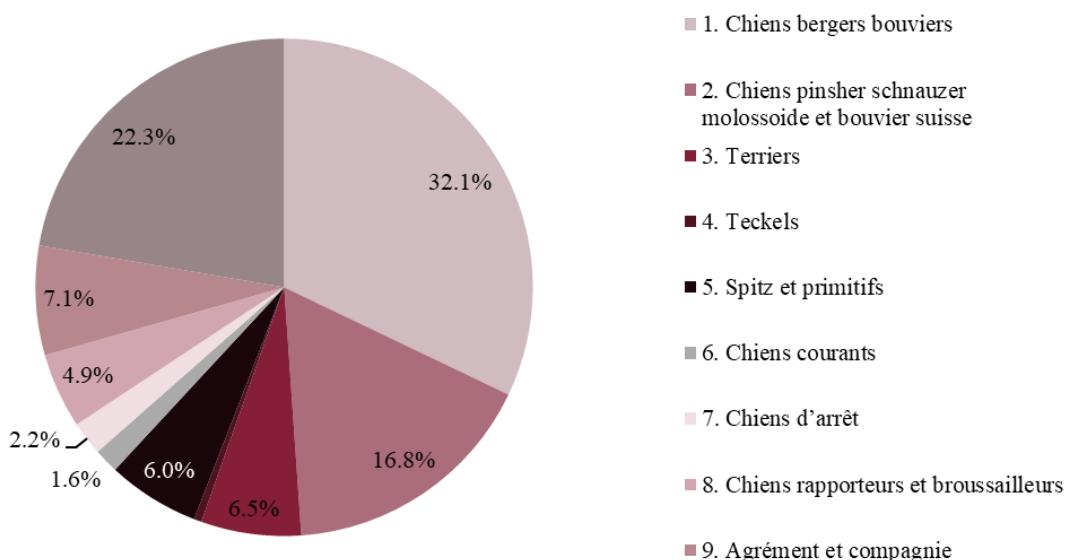
Concernant les interventions des chiens dans les écoles pour la prévention des accidents par morsure (PAMFri), une partie des interventions n'a pas pu avoir lieu en raison du COVID et de la situation dans les écoles.

Dangerosité	2021	2020	2019
<b>Morsures sur humains</b>	<b>114</b>	<b>97</b>	<b>107</b>
Enfants de 0 à 13 ans	22	27	22
Adolescents de 13 à 17 ans	10	7	2
Adultes	82	63	83
<b>Morsures sur animaux</b>	<b>70</b>	<b>70</b>	<b>62</b>
<b>Comportements d'agression</b>	<b>28</b>	<b>31</b>	<b>23</b>
<b>Total</b>	<b>212</b>	<b>198</b>	<b>192</b>

Le nombre de morsures par rapport aux années précédentes est en légère augmentation.

Les races de chiens qui ont fait l'objet de morsures sur humains et sur animaux ont été distribuées dans les dix groupes définis par la Fédération cynologique internationale, afin de déterminer quelles sont les races où des morsures ont le plus souvent été constatées.

### Annonces de morsures de chiens par groupe de races (en %)



#### 6.2.7.1 Expérimentation animale

Au cours de l'année 2021, le nouveau système informatique de gestion des expériences sur animaux, animex-ch, a été progressivement mis en service. Toutes les fonctionnalités du système sont maintenant actives. Animex-ch permet

---

une meilleure gestion des données de base concernant les expériences sur les animaux, les animaleries, le personnel impliqué dans les expériences ainsi que les divers rapports récapitulatifs.

En 2021, un total de 103 autorisations d'expériences sur animaux étaient valables dans le canton de Fribourg.

Durant cette année, le SAAV a émis 43 nouvelles autorisations d'expériences sur animaux. Parmi celles-ci, 12 demandes concernaient le renouvellement d'autorisations arrivées à échéance au terme de leur validité maximale de trois ans, et 31 portaient sur des expériences totalement nouvelles.

Sur les 43 nouvelles autorisations, 14 n'impliquaient pas de contrainte sur les animaux (degré de gravité 0) et ont été traitées directement par le Service. Les autres autorisations (six en degré de gravité 1, 21 en degré de gravité 2 et deux en degré de gravité 3) ont d'abord été évaluées par la commission cantonale pour les expériences sur animaux, qui a rendu son préavis au SAAV.

En outre, 25 autorisations complémentaires (demandes de modifications de protocoles déjà autorisés) ont aussi été émises.

La commission cantonale pour les expériences sur animaux s'est réunie à sept reprises afin d'évaluer les dossiers. Pour la majeure partie des demandes, des précisions ont dû être demandées aux requérants avant de pouvoir procéder à l'autorisation. Certains dossiers ont dû être retournés pour révision complète. En revanche, aucune demande n'a été rejetée par le SAAV.

A 25 reprises, le Service a aussi rendu un préavis positif pour des demandes intercantionales (expériences dont le déroulement principal a lieu hors du canton et qui concernent Fribourg de manière accessoire).

Neuf instituts de recherche ont été impliqués dans les expériences sur animaux durant l'année.

Sept centres de détention d'animaux sont répertoriés. Parmi ceux-ci, cinq ont été contrôlés par les membres de la commission cantonale pour les expériences sur animaux et par le SAAV.

Lors des inspections des animaleries, un contrôle par sondage des expériences sur animaux a aussi été effectué, afin de s'assurer que ces dernières se déroulent dans le respect des exigences légales.

## 7 Conférence des préfets

---

François Genoud, préfet de la Veveyse, président, Nicolas Kilchoer, préfet de la Broye, vice-président, Patrice Borcard, préfet de la Gruyère, Daniel Lehmann, préfet du Lac, Manfred Raemy, préfet de la Singine, Carl-Alex Ridoré, préfet de la Sarine, Willy Schorderet, préfet de la Glâne.

### 7.1 Activités de la Conférence des préfets

#### 7.1.1 Pandémie (COVID-19)

L'année 2020 avait déjà été marquée par la pandémie mondiale COVID-19. Cette dernière a de nouveau impacté les activités des préfectures de manière conséquente en 2021. En effet, plusieurs préfets ont dû consacrer une bonne partie, voire tout leur temps dans les différents organes gérant la pandémie, respectivement ont dû prendre des charges supplémentaires, afin d'assurer le suivi des différents dossiers. Il s'en est suivi une charge supplémentaire de travail pour les collaborateurs et un ralentissement du traitement des affaires dans toutes les préfectures. En pratique, le temps moyen consacré à la pandémie a correspondu à environ 50 à 70% pour les postes cadres (préfets et lieutenants de préfets), et à environ 30 à 50% pour les collaborateurs. Les préfectures les plus touchées ont bénéficié de personnel supplémentaire pour faire face à la hausse de travail.

En raison de l'investissement important de certains préfets dans la gestion de la pandémie, leur charge de travail (participation aux groupes de travail, gestion de la Conférence des préfets, etc.) s'est répercutée sur les autres préfets qui les ont suppléés. Ce constat vaut également pour les lieutenants de préfet qui les ont durablement suppléés dans

---

les préfetures concernées. Par répercussion, ce phénomène a naturellement eu un impact sur l'ensemble des collaborateurs-trices, qui ont notablement contribué à la bonne gestion des préfetures en cette période particulière.

Outre le travail courant des préfetures, les principaux enjeux ont relevé notamment des domaines suivants : l'accompagnement des différentes périodes de fermeture des établissements, l'information aux communes et aux administrés, l'organisation des associations, la gestion des EMS, la gestion de la période estivale (abords des lacs et des montagnes, campings, tourisme, etc.) et de celle de l'Avent, pour ne citer que ces exemples. S'agissant en particulier du secteur des manifestations, il a nécessité une charge de travail encore plus grande qu'en période habituelle, malgré ce que montrent les statistiques, puisqu'une majorité des événements ont été annulés. En effet, il a fallu accompagner et informer les organisateurs, analyser les requêtes et leur adéquation avec les mesures en vigueur, et valider les plans de protection.

Enfin, il convient de relever que les différents projets initiés par la Conférence des préfets s'en sont trouvés ralentis.

La pandémie mondiale s'est poursuivie en 2021. Comme en 2020, les préfetures ont été durant les différentes vagues du COVID-19 des acteurs incontournables en matière d'informations et de soutien, pour les administrés, les communes et l'organisation des associations. En plus du travail courant des préfetures, les points relatifs à l'interprétation des règles en vigueur, les informations concernant le régime des autorisations (patentes, 2G et 3G) et la clarification de certaines notions (manifestations, marchés, rassemblements publics et privés, produits essentiels et non essentiels) ont été les enjeux spécifiques en 2021.

Lors des séances de la Conférence des préfets, un travail de coordination entre les préfets a été nécessaire pour la gestion de la pandémie. En effet, la collaboration des préfets sur l'état général de la situation dans les districts respectifs, l'échange d'informations sur les solutions (rédaction de mémento, etc.) apportées aux problèmes et les communications aux différentes associations ont été un plus pour la gestion des enjeux relatifs à la pandémie.

En constante évolution, la situation liée au COVID-19 reste un défi permanent pour les préfetures tant au niveau de la répartition du temps de travail consacré à la gestion des tâches courantes qu'au niveau des charges de travail additionnelles engendrées par la pandémie.

### 7.1.2 Avenir des préfetures et réforme des tâches des préfets

Dans le cadre des travaux relatifs à la révision de la loi sur les préfets, la Conférence des préfets a poursuivi ses réflexions et analyses suite à la présentation de sa vision d'avenir des préfetures au printemps 2018, mettant en avant les enjeux de la fonction de préfet ainsi que les noyaux durs de l'activité administrative, politique et juridictionnelle du préfet.

Dès sa mise en œuvre dans le courant de l'année 2018, l'organisation de projet s'est donc intéressée aux trois axes susmentionnés, à savoir l'autorité administrative décentralisée, l'autorité juridictionnelle et l'autorité politique.

En fin d'année 2018, un module supplémentaire relatif aux tâches judiciaires des préfetures est venu s'ajouter à l'analyse du pouvoir judiciaire (APJ), organisation de projet placée sous l'égide de la DSJ. Dans ce cadre, un rapport a été établi en automne 2019, émettant des recommandations relatives au pouvoir judiciaire en général et aux tâches judiciaires des préfetures en particulier, qui ne tenait que peu compte des explications et arguments apportés par les préfets.

En 2020, un groupe de travail a été mis sur pied par la DIAF, afin de poursuivre les réflexions quant à la réforme de la gouvernance des régions. L'analyse porte notamment sur les problématiques relatives à la compréhension par la population et la visibilité de l'action publique, les charges des élus, le déficit démocratique, les difficultés de gouvernance et l'efficacité, le manque de vision globale, la perte d'autonomie communale, ainsi que la place de la région et du rôle du préfet. Par ailleurs, en raison des fusions, le nombre de communes diminue, alors que le nombre d'associations augmente. Afin de rendre le système plus transparent et plus compréhensible, plusieurs modèles sont à l'étude.

### 7.1.3 Délégation de tâches en matière RH

Dans le cadre de la modification de la loi sur les préfets adoptée en décembre 2017 par le Grand Conseil a été expressément prévue la possibilité, pour la Direction à laquelle sont rattachées les préfectures, de déléguer au préfet des compétences en matière de gestion du personnel. Durant le premier semestre 2018, la DIAF a établi une délégation de certaines compétences en matière de ressources humaines en faveur des préfets, délégation qui a été validée par le Conseil d'Etat le 18 juin 2018.

Aussi, durant l'année 2019, dans le cadre de la réorganisation de plusieurs préfectures, la Conférence des préfets s'est attelée à la clarification de sa propre dotation et des dotations de chaque préfecture.

En 2020, un groupe de travail a été mis sur pied, afin d'harmoniser les fonctions au sein des préfectures. Le statut des lieutenants de préfet a été le premier axe de travail. Leur cahier des charges a été revu et les démarches relatives à la réévaluation des postes de cadre est en cours, en collaboration avec la DIAF et le SPO. En 2021, aucune suite n'a malheureusement été donnée par le SPO, auquel il sera demandé des nouvelles du dossier début 2022.

### 7.1.4 Règlement d'organisation

Le règlement d'organisation de la Conférence des préfets donne toujours entière satisfaction.

### 7.1.5 Rencontres

En raison de la situation sanitaire actuelle, plusieurs séances et rencontres ont dû être annulées dans le courant de l'année 2021. Néanmoins, la Conférence des préfets a rencontré le Service de l'environnement (SEn), l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), la Police cantonale, le Conseiller d'Etat M. Jean-Pierre Siggen et le Chef de service M. Stéphane Noël, Innoreg et les directeurs régionaux.

### 7.1.6 Consultations diverses

Comme chaque année, en 2021, la Conférence des préfets a pris position sur différentes consultations, notamment la modification de la loi sur la mobilité (LMob), l'ordonnance modifiant les tâches des Préfets, la loi sur la prévention des accidents de chantier (LPAC), ainsi que la législation en matière de répartition des tâches et du financement entre l'Etat et les communes (1<sup>er</sup> paquet du désenchevêtrement des tâches).

## 7.2 Faits d'envergure cantonale dans les districts

### 7.2.1 Domaine de la DICS

**Cycle d'orientation.** En raison de leur implication dans les cycles d'orientation (comité), les préfets ont été particulièrement sollicités cette année, notamment en lien avec l'organisation générale des établissements (plans de protection, gestion du personnel, etc.). Par ailleurs, le président de la Conférence des préfets a présidé le CoPil du Plan soutien jeunesse FR dont l'objectif est de donner plus de voix à la jeunesse fribourgeoise et de la soutenir par des mesures et actions concrètes en cette période difficile. Grâce à ce projet et suivant les propositions du CoPil, le Conseil d'Etat a décidé de 10 mesures, qui se déploieront sur 2022 et 2023, pour un montant substantiel de 1'6000'000 francs (pour plus d'information, voir rapport Plan soutien jeunesse sur le site de l'Etat).

Au niveau des établissements secondaires, un nouveau CO, porté par le Préfet de la Broye, a été inauguré à Cugy.

### 7.2.2 Domaine de la DSJ

**Etablissements publics et manifestations.** Les préfets continuent à s'investir dans le domaine des établissements publics et manifestations dans leur district, par le biais de divers groupes de travail, la poursuite de la promotion du label Smart Event et/ou d'actions similaires, etc. Par ailleurs, dans ce secteur, une problématique particulière liée à l'organisation des lotos a été examinée dans le cadre de la révision de la législation sur les loteries, dont la nouvelle version est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le nouveau régime établit une distinction entre deux catégories de lotos, à savoir (i) les petits lotos dont les gains sont exclusivement des lots en nature dorénavant considérés comme une tombola et soumis à une simple annonce à la préfecture, et (ii) les autres lotos pour lesquels une autorisation de la préfecture est nécessaire. En 2021, de nombreuses restrictions liées au COVID-19 se sont poursuivies pour les établissements publics et manifestations. Les préfets ont été occupés par la clarification de la notion de



---

manifestations, notamment dans le cadre du régime des autorisations. Les nouvelles directives en constante évolution du fait de la pandémie ont nécessité une communication actualisée et continue aux administrés.

**Protection des personnes.** Les préfets ont également poursuivi, dans leur district respectif, la réflexion relative au domaine de la protection des personnes, en participant notamment aux organisations du projet « Sapeurs-pompiers 2020+ » et celui de la nouvelle loi sur la protection de la population, ainsi qu'à la mise sur pied du concept « accidents et sinistres majeurs » dans le domaine des ambulances. Par ailleurs, l'entrée en vigueur prévue en 2020 de la loi sur la défense incendie et les secours (LDIS) a été reportée. Aussi, un régime provisoire sera appliqué à partir de juillet 2021 et l'entrée en vigueur de la LDIS est prévue pour janvier 2023. Dans les différents districts, les fusions des corps de sapeurs-pompiers se sont poursuivies. En septembre, la CdP a transmis sa proposition de découpage institutionnel à la CDIS qui l'a validé début octobre. Ce document a ensuite été adopté par le Conseil d'Etat en novembre.

**Ordonnances pénales.** Enfin, il y a lieu de noter l'importance du nombre d'ordonnances pénales rendues par les préfetures dans leurs domaines de compétences (cf. tableau des statistiques ci-dessous).

### 7.2.3 Domaine de la DIAF

**Droits politiques.** Le personnel des préfetures a, à nouveau, été sollicité à de nombreuses reprises lors des différents scrutins communaux, cantonaux et fédéraux, pour la coordination et l'exécution des tâches légales. Les questions liées aux élections communales complémentaires, découlant des démissions des élus en constante augmentation, occupent toujours considérablement les préfetures.

Par ailleurs, la Conférence des préfets a été sollicitée pour prendre position au projet de loi portant sur la modification de la loi sur l'exercice des droits politiques.

**Surveillance des communes.** Dans le domaine de la surveillance des communes, les préfets ont été amenés à prendre des mesures particulières envers plusieurs exécutifs communaux, voire à ouvrir des enquêtes administratives. Les préfets ont par ailleurs inspecté les administrations communales et transmis leurs observations à la DIAF.

**Fusions de communes.** Plusieurs projets de fusions de communes ont occupé les préfets durant l'année 2021.

**Assermentations.** En ce début de législature, les Préfets ont assermenté l'ensemble des élus communaux et des conseillers généraux de leur district respectif. Les contraintes liées à la pandémie ont imposé une organisation compliquée et restreinte pour les cérémonies d'assermentation qui ont suivi les élections générales communales de mars.

### 7.2.4 Domaine de la DEE

**Nouvelle politique régionale.** Les préfets continuent de collaborer aux activités de coordination d'Innoreg FR (association des régions fribourgeoises pour l'application de la nouvelle politique régionale).

**Tourisme.** En lien avec le développement régional, les préfets sont aussi amenés à promouvoir le tourisme de leur région et à collaborer avec les différents intervenants de ce secteur.

### 7.2.5 Domaine de la DSAS

**Sénior +.** Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur les prestations médico-sociales et de son règlement d'exécution, les préfets ont poursuivi la mise en œuvre, dans les districts, du concept cantonal Sénior + et la création des réseaux médico-sociaux dans les districts.

**Soins à domicile.** La Conférence des préfets relève les besoins de plus en plus importants dans le domaine des soins à domicile et déplore que les requêtes en vue d'obtenir une dotation en lien avec l'évolution des besoins ne sont que peu prises en compte. Ces besoins sont dus en particulier au fait que les durées d'hospitalisation sont de plus en plus raccourcies.

---

**Frais financiers des EMS.** La Conférence des préfets a également mis sur pied un groupe de travail pour mener une réflexion sur les frais financiers des EMS. Il en est ressorti que les règles ont changé et que la situation prévalant lors de la mise en place du système n'est plus d'actualité. Partant, le groupe de travail a poursuivi ses réflexions.

**Plateforme de concertation des réseaux santé.** La Conférence des préfets a mené une réflexion, confirmée par l'actualité, sur l'importance de la mise en place d'une plateforme de concertation entre les différents réseaux de santé. Toutefois, en raison de la pandémie, les démarches ont été freinées. A relever toutefois avec satisfaction la création de la Conférence des directeurs de réseaux santé, initiée par la Conférence des préfets.

**Indemnités forfaitaires.** Le tableau d'harmonisation des indemnités forfaitaires a été mis à jour.

La DSAS a sollicité en fin d'année la CdP au sujet de la question parlementaire sur la revalorisation des revenus des proches aidants.

#### 7.2.6 Domaine de la DFin

**Impôt sur la détention des chiens.** Suite à la décision rendue le 10 octobre 2018 par le Tribunal cantonal, des discussions tripartites ont eu lieu entre la DFin, la DIAF et la Conférence des préfets, et une organisation de projet a été mise en place afin de définir et d'analyser plusieurs variantes pour le traitement de l'impôt sur les chiens, en tenant compte des conclusions du TC.

Plusieurs variantes ont été étudiées, avec mise en évidence des avantages et inconvénients de chacune. Suite à un engagement de la DIAF et du SITel d'améliorer le programme actuel et de simplifier les mutations, la Conférence des préfets a pu se rallier à la proposition de maintenir la solution mise en place en 2019. Il est pris note qu'à court terme, l'Etat renoncera à remettre avec la facture la carte d'identification.

#### 7.2.7 Domaine de la DAEC

**Plan directeur cantonal.** Les préfets comme la Conférence se sont beaucoup investis dans le cadre du Plan directeur cantonal. En amont, il a été nécessaire d'anticiper les conséquences de ce dernier (schéma directeur), la mise en place de districts-pilotes pour certains aspects particuliers (zones d'activité) ainsi que la participation aux divers groupes de travail y relatifs. En aval, les démarches nécessaires à la mise en œuvre des principes du PDCant sont en cours d'élaboration dans les districts, notamment quant à la nécessité, pour les régions, de se doter d'un plan directeur régional et d'un système régional de gestion des zones d'activité.

**Permis de construire.** Dans le domaine des permis de construire, si les enjeux sont désormais moins quantitatifs que qualitatifs, les préfectures se sont bien adaptées au nouveau programme FRIAC qui a pour objectif d'informatiser le processus de traitement des permis de construire. Pour rappel, l'application a été déployée sur l'ensemble du canton le 3 juin 2019. Les quelques défauts de jeunesse ont été depuis rectifiés.

Dans ce domaine particulier, la Conférence des préfets est restée sensible à la thématique d'actualité que sont les antennes 5G, pour lesquelles la DAEC a confirmé la nécessité d'une demande de permis de construire en procédure ordinaire pour toute demande de modification ou d'implantation d'une antenne de téléphonie mobile. Les interrogations liées à l'impact, notamment sur la santé, de cette nouvelle technologie ont été d'autant plus conséquentes que le rapport commandé par la Confédération, attendu pour l'été 2019, n'a été publié qu'en fin d'année et n'apporte, à première vue, que peu de réponses. En 2020, certaines préfectures ont délivré des permis de construire pour des antennes 5G, suite aux préavis favorables des services spécialisés concernés. Toutefois, l'un d'entre eux (en Veveyse) a été frappé d'un recours, que le Tribunal cantonal (TC) a rejeté. Suite à cette décision, certaines Préfectures, après discussion en Conférence, ont décidé de reprendre le traitement des dossiers suspendus et de délivrer les permis pour lesquels il n'y avait pas de préavis défavorable des services spécialisés. A noter que certaines décisions rendues par le TC ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral (TF) en fin d'année.

Enfin, les séances entre les représentants du Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) et des préfectures se sont poursuivies, dans le but d'harmoniser le traitement des demandes de permis de construire.

## 7.3 Statistiques

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse
Plaintes et dénonciations	6905 (6292)	1727 (1507)	2462 (2327)	4387 (3695)	499 (475)	1233 (1148)	658 (574)
Tentatives de conciliation:	263 (226)	31 (28)	92 (92)	23 (36)	27 (52)	51 (42)	23 (26)
<i>ayant abouti</i>	148(137)	12 (6)	68 (71)	14 (16)	13 (21)	17 (11)	13 (11)
<i>ayant échoué</i>	115 (89)	17 (16) et 2 (6) pendantes	24 (21)	8 (14) et 1 (6) pendantes	9 (23) et 5 (8) pendantes	29 (11)	5 (6)
<i>transmises au MP / suspendues</i>			26 (34) en suspens 9 (12) transmises d'office au MP 10 (10) retirées avant audience	3 (0)	3 transmises d'office au MP	5 (20)	5 (9)
Ordonnances pénales:	6621 (6032)	1696 (1479)	2370 (2235)	4309 (3621)	472 (423)	1142 (1106)	635 (548)
<i>définitives</i>	6588 (6010)	1670 (1471)	2359 (2215)	4296 (3602)	470 (420)	1130 (1089)	613 (534)
<i>frappées d'opposition</i>	33 (22)	26 (8)	11 (20)	13 (19)	2 (3)	12 (17)	22 (14)
Recours administratifs	60 (75)	10 (13)	33 (38)	23 (19)	13 (18)	37 (32)	10 (10)
Permis de construire	491 (441)	267 (260)	409 (407)	282 (214)	195 (142)	261 (246)	175 (153)
<i>délivrés</i>	472 (433)	261 (250)	403 (391)	277 (230)	192 (141)	250 (237)	172 (150)
<i>Refusés</i>	7 (1)	3 (1)	2 (8)	2 (2)	0 (0)	3 (3)	3 (3)
Annulations de demandes	12 (7)	3 (9)	4 (8)	3 (9)	3 (1)	8 (6)	0 (0)
Permis de chasse	870 (890)	321 (331)	680 (622)	154 (125)	306 (285)	194 (178)	198 (204)
Permis de pêche	3101 (3051)	1123 (1322)	1481 (1626)	3857 (3843)	330 (338)	834 (972)	132 (134)
Permis et impôts pour les chiens	5225 (5074)	2765 (2716)	3700 (3592)	2614 (2460)	2283 (2258)	2840 (2770)	1806 (1732)
Mises en bières	36 (28)	1 (1)	3 (11)	2 (3)	3 (4)	6 (1)	0 (2)

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse
Autorisations diverses	1170 (1350)	280 (297)	663 (742)	190 (202)	268 (174)	361 (376)	208 (219)
Privation de liberté	54 (37)	0 (8)	29 (40)	0 (2)	5 (12)	1 (5)	7 (7)
Autorisations d'installer un système de vidéosurveillance	5 (2)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	3 (1)	2 (0)
<i>Admises</i>	4 (2)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	0 (1)	2 (0)
<i>refusées</i>	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)

## 8 Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg

Directeur : Pascal Toffel

La pandémie a de nouveau entraîné des répercussions sur les activités de Grangeneuve. Du côté de la formation, de bonnes pratiques ont été trouvées : les enseignant-e-s et les élèves sont ainsi davantage à l'aise avec les outils numériques. L'augmentation sensible du nombre d'élèves démontre que nos filières de formation sont appréciées. Pour la formation continue, les formations consacrées au désherbage des grandes cultures se sont faites en streaming. Au total, il y a eu huit soirées consacrées à cette thématique entre mai et juin.

### 8.1 Activités et événements particuliers

Tout au long de l'année 2021, Grangeneuve a travaillé à la fusion avec le Service de l'agriculture. Ce rapprochement effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2022 vise à faire face à l'augmentation du nombre et de la complexité des dossiers agricoles et à renforcer la défense homogène des intérêts du canton. Il s'inscrit dans le développement global du Campus Grangeneuve-Posieux et dans la relocalisation de l'ensemble du secteur agriculture et nature de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts sur le site. Nadine Degen est la future cheffe de la section « Agriculture » de Grangeneuve et intègre le Conseil de direction de Grangeneuve comme seconde directrice adjointe. Elle prend la tête de la nouvelle section, qui reprend les tâches du Service de l'agriculture et du Centre de conseils agricoles.

Le 24 septembre 2021, la nouvelle ferme laitière a été inaugurée. Elle représente un outil essentiel pour la formation et la vulgarisation des techniques les plus avancées aussi bien pour la production traditionnelle que pour des exploitations modernes répondant à l'agriculture 4.0. La ferme-école fera de Grangeneuve une référence sur le plan national et confortera l'Institut dans son rôle de modèle pour les élèves, les agriculteurs et agricultrices, les acteurs et actrices de la filière alimentaire du canton.

Par ailleurs, la ferme-école de Grangeneuve jouera un rôle important dans la mise en place du centre de compétences national pour les produits à base de lait cru prévu avec Agroscope. Fribourg souhaite en effet devenir une référence en la matière. Avec la création du centre de compétences lait cru et agro-alimentaire reconnue à l'échelle nationale, le Campus Grangeneuve-Posieux prend forme.

### 8.2 Formation

Les filières de formation professionnelle de Grangeneuve ont fonctionné régulièrement au service de 1185 élèves (1119 en 2020-2021).

Formation	Nombre d'élèves/candidats	
	2021	2020
Ecole professionnelle pour les praticiens/nés agricoles AFP	6	9
Ecole professionnelle pour les agriculteurs/trices CFC	292	249
Cours pour le brevet fédéral de chef/cheffe d'exploitation agricole	122	125
Cours pour le diplôme fédéral de maître agriculteur/maîtresse agricultrice	29	22
Ecole supérieure d'agrocommerce et d'agrotechnique ES	50	48
Ecole professionnelle pour employé-e-s en intendance AFP	17	19
Ecole professionnelle pour gestionnaires en intendance CFC	26	26
Ecole professionnelle pour gestionnaires en intendance CFC (art. 32)	18	26
Cours pour le brevet fédéral pour paysannes	28	32
Ecole professionnelle pour les praticiens/nés forestiers	9	5
AFP		
Ecole professionnelle pour les forestiers-bûcherons/forestières-bûcheronnes CFC	44	46
Ecole professionnelle pour les horticulteurs/trices AFP	24	26
Ecole professionnelle pour les horticulteurs/trices CFC	130	108
Cours préparatoires à l'examen brevet fédéral pour paysagistes	33	41
Cours interentreprises gestionnaire commerce de détail - Garden	27	40
Ecole supérieure technique en paysagisme ES	22	14
Ecole professionnelle pour employé-e-s en industrie laitière AFP	22	19
Ecole professionnelle pour technologues du lait CFC	124	108
Cours pour le brevet fédéral pour les technologues en industrie laitière	12	15
Cours interentreprises technologues du lait (externe)	66	64
Ecole professionnelle pour praticien-ne-s en denrées alimentaires AFP	2	2
Ecole professionnelle pour technologues en denrées alimentaires CFC	29	31
Cours interentreprises technologues en denrées alimentaires (externe)	7	13
Ecole supérieure technique agroalimentaire ES	22	20

Une grande partie des élèves fréquentant les formations de Grangeneuve proviennent du canton de Fribourg (713 élèves, soit 60,2 %). Il y a 22,5 % d'élèves germanophones.

### 8.3 Conseils agricoles

En 2021, les faits importants de l'entité Conseils agricoles sont les suivants :

#### 8.3.1 Désherbage des grandes cultures : séances en streaming

En raison de la pandémie et des mesures sanitaires imposées par les autorités, les journées consacrées au désherbage des grandes cultures ont eu lieu en streaming : [www.desherbage-2021.ch/index.php/fr/](http://www.desherbage-2021.ch/index.php/fr/). Au total, il y a eu huit soirées (quatre en français et quatre en allemand) consacrées à cette thématique entre mai et juin. De nombreux sujets ont été abordés, comme les nouvelles technologies de désherbage, la production sans herbicide et le traitement en bandes. Près de mille professionnels de grandes cultures ont pu suivre des démonstrations de machines commentées par des experts sur la base de vidéos de désherbage, participer aux présentations d'agriculteurs expérimentés et échanger en direct avec les participants et les intervenants.

#### 8.3.2 Technologie numérique dans l'élevage laitier

Le plan de relance de l'économie fribourgeoise durement touchée par la crise du coronavirus a apporté un soutien à la digitalisation dans le domaine agroalimentaire. Cinquante-six exploitations laitières se sont inscrites pour bénéficier de la mesure et prendre part à ce projet qui vise à améliorer le travail et la gestion d'une exploitation laitière via des outils de nouvelles technologies. Un budget global de près de 380'000 francs a ainsi été alloué aux exploitations fribourgeoises dans le cadre de cette mesure.

## 8.4 Exploitations

Les exploitations de Grangeneuve et de Sorens servent d'outil pédagogique dans le cadre de l'accompagnement de la formation initiale et supérieure ainsi que pour les cours de formation continue. Elles jouent également un rôle de support pour des projets de recherches appliquées, en collaboration avec les partenaires scientifiques comme Agroscope, Vetsuisse et le FiBL, l'Institut de recherche de l'agriculture biologique.

### 8.4.1 La ferme-école de Grangeneuve

Après presque deux ans de travaux, le troupeau laitier de Grangeneuve a pris possession de la nouvelle et spacieuse stabulation libre le 28 juin 2021 de la ferme laitière. Les vaches sont arrivées dans une étable ultra-moderne comprenant de nombreuses innovations. Après plusieurs semaines d'utilisation, les animaux étaient à l'aise. Les premiers exercices pratiques avec les élèves et enseignants se sont déroulés dans la nouvelle salle d'exercice prévue à cet effet. Du côté des collaborateurs, la simplification et la diminution de certains travaux répétitifs leur ont laissé du temps pour maîtriser les nouvelles technologies comme le nouveau programme de gestion du troupeau.

### 8.4.2 La ferme-école de Sorens

En collaboration avec Agroscope, six haies fourragères ont été plantées à Sorens. Cette démarche innovante en Suisse répond au besoin et à la nécessité d'adapter les pratiques agricoles aux aléas climatiques des prochaines décennies. Les haies serviront de base fourragère : d'ici deux ans, les bovins iront brouter les feuilles de ces arbustes durant l'été. Ces plantations entrent dans un concept d'agroforesterie, où l'on associe des espèces ligneuses et herbacées, combinaison favorable pour l'eau, l'air, le sol, la biodiversité et la production agricole.

### 8.4.3 Les jardins-école

Compte tenu de l'allègement des mesures sanitaires liées à la pandémie, Le Magasin a vu le nombre de ses clients baisser. Un grand nombre de nouveaux clients sont cependant devenus fidèles car ils prennent en compte la qualité des produits vendus et le fait que Grangeneuve forme des apprenti-e-s.

Terroir Fribourg a réalisé un ouvrage remarquable intitulé « Les légumes du Pays de Fribourg, un savoir-faire à découvrir » qui met en valeur les légumes des saisons au travers de recettes savoureuses. Grangeneuve, par le maraîcher Andres Wyssa et le chef de cuisine Tristan Ceriani, a été associé à la publication, avec la présentation de la culture et d'une recette à base de produits de sa production maraîchère.

### 8.4.4 L'Administration des Vignobles de l'Etat de Fribourg

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, l'Administration des Vignobles de l'Etat (AVE) a rejoint Grangeneuve et intégré la section Exploitations. Le but de ce transfert est de parfaire la collaboration entre l'AVE et Le Magasin de Grangeneuve, base principale de logistique et de vente des vins issus des domaines de l'Etat de Fribourg. Désormais à proximité immédiate, les deux entités intensifieront leurs synergies.

La production viticole 2021, tant du côté domaine des Faverges que du Vully, a subi durant le printemps et l'été les aléas de la météo, avec des gels tardifs, de la grêle ainsi que des précipitations abondantes. Au niveau des rendements, malgré les soins continus apportés aux différents cépages, ils sont historiquement bas. Cependant, la qualité est très réjouissante et promet un millésime de haut niveau.

Grangeneuve publie chaque année un rapport annuel détaillé, téléchargeable sur Internet : [www.grangeneuve.ch](http://www.grangeneuve.ch)

## 9 SANIMA

Administrateur : Michel Roulin

SANIMA est un établissement public, doté de la personnalité juridique. Il est rattaché administrativement à la DIAF. SANIMA est chargé :

- > d'assurer les animaux de rente selon le principe de la mutualité et conformément aux dispositions de la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente ;

- > d'exécuter les tâches qui lui sont confiées par la loi du 22 mai 1997 d'application de la législation fédérale sur l'élimination des déchets animaux.

Conformément à la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente (LAAR), les activités et comptes annuels font l'objet d'un rapport séparé de la Commission administrative de SANIMA. Celui-ci est disponible sur le site Internet de SANIMA : [Etablissement d'assurance des animaux de rente \(Sanima\) | État de Fribourg](#).

## 10 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions		Comptes 2021	Comptes 2020	Ecarts
Centres de charges		EPT	EPT	EPT
<b>Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts</b>		<b>450,16</b>	<b>445,52</b>	<b>4,64</b>
Administration centrale		283,89	282,20	1,69
3400 / ICAS	Secrétariat général	11,47	11,73	-0,26
3405 / ETCI	Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil	30,34	29,13	1,21
3410 / PREF	Préfectures	44,03	42,90	1,13
3415 / DECO	Service des communes	7,79	7,78	0,01
3425 / AGRI	Service de l'agriculture	27,54	25,93	1,61
3430 / OVET	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires	86,23	86,76	-0,53
3445 / SFOR	Service des forêts et de la nature	74,84	76,38	-1,54
3460 / VILA	Vignobles de Lavaux	1,65	1,59	0,06
Secteurs spéciaux, établissements divers		166,27	163,32	2,95
3440 / IAGR	Institut agricole de l'Etat de Fribourg	166,27	163,32	2,95



**Rapport d'activité**  
Direction de l'économie  
et de l'emploi  
—  
2021



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction de l'économie et de l'emploi DEE**  
**Volkswirtschaftsdirektion VWD**

# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>Direction et secrétariat général</b>	<b>8</b>
<b>1.1</b>	<b>Activités</b>	<b>8</b>
1.1.1	Activités courantes	8
1.1.2	Evénements particuliers	9
<b>1.2</b>	<b>Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)</b>	<b>9</b>
1.2.1	Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	9
1.2.2	Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)	9
1.2.3	Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)	9
1.2.4	Comité gouvernemental de la HES-SO	9
<b>1.3</b>	<b>Commission d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger</b>	<b>10</b>
<b>1.4</b>	<b>Affaires contentieuses</b>	<b>10</b>
<b>1.5</b>	<b>Législation</b>	<b>11</b>
1.5.1	Lois et décrets	11
1.5.2	Ordonnances et règlements	11
<b>1.6</b>	<b>Tourisme</b>	<b>11</b>
1.6.1	Bilan touristique	11
1.6.2	Activités de l'Union fribourgeoise du Tourisme	12
1.6.3	Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg (FET)	14
<b>2</b>	<b>Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR)</b>	<b>14</b>
<b>2.1</b>	<b>Activités</b>	<b>14</b>
2.1.1	Sommaire	14
2.1.2	Promotion économique et implantation d'entreprises	15
2.1.3	Nouvelle Politique Régionale	16
2.1.4	Politique économique	16
2.1.5	Organes de soutien	17
<b>2.2</b>	<b>Les mesures de soutien en chiffres</b>	<b>19</b>
2.2.1	Soutien aux entreprises	19
2.2.2	Emplois annoncés en 2016 et effectivement créés à fin 2021	21
<b>3</b>	<b>Service public de l'emploi (SPE)</b>	<b>21</b>
<b>3.1</b>	<b>Activités</b>	<b>21</b>
<b>3.2</b>	<b>Section chômage</b>	<b>22</b>
3.2.1	Assurance-chômage	22

---

3.2.2	Offices régionaux de placement (ORP)	22
3.2.3	Logistique des mesures actives du marché du travail (LMMT)	22
3.2.4	Médiation	23
3.2.5	Collaboration interinstitutionnelle (CII)	24
3.2.6	Aide aux jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle	24
<b>3.3</b>	<b>Section Marché du travail</b>	<b>24</b>
3.3.1	Inspection du travail	24
3.3.2	Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP)	25
3.3.3	Lutte contre le travail au noir	26
3.3.4	Placement privé et location de services	26
3.3.5	Observatoire du marché du travail	26
3.3.6	Commission cantonale de l'emploi et du marché du travail (CEMT)	27
3.3.7	Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs de travail (OCCT)	27
<b>3.4</b>	<b>Section juridique</b>	<b>27</b>
3.4.1	Décisions en première instance	27
3.4.2	Décisions en deuxième instance	27
3.4.3	Observations au Tribunal cantonal	27
3.4.4	Réduction de l'horaire de travail (RHT)	27
<b>3.5</b>	<b>Section Organisation et support</b>	<b>28</b>
3.5.1	Statistiques	28
3.5.2	Informatique	28
3.5.3	Logistique	28
3.5.4	Communication et traduction	29
3.5.5	Projets	29
<b>3.6</b>	<b>Finance et controlling</b>	<b>29</b>
<b>4</b>	<b>Caisse publique de chômage (CPCh)</b>	<b>29</b>
<b>4.1</b>	<b>Activités</b>	<b>29</b>
<b>4.2</b>	<b>Activités courantes</b>	<b>30</b>
<b>4.3</b>	<b>Prestations versées aux bénéficiaires</b>	<b>30</b>
4.3.1	Demandes d'indemnités en cas de chômage (IC)	30
4.3.2	Demandes d'indemnités en cas d'intempéries	30
4.3.3	Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail	30
4.3.4	Demande d'indemnités en cas d'insolvabilité	30
4.3.5	Indemnités versées	30
4.3.6	Perte de gain en cas de maladie (art. 94 LEMT)	31
<b>5</b>	<b>Service du registre du commerce (SRC)</b>	<b>31</b>
<b>5.1</b>	<b>Activités</b>	<b>31</b>

5.1.1	Activités courantes	31
5.1.2	Événements particuliers	31
<b>5.2</b>	<b>Statistiques</b>	<b>31</b>
5.2.1	Etat des sociétés actives	31
5.2.2	Tableau comparatif par rapport à la langue d'inscription	32
5.2.3	Tableau comparatif des nouvelles sociétés	32
<b>5.3</b>	<b>Collaborations intercantionales</b>	<b>32</b>
<b>5.4</b>	<b>Affaires contentieuses</b>	<b>33</b>
<b>6</b>	<b>Service de l'énergie (SdE)</b>	<b>33</b>
<b>6.1</b>	<b>Activités</b>	<b>33</b>
6.1.1	Généralités	33
6.1.2	Activités courantes	33
6.1.3	Projets en cours	34
<b>6.2</b>	<b>Formation</b>	<b>34</b>
6.2.1	Programme de formation continue pour les professionnels	34
6.2.2	Promotion/formation pour la jeunesse	34
<b>6.3</b>	<b>Procédures d'autorisation de construire</b>	<b>34</b>
6.3.1	Demandes de permis de construire	34
6.3.2	Préavis PAL/PAD	35
6.3.3	Installations de réfrigération et/ou d'humidification, autorisations et dérogations diverses	35
6.3.4	Gaz naturel	35
6.3.5	Ligne haute tension	35
<b>6.4</b>	<b>Programme d'encouragement en matière d'énergie</b>	<b>35</b>
<b>6.5</b>	<b>Collaborations intercantionales</b>	<b>36</b>
<b>6.6</b>	<b>Législation</b>	<b>36</b>
<b>7</b>	<b>Service de la Statistique (SStat)</b>	<b>37</b>
<b>7.1</b>	<b>Activités</b>	<b>37</b>
7.1.1	Collecte de données	37
7.1.2	Exploitation des données	37
7.1.3	Diffusion des résultats	38
7.1.4	Conseils	38
<b>7.2</b>	<b>Projets et événements particuliers</b>	<b>38</b>
<b>7.3</b>	<b>Collaboration intercantonale et avec la Confédération</b>	<b>39</b>
<b>8</b>	<b>Service du logement (SLog)</b>	<b>39</b>
<b>8.1</b>	<b>Activités</b>	<b>39</b>
8.1.1	Marché du logement	39

8.1.2	Abaissement des loyers par les pouvoirs publics	40
8.1.3	Suivi des aides octroyées	41
8.1.4	Réserves de terrains	41
8.1.5	Vente d'immeubles aux étrangers	41
8.1.6	Commission cantonale du logement	41
8.1.7	Collaborations intercantionales	41
8.1.8	Affaires contentieuses	41
8.1.9	Politique du logement	41
8.1.10	Forum du logement	42
8.1.11	Observatoire du logement et de l'immobilier	42
8.1.12	Politique d'information	42
8.1.13	Crise du coronavirus COVID-19 / SLOG	42
<b>9</b>	<b>Service de la formation professionnelle (SFP)</b>	<b>43</b>
<b>9.1</b>	<b>Activités</b>	<b>43</b>
<b>9.2</b>	<b>Evénements particuliers</b>	<b>44</b>
9.2.1	Validation des acquis de l'expérience (VAE)	44
9.2.2	Préapprentissage d'intégration (PAI)	44
9.2.3	Procédures de qualification 2021	44
<b>9.3</b>	<b>Formation</b>	<b>44</b>
9.3.1	Formation professionnelle initiale et préparation à la formation professionnelle initiale	44
9.3.2	Enseignement professionnel	45
9.3.3	Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)	45
9.3.4	Ecole professionnelle commerciale (EPC)	46
9.3.5	Ecole des Métiers Fribourg (EMF)	46
9.3.6	Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)	46
9.3.7	Ecole professionnelle santé-social (ESSG)	47
9.3.8	Ecole professionnelle en arts appliqués – eikon	47
9.3.9	Cours interentreprises (CIE)	48
9.3.10	Formation professionnelle supérieure et continue	48
9.3.11	Bibliothèque des Arts et Métiers BAM (EPAI) et Centre de ressources (EPAC)	49
<b>9.4</b>	<b>Association du Centre professionnel cantonal (ACPC)</b>	<b>49</b>
<b>10</b>	<b>Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (HES-SO//FR)</b>	<b>50</b>
<b>10.1</b>	<b>Activités</b>	<b>50</b>
<b>10.2</b>	<b>Organes</b>	<b>50</b>
10.2.1	Conseil de la HES-SO//FR	50
10.2.2	Comité de direction HES-SO//FR	51
10.2.3	Conseil représentatif (CR) du personnel et des étudiant-e-s de la HES-SO//FR	51

---

<b>10.3</b>	<b>Étudiant-e-s</b>	<b>51</b>
10.3.1	Nombre et évolution	51
<b>10.4</b>	<b>Évènements marquants</b>	<b>52</b>
<b>11</b>	<b>Etat du personnel (SPO)</b>	<b>54</b>

---

---

# 1 Direction et secrétariat général

---

Conseiller d'Etat, Directeur : Olivier Curty

Secrétaire général : Christophe Aegerter

Secrétaire général adjoint : David Th. Augustin Sansonnens

## 1.1 Activités

### 1.1.1 Activités courantes

La pandémie Covid-19 a continué à fortement impacter les activités de la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) et de ses services durant l'année 2021. A ce titre, il faut notamment mentionner que la gestion de l'indemnisation des entreprises sur la base de l'ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux cas de rigueur (OMEQR COVID-19) a mobilisé d'importants moyens. Ainsi ce ne sont pas moins de 1500 dossiers qui ont été traités par les deux cellules chargées de cette gestion (procédure ordinaire et allégée), pour des montants décaissés à hauteur de 82 millions de francs. La pandémie a également nécessité la mobilisation des collaborateurs-trices de la DEE dans le cadre de l'adaptation des bases légales relatives non seulement aux aides financières accordées aux entreprises, mais également à celles octroyées en application du plan de relance en vue de contrer les effets de la crise sanitaire et économique due au coronavirus dans le canton de Fribourg, adopté par le Grand Conseil en octobre 2020. Enfin, la DEE a répondu à de nombreuses sollicitations, en particulier dans le cadre des consultations urgentes de la Confédération sur l'instauration, la modification ou la suppression des mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire.

Même si, comme relevé ci-dessus, la pandémie a très fortement influencé l'activité de la Direction en 2021, celle-ci n'en a pas moins poursuivi ses travaux usuels et mené à bien plusieurs projets importants. Ces travaux ont notamment abouti à l'acceptation, par le Grand Conseil, du décret relatif à l'augmentation de la participation financière de l'Etat de Fribourg au capital-actions de la société blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA (25 millions de francs). Ce décret ayant fait l'objet d'un référendum parlementaire financier, l'augmentation de la participation de l'Etat à la société susmentionnée a finalement été acceptée par le peuple en votation du 13 juin 2021. Durant l'année écoulée, le Grand Conseil a également accepté un projet important pour la direction, soit la révision complète de la loi sur le tourisme. Initiée depuis plusieurs années, cette révision intègre une refonte complète de l'organisation des acteurs du tourisme fribourgeois, ainsi qu'une adaptation importante des règles relatives aux aides accordées pour la construction, le renouvellement et l'entretien des infrastructures et équipements touristiques par le Fonds d'équipement touristique (FET). Enfin, le parlement cantonal a également accepté, en session de novembre 2021, le décret relatif au transfert de propriété des sites industriels AgriCo à St-Aubin, La Maillarde à Romont et Pré-aux-Moines à Marly, ainsi qu'à l'octroi d'une dotation en capital complémentaire en faveur de l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF). Avec ce décret, la Direction de l'économie et de l'emploi a parachevé la mise sur pied de l'ECPF, telle que voulue par la loi sur la politique foncière active (LPFA). Ce décret faisant l'objet d'un référendum financier obligatoire en raison des 43 millions de francs mis en jeu (valeur des sites : 37 millions de francs ; dotation en capital : 6 millions de francs), le peuple sera amené, courant 2022, à le valider en votation populaire.

D'autres travaux importants ont également débuté, notamment dans le domaine juridique, avec le lancement des projets visant, en 2022, à réviser totalement la loi sur la formation professionnelle (LFP), notamment dans le domaine de la formation continue, la loi sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale/Fribourg (LHES-SO//FR ; révision partielle concernant l'utilisation des fonds de Ra&D), la loi sur la statistique cantonale (LStat ; mise à niveau), la loi sur le Service du registre du commerce (LSRC ; mise à niveau), ainsi la loi sur la prévention des accidents de chantiers (nouvelle).



### 1.1.2 Evénements particuliers

Au chapitre des événements particuliers, il faut tout d'abord relever que la Direction de l'économie et de l'emploi a dû pallier, en 2021, le départ de deux de ses chefs de service. En effet, Messieurs Pierre Caille (Service de la statistique) et Dominique Schmutz (Caisse publique de chômage) ont pu, au cours de l'année précitée, bénéficier d'une retraite amplement méritée. Ils ont été remplacés par Messieurs Thomas Christin, respectivement Philippe Ettlin, nommés chefs des services précités. Vacant depuis plusieurs mois, le poste de cheffe du service du registre du commerce a également été repourvu au mois de juin, en la personne de Madame Nadège Bosson, préposée.

L'année 2021 a également marqué la forte implication de la direction, par sa représentation dans la société Agy Expo SA propriétaire de Forum Fribourg, dans le but d'assurer le maintien de l'exploitation de ce centre d'exposition et de congrès, suite à la faillite de la société Expo Centre SA, ancienne exploitante.

La Direction de l'économie et de l'emploi a également finalisé le projet en vue de l'augmentation de la capacité et de la mise en conformité du laboratoire de chimie industrielle de la Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg (HEIA-FR). Les travaux, devisés à hauteur d'environ 5 millions de francs, pourront débuter courant 2022. Durant cette même année, le Grand Conseil sera également appelé à se prononcer sur le décret relatif au subventionnement, à hauteur de près de 22 millions de francs, de la construction d'un nouveau bâtiment par l'Association du centre professionnel cantonal (ACPC), à Villaz-Saint-Pierre, pour l'organisation des cours interentreprises, adopté en septembre 2021 par le Conseil d'Etat.

## 1.2 Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)

### 1.2.1 Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)

En 2021, l'assemblée générale de la CDEP a siégé à deux reprises, le comité à deux reprises et le groupe de travail s'est réuni une fois.

Ces instances ont traité notamment :

- > des systèmes cantonaux de mise en œuvre des cas de rigueur ;
- > de la promotion de la place économique suisse ;
- > de la politique du logement ;
- > du Train de mesures en faveur des médias ;
- > des principaux axes actuels de la Politique du tourisme de la Confédération.

### 1.2.2 Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)

L'assemblée générale de la CDEP-SO s'est réunie à deux reprises en 2021, alors que le comité a tenu trois séances.

Ces instances ont notamment traité :

- > du financement des mesures pour le cas de rigueur
- > de l'Accord de Reconnaissance Mutuelle (ARM) Suisse-UE
- > de la Lex Koller

### 1.2.3 Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)

L'assemblée générale de l'EnDK a siégé deux fois en 2021, alors que le comité a tenu sept séances.

Ces instances ont traité notamment :

- > de la révision totale de la loi sur le CO<sub>2</sub> ;
- > de la révision de la loi sur l'énergie ;
- > des perspectives énergétiques 2050+.

### 1.2.4 Comité gouvernemental de la HES-SO

En 2021, le Comité gouvernemental de la HES-SO a tenu quatre séances de travail.

Durant ces séances, le comité a traité notamment des questions suivantes :

- > de la Convention d'objectifs 2021-2024 ;
- > du bouclage financier final 2020 ;
- > de l'exemption des tests de régulation pour les candidat-e-s à certains programmes ;
- > de l'opportunité d'élaborer un règlement d'application de la Convention intercantonale ;
- > du Budget final 2022.

### 1.3 Commission d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger

La Commission a rendu, en 2021, 15 décisions, soit :

- > 2 décisions accordant l'autorisation ;
- > 8 décisions constatant le non-assujettissement ;
- > 4 radiations de charges ;
- > 1 transfert de siège ;

Les deux décisions accordant l'autorisation se répartissent comme suit :

- > 0 décision fondée sur l'article 8 al. 1 let. d de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) (réalisation forcée) ;
- > 0 décision fondée sur l'article 8 let. c (but d'intérêt public) ;
- > 0 décision fondée sur l'article 8 al. 1 let. b (institution d'assurance étrangère) ;
- > 2 logements de vacances :

<b>Secteur</b>	
Veveyse	0
Vallée de la Jogne et Berra	0
Intyamon	0
Singine	0
Bulle	0
Val-de-Charmey	2

### 1.4 Affaires contentieuses

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, les recours contre les décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal cantonal. La situation de ces recours pour 2021 est la suivante :

Recours déposés	29
Recours traités	30
<i>Dont :</i>	
Admis	3
Partiellement admis	1
Rejetés	11
Recours sans objet ou retrait du recours	15
Irrecevables	0
Encore pendants à la DEE au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	10

---

## 1.5 Législation

### 1.5.1 Lois et décrets

- > Décret relatif à l'augmentation de la participation financière de l'Etat de Fribourg au capital-actions de la société blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA, du 12.02.2021 (ROF 2021\_022)
- > Loi sur le tourisme (LT), du 08.10.2021 /ROF 2021\_123)

### 1.5.2 Ordonnances et règlements

- > Ordonnance abrogeant l'ordonnance sur les mesures d'accompagnement pour les employé-e-s des établissements contraints à la fermeture lors de la deuxième vague de coronavirus, du 06.01.2021 (ROF 2021\_002)
- > Ordonnance modifiant l'ordonnance sur les mesures d'accompagnement pour les établissements contraints à la fermeture lors de la deuxième vague de coronavirus, du 13.01.2021 (ROF 2021\_004)
- > Ordonnance modifiant l'ordonnance d'exécution du plan cantonal de relance en vue de contrer les effets de la crise sanitaire et économique due au coronavirus (« Bars, discothèques et restaurants »), du 13.01.2021 (ROF 2021\_005)
- > Ordonnance modifiant l'ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux cas de rigueur, du 08.02.2021 (ROF 2021\_015)
- > Ordonnance modifiant l'ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus dans le domaine des médias, du 09.03.2021 (ROF 2021\_032)
- > Ordonnance modifiant l'ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux cas de rigueur, du 16.03.2021 (ROF 2021\_037)
- > Ordonnance modifiant l'ordonnance pour le soutien à la relance du commerce local, du 20.04.2021 (ROF 2021\_047)
- > Ordonnance modifiant l'ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux cas de rigueur (4e modification), du 04.05.2021 (ROF 2021\_049)
- > Ordonnance sur les mesures en lien avec le coronavirus concernant les manifestations publiques (OMMP COVID-19), du 26.05.2021 (ROF 2021\_062)
- > Ordonnance modifiant l'ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux cas de rigueur (5e modification), du 28.06.2021 (ROF 2021\_074)
- > Ordonnance modifiant le règlement sur l'emploi et le marché du travail (suppression des inscriptions au chômage dans les communes), du 28.06.2021 (ROF 2021\_085)
- > Ordonnance indiquant les effectifs au 31 décembre 2020 de la population dite légale des communes du canton de Fribourg, du 24.08.2021 (ROF 2021\_096)
- > Ordonnance modifiant l'ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux cas de rigueur, du 31.08.2021 (ROF 2021\_101)
- > Ordonnance d'exécution du plan cantonal de relance en vue de contrer les effets de la crise sanitaire et économique due au coronavirus par un soutien aux établissements publics de restauration (OPRR COVID-19), du 12.10.2021 (ROF 2021\_128)
- > Modification des statuts de l'Association du Centre professionnel cantonal (ACPC), du 16.06.2021 (ROF 2021\_174)
- > Ordonnance modifiant l'ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux cas de rigueur, du 21.12.2021 (ROF 2021\_190)
- > Règlement sur le tourisme (RT), du 07.12.2021 (ROF 2021\_191)

## 1.6 Tourisme

### 1.6.1 Bilan touristique

Après un début d'année sous le signe de la pandémie, le tourisme reprend des couleurs à l'arrivée du printemps. Les nuitées progressent dans les Préalpes et la région des Lacs de manière réjouissante et ceci même jusqu'à fin octobre. Les Helvètes restent fidèles à leur pays.

---

Le bilan global 2021 de Fribourg Région affiche une augmentation de 9,1 % pour atteindre 1 616 812 nuitées. L'hôtellerie enregistre une hausse de 31,6 %, pour un total de 396 529 nuitées. Au niveau de la parahôtellerie, l'excellent résultat des chambres d'hôtes et des campings contraste avec les hébergements collectifs souffrant encore de l'absence de clientèle groupes.

Contraintes sanitaires, suppression d'événements et absence de clientèle étrangère impactent sur la fréquentation des attractions touristiques. Plus représentatif de la situation avant pandémie, le comparatif entre 2019 et 2021 se présente comme suit : la Maison Cailler (-44%), le Papiliorama (-16 %), Les Bains de la Gruyère (-38 %), le Château de Gruyères (-28 %) et La Maison du Gruyère (-56 %) :

Principale part de marché, la clientèle suisse se maintient à un haut niveau à 80,3 %. Les nuitées des marchés de proximité affichent une hausse bienvenue à l'image de la France (+6,7 %) et de l'Allemagne (+4,5 %).

### 1.6.2 Activités de l'Union fribourgeoise du Tourisme

Malgré les effets de la pandémie, l'année touristique fribourgeoise 2021 se jalonne de nombreuses réalisations et de la poursuite de projets stratégiques d'envergure. Les campagnes promotionnelles réalisées avec les partenaires et prestataires touristiques du canton bénéficient notamment du soutien du plan de relance et de Fribourgissima.

Au niveau institutionnel, il convient de mentionner :

- > l'adoption par le Grand Conseil de la nouvelle loi sur le tourisme (LT) le 8 octobre 2021 avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2022 et une adaptation des tarifs de la taxe de séjour au 1er janvier 2023 ;
- > la validation des membres de l'UFT par voie électronique des objets statutaires liés à l'exercice 2020 soumis en principe à l'Assemblée générale, annulée pour la 2e année consécutive pour cause de restrictions sanitaires ;
- > la 1re année d'activité de la Commission marketing et promotion touristique réunissant les associations faitières liées à la branche touristique, les représentants des régions et l'UFT ;
- > dans le cadre du plan de relance lié à la pandémie, l'octroi de prêts en faveur de l'UFT et des Organisations touristiques régionales (OTR) auxquels trois organismes ont eu recours ;
- > l'adoption par le Comité de l'UFT d'un nouveau règlement interne du personnel, issu de la réflexion d'un groupe de travail intégrant trois collaboratrices, deux représentants de la Direction et deux membres du Comité ;
- > la mise en place de trois projets dans le cadre de FIT'NG 2021 : l'utilisation d'un système de comptabilité analytique par l'UFT et l'OTR de Romont, organismes touristiques pilotes – l'élaboration d'une stratégie marketing et communication – la réflexion sur la création d'un centre de services partagés comprenant des activités de support administratif ;
- > la mise à disposition des hébergeurs de la plateforme CheckIn-FR et la recherche de solutions pour certaines interfaces dépendant des systèmes de gestion des hôtels (PMS) ;
- > l'envoi en collaboration avec Remontées Mécaniques Alpes Fribourgeoises (RMAF) à 7000 résidents secondaires de deux bons aller-retour sur les installations, valables durant l'été ;
- > le dépôt auprès d'Innotour du projet « Entrepôt de données » devant automatiser les processus de récolte et de visualisation des données ;
- > la tenue de la rencontre PROtourism le 7 octobre à Bluefactory proposant 4 workshops sur le thème de la durabilité ;
- > la remise à 790 acteurs du tourisme fribourgeois du Pass PRO leur permettant d'accéder à 70 offres gratuites ;
- > l'organisation pour la 1re fois d'une « Soirée des membres » avec la présentation de trois projets touristiques d'avenir et la prestation musicale des Cadets de la Concordia ;
- > l'obtention du label « Swisstainable niveau I » liée à la mise en œuvre de trois mesures internes : bilan CO<sub>2</sub>, plan de mobilité et intégration d'une rubrique relative au tourisme durable sur le site de l'UFT ;
- > la participation de l'UFT à divers groupes de travail en lien avec le tourisme sur le plan cantonal (à l'exemple de Fribourgissima Image Fribourg dirigé par la Chancellerie d'Etat) et national (à l'exemple de la Conférence Suisse des Directeurs Régionaux) ;
- > la collaboration active de la direction de l'UFT dans la mise en place des mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus dans le domaine du tourisme comme la facilitation de l'accès de l'aide aux cas de rigueur ou le parapluie de protection en cas d'annulation de manifestations ;

- > l'activité de service déployée par la Centrale fribourgeoise d'encaissement de la taxe de séjour, exploitée par l'UFT au profit de l'ensemble des sociétés de développement du canton, soit dix-sept entités ;
- > l'action de valorisation, de gestion et de coordination des réseaux de randonnée de Fribourg Région ayant connu, en raison de la pandémie, une fréquentation record sur les chemins pédestres du canton ;
- > la planification, la signalisation et le contrôle du réseau pédestre cantonal – fort de 1800 kilomètres – assurés par le Service des réseaux de randonnée de l'UFT en collaboration avec un team d'une trentaine de baliseurs bénévoles s'activant avec passion dans leurs tâches de préservation de la qualité des sentiers ;
- > la promotion du réseau pédestre au travers de la plateforme de l'UFT et de ses destinations, ainsi que grâce à SuisseRando et SuisseMobile ;
- > la supervision de la planification, de l'aménagement, du balisage et de l'entretien des itinéraires de cyclotourisme, VTT et rollers – soit environ 700 kilomètres, en coopération avec le Service de la mobilité (SMo) du Canton ;
- > le lancement le 12 juillet à La Berra du projet de création d'un réseau officiel cantonal de vélo tout terrain (VTT) bénéficiant du soutien de la NPR et du plan de relance de l'économie fribourgeoise lié à la pandémie.

Au niveau marketing, les actions se concentrent en priorité sur le marché suisse :

- > le lancement au printemps d'une campagne de promotion commune des partenaires touristiques sous le thème « Ensemble – pour de vrai ! », soutenue par le plan de relance du Canton ;
- > la mise sur pied de la campagne « Automne et saveurs » en partenariat avec Terroir Fribourg et au bénéfice du soutien de la NPR – 100 % digitale et labellisée Carbon Fri ;
- > le lancement de l'étude sur les besoins et comportements des visiteurs dont le rapport final est attendu en février 2022 ;
- > la réflexion entreprise sur les Espaces Fribourg Région situés dans les restoroutes de La Gruyère et Rose de la Broye ainsi que sur les panneaux touristiques situés en bordure des autoroutes ;
- > l'exécution par l'UFT d'un important programme d'activités publicitaires et promotionnelles ciblé et adapté à la situation de la Covid en Suisse, Allemagne, France et Espagne ; cela, en coordination avec les Organisations touristiques régionales (OTR), mais aussi dans le cadre d'importants partenariats avec Suisse Tourisme, l'Office du Tourisme du Canton de Vaud (OTV) et Jura & Trois Lacs (J3L) ;
- > la poursuite des activités du Fonds cantonal de marketing touristique coordonné, institué par la loi sur le tourisme du 13 octobre 2005, en soutien aux activités de promotion des Organisations touristiques régionales (Association régionale du Lac, Estavayer-le-Lac/Payerne Tourisme, Fribourg Tourisme et Région, La Gruyère Tourisme, OT Châtel-St-Denis et la Région, OT de Romont et sa région, Schwarzsee Tourismus) ;
- > l'accueil par les services de l'UFT, en collaboration avec Suisse Tourisme et les principales régions et destinations fribourgeoises et ce malgré la pandémie, de 22 représentants de médias touristiques en provenance notamment de Suisse, de France, d'Allemagne et d'Espagne – pour un total de 119 articles influencés par l'UFT ;
- > la gestion, le développement et la mise en ligne (à la mi-décembre) d'un nouveau site web unifié pour l'UFT et les 7 OTR, faisant appel à un CMS open source et une nouvelle base de données avec pour objectif d'améliorer le contenu et le référencement ;
- > la priorité mise sur les réseaux sociaux avec la gestion de la page Facebook de Fribourg Région, page comprenant la plus grande communauté du canton avec plus de 115 000 abonnés, du compte Instagram et ses 28 700 abonnés ainsi que le compte Twitter et la page LinkedIn Fribourg Région ;
- > la diffusion de 75 vidéos dont un certain nombre réalisé en collaboration avec Terroir Fribourg et les OTR ;
- > l'édition et la diffusion de plusieurs imprimés et matériels destinés à la promotion du tourisme fribourgeois, comme la carte Highlights Fribourg Région, la carte panoramique, les très appréciées pocket cards été et hiver, ou encore le programme des randonnées guidées en collaboration avec Fribourg Rando ;
- > la participation de l'UFT à la plateforme de promotion et ventes de Fribourg Meeting.

La contribution ordinaire de l'Etat aux activités de l'UFT et à celles du Fonds de marketing touristique coordonné en faveur de la promotion touristique régionale a permis de poursuivre la mise en valeur des attraits touristiques du canton

---

et l'amélioration de la qualité de l'information et de l'accueil. Malgré l'impact de la pandémie sur les nuitées, le produit de la taxe cantonale de séjour affectée au financement de prestations en faveur des hôtes a enregistré une hausse de 7,8 %, se montant ainsi à 2,03 millions de francs.

### 1.6.3 Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg (FET)

Le Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg – qui présentait, au 31 décembre 2021, un actif de plus de 4,8 millions de francs – a poursuivi durant l'année son action d'appui et d'encouragement à l'amélioration de l'offre structurelle fribourgeoise.

Dans ce contexte, le Comité de gestion a confirmé, à hauteur de quelque 350 230 francs, les engagements pluriannuels antérieurs. Il a également validé le versement de l'aide extraordinaire de 358 680 francs à Télégruyère SA pour le renouvellement des commandes et appareillages électriques de la télécabine de Charmey. Les travaux liés au funiculaire de Moléson seront effectués en 2022. Des aides financières ordinaires (prise en charge partielle d'intérêts) ont été octroyées aux bénéficiaires suivants :

- > Bildungs- und Gesundheitszentrum, Schwarzsee : construction de chambres et salles de séminaires ;
- > Restaurant & Hotel Ringmauer, Morat : rénovation des chambres de l'hôtel ;
- > Hôtel Hacienda / My Hotel, Givisiez : construction de salles de séminaires et nouveau restaurant ;
- > Chalet du Soldat/Soldatenhaus, Jaun : travaux sur l'approvisionnement et l'écoulement de l'eau, création d'une STEP.

Dans le cadre de l'ordonnance du 14 avril 2020 sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus dans le domaine du tourisme, une contribution exceptionnelle de l'Etat a été accordée au FET à hauteur de 5 000 000 francs, sous la forme d'une aide ordinaire et d'un assouplissement des conditions d'octroi. A ce titre, 1 027 532 francs ont été versés en 2021 à 65 prestataires touristiques dans le domaine de l'hôtellerie et de la parahôtellerie principalement.

La nouvelle plateforme [www.fet-tff.ch](http://www.fet-tff.ch) permet le traitement rapide des dossiers Covid et est utilisée également pour le dépôt des dossiers auprès du FET.

## 2 Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR)

---

Directeur : Jerry Krattiger

### 2.1 Activités

#### 2.1.1 Sommaire

L'économie fribourgeoise a fait preuve d'une bonne capacité de résilience face à la crise sanitaire et économique liée à la pandémie. Comme l'année précédente, la Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR) a été fortement impliquée dans la gestion de la crise. Malgré une année 2021 compliquée qui aura accéléré la transformation digitale au niveau de l'équipe et de ses clients, la PromFR a mené avec succès ses activités et ses mandats usuels de soutien à la création, implantation et développements des entreprises et ses activités en lien avec la Nouvelle Politique Régionale (NPR).

*Un arsenal de mesures diversifiées et efficaces pour faire face à la pandémie*

Durant les 18 mois de la crise, plus de 1 milliard de francs ont été injectés dans l'économie cantonale soit à titre de prêts ou de contributions à fonds perdus. Ceci représente 5 % du PIB du canton et aura pris des formes aussi variées que les prêts COVID, les RHT, les cas de rigueur, les soutiens aux baux ainsi que des contributions définies dans le plan de relance avec des mesures de soutien à l'innovation, la digitalisation, les COVID Service Pack ou encore le



---

coaching des entreprises. Des programmes avec des effets de levier considérables tels que les bons d'achats de Kariyon ont boosté la consommation locale et l'économie de proximité.

Le canton a mis en place en commun avec la Confédération un paquet important de mesures diversifiées et efficaces qui ont permis aux entreprises de pouvoir amortir l'effet de la pandémie. L'Etat a assuré tout au long de cette crise une présence et une aide constante et pragmatique à l'économie. Ceci a renforcé la capacité de résilience de l'économie et a permis à cette dernière d'avoir une bonne performance et de rebondir à la suite de l'impact économiquement préjudiciable du semi-confinement de 2020.

#### *Une nouvelle année record sur le plan des investissements, de la création d'emplois et d'entreprises*

Malgré les incertitudes liées à l'évolution future de la pandémie et la forte pression sur les prix due aux difficultés d'approvisionnement, les résultats de l'année 2021 sont très positifs. Si le nombre de projets concrétisés (45) est inférieur à celui de l'année record 2020 (54), il reste bien supérieur aux résultats des années précédentes (35 en 2019, 31 en 2018, 25 en 2017). L'impact de ces 45 projets est quant à lui largement plus important que celui des 54 projets accompagnés en 2020 : ils généreront en effet ces prochaines années des investissements de l'ordre de 344 millions de francs (143 millions en 2020). En termes de places de travail, les 45 projets suivis planifient la création à terme de plus de 1000 emplois (500 en 2020), dont 46 ont déjà été créés. De plus, les actions de la PromFR ont déployé leurs effets sur près de 3400 emplois existants qui s'en retrouvent ainsi renforcés (1600 en 2020).

#### *Poursuite du développement et du positionnement de la stratégie économique du canton*

Le canton poursuit son positionnement dans les domaines de la bioéconomie et l'industrie 4.0., domaines définis comme stratégiques par le Conseil d'Etat. Un travail participatif important a aussi eu lieu dans le cadre de la stratégie agroalimentaire et a abouti à la mise en place de trois programmes phares avec pour chacun d'entre eux des projets y liés.

Ce développement stratégique dans le domaine agroalimentaire est soutenu par la NPR et développé conjointement avec le Cluster Food & Nutrition et la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF). En 2021, la NPR a soutenu 14 nouveaux projets avec un montant de plus de 1,3 millions de francs. Le canton de Fribourg participe d'ailleurs aux travaux liés au programme NPR fédéral 2024-2031.

Le canton de Fribourg a également contribué à des initiatives intercantionales en assurant la présidence du Greater Geneva Bern area (GGBa) et a participé au développement de la Swiss Food & Nutrition Valley à travers un rôle actif au sein de son comité exécutif.

### **2.1.2 Promotion économique et implantation d'entreprises**

La PromFR a soutenu en 2021 l'implantation dans le canton de Fribourg de 21 nouvelles entreprises dont 10 sociétés d'origine suisse et 11 entreprises étrangères en provenance des pays suivants : France, Etats-Unis, Chine, Brésil et Monaco. Ces implantations proviennent de six sources complémentaires :

- > Greater Geneva Bern area (GGBa), l'association intercantonale de promotion économique dont Fribourg fait partie aux côtés des cantons de Genève, Vaud, Valais, Neuchâtel et Berne ;
- > Switzerland Global Enterprise (S-GE), l'association mandatée par la Confédération pour la promotion de la place économique suisse à l'étranger ;
- > Chambre de commerce et d'industrie France-Suisse ;
- > Business France ;
- > Contacts directs avec l'entreprise ;
- > Consultants spécialisés et multiplicateurs.

Les nouvelles entreprises d'origine étrangère implantées dans le canton de Fribourg en 2021 prévoient de créer 155 nouveaux emplois à moyen terme.

Comme l'année précédente, les responsables de marchés de la PromFR ont vu leurs missions de démarchage projetées à l'étranger annulées pour cause de pandémie. Un nombre important d'entreprises démarchées et avec lesquelles une rencontre était prévue ou souhaitée ont pu être accompagnées par visioconférences.



---

En 2021, les activités de démarchage orientées vers l'étranger ont amené la PromFR à accueillir en visite dans le canton de Fribourg 31 entreprises en provenance de 21 pays, dont 15 par l'entremise de GGBa. 22 entreprises étrangères supplémentaires ont été démarchées et accompagnées par visioconférence. Les Etats-Unis, la France et l'Allemagne sont les principaux pays de provenance de ces sociétés.

### 2.1.3 Nouvelle Politique Régionale

Après 2020 qui a permis de mettre en route le programme de mise en œuvre (PMO) 2020-2023, l'année 2021 a enregistré 14 projets approuvés, ce qui représente un montant d'aides de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) de 1 353 920 de francs. Les 14 projets NPR sont répartis dans les domaines suivants : tourisme (5), projets collaboratifs (5), nouvelles thématiques (2), programme régions de montagne (1) et axe stratégique (1).

Les trois projets décrits ci-dessous exemplifient le type de projets que la NPR permet de réaliser :

- > Au niveau touristique, le projet Bike-In FR25 va permettre de poser les premières bases ainsi que de déterminer la stratégie pour le développement de la pratique du VTT à but touristique dans le canton. Ce segment représente un fort potentiel de développement économique et de positionnement touristique pour le canton. La mise en place de la stratégie permettra aussi de prioriser les investissements nécessaires pour les prochaines années au niveau du VTT dans le canton. (tourisme – développement infrastructure)
- > Le projet de l'application mobile Kariyon pour le commerce de proximité va permettre aux commerçants locaux de bénéficier d'un outil innovant et simple d'utilisation leur permettant de proposer un système de fidélisation de leur clientèle. Le développement de communautés de commerçants s'inscrit aussi dans la logique de numérisation de ce secteur et du maintien d'une économie résidentielle dans les régions périphériques. (business – nouvelles thématiques).
- > Pour le projet collaboratif « Kera », le matériel de départ était la « farine de plumes », c'est-à-dire des plumes de poules traitées. Les quatre entreprises ainsi que les partenaires académiques participants au projet ont pu démontrer que les vastes quantités de biomasse gaspillée, y compris les plumes de poules, constituent une source importante de polymères naturels qui peuvent remplacer les plastiques non renouvelables issus de combustibles fossiles. En outre, et dans le contexte de la nécessité urgente de parvenir à un système économique neutre en carbone à émission zéro pour le monde, le présent projet pourra ouvrir la voie à une économie durable et renouvelable à partir de matières premières produites localement. (business – projet collaboratif)

Les travaux liés au futur programme NPR fédéral 2024-2031 ont débuté. Le SECO a décidé d'impliquer les cantons dans un processus participatif. Les instances cantonales chargées de l'exécution de la NPR ont ainsi la possibilité de prendre part aux réflexions liées à la future politique régionale. Les thématiques de l'économie présente, le développement durable et la digitalisation prendront toujours plus d'importance à l'avenir. Il s'agit de les intégrer dans les futurs programmes de mise en œuvre de la politique régionale.

### 2.1.4 Politique économique

En 2021, les plus grands efforts de politique économique ont été déployés au niveau cantonal pour limiter les effets des mesures de protection contre l'épidémie de coronavirus sur les secteurs impactés. Sur le plan fédéral, la PromFR a tout mis en œuvre pour que les intérêts du canton soient pris en considération lors des consultations du Conseil fédéral sur les aides économiques. En outre, l'épidémie de coronavirus a monopolisé d'importantes ressources de la PromFR, notamment pour créer et piloter une cellule spéciale, composée de 10 collaborateurs spécialisés et chargée d'attribuer des aides financières à près de 900 entreprises fortement impactées au titre des cas de rigueur allégés.

La PromFR a été consultée dans le cadre d'une trentaine d'autres projets politiques, autant au niveau cantonal que fédéral. Les prises de position de la PromFR ont permis à l'administration et aux élus d'assurer que les intérêts économiques du canton soient pris en considération dans les procédures politiques. Dans le même ordre d'idées, les collaborateurs de la PromFR participent aux activités d'une soixantaine de groupe de travail, commissions ou conseils d'administration en tant que membres ou invités.

---

## 2.1.5 Organes de soutien

### 2.1.5.1 Guichet entreprises

Plus de cent-trente sociétés et porteurs de projets ont été conseillés et dirigés vers les différents partenaires de la PromFR dans le cadre du guichet-entreprises. L'association Fri Up et Cautionnement Fribourg, l'antenne fribourgeoise de Cautionnement Romand, contribuent en particulier à offrir des solutions adaptées aux besoins des entreprises locales. Une dizaine d'entreprises ont également pu être soutenues dans le cadre de leurs recherches immobilières, également avec la collaboration des associations régionales.

### 2.1.5.2 Fri Up

L'association Fri Up participe aux actions de sensibilisation, de promotion et de formation à l'entrepreneuriat dans le canton de Fribourg. Elle offre des conseils à tout créateur d'entreprise et un accompagnement professionnel à des projets de start-up sélectionnés.

En 2021, Fri Up a répondu à un nombre record de 392 demandes de conseils, facilité la création de plus de 75 nouvelles entreprises et sélectionné 8 nouvelles start-up parmi les 18 en cours d'accompagnement.

### 2.1.5.3 platinn

La plateforme platinn vise à développer la capacité d'innovation d'affaires des entreprises en les mobilisant, en leur facilitant l'accès à l'innovation et en leur fournissant des prestations de coaching. Elle s'attèle également à soutenir les entreprises innovatrices dans leur recherche de financement. En 2021, platinn a réalisé 40 projets d'innovation d'affaires dans 25 entreprises fribourgeoises, principalement des PME (petites et moyennes entreprises) et TPE (très petites entreprises) actives dans la plupart des secteurs économiques du canton.

### 2.1.5.4 Cautionnement Fribourg

Cautionnement Fribourg a pour mission de soutenir les PME afin de favoriser les créations, les reprises ou les extensions. Des cautionnements à hauteur de maximum 1 million de francs peuvent être accordés pour garantir des crédits d'exploitation ou d'investissement.

Des cautionnements pour un total de 4,4 millions de francs ont ainsi été attribués et ont permis la réalisation d'investissements de près de 23 millions de francs.

En 2021, 14 entreprises fribourgeoises ont pu être soutenues par des cautionnements de l'antenne fribourgeoise de Cautionnement Romand. Le nombre de projets soutenus est inférieur aux deux dernières années (22 et 19 cautionnements) tout comme le montant des cautionnements accordés (-6,2 millions et -2,1 millions de francs). Cette baisse s'explique notamment par l'accès aux crédits COVID qui se sont substitués au cautionnement traditionnel. Les projets soutenus devraient conduire au maintien ou à la création de plus de 200 emplois à terme.

### 2.1.5.5 Seed Capital Fribourg

La Fondation Seed Capital Fribourg (SCF) favorise le démarrage de projets innovants dans le canton de Fribourg en octroyant des prêts. Ces financements doivent permettre de valider la faisabilité commerciale et / ou technique des projets concernés, notamment le développement des prototypes et la réalisation d'études de marché. Le montant maximal des prêts est de 100 000 de francs, généralement octroyés par tranches successives en fonction de l'atteinte d'objectifs intermédiaires.

En 2021, SCF a soutenu 3 nouvelles entreprises innovantes par le biais de prêts d'un montant total de 281 000 francs. Il convient également de noter que la fondation a adopté des mesures spécifiques liées à la crise COVID-19 et a ainsi renoncé à recouvrer toute échéance de remboursement de prêt et d'intérêts dus en 2021.

### 2.1.5.6 Capital Risque Fribourg

Capital Risque Fribourg SA (CRF) a pour mission de financer des entreprises innovantes, créatrices d'emplois dans le canton et développant des produits avec un grand potentiel de croissance. CRF intervient principalement durant la phase de démarrage des sociétés, lorsque la faisabilité du projet est démontrée et que les premières ventes ont été réalisées. Le financement prend la forme de prises de participations minoritaires ou de prêts d'actionnaires jusqu'à un

---

montant maximal de l'ordre de 750 000 de francs par société. CRF apporte une participation en co-investissant avec des investisseurs tiers dans le cadre de tours de financement généralement de l'ordre de 1 à 3 millions de francs.

En 2021, quatre nouveaux investissements ont été réalisés pour un montant global de 1 475 000 de francs. Ces financements ont permis aux entreprises concernées de lever 7 725 000 de francs de fonds supplémentaires et de créer ou maintenir près de 80 emplois.

#### 2.1.5.7 blueFACTORY

Le Grand Conseil, en date du 12 février 2021, a validé l'augmentation de la participation cantonale au capital-actions de la société BFF SA à hauteur de 25 millions de francs dont 5 millions sont une transformation du prêt octroyé en 2016 en capital-actions. La décision du Grand Conseil a été soumise au référendum parlementaire financier et a été soumise au peuple en votation populaire le 13 juin 2021. Le référendum parlementaire financier n'a pas abouti mais un recours a été interjeté le 28 juin 2021 contre l'arrêté du Conseil d'Etat du 15 juin 2021. Le Tribunal cantonal a rejeté le recours en date du 25 août 2021. Le décret relatif à l'augmentation de la participation financière de l'Etat de Fribourg au capital-actions de la société BFF SA a été promulgué le 15 octobre 2021. La société sera recapitalisée en 2022 par le biais d'une augmentation ordinaire du capital avec une libération par étapes du capital social.

#### 2.1.5.8 AgriCo et la Maillarde

En collaboration avec l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF), la PromFR est impliquée dans la promotion de sites propriété de l'Etat. Le développement des sites en question est réjouissant, tant pour le campus AgriCo de Saint Aubin, qui héberge déjà 13 entreprises, que pour le site de la Maillarde à Romont, dédié à l'excellence en production industrielle, qui affiche quasiment complet à la fin 2021.

#### 2.1.5.9 Mesures COVID-19

La PromFR a été mandatée par le Grand Conseil pour mettre en place une mesure de soutien pour les entrepreneurs et indépendants prévue par la LMEI (la loi du 14 octobre 2020 complétant les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus pour les entrepreneurs et entrepreneuses et les indépendants et indépendantes). A fin octobre 2021 ce programme a pu être clos avec un total de 3,3 millions de francs accordés et payés pour 1445 demandes.

A la suite des assouplissements annoncés par la Confédération le 13 janvier 2021, le Conseil d'Etat a approuvé l'Ordonnance révisée pour les cas de rigueur. Le nouveau dispositif fribourgeois d'aide aux cas de rigueur a fusionné trois mesures en une seule, mais a comporté deux procédures : l'une ordinaire et l'autre « allégée ». Ce mécanisme a permis d'agir plus rapidement en fonction des situations. A fin 2021, la procédure ordinaire a décaissé 39,7 millions de francs d'aide et la procédure allégée 41,6 millions de francs. Ces mesures ont été complétées par 8,7 millions de francs d'aide OMAF (contributions aux loyers ou aux intérêts hypothécaires) et 6,3 millions de francs OPCR-Gastro (soutien aux restaurants, bars et discothèques).

Dans le cadre du plan de relance de l'économie fribourgeoise, la PromFR a notamment mis en place les mesures 7 (soutien à la recherche et développement R&D) et 8 (soutien à la digitalisation et l'automation), destinées à encourager les investissements et l'innovation dans les entreprises malgré les fortes incertitudes. Les entreprises bénéficiaires ont ainsi pu améliorer leur compétitivité afin d'affronter la suite de la crise de manière plus sereine. 38 entreprises ont pu bénéficier de la mesure 7, permettant de maintenir tout ou partie de leur personnel R&D en activités plutôt que de le mettre en chômage partiel. Plus de 135 EPT (équivalent plein temps) ont ainsi été maintenus en activité durant trois mois afin de développer des innovations au sein des entreprises, pour un montant global de soutien d'environ 2,5 millions de francs. 42 entreprises ont été soutenues au titre de la mesure 8, pour un montant de 2,4 millions de francs ayant généré des investissements totaux de près de 15 millions de francs.

Également dans le cadre du plan de relance de l'économie fribourgeoise, le Conseil d'Etat a mis en place une mesure basée sur l'innovation d'affaires (mesure 10 du plan de relance) en s'appuyant sur les méthodologies développées par platinn. Cette mesure – adressée à toutes les entreprises du canton, quels que soient la taille et le secteur d'activité – a permis aux entreprises de réaliser des projets concrets pouvant être mis en place rapidement et ayant une influence directe sur la marche des affaires. En 2021, les coaches fribourgeois ont initialisé 210 projets d'innovation d'affaires

---

dans le canton. La mesure d'un montant de 500 000 francs a permis de relancer 110 entreprises employant plus de 1300 collaborateurs et générant plus de 280 millions francs de chiffre d'affaires.

Les chèques « Covid Service Pack » (mesure 11 du plan de relance) d'un montant maximal de 20 000 francs par bénéficiaire ont permis aux entreprises de commander des prestations en R&D auprès de la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (HEIA-FR). 15 entreprises ont pu bénéficier de cette mesure jusqu'à l'épuisement du budget à disposition de 300 000 francs. Au total, les 15 entreprises ont investi un montant de près de 2,6 millions de francs. L'effet de levier de cette mesure est donc de 8,6.

La plateforme Kariyon a été soutenue afin de mettre en valeur les commerçants et artisans du canton de Fribourg, fortement impactés par la crise du coronavirus. La première mesure Kariyon I faisait partie des mesures d'urgence. Elle concernait les commerces ayant eu l'obligation de fermer durant la crise sanitaire au printemps 2020. Une enveloppe de 4 millions de francs a été engagée pour Kariyon I. Elle a permis de générer 17 millions de francs dans les commerces entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 27 septembre 2020. Kariyon II, lancé le 24 novembre 2020, faisait partie du plan de relance. Les bons ont été valables auprès de tous les commerçants inscrits sur la plateforme Kariyon. Une enveloppe de 2 millions de francs a été engagée pour cette mesure. Celle-ci s'est terminée le 31 décembre 2021 et a permis de générer 15 millions de francs chez plus de 1950 commerçants présents sur la plateforme. Les démarches de Kariyon I et II ont été chapeautées par un groupe de travail de la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) et de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF). La mesure Kariyon III en faveur du secteur de la restauration, a été lancée le 22 octobre 2021 sous le nom de restÔbistro. Elle est toujours en cours – les bons sont utilisables jusqu'au 31 décembre 2022 – et a déjà généré un chiffre d'affaires de 2,7 millions de francs à la fin 2021.

#### 2.1.5.10 Communication et évènements particuliers

Reportée de six mois en raison de la pandémie de COVID-19, la remise du Prix à l'innovation 2020/2021 du canton de Fribourg ([www.innovation-fribourg.ch](http://www.innovation-fribourg.ch)) s'est déroulée en mai 2021. Ascenseurs Menétrey de Romont a remporté le Prix Entreprise alors que le Prix Start-up a été décerné à GBY de Vuisternens-en-Ogoz suite au vote du public. La mention Economie Durable, remise pour la première fois, a quant à elle récompensé le projet présenté par Bloom Biorenewables à Marly. Le nombre de participants à la cérémonie étant limité, la PromFR a diffusé pour la première fois la remise des prix en direct sur sa chaîne YouTube.

En 2021, la PromFR a publié deux premières factsheets dans lesquelles sont présentées les compétences les plus importantes de l'économie fribourgeoise. Les fiches sont dédiées au secteur agroalimentaire et à la fabrication avancée (advanced manufacturing). Elles sont disponibles sur le site web de la PromFR ([www.promfr.ch](http://www.promfr.ch) > Documentation) en français, allemand et anglais. D'autres factsheets sur d'autres thèmes seront également publiées.

L'édition 2021 du magazine économique Fribourg Network Freiburg ([www.fribourgnetwork.ch](http://www.fribourgnetwork.ch)) est consacrée à la bioéconomie, l'un des axes principaux de la stratégie de développement économique de Fribourg. Le magazine a été lancé en septembre 2021 lors d'un événement organisé par la PromFR sur le Swiss Campus for Agri and Food Innovation (AgriCo) à St-Aubin. Des représentants d'entreprises prometteuses ont parlé des possibilités de la bioéconomie dans le cadre d'une table ronde diffusée en direct.

## 2.2 Les mesures de soutien en chiffres

### 2.2.1 Soutien aux entreprises

#### 2.2.1.1 Aides financières et fiscales

Parmi les 45 projets réalisés en 2021, seize entreprises ont bénéficié d'un soutien financier et trois sociétés se sont vu octroyer un allègement fiscal partiel. Le montant global des soutiens financiers directs s'élève à 2,2 millions de francs au maximum. Le versement des aides financières est en effet effectué en fonction du développement économique des sociétés concernées et s'étale ainsi sur plusieurs années.

L'instrument du « cautionnement cantonal » a également été mis en œuvre à deux reprises pour le cautionnement de deux crédits bancaires d'un montant total de 3,5 millions de francs.

Les contributions directes en cours selon la LPEc sont les suivantes :

Montant des aides financières (en francs)

Aides financières en faveur des entreprises en 2021	3 215 534
Aides financières en faveur des entreprises en 2020	2 080 068

Aucun allégement fiscal total sur le bénéfice et le capital n'a été octroyé.

**Nombre d'entreprises au bénéfice d'un allégement fiscal en cours**

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
58	53	49	44	34	30	21	20

En comparant ce tableau avec celui publié l'année dernière, on constate que les chiffres 2019 et 2020 ont été modifiés. Ces adaptations sont liées au processus de taxation lorsque la période fiscale diffère de la période d'allégement ainsi qu'à des restructurations d'entreprises allégées.

Le tableau démontre tout de même que la tendance observée ces dernières années à une diminution du nombre d'entreprises au bénéfice d'un allégement fiscal se poursuit. Cela s'explique par le fait que le nombre de nouveaux allègements fiscaux accordés ces dernières années était inférieur au nombre d'entreprises dont l'allégement fiscal se terminait.

**2.2.1.2 Incidences fiscales des allègements fiscaux pour la période fiscale 2019**

Le Service cantonal des contributions a terminé durant l'année 2021 la taxation ordinaire de la période fiscale 2019. Sur la base de ces informations, seules les incidences fiscales de cette période peuvent être présentées.

Le tableau suivant résume les incidences des allègements accordés sur les recettes fiscales encaissées par l'Etat pour l'année 2019. Les recettes fiscales comprennent les impôts cantonaux (sur le capital et le bénéfice) ainsi que la part cantonale de l'impôt fédéral direct (17 % de l'impôt fédéral direct perçu).

On y distingue trois niveaux d'informations. La « Cote brute » équivaut au montant que le canton aurait potentiellement pu encaisser si les sociétés en question s'étaient implantées dans le canton ou y avaient développé leurs nouvelles activités sans bénéficier d'aucun allégement fiscal. A noter que cette situation est relativement théorique, dans la mesure où nombre de ces sociétés n'auraient probablement pas réalisé leurs projets dans le canton sans allégement. Les montants indiqués sous « Incidences des allègements » correspondent aux recettes non encaissées en raison des allègements accordés. La « Cote nette » représente quant à elle les montants effectivement encaissés auprès des sociétés après allègement, en général partiel.

	Cote brute	Incidences des allègements	Cote nette
2012	97,946	-61,616	36,141
2013	106,975	-59,316	47,659
2014	134,929	-71,728	63,201
2015	61,146	-49,752	11,394
2016	77,961	-57,524	20,437
2017	80,286	-58,936	21,349
2018	41,670	-17,015	24,655
2019	36,862	-15,639	21,223

(en millions de francs)

Il ressort de ce tableau que le canton a renoncé en 2019, du fait des 30 entreprises au bénéfice d'allègements fiscaux en cours, à des rentrées fiscales de 15,639 millions de francs, soit 0,473 millions de part à l'IFD et 15,166 millions d'impôt cantonal. Toutefois, sans allégement fiscal, la majorité de ces entreprises n'aurait pas réalisé de projet dans le canton de Fribourg et n'aurait donc pas contribué aux recettes fiscales nettes qui s'élèvent tout de même à 21,223 millions de francs (cote nette).

## 2.2.2 Emplois annoncés en 2016 et effectivement créés à fin 2021

Emplois annoncés et effectivement créés fin 2021 par les projets de 2016 :

Emplois existants au 01.01.2016	Emplois supplémentaires annoncés pour fin 2021	Emplois effectivement créés en 5 ans	Emplois effectifs au 31.12.2021	Différentiel emplois annoncés et réellement créés
631	390	399	1030	+9

En 2016, la PromFR a accompagné 22 projets dont 11 d'implantation et 11 d'extension d'entreprises. Sur les 390 emplois supplémentaires annoncés pour fin 2021, 399 ont été effectivement créés. Le nombre effectif d'emplois créés a donc été supérieur d'environ 2,3 % aux attentes des entreprises en 2016.

## 3 Service public de l'emploi (SPE)



Chef de service : Charles de Reyff

### 3.1 Activités

La pandémie de Covid-19 a, comme en 2020, marqué de son empreinte les activités du Service public de l'emploi (ci-après : le Service ou SPE). Entre restrictions et assouplissements liés à l'évolution de la situation sanitaire, le personnel du Service a été largement sollicité pour répondre aux besoins des entreprises ainsi qu'à ceux des demandeurs et demandeuses d'emploi. Le SPE a d'ailleurs renforcé ses effectifs, notamment ceux de la section juridique – appelée à traiter un nombre important de demandes de réduction d'horaire de travail (RHT) de la part d'employeurs suite aux fermetures ou limitations imposées par les autorités fédérales.

Fortes de leur expérience acquise en 2020, les équipes logistiques et informatiques ont pu soutenir de manière efficace les collaborateurs et collaboratrices amenés, à certaines périodes, à accompagner à distance les demandeurs et demandeuses d'emploi dont le nombre a augmenté depuis le début de la crise sanitaire. Des caméras ont par exemple été installées sur les ordinateurs des conseillers et conseillères en personnel. Et ce, conformément aux nouvelles dispositions prévues dans la loi sur l'assurance-chômage afin que les entretiens puissent être effectués dans le respect des normes sanitaires.

Cette crise a également donné un coup d'accélérateur au développement des services en ligne déjà offerts aux personnes à la recherche d'un emploi pour le dépôt, auprès des Offices régionaux de placement (ORP), de leur dossier de candidature et autres formulaires administratifs. 2021 aura également vu la généralisation de la possibilité de s'inscrire par internet auprès d'un ORP via Job-Room, le portail emploi des ORP. Autant de changements qui vont dans le sens du processus de digitalisation des prestations de l'assurance-chômage amorcé par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

En parallèle au renforcement des services en ligne, l'année 2021 a été marquée par la généralisation du travail à domicile sur la base des expériences réalisées en 2020. Près de la moitié du personnel du SPE dispose dorénavant d'une convention de télétravail.

La pandémie a par ailleurs posé un défi aux inspecteurs et inspectrices de l'Inspection du travail. En collaboration avec la police cantonale et le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, ils ont procédé à de nombreux contrôles d'hygiène et de sécurité pour s'assurer de la conformité des plans de protection mis en place par les entreprises pour endiguer la propagation de la Covid-19. Sur le front de la lutte contre le travail aux noirs, six inspecteurs ont été assermentés par le Conseil d'Etat à la mi-septembre. Suite à l'entrée en vigueur début 2020 de la révision de la loi sur le marché du travail, ils peuvent désormais agir en qualité d'agent de police judiciaire.



## 3.2 Section chômage

### 3.2.1 Assurance-chômage

La Covid-19 a continué d'impacter le marché de l'emploi fribourgeois, mais dans une moindre mesure qu'en 2020. Le taux moyen de chômage s'est élevé à 3,0 % de la population active en 2021, contre 3,3 % en 2020 – soit une diminution de 0,3 point de pourcentage. La crise économique liée au coronavirus n'est cependant pas résorbée : en 2019, année précédant le début de la pandémie, le taux de chômage moyen s'inscrivait à 2,5 %. A l'échelle nationale, la moyenne affichée était de 3,0 % en 2021, contre 3,1 % en 2020 et 2,3 % en 2019.

Le taux de demandeurs et demandeuses d'emploi a suivi la même tendance à la baisse dans le canton de Fribourg, avec un taux moyen de 5,4 % en 2021 contre 5,5 % en 2020 et 4,3 % en 2019. A noter un pic historique, jamais atteint depuis l'établissement des statistiques cantonales en 2004 : en janvier 2021, 10 649 personnes étaient enregistrées auprès des Offices régionaux de placement. Ce chiffre s'est progressivement abaissé à 8944 en décembre 2021.

Avec une moyenne annuelle de 9391 demandeurs et demandeuses d'emploi, le canton a comptabilisé, en moyenne également, 1903 personnes de plus inscrites auprès des ORP qu'en 2019 – écart qui a néanmoins tendu à diminuer progressivement à fin 2021. A l'échelle suisse, le taux moyen de demandeurs et demandeuses d'emploi s'élevait à 4,9 % en 2021, contre 5,0 % en 2020 et 3,9 % en 2019.

Pour faire face à la baisse de l'activité économique et décharger l'aide sociale de nouvelles demandes, les personnes inscrites auprès des ORP ont bénéficié de 66 indemnités journalières supplémentaires de chômage au maximum entre les mois de mars et mai 2021. Ce soutien a eu un impact positif sur le nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi arrivés en fin de droit : ils étaient 780 en 2021, contre 507 seulement en 2020 (120 indemnités journalières supplémentaires ont été accordées cette année-là de mars à août) et 1181 en 2019.

L'indemnité pour réduction de l'horaire de travail (RHT) a par ailleurs constitué une nouvelle fois un instrument clé pour amortir le choc économique de la crise sanitaire auprès des employeurs et employé-e-s. Son accès a été systématiquement facilité depuis le début de la pandémie.

### 3.2.2 Offices régionaux de placement (ORP)

Le canton compte trois ORP : l'ORP Centre pour le district de la Sarine, l'ORP Sud avec trois antennes dans les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse et l'ORP Nord avec trois antennes dans les districts de la Broye, du Lac et de la Singine. Au sein de chaque ORP, le SPE dispose d'un Pôle Placement dont l'objectif est d'assurer la collaboration avec les entreprises, principalement par l'exploitation d'un service centralisé de traitement des postes vacants. Chaque ORP abrite un Pôle Insertion+ (PI+), formé d'un tandem réunissant un conseiller ou une conseillère en personnel et un-e assistant-e social-e et dont l'objectif est l'insertion des demandeurs et demandeuses d'emploi de longue durée bénéficiant de l'aide sociale. Depuis leur création en 2013, les PI+ ont accompagné 2148 personnes : 997 (soit 46,4 %) sont sorties de la mesure avec une solution (emploi, formation). Ces PI+ sont désormais intégrés dans le dispositif de collaboration interinstitutionnelle (CII). Depuis le mois de juillet 2020, les ORP abritent également des Pôles Santé, groupes d'experts référents pour la CII et les demandeurs et demandeuses d'emploi atteints dans leur santé.

### 3.2.3 Logistique des mesures actives du marché du travail (LMMT)

Le secteur LMMT met à disposition des ORP des outils qui leur permettent d'améliorer l'aptitude au placement des demandeurs et demandeuses d'emploi. Il veille à proposer une offre suffisante de mesures d'emploi, de mesures de formation et de mesures spécifiques adaptées à leurs besoins : cours, stages, programmes d'emploi temporaire (PET). L'offre a été adaptée afin de mettre à disposition des mesures spécifiques au bénéfice des demandeurs et demandeuses d'emploi touchés par la crise pandémique. Cette année a été marquée par la fermeture momentanée des mesures ainsi que par l'adaptation des concepts de prise en charge afin de satisfaire aux exigences sanitaires.



### 3.2.3.1 Mesures d'emploi

Cette année, 2246 (1981) programmes d'emploi temporaires (PET) ont été octroyés, dont 82 % (70 %) auprès de fournisseurs subventionnés (dont la structure et les frais d'encadrement sont financés par le SPE), 14 % (17 %) auprès d'associations à but non lucratif et 4 % (13 %) auprès de communes, de l'Etat ou d'organismes hors canton.

81 (62) mesures d'emploi se sont déroulées sous forme de stages professionnels par l'intermédiaire desquels les assuré-e-s peuvent acquérir de l'expérience professionnelle ou renouer avec une profession et le monde du travail.

Les semestres de motivation (SeMo) ainsi que les structures offrant des préformations (PréFo), qui combinent occupation et formation, visent à aider des jeunes au chômage dans le choix d'une formation professionnelle. Durant l'année scolaire 2020/21, 421(357) jeunes ont suivi un SeMo/PréFo qui dure en moyenne six mois.

### 3.2.3.2 Mesures de formation

Les plateformes et les cours ont pour but d'évaluer les connaissances, de former, voire de certifier les demandeurs et demandeuses d'emploi. 7651 (6911) mesures de ce type ont été octroyées dans différents domaines (technique de recherche d'emploi : 64 % (69 %) ; langues : 21 % (19 %) ; autres : 15 % (12 %)).

Autre mesure de formation, l'entreprise de pratique commerciale (EPCO) permet aux assuré-e-s de travailler au sein d'une entreprise dont l'organisation et la gestion correspondent à celles d'une entreprise privée. Les trois EPCO fribourgeoises, FRee Trading, FREEStore et free win, ont accueilli au total 219 (173) assuré-e-s durant l'année.

1210 (990) stages de formation ou d'orientation ont pu être suivis, permettant aux assuré-e-s de se perfectionner ou d'évaluer leurs compétences ainsi que les exigences d'une fonction.

### 3.2.3.3 Mesures spécifiques

Parmi les 549 (564) mesures spécifiques octroyées, 70 % (68 %) constituent des allocations d'initiation au travail, 20 % (21 %) des soutiens à une activité indépendante, 7 % (9 %) des allocations de formation et enfin 3 % (2 %) des contributions aux frais de déplacement.

### 3.2.3.4 Répartition du budget MMT

Le budget MMT (LACI) de 25,395 millions (22,25 millions) de francs englobe les mesures de formation et les mesures d'emploi, mais ne comprend pas le budget alloué aux mesures spécifiques géré directement par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Cette année, 28 % (31 %) du budget MMT sont alloués aux programmes d'emploi temporaire (PET), 52 % (50 %) aux mesures de formation (cours, entreprises de pratique commerciale) et 20 % (19 %) aux semestres de motivation (SeMo) et PréFormation (PréFo). Le canton, au travers du Fonds cantonal de l'emploi, finance également à hauteur de 2,075 millions (2,123 millions) de francs des mesures destinées aux jeunes.

### 3.2.3.5 Contrats LEMT

La LEMT institue une mesure qui a pour objectif de favoriser la réinsertion professionnelle des demandeurs et demandeuses d'emploi en fin de droit LACI en leur offrant une activité au sein d'une entreprise ou d'une collectivité publique. 47 (64) contrats LEMT ainsi que 18 (17) contrats LEMT 2.0 ont été octroyés pour un total de 65 (81) contrats dans toutes les structures confondues.

65 % (56 %) se sont déroulés auprès d'entreprises et 35 % (44 %) auprès de communes et de l'Etat.

La durée moyenne par contrat LEMT est de 1,8 (2,8) mois.

## 3.2.4 Médiation

Pour des raisons d'indépendance, la médiation en matière d'assurance-chômage est directement subordonnée au Secrétariat général de la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE). Elle est destinée aux demandeurs et demandeuses d'emploi qui rencontrent des difficultés (notamment avec un ORP ou une caisse de chômage). La personne en charge de la médiation entretient des contacts réguliers avec le réseau concerné, qu'il soit interne (sections du SPE, Caisse publique de chômage) ou externe (prestataires de MMT, autres caisses de chômage, services sociaux, etc.).

---

En 2021, 170 (155) entretiens ont eu lieu pour un total de 58 (66) dossiers, dont 13 (13) ouverts avant 2021. S'y ajoutent les démarches auprès des organismes partenaires concernés, toujours entreprises avec l'accord du bénéficiaire. Que ce soit par une écoute active ou des résultats administratifs concrets, la médiation a abouti positivement dans quasiment tous les cas, confirmant à nouveau le bien-fondé de cette prestation. Comme en 2020, la pandémie de coronavirus n'a pas eu de répercussion significative sur l'activité de médiation et la baisse du nombre de dossiers reflète la légère détente de la situation sur le marché de l'emploi fribourgeois. L'augmentation du nombre d'entretiens quant à elle est due au fait que les bénéficiaires présentent des problématiques sociales plus complexes.

### 3.2.5 Collaboration interinstitutionnelle (CII)

Pour aider les personnes qui cumulent les problèmes (santé, chômage, difficultés sociales), le SPE (par les ORP), l'Office cantonal de l'assurance-invalidité (OAI) ainsi que le Service de l'action sociale (SASoc) et les Services sociaux régionaux (SSR) emploient une stratégie commune : la collaboration interinstitutionnelle (CII). Nommée par le Conseil d'Etat, la Commission cantonale de la CII a pour mandat d'organiser le dispositif CII cantonal et d'en assurer le suivi. La restructuration importante entamée en 2020 porte ses fruits. Le dispositif de la CII intègre désormais les Pôles Insertion+ et les Pôles Santé afin de simplifier la compréhension et donc l'utilisation de ses prestations par les collaborateurs du SPE. Cette année, 69 (75) situations au total ont été annoncées pour bénéficier de la prestation Medval (évaluation et prise en charge transversale de la situation par l'Office AI, les ORP et Services sociaux régionaux). Cette baisse s'explique par la crise Covid qui a fortement impacté l'activité des ORP.

La CII a lancé les travaux permettant de finaliser le dispositif en créant une convention de collaboration entre le Service de l'action sociale (SASoc) et l'OAI.

### 3.2.6 Aide aux jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle

Créée en mai 2007, la Commission cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle (CJD) a pour objectif de favoriser la transition entre les degrés secondaires I et II ainsi que la transition vers le marché de l'emploi à l'issue de la formation. Les jeunes concernés se situent, dans leur parcours, entre la première année du cycle d'orientation et l'entrée du marché du travail.

La Plateforme Jeunes (PFJ), qui existe depuis 2001, constitue le pivot principal dans la transition I et II. Elle a pour objectif d'orienter le jeune vers la mesure adaptée à ses besoins (SeMo ou PréFo, préapprentissage, cours d'intégration, etc.). Durant l'année scolaire 2020/2021, 1037 (1155 en 2019/20) dossiers de jeunes ont été pris en charge.

## 3.3 Section Marché du travail

### 3.3.1 Inspection du travail

S'agissant de la protection des travailleurs et travailleuses, l'Inspection du travail a effectué 404 (296) visites d'entreprises. Elles ont été partiellement ou intégralement indemnisées par la Commission fédérale de coordination de la sécurité au travail (CFST), en partie en collaboration avec le SECO (Inspection fédérale du travail) et la Caisse nationale suisse en cas d'accidents (SUVA). Les inspecteurs et inspectrices ont également effectué 96 (23) audits système MSST (Appel aux médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail) complets ou préalables, portant sur l'organisation et la gestion de la sécurité au travail dans les entreprises. Depuis le début de la crise du coronavirus, l'Inspection du travail a aussi effectué 327 (750) contrôles dans les entreprises pour vérifier si les mesures d'hygiène (distances, port du masque, nettoyage des mains, etc.) et les concepts de protection étaient correctement appliqués.

Dans le domaine particulier de l'amiante, l'Inspection a préavisé 953 (748) dossiers spécifiquement en relation avec l'application de la procédure quant aux exigences d'investigation avant travaux. Une très large majorité des diagnostics soumis dans le cadre de cette procédure révèlent des matériaux de construction contenant de l'amiante.

L'Inspection a effectué plusieurs investigations en hygiène du travail en collaboration avec le laboratoire intercantonal de santé au travail (LIST) portant notamment sur l'exposition professionnelle à des poussières de métaux, à des solvants, au bruit ou encore sur la qualité de l'air intérieur des locaux.

En ce qui concerne les dérogations à la durée normale du travail, l'Inspection du travail a rendu une décision négative sur 40 (32) demandes de permis visant principalement une dérogation à l'interdiction de travailler le dimanche et les jours fériés.

Le registre des entreprises industrielles a fait l'objet des modifications suivantes : 0 (1) libération de la décision d'assujettissement.

	Permis délivrés par le SPE		Permis délivrés par le SECO	
	2020	2021	2020	2021
Travail de nuit	163	146	41	44
Travail du dimanche	146	170	30	37
Travail en continu	1	-	6	8
Travail en 3 équipes	-	3	-	-
Service de piquet	-	-	16	15
<b>Total</b>	<b>310</b>	<b>319</b>	<b>93</b>	<b>104</b>

Tous les travaux d'agrandissement ou de transformation effectués au sein des entreprises industrielles du canton doivent être approuvés par l'Inspection du travail, qui délivre ensuite l'autorisation d'exploiter. Pour les entreprises non industrielles, l'Inspection délivre des préavis dans le cadre des procédures d'octroi du permis de construire.

	2020	2021
Agrandissements (transformations) industriels	19	18
Autorisations d'exploiter	3	12
Entreprises non industrielles (y c. préavis substances dangereuses – amiante)	1487	1734
<b>Total</b>	<b>1509</b>	<b>1764</b>

### 3.3.2 Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP)

Le SPE veille activement à l'application des mesures d'accompagnement de l'ALCP. Le secteur de la Surveillance du marché du travail (SMT) assure la responsabilité de l'Inspection de l'emploi et de l'observation du marché du travail.

Le secteur SMT a effectué des contrôles de salaire chez les travailleurs et travailleuses employés par des entreprises suisses pour les domaines non conventionnés. Il a effectué 169 (153) contrôles portant sur 247 (453) travailleurs et travailleuses.

Responsable de l'observation du marché du travail dans le cadre des conditions salariales, le secteur SMT n'a pas constaté de sous-enchère salariale abusive et répétée dans les branches à observation renforcée définies pour 2021.

Le secteur SMT contrôle sur le sol fribourgeois les travailleurs et travailleuses détachés par des entreprises étrangères, les prestataires de services indépendants, ainsi que les prises d'emploi, auprès d'employeurs et d'employeuses suisses, des ressortissant-e-s en provenance de l'Union européenne. 185 (349) contrôles portant sur 239 (463) travailleurs et travailleuses ont été réalisés.

L'intervention des inspecteurs et inspectrices auprès des entreprises étrangères, afin qu'elles versent le salaire usuel de la branche, a permis de récupérer 3921 (15 310) francs de salaire au profit des travailleurs et travailleuses détachés.

Le secteur SMT a traité les annonces pour 6774 (5937) travailleurs et travailleuses, dont 1980 (1797) travailleurs et travailleuses détachés, 3904 (3394) prises d'emploi en Suisse et 892 (746) prestataires de services indépendants. Ce qui correspond à un total de 259 760 (226 901) jours de travail annoncés, 217 791 (191 075) jours auprès d'employeurs et d'employeuses suisses, 19 966 (15 807) jours pour des indépendant-e-s et 22 003 (20 019) jours pour des travailleurs et travailleuses détachés.

---

Le service a prononcé 31 (25) décisions d'amende pour infractions contre les conditions de travail et de salaire prescrites par les lois fédérales (art. 2 LDét) ou un défaut d'annonce (art. 6 LDét). Il a prononcé 11 (13) interdictions de travail en Suisse pour non-renseignement (art. 7 LDét) ou amendes impayées (art. 9 al. 2 let. b LDét). De même, il a transmis 8 (7) dénonciations au Ministère public pour décisions pénales pour non-collaboration (art. 12 LDét).

### 3.3.3 Lutte contre le travail au noir

L'Inspection pour la lutte contre le travail au noir se compose des inspecteurs et inspectrices du SPE et des inspecteurs et inspectrices de l'Inspectorat chantiers Fribourg (ICF). Le SPE a confié un mandat de prestation à cette association pour l'exécution de contrôles dans le secteur principal et le second œuvre de la construction comme dans la branche du nettoyage industriel.

Pour l'année 2021, le SPE a renouvelé son mandat avec l'ICF.

Ainsi, ce sont 545 (652) contrôles qui ont été effectués. 305 (445) contrôles ont été effectués par les inspecteurs du SPE et 240 (207) par ceux de l'ICF. Ces contrôles ont concerné 1162 (1512) travailleurs et travailleuses. Parmi ces contrôles, 227 (303) entreprises ont fait l'objet d'une dénonciation et 457 (806) travailleurs et travailleuses ont fait l'objet d'au moins un soupçon d'infraction.

Les efforts de prévention portés sur les employé-e-s se poursuivent. Plusieurs formations et séances d'information ont été réalisées, notamment pour la formation obligatoire pour l'obtention de patente en vue de la reprise d'un établissement public. Lors des visites, contrôles et séances d'information, le secteur SMT a distribué les dépliants et chemises d'information pour la prévention.

En 2021, les inspecteurs ont été formés par les différents partenaires en vue de l'application des nouvelles compétences pénales, qui leur ont été conférées suite à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT).

### 3.3.4 Placement privé et location de services

La section a délivré 8 (35) autorisations en 2021 : 6 pour le placement privé et 2 pour la location de services. 5 autorisations ont été supprimées.

Elle a préavisé favorablement auprès du SECO 6 (15) demandes d'autorisation pour exercer la location de services et/ou le placement privé transfrontalier.

Pour rappel, les décomptes de salaires, les couvertures de frais, les horaires de travail, etc., font l'objet des contrôles de la section et de la Commission paritaire régionale romande de la location de services (CPRR), avec qui le SPE collabore étroitement.

### 3.3.5 Observatoire du marché du travail

Le canton de Fribourg a participé à plusieurs enquêtes réalisées notamment par l'Observatoire romand et tessinois du marché de l'emploi (ORTE) sur mandat de la Conférence romande et tessinoise des offices cantonaux de l'emploi (CRT) :

- > versions allemande et italienne (site Intranet) de l'outil OAICM (Outil d'aide à l'identification des compétences et des métiers ([www.ricrac.ch](http://www.ricrac.ch))) ;
- > prévisions économiques trimestrielles (janvier, avril, juillet et octobre 2021) ;
- > bulletins trimestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier, avril, juillet et octobre 2021) ;
- > bulletins semestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier et juillet 2021) ;
- > bulletin annuel de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier 2021) ;

L'Observatoire fribourgeois du marché du travail a également participé à différents projets, à la production de données et à la rédaction de rapports pour le SECO, pour la DEE et pour la Direction du SPE, notamment sur la réduction de l'horaire de travail (RHT), la LMMT et le SASoc.

### 3.3.6 Commission cantonale de l'emploi et du marché du travail (CEMT)

La Commission s'est réunie en mars et en septembre 2021 sous la présidence d'Olivier Curty, conseiller d'Etat-Directeur. Ses quinze membres représentent les associations patronales, les associations de travailleurs et de travailleuses, les districts et communes ainsi que l'Etat.

En 2021, les débats ont essentiellement porté sur l'impact de la crise de la COVID-19 sur les différents secteurs de l'économie cantonale et les réponses à apporter pour en réduire la portée. Les thématiques abordées ont concerné en particulier le maintien d'un suivi de qualité pour les personnes au chômage, la gestion et l'attribution des milliers de demandes pour l'indemnité RHT, l'adaptation du mandat de la surveillance du marché du travail avec notamment les contrôles « COVID » en entreprises, etc.

### 3.3.7 Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs de travail (OCCT)

L'OCCT, sous la présidence de Madame Gabrielle Multone, ancienne Juge cantonale, n'a pas dû intervenir en 2021.

## 3.4 Section juridique

### 3.4.1 Décisions en première instance

En qualité d'autorité cantonale, la section a rendu 9061 (5322) décisions et avis de droit en matière d'assurance-chômage en 2021 selon la répartition suivante :

- > 4456 (2287) décisions de suspension dans l'exercice du droit à l'indemnité ;
- > 314 (341) décisions relatives à l'aptitude au placement et autres cas (y compris cas soumis + reconsidération + inscription rétroactive) ;
- > 48 (27) décisions de remises de l'obligation de restituer ;
- > 4243 (2667) avis de droit en matière d'assurance-chômage.

### 3.4.2 Décisions en deuxième instance

La section juridique a également enregistré 617 (741) oppositions contre l'ensemble des décisions rendues par le SPE.

Elle a rendu 449 (631) décisions sur opposition, dont :

- > 61.25 % (42 %) ont été rejetées ou déclarées irrecevables ;
- > 23.40 % (48 %) ont été admises ;
- > 10.45 % (8 %) ont été partiellement admises ;
- > 4.90 % (2 %) ont été déclarées sans suite ou rayées du rôle.

### 3.4.3 Observations au Tribunal cantonal

Cette année, 20 (21) décisions sur opposition ont été contestées par recours auprès du Tribunal cantonal (TC) et du Tribunal fédéral.

La section juridique a déposé des observations auprès des tribunaux dans 17 (16) affaires.

22 (51) arrêts ont été rendus par le TC :

- > 54.50 % (74.50 %) des recours ont été rejetés ou déclarés irrecevables ;
- > 27.30 % (12 %) ont été admis ;
- > 9.10 % (13.50 %) ont été partiellement admis ;
- > 9.10 % (0 %) ont été rayés du rôle.

### 3.4.4 Réduction de l'horaire de travail (RHT)

La section juridique a dû traiter un nombre important de demandes RHT en raison des fermetures ou restrictions imposées par les autorités pour endiguer la pandémie de la COVID-19.

	Travailleurs touchés				Heures chômées			
	2020	2021	CH 2020	CH 2021	2020	2021	CH 2020	CH 2021
Janvier	308	13 380	5 355	514 884	13 476	881 190	254 374	514 884
Février	75	13 887	5 077	525 108	5 110	944 452	246 579	525 108
Mars	32 356	10 264	985 014	429 672	1 412 421	817 817	44 352 089	429 672
Avril	41 929	8 970	1 356 754	366 581	3 247 741	631 540	108 458 106	366 581
Mai	32 710	7 416	1 101 492	296 921	1 883 176	484 072	69 145 597	296 921
Juin	15 209	4 307	636 453	197 477	745 067	207 459	36 020 842	197 477
Juillet	8 914	2 111	426 618	115 280	481 960	114 398	24 841 047	115 280
Août	7 085	1 535	362 223	90 322	341 434	82 617	19 319 200	90 322
Septembre	4 394	1 523	255 612	76 462	235 857	82 156	14 188 498	76 462
Octobre	5 140	1 184	253 891	64 166	278 245	64 401	14 551 773	64 166
Novembre	10 366	1 168	352 455	53 725	730 860	58 958	21 874 083	53 725
Décembre	9 495	810	379 965	42 077	543 548	44 542	22 989 937	42 077

## 3.5 Section Organisation et support

### 3.5.1 Statistiques

L'unité statistiques a :

- > adapté et/ou développé, testé et mis en production les rapports dans LAMDA XR et PLASTA Reporting ;
- > testé des rapports LAMDA XR dans le cadre du projet SECO : « Indicateurs de pilotage de l'obligation d'annoncer les postes vacants ». Ce projet a été clôturé en 2021 ;
- > développé, testé et mis en production d'outils de reporting pour la section juridique et la section Chômage.

### 3.5.2 Informatique

Cette année, le support informatique a traité environ 1400 (1500) demandes d'assistance de la part des collaborateurs et des collaboratrices du SPE. L'année a également été marquée par :

- > la modernisation de PLASTA. La nouvelle version de la base de données traitant des demandeurs et demandeuses d'emploi (PLASTA) ainsi que les E-Services « formulaires IPA » et « ISE inscription en ligne » ont été déployés dans les ORP. Les entretiens de suivi en visioconférence ont été rendus possibles grâce à la mise en place d'une procédure et de matériel adaptés.
- > la migration vers Microsoft 365 des applications Outlook, Excel, Word, Access et Powerpoint.
- > la mise à jour de l'ensemble des postes de travail selon la dernière version de Windows 10.
- > la migration de la téléphonie Cisco vers Microsoft Teams.

### 3.5.3 Logistique

En avril, l'unité de la Logistique des mesures du marché du travail (LMMT) a déménagé de Bulle à Fribourg, à la même adresse que l'ORP Centre. Dans la foulée, les bureaux ainsi libérés à Bulle ont été réaménagés pour l'ORP de la Gruyère. De nouveaux aménagements ont été réalisés à l'ORP Centre : bureaux supplémentaires, nouvelles salles de conférence et local de pause.

La santé et la sécurité au travail est une préoccupation constante du SPE. Le déploiement du concept de « bureau standard » s'est terminé en 2021 avec la fin de l'installation des bureaux de la section Marché du travail (Bd. de Pérolles 25).



### 3.5.4 Communication et traduction

La cellule de communication du Service a joué un rôle actif dans la transmission des informations relatives à la crise Covid, tant à l'interne qu'à l'externe. A l'interne auprès des collaborateurs et collaboratrices qui ont travaillé au sein d'un cadre réglementaire aux changements fréquents. A l'externe, auprès des partenaires (organisations faïtières patronales, syndicats, entreprises, etc.) par l'intermédiaire de nouvelles éditions de la newsletter RHT lancée en 2020 et auprès des médias sur des sujets comme la RHT, le chômage ou les contrôles sanitaires en entreprises (plans de protection, respect du télétravail, etc.). Une conférence de presse a par ailleurs été mise sur pied au mois de juin 2021 pour tirer un bilan des conséquences de la crise économique sur le marché de l'emploi fribourgeois.

La communication a également traité en 2021 les quelque 800 questions des usagers reçues dans la boîte mails générale du Service, contre 950 en 2020 et 650 en 2019. A l'interne, elle a publié, tous sujets confondus, près de 110 actualités, contre un peu plus de 120 en 2020, contribuant ainsi à la circulation optimale des informations entre direction et employé-e-s répartis sur plusieurs sites. Plusieurs vidéos, moyen de communication privilégié en temps de pandémie, ont été réalisées pour fédérer le personnel autour d'objectifs communs et remplacer les rencontres formelles et informelles qui n'ont pu avoir lieu en présentiel.

Tous les documents diffusés à l'interne et à l'externe par le SPE (communiqués de presse, newsletters, rapports, actualités, vidéos, etc.) sont traduits en allemand afin d'assurer des prestations équivalentes aux francophones et aux germanophones.

### 3.5.5 Projets

Les projets se sont essentiellement centrés sur : l'amélioration de la gestion documentaire, l'analyse pour l'acquisition d'une solution de gestion d'affaires pour la section Marché du travail et l'optimisation de procédures et d'outils de travail.

## 3.6 Finance et controlling

Le SPE gère toutes les comptabilités fédérales, la comptabilité cantonale et celle du Fonds cantonal de l'emploi. Il s'occupe notamment des salaires à verser mensuellement aux demandeurs et demandeuses d'emploi en programme d'emploi, de l'établissement des attestations d'employeurs, des certificats de salaires et des décomptes AVS, SUVA ou impôt à la source.

Le coût de fonctionnement du SPE a été, en tenant compte des comptabilités cantonales et fédérales mais sans les coûts des MMT, de 24,7 millions de francs (23,9 millions). En outre, 602 917 francs (777 731) ont été prélevés sur le Fonds cantonal de l'emploi pour financer les mesures destinées aux chômeurs et chômeuses ayant épuisé leurs droits aux indemnités fédérales. Les programmes d'emploi en entreprises ont coûté 491 468 francs (522 880) et ceux auprès du canton et des communes 111 449 francs (164 925). A noter que les programmes au sein d'associations n'ont plus été reconduits depuis 2020. Au 31 décembre 2021, le capital du Fonds cantonal de l'emploi se montait à 5,2 millions de francs (4,8 millions).

# 4 Caisse publique de chômage (CPCh)

Administrateur : Philippe Ettlin

## 4.1 Activités

La Caisse publique de chômage (CPCh) est une unité rattachée administrativement à la Direction de l'économie et de l'emploi. Elle est ouverte à tous les assurés domiciliés dans le canton pour leur fournir les prestations prévues par la législation fédérale sur l'assurance-chômage. En outre, elle est à la disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs touchés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de



réduction de l'horaire de travail et les indemnités en cas d'intempéries. Elle est enfin seule compétente pour verser des indemnités en cas d'insolvabilité.

## 4.2 Activités courantes

Après une année 2020 fortement impactée par la pandémie de COVID-19, les indemnités versées ont globalement baissé de près de 25 % en 2021 dû principalement à une importante diminution des décomptes de réductions de l'horaire de travail (RHT). Les indemnités journalières de l'assurance chômage ont quant à elles augmenté d'environ 9 %, dû principalement à une durée plus longue des indemnités chômage.

Pour terminer, la Caisse publique de chômage a notifié 3918 décisions de caisse. Elle a soumis au Service public de l'emploi (SPE) 15 cas pour examen.

## 4.3 Prestations versées aux bénéficiaires

### 4.3.1 Demandes d'indemnités en cas de chômage (IC)

Année	2020	2021	Variation en pourcent
Nombre d'assuré-e-s	8 178	8 801	7,62 %
Nombre d'inscriptions et réinscriptions	8 230	7 568	-8,04 %
<b>Nombre d'indemnités journalières versées</b>	<b>713 729</b>	<b>778 475</b>	<b>9,07 %</b>

### 4.3.2 Demandes d'indemnités en cas d'intempéries

Année	2020	2021	Variation en pourcent
<b>Nombre d'entreprises</b>	<b>8</b>	<b>23</b>	<b>187,50 %</b>

### 4.3.3 Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail

Année	2020	2021	Variation en pourcent
<b>Nombre d'entreprises</b>	<b>5119</b>	<b>2 322</b>	<b>-54,64 %</b>

### 4.3.4 Demande d'indemnités en cas d'insolvabilité

Année	2020	2021	Variation en pourcent
<b>Nombre d'entreprises</b>	<b>21</b>	<b>31</b>	<b>47,62 %</b>

### 4.3.5 Indemnités versées

Année	2020	2021	Variation en pourcent
Chômage complet	130 914 588.95	135 222 818.10	3,29 %
Allocations familiales	2 131 600.15	2 104 605.25	-1,27 %
Mesures relatives au marché du travail (MMT)	4 544 932.15	5 539 792.70	21,89 %
Coût afférent au projet (Organisateur)	30 775 964.50	21 350 639.25	-30,63 %
Intempéries et réduction de l'horaire de travail	205 797 146.10	117 707 638.60	-42,80 %
Insolvabilité	919 141.20	682 214.10	-25,78 %
<b>Total</b>	<b>375 083 373.75</b>	<b>282 607 708.00</b>	<b>-24,65 %</b>

#### 4.3.6 Perte de gain en cas de maladie (art. 94 LEMT)

Année	2020	2021	Variation en pourcent
Nombre de personnes annoncées	136	126	-7,35 %
<b>Nombre de personnes subventionnées</b>	<b>99</b>	<b>74</b>	<b>-25,25 %</b>

## 5 Service du registre du commerce (SRC)

Préposée : Nadège Bosson

### 5.1 Activités

#### 5.1.1 Activités courantes

Dans le courant de l'année 2021, le Service du registre du commerce a traité au total 9480 dossiers aboutissant à des inscriptions, soit 2052 de plus qu'en 2020. Ce chiffre se compose de 1855 inscriptions de nouvelles sociétés, de 1197 radiations et de 6428 modifications concernant les sociétés existantes. Le total de dossiers traités est ainsi supérieur aux années précédentes et reste toujours plus élevé que la moyenne des dix dernières années. Il est à relever que le nombre total de sociétés inscrites continue à croître, soit 47 inscriptions de nouvelles sociétés supplémentaires, en comparaison à 2020. Le maintien du nombre d'inscriptions élevé en 2021 est dû notamment au nombre d'inscriptions important découlant des fusions de communes dans le canton de Fribourg au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ainsi qu'à l'obligation légale de convertir les actions au porteur non autorisées en actions nominatives. Le registre du commerce du canton de Fribourg affichait 22 989 sociétés inscrites au 31 décembre 2021 contre 23 638 sociétés inscrites au 31 décembre 2020.

#### 5.1.2 Evénements particuliers

En collaboration avec le Secrétariat de cyberadministration, le Service du registre du commerce poursuit l'avancement de son prochain projet de digitalisation, soit l'inscription d'entreprises individuelles au guichet virtuel de l'Etat de Fribourg. Ce projet s'inscrit dans la modernisation du registre du commerce selon les lignes directrices de l'Ordonnance sur le registre du commerce. Le guichet virtuel de cyberadministration permet à ses utilisateurs d'inscrire et de gérer des personnes morales. Les utilisateurs du guichet virtuel autorisés à représenter les personnes morales peuvent agir au nom de ces personnes morales. Toute inscription doit être validée par une entité compétente. Ainsi et ce depuis octobre 2021, les inscriptions dans le guichet virtuel des entreprises et des sociétés inscrites au registre du commerce du canton de Fribourg sont traitées et vérifiées par le Service du registre du commerce. De plus, le Service du registre du commerce a pris position fin avril 2021 concernant une procédure de consultation sur la modification de l'Ordonnance sur le registre du commerce. Cette révision a essentiellement pour but d'adapter l'Ordonnance sur le registre du commerce (ORC) aux dispositions non encore entrées en vigueur du Code des obligations (CO) qui ont été adoptées en date du 19 juin 2020. Ces dispositions impliquent diverses adaptations de l'ORC, en particulier s'agissant des prescriptions en matière de fondation des sociétés et de capital. Le Service du registre du commerce a également contribué à la formation continue de son personnel en organisant diverses formations.

### 5.2 Statistiques

#### 5.2.1 Etat des sociétés actives

Au 31 décembre 2021, l'état des sociétés actives inscrites auprès du Service du registre du commerce était le suivant :

Entreprises individuelles (EI)	6707
Sociétés en nom collectif (SNC)	420
Sociétés en commandite (SC)	20

Entreprises individuelles (EI)	6707
Sociétés anonymes (SA)	7399
Sociétés à responsabilité limitée (Sàrl)	7260
Etablissements de droit public (EDP)	27
Sociétés d'investissement à capital variable (SICAV)	1
Sociétés coopératives (COOP)	460
Succursales d'une entreprise étrangère (SEE)	71
Succursales d'une entreprise suisse (SES)	492
Associations (ASS)	284
Fondations (FOND)	485
Entreprises non astreintes à inscription (PRO)	11
Indivisions (IND)	1
<b>Total</b>	<b>23 638</b>

### 5.2.2 Tableau comparatif par rapport à la langue d'inscription

Total des sociétés actives inscrites en langue française	18 449
Total des sociétés actives inscrites en langue allemande	5189

### 5.2.3 Tableau comparatif des nouvelles sociétés

	ASS	COOP	EI	FOND	SA	SARL	SEE/ SES	SNC/SC	IND	SICAV	PRO	EDP
<b>2004</b>	7	2	348	17	256	309	80	31				
<b>2005</b>	7	3	351	24	292	350	60	49				
<b>2006</b>	7	5	359	14	298	372	46	54				
<b>2007</b>	8	5	374	17	291	415	57	43				
<b>2008</b>	18	0	379	19	334	398	42	32				
<b>2009</b>	15	6	376	15	293	448	38	36				
<b>2010</b>	9	2	420	10	317	430	36	24				
<b>2011</b>	6	5	401	13	385	492	59	32				
<b>2012</b>	7	4	445	20	327	476	35	34				
<b>2013</b>	13	5	471	13	375	519	40	48				
<b>2014</b>	18	4	407	9	273	441	32	38				
<b>2015</b>	11	6	491	10	264	417	35	50				
<b>2016</b>	17	4	504	10	276	481	29	45				
<b>2017</b>	12	2	550	10	275	510	54	66				
<b>2018</b>	11	1	545	9	326	617	36	40				
<b>2019</b>	12	8	552	12	348	646	46	56				
<b>2020</b>	17	6	620	15	339	689	45	74	1	1	1	
<b>2021</b>	17	6	605	24	365	732	56	48				2

## 5.3 Collaborations intercantionales

Comme à l'accoutumée, le Service a participé aux séances de travail semestrielles d'un groupe d'offices de registres de commerce alémaniques, soit de Zurich, Argovie, Soleure, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, Berne et Haut-Valais. Ces séances ont pour but de discuter des questions juridiques liées aux inscriptions. Dans ce même but, le Service du registre du commerce du canton de Fribourg a également participé à la séance de travail des offices des registres de

---

commerce des cantons romands, soit de Genève, Vaud, Neuchâtel, Jura et Bas-Valais. En raison de la pandémie de Covid-19, ces séances ont eu lieu pour la plupart par visioconférence.

## 5.4 Affaires contentieuses

Pour l'année 2021, aucune affaire contentieuse n'est à signaler.

# 6 Service de l'énergie (SdE)

---

Chef de service : Serge Boschung

## 6.1 Activités

### 6.1.1 Généralités

Le Service de l'énergie (SdE) (ci-après : le Service) a pour mission de concrétiser la politique énergétique du canton, dont les priorités sont de substituer les énergies fossiles par des énergies renouvelables et de réduire sensiblement la consommation d'énergie, ceci en cohérence avec les impératifs de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Il encourage notamment l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables. Former et informer les professionnels et le public en général sur le domaine de l'énergie est également une de ses tâches.

Le SdE a également la charge de l'application de la Loi sur l'approvisionnement en énergie électrique (LAEE) et des procédures d'autorisation pour le développement du réseau de gaz.

### 6.1.2 Activités courantes

Les objectifs de politique énergétique du canton, lesquels sont compatibles avec ceux de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, visent la « Société à 4000 Watts » d'ici 2030, et à plus long terme la « Société à 2000 Watts » d'ici 2050. Pour ce faire, le canton soutient notamment l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et l'utilisation des énergies renouvelables avec son Programme Bâtiments, dopé par le plan de relance COVID-19 en 2021.

Le Service, en collaboration avec le Service des bâtiments, la section SIA Fribourg et l'Association des mandataires de la construction (AFMC), a élaboré un guide des bonnes pratiques pour la conception, la construction et l'exploitation des bâtiments publics soumis à l'exemplarité des collectivités publiques, avec un accent particulier mis sur les bâtiments scolaires. Il s'adresse aux professionnels chargés de concevoir les bâtiments et leurs installations, mais également aux maîtres d'ouvrage.

D'autres actions d'information et d'accompagnement auprès des communes ont été menées, en collaboration avec les programmes « SuisseEnergie pour les communes », les Associations « Cité de l'énergie », « Energo », « Minergie® », « CECB® » et autres organisations faitières nationales.

Le Service représente également les intérêts des cantons romands dans l'association Minergie® et divers groupes de travail de la Conférence suisse des services de l'énergie (EnFK).

L'édition 2021 d'Energissima, le Salon des solutions durables pour la construction, l'habitat et la mobilité, a été organisée sous une forme entièrement numérique. Afin de maintenir le lien avec les partenaires et le public, un programme de réflexion revêtant une forme digitale a été développé, en collaboration avec Cité de l'Énergie.

Un nouveau thème « Energie » est maintenant consultable sur le portail cartographique fribourgeois. Il contient les zones de desserte de l'approvisionnement en électricité, les localités avec présence d'un chauffage à distance et les stations météo (degrés-jours et températures moyennes)

---

La Commission cantonale de l'énergie (CCE) a tenu une séance durant l'année 2021, au cours de laquelle les thèmes suivants ont été présentés et discutés : état de situation et mise en œuvre de la LEn, Plan directeur cantonal, Loi sur le CO<sub>2</sub>, projet du Centre de compétences en rénovation des bâtiments, Programme Bâtiments.

### 6.1.3 Projets en cours

- > Création d'un Centre de Compétences en Rénovation des Bâtiments (CCRB) : Ce projet en cours de développement sera soumis au Conseil d'Etat début 2022. Il a pour objectif de créer un cadre propice à augmenter sensiblement la rénovation des bâtiments et profiler à terme le canton comme un pôle romand dans ce domaine. Par ce biais, une campagne pilote de Cafés-Conseils pour les propriétaires privés a été menée. Des rencontres d'échanges entre propriétaires de maisons individuelles et des professionnels de la rénovation ont été organisées au cours de l'année.
- > Géothermie profonde : L'étude pour développer le potentiel de cette technologie dans le canton et construire des centrales de chauffage à distance pour alimenter les centres urbains se poursuit. Une campagne sismique (activité de surface) pourrait débuter dès 2022.
- > Economie d'énergie : Les programmes d'audit énergétique professionnel PEIK (pour les PME) et agriPEIK (pour les exploitations agricoles), créés par SuisseEnergie, accompagnent les entreprises dans leurs projets de rationalisation de l'énergie consommée.

## 6.2 Formation

### 6.2.1 Programme de formation continue pour les professionnels

Différents cours ou autres activités ont été proposés, en collaboration avec Energie-FR, abordant les thèmes suivants :

- > Enveloppe énergétique du bâtiment
- > SIA 380/1
- > Rénovation énergétique des bâtiments
- > Rénover son bâtiment et Programme Bâtiments Fribourg

En collaboration avec Energie-FR et le Service, des cours dans le domaine des pompes à chaleur ont été dispensés par le Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur.

A noter qu'en raison de la pandémie de Coronavirus, plusieurs cours et soirées d'information ont été annulés et reportés.

Le Service a été impliqué dans la préparation de plusieurs projets : collaboration avec la CRDE Technico et coordination avec les HES des différents cantons dans le but d'unifier l'offre de formation.

### 6.2.2 Promotion/formation pour la jeunesse

Le Service poursuit son action d'information et de sensibilisation, auprès des nouvelles générations, sur les questions énergétiques et le développement de bons réflexes en matière d'énergie.

Le programme appelé « Animation énergie » est proposé gratuitement aux enseignants des classes primaires francophones et alémaniques de 6H et 8H du canton, mais également pour les classes de 5H et 7H généralement au cours du deuxième semestre. Durant l'année scolaire 2020/2021, 1932 élèves ont bénéficié de ce cours.

Le Service soutient également la diffusion d'un programme intitulé « Enerschool » pour les cycles d'orientation et les collèges. Au cours de l'année 2021, les projets initiés ont été poursuivis.

## 6.3 Procédures d'autorisation de construire

### 6.3.1 Demandes de permis de construire

Au sens de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 2 décembre 2008 (LATeC) et en application des dispositions légales en matière d'énergie, le Service doit s'assurer que l'enveloppe thermique des bâtiments soit conforme, de même que les installations techniques. Au cours de l'année 2021, le Service a contrôlé et préavisé 3886 demandes de permis de construire (procédures ordinaires, préalables et procédures simplifiées).

---

### 6.3.2 Préavis PAL/PAD

Au vu de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 2 décembre 2008 (LATEC) et en application des dispositions légales en matière d'énergie, le Service préavise tous les plans d'aménagement local (PAL) et tous les plans d'aménagement de détail (PAD) transmis pour examen auprès du Service des constructions et de l'aménagement du territoire. Au cours de l'année 2021, le Service a contrôlé et préavisé 42 dossiers.

### 6.3.3 Installations de réfrigération et/ou d'humidification, autorisations et dérogations diverses

Conformément à la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie, le Service a accordé, en 2021, 9 autorisations pour des installations de réfrigération et/ou d'humidification, de chauffage électrique direct, de chaudière à gaz naturel, de chaudière à mazout sans condensation, etc.

### 6.3.4 Gaz naturel

En application de l'arrêté du 5 juin 1979 sur les installations de transports par conduites de combustibles ou carburants liquides ou gazeux non soumises à concession fédérale, le Service a autorisé le déplacement, la construction et/ou l'exploitation des réseaux suivants :

Groupe E Celsius SA :

- > Commune d'Estavayer
- > Commune de Cugy
- > Commune de Sâles
- > Commune de Fribourg, Rue St-Michel, Place Notre-Dame, Chemin Charles-Meuwly
- > Commune de Galmiz
- > Commune de Marly, MIC
- > Commune de Schmitten, Industriestrasse
- > Commune de Romont, La Maillarde

### 6.3.5 Ligne haute tension

Le Service n'a préavisé aucune demande d'approbation de plans portant sur des installations électriques.

## 6.4 Programme d'encouragement en matière d'énergie

Grâce au plan de relance décidé par le Conseil d'Etat en novembre 2020, le Programme Bâtiments Fribourg a vu ses taux de subventionnement augmenter de 50 %. Le montant supplémentaire était prévu pour une durée déterminée (du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 31 décembre 2022), ou dans les limites financières à disposition. Le Programme a connu un succès sans précédent, avec pratiquement un doublement des demandes en 2021 par rapport à 2020, et l'intégralité du montant octroyé dans le cadre de ce plan de relance a été utilisé. Dès le 10 décembre 2021, le Programme Bâtiments Fribourg est revenu à sa forme antérieure (disparition du 50 % supplémentaire alloué pour toutes les mesures) et va se poursuivre, et ce en principe au moins jusqu'en 2025, selon les disponibilités du Fonds cantonal de l'énergie.

Conformément au règlement du 5 novembre 2019 sur l'énergie, en vigueur depuis le 01.01.2020, le Service a délivré les promesses de subvention suivantes :

Mesure	Promesses	Montant (francs)
Isolation thermique (M-01)	484	11 958 961
Chauffage à bois avec réservoir journalier (M-02)	25	167 808
Chauffage à bois automatique, puissance inférieure ou égale à 70 kW (M-03)	69	530 912
Chauffage à bois automatique, puissance supérieure à 70 kW (M-04)	3	72 786
Pompes à chaleur air/eau (M-05)	889	8 405 597
Pompes à chaleur saumure/eau et eau/eau (M-06)	333	4 981 121
Raccordement à un réseau de chauffage à distance (M-07)	287	3 050 847
Capteurs solaires thermiques (M-08)	35	188 835
Amélioration de la classe CECB (M-10)	174	8 099 285
Rénovation complète avec certificat Minergie (M-12)	15	1 669 210
Nouvelle construction Minergie-P (M-16)	21	1 788 583
Nouvelle construction CECB A/A (M-17)	106	6 166 300
Chaleur à distance : réseau de chaleur / production de chaleur (M-18)	8	1 926 780
<b>Total</b>	<b>2449</b>	<b>49 007 025</b>

## 6.5 Collaborations intercantionales

Sur le plan intercantonal, le Service a participé à différents groupes de travail ou d'accompagnement mis en place notamment par l'Office fédéral de l'énergie, la Conférence des directeurs et des services cantonaux de l'énergie et la Conférence romande des services de l'énergie. Depuis août 2021, cette dernière est par ailleurs présidée par le chef du service.

En 2021, les actions suivantes ont notamment été entreprises :

- > Suivi de la plateforme [www.energie-environnement.ch](http://www.energie-environnement.ch), plateforme d'information des services de l'énergie et de l'environnement des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud.
- > Mise à jour de la plateforme ConsoBat, qui permet une optimisation du chauffage et la consommation d'énergie, en lien directe avec les températures d'une région donnée.
- > Le travail de réflexion en vue d'une campagne d'information sur la mobilité électrique planifiée pour 2021 a été reportée à 2022 en raison de la pandémie de Covid-19.

## 6.6 Législation

La nouvelle loi sur l'énergie et son règlement d'application sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La législation cantonale répond aux objectifs fixés par le Conseil d'Etat dans sa stratégie énergétique du 29 septembre 2009 et est en adéquation avec les objectifs visés par la Confédération.

Elle demande également aux collectivités publiques (canton et communes) d'être exemplaires dans l'ensemble de leurs activités législatives, administratives et d'exploitation de leurs biens. Elles doivent tenir compte de la nécessité d'utiliser rationnellement l'énergie, d'en diversifier les sources d'approvisionnement et de favoriser l'utilisation des énergies renouvelables.



---

## 7 Service de la Statistique (SStat)

---

Chef de service : Thomas Christin

### 7.1 Activités

#### 7.1.1 Collecte de données

Le Service de la statistique (SStat) procède à des enquêtes dans le cadre de relevés qui sont pour la plupart coordonnés au niveau fédéral. C'est le cas notamment du recensement scolaire, pour lequel des données individuelles portant sur plus de 50 000 élèves et le personnel enseignant doivent être annuellement transmises à l'Office fédéral de la statistique (OFS). Autrefois collectées par voie d'enquête par formulaires papier ou par extraction plus ou moins manuelle à partir des fichiers tenus par les écoles et le SPO, les données nécessaires à cette statistique fédérale peuvent progressivement être tirées directement des systèmes mis en place dans le cadre du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE). Ce changement se fait au rythme de l'équipement des différents niveaux scolaires en nouveaux systèmes d'information. Depuis 2015, les données des écoles primaires ont ainsi pu être partiellement extraites du système PRIMEO. Depuis 2019 et avec le soutien du SStat, des répondants-métiers transmettent directement les fichiers à l'OFS, évitant ainsi une étape intermédiaire effectuée précédemment par le Service. Depuis 2020, pour l'année scolaire 2018/19, les résultats sont élaborés sur la base des données retournées au canton par l'Office fédéral de la statistique après avoir été contrôlées et consolidées avec celles des autres cantons. Dans le second semestre 2021, le SStat s'est fortement impliqué pour préciser les règles de procédures, clarifier les activités des répondants-métier afin d'améliorer la pertinence des données récoltées.

Outre cette enquête importante, le service de la statistique contribue à la collecte et la validation des données de la statistique fédérale dans de nombreux domaines (voir le chapitre suivant). Le rôle des cantons dans les relevés fédéraux est réglé par l'article 7 de la loi sur la statistique fédérale, ainsi que par l'ordonnance concernant l'organisation de la statistique fédérale et l'ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux, dont l'annexe fournit une liste exhaustive des enquêtes fédérales avec mention – le cas échéant – de la participation des cantons.

#### 7.1.2 Exploitation des données

Conformément à la tendance de la statistique moderne et au souhait exprimé par le législateur dans l'article 5 de la loi sur la statistique cantonale, les informations statistiques sont toujours plus souvent tirées de registres ou de données administratives, c'est-à-dire des données qui n'ont a priori pas été collectées à des fins statistiques. Certaines statistiques sur la population sont ainsi tirées du registre cantonal de la population FriPers, ainsi que d'autres registres fédéraux (SYMIC, INFOSTAR, etc.). La statistique de la construction est établie à partir du registre fédéral des bâtiments et logements (RegBL). La statistique sur le chômage est produite sur la base des données du système d'information LAMDA du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). La statistique fédérale des entreprises STATENT, partiellement fondée sur les registres AVS et réalisée en étroite collaboration avec les cantons en lieu et place des anciens recensements des entreprises, livre depuis 2011 ses données annuellement au lieu d'une fois tous les 3 ou 4 ans (trois fois par décennie) auparavant et offre désormais la possibilité d'analyser des séries temporelles. Afin d'assumer son rôle en tant que responsable de la qualité des données sur la population au sens de l'article 9 de la loi fédérale sur l'harmonisation de registres, le SStat soutient activement les communes dans leur tâche de mise à jour du registre des habitants et du registre des bâtiments et logements (RegBL).

Pour obtenir les informations qui ne figurent pas dans les registres, le Service de la statistique exploite principalement des données issues d'enquêtes par échantillons, notamment de celles qui ont été mises en place depuis 2010 par l'Office fédéral de la statistique pour compenser au moins en partie l'abandon du recensement exhaustif de la population. En 2021, le SStat a notamment reçu et validé les données révisées de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) et, comme chaque année, celles du relevé structurel (RS). Le SStat dispose actuellement des données

---

cantoniales 2018 de l'enquête structurelle sur les salaires (ESS) – les données 2020 devraient parvenir au Service de la statistique dans le courant 2022. Le canton de Fribourg cofinance cette enquête en vue d'obtenir une densification de l'échantillon sur son territoire. Cette densification permet entre autres d'améliorer la qualité et le niveau de détail livrés par le calculateur des salaires disponible en ligne via le site du service.

### 7.1.3 Diffusion des résultats

Les résultats statistiques sont principalement diffusés sous forme électronique, par le biais du site [www.stat-fr.ch](http://www.stat-fr.ch) (ou [www.fr.ch/sstat](http://www.fr.ch/sstat)). Seules les publications historiques telles que l'annuaire statistique et le mémento Le canton de Fribourg en chiffres ont fait l'objet d'une publication imprimée en 2021. L'édition 2022 de l'annuaire statistique, publiée à la fin de l'année 2021 comprenait un chapitre spécifique avec des chiffres liés à COVID-19. Les autres diffusions telles que la publication trimestrielle Conjoncture fribourgeoise, basée notamment sur l'enquête conjoncturelle du KOF cofinancée par le canton de Fribourg, ou encore les actualisations sur les prénoms et patronymes sont diffusées exclusivement sous forme électronique.

Des infographies diffusées à un rythme bimestriel synthétisent les résultats principaux sur une thématique particulière et le SStat présente depuis 2019, une fois par semaine, une brève information sur le site et les réseaux sociaux.

Depuis 2019, le SStat publie annuellement des scénarios démographiques par districts, ainsi qu'un outil paramétrable permettant de simuler des scénarios en fonction des propres hypothèses de l'utilisateur en matière de migrations.

Le SStat procède à la mise à jour des données du Cercle Indicateurs concernant le canton de Fribourg. Ce système d'indicateurs issu de la collaboration entre la plupart des cantons, l'Office fédéral du développement territorial et l'Office fédéral de la statistique fournit une batterie d'indicateurs concernant les différents aspects du développement durable.

Le SStat travaille à la refonte de son système de diffusion de masse (2,8 millions de données) sur le web, la solution actuelle n'étant plus adaptée au nouveau site de l'Etat et aux attentes des utilisateurs de smartphones. Pour cela, et aussi pour automatiser la diffusion des données une demande a été faite en fin d'année 2021 auprès du SITel pour la mise en place d'une nouvelle plateforme de diffusion de type Open Government Data (OGD).

Enfin, de nombreux résultats et exploitations spécifiques de données statistiques sont fournis en réponses à des demandes individuelles (environ 500 par année) qui parviennent au SStat par formulaire, par courriel ou par téléphone, en provenance des milieux politiques et économiques, de la recherche scientifique, des médias ou de particuliers. Le Service de la statistique alimente enfin en données statistiques les différents observatoires thématiques du canton (observatoires du marché du travail, du tourisme, du logement et immobilier, etc.).

### 7.1.4 Conseils

Le Service de la statistique soutient les services de l'administration cantonale ou d'autres entités dans le cadre de travaux à caractère statistique.

## 7.2 Projets et événements particuliers

Le SStat collabore au projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE) dirigé par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) en veillant à ce qu'y soient intégrés les besoins de la statistique fédérale. Il participe aussi aux projets d'informatisation complète des procédures de demande de permis de construire, là aussi pour veiller à la compatibilité des systèmes avec le registre fédéral des bâtiments et logements et avec les besoins de la statistique fédérale de la construction. Depuis 2019, le SStat est très fortement impliqué dans le développement du projet de référentiels transversaux de données sur les personnes et les entreprises, mené sous l'égide de la Chancellerie. Le SStat soutient en outre la mise en place de l'Observatoire du logement et de l'immobilier par la mise à disposition des données qui lui sont nécessaires et par l'appariement des différentes sources dans le respect des exigences de la protection des données. Le SStat collabore depuis fin 2021 au programme de transformation SAP dirigé par le Service informatique et des télécommunications (SITel) dans la cadre d'un projet visant à développer l'utilisation d'outils de type Business Intelligence (BI) au sein de l'Etat. Dans le cadre du rapport sur la situation sociale et la pauvreté diffusé par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), le SStat aurait dû procéder seul à la préparation et à l'analyse

des données fournies par le Service cantonal des contributions (SCC). Face à la très grande complexité de ce dossier, d'entente avec le SASoc et le SCC, les travaux préparatoires et d'analyses se poursuivront en 2022 avec le soutien du SCC pour assurer le transfert de connaissances.

En complément aux statistiques proposées par la page officielle de l'Etat, le Service de la Statistique (SStat) maintient une page dédiée à la Covid-19. De plus, avec l'arrivée des chiffres provisoires sur l'évolution démographique des cantons en 2020, une première exploration des effets de la pandémie sur la démographie de notre canton a pu être réalisée et diffusée sous forme d'actualité au printemps 2021.

### 7.3 Collaboration intercantonale et avec la Confédération

Le Service de la statistique est actif au sein de la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT), de la Conférence des offices statistiques romands et tessinois (CORT) et de l'organe de collaboration et de coordination statistique entre les régions et la Confédération (REGIOSTAT).

Comme plusieurs offices fédéraux et la plupart des services statistiques des cantons et des villes, le SStat est signataire de la Charte de la statistique publique suisse, elle-même inspirée du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Il s'engage à ce titre à respecter les principes de la Charte concernant notamment l'indépendance, l'objectivité, la protection des données et le professionnalisme. Dans le but de faciliter les échanges de données statistiques de base et d'assurer une protection optimale des données individuelles, le SStat avait contribué à l'élaboration d'un contrat-cadre avec l'Office fédéral de la statistique, lequel est assorti d'un règlement interne de traitement des données. Ce nouveau dispositif sera signé et entrera en vigueur en 2022.

## 8 Service du logement (SLog)

Responsable : Pascal Krattinger

### 8.1 Activités

#### 8.1.1 Marché du logement

Au 1er juin 2021, 2853 logements vacants ont été recensés dans le canton de Fribourg selon la statistique émise par l'office fédéral de la statistique sur la base des données fournies par les communes, soit 74 unités de moins que l'année précédente mais néanmoins 625 de plus qu'il y a 3 ans. Le taux de logements vacants, rapporté au total des logements, passe de 1,89 % en 2020 à 1,80 % en 2021.

Le taux de logements vacants varie d'un district à l'autre et a tendance globalement à se stabiliser. Il se présente comme suit :

	2019	2020	2021
Canton	1,83 %	1,89 %	1,80 %
Sarine	1,81 %	2,05 %	2,03 %
Glâne	2,26 %	2,92 %	2,30 %
Gruyère	2,04 %	1,66 %	1,50 %
Broye	1,88 %	2,01 %	2,05 %
Veveyse	1,02 %	1,08 %	0,85 %
Singine	1,78 %	1,63 %	1,69 %
Lac	1,66 %	1,77 %	1,71 %

La répartition des logements vacants est la suivante :

	2019	2020	2021
1 et 2 pièces	26,8 %	25,4 %	29,8 %
3 pièces	36,1 %	37,4 %	33,7 %
4 pièces	26,5 %	27 %	26,7 %
5 pièces et plus	10,5 %	10,2 %	9,8 %

En outre, sur l'ensemble des logements vides, 90,9 % (90,7 % en 2020 et 86,2 % 2019) sont à louer et 9,1 % (9,3 % en 2020 et 13,8 % en 2019) sont à vendre en 2021.

Les appartements de 1 et 2 pièces représentent 10 % du total des logements vacants à vendre. Par contre, les appartements de 5 pièces et plus représentent 41 % des logements vacants à vendre.

Les chiffres fournis par l'OFS diffèrent assez fortement de ceux fournis par l'Observatoire logement et immobilier mis en place par la Haute école de gestion (HEG) de la HES-SO. A noter que ces chiffres ne sont pas directement comparables mais fournissent, au travers de l'Observatoire et selon les professionnels de l'immobilier, des informations plus en adéquation avec la réalité immobilière du canton. Les 2 principales communes du canton, soit Fribourg et Bulle, disposent des chiffres de l'Observatoire.

La proportion des logements vacants (OFS) et des logements sans contrat de bail (Observatoire) est la suivante :

	OFS 1.6.2021	Observatoire 30.06.2021
Fribourg	2,26 %	3,46 %
Bulle	1,84 %	5,6 %

### 8.1.2 Abaissement des loyers par les pouvoirs publics

En application de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accèsion à la propriété de logements (LCAP) et de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, le Service s'est concentré sur les quatre tâches principales suivantes :

- > 67 promesses de subventions, débouchant sur la signature de 41 nouveaux contrats de bail. Ces chiffres démontrent un taux de rotation des locataires de plus de 14 % par an ;
- > paiements des subventions cantonales et communales aux bénéficiaires. Les contributions cantonales dues au titre de l'abaissement des loyers se sont élevées à 302 857 francs en 2021 (contre 755 308 francs en 2020 et 1 827 066 francs en 2019) ; quant aux contributions communales, elles ont atteint 136 143 francs en 2021 (contre 324 355 francs en 2020 et 887 149 francs en 2019) ; le Service calcule également les subventions fédérales, qui se sont élevées à 580 886 francs en 2021 (1 261 654 francs en 2020 et 2 777 407 francs en 2019). Les subventions globales via la LCAP ont donc diminué de 5 491 622 francs à 1 019 886 francs entre 2019 et 2021 ;
- > contrôle de la situation personnelle et financière des bénéficiaires de l'aide fédérale et cantonale pour un parc de 374 logements à fin 2021 (551 à fin 2020 et 1357 à fin 2019) par le biais de révisions individuelles de situation et de révisions globales d'immeubles. A la suite de ces contrôles, un certain nombre de subventions ont été corrigées ;
- > contrôle pour le compte de l'Office fédéral du logement (OFL) de 22 % des loyers, soit 82 loyers sur 374 afin de vérifier si les propriétaires et régies ne facturent pas un loyer dépassant le plan des loyers.

Par ailleurs, le Service est depuis quelques années de plus en plus sollicité par les bénéficiaires d'aide en ce qui concerne le mode de fonctionnement et la durée des aides LCAP, et de nombreux renseignements sont fournis par téléphone ou mail. La thématique de la fin programmée des aides est très présente, que ce soit du côté des régies, des locataires, et des communes. Le Service a appuyé divers propriétaires dans les démarches visant à passer du système de logements subventionnés à un système se référant au marché libre.

---

### 8.1.3 Suivi des aides octroyées

Les propriétaires d'immeubles construits en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 30 juin 1942 concernant les mesures destinées à atténuer la pénurie de logements et à faciliter la construction d'immeubles, de l'arrêté fédéral du 8 octobre 1947 concernant les mesures destinées à encourager la construction de maisons d'habitation, ainsi que des diverses lois concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne, ont l'obligation de rembourser les subventions à la Confédération, à l'Etat et aux communes en cas de vente de leur immeuble avec bénéfice. En 2020, 1 immeuble a fait l'objet d'un remboursement de subventions qui se sont élevées à 15 300 francs (17 890 francs en 2020 et 14 700 francs en 2019). Les parts revenant à la Confédération et à la commune concernée ont été restituées.

### 8.1.4 Réserves de terrains

En 2021, aucune requête n'a été déposée par les sociétés immobilières en vue d'obtenir de l'Etat, en application du décret du 11 mai 1977 relatif aux réserves de terrains à bâtir, une garantie d'emprunt pour une réservation de terrain.

### 8.1.5 Vente d'immeubles aux étrangers

Selon l'article 25 de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, les loyers des immeubles ayant fait l'objet d'acquisition par des personnes à l'étranger sont fixés par le Service du logement. En 2021, le Service a été saisi de 3 demandes ou de radiation de charges. Le Service a collaboré à plusieurs reprises avec la Commission pour l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger dans le cadre de revente de biens et du respect des plans des loyers.

### 8.1.6 Commission cantonale du logement

La Commission cantonale du logement a essentiellement pour but d'analyser l'offre et la demande de logements, le prix des loyers, et de susciter des initiatives tendant à promouvoir la mise à disposition de logements à louer et en propriété à bon marché. La Commission dispose d'un groupe de travail technique qui peut être amené à effectuer diverses analyses.

Compte tenu de la crise COVID et de la situation globale en matière de logement, la commission n'a pas siégé en 2021.

### 8.1.7 Collaborations intercantionales

Les services cantonaux latins du logement (de la Suisse romande et du Tessin) organisent chaque année une rencontre intercantonale avec l'Office fédéral du logement (OFL) pour un échange de vues. Cette réunion a eu lieu en novembre 2021 à Genève, avec comme point d'orgue la visite des diverses gares du CEVA (ligne ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse) ainsi que les aménagements immobiliers suite à la construction de ces dernières.

### 8.1.8 Affaires contentieuses

La Direction de l'économie et de l'emploi n'a été saisie d'aucun recours en 2021 en matière de logement.

### 8.1.9 Politique du logement

Les aides au travers de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP) se réduisent progressivement et seront quasiment inexistantes en 2024. La loi fédérale sur le logement du 21 mars 2003 (LOG) fournit une aide indirecte aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique (MOUP) qui sont principalement des coopératives d'habitations et des fondations. Elle remplace la LCAP, et ses effets se développent progressivement dans le canton de Fribourg. Les MOUP peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de diverses aides en relation avec la LOG. Les aides les plus fréquentes sont le recours au fonds de roulement des organisations faitières des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, les prêts de la centrale d'émission pour la construction de logement (CCL) et les examens techniques de projets par l'Office fédéral du logement (OFL).

Le Service a appuyé plusieurs MOUP et communes dans le cadre de la connaissance des outils de la LOG. Diverses demandes de prêts ont été faites par des MOUP existants ou nouveaux, et ont permis de parfaire les financements de

---

nouveaux projets ou la rénovation d'immeubles existants. Plusieurs MOUP ont augmenté leur parc immobilier par des acquisitions.

Le Service participe activement au développement de l'association fribourgeoise des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, nouvelle association créée en novembre 2019. L'émergence de cette association est un point très positif en matière de création d'immeubles à loyers abordables.

#### 8.1.10 Forum du logement

Le service du logement a été la principale cheville ouvrière du 4<sup>ème</sup> forum du logement qui s'est déroulé le 1<sup>er</sup> octobre 2021 en présence de 150 personnes. Cette manifestation, réalisée conjointement par 4 services de la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE), de la Direction de la Santé et des affaires sociales (DSAS) et de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), a traité notamment de la thématique du logement des seniors, les thèmes étant regroupés autour de la question : Faut-il changer de logement ou changer son logement ? L'édition 2021 a permis un intéressant mélange entre les présentations académiques de divers professeurs de la HES-SO et celles de professionnels aguerris.

#### 8.1.11 Observatoire du logement et de l'immobilier

Le Service participe de plein pied à la mise en place de l'Observatoire du logement et immobilier en tant que membre actif du comité de pilotage de l'observatoire. De nombreuses séances ont été organisées, tant sur des aspects organisationnels que juridiques, afin de permettre la parution des chiffres pour le pilote « ville de Fribourg ». Les chiffres pour la ville de Bulle ont été publiés à fin 2021 et il est à noter un fort intérêt pour l'Observatoire, tant par l'Office fédéral du logement que par l'Office fédéral de la statistique qui est chargé notamment de publier la statistique sur le taux de logements vacants. Plusieurs autres régions vont faire l'objet d'une statistique via l'Observatoire à partir de 2022.

Le projet se démarque des autres observatoires par la collecte de données directement auprès des régions immobilières. Ces dernières sont très actives et permettent de fournir des données représentatives du marché immobilier, avec un degré de précision permettant d'avoir des informations au niveau des quartiers. Le but de l'observatoire est de couvrir à terme une part suffisamment représentative de logements pour tout le canton afin de fournir des informations précises aux acteurs de l'immobilier

Le Service continuera son étroite collaboration avec l'observatoire.

#### 8.1.12 Politique d'information

Le Service travaille également avec d'autres services de l'Etat afin d'intégrer le logement dans les discussions et stratégies transversales. Il participe à divers groupes de travail et plateformes ayant un lien avec le logement. Il continue d'avoir de fréquents contacts avec les communes, les milieux de l'immobilier et diverses associations.

#### 8.1.13 Crise du coronavirus COVID-19 / SLOG

A l'instar de 2020, le Service du logement a mis, en 2021, l'intégralité de son effectif à disposition du Secrétariat général de la Direction de l'économie et de l'emploi afin de gérer les diverses aides en lien avec la pandémie. Pour 2021, le Service comptait 3 collaborateurs et 4 étudiants qui ont été actifs pour l'aide ordinaire au cas de rigueur, soit les entreprises ayant perdu plus de 40 % de leur chiffre d'affaires par rapport aux montants 2018/2019. Cette aide a été formalisée par une base juridique sous la forme d'une ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien au cas de rigueur (OMECR). Le Service a travaillé en étroite collaboration avec 5 fiduciaires de la place de Fribourg, afin de permettre le traitement de plus de 600 demandes d'aides. Les décisions n'ont fait l'objet que de 2 recours, tous deux rejetés. Le Service a également été chargé de formaliser les contrôles et les factures des diverses aides à la Confédération afin de récupérer les aides fédérales promises selon l'ordonnance concernant les mesures pour les cas de rigueur destinées aux entreprises en lien avec l'épidémie de COVID 19.

La gestion des aides liées au COVID-19 a représenté une part prépondérante de l'activité du Service durant l'année 2021.



---

## 9 Service de la formation professionnelle (SFP)

---

Chef de service : Christophe Nydegger

### 9.1 Activités

Le nombre de personnes en formation professionnelle initiale enregistré au Service s'élève à 9250, ce qui correspond à une augmentation de 1 % par rapport au chiffre de l'année précédente. Les offres de préparation à la formation professionnelle accusent une petite baisse de leurs effectifs (-1,5 %), ce qui n'a cependant pas d'influence négative sur le résultat global. La formation professionnelle initiale enregistre à nouveau une augmentation des effectifs, sauf pour la catégorie des candidats selon les art. 31 et 32 OFPr (-5,5 %). En revanche, les effectifs des auditeurs à la maturité professionnelle à plein-temps MP2 sont en augmentation de 10,4 %. Le nombre total d'entreprises fribourgeoises formant actuellement des apprentis est en légère diminution par rapport à 2020 et se situe à 2336. Pour rappel, le quota de ces entreprises formatrices avait connu un pic de 2501 en 2013.

Le Service s'est prononcé sur 28 enquêtes et procédures d'audition concernant les projets de révision des ordonnances et des plans de formation, soumis par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Les partenaires du Service sont régulièrement informés grâce à l'envoi de Newsletters. En 2021, une Newsletter a été envoyée, tous les deux mois, à plus de 5000 acteurs de la formation professionnelle. Ces Newsletters ont permis d'approcher rapidement les partenaires afin de les rendre attentifs aux dernières communications du Service.

En début d'année, plusieurs cours pour nouveaux formateurs en entreprise ont à nouveau dû être annulés en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19. Il s'agissait principalement de cours débutant à la mi-janvier et en février. Trois des cours organisés pour les alémaniques ont pu être donnés. Pour ce qui est des cours en français, 7 cours sur 22 se sont déroulés normalement. Tous les cours annulés, à l'exception d'un seul, ont pu être remplacés durant l'automne. Malgré tout, les évaluations desdits cours dispensés ont été positives dans l'ensemble et les mesures sanitaires contraignantes, notamment le port du masque durant toute la durée des cours, ont été bien acceptées.

Le Service a pris part, le 5 mai, à la 13<sup>e</sup> Journée intercantonale de la formation professionnelle. Cette manifestation jouit désormais d'une forte notoriété dans le canton ainsi qu'au niveau national. Cette année, 28 radios régionales ont émis dans une vingtaine de cantons ainsi que dans la Principauté du Liechtenstein. Pour le canton de Fribourg, le Service peut compter sur la collaboration de Radio Fribourg et de Radio Freiburg pour promouvoir la formation professionnelle durant cette journée. En 2021, l'accent a été mis sur la situation des places d'apprentissage durant la pandémie et sur le processus de choix d'une profession.

En raison de la pandémie de coronavirus, les prochains championnats des métiers SwissSkills auront lieu à l'automne 2022. Cependant, plusieurs jeunes professionnels ont eu la possibilité de prouver leur savoir-faire lors des SwissSkills Championships 2021 qui ont eu lieu durant l'année. Les couleurs du canton de Fribourg ont été brillamment défendues avec, au total, 9 médailles remportées (or, argent et bronze). Qualifiés pour les finales, trois Fribourgeois (un constructeur métallique CFC, un mécanicien d'automobiles CFC et un calorifugeur-tôlier CFC) ont décroché une médaille d'or. Quatre médailles d'argent ont été remises à : un médiamaticien CFC, un projeteur en technique du bâtiment chauffage CFC, un électricien CFC ainsi qu'à un installateur en chauffage CFC. Enfin, deux jeunes professionnels, une médiamaticienne CFC et un cuisinier CFC, ont également fait honneur au canton en remportant une médaille de bronze. La Suisse sera représentée par deux Fribourgeois lors des WorldSkills qui se dérouleront du 12 au 17 octobre 2022 à Shanghai. Ce sont les professions de mécanicien d'automobiles et de soudeur qui seront défendues par ces deux anciens apprentis fribourgeois.

Grâce au soutien financier de Movetia, agence nationale en charge de la promotion des échanges et de la mobilité, le Service a pu lancer le programme #FriReadyGo. Ce dernier permet aux futurs détenteurs d'un CFC, d'une AFP ou d'une maturité professionnelle de partir en Europe au terme de leur formation afin de réaliser un stage. En 2021 et



malgré la crise sanitaire, environ 15 jeunes ont eu l'opportunité de démarrer un stage professionnel de 3 à 12 mois en Allemagne, aux Pays-Bas, en Irlande du Nord et en France.

Les séances ordinaires de la Commission de la formation professionnelle (CFP) se sont déroulées le 5 mai, en vidéoconférence, et le 6 décembre, en présentiel. La CFP a traité d'éléments en lien avec la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle supérieure et continue et émis des recommandations quant aux salaires indicatifs des personnes en formation. Elle a dès lors procédé à la nomination de membres de commissions d'apprentissage (CA), destinés à remplacer des membres démissionnaires ou à compléter des CA, tout en veillant à tendre à la parité des représentations. Elle a également approuvé les comptes et le budget du Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI), selon le préavis émis par le comité de pilotage du CPI, composé de membres de la commission. En outre, la CFP s'est réunie le 18 novembre dernier en séance extraordinaire consacrée à la dernière lecture de la révision partielle des bases légales de la formation professionnelle.

## 9.2 Evénements particuliers

### 9.2.1 Validation des acquis de l'expérience (VAE)

7 candidats ont obtenu leur CFC par le biais de la validation des acquis de l'expérience. Ces personnes proviennent des professions suivantes : informaticien CFC (2), assistant socio-éducatif CFC (4), assistant en soins et santé communautaire CFC (1), employé de commerce CFC (2).

### 9.2.2 Préapprentissage d'intégration (PAI)

La troisième volée du PAI se termine avec 11 contrats de préapprentissage d'intégration.

Au début de l'année scolaire 2021/22, 12 personnes ont commencé leur PAI dans les champs professionnels de l'alimentation, du commerce de détail et de l'hôtellerie. L'EPAI et l'EPC dispensent l'enseignement à ces jeunes. Ce sont une petite dizaine d'entreprises qui accueillent cette année ces personnes en formation.

A l'automne 2020, un projet d'extension du PAI avait été transmis pour évaluation au Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Désormais, le PAI peut accueillir des personnes issues de la migration, qu'elles soient dans des procédures d'asile ou non. Cette extension offre la possibilité aux migrants européens et de pays tiers n'ayant pas les compétences linguistiques nécessaires pour une formation de participer au programme. De plus, la quatrième volée voit l'apparition d'une nouvelle spécialisation : dans la construction. Ce domaine a été mis en place avec l'appui de l'Union patronale fribourgeoise et de l'Association professionnelle « enveloppe des édifices ». La collaboration se poursuit avec d'autres associations, afin d'étendre les domaines professionnels du PAI.

### 9.2.3 Procédures de qualification 2021

Plus de 2300 titres (CFC, AFP et maturité professionnelle) ont été délivrés cette année. Malgré cette 2<sup>e</sup> année particulière, les chiffres démontrent que les partenaires de la formation professionnelle ont tout mis en œuvre pour mener les jeunes professionnels à la réussite. La quasi-totalité des examens s'est déroulée selon le processus légal. Comme l'année précédente, les quatre cérémonies de remise des titres ont été remplacées par le site « remis titres.fr.ch », sur lequel sont publiés le discours officiel ainsi qu'une vidéo d'un invité-surprise. Les lauréats ont pu partager des photos de leur propre « remise du titre ».

## 9.3 Formation

### 9.3.1 Formation professionnelle initiale et préparation à la formation professionnelle initiale

Les effectifs des personnes en formation et le nombre de certificats et d'attestations délivrés pour le canton figurent dans le tableau suivant :

	Personnes en formation	
	2020	2021
Maturité professionnelle post CFC (MP2)	376	415

	Personnes en formation	
	2020	2021
Formation professionnelle initiale 2-3-4 ans (AFP et CFC), y comprise maturité professionnelle intégrée (MP1)	7681	7802
Auditeurs	398	376
Préapprentissage	73	89
Cours préparatoire (SeMo)	445	438
Cours d'intégration	149	130
<b>Total</b>	<b>9122</b>	<b>9250</b>

	Certificats et attestations délivrés	
	2020	2021
Maturité professionnelle MP1 et MP2	549	536
Formation professionnelle initiale 2-3-4 ans (AFP et CFC), y compris auditeurs	2196	2050
<b>Total</b>	<b>2745</b>	<b>2586</b>

Commentaires :

Pour 2021, le taux de réussite est de 90,5 % (93,2 % en 2020).

1382 élèves fribourgeois suivent l'enseignement professionnel dans un autre canton, dont 151 en écoles de métiers.

Il est à relever que le Service et les centres de formation professionnelle forment eux-mêmes 23 apprentis.

### 9.3.2 Enseignement professionnel

L'enseignement professionnel est dispensé dans les centres de formation suivants, qui accueillent aussi 281 apprentis issus d'autres cantons. Le tableau ci-dessous présente la répartition des personnes en formation dans ces centres.

Centres de formation	Personnes en formation		Total
	Français	Allemand	
Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)	2794	538	3332
Ecole professionnelle commerciale (EPC)	941	280	1221
Ecole des Métiers Fribourg (EMF)	460	23	483
Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)	1095	-	1095
Ecole professionnelle santé-social (ESSG)	644	102	746
Ecole professionnelle en arts appliqués (eikon)	162	-	162
Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG)	368	18	386
<b>Total</b>	<b>6464</b>	<b>961</b>	<b>7425</b>

### 9.3.3 Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)

En collaboration avec le Service, la direction de l'EPAI s'est engagée à mettre en application le concept de Sécurité et Santé au Travail (SST). Ponctuellement, des mesures concrètes ont été mises en place permettant de déclencher une prise de conscience des collaborateurs pour leur santé et leur sécurité. La récente campagne « prévention santé au bureau » est un exemple de sensibilisation pour son personnel administratif quant à l'ergonomie appliquée aux postes de travail informatisés.

2021 a marqué l'officialisation de l'enseignement numérique par la mise en place, en collaboration avec le CPI, de formations sur les outils M365. Chaque enseignant a pu, selon son niveau, se mettre à jour et acquérir, au minimum,

---

les compétences de base que la direction avait fixées. Dans cette continuité de numérisation de l'enseignement, un groupe de travail de transition numérique a vu le jour. Le but de ce groupe est le soutien aux enseignants par des rencontres informelles ou des ateliers proposant la mise en pratique d'outils pédagogiques en classe.

Les craintes du début de l'été concernant la rentrée scolaire 2021/22 et le nombre de contrats ne se sont heureusement pas réalisées, notamment au niveau des professions de la restauration qui ont enregistré un nombre de contrats signés stable, voire même en augmentation.

L'EPAI a été mise à contribution au printemps, lors de la fermeture des établissements de restauration, par une participation active au programme d'aide aux apprentis de la branche, qui ont pu suivre des cours de soutien. Ces actions ont été menées par l'ensemble des partenaires, dont le Service et l'association professionnelle concernée.

Ce partenariat a démontré une fois de plus l'importance de travailler ensemble pour le bien des personnes en formation.

#### 9.3.4 Ecole professionnelle commerciale (EPC)

Les formations bilingues au sein de l'EPC de Fribourg voient le nombre de participants en constante augmentation, à tel point que l'école a décidé d'organiser un nouveau CAS en enseignement bilingue avec 20 participants qui se terminera au printemps 2022. L'EPC affirme sa position en tant que centre de coordination pour les mobilités nationale et internationale par les projets d'échanges d'enseignants dans le cadre de la formation en enseignement bilingue et par la création du projet "commerce +". Nonobstant le coronavirus, 22 apprentis de 4 écoles différentes sont partis en août 2021 en stages professionnels d'une durée de 22 semaines chacun, en Irlande et en Allemagne. Le programme va s'élargir en 2022 avec désormais 7 écoles partenaires de toute la Romandie et avec un nombre grandissant de futurs participants. L'EPC de Fribourg se focalise désormais sur la future entrée en vigueur des nouvelles ordonnances de formation dans les domaines de la vente et du commerce avec la formation continue de l'intégralité de ses collaborateurs ainsi qu'une nouvelle organisation de ses dispositifs d'enseignement.

#### 9.3.5 Ecole des Métiers Fribourg (EMF)

L'année scolaire 2020/21 a vu la création d'un groupe MITIC formant les enseignants aux outils numériques. Plusieurs formations internes ont été dispensées concernant l'usage de MS365.

Dans les salles de classes et les ateliers, des caméras et casques, permettant d'assurer l'enseignement à distance pour les personnes en formation en quarantaine tout en assurant l'enseignement présentiel pour ceux qui étaient sur site, ont été mis en place. Ceci a nécessité également la formation des enseignants, assurée par l'EMF. Cette expérience, bien que contraignante pour l'enseignant lorsqu'il donne son cours, s'est avérée bénéfique lors de la deuxième vague de l'automne. Les cours ont pu être maintenus pour tous et par tous.

Lors de l'année scolaire 2020/21, 4 maîtres professionnels ont fini de se former au premier module d'enseignement bilingue du CAS.

Cette rentrée scolaire enregistre une légère augmentation des effectifs, augmentation qui devrait se poursuivre dans les années futures, par, notamment, la création de la troisième classe d'informaticiens CFC. Les effectifs dans les autres filières métiers sont identiques à ceux de l'année 2020. Quant à ceux de la maturité professionnelle post-CFC (MP2) et des cours préparatoires, ils ont augmenté de 10 % environ.

En date du 28 mars, le Grand Conseil a accepté un décret pour le renouvellement du parc "machines" de sa filière de polymécaniciens CFC. Un dernier marché public est en cours de sélection pour remplacer le parc machine de tour conventionnel.

#### 9.3.6 Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)

Lors de la rentrée scolaire 2021/22, l'EPAC a accueilli 1095 apprentis et enregistre ainsi une diminution du nombre de personnes en formation dans certaines professions (coiffure notamment), mais une augmentation des gestionnaires du commerce de détail, des employés de commerce et des installateurs électriciens.

Comme l'année dernière, l'EPAC a organisé, pour l'ensemble de ses collaborateurs, des ateliers de formation pédagogiques. Ces ateliers sont dispensés par les pairs et chaque collaborateur peut s'y inscrire en fonction de ses besoins.

---

Grâce au projet de mobilité piloté par l'EPC, l'EPAC a pu offrir la possibilité aux apprentis employés de commerce de postuler pour le programme « commerce + ». 6 candidats ont été sélectionnés et partiront en 2022 pour 6 mois en Irlande et 6 mois en Allemagne. Quant à ceux qui ont déjà pu partir en 2021, les retours sont positifs.

En termes de numérisation, l'EPAC continue de promouvoir cette nouvelle manière de travailler et de collaborer, que ce soit au sein des équipes de collaborateurs ou avec les apprentis.

Toujours dans cette même ligne, l'EPAC a créé un partenariat avec le CEFF Artisanat de Moutier pour les cours théoriques de la formation de scieur de l'industrie du bois CFC. Effectivement, le système de formation adopté se fait en mode duplex. Ce dernier permet à une même classe de deux sites différents, Bulle et Moutier, de suivre l'enseignement donné par un seul enseignant. Pour cela, les deux salles de classe sont équipées d'un système de visioconférence ad hoc, adapté à l'enseignement. Cette solution pilote innovante constitue une première entre deux écoles de cantons différents.

Concernant le soutien pédagogique aux apprentis de l'école, l'EPAC a élargi ses horaires, notamment durant la pause de midi, afin de pouvoir offrir davantage de possibilités à ses jeunes. Quant au service de médiation, un nouveau visuel a été créé. Dans le cadre de ses différentes actions, les apprentis avaient, cette année, la possibilité de retisser des liens grâce à un arbre à messages. Ils pouvaient déposer librement des petits mots bienveillants, motivants et encourageants à l'attention de leurs camarades, de leurs amis, de l'école. L'idée de cette animation était de créer un espace de libre expression pour se soutenir les uns et les autres dans une période compliquée.

### 9.3.7 Ecole professionnelle santé-social (ESSG)

Les effectifs des personnes en formation à l'ESSG ont poursuivi leur croissance pour approcher pour la première fois la barre des 750 (746 contre 705 en 2020). Comme pour l'année 2020, cette croissance est liée non seulement à l'évolution des besoins en personnel dans les métiers de la santé et du social, mais aussi à l'ouverture de nouvelles formations à la rentrée 2019/20 : CFC d'assistant médical (1 classe par année) et diplôme d'éducateur de l'enfance ES (FRESEdE – 1 classe par année) d'une part, et, d'autre part, enseignement de culture générale modulaire en cours du soir pour adultes (2 classes pour la deuxième année consécutive).

En Suisse romande, l'ESSG demeure l'une des rares écoles offrant les différentes voies de formation prévues par le système suisse de formation professionnelle. A côté de l'apprentissage traditionnel en 3 ans (CFC d'assistant en soins et santé communautaire ASSC, en mode dual ou en école-stage ; CFC d'assistant socio-éducatif ASE, CFC d'assistant médical AM) ou en 2 ans pour l'AFP d'aide en soins et accompagnement (ASA), l'ESSG permet également l'accès à un diplôme d'ASSC ou d'ASE par la voie raccourcie (FoRa en 2 ans), par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou encore par la voie de la procédure de qualification selon l'art. 32 OFPr. Les personnes en formation selon ces voies particulières bénéficient d'une formation modulaire, réservée aux adultes expérimentés dans leur domaine de formation. Ces dernières voies de formation sont proposées jusqu'ici dans la section francophone.

Au niveau des projets, malgré l'annulation de certaines activités en raison de la situation sanitaire, il faut relever la mise en œuvre de la nouvelle ordonnance de formation pour les ASE, la participation de l'Ecole à la journée « Futur en tous genres » ainsi que l'organisation d'un concert pour enfants en plein air par l'une des classes FRESEdE. Sur le plan numérique, les enseignants ont pu mettre à profit les expériences d'enseignement à distance de l'année précédente et renforcer leurs compétences en la matière.

Comme en 2020, les personnes en formation à l'ESSG, tout particulièrement les ASSC et les ASE, ont été fortement éprouvées par la crise sanitaire : nombre d'entre elles ont été directement confrontées à la maladie ou à la mort. Il faut saluer leur courage et leur endurance, car elles ont dû mener de front leur formation et leur quotidien professionnel, exigeant et éprouvant, physiquement aussi bien que psychiquement.

### 9.3.8 Ecole professionnelle en arts appliqués – eikon

En raison de la situation particulière vécue au sein de l'école professionnelle en arts appliqués (eikon), la direction ad interim de cette dernière a été assurée par des membres de la direction de l'EPAI, avec le soutien de la DEE et du Service.

---

Toutefois, comme chaque année, eikon a réalisé de magnifiques projets avec des partenaires reconnus. Aussi, une semaine thématique GreenWeek, qui avait pour but d'amener une réflexion écologique et de proposer des alternatives vertes dans le champ de la communication, a été organisée. Durant cette semaine, les élèves ont pu bénéficier de plusieurs workshops et de l'intervention de professionnels dans le domaine de l'écologie. Les personnes en formation ont également eu la chance de pouvoir participer au Climathon. Ce dernier avait pour but de s'impliquer pour le climat de manière 100 % digitale, quelle que soit la situation sanitaire.

Certains projets ont dû être adaptés en raison des restrictions sanitaires et les élèves, tout comme les enseignants, n'ont pas manqué d'ingéniosité. Ainsi, le festival « Immersive Sound – Changement de voie », en collaboration avec le Nouveau Monde, a créé l'élément central pour accueillir les visiteurs de ce musée audio. L'école est également et particulièrement fière de l'organisation de la Journée Portes Ouvertes 100 % online, avec trois diffusions en live présentant les formations dispensées. L'aide d'une modératrice a été bénéfique et les stagiaires ont pu ressentir l'adrénaline d'un direct. En très peu de temps, le site internet [inside.eikon.ch](http://inside.eikon.ch) a été créé afin de pouvoir mettre en avant l'école de manière plus artistique et de maximiser l'information pour les futurs candidats.

L'école a eu la chance d'avoir la visite et le soutien des différents médias du canton de Fribourg lors de ces événements.

Depuis le mois de septembre, l'école professionnelle en arts appliqués est présente sur un deuxième site géographique. En effet, la cellule dédiée aux stages « eikonlab » est maintenant installée à la route des Arsenaux 41 avec les élèves qui effectuent leur session de stage à eikon. Cette opportunité a permis à l'école une redistribution de ses locaux afin d'optimiser et d'améliorer l'enseignement professionnel.

### 9.3.9 Cours interentreprises (CIE)

3809 apprentis ont suivi les CIE dans le canton durant l'année scolaire 2020/21 et 1862 à l'extérieur du canton. 43 apprentis ont fréquenté ces cours directement au sein de leur entreprise formatrice.

### 9.3.10 Formation professionnelle supérieure et continue

L'année 2021 a vu évoluer le Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI) sur plusieurs plans.

Son offre a connu un essor avec 170 nouvelles formations, en particulier dans le domaine des formations informatiques. Le portefeuille de clientèle a rencontré une croissance, notamment dans le secteur des entreprises. A noter qu'une nouvelle convention de partenariat a été signée avec la FPE-CIGA à Bulle, faisant du CPI leur partenaire de formation.

Plusieurs brevets/certificats fédéraux ont connu des changements de directives, voire une refonte complète, comme le brevet fédéral de formateur d'adulte. Un important travail de coordination et de développement a été mis en place avec les formateurs concernés.

Le recrutement d'une spécialiste en marketing et communication a permis de dynamiser de manière conséquente la présence du CPI sur les réseaux numériques et dans la presse. L'année 2021 a été dédiée à la définition de son identité de marque ainsi qu'à la création d'outils et de dispositifs de promotion et de communication. Le déploiement de ces éléments sera effectif durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Dans le domaine de la qualité, le CPI a passé avec succès ses audits de certification EduQua 2012, ISO 9001, ISO 21'001, devenant ainsi le seul centre de formation continue triplement certifié. Le CPI s'est également vu renouveler ses certifications en tant que centre examinateur fide et ECDL.

En 2021, un nouveau dispositif de formation a vu le jour. Fri start est une entreprise de pratique commerciale qui accueille des bénéficiaires de mesures AI (dont des apprentis CFC et AFP), des stagiaires, des apprentis de l'Etat en stage. En 2021, fri start a accueilli 36 participants, dont 14 apprentis.

Les dispositifs des Mesures du Marché du Travail (freetrading, frima, atelier TRE, SPE-deutsch, freewin) ont connu une pleine activité. La commande relative aux cours d'allemand pour les demandeurs d'emploi a quasi doublé par rapport à la commande initiale.

---

En termes d'investissements, l'ensemble du mobilier des salles et de la cafeteria du CPI a été renouvelé. Les écrans dans les salles de cours ont été remplacés. La majorité des collaborateurs disposent de bureaux ergonomiques.

#### 9.3.11 Bibliothèque des Arts et Métiers BAM (EPAI) et Centre de ressources (EPAC)

A la suite de la fermeture de la BAM durant plus d'une année pour des travaux de réaménagement, la bibliothèque a réouvert ses guichets au printemps. Le service du matériel scolaire a intégré les locaux de la bibliothèque, permettant ainsi de créer des synergies entre le personnel de ces deux services.

L'équipe de la BAM s'est renouvelée à la suite de départs durant l'été. L'engagement d'un libraire et d'une logisticienne permettent d'apporter de l'expérience et des compétences au service du matériel scolaire. Les statistiques de prêts et de nouvelles acquisitions seront reprises en 2022 et communiquées lors du prochain rapport d'activité.

Durant cette année, la bibliothèque de l'EPAC a été fréquentée par 4730 usagers.

Nouveauté dès la rentrée : les visites pour les 23 classes de 1<sup>re</sup> année ont été organisées sous forme d'Escape Game. 844 lecteurs, dont 109 nouveaux inscrits, ont emprunté 1477 documents et 13 e-books e-bibliomedia. La bibliothèque a fait l'acquisition de 381 nouveaux documents et indexé 86 articles de revues. Les collections ont été mises en valeur à l'occasion d'une dizaine d'expositions thématiques en lien avec des événements au sein de l'EPAC ou en fonction de l'actualité.

Une équipe de vaccination mobile a investi les locaux durant 4 jours afin de donner la possibilité à ceux qui le désiraient de se faire vacciner.

Les horaires d'ouverture ont été prolongés et la bibliothèque est désormais ouverte de 8 à 17 heures non-stop, ceci permettant un service optimal pour les apprentis et enseignants.

Concernant le matériel scolaire, la distribution et la facturation ont été gérées par le personnel de la bibliothèque pour près de 800 apprentis.

### 9.4 Association du Centre professionnel cantonal (ACPC)

Le 5 mai ont eu lieu les premiers CIE des professions de plâtrier/peintre CFC, de maçon CFC et de carreleur CFC dans la nouvelle halle de Courtaman. Certains examens finaux ont pu également être réalisés à cet endroit. Le bâtiment, sis à la Route de la Prairie à Fribourg, a ainsi été libéré en partie et sera réaffecté en fonction des besoins et demandes des associations professionnelles. L'inauguration du bâtiment de Courtaman, prévue initialement en septembre de cette année et repoussée pour des raisons en lien avec la crise sanitaire, est d'ores et déjà fixée au 2 septembre 2022. La réalisation de ce projet affiche un coût final de construction inférieur à celui annoncé initialement.

Quant au projet de construction de Villaz-St-Pierre, destiné à accueillir les CIE des autres professions, il a été mis à l'enquête publique le 23 avril 2021. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin, l'ACPC a validé le montant de l'investissement global estimé à 84'544'700 francs. Le financement dudit projet provient des cotisations des membres de l'ACPC, des fonds propres dédiés aux nouvelles constructions ainsi que d'un prêt bancaire.

Un comité de pilotage (COFIL), composé d'un représentant de l'Etat, de deux représentants de l'Association des communes fribourgeoises, d'un représentant de l'Union patronale du canton de Fribourg et de deux représentants de l'ACPC, a été mis en place afin de piloter le projet dans ses phases stratégiques, financières et décisionnelles.

La signature du contrat d'entreprise totale entre l'ACPC et la Société Implenia SA a eu lieu le 15 juillet. Le permis de construire a été délivré le 16 novembre, pour une entrée en force le 17 décembre. Les travaux de construction devraient débiter dans le courant du mois de janvier 2022. Un concours artistique a été publié le 9 décembre dont le vernissage est prévu pour le mois de juin prochain.

L'entrée en jouissance des locaux est prévue pour la rentrée scolaire 2024/25.



---

# 10 Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (HES-SO//FR)

Directeur général : Jacques Genoud

## 10.1 Activités

Pour la HES-SO Fribourg | Freiburg (HES-SO//FR) et ses quatre hautes écoles, 2021 s'est inscrit, pour la deuxième année consécutive, sous le signe de la crise de la COVID-19.

D'une part, il a fallu gérer la crise sur le long terme, notamment :

- > avec la mise en œuvre de l'enseignement à distance pour le semestre de printemps, avec le retour à l'enseignement présentiel pour le semestre d'automne dans le respect de l'ordonnance fédérale et de l'ordonnance cantonale,
- > en offrant aux étudiant-e-s comme au personnel des séances de vaccination sur les différents sites de la HES-SO//FR,
- > en offrant des tests poolés hebdomadaires aux étudiant-e-s afin de palier à la fin de la gratuité des tests PCR et
- > en assurant une communication la plus cohérente et bienveillante possible afin de rassurer chacune et chacun.

D'autre part, il a fallu poursuivre nos missions dans la continuité de la mise en œuvre de la loi, de la vision et de la stratégie de la HES-SO//FR, afin d'assurer et de développer nos missions et d'honorer le mandat de prestations auprès de la HES-SO.

Finalement, 2021 marque la fin de la période stratégique 2017-2020 et le début de la nouvelle période stratégique 2021-2024 marquée par la signature le 2 juillet 2021 du mandat de prestations entre la HES-SO et la HES-SO//FR pour ladite période.

Unifiée sous une même loi et Direction (DEE), la HES-SO//FR jouit de sa propre personnalité juridique et son autonomie est garantie. Le financement des missions inscrites dans la loi est assuré par les contributions de la Confédération, des cantons partenaires de la HES-SO et par le canton de Fribourg.

Les quatre hautes écoles constituant la HES-SO//FR sont les suivantes :

- > Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg (HEIA-FR) ;
- > Haute école de gestion Fribourg (HEG-FR) ;
- > Haute école de santé Fribourg (HEdS-FR) ;
- > Haute école de travail social Fribourg (HETS-FR).

Ce rapport ne traite que des points importants concernant la HES-SO//FR dans son ensemble. Des informations détaillées sur les quatre hautes écoles figurent dans le rapport annuel de chacune d'elle ainsi que sur leur site Internet respectif.

## 10.2 Organes

### 10.2.1 Conseil de la HES-SO//FR

Composé de onze membres, il s'est réuni à deux reprises. Lors de sa séance à distance du 4 mai 2021, le Conseil HES-SO//FR a notamment pris connaissance :

- > de la situation COVID-19 et mesures en vigueur au sein de la HES-SO//FR ;
- > de l'enquête de satisfaction 2020 auprès des étudiant-e-s ;
- > des comptes 2020 de la HES-SO//FR ;
- > du modèle financier HES 2022-2024 ;
- > du rapport d'accréditation AAQ (Agence d'accréditation et d'assurance qualité) ;



- > de diverses informations des directrice et directeurs des 4 hautes écoles ;
- > de divers points présentés par le Conseil Représentatif HES-SO//FR.

Lors de sa séance du 14.09.2021 en présentiel, le Conseil HES-SO//FR a été informé par la direction générale des points suivants :

- > situation à la rentrée académique du 20 septembre 2021 ;
- > présentation du budget 2022 HES-SO//FR ;
- > des résultats de l'enquête de satisfaction 2021 du personnel ;
- > de diverses informations des directrice et directeurs des 4 hautes écoles ;
- > de divers points présentés par le Conseil Représentatif HES-SO//FR.

### 10.2.2 Comité de direction HES-SO//FR

Organe exécutif de la HES-SO//FR, le Comité de direction de la HES-SO//FR est composé de :

- > M. Jacques Genoud, directeur général HES-SO//FR ;
- > M. Jean-Nicolas Aebischer, directeur HEIA-FR ;
- > M. Rico Baldegger, directeur HEG-FR ;
- > M. Joël Gapany, directeur HETS-FR ;
- > Mme Nataly Viens Python, directrice HEdS-FR.

Le Comité de direction HES-SO//FR s'est réuni neuf fois en 2021. En outre, en mars 2021, un séminaire de deux jours a réuni les directions des quatre hautes écoles et les responsables des services centraux sous la conduite du directeur général (en visio-conférence). Ce séminaire avait pour thème principal « Au quotidien, conduire le long terme d'une HES (haute école spécialisée) et répondre aux attentes de nos partenaires ».

L'issue de ce séminaire a permis à la HES-SO//FR de définir les points clé suivants : identifier les attentes de nos partenaires et parties prenantes que sont les étudiant-e-s, la société, le monde politique et économique, l'industrie et le tissu socio-sanitaire ; de conduire une HES au quotidien sur le long terme en déclinant les objectifs du Comité de direction de la HES-SO//FR sur la base du plan d'intention cantonal et du nouveau mandat de prestations pour la période 2021-2024.

Le Comité de direction de la HES-SO//FR a été grandement sollicité durant la crise COVID-19. Courant 2021, le Comité de direction s'est réuni plus de 20 fois à la séance Heure Fixe (HF) afin de gérer la crise.

### 10.2.3 Conseil représentatif (CR) du personnel et des étudiant-e-s de la HES-SO//FR

Courant 2021, des rencontres régulières ont eu lieu entre le Conseil représentatif (CR) et le directeur général HES-SO//FR. Le SPOC CR (Single Point Of Contact) est composé du Président du CR, M. Hervé Bourrier (collaborateur HEIA-FR), de Mme Nathalie Déchanez (professeur HEdS-FR), de M. Arganthaël Castella (collaborateur HEIA-FR) et de M. Loris Brancato Gómez (étudiant HETS-FR).

Au cours de l'année 2021, la direction générale de la HES-SO//FR, le SPOC CR et/ou le CR in corpore ont abordé et/ou collaboré notamment sur les dossiers suivants :

- > développement durable et Bilinguisme ;
- > gestion de la crise COVID-19 : impact pour le personnel et les étudiant-e-s ;
- > préavis du CR concernant : le code de conduite HES-SO//FR et les modifications légistiques en lien avec le fonds Ra&D des Hautes écoles de la HES-SO//FR.

## 10.3 Étudiant-e-s

Chiffres correspondant à l'année académique 2021 – 2022<sup>1)</sup>

### 10.3.1 Nombre et évolution

1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	4 <sup>ème</sup> année	Master	Total	Bachelor délivrés en 2021	Master délivrés en 2021

<b>HEIA-FR</b>								
Architecture	90	95	81			266	75	
Chimie	35	30	16			81	15	
Génie civil	29	49	38			116	31	
Informatique		31	39			70	36	
Informatique et systèmes de communication	75					75		
Télécommunications								
Réseau et sécurité		16	12			28	11	
Internet et communication		6	4			10	3	
Génie électrique	46	31				77		
Electronique			13			13	11	
Energie électrique			19			19	17	
Génie mécanique	70	47	53			170	42	
<b>Total HEIA-FR</b>	<b>345</b>	<b>305</b>	<b>275</b>			<b>925</b>	<b>241</b>	
Ecole technique de la construction	25	22	27			74	24	
<b>Total ETC</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>27</b>			<b>74</b>	<b>24</b>	
<b>HEG-FR</b>								
Economie d'entreprise (plein temps)	81	33	62			176	51	
Economie d'entreprise (en emploi)	82	68	88	89	47	374	78	14
<b>Total HEG-FR</b>	<b>163</b>	<b>101</b>	<b>150</b>	<b>89</b>	<b>47</b>	<b>550</b>	<b>129</b>	<b>14</b>
<b>HEdS-FR</b>								
Soins infirmiers PT	161	117	127	17		422	103	
Soins infirmiers EE								
Bsc Ostéopathie (plein temps)	31	29	29			89	33	
Msc Ostéopathie (temps partiel)					55	55		26
<b>Total HEdS-FR</b>	<b>192</b>	<b>146</b>	<b>156</b>	<b>17</b>	<b>55</b>	<b>566</b>	<b>136</b>	<b>26</b>
<b>HETS-FR</b>								
Travail social	129	109	130	22		390	100	
<i>Remarque : le Master en Travail social est une offre conjointe des Hautes écoles en travail social de Fribourg, Genève, Sierre, Lausanne et du Tessin.</i>								
<b>Total HETS-FR</b>	<b>129</b>	<b>109</b>	<b>130</b>	<b>22</b>		<b>390</b>	<b>100</b>	
<b>Total HES-SO Fribourg</b>	<b>854</b>	<b>683</b>	<b>738</b>	<b>128</b>	<b>102</b>	<b>2'505</b>	<b>630</b>	<b>40</b>

<sup>1)</sup>selon les statistiques OFS, valeur au 15.10.2021

## 10.4 Évènements marquants

### 14.1.2021

Participation de la DG HES-SO//FR à la conférence de presse « 125 ans de la HEIA-FR »

### 18.1.2021

Rencontre annuelle entre le Rectorat de l'Université de Fribourg et le Comité de direction de la HES-SO//FR (en visio-conférence)

---

**27.1.2021**

Participation de la DG HES-SO//FR au workshop bilinguisme de l'Etat de Fribourg

**2+3.3.2021**

Workshop stratégique HES-SO//FR annuel

**30.3.2021**

Comité directeur HES-SO//FR échange avec les responsables Ra&D de la FHNW (Fachhochschule Nordwestschweiz) sur le thème « Développement du personnel »

**27+28.4.2021**

Séance d'information DG HES-SO//FR à l'ensemble du personnel HES-SO//FR

**4.5.2021**

Kick-off – Stratégie agroalimentaire Fribourg

**4.5.2021**

1<sup>re</sup> séance du Conseil HES-SO//FR

**14.6.2021**

Participation de la DG HES-SO//FR à l'assemblée générale de CertX Corp.

**15.07.2021**

SEFRI – visite du bâtiment MOZAÏK

**20.08.2021**

Kick-off – Cours Leadership@HES-SO//FR destiné à l'ensemble des cadres de la HES-SO//FR

**3.9.2021**

Grande retraite de la HES-SO dont le thème était : « PENSER LE TROISIÈME CYCLE HES-SO »

**6.9.2021**

Séance plénière de la Stratégie Agroalimentaire Fribourg

**6.9.2021**

Participation à l'assemblée générale de la CCIF

**14.9.2021**

2<sup>ème</sup> séance du Conseil HES-SO//FR

**20.9.2021**

Rentrée académique 2021-2022 avec la diffusion de la vidéo « La HES-SO//FR s'engage pour la durabilité »

**28.9.2021**

Rencontre avec Nestlé, Christoph Hartmann, Head of Academic Alliances

**8.10.2021**

Visite de Christophe Penot, directeur de Michelin Recherche et Technique à Givisiez

**12.11.2021**

Participation de la DG HES-SO//FR à la remise de diplômes de la HEG-FR

**15.11.2021**

Participation de la DG HES-SO//FR au Dies Academicus de l'Université de Fribourg

**8+9.11.2021**

Séance d'information DG HES-SO//FR à l'ensemble du personnel HES-SO//FR

**10.11.2021**

Séance de synchronisation DEE DICS DSAS avec le Comité directeur de la HES-SO//FR

**22.11.2021**

Participation de la DG HES-SO//FR à la remise de diplômes de la HETS-FR

9.12.2020

Participation de la DG HES-SO//FR à la remise de diplômes de la HEdS-FR

10.12.2021

Participation de la DG HES-SO//FR à l'inauguration de la Haute école d'ingénierie Valais | Wallis

## 11 Etat du personnel

Pouvoirs - Directions		Comptes 2021	Comptes 2020	Ecart
Centres de charges		EPT	EPT	EPT
<b>Direction de l'économie et de l'emploi</b>		<b>930.08</b>	<b>915.16</b>	<b>14.92</b>
Administration centrale		81.08	81.37	-0.29
3500 / ETES	Secrétariat général	8.52	7.97	0.55
3505 / PECO	Promotion économique du canton de Fribourg	9.79	10.40	-0.61
3510 / OPEM	Service public de l'emploi	16.25	16.40	-0.15
3525 / RCOM	Service du registre du commerce	7.20	6.93	0.27
3535 / LOGE	Service du logement	1.87	1.85	0.02
3542.1 / SFPR	Service de la formation professionnelle	24.55	23.94	0.61
3560 / STAT	Service de la statistique	7.90	8.88	-0.98
3565 / ENER	Service de l'énergie	5.00	5.00	
Secteur de l'enseignement		849.00	833.79	15.21
3542.2 / EPAI	Ecole professionnelle artisanale et industrielle	186.59	187.94	-1.35
3542.3 / EPCO	Ecole professionnelle commerciale	66.47	59.64	6.83
3542.4 / EPAC	Ecole professionnelle artisanale et commerciale	48.98	48.99	-0.01
3542.5 / EPSS	Ecole professionnelle santé-social	35.24	34.15	1.09
3542.6 / EMEF	Ecole des métiers Fribourg	78.28	73.82	4.46
3542.7 / EPAA	Ecole professionnelle en arts appliqués	24.29	24.46	-0.17
3557 / ETEC	Ecoles techniques	7.74	7.92	-0.18
3559.1 / HEDG	Direction générale HES-SO//FR	9.64	8.64	1.00
3559.2 / HEIA	Haute école d'ingénierie et d'architecture	196.67	196.50	0.17
3559.3 / HEGE	Haute école de gestion	57.30	56.31	0.99
3559.4 / HEDS	Haute école de santé	84.81	82.89	1.92
3559.5 / HEDT	Haute école de travail social	52.99	52.53	0.46

# Rapport d'activité

## Direction de la santé et des affaires sociales

—

2021



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction de la santé et des affaires sociales DSAS**  
**Direktion für Gesundheit und Soziales GSD**

# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>Direction et Secrétariat général</b>	<b>7</b>
<b>1.1</b>	<b>Coronavirus</b>	<b>7</b>
1.1.1	Coronavirus – Rétrospective 2021	7
1.1.2	Impact de la crise sanitaire sur d'autres services ou établissements de la Direction	9
1.1.3	Incidences financières dans le domaine des soins et le domaine social	10
<b>1.2</b>	<b>Activités</b>	<b>10</b>
1.2.1	Activités courantes	10
1.2.2	Evénements particuliers	11
<b>1.3</b>	<b>Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)</b>	<b>14</b>
1.3.1	Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux de la santé (CDS)	14
1.3.2	Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	14
1.3.3	Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	14
<b>1.4</b>	<b>Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)</b>	<b>15</b>
<b>1.5</b>	<b>Législation</b>	<b>15</b>
1.5.1	Lois	15
1.5.2	Ordonnances et règlements	15
<b>2</b>	<b>Service de la santé publique (SSP)</b>	<b>17</b>
<b>2.1</b>	<b>Définition de la Santé et de la Santé publique</b>	<b>17</b>
<b>2.2</b>	<b>Mission et activités marquantes du Service en 2021</b>	<b>17</b>
<b>2.3</b>	<b>Vision du Service de santé publique</b>	<b>18</b>
<b>2.4</b>	<b>Professions de la santé</b>	<b>19</b>
2.4.1	Autorisation de pratique	19
2.4.2	Autorisation d'exploitation	19
<b>2.5</b>	<b>Hôpitaux</b>	<b>20</b>
2.5.1	Activités générales	20
2.5.2	Covid-19	20
2.5.3	Les hôpitaux en chiffres	21
<b>2.6</b>	<b>Hospitalisations hors canton</b>	<b>21</b>
<b>2.7</b>	<b>Planification hospitalière</b>	<b>22</b>
<b>2.8</b>	<b>Aide et soins à domicile</b>	<b>23</b>
<b>2.9</b>	<b>Soins palliatifs</b>	<b>23</b>
<b>2.10</b>	<b>Promotion de la santé et prévention</b>	<b>23</b>
2.10.1	Planification, mandats de prestations et projets spécifiques	23

2.10.2	Programmes cantonaux	24
2.10.3	Relations cantonales, intercantionales et nationales	26
<b>2.11</b>	<b>Cybersanté</b>	<b>26</b>
<b>2.12</b>	<b>Activité de la pharmacienne cantonale</b>	<b>27</b>
2.12.1	Information et formation des partenaires	27
2.12.2	Préavis et contrôle	27
2.12.3	Contribution à la lutte contre la pandémie	28
<b>2.13</b>	<b>Assurance-maladie</b>	<b>28</b>
<b>2.14</b>	<b>Assurance scolaire contre les accidents (ASA)</b>	<b>29</b>
<b>3</b>	<b>Service du médecin cantonal (SMC)</b>	<b>29</b>
<b>3.1</b>	<b>Activités</b>	<b>29</b>
3.1.1	Gestion de la pandémie	29
3.1.2	Maladies transmissibles	30
3.1.3	Maladies non transmissibles	31
3.1.4	Santé sexuelle	32
3.1.5	Addictions	34
3.1.6	Médecine scolaire FRIMESCO	36
3.1.7	Hygiène prévention et contrôle des infections (HPCI)	37
<b>3.2</b>	<b>Aspects sanitaires en lien avec la protection de la population</b>	<b>37</b>
3.2.1	Organe de conduite sanitaire (OCS)	37
3.2.2	Groupe d'intervention sanitaire professionnel (GISP)	37
3.2.3	Organisation sanitaire cantonale en cas d'accident et de sinistre majeur	38
<b>3.3</b>	<b>Surveillance et planification du système sanitaire</b>	<b>38</b>
3.3.1	Institutions de santé : résumé du nombre de prestations	38
3.3.2	Préavis concernant les levées de secret professionnel	39
3.3.3	Hospitalisations hors canton	39
<b>3.4</b>	<b>Information et coordination</b>	<b>39</b>
3.4.1	Statistiques	39
3.4.2	Echanges et collaborations	39
<b>4</b>	<b>Service dentaire scolaire (SDS)</b>	<b>40</b>
<b>4.1</b>	<b>Activités</b>	<b>40</b>
4.1.1	Prophylaxie	40
4.1.2	Pédodontie	40
4.1.3	Orthodontie	41
4.1.4	Tâches de surveillance	41
<b>4.2</b>	<b>Affaires contentieuses</b>	<b>42</b>



---

<b>5</b>	<b>Service de la prévoyance sociale</b>	<b>42</b>
<b>5.1</b>	<b>Activités</b>	<b>42</b>
5.1.1	Secteur des institutions spécialisées	42
5.1.2	Secteur des établissements médico-sociaux (EMS)	44
<b>5.2</b>	<b>Projets et événements particuliers</b>	<b>45</b>
5.2.1	Planifications de l'offre de prestation institutionnelle	45
5.2.2	Politique de la personne en situation de handicap	45
5.2.3	Politique Senior+	47
5.2.4	Autres projets	48
<b>5.3</b>	<b>Statistiques</b>	<b>48</b>
5.3.1	Secteur des institutions spécialisées	48
5.3.2	Secteur des EMS	50
<b>6</b>	<b>Service de l'action sociale (SASoc)</b>	<b>51</b>
<b>6.1</b>	<b>Activités</b>	<b>51</b>
<b>6.2</b>	<b>Aide aux personnes dans le besoin</b>	<b>51</b>
6.2.1	Activités	52
6.2.2	Projets et événements	53
6.2.3	Statistiques	53
<b>6.3</b>	<b>Aide aux personnes du domaine de l'asile</b>	<b>54</b>
6.3.1	Activités	54
6.3.2	Projets et événements	54
6.3.3	Statistiques	55
<b>6.4</b>	<b>Aide aux victimes d'infractions</b>	<b>56</b>
6.4.1	Activités	56
6.4.2	Projets et événements	56
6.4.3	Statistiques	56
<b>6.5</b>	<b>Aide au recouvrement et avances de contributions d'entretien</b>	<b>57</b>
6.5.1	Activités	57
6.5.2	Projets et événements	57
6.5.3	Statistiques	58
<b>6.6</b>	<b>Action sociale et politique familiale</b>	<b>58</b>
6.6.1	Activités	58
6.6.2	Projets et événements	61
<b>7</b>	<b>Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)</b>	<b>61</b>
<b>7.1</b>	<b>Activités</b>	<b>61</b>
7.1.1	Faits marquants pour le Service	61

---

<b>7.2</b>	<b>Secteurs d'intervention en protection de l'enfant (SASD et Intake)</b>	<b>62</b>
7.2.1	Faits marquants pour l'Intake et les secteurs de l'action sociale directe	62
7.2.2	Statistiques des interventions en protection de l'enfant	62
7.2.3	Placements d'enfants	63
7.2.4	Service de piquet	64
<b>7.3</b>	<b>Secteur des milieux d'accueil (SMA)</b>	<b>65</b>
7.3.1	Faits marquants pour le secteur des milieux d'accueil	65
7.3.2	Statistiques relatives aux milieux d'accueil	65
7.3.3	Informations sur l'application de la loi sur les structures extrafamiliales de jour (LStE)	66
<b>7.4</b>	<b>Centre de consultation LAVI</b>	<b>67</b>
7.4.1	Faits marquants de l'activité du Centre de consultation LAVI	67
7.4.2	Statistiques du Centre de consultation LAVI	67
<b>7.5</b>	<b>Bureau de promotion de l'enfance et de la jeunesse (BPEJ)</b>	<b>68</b>
7.5.1	Faits marquants pour le BPEJ	68
7.5.2	Plan d'action cantonal « Je participe ! » 2018-2021	69
7.5.3	Concept d'encouragement précoce	69
7.5.4	Subvention cantonale enfance et jeunesse	70
7.5.5	Autres activités	70
<b>8</b>	<b>Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)</b>	<b>70</b>
<b>8.1</b>	<b>Activités</b>	<b>70</b>
8.1.1	Activités courantes	70
8.1.2	Evénements particuliers	71
<b>8.2</b>	<b>Conférences suisses et latines et instances nationales</b>	<b>75</b>
<b>9</b>	<b>Etat du personnel</b>	<b>76</b>

---

---

# 1 Direction et Secrétariat général

---

Conseillère d'Etat-Directrice : Anne-Claude Demierre  
Secrétaires générales : Claudia Lauper et Nicole Oswald

## 1.1 Coronavirus

La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) a été à nouveau fortement sollicitée durant l'année 2021 sur le front de la pandémie, les effets de cette dernière impactant de manière conséquente l'activité de l'ensemble du Secrétariat général, de tous ses services et de ses établissements.

### 1.1.1 Coronavirus – Rétrospective 2021

Au sortir de la première vague et avec le retrait du premier OCC, la DSAS s'est réorganisée pour assurer une gestion chronique de la crise sanitaire. Cette gestion de la crise, reposant sur la Task Force sanitaire dirigée par la secrétaire générale de la DSAS Claudia Lauper et le médecin cantonal Thomas Plattner, s'est poursuivie durant toute l'année 2021 et durant la période de l'OCC 2. La collaboration avec la Cellule cantonale de coordination mise en place pour concrétiser les mesures sur le terrain et en assurer la surveillance a également perduré. Durant la première partie de l'année, et ce jusqu'au printemps, la Task Force sanitaire a reçu un appui bienvenu de la part de collaborateurs et collaboratrices de la Chancellerie. En adaptant son rythme à l'évolution de la pandémie, la Task Force sanitaire élargie a siégé à 60 reprises, parallèlement aux groupes spécifiques institués, notamment dans le domaine des institutions à risque, de la vaccination, des certificats ou encore des écoles. Plusieurs membres de la Task Force sanitaire ont pris part à la Task Force DICS.

L'organisation opérationnelle de la Task Force sanitaire rassemble :

- > Une cellule renseignement sanitaire stratégique mutualisée avec la Police et les secteurs liés au traçage, aux hotlines, au testing, aux institutions à risque, aux certificats Covid, à l'école, à la vaccination et à la gestion de crise en cas de flambées ;
- > Une cellule Ressources humaines, collaborant étroitement avec le Secrétariat général a engagé plus de 500 collaborateurs et collaboratrices au plus fort de la crise ;
- > Un appui de l'armée a également permis de renforcer la vaccination.

La gestion opérationnelle, administrative et financière de la crise sanitaire a fortement sollicité notamment le Secrétariat général, le Service du médecin cantonal et le Service de la santé publique.

La pharmacienne cantonale, le médecin cantonal adjoint et la médecin dentiste cantonale ont été très impliqués dans la gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. A côté de sa responsabilité dans le domaine de la vaccination et des tests, la pharmacienne cantonale a encore œuvré dans la gestion des besoins en produits thérapeutiques et dispositifs médicaux nécessaires pour l'ensemble des professionnel-le-s de la santé et des institutions de santé du canton. La médecin dentiste cantonale assume la responsabilité de l'Etat major de la Task Force sanitaire avec le soutien du médecin cantonal adjoint.

#### 1.1.1.1 Vaccination et certificats

La pharmacienne cantonale et le médecin cantonal adjoint ont dirigé le groupe de travail vaccination Covid-19 chargé d'organiser la vaccination à grande échelle de la population fribourgeoise. Autorisée à exploiter la Pharmacie Covid comme pharmacienne responsable, la Pharmacienne cantonale a géré et organisé la distribution des vaccins contre le coronavirus aux ayants droits en tenant compte des contraintes logistiques liées à la stabilité et au conditionnement de chacun des produits reçus.

Il s'agit de relever que la planification de la vaccination est difficile et demande une certaine agilité organisationnelle. Elle dépend notamment de divers éléments comme le nombre de doses attribuées au canton, les autorisations délivrées par Swissmedic, les recommandations émises et modifiées régulièrement par la Commission fédérale de

---

vaccination, la disponibilité des différents vaccins, la demande fluctuante de la population, les changements des recommandations de l'OFSP et les mesures édictées par le Conseil fédéral. Cette situation volatile se répercute sur l'organisation de la vaccination cantonale.

La vaccination de la population fribourgeoise contre le Covid-19 a été l'une des préoccupations majeures de l'année pour la Direction. Parallèlement aux vaccinations dans les établissements médico-sociaux (EMS) et institutions à risque commencées en décembre 2020, l'ouverture des centres de vaccination le 18 janvier 2021, avec un appui de la Protection civile, a permis de vacciner en premier lieu les personnes âgées et vulnérables et par la suite, progressivement le reste de la population, selon le nombre de doses disponibles. Dans ce cadre, le canton de Fribourg a reçu moins de doses de vaccin que d'autres cantons, l'attribution se faisant selon le nombre de personnes vulnérables estimées par canton. La Direction a encore passé un accord avec l'HIB, offrant ainsi la possibilité à la population de la Broye de se faire vacciner au HIB. Elle a également collaboré avec la Haute école de santé pour la vaccination au sein des HES.

Le 9 février 2021, ce sont les médecins qui ont commencé à vacciner dans leur cabinet puis, en mai, les pharmacies. C'est à partir du mois de mai que le nombre de vaccins effectués a augmenté de manière conséquente, avec un pic au mois de juin de 3500 injections par jour. Des vaccinations pour des publics spécifiques (hautes écoles, université, entreprises) ont également eu lieu, soit sur place avec des équipes mobiles, soit dans les centres. Le rythme de la vaccination s'est ensuite calmé durant l'été, et le centre de Bulle a été fermé en raison de la reprise des activités de Gruyère Centre. Des équipes mobiles ont été mises sur pied en été avec l'appui de la Protection civile pour toucher toutes les régions du canton. Le canton de Fribourg a également pris part à l'offensive de vaccination de l'OFSP (Semaine de vaccination) durant la deuxième moitié d'octobre et déménagé le centre de vaccination de Forum Fribourg à la route d'Agy, à Granges-Paccot. L'annonce faite en octobre d'une vaccination de rappel nécessaire seulement après 12 mois a été corrigée en novembre, avec pour conséquence une mise sur pied rapide des premières doses de rappel dans les EMS puis dans le centre de vaccination à la mi-novembre.

Comme relevé dans un rapport d'Avenir Suisse, le canton de Fribourg est le seul canton à avoir vacciné sans relâche et à un rythme aussi élevé dans les centres et avec les équipes mobiles depuis le début de la vaccination et jusqu'aux fêtes de fin d'année. La stratégie de privilégier la vaccination des personnes âgées et des personnes vulnérables, puis de l'ouvrir à toute personne éligible, a permis au canton d'être l'un des premiers à avoir terminé la vaccination des résident-e-s des EMS à fin février 2021 pour la première dose et à fin novembre 2021 pour la dose de rappel (booster). Une stratégie qui s'est révélée payante, puisque le nombre de résident-e-s positifs dans les EMS mais également dans d'autres structures estimées à risque (par ex. institutions pour personnes en situation de handicap) a pu être contenu lors de la vague due au variant Omicron. En cas d'infection, l'évolution de la maladie était stable et a nécessité très peu d'hospitalisations.

Le certificat Covid consigne une vaccination, une infection guérie ou un test négatif. L'utilisation du système d'inscription de la Confédération pour tous les partenaires de la vaccination (centres, médecins, pharmaciens, équipes mobiles et institutions de santé) a permis une gestion plus simple et automatisée des processus. Ainsi, lors de son introduction en juin 2021, le certificat concernait 129 000 personnes vaccinées et 8800 personnes guéries dans le canton.

#### 1.1.1.2 Testing

Pour les tests rapides et les tests PCR, une offre publique (centre cantonal de test à Forum Fribourg, mandat HFR) complète l'offre privée des pharmacies, médecins et laboratoires. Des centres de test temporaires en marge d'une manifestation ont également parfois été mis sur pied, avec l'autorisation de la pharmacienne cantonale. Selon l'évolution de l'épidémie et surtout avec l'arrivée de la vague Omicron début décembre, les capacités de tests du canton ont été mises à rude épreuve.

Des tests en cas de flambées ont été organisés durant toute l'année 2021 par la Task Force sanitaire et la Task Force de la DICS principalement dans les écoles de la scolarité obligatoire.

---

En ce qui concerne les tests répétitifs, ils ont commencé au printemps 2021 par une phase pilote et ont été généralisés grâce à l'acquisition d'une plateforme gérée au sein de la Task Force sanitaire sous la responsabilité de la médecin scolaire cantonale, permettant aux entreprises, institutions de la santé, du social et de la formation (sauf écoles de scolarité obligatoire) une inscription facilitée. Les tests répétitifs ont été rendus obligatoires par le Conseil d'Etat pour les institutions à risque en août 2021.

En septembre 2021, des tests répétitifs par pooling salivaire ont été proposés par la Task Force sanitaire à l'Université de Fribourg et aux Hautes écoles du niveau tertiaire afin que les étudiant-e-s non-vacciné-e-s et non guéri-e-s puissent participer aux cours en présentiel (régime 3G), la capacité de tests individuels sur le canton étant insuffisante pour tester chaque étudiant-e sans certificat plusieurs fois par semaine. A l'exception de l'Université, les Hautes écoles ont ainsi mené des tests poolés depuis le mois de septembre 2021.

La Task Force sanitaire a également fourni un soutien à la DICS qui a procédé à des tests répétitifs dans les 23 écoles du cycle d'orientation, durant 10 semaines, soit de la rentrée scolaire du mois d'août au 19 novembre 2021.

#### 1.1.1.3 Autres secteurs de la Task Force sanitaire

Le travail entamé en fin d'année 2020 sur la création d'une plateforme automatisée de traçage s'est poursuivi durant toute l'année et a démontré toute son utilité lors du début de la vague due au variant Omicron au début du mois de décembre 2021. Les activités de traçage se sont maintenues selon l'évolution de la situation épidémiologique. La hotline sanitaire a également été fortement sollicitée pour les questions relatives à la vaccination, aux certificats Covid et lors de pics épidémiologiques. A relever que le traçage dans le domaine scolaire a représenté une importante charge de travail pour la cellule de traçage.

En soutien au traçage, pendant l'année 2021, la cellule renseignement sanitaire stratégique, mutualisée avec la Police, a continué à remplir deux missions : soutien au traçage, en contribuant à l'interruption des chaînes de transmission de Covid-19 et analyse des données sanitaires et scientifiques relatives à l'épidémie de Covid-19. Au mois de juin 2021, elle a intégré le suivi et la gestion des cas dans les institutions à risque ainsi que dans les écoles obligatoires.

En matière d'institutions à risque (IR), l'année 2021 a permis de vivre un assouplissement des mesures dans toutes les IR jusqu'à une reprise quasi normale de l'activité hormis le maintien du port du masque. Un travail conséquent d'adaptation des directives de l'OFSP et de Swissnoso a été effectué par le secteur IR, de même qu'un suivi des flambées. Les plans de protection ont tous été contrôlés pour les EMS et les institutions spécialisées entre le printemps et l'automne 2021. Un suivi avec les représentant-e-s de toutes les IR a permis d'être réactif lors de l'arrivée du variant Omicron. Il faut encore relever l'excellente collaboration instituée dans ce cadre avec les représentant-e-s des réseaux de santé et de l'AFIPA.

#### 1.1.2 Impact de la crise sanitaire sur d'autres services ou établissements de la Direction

Plusieurs vagues d'hospitalisations ont mis le dispositif hospitalier sous pression. L'HFR a dû s'adapter à des prises en charge de patients longues et complexes ainsi qu'à une pénurie de personnel spécialisé. L'absentéisme pour cause de Covid a pesé sur l'organisation et la situation sanitaire a exigé le report de certaines opérations électives. Au printemps 2021, on constate une baisse majeure de l'activité de médecine interne due au ralentissement de la prise en charge et au changement de comportement de la population (port du masque, moins de déplacements).

Dans le domaine des structures d'accueil extrafamilial de jour, la situation liée au Covid-19 a imposé au Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) la nécessité d'adapter régulièrement les plans de protection mis en place depuis août 2020. Il y a lieu de relever ici la qualité de l'implication constante des différentes structures dans la mise en œuvre des plans de protection et de leur application depuis août 2020.

Malgré une bonne résilience psychique en début de pandémie, la santé mentale de la population suisse a été mise à mal au fil des vagues de Covid-19, celles-ci induisant une augmentation du stress, de l'incertitude et une perte des interactions sociales essentielles au bien-être psychique. En 2021, le Programme cantonal de promotion de la santé mentale a, dans ce contexte, permis de développer des mesures bas-seuil favorisant les rencontres dans les quartiers ainsi que le soutien de certaines populations vulnérables telles que les familles issues de la migration.

---

La pandémie de Covid-19 n'a pas manqué de marquer conséquemment le déroulement des activités dans le domaine des soins psychiatriques avec notamment pour le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM), une modération du recours à l'hospitalisation et des structures communautaires comme les cliniques de jour, l'annulation de certains groupes thérapeutiques ou le fait de les prodiguer à distance ainsi que la réduction de la vie institutionnelle groupale et récréative.

Malgré les impacts thérapeutiques mais aussi économiques de cette crise pandémique, le RFSM s'est organisé avec engagement, résilience et agilité pour garantir la mise à disposition des patients et des patientes du canton de toute la panoplie des soins hospitaliers, ambulatoires et de liaison pour lesquels la demande reste toutefois importante.

### 1.1.3 Incidences financières dans le domaine des soins et le domaine social

Le soutien financier de l'Etat à l'HFR et à l'HIB pour les coûts et le manque de recettes liées à la gestion de la crise du Covid-19 pour l'année 2020 a été déterminé définitivement en 2021. Le chiffrage d'une éventuelle participation aux conséquences du Covid-19 pour les cliniques privées fribourgeoises dans le deuxième semestre 2020 est encore en cours d'évaluation à fin 2021.

Durant l'année 2021, la pandémie de Covid-19 a continué à affecter les hôpitaux publics, notamment dans la prise en charge des patient-e-s stationnaires et a induit des impacts financiers importants dans leurs comptes. En collaboration avec les hôpitaux, des indicateurs ont été fixés pour chiffrer d'une part les coûts supplémentaires liés à des prestations de mise à disposition de lits (réservés pour les patient-e-s Covid-19) et à une prise en charge des patient-e-s rendue plus complexe en raison des mesures de protection à prendre par le personnel et, d'autre part, pour le manque de recettes stationnaires suite aux effets de la pandémie.

Ainsi, le Conseil d'Etat a décidé de participer aux incidences financières induites par la crise du Covid-19 avec une aide financière versée pour l'année 2021 à l'HFR et à l'HIB. La participation définitive de l'Etat ne pourra toutefois être déterminée que dans le courant de l'année 2022, une fois la clôture définitive des comptes connue. En effet, une grande incertitude est liée à l'évolution et à l'impact du Covid-19, ce qui rend les estimations difficiles. En outre, des discussions sont encore en cours au niveau fédéral concernant la contribution financière de la part notamment de la Confédération et des assureurs-maladie aux coûts et au manque de recettes imputables à la crise du Covid-19.

Dans le domaine des EMS, le Conseil d'Etat a poursuivi l'effort consenti en 2020 en accordant diverses aides financières pour leur permettre de faire face à la crise du Covid-19. Les conséquences de cette crise sur le taux d'occupation des lits ne seront connues qu'à la réception des comptes définitifs. Cependant, il faut s'attendre, en 2021, à une légère baisse du taux d'occupation (95,11 % en 2020 et 96,35 % en 2019). Ainsi, le Conseil d'Etat a-t-il prévu de soutenir les EMS mis en quarantaine et a, dans ce cadre, permis une légère surdotation en début d'année, ainsi que la possibilité pour les collaborateurs et collaboratrices des EMS de travailler au sein des équipes cantonales de vaccination afin d'éviter des licenciements.

Le Service de la prévoyance sociale (SPS) travaille toujours à la finalisation des correctifs des comptes 2020 et donc à la détermination des coûts exacts du Covid-19. Au terme de ce travail, il sera possible de chiffrer les coûts de l'ensemble des mesures octroyées par l'Etat (primes Covid-19, soutien en termes de dotation, matériel de protection, coûts des tests et de la vaccination, coûts liés aux quarantaines et aux médecins-répondant).

En 2021, le coût résiduel des soins et les subventions aux frais d'accompagnement financés par les pouvoirs publics se sont élevés à 92 743 825 francs (2020 : 93 628 400 + 6 859 500 de surcoûts Covid-19). Ce montant comprend les surcoûts liés au Covid-19 pour l'année 2021.

## 1.2 Activités

### 1.2.1 Activités courantes

Une prise en charge sanitaire et sociale de qualité pour l'ensemble de la population fribourgeoise : tel est le grand objectif poursuivi en permanence par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Ses services assurent un large éventail de prestations à tous les âges de la vie, en particulier pour les personnes momentanément ou durablement fragilisées. L'Etat, par le biais de la DSAS, subventionne aussi de nombreux organismes actifs dans ses domaines de compétence. Trois établissements – l'hôpital fribourgeois (HFR), le Réseau fribourgeois de santé

---

mentale (RFSM) et l'Établissement cantonal des assurances sociales (ECAS) – ainsi que le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) lui sont rattachés administrativement.

Le Secrétariat général a une mission d'appui à la conduite et à la gestion de la DSAS et de coordination entre les unités administratives. Il est chargé des finances, des ressources humaines, de la communication, de la traduction, du conseil juridique et du contentieux. Il est l'interlocuteur des services centraux de l'Etat et assure la représentation de la Direction dans plusieurs commissions. En outre, le Secrétariat général effectue la surveillance des caisses d'allocations familiales actives dans le canton.

## 1.2.2 Événements particuliers

### 1.2.2.1 Santé publique

#### **Formation des médecins**

Le canton de Fribourg a adhéré à la convention sur les contributions des cantons aux hôpitaux relative au financement de la formation médicale postgrade et sur la compensation intercantonale des charges. Cette convention vise à garantir le financement des postes de médecins accomplissant leur formation postgrade en milieu hospitalier et la répartition équitable des charges sur l'ensemble de la Suisse.

#### **Santé mentale des enfants et des jeunes**

La santé mentale des enfants et des jeunes est une priorité de la Direction, en particulier dans le cadre de la prévention et de la promotion de la santé. En lien avec la pandémie du Covid-19, le secrétariat général de la DSAS a pris part au comité de pilotage du Plan de soutien jeunesse, au sein duquel l'importance de ce thème a également été mis en avant.

Parallèlement, la Direction a confié un mandat à un groupe de travail *Prestations de psychiatrie ambulatoires et semi-stationnaires pour enfants et adolescent-e-s* réunissant des représentants de la DSAS, de la DICS, du RFSM et du terrain. Celui-ci vise notamment à répertorier à court terme les besoins spécifiques et à définir les prestations qui pourraient être développées par le canton concernant le traitement et le suivi des enfants et adolescent-e-s germanophones. A plus long terme, le mandat couvre également l'évaluation des besoins des jeunes francophones et germanophones dans les domaines ambulatoires et semi-ambulatoires (2028–2030).

#### **Promotion de la santé et prévention**

Un nouveau Programme cantonal « Alimentation, activité physique, santé mentale » est né et réunit les trois thématiques jusqu'alors mises en œuvre dans deux Programmes cantonaux thématiques, à savoir le Programme « Je mange bien, je bouge bien » et le Programme de promotion de la santé mentale. Le nouveau Programme s'inscrit dans la continuité et consolide les mesures mises en œuvre jusqu'à présent. Les 57 mesures de ce dernier, soutenu par Promotion Santé Suisse, s'adressent aux enfants et aux jeunes de 0 à 20 ans, aux senior-e-s de 65 ans et plus qui vivent à domicile, ainsi qu'aux personnes qui les entourent (parents, proches, professionnel-le-s). Parmi ces mesures, 15 sont de nouvelles mesures soutenues ou développées dans le cadre du Programme. Outre les thématiques générales de l'alimentation, de l'activité physique et de la santé mentale, le nouveau Programme couvre des thématiques plus spécifiques comme la prévention des chutes, le renforcement des ressources psychiques de la personne et de l'entourage ou encore la promotion d'une image corporelle positive.

La commune d'Estavayer-le-Lac est la première commune fribourgeoise qui a reçu le label « Commune en santé ». Celui-ci s'inscrit dans une démarche intersectorielle en faveur de la santé et permet d'inventorier les mesures ayant un impact positif sur la santé des habitant-e-s sur un territoire communal dans six domaines différents : la politique communale, les offres de loisirs, la famille et la solidarité, l'école, la santé au travail et les espaces publics.

#### **Addictions**

La Direction a présenté les résultats d'une étude sur les problèmes d'addiction chez les personnes âgées dans le canton de Fribourg. Un plan d'action a été établi avec 7 mesures en lien avec la formation et le coaching du personnel soignant, l'information et la liaison entre les organisations.



### 1.2.2.2 Hôpital fribourgeois (HFR)

L'hôpital fribourgeois poursuit l'implémentation de sa stratégie 2030, notamment avec la mise en place des permanences de Tafers et de Riaz et la décision de fermeture de l'HFR Billens et le lancement des travaux de réorganisation de la réadaptation sur les sites de Meyriez-Murten, Tafers et Riaz.

Dans le cadre des soins de longue durée s'est ouvert au printemps 2021 le Centre de soins palliatifs qui regroupe quatre missions : un service de soins palliatifs spécialisés, une résidence palliative, un accueil de jour ainsi qu'une équipe mobile intra-hospitalière de consultation en soins palliatifs (EMICS). Ce centre complète l'offre cantonale notamment pour les soins palliatifs à domicile, dont on relève la fonctionnalité et l'excellente coordination du réseau de soins en place (médecins, Services d'aide et de soins à domicile, équipes mobiles, pharmacies, collaboration avec le Centre de soins palliatifs pour les ré-hospitalisations).

Les pertes importantes accumulées par l'hôpital fribourgeois depuis quelques années et l'analyse de la situation effectuée par les services de la DSAS ont conduit la Direction à attribuer un mandat à la société KPMG en décembre 2021 dans un but d'assainissement et d'excellence opérationnelle.

### 1.2.2.3 Hôpital intercantonal de la Broye (HIB)

L'HIB a présenté en décembre 2021 la réorganisation et le développement de l'offre de prestations entre les sites Payerne et Estavayer. L'Hôpital reste un seul et même établissement actif sur deux sites. Estavayer devenant un pôle de compétence ambulatoire intercantonal complétant l'offre des prestations stationnaires du site de Payerne. Le développement du site d'Estavayer se fera par étapes. La permanence et les prises en charge des urgences y seront maintenues de même que les activités du centre cardio-métabolique avec ses filières de prise en charge de l'obésité.

### 1.2.2.4 Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM)

L'approche en réseau, caractéristique de la gouvernance clinique du RFSM, s'est poursuivie avec une présence régulière dans les EMS, les prisons, les foyers, les hôpitaux ainsi que dans les structures dédiées à la migration.

Au chapitre des nouvelles prestations, le RFSM s'est largement investi notamment dans la mise en place d'un programme thérapeutique de jour en milieu carcéral qui va commencer début 2022, un programme de diacétylmorphine pour les patient-e-s relevant d'addictions à l'héroïne, dans une nouvelle prestation spécialisée pour les mineur-e-s, jeunes consommateurs et consommatrices de substances, mais aussi dans les thérapies par exposition à la réalité virtuelle qui font rentrer la psychiatrie dans une nouvelle dimension.

### 1.2.2.5 Aide et information sociale

Fin janvier, l'avant-projet de loi sur l'aide sociale a été mis en consultation. Modernisation, simplification et clarification des rôles : les nouveautés principales par rapport au droit actuel sont une nouvelle organisation territoriale du dispositif, une amélioration des instruments à disposition des services sociaux régionaux (SSR) ainsi que le développement d'une politique préventive. Les résultats de la consultation indiquent, d'une façon générale, que la réforme proposée est saluée et que ses orientations sont considérées comme pertinentes. Toutefois, il a été demandé, sur le plan financier, qu'un examen soit réalisé quant à un éventuel désenchevêtrement et une nouvelle répartition des tâches entre les communes et l'Etat.

La Direction a mis en consultation en mars l'avant-projet de loi sur les prestations complémentaires pour les familles (AP LPCFam). Par cette nouvelle loi, l'Etat souhaite soutenir de manière temporaire les familles de condition modeste au moment où leurs enfants en bas âge ont besoin d'une attention de tous les instants, pour qu'elles puissent à la fois s'occuper d'eux et poursuivre leur activité professionnelle sans tomber dans la pauvreté ni être contraintes de demander l'aide sociale. Cette loi fera également l'objet d'un examen quant à un éventuel désenchevêtrement et une nouvelle répartition des tâches entre les communes et l'Etat.

La Direction a marqué l'anniversaire des 10 ans de Fribourg pour Tous (FpT), projet pionnier en Suisse de guichet d'information sociale.

---

Toujours dans le domaine de l'information sociale, FpT et le BEF ont édité le dépliant « Couples mariés : les étapes de la séparation et du divorce » qui permet aux personnes concernées, hommes et femmes, d'avoir une vue d'ensemble du chemin à parcourir.

Dans le cadre de la réduction des primes d'assurance maladie, la Caisse de compensation du canton de Fribourg a simplifié l'accès aux informations. Dans le courant du mois de novembre, environ 30 000 personnes seules ou familles ont reçu la nouvelle décision de réduction des primes pour l'année 2022. La Caisse de compensation envoie depuis 2021 aux ayants droit potentiels (chaque année entre 10 000 et 15 000 personnes et familles) un formulaire muni d'un code QR et d'un login individuel pour faire valoir ce droit. Ce dernier permet d'accéder à la demande de réduction des primes en ligne, qui est déjà partiellement complétée.

Dans le domaine de la politique de la personne âgée Senior+, la première brochure du Guide Senior+ pour soutenir les démarches d'aménagement d'un logement afin de le rendre plus sûr et plus pratique a été éditée.

#### 1.2.2.6 Aide au recouvrement et avance de contributions d'entretien

La loi et l'ordonnance sur l'aide à l'encaissement et l'avance de contributions d'entretien ont été adoptées par le Grand Conseil respectivement le 8 septembre 2021 et par le Conseil d'Etat le 14 décembre 2021. Les nouveautés principales sont l'augmentation du montant de l'avance pour les enfants et la suppression de l'avance en faveur de l'ex-conjoint-e.

#### 1.2.2.7 DETTEC

La Direction, notamment sa secrétaire générale Nicole Oswald, a été fortement sollicitée par la préparation de la mise en consultation du premier paquet du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (DETTEC). Celui-ci porte sur les domaines des structures d'accueil extrafamilial, l'aide et les soins à domicile, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées en EMS.

#### 1.2.2.8 Action sociale directe et protection des mineur-e-s

Les résultats de l'analyse menée en 2020 par la société ECOPLAN concernant le fonctionnement des secteurs de l'action sociale directe et de l'Intake ont été présentés au Conseil d'Etat au début 2021. Quatre domaines ont été identifiés pour que le SEJ puisse à l'avenir maîtriser sa charge : augmenter davantage les ressources humaines, clarifier les tâches et responsabilités des intervenant-e-s en protection de l'enfant (IPE), intensifier la communication interne et l'exécution des décisions, renforcer la collaboration avec les partenaires externes tels que les écoles et les services sociaux. Des travaux, menés conjointement par le Secrétariat général de la DSAS, le Service du personnel et d'organisation (SPO) et l'équipe de direction du SEJ, ont permis de fixer les domaines d'action prioritaires comprenant l'encadrement et le coaching des IPE, la mise en œuvre des adaptations informatiques requises, la communication interne et le travail avec les réseaux partenaires. Pour la mise en œuvre, la priorité a porté sur les recommandations en lien avec la gestion électronique des documents (GED) avec le développement et l'implémentation de l'application OnBase. Cette application constitue un prérequis pour de nombreuses autres mesures et son implémentation a d'ores et déjà permis de prévoir le classement de 26,6 % des dossiers qui ont fait l'objet d'une dématérialisation.

#### 1.2.2.9 Réseaux institutionnels

La Direction a présenté pour la première fois une planification pour le réseau institutionnel spécialisé pour mineur-e-s et jeunes adultes. Celle-ci s'inscrit en cohérence avec la politique du canton de Fribourg relative aux mineur-e-s et jeunes adultes qui, par mesure de protection, nécessitent un placement hors du milieu familial ou une mesure d'action socio-éducative ambulatoire. La planification du réseau institutionnel spécialisé pour les personnes en situation de handicap ou d'addictions pour la période 2021–2025, ainsi que celle pour les mineur-e-s et jeunes adultes pour la période 2022–2026 ont été finalisées.

### 1.2.2.10 Plan de soutien jeunesse et Plan de relance

Le Secrétariat général a pris part au comité de pilotage du Plan de soutien en faveur de la jeunesse, durement et durablement touchée par la crise sanitaire, qui a mené, en décembre, à la définition par le Conseil d'Etat de 10 mesures urgentes. Ces dernières relèvent dans leur grande majorité des services et établissements de la Direction (Service de l'enfance et de la jeunesse, Service de l'action sociale, Service de la prévoyance sociale, Service de la santé publique, RFSM).

Dans le cadre du Plan de relance du Conseil d'Etat, des bons de consommation en faveur des bénéficiaires des réductions de primes d'assurance-maladie ont été distribués (150 francs pour les adultes et 100 francs pour les enfants). Environ 13 000 ménages (avec env. 48 000 personnes) ont été concernés.

## 1.3 Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)

### 1.3.1 Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux de la santé (CDS)

La Directrice de la santé et des affaires sociales a été membre du Comité directeur de la Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux de la santé (CDS) jusqu'au 25 novembre 2021. Cette année à nouveau, la CDS a effectué un important travail de coordination dans le cadre de la crise du Covid-19. Elle s'est penchée sur la planification de la crise sanitaire à l'aide de divers scénarii. Elle s'est aussi impliquée dans diverses négociations et décisions dans le cadre de la stratégie nationale de vaccination contre le Covid-19, notamment en matière de rémunération de la vaccination par l'assurance obligatoire des soins (AOS).

Au-delà de son rôle dans la gestion du Covid-19, la CDS s'est penchée sur différents thèmes dont l'admission des fournisseurs de prestations, la convention sur le financement de la formation médicale postgrade, le financement uniforme des prestations de santé (EFAS), l'appellation universitaire des hôpitaux, le dossier électronique du patient, le renforcement de la qualité et de l'économicité ainsi que les critères de planification hospitalière et les principes de tarification.

La CDS a encore présenté en septembre 2021 le rapport national 2021 sur le personnel de santé non universitaire élaboré par l'Obsan, la CDS et l'OdASanté.

### 1.3.2 Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

Pour la Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), l'année 2021 a été marquée notamment par la crise du Covid-19 et ses enjeux sociaux spécifiques.

La CDAS a adopté des recommandations sur le financement de maisons d'accueil pour femmes. À l'invitation du Département fédéral de justice et police (DFJP), des représentant-e-s de la CDAS ont pris part le 30 avril 2021 à Berne à un dialogue stratégique sur la violence domestique. La rencontre s'est conclue par la signature d'une feuille de route dans laquelle la Confédération et les cantons définissent des mesures concrètes, comme l'emploi de dispositifs techniques ou la mise en place d'un numéro de téléphone central pour les victimes de violences domestiques. La CDAS a aussi œuvré en vue de prévenir et limiter les violences domestiques, dont le risque a augmenté en raison des mesures de lutte contre le Covid-19 et des difficultés à se faire aider dans ce contexte. Elle a notamment lancé en décembre 2021 une nouvelle campagne d'information sur les réseaux sociaux sur les offres d'aide aux victimes de violence domestique. Les responsables cantonaux de la politique de l'enfance et de la jeunesse se sont inquiétés du bien-être des enfants et des jeunes et ont demandé des mesures supplémentaires pour soutenir les enfants et les jeunes.

La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA) ont émis en janvier 2021 des recommandations pour renforcer la participation des enfants placés.

### 1.3.3 Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)

La Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) a intensifié ses échanges et tient une séance hebdomadaire. Celle-ci permet aux cantons latins de se coordonner dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

---

## 1.4 Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)

La DSAS traite, sur la base de l'article 116 al. 1 du code de procédure et de juridiction administrative, les recours contre les décisions de ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal cantonal. La situation de ces recours pour l'année 2021 est la suivante :

Procédures pendantes au 31 décembre 2020 : 4

Procédures pendantes au 31 décembre 2021 : 1

Recours déposés : 15

Recours traités : 18

Sur les quinze recours enregistrés en 2021, treize ont été déposés en français et deux en allemand. Parmi les 18 recours traités, cinq ont été admis entièrement ou partiellement, huit ont abouti au rejet du recours, un était irrecevable et quatre ont été classés. Une demande d'assistance judiciaire a été acceptée. Concernant les décisions de première instance, la DSAS a notamment rendu 30 décisions de levée du secret médical.

## 1.5 Législation

### 1.5.1 Lois

Loi du 8 septembre 2021 sur l'aide au recouvrement et l'avance de contributions d'entretien (LARACE)

Loi du 2 novembre 2021 modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité

Loi du 2 novembre 2021 portant adhésion à la convention sur les contributions des cantons aux hôpitaux relative au financement de la formation médicale postgrade et sur la compensation intercantonale des charges

### 1.5.2 Ordonnances et règlements

Ordonnance du 19 janvier 2021 modifiant l'ordonnance relative au remboursement des frais de maladie et d'invalidité en matière de prestations complémentaires (masques de protection)

Ordonnance du 26 janvier 2021 fixant la part cantonale à la rémunération des prestations hospitalières

Ordonnance du 8 février 2021 modifiant l'ordonnance sur la médecine scolaire (transition Frimesco)

Ordonnance du 9 mars 2021 approuvant la convention tarifaire LAMal entre l'HFR et CSS Assurance-maladie SA concernant la rémunération des prestations en cas de traitement stationnaire de réadaptation

Ordonnance du 9 mars 2021 approuvant la convention tarifaire LAMal, passée entre la maison de naissance Le Petit Prince et CSS Assurance-maladie SA, concernant le forfait pour l'utilisation de l'infrastructure pour les naissances ambulatoires

Ordonnance du 22 mars 2021 fixant la part cantonale aux coûts des prestations de soins aigus et de transition pour l'année 2022

Ordonnance du 1<sup>er</sup> juin 2021 approuvant la convention tarifaire LAMal, passée entre l'HFR et CSS Assurance-maladie SA, concernant la rémunération de séjours analogues aux séjours en établissement médico-social (attente de placement)

Ordonnance du 1<sup>er</sup> juin 2021 approuvant un avenant tarifaire LAMal, passé entre l'HFR et la communauté d'achat HSK, relatif à la rémunération de séjours en attente de placement

Ordonnance du 1<sup>er</sup> juin 2021 approuvant un avenant tarifaire LAMal, passé entre l'HIB et CSS Assurance-maladie SA, relatif à la rémunération de séjours en attente de placement

Ordonnance du 1<sup>er</sup> juin 2021 approuvant la convention tarifaire LAMal, passée entre le RFSM et CSS Assurance-maladie SA, concernant la rémunération de séjours analogues aux séjours en établissement médico-social (attente de placement)

---

Ordonnance du 15 juin 2021 prorogeant l'ordonnance d'application de l'article 55a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie

Ordonnance du 28 juin 2021 modifiant l'ordonnance concernant la réduction des primes d'assurance-maladie, du 11 octobre 2016

Ordonnance du 17 août 2021 relative au Fonds en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail

Ordonnance du 24 août 2021 modifiant l'ordonnance relative aux mesures cantonales pour freiner la propagation du coronavirus

Ordonnance du 24 août 2021 approuvant la convention tarifaire LAMal 2021 entre le Réseau fribourgeois de santé mentale et la Communauté d'achat HSK SA concernant la rémunération du traitement psychiatrique stationnaire

Ordonnance du 24 août 2021 approuvant une convention tarifaire concernant le remboursement des prestations de soins ambulatoires de physiothérapie entre la Clinique Générale – Ste-Anne SA et la Communauté d'achat HSK SA

Ordonnance du 24 août 2021 approuvant la convention tarifaire LAMal négociée entre la Clinique Générale – Ste-Anne SA et CSS Assurance-maladie SA concernant le traitement hospitalier en soins somatiques aigus

Ordonnance du 14 septembre 2021 modifiant l'ordonnance concernant la réduction des primes d'assurance-maladie

Ordonnance du 21 septembre 2021 abrogeant l'arrêté fixant le statut des médecins assistants et assistantes des hôpitaux et services cantonaux

Ordonnance du 12 octobre 2021 modifiant l'ordonnance concernant la réduction des primes d'assurance-maladie (ORP)

Ordonnance du 9 novembre 2021 modifiant l'ordonnance fixant le taux des cotisations dues à la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales

Ordonnance du 30 novembre 2021 modifiant l'ordonnance relative aux mesures cantonales pour freiner la propagation du coronavirus

Ordonnance du 7 décembre 2021 approuvant un avenant à la convention tarifaire LAMal 2017 passée entre la Fédération suisse des sages-femmes et la communauté d'achat HSK concernant la rémunération des prestations ambulatoires des sages-femmes

Ordonnance du 7 décembre 2021 modifiant l'ordonnance concernant la mise en service d'équipements techniques lourds et d'autres équipements de médecine de pointe

Ordonnance du 7 décembre 2021 fixant les tarifs de référence des hôpitaux et des maisons de naissance

Ordonnance du 14 décembre 2021 modifiant l'ordonnance relative au remboursement des frais de maladie et d'invalidité en matière de prestations complémentaires (masques de protection)

Ordonnance du 14 décembre 2021 relative aux mesures de préservation de la capacité sanitaire dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (OMPCS)

Ordonnance du 14 décembre 2021 approuvant la convention tarifaire LAMal concernant la rémunération des traitements ambulatoires en cas de dépendance aux opiacés négociée entre tarifsuisse SA et le Réseau fribourgeois de santé mentale

Ordonnance du 14 décembre 2021 sur l'aide au recouvrement et l'avance de contributions d'entretien (OARACE)

Ordonnance du 21 décembre 2021 modifiant l'ordonnance fixant la liste des établissements médico-sociaux du canton de Fribourg

---

## 2 Service de la santé publique (SSP)

---

Chef de service ad intérim jusqu'au 28 février 2021 : Patrice Zurich

Cheffe de service : Dr Claudine Mathieu Thiébaud

### 2.1 Définition de la Santé et de la Santé publique

Selon la Charte d'Ottawa (OMS, 1986), la santé doit être comprise comme un concept dynamique et positif : être capable de satisfaire les besoins essentiels de la vie, de réaliser ses aspirations, de s'adapter à un environnement qui change en s'appuyant sur des ressources personnelles et sociales. La santé est donc une ressource, une condition de la vie de tous les jours.

Dans la littérature spécialisée, la Santé publique est définie comme suit : « La science et l'art de prévenir des maladies, de prolonger la vie et de promouvoir la santé à travers des efforts organisés de la société » (Sir Donald Acheson, 1988).

Le concept de Santé publique est étroitement lié aux déterminants de la santé qui englobent une grande diversité de facteurs qui influencent l'état de santé d'une personne, allant des facteurs biologiques d'un individu et de ses comportements à son environnement socio-culturel, économique et environnemental. La plupart des déterminants liés à l'environnement n'ont a priori pas de lien évident avec le domaine de la santé, la collaboration intersectorielle est donc primordiale.

### 2.2 Mission et activités marquantes du Service en 2021

Le Service de santé publique (SSP) assume la mission suivante :

- > le SSP est responsable de l'élaboration et la mise en œuvre de la politique cantonale en matière de promotion, prévention, maintien et rétablissement de la santé de la population ;
- > il identifie les besoins de la population en matière de santé, assure une offre adéquate (analyse des besoins, planification et organisation) et un accès pour tous ;
- > il veille à la qualité et sécurité des prestations et à un système de santé abordable et pérenne (via les mandats de prestations aux établissements de santé, le financement, le contrôle et la surveillance) ;
- > il collabore étroitement avec les établissements de soins afin de garantir des soins de haute qualité, abordable et accessible à toute la population fribourgeoise ;
- > le SSP instruit et préavise les autorisations de pratique aux professionnel-le-s de santé et les demandes d'autorisations d'exploitation ;
- > le SSP contribue à la surveillance des professionnel-le-s de la santé, en collaboration avec le Service du médecin cantonal (SMC) ;
- > il collabore, en tant que membre du Comité de pilotage de la plateforme romande CARA, à l'élaboration et à la diffusion du Dossier électronique du patient (DEP) ;
- > il contribue aux réflexions sur l'évolution du système de santé en Suisse, notamment via la Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux de la santé (CDS) (EFAS, REFORMER, planification supra cantonale) ;
- > il est membre actif du Groupement romand des services de santé publique (GRSP) ; la cheffe de service du SSP assume la présidence du GRSP depuis l'automne 2021.

Dans les activités marquantes de 2021, il faut mentionner la réorganisation du Service en sept pôles de compétences spécifiques : Promotion de la santé et prévention, Hôpitaux et prestataires de soins, Planification sanitaire, Autorisation & Surveillance des professionnels et institutions de santé, Santé numérique, Affaires extérieures et politiques, Surveillance des produits thérapeutiques & ISOPHTH. Quatre secteurs sont transversaux, dont les affaires juridiques, Finance et comptabilité, Statistique et Veille Qualité. Tous les secteurs sont soutenus par une équipe de secrétariat/RH.

---

Le pôle Promotion de santé a élaboré le nouveau Programme cantonal alimentation, activité physique et santé mentale qui réunira à partir de 2022 les trois thématiques jusqu' alors mises en œuvre dans deux Programmes cantonaux thématiques, à savoir le Programme « Je mange bien, je bouge bien » et le Programme de promotion de la santé mentale. Le nouveau Programme s'inscrit dans la continuité et consolide les mesures mises en œuvre jusqu'à présent. Il a été présenté au public lors d'une conférence de presse.

Le pôle Planification sanitaire a finalisé le contrôle des prestations 2017–2019 et a débuté les travaux complexes pour la nouvelle planification sanitaire-hospitalière qui devrait entrer en vigueur en 2024. Les différentes étapes et les enjeux ont été exposés à la Commission cantonale en matière de planification sanitaire.

Dans le domaine Autorisations, une révision de la LAMal relative à l'admission de médecins à charge de l'assurance obligatoire des soins nécessite une importante adaptation des processus en interne du SSP qui sont en cours d'élaboration.

Quant au domaine Hôpitaux et prestataires de soins, les activités principales en 2021 ont concerné le contrôle des prestations et du financement 2020, du budget 2022, l'élaboration du concept de soutien de l'impact de la pandémie Covid, et le suivi de nouvelles stratégies hospitalières (plan opérationnel 2020–2024 de l'Hôpital fribourgeois, stratégie 2025 + Linéa de l'Hôpital intercantonal de la Broye) et l'adaptation du nombre d'EPT pour les soins à domicile.

Le pôle Santé numérique est en mesure de rapporter l'ouverture officielle de la plateforme romande CARA du dossier électronique du patient (DEP). Ce n'est pas seulement l'aboutissement d'un long processus mais surtout le début d'un nouveau long voyage vers le déploiement progressif du dossier électronique du patient qui doit contribuer à une amélioration de la coordination et de la qualité des soins, notamment pour les patient-e-s chroniques.

Le nouveau pôle Affaires extérieures et politiques coordonne notamment les réponses aux interventions parlementaires et assure le suivi des dossiers et thématiques soumis dans le cadre de la Conférence des directrices et directeurs de la santé (CDS) et de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS).

Le SSP a accompagné le projet REFORMER (RÉorganisation de la FORmation post-graduée en MEdecine en Suisse Romande) de la CLASS. Sous certaines conditions, le canton de Fribourg a décidé d'officiallement rejoindre REFORMER pour une durée pilote de deux ans.

Le Groupement romand des services de santé publique des cantons romands (GRSP) regroupe les chef-fe-s de service et les médecins cantonaux des cantons romands, de Berne et du Tessin. Sa mission est l'échange régulier, l'étude de certaines thématiques sous l'angle intercantonal et l'harmonisation de certaines procédures et prises de position. La cheffe de Service de la santé publique a été élue présidente du GRSP en été 2021 pour une durée de deux ans.

La pandémie Covid a aussi fortement sollicité le SSP en 2021 et était, et reste encore, un défi et un effort continu.

Le SSP a contribué à la gestion de la crise à travers l'engagement notamment de la pharmacienne cantonale comme co-cheffe du concept de vaccination contre le Covid-19 et membre de la Task Force sanitaire cantonale. Le soutien des économistes, juristes et du secrétariat du SSP a été indispensable pour assurer la gestion administrative et financière de la vaccination et du testing à large échelle.

### **2.3 Vision du Service de santé publique**

Le Service de Santé publique a élaboré une vision ambitieuse pour les années à venir :

- > la population fribourgeoise est actrice de sa santé et de son bien-être avec le soutien et la collaboration de toutes les parties prenantes ;
- > le SSP considère tous les déterminants de la santé et travaille de manière interdisciplinaire et intersectorielle ;
- > le SSP donne du sens à l'engagement de l'équipe sur la base des valeurs communes et de notre mission ;
- > l'équipe du SSP est l'ambassadrice des valeurs et de la mission du Service envers ses partenaires internes et externes.



## 2.4 Professions de la santé

### 2.4.1 Autorisation de pratique

Le pôle des Autorisations de pratique des professionnel-le-s de la santé et des Autorisations d'exploiter est assuré par une équipe spécialisée sous la conduite de juristes chevronnés. Avec la révision de la LAMal dans le domaine de l'admission à charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) est introduite une limitation d'admission (nombre maximal de médecins à pratiquer à charge de l'AOS) ; les critères d'admission sont aussi revus avec notamment l'obligation pour tous les médecins d'avoir pratiqué pendant au moins trois ans dans un établissement suisse reconnu de formation postgrade. La révision nécessitera aussi une adaptation des registres professionnels.

Le pôle des Autorisations de pratique des professionnel-le-s de la santé et des Autorisations d'exploiter a été occupé à l'adaptation des procédures et processus pour répondre à ce nouveau cadre légal.

Conformément aux dispositions légales sur la santé, la Direction a délivré les autorisations de pratique suivantes :

<b>Fonction</b>	<b>Nombre</b>
Diététiciens/diététiciennes	3
Ergothérapeutes	12
Hygiéniste dentaire	1
Infirmiers/infirmières	52
Logopédiste-orthophoniste	3
Masseurs médicaux	2
Médecins	122
Médecins-dentistes	23
Médecins vétérinaires	26
Opticiens/opticiennes	4
Opticien/opticienne diplômé-e	1
Optométristes	4
Ostéopathes	15
Pharmaciens/pharmaciennes	33
Physiothérapeutes	30
Podologues	5
Psychothérapeutes	18
Sages-femmes	23

Les professionnel-le-s de la santé exerçant au sein d'une institution de santé publique ou mandatée par une collectivité publique n'ont pas besoin d'une autorisation personnelle de pratique. Cela étant, toute personne exerçant une profession de la santé peut requérir une autorisation personnelle de pratique dans son propre intérêt, respectivement dans l'intérêt ou sur demande de l'institution. Cela peut concerner par exemple des médecins-cadres ayant une activité privée accessoire ou des personnes souhaitant adhérer à une association professionnelle qui exige une telle démarche de ses membres.

### 2.4.2 Autorisation d'exploitation

Conformément aux dispositions légales sur la santé, la Direction a délivré les autorisations d'exploitation suivantes (y compris les renouvellements d'autorisation) :

<b>Autorisation d'exploitation</b>	<b>Nombre</b>
Etablissements pour personnes âgées	16
Services de soins à domicile	12
Service d'ambulances	2
Institutions médico-techniques	3
Institutions ambulatoires	45
Laboratoires d'analyses médicales	4

<b>Autorisation d'exploitation</b>	<b>Nombre</b>
Pharmacies publiques	11
Pharmacies d'institution	10
Pharmacies de cabinet ou de centre vétérinaire	9
Pharmacies de cabinet ou centre médical	1

## 2.5 Hôpitaux

### 2.5.1 Activités générales

Le canton est tenu de garantir une offre suffisante en prestations hospitalières médicales stationnaires. Par le biais de la planification, il promeut la qualité des prestations et contribue à atténuer l'augmentation des coûts de la santé. La planification hospitalière se résume par la liste hospitalière.

Pour concrétiser cette liste, le Service a conclu des mandats annuels 2021 relatifs aux prestations hospitalières avec l'HFR, le RFSM, l'Hôpital Daler, la Clinique Générale Ste-Anne, la maison de naissance « Le Petit Prince » et l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB). Par ailleurs, un mandat annuel relatif aux prestations d'intérêt général « PIG » et autres prestations « AP » (financement hors achats des prestations) a été conclu avec l'HFR, le RFSM et le HIB. Enfin, une convention sur le financement des journées d'hospitalisation inappropriées a été passée avec le RFSM. Ces différents mandats respectent notamment les dispositions prévues dans la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal) et la loi du 4 novembre 2011 concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance.

Comme les années précédentes, les mandats annuels 2021 ont été évalués notamment sous l'angle de la qualité et de l'économicité de prestations des établissements fribourgeois. Pour l'HIB, ces évaluations ont été faites en collaboration avec le Service de la santé publique du Canton de Vaud.

En ce qui concerne les prestations hospitalières somatiques aiguës, elles sont financées selon les tarifs SwissDRG (Swiss Diagnosis Related Groups) depuis l'introduction du nouveau financement hospitalier en 2012. Depuis l'introduction de TARPSY en 2018, les prestations stationnaires de la psychiatrie sont financées par forfaits journaliers. Ces forfaits liés aux prestations sont cofinancés par l'assurance obligatoire des soins (AOS) et les cantons conformément à l'article 49a, al. 2 de la LAMal. En 2021, l'Etat de Fribourg a fixé la part qu'il prend en charge annuellement à 55 %.

En attendant l'entrée en vigueur du projet ST Reha prévu le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les traitements stationnaires en réadaptation sont remboursés sur la base de forfaits journaliers. Ces coûts sont également cofinancés à hauteur de 55 % par le canton et 45 % par l'AOS.

En outre, le Service a collaboré aux réponses de diverses questions et interventions parlementaires relatives au domaine hospitalier et a participé à différentes commissions ou réflexions au plan intercantonal et national.

Le Service a également collaboré à la définition du mandat de la Direction à la société KPMG en décembre 2021 dans un but d'assainissement et d'excellence opérationnelle de l'HFR.

### 2.5.2 Covid-19

Le soutien financier de l'Etat à l'HFR et à l'HIB pour les coûts et le manque de recettes liées à la gestion de la crise Covid-19 pour l'année 2020 a été déterminé définitivement en 2021. Le chiffrage d'une éventuelle participation aux conséquences Covid-19 pour les cliniques privées fribourgeoises dans le deuxième semestre 2020 est encore en cours d'évaluation à fin 2021.

Durant l'année 2021, la pandémie de Covid-19 a continué à affecter les hôpitaux publics, notamment dans la prise en charge des patient-e-s stationnaires et a induit des impacts financiers dans leurs comptes. En collaboration avec les hôpitaux, des indicateurs ont été fixés pour chiffrer d'une part les coûts supplémentaires liés à des prestations de mise à disposition de lits (réservés pour les patient-e-s Covid-19) et à une prise en charge des patient-e-s rendue plus complexe en raison des mesures de protection à prendre par le personnel et, d'autre part, pour le manque de recettes stationnaires suite aux effets de la pandémie.

Ainsi, le Conseil d'Etat a décidé de participer aux incidences financières induites par la crise de Covid-19 avec une aide financière versée pour l'année 2021 à l'HFR et à l'HIB. La participation définitive de l'Etat ne pourra toutefois être déterminée que dans le courant de l'année 2022, une fois la clôture définitive des comptes connue. En effet, une grande incertitude est liée à l'évolution et à l'impact du Covid-19, ce qui rend les estimations difficiles. En outre, des discussions sont encore en cours au niveau fédéral concernant la contribution financière de la part notamment de la Confédération et des assureurs-maladie aux coûts et au manque de recettes imputables à la crise de Covid-19.

### 2.5.3 Les hôpitaux en chiffres

Flux financiers 2021 entre l'Etat et les hôpitaux	HFR	RFSM	HIB	Cliniques et maison de naissance <sup>1</sup>	Total financement Hôpitaux
Prestations stationnaires à charge de l'Etat	115 109 863	23 984 700	10 914 468	33 657 705	183 666 736
Financement de l'Etat hors achats de prestations	60 124 994	12 636 800	1 317 844	-	74 079 638
Financement conséquences de la crise Covid <sup>3</sup>	10 000 000	-	498 649	-	10 498 649
<b>Total financement de l'Etat</b>	<b>185 234 857</b>	<b>36 621 500</b>	<b>12 730 961</b>	<b>33 657 705</b>	<b>268 245 023</b>
Correction du financement 2020 selon décompte définitif <sup>2</sup>	3 474 479	905 877	-672 983		3 707 373

<sup>1</sup> selon factures reçues jusqu'au 31 décembre 2021

<sup>2</sup> Les décomptes définitifs 2021 pour les hôpitaux se feront au cours de l'année 2022 et tiendront compte de l'activité définitive.

<sup>3</sup> Les décomptes définitifs Covid-19 pour les hôpitaux se feront au cours de l'année 2022 et tiendront compte de la contribution financière des autres partenaires.

Statistiques générales d'exploitation en 2021 des hôpitaux en soins somatiques et psychiatriques du canton

ETABLISSEMENTS	Lits annuels moyens	Nombre de sorties (de chaque site) <sup>3</sup>	Nombre de journées d'hospitalisation (de chaque site) <sup>4</sup>	Durée moyenne de séjour (de chaque site)
<b>HFR hôpital fribourgeois</b>				
HFR Fribourg- Hôpital cantonal	343	16 671	98 670	6.1
HFR Tafers	60	1 381	15 484	11.2
HFR Riaz	92	2 862	30 266	10.6
HFR Billens	30	493	7 946	16.1
HFR Meyriez-Murten	51	993	14 737	14.8
<b>Hôpital intercantonal de la Broye<sup>1</sup></b>				
Hôpital intercant. de la Broye, site d'Estavayer-le-Lac	47	725	14 259	19.7
Hôpital intercant. de la Broye, site de Payerne	105	5 479	25 871	4.7
<b>RFSM Réseau fribourgeois de santé mentale</b>				
Centre de soins hospitaliers Marsens <sup>2</sup>	190	2 803	63 367	22.6
<b>Cliniques privées de Fribourg</b>	<b>120</b>	<b>9 760</b>	<b>30 071</b>	<b>3.1</b>

Etat provisoire au 20 janvier 2022

<sup>1</sup> Données relatives à l'ensemble de l'Hôpital intercantonal de la Broye (y c. les patient-e-s vaudois et vaudoises) et sans journées inappropriées.

<sup>2</sup> Nombre de journées facturées durant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

<sup>3</sup> Ces chiffres comprennent les nouveau-nés et tiennent compte des regroupements selon les règles SwissDRG.

<sup>4</sup> Conformément à la définition de la durée de séjour de SwissDRG et TARPSY.

## 2.6 Hospitalisations hors canton

En vertu de la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), l'Etat de Fribourg est tenu de participer aux frais d'hospitalisation hors canton de ses résidents et résidentes, à condition que l'établissement figure sur la liste hospitalière du canton de Fribourg ou sur la liste hospitalière de son canton d'implantation et qu'il dispose d'un mandat de prestations public pour la prestation médicale en question. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la participation cantonale correspond à 55 % des coûts de l'hospitalisation, les autres 45 % étant à charge de l'assurance obligatoire

---

des soins. S'il s'agit d'une hospitalisation hors canton pour raison médicale, c'est-à-dire pour une prestation non disponible dans le canton ou d'une urgence médicale survenue hors canton, le tarif de l'établissement hospitalier qui accueille le patient fribourgeois s'applique. S'il s'agit du choix du patient de se faire hospitaliser hors canton par convenance personnelle, c'est le tarif de référence fribourgeois qui s'applique et une éventuelle différence de coût est à la charge du patient ou de la patiente respectivement de son assurance complémentaire. La saisie, le contrôle et la libération pour le paiement des factures hospitalières incombent au Service.

Le montant dépensé pour les hospitalisations hors canton en 2021 s'élève à 95 188 424 francs selon les comptes de l'Etat, soit un dépassement de 9 375 394 francs par rapport au budget initialement prévu de 85 813 030 francs.

Les comptes 2021 enregistrent par ailleurs une hausse du coût moyen par cas ainsi que du nombre de cas. Ainsi, le Conseil d'Etat a octroyé un crédit supplémentaire de 9 400 000 francs pour couvrir les hospitalisations hors canton.

Sur la somme dépensée en 2021, 10 476 séjours hospitaliers étaient des séjours 2021, 1809 séjours concernaient l'année 2020 ainsi que 52 séjours des années antérieures.

Le montant dépensé comprend 546 911 fr. 50 pour la part cantonale fribourgeoise relative au financement des coûts d'hospitalisation des assuré-e-s qui résident dans un Etat membre de l'Union européenne, en Islande ou en Norvège et qui touchent une rente en Suisse ou des membres de leur famille, conformément à l'article 41, al. 2ter, LAMal, entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Par ailleurs, un montant de 164 414 francs a été encaissé pour des remboursements provenant de Service Sinistres Suisse SA pour les hospitalisations de Fribourgeois et Fribourgeoises relevant de l'assurance obligatoire des soins mais engendrées par un accident pour lequel un tiers est responsable.

## **2.7 Planification hospitalière**

Pour garantir la couverture des besoins en soins hospitaliers stationnaires de leur population mais également éviter des surcapacités, les cantons ont l'obligation d'établir une planification hospitalière en tenant compte des critères définis par la LAMal et les dispositions légales qui en découlent (cf. notamment article 58a ss de l'ordonnance sur l'assurance-maladie).

L'ordonnance fribourgeoise fixant la liste des hôpitaux et des maisons de naissance qui résulte de cette planification est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2015. La version actuellement en vigueur est celle du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle spécifie quels établissements intra- et extracantonaux sont admis à pratiquer à la charge de l'AOS ainsi que l'étendue du mandat accordé par l'Etat de Fribourg.

Au cours de l'année sous revue, le SSP a entrepris les premières démarches en vue de mettre en place une nouvelle planification hospitalière pour le canton de Fribourg. L'objectif est une révision totale de la liste hospitalière existante, tant pour le domaine des soins somatiques aigus que pour les domaines de la réadaptation et de la psychiatrie. Cette nouvelle planification hospitalière avec une liste hospitalière révisée est prévue d'entrer en vigueur en 2024. A cet effet, le SSP a mandaté fin 2021, comme première étape, la réalisation d'une analyse des besoins (voir art. 58b OAMal) que le Service élabore en collaboration avec un prestataire de services externe. Cette analyse des besoins servira de base à la suite du processus de la nouvelle planification hospitalière 2024.

En outre, le SSP a mis en place un monitoring des prestations auprès des hôpitaux fribourgeois au cours de l'année sous revue. Celui-ci sert à assurer la qualité des soins et à vérifier si les hôpitaux respectent leurs mandats de prestations dans le traitement de leurs cas somatiques aigus stationnaires. De plus, ce monitoring des prestations sous forme d'une évaluation médicale des prestations fournies par les hôpitaux est utile pour la prochaine planification hospitalière 2024. De ce fait, il est dorénavant prévu de réaliser un tel monitoring des prestations sur une base régulière à l'avenir. Par ailleurs, il s'est également avéré que les hôpitaux fribourgeois ont en général bien rempli leurs mandats de prestations et ont très bien collaboré dans l'exécution du monitoring des prestations. Il s'agit là d'un constat important pour pouvoir offrir à la population fribourgeoise un niveau élevé de soins médicaux.

---

## 2.8 Aide et soins à domicile

En matière d'aide et de soins à domicile, le Service a géré le subventionnement des services mandatés et le financement des coûts résiduels des soins des infirmiers et infirmières indépendants. Il a en outre dû financer le matériel de soins (selon la liste fédérale des moyens et appareils) ainsi que les coûts des soins à domicile des patients et patientes fribourgeois pris en charge hors canton. Le SSP a veillé à la récolte des données de la statistique fédérale de l'aide et des soins à domicile, dont il doit valider les résultats pour la Confédération. Il s'est également activé dans la mise à jour des statistiques cantonales. Il a encore dû s'engager dans le cadre de la dissolution de l'Association fribourgeoise d'aide et de soins à domicile. Enfin, les travaux de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes ont aussi mobilisé les ressources du Service.

## 2.9 Soins palliatifs

La stratégie cantonale de soins palliatifs et le plan de mesures 2016–2020 ont été adoptés en avril 2016 par le Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat a prolongé le 10 novembre 2020 la durée de validité du plan de mesures jusqu'à 2023.

Cette stratégie vise à offrir une prise en charge digne, solidaire et de qualité à des personnes en fin de vie ou en proie à des maladies chroniques évolutives, quel que soit le genre d'accompagnement choisi, et ce sur l'ensemble du territoire cantonal. Le souhait des personnes concernées de rester aussi longtemps que possible dans leur environnement familial a également compté dans la définition de la stratégie. Elle est axée sur trois groupes d'objectifs opérationnels : la formation et la coordination, l'offre des prestations et la sensibilisation et également l'information à la population. En effet, la formation des professionnel-le-s dans les soins palliatifs est un élément indispensable pour une prise en charge palliative de qualité. De plus, beaucoup d'acteurs gravitent autour de la prise en charge palliative, avec des rôles spécifiques et des prestations aussi nombreuses qu'essentielles : les établissements hospitaliers, l'équipe mobile Voltigo, les EMS, les soins à domicile, les médecins, les proches concernés, les associations, les bénévoles, etc.

Les diverses mesures inscrites dans la stratégie répondent aux besoins exprimés par les différents partenaires et aux besoins du terrain. Les proches-aidants, qui permettent aux malades de rester à domicile le plus longtemps possible sont particulièrement ciblés par les mesures prévues. D'un apport essentiel, ces personnes pourront notamment faire appel à un service d'accompagnement professionnel pour obtenir soutien et soulagement.

Au quatrième trimestre 2021, une organisation externe a été mandatée pour faire une évaluation de la Stratégie actuelle et du plan de mesures des soins palliatifs. Les résultats de cette évaluation sont en cours d'analyse et serviront de base pour l'élaboration du futur plan des soins palliatifs 2024-2028.

## 2.10 Promotion de la santé et prévention

### 2.10.1 Planification, mandats de prestations et projets spécifiques

Le pôle Promotion de la santé et prévention veille à la pertinence des actions de promotion de la santé et de prévention, au suivi et à la coordination des différents mandats de prestations, projets et programmes en lien avec les priorités cantonales, soit : alimentation, mouvement, santé mentale, alcool et tabac.

Suite à l'adoption en mars 2017 de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030) par le Conseil d'Etat, l'année 2021 a été consacrée aux réflexions stratégiques visant à renforcer la démarche intersectorielle entre les politiques publiques ayant un impact sur la santé de la population. En collaboration avec la Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention (CCPSP), un document stratégique axé sur la démarche intersectorielle entre les politiques publiques a été finalisé. Dans ce cadre, des travaux ont été entrepris pour mettre sur pied, en 2022, une rencontre Dialogue permettant de soutenir l'identification des enjeux communs en matière de promotion de la santé et de croiser les regards sur les défis en cours en lien avec la crise.

L'année 2021 a également été marquée par le lancement du projet « Label Commune en santé ». Ce projet s'inscrit dans une démarche intersectorielle en faveur de la santé et figure dans les mesures proposées par la Direction en lien avec la Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030). Il fait également partie des mesures du programme cantonal « Je mange bien, je bouge bien » et du programme cantonal de promotion de la santé mentale cofinancés par la Direction et Promotion santé suisse. La commune d'Estavayer s'est vu décerner le premier

---

label « Commune en santé » dans le canton de Fribourg. Le projet pilote lancé par la Direction en 2021 avec la commune d'Estavayer a été mené par un comité de pilotage avec des représentant-e-s de différents services et Directions de l'Etat ainsi que de l'Association des communes fribourgeoises (ACF).

Le budget global de la Promotion de la santé et prévention s'élève en 2021 à un montant total de 3 345 000 francs. Ce budget est composé d'une part des montants inscrits au budget de la Direction et d'autre part de recettes externes attribuées par Promotion Santé Suisse, l'Administration fédérale des douanes (Dîme alcool) et le Fonds de prévention du tabagisme pour la mise en œuvre de programmes cantonaux thématiques.

## 2.10.2 Programmes cantonaux

### 2.10.2.1 « Je mange bien, je bouge bien »

La mise en œuvre de la troisième phase du Programme cantonal fribourgeois « Je mange bien, je bouge bien », démarrée en 2018, s'est poursuivie en 2021. Le pilotage de ce programme est assuré par les chef-fe-s de divers services de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) et de la Direction.

La troisième phase du Programme (2018-2021) soutient et développe des mesures dans les domaines de l'alimentation et de l'activité physique pour des groupes cibles d'enfants et jeunes âgés de 0 à 20 ans ainsi que pour le nouveau groupe-cible des seniors de 65 ans et plus qui vivent à domicile. Certaines de ces mesures s'adressent également aux proches et professionnel-le-s qui entourent les groupes-cibles ou aux communes.

Le Programme « Je mange bien, je bouge bien » 2018–2021 compte en tout 43 mesures, dont notamment le développement de lignes Pedibus intergénérationnelles, des cours et ateliers d'alimentation pour les enfants et seniors, des repas accompagnés pour seniors et des ateliers pour adolescents et adolescentes visant à développer une image positive de son corps. Plusieurs projets spécifiques ont ainsi pu bénéficier du soutien du Programme.

L'année 2021 a également permis de finaliser les travaux de rédaction du Programme cantonal alimentation, activité physique et santé mentale qui démarrera le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et qui inclut notamment le Programme cantonal fribourgeois « Je mange bien, je bouge bien ».

### 2.10.2.2 Santé à l'école

Sous la supervision d'un comité de pilotage interdirectionnel, le Bureau cantonal pour la santé à l'école, chargé de suivre la mise en œuvre du concept et composé de représentants de la DICS, de la DSAS et nouvellement de la DAEC via la responsable du développement durable, a suivi et coordonné divers dossiers liés à ce concept dont le Conseil d'Etat a prolongé la validité jusqu'à la fin de la période législative en cours. Les travaux de révision du concept de santé à l'école ont été amorcés et permettent l'intégration des thématiques en lien avec le Plan Climat et la Stratégie développement durable.

Diverses actions prioritaires ont ainsi été entreprises dans le cadre de la santé à l'école, par exemple l'accompagnement de plusieurs établissements scolaires pour l'entrée dans le Réseau des écoles en santé et durable, la coordination de différentes formations continues avec la HEP, le soutien au développement d'outils pour les enseignant-e-s, la poursuite des formations pour les directions d'établissement sur la thématique « Prendre soin de soi et enrichir ses ressources » et de manière générale la coordination des actions de promotion de la santé et de prévention dans les établissements scolaires.

### 2.10.2.3 Tabac

La prévention du tabagisme et la protection contre la fumée passive sont reconnues comme des priorités de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et prévention (Perspectives 2030). Le tabagisme est un enjeu majeur de santé publique. Chaque année en Suisse, 9500 décès prématurés sont causés par le tabagisme, ce qui représente 25 décès par jour. La moitié des fumeurs et fumeuses décèdent prématurément et un cinquième des décès dus au tabac concernent des personnes de moins de 65 ans.

Afin de mener des actions cohérentes et coordonnées dans le canton de Fribourg, le CIPRET Fribourg, sur mandat de la Direction, est chargé d'assurer la mise en œuvre du programme cantonal de prévention du tabagisme. Un comité de pilotage interdisciplinaire et interdirectionnel en assure la conduite stratégique. Le programme est financé



---

conjointement par le canton de Fribourg, le Fonds de prévention du tabagisme, la Loterie romande et les Ligues de santé du canton de Fribourg.

L'année 2021 a été marquée par un intense travail de collaboration afin d'assurer le bilan et la clôture du 3<sup>e</sup> Programme cantonal de prévention du tabagisme (2018-2021) et l'élaboration du 4<sup>e</sup> Programme cantonal de prévention du tabagisme (2022-2025). Le 4<sup>e</sup> Programme a été validé par la DSAS et le Fonds national de prévention du tabagisme. Sa mise en œuvre débutera en janvier 2022.

L'année 2021 a également été dédiée au lancement du projet novateur de prévention par les pairs « Mission Télomère ». Ce nouvel outil de prévention et de promotion de la santé associe jeu et prévention par les pairs. Au travers de la résolution d'énigmes, les jeunes qui expérimentent la pression de groupe, sont amenés à défendre leur point de vue face aux autres, vivent des situations de stress et d'émotions qu'ils et elles doivent gérer et exercent leur esprit critique. Ce projet encourage le développement de compétences psychosociales chez les jeunes dans le but de renforcer leur choix d'être non-fumeur et de le rester.

Proposé aux adolescent-e-s de 13 à 15 ans dans les écoles obligatoires et les loisirs encadrés par des adultes, « Mission Télomère » a été développé par le CIPRET Fribourg en partenariat avec le Laboratoire d'innovation pédagogique (LIP) de l'Université de Fribourg et avec le soutien de la DSAS, du Service de la santé publique, du Service de l'enfance et de la jeunesse et de la DICS (Bureau santé à l'école). Le projet figure parmi les mesures du PCPT 2018–2021 et 2022–2025.

#### 2.10.2.4 Santé mentale

Malgré une bonne résilience psychique en début de pandémie, la santé mentale de la population suisse a été mise à mal au fil des vagues de Covid-19, celles-ci induisant une augmentation du stress, de l'incertitude et une perte des interactions sociales essentielles au bien-être psychique. En 2021, le Programme cantonal de promotion de la santé mentale a, dans ce contexte, permis de développer des mesures bas-seuil favorisant les rencontres dans les quartiers ainsi que le soutien de certaines populations vulnérables telles que les familles issues de la migration. En parallèle, les mesures définies dans le cadre du Programme cantonal ont été poursuivies afin de renforcer les ressources psychiques des enfants, des jeunes, des seniors et de leurs proches ainsi que des professionnel-le-s qui les entourent. Enfin, les synergies avec le Programme « Je mange bien, je bouge bien » ont été renforcées. Dès 2022, le Programme cantonal de promotion de la santé mentale est intégré au nouveau Programme cantonal alimentation, activité physique et santé mentale.

Le pôle promotion de la santé et prévention (PSP) a participé activement à la campagne latine Santépsy.ch qui propose des informations et des conseils pour préserver et promouvoir sa santé mentale. En 2021, la plateforme a poursuivi la production de contenus pour soutenir la population pendant la pandémie. Un accent a aussi été mis sur la promotion de la santé psychique des personnes sans emploi et des senior-e-s. Dans ce cadre, dans le canton de Fribourg, la campagne a soutenu des actions en collaboration avec Pro Senectute et la Croix-Rouge fribourgeoise. Une formation pilote sur le renforcement de la santé psychique des enfants de 0-4 ans à l'attention des professionnel-le-s de la petite enfance a été créée et testée au niveau romand. Elle sera mise en place à Fribourg dès 2022. La prévention du suicide a également été une thématique importante en 2021 puisque trois formations « Faire face au risque suicidaire » ont été mises en place dans le canton en collaboration avec le RFSM et le Groupement romand Prévention Suicide (GRPS). Avec ces partenaires, le pôle PSP a en outre soutenu des modules de sensibilisation « Rencontrer une personne suicidaire » en faveur des professionnel-le-s entourant les agriculteurs et agricultrices en collaboration avec l'institut agricole de Grangeneuve.

#### 2.10.2.5 Alcool

L'alcool est reconnu comme une des priorités de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030). En novembre 2018, le Conseil d'Etat a approuvé le Plan cantonal action alcool (PCAA) 2018-2021 et, en juin 2021, en a prolongé la durée de validité jusqu'à fin 2023. Le PCAA propose 18 mesures qui s'inscrivent en renforcement des mesures existantes (5 mesures auprès de groupes cibles spécifiques ; 7 mesures de prévention structurelle ; 4 mesures de coordination et collaboration et 2 mesures de communication). La coordination de la mise en œuvre du PCAA est menée conjointement par le SSP et le SMC, avec pour préoccupation de couvrir les



---

quatre piliers de la politique suisse en matière d'addictions (prévention, prise en charge, réduction des risques et répression/régulation du marché).

L'année 2021 a été consacrée à la poursuite de la mise en œuvre des mesures du PCAA avec les différents partenaires.

Dans le cadre du PCAA, le Service participe notamment au Comité de pilotage du projet « Smart Event » mené par REPER, prestation d'accompagnement et de soutien aux organisateurs de manifestations publiques qui intègre des outils de prévention, de réduction des risques et de sécurité.

### 2.10.3 Relations cantonales, intercantionales et nationales

Le pôle Promotion de la santé et prévention participe activement à différentes commissions, comités de pilotage et groupes de travail au niveau intracantonale, intercantionale et nationale. A travers sa participation, il vise à promouvoir une approche intersectorielle de la promotion de la santé et à favoriser ainsi la création d'environnements favorables à la santé.

Le SSP est actif au sein de la Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention (CCPSP). La cheffe de Service du SSP en assume la présidence ad intérim. Au travers de rencontres de la Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention, des liens ont été tissés avec différentes politiques publiques ayant un impact sur la santé de la population.

En 2021, au niveau cantonal, le pôle Promotion de la santé et prévention (PSP) a notamment été impliqué dans les travaux de mise en œuvre de la nouvelle stratégie de développement durable ainsi que dans ceux du plan climat. Le pôle PSP participe également activement au projet de restauration collective, piloté par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Le SSP et le Service de l'action sociale (SASoc) assurent conjointement le secrétariat du Club santé-social du Grand Conseil. En 2021, l'assemblée générale du Club a notamment permis de traiter du thème des attitudes et comportements pouvant influencer la santé des Fribourgeoises et Fribourgeois. Une présentation des chiffres-clés et tendances en matière d'alimentation, d'activité physique, de santé mentale, d'alcool et de tabac issus de l'étude HBSC sur la santé des élèves fribourgeois 2018 et de l'enquête menée par l'OBSAN en 2017 sur la santé des Fribourgeoises et Fribourgeois a été assurée et mise en perspectives avec les mesures prévues au niveau cantonal en matière de promotion de la santé et prévention.

Au niveau intercantionale et nationale, un nouvel argumentaire en matière de promotion de la santé et de prévention a été publié par Promotion Santé Suisse. Le SSP a participé aux travaux d'élaboration de cet outil au travers de la Commission de promotion de la santé et prévention (CPPS).

## 2.11 Cybersanté

La plateforme romande CARA a obtenu sa certification en mai 2021 et a pu rendre public les services du dossier électronique pour les patients (DEP) pour tous les habitant-e-s des cantons CARA (Genève, Fribourg, Jura, Valais et Vaud). Tous les hôpitaux, institutions et professionnel-le-s de la santé indépendants du territoire de CARA peuvent aussi utiliser ce service.

Avec plus de 4000 DEP ouverts en six mois, la communauté de référence CARA dispose du plus grand nombre de DEP en Suisse. Concernant le canton de Fribourg, l'HFR, le RFSM et l'Hôpital Daler ont désormais la possibilité de déposer des documents dans les DEP de leurs patient-e-s.

En complément du DEP et celui du transfert de documents, le PMP (plan de médication partagé) et le PSP (plan de soins partagé) sont, quant à eux, en cours d'élaboration et d'autres modules suivront (comme par exemple le certificat de vaccination).

Pour rappel, la participation à la communauté de référence CARA est gratuite pour les prestataires de soins des 5 cantons membres ! La communauté et sa plateforme sont financées grâce aux cotisations versées par les cantons.

---

Les habitant-e-s établi-e-s sur le territoire CARA peuvent ouvrir et utiliser leur DEP sans frais. CARA ne fournit pas elle-même un moyen d'identification électronique. Tous les cantons CARA mettent donc également gratuitement à disposition de leurs habitant-e-s un moyen d'identification électronique (MIE). Fribourg s'est ainsi doté de la solution SwissID après mise en concours 2020.

En octobre 2021, la Direction a pris la décision de proposer la TrustID comme alternative au MIE proposé par HIN pour les professionnel-le-s de la santé.

L'équipe de cybersanté a également contribué activement à la constitution des dossiers et demandes formulées au SITel concernant la numérisation de processus importants du Service, dont la numérisation des demandes de subventions et des autorisations de pratique.

## **2.12 Activité de la pharmacienne cantonale**

La pharmacienne cantonale réalise diverses tâches d'information dans le domaine des produits thérapeutiques afin de favoriser leur utilisation appropriée, procède aux contrôles qui incombent au canton selon la législation fédérale et cantonale, en inspectant notamment les titulaires d'une autorisation cantonale d'exploitation ou de pratique, et participe à différents projets de santé publique en lien avec les médicaments et dispositifs médicaux. Pour mener à bien ses tâches, elle collabore étroitement avec les partenaires, en particulier avec les différents services de l'administration cantonale, des autres cantons et de la Confédération, ainsi qu'avec les professionnel-le-s de la santé.

### **2.12.1 Information et formation des partenaires**

Le respect du devoir de diligence est fondamental en cas d'utilisation professionnelle des produits thérapeutiques, notamment lors de la prescription et de la remise des médicaments et l'utilisation, le retraitement et la maintenance de dispositifs médicaux. Ainsi, par des formations en groupes et des courriers d'information aux partenaires concernés de la santé publique, les principes légaux de base et les modifications législatives en matière de produits thérapeutiques sont portés à leur connaissance ou leur sont rappelés.

En 2021, et encore une fois compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle, les formations en groupe organisées à l'intention des pharmaciens, des pharmaciennes et des médecins ont pour la plupart été annulées. La formation commune réunissant médecins, pharmaciens et pharmaciennes et ciblée sur la prise en charge des patients et patientes dépendant des opiacés a néanmoins eu lieu en visioconférence avec un nombre réduit de participants et participantes. La pharmacienne cantonale est également intervenue en présentiel dans le cadre de la journée d'introduction des systèmes de santé suisse et fribourgeois organisée par le SMC et « Médecins Fribourg – Ärztinnen und Ärzte Freiburg » (MFÄF) à l'attention des nouveaux médecins du canton. Le mot de la fin de la formation 14<sup>e</sup> symposium interprofessionnel des EMS traitant du recours adéquat aux traitements médicamenteux en EMS a été également formulé par la pharmacienne cantonale conjointement avec son homologue vaudoise.

Les formations continues et pluridisciplinaires facilitent une meilleure connaissance réciproque des partenaires et contribuent au bon déroulement des activités. Elles sont particulièrement utiles pour les professionnel-le-s de la santé qui ont accompli leurs études dans un autre pays que la Suisse. L'annulation de la plupart d'entre elles en raison de la situation sanitaire a contribué à une augmentation des questions des professionnel-le-s de la santé sur les thématiques qui n'ont pas pu être abordées.

### **2.12.2 Préavis et contrôle**

En 2021, la pharmacienne cantonale a examiné 33 demandes d'autorisation de pratique sous propre responsabilité et 13 autorisations de pratique sous surveillance. Le préavis de la pharmacienne cantonale se fonde sur une discussion personnelle avec chaque pharmacien ou pharmacienne.

Neuf inspections ont été réalisées dans les pharmacies publiques, dans les établissements de soins, dans les pharmacies privées de médecins autorisés à dispenser eux-mêmes ou elles-mêmes des médicaments, dans les drogueries du canton, ainsi que dans d'autres structures sanitaires au bénéfice d'une autorisation cantonale d'exploitation. Les contrôles sont effectués sur la base d'une analyse de risques, laquelle tient notamment compte de l'importance des activités, des difficultés rencontrées par le passé ou de faits laissant penser qu'un contrôle est

nécessaire. Deux de ces inspections avaient pour objectif l'élaboration d'un préavis à l'attention de Swissmedic en vue de l'octroi ou du renouvellement de l'autorisation de commerce de gros pour les substances soumises à contrôle.

### 2.12.3 Contribution à la lutte contre la pandémie

La pharmacienne cantonale a été fortement impliquée dans la gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 en tant que membre de la Task Force sanitaire ; elle a œuvré dans la gestion des besoins en produits thérapeutiques et dispositifs médicaux nécessaires pour l'ensemble des professionnel-le-s de la santé et des institutions de santé du canton. En qualité de co-cheffe de projet du groupe de travail vaccination Covid-19, elle a été chargée avec le médecin cantonal adjoint d'organiser la vaccination à grande échelle de la population fribourgeoise contre le nouveau coronavirus. Autorisée à exploiter la Pharmacie-Covid comme pharmacienne responsable, elle a géré et organisé la distribution des vaccins contre le coronavirus aux ayants-droits en tenant compte des contraintes logistiques liées à la stabilité de chacun des produits reçus.

## 2.13 Assurance-maladie

Conformément à l'article 46 al. 4 LAMal, les conventions tarifaires passées entre assureurs-maladie et fournisseurs de prestations doivent être approuvées par le Gouvernement cantonal compétent, sauf si leur validité s'étend à toute la Suisse. L'autorité d'approbation vérifie que la convention est conforme à la loi et à l'équité et qu'elle satisfait au principe d'économie. Si aucune convention tarifaire ne peut être conclue, le Gouvernement cantonal fixe le tarif après avoir consulté les intéressés (article 47 al. 1 LAMal). Le Service prépare les dossiers d'approbation et de fixation des tarifs à l'attention du Conseil d'Etat. Lorsque les parties n'acceptent pas le tarif fixé par le Conseil d'Etat, elles peuvent faire recours devant le Tribunal administratif fédéral. Le cas échéant, le Service est alors amené à suivre la procédure de recours.

Ainsi, en 2021, le Service a préparé l'approbation de sept conventions tarifaires ambulatoires et de sept conventions stationnaires, soit de 14 conventions au total. Il a aussi élaboré l'actualisation au 1<sup>er</sup> janvier 2022 des tarifs de référence applicables aux cas d'hospitalisation hors canton par commodité personnelle dans un établissement qui figure sur la liste hospitalière du canton d'implantation mais pas, pour la prestation en question, sur la liste hospitalière fribourgeoise. Finalement, il a suivi les travaux préparatoires à l'introduction de la nouvelle structure tarifaire uniforme au niveau Suisse dans le domaine de la réadaptation, ST Reha. Dans ce cadre, il a notamment pris les mesures pour permettre au Conseil d'Etat de fixer un tarif provisoire afin de permettre aux hôpitaux fournissant de la réadaptation de pouvoir facturer leurs prestations dans l'attente du tarif définitif si les négociations devaient se prolonger ou échouer.

La gestion des dispenses de l'obligation d'assurance, à l'exception des cas des titulaires de permis G, est assurée par les communes ; celles-ci peuvent toutefois compter sur l'assistance technique et juridique du Service pour examiner des dossiers particuliers. Le Service a ainsi fourni 176 avis en 2021. 85 % des demandes d'avis concernaient des personnes en formation ou en perfectionnement, des assistant-e-s doctorant-e-s ou stagiaires rattachés à des établissements d'études, alors que près de 3 % des demandes d'avis concernaient des travailleurs et travailleuses et 12 % des rentiers et rentières.

Catégorie de personnes	Nombre d'avis
En formation	149
Travailleurs-ses	21
Rentiers/rentières	6
<b>Total</b>	<b>176</b>

Suite à l'entrée en vigueur de la modification de la loi d'application de la LAMal en 2017, le Service de la population et des migrants transmet au Service l'information relative à l'octroi des permis frontaliers délivrés aux étrangers ; celui-ci entreprend des contrôles de l'option choisie (assureur LAMal ou caisse-maladie du pays voisin). Dans le courant de l'année 2021, 504 frontaliers ont été contactés.

Les données relatives à la réduction des primes accordée aux personnes de condition économique modeste sont contenues dans le rapport de gestion de l'Etablissement cantonal des assurances sociales.

---

## 2.14 Assurance scolaire contre les accidents (ASA)

Le Service est le répondant pour toutes questions en relation avec l'assurance scolaire contre les accidents. Il est en charge de la liquidation des cas en cours pour les accidents survenus avant le 1<sup>er</sup> septembre 2006 et gère les archives. Il est souvent sollicité pour des informations concernant d'anciens dossiers.

Le Fonds ASA, résultant de la dissolution de l'assurance, prévoit une contribution financière subsidiaire pour les familles qui se retrouvent en situation financière difficile suite aux frais engendrés par un accident ou une maladie grave d'un enfant ou d'un jeune à charge. En 2021, cinq familles ont été soutenues par le Fonds, pour un montant total de 6931 fr. 10.

Le Fonds résultant de la dissolution de l'ASA est géré de manière autonome et dispose de sa propre comptabilité. Les transactions n'affectent pas les comptes d'exploitation et le résultat des comptes de l'Etat. Lors de la création du Fonds, il a été prévu que ce dernier ne porte pas intérêt. Au 31 décembre 2021, le Fonds résultant de la dissolution de l'ASA dispose d'un actif de 5 619 788 fr. 05.

## 3 Service du médecin cantonal (SMC)

---

Médecin cantonal : Dr med. Thomas Plattner

### 3.1 Activités

Le Service du médecin cantonal (SMC) est chargé des questions médicales concernant la santé publique. Il conseille la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) en matière de soins, de promotion, de prévention et de protection de la santé. Il assume les tâches qui lui sont confiées par les législations fédérales et cantonales, notamment dans les domaines des addictions, de la santé sexuelle, de la médecine scolaire et dans l'organisation sanitaire en cas d'accident et de sinistre majeur.

#### 3.1.1 Gestion de la pandémie

Le médecin cantonal a exercé tout au long de l'année la fonction de co-chef de la Task Force Covid-19 et le médecin cantonal adjoint a œuvré en qualité de suppléant du co-chef de la Task Force sanitaire et de co-responsable du projet de vaccination cantonal. En parallèle, les collaboratrices et collaborateurs du Service ont participé de manière très engagée à la gestion de la pandémie.

- > Secteur addictions : les collaboratrices et collaborateurs du secteur addictions ont apporté un soutien non négligeable à la cellule renseignement de la Task Force (60 % de leur taux d'activité pendant neuf mois) ;
- > Médecine scolaire : la médecine scolaire cantonale s'est occupée du projet de conception et mise en œuvre d'une nouvelle plateforme automatisée pour le traçage et gère l'ensemble des tests répétitifs des institutions et entreprises du canton ;
- > Secteur infirmier : les infirmières participent à de nombreuses missions pour la Task Force sanitaire telles que la vaccination, le tracing, le conseil à la vaccination et la coordination des institutions à risque.
- > Médecin dentiste cantonale : la médecin dentiste cantonale assure la fonction de cheffe d'Etat-major de la Task Force sanitaire ;
- > Secteur hygiène prévention et contrôle des infections (HPCI) : l'infirmière de référence HPCI s'occupe de la formation du personnel de vaccination de la Task Force ;
- > Secteur administratif : le secrétariat répond de manière continue par téléphone et par e-mail aux questions de la population en parallèle aux Hotlines lorsque ces dernières sont surchargées. Il soutient également la Task Force au niveau de l'administration générale ;
- > Etat-major : l'adjoint du chef de service apporte son soutien dans la réalisation de la stratégie de tests, la gestion des infrastructures et l'administration des ressources humaines et des finances.

### 3.1.2 Maladies transmissibles

#### 3.1.2.1 Suivi des déclarations obligatoires des maladies transmissibles<sup>1</sup>

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la pandémie de Covid-19. Après une accalmie durant l'été, l'épidémie est repartie à la hausse en fin d'année, avec l'arrivée d'un nouveau variant, Omicron.

Selon les statistiques cantonales, ce sont en tout 30 570 cas de Covid-19 qui ont été déclarés en 2021 dans le canton de Fribourg.

En ce qui concerne le suivi des autres maladies à déclaration obligatoire, le nombre de déclarations d'encéphalites à tiques a régressé par rapport à l'année précédente dans notre canton (14 cas en 2020 et 9 en 2021), comme au niveau national (454 cas en 2020 et 286 cas en 2021). Autre maladie transmise par des vecteurs, la tularémie a suivi une autre courbe. Le nombre de déclarations est passé de quatre cas en 2019 et 2020 à dix cas en 2021 pour le canton de Fribourg. Avec 3,07 cas pour 100 000 habitants, c'est la plus forte incidence cantonale de ces dix dernières années. Cette augmentation est aussi observable au niveau national avec une incidence nationale de 2,56 pour 100 000 habitants, la plus élevée de ces dix dernières années.

En 2021, les mesures de protection mises en place pour lutter contre le coronavirus ont très probablement influencé la propagation d'autres virus à transmission respiratoire. La question d'un sous dépistage reste ouverte :

- > infections invasives à pneumocoques : comme en 2020, le nombre de déclarations est resté plus bas que les années précédentes (plus de 30 cas annuels à Fribourg jusqu'en 2019 et 17 cas en 2020 et 18 cas en 2021 ; au niveau national, incidence de plus de 10 pour 100 000 habitants en moyenne jusqu'en 2019 et incidence de 5,68 pour 100 000 habitants en 2021) ;
- > maladies invasives à méningocoques : aucune déclaration en 2021. Au niveau national, l'incidence pour 100 000 habitants est passée de 0,51 en 2019 à 0,23 en 2020 et à 0,09 en 2021 ;
- > rougeole : aucune déclaration en 2021, ni dans le canton de Fribourg, ni au niveau national.

En revanche, le nombre de cas de légionelloses a augmenté en 2021. Avec 34 cas au niveau cantonal et 680 au niveau national, c'est sur ces dix dernières années, l'année avec le plus grand nombre de déclarations. Un pic a été observé en juillet, avec 11 déclarations pour le canton de Fribourg. Aucune source de contamination n'a pu être identifiée, malgré des enquêtes épidémiologiques systématiques. Les intempéries sont l'hypothèse la plus souvent relevée pour expliquer cette situation.

En 2021, le Service a reçu et traité 1246 déclarations de maladies transmissibles diverses, sans compter les cas de Covid-19.

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) tient à jour des statistiques détaillées concernant cette thématique. Ces informations sont disponibles sur le site Internet de l'OFSP sous la rubrique « Système de déclaration pour les maladies infectieuses ».

#### 3.1.2.2 Autres activités en lien avec les maladies transmissibles

En plus du suivi ordinaire des maladies à déclaration obligatoire et des éventuelles mesures prises, plusieurs situations particulières ont entraîné des enquêtes supplémentaires pour le secteur infirmier du Service. Des demandes de l'OFSP pour un cas de Creutzfeldt-Jakob et un cas d'infection à salmonella bovismorbificans, ainsi qu'une question de médecin en lien avec une éventuelle augmentation de cas de cryptosporidiose ont été traités. Une collaboration avec le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires concernant une déclaration groupée de norovirus a eu lieu.

Les crèches, garderies et écoles font régulièrement appel aux conseils des infirmières du Service pour des questions liées à l'attitude à adopter face à des situations particulières de maladies transmissibles. En 2021, le Service a été sollicité entre autres pour des cas de virus respiratoire syncytial humain (VRS), de conjonctivites, de

<sup>1</sup> Données OFSP, système d'information pour les déclarations, état au 5 janvier 2022 (Principauté de Liechtenstein inclus et incidence annualisée)

---

cytomégalo virus, de norovirus, de varicelle, de suspicion de méningite, ou encore des cas de pieds-mains-bouche. Différents parasites préoccupent ces structures et la population et des conseils concernant la gale ont été donnés pour trois situations particulières. Le suivi des maladies transmissibles se fait avec un logiciel, FollowMe. Pour le remplacer, un projet informatique de gestion d'affaires pour les maladies transmissibles a été initié. Douze rencontres ont eu lieu, des documents élaborés, avant la suspension du projet par le Sitel.

### 3.1.2.3 Campagne de vaccination contre les papillomavirus humains (HPV)

En 2021, environ 1320 filles ont été vaccinées contre les papillomavirus humains (HPV), dont près de 920 dans le cadre de la médecine scolaire et 400 dans les cabinets médicaux privés. De leur côté, 1160 garçons et jeunes hommes ont été vaccinés, dont 900 dans le cadre de la médecine scolaire et 260 dans les cabinets privés.

### 3.1.3 Maladies non transmissibles

#### 3.1.3.1 Programme cantonal de dépistage systématique de cancers

Depuis 2004, la Ligue fribourgeoise contre le cancer poursuit, sur mandat de l'Etat, le dépistage systématique du cancer du sein par mammographie. Dès 50 ans, chaque femme reçoit, tous les deux ans, une lettre personnelle, accompagnée d'une brochure détaillée, lui proposant une mammographie de dépistage. Dans le cadre du programme cantonal, cet examen est pris en charge hors franchise.

Comme l'année précédente, 23 451 invitations (2020 : 22 650) ont été envoyées et 14 167 (2020 : 11 626) mammographies ont été réalisées. Le nombre de cancers dépistés dans le cadre du programme cantonal 2020 est de 72 (le nombre de cancers détectés suite à la mammographie de dépistage est généralement connu 6 à 12 mois après, raison pour laquelle il est mentionné pour l'année précédente).

Durant cette année particulière, la sensibilisation s'est principalement déroulée via les réseaux sociaux. L'Espace Information Prévention a mis l'accent sur une information ciblée durant Octobre Rose, le mois du cancer du sein. Un atelier dédié à la prévention a également été organisé auprès d'Espace Femmes.

Les évaluations annuelles perdurent pour les instituts de radiologie accrédités, les lectures des radiologues et les images effectuées par les techniciens et techniciennes en radiologie selon les normes de qualité pour le dépistage organisé du cancer du sein en Suisse (2014), édictées par la Ligue suisse contre le cancer.

Le lancement du programme de dépistage du cancer du côlon a été officialisé par la Direction et la Ligue contre le cancer lors de sa conférence de presse du 30 septembre 2020. Deux méthodes sont proposées aux hommes et femmes de 50 à 69 ans : un test de sang occulte dans les selles (FIT) tous les deux ans ou une coloscopie tous les dix ans. L'envoi des premières invitations a débuté pour les Fribourgeois et Fribourgeoises les plus âgés.

En raison des conditions sanitaires, le programme n'a pas pu démarrer selon les prévisions estimées au début du projet, raison pour laquelle il sera prolongé jusqu'en 2023. L'envoi des 23 646 invitations prévues a toutefois été réalisé. Ainsi, 2018 personnes ont effectué un test FIT. 118 se sont avérés positifs donnant lieu à une coloscopie de suivi. 463 participants-es ont bénéficié d'une coloscopie en première intention. Ces examens ont permis de détecter cinq cancers.

Au terme de cette année, les cabinets de gastroentérologie ont pu prendre en charge les coloscopies initialement prévues dans le projet. Cependant, le nombre excédent d'inscriptions en 2021 pour cette forme de dépistage n'a pas pu être honoré (868 au total). Elles occupent déjà la totalité de l'agenda 2022 des cabinets accrédités.

Plus d'informations sur les activités du Centre fribourgeois du dépistage du cancer se trouvent sous [ce lien](#).

#### 3.1.3.2 Registre fribourgeois des tumeurs (RFT)

Durant l'année 2021, le registre fribourgeois des tumeurs a absorbé une charge de travail extraordinaire, consécutive à la mise en œuvre de la Loi sur l'enregistrement des maladies oncologiques (LEMO).

L'application de la LEMO et de l'Ordonnance sur l'enregistrement des maladies chroniques (OEMO) a révélé une perte d'enregistrement des données des maladies oncologiques à hauteur de 20 %, tant au niveau national que cantonal, pour tous les diagnostics de cancers établis en 2020. Cet écueil résulte du déficit de transmission de la date



d'information du patient (relative à la collecte de données) par le médecin (art. 13, al. 1, OEMO) au registre des tumeurs. Cette date revêt plusieurs fonctions :

- > elle déclenche le délai de carence (art. 17, OEMO) qui permet au patient de faire opposition à l'enregistrement de ses données ;
- > elle légalise le terme de ce délai à partir duquel le procédé de récolte d'information, d'enregistrement et de codage peut débuter ;
- > elle contribue au processus d'homologation de la protection des données et leurs anonymisations, conditionnelles pour alimenter la statistique nationale sur la propagation des maladies oncologiques.

A partir de ce constat, la révision de l'OEMO est devenue incontournable. Le Conseil Fédéral a adopté le 17 novembre 2021 la modification du calcul de délai de carence, qui débute désormais à l'obtention de la première déclaration au registre des tumeurs. Son entrée en vigueur intervient au 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour tous les diagnostics établis à partir de cette date. De facto, le processus d'enregistrement des maladies oncologiques découvertes en 2021 se fera sous le régime de la mesure transitoire, proposée par l'OFSP et validée en avril 2021 pour le canton de Fribourg, par la conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre.

Il est important de relever que la révision de l'OEMO ne supprime pas l'obligation d'informer la patiente ou le patient de l'enregistrement de ses données. La date y relative a valeur de preuve ; la responsabilité de vérifier que cette date a été signifiée appartient désormais aux cantons.

En parallèle de ces turbulences engendrées par la nouvelle loi, le RFT a récolté auprès des diverses sources (médecins, hôpitaux, laboratoires) et enregistré de manière continue et active toutes les données des cas de cancers de l'année 2019, selon les directives nationales et internationales y référentes. Le tableau ci-dessous compare l'année 2018 à 2019 (données extraites au 13 décembre 2021, non figées)

Nombre	2018	2019
Tumeurs détectées	2546	2681
Cancer du sein	251	244
Cancer des poumons	175	190
Cancer de la prostate	232	253
Cancer du côlon	174	188

Le RFT a également participé à deux études nationales et à une étude locale :

- > « Spatio-temporal changes in pattern of care of early breast cancer in Switzerland during Covid Times » ;
- > « Molecular epidemiology of lung cancer brain metastases », étude menée par l'Institut de pathologie de Berne ;
- > « Survivorship program for cancer patients at the HFR », menée par l'Université de Fribourg.

Plus d'informations sur les activités du RFT se trouvent sous [ce lien](#).

### 3.1.4 Santé sexuelle

Le Centre fribourgeois de santé sexuelle (CFSS) promeut une vision positive et globale de la santé sexuelle et propose essentiellement :

- > des entretiens-conseils (en individuel ou en couple) concernant principalement la sexualité, la vie affective et relationnelle, la contraception, la contraception d'urgence, la grossesse planifiée et non planifiée, les infections sexuellement transmissibles (y compris les tests de dépistage), sur rendez-vous à Fribourg (rue de la Grand-Fontaine 50) et à Bulle (rue de la Condémine 60) ;
- > des consultations gynécologiques sur rendez-vous à Fribourg, en étroite collaboration avec le service de gynécologie et obstétrique du HFR, à l'attention prioritairement des jeunes et des populations aux besoins spécifiques ;
- > des cours d'éducation sexuelle et de prévention des abus sexuels, sur inscription des cercles scolaires, des cycles d'orientation et des institutions spécialisées, à l'attention des élèves de la scolarité obligatoire du canton. Ces interventions sont précédées d'une soirée d'information à l'attention des parents.



### 3.1.4.1 Centre de santé sexuelle et de consultation en matière de grossesse

En 2021, le CFSS a répondu à 3073 (2020 : 2803) appels téléphoniques. 1037 (2020 : 874) consultations médicales et 1193 (2020 : 1225) entretiens-conseils individuels et de couple ont été réalisés.

Durant ces entretiens-conseils, les thématiques abordées sont représentées de la manière suivante, plusieurs thématiques pouvant être discutées lors d'un même entretien :

- > contraception : 55 % ;
- > grossesse : 39 % ;
- > contraception d'urgence : 54 % ;
- > interruption volontaire de grossesse : 3 % ;
- > questions médicales ou liées à la fertilité : 8 % ;
- > infections sexuellement transmissibles (IST), y compris VIH/SIDA : 67 % ;
- > éducation sexuelle et difficultés sexuelles : 6 % ;
- > accompagnement psycho-social ou la sexualité en lien avec un handicap : 3 % ;
- > consultations en lien avec les suspicions et/ou révélations d'abus et/ou de violence sexuelle : 9 %.

Par rapport à l'âge des personnes bénéficiaires des entretiens-conseils, 43 % (2020 : 46,26 %) sont âgées de moins de vingt ans et, de ce groupe, 29,92 % (2020 24,8 %) ont moins de seize ans.

Le tableau ci-dessous récapitule la provenance des personnes bénéficiaires des entretiens-conseils :

<b>Entretiens individuels et de couple</b>	<b>1193</b>
Suisse	65 %
Etrangère	34 %
Non renseignée	1 %
Fribourg-Ville	27 %
Sarine-Campagne	29 %
Singine	6 %
Gruyère	17 %
Lac	4 %
Glâne	4 %
Broye	6 %
Veveyse	1 %
Autres cantons et domicile non renseigné	6 %

Le CFSS propose également des dépistages des infections sexuellement transmissibles : en 2021, 397 (2020 : 334) tests anonymes de dépistage VIH/SIDA ont été réalisés pour 186 hommes et 211 femmes. 484 dépistages ont été réalisés pour la chlamydia (2020 : 494), 335 pour la gonorrhée (2020 : 221) et 221 pour la syphilis (lecture rapide ou sérologie, 2020 : 94).

Aussi, 16 groupes à besoins spécifiques (ex. migrants et migrantes, jeunes en institution) ont bénéficié d'un atelier de prévention ou d'une présentation des prestations du CFSS par une conseillère en santé sexuelle.

Par ailleurs, 121 situations (2020 : 108) en lien avec des comportements sexuels devant être recadrés, des suspicions ou des révélations d'abus sexuels ou de maltraitance ont nécessité une évaluation, une prise en charge et un accompagnement interdisciplinaire. Dans ce cadre, 31 (2020 : 34) entretiens individuels ou en présence de plusieurs personnes ont été réalisés par la coordinatrice du CFSS.

### 3.1.4.2 Education sexuelle

Les formatrices en santé sexuelle du CFSS ont dispensé 3097 (2020 : 2055) périodes de formation dans 1034 classes de la scolarité obligatoire. 15 (2020 : 44) soirées d'information à l'attention des parents ont été réalisées pour en moyenne 40 parents présents par soirée. Dans le tableau ci-dessous figure la répartition des classes ayant bénéficié d'une intervention d'une formatrice en santé sexuelle :

Degré de scolarité	Français	Allemand	Total
Ecoles enfantines et primaires (prévention des abus sexuels en 2 <sup>H</sup> , puis éducation sexuelle en principe en 6 <sup>H</sup> et 8 <sup>H</sup> )	686	60	746
Cycles d'orientation (10 <sup>H</sup> )	165	31	196
Enseignement et institutions spécialisés	85	7	92

### 3.1.4.3 Stratégie cantonale de santé sexuelle

En 2021, le développement d'une stratégie cantonale de santé sexuelle s'est poursuivi grâce au travail mené par plusieurs professionnel-le-s du domaine de la santé sexuelle notamment. Le projet de stratégie couvre cinq domaines d'action interdépendants et complémentaires tel que recommandé par SANTE SEXUELLE SUISSE sur mandat de la Conférence latine des affaires sociales et sanitaires : la prévention et la lutte contre les violences sexuelles ; l'éducation à la santé sexuelle; la promotion, le maintien et le rétablissement de la santé sexuelle comme élément de la santé psychique ; la promotion, le maintien et le rétablissement de la santé reproductive ainsi que la prévention, le dépistage et le traitement du VIH, des autres infections sexuellement transmissibles ainsi que des infections de l'appareil génital. En raison de la transversalité des thématiques et domaines d'actions, elle concerne plusieurs Directions ainsi que divers organismes ou associations. Dans ce cadre, de nombreux entretiens ont été réalisés avec des partenaires cantonaux et extra-cantonaux en 2021. Le projet est en cours de finalisation.

### 3.1.4.4 Projets et collaborations

La collaboration avec les nombreux professionnel-le-s et institutions du domaine médical, social et éducatif ainsi que la participation à différents projets et groupements professionnels actifs dans la promotion de la santé et la prévention se sont poursuivies, notamment avec :

- > le HFR : convention de collaboration pour la consultation gynécologique ;
- > la fondation PROFA : convention de collaboration pour les prestations à l'attention des Fribourgeois et Fribourgeoises de la région de la Broye ;
- > le CAN-TEAM (Child Abuse and Neglect Team), dont la coordination et l'organisation sont assurées par le Service de l'enfance et de la jeunesse.

### 3.1.5 Addictions

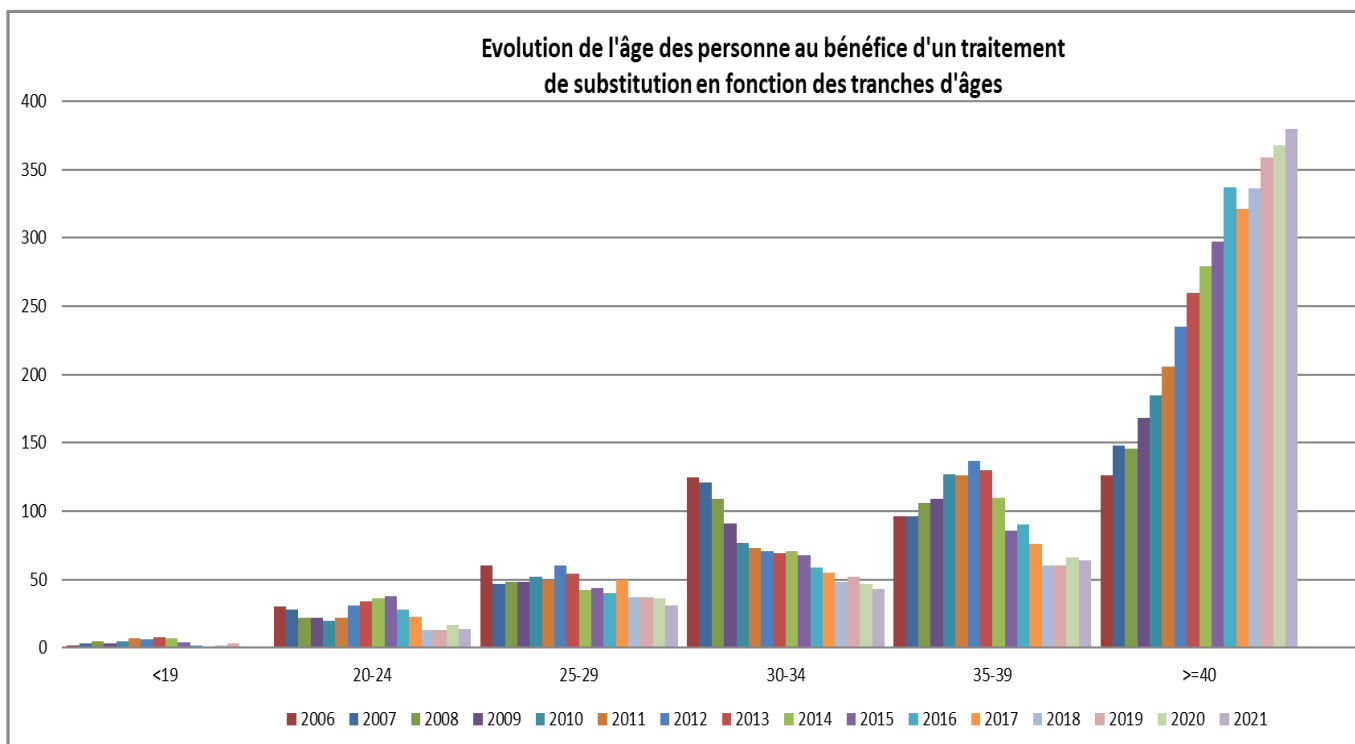
#### 3.1.5.1 Traitement de substitution des personnes toxicodépendantes

Durant l'année 2021, 532 (2020 : 534) personnes ont bénéficié d'un traitement de substitution autorisé, dont 427 hommes (80,26 %) et 105 femmes (19,74 %). La fourchette d'âge de ces patients et patientes se situe entre 20 et 79 ans. Parmi eux, 253 (2020 : 278) ont reçu un traitement de méthadone, 90 (2020 : 92) un traitement à la Buprénorphine, 151 (2020 : 135) un traitement de Sevre-Long/morphine retard et 36 (2020 : 27) un traitement de Lévométhadone (1 traitement Oxycodon et 1 traitement Ketalgine).

Concernant leur accompagnement, 192 (2020 : 196) patients et patientes étaient suivi-e-s par le Centre cantonal d'addictologie (CCA), 26 (2020 : 12) par le centre de psychiatrie forensique (prison) tandis que 61 (2020 : 67) médecins traitants privés prenaient en charge 314 (2020 : 259) personnes.

192 patients et patientes reçoivent leur médication en cabinet du médecin traitant, 27 en institution, 285 à la pharmacie, 26 en prison et pour deux, il n'y a pas d'information disponible.

380 (2020 : 368) de ces personnes sont âgées de plus de 40 ans, ce qui témoigne du vieillissement important de cette population.



Il est à noter également qu'un tiers des personnes bénéficiant d'un traitement de substitution a indiqué que son revenu provenait d'un travail rémunéré à plein temps (147 personnes). 148 personnes sont au bénéfice d'une rente AI, 136 de l'aide sociale et 16 sont au chômage. Pour 101 personnes, les données sont manquantes.

Par ailleurs, 66 personnes ont été testées positives à l'hépatite C et 209 négatives. Pour 257 personnes, les données sont manquantes.

En collaboration avec le CCA et la pharmacienne cantonale, le Service a organisé la huitième formation continue annuelle sur les traitements de substitution destinée aux médecins, psychiatres et aux pharmaciens et pharmaciennes du canton.

### 3.1.5.2 Coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction

Le dispositif d'indication pour les adultes a été mis en place en novembre 2014. Ce dispositif permet d'améliorer l'évaluation interdisciplinaire des situations complexes, les placements résidentiels, tant cantonaux qu'extra-cantonaux, le suivi des personnes souffrant d'addictions ainsi que la coordination des prestations fournies. L'évaluation interdisciplinaire, médicale et sociale, est assurée par le Réseau fribourgeois de santé mentale et le Réseau des institutions fribourgeoises pour les personnes souffrant d'addictions. En 2021, 100 indications ont été effectuées. 122 propositions de prise en charge ont été établies (incluant les renouvellements de garanties financières échues des placements extra-cantonaux devant être prolongées et les entrées à Equip'apparts).

L'Etablissement de détention fribourgeois (EDFR) et le Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation font aussi partie de ce dispositif d'indication pour les adultes. Afin de permettre aux personnes en détention souffrant d'addiction d'être rapidement détectées et, si nécessaire, d'avoir une évaluation de leur addiction, une pré-indication systématique a été instaurée en 2018 pour toutes les personnes se trouvant en détention préventive et présentant un problème d'addiction. Cela permet notamment de définir de manière plus fondée les mesures anticipées avant jugement. En 2021, six situations de justice ont bénéficié d'une indication Addiction.

En avril 2018, le dispositif cantonal d'indication pour les jeunes et les mineur-e-s a été mis en place. L'évaluation des situations est effectuée conjointement par l'association REPER et le Service de l'enfance et de la jeunesse. En 2021, 26 jeunes ont été annoncé-e-s au dispositif, 22 garçons et 4 filles entre 12 et 20 ans (moyenne : 15,9 ans). Ces annonces concernaient la consommation de cannabis dans 20 situations, 12 sans autres substances, 3 avec consommation d'autres substances, 2 avec consommation d'alcool, 1 avec consommation de médicaments, 1 avec

---

consommation d'alcool et d'autres substances, 1 avec consommation de médicaments et d'autres substances. 6 autres annonces concernaient l'usage des écrans-jeux. Il est à relever que 16 des 26 jeunes passés par le dispositif ont été en contact préalablement avec des professionnel-le-s de la santé mentale.

En décembre 2021, la Direction a présenté avec le Service les résultats d'une étude sur les problèmes d'addiction chez les personnes âgées dans le canton de Fribourg. Un plan d'action a été établi avec sept mesures en lien avec la formation et le coaching du personnel soignant, l'information et la liaison entre les organisations.

### 3.1.5.3 Plan cantonal d'action alcool (PCAA)

Sur la base d'une description de l'offre cantonale existante, d'une analyse des besoins, d'une analyse de la littérature scientifique, des données au niveau national et d'un processus participatif large des partenaires fribourgeois, le PCAA détaille une vision, des objectifs, une stratégie de mise en œuvre ainsi qu'un plan de mesures. Il entend ainsi, pour la période 2018–2021, renforcer la coordination des différentes actions/interventions/prestations existantes autour d'une stratégie d'action définie et partagée. La mise en œuvre est effectuée conjointement entre le Service de la santé publique (SSP) et le Service. Le PCAA a été prolongé dans sa forme actuelle jusqu'à la fin 2023 et sera mis à jour durant 2022 afin de mettre à jour certains besoins et mesures.

### 3.1.5.4 Commission cantonale des addictions

Le mandat de la Commission découle du rapport du Conseil d'Etat de 2012 « Projet de coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction aux drogues illégales et à l'alcool » et de l'ordonnance du 23 juin 2014. A cause de la pandémie du Covid-19, la Commission n'a pu se réunir qu'à deux reprises en 2021. Ses champs d'activité ont été les suivants :

- > poursuite du développement d'une « transdisciplinarité », d'un faire ensemble, d'un dialogue, d'un décloisonnement et d'une coordination dans le domaine des addictions à Fribourg (santé, police, justice, social, administration) ;
- > deux séances ont notamment eu lieu en 2021 entre l'EDFR et une délégation de la Commission au sujet de la consommation de drogues en prison, de la minimisation des risques en lien avec cette consommation et de la prise en charge des détenus souffrant d'addiction ;
- > suivi des projets cantonaux et des impulsions données ;
- > échange d'informations sur les pratiques cantonales, intercantionales et internationales.

Les addictions sans substance, comme le jeu excessif, ont tenu une place plus importante dans les travaux de la Commission compte tenu des développements importants dans ce domaine et l'entrée en vigueur de la loi sur les jeux d'argent au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les nouvelles substances (le *crystal meth* ou les cannabinoïdes synthétiques en particulier) ou les nouvelles formes de consommation (la consommation dite « mixte » d'alcool et de médicaments par certains jeunes) ont également retenu l'attention de la Commission.

En tant que Commission consultative du Conseil d'Etat, elle a adressé un courrier à la Direction pour faire part du préavis positif des membres en faveur du projet d'Espace de consommation sécurisé de la Fondation Le Tremplin. En collaboration avec le Service, elle a mis sur pied quatre groupes de travail afin d'établir le rapport de planification « Coordination de la prise en charge de la personne souffrant d'addiction. Besoins et priorités pour la période 2022-2025 » dont la validation est prévue pour le printemps 2022.

### 3.1.6 Médecine scolaire FRIMESCO

La nouvelle ordonnance sur la médecine scolaire est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2019, avec une phase de transition de trois ans initialement, actuellement augmentée à cinq ans en raison de l'implication de la médecin scolaire cantonale dans la gestion de la pandémie. Les communes et les écoles ont la possibilité de choisir, pour les prestations de la médecine scolaire, entre un ou une médecin scolaire (comme auparavant), et un infirmier ou une infirmière scolaire. Durant l'année 2021, les médecins scolaires ont procédé aux contrôles préventifs et aux vaccinations dans l'ensemble du canton. L'ancienne et la nouvelle organisation de la médecine scolaire se déroulent en parallèle. L'examen préscolaire 1<sup>H</sup> est déjà fortement implanté dans la majorité des communes et est effectué par les médecins de 1<sup>er</sup> recours. Les contrôles scolaires auront encore lieu pour les 7<sup>H</sup>-8<sup>H</sup>. Le Service de médecine scolaire de la Ville

---

de Fribourg qui comprend également le CO de Marly, le CO de Sarine Ouest à Avry-sur-Matran, le CO du Gibloux à Farvagny participe à une phase pilote de Frimesco (nouvelle organisation) du questionnaire de santé pour les 9<sup>H</sup>, en version papier sur l'année scolaire 2021/22. Cette période de test permettra d'effectuer des ajustements du questionnaire en fonction du retour du terrain.

Dans le cadre de la médecine scolaire, des contrôles du statut vaccinal ainsi qu'une offre de vaccination de rattrapage sont organisés. Dans ce contexte, les médecins scolaires ont vacciné 151 (2020 : 71) écoliers et écolières contre la rougeole, les oreillons et la rubéole, 412 (2020 : 317) contre la diphtérie-tétanos-coqueluche-poliomyélite, 24 (2020 : 3) contre la diphtérie-tétanos-poliomyélite, 1318 (2020 : 596) contre la diphtérie-tétanos-coqueluche et aucun (2020 : 1) contre la poliomyélite. De plus, en 2021, 1384 (2020 : 1075) jeunes ont été vaccinés contre l'hépatite B dans les cycles d'orientation. Les chiffres concernant le HPV sont quant à eux disponibles au point « 3.1.2.3 Campagne de vaccination contre les Papillomavirus humains (HPV) ».

### 3.1.7 Hygiène, prévention et contrôle des infections (HPCI)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le SMC compte une infirmière de référence HPCI. Celle-ci a pu re-initier le Copil HPCI en août 2021 afin de valider la mise en œuvre du projet cantonal HPCI en regard de la révision de la loi sur les épidémies et de la stratégie de Suisse NOSO. Ce projet HPCI se constitue actuellement de trois axes prioritaires :

- > mise en œuvre d'un poste d'infirmière ou infirmier répondant-e HPCI au sein de chaque EMS et SAD ;
- > création de la plateforme fribourgeoise HPCI ;
- > établissement d'un programme cantonal de formation HPCI de l'ensemble du personnel.

Dont l'objectif principal est de prévenir et réduire les infections associées aux soins pour :

- > garantir la sécurité des bénéficiaires de soin et du personnel en EMS et SAD ;
- > améliorer en continue la qualité des soins ;
- > diminuer les coûts de prise en charge ;
- > coordonner l'engagement des acteurs du système sanitaire.

A la fin de cette année 2021, 44 % des EMS fribourgeois s'est doté d'un poste d'infirmière ou infirmier répondant-e HPCI.

## 3.2 Aspects sanitaires en lien avec la protection de la population

L'Organe cantonal de conduite (OCC) coordonne l'engagement de tous les partenaires de la protection de la population (Police cantonale, sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières, services de la santé, protection civile, services techniques), en cas de situation extraordinaire. L'OCC, dont le médecin cantonal et son adjoint sont membres, assure la conduite de l'Organisation Catastrophe du canton de Fribourg. Les acteurs sanitaires sont coordonnés via l'Organe de conduite sanitaire (OCS) qui est géré par le SMC. Cette organisation permet également d'informer la population concernant des situations potentiellement dangereuses telles que la canicule, les périodes de sécheresse, les crues ou encore les feux de forêt.

### 3.2.1 Organe de conduite sanitaire (OCS)

La Task Force sanitaire élargie dont les membres de l'OCS font partie a siégé à 60 reprises en 2021. Les tâches suivantes ont été exercées par celle-ci :

- > évaluer continuellement la situation sanitaire ;
- > coordonner l'engagement des acteurs du système sanitaire ;
- > veiller à l'application des mesures sanitaires édictées par l'OFSP
- > prendre les mesures appropriées et selon leur portée, les proposer au Conseil d'Etat.

### 3.2.2 Groupe d'intervention sanitaire professionnel (GISP)

Le Groupe d'intervention sanitaire est constitué de 50 infirmiers-ières et de huit médecins du canton de Fribourg ou de régions limitrophes. Les missions du GISP sont la gestion du poste médical avancé (PMA) en cas d'événements majeurs incluant un afflux de victimes. Dans le cadre de la pandémie, le GISP a soutenu la Task Force sanitaire dans la réalisation de tests à large échelle.

### 3.2.3 Organisation sanitaire cantonale en cas d'accident et de sinistre majeur

Les situations extraordinaires sont rares mais nécessitent une parfaite coordination des acteurs et actrices du système sanitaire. Pour répondre à ce type de situation, les Services d'ambulance des districts ont travaillé pendant plusieurs années à la réalisation d'un concept permettant une optimisation du fonctionnement sanitaire lors de sinistres. Des représentants et représentantes de la Conférence des préfets, de l'Association des communes fribourgeoise, du SMC, de l'HFR, de la Centrale d'engagement et d'alarme 144 et les partenaires de l'OCC, notamment la Police cantonale et les sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières, ont été impliqués dans la réalisation du concept.

Les éléments principaux de ce concept sont la mise sur pied d'un pool cantonal d'ambulanciers et ambulancières chefs des secours (ACS) et l'acquisition d'un poste de commandement sanitaire (PC San) mobile.

La mission des ACS, qui sont de garde 24 heures sur 24, sera d'organiser et de diriger le dispositif sanitaire en première ligne. Dans leur fonction, les ACS seront appuyés par des médecins chef-fe-s des secours (MCS) qui seront responsables du triage des patients et patientes sur le site sinistré. L'engagement d'un pool d'ACS/MCS peut être demandé lors de chaque intervention en fonction de la gravité et de la complexité de l'événement, mais ils sont automatiquement engagés lors d'un incident impliquant plus de cinq blessé-e-s. Des outils tels qu'une check-list, une aide à la conduite ou un système de communication ont été acquis et font partie de l'équipement de base de chaque ACS et MCS.

Le PC San assurera la conduite sanitaire efficace sur le site sinistré dans un cadre protégé. Il mettra à disposition des sauveteurs et sauveteuses sanitaires les outils de communication, de documentation et de suivi en temps réel indispensables pour sauver le maximum de vies en collaboration avec la police et les services du feu.

Validée en 2021 par les représentants et représentantes des communes, la gouvernance financière et administrative du concept sera réalisée par le Réseau Santé Sarine avec une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## 3.3 Surveillance et planification du système sanitaire

Le Service collabore étroitement avec le SSP et le Service de la prévoyance sociale (SPS) en ce qui concerne la surveillance et la planification du système sanitaire. Il apporte dans ce domaine ses compétences médicales ainsi que son expertise en matière de soins, notamment dans les domaines de la surveillance des professionnel-le-s et des institutions de la santé, de la planification hospitalière et préhospitalière ainsi que de la formation médicale postgrade.

### 3.3.1 Institutions de santé : résumé du nombre de prestations

Type de prestations	Nombre
Inspections d'EMS dans le cadre du renouvellement de l'autorisation d'exploiter	2
Etudes de dossiers dans le cadre de renouvellements d'autorisations d'exploiter	12
Inspections d'institutions dans des contextes particuliers (dysfonctionnement, plaintes, demandes diverses)	2
Traitement, sur dossier et par courrier, de plaintes diverses liées à des institutions dans des contextes particuliers	13
Inspections dans le cadre des visites ciblées (intégration des proches) dans le domaine des soins de longue durée	2
Remédiations demandant un suivi, suite à un contrôle ou une étude de dossier d'institution	52
Reprises de remédiations de 2020, suite à l'interruption du suivi liée à la pandémie	50
Prolongation d'autorisation d'exploiter une institution de santé	1
Préavis d'autorisation d'exploiter une institution de santé	14
Préavis divers (par ex. dotation supplémentaire liée à des travaux de construction)	1
Contestation de niveau de soins, démarche administrative, coordination avec SPS	5
Contestation de niveau de soins, séances de la Commission d'experts en matière d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées	1
Groupe de réflexion sur les mesures de contrainte/sécurité dans les EMS	1
Evaluations des formations postgrades	11
Evaluations et renseignements pour l'octroi de prestations sociales	3

### 3.3.2 Préavis concernant les levées de secret professionnel

En 2021, le Service a donné son préavis à la DSAS pour 28 requêtes (2020 : 35) de levée de secret professionnel.

### 3.3.3 Hospitalisations hors canton

Du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, le Service a traité 8677 demandes de garanties de paiement, ce qui est comparable aux chiffres des années précédentes (2020 : 7769 ; 2019 : 7653). 4669 cas (53 % des garanties octroyées) ont dû être limités au tarif de référence fribourgeois en raison d'une hospitalisation hors canton sans raison médicale au sens de la législation fédérale, un taux stable pour les trois ans passés (2020 : 48 % ; 2019 : 49 % ; 2018 : 55 %).

## 3.4 Information et coordination

De nombreuses activités d'information et de coordination qui ont lieu dans le cadre des projets mentionnés dans ce rapport ou qui sont en lien avec les diverses demandes adressées quotidiennement au Service concernent des thèmes et des groupes cibles très hétérogènes. Les chapitres ci-dessous donnent une vue générale des thématiques dans lesquelles le Service est impliqué sous l'angle de la coordination.

### 3.4.1 Statistiques

Le Service est responsable du recueil et de la transmission des données médicales statistiques des établissements hospitaliers du canton à l'Office fédéral de la statistique (OFS). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les établissements hospitaliers, ainsi que les maisons de naissance, sont tenus de livrer des données conformes à SwissDRG (*Swiss Diagnosis Related Groups*) dans le cadre du système tarifaire de rémunération des prestations hospitalières en soins somatiques aigus. En 2021, le SMC a livré à l'OFS les données 2020 de l'ensemble des établissements concernés du canton.

### 3.4.2 Echanges et collaborations

#### 3.4.2.1 Commissions et groupes de travail

Les collaborateurs et les collaboratrices du Service participent à de nombreux groupes de travail et commissions. Les plus importants sont mentionnés ici.

Niveau cantonal :

- > Commission d'experts en matière d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées ;
- > Commission cantonale des addictions ;
- > Commission cantonale pour la prévention et la lutte contre le jeu excessif et le surendettement ;
- > Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention ;
- > Commission consultative dans le domaine de la prostitution ;
- > Commission d'hébergement pour les requérants d'asile en cas de situation extraordinaire ;
- > Comité scientifique du registre des tumeurs ;
- > Comité de pilotage « Inter-Directions Santé » (IDS – santé et instruction publique).

Niveau intercantonal :

- > Association des médecins cantonaux suisses ;
- > Groupement romand des services de santé publique ;
- > Conférence des délégué-e-s cantonaux aux problèmes des addictions ;
- > Comité de l'Association suisse latine des spécialistes en santé sexuelle ;
- > Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu de la Conférence latine des affaires sociales et sanitaires ;
- > Groupe de travail romand des maladies transmissibles.

#### 3.4.2.2 Implication dans des projets cantonaux

Le Service a contribué au développement et participé au pilotage de différents projets menés par d'autres services ou partenaires, parmi lesquels :



- > Promotion de la santé et prévention – Stratégie cantonale Perspectives 2030 ;
- > Plan cantonal de santé mentale ;
- > Plan cantonal d’action alcool ;
- > Programme cantonal de prévention du tabagisme ;
- > Programme cantonal du dépistage du cancer du côlon ;
- > Plan climat.

## 4 Service dentaire scolaire (SDS)

### 4.1 Activités

Le Service dentaire scolaire (SDS) assure la santé bucco-dentaire des élèves de l’école obligatoire du canton de Fribourg. Il exerce le contrôle et la surveillance de la médecine dentaire scolaire menée dans le canton, conformément à la loi. Son activité est essentiellement axée sur la prévention : promotion d’une bonne hygiène bucco-dentaire (prophylaxie), lutte contre la carie et infections parodontales (pédodontie) ainsi que correction des malformations bucco-dentaires (orthodontie). Il dispose pour ce faire de deux cliniques dentaires mobiles et de trois cliniques fixes (Fribourg, Bulle et Romont).

Un film est en cours d’élaboration afin de présenter aux divers partenaires (établissements scolaires, parents, professionnel-le-s de la santé, etc.) les missions du Service.

Le Service continue à développer le système d’assurance qualité et les lignes directrices en la matière, en déterminant notamment les domaines de compétences pour lesquels un objectif A+ est envisageable, et dont un autre objectif est de disposer d’un outil d’évaluation des prestations servies à la patientèle.

#### 4.1.1 Prophylaxie

Les nouveaux outils de la prophylaxie dentaire pour le cycle 1 et 2 sont utilisés avec satisfaction depuis plusieurs années. Leur message principal est de favoriser la prise de conscience par les élèves de leur capital santé bucco-dentaire et des mesures à prendre pour le conserver.

Un projet d’outil numérique (application sur smartphone et/ou tablette) est en cours de réalisation afin d’augmenter l’impact des messages de prophylaxie dentaire pour les élèves de toutes les classes du canton de Fribourg, en utilisant des moyens pédagogiques appropriés à chaque degré, et de pouvoir y associer les élèves à besoins spécifiques et même les parents. Cette application devrait regrouper autant les numéros d’urgence dentaire et outils utiles pour les parents ou le corps enseignant, que des liens sur les films de la prophylaxie des cycles 1 et 2 ou autres jeux pour les enfants.

Pour le cycle 3 (secondaire I), un concept en adéquation avec les plans d’études romand et alémanique (Lehrplan 21) sur le thème « Ma bouche, cette porte d’entrée vers mon corps » est en cours de développement. Il sera composé d’un scénario pédagogique qui sera utilisé en leçon de sciences, soutenu par des supports de cours variés et des interventions ponctuelles – sur demande des cycles d’orientation intéressés – des éducatrices en santé bucco-dentaire du Service.

En 2021, les éducatrices en santé bucco-dentaire (1,63 EPT) ont visité 1560 classes (1065 en 2020) et dispensé leur enseignement à 27 108 élèves (20 020 élèves en 2020).

#### 4.1.2 Pédodontie

L’approche hypnotique (hypnose de confort) se généralise désormais au sein du SDS. Pour la patientèle qui le souhaite, cette technique vise à augmenter leur confort et leur bien-être en créant les conditions idéales en consultation et à éviter ainsi le développement des phobies dentaires. Elle permet aux enfants de faire soigner leurs dents sans souffrance, ni traumatisme ou stress, voire de passer un moment agréable chez leur dentiste et aide en

particulier les enfants qui ne coopèrent pas à cause de la peur ou d'un handicap. Toutes les équipes ont à ce jour achevé une formation spécifique en hypnose dentaire.

Le Service propose désormais une offre de prophylaxie dentaire en pédodontie, prestée par une hygiéniste dentaire, pour faire face aux nombreux nettoyages/détartrages de la patientèle.

Le Service continue les travaux d'installation de la clinique de Romont, située dans le nouveau cycle d'orientation de la Glâne.

Le tableau ci-dessous résume les chiffres relatifs à l'activité pédodontique du SDS en 2021.

Année 2021	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Cliniques	Nombre d'enfants contactés par le SDS	Nombre d'enfants contrôlés par un-e dentiste privé-e	Nombre d'enfants contrôlés par le SDS	% des enfants contrôlés par le SDS	Nombre de patient-e-s avec nettoyage effectué	Nombre de patient-e-s avec scellements posés	Nombre de patient-e-s avec autres soins prodigués	Prestations effectuées, en francs (val. point : 1.00 francs)	Stationnements facturés, en francs
<b>Bulle (0,82 EPT méd. dentiste)</b>	9 273	6 352	2 921	31,50 %	695	168	640	426 985.40	35 640.00
<b>Fribourg (1,85 EPT méd. dentiste)</b>	13 491	8 047	5 444	40,35 %	2 324	578	1 607	935 859.15	73 260.00
<b>Romont (0,50 EPT méd. dentiste)</b>	7 174	4 861	2 313	32,24 %	865	322	404	335 815.80	26 400.00
<b>TOTAL 2021</b>	<b>29 938</b>	<b>19 260</b>	<b>10 678</b>	<b>35,67 %</b>	<b>3 884</b>	<b>1 068</b>	<b>2 651</b>	<b>1 698 660.35</b>	<b>135 300.00</b>
<b>Total 2020</b>	30 105	20 929	9 176	30,48 %	3 181	895	2 274	1 472 509.30	117 480.00

Les chiffres 2021 sont tirés de l'outil métier ZaWin 2021. Pour la colonne 1, les chiffres proviennent du document « Effectifs classes et élèves 2020/21 » de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Pour la colonne 9, les chiffres sont tirés des comptes 2020–2021 du SDS (SAP/SDS/comptes 2020–2021).

Les absences pour maladie, les quarantaines et les mesures d'hygiène supplémentaires dues à la pandémie de Covid-19 ont malgré tout pesé sur les contrôles dentaires effectués en clinique mobile et le nombre de soins apportés quotidiennement à la patientèle, en rapport avec une année normale ; les chiffres sont cependant légèrement en hausse par rapport à l'année 2020.

#### 4.1.3 Orthodontie

Ce secteur a poursuivi son activité dans les cliniques de Fribourg et de Bulle, avec une dotation de 0,63 (0,67 EPT en 2020). Le Service propose désormais une offre de prophylaxie dentaire en orthodontie. Ce secteur a accueilli 142 nouveaux patients et patientes (152 en 2020). Au total, 629 enfants et jeunes (599 en 2020) ont été traités, ce qui représente 2758 rendez-vous (2480 en 2020).

Le Service envisage d'ouvrir une activité en orthodontie dans sa clinique de Romont.

Le chiffre d'affaires annuel se monte à 744 023 fr 45 (569 534 fr. 30 en 2020). Divers facteurs dont la pandémie de Covid-19 ont malgré tout pesé sur le chiffre d'affaires de ce secteur.

#### 4.1.4 Tâches de surveillance

Le Service a revu son règlement-type relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires, de même que le modèle de convention liant les communes aux médecins-dentistes privés exerçant la médecine dentaire scolaire.

---

Le Service a finalisé en 2020 le contrôle approfondi, initié en 2018, des règlements communaux relatifs à la participation aux frais de traitements dentaires scolaires et des conventions avec des médecins-dentistes privés. De ce fait, il n'a conseillé en 2021 qu'une dizaine de communes et écoles privées souhaitant confier la médecine dentaire scolaire à des médecins-dentistes privé-e-s ou obtenir les prestations médico-dentaires du Service. De même, il a rendu une vingtaine de préavis tant en matière de règlements communaux que de conventions entre des communes et des médecins-dentistes privé-e-s.

Fin 2021, le Service garantit la prise en charge de la médecine dentaire scolaire (contrôles et soins dentaires) pour 100 communes sur les 126 que compte le canton. Presque toutes les communes (117 sur 126) profitent de l'enseignement de la prophylaxie dispensé par le Service dans les classes ; les autres ont conclu une convention avec un ou une médecin-dentiste privé-e pour cette activité. Le Service compte aussi parmi ses prestataires la quasi-totalité des écoles privées du canton.

## 4.2 Affaires contentieuses

Le Service a enregistré 20 réclamations (20 en 2020), secteurs de la pédodontie et de l'orthodontie confondus. La majorité a été traitée par le Service, étant donné qu'elles comportaient essentiellement des demandes d'annulation ou de réduction de prestations facturées.

# 5 Service de la prévoyance sociale

---

Cheffe de service : Maryse Aebischer (jusqu'au 31 mai)  
Christine Kolly (dès le 1<sup>er</sup> juin)

## 5.1 Activités

Le Service de la prévoyance sociale (SPS) soutient et coordonne la mise en œuvre des politiques relatives aux personnes en situation de handicap et aux seniors. Il planifie l'offre de prestations et s'occupe du financement ainsi que de la surveillance des institutions spécialisées qui relèvent de sa compétence.

Il planifie les besoins en places dans les établissements médico-sociaux (EMS) et verse des subventions aux personnes qui ne peuvent pas financer leur séjour en EMS.

### 5.1.1 Secteur des institutions spécialisées

Le secteur des institutions spécialisées est en charge du calcul et du versement des subventions octroyées par les pouvoirs publics aux lieux de vie et d'occupation pour personnes adultes en situation de handicap. Il subventionne aussi les structures institutionnelles accueillant des personnes souffrant d'addiction, les institutions socio-éducatives pour mineur-e-s et jeunes adultes ainsi que les familles d'accueil professionnelles. Les collaborateurs et collaboratrices du secteur soutiennent les institutions dans l'accomplissement de leur mission et contrôlent leurs activités. Le secteur planifie l'offre de prestations des institutions pour personnes adultes en situation de handicap et pour mineur-e-s et jeunes adultes (voir chapitre 5.2.1).

En 2021, les subventions versées aux institutions fribourgeoises pour personnes adultes en situation de handicap se sont montées à 115 501 246 francs (2020 : 112 489 827), alors que pour les mineur-e-s et jeunes adultes pris en charge dans les institutions socio-éducatives et les institutions médico-thérapeutiques, la subvention des pouvoirs publics s'est élevée à 24 383 733 francs (2020 : 22 850 973).

En sa qualité d'Office de liaison du canton de Fribourg pour l'application des dispositions de la convention intercantonale du 13 décembre 2002 relative aux institutions sociales (CIIS), le Service gère les demandes de garantie de paiement pour les séjours dans les institutions situées hors du canton. Il contrôle que les exigences législatives y relatives soient respectées, que le prix journalier de l'institution indiqué dans la demande corresponde à celui qui figure dans la liste officielle CIIS, vérifie que la contribution de la personne au coût du séjour soit conforme aux

---

dispositions législatives du canton de Fribourg et donne son accord au financement du séjour. L'Office de liaison gère également les dossiers des personnes domiciliées hors canton séjournant dans des institutions fribourgeoises et traite les litiges pouvant survenir entre cantons, institutions et services en charge de l'organisation du séjour. Depuis janvier 2020 et pour une durée de trois ans, le canton assume la présidence de la Conférence régionale des Offices de liaison de la Suisse latine.

Le montant total payé pour les adultes en situation de handicap séjournant ou travaillant dans une institution hors canton s'est élevé à 11 788 919 francs (2020 : 11 119 460).

Ce montant correspond à 290 garanties de financement de prestations (2020 : 278) et concerne 225 personnes en situation de handicap ou souffrant d'addiction (2020 : 213), une même personne pouvant changer d'institution en cours d'année ou bénéficier de plusieurs prestations (ex. foyer et atelier). Parmi les personnes ayant bénéficié de prestations institutionnelles situées hors canton, 51 étaient atteintes dans leurs facultés mentales (2020 : 42), 34 dans leurs capacités physiques (2020 : 20), 74 dans leurs facultés psychiques (2020 : 82) et 17 dans leurs facultés sensorielles (2020 : 16). 49 personnes souffraient d'un problème d'addiction (2020 : 43).

Concernant les séjours de mineur-e-s ou de jeunes adultes placés dans des institutions socio-éducatives en dehors du canton, le montant à charge des collectivités publiques fribourgeoises a atteint 6 004 865 francs (2020 : 5 306 448) et correspond à 106 placements de 85 mineur-e-s et jeunes adultes (2020 : 102 placements de 76 personnes). De ces placements, 30 ont été ordonnés par le Tribunal des mineurs (2020 : 39) et 65 par les Justices de paix (2020 : 52) et 11 (2020 : n.n.) autres placements (notamment des placements de jeunes adultes et mineur-e-s organisés selon les art. 48 et 49 RIFAP). A noter que la durée de séjour des placements hors canton fluctue selon la nature de la prestation dispensée (stage d'observation de quelques jours, courts séjours en établissement fermé ou placement institutionnel à l'année). Le montant à charge des pouvoirs publics fribourgeois inclut aussi les coûts facturés par l'établissement de détention Aux Léchaies, à Palézieux.

Durant l'année 2021, le Service a collaboré avec les institutions dans divers dossiers de construction. Parmi ces dossiers, le déménagement du Tremplin a fortement occupé le Service. En lien étroit avec le Service des bâtiments (SBat), de nombreuses séances ont eu lieu pour définir les modalités d'un déménagement provisoire et celle d'un déménagement définitif.

Le Service a également travaillé sur les dossiers de construction, de rénovation ou de déménagement de la fondation HorizonSud à Gumefens ; des ateliers de la fondation L'Estampille et du Foyer des apprentis de la fondation L'Eau Vive ; du Bosquet à Givisiez ; du nouveau bâtiment à Kerzers pour le Kinderheim Heimelig ; du Foyer des apprentis à Fribourg ; de l'unité pilote Time Up (FFJ) à Villars-sur-Glâne ; du nouveau bâtiment sur le site de l'actuel pour le Nid Clairval ; de rénovation pour l'Arche et Applico ainsi que du Centre de jour des Traversées à Estavayer-le-Lac, des ateliers et des résidences du Clos-Fleuri à Bulle ; de projets Sonnegg à Zumholz, des Etangs à Fribourg et de la rénovation des Buissonnets à Fribourg. En 2021, les travaux de rénovation du Foyer des Traversées à Seiry sont arrivés à terme.

En 2021, trois inspections ont été réalisées dans les institutions socio-éducatives pour mineur-e-s et jeunes adultes (ISEMJA). Le Service a également travaillé avec deux ISEMJA concernant le concept général d'accompagnement des enfants et des jeunes. A fin 2021, les concepts d'accompagnement de toutes les ISEMJA contiennent les changements induits par la loi du 16 novembre 2017 sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles (LIFAP) et le règlement du 16 décembre 2019 sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles (RIFAP). Il s'agit notamment de la détermination des sanctions disciplinaires et mesures de contraintes qu'une ISEMJA peut décider (art. 24 LIFAP) ainsi que des modifications quant à l'admission des enfants et des jeunes (placement de protection avec approbation ou décision de Justice, art. 48 RIFAP) ainsi que pour les majeur-e-s (introduction d'un âge limite à 25 ans et nécessité d'un besoin socio-éducatif attesté par un service social ou de curatelle, art. 49 RIFAP).

Au cours de l'année 2021, deux institutions accueillant des personnes adultes en situation de handicap ou des personnes en situation d'addiction ont reçu la visite de l'inspectrice en charge de leur surveillance. Les deux étaient des inspections usuelles, dont l'organisation est planifiée de manière à garantir une visite dans chaque institution sur

---

une période de trois ans. Suite au départ de l'inspectrice, un nouvel inspecteur en charge de la surveillance des prestations institutionnelles est entré en fonction en décembre.

La pandémie de Covid-19 continue de mettre une grande pression sur les institutions. Les ISEMJA sont également touchées par les situations d'enfants et de jeunes malades, impliquant des isolements et des quarantaines à répétition. L'engagement du personnel et des directions démontre leur souci de protéger les jeunes accueilli-e-s. Malgré les difficultés liées aux différentes contraintes et directives, le personnel s'est montré très concerné par les mesures de protection à prendre et soucieux aussi de les faire comprendre aux enfants et aux jeunes.

Au vu de la pluralité des prestations offertes par les institutions spécialisées pour personnes adultes en situation de handicap ou en situation d'addiction – lieu de vie, lieu d'occupation ou de travail – ainsi que par l'hétérogénéité et la vulnérabilité des bénéficiaires de ces prestations, la mise en œuvre des concepts de protection est plus délicate dans certaines de ces institutions. Cependant, grâce à une collaboration efficace instaurée entre le Service et l'association faitière des institutions spécialisées, toutes ces institutions disposent d'un plan de protection actualisé et correctement mis en œuvre.

### 5.1.2 Secteur des établissements médico-sociaux (EMS)

Le canton de Fribourg compte 40 établissements (2020 : 42), répartis sur 52 (2020 : 52) sites. Le secteur des établissements médico-sociaux (EMS) calcule le prix des soins facturé aux résidents et résidentes. Ce prix est fixé de manière forfaitaire et est déterminé, pour chacun des 12 niveaux de soins prévus par la législation fédérale relative à l'assurance obligatoire des soins, en fonction de la dotation requise selon l'ordonnance du 3 décembre 2013 sur les besoins en soins et en accompagnement. Le coût réel des soins varie cependant d'un EMS à l'autre, étant donné qu'il résulte du coût des traitements et charges salariales du personnel de soins engagé par l'EMS.

Le secteur calcule également de manière forfaitaire le prix de l'accompagnement facturé aux personnes résidant en EMS. Comme pour les soins, le prix de l'accompagnement est déterminé sur la base des budgets des EMS et un système de correctif des prix, fondé sur les comptes des EMS, garantit le financement des coûts effectifs. Le calcul individuel de la subvention des pouvoirs publics pour le financement des frais d'accompagnement est quant à lui effectué par la Caisse cantonale de compensation. En vue d'établir les correctifs des comptes, le Service vérifie la dotation en personnel de soins et d'accompagnement en fonction des journées de soins facturées et des journées réservées (en cas d'hospitalisation).

Pour permettre aux EMS de faire face à la crise de Covid-19, le Conseil d'Etat a poursuivi l'effort consenti en 2020 en accordant diverses aides financières. Les conséquences de cette crise sur le taux d'occupation des lits ne sera connu qu'à la réception des comptes définitifs. Cependant, il faut s'attendre, en 2021, à une légère baisse du taux d'occupation (95,11 % en 2020 et 96,35 % en 2019). Ainsi le Conseil d'Etat a-t-il prévu de soutenir les EMS mis en quarantaine et a, dans ce cadre, permis une légère surdotation en début d'année, ainsi que la possibilité pour les collaboratrices et collaborateurs des EMS de travailler au sein des équipes cantonales de vaccination afin d'éviter des licenciements.

Le Service travaille toujours à la finalisation aux correctifs des comptes 2020 et donc à la détermination des coûts exacts du Covid-19. Au terme de ce travail, il sera possible de chiffrer les coûts de l'ensemble des mesures octroyées par l'Etat (primes Covid-19, soutien en termes de dotation, matériel de protection, coûts des tests et de la vaccination, coûts liés aux quarantaines et aux médecins-répondant).

En 2021, le coût résiduel des soins et les subventions aux frais d'accompagnement financés par les pouvoirs publics se sont élevés à 92 743 825 francs (2020 : 93 628 400 + 6 859 500 de surcoûts Covid-19). Ce montant comprend les surcoûts liés au Covid-19 pour l'année 2021.

Au 31 décembre 2021, le canton de Fribourg comptait 72 places (2020 : 72) dans les foyers de jour ainsi que 2697 lits reconnus (2020 : 2700), dont 167 (2020 : 157) se répartissaient entre les 11 unités spécialisées en démence (USD) et l'unité spécialisée en psychiatrie de l'âge avancé. De plus, l'offre en prestations médico-sociales comprenait aussi 178 (2020 : 154) lits admis AOS (lits admis à pratiquer à charge de l'assurance obligatoire des soins).

---

Parmi les personnes résidant en EMS, 15 (2020 : 12) étaient domiciliées hors canton, dont 4 dans le canton de Vaud, 6 dans le canton de Berne, 2 dans le canton de Neuchâtel, 2 dans le canton de Genève et 1 dans le canton du Valais.

69 (2020 : 54) Fribourgeois et Fribourgeoises étaient accueillis pour un long séjour dans un EMS hors canton, dont 53 (2020 : 41) dans le canton de Berne, 6 (2020 : 4) dans le canton de Vaud, 3 (2020 : 2) en Argovie, 1 (2020 : 0) à Neuchâtel, 1 (2020 : 0) à Schwytz, 1 (2020 : 0) en Thurgovie, 1 (2020 : 1) à Zoug, 1 (2020 : 1) à Saint-Gall, 1 (2020 : 1) à Bâle-Campagne et 1 (2020 : 0) à Zürich.

28 (2020 : 42) autres personnes domiciliées dans le canton ont bénéficié d'un accueil pour un court séjour dans un établissement, principalement dans le canton de Berne. De plus, 14 (2020 : 15) Fribourgeois et Fribourgeoises et 19 (2020 : 14) Vaudois et Vaudoises ont bénéficié du projet-pilote de libre-passage entre la Broye vaudoise et fribourgeoise.

## 5.2 Projets et événements particuliers

Après 16 années passées à la tête du SPS, Mme Maryse Aebischer a fait valoir son droit à la retraite le 31 mai. Depuis le 1<sup>er</sup> juin, Mme Christine Kolly est la nouvelle cheffe de service du SPS.

### 5.2.1 Planifications de l'offre de prestation institutionnelle

Le 30 novembre 2021, le Conseil d'Etat a pris acte du [rapport de planification 2021-2025](#) du réseau institutionnel spécialisé pour personnes adultes en situation de handicap dans le canton de Fribourg.

L'analyse quantitative et qualitative du dispositif institutionnel fribourgeois et de certains indicateurs complémentaires a mis en évidence la nécessité de prévoir 100 nouvelles places d'ici à 2025, dont 46 dans les structures d'hébergement et 54 dans les structures d'occupation. Les prestations d'accompagnement ambulatoire devront être renforcées pour atteindre environ 250 heures par semaine réparties sur 130 personnes en situation de handicap.

Le 30 novembre 2021, le Conseil d'Etat a également pris acte du premier [rapport planification de l'offre de prestation institutionnelle pour mineur-e-s et jeunes adultes](#).

Cette planification s'insère dans une vision portant sur les droits de l'enfant, sa participation, sa protection, sa personnalité et son développement. Portant sur la période 2022 à 2026, elle met en évidence la nécessité de prévoir 18 places résidentielles en institution pour des enfants francophones dans le sud du canton, dont 13 pour des enfants entre 5 et 15 ans. Elle met également en évidence la nécessité de créer deux places et un accueil de nuit ponctuel pour les jeunes enfants en situation de handicap grave (bilingue) ; deux séjours de rupture pour les enfants de 7 à 11 ans (bilingue) ; des renforcements en ressources pour de nouvelles prestations sur des places existantes (bilingue) ; des renforcements en ressources pour l'accueil en mesure de protection par décision judiciaire d'enfants en internat SESAM (bilingue) ; des structures de jour pour enfants et jeunes en rupture scolaire, préprofessionnelle ou professionnelle (bilingue) ainsi que le renforcement des mesures d'action socio-éducative ambulatoires pour les 0-18 ans (bilingue).

Le Service est également représenté dans le groupe de travail interdisciplinaire faisant suite au [mandat 2021-GC-85](#) et chargé de la définition des besoins de prise en charge pédopsychiatrique pour les enfants germanophones.

### 5.2.2 Politique de la personne en situation de handicap

#### 5.2.2.1 Projets inclusifs

La politique cantonale en faveur des personnes handicapées prévoit, dans son plan de mesures 2018-2022, un soutien financier pour le démarrage de projets visant l'inclusion des personnes en situation de handicap pour des activités et manifestations de type culturel, sportif ou récréatif. L'objectif principal de cette mesure est de favoriser les rencontres et échanges entre des personnes avec et sans handicap par des actions communes. Un appel à projet a été lancé en mai 2021 et le Service de la prévoyance sociale a reçu 19 demandes de soutien financier. Parmi les 19 projets, 11 ont particulièrement convaincu et ont été soutenus par des montants allant de 2500 à 10 000 francs. Au total, l'Etat de Fribourg a mis à disposition un montant de 80 000 francs. Cet appel à projet sera renouvelé en 2022.



### 5.2.2.2 Fonds en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail

Le 17 août 2021, le Conseil d'Etat a adopté l'Ordonnance relative au Fonds en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail.

Ce fonds a été introduit dans le cadre de la Réforme fiscale. Il est alimenté à raison de 220 000 francs par année par la taxe sociale au sens de l'article 3 al. 1 let. d de la loi sur la mise en œuvre de la réforme fiscale. En fixant les règles de fonctionnement du Fonds, l'ordonnance concrétise l'article 8 al. 2 Loi sur la personne en situation de handicap et permet la mise en œuvre de deux mesures du plan handicap 2018–2022 visant à une meilleure inclusion de la personne en situation de handicap dans notre société.

Le Fonds est destiné à financer des mesures de soutien aux entreprises leur permettant d'offrir à une personne en situation de handicap domiciliée dans le canton de Fribourg et au bénéfice d'une rente d'invalidité ou qui est autorisée à travailler dans un atelier d'une institution spécialisée l'opportunité de mener une activité professionnelle au sein d'une entreprise. Le fonds est également destiné à financer un ou plusieurs mandats de prestations assurant le travail d'évaluation, d'investigation et de coordination visant à établir le contrat de travail entre l'entreprise et la personne en situation de handicap. Dans le cadre de ce fonds, 2 associations ont été soutenues en 2021.

### 5.2.2.3 Autorisation d'exploiter et reconnaissance

Selon l'article 4 de la LIFAP, les institutions spécialisées disposent d'une capacité d'accueil de plus de cinq personnes soumises à autorisation. L'article 6 précise que pour pouvoir bénéficier d'une subvention des pouvoirs publics, l'institution spécialisée doit être, en sus, au bénéfice d'une reconnaissance.

En décembre 2021, la Direction de la santé et des affaires sociales et de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport ont émis la directive concernant l'obtention d'une autorisation d'exploiter une institution spécialisée ainsi que la directive concernant la reconnaissance des institutions spécialisées. Ces documents permettront l'élaboration des autorisations et reconnaissances pour les institutions spécialisées fribourgeoises ainsi que des conventions-cadres.

### 5.2.2.4 Evaluation des besoins et indication

Toute personne qui sollicite une prestation institutionnelle pour personnes adultes en situation de handicap est mise au bénéfice d'une évaluation de ses besoins et de ses compétences.

Durant l'année 2021, 343 demandes d'évaluation ont été déposées (2020 : 314). De ces 343 demandes, 46 (2020 : 66) étaient en cours d'évaluation au 31 décembre 2021, 204 (2020 : 162) avaient reçu la validation formelle d'une proposition de prestations et 16 (2020 : 10) avaient été abandonnées en cours d'évaluation. 77 (2020 : 76) demandes ont fait l'objet d'une non-entrée en matière (dossier incomplet, doublon avec un dossier déjà existant, personne non-autorisée). Des 250 évaluations concernant 2021 en cours ou déjà validées, 138 (2020 : 156) sont ou ont été réalisées par les institutions spécialisées, 69 (2020 : 45) par Pro Infirmis, 41 (2020 : 27) par les réseaux hospitaliers et 2 par le Service (2020 : 0).

### 5.2.2.5 Mise en place d'une plateforme informatique pour la gestion d'affaires

Au cours de l'année 2021, la phase de conceptualisation de la solution en gestion d'affaire GA-SPS-EDIPA (application basée sur la plateforme OnBase) a cédé sa place à l'étape de réalisation. La concrétisation de cette solution informatique vise à faciliter l'échange de données entre le Service, les institutions spécialisées et d'autres partenaires, en vue de vérifier l'adéquation de la prestation et l'orientation institutionnelle de la personne en situation de handicap, d'une part, et d'analyser l'offre et les besoins de prestations résidentielles et ambulatoires, d'autre part. Son déploiement est prévu pour le premier semestre 2022.



---

#### 5.2.2.6 Critères de qualité CLASS et des indicateurs cantonaux dans les institutions spécialisées pour personnes en situation de handicap et en situation d'addiction

Le Service a finalisé durant l'année, en collaboration avec l'association faitière des institutions spécialisées, le choix des indicateurs cantonaux qui seront évalués dans le cadre des certifications de qualité des institutions. Cette évaluation est effectuée tous les trois ans par le Service ou par un organisme de certification selon la répartition des indicateurs en vigueur au moment de l'évaluation.

Une directive a été élaborée pour la mise en œuvre des indicateurs cantonaux et la Direction a fixé son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022. A partir de cette date, les nouveaux critères seront introduits progressivement.

#### 5.2.3 Politique Senior+

##### 5.2.3.1 Outil d'évaluation et d'orientation

Durant l'année 2021 et après une phase de test sur le terrain, l'outil d'évaluation des besoins et d'orientation de la personne âgée a été adapté sur plusieurs points.

Certains éléments de la partie évaluative ont été reformulés afin d'améliorer leur compréhension. L'outil est passé d'une version papier à une version Excel, avec l'avantage de disposer de feuilles de synthèses des résultats et de centralisation des données.

En complément, un ensemble de documents de référence ont été rédigés, avec pour objectif de faciliter l'utilisation du questionnaire pour toutes les parties prenantes. Les documents sont disponibles dans les deux langues. La préparation de la phase d'implémentation de l'outil a démarré fin 2021 et va se poursuivre, d'abord de façon restreinte avec certains partenaires puis de manière élargie tout au long de l'année 2022.

##### 5.2.3.2 Echanges intergénérationnels

La solidarité et les échanges entre les générations sont l'une des priorités de la politique Senior+. En 2021, deux appels à projets ont été lancés et 12 projets (2020 :16) ont obtenu un soutien financier pour leur contribution à la cohésion sociale et à l'intégration des senior-e-s dans la société fribourgeoise, pour un total de 63 300 francs. Des informations sur les projets ayant obtenu un soutien sont disponibles sur le [site Internet du SPS](#).

##### 5.2.3.3 Concepts communaux

En application de l'article 4 de la loi du 12 mai 2016 sur les seniors (LSen), les communes étaient appelées à évaluer les besoins de leur population senior jusqu'au 30 juin 2021 afin de définir les mesures qu'elles entendent mettre en œuvre pour y répondre et atteindre ainsi les objectifs de la politique cantonale.

Plusieurs communes ont transmis au Service les documents relatifs aux mesures concrètes mises en place en faveur des senior-e-s. Certaines communes ont annoncé que la situation sanitaire avait retardé les travaux d'élaboration des concepts. Le Service continue à suivre l'évolution des concepts communaux et à apporter son soutien aux communes pour toutes les questions en lien avec l'élaboration des concepts communaux.

##### 5.2.3.4 Brochure sur le logement adapté aux senior-e-s

Le logement fait partie des préoccupations les plus importantes des senior-e-s. Conformément au plan de mesures Senior+, la brochure « Un logement pour des besoins qui évoluent » a été publiée le 7 juillet 2021. Cette brochure informe sur les moyens simples et peu coûteux permettant d'adapter et de sécuriser le logement. Elle présente également les différentes offres de logements dans le canton de Fribourg. Elle a été mise à la disposition des communes et des partenaires du Service et peut être consultée par le grand public sur le [site Internet du Service](#).

##### 5.2.3.5 Etude sur la situation des travailleurs et travailleuses âgés dans le canton de Fribourg

Se fondant sur la LSen et sur le plan de mesures 2016–2020, le Service a confié à la Haute école de travail social Fribourg un mandat afin qu'elle effectue une étude relative à la situation des travailleurs et travailleuses du canton de Fribourg âgé-e-s de 50 ans et plus. Cette étude a été finalisée et ses recommandations seront intégrées dans les travaux d'élaboration du prochain plan de mesures Senior+.

### 5.2.3.6 Unité d'accueil temporaire et d'orientation (UATO)

En 2021, l'UATO a accueilli 88 (2020 : 93) personnes dont 9 % pour une attente de placement, 46 % avec une indication de retour à domicile 18 % en attente de réadaptation ou de nouvelle hospitalisation et 27 % avec une situation à clarifier. A la sortie, 51 % des personnes sont rentrées à domicile, 28 % ont été placées en EMS, 7 % sont décédées dans l'unité et 14 % ont été transférées dans un hôpital de soins aigus ou de réadaptation.

### 5.2.4 Autres projets

En 2021, cinq jeunes hommes et femmes ont bénéficié de l'accompagnement socio-éducatif proposé dans le contexte d'un projet-pilote mis en place par la Fondation de Fribourg pour la Jeunesse à de jeunes adultes en rupture de projet de vie et/ou de formation professionnelle initiale. L'évaluation de cette prestation est positive et cette prestation est inscrite au budget de l'Etat dès l'année 2022.

En outre, sur décision du Tribunal des mineurs ou des Justices de Paix du canton, trois jeunes supplémentaires ont bénéficié des prestations offertes dans le contexte du projet-pilote d'accueil à haut seuil de tolérance pour mineur-e-s dès 16 ans mis en place en collaboration avec la DSJ. Ce projet dispose ainsi depuis juillet 2021 de 6 places.

## 5.3 Statistiques

### 5.3.1 Secteur des institutions spécialisées

A la fin de l'année 2021, le canton de Fribourg disposait pour les personnes adultes en situation de handicap ou en situation d'addiction de 901 (2020 : 900) places dans des lieux de vie (homes sans et avec occupation, logements protégés) et de 1248 (2020 : 1251) places en atelier et centre de jour.

A cette date, le canton de Fribourg disposait de 256 places reconnues pour les mineur-e-s et les jeunes adultes, dont 216<sup>2</sup> (2020 : 192) places reconnues dans les lieux de vie et des structures de jour des institutions socio-éducatives pour mineur-e-s ou jeunes adultes (ISEMJA) et 40 (2020 : 40) places dans d'autres institutions pour mineur-e-s (Jardin d'enfants spécialisé et Centre thérapeutique de jour/Tagesklinik).

En plus des places en milieu institutionnel, le canton de Fribourg disposait au 31 décembre 2021 de huit places (2020 : 8) pour l'accueil de mineur-e-s en milieu familial, réparties dans deux familles d'accueil professionnelles.

Lieu de vie - handicap mental	Situation au 31.12.2021			Nouvelles places réalisées en 2021
	Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Wohn- und Werkgenossenschaft Sonnegg	8			
Fondation FAH-SEB / Linde	47			+7
Fondation FAH-SEB / Colombière	48			
Fondation La Rosière		16	17	
Fondation Clos Fleuri	39	29	12	
Fondation Handicap Glâne	48	7	32	+1
Fondation Les Buissonnets / Homato	39			
Stiftung SSB	13	37	10	
Association L'Arche		15		
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte		15	10	
Fondation Ateliers, Résidences Adultes		24	24	
Fondation La Belle Etoile	8	8	8	
<b>Total des places</b>	<b>250</b>	<b>151</b>	<b>113</b>	<b>+8</b>

<sup>2</sup> Il n'y a pas eu de création de nouvelles places en 2021. La différence de 24 places entre 2020 et 2021 est expliquée dans le premier [rapport de planification de l'offre de prestation institutionnelle pour mineur-e-s et jeunes adultes](#) (voir chapitre 3.1.1). Il s'agit de la mise en exergue des places partielles (8 places) et des places en structures de jour (17 places) ainsi que la fin de la reconnaissance d'une place de progression non utilisée depuis plusieurs années aux Traversées.

Lieu de vie - handicap psychique	Situation au 31.12.2021			Nouvelles places réalisées en 2021
	Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Fondation HorizonSud	107		32	
Association Les Traversées	13		29	
Fondation St-Louis	11	37		
Stiftung Applico	8		12	
<b>Total des places</b>	<b>139</b>	<b>37</b>	<b>73</b>	<b>0</b>

Lieu de vie - handicap physique	Situation au 31.12.2021			Nouvelles places réalisées en 2021
	Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Association St-Camille	59		12	
Fondation FAH-SEB	0			-7
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte	15			
<b>Total des places</b>	<b>74</b>		<b>12</b>	<b>-7</b>

Lieu de vie – addiction	Situation au 31.12.2021			Nouvelles places réalisées en 2021
	Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Fondation Le Torry	20			
Association Le Radeau	12			
Fondation Le Tremplin	14		6	
<b>Total des places</b>	<b>46</b>		<b>6</b>	<b>0</b>

Lieu d'occupation - handicap mental	Situation au 31.12.2021		Nouvelles places réalisées en 2021
	Atelier	Centre de jour	
Fondation FAH-SEB / Linde		6	
Fondation FAH-SEB / Colombière		14	-3
Fondation La Rosière	73	6	
Fondation Clos Fleuri	122	6	
Fondation Les Buissonnets / Homato		18	
Stiftung SSB	135		
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte	75		
Fondation Ateliers, Résidences Adultes	104	18	
Fondation Handicap Glâne	87		
Fondation La Belle Etoile	40		
<b>Total des places</b>	<b>636</b>	<b>68</b>	<b>-3</b>

Lieu d'occupation - handicap psychique	Situation au 31.12.2021		Nouvelles places réalisées en 2021
	Atelier	Centre de jour	
Fondation HorizonSud	137		
Fondation St-Louis	35		
Association Les Traversées		4	
Fondation Centre d'intégration socio-professionnelle	97		
Fondation L'Estampille	48		
Stiftung Applico	40		
<b>Total des places</b>	<b>357</b>	<b>4</b>	<b>0</b>

Lieu d'occupation - handicap physique	Situation au 31.12.2021		Nouvelles places réalisées en 2021
	Atelier	Centre de jour	
Association St-Camille	163		
<b>Total des places</b>	<b>163</b>		<b>0</b>

Lieu d'occupation - addiction	Situation au 31.12.2021		Nouvelles places réalisées en 2021
	Atelier	Centre de jour	
Fondation Le Tremplin	20		
<b>Total des places</b>	<b>20</b>		<b>0</b>

Lieu de vie - Institutions socio-éducatives	Situation au 31.12.2021		Nouvelles places réalisées en 2021
	Atelier	Centre de jour	
Association Le Bosquet		21	
Fondation de Fribourg pour la Jeunesse / St-Etienne		50	
Fondation de Fribourg pour la Jeunesse / Time-Out		10	
Fondation de Fribourg pour la Jeunesse / Bonnesfontaines		29	
Association Mouvement Enfance et Foyers / Nid Clairval		17	
Fondation Eau Vive / Foyer des Apprentis		17	
Association Les Traversées		13	
Stiftung Kinderheim Heimelig		14	
Fondation Transit		20	
Fondation pour la femme et l'enfant / Aux Etangs		8	
<b>Total des places</b>		<b>199</b>	<b>0</b>

Structures de jour - Institutions socio-éducatives	Situation au 31.12.2021		Nouvelles places réalisées en 2021
	Atelier	Centre de jour	
Fondation Eau Vive / Foyer des Apprentis		8	
Fondation de Fribourg pour la Jeunesse / Time-Out		9	
<b>Total des places</b>		<b>17</b>	<b>0</b>

Autres institutions pour mineur-e-s	Situation au 31.12.2021		Nouvelles places réalisées en 2021
	Atelier	Centre de jour	
Fondation Espace thérapeutique / Centre thérapeutique de jour		18	
Fondation Espace thérapeutique / Tagesklinik		10	
Association Le Bosquet		12	
<b>Total des places</b>		<b>40</b>	<b>0</b>

### 5.3.2 Secteur des EMS

Au 31 décembre 2021, le nombre de lits EMS reconnus selon la loi du 12 mai 2016 sur les prestations médico-sociales était de 2697 (2020 : 2700), dont 2620 (2020 : 2620) réservés aux accueils de longue durée et 80 aux accueils de courte durée. Le nombre de lits admis AOS s'élevait quant à lui à 154 (2020 : 154) et 72 (2020 : 72) places étaient disponibles en foyer de jour.

#### Nombre de lits EMS reconnus (long et court séjour) au 31 décembre 2021

	Lits long séjour reconnus	dont lits en USD	Lits long séjour AOS	Lits court séjour
Sarine	903	43	21	14
Singine	375	24	2	16
Gruyère	475	21	46	5
Lac	268		10	6

	Lits long séjour reconnus	dont lits en USD	Lits long séjour AOS	Lits court séjour
Glâne	206	24	5	5
Broye	210	15	7	11
Veveyse	149	15		4
Les Camélias (Marsens)*	15	15		
Unité EMS HFR*			17	
Résidence palliative EMS HFR*				6
Unité spécialisée psychiatrie âge avancée (Gletterens)	10	10		
IRSF (Fribourg)*			70	
UATO (Fribourg)*				19
<b>CANTON</b>	<b>2611</b>	<b>167</b>	<b>178</b>	<b>86</b>

\* mission cantonale

### Nombre de places en foyer de jour au 31 décembre 2021

	Etablissement	Nombre de places	Nombre de journées d'ouverture par semaine
Sarine	Home médicalisé du Gibloux, Farvagny	8	5
	Home médicalisé de la Sarine, Villars-sur-Glâne	8	5
Singine	Tagesheim St. Wolfgang, Düdingen	15	5
	La Famille au Jardin, St. Ursen	11	5
Gruyère	Home de la Jogne, Charmey	7	5
Lac	Tagesstätte Les Platanes, Jeuss	8	5
Broye	Foyer Les Mouettes, Estavayer-le-Lac	5	5
Veveyse	Maison St-Joseph, Châtel-St-Denis	10	5
<b>CANTON</b>		<b>72</b>	

## 6 Service de l'action sociale (SASoc)

Chef de service : Jean-Claude Simonet

### 6.1 Activités

La mission du Service de l'action sociale est d'assurer l'aide nécessaire aux personnes dans le besoin, aux personnes relevant du domaine de l'asile, aux personnes victimes d'infractions et de s'occuper du recouvrement et des avances de contributions d'entretien. Le Service coordonne ces dispositifs, veille à leur bon fonctionnement, contrôle l'application des mandats et effectue les répartitions financières. Il suit le développement du dispositif cantonal d'action sociale en général, favorise la collaboration entre les acteurs et actrices, propose des améliorations ainsi que des mesures de politique sociale et veille à la coordination de la politique familiale.

Le Service a encore participé à la task force « Plan de soutien jeunesse » instituée à la fin mars 2021 par le Conseil d'Etat. Dans ce cadre, dix mesures urgentes en faveur de la jeunesse, durement – et durablement – touchée par la crise sanitaire ont été lancées par le Conseil d'Etat à fin 2021.

### 6.2 Aide aux personnes dans le besoin

Le Service répartit les frais d'aide matérielle entre l'Etat et les communes, et entre toutes les communes de chaque district. Il décide de l'aide matérielle relevant de l'article 8 de la loi sur l'aide sociale (LASoc). Il est chargé de veiller que les communes, les 21 services sociaux régionaux (SSR) et les commissions sociales ainsi que les services sociaux

---

spécialisés assument leurs tâches en matière d'aide sociale. Il assure les relations intercantionales définies dans la loi fédérale en matière d'assistance.

## 6.2.1 Activités

### 6.2.1.1 Coordination

Le Service contribue à la mise en œuvre de la LASoc et veille à son application cohérente. Il répond aux questions des SSR, leur fournit des conseils pour l'application de la LASoc et les informe régulièrement sur les développements importants concernant l'aide sociale. Il met à disposition de ces services et des autorités d'aide sociale un répertoire des normes et des procédures, qu'il tient régulièrement à jour, ainsi qu'une base de données de la jurisprudence en matière d'aide sociale actualisée régulièrement en collaboration avec le service de l'aide sociale de la ville de Fribourg.

En 2021, le Service a fourni aux SSR des informations en rapport en particulier avec la crise du Covid-19, à propos notamment de l'application des normes d'aide sociale pour les indépendants et des indépendantes, du dispositif d'accueil d'urgence sociale, de la prise en charge des frais des masques ou de l'assouplissement des critères d'aide sociale dans l'analyse du séjour des personnes en Suisse. Il a émis en outre des recommandations basées sur celles de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) concernant l'application des normes durant la pandémie. Il a aussi informé sur les prestations en faveur de l'interprétariat communautaire. Il a annoncé les nouvelles dispositions consécutives à l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur le recouvrement et les avances de contributions d'entretien.

En collaboration avec d'autres services de l'Etat, le Service prend part à la coordination de la mise en œuvre du concept pour l'accompagnement des exploitations agricoles en difficulté. Ce concept vise à renforcer le soutien aux agriculteurs et agricultrices en difficulté en assurant la détection et un accompagnement spécialisé des situations de détresse. En 2021, cette coordination a mis un accent particulier sur la formation bilingue des « sentinelles » et a renforcé l'équipe de mentors.

Afin de disposer d'un instrument de pilotage performant et permettant des comparaisons intercantionales dans le domaine de la LASoc, le Service coordonne entre les SSR et l'Office fédéral de la statistique la récolte des données pour la statistique suisse de l'aide sociale économique. Cette statistique a fait l'objet d'une présentation aux SSR par l'Office fédéral de la statistique qui a eu lieu le 10 décembre 2021.

Au niveau intercantonal, le Service contribue au développement du « Guide social romand » ([www.guidesocial.ch](http://www.guidesocial.ch)). Il est représenté au Groupement romand des chef-fe-s de services des affaires sociales (GRAS), dans l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (ARTIAS) et il participe sur le plan national aux activités de la CSIAS.

### 6.2.1.2 Insertion socio-professionnelle

L'aide matérielle accordée aux personnes dans le besoin s'inscrit dans une politique active qui prévoit en contrepartie l'engagement de ces personnes dans des mesures d'insertion socio-professionnelle. Le Service coordonne ce dispositif, tient à jour le catalogue de ces mesures et procède aux adaptations nécessaires. Parallèlement, il coordonne la mise en œuvre de la stratégie du Conseil d'Etat en matière de lutte contre le chômage de longue durée et assure en collaboration avec le Service public de l'emploi (SPE) le suivi des Pôles insertion Plus (PI+). Il contribue au développement de la collaboration interinstitutionnelle et veille à la coordination entre ce dispositif et les SSR. Le Service collabore avec la Commission chargée de la politique cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle et suit avec le SPE la mise en œuvre de la mesure « Avenir 20-25 » destinée à favoriser l'insertion dans la vie professionnelle des jeunes bénéficiant de l'aide sociale. A travers ses engagements et sa participation au sein de la Commission cantonale de l'emploi et du marché du travail, le Service contribue à soutenir et renforcer l'action des SSR dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle.

### 6.2.1.3 Inspection LASoc

Sur requête de commissions sociales, de SSR, de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ou même d'offices, le Service mène des travaux d'inspection sur des dossiers de bénéficiaires de l'aide sociale afin de vérifier que les conditions qui déterminent le besoin sont remplies et que les prestations d'aide sociale sont utilisées conformément à leur but. Ces inspections, effectuées pour la douzième année consécutive, ont été réalisées en 2021 dans 22 situations (23 en 2020), 22 nouvelles requêtes ont été annoncées en cours d'année (2020 : 21), et 18 situations ont été clôturées (2020 : 30). Au 31 décembre 2021, 7 situations sont en cours d'examen (2020 : 9).

### 6.2.1.4 Révision des SSR LASoc

Le Service est chargé, en vertu des articles 21 al. 4 et 21a de la loi sur l'aide sociale du 14 novembre 1991, de procéder périodiquement à des travaux de révision des dossiers des bénéficiaires. La révision a pour objet la vérification de la bonne application des normes et des lois régissant l'aide sociale ainsi que de la bonne utilisation des ressources allouées dans ce domaine par l'Etat, les communes ou la Confédération. En 2021, deux services sociaux spécialisés ont fait l'objet d'une révision. En outre, deux séances de transmission des résultats suite à une révision ont eu lieu durant l'année.

### 6.2.2 Projets et événements

Le Service a réuni en 2021 à quatre reprises, notamment par le biais de visioconférences, les responsables des SSR francophones et germanophones afin de favoriser l'harmonisation des pratiques et la collaboration entre eux. Différentes questions d'application de la LASoc ont été examinées, notamment le remboursement de l'aide matérielle, les personnes en détention, le capital LPP et l'adaptation de certaines procédures en temps de pandémie. Des experts et expertes sont intervenus sur la question des personnes étrangères, du chômage de longue durée, des prestations transitoires pour les chômeurs et chômeuses âgés et de la santé des bénéficiaires de l'aide sociale. Le Service a par ailleurs organisé le séminaire de printemps de l'ARTIAS, qui s'est déroulé sur le site de Grangeneuve autour du thème de l'aide personnelle.

Le Service a participé à la réalisation de la quatrième édition du Forum cantonal du logement qui s'est tenu à Fribourg le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et a réuni plus de 150 personnes pour traiter la question du logement dans le temps et de la nécessité de changer ou d'adapter son logement au cours de la vie.

Les travaux pour la réforme de la LASoc se sont poursuivis en 2021. L'avant-projet de loi et le message qui l'accompagne ont été mis en consultation entre le 25 janvier et le 26 avril 2021. Les résultats de la consultation indiquent, d'une façon générale, que la réforme proposée est saluée et que ses orientations sont considérées comme pertinentes. Toutefois, il a été demandé, sur le plan financier, qu'un examen soit réalisé quant à un éventuel désenchevêtrement et une nouvelle répartition des tâches entre les communes et l'Etat. Il a aussi été demandé d'évaluer les possibilités de renforcer les solutions de formation pour les personnes bénéficiaires de l'aide sociale.

### 6.2.3 Statistiques

Durant l'année 2021, 14 SSR francophones ont changé leur système informatique dédié au suivi et au traitement des données de l'aide sociale. En raison de ce changement, ces SSR n'ont pas pu transmettre au SASoc certaines données, dont les informations socio-démographiques. Par conséquent, les statistiques de l'aide sociale figurant dans ce rapport d'activité sont plus restreintes que celles des années précédentes.

Les dépenses d'aide matérielle accordée en 2021 aux personnes dans le besoin, domiciliées ou en séjour dans le canton, se sont élevées (avant la répartition Etat/communes et en tenant compte des remboursements personnels) à 38 835 485 francs (39 221 687 francs en 2020), soit une diminution de 0,98 %.

#### Répartition Etat / Communes 2021, articles 32 / 33 LASoc

Catégorie de personnes	A charge de l'Etat Fr.	% Total	A charge des autres cantons Fr.	% Total	A charge des communes Fr.	% Total	Total Fr.	% Total
Suisses	10 289 421.05	26,49	- 35 545.95	- 0,09	14 610 977.90	37,62	<b>24 864 853.00</b>	<b>64,03</b>
Etrangères	5 779 622.10	14,88	- 16 053.50	- 0,04	8 207 063.40	21,13	<b>13 970 632.00</b>	<b>35,97</b>



---

**Répartition Etat / Communes 2021, articles 32 / 33 LASoc**

<b>Total</b>	<b>16 069 043.15</b>	<b>41,37</b>	<b>-51 599.45</b>	<b>-0,13</b>	<b>22 818 041.30</b>	<b>58,75</b>	<b>38 835 485.00</b>	<b>100,00</b>
--------------	----------------------	--------------	-------------------	--------------	----------------------	--------------	----------------------	---------------

La part à charge de l'Etat comprend également les frais pour les personnes en séjour (art. 8 LASoc).

### 6.3 Aide aux personnes du domaine de l'asile

#### 6.3.1 Activités

Le Service est chargé de l'accueil, de l'hébergement, de l'encadrement, de l'octroi de l'aide matérielle ou de l'aide d'urgence aux requérants et requérantes d'asile, aux personnes admises à titre provisoire, aux requérants et requérantes d'asile déboutés (RAD) et aux personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière (NEM) entrée en force attribuées au canton par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Il incombe en outre au Service de promouvoir l'intégration des personnes requérantes d'asile et admises à titre provisoire. Le Service assume des responsabilités identiques pour les personnes au bénéfice du statut de réfugié-e-s titulaires d'une autorisation de séjour (permis B) et pour les réfugié-e-s admis à titre provisoire (permis F).

La société ORS assure le mandat, confié par le Conseil d'Etat, de l'accueil, de l'encadrement et de l'hébergement des requérants et requérantes d'asile (permis N), des personnes admises à titre provisoire (permis F), des RAD et des personnes NEM. En outre, ORS met en œuvre l'intégration des personnes requérantes d'asile (permis N) et admises à titre provisoire (permis F). Caritas Suisse, Département Migration et Intégration Suisse Romande (ci-après Caritas) assure le suivi social et financier, ainsi que l'intégration des réfugié-e-s statutaires au bénéfice d'une autorisation de séjour (permis B) et des réfugié-e-s admis à titre provisoire (permis F).

#### 6.3.2 Projets et événements

La crise liée au Covid-19 a continué d'impacter le domaine de l'asile. La coordination régulière entre les acteurs concernés s'est poursuivie grâce à la task force mise en place depuis le début de la crise. Tous les efforts ont été investis afin de prévenir l'apparition de cas, notamment dans les foyers d'hébergement. La situation des personnes en appartement a également été suivie attentivement afin de leur apporter du soutien si nécessaire.

Au 31 décembre 2021, le domaine de l'asile et des réfugiés dispose de 6 foyers d'hébergement, dont 3 pour les personnes requérantes d'asile, 2 pour les personnes déboutées et 1 pour les personnes réfugiées. Ces structures font l'objet de visites régulières effectuées par le Service. Le suivi et l'adaptation du dispositif d'accueil à la situation volatile du domaine de l'asile en termes d'arrivées continuent d'être une priorité pour le Service.

Au printemps 2021, le Conseil d'Etat a approuvé, sur la base d'une évaluation positive réalisée par le Service, la pérennisation du projet pilote 2018-2020 lié à l'exploitation de la Maison de formation et d'intégration (MFI) de Matran, accueillant depuis mars 2018 des personnes réfugiées attribuées par la Confédération. Le rôle de cette structure polyvalente d'une capacité de 60 places, utilisées de façon optimale, a été confirmé dans le dispositif cantonal de premier accueil.

Le programme *Envole-moi* pour mineurs et jeunes jusqu'à 25 ans relevant du domaine de l'asile et des réfugiés a également été pérennisé par le Conseil d'Etat, sur la base d'une évaluation favorable effectuée par le Service à l'issue d'un projet pilote de 3 ans. Au 31 décembre 2021, 124 jeunes sont encadrés par ce programme socio-éducatif et 90 % de ceux-ci sont en formation, en emploi, en mesure d'intégration ou en coaching. Désormais, le programme met également en œuvre des prestations de type AEMO pour soutenir les jeunes proches de l'autonomie. Ces jeunes sont hébergés au foyer Ste Elisabeth ou logés en appartement, selon leur degré d'intégration.

En 2021, dernière année du PIC 2, le Service a élaboré, avec le Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme (IMR), le 3<sup>e</sup> Programme d'intégration cantonal (PIC 2bis 2022-2023). Ce concept, validé par la Confédération, définit des objectifs stratégiques communs à tous les cantons. Priorités pour le canton de Fribourg durant les deux années à venir : une coordination affermie entre les services de l'Etat, des collaborations consolidées avec les communes et des partenariats renforcés avec les acteurs du terrain.

---

Un service d'aide et de soins à domicile (SASD) pour requérants et requérantes d'asile en situation de fragilité est opérationnel depuis l'été 2021. Il s'agit d'un projet pilote sur deux ans mis en œuvre par l'ORS, en collaboration avec le Service, ainsi qu'avec le Service de la santé publique (SSP). Ces prestations sont notamment fournies de manière intégrée au foyer Ste Elisabeth, où des places sont réservées pour les personnes qui ont perdu leur autonomie.

En 2021, le Service a poursuivi l'élaboration d'un projet de Planification d'urgence en matière d'asile (PUMA). Cette planification permet aux acteurs concernés de s'organiser rapidement en cas d'urgence nationale dans ce domaine. Elle prévoit notamment des solutions de prise en charge et d'hébergement pour le nombre de requérants et requérantes qui pourraient être attribués au canton de Fribourg dans un tel contexte. Il est prévu d'adapter encore le schéma de mise en œuvre de la planification aux nouvelles procédures d'intervention expérimentées au cours de la crise liée au Covid-19.

### 6.3.3 Statistiques

En 2021, le nombre total de demandes d'asile a été de 14 928, contre 11 041 en 2020. Cette année, le nombre d'arrivées est similaire à 2019. Au niveau du canton, le nombre de requérants et requérantes d'asile attribués à un foyer d'ORS durant l'année s'élève en 2021 à 144, contre 154 l'année précédente. 20 mineur-e-s non accompagnés sont arrivés en 2021, contre 14 en 2020. L'effectif des requérants et requérantes d'asile, des personnes admises à titre provisoire, des personnes RAD et NEM domiciliés dans le canton est passé de 1706 à 1658.

Au 31 décembre 2021, les foyers d'hébergement cantonaux sont : foyers Ste Elisabeth et foyer du Bourg, à Fribourg, foyer des Passereaux à Broc. Le foyer de la Poya, à Fribourg, et le foyer de la Rosière, à Grolley, hébergent les personnes faisant l'objet d'une décision d'asile négative RAD et NEM. La capacité totale des structures d'hébergement est de 364 places, avec une occupation de 66 %. En 2021, un taux d'occupation réduit a été maintenu pour respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Après un séjour dans les foyers d'accueil, les requérants et requérantes d'asile sont logés dans des maisons collectives, des appartements collectifs ou des appartements individuels, répartis dans différentes communes. Au 31 décembre 2021, 1376 personnes encadrées par ORS étaient logées dans ces structures.

Les personnes attribuées au canton avec un statut de réfugié et arrivant directement d'un Centre fédéral pour requérants et requérantes d'asile (CFA) sont hébergées à la Maison de formation et d'intégration (MFI) de Matran, encadrée par Caritas. Cette structure a accueilli 102 nouvelles personnes en 2021, dont 33 issues d'un regroupement familial, 30 du programme fédéral de réinstallation, 37 de la nouvelle procédure d'asile accélérée ainsi que 2 mineur-e-s non accompagnés. Le suivi de ces personnes est ensuite transféré vers le service social de Caritas.

Le nombre de personnes réfugiées est passé de 2424 en 2020 à 2645 en 2021, au 31 décembre.

En matière d'insertion professionnelle, au 31 décembre 2021, le taux d'activité pour les personnes admises à titre provisoire (y compris réfugié-e-s permis F) est de 50,7 %. Il s'agit du meilleur taux parmi les cantons romands. Pour les personnes réfugiées avec une autorisation de séjour (permis B), ce taux est de 30,7 %. Une progression est constatée cette année encore pour ces deux publics, puisque ces chiffres étaient de 46 %, pour les permis F, respectivement 28,5 %, pour les permis B, en fin d'année 2020.

L'aide matérielle accordée aux demandeurs et demandeuses d'asile et aux personnes admises à titre provisoire, les frais du personnel d'encadrement et d'administration ainsi que les frais de fonctionnement des centres d'hébergement se sont élevés en 2021 à 18 707 923 francs (dont 5 153 117 à la charge de l'Etat), contre 22 584 084 francs en 2020 (dont 6 689 026 francs à charge de l'Etat).

L'aide matérielle accordée aux personnes RAD et NEM, les frais du personnel d'encadrement, d'administration et d'hébergement ainsi que les frais de fonctionnement de la structure « bas-seuil » de la Poya se sont élevés à 3 395 919 francs en 2021, contre 2 363 876 en 2020.

Les dépenses pour l'aide matérielle et les frais d'encadrement concernant les réfugié-e-s se sont élevés en 2021 à 27 823 662 francs (dont 11 249 221 francs à charge de l'Etat), contre 26 415 929 francs en 2020 (dont 7 257 287 francs à charge de l'Etat).

Les dépenses pour l'intégration des personnes requérantes d'asile et admises à titre provisoire se sont élevées en 2021 à 3 870 862 francs (3 792 702 francs en 2020). Les dépenses pour l'intégration des réfugié-e-s et des réfugié-e-s admis à titre provisoire se sont élevées à 1 498 944 francs (2 515 959 francs en 2020).

## 6.4 Aide aux victimes d'infractions

### 6.4.1 Activités

Le Service est chargé de l'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions du 23 mars 2007 (LAVI ; RS 312.5). L'aide aux victimes comprend trois volets distincts. Premièrement, une aide immédiate et à plus long terme est fournie par les deux centres de consultation LAVI du canton, Solidarité femmes et le centre de consultation pour enfants, hommes et victimes de la circulation, sous forme de conseil, soutien psychologique, aide médicale, juridique, matérielle, sociale et hébergement. Deuxièmement, les droits de la victime sont garantis selon les dispositions du code de procédure pénale suisse, en particulier le droit au respect de sa personnalité durant toutes les phases du procès pénal. Troisièmement, une réparation financière à titre d'indemnisation ou de réparation morale auprès du canton où l'infraction a été commise est assurée aux victimes. L'aide aux victimes est subsidiaire, en ce sens qu'elle n'est fournie que lorsque ni l'auteur-e de l'infraction, ni les assurances sociales ou privées ne versent de prestations. Les normes cantonales pour l'aide immédiate et à plus long terme, émises par la Direction, ont été adaptées au 1<sup>er</sup> janvier 2021 en ce sens qu'elles ne prévoient plus expressément le tarif horaire d'interprète, celui-ci étant désormais approuvé par le Service lui-même, comme il le fait déjà en matière d'aide sociale et d'asile.

### 6.4.2 Projets et événements

#### 6.4.2.1 Projets de la Confédération ayant une incidence sur la pratique cantonale et projets du canton

Le 27 mai 2021, la Conférence suisse des directrices et directeurs des affaires sociales (CDAS) a adopté des recommandations relatives au financement des maisons d'accueil pour femmes à l'aménagement de soutiens post-hébergement. Celles-ci ont pour objectif d'améliorer la sécurité en matière de financement et de planification pour les maisons d'accueil pour femmes et de garantir l'égalité de traitement des femmes et des enfants concernés. Elles contribuent ainsi à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et à une harmonisation intercantonale à ce sujet. Le canton doit analyser ces recommandations par rapport au dispositif en vigueur.

#### 6.4.2.2 Coordination cantonale

Le Service a réuni une fois les membres de la coordination cantonale, représentant les principaux acteurs et actrices du dispositif cantonal LAVI (centres de consultation, police, justice, médecins, psychologues, équipe mobile d'urgences psychosociales du RFSM, avocats et avocates, écoles et services sociaux) ainsi que, à deux reprises, les responsables des centres LAVI, à des fins d'harmonisation de la pratique. Le Service a en outre participé aux séances des entités suivantes : mécanisme cantonal de protection des victimes de traite des êtres humains, commission cantonale contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille, conférences régionale et suisse des offices de liaison LAVI.

### 6.4.3 Statistiques

#### 6.4.3.1 Dossiers et décisions

	2020	2021
Dossiers traités par le Service (toutes prestations confondues)	498	652
Ecritures comptables (toutes entrées et sorties confondues)	1067	1576
Décisions en matière d'aide à plus long terme, y compris la prise en charge des frais d'avocat	67	80
Décisions en matière d'indemnisation et de réparation morale	38	35
Recours formés auprès du Tribunal cantonal	0	0

### 6.4.3.2 Dépenses

Pour l'année 2021, les dépenses LAVI se sont élevées globalement à 1 497 015 fr. 17 (1 460 899 fr. 13 en 2020).

Cela représente une augmentation de 2,5 % par rapport à l'année précédente.

Dépenses de l'exercice		2020		2021
Frais d'aide immédiate	Fr.	357 933.75	Fr.	344 150.44
dont frais d'avocat-e	Fr.	91 118.38	Fr.	104 203.93
Frais d'aide à long terme	Fr.	69 336.10	Fr.	69 005.05
dont frais d'avocat-e	Fr.	23 931.25	Fr.	34 568.40
Aide et remboursements autres cantons (art. 18 LAVI)	Fr.	31 356.00	Fr.	55 588.00
Indemnisation (dommage matériel)	Fr.	36 317.25	Fr.	51 293.85
Réparation morale	Fr.	79 373.40	Fr.	67 877.00
Contentieux LAVI pour tort moral et indemnisation	Fr.	665.00	Fr.	-177.50
Subventions à Solidarité femme et aux partenaires du dispositif	Fr.	770 868.00	Fr.	770 506.00
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>1 460 899.13</b>	<b>Fr.</b>	<b>1 497 015.17</b>

Le montant des prestations récupérées par le canton auprès des auteur-e-s d'infractions (art. 7 LAVI) s'est élevé à 61 014 fr. 99 (30 525 fr. 35 en 2020).

## 6.5 Aide au recouvrement et avances de contributions d'entretien

### 6.5.1 Activités

Le Service est chargé de fournir une aide appropriée au recouvrement des contributions d'entretien telles que fixées par un jugement exécutoire ou une convention homologuée en faveur d'enfants, de conjoints et conjointes ou d'ex-conjoints et ex-conjointes domiciliés dans le canton. Parallèlement, en cas de non-paiement par la personne débitrice, le Service peut accorder aux personnes bénéficiaires des avances mensuelles lorsque leur situation financière le justifie. Le Service doit assumer d'une part des tâches liées au recouvrement des créances alimentaires, et d'autre part l'information, le conseil et l'écoute tant auprès des personnes bénéficiaires de l'aide que des personnes débitrices des contributions d'entretien. Il assume aussi la gestion et le suivi administratif, financier, juridique, comptable et analytique.

S'agissant des personnes créancières d'aliments, le Service les informe et les reçoit en entretien au besoin, statue sur leur droit, procède à la facturation mensuelle des contributions d'entretien et au versement d'avances, révisé annuellement leur situation, assure la gestion du contentieux et statue sur les réclamations.

A l'égard des personnes débitrices des contributions d'entretien, le Service procède aux démarches de recouvrement à l'amiable et judiciaires (poursuites, saisies de revenus, avis aux tiers débiteurs, requêtes de sûretés et de séquestre ainsi que plaintes pénales) auprès des préfectures, autorités de poursuite pénale ainsi qu'auprès des tribunaux civils et pénaux du canton.

Sur le plan régional, le Service a participé en 2021 à deux séances de la Conférence latine des autorités de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien, lesquelles garantissent l'échange indispensable d'expériences entre ses membres, ainsi que la formation continue au moyen de conférences thématiques.

### 6.5.2 Projets et événements

Le Service a poursuivi les travaux d'élaboration de la loi et de l'ordonnance sur l'aide à l'encaissement et l'avance de contributions d'entretien. La loi (LARACE, RSF 212.4.1) a été adoptée par le Grand Conseil le 8 septembre 2021 et l'ordonnance (OARACE, RSF 212.4.11) l'a été par le Conseil d'Etat le 14 décembre 2021. Ces textes ont remplacé l'arrêté du Conseil d'Etat de 1993 en la matière et mettent aussi en œuvre l'ordonnance fédérale sur l'aide au recouvrement, adoptée le 6 décembre 2019.

### 6.5.3 Statistiques

Démarches d'encaissement	2020	2021
Comparutions devant le Tribunal civil d'arrondissement dans les différents districts du canton	6	5
Comparutions devant les autorités de poursuite pénale	32	26
Réquisitions de poursuite déposées	483	410
Demandes de saisie de salaire	42	34
Plaintes pénales déposées	174	122

Avances de contributions d'entretien	2020	2021
Montant total des avances de contributions d'entretien et des frais de procédures de recouvrement versées par l'Etat au 31 décembre 2020	Fr. 5 880 720.01	Fr. 5 496 412.76

Recouvrement de contributions d'entretien	2020	2021
Montant net récupéré sur les avances de contributions d'entretien	Fr. 2 828 206.11	Fr. 2 878 705.52
> Dont 98 905 fr. 65 ont été récupérés via la société de recouvrement mandatée par l'Etat		
> Taux de recouvrement	% 48,09	% 52,7
> Le montant non récupéré est réparti à parts égales entre Etat et communes (art. 81 al. 2 LACC)		
	3 052 513.90	2 617 707.25
Récupération des contributions d'entretien non couvertes par les avances de l'Etat, en faveur exclusive des personnes créancières de l'obligation d'entretien	Fr. 2 518 514.64	Fr. 2 577 219.12
<b>Montant total encaissé par le Service dans ses activités de recouvrement de contributions d'entretien</b>	<b>Fr. 5 346 720.75</b>	<b>Fr. 5 455 924.64</b>

Traitement des dossiers	2020	2021
Dossiers traités au 31 décembre 2021	1644	1603
> dont dossiers relevant de l'application de la Convention internationale dite de New-York (domicile à l'étranger de la personne débitrice ou créancière de l'obligation d'entretien, l'autre devant être domiciliée dans le canton)	103	96
Nouvelles demandes enregistrées	196	197
Décisions (ouverture, clôture, etc.)	706	691
Révisions effectuées et formalisées par une décision	1004	832
Réclamations enregistrées par le Service	27	31
> Réclamations admises	4	6
> Réclamation rejetées	12	13
Recours déposés par les bénéficiaires	3	2
> Recours admis par la DSAS	1	0
> Recours rejeté par la DSAS	1	2
Dossiers terminés	454	483

## 6.6 Action sociale et politique familiale

### 6.6.1 Activités

#### 6.6.1.1 Action sociale

Le Service contribue sous différentes formes à la coordination du dispositif cantonal d'action sociale et au renforcement de sa cohésion. Il procède à un travail d'information auprès du public (Fribourg pour tous), soutient les interventions de services sociaux spécialisées (art. 14 LASoc), mène des actions de prévention (jeu excessif ou surendettement) et s'occupe de la réalisation du Rapport cantonal sur la situation sociale et la pauvreté.

---

En 2021, le Service a poursuivi la coordination de la Task Force accueils d'urgence sociale (TAUS) réunissant les services sociaux spécialisés (art. 14 LASoc) ainsi que d'autres partenaires du réseau social fribourgeois, en particulier la Croix-Rouge fribourgeoise. Organisées à onze reprises, les conférences téléphoniques de la TAUS ont pour but d'assurer l'urgence sociale dans tout le canton, maintenir les prestations dans des conditions sanitaires conformes aux recommandations, faciliter l'accès aux ressources et informations existantes, relayer les constats et besoins, et favoriser les échanges et les collaborations. Dans le cadre de l'Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux personnes nouvellement précarisées et à risque de pauvreté, le Service a assumé la coordination des sollicitations et aides financières aux institutions et réseaux d'entraide. Le soutien financier accordé dans ce cadre s'élève à un million de francs. Le Service a également assuré le suivi des contrôles de plans de protection des institutions à risque. Cinq contrôles ont été réalisés au sein des structures mandatées par le Service.

Les travaux quant à la réalisation du deuxième rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg se sont poursuivis.

Le Service a continué le renouvellement des conventions établies avec les services sociaux spécialisés dans le cadre de l'article 14 LASoc. La convention établie avec la Tuile a été finalisée et signée le 6 juillet 2021. La mise à jour des mandats avec Pro Infirmis Fribourg et Pro Senectute Fribourg, en collaboration avec le Service de la prévoyance sociale, a été poursuivie. Le mandat de l'association Espacefemme a été finalisé et signé fin décembre 2021. Des discussions ont débuté avec l'association Banc public pour la mise à jour de son mandat de prestations.

À la suite du postulat 2020-GC-204 des députées Fagherazzi et Favre-Morand concernant la mise à disposition en libre accès des protections hygiéniques dans les écoles, les institutions publiques et sportives et accepté par le Grand Conseil, les travaux de réalisation du rapport ad hoc ont débuté.

Le Club santé-social du Grand Conseil s'est constitué en association en décembre 2017. Le Service en assure conjointement le secrétariat avec le Service de la santé publique. En 2021, l'assemblée générale du Club a notamment permis de traiter du thème des attitudes et comportements pouvant influencer la santé des Fribourgeois et Fribourgeoises. Une présentation des chiffres-clés et tendances en matière d'alimentation, d'activité physique, de santé mentale, d'alcool et de tabac issus de l'étude HBSC sur la santé des élèves fribourgeois 2018 et de l'enquête menée par l'OBSAN en 2017 sur la santé des Fribourgeois et Fribourgeoises a été assurée et mise en perspectives avec les mesures prévues au niveau cantonal en matière de promotion de la santé et prévention.

Sur les trajets des entreprises de transport suisses, les voyageurs et voyageuses en situation de handicap bénéficient de la gratuité pour la personne qui les accompagne. Le Service délivre pour ces personnes la carte de légitimation mise à disposition par les CFF. En 2021, 119 cartes ont été émises (141 en 2020).

#### 6.6.1.2 Politique familiale

Afin de promouvoir une vision globale des besoins des familles du canton ainsi que des interventions et enjeux en matière de politique familiale, le Service assure la coordination visant à développer une stratégie cantonale, en collaboration avec le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille, le Service de l'enfance et de la jeunesse ou encore le Bureau d'intégration des migrant-e-s. Le Service siège également à la Commission de l'égalité hommes et femmes et de la famille.

Le Service a finalisé les documents relatifs à l'avant-projet de loi sur les prestations complémentaires pour les familles en collaboration avec l'Etablissement cantonal des assurances sociales. L'avant-projet a été mis en consultation entre le 15 mars et le 15 juin 2021. Les résultats de la consultation plébiscitent d'une façon générale l'introduction de prestations complémentaires pour les familles telles que présentées dans l'avant-projet de loi. Toutefois, il a été demandé, sur le plan financier, comme dans la consultation sur l'avant-projet de loi sur l'aide sociale, qu'un examen soit réalisé quant à un éventuel désenchevêtrement et une nouvelle répartition des tâches entre les communes et l'Etat.



Le Service a pris part à la plateforme « Encouragement précoce » coordonnée conjointement par le Service de l'enfance et de la jeunesse et le Bureau pour l'intégration des migrant-e-s et la prévention du racisme.

En collaboration avec la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ), il a mis sur pied le mandat de prestations pour l'année 2021 avec l'association EX-pression, qui vise à développer le programme d'aide aux auteur-e-s de violence suite de l'entrée en vigueur de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) et aux modifications légales qui en résultent au niveau fédéral et cantonal.

Les travaux relatifs au rapport sur les familles dans le canton de Fribourg ont débuté en vue de sa parution en 2022.

#### 6.6.1.3 Fonds de l'action sociale

Ce fonds a pour but d'accorder des subventions à des institutions sociales privées, reconnues d'utilité publique, sans but lucratif, qui développent ou gèrent des projets sociaux en faveur de personnes vivant dans la précarité ou la pauvreté. Grâce à ce fonds, 22 associations ou fondations ont bénéficié d'un soutien financier en 2021, pour un montant de 339 076 fr. 95 (272 859 fr. 35 en 2020).

#### 6.6.1.4 Jeu excessif

Le Service assume le secrétariat et la présidence de la Commission cantonale de prévention et de lutte contre le jeu excessif et le surendettement (CPLJS) ainsi que la gestion du Fonds de prévention et de lutte contre le jeu excessif. En 2021, trois séances de la CPLJS ont été organisées. Le Fonds a accordé des subventions pour un montant total de 260 740 francs (215 316 francs en 2020)

#### 6.6.1.5 Fonds cantonal de désendettement

La Commission d'utilisation du fonds de désendettement est composée de représentants et représentantes de divers domaines d'activité. Elle a siégé à trois reprises et s'est déterminée sur quatre demandes de désendettement. Elle a rendu quatre décisions positives pour un montant de 84 877 fr. 85 (131 446 fr. 10 en 2020).

		<b>Fr.</b>
Montant disponible pour l'octroi de prêts au 1 <sup>er</sup> janvier 2021		1 200 445.15
Montant prêté par le Fonds	./.	79 677.85
Montant remboursé au Fonds	+	97 446.05
Montant disponible pour l'octroi de prêts au 31 décembre 2021		1 218 213.35

#### 6.6.1.6 Fribourg pour tous

Fribourg pour tous (FpT) a pour mission d'assurer à l'ensemble de la population du canton de Fribourg un accès simple, neutre et convivial à des informations personnalisées. Les informations fournies permettent aux personnes de s'orienter au sein du réseau social vers les services d'aide professionnelle les plus appropriés à leurs besoins, en toute confidentialité, gratuitement et sans engagement, dans une visée préventive permettant d'éviter la détérioration des situations sociales.

Les thématiques les plus fréquentes de l'année 2021 ont été les suivantes : aides financières, problèmes en lien avec le logement, les assurances sociales, les permis d'établissement, questions de gestion administrative, recherches d'emploi, conflits en tout genre, séparation/divorce. En 2021, FpT a répondu à 1274 demandes de la population.

Les assistantes sociales ont présenté FpT à divers publics : étudiants et étudiantes en travail social à la HETS-FR, Direction de la cohésion sociale du canton de Vaud, membres de l'ARTIAS (Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale), classes d'intégration de l'EPAI, communautés afghane et sri-lankaise, migrants et migrantes des cours de français de l'OSEO. FpT a aussi lancé une campagne de promotion de ses prestations auprès des médecins et psychologues du canton. FpT a assumé le suivi d'un étudiant HETS-FR dans sa formation pratique de six mois.



---

Deux projets à long terme ont été concrétisés en 2021 : l'édition d'un dépliant d'informations sur la séparation et le divorce des couples mariés, en collaboration avec le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille, ainsi que le Pôle d'échange sur les réalités sociales du canton de Fribourg, en collaboration avec la HETS-FR. Dans le cadre de cette collaboration, les données anonymisées recueillies à FpT seront exploitées dans le cadre de recherches sur les problématiques sociales fribourgeoises.

Finalement, l'année 2021 a été marquée par l'anniversaire des dix ans de FpT, l'occasion de dresser un bilan avec les partenaires du réseau socio-sanitaire, la HETS-FR et des conférenciers, dont le professeur René Knüsel de l'Université de Lausanne, auteur de l'étude de besoins réalisée en 2010 et qui avait conclu à la pertinence d'un guichet social dans le canton de Fribourg.

### 6.6.2 Projets et événements

A l'aide du budget alloué par la Stratégie de développement durable de l'Etat de Fribourg, le Service a mandaté et suivi la réalisation d'une étude sur les effets de seuil dans l'octroi de prestations liées aux besoins dans le canton de Fribourg et de leurs conséquences sur l'activité. Elle est réalisée par le bureau Interface basé à Lausanne.

Le Service a aussi mené une analyse et entamé des discussions quant à la création d'une banque alimentaire dans le canton de Fribourg.

## 7 Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)

---

Chef de service : Stéphane Quéru

### 7.1 Activités

Le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) développe les éléments de politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse et exécute les différents mandats de protection de l'enfant, en application des législations fédérales et cantonales. Il veille à donner l'information à toute la population sur les moyens d'aide aux enfants et aux jeunes.

Il participe à la Conférence de la politique de l'enfance et de la jeunesse, qui est une conférence technique de la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des affaires sociales CDAS. Le Service est également membre de la Conférence latine de la promotion et de la protection de l'enfant, que le chef de service préside et qui est un organe technique de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales. Dans ce cadre, différents groupes travaillent à la mise en commun de référentiels propres à l'activité de protection et de promotion de l'enfance des cantons latins.

Le SEJ agit dans les grands domaines de l'aide à l'enfance et de la jeunesse, tels que définis au niveau national. Il s'efforce de garantir l'accès et la qualité des prestations, et en assure le pilotage. Le chef de service préside la Commission cantonale de l'enfance et de la jeunesse. Il participe également à la Commission cantonale de la scolarisation et de l'intégration des enfants de migrants, aux comités de pilotage de l'harmonisation des systèmes d'information des écoles du canton de Fribourg (HAE), du Bureau de santé à l'école, de la santé mentale.

Le SEJ est impliqué de manière opérationnelle au sein de la Plateforme Jeunes, ainsi qu'au sein de la Plateforme d'indication en matière d'addictions chez les mineur-e-s.

#### 7.1.1 Faits marquants pour le Service

Les résultats de l'analyse menée en 2020 par la société ECOPLAN concernant le fonctionnement des secteurs de l'action sociale directe et de l'Intake ont été présentés au Conseil d'Etat au début 2021. Quatre domaines ont été identifiés pour que le SEJ puisse à l'avenir maîtriser sa charge : augmenter davantage les ressources humaines, clarifier les tâches et responsabilités des intervenant-e-s en protection de l'enfant (IPE), intensifier la communication interne et l'exécution des décisions, renforcer la collaboration avec les partenaires externes tels que les écoles et les

services sociaux. Des travaux menés conjointement par le Secrétariat général de la DSAS, le Service du personnel et d'organisation (SPO) et l'équipe de direction du SEJ ont permis de fixer les domaines d'action prioritaires comprenant l'encadrement et le coaching des IPE, la mise en œuvre des adaptations informatiques requises, la communication interne et le travail avec les réseaux partenaires. Pour la mise en œuvre, la priorité a été portée sur les recommandations en lien avec la gestion électronique des documents (GED) avec le développement et l'implémentation de l'application OnBase. OnBase constitue un pré-requis pour de nombreuses autres mesures. Le service doit également reprendre les contacts systématiques avec les Autorités et partenaires avec lesquels les IPE collaborent quotidiennement.

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19 et de ses effets sur les jeunes, le Service a mis à disposition deux membres de son personnel en tant que chef de projet et collaboratrice scientifique chargés de soutenir l'élaboration du « Plan de soutien jeunesse » voulu par le Conseil d'Etat. Plusieurs collaborateurs et collaboratrices du service ont participé aux différents groupes de travail institués dans ce cadre.

## 7.2 Secteurs d'intervention en protection de l'enfant (SASD et Intake)

Le travail de protection de l'enfant est caractérisé par les activités de conseil et de soutien dans la vie quotidienne et lors de difficultés à l'intention des enfants, de leurs parents et des professionnel-le-s (permanence), l'organisation des aides complémentaires à l'éducation (actions éducatives en milieu ouvert ou placements en institutions ou en familles d'accueil), l'analyse des situations (enquêtes pour les Autorités) et la gestion par cas en exécution des mesures de protection instituées par les Autorités de protection (Justices de paix, Tribunal des mineurs, tribunaux d'arrondissement).

### 7.2.1 Faits marquants pour l'Intake et les secteurs de l'action sociale directe

Durant l'année 2021, les équipes ont été particulièrement engagées et occupées par le développement d'une nouvelle application informatique OnBase qui remplacera l'application Follow Me mise en production en 1997. Chaque IPE a procédé à la dématérialisation de ses dossiers afin que ceux-ci puissent être numérisés par scannage. Cette opération de gestion électronique des documents (GED) a débuté durant l'été et a permis la réorganisation des dossiers de plus de 3500 enfants. Sur les 2335 dossiers d'interventions répertoriés pour le scan de masse, 621 n'ont pas été scannés parce qu'ils pourront être classés à relativement brève échéance et il n'y a plus en soi de gestion d'affaire. Cela représente donc 26,6 % de dossiers à classer, dont certains le seront dès réception d'une décision de justice. Un second processus de gestion d'affaire (GA) consiste, avec l'appui du SITel, à construire et à valider les étapes de développement de l'application OnBase. Celle-ci entrera en production à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2022. Pour permettre le développement de la GA correspondant aux critères du « métier », plusieurs IPE participent de manière intensive à un groupe de travail OnBase permettant ainsi de faire évoluer et perfectionner cette nouvelle application informatique.

En 2021, les équipes d'IPE ont continué à adapter leurs activités, comme toute la société, aux effets collatéraux de la pandémie de Covid-19. Les équipes se sont engagées avec motivation et conviction dans une tâche parfois ardue, celle de trouver des solutions à des situations familiales toujours plus complexes, dans un contexte sociétal fragilisé de toute part. Il est fait le constat que de très nombreuses interventions ont eu lieu en faveur d'enfants et de jeunes ainsi que de parents en grandes difficultés.

En 2021, il est constaté l'arrivée plus importante qu'en 2020 de jeunes requérant-e-s d'asile non accompagnés (RMNA) en provenance d'Afghanistan principalement.

### 7.2.2 Statistiques des interventions en protection de l'enfant

Les activités des secteurs de l'action sociale directe et de l'Intake ont globalement augmenté en 2021. Les situations suivies par les équipes régionales du SASD et par l'Intake se répartissent selon le tableau suivant :

Généralités	2019	2020	2021
Nombre d'enfants suivis durant l'année	3542	3591	3553
Nombre d'interventions effectuées durant l'année	3135	3163	3215

<b>Généralités</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Nombre d'interventions nouvelles durant l'année	1110	1104	1110
Nombre d'interventions classées durant l'année	1093	1080	997
Nombre de familles concernées par les interventions en cours	2519	2513	2517

Les 3215 interventions effectuées en 2021 se répartissent de la manière suivante :

<b>Interventions par mandat en vigueur</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte – Justices de paix	2078	2124	2132
Situations sans mandat officiel	933	918	957
Tribunal civil de district	48	47	44
Tribunal des mineurs	15	6	4
Placement avec mandat (sans art. 310 CC)	15	14	15
Enquêtes « Entraide intercantonale »	5	5	4
Enquêtes pour autres pays	5	6	3
Par défaut	36	43	56

Les interventions avec mandat représentent 68 % de l'activité des secteurs SASD et Intake, alors que les situations sans mandat officiel et par défaut représentent 32 %.

### 7.2.3 Placements d'enfants

Le Service anime une plateforme interne, qui a pour but de coordonner les placements d'enfants au sein des institutions d'éducation et des familles d'accueil. Cette plateforme bénéficie de l'adhésion de l'ensemble des intervenants et intervenantes concernés. L'Inspectrice des institutions d'éducation rattachée au Service de la prévoyance sociale, y est invitée et y participe de manière régulière. Un tel dispositif est d'autant plus nécessaire qu'il faut mettre en lien les besoins de chaque enfant concerné avec les places à disposition.

En 2021, la plateforme a organisé 221 placements (202 placements en 2020, + 9,4 %) qui étaient répartis de la manière suivante :

<b>Nouveaux placements organisés en</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Aux Etangs	12	8
Foyer des Bonnesfontaines	11	9
Foyer des Apprentis	10	10
Kinderheim Heimelig	3	2
Nid Clairval	1	2
Le Bosquet	18	18
Les Traversées	7	7
Foyer Saint-Etienne (toutes les unités)	13	19
Transit (urgence et évaluation)	59	69
Time Out (observations)	9	5
Les Peupliers (hors Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide)	3	5
Institutions hors canton	32	50
Familles d'accueil fribourgeoises	17	15
Familles d'accueil hors canton	7	2
<b>Nombre total</b>	<b>202</b>	<b>221</b>

Il est important de comparer le nombre de placements organisés en 2021 et le nombre d'interventions et d'enfants suivis par le SEJ. Ces données permettent de casser l'image erronée selon laquelle les interventions du SEJ débouchent systématiquement sur le placement des enfants. A relever que le 30 novembre 2021, le Conseil d'Etat a pris acte du [premier rapport planification de l'offre de prestation institutionnelle pour mineur-e-s et jeunes adultes](#).

Cette planification s'insère dans une vision portant sur les droits de l'enfant, sa participation, sa protection, sa personnalité et son développement.

#### 7.2.4 Service de piquet

Le service de piquet du SEJ a été créé en 1996 afin de répondre aux exigences de la loi sur l'aide aux victimes d'infraction (LAVI), en offrant des possibilités d'intervention 24 heures sur 24. Très rapidement, ce service de piquet ne s'est pas limité à la prise en charge d'enfants victimes d'infractions. Il est actif pour toute situation d'enfant qui se trouve en situation de péril en la demeure en dehors des heures d'ouverture de l'administration. En 2021, le service de piquet est intervenu 65 fois pour les raisons suivantes :

Motif d'intervention		%
Fugue	11	17
Fugue vers Paris	6	10
Soupçon d'enlèvement	4	6
Soupçon de maltraitance/actes d'ordre sexuel	4	6
Altercation parent/enfant ou éducateur/enfant	10	15
Violence parentale	10	15
Violence conjugale	2	3
Violence du/de la jeune sur son/ses parents	4	6
Hospitalisation de l'enfant	5	8
Hospitalisation du parent	3	5
Jeune en situation de crise	4	6
Parent inquiet	2	3

Il est intéressant de constater que les interventions pour les filles représentent plus de la moitié des situations et que les situations liées à une problématique de genre sont un élément non négligeable à prendre en considération.

Genre		%
Masculin	20	31
Féminin	34	52
Non genré	6	9
Fratries	4	6
Pas de donnée	1	2

Les modes de résolution de ces situations sont organisés et coordonnés avec la Police cantonale et les hôpitaux (HFR et RFSM).

Solutions		%
Placement à Transit / au Bosquet	24	37
Placement autre	1	2
Détention provisoire	2	3
Hospitalisation	7	10
Coordination avec la police ou autre intervenant	7	10
Retour à domicile	11	17
Séjour dans la famille élargie/amis	1	2
Mesure d'éloignement du père	2	3
Signalement à la police	4	6
Recherches par la police	3	5
Pas d'intervention	3	5

### 7.3 Secteur des milieux d'accueil (SMA)

Le secteur des milieux d'accueil (SMA) intervient dans toutes les structures et milieux qui accueillent des enfants de manière extrafamiliale. Sa tâche principale est d'évaluer, d'autoriser et de surveiller d'une part, les structures d'accueil extrafamiliales de jour (crèches, accueils extrascolaires, ateliers et groupes de jeux, parents de jour) et d'autre part, les structures familiales et institutions qui accueillent des enfants jour et nuit (familles d'accueil, institutions non reconnues au sens de la législation sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles (LIFAP)) où les enfants sont placés à plus long terme. Le SMA, en tant qu'Autorité centrale cantonale en matière d'adoption évalue les demandes d'adoption et délivre un agrément aux couples souhaitant adopter. Il propose également des prestations de conseil et de soutien aux structures et aux milieux d'accueil. En parallèle, il renseigne les futurs parents adoptifs sur la procédure. Le SMA est chargé de l'application de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour. Il procède au calcul des subventions et au paiement des forfaits de l'Etat, des employeurs destinés à diminuer la part des parents pour le financement des heures de garde.

#### 7.3.1 Faits marquants pour le secteur des milieux d'accueil

Dans le domaine des structures d'accueil extrafamilial de jour, la situation liée au Covid-19 a imposé la nécessité d'adapter régulièrement les plans de protection mis en place depuis août 2020. Il y a lieu de relever ici la qualité de l'implication constante des différentes structures dans la mise en œuvre des plans de protection et de leur application depuis août 2020.

Le secteur est très sollicité dans le cadre de la surveillance des mamans de jour indépendantes et s'implique dans le règlement de la situation de milieux d'accueil familiaux non déclarés.

Le secteur s'est fortement impliqué dans les travaux concernant le désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (DETTEC). Ce processus envisage de confier aux communes le financement octroyé jusqu'à présent par l'Etat, de distribuer la contribution des employeurs et les fonds issus de la Réforme fiscale.

Dans le domaine de l'adoption internationale, il a lieu de constater la fermeture de plus en plus de pays, ce qui réduit les possibilités d'adopter un enfant. En 2021, quatre enfants sont arrivés dans leurs nouvelles familles depuis la Thaïlande. En décembre 2021, les autorités thaïlandaises en matière d'adoption informaient les autorités étrangères que le pays se fermait pour les adoptions internationales.

Dans le domaine des familles d'accueil, une recherche nationale a été lancée sur ce thème et le secteur a été sollicité pour y participer. Cette étude chapeautée en partie par plusieurs Hautes Ecoles de Suisse romande et de Suisse alémanique devrait présenter des résultats en 2022.

#### 7.3.2 Statistiques relatives aux milieux d'accueil

En 2021, 722 dossiers sont ouverts auprès du SMA (692 en 2020, + 4,3 %).

<b>Situation générale du secteur des milieux d'accueil (SMA)</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Procédures d'adoptions en cours	28	35	39
Familles d'accueil en activité	161	150	149
Familles d'accueil professionnelles en activité	2	2	2
Parents de jour en activité	130	136	145
Associations d'accueil familial de jour en activité	10	9	9
Institutions petite enfance en activité	193	195	202
Accueils extra-scolaires en activité	112	113	119
Institutions spéciales en activité	4	4	3

Des tâches plus spécifiques sont exécutées par le SMA et se répartissent selon les données suivantes :

	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Demande d'adoption conjointe d'enfant	3	3	0
Demande d'adoption de l'enfant du ou de la conjoint/e	11	8	14

	2019	2020	2021
Demande d'adoption de majeur-e	9	9	9
Demande de changement de nom de famille	2	1	1
Demande d'abandon d'enfant/d'adoption nationale aboutie	0	0	0
Demande d'abandon d'enfant/d'adoption nationale non aboutie	0	0	1
Enquêtes du Service de la population et des migrants – accueil d'enfant étrangers sans vue d'adoption	10	8	7
Recherche des origines	15	6	10
Préavis « Permis de construire »	13	13	12
Préavis pour l'Office fédéral des assurances sociales	4	0	0

### 7.3.3 Informations sur l'application de la loi sur les structures extrafamiliales de jour (LstE)

Au 31 décembre 2021, le canton de Fribourg compte 69 crèches et 2190 places d'accueil autorisées en crèche (+ 23 structures depuis l'entrée en vigueur de la LstE en janvier 2012). Les nombres de places qu'elles offrent par district sont les suivants :

Nombre de places d'accueil en crèches	2020	2021
Broye	79	79
Glâne	95	119
Gruyère	348	356
Lac	211	224
Sarine	1023	1128
Singine	162	164
Veveyse	94	120
<b>Total</b>	<b>2012</b>	<b>2190</b>

Au 31 décembre 2021, le canton compte 113 structures d'accueil extrascolaire (+ 58 structures depuis l'entrée en vigueur de la LstE en juin 2012). Les structures offrent les places suivantes selon les districts :

Nombre de places d'accueil extrascolaire	2020			2021		
	Matin	Midi	Après l'école	Matin	Midi	Après l'école
Broye	332	388	340	352	418	360
Glâne	242	324	283	267	345	314
Gruyère	276	664	430	288	695	458
Lac	229	338	277	217	331	279
Sarine	1183	1720	1417	1225	1840	1542
Singine	146	327	156	172	263	170
Veveyse	246	504	373	246	519	408
<b>Total</b>	<b>2654</b>	<b>4175</b>	<b>3276</b>	<b>2767</b>	<b>4411</b>	<b>3531</b>

Afin de permettre la baisse des tarifs payés par les parents, l'Etat a versé en 2021 un montant total de 6 085 106 francs, y compris les montants relatifs à l'application de l'art. 13 LstE. La contribution des employeurs s'est élevée quant à elle à 3 273 606 francs. Enfin, les montants issus de la réforme fiscale représentent la somme de 1 663 027 francs, y compris pour les projets innovants.

Pour la création de places en crèche et en accueil extrascolaire, les montants issus de la réforme fiscale ont permis un versement de 645 000 francs pour la création de places en crèche et un versement total de 344 885 francs pour les AES. Ceci représente un total de 989 885 francs prélevés sur le montant prévu pour l'année 2021 de 1 million de francs. Le solde est reporté sur le fond de l'année 2022.

## 7.4 Centre de consultation LAVI

Le centre de consultation LAVI fournit aux victimes d'infraction une assistance médicale, psychologique, sociale, matérielle et juridique appropriée. Il accompagne les victimes et leurs proches en fournissant des conseils et une aide immédiate, mais aussi à plus long terme.

### 7.4.1 Faits marquants de l'activité du Centre de consultation LAVI

A fin janvier 2021, la responsable du Centre de consultation depuis sa création en septembre 1996, Madame Christine Egger Joggi, a pris sa retraite. Un intérim s'en est suivi et la direction du SEJ s'est fortement impliquée avec les intervenant-e-s du Centre de consultation LAVI jusqu'à fin août 2021. Le 1<sup>er</sup> septembre 2021, une nouvelle responsable est entrée en fonction.

### 7.4.2 Statistiques du Centre de consultation LAVI

En 2021, l'activité du centre de consultation LAVI a vu une baisse importante du nombre de nouvelles situations pour les hommes et les victimes au titre de la loi sur la circulation routière (LCR).

<b>Consultations pour les hommes et les victimes au sens de la LCR</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Nouvelles situations	345	283
Situations reprises de l'année précédente	84	147
<b>Total des situations traitées</b>	<b>429</b>	<b>430</b>

Les types d'infractions prises en comptes sont les suivantes :

<b>Infraction (réponses multiples)</b>	<b>2021</b>
Homicide	8
Homicide LCR	13
Tentative d'homicide	8
Lésions corporelles	152
Lésions corporelles LCR	50
Brigandage	3
Extorsion, chantage, menaces, contrainte	110
Infractions contre la liberté	7
Enlèvement de mineurs	0
Violation de l'intégrité sexuelle d'enfants	27
Violation de l'intégrité sexuelle de personnes dépendantes	2
Contrainte sexuelle, viol	15
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	7
Violence au sein du couple	22
Mesures coercitives	24
Autre selon CP	4
Non clarifié	3

En ce qui concerne les consultations pour les enfants, celles-ci ont progressé de manière importante :

<b>Consultations pour les enfants</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Nouvelles situations	238	265
Situations reprises de l'année précédente	141	129
<b>Total des situations traités</b>	<b>379</b>	<b>394</b>



La répartition selon les âges montre une surreprésentation des jeunes filles de 10 à 17 ans.

Répartition selon l'âge et le genre	Féminin	Masculin
< 10 ans	47	45
De 10 à 17 ans	190	73
>17 ans	<b>30</b>	<b>9</b>

Ces chiffres sont à mettre en relation avec les infractions, notamment celles contre l'intégrité sexuelle.

Infraction (plusieurs réponses possibles)	2019	2020	2021
Homicide	5	0	3
Homicide LCR	0	0	1
Tentative d'homicide	0	1	1
Lésions corporelles	70	58	102
Lésions corporelles LCR	0	0	10
Brigandage	2	4	1
Extorsion, chantage, menaces, contrainte	68	45	60
Infractions contre la liberté	1	3	1
Violation de l'intégrité sexuelle d'enfants	76	74	144
Contrainte sexuelle, viol	22	30	49
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	14	4	16
Violence conjugale	26	22	31
Violence familiale	49	37	79
Autre selon CP	11	21	28
Non clarifié	5	6	19

De manière générale, ces données tendent à confirmer l'hypothèse de difficultés plus importantes chez les enfants et les jeunes dans la période de pandémie vécue actuellement.

## 7.5 Bureau de promotion de l'enfance et de la jeunesse (BPEJ)

Le Bureau de promotion de l'enfance et de la jeunesse (BPEJ) s'engage dans l'encouragement et la participation de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que le conseil et le soutien dans la vie quotidienne. Sous la conduite de la Commission de l'enfance et de la jeunesse, le BPEJ est chargé de développer la politique fribourgeoise de l'enfance et de la jeunesse. Depuis 2018, il met en œuvre le plan d'action « Je participe ! », adopté par le Conseil d'Etat en octobre 2017 sur la base de la stratégie du même nom. Le BPEJ est représenté au sein de la Conférence intercantonale de la politique de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) et au sein de la Conférence romande des délégué-e-s à l'enfance et à la jeunesse (CRDEJ).

### 7.5.1 Faits marquants pour le BPEJ

L'impact de la crise sanitaire sur le bien-être des enfants et des jeunes a continué d'être au cœur du travail du BPEJ en 2021. À la suite des constats alarmants des acteurs sur le terrain et aux conclusions de différentes études réalisées en Suisse indiquant une péjoration significative de la santé mentale et physique de nombreux enfants et jeunes, la Commission cantonale de l'enfance et de la jeunesse (CEJ) a décidé de rédiger une lettre de recommandations au Conseil d'Etat au début de l'année. Cette lettre demande notamment aux autorités que le domaine de l'animation enfance-jeunesse reste accessible à bas-seuil pour les enfants et les jeunes les plus vulnérables, que les prestations d'aide à l'enfance et à la jeunesse soient renforcées et que les mesures de lutte contre la propagation du coronavirus soient assouplies pour la tranche d'âge des 0-25 ans. La DSAS, en suivant également la demande exprimée par le Réseau fribourgeois de l'enfance et de la jeunesse Frisbee a tenu compte de la dimension socio-éducative importante des centres d'animation socioculturelle du canton de Fribourg. Ainsi, sur proposition conjointe de la DSAS et de la Cellule cantonale de coordination (CCC), l'OCC a confirmé début février 2021 l'intérêt prépondérant de ces centres durant la crise. Sur cette base, des plans de protection allégés ont pu être appliqués, conformément à l'ordonnance

---

fédérale Covid-19 situation particulière en vigueur à ce moment. Suite à la révision totale de cette ordonnance en date du 23 juin 2021, la DSAS s'est entendue avec la CCC pour confirmer cette décision en reconnaissant ces structures comme groupe d'entraide selon l'art. 14a de l'ordonnance, ce qui permet également l'application de mesures assouplies.

En mai, une task force « Plan de soutien Jeunesse Fribourg » et un Comité de pilotage<sup>3</sup> ont été mis en place pour répondre, par des mesures urgentes, aux besoins des jeunes qui souffrent des conséquences de la pandémie sur les plans psychique et physique.

Dans le cadre du Plan de soutien Jeunesse, parmi la dizaine de mesures urgentes sélectionnées par le Conseil d'Etat et le Comité de pilotage, la mesure « Consultation des jeunes » notamment est du ressort du BPEJ. Celui-ci est responsable de mettre en œuvre cette consultation auprès des jeunes adultes entre 18 et 25 ans, qui a été lancée à la fin de l'année 2021 afin de prendre en compte leurs besoins et ressentis.

### 7.5.2 Plan d'action cantonal « Je participe ! » 2018-2021

Dû au travail lié à l'élaboration du Plan de soutien Jeunesse, les travaux planifiés en vue du renouvellement du Plan d'action pour la nouvelle législature ont été retardés. En conséquence, le projet de Plan d'action « Je participe ! » 2022-2026 sera transmis au Conseil d'Etat seulement au premier trimestre 2022.

L'évaluation du Plan d'action « Je participe ! » 2017–2021 s'est fait de manière aussi participative que son élaboration. D'un côté, les activités en 2021 se sont concentrées sur l'évaluation du questionnaire en ligne, ouvert à toutes les parties intéressées, de l'autre sur la finalisation des deux sondages effectués auprès des jeunes enfants, des enfants et des adolescents-e-s. En ce qui concerne le sondage destiné à des enfants de 6<sup>H</sup> et de 10<sup>H</sup>, entre novembre 2020 et février 2021, près de 1200 élèves ont pris part à l'enquête qui portait sur différentes thématiques telles que le temps libre, l'espace public, les offres d'animation enfance-jeunesse, la participation, le monde virtuel et la projection dans l'avenir. L'étude réalisée par le Centre universitaire pour l'éducation de la petite enfance (ZeFF) de l'Université de Fribourg sur la « [Participation et bien-être dans la petite enfance. Une étude qualitative auprès d'enfants de 0 à 6 ans dans le canton de Fribourg](#) » a été réalisée sur mandat du BPEJ entre août 2020 et mai 2021, avec quelques retards dus à la situation sanitaire en lien avec le Covid-19 et plus particulièrement à cause du confinement partiel à partir de décembre 2020. Au moyen d'entretiens qualitatifs avec des enfants de 0 à 6 ans et d'une observation participative, le bien-être subjectif des enfants et leurs perspectives sur leurs possibilités de participation et d'implication ont été au centre de cette étude. Dans le but de « donner de la voix à la voix des enfants », la présente étude cherchait à identifier le point de vue des enfants âgés de 0 à 6 ans. La base de données contient 12 entretiens qualitatifs et ludiques avec 16 enfants. Les résultats montrent que le groupe d'âge des enfants de moins de six ans est doublement plus vulnérable que les enfants plus âgés. L'étude a ainsi pu mettre en évidence quelles sont les conditions favorables ou défavorables à la participation et à l'expression des jeunes enfants. Le rapport final des deux sondages est attendu pour le premier trimestre 2022.

### 7.5.3 Concept d'encouragement précoce

Le travail afin d'établir une politique cantonale globale pour la petite enfance a continué en 2021. La Plateforme Encouragement précoce / Frühkindliche Bildung, Betreuung und Erziehung (EP/FBBE) a rédigé sous le pilotage du BPEJ, du Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de lutte contre le racisme (IMR) et de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) un projet de Concept cantonal d'encouragement précoce. La finalisation est en cours et le projet de concept ainsi que son plan de mesures seront transmis au Conseil d'Etat au premier trimestre 2022, en parallèle au projet de Plan d'action « Je participe ! » 2022–2026.

---

<sup>3</sup> Arrêté du Conseil d'Etat du 4 mai 2021

#### 7.5.4 Subvention cantonale enfance et jeunesse

La loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) prévoit d'octroyer des aides financières pour les projets qui sont conçus avec, par et/ou pour les enfants et les jeunes et soutenus par les communes. En 2021, la subvention enfance et jeunesse a permis de soutenir 16 projets (10 projets sont bilingues, 4 sont germanophones et 2 sont francophones) ainsi que 21 activités estivales (lutte contre les effets du Covid-19 sur les enfants et les jeunes) pour un montant total de 190 000 francs.

#### 7.5.5 Autres activités

Suite au succès rencontré en 2020, les « Happy Events » de la politique de l'enfance et de la jeunesse ont continué en 2021. Six événements ont été organisés tout au long de l'année en respectant les mesures en vigueur visant à contenir la pandémie de Covid-19, soit en présentiel, en ligne ou en formule hybride. Parmi les thèmes discutés se trouvaient les espaces de vie adaptés aux enfants, l'insertion professionnelle des jeunes en période de pandémie, les offres communales mises en place pour les jeunes de 13 ans et plus ou encore la question concernant les possibilités à disposition pour mieux faire connaître les offres de loisirs et le milieu associatif local aux enfants et aux jeunes. Ces soirées permettent aux conseillers et conseillères communaux ainsi qu'aux professionnel-le-s du domaine de l'enfance et de la jeunesse, de se réunir autour d'une collation pour écouter une brève présentation sur un thème choisi, puis de partager entre eux des réflexions et d'échanger sur leurs pratiques communales. Le but de ces échanges est de faire émerger, dans un cadre informel et sympathique, des solutions concrètes et des actions directement profitables aux enfants et aux jeunes fribourgeois, et de créer un réseau de spécialistes.

Parmi les activités clés de l'année 2021 figure la 5<sup>e</sup> édition du Festival Juvenalia, organisé par Frisbee sur mandat du BPEJ, qui a eu lieu, une fois n'est pas coutume en raison de la situation sanitaire, au début septembre sur la Place Georges-Python. A cette occasion, une trentaine d'organisations et groupes de jeunes étaient présents afin de dévoiler à un public de tous âges la riche et large palette des activités extrascolaires disponibles dans le canton.

## 8 Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)

Responsable : Geneviève Beaud Spang

### 8.1 Activités

#### 8.1.1 Activités courantes

Créé en 1994 pour répondre au mandat que lui a confié l'Etat de Fribourg, le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) accomplit des tâches diverses dans le but de veiller à l'application du principe de l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi qu'à l'élimination de toute forme de discrimination de droit et de fait.

Le BEF mène une politique dans l'intérêt de la famille, assure la coordination de la lutte contre la violence au sein du couple et œuvre pour l'égalité dans les domaines du monde du travail, de l'éducation, de la formation, de la politique et de la société. Le BEF s'implique dans de nombreuses sensibilisations et interventions ciblées afin de faire évoluer les mentalités en matière d'égalité entre femmes et hommes.

Le BEF met en œuvre les mesures prévues par le Concept cantonal (2018) de lutte contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille (le Concept), en collaboration avec les institutions, les services et les associations membres de la Commission cantonale contre la violence au sein du couple.

---

En plus d'assurer le secrétariat du Club des questions familiales du Grand Conseil, dont le comité s'est tenu une fois, le BEF gère les secrétariats de plusieurs commissions :

- > la Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille, qui s'est réunie quatre fois ;
- > la Commission cantonale de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail (CCMES), qui a siégé une fois et une rencontre avec la présidente a été organisée ;
- > la Commission contre la violence au sein du couple (CVC), dont le BEF assure également la présidence, qui a siégé trois fois.

Le BEF répond aux consultations internes à l'administration ou relatives à des projets de lois sur le plan cantonal et fédéral. En 2021, 29 prises de position ont été rédigées. De plus, le BEF a participé au travail de révision de la brochure « La loi sur l'égalité entre femmes et hommes vous protège – mode d'emploi pour comprendre la loi et faire valoir vos droits ».

Les collaboratrices du BEF assistent à des conférences spécifiques, nationales ou universitaires et des formations dans leurs domaines d'activités. Au quotidien et de façon régulière, l'équipe du BEF est sollicitée pour répondre à des questions et des interviews de journalistes, de particuliers et particulières, d'autres Services ou d'étudiants et étudiantes effectuant des recherches et travaux dans les domaines de l'égalité, de la violence de couple ou de la famille. Le BEF tient une bibliothèque d'ouvrages et de documents spécialisés qui fait partie de *Swiss Library Service Platform* (SLSP).

Pour le canton de Fribourg, le BEF coordonne la journée nationale « Futur en tous genres » qui a habituellement lieu le deuxième jeudi de novembre. Cette journée a pour but de faire découvrir aux élèves de 7<sup>H</sup> et 10<sup>H</sup> des domaines professionnels hors des stéréotypes de genre.

## 8.1.2 Evénements particuliers

### 8.1.2.1 Egalité au sein de l'administration cantonale

Le BEF gère la mise en œuvre du Plan (2016) pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'administration cantonale (PEAC). Ses 25 mesures et conditions cadres ont un caractère de sensibilisation, d'information, de formation, de conseil et d'échange.

Elaborée dans le cadre des mesures du PEAC, la formation pour les cadres de l'Etat de Fribourg « Egalité, diversité, mixité ? Pour des pratiques managériales inclusives » a été dispensée en 2021 lors des 5 sessions de la formation introductive obligatoire pour nouveaux cadres, toujours en collaboration entre le BEF et le cabinet Artemia. Elle sera également au programme 2022.

Le projet d'évaluation de la première phase de mise en œuvre du PEAC a été poursuivi. Une analyse statistique a été effectuée en 2021 sous forme de mandat externe supervisé par le BEF et en collaboration avec le Service du personnel et d'organisation et les Directions. Cette analyse renseignera sur la situation actuelle de l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'administration cantonale. Un rapport d'évaluation interne du PEAC est en préparation et une publication des chiffres clés de l'analyse statistique est prévue au courant du premier semestre 2022. Ces données serviront de base pour l'élaboration de la suite du PEAC.

Le BEF a été associé à la réponse du Conseil d'Etat à la question parlementaire 2021-CE-113 des députées Giovanna Garghentini Python et Kirthana Wickramasingam « Egalité des chances aux postes de cadres au sein de l'Etat » sous la direction de la DFIN. Il a fourni notamment les données et analyses statistiques, mais également d'autres éléments du PEAC afin de répondre aux points 1 à 5 (sur 6) de la question.

La mise en œuvre de la nouvelle politique RH a avancé sur plusieurs aspects de la flexibilisation des modes de travail et de la conciliation (cf. révision LPers et RPers), thématiques requises par le PEAC et mise en avant par le BEF de longue date. Le BEF continue de veiller à l'intégration des mesures du PEAC dans la nouvelle politique RH, afin de garantir la cohérence et les synergies entre ces deux importants projets pour le personnel de l'Etat.

Le BEF a réitéré son offre de rencontres d'information et d'échange autour de la question de la relève et du choix des métiers (mesures 3.1, 3.2 et 3.4 du PEAC) dans les Directions.

### 8.1.2.2 Egalité dans la vie professionnelle et l'application de la Loi sur l'égalité

Cette année, une vingtaine de cas de discriminations en raison du genre (salariales, à l'embauche, dans la promotion, dans l'attribution des tâches, dans l'aménagement des conditions de travail et le licenciement – notamment lié à la maternité), de harcèlement sexuel sur le lieu de travail et de cas en lien avec l'application de la Loi sur l'égalité (LEg), pour la plupart des licenciements liés à la maternité, ont été transmis au BEF. A noter que ces cas sont en augmentation. La CCMES a été saisie pour un de ces cas.

En 2021, le BEF a pris en charge une présentation concernant le harcèlement sexuel pour la Commission de l'égalité et de la famille.

Suite à l'entrée en vigueur de la Modification de la LEg au 1<sup>er</sup> juillet 2020 (analyse de l'égalité salariale), le BEF a entrepris des démarches concernant des précisions procédurales pour la mise en œuvre dans le secteur public (ACE du 2021-952 du 24 août 2021) et pour informer les parties concernées (notamment les communes).

Les sessions de formation en lien avec l'application de l'Ordonnance relative au harcèlement et aux difficultés relationnelles sur le lieu de travail (OHarc) mises en place par la Commission OHarc se sont tenues à quatre reprises en 2021.

Dans le cadre de la stratégie du développement durable (ODD 5), des montants ont été alloués au BEF pour faire avancer l'égalité femmes-hommes dans la vie professionnelle. D'un côté, un montant pour un poste auxiliaire a permis d'augmenter le taux de travail (de respectivement 0.1 à 0.2 EPT) de deux collaboratrices qui ont ainsi pu développer un projet d'information et de sensibilisation à l'intention des entreprises fribourgeoises en contact notamment avec les principales faïtières économiques du canton. La situation pandémique en a néanmoins retardé la mise en œuvre concrète ; elle se réalisera en 2022. De l'autre côté, par le biais du développement durable la formation à l'égalité dans les pratiques managériales par le cabinet Artemia pourra être proposée aux cadres des communes. Le BEF a également participé à l'exposition itinérante de l'agenda 2030 par un témoignage audio sur les mesures en cours.

### 8.1.2.3 Egalité dans l'éducation et la formation

Après une annulation liée à la situation sanitaire en 2020, le BEF a, en 2021, mis en œuvre sur le plan cantonal la 21<sup>e</sup> édition de la journée nationale « Futur en tous genres – nouvelles perspectives pour filles et garçons ». Tous et toutes les élèves de 7<sup>H</sup> ont été invités à explorer de nouveaux horizons professionnels et des métiers traditionnellement exercés par l'autre sexe. Des milliers d'enfants participent à cette journée. Dans la partie francophone du canton, plus de 850 filles et 1000 garçons se sont inscrits par le biais de la plateforme internet, d'autres participent à cette journée sans toutefois s'y inscrire. Du côté alémanique du canton, près de 270 filles et 220 garçons se sont inscrits et ont saisi l'occasion d'aller découvrir d'autres métiers. Un deuxième module s'est adressé aux élèves de 10<sup>H</sup>, dans le cadre duquel les filles ont pu se familiariser, en prenant part à des ateliers spécifiques, avec les domaines de la terre et de la nature (IAG, Grangeneuve), de la construction (FFE, Halle des maçons), et de l'ingénierie et de la technique (HEIA-FR, EMF, Liip SA). Les garçons ont pour leur part découvert des métiers socio-éducatifs ou de la santé auprès de la Haute Ecole pédagogique, de l'Ecole professionnelle santé social ESSG, de la Haute école de santé, de plusieurs crèches et de homes pour personnes âgées. 19 ateliers francophones, dont 13 destinés aux filles et 6 aux garçons, ainsi que 17 ateliers germanophones, dont huit pour les filles et neuf pour les garçons, ont été mis en place et ont totalisé 185 places disponibles. Elles ont toutes trouvé preneurs/preneuses. De nouveaux ateliers ont été proposés tant pour les filles (TPF, Meggitt) que pour les garçons (fleuristes ou conseiller de vente en prêt-à-porter). Ces ateliers sont menés chaque année en partenariat avec des organisations faïtières, la DICS, et les conseillers et conseillères en orientation professionnelle.

Ce projet, pour les enfants de 7<sup>H</sup> et 10<sup>H</sup>, a pour but de déconstruire les stéréotypes de genre dans les choix d'un métier et d'assurer une relève professionnelle égalitaire dans des domaines où une réelle mixité peine à se mettre en place. Un des axes d'approche essentiel pour faire évoluer les mentalités et construire la société de demain restent les jeunes afin de leur montrer que tous les métiers, voire tous les rôles, sont possibles que l'on soit un homme ou une femme.

Start ! Forum des métiers devait se tenir en février 2021. Le BEF avait proposé un nouveau visuel avec de nouveaux panneaux pour son stand. Cette édition a été annulée pour raisons sanitaires et une version virtuelle a été organisée. Le BEF, pour réfléchir à l'égalité dans le monde professionnel et déconstruire les stéréotypes de genre dans le choix d'un métier, a proposé du matériel pédagogique sur son site Internet avec une campagne sur les réseaux sociaux.

Le BEF a également fait une présentation orale à Bulle fin novembre 2021 lors d'un « Forum des métiers égalitaires » organisé par le Collectif féministe du sud fribourgeois.

#### 8.1.2.4 Egalité, société, famille et politique

A l'occasion des 50 ans du droit de vote et d'éligibilité des femmes suisses, le BEF a organisé une campagne en ville de Fribourg, nommée « Vraiment égales ? ». Pendant deux semaines (du 31 mai au 14 juin 2021), 24 affiches en français et 24 affiches en allemand ont été visibles dans la rue de Romont afin de mettre en évidence l'état actuel de l'égalité entre femmes et hommes. De plus, une urne géante a été installée au début de la rue piétonne pendant une semaine (du 7 au 14 juin 2021) où les passant-e-s étaient invité-e-s à participer à un vote symbolique sur les thématiques du BEF. Au total, environ 200 personnes ont voté sur le stand et 200 personnes l'ont fait en ligne. Un livret d'explication français et allemand, au design inspiré du livret des votations fédérales, a été rédigé et édité par le BEF. Ce livret peut être commandé auprès du BEF. Il était aussi possible d'émettre des suggestions anonymes concrètes pour améliorer l'égalité et 150 propositions ont été faites ; elles seront traitées et communiquées en 2022.

Voici les sujets présentés et les résultats glissés dans l'urne :

Questions	Oui	Non	Blanc
Est-ce que l'éducation à l'égalité devrait être obligatoire à tous les niveaux du programme scolaire ?	98%	1%	1%
Les femmes reçoivent moins de salaire et font plus de travail non payé : faut-il leur garantir une égalité financière ?	98%	1%	1%
Est-ce que le harcèlement sexuel devrait être sanctionné de façon plus dissuasive ?	93%	3%	4%
Est-ce qu'il devrait y avoir autant de femmes que d'hommes dans les parlements et les gouvernements ?	82%	8%	10%

Lors de l'inauguration de l'urne géante, des politiciennes fribourgeoises étaient présentes pour une brève prise de parole : Sylvie Bonvin-Sansonens, présidente du Grand Conseil, Anne-Claude Demierre, conseillère d'Etat, Roselyne Crausaz Németh, ancienne conseillère d'Etat, Thérèse Meyer-Kaelin, ancienne conseillère nationale, Julia Senti, députée et Elisa Nobs, conseillère générale.

Dans le cadre du jubilé des 50 ans du droit de vote et d'éligibilité des femmes suisses, le BEF a organisé, à Bulle le 13 octobre 2021, un événement en collaboration avec les Femmes juristes Suisse et la Société des auditeurs-télespectateurs et internautes de la RTS. Des images d'archives ont été projetées et ont été suivies d'une discussion avec Anne-Françoise Praz, historienne et professeure ordinaire à l'Université de Fribourg et Thérèse Meyer-Kaelin, politicienne, ancienne syndique, députée et conseillère nationale. En raison de la situation sanitaire, la soirée a aussi été transmise en direct sur la page Facebook du BEF. Le film peut être demandé auprès du BEF.

Le BEF, représenté par sa responsable a participé à un café-conférence le 27 novembre 2021 organisé par la ville de Bulle et intitulé « 50 ans après, quel engagement pour les droits des femmes ? ». Elle y a présenté des informations et chiffres sur l'égalité femmes-hommes à l'heure actuelle et expliqué pourquoi un engagement pour les droits des femmes, qu'il soit politique, institutionnel ou militant, est toujours nécessaire.

Le BEF a contribué activement à la réalisation d'un ouvrage collectif édité en 2021 par EGALITE.CH et les éditions Alphil « Femmes et politique en Suisse – Luites passées, défis actuels 1971–2021 ».

Le BEF a présidé le jury d'un concours de bande-dessinée lancé par MEMO, bibliothèque de la Ville. Ce concours avait pour intitulé « Un monde sans sexisme » et a été diffusé dans les écoles secondaires du canton. A cette occasion, le BEF a proposé du matériel pédagogique pour accompagner le dossier du concours et permettre aux enseignant-e-s intéressé-e-s de développer ce thème en classe.



---

Le BEF, représenté par sa responsable, est membre du comité de l'association Pro Familia Fribourg. Il œuvre ainsi à la promotion d'une politique familiale globale et cohérente dans le canton. Dans le cadre de l'un de ses objectifs l'information aux familles – l'association Pro Familia Fribourg utilise le site [www.familles-fribourg.ch](http://www.familles-fribourg.ch) (aussi appelé « Classeur des familles ») mis en ligne par le BEF. Il s'agit d'un riche répertoire de renseignements dédié aux familles et touchant plusieurs domaines de la vie quotidienne. Ce classeur en ligne est mis à jour par le BEF.

« Fribourg pour tous » et le BEF proposent des services complémentaires. En 2021, plusieurs rencontres de coordination et de réflexion thématique ont été menées entre ces équipes. Les deux services ont ainsi collaboré étroitement à la réalisation d'un outil sur les enjeux et les conséquences de la séparation et du divorce pour les couples mariés et non mariés. Il s'agit de visualiser très concrètement le parcours d'un couple ou d'une personne souhaitant se séparer ou divorcer et qui doivent consulter les services administratifs et judiciaires de l'Etat ou les organisations privées concernées. Les informations nécessaires ont pour cela été recueillies à travers 50 entretiens menés auprès de partenaires issus de plusieurs domaines concernés. Elles sont synthétisées sur deux dépliants spécifiques. Le premier dépliant en français et en allemand concernant les couples mariés a été publié en décembre 2021 et son envoi à grande échelle aux partenaires et au grand public a été organisé. Il peut être obtenu gratuitement auprès du BEF. Un nouveau dépliant concernant les couples non mariés sera disponible, en français et en allemand, en 2022.

Deux rencontres ont été organisées entre les cadres de la DICS et le BEF afin de mener une réflexion et trouver comment donner une suite positive répondant aux témoignages sur des phénomènes de sexisme ressentis à l'école par des élèves et fortement médiatisés durant l'année.

Le BEF, représenté par sa responsable, participe à un groupe de travail interdisciplinaire organisé par la Ville de Fribourg afin de lutter contre le harcèlement de rue.

Le BEF, représenté par sa responsable ou par les spécialistes à l'interne, a répondu à plusieurs interviews des médias en lien avec l'actualité, notamment en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans les élections nationales, à propos du jubilé du droit de vote féminin ou encore sur des questions de harcèlement sexuel et de violence au sein du couple.

Le BEF a accueilli deux stagiaires en 2021 : une personne durant deux semaines à temps plein et une autre pendant trois jours.

#### 8.1.2.5 La lutte contre la violence au sein du couple

Le Concept (2018) prévoit 33 mesures structurées autour de neuf axes d'intervention. Parmi celles-ci, deux mesures ont été définies comme étant prioritaires et urgentes. Il s'agit, dans l'axe de l'accueil et de la prise en charge des victimes, de la mesure concernant le renforcement du dispositif médical avec des ressources dédiées à la médecine des violences. Elle est en cours de mise en œuvre au sein de l'HFR, mais retardée notamment par la crise sanitaire. L'autre mesure prioritaire et urgente concerne l'évaluation des possibilités de transmission et de centralisation de données sensibles en vue d'analyser leur dangerosité. Menée par l'Unité de gestion de la menace (UGM), ce dispositif est actif depuis juillet 2020 et le BEF est en lien étroit sur ce dossier avec la Police cantonale qui mène l'UGM. Une collaboration sur le terrain est aussi en train de se systématiser à ce propos entre la Police et les membres de la CVC.

Parmi les autres axes du Concept figure aussi celui de la prévention de la violence au sein du couple auprès des jeunes. Initiée et réalisée en 2019 par le BEF et le Service de lutte contre la violence domestique du canton de Berne, l'exposition bilingue et interactive « Plus fort que la violence / Stärker als Gewalt » représente l'outil approprié pour aborder la violence domestique avec des jeunes âgés de 15 à 25 ans. En 2021, cette exposition a été montée à l'école professionnelle artisanale et industrielle de Fribourg en collaboration avec l'école professionnelle commerciale de Fribourg. Plusieurs centaines d'apprenti-e-s ont pu découvrir cette exposition. Le réseau fribourgeois de lutte contre la violence au sein du couple s'est mobilisé afin que toutes les visites soient accompagnées par deux professionnel-le-s. Le BEF y a pour sa part aussi accompagné une dizaine de visites de milieux politiques ou professionnels, parmi eux notons le Conseil d'Etat in corpore, le Commandement de la Police cantonale, le Secrétariat général de la DSAS, le Club des questions familiales du Grand Conseil.



---

Le BEF a aussi accueilli les spécialistes des bureaux de l'égalité des autres cantons romands afin de les former à l'accompagnement de l'exposition « Plus fort que la violence / Stärker als Gewalt », car cette exposition itinérante, interactive et bilingue peut être louée par d'autres bureaux de l'égalité. Elle est d'ores et déjà réservée jusqu'à la fin 2023.

Le BEF participe au groupe de travail intercantonal « Les enfants au cœur de la violence » qui s'inscrit dans l'application de la Convention d'Istanbul pour la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (ratifiée par la Suisse et en vigueur depuis 2018). Ce groupe de travail a produit un manuel concernant spécifiquement l'exercice du droit de visite en cas de violence de couple. En novembre 2021, le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) a promu ce manuel lors de son colloque national. La version française de ce manuel sera adaptée par le BEF et diffusée dès février 2022.

Tout au long de l'année 2021, le BEF a été sollicité pour l'évaluation de l'application de la Convention d'Istanbul au niveau du canton de Fribourg dans le cadre du Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur l'action contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Le BEF a également lancé deux actions de communication et de prévention dans l'espace public à l'occasion du 25 novembre, journée de lutte contre les violences faites aux femmes :

La première démarche, menée en partenariat avec le Service des ambulances de la Sarine, consiste en une *campagne d'affichage de prévention de la violence de couple* sur la porte arrière de quatre ambulances. Ces affiches auront été visibles durant toute la durée des fêtes de fin d'année, période qui représente un pic des cas de violence au sein du couple. Elle a pour but d'inciter les victimes et leurs proches à demander de l'aide mais devrait aussi de faire réfléchir à cette thématique dans l'espace public.

La seconde action est le lancement de la *nouvelle carte d'urgence allophone en langage simplifié*. Le support de cette information a été complétement modifié et des langues ont été ajoutées (arabe, farsi, tigrinien). Cette nouvelle version permettra de faire, en dix langues, de la prévention à bas seuil de cette problématique en proposant des informations clés et des numéros de contact de base (ambulance, police, services d'aides, etc.), le tout dans un visuel coloré, aisément déchiffrable et facile à manier par les professionnel-le-s. Ce matériel de prévention est notamment distribué par la police lors de ses interventions ou encore dans les hôpitaux, les cabinets médicaux et les services d'aide. Ces cartes sont disponibles gratuitement auprès du BEF et chaque langue peut être commandée en quantité différente.

Dans le cadre du Dialogue Santé-Justice, le BEF est intervenu pour une présentation générale de la violence au sein du couple, mais aussi du dispositif cantonal et des défis de la politique en la matière. Le BEF a également participé au Symposium organisé par le HFR sur cette question en décembre.

Le BEF a participé à la Conférence européenne sur les violences domestiques (en ligne depuis Ljubljana) qui réunit les expert-e-s mondiaux sur la question et présente les dernières avancées scientifiques du domaine.

## **8.2 Conférences suisses et latines et instances nationales**

Au niveau national, le BEF est membre de :

- > la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE), et est actif dans le groupe de travail permanent des questions juridiques rattaché à la CSDE et pour lequel le BEF a notamment assuré le suivi d'un avis de droit en matière de LPP ;
- > EGALITE.CH (Conférence des bureaux romands de l'égalité), et membre – de 2019 à 2021 –, du comité de pilotage de cette Conférence qui a publié en 2021 un ouvrage à l'occasion des 50 ans du droit de vote et d'éligibilité des femmes en Suisse ;
- > la Conférence suisse contre la violence domestique (CSVD) ;
- > la Conférence latine contre la violence domestique (CLVD) ;
- > le comité de pilotage national de « Futur en tous genres » ;
- > du Comité de pilotage de l'Exposition « Plus fort que la violence / Stärker als Gewalt » et assure, de plus, la coordination de cette exposition. Il collabore régulièrement aux travaux du Bureau fédéral de l'égalité.

Il collabore régulièrement aux travaux du Bureau fédéral de l'égalité.

Il a participé à la Journée nationale de la Conférence Suisse des offices de conciliation au sens de la loi sur l'égalité (COC).

La journée nationale de la CSVD n'a pas eu lieu en 2021 et la CLVD, comme EGALITE.CH, ont siégé deux fois en présentiel et deux fois en vidéo-conférence.

L'ensemble de ces instances œuvrent à l'échelle intercantonale ou nationale pour promouvoir l'égalité de droit et de fait entre femmes et hommes et respectivement la lutte contre la violence domestique par des prises de position, des actions, des projets et un travail de coordination et de relations publiques.

## 9 Etat du personnel

<b>POUVOIRS – DIRECTIONS</b>		<b>Comptes 2021</b>	<b>Comptes 2020</b>	<b>Ecart</b>
Centres de charges		EPT	EPT	EPT
<b>Direction de la santé et des affaires sociales</b>		<b>174.76</b>	<b>171.50</b>	<b>3.26</b>
ADMINISTRATION CENTRALE		157.14	153.10	4.04
3600/SASS	Secrétariat général	9.28	8.56	0.72
3605/SANT	Service de la santé publique	17.93	17.24	0.69
3606/DENT	Service dentaire scolaire	17.83	17.93	-0.10
3608/SMED	Service du médecin cantonal	17.03	15.92	1.11
3645/SOCI	Service de la prévoyance sociale	13.76	13.69	0.07
3650/AISO	Service de l'action sociale	17.65	17.71	-0.06
3665/OCMF	Service de l'enfance et de la jeunesse	63.66	62.05	1.61
SECTEUR HOSPITALIER		17.62	18.40	-0.78
3619/EMSC	RFSM EMS « Les Camélias »	17.62	18.40	-0.78

**Rapport d'activité**  
Direction des finances  
—  
2021



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction des finances DFIN**  
**Finanzdirektion FIND**

# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>Direction et secrétariat général (SG-DFIN)</b>	<b>7</b>
<b>1.1</b>	<b>Activités</b>	<b>7</b>
1.1.1	Événements particuliers	7
<b>1.2</b>	<b>Collaborations intercantionales</b>	<b>8</b>
1.2.1	Conférence des directeurs cantonaux des finances	8
1.2.2	Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins	8
1.2.3	Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par les jeux d'argent (CSJA)	9
1.2.4	Conférence romande de la loterie et des jeux (CRJA)	9
1.2.5	Commission cantonale fribourgeoise de la Loterie romande	9
1.2.6	Conférence latine des directeurs cantonaux du numérique (CLDN)	10
<b>1.3</b>	<b>Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)</b>	<b>10</b>
<b>1.4</b>	<b>Législation</b>	<b>11</b>
1.4.1	Lois et décrets	11
1.4.2	Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)	11
<b>2</b>	<b>Administration des finances (AFin)</b>	<b>12</b>
<b>2.1</b>	<b>Activités</b>	<b>12</b>
2.1.1	Les mesures de soutien Covid-19	12
2.1.2	Le projet de budget 2022	13
2.1.3	L'analyse des projets des Directions et des objets soumis au Conseil d'Etat	13
2.1.4	La péréquation financière entre la Confédération et les cantons	13
2.1.5	Nouveaux instruments de gestion financière et administrative (NIGEFI)	14
2.1.6	Le contrôle périodique des subventions	14
2.1.7	Les comptes 2021	15
2.1.8	Gestion de la trésorerie	15
2.1.9	Le Service financier cantonal	16
2.1.10	Situations périodiques des comptes et contrôle budgétaire	16
2.1.11	Gestion par prestations (GpP), comptabilité analytique (CA) et gestion financière	17
2.1.12	Gestion des participations et mise en œuvre de la politique de gouvernance d'entreprise publique	17
2.1.13	Autres activités	18
<b>3</b>	<b>Service cantonal des contributions</b>	<b>18</b>
<b>3.1</b>	<b>Activités</b>	<b>18</b>
3.1.1	Taxations fiscales	18
3.1.2	Encaissement	20

3.1.3	Formation du personnel	21
3.1.4	Travaux préparatoires et divers	21
3.1.5	L'assurance qualité du SCC	21
3.1.6	Données statistiques	22
3.1.7	Collaboration	22
3.1.8	Le Système d'information du SCC	22
<b>4</b>	<b>Service du personnel et d'organisation (SPO)</b>	<b>24</b>
<b>4.1</b>	<b>Projets et mandats</b>	<b>24</b>
4.1.1	Mise en œuvre de la politique du personnel (Pol RH)	24
4.1.2	Révision de la loi et du règlement sur le personnel	25
4.1.3	Évaluation des fonctions informatiques (EvalTIC)	25
4.1.4	Nouvelle solution de retraite pour les agent-e-s de la force publique	25
<b>4.2</b>	<b>Activités quotidiennes</b>	<b>26</b>
4.2.1	Généralités	26
4.2.2	Administration du personnel	26
4.2.3	Rémunération du personnel	26
4.2.4	Développement du personnel et de l'organisation	26
4.2.5	Activités juridiques	28
4.2.6	Assurances sociales	28
4.2.7	Consultation Espace santé-social	28
4.2.8	Santé et sécurité au travail	29
4.2.9	Évaluation des fonctions	30
<b>4.3</b>	<b>Activités particulières en lien avec le Covid-19</b>	<b>30</b>
<b>5</b>	<b>Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)</b>	<b>30</b>
<b>5.1</b>	<b>Introduction</b>	<b>30</b>
<b>5.2</b>	<b>Ressources humaines et communication</b>	<b>32</b>
<b>5.3</b>	<b>Finances</b>	<b>33</b>
<b>5.4</b>	<b>Projets – indicateurs généraux</b>	<b>33</b>
5.4.1	Nombre de projets traités	34
5.4.2	Nombre de jalons décisionnels de projets passés	34
<b>5.5</b>	<b>Projets – spécifiques</b>	<b>34</b>
5.5.1	L'administration 4.0 facilite la vie	34
5.5.2	L'administration 4.0 offre des prestations 100 % digitales	35
5.5.3	L'administration 4.0 est transversale et sûre	36
5.5.4	L'administration 4.0 place l'humain au centre de la réflexion technologique	36
<b>5.6</b>	<b>Exploitation</b>	<b>37</b>
5.6.1	Demandes et incidents	37

5.6.2	Satisfaction des utilisateurs et utilisatrices	37
5.6.3	Rapidité de la prise d'appel	38
5.6.4	Automatisation des traitements répétitifs	38
<b>6</b>	<b>Service du cadastre et de la géomatique (SCG)</b>	<b>38</b>
<b>6.1</b>	<b>Activités (activités courantes, événements particuliers, bilan, priorités, activités PRINCIPALES du service durant l'année en revue)</b>	<b>38</b>
<b>6.2</b>	<b>Mensuration officielle (MO)</b>	<b>38</b>
6.2.1	Cadastration	39
6.2.2	Conservation	40
6.2.3	Géomatique	41
6.2.4	Révision des bases légales de la géoinformation	42
<b>6.3</b>	<b>Centre de compétences du système d'information du territoire (CCSIT)</b>	<b>42</b>
6.3.1	Projets et réalisations	42
6.3.2	Coordination et collaboration	44
<b>7</b>	<b>Registre foncier (RF)</b>	<b>44</b>
<b>7.1</b>	<b>Activités</b>	<b>44</b>
7.1.1	Tenue du registre foncier	44
7.1.2	Informations et communications	45
7.1.3	Etablissement du Registre foncier fédéral	45
7.1.4	Procédure d'épuration publique	46
7.1.5	Remaniements parcellaires	46
7.1.6	Informatisation du registre foncier	46
<b>7.2</b>	<b>Taxation</b>	<b>47</b>
7.2.1	Droits de mutation et droits sur les gages immobiliers	47
7.2.2	Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole	47
7.2.3	La Commission d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droits de mutation (CEIM)	47
<b>7.3</b>	<b>Le secteur informatique des registres fonciers</b>	<b>47</b>
7.3.1	Livraison de données et consultations des données du registre foncier	48
7.3.2	Projets informatiques	48
<b>7.4</b>	<b>Autres activités</b>	<b>48</b>
7.4.1	Entreprise formatrice	48
7.4.2	Association des Conservateurs du registre foncier	48
7.4.3	Représentation intercantonale et fédérale	49
<b>7.5</b>	<b>Autorité de surveillance du registre foncier</b>	<b>49</b>
<b>8</b>	<b>Service de l'Inspection des finances</b>	<b>50</b>
<b>8.1</b>	<b>Activités</b>	<b>50</b>

---

8.1.1	Activité courante	50
8.1.2	Rapports émis en 2021	50
8.1.3	Activité particulière	51
8.1.4	Divers	51
<b>9</b>	<b>Etat du personnel</b>	<b>52</b>

---



---

# 1 Direction et secrétariat général (SG-DFIN)

---

Conseiller d'Etat, Directeur : Georges Godel

Secrétaire général : Pascal Aeby

## 1.1 Activités

Le Secrétariat général de la Direction des finances (SG-DFIN) prépare les objets de la Direction des finances (DFIN) soumis au Conseil d'Etat et assure le suivi des dossiers que les autres Directions lui soumettent, en particulier en ce qui concerne les questions relatives aux finances, au personnel et à l'informatique. Le SG-DFIN s'occupe également du traitement administratif des objets soumis au Grand Conseil et du suivi des actes législatifs. Il gère de nombreux dossiers, notamment les procédures de consultations internes et externes. Il est par ailleurs responsable de la gestion du portefeuille des assurances patrimoniales de l'Etat, ainsi que des relations avec la Société et la Commission cantonale de la Loterie romande.

L'administration du SG-DFIN, gérée par l'assistante de direction et la secrétaire, comprend le traitement de la correspondance, les appels téléphoniques, la réception, les agendas et diverses réservations, le support logistique, le classement ainsi que l'archivage.

Les deux traductrices s'occupent de la traduction en allemand de textes rédigés en français, dont les documents officiels à l'intention du Conseil d'Etat. Elles renseignent sur des questions linguistiques, contrôlent sur demande des textes rédigés en allemand, établissent une documentation spécifique et collaborent à la terminologie en allemand dans les domaines relevant de la DFIN.

Les deux juristes sont chargés de rédiger des projets de décisions à l'intention de la DFIN et de traiter des procédures contentieuses. Ils élaborent les projets de lois et d'ordonnances relevant du domaine de compétence de la DFIN. Ils préparent les réponses à des consultations et donnent des conseils juridiques à l'interne ou à l'externe de l'Etat, particulièrement aux services de la DFIN ne disposant pas de juristes.

Le SG-DFIN comprend en outre l'entité de gestion RH de la DFIN. La responsable est la répondante des collaborateurs et collaboratrices de la DFIN pour toutes les questions relatives aux affaires du personnel et assure le lien entre les services de la DFIN et le Service du personnel et d'organisation (SPO).

La chargée de communication, également secrétaire générale adjointe, traite des communiqués aux médias, de la préparation des conférences de presse, du suivi de l'actualité ainsi que du site internet de la DFIN. Elle s'occupe de la rédaction et de la relecture des allocutions du Conseiller d'Etat, pour lequel elle recherche des informations et rédige divers textes et présentations. En collaboration avec les services, elle est chargée des relations avec les médias. Elle traite par ailleurs les demandes d'accès aux documents.

### 1.1.1 Evénements particuliers

Outre la gestion des affaires liées au Covid-19, la DFIN a travaillé – avec les autres Directions impliquées – à l'élaboration de l'ordonnance définissant les nouvelles conditions de retraite des agent-e-s de la force publique dans le cadre de la réforme de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Après la mise en consultation du projet et trois séances organisées avec les partenaires sociaux, le Conseil d'Etat a adopté l'ordonnance lors de sa séance du 7 décembre 2021. Cette dernière entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit en même temps que le nouveau plan de prévoyance de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat.

---

## 1.2 Collaborations intercantionales

### 1.2.1 Conférence des directeurs cantonaux des finances

Le Directeur des finances siège depuis 2017 au comité de la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF). En 2021, la CDF a tenu cinq séances en présentiel et deux par visioconférence. En raison de la situation sanitaire, l'assemblée générale annuelle s'est tenue en deux temps : le 21 mai à Zürich et le 24 septembre à Berne. Comprenant tous les directeurs et directrices des finances des cantons suisses, elle accueille généralement le chef du Département fédéral des finances (DFF) et des représentant-e-s de l'Administration fédérale des finances et des contributions ainsi que des chef-fe-s des Services cantonaux des finances et des contributions. Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- > les mesures prises liées au Covid-19 et les effets sur la politique budgétaire ;
- > la péréquation financière entre la Confédération et les cantons ;
- > la distribution des bénéfices de la BNS ;
- > l'imposition de l'économie numérique ;
- > l'imposition individuelle dans le couple ;
- > la RFFA ;
- > la réforme fiscale de l'OCDE ;
- > la loi fédérale sur la taxe au tonnage applicable aux navires de mer ;
- > la loi fédérale sur l'augmentation des déductions fiscales pour les primes de l'assurance obligatoire des soins et les primes d'assurance-accidents ;
- > la révision de la loi sur les banques : assainissement des banques cantonales ;
- > l'examen des rapports et comptes annuels de la Conférence et de ses organes.

### 1.2.2 Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins

La Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins (CLDF) réunit les directeurs des finances des six cantons romands ainsi que des cantons de Berne et du Tessin. Elle est présidée par le Directeur des finances. La CLDF a tenu quatre séances : par visioconférence le 14 janvier et le 6 mai, et en présentiel le 2 septembre à Neuchâtel ainsi que le 18 novembre à Fribourg. Elle accueille généralement des représentant-e-s des administrations cantonales des finances et de l'Administration fédérale des finances.

Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- > les conséquences financières de la pandémie de Covid-19 ;
- > l'initiative d'allègement des primes et le contre-projet indirect ;
- > les interventions parlementaires cantonales concernant les placements de la BNS ;
- > la révision de l'ordonnance sur le registre foncier – numéro AVS et recherche d'immeubles ;
- > l'accord CH-F du 11 avril 1983 sur les rémunérations des travailleurs frontaliers ;
- > la réforme de l'imposition du couple ;
- > la réforme de l'imposition du logement (abolition de la valeur locative) ;
- > l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges ;
- > le financement du système de santé : enjeux et conséquences pour les finances cantonales ;
- > l'augmentation des déductions fiscales pour les primes d'assurance-maladie obligatoire et d'assurance-accidents ;
- > l'imposition des grandes entreprises.

### 1.2.3 Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par les jeux d'argent (CSJA)

Selon l'article 4 du Concordat sur les jeux d'argent au niveau suisse (CJA), chaque canton délègue un membre de son gouvernement à la Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par les jeux d'argent (CSJA). Le Directeur des finances représente le canton de Fribourg.

En 2021, la CSJA s'est tenue le 11 janvier par visioconférence, le 31 mai et le 15 novembre à Berne. Elle a notamment décidé d'instituer un groupe de travail interdisciplinaire afin de mener une étude sur l'évolution du marché des jeux d'argent et sur les effets des mesures prises contre la dépendance au jeu et pour la protection des mineurs.

### 1.2.4 Conférence romande de la loterie et des jeux (CRJA)

L'article 6 de la convention romande sur les jeux d'argent (CORJA) prescrit que « la Conférence romande des membres de gouvernement concernés par les jeux d'argent » (CRJA) est l'organe suprême de la convention. Elle se compose d'un représentant du gouvernement de chacun des cantons signataires.

Le Directeur des finances préside la CRJA, qui a tenu trois séances, dont celle du 11 janvier et du 15 mai par visioconférence ainsi que celle du 15 novembre qui a eu lieu en présentiel à Berne. Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- > constitution de la CRJA ;
- > point de situation sur l'exploitation de la Loterie romande dans la perspective de la crise du Covid-19 ;
- > point de situation sur la mise en œuvre de la loi sur les jeux d'argent (LJAr) et finalisation du processus d'adoption des conventions intercantionales de mise en œuvre de la LJAr et des lois cantonales d'application ;
- > distribution des bénéficiaires de la Loterie Romande en 2021 à destination du sport national et de l'encouragement des courses hippiques ;
- > création de la Fondation suisse pour l'encouragement du sport ;
- > politique de prévention contre le jeu excessif et de lutte contre le jeu des mineurs.

### 1.2.5 Commission cantonale fribourgeoise de la Loterie romande

La Commission cantonale fribourgeoise de la Loterie Romande (LoRo) Culture+Social a attribué, en 2021, un montant de 20,1 millions de francs (sur les 26,5 millions demandés par 461 requérants) à 376 associations ou institutions actives dans les domaines qu'elle soutient. La diversité des situations ayant impacté les associations en lien avec la pandémie a amené la Commission à analyser chaque requête avec bienveillance pour maintenir au mieux son soutien à la communauté.

**Répartition des contributions par domaine** (liste des bénéficiaires 2021 disponible sur [www.entraide.ch](http://www.entraide.ch))

	Année 2021 (en francs)	Année 2020 (en francs)
Action sociale et personnes âgées	4 131 640	4 380 060
Enfance et jeunesse	2 553 807	2 794 458
Santé et handicap, prévention	1 828 500	2 232 000
Danse, théâtre, musique, chant et créations artistiques	3 382 000	2 641 230
Salles de spectacles	2 037 500	2 118 000
Festivals	1 674 500	1 470 000
Musées, patrimoine, traditions, folklore	3 460 624	880 134
Bibliothèques, expositions artistiques	567 800	526 450
Formation et recherche	481 000	555 000
Environnement	17 000	51 000

## Compte de perte et profits 2021 (compte tenu des annulations et remboursements)

	2021
Contributions attribuées	19 926 310
Frais de fonctionnement	254 133
<b>Total des charges</b>	<b>20 180 443</b>

**Produits du bénéfice de la Loterie romande : 20 141 710 francs**

**Résultat annuel : - 38 733 francs**

	Bilan au 31.12.2021
Liquidités	5 347 582
Immobilisation financière	17 032 585
Actif de régularisation	70 000
Immobilisations corporelles	3 497
<b>Total des actifs</b>	<b>22 453 664</b>
Engagements envers des bénéficiaires	5 412 700
Passif de régularisation	18 000
Fonds propres	17 061 697
Résultat annuel	-38 733
<b>Total des passifs</b>	<b>22 453 664</b>

### 1.2.6 Conférence latine des directeurs cantonaux du numérique (CLDN)

La Conférence latine des directeurs cantonaux du numérique a vu le jour en 2019. Elle réunit les représentants des six cantons romands et du Tessin. Son but est d'accompagner, de coordonner et de valoriser les actions des cantons membres, à l'heure où les administrations publiques sont confrontées à un environnement en pleine mutation et doivent s'adapter aux nouvelles technologies ainsi que gérer la transition numérique de la société. Cette entité a pour mission d'élaborer une vision politique commune portant sur la prise en compte du numérique en mutualisant les réflexions et en échangeant sur les solutions entre cantons. Elle vise à coordonner les actions et de porter la voix des cantons auprès des autorités cantonales et fédérales.

En 2021, une séance a été organisée le 22 novembre à Lausanne, au cours de laquelle le Conseiller d'Etat genevois Serge Dal Busco et la Conseillère d'Etat neuchâteloise Crystal Graf ont été nommés à la présidence et la vice-présidence de la CLDN pour les deux prochaines années. Identité numérique, Cloud souverain et intégrité numérique ont nourri des discussions stratégiques sur ces enjeux clés du numérique en Suisse. Les cantons latins ont exprimé leur volonté de collaborer plus étroitement sur ces thématiques et de continuer à renforcer leurs échanges politiques.

### 1.3 Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)

Les affaires contentieuses portent sur le traitement de réclamations, de demandes d'exonération, de demandes en remises et de prétentions en responsabilité civile contre l'Etat. Le nombre de dossiers est stable par rapport aux années précédentes.

Comme mentionnés dans les précédents rapports d'activité, le fonds de prévoyance de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) a perdu l'essentiel de sa fortune. Il n'est pas exclu que la responsabilité de l'Etat soit engagée, notamment en raison de la surveillance qui avait été exercée jusqu'en fin 2011 par l'ancienne autorité de surveillance fribourgeoise, soit le « Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle (SSFP) ».

---

## 1.4 Législation

La liste par ordre chronologique des lois et des décrets d'une part, et des ordonnances d'autre part, adoptés en 2020 dans les domaines relevant de la Direction des finances, est la suivante :

### 1.4.1 Lois et décrets

Loi du 12.03.2021 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs

Décret du 23.03.2021 relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2020

Loi du 23.03.2021 modifiant la loi relative au traitement et à la prévoyance professionnelle des conseillers d'Etat, des préfets et des juges cantonaux

Décret du 19.05.2021 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2020

Loi du 22.06.2021 modifiant la loi sur le personnel de l'Etat

Loi du 03.11.2021 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs

Loi du 03.11.2021 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2022

Décret du 03.11.2021 relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2022

### 1.4.2 Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)

Ordonnance du 02.02.2021 concernant la classification de fonctions subventionnées

Ordonnance du 24.02.2021 sur les jeux d'argent (OAJAr)

Ordonnance du 15.06.2021 précisant certains montants liés aux derniers comptes de l'Etat

Ordonnance du 28.06.2021 sur la gouvernance de la digitalisation et des systèmes d'information de l'Etat

Ordonnance du 28.06.2021 modifiant le règlement sur le temps de travail du personnel de l'Etat

Ordonnance du 24.08.2021 relative à la conduite, par objectifs, du développement et de l'évaluation du personnel de l'Etat (OODE)

Ordonnance du 12.10.2021 modifiant le règlement du personnel de l'Etat

Ordonnance du 20.10.2021 modifiant l'ordonnance sur la perception des créances fiscales

Ordonnance du 22.11.2021 modifiant l'ordonnance sur la déduction des frais professionnels

Ordonnance du 30.11.2021 modifiant l'ordonnance relative à la contribution de soutien en faveur des associations de personnel

Ordonnance du 07.12.2021 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat

Ordonnance du 14.12.2021 modifiant l'ordonnance sur la garantie de la rémunération en cas de maladie et d'accident du personnel de l'Etat

Ordonnance du 14.12.2021 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (fonctions informatiques)

Ordonnance du 22.11.2021 modifiant l'ordonnance sur la déduction des frais professionnels

## 2 Administration des finances (AFin)

Trésorier d'Etat : Laurent Yerly

### 2.1 Activités

L'année 2021 a été marquée une nouvelle fois par les mesures que les collectivités publiques ont déployées afin de faire face aux effets directs et indirects de la crise sanitaire Covid-19. Dès le début 2020, l'Administration des finances (AFin) a mis à disposition de l'Organe cantonal de conduite (OCC) des ressources humaines afin de l'appuyer dans toutes les questions d'ordre financier et budgétaire. Des séances régulières avec les responsables de l'OCC et les principaux services concernés ont permis de garantir un suivi régulier et d'anticiper les besoins financiers qui se sont fait jour progressivement. L'AFin a également contribué activement à la mise sur pied et à l'opérationnalisation des aides financières déployées, en particulier pour ce qui est des cas de rigueur.

La priorisation dans l'affectation des ressources a impacté la réalisation de différents projets et l'exécution de tâches particulières. Le projet Transformation SAP (S/4 Finances) a subi un ralentissement important courant 2020, et une reprise dès la mi-2021 ; le développement de la gestion des participations financières de l'Etat a été momentanément interrompu et le programme de réalisation des examens de subventions a été adapté afin de tenir compte des ressources disponibles.

Dans ce contexte, l'AFin s'est principalement engagée dans les tâches suivantes : la préparation et le suivi financier des mesures de soutien découlant du Covid-19, l'élaboration du budget 2022, l'analyse des projets des Directions et les relations financières avec la Confédération, la poursuite de la mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative ainsi que la gestion par prestations et la comptabilité analytique. L'exercice 2021 marque également la poursuite du projet Transformation SAP (S/4 Finances), dans un rythme toutefois adapté aux possibilités du moment. L'AFin a également porté ses efforts sur la tenue et la clôture des comptes, le paiement des fournisseurs, l'encaissement et le suivi des débiteurs, le Service financier cantonal et la gestion de la trésorerie, le réexamen périodique des subventions et le contrôle budgétaire. A relever que ces missions de base n'ont pas été impactées en termes de délai par la situation sanitaire, dès lors que les mesures ont été prises pour en assurer le bon déroulement.

#### 2.1.1 Les mesures de soutien Covid-19

Dans le prolongement de ce qu'elle avait fait en 2020, l'AFin a contribué activement durant toute l'année écoulée aux travaux des instances mises en place au niveau cantonal pour faire face aux défis posés par le Covid-19 (OCC, Task Force DSAS, CCC). Elle a d'une manière générale apporté un soutien continu à la résolution des questions d'ordre financier, souvent inédites, auxquelles ces entités et les Directions de l'Etat ont été confrontées. L'AFin a collaboré de manière particulièrement intensive avec la DEE dans l'élaboration des dispositifs d'aides, dans l'examen des demandes d'aides pour cas de rigueur et l'application des mesures de soutien aux entreprises prévues à ce titre.

Sur la base des informations récoltées auprès des unités administratives et Directions directement chargées de leur mise en œuvre, l'AFin assure en outre un suivi financier général des mesures décidées par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil pour faire face aux impacts sanitaires et économiques du Covid-19. Après certaines réallocations des moyens, le montant total mis à disposition par l'Etat pour la période 2020-2022 atteignait près de 200 millions de francs à la fin 2021, sans tenir compte de divers allègements fiscaux additionnels qui se sont appliqués à partir de 2021. Le tableau ci-dessous présente les montants prévus pour les mesures Covid-19 au 31.12.2021 :

Mesures Covid-19 : tableau récapitulatif, état au 31.12.2021	Montant en francs
OCC / Task Force DSAS / CCC	29 503 170
Mesures urgentes (1er et 2e paquets)	45 174 500
Plan de relance	68 380 000

Mesures Covid-19 : tableau récapitulatif, état au 31.12.2021	Montant en francs
Autres mesures (RHT/APG dirigeants, cas de rigueur, mesures pour les établissements contraints à la fermeture et leurs employés)	53 300 000
<b>Total</b>	<b>196 357 670</b>

### 2.1.2 Le projet de budget 2022

L'établissement du projet de budget 2022 a été rendu encore une fois délicate en raison de l'importance de l'impasse financière initiale (176,5 millions de francs), marquée notamment par les divers effets de la crise sanitaire et par l'intégration de la dernière tranche du plan de relance, qu'il s'est agi de résorber pour atteindre l'équilibre imposé par la Constitution. Elle était sensiblement plus élevée que l'excédent de charges prévu pour l'année 2022 au plan financier actualisé (125,8 millions de francs). Une priorisation stricte des besoins a été effectuée tout en privilégiant le maintien des prestations existantes afin de rétablir la situation financière. En date du 31 août 2021, le Conseil d'Etat a arrêté un projet de budget 2022 qui correspond à ces principes et objectifs.

Toutes les dispositions légales à caractère financier sont respectées. Le Grand Conseil a modifié le projet de budget 2022 afin d'ajuster les crédits à la hausse liés aux avances de pensions alimentaires en fonction de la décision qu'il a prise le 8 septembre 2021 relative à la loi sur l'aide au recouvrement et des avances de contributions d'entretien (LARACE). L'excédent du compte de résultats reste cependant inchangé, une compensation financière ayant été trouvée, conformément aux exigences légales en la matière. Le budget 2022 finalement adopté le 3 novembre 2021 présente les principaux résultats suivants :

- > excédent de revenus de 0,3 million de francs au compte de résultats ;
- > investissements nets de 185,6 millions de francs ;
- > insuffisance de financement de 58,9 millions de francs ;
- > quote-part des subventions cantonales nettes de 40,44 % par rapport aux recettes fiscales cantonales (plafond fixé à 41 %).

### 2.1.3 L'analyse des projets des Directions et des objets soumis au Conseil d'Etat

En 2021, l'AFin a procédé à l'examen de nombreux projets et demandes de préavis à l'intention des Directions, services et établissements, conformément aux exigences de la loi sur les finances de l'Etat et à la loi sur les subventions. Ce sont plus de 300 dossiers (220 en 2020) comportant des incidences financières pour l'Etat qui ont ainsi été examinés ; volume qui n'a jamais été aussi élevé durant ces dernières années. Les sujets principaux suivants ont ainsi fait l'objet d'analyses et d'une prise de position : les adaptations des ordonnances liées aux aides Covid-19, les projets de plans « phyto » et « climat », le projet d'adaptation de la LASoc, le projet de transfert des biens immobiliers de l'Etat à l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF) ; le projet de subventionnement des immeubles de l'ACPC (cours interentreprises), le projet de loi sur la mobilité, les modalités de recapitalisation de Bluefactory SA, le projet de soutien aux investissements dans le domaine hospitalier, les projets et rapports en lien avec la péréquation financière fédérale, différents décrets relatifs aux transports, aux routes et à l'achat d'immeubles et d'équipements. De plus, l'AFin a donné son avis au sujet des consultations relatives aux mandats de prestations du HFR, du RFSM et des cliniques privées.

Cet important travail réalisé « en amont » contribue à une bonne présentation et préparation des projets et il concourt à la maîtrise préalable de ces objets sous l'angle financier. L'AFin préavise également, à l'attention du Directeur des finances, tous les objets à incidences financières (messages, lois, décrets, arrêtés, ordonnances, rapports) soumis au Conseil d'Etat tout au long de l'année.

### 2.1.4 La péréquation financière entre la Confédération et les cantons

En 2021, l'AFin a effectué les tâches suivantes en matière de péréquation financière et de répartition des tâches entre la Confédération et les cantons :

- > contrôle des données et analyse des incidences financières du système péréquatif (en collaboration avec le Service cantonal des contributions) : vérification des prévisions pluriannuelles effectuées par l'Institut BAK Basel Economics ; vérification des chiffres 2022 soumis par la Confédération ; estimation de l'incidence des



- 
- bénéfices réalisés par certaines sociétés disposant d'un allègement fiscal ou demandant un tel allègement sur les paiements reçus au titre de la péréquation des ressources ;
- > interventions aux niveaux fédéral et intercantonal au sujet du système péréquatif : préparation de la réponse du Conseil d'Etat à l'audition sur les chiffres péréquatifs 2022 ; contacts divers avec les autres cantons à faible potentiel de ressources et soutien au Directeur FIN dans la préparation des séances de l'organe de pilotage politique ;
  - > réexamen de la répartition des tâches : réponses à divers questionnaires de la CdC et du DFF ; soutien au Directeur FIN dans la préparation des séances de l'organe de pilotage politique ; transmission des informations au sein de l'administration cantonale ;
  - > activités de coordination en lien avec les conventions-programmes dans le domaine de l'environnement : agrégation et transmission à l'Office fédéral de l'environnement des rapports annuels 2020 ; examen de propositions d'avenants aux conventions-programmes 2020-2024, réponse à des questionnaires de l'AFF et de l'OFEV, échanges divers avec les Directions et unités administratives cantonales concernées ;
  - > entretien des contacts administratifs avec la CdF, la Conférence latine des directeurs des finances (CLDF), le DFF et les administrations des finances d'autres cantons ; réponses à diverses questions relatives à la RPT et à sa mise en œuvre.

### 2.1.5 Nouveaux instruments de gestion financière et administrative (NIGEFI)

L'année 2021 a été sur bien des aspects très similaire à 2020. En effet, la section NIGEFI s'est essentiellement concentrée, en collaboration avec le SITel, sur le projet Transformation SAP (S/4 Finances) avec la poursuite des travaux de conception de la future solution SAP. Elle a également contribué à la réalisation des études relatives à la dématérialisation des factures fournisseurs et à la mise en œuvre d'un outil de gestion budgétaire. Finalement, et toujours dans le cadre du projet, la section a participé activement au choix de la future solution de gestion du contentieux pour le Service financier cantonal.

Parallèlement aux activités du projet S/4 Finances, la section a assuré les tâches usuelles d'exploitation, de maintenance et de support applicatif en relation avec la plateforme SAP. Elle a conduit quelques actions visant à déployer ou étendre les fonctionnalités du module de facturation auprès de l'Administration des finances, du Service de l'agriculture et de l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg. Enfin, elle a débuté les travaux de refonte des formulaires destinés à l'émission des factures BVR (bulletin de versement avec référence) en vue de leur remplacement par les factures avec code QR (code à réponse rapide). Ceci afin de répondre aux exigences du trafic des paiements au niveau national (ISO 200022) fixant l'abandon du « BVR » au 30 septembre 2022.

### 2.1.6 Le contrôle périodique des subventions

#### **Examens des subventions 2021**

Sept examens planifiés en 2020 ont été présentés lors des deux séances de la Commission ad hoc en 2021. De ces sept examens, quatre ont été réalisés en 2020 et trois durant l'année 2021. Les six examens initialement prévus en 2021 ont dû être reportés principalement en raison de la situation sanitaire et des changements survenus à la tête des services concernés. Ce décalage devrait au final pouvoir être compensé par la marge contenue dans la planification globale initiale.

#### **Contrôle régulier des prescriptions de la LSub**

La LSub prévoit, par son article 21 al. 2, que le total des subventions de fonctionnement n'excède pas une certaine proportion de la fiscalité cantonale. Des calculs sont donc opérés tout au long de la procédure budgétaire afin de s'assurer du respect de cette règle. Le plafond relatif aux subventions nettes de fonctionnement se monte à 41 % du produit de la fiscalité.

Pour mémoire, le budget 2021 de l'Etat de Fribourg présentait un taux de subventions nettes de fonctionnement par rapport au produit de la fiscalité de 40,31 % et le budget 2022 un taux de 40,44 %.

En outre, conformément à la LSub, l'AFin a réalisé l'examen détaillé de plusieurs projets de textes concernant la législation spéciale relative à des subventions. Ces examens ont porté en particulier sur la conformité des textes proposés aux prescriptions et principes découlant de la législation sur les subventions.

#### **Autres tâches liées au domaine des subventions**

L'AFin a participé activement à différents groupes de travail, commissions et comités de pilotage qui ont des liens étroits avec des questions liées au subventionnement ou plus généralement aux finances de l'Etat.

#### **2.1.7 Les comptes 2021**

La comptabilité générale a enregistré toutes les opérations nécessaires à l'établissement des comptes de l'Etat. Le plus grand volume d'écritures est constitué par la saisie des factures fournisseurs qui sont enregistrées pour deux tiers par la comptabilité générale et un tiers dans les services dont le volume des factures est suffisamment important pour permettre la mise en place d'une décentralisation de la saisie. La comptabilité est responsable des comptes courants Etat-communes et gère toutes les opérations de mise à jour de ces comptes. Les relations financières avec la Confédération sont réglées par le biais d'un compte courant par lequel transite la majorité des opérations. La comptabilité générale est associée aux travaux de mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative et apporte son appui aux travaux de réorganisation comptable des unités administratives. Elle est aussi très active dans la conduite du Service financier cantonal.

Les comptes de l'Etat de l'année 2021 font l'objet d'un fascicule séparé qui comprend un message explicatif et le détail des comptes et du bilan. Ces documents sont disponibles sur le site de l'AFin à l'adresse :

<https://www.fr.ch/afin/institutions-et-droits-politiques/finances-publiques/comptes-de-letat>

#### **2.1.8 Gestion de la trésorerie**

Les principales tâches exécutées dans ce domaine peuvent être résumées comme suit :

- > exécution des paiements de l'ensemble des dépenses du budget de l'Etat, à l'exception de celles de quelques établissements ;
- > enregistrement de recettes budgétaires cantonales ;
- > gestion et tenue de la comptabilité des comptes bancaires généraux de l'Etat et suivi du budget de trésorerie.

Le volume des affaires traitées par le Service de trésorerie de l'AFin a évolué ainsi entre 2020 et 2021 :

	2020	2021
Trafic bancaire pain.001 (en millions de francs)	1 755.41	1 820.73
Écritures enregistrées sur comptes bancaires et postaux généraux de l'Etat	11 661	13 835

Les autres activités de ce secteur sont les suivantes :

- > gestion des liquidités et des fonds et fondations : en 2021, le volume des placements s'élève à 1,067 milliard de francs (917 millions de francs en 2020). Le nombre de prêts se monte à 58 (46 en 2020). L'AFin gère et tient la comptabilité de 50 fonds et fondations ;
- > gestion des prêts : l'AFin tient les comptes et assure la gestion des prêts accordés pour les investissements dans les régions de montagne (6,56 millions, 93 prêts) et pour la nouvelle politique régionale (5,38 millions, 11 prêts) ;
- > autres tâches : parmi ces dernières, on peut citer la gestion du portefeuille-titres de l'Etat, la tenue des comptes de prêts et des avances de trésorerie accordés aux institutions publiques, la tenue des comptes et le versement des aides financières accordées par le Fonds d'équipement touristique, la récupération de l'impôt anticipé et la déclaration du droit de timbre auprès de l'Administration fédérale des contributions.

### 2.1.9 Le Service financier cantonal

Le Service financier cantonal a notamment comme mission l'encaissement, le suivi des débiteurs et le contentieux de tous les services de l'Etat qui ne disposent pas d'infrastructure adéquate et qui ne gèrent pas eux-mêmes le suivi des débiteurs. La mise en place de ce service et l'utilisation du progiciel SAP ont permis d'améliorer et de rationaliser sensiblement le processus d'encaissement et le suivi des débiteurs. L'activité du Service financier cantonal est en constant développement et la plupart des services facturant avec SAP s'adressent à lui pour la gestion de l'encaissement.

En 2021, le montant total des factures traitées s'est élevé à près de 331 millions de francs (293 millions de francs en 2020). Cela correspond à près de 217 400 factures (203 600 en 2020). A fin 2021, les poursuites en cours se montent à 599 100 francs (493 700 francs en 2020) et les dossiers faisant l'objet d'une procédure de recouvrement sont au nombre de 586 (500 en 2020). A signaler que pour l'année 2021, l'encaissement par cash et cartes représente 39 074 factures pour un montant de plus de 4,4 millions de francs.

### 2.1.10 Situations périodiques des comptes et contrôle budgétaire

Sur la base des rapports de comptes intermédiaires établis par les services et établissements, au besoin complétés d'observations par les Directions, l'AFin élabore trois fois l'an une note de synthèse à l'intention du Conseil d'Etat. Ce document fait le point de situation quant à l'exécution du budget annuel : il met en évidence les principaux écarts relevés en matière de dépenses et de recettes au 30 avril, au 31 juillet et 30 septembre et indique les mesures correctrices envisagées. Cette démarche d'analyse permet un meilleur pilotage des finances cantonales et complète utilement la tâche de contrôle budgétaire. Elle a permis d'entrevoir dès l'automne la possibilité de réaliser un résultat bénéficiaire aux comptes 2021, malgré les effets de la crise sanitaire. En effet, les dépassements découlant des diverses mesures urgentes décidées en automne 2020 et qui se sont poursuivies en 2021 ainsi que des dépenses importantes consenties cette année encore en lien avec la pandémie dans plusieurs domaines, en particulier ceux de la santé (notamment pour le HFR, la Task Force et la vaccination) et de l'économie, seront couverts en fin d'année par des prélèvements sur la provision constituée à cet effet à la clôture des comptes 2020.

Le contrôle budgétaire courant s'exerce tout d'abord par la comptabilité générale à qui revient le rôle de veiller, avant comptabilisation, à ce que les factures présentées au paiement correspondent aux crédits prévus de manière détaillée dans les justificatifs du budget. Le contrôle budgétaire porte également sur les dépassements de crédits. La section planification financière et contrôle budgétaire traite l'ensemble des demandes de crédits supplémentaires. Elle préavise ces requêtes avant de les soumettre au Conseil d'Etat. Durant l'année 2021, celui-ci a admis 43 demandes (45 en 2020) portant sur un montant total de quelque 16,9 millions de francs (56,4 millions de francs en 2020), représentant le 0,45 % (1,53 % en 2020) des dépenses totales effectives budgétisées pour l'exercice 2021. Le volume de crédits supplémentaires en 2021 est très largement inférieur à celui de l'année précédente, mais ne représente au final que 86 % de la moyenne entre 2002 et 2020 et figure ainsi parmi les montants moyens de la période. Quelques dépassements de crédits autorisés durant l'exercice 2021 ont un caractère inéluctable, car découlant des effets de la crise sanitaire. Ainsi, le montant des crédits supplémentaires pouvant être considérés comme liés directement ou indirectement à la pandémie de Covid-19 atteint près de 1,1 million de francs, soit un peu plus de 6 % du total. Défalcation faite de cette somme, le volume des crédits supplémentaires « ordinaires » se serait élevé à environ 15,9 millions de francs (15 millions de francs en 2020). Cela correspond plus ou moins aux montants présentés ces dernières années. En pourcentage des dépenses effectives également (0,42 %), on se rapproche du taux observé les années précédentes.

A relever que plus des trois quarts du volume des dépassements susmentionnés (soit quelque 13,1 millions de francs) concernent les hospitalisations hors canton, certaines contributions pour la fréquentation d'écoles hors du canton, les prestations du Réseau fribourgeois de santé mentale (complément au décompte final du RFSM de l'année précédente), plusieurs dépenses de fonctionnement à l'Etablissement de détention fribourgeois (en partie liées à la pandémie) ainsi que le crédit pour les jeunes sans emploi. Il y a lieu de relever qu'environ 7 % de ces dépassements sont induits, comme indiqués plus haut, directement ou indirectement par la crise sanitaire.

---

### 2.1.11 Gestion par prestations (GpP), comptabilité analytique (CA) et gestion financière

La mission de la section consiste à planifier, organiser et soutenir la gestion par prestations et la comptabilité analytique auprès des unités administratives de l'Etat de Fribourg.

En 2021, la section SIGEFIS (Instruments de gestion financière et gestion des subventions), parallèlement à ses missions en lien avec la GpP et la CA, s'est attelée à des missions plus larges dans les domaines de la réalisation des examens de subventions, du suivi financier des participations de l'Etat de Fribourg, de la mise en œuvre de la politique de gouvernance d'entreprise publique, du développement d'instruments de gestion interne pour diverses unités administratives, du suivi des mandats, d'analyses de dossiers à caractère financier et de la participation à des projets transversaux (en particulier le projet Transformation SAP (S/4 Finances)). Dès le début de la pandémie, il a été demandé à la section d'adapter sa mission et d'appuyer notamment l'OCC pour toutes les questions financières. Une collaboratrice de la section a été déléguée à cette mission particulière durant l'année écoulée. De plus, la section a accompli un nombre important de tâches spécifiques à la crise engendrée par le Covid-19, en particulier dans le suivi financier des mesures économiques et sanitaires ainsi que dans l'analyse de demandes de soutien dans le domaine de la culture.

#### **Comptes GpP 2020**

En application de la législation en vigueur, les unités administratives GpP ont présenté des résultats portant sur les coûts, les recettes et les soldes de chaque groupe de prestations et ont fourni des indicateurs et des commentaires sur les activités déployées. La section a coordonné la procédure d'établissement et de bouclage des comptes 2020 et apporté son soutien aux unités concernées.

#### **Controlling GpP au 31.12.2020 et 31.08.2021**

Les unités GpP ont établi les rapports de controlling au 31 décembre 2020 et au 31 août 2021 validés par les Directions concernées. Afin de simplifier le processus, SIGEFIS ne fait désormais plus d'analyse formelle, la section continuant par contre à coordonner l'établissement de ces rapports de controlling et à apporter son soutien aux unités GpP.

#### **Budgets GpP 2022**

Les unités GpP ont établi les budgets 2022 par groupe de prestations dans le cadre de la procédure budgétaire ordinaire. La section SIGEFIS a coordonné l'établissement de ces budgets et apporté son soutien aux unités GpP.

#### **Adaptation de la GpP et développement de la comptabilité analytique (CA)**

La section SIGEFIS a effectué différents travaux consistant à améliorer certaines procédures, certains concepts et certains instruments de GpP et de CA, dans le but de répondre au mieux aux besoins de gestion, notamment en prévision de la mise en place du projet Transformation SAP (S/4 Finances). Entre autres, pour la GpP, elle a procédé à une refonte de la GpP pour le Service des forêts et de la nature et elle a accompagné l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg dans le cadre de sa transition de la GpP à la CA et en vue de l'intégration du Service de l'agriculture en son sein. Pour la CA, elle a accompagné notamment le Service de l'environnement et le Service archéologique dans leurs réflexions en vue de mettre en place une comptabilité analytique simple. Elle a également procédé à une mise à jour de la CA pour l'Etablissement de détention fribourgeois.

### 2.1.12 Gestion des participations et mise en œuvre de la politique de gouvernance d'entreprise publique

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de gouvernance d'entreprise publique, l'AFin a préparé un inventaire de l'ensemble des participations de l'Etat, avec la collaboration de toutes les Directions. Cette recherche s'est avérée plus fastidieuse que prévu, le nombre d'entités concernées ayant été largement sous-estimé. La liste compte au final plus d'une centaine de participations.

Une fois la liste exhaustive établie, le Conseil d'Etat s'est penché sur la catégorisation et le tri des participations. Il décidera ensuite de la stratégie de gouvernance à adopter pour chaque catégorie, plus particulièrement en ce qui concerne les participations stratégiques. Des discussions à ce sujet ont été menées lors des Journées au blanc 2019 et

---

2020 du Conseil d'Etat. Les travaux ont toutefois été suspendus du fait de la priorisation des tâches que l'AFin a assuré depuis le début de la pandémie, afin de soutenir le dispositif que l'Etat a mis sur pied dans ce cadre.

En parallèle, l'AFin continue à assurer le suivi financier des entités principales.

### 2.1.13 Autres activités

- > réponses à des consultations fédérales, intercantionales et cantonales ;
- > participation à des commissions, comités de pilotage et groupes de travail : commissions de bâtisse (Collège Ste-Croix, GYB, rénovation de l'ancien laboratoire cantonal, Hôtel cantonal), comités de pilotage (jonction autoroutière Fribourg-Sud/Centre, réforme des tâches des préfets et des régions, Domaine des Faverges, routes de contournement de Marly-Matran, Romont, Prez-vers-Noréaz et de Kerzers, HAE, plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux, maintien de la valeur du réseau POLYCOM), groupes de travail (Tremplin, désenchevêtrement des tâches Etat/communes, plans de mobilité, structures territoriales, caserne de la Poya, loi sur le personnel, stratégie agroalimentaire) ;
- > évaluation de la situation conjoncturelle dans la perspective du budget 2022 ;
- > établissement de la statistique des postes de travail pour les comptes 2020 et le budget 2022 ;
- > préparation des dossiers de conférences de presse se rapportant aux comptes 2020 et au budget 2022 ;
- > élaboration du rapport concernant les conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2021 ;
- > édition du dépliant 2021 relatif aux indicateurs statistiques des finances de l'Etat ;
- > participation à l'OCC et séances régulières avec le chef OCC ;
- > facturation mensuelle aux services des dépenses liées aux taxes postales et aux téléphones privés ;
- > représentation de l'Etat au sein du Conseil d'administration de la Grenette SA et de l'Office cantonal du matériel scolaire ;
- > participation active de l'AFin aux travaux relatifs au référentiel cantonal (QUID4) que pilote la Chancellerie d'Etat ;
- > réponse à diverses enquêtes (règles d'équilibre budgétaire, mise en œuvre du MCH2) ;
- > participation à diverses enquêtes statistiques financières pour l'Administration fédérale des finances (AFF).

## 3 Service cantonal des contributions

---

Administrateur : Alain Mauron

### 3.1 Activités

#### 3.1.1 Taxations fiscales

##### 3.1.1.1 Taxation des personnes physiques

Au début de l'année 2021, le Service cantonal des contributions (SCC) a mis en place une hotline des impôts en fin de journée pendant huit jours pour répondre aux questions des contribuables en lien avec le remplissage de la déclaration d'impôt de la période fiscale 2020.

Pour faciliter l'établissement de la déclaration d'impôt sur un ordinateur personnel, un logiciel est mis à disposition des contribuables depuis la période fiscale 2003. Cet outil, dénommé FriTax, doit être téléchargé depuis le site Internet du SCC. Il permet de compléter la déclaration selon deux modes différents : à l'aide d'un assistant ou directement sur les formulaires à l'écran. Les formules, accompagnées d'une feuille de codes-barres, sont retournées au SCC par courrier. A réception, les codes-barres contenant les données permettent une saisie accélérée des déclarations. Depuis 2015, le logiciel permet également de déposer la déclaration d'impôt de manière électronique.

Il est à relever qu'à fin décembre 2021 plus de 84 % (86 % en 2020) des contribuables ont reçu leur avis de taxation et le décompte final de l'année 2020. Les dossiers non taxés sont principalement ceux des indépendants, ce qui

s'explique par la rentrée plus tardive des déclarations d'impôt. Le SCC, en parallèle à la poursuite des travaux de taxation, a procédé à l'examen des réclamations et recours.

La simplification de la demande de prolongation des délais pour le dépôt de la déclaration d'impôt des personnes physiques a permis à 18 890 (15 123 en 2020) contribuables d'obtenir un délai par le versement d'un émolument de 20 francs. De plus, 786 fiduciaires ou associations (736 en 2020) ont utilisé le système spécifique mis en place à leur intention pour communiquer au SCC la liste de leurs clients, soit 19 364 (16 465 en 2020) contribuables.

#### 3.1.1.2 Taxation des personnes morales

La première partie de l'année 2021 a été consacrée à terminer les taxations de la période fiscale 2019. Néanmoins, l'essentiel du travail de l'année a consisté à examiner les déclarations de la période fiscale 2020. A la fin décembre 2020, environ 70 % (66 % en 2020) des personnes morales ont reçu leur avis de taxation pour la période fiscale 2020.

En termes de nombre de dossiers, le secteur des personnes morales traite 16 260 dossiers au 31.12.2021. Ce chiffre est en hausse d'environ 4 % par rapport à la situation au 31.12.2020 (15 607 dossiers).

Dans le cadre des travaux d'investigation, en raison de la pandémie, le secteur a favorisé les demandes de pièces plutôt que les contrôles extérieurs. Ainsi, seules 16 expertises externes (9 en 2019) ont été effectuées.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité des entreprises (RFFA), le secteur des personnes morales a traité ses premiers dossiers en lien avec cette réforme. Etant donné l'état d'avancement des travaux, il est encore trop tôt pour en tirer une première statistique.

Depuis la période fiscale 2006, le SCC met à disposition des personnes morales une plate-forme de dépôt en ligne des déclarations fiscales. Cette plate-forme appelée DI-PMWeb est utilisée par environ 31 % (29 % en 2020) des personnes morales.

#### 3.1.1.3 Exonération pour but d'utilité publique ou de service public

En 2021, 68 (35 en 2020) décisions d'exonération ont été notifiées et 67 décisions sont entrées en force (33 en 2020), dont 12 concluent au refus de l'exonération (10 refus, 2 refus par décision sur réclamation). 10 demandes d'exonération n'ont pas abouti à une décision (8 en 2020) mais à un préavis négatif. Une décision a été contestée par voie de recours auprès du TC. Par ailleurs, 54 (60 en 2020) nouvelles demandes d'exonération ont été déposées. Au 31 décembre 2021, 23 (43 en 2020) dossiers demeurent en cours de procédure. Enfin, 6 (5 en 2020) anciennes décisions d'exonération sont en cours de réexamen en 2021.

#### 3.1.1.4 Impôt sur les gains immobiliers

En règle générale, seuls les bénéfices immobiliers réalisés par des contribuables détenant leurs immeubles dans leur fortune privée sont soumis à cet impôt. Les professionnels et ceux qui, sur le plan fiscal, sont considérés comme tels voient les bénéfices réalisés sur les opérations immobilières soumis à l'impôt ordinaire. En 2021, le secteur a notifié 3075 (3026 en 2020) taxations.

#### 3.1.1.5 Procédures en soustraction fiscale et rappel d'impôt

En 2021, 962 (973 en 2020) dossiers ont été réglés en matière de soustraction d'impôt et/ou rappel d'impôt sur les plans cantonal et fédéral, lesquels ont permis de récupérer les montants suivants :

	2020	2021
Impôts cantonaux rappelés, intérêts compris en francs (toutes procédures comprises)	10 115 000	4 869 131
Amendes en francs (au niveau cantonal)	989 000	983 800
Impôt fédéral direct, y compris amendes	2 089 000	1 595 074



Même s'ils sont en diminution par rapport aux années précédentes, une grande partie des montants encaissés proviennent des procédures de dénonciations spontanées et des rappels d'impôts simplifiés pour les héritiers comme le démontrent les chiffres suivants :

<b>Dénonciations spontanées et rappels d'impôts simplifiés pour les héritiers</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Impôts cantonaux rappelés, intérêts compris en francs	8 631 000	2 868 000
Nombre de cas	315	239
Capitaux non-déclarés	264 346 000	84 433 000
Revenus non-déclarés	12 109 000	8 079 000

Un grand nombre de cas proviennent aussi des contrôles effectués dans le cadre des informations de l'EAR (échange automatique des renseignements) sur les comptes en banque à l'étranger.

<b>Soustractions découvertes suite information reçu par EAR</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Nombre de cas	198	232
Impôts cantonaux rappelés, intérêts compris en francs	849 678	1 008 114
Amendes en francs (au niveau cantonal)	464 940	529 940

### 3.1.1.6 Impôt à la source

Le revenu du travail des ressortissants étrangers qui ne sont pas au bénéfice d'un permis d'établissement est imposé à la source. L'employeur est tenu de déduire l'impôt dû sur le montant du salaire et de le verser au SCC. Ainsi, la personne étrangère ne doit pas remplir de déclaration fiscale. L'impôt à la source concerne également les rémunérations versées aux artistes et sportifs, les honoraires d'administrateurs et les prestations de prévoyance. Le secteur de l'impôt à la source procède au contrôle des retenues opérées par les employeurs. En 2021, 5388 (5590 en 2020) débiteurs ont décompté l'impôt pour 19 573 (19 499 en 2020) personnes imposées à la source pour la période fiscale 2020.

### 3.1.1.7 Impôts sur les successions et les donations

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, un processus d'échanges d'informations entre le SCC et les Justices de paix a été mis en place en vue de l'établissement de l'inventaire fiscal au décès.

Durant l'année 2021, le secteur Impôts sur les successions et les donations (ISD) a enregistré 2 128 décès\* (2 479 en 2020). 151 bordereaux d'impôt sur les successions ont été établis (119 en 2020) facturant un montant total de 5 469 008 francs pour le canton (5 282 004 en 2020) et 3 570 022 francs pour les communes (3 632 112 en 2020).

L'ISD a également établi 75 bordereaux d'impôt sur les donations (24 en 2020) sur les 171 avis de donations reçus (99 en 2020) facturant un montant total de 5 975 333 francs pour le canton (2 131 657 en 2020) et 3 999 930 francs pour les communes (1 485 487 en 2020).

Durant l'année 2021, le secteur a traité quatre réclamations (4 en 2020) déposées à l'encontre de ses bordereaux et deux recours au Tribunal cantonal.

\* chiffre provisoire

## 3.1.2 Encaissement

### 3.1.2.1 Encaissement des impôts cantonaux

Le SCC a, en règle générale, facturé 9 acomptes de l'impôt 2021 dont le paiement devait être effectué chaque fin de mois de mai 2021 à janvier 2022 ; toutefois, le montant de chaque acompte ne peut être inférieur à 20 francs. Il a également été proposé aux contribuables de s'acquitter de la totalité de l'impôt à l'échéance du premier acompte. Ainsi 59 479 contribuables (54 665 en 2020) ont payé l'impôt en une fois.

Lors de la notification des avis de taxation, principalement de l'année 2020, un décompte final a également été établi. Lorsque le décompte laisse apparaître un solde à rembourser, celui-ci est versé sur le compte postal ou bancaire du contribuable. Le SCC gère ainsi 244 000 comptes (240 000 en 2020).



Dans la gestion de la procédure d'encaissement, le SCC a transmis 27 064 arrangements de paiement fermes (23 082 en 2020), expédié des réquisitions de poursuites qui ont provoqué la réception de 18 408 commandements de payer (17 134 en 2020). Il a également déposé 102 plaintes pénales pour distraction de biens saisis (207 en 2020).

En 2021, le total des montants encaissés au titre de reprises d'actes de défaut de biens et de récupération de montants produits dans les faillites entre le 01.01.2021 et le 31.12.2021 s'élève à environ 2 110 000 de francs (1 965 000 en 2020).

### 3.1.2.2 Encaissement des impôts communaux et paroissiaux par le SCC

Durant l'année 2021, 37 communes (37 en 2020) ont utilisé les services de l'Etat pour l'encaissement de leurs impôts ordinaires.

L'application informatique permet d'offrir cette prestation également aux paroisses du canton à la condition que les impôts soient perçus auprès de tous les paroissiens de la même commune. Le SCC perçoit l'impôt des personnes physiques pour de nombreuses paroisses touchant 104 communes (119 en 2020) du canton. Ces impôts sont encaissés sur la base d'une convention. Quant à l'impôt paroissial dû par les personnes morales, il est perçu par le SCC depuis l'année fiscale 2001, selon l'article 17a de la loi concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat.

### 3.1.3 Formation du personnel

Au cours de l'année 2021, plusieurs collaborateurs et collaboratrices ont participé aux cours organisés dans le cadre du concept de formation et de perfectionnement mis en place par la Conférence suisse des impôts (CSI) à l'usage de toutes les administrations fiscales.

Nombre de personnes ayant réussi les examens finaux (en parenthèses le nombre des candidats) :

	2020	2021
CSI 1 (certificat salariés)	5 (6)	6 (9)
CSI 2A (fiscaliste qualifié salariés)	0 (0)	9 (13)
CSI 2B (certificat indépendant et personnes morales)	1 (1)	0 (0)
CSI 3 (fiscaliste qualifié indépendants et personnes morales resp. expert fiscal CSI)	1 (3)	0 (0)

### 3.1.4 Travaux préparatoires et divers

En plus des travaux de taxation et de perception des divers impôts qui occupent la plus grande partie du personnel, le SCC effectue d'autres tâches, en particulier dans le domaine du droit, de la statistique, de l'établissement des comptes et du budget. En tant que projets significatifs, le SCC a élaboré la révision de la LICD pour donner suite à divers instruments parlementaires acceptés par le Grand Conseil ainsi qu'à des modifications de la LHID. Il a également préparé de nombreux préavis, notes, calculs d'incidences financières et réponses à des consultations à l'attention de diverses instances cantonales et fédérales. Il a aussi préparé les réponses aux interventions parlementaires concernant la fiscalité. Le SCC s'est en outre chargé de nombreux travaux en vue de la déclaration 2021, en révisant le contenu des formules fiscales et des instructions sur la manière de remplir la déclaration d'impôt ou en établissant les nouveaux barèmes de l'impôt à la source.

### 3.1.5 L'assurance qualité du SCC

Le SCC est doté d'un contrôle interne (ci-après CI) dont les buts sont l'identification et la gestion des risques ainsi que l'amélioration de la qualité des taxations. Des mesures efficaces sont en place et le système est constamment revu, amélioré et professionnalisé. Les différents secteurs du SCC sont également régulièrement revus et les mécanismes de gestion sont ensuite analysés et, si nécessaires de nouvelles mesures sont proposées et mises en place. Le CI est aussi intégré dans les projets du système d'information afin de prendre en compte les risques et les besoins transverses du SCC.

---

En 2021, les principaux travaux effectués par le CI ont été les suivants :

- > conduite de différentes analyses de données de taxations afin d'identifier et de traiter les éventuelles anomalies ; instauration de contrôles afin de s'assurer que les impôts dus soient encaissés intégralement ;
- > contrôle des données livrées à la Confédération dans le cadre de la péréquation financière ;
- > analyse de la section de taxation des personnes physiques afin d'identifier des gains de productivité. Cette analyse débouchera sur la centralisation des relations avec les contribuables dans un nouveau secteur « relation contribuable » (secteur ReC). Ce dernier sera opérationnel dans le courant de l'année 2022 et permettra aussi au SCC d'intégrer les nouvelles exigences imposées par la mise en œuvre du référentiel cantonal ;
- > travaux d'analyses et divers échanges dans le cadre d'un projet lancée par la Confédération visant à centraliser les données fiscales cantonales et fédérales auprès de l'administration fédérale des contributions et de l'office fédérale de la statistique ;
- > le SCC faisant l'objet de différents audits, le CI a préparé toutes les informations nécessaires et a accompagné ces audits.

### 3.1.6 Données statistiques

Les statistiques fiscales 2019 ont été publiées en novembre 2021. Cette nouvelle édition conserve le contenu des années précédentes. Les quelque 40 pages du document fournissent des données concernant principalement le rendement de l'impôt cantonal de base pour les personnes physiques et les personnes morales. Ces statistiques sont disponibles uniquement sous format électronique sur le site internet du SCC <https://www.fr.ch/dfin/scc>. Il en est de même pour celles des années précédentes.

### 3.1.7 Collaboration

#### 3.1.7.1 A l'intérieur du canton

Par le fait que le SCC détient quantité d'informations chiffrées précieuses pour certaines analyses, il lui est demandé, dans le respect de la protection des données, de fournir des statistiques à d'autres services de l'Etat, tels le Service des communes ou le Service de la statistique. De multiples réponses ont également dû être données aux questions émanant des autorités communales et ecclésiastiques en relation avec l'établissement de leur budget. Dans le domaine de l'intendance, le SCC procède également, pour ses propres besoins et pour ceux d'autres services de l'Etat (Office des poursuites, Service du personnel et d'organisation, Caisse cantonale de compensation, Office de la circulation et de la navigation, etc.), à l'impression et à la mise sous pli de plus de 5 500 000 (4 980 000 en 2020) documents représentant environ 2 206 000 (2 190 000 en 2020) envois durant l'année 2021. Près de la moitié des envois a été effectuée pour d'autres services.

#### 3.1.7.2 Dans le domaine fiscal

Les administrations fiscales fédérales et cantonales sont regroupées au sein de la Conférence suisse des impôts (CSI). Les membres de la direction du SCC et certains collaborateurs et collaboratrices sont engagés dans cette structure. Le SCC est ainsi présent au sein du comité de la CSI ainsi que dans les groupes de travail agriculture, exonération, prévoyance, fortune mobilière et échange automatique de renseignement. Un membre de la direction du SCC participe également au comité d'examens organisés par la CSI dans le cadre de la formation continue des fonctionnaires fiscaux.

### 3.1.8 Le Système d'information du SCC

#### 3.1.8.1 Gouvernance du Système d'information

La transformation organisationnelle liée à la bonne gouvernance de notre Système d'information s'est encore poursuivie cette année. Plusieurs comités ont notamment été revus et/ou mis en place pour permettre une gestion du portefeuille de projets plus efficace et cohérente. Une stratégie SCC a été développée, cristallisant ainsi le schéma directeur du SI SCC jusqu'en 2026.

---

Sous l'égide d'un comité de Pilotage Stratégique du SI composé des membres de la Direction du SCC, le déploiement stratégique s'articule autour d'un comité de programme, d'un comité d'architecture SI, de comités projets et de comités de maintenance couvrant les différentes solutions existantes.

#### 3.1.8.2 La déclaration via FriTax

154 550 (147 000 en 2020) contribuables ont utilisé ce logiciel pour remplir leur déclaration d'impôt 2020, soit 81 % (80 % en 2020) des contribuables fribourgeois ayant déposé leur déclaration d'impôts 2020. Parmi ceux-ci, 118 800 (109 700 en 2020) personnes ont déposé leur déclaration d'impôt de façon électronique, soit 77 % (75 % en 2020) des utilisateurs de FriTax et 62 % (59 % en 2020) des contribuables fribourgeois. Il reste encore 36 000 contribuables (19 %) (37 700, soit 20 % en 2020) qui préfèrent remplir manuellement leur déclaration d'impôt.

La progression d'utilisation de FriTax par les contribuables semble toutefois ralentir.

#### 3.1.8.3 Dématérialisation des déclarations et des documents entrants

Le personnel de dématérialisation a traité environ 72 000 déclarations d'impôts 2020 soit 50 % de FriTax et 50 % de manuelles.

Le SCC a également détruit ses archives de l'année fiscale 2011 et réorganisé certains locaux d'archivage.

Le suivi de production a permis d'aiguiser les compétences du personnel et d'établir des mesures de détection d'erreurs d'assujettissement en amont du processus de taxation.

En outre, les gains de productivité acquis progressivement ces trois dernières années permettent d'envisager la prise en charge de plus en plus de tâches, libérant ainsi les taxateurs sur leur cœur de métier.

#### 3.1.8.4 Impression et mise sous pli

L'année 2021 a été placée sous le signe du renouvellement du matériel d'impression et de mise sous pli au sein de l'unité d'impression du SCC.

La presse d'impression Xerox, qui aurait déjà dû être renouvelée en 2020, a fait l'objet d'un projet d'étude pour son remplacement. Les aspects technologiques, fonctionnels et financiers ont été les critères déterminants pour cette analyse et pour la sélection du prestataire.

Ainsi, à l'instar d'autres institutions du Canton de Fribourg, le SCC a opté pour un passage d'un système d'impression Xerox à celui de Canon, complètement compatible avec son Système d'information, et offrant une qualité supérieure dans le processus d'impression et un meilleur service client.

Pour un coût complet comparable à un système mono-imprimante, le SCC a pu se doter d'une imprimante secondaire pour faire face à des éventuelles pannes, des interruptions de service et/ou à des surcharges devenues de plus en plus fréquentes. Offrant ses prestations pour d'autres institutions étatiques fribourgeoises, le SCC se devait de couvrir ce risque.

L'autre changement majeur a été le remplacement d'une machine de mise sous pli arrivée en fin de vie, et la modernisation d'une autre, garantissant ainsi des flux plus rapides et plus fiables.

#### 3.1.8.5 Projets métiers

##### 3.1.8.5.1 Taxation automatique des personnes physiques

Pour pallier la charge croissante de taxations et de prestations fiscales à couvrir, le SCC a élaboré un prototype de taxation automatique visant à gagner en efficacité et en efficacité.

En analysant les processus métiers et ses gisements de données, ce projet a permis au SCC d'étudier les pistes d'automatisation, de confronter ses objectifs à l'exhaustivité de ses données et d'émettre des scénarii pour les prochaines années. Ce travail sera poursuivi ces prochains mois et années.

### 3.1.8.5.2 Prestations eGov

Conformément à la Stratégie de cyberadministration du Canton de Fribourg, le SCC a entamé un projet consistant à développer des prestations fiscales en ligne pour les contribuables.

Grâce aux efforts fournis en 2021, les premières prestations seront disponibles dans le courant de l'année 2022.

### 3.1.8.6 Maintenance applicative et évolutive

Comme chaque année, les différentes briques logicielles de taxation et d'encaissement utilisées par le SCC ont fait l'objet de plusieurs adaptations fonctionnelles et techniques mais également de corrections participant à la conformité.

Les projets consistant à éponger la dette technologique des applications back-office du SCC et à fiabiliser ses traitements de masse ont été poursuivis.

## 4 Service du personnel et d'organisation (SPO)

Cheffe de service : Gabrielle Merz Turkmani

Le SPO est l'organe d'état-major du Conseil d'Etat pour les questions de personnel et d'organisation. En tant que service central, il soutient et conseille des partenaires et clients multiples (Conseil d'Etat, Directions et établissements, chef-fe-s d'unités administratives, responsables des entités de gestion RH, collaborateur-trice-s etc.). Le SPO est également le gardien du temple, qui veille à une application correcte du droit du personnel. En 2021, il a non seulement mené à bien un grand nombre de projets et de mandats, notamment en lien avec la politique du personnel, mais il a aussi fourni un nombre élevé de prestations dans le cadre de ses activités quotidiennes.

### 4.1 Projets et mandats

#### 4.1.1 Mise en œuvre de la politique du personnel (Pol RH)

Le plan d'action de la nouvelle politique du personnel de l'Etat de Fribourg adopté en 2020 poursuit sur sa lancée. En 2021, notamment les projets suivants qui visent à améliorer les conditions de travail ont été réalisés :

> **Nouvel outil informatique de recrutement** (axe stratégique 1 « Culture orientation service au public »)

Le logiciel ProRecrute a été remplacé par l'outil SAP SuccessFactors à la mi-octobre. L'Etat poursuit ainsi sa transformation digitale avec un outil moderne et attrayant : le nouveau portail, plus convivial, permet des recherches par mot-clé, une sélection directe entre les postes de managers, ceux de collaborateurs et de collaboratrices ainsi que des places de stages/apprentissages. Il est également possible pour les employé-e-s de postuler en interne avec un accès collaborateur ou collaboratrice (excepté le personnel de l'HFR qui bénéficie d'un système de recrutement propre).

> **Adaptation du règlement sur le temps de travail** (axe stratégique 4 « Encourager les nouvelles formes de travail »)

Après l'adoption de l'ordonnance sur le travail mobile en 2020, la révision du Règlement sur le temps de travail entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022. L'horaire flexible actuel – composé d'un temps bloqué et d'un temps à option – n'offre pas une conciliation optimale entre vie privée et vie professionnelle. Il sera remplacé dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 par l'horaire libre, qui permettra aux collaborateurs et aux collaboratrices de mieux organiser leur temps de travail en fonction de leur vie familiale ou personnelle. En même temps, l'horaire libre et la suppression du temps bloqué permettent de gagner en motivation et en productivité.

- 
- > **Conduite par objectifs, du développement et de l'évaluation ODE** (axe stratégique 7 « Accroître l'attractivité de l'Etat-employeur »)

Le nouvel instrument de management du personnel, en renforçant le dialogue entre supérieur-e-s et collaborateur ou collaboratrice, va permettre d'unifier les pratiques de conduite du personnel et de renforcer les échanges, la motivation et le développement. Par cette action, l'Etat renforce également le développement du potentiel des employé-e-s.

#### 4.1.2 Révision de la loi et du règlement sur le personnel

La révision de la loi sur le personnel et de son règlement (LPers et RPers) a vu son aboutissement avec l'adoption de la LPers par le Grand Conseil le 22 juin et celle du RPers par le Conseil d'Etat le 12 octobre 2021. Le but de cette révision a été de mettre à jour la législation en tenant compte des changements récents dans le monde du travail tout en permettant à l'Etat de rester un employeur concurrentiel, attractif et social.

Les modifications vont dès lors entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec notamment :

- > l'introduction de nouveaux principes (par exemple la promotion de la santé ou l'encouragement des comportements écologiques) ;
- > la réduction de la période probatoire et la suppression de la reconnaissance officielle ;
- > l'introduction de nouveaux-congés (congés pour proches-aidants et pour tâches d'assistance) ;
- > la prolongation de congés existants (congé paternité, maternité lors d'hospitalisation du nouveau-né, congé d'adoption) ;
- > l'introduction de l'indemnité de situation acquise protégeant les collaborateurs et collaboratrices âgés de 55 ans et plus dans le cadre de réorganisations ;
- > l'introduction d'une protection des lanceurs d'alerte ;
- > le transfert à l'Etat-employeur des droits d'auteur concernant les œuvres réalisées dans le cadre de l'activité professionnelle ;
- > la suppression du lien direct entre l'évaluation et d'éventuelles conséquences juridiques ;
- > l'allègement de la procédure de licenciement avec notamment la suppression de l'évaluation comme étape nécessaire à la procédure.

#### 4.1.3 Evaluation des fonctions informatiques (EvalTIC)

Durant l'année 2021, la Commission d'évaluation et de classification des fonctions (CEF) a tenu neuf séances plénières. Elle a repris l'évaluation des fonctions du domaine de l'informatique qui était rattachée à la deuxième étape du quatrième mandat, mais qui avait été interrompue en raison des réorganisations successives du SITel. Les fonctions informatiques utilisées jusqu'à maintenant au sein de l'Etat de Fribourg ne répondent plus aux besoins actuels. La CEF, en accord avec le SITel, a effectué l'évaluation de ces fonctions sur la base des descriptifs publiés par Swiss ICT, principale association faitière des métiers de l'informatique en Suisse. Ce travail a abouti à la création de 16 nouvelles fonctions qui reflètent la structure moderne de l'informatique. Ce changement concernera environ 250 collaborateurs et collaboratrices qui travaillent dans ce secteur, à l'Etat de Fribourg. La nouvelle ordonnance entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### 4.1.4 Nouvelle solution de retraite pour les agent-e-s de la force publique

Le Conseil d'Etat a adopté, lors de sa séance du 7 décembre 2021, l'ordonnance sur les nouvelles conditions de retraite des agent-e-s de la force publique qui valide les principes suivants pour les agent-e-s âgés de moins de 45 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ou engagés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- > l'augmentation de l'âge limite de la retraite de 60 à 62 ans ;
- > la possibilité de prendre une retraite flexible dès 60 ans, si les besoins du service le permettent ;
- > la participation financière de l'Etat-employeur au rachat du taux de conversion entre 62 et 65 ans (rachat actuariel) à hauteur de 85 % ;
- > l'avance AVS est fixée à 90 % de la rente maximale AVS. Pour compenser cette réduction, l'Etat-employeur versera un capital complémentaire correspondant aux 10 % de la rente maximale AVS versée entre 62 et 65 ans.

---

Les agent-e-s de la force publique de plus de 45 ans et déjà actifs au 31 décembre 2018 conservent les conditions prévues jusqu'alors dans le nouveau régime de pension (retraite à 60 ans, avance AVS à 100 %, mesures transitoires et compensatoires). L'ordonnance entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit en même temps que le nouveau plan de prévoyance de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat.

## 4.2 Activités quotidiennes

### 4.2.1 Généralités

Le SPO fournit de nombreuses prestations aux organes politiques, à l'exécutif, aux responsables hiérarchiques, au personnel et à des organismes tiers, telles que :

- > les prestations liées à l'administration générale du personnel, comme le recrutement, les contrats, les salaires, le budget du personnel et l'informatique ;
- > les prestations liées au développement du personnel et de l'organisation, la formation continue du personnel, le développement et l'accompagnement des projets organisationnels ;
- > les prestations liées au soutien apporté aux collaborateurs et aux collaboratrices comme le suivi social et juridique du personnel en difficulté (incapacité de travail, conflits à la place de travail etc.), l'accompagnement dans les démarches auprès des assurances sociales ;
- > les prestations liées à l'activité de contrôle et de soutien à l'Etat-employeur et au Conseil d'Etat, les projets de réponses aux interventions parlementaires, l'octroi des préavis, le conseil aux unités administratives et aux supérieurs hiérarchiques, l'accompagnement juridique des procédures, l'accompagnement organisationnel.

Certaines prestations du SPO possèdent un caractère prioritaire, notamment l'établissement des salaires du personnel. Le SPO doit veiller à ce que chaque mois, quelques 19 500 personnes (personnel de l'Etat et institutions) reçoivent leur salaire, en conformité avec les dispositions légales fédérales et cantonales.

### 4.2.2 Administration du personnel

Le SPO s'occupe du recrutement, des préavis de classification et de l'établissement des contrats pour le personnel de l'Etat. En outre, il gère toutes les demandes d'avance AVS.

Durant l'année 2021, 1068 postes de travail ont été publiés (722 postes en 2020 et 741 en 2019), ce qui correspond à l'insertion de 1376 annonces dans les différents canaux de publication. 801 préavis salariaux ainsi que 2225 contrats et avenants ont été établis (1269 en 2020). En 2021, 396 (324 en 2020 et 353 en 2019) collaborateurs et collaboratrices, tous secteurs confondus, ont bénéficié de l'avance AVS. De plus, 56 demandes de retraite partielle ont fait l'objet d'une avance AVS partielle.

### 4.2.3 Rémunération du personnel

Le SPO gère les dossiers des collaborateurs et collaboratrices de l'administration centrale et de l'enseignement. Il traite les tâches générales liées aux salaires : les attestations pour l'assurance-chômage, les allocations de maternité, les allocations perte de gain, le paiement des indemnités et frais de débours ainsi que l'ensemble des attestations demandées par les crèches, les assurances, les autorités fiscales, etc. La tâche principale du SPO dans ce domaine est d'assurer la bonne gestion du paiement des salaires pour l'ensemble du domaine confié.

### 4.2.4 Développement du personnel et de l'organisation

Le SPO, via la section « Développement du personnel et de l'organisation », apporte son appui à l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour des règles de formation, de conduite, d'organisation et de gestion. Il fournit des instruments et méthodes modernes qui aident les unités administratives à mettre en place une organisation rationnelle, efficace et transparente.



En 2021, le SPO a accompagné plusieurs unités administratives dans leurs démarches liées à l'optimisation de leur organisation dans les domaines suivants :

- > animation de workshops dans le domaine organisationnel et managérial
- > accompagnement de projets organisationnels
- > définition et amélioration des structure et des processus
- > détermination de la vision et définition en une stratégie
- > etc.

Le SPO a accompagné, avec FR-Innov, 21 unités administratives afin de promouvoir l'amélioration continue au sein de l'Etat (recherche d'efficience). Le SPO a également développé et mis à disposition des instruments RH pour le soutien des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat comme une directive de partage de poste et un nouveau modèle de cahier des charges intégrant le nouveau référentiel de compétences.

En 2021, l'organisation des cours de formation continue à distance (en raison du Covid-19) a permis de maintenir la majorité des sessions, alors qu'une grande partie avait été interrompue en 2020. Cela explique l'augmentation d'environ 40 % de la formation continue tout public par rapport à 2020. L'offre de formation continue des cadres a été renforcée en 2021.

	Participations 2020	Participations 2021	Nbre cours 2021
Formation continue tout public	419	603	52
Formation continue des cadres (hors cursus introductif)	78	203	24
Formation linguistique	15	24	4
Formation informatique	110	83	7
<b>Total</b>	<b>622</b>	<b>913</b>	<b>87</b>

Pour la huitième année consécutive, les collaborateurs et collaboratrices germanophones ont disposé d'une offre de cours en partenariat avec la Ville de Berne. Le nombre de personnes ayant bénéficié de ces partenariats est respectivement de 12 auprès du CEP (4 en 2020) et 10 auprès de la Ville de Berne (17 en 2020).

En 2021, le SPO a préavisé environ 90 conventions de formation (53 en 2020).

Dans le domaine de la formation des cadres, trois sessions du cursus introductif destiné aux nouveaux et nouvelles cadres intermédiaires (moins de deux ans d'ancienneté dans le poste/la fonction) ont été organisées en 2021, ainsi que deux sessions destinées aux cadres avec davantage d'ancienneté. 88 participant-e-s issu-e-s de toutes les Directions ont pris part à ces formations (49 en 2020).

Par ailleurs, 16 nouveaux cours ont été intégrés au catalogue de formation continue pour l'année 2022, dont huit pour les cadres. Parmi les nouveautés figurent notamment les formations en gestion de projet HERMES Express et HERMES mandant-e, versions allégées de la méthode de gestion de projet HERMES 5 et adaptées aux besoins des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat de Fribourg.

Le SPO veille à la gestion de la procédure d'engagement et à l'accueil des apprenti-e-s, conseille et informe les apprenti-e-s et leurs formateurs et formatrices, leur offre un programme de formation continue, promeut l'apprentissage à l'Etat et participe à l'organisation des cours interentreprises et des examens de fin d'apprentissage.

En 2021, 128 personnes ont débuté une formation professionnelle à l'Etat de Fribourg. 108 d'entre elles ont participé à l'une des deux journées d'accueil. A la fin 2021, l'Etat-employeur compte 361 apprenti-e-s (381 en fin d'année 2020) répartis dans 25 métiers différents. De plus, l'Etat-employeur forme 28 stagiaires longue durée du modèle 3+1, chiffre identique à 2020.

Les démarches promotionnelles 2021 valorisant l'apprentissage à l'Etat de Fribourg ont été les suivantes :

- > [nouveau clip consacré à l'apprentissage à l'Etat](#) (en collaboration avec eikon et l'agence 3 TRAITS) ;
- > [nouvelles pages web dédiées aux métiers](#) ;
- > newsletter aux formateurs et formatrices (à paraître 3 fois / an).



Le programme de formation des apprenti-e-s a enregistré le nombre suivant de participant-e-s :

	2020	2021
Formation continue et interne des apprenti-e-s (SPO) <sup>1</sup>	167	155
Formation continue des apprenti-e-s (CPI) <sup>2</sup>	-	38

<sup>1</sup>Journées d'accueil, *Quelles perspectives après mon apprentissage ? Cap sur la confiance*

<sup>2</sup>Un mental et une technique au top pour les examens, *Comment faire pour postuler ?*

#### 4.2.5 Activités juridiques

Le SPO fournit l'encadrement juridique nécessaire au développement et à la gestion du personnel. En 2021, il a ainsi continué à assumer ses tâches générales de préavis, de conseil et de soutien à l'ensemble des Directions et services ainsi qu'au Conseil d'Etat, aux établissements personnalisés de l'Etat et à certaines institutions subventionnées ainsi qu'aux collaborateurs et collaboratrices.

#### 4.2.6 Assurances sociales

Le SPO assure une partie du suivi social et juridique des collaborateurs et collaboratrices de l'administration centrale, absents pour cause de maladie ou d'accident. Dans ce contexte, en 2021, plus de 350 cas de requêtes AI ont nécessité l'intervention de la section.

En 2021, la masse salariale de l'ensemble du personnel de l'Etat soumise à la LAA était de plus de 1,4 milliard de francs. La totalité des primes afférentes au risque d'accidents non professionnels est à la charge du personnel.

Un quart des primes versées va à la SUVA et trois quarts aux assureurs privés représenté en 2021 par la VISANA Assurances. La proportion de la somme salariale soumise est d'un septième pour la SUVA et de six septièmes pour les assureurs privés. Suite à un appel d'offre public, VISANA a remplacé dès janvier 2021 le Pool d'assureurs.

Le bureau LAA est rattaché au SPO. Il est l'organe de liaison, de coordination et d'information pour les assuré-e-s SUVA et VISANA. Plus de 3 000 déclarations d'accident de collaborateurs et collaboratrices de l'Etat ont été enregistrées, contrôlées et complétées, soit 15 % pour la SUVA et 85 % pour la VISANA en 2021. Le 26 % relève d'accidents professionnels et le 74 % d'accidents non professionnels. Environ 41 % des accidents ont entraîné une incapacité de travail :

	2019	2020	2021
Nombre de cas d'assurance LAA	3 007	3 577	3 363
Accidents/maladies professionnels	635	1 400	885
Montant des récupérations d'indemnités (milliers Fr.)	4 954	4 927	5 091
Nombre de jours indemnisés (30 jours par mois)	33 789	30 905	30 797

Récupérations auprès de tiers (Fr.)	2019	2020	2020
de l'assurance-invalidité	773 207	1 061 929	922 642
de l'assurance militaire	662	0	37 831

Enfin, dans le cadre de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal), près de 400 attestations d'assurance accidents ont été délivrées par le bureau LAA en 2021 et environ 200 assurances par convention ont été conclues.

#### 4.2.7 Consultation Espace santé-social

Tout au long de l'année 2021, la consultation Espace santé-social (CESS) a poursuivi son activité de suivi et de soutien du personnel rencontrant des difficultés professionnelles ou personnelles, que ce soit lors d'incapacités de travail ou en prévention de celles-ci.

La CESS, tout en cultivant soigneusement la collaboration avec les différents partenaires impliqués (répondant-e-s RH, supérieur-e-s, assurances sociales, ...), a ouvert 260 nouveaux dossiers en 2021 (223 en 2020). Au total, 507 collaborateurs et collaboratrices, tant subordonné-e-s que cadres, ont été accompagné-e-s. 60 collaborateurs et

collaboratrices ont été impliqué-e-s dans un processus de médiation au sein de leur équipe ; 18 équipes ont été concernées par ce type de démarche (46 personnes pour 13 équipes en 2020). Durant l'année, 285 dossiers ont été clos.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de personnes suivies	438	446	527	576	504	507

Les problématiques les plus fréquemment évoquées concernent les problèmes de santé (34 %), qu'ils soient physiques ou psychiques. Les difficultés relationnelles, questions de harcèlement et aspects organisationnels (33 %), sont également très souvent évoquées. Les collaborateurs et collaboratrices consultent aussi la CESS pour des difficultés financières (7 %), des problèmes familiaux (3 %), des situations de crise (4 %), ou encore pour obtenir diverses informations à caractère psycho-social (21 %).

Ces suivis, qui gagnent toujours plus en complexité, ont impliqué différents types d'interventions de la part des intervenant-e-s. Vu la situation pandémique, le nombre de rencontres de visu a diminué au profit des téléphones (y compris visioconférences) :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Rencontres avec la personne concernée	299	342	414	433	224	272
Rencontres avec un/des tiers impliqué-s	89	124	144	120	55	60
Entretiens de réseau/bilans/médiations	85	123	175	165	126	179
Téléphones / Visioconférence avec la personne concernée ou un tiers	1 548	2 040	2 010	1 771	2 052	1 870
Echanges d'emails avec la personne concernée ou un tiers	1 698	2 481	3 336	3 412	3 587	3 906

La CESS assure également la gestion et le suivi de l'engagement de personnes invalides conformément à l'ACE y relatif. Au 31.12.2021, 47 personnes étaient engagées sur ce crédit ; de nouveaux engagements sur ce crédit sont d'ores et déjà prévus pour 2022.

Le SPO assume également la gestion des dossiers et le secrétariat du Fonds d'entraide sociale en faveur du personnel de l'Etat (FESPE) dont l'objectif est de venir matériellement en aide au collaborateur ou à la collaboratrice de l'Etat qui est dans l'incapacité financière temporaire de faire face aux dépenses nécessaires à son entretien. En 2021, 22 demandes sont parvenues au secrétariat du FESPE (14 en 2020). Parmi elles, trois ont été présentées au comité en vue d'un prêt et ont été acceptées ; les 19 autres n'ont pas été transmises au comité pour décision, soit parce qu'un suivi et des démarches d'éclaircissement étaient nécessaires, soit elles ne répondaient pas aux critères d'octroi de prêt (notamment lors d'impossibilité de remboursement sans compromettre le minimum vital de la personne), ou encore parce que la personne n'a pas donné suite à la démarche. Cinq dossiers ont été traités en collaboration avec le Service de désendettement de CARITAS Fribourg.

#### 4.2.8 Santé et sécurité au travail

Le SPO a pour mission la mise en application du système SST, le conseil et le suivi de l'application de différentes lois relatives à la santé et à la sécurité au travail (SST).

Durant l'année 2021, la formation « Prévenir les risques et gérer la violence » s'est poursuivie. Sept modules de cours en français et en allemand, dont un pour les cadres, ont été organisés en faveur du nouveau personnel des 60 unités administratives définies « à risque » ; ainsi, 81 collaborateurs et collaboratrices ainsi que huit cadres ont participé à cette formation de deux jours. La formation « Secouriste en entreprise » s'est poursuivie en 2021 : 57 cours ont été mis sur pied et 431 collaborateurs et collaboratrices de différentes unités administratives de l'Etat ont participé aux différentes formations.

La Commission permanente de la sécurité et la protection de la santé de l'Etat (commission SST) s'est réunie.

---

Comme les trois années précédentes, une campagne de vaccination contre la grippe saisonnière a été proposée aux collaborateurs et collaboratrices de l'Etat. Plus de 350 personnes ont été vaccinées lors de séances réparties sur six jours. Conscient de l'importance de la santé de son personnel, le Conseil d'Etat a décidé de pérenniser, pour deux ans, cette mesure.

#### 4.2.9 Evaluation des fonctions

Le SPO assume le secrétariat de la Commission d'évaluation des fonctions. Conformément aux mandats du Conseil d'Etat, il effectue l'évaluation de l'ensemble des fonctions répertoriées à l'Etat de Fribourg, selon le système Evalfri. Le SPO assure la gestion et le développement de ce système en veillant à la bonne exécution des décisions de classification du Conseil d'Etat.

Le projet EvalTIC a été au centre des travaux 2021 (voir point 1.1.3).

Dans le cadre des requêtes de décision formelle, le Conseil d'Etat a rendu fin juin sa décision de maintenir la classification de la fonction d'infirmier/ière spécialisé/e, mais cette décision a été contestée par le dépôt d'un recours auprès du Tribunal cantonal et l'Organe de conciliation a également été saisi. Deux nouvelles requêtes de décision ont été déposées ; elles concernent les fonctions de diététicien/ne et de préparateur/trice en sciences. La seconde a été retirée à la suite de la séance de consultation du dossier. En raison de la réorganisation de l'Etablissement de détention fribourgeois (EDFR), les requêtes concernant les fonctions de responsable de secteur et de chef/fe de brigade seront retirées puisque ces deux fonctions seront supprimées.

Le SPO a transmis au Conseil d'Etat 23 nouvelles descriptions de fonctions, disponibles sur le site internet de l'Etat de Fribourg.

Lors des réorganisations, promotions annuelles et nouveaux engagements, le SPO analyse, le rattachement correct des collaborateurs et collaboratrices aux fonctions de référence, en appliquant la méthode Evalfri. Dans ce cadre, plusieurs postes de travail ont été évalués.

### 4.3 Activités particulières en lien avec le Covid-19

L'impact du Covid-19 s'est prolongé sur l'année 2021 au cours de laquelle le Conseil d'Etat a adapté à plusieurs reprises les Directives d'application au personnel de l'Etat afin de protéger les collaborateurs et collaboratrices tout en assurant les prestations. Le SPO a réuni à de nombreuses reprises la Conférence des entités de gestion RH pour conseiller les autorités d'engagement dans cette situation particulière. Il a également soutenu l'OCC par des activités diverses (travaux RH administratifs et organisationnels). Enfin, à chaque adaptation des directives Covid-19, le SPO a assuré la communication auprès des Directions et des établissements, élaboré des FAQ et mis à jour les pages internet contenant les informations pertinentes pour le personnel de l'Etat.

## 5 Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)

---

Directeur : Michel Demierre

### 5.1 Introduction

L'année 2021 a été caractérisée par une importante montée en régime de l'activité des projets, les défis induits l'année précédente par la crise sanitaire ayant été maîtrisés, notamment grâce à l'utilisation des outils informatiques permettant le télétravail. La restructuration fondamentale menée en 2017 et 2018, ainsi que les progrès continus sur les plans technologique et humain, ont permis de relever avec succès les défis fixés par le Conseil d'Etat. Ainsi, le SITel a traité un total de 129 projets en 2021, en augmentation de 30 % par rapport à 2020.

L'ensemble des unités administratives de l'administration bénéficie désormais de la migration de la messagerie et de la suite bureautique vers Microsoft 365, ainsi que du logiciel collaboratif Teams, qui a également remplacé une très

---

grande partie de la téléphonie de l'Etat. L'objectif de migration de la téléphonie à fin 2021 n'a malheureusement pas été atteint, du fait notamment des enchevêtrements organisationnels avec certaines unités administratives, clarifiés depuis l'adoption de la nouvelle « Ordonnance sur la gouvernance de la digitalisation et des systèmes d'information de l'Etat », RSF 122.96.11. Un nouveau portail pour le Service-Client – afin d'assurer le suivi quantitatif et qualitatif du support informatique – a été mis en place. Le système de gestion des demandes de support par téléphone a été optimisé, dans un travail conjoint avec les services bénéficiaires ; la durée moyenne d'attente au téléphone a ainsi été réduite de 30 % pour les usagers.

**Sur le plan stratégique**, l'Ordonnance sur la gouvernance de la digitalisation et des systèmes d'information de l'Etat, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021 après trois ans de travaux collaboratifs et assidus, constitue un acquis essentiel. Elle permet de faire face aux défis de la digitalisation de l'Etat en précisant et en harmonisant les rôles et les responsabilités des nombreux acteurs impliqués, que ce soit du côté des organes de gouvernance que de celui des métiers des bénéficiaires de l'informatique, ainsi que du SITel et de ses prestataires externes. Elle formalise les réformes opérées ces dernières années dans la gouvernance de l'informatique cantonale. Elle clarifie les conditions d'éventuelles prestations informatiques envers les établissements autonomes et elle établit un cadre clair ainsi qu'une base formelle pour les deux unités informatiques décentralisées de l'Etat, à savoir l'Unité informatique spécialisée de la Police cantonale et le Centre de compétences Fritic dans le domaine de l'éducation. Elle permet de quitter un mode opératoire « en même temps » qui conduisait à un enchevêtrement des responsabilités et à une obsolescence non maîtrisée. Elle marque l'entrée dans un mode collaboratif, soit « ensemble, mais avec des responsabilités univoques ». Cette clarté et cette transparence sont un « must » dans le monde de la digitalisation.

Le schéma directeur informatique, initialement élaboré en 2019, a été entièrement revu sur le fond et sur la forme. La démarche a été partagée avec la Délégation du Conseil d'Etat en matière de digitalisation et de systèmes d'information (DSI), qui sera sollicitée en 2022 pour une validation formelle. Il se compose désormais de 14 axes stratégiques, avec l'ajout de l'axe « Prévention et gestion de l'obsolescence ». À cet effet, un inventaire, ou cartographie des logiciels de l'Etat, a été réalisé durant l'année, révélant que l'Etat dispose en tout de plus de 420 logiciels. Il a été constaté que plus de la moitié des logiciels spécifiques aux métiers des bénéficiaires sont concernés par l'obsolescence. Un autre axe de ce schéma directeur est la stratégie de management et sourcing RH. Celle-ci a fait l'objet d'un document détaillé, présenté et validé en DSI, qui traite notamment de l'optimisation de l'utilisation des ressources internes et des ressources externes, afin de créer le plus de valeur possible pour les bénéficiaires, en tenant compte du rythme élevé du changement dans les technologies de l'information et de l'agilité attendue de la part des professions de l'informatique. Il faut également relever à cet égard qu'un arrêté du Conseil d'Etat du 14 décembre 2021 est venu entériner la démarche Evalfri/Evaltic initiée pour ces professions il y a une décennie. Basé sur le référentiel suisse de la branche, SwissICT, cet aboutissement confirme une valorisation des fonctions informatiques compatible avec le marché de l'emploi et avec la pratique actuelle, et il permet d'envisager plus sereinement la fidélisation des engagements ainsi que la réussite des recrutements futurs.

Un instrument essentiel de la gestion financière de l'enveloppe informatique de l'Etat a été édicté en début d'année par la DFIN, après consultation de l'AFin, de la DSI, de l'IF et de la CFG du Grand Conseil. Il s'agit de la « Directive sur les réallocations, reports de crédit et fonds d'infrastructure », qui a pour but de formaliser et d'encadrer la pratique des réallocations de crédit, établie depuis quelques années, en tenant compte des instruments de gestion financière existants et du cadre légal et réglementaire des finances de l'Etat. Ces réallocations permettent à des projets ou à des éléments de maintien en condition opérationnelle insuffisamment financés durant l'année en cours, de bénéficier d'un financement issu de projets retardés ou d'autres éléments budgétaires revus à la baisse. Ces réallocations offrent donc une forme d'agilité tout en garantissant la transparence. Un mode opératoire strict, standardisé et documenté a été mis en place et permet la validation mensuelle de ces réallocations par la DSI.

**Sur le plan tactique**, il faut mentionner qu'un audit du SITel par l'ATPrD a été mené au 1<sup>er</sup> semestre. Le Directeur et l'ensemble des chef-fe-s de section ont été interrogé-e-s. Les conclusions n'en sont pas encore connues.

Les exigences de la protection des données sont de plus en plus présentes dans l'encadrement de la digitalisation de l'Etat, simultanément à l'émergence du cloud comme levier pour accélérer et rationaliser cette digitalisation. Ainsi, à la suite de l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur la protection des données (LPrD) le 1<sup>er</sup> mars 2021, et en

tenant compte des dispositions de la loi sur la cyberadministration (LCyb) du 18 décembre 2020, le SITel a rédigé sur mandat de la DSI un rapport sur les responsabilités lors de l'externalisation de solutions informatiques qui analyse les rôles d'organe responsable des traitements, d'organe principalement responsable, ainsi que le rôle du SITel. Celui-ci devra être examiné par la DSI en 2022.

**Sur le plan opérationnel**, une directive méthodologique interne sur les cercles de qualité a été établie. Celle-ci résulte d'une démarche transversale au SITel menée par la Direction, dans le but de contribuer à l'amélioration de la performance opérationnelle du service, notamment en lien avec la satisfaction des bénéficiaires, en le dotant d'un instrument ayant fait ses preuves depuis de nombreuses années.

Par ailleurs, plusieurs autres directives internes ont été créées et publiées cette année, visant à renforcer l'efficacité opérationnelle ainsi que la conformité aux bases légales et réglementaires, de même que l'adéquation aux recommandations de l'IF : la directive sur les achats et les compétences d'engagement, la directive pour le traitement des appels d'offres selon les règles des marchés publics, la directive sur l'affectation des temps de travail à des activités par les collaborateurs, la directive sur la gestion du stock et la directive sur la participation aux frais de télécommunications des collaborateurs et collaboratrices.

## 5.2 Ressources humaines et communication

En 2021, le SITel a géré 145,55 EPT et mené avec succès quatre transformations-fusions (EPT et/ou reliquats d'EPT). L'année a été fortement impactée par les prises de retraite anticipées liées à la réforme de la CPPEF qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Au SITel, 11 collaborateurs ont ainsi choisi de mettre un terme prématuré à leurs rapports de service, dont un chef de section. Mises à part ces prises de retraite anticipées, il est à souligner qu'aucun départ de collaborateur ou collaboratrice en 2021 n'a été le fait d'une démission volontaire. Concernant le recrutement et l'encadrement des collaborateurs et collaboratrices, le service est désormais davantage apte à agir proactivement et à réagir rapidement.

Indicateurs	2021 réel	2021 budget	2020 réel	2020 budget	2019 réel	2019 budget
Personnel en contrat à durée indéterminée CDI 3010.100 au 31.12. (EPT)	132.00	145.55	130.56	142.05	130.44	142.05
Mises au concours ouvertes au 31.12. (publiées ou en traitement, en EPT)	8.50	-	11.60	-	-	-
Mises au concours ouvertes (publiées ou en traitement, en personnes)	9	-	12	-	-	-
Recrutements achevés avec entrée en fonction (en personnes)	28	-	15	-	-	-
Recrutements achevés avec contractualisation (en personnes)	34	-	23	-	-	-
Départs durant l'année (y compris départs à la retraite, en personnes)	16	-	12	-	17	-
Départs à la retraite (en personnes)	11	-	3	-	1	-
Taux de rotation du personnel (avec départs à la retraite)	13.79 %	-	10.35 %	-	13.40 %	-
Taux de rotation du personnel (sans départs à la retraite)	9.57 %	-	9.20 %	-	12.99 %	-

L'organisation de l'ancienne section « Applications » en deux sections distinctes « Applications » et « Applications-Service-Qualité » s'est déroulée principalement sur le premier semestre 2021, les derniers transferts de collaborateurs ayant eu lieu fin septembre. Tant au niveau humain qu'administratif, celle-ci s'est déroulée avec grande sérénité et sans difficulté. Les deux nouveaux chefs de section, entrés en fonction au 1<sup>er</sup> janvier 2021, ont tous deux achevé avec succès leur période probatoire à la fin de l'année.

Le dossier EvalTIC a occupé le SITel de manière intense, l'arrêté du Conseil d'Etat du 14 décembre 2021 venant parachever les travaux menés conjointement avec le SPO. Dès le début de l'année 2021, les collaborateurs et collaboratrices sur des fonctions informatiques ont été informés quant à leur future fonction et accompagnés dans la compréhension du processus. En 2022, la mise en œuvre tant attendue sera concrétisée.

L'année 2021 a permis de reprendre le rythme quasi habituel des formations continues et individuelles des collaborateurs et collaboratrices ; plus de 105 collaborateurs et collaboratrices ont bénéficié de mesures de formation.

Enfin, à l'initiative du SITel et avec le soutien du SPO, des synergies quant à l'encadrement des apprenti-e-s « Informaticiens CFC » ont pu être mises en place avec les autres unités de l'Etat qui forment dans le métier, notamment par des affectations inter-unités. L'objectif est de promouvoir et d'améliorer les complémentarités dans la formation des apprenti-e-s, afin de permettre à l'Etat de rester une entreprise formatrice de premier plan.

### 5.3 Finances

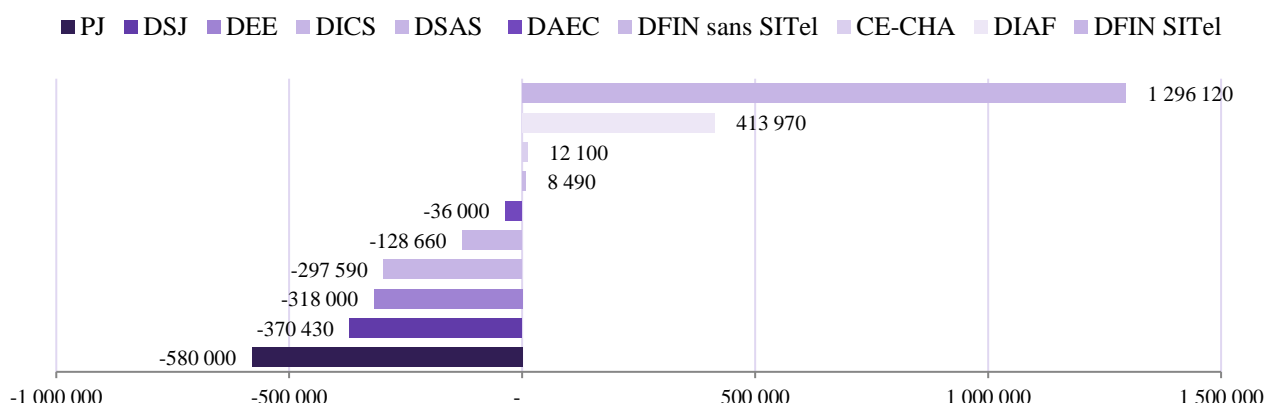
Le budget 2021 se solde par un exercice équilibré sur l'enveloppe informatique du SITel qui s'élevait à 34,5 millions de francs, ajustée à 35,8 millions de francs après réallocations, pour une dépense réelle de 35,4 millions (sous réserve des écritures finales de bouclage 2021). Compte tenu d'une enveloppe informatique totale de l'Etat de 53,5 millions de francs, le budget sous la responsabilité des services hors SITel s'élevait à 19 millions de francs, ajusté à 17,7 millions après réallocations, pour une dépense réelle de 13,3 millions de francs (sous réserve des écritures finales de bouclage 2021).

Tout au long de l'année, des réallocations budgétaires ont été effectuées pour un montant total de 17,5 millions de francs. Les projets qui ont bénéficié d'un financement par réallocation sont par exemple : le projet « QUID4PP : Référentiels – personnes physiques », le projet « SDA – Evolution infra réseau Transport », le projet « Déployer une solution ITSM intégrant le support des prestations cyber » et le projet « MS Cloud : Pilote – Communication unifiée ». Des réallocations ont été effectuées également pour assurer la maintenance de l'application HR ACCESS et l'extension de l'infrastructure du Data Center.

En tant que service central, le SITel assure le processus d'élaboration du budget et des plans financiers concernant l'enveloppe informatique de l'Etat. Les demandes budgétaires 2022 en première lecture se montaient à 71,5 millions de francs, alors que le plafond fixé par le Conseil d'Etat pour l'enveloppe informatique était de 53,5 millions de francs. Les travaux de la DSI, de la CIE et des commissions spécialisées s'appuyant sur la Directive « Lignes directrices pour la priorisation des projets au budget 2022 » ont permis d'atteindre, en deuxième lecture, la cible de 53,5 millions de francs.

#### Réallocations 2021 par Direction

(chiffres en CHF, négatif = donateurs, positif = bénéficiaires)



### 5.4 Projets – indicateurs généraux

La méthode de gestion des projets informatiques de l'Etat de Fribourg est la méthode HERMES, créée par la Confédération. Celle-ci est composée de quatre phases (l'initialisation, la conception, la réalisation et le déploiement), le démarrage de chacune faisant l'objet d'un jalon décisionnel (JD1 à JD4). Le projet est clôturé par le JD5.



### 5.4.1 Nombre de projets traités

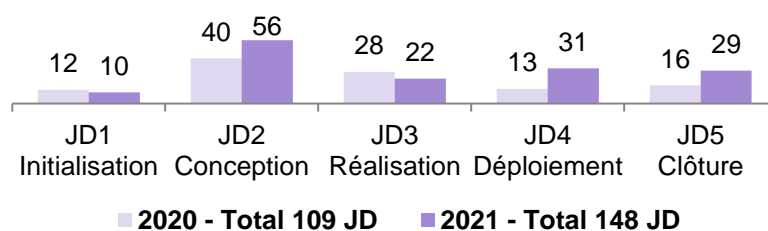
Le tableau suivant présente le nombre de projets traités par l'ensemble des sections du SITel en 2021, incluant les projets encore en cours à la fin de l'année (au moins le JD2 passé), ainsi que les projets qui ont été terminés en 2021 (JD5 passé). On note un taux de croissance de 30 % du nombre total de projets traités en 2021 par rapport à 2020.

Importance financière	Projets en cours démarrés avant 2021	Projets en cours démarrés en 2021	Projets clôturés en 2021	Total projets traités en 2021	Total projets traités en 2020
>= 3 000 000	8	1	0	9	04
>= 400 000	19	13	3	35	23
> 100 000	18	15	11	44	37
<= 100 000	11	15	15	41	35
<b>Totaux :</b>	<b>56</b>	<b>44</b>	<b>29</b>	<b>129</b>	<b>99</b>

En plus des 129 projets traités en 2021, **30 missions** à caractère plus technique ont été traitées, celles-ci étant généralement relatives au maintien en condition opérationnelle (MCO) des infrastructures et services du SITel.

### 5.4.2 Nombre de jalons décisionnels de projets passés

L'augmentation du nombre de jalons décisionnels traités entre 2020 et 2021 est un signe de bonne progression de l'activité des projets malgré la pandémie. L'Etat a démarré plus de conceptions, davantage déployé et clôturé de projets.



*Nota bene : ces chiffres ne peuvent être ramenés au nombre de projets, compte tenu du fait qu'un projet peut, sur une année, passer plusieurs phases et donc plusieurs jalons décisionnels.*

## 5.5 Projets – spécifiques

Ce chapitre présente un état d'avancée d'une sélection de projets du portefeuille, regroupés selon les quatre objectifs principaux du Plan directeur de la digitalisation et des systèmes d'information.

### 5.5.1 L'administration 4.0 facilite la vie

#### Projet 0542 – Cyber santé – DEP au niveau cantonal pour les acteurs de la santé – (en phase de réalisation)

Ce projet intercantonal (CARA) doit permettre le raccordement informatique au Dossier Electronique du Patient (DEP). La mise en service du DEP a eu lieu en 2021, ainsi que celle du moyen d'identification cantonal SwissID permettant de s'y connecter. Des premiers établissements (HFR, RFSM) travaillent à la mise en place du raccordement automatique à la plateforme.

#### Projet 0589 – eDéménagement – (en phase de déploiement)

Une prestation permettant l'inscription et le traitement par voie électronique du déménagement a été mise en place sur le guichet de cyberadministration. Elle résulte de la collaboration entre l'Etat de Fribourg et quatre communes fribourgeoises et constitue la première prestation de cyberadministration communale, disponible depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2021. Elle sera prochainement étendue à d'autres communes pilotes avant sa généralisation à toutes les communes fribourgeoises.



---

### **Projet 0590 – AXIOMA Mobile – (Clôturé)**

AXIOMA est la solution de gestion des affaires du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Le module mobilité met à disposition des parlementaires les documents liés à l'ordre du jour d'une séance et leur permet la prise de notes personnelles, sur l'appareil de leur choix.

### **Projet 0569 – SyGEV – Site de publication « mobile first » – (Clôturé)**

Ce projet consiste à réaliser un site de publication des résultats des élections et votations entièrement compatible avec les smartphones.

### **Projet 0756 – Moyen d'identification électronique (MIE) – (en phase de réalisation)**

Ce projet consiste à déployer les moyens d'identification électroniques de l'Etat. Ses objectifs principaux sont l'ouverture d'un point d'identification physique à la Chancellerie pour les personnes désireuses d'ouvrir un DEP (effective en septembre 2021), et le déploiement de la SwissID comme moyen d'accès unique pour les outils de cyberadministration (travaux en cours pour le démarrage en 2022).

### **Projet 1092 – ITSM Renouveler la solution de support IT de l'Etat de Fribourg – (en phase de déploiement)**

Le nouveau Portail Service-Client a été mis en place en juin 2021 et constitue un point d'entrée unique pour les demandes de support informatique des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat. Il permet d'annoncer un dérangement, de commander des prestations informatiques ou de consulter de la documentation de support, depuis le bureau ou son domicile. En parallèle, le SITel repense son organisation et les processus de support de ses prestations.

### **Projet 0609 – Prestations communales – DIGIFR – (en phase de réalisation)**

Ce projet a pour objectif l'intégration de prestations communales sur le guichet de cyberadministration de l'Etat, dont la première, l'attestation de domicile, sera mise en service au premier trimestre 2022 pour huit communes pilotes. En parallèle, deux prestations transverses (Etat et communes) seront intégrées au guichet virtuel : la demande de remboursement et la demande de support.

### **5.5.2 L'administration 4.0 offre des prestations 100 % digitales**

### **Projet 0403 – Permis de construire : Lot 2 – (en phase de conception)**

Ce projet vise à améliorer la solution de gestion des demandes de permis de construire en ligne. Les spécifications détaillées et le début de la réalisation de ce projet ont eu lieu en 2021. Une nouvelle version de l'application FRIAC sera développée en 2022 pour intégrer des nouvelles fonctionnalités (gestion des procédures fédérales, des constructions illicites et mises en conformité, et interfaçage avec le registre fédéral des bâtiments et logements) et pour fonctionner dans le futur avec une architecture basée sur une technologie de containerisation (Microsoft Azure).

### **Projet 0761 – REC : Registre électoral cantonal – (clôturé)**

Ce projet vise à mettre à disposition des communes un outil permettant la gestion des périodes de scrutin.

### **Projet 0698 – Mise en place d'une solution de gestion d'affaires pour l'IAG – CCA (en phase de déploiement)**

Dans le cadre du programme de gestion des affaires de l'Etat de Fribourg, une solution pour le Centre de Conseils Agricoles (CCA) de Grangeneuve (IAG) a été mise en production en juin 2021. Celle-ci permet aux bénéficiaires de traiter et de suivre de manière digitale toutes les demandes de prestation qui leur sont adressées.

### **Projet 0912 – SDA – Evolution de l'infrastructure réseau de transport (en phase de réalisation)**

Il s'agit de la mise en place d'un nouveau réseau de transport d'information (y compris filaire, fibre optique et Wi-Fi) et du remplacement des composants obsolètes. Le concept d'architecture du réseau est déjà réalisé et un « Proof of Concept » (POC) le sera pour 2022. La réalisation et le déploiement se poursuivront jusqu'en 2026.

### **Projet 0570 – Transformation SAP – (en phase de conception)**

Dans le cadre du programme SAP à l'Etat de Fribourg, ce projet a pour objet la migration et le déploiement, dans tous les services de l'Etat, des modules financiers vers la nouvelle solution SAP S/4 HANA, avec une mise en production prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2024. La fin de la conception est prévue le 1<sup>er</sup> avril 2022.

### **Programme 0534 – e-Justice**

Ce programme débuté en 2019 et inscrit au plan gouvernemental 2017-2021 a pour objectif l'exécution électronique des différentes prestations en matière de justice. Une nouvelle définition des responsabilités depuis mai 2021, avec un chef de programme côté bénéficiaire et un autre côté informatique, a contribué à la libération de deux des quatre projets informatiques du programme : Impressions Centralisées et Preuves numériques. Leur livraison est prévue en 2022 et le déploiement complet des projets du programme pour la fin 2027.

#### **5.5.3 L'administration 4.0 est transversale et sûre**

### **Programme 0760 – QUID4 – Référentiels et registres**

Ce programme, subdivisé en huit projets inscrits au plan gouvernemental 2017-2021, a été réaménagé en 2019. Il se terminera en 2025 et a pour but la mise en œuvre en premier lieu du Référentiel cantonal des Personnes Physiques (PP), puis de celui des Entreprises & Etablissements (EE), de l'alignement de quatre registres sectoriels pilotes et enfin de l'organisation de la gouvernance des données de référence.

#### **Projet 0789 – QUID4PP – Référentiels : personnes physiques – (en phase de déploiement)**

Il s'agit de la mise en place du socle technique nécessaire pour l'ensemble des référentiels, ainsi que du traitement des données de types Nomenclatures et Personnes Physiques (PP) pour la constitution des référentiels du même nom. La plateforme technique et le Référentiel des nomenclatures ont déjà été mis en production en 2020, la partie relative aux personnes physiques concernant le contrôle des habitants a été réalisée en 2021. Des tests et un audit de sécurité sont en cours et la mise en service du Référentiel des Personnes Physiques est prévue pour juin 2022.

#### **Projet 1089 – MS Cloud : Déploiement d'Office 365 dans l'administration – (en phase de déploiement)**

La solution collaborative Office 365 a été déployée pour tous les services de l'administration cantonale (migration de la messagerie et mise à disposition de la nouvelle suite de logiciels bureautiques).

#### **Projet 0693 – MS Cloud : Pilote - Communication unifiée - Teams téléphonie – (en phase de déploiement)**

A la suite du mandat qui lui a été fixé par le Conseil d'Etat, le SITel a entrepris de déployer une solution unique pour la communication unifiée au sein de l'Etat de Fribourg. La première étape de ce projet a consisté à déployer la solution Cisco Jabber sous forme de pilote à certains services, avant son extension aux autres services en raison de la crise du COVID-19. La solution Teams a par la suite été déployée à l'ensemble de l'administration cantonale, à l'exception principale des Autorités Judiciaires et de la Police cantonale, planifiés pour 2022.

#### **Projet 0811 – Statistiques BW/4 – (en phase de conception)**

La solution SAP BW4/Hana, qui remplace SAP BW7.5, est une plateforme de Datawarehouse centrale pour le reporting de l'Etat de Fribourg. L'étude en cours doit se terminer début 2022.

#### **5.5.4 L'administration 4.0 place l'humain au centre de la réflexion technologique**

### **Projet 0543 – HAE : S2P – (en phase de déploiement)**

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme HAE et vise à remplacer la solution de gestion administrative du segment secondaire professionnel (écoles professionnelles, Service de la formation professionnelle et Institut agricole de Grangeneuve). Sa réalisation a débuté en mars 2021 et son déploiement s'achèvera en 2024.

### **Projet 0686 – EDU : S1 – (en phase de déploiement)**

Pour l'école obligatoire, la solution administrative cantonale ISA a été déployée à l'ensemble des établissements scolaires depuis la rentrée 2021. Le projet est étendu sur le premier semestre 2022 afin de mettre en place des modules complémentaires planifiés.

### **Projet 0785 – SuccessFactors remplacement ProRecrute – (en phase de déploiement)**

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme SAP à l'Etat de Fribourg. Il consiste à remplacer l'application de recrutement ProRecrute par la solution SAP Successfactor pour l'ensemble des services. Cette solution est en

production depuis octobre 2021. Les services doivent donc terminer les recrutements en cours avec ProRecrute avant fin 2021 et utiliser SuccessFactors pour tous les nouveaux recrutements. Ce projet sera terminé début 2022.

## 5.6 Exploitation

Les efforts destinés à industrialiser et à assurer la qualité des activités répétitives de l'exploitation se sont poursuivis en 2021, grâce à l'augmentation des travaux d'arrière-plan pilotés automatiquement et à l'automatisation de la production des infrastructures de base destinées à héberger les solutions applicatives (serveurs). Afin de permettre à toute l'administration de continuer ses activités malgré les contraintes liées à la crise sanitaire, le SITel a mobilisé toutes les ressources nécessaires pour fournir le service attendu lors d'une crise majeure. A cette occasion, le mode de fonctionnement adapté en 2020 a été maintenu.

Tant pour la messagerie que pour la suite de logiciels bureautiques Microsoft 365, la gestion directe par l'éditeur des mises à jour permet à chacun de bénéficier des dernières fonctionnalités et des correctifs de sécurité. La gestion des téléphones fixes a été fortement réduite grâce au déploiement de la solution Teams.

Le déménagement du centre de calcul vers les nouveaux locaux de l'Etat de Fribourg, essentiel pour permettre la transformation digitale de l'Etat, s'est passé sans interruption de service pour les utilisateurs et utilisatrices. Grâce au déploiement d'un nouveau portail début juin, le nombre d'appels au Service-Client a significativement baissé, ce qui lui a permis de traiter plus efficacement et plus rapidement les sollicitations des différents bénéficiaires, dans un contexte où les changements entraînent une augmentation des sollicitations.

### 5.6.1 Demandes et incidents

- > Le nombre total des demandes a augmenté de 20,5 % en 2021, à un niveau un peu inférieur à celui de 2019.
- > Le nombre d'incidents a quant à lui augmenté de 5 %.
- > Le nombre des incidents identifiés grâce à des mesures de surveillance automatique a baissé de 20 %, tandis qu'on observe une augmentation de 13,8 % des incidents déclenchés par les utilisateurs.

Indicateur	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec*	2021	2020
Demandes	2855	2161	2462	1775	1744	2162	2330	2616	2728	2097	2151	846	25 927	21 548
Incidents	2138	2234	2093	1716	1619	1488	1396	1576	1780	1323	1647	587	19 597	18 664
Inc. Auto.	705	716	756	634	678	589	646	512	694	517	561	289	7 297	9 898
Inc. utilisat.	842	934	874	624	558	740	774	1074	1261	848	1053	439	10 021	8 803

\* Données au 13.12.21 : Le cycle de vie des tickets fait que les valeurs des indicateurs peuvent dépendre du jour de référence.

> *Demandes* : nombre de demandes de prestations standards par mois (par exemple, une demande de matériel)

> *Incidents* : nombre d'incidents par mois (par exemple, un logiciel qui ne fonctionne pas)

> *Inc. Auto* : le nombre d'incidents détectés automatiquement via les mesures proactives de surveillance

*Inc. utilisat* : le nombre d'incidents signalés par les utilisateurs et utilisatrices de l'Etat de Fribourg. Cette catégorie n'inclut pas les incidents provenant du guichet de cyberadministration ni celle des incidents provenant du Service de l'emploi (pas traités par le Service-Client de l'Etat).

### 5.6.2 Satisfaction des utilisateurs et utilisatrices

La satisfaction des utilisateurs et utilisatrices quant au traitement de leurs sollicitations, pour ceux et celles qui ont choisi de l'évaluer, est restée stable, à un niveau élevé avec une moyenne annuelle de 4,63 sur une échelle de 1 à 5.

La note de 3 correspond à un niveau de satisfaction considéré comme neutre.

Indicateur	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec*	2021	2020
Satisfact.	4,71	4,52	4,55	4,57	4,76	4,75	4,64	4,64	4,59	4,6	4,6	4,67	4,63	4,68

\* Données au 13.12.21

> En 2021, la note de 1 a été choisie par les utilisateurs et utilisatrices pour 3,3 % des évaluations, tandis que les notes de 4 et 5 représentent 91,9% de l'ensemble de ces évaluations.

### 5.6.3 Rapidité de la prise d'appel

Le passage à un nouveau portail Service-Client permet aux utilisateurs et utilisatrices de saisir et de suivre directement leurs sollicitations d'assistance. Dans ce contexte, les appels téléphoniques sont réservés aux pannes pressantes et les effectifs dévolus à cette activité ont été adaptés. Le nombre total d'appels a donc diminué, comme escompté, et représente encore 58,7 % de ceux reçus en 2020. Malheureusement, la crise COVID-19 a continué à avoir un impact sur la qualité du Service-Client du SITel en 2021.

Dans le cadre du projet du guichet virtuel de cyberadministration, les temps de prise en charge des appels ont été améliorés au quatrième trimestre.

Indicateurs	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec*	2021	2020
Appels	2813	2887	2464	1626	1371	1311	1121	1345	1185	809	860	309	18101	30859
<30 sec	660	504	805	777	606	593	694	739	610	529	577	218	7312	14612
Ratio (en %)	23,5	17,5	32,7	47,8	44,2	45,2	61,9	54,9	51,5	65,4	67,1	70,6	40,2	51,6

\* Données au 13.12.21

> Appels : nombre total d'appels téléphoniques par mois

> <30 sec : nombre total d'appels téléphoniques par mois pris en charge en moins de 30 secondes

> Ratio : proportion d'appels pris en charge en moins de 30 secondes par rapport au nombre total d'appels

### 5.6.4 Automatisation des traitements répétitifs

Les efforts d'automatisation entrepris depuis plusieurs années continuent à porter leurs fruits et se poursuivront en 2022. Le nombre de travaux d'arrière-plan lancés automatiquement a augmenté de 330 % entre 2021 et 2020.

En particulier, les travaux d'arrière-plan de SAP et les transferts de fichiers sont pilotés par les outils centraux depuis début mars.

Indicateur	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec*	2021	2020
Batches	80 621	71 061	216 660	280 682	297 943	290 884	304 179	296 234	295 155	301 328	320 256	81 319	2 836 321	861 328

\* Données au 13.12.21

> Batches : nombre de travaux automatiques d'arrière-plan lancés chaque mois par le système d'ordonnancement

## 6 Service du cadastre et de la géomatique (SCG)

Chef de service et géomètre cantonal : François Gigon

### 6.1 Activités (activités courantes, événements particuliers, bilan, priorités, activités PRINCIPALES du service durant l'année en revue)

Durant l'année sous revue, le SCG a poursuivi la mise en œuvre du programme de la mensuration officielle ainsi qu'adopté la stratégie OGD pour des géodonnées libre d'accès.

### 6.2 Mensuration officielle (MO)

La mensuration officielle livre des géodonnées qui définissent la propriété foncière et constituent la base des autres informations géographiques. Les objectifs en la matière sont définis dans la convention-programme 2020-2023 conclue entre la Direction fédérale des mensurations cadastrales et le Conseil d'Etat. Les objectifs portent principalement sur l'acquisition et la mise-à-jour des géodonnées de la MO.

Les géodonnées de la mensuration officielle sont librement accessibles par le biais du géoportail geo.fr.ch. Elles sont également consultables sur le portail cartographique map.geo.fr.ch, thème Mensuration officielle.

## 6.2.1 Cadastration

Le secteur cadastration contribue à l'acquisition et à la mise à disposition des géodonnées de la MO. A ce titre, il a connu une activité soutenue en 2021, rythmée par les projets suivants :

- > le premier relevé qui consiste à saisir les éléments de la mensuration officielle dans les régions qui en sont dépourvues ;
- > le renouvellement qui consiste à modifier et compléter les éléments d'une mensuration officielle pour les adapter aux exigences de qualité actuelles ;
- > la mise à jour périodique et l'adaptation au modèle de données qui permettent d'actualiser certaines couches d'information, d'en améliorer la qualité et la conformité au modèle de données.

Des géodonnées entièrement numériques et dotées de foi publique garantissent la propriété foncière et offrent au contribuable une base de qualité pour nombre de requêtes.

Le Tableau 1 représente la répartition des standards de qualité des géodonnées de la mensuration officielle reconnues par la Direction fédérale des mensurations cadastrales par rapport à la surface du Canton de Fribourg.

Standard de qualité	Surface [%]
MO93 (géodonnées conformes aux directives fédérales en vigueur)	47 %
NP (géodonnées conformes aux directives fédérales de 1919, seront l'objet d'un renouvellement)	30 %
NP ps (géodonnées conformes aux directives cantonales d'avant 1919, sont l'objet d'un premier relevé)	1 %
Graphique (plans graphiques conformes aux directives fédérales de 1919, sont l'objet d'un premier relevé)	17 %
Lacs	5 %

### 6.2.1.1 Premiers relevés (PR)

L'achèvement des entreprises de PR est la priorité du secteur cadastration. Il s'agit d'obtenir les données cadastrales numériques sur l'entier du territoire cantonal afin de permettre l'introduction du registre foncier fédéral.

Sept entreprises de mensuration ont été reconnues par la Direction fédérale des mensurations cadastrales durant l'année sous revue pour une surface totale de 2 863 ha :

- > Autigny lots 3 à 5, surface de 622 ha ;
- > Corbières, secteur Villarvolard lot 1, surface de 601 ha ;
- > Prez, secteur Prez-vers-Noréaz lot 2, surface de 448 ha ;
- > Courtepin, secteur Wallenried lots 2a et 2b, surface de 372 ha ;
- > Chénens lot 3, surface de 394 ha ;
- > Châtillon lot 2 ; Estavayer-le-Lac, secteur Font lot 3 ; Lully, secteur Bollion lot 2 et secteur Seiry lot 1 ;  
Cheyres-Châbles, secteur Cheyres lot 5 et secteur Châbles lot 3, surface totale de 426 ha.

Actuellement, 29 490 ha ou 17 % de la superficie du territoire cantonal, restent en travail auprès des bureaux privés de géomètres. Cela représente douze entreprises de mensuration.

Durant l'année sous revue, quatre entreprises de mensuration ont été déposées au Registre foncier en vue de leur mise en vigueur. Le registre foncier fédéral a été introduit pour l'entreprise de mensuration de Massonnens lot 1, d'une surface de 429 ha. Onze entreprises sont l'objet de la procédure de reconnaissance auprès du RF dans le but d'introduire le registre foncier fédéral. En outre, neuf entreprises de mensuration reconnue par la Confédération sont prêtes à être déposées au RF.

### 6.2.1.2 Renouveaulement (REN)

Les travaux de renouvellement visent à remplacer les œuvres cadastrales établies à titre provisoire dans les années 1980 et 1990. Ils permettent de répondre aux exigences de précision et de fiabilité du standard de qualité fédéral MO93.

Les deux projets pilotes initiés en 2019 ont été vérifiés durant l'année sous revue en prévision de leur mise à l'enquête publique.

En sus des trois entreprises qui sont en cours de réalisation, quatre nouvelles entreprises de renouvellement ont été attribués pour une surface totale de 3 568 ha et un montant total avoisinant CHF 4,4 Mio :

- > Châtel-St-Denis lot 6, surface de 1 300 ha ;
- > Ueberstorf lot 2, surface de 1 611 ha ;
- > Belmont-Broye lot 5, secteur Léchelles, surface de 97 ha ;
- > Estavayer lot 9, secteur Vuissens, surface de 560 ha.

### 6.2.1.3 Mise à jour périodique (MPD)

Les deux lots de MPD qui couvrent une surface de 11 712 ha au centre du canton ont été achevés et reconnus par la Direction fédérale des mensurations cadastrales.

Le lot de MPD du district de la Glâne qui couvre une surface de 3 564 ha est sur le point d'être terminé. Deux lots de MPD ont été initiés en 2021 dans les districts du Lac et de la Gruyère. Ils couvrent respectivement des surfaces de 3 978 ha et de 5 093 ha.

La première MPD est planifiée sur une surface de 55 300 ha. 38 % sont achevés et 17 % sont actuellement en travail. Pour rappel, la MPD permet d'actualiser les données pour lesquels aucun système d'annonce n'est organisé.

#### 6.2.1.3.1 Levé de la délimitation de la forêt et réduction des lisières forestières

Les limites forestières représentent un enjeu important dans le contexte de la mise à jour périodique. En étroite collaboration avec le Service des forêts et de la nature (SFN), plusieurs mandats qui visent à obtenir la géodonnée des limites forestières statiques ont été attribués :

- > levé de 743 km de lisières forestières par des bureaux privés d'ingénieurs géomètres ;
- > traitement de ces mêmes 743 km de lisières forestières par des bureaux privés d'ingénieurs forestiers ;
- > détermination sur la base de géodonnées de 384 km de lisières forestières en région d'estivage par des bureaux privés d'ingénieurs forestiers.

Ces mandats permettront d'intégrer la géodonnée des limites forestières statiques lors des prochains lots de MPD et de l'inscrire au cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière.

## 6.2.2 Conservation

Le secteur conservation garantit la mise à jour permanente de la mensuration officielle et des plans du registre foncier. Le secteur conservation garanti l'actualité des géodonnées de la MO et édicte les directives de la MO.

### 6.2.2.1 Mise à jour permanente

Le secteur conservation a validé 2 670 dossiers établis par les ingénieurs géomètres brevetés dans un contexte de partenariat public-privé. Il s'agit principalement de plus de 630 verbaux de modification de limites foncières, de 455 verbaux techniques et de plus de 1 585 dossiers de cadastration ou de radiation de bâtiments. En outre, le secteur a saisi près de 350 projets de bâtiments dans le jeu de données de la mensuration officielle.

### 6.2.2.2 Harmonisation des jeux de données de la MO et du RegBL

Durant l'année écoulée, ce projet d'harmonisation a été achevé. Le SCG tient à remercier les différents intervenants de leur fructueuse collaboration qui a conduit au succès de ce projet. Il s'agit notamment des communes, du Service de la statistique, de l'OFS et des ingénieurs géomètres brevetés.



---

Afin de garantir de manière pérenne l'harmonisation des jeux de données et la qualité du registre cantonal des bâtiments et des adresses, un contrôle régulier des données et la correction de 3 % d'entre elles seront entrepris.

Pour rappel, ce projet a permis d'harmoniser les jeux de données des bâtiments qui existent dans la MO et dans le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL). Ce projet a été l'élément déclencheur de la mise en place du registre cantonal des bâtiments et des adresses (RegBAFR). Celui-ci est utilisé par différentes unités administratives et est librement accessible au travers du portail cartographique map.geo.fr, thème Localisation.

#### 6.2.2.3 Harmonisation des limites territoriales avec les Cantons de Berne et Vaud

L'harmonisation de la limite cantonale avec le canton de Berne a été achevée durant l'année écoulée. Les travaux portaient sur 136 kilomètres de la limite territoriale.

L'harmonisation de la limite cantonale avec le canton de Vaud se poursuit au gré des projets de mensuration en cours. Pour l'heure, environ 10 % de la limite territoriale ont été harmonisés sur les quelques 300 kilomètres qu'elle compte.

Rappelons que les limites territoriales englobent les frontières nationales, les limites des cantons et celles des districts ainsi que des communes. Le tracé de ces limites territoriales est censé être identique entre entités voisines.

L'émergence de portails cartographiques laisse apparaître un certain nombre de divergences et d'incohérences entre les géodonnées.

#### 6.2.2.4 Préparatifs en vue du rattachement de Clavaleyres

Durant l'année sous revue et en collaboration étroite avec ses homologues bernois, le SCG a préparé le rattachement de la commune de Clavaleyres (BE) au canton de Fribourg puis sa fusion avec la commune de Morat.

La fusion, effective au 1<sup>er</sup> janvier 2022, concrétise ainsi le transfert d'un territoire de 100 ha du canton de Berne au canton de Fribourg, processus suffisamment rare pour être signalé ici.

#### 6.2.2.5 Archivage et historisation

Les données de la mensuration officielle revêtent un caractère historique en termes de patrimoine culturel. Les plans et cartes historiques sont mis en valeur au travers du portail cartographique map.geo.fr, thème Cartes historiques.

Durant l'année écoulée, le SCG a inventorié les plans graphiques du registre foncier qui sont caducs. Ces plans sont pour l'heure archivés dans les bureaux du registre foncier ou au Service. Un mandat a été attribué à une entreprise spécialisée afin de numériser ces plans graphiques.

En outre, les plans graphiques de mensurations fédérales anciennes, les plans d'ensembles couleur ainsi que les plans topographiques du début du XX<sup>e</sup> siècle peuvent dorénavant être consultés sur le portail cartographique.

### 6.2.3 Géomatique

Le secteur géomatique appuie la section Mensuration officielle en contribuant au traitement, à la représentation et à la diffusion des géodonnées de la MO. En ce sens, il gère la base de données de la mensuration officielle (BDMO) et le cadastre des biens-fonds DSK2.

A la fin de l'année 2021, les géodonnées de la MO sont gérés de façon numérique pour environ 134 000 ha de la superficie du territoire cantonal.

Durant l'année écoulée, la BDMO a été complètement migrée, aussi bien l'environnement applicatif que de la base de données. Cette migration permet ainsi au Service d'envisager la gestion des géodonnées de la mensuration officielle sous les meilleurs auspices en profitant des plus récentes solutions informatiques métiers.

L'application FRICAD, qui assure la gestion administrative et géographique des entreprises de mensuration officielle, a été mise en production. Cet outil, basé sur des solutions éprouvées au sein du SCG, a permis de centraliser pléthore de documents jusqu'alors dispersés. La composante géographique de l'application facilite la diffusion des géodonnées sur le portail cartographique.



---

Parallèlement à ce qui précède, les axes de développements ont été maintenus sur les systèmes informatiques de la mensuration officielle, à savoir :

- > nouveautés : rajout de nouvelles données et fonctionnalités essentielles ;
- > adaptations : satisfaire les utilisateurs et se conformer aux modèles de données ;
- > optimisations : confort d'utilisation ;
- > maintenance : soutien aux utilisateurs (internes et externes).

#### 6.2.3.1 Interface entre la mensuration officielle et le registre foncier (iMO-RF)

L'interface entre la mensuration officielle et le registre foncier a été mise en production le 16 août 2021. Les données descriptives de chaque immeuble sont depuis lors transférées automatiquement selon un modèle normé, vers le système Capitastra du RF. Les ressources qui étaient précédemment dévolues au travail de retranscription manuelle des verbaux établis par les ingénieurs géomètres brevetés, sont désormais libérées.

L'introduction de l'i-MO/RF contribue au développement de l'administration 4.0 et accroît l'actualité des données diffusées à la population.

#### 6.2.4 Révision des bases légales de la géoinformation

La législation sur la mensuration officielle date de 2003. Elle a été modifiée de manière ponctuelle à plusieurs reprises entre 2008 et 2016. Au cours des deux dernières décennies, les besoins des utilisateurs ainsi que les techniques de travail ont fortement évolué. De plus, la législation fédérale en la matière a subi une mue pour s'articuler autour de la loi sur la géoinformation. Ceci, combiné à la récente décision du Conseil d'Etat d'accorder la gratuité des géodonnées de la MO, a conduit le Service à initier la révision totale de la législation cantonale précitée.

Pour mener à bien ces travaux, un groupe de travail composé de représentant-e-s de l'association des communes fribourgeoises, de l'association fribourgeoise des géomètres, du registre foncier et de la Direction des finances a été créé.

A la fin de l'année 2021, les travaux de deuxième lecture battaient leur plein.

La législation révisée accompagnera les professionnels de la géoinformation durant les prochaines décennies. A ce titre, les travaux de révision visent les objectifs suivants :

- > Offrir la flexibilité requise pour adopter rapidement certaines évolutions ;
- > Répondre aux besoins des utilisateurs, notamment en termes de diffusion des données et d'optimisation de certaines procédures ;
- > Permettre aux professionnels de disposer et d'utiliser en temps opportun les moyens techniques et l'infrastructure adéquats.

### 6.3 Centre de compétences du système d'information du territoire (CCSIT)

Le CCSIT offre des prestations transversales dans le domaine de la géoinformation et des SIG pour les services de l'Etat de Fribourg. Il supervise l'évolution et assure le bon fonctionnement du portail cartographique du canton de Fribourg [map.geo.fr.ch](http://map.geo.fr.ch), sa réalisation la plus visible. Cette plateforme d'information propose un accès à plus de quatre cents géodonnées ainsi qu'aux métadonnées qui y sont associées. Ces géodonnées sont regroupées dans vingt-trois cartes thématiques, dont trois nouvelles : « Ecoles », « Energie » et « Enfance et jeunesse ». Parmi les informations publiées durant l'année sous revue, on peut relever les nouvelles données altimétriques, les forages et sondages, l'état des données MO digitales ainsi que les secteurs de protection du patrimoine.

#### 6.3.1 Projets et réalisations

##### 6.3.1.1 Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF)

La solution fribourgeoise du cadastre RDPPF ([cadastre.ch/fr](http://cadastre.ch/fr)) publie désormais les dix-sept RDPPF de manière exhaustive sur l'ensemble des 128 communes du canton.

Deux nouvelles restrictions ont été publiées en 2021, les réserves forestières et les zones réservées. D'importants travaux d'acquisition sont en cours pour les géodonnées « limites forestières statiques », « distances par rapport à la

---

forêt » et « espace réservé aux eaux » tandis que plusieurs mandats ont été attribués dans l'optique de faciliter la légalisation des « zones de protection des eaux » qui ne sont pas encore en vigueur.

Plusieurs améliorations ont été apportées et les insuffisances relevées lors de la mise en ligne en 2020 ont été corrigées.

Concrétisant la convention-programme conclue avec la Confédération, le canton de Fribourg a élaboré son rapport de phase « Concept de développement 2020–2023 », qui a été approuvé. Ce dernier prévoit notamment le développement de nouvelles fonctionnalités comme la publication de restrictions en cours de modification, avec ou sans effets juridiques anticipés, ainsi que l'utilisation du cadastre RDPPF comme organe officiel de publication.

#### 6.3.1.2 Infrastructure et logiciels

Le CCSIT administre l'infrastructure du système d'information du territoire (SIT) et propose aux services de l'Etat de Fribourg des solutions logicielles pour la gestion et l'exploitation de leurs géodonnées. Dans ce contexte, deux projets-phares ont été menés en 2021 :

- > le remplacement d'ArcGIS Desktop par ArcGIS Pro et
- > la mise en place d'ArcGIS Enterprise.

L'introduction d'ArcGIS Pro a entraîné l'organisation de cours de formation pour plus d'une centaine d'utilisateurs ainsi que des réflexions sur l'abandon, la migration ou le nouveau développement de vingt-cinq applications spécifiques.

ArcGIS Enterprise est une nouvelle plateforme de publications de contenus géographiques qui est mise à disposition des Services de l'Etat de Fribourg. Elle leur permet de créer et de partager sur internet des géodonnées, des cartes, des applications, des tableaux de bords, etc. Durant l'année écoulée, l'infrastructure dédiée a été mise en place, les premières applications ont été élaborées et environ vingt-cinq spécialistes ont été formés.

#### 6.3.1.3 Open Government Data (OGD) et géoportail

Après avoir renoncé à tous les émoluments pour la diffusion de ses géodonnées, l'Etat de Fribourg a pu concrétiser l'adoption d'une stratégie OGD pour les géodonnées. L'OGD est une philosophie qui encourage l'utilisation, la réutilisation et la diffusion des données publiques en les proposant gratuitement en libre-service et avec un minimum de restrictions d'utilisation.

A Fribourg, ces géodonnées sont proposées via le nouveau géoportail [geo.fr.ch](http://geo.fr.ch), une application web permettant de rechercher des géodonnées, d'y accéder via des services web standardisés ou de les télécharger. A la fin 2021, l'offre s'élevait à un peu plus de 400 géodonnées, à savoir toutes celles qui sont consultables sur le portail cartographique.

Le géoportail étant une réalisation novatrice qui a fait l'objet de plusieurs présentations auprès du Groupe spécialisé Esri des cantons et de la Confédération ainsi que lors de la conférence francophone [Live] SIG 2021.

#### 6.3.1.4 Projets et géodonnées des services

Le CCSIT a contribué à de nombreux projets des Services de l'Etat. Nous nous limitons ici à citer quelques projets en guise d'illustration de leur diversité :

- > SEn : Admissibilité des sondes géothermiques ;
- > SPC : Passages pour piétons / Inspection des ouvrages d'art ;
- > SCG : Production des courbes de niveau / Suivi des modifications et enquête publique numérique de la MO ;
- > ECAB : Stratégie SIG / SIBAT – système d'information des bâtiments.

Les services compétents ont collecté et valorisé de nouvelles géodonnées dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de la mobilité, des routes cantonales, des bâtiments de l'Etat, de l'agriculture, de la forêt, de la géologie, de la mensuration officielle, de l'énergie, du patrimoine, de l'enfance et de la jeunesse ainsi que des écoles.

Ces informations contribuent à enrichir les bases de données géographiques du SIT et à améliorer notre connaissance du territoire fribourgeois.

### 6.3.2 Coordination et collaboration

Durant l'année sous revue, le directoire de l'Office fédéral de topographie swisstopo a rendu visite à une délégation du Conseil d'Etat et des Services de l'administration cantonale concernés par la géoinformation. La collaboration avec les Cantons, la stratégie suisse pour la géoinformation, les géoregistres, la MO ainsi que le sous-sol géologique représentent les thématiques qui ont été abordées lors de cette rencontre fort enrichissante.

Le CCSIT collabore aux projets de la Conférence des services cantonaux de la Géoinformation et du Cadastre (CGC). En 2021, trois nouvelles géodonnées ont été publiées sur l'infrastructure d'agrégation des cantons geodienste.ch tandis que plusieurs modèles de géodonnées minimaux pour des géodonnées de base de droit fédéral ont été analysés et/ou adoptés par les services compétents à la suite d'une consultation, d'une adaptation ou d'une entrée en vigueur.

Associé à ses partenaires, le CCSIT a proposé aux utilisateurs cantonaux plusieurs opportunités de formation continue. Le portail cartographique, le géoportail et le cadastre RDPPF ont été présentés à diverses occasions, par exemple aux membres de geosuisse fribourg. Des représentants du CCSIT ont participé à diverses rencontres technologiques dédiées aux solutions SIG standards de l'Etat de Fribourg ou à la gestion des métadonnées. Enfin, le CCSIT a contribué à l'organisation de la Journée romande de la géoinformation, qui a réuni 600 spécialistes le 23 novembre 2021 au SwissTech Convention Center à Lausanne.

## 7 Registre foncier (RF)

Les conservatrices des Registres fonciers sont, par district : Claire-Lise Reichen (Broye), Denise Jan (Glâne), Séverine Doutaz (Gruyère), Johanna Mayer-Ladner (Lac), Monique Gobet (Sarine), Karin Stäger (Singine), Anita Bulliard (Veveyse).

### 7.1 Activités

Le Registre foncier est un service public chargé de valider juridiquement les modifications de la propriété immobilière, des droits fonciers (servitudes, charges foncières, annotations et mentions) et des droits de gage immobiliers (hypothèques et cédules hypothécaires). Il communique également l'état des droits en relation avec les immeubles. Il comprend le journal, le grand livre, le plan, l'état descriptif et les pièces justificatives.

Les activités principales des sept bureaux sont : la tenue de différents documents sur papier ou au moyen de l'informatique, la communication d'informations et de renseignements (publicité du registre foncier), l'introduction du registre foncier fédéral, le traitement de dossiers de remaniement parcellaire et l'informatisation du registre foncier, la procédure d'épuration publique des droits, la conservation et la numérisation des pièces justificatives sur papier.

En tant qu'autorité fiscale, les bureaux perçoivent des droits de mutation, des droits sur les gages immobiliers ainsi que l'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole.

#### 7.1.1 Tenue du registre foncier

La tenue du registre foncier s'effectue sur la base de réquisitions qui sont enregistrées chronologiquement dans le journal, puis contrôlées formellement et juridiquement et, enfin, inscrites dans le grand livre.

Les Registres fonciers ont enregistré 34 538 réquisitions (33 064 en 2020) concernant 110 491 immeubles (113 453 en 2020).

Les conservatrices vérifient si les conditions légales à l'inscription des réquisitions sont respectées et se prononcent sur l'admission, la suspension, le retrait ou le rejet des réquisitions. Un peu plus de 2100 réquisitions imparfaites ont été suspendues et 707 décisions de rejet ont été prononcées concernant 1115 réquisitions (1080 en 2020).

Les conservatrices sont compétentes pour instrumenter les actes constitutifs de droits de gage immobiliers destinés à garantir les prêts accordés, à titre d'aide, aux exploitations agricoles. 120 actes ont été instrumentés.

---

Des émoluments sont perçus pour le traitement des réquisitions. Le total des émoluments facturés s'est élevé à 11 636 152 francs (9 803 118 francs en 2020). Les conservatrices statuent sur les réclamations.

### 7.1.2 Informations et communications

Le Registre foncier informe, sur requête ou d'office, sur l'état des droits relatifs aux immeubles et publie les acquisitions de propriété immobilière.

Sur requête de personnes qui justifient un intérêt, les bureaux délivrent des extraits officiels du registre foncier, sous forme papier, attestés par la conservatrice, l'adjoint ou l'adjointe. 11 871 commandes d'extraits ont été enregistrées (11 672 en 2020) concernant 18 985 immeubles (20 720 en 2020).

Les bureaux fournissent régulièrement divers renseignements en relation avec le contenu du registre (attestations sur l'existence ou l'absence de droits inscrits, réponses à des questions fiscales liées à une opération, etc.) ou ayant une portée plus générale, d'ordre civil ou fiscal, dans le domaine immobilier. Ces informations sont données soit « au guichet », par courrier, courriel ou téléphoniquement.

Les bureaux établissent des avis obligatoires découlant de l'article 969 du Code civil. A titre d'exemple, les bénéficiaires de droit de préemption annoté sont informés sur le transfert de la propriété à un tiers.

Les bureaux communiquent aux services administratifs cantonaux et communaux les informations nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches. Le nombre d'avis établis varie en fonction du nombre et du type de réquisitions traitées.

Les acquisitions de propriété immobilière inscrites au grand livre font l'objet d'une publication dans la Feuille officielle, à raison d'une à deux fois par mois. 6269 acquisitions de propriété immobilière ont été publiées.

### 7.1.3 Etablissement du Registre foncier fédéral

Au 31 décembre, le canton de Fribourg compte 33 228 immeubles pour lesquels le Registre foncier fédéral n'est pas encore établi, soit environ 14,8 % du total des immeubles (224 001). Les travaux de mensuration officielle (premiers relevés) dirigés, vérifiés et coordonnés par le Service du cadastre et de la géomatique (SCG) doivent précéder l'établissement du Registre foncier fédéral. Une fois ces travaux terminés et mis à l'enquête, les documents formant le « cadastre transitoire », nécessaires à la procédure d'établissement du Registre foncier fédéral, sont déposés dans les bureaux de registre foncier respectifs.

Les bureaux de registre foncier établissent alors des documents, respectivement une base de données pour chaque immeuble, conformes aux prescriptions et munis des effets prévus par le droit fédéral. Ils effectuent une épuration des droits avec le concours des propriétaires. Dans le cadre de cette procédure, les conservatrices sont compétentes pour instrumenter des actes authentiques nécessaires à la constitution de nouveaux droits. Les nouvelles données sont ensuite enregistrées sur support informatique.

Au terme des travaux d'établissement du Registre foncier fédéral, comprenant une mise à l'enquête finale, la conservatrice décide de la mise en vigueur du Registre foncier fédéral et de la nouvelle mensuration parcellaire. Les anciens documents, appelés « cadastres cantonaux » sont archivés.

En cours d'année, le Registre foncier fédéral de la commune de Massonnens est entré en vigueur.

Au 31 décembre, la procédure d'établissement du Registre foncier fédéral était en cours pour les communes/parties de communes suivantes :

- > District de la Broye : Cheiry (secteur Chapelle) ; Montagny (secteur Montagny-la-Ville ; secteur Montagny-les Monts) ;
- > District de la Glâne : Villaz (secteur La Folliaz, Lussy ; secteur La Folliaz, Macconnens ; secteur La Folliaz, Villarimboud) ; Chapelle ; Rue (secteur Gillarens ; secteur Promasens) ;
- > District de la Gruyère : La Roche ; Corbières (secteur Villarvolard) ; Hauteville (solde secteur 12) ;
- > District du Lac : Courtepin (secteur Wallenried) ;

- 
- > District de la Sarine : Avry (secteur Avry-sur-Matran ; secteur Corjolens) ;
  - > District de la Singine : Plaffeien (lot 1a) ;
  - > District de la Veveyse : Le Flon (secteur Bouloz ; secteur Porsel).

Les communes/parties de communes, pour lesquelles le « cadastre transitoire » devra encore être déposé auprès des registres fonciers, sont les suivantes :

- > District de la Broye : Cheyres-Châbles (secteur Cheyres lot 4) ; Belmont-Broye (secteur Léchelles ; secteur Chandon) ; Ménières (lot 3) ;
- > District de la Glâne : Auboranges ; Torny (secteur Middel ; secteur Torny-le-Grand) ; Villorsonnens (secteur Chavannes-sous-Orsonnens ; secteur Granges-la-Battiaz ; secteur Orsonnens ; secteur Villargiroud ; secteur Villarsiviriaux) ;
- > District de la Gruyère : Haut-Intyamou (secteur Albeuve ; secteur Lessoc ; secteur Montbovon ; secteur Neirivue) ; Jaun (secteur 12) ; Val-de-Charney (secteur Charney 12) ;
- > District de la Sarine : Autigny ; Chénens ; Cottens ; Gibloux (secteur Le Glèbe, Estavayer-le-Gibloux ; secteur Le Glèbe, Rueyres-Saint-Laurent ; secteur Le Glèbe, Villarod ; secteur Le Glèbe, Villarsel-le-Gibloux) ; La Brillaz (secteur Lentigny ; secteur Lovens ; secteur Onnens) ; Neyruz ;
- > District de la Singine : Plaffeien (lot 2).

Les travaux d'établissement du Registre foncier fédéral chargent particulièrement le personnel responsable d'effectuer les travaux courants. En outre, une collaboration entre les Registres fonciers et le Service du cadastre et de la géomatique est indispensable pour mener à terme ces entreprises importantes. Cette collaboration vise à garantir une concordance entre l'état juridique des immeubles au registre foncier et les données de la mensuration officielle (le plan). Elle doit permettre d'assurer, aux personnes qui accèdent aux informations des Registres fonciers et/ou du Service du cadastre et de la géomatique, une consultation fiable des données des immeubles.

#### 7.1.4 Procédure d'épuration publique

L'art. 976a du Code civil, introduit le 1<sup>er</sup> janvier 2012, permet de procéder, dans un périmètre déterminé, à une épuration publique des servitudes, des annotations et des mentions qui sont devenues caduques ou lorsque la situation est devenue incertaine des suites de changement dans les relations de fait ou de droit.

En 2021, il n'y a eu aucune procédure d'épuration publique.

#### 7.1.5 Remaniements parcellaires

Pour permettre la construction de nouvelles routes publiques (nationales, cantonales ou communales), une réorganisation de la propriété foncière est nécessaire. Cette réorganisation s'effectue notamment sous la forme de « remaniement parcellaire ». Le registre foncier contrôle et complète les données contenues dans les documents qui composent le « cadastre transitoire ». Les droits de gage immobiliers sont ensuite reportés au cadastre transitoire selon le nouvel état de propriété. Des séances de reconnaissance sont organisées et ont lieu avec les propriétaires fonciers. Puis, les nouvelles données sont enregistrées sur support informatique. La mise en vigueur de ces données a lieu après une dernière enquête publique.

- > La commune de Prez (secteur Prez-vers-Noréaz) fait l'objet d'une procédure de remaniement parcellaire par le registre foncier du district de la Sarine.

#### 7.1.6 Informatisation du registre foncier

La saisie des données du registre foncier sur support informatique suit son cours. Au 31 décembre, 195 979 immeubles étaient entièrement informatisés, soit 87,5 % du total des immeubles du canton (224 001).

La numérisation des documents du registre foncier s'est poursuivie dans chaque bureau. 49 012 documents (50 997 en 2020) ont été scannés.

---

## 7.2 Taxation

Outre ses attributions de droit civil, le Registre foncier est l'autorité de taxation en matière de droits de mutation, de droits sur les gages immobiliers et d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole.

### 7.2.1 Droits de mutation et droits sur les gages immobiliers

Ils sont prélevés en application de la loi du 1<sup>er</sup> mai 1996 sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers. Le montant total des droits de mutation a été de 52 598 823 francs (41 959 931 francs en 2020) et celui des droits sur les gages immobiliers de 16 882 413 francs (13 478 332 francs en 2020).

### 7.2.2 Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole

Cet impôt est perçu en cas d'aliénation de terrain productif entraînant une diminution de l'aire agricole, conformément à la loi du 28 septembre 1993. Le montant total de cet impôt s'est élevé à 2 480 518 francs (1 896 920 francs en 2020).

### 7.2.3 La Commission d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droits de mutation (CEIM)

Lors de la réunion plénière de la CEIM qui s'est déroulée le 19 novembre 2021 dans les locaux de l'entreprise Element AG, les activités de la Commission ont été passées en revue. Au total, 9 estimations ont été réalisées en 2021 et se sont bien déroulées.

Concernant l'article 1495, Commune de Gibloux, secteur Corpataux-Magnedens, une réclamation a été déposée à la DFIN. Une décision sur réclamation a été rendue, justifiant le prix retenu par la Commission. Un recours a par la suite été déposé par le propriétaire au Tribunal administratif, recours portant sur le calcul de l'IBUS sans prendre en compte la surface de la servitude. La Commission a ensuite rédigé un argumentaire, remis à la DFIN, expliquant différents éléments dont la constitution de la commission, et des détails juridiques confirmant l'estimation.

Une autre réclamation est en cours relatif à l'estimation de l'article 360, Commune d'Attalens.

Concernant les méthodes d'estimation, le Tribunal cantonal retient, selon un arrêt publié sur la taxe sur la plus-value, d'abord une valeur comparative, à défaut une valeur selon les classes de situation.

Les dossiers traités en 2021 sont les suivants :

- > Dossier 331 art. 383 Gibloux, secteur Le Glèbe, Rueyres-st-Laurent
- > Dossier 332 art. 638 Gibloux, secteur Rossens
- > Dossier 333 St-Ursen – dossier annulé
- > Dossier 334 art. 360 Attalens
- > Dossier 335 art. 128 Courvelon
- > Dossier 336 art 4 La Verrerie secteur Le Crêt
- > Dossier 337 art 52 – 136 Ferpicloz
- > Dossier 338 art 2227 – 2228 – 3023 – 3058 Treyvaux

## 7.3 Le secteur informatique des registres fonciers

Rattaché en 2020 au Service de l'informatique et des télécommunications, le responsable informatique des registres fonciers a poursuivi sa mission consistant à planifier, concevoir et administrer l'informatique spécifique aux registres fonciers. Un suppléant technique est formé aux différentes tâches de l'exploitation informatique des applications métier du registre foncier.

Conformément à l'article 23 de l'Ordonnance technique du Département fédéral de justice et police (DFJP) et du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) concernant le registre foncier (RS 211.432.11), les données du grand livre du registre foncier ont été livrées à l'Office fédéral de la justice (OFJ) pour la sauvegarde des données à long terme; de même et conformément à l'article 30a de l'Ordonnance sur le registre foncier (RS 211.432.1) introduit le 1<sup>er</sup> juillet 2020, les données du grand livre du registre foncier ont été livrées à l'Office fédéral de la statistique (OFS), à des fins de statistiques.



---

Le comité informatique, composé de trois conservatrices et du responsable informatique, s'est réuni à six reprises pour piloter l'évolution de l'informatique des registres fonciers. Des membres du comité ont participé à des séances intercantionales du « groupe expertise technique et RF » avec les onze cantons ayant les mêmes solutions métiers (Capitastra et Intercapi) afin d'échanger les expériences et de trouver des synergies pour le développement et la maintenance des progiciels de la tenue du registre foncier informatisé ainsi que dans le but d'améliorer la qualité et de réduire les coûts. Le responsable informatique fait partie du groupe de « suivi informatique du registre foncier » dirigé par l'Office fédéral de la justice, groupe technique constitué de quelques représentants cantonaux des registres fonciers, des fabricants de progiciels et de SIX-Terravis SA. Dans le cadre du projet fédéral initié par l'Office fédéral de la justice (OFJ) pour la mise en place d'un portail de recherche d'immeubles dans le registre foncier au moyen de l'identifiant de personnes en lien avec l'introduction des articles 949b et 949c du Code civil suisse, le responsable informatique des registres fonciers représente les cantons Capitastra dans le comité technique.

### 7.3.1 Livraison de données et consultations des données du registre foncier

Le revenu lié à la mise à disposition des données du registre foncier (émoluments des livraisons de données, de la mise à disposition des données aux géomètres officiels et de la consultation des données par Internet) se monte à 474 672 francs (483 733 francs en 2020), soit une baisse de 1,9 %.

Dans le cadre de la diffusion des données sous forme électronique, 130 livraisons de données ont été exécutées et facturées pour un montant de 50 796 francs (54 152 francs en 2020). La consultation des données par Internet, au moyen de l'application « Intercapi », a augmenté de 3,3 % par rapport à 2020 pour atteindre 192 381 extraits consultés. Les émoluments facturés pour la consultation s'élèvent à 423 876 francs (429 581 francs en 2020), soit une diminution de 1,3 %. Les émoluments encaissés pour la consultation des données des registres fonciers au moyen du portail de renseignement SIX-Terravis se montent à 64 253 francs (40 586 francs en 2020), soit une augmentation de 58,3 %.

D'autre part, la consultation publique et gratuite des données du registre foncier informatisé, par le biais de l'application « RFpublic » (limitée à 100 recherches par session et par jour), se situe à 2 355 152 recherches, ce qui représente une progression de 32,3 % par rapport à 2020.

### 7.3.2 Projets informatiques

Conduit par le responsable informatique des registres fonciers, le projet pour l'implémentation de l'interface standard fédéral – iMO-RF – (interface entre la mensuration officielle et le registre foncier) est achevé et l'interface a été mise en production en août 2021. Cette interface permet l'échange de données entre la mensuration officielle et le registre foncier.

Dans le cadre de la cyberadministration, le projet permettant l'extension des prestations du guichet virtuel de l'Etat de Fribourg avec la commande et la livraison en ligne des extraits d'immeubles du registre foncier a été suspendu en raison du manque de composants logiciels répondant aux exigences de la cyberadministration.

## 7.4 Autres activités

### 7.4.1 Entreprise formatrice

Régulièrement, les registres fonciers accueillent des étudiant-e-s pour des stages de formation ou forment des apprenti-e-s. Trois apprenti-e-s sont actuellement en formation et trois personnes ont pu bénéficier d'un stage auprès de divers bureaux.

### 7.4.2 Association des Conservateurs du registre foncier

L'Association est composée des conservatrices, de leur adjoint ou adjointe et du responsable informatique. Etant donné la situation sanitaire, les six séances de travail n'ont pas pu avoir lieu en plenum. Le but des réunions est de répondre aux questions d'ordre général ou juridique, d'uniformiser la pratique des différents bureaux, d'examiner des projets cantonaux ou fédéraux et d'être informés des développements informatiques. Les conservatrices se réunissent si nécessaire pour répondre notamment à des demandes externes qui peuvent donner lieu à un accroissement des



---

tâches ou à une modification de leur pratique. Elles veillent en outre à la bonne coordination dans la gestion des affaires concernant plusieurs districts.

L'Association a répondu à diverses consultations, notamment à l'avant-projet de loi sur la mobilité (LMob), à l'avant-projet de modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC). Elle a en outre été consultée, via le Conseil d'Etat, sur le projet de révision de l'ordonnance sur le registre foncier (numéro AVS et recherche d'immeubles sur tout le pays).

Dans le courant de l'année, le comité de l'Association a rencontré une délégation de la Chambre des notaires fribourgeois, l'Autorité foncière cantonale ainsi que le comité de l'Association fribourgeoise des géomètres. D'autre part, une conservatrice a poursuivi sa fonction de suppléante auprès de l'Autorité foncière cantonale et dans une commission foncière ad hoc, et elle a participé au groupe de travail chargé de la révision de la loi cantonale sur la mensuration officielle.

Enfin, des conservatrices ont rencontré des chefs ou des employé-e-s d'autres services ou ont participé à des groupes de travail pour discuter de divers objets en relation avec l'activité des registres fonciers. Les services concernés sont notamment le Service du cadastre et de la géomatique, le Service de l'aménagement du territoire et le Service de l'informatique et des télécommunications.

#### 7.4.3 Représentation intercantonale et fédérale

Un membre de l'Association a présidé la Conférence des utilisateurs de Capitastra et a participé aux séances de l'association TerrAudit, à laquelle le canton de Fribourg a adhéré le 1<sup>er</sup> janvier 2020. L'association TerrAudit a pour but la coordination intercantonale et la réalisation d'audits auprès de tiers qui exploitent un portail de renseignements intercantonal pour les données du registre foncier et/ou une plateforme permettant le traitement des transactions électroniques des données avec les offices du registre foncier.

Des membres participent deux fois par an au Colloque des inspecteurs des Registres fonciers de la Suisse romande et du Tessin, qui traite de sujets relevant de la tenue du registre foncier en général. D'autres membres participent au Congrès suisse annuel des conservateurs du registre foncier dont l'ordre du jour repose sur trois volets : l'assemblée générale et statutaire, les informations de l'Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier ainsi que les conférences, suivies de discussions.

### 7.5 Autorité de surveillance du registre foncier

L'Autorité a liquidé les affaires courantes et traité les questions juridiques. Elle a visité tous les bureaux, plus ou moins selon le rythme prévalant avant la pandémie de Covid-19. Pour des raisons épidémiologiques, il n'a été procédé à aucun contrôle d'inscriptions dans les bureaux de la Veveyse et de la Gruyère, ces inspections ayant eu lieu à une période encore incertaine. Des contrôles ont en revanche pu être effectués lors des inspections ultérieures des autres bureaux. L'Autorité a été saisie de 3 recours (5 en 2020). Elle a rendu 5 décisions, toutes en français (3 rejets, 1 retrait, 1 admission). Le traitement d'une affaire est reporté en 2022.

En 2021, l'Autorité de surveillance du registre foncier a été présidée par Mme Bettina Hürlimann-Kaup, professeure à l'Université de Fribourg. M. Pierre-Henri Gapany, avocat, et Mme Catherine Overney, juge au Tribunal cantonal, ont siégé comme membres. Mme Alexandra Jungo et Mme Maryse Pradervand-Kernen, toutes deux professeures à l'Université de Fribourg, de même que M. Jérôme Delabays, juge cantonal, ont fonctionné comme membres suppléants.

La fonction de secrétaire-juriste de l'Autorité a été exercée par Mme Séverine Zehnder, greffière-rapporteuse auprès du Tribunal cantonal

---

## 8 Service de l'Inspection des finances

---

Cheffe de service : Irène Moullet

### 8.1 Activités

#### 8.1.1 Activité courante

L'IF est chargée de la surveillance des finances cantonales. Elle exerce son activité dans le but d'assurer l'application correcte du droit, de l'emploi judicieux et économe des fonds ainsi que de l'exactitude et du bien-fondé des écritures comptables.

Les attributions de l'IF sont fixées dans les articles 48 à 56 de la loi sur les finances de l'Etat du 25 novembre 1994 (LFE) et dans les articles 49 à 52 du Règlement d'exécution de cette loi du 12 mars 1996 (RFE).

Les activités courantes de l'IF sont le contrôle, sous les angles juridique, technique et économique, des caisses et comptabilités de l'Etat ainsi que des établissements subordonnés. En tant que service autonome, rattaché administrativement à la Direction des finances, l'IF est indépendante dans l'exercice de ses activités. Elle ne peut pas se charger de tâches opérationnelles. Elle peut effectuer ses contrôles à l'improviste et en tout temps, de sa propre initiative ou sur mandat du Conseil d'Etat ou de la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil. Elle peut aussi intervenir à la demande d'un membre du Conseil d'Etat pour le contrôle d'une unité administrative de sa propre Direction.

En termes de régularité comptable, il s'agit de s'assurer que l'organisation, les processus de tenue de la comptabilité et d'établissement des comptes sont adéquats. Cet examen conduit à une analyse et une validation des procédures financières clés telles que les salaires, les achats, la facturation ou encore l'octroi de subventions. Il s'agit également d'appréhender le processus d'établissement des comptes et, notamment, le respect des principes définis dans la loi sur les finances de l'Etat.

L'examen de la légalité des dépenses consiste à s'assurer que ces dernières sont engagées conformément à la LFE et aux lois spécifiques, qu'elles respectent les budgets octroyés et qu'elles ont été engagées par des personnes autorisées.

Lors de la planification annuelle de ses contrôles, l'IF détermine, en toute autonomie et indépendance, les cadences de ceux-ci, en se basant sur l'importance des services et sur le risque financier estimé. Tous les services doivent être contrôlés dans un intervalle de temps raisonnable.

Lors de ses contrôles, l'IF identifie les lacunes ou les points faibles existants sur la base des documents qui lui sont remis. Elle émet des recommandations contribuant à créer de la valeur ajoutée.

L'IF a créé une base de données contenant toutes ses recommandations. Le but est la mise en place d'une procédure unifiée afin de s'assurer que les recommandations émises sont appliquées dans des délais raisonnables. Leur non-application doit systématiquement être justifiée par l'audit.

Chaque contrôle se termine par un entretien avec les responsables administratifs de l'entité auditée et par la rédaction d'un rapport de révision. Ce dernier est adressé à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil, au Conseil d'Etat, à l'Administration des finances, ainsi qu'aux responsables des services et des établissements contrôlés. Le rapport ne contient pas l'intégralité des résultats obtenus lors des contrôles, mais uniquement les éléments nécessitant une attention particulière de la part des destinataires des rapports.

L'IF peut mandater un expert externe, si l'exécution d'un contrôle requiert des connaissances spécifiques.

#### 8.1.2 Rapports émis en 2021

L'IF a émis 81 rapports d'audit et formulé 59 recommandations.

Les rapports se sont répartis de la manière suivante :

	2021	2020
Pouvoir judiciaire – Pouvoir exécutif – Administration	54	35
Fonds et fondations / mandats divers	27	35

La répartition par Direction est la suivante	2021	2020
Chancellerie	3	2
Instruction publique, culture et sport	13	11
Sécurité et justice	9	11
Institutions, agriculture et forêts	9	4
Economie et emploi	14	17
Santé et affaires sociales	13	12
Finances	16	12
Aménagement, environnement et constructions	4	1

Le détail des vérifications effectuées et des recommandations ouvertes au 31 décembre 2021 a été adressé au Conseil d'Etat ainsi qu'à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil (CFG).

Pour les services décentralisés dans les districts, l'IF réalise des audits transversaux. Ainsi, tous les services offrant la même prestation sont audités selon un programme unique. Cette approche permet d'identifier les meilleures pratiques et d'assurer une égalité de traitement et des prestations. En 2021, les registres fonciers ont été audités selon cette méthode.

### 8.1.3 Activité particulière

Le travail de l'administration a été impacté par le Covid-19 durant l'année 2021. L'IF a rendu les services de l'Etat attentifs à leurs responsabilités de mettre en place des contrôles lors de l'attribution d'aides liées à la pandémie. En outre, elle a débuté l'audit des procédures d'octroi de mesures Covid. Les travaux sont en cours et devraient être terminés en 2022.

Durant sa session de février 2021, le Grand Conseil a traité une motion demandant de transformer l'Inspection des finances en une véritable Cour des comptes afin de valoriser son statut et de donner une portée plus conséquente à ses rapports. Cette motion a été refusée. Néanmoins, le Conseil d'Etat a soutenu le principe d'un renforcement de l'Inspection des finances.

A la suite de questions d'ordre financier posées par l'Agglomération de Fribourg dans le cadre d'une offre de prestations, les TPF ont demandé une validation de leurs réponses. L'IF a constaté des erreurs au niveau de l'attribution comptable des recettes de la publicité.

La CFG reçoit tous les rapports de l'IF, ainsi qu'un rapport annuel d'activités détaillé. En outre, en 2021 une rencontre a eu lieu entre la CFG et l'IF.

### 8.1.4 Divers

L'IF participe à la Conférence des Chefs des contrôles financiers des cantons latins et à la Conférence suisse des contrôles des finances.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) organise des groupes de travail spécialisés. L'IF a participé à une séance de travail en visio-conférence sur les impôts et la péréquation financière (RPT) ainsi qu'à une séance sur l'audit informatique.

Un inspecteur de l'IF fait partie, en tant que représentant de l'Etat, du Conseil d'administration de la Société des remontées mécaniques de la Berra SA.

L'IF est agréée en qualité d'expert-réviseur auprès de l'Autorité fédérale en matière de révision. Le domaine d'activité et les normes professionnelles imposent une formation continue régulière. La Conférence des Chefs des

contrôles financiers des cantons latins organise chaque année un séminaire de formation continue de deux jours pour tous les collaborateurs et collaboratrices des contrôles cantonaux des finances. Ce séminaire réunit une centaine de professionnels de l'audit interne issus des inspections fédérales, cantonales et communales. En 2021, la cheffe de l'IF a présidé le comité d'organisation de ce séminaire. Plusieurs collaborateurs et collaboratrices de l'IF y ont participé.

## 9 Etat du personnel

Effectifs du personnel de la Direction des finances au 31 décembre, en équivalents plein temps (EPT) :

		Comptes 2021 EPT	Comptes 2020 EPT	Ecart EPT
<b>Direction des finances</b>		<b>473.53</b>	<b>471.08</b>	<b>2.45</b>
<b>3700 / FINS</b>	Secrétariat général	7.13	7.52	-0.39
<b>3705 / TRES</b>	Administration des finances	27.35	27.04	0.31
<b>3710 / IFEF</b>	Inspection des finances	7.20	6.53	0.67
<b>3725 / CIEF</b>	Service de l'informatique et des télécommunications	132.00	130.56	1.44
<b>3730 / OPER</b>	Service du personnel et d'organisation	36,56	36.56	0.00
<b>3740 / SCCF</b>	Service cantonal des contributions	203.10	202.75	0.35
<b>3760 / SCAD</b>	Service du cadastre et de la géomatique	18.91	18.95	-0.04
<b>3765 / RFON</b>	Registres fonciers	41.28	41.17	0.11

# Rapport d'activité

Direction de l'aménagement,  
de l'environnement et  
des constructions

—

2021



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC**  
**Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD**

# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>Direction et secrétariat général</b>	<b>9</b>
<b>1.1</b>	<b>Coronavirus</b>	<b>9</b>
<b>1.2</b>	<b>Activités</b>	<b>9</b>
1.2.1	Événements importants	9
1.2.2	Représentations de l'Etat de Fribourg	11
1.2.3	Participation à des comités et groupes de travail	11
1.2.4	Développement durable	12
<b>1.3</b>	<b>Coordination des agglomérations</b>	<b>14</b>
1.3.1	Mise en œuvre des Projets d'agglomération de première (PA1), deuxième (PA2) et troisième (PA3) générations	15
1.3.2	Soutien financier aux investissements des communautés régionales de transport	15
1.3.3	Soutien à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	15
1.3.4	Projet Agroscope	16
1.3.5	Conférence tripartite et politiques fédérales sur les questions d'agglomération	16
<b>1.4</b>	<b>Marchés publics</b>	<b>16</b>
<b>1.5</b>	<b>Collaborations intercantionales</b>	<b>17</b>
1.5.1	Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)	17
1.5.2	Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)	17
1.5.3	Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)	17
1.5.4	Conférence romande des travaux publics (CRTP)	17
1.5.5	Conférence romande des marchés publics (CROMP)	17
1.5.6	Conférence suisse des marchés publics (CMP)	17
<b>1.6</b>	<b>Affaires contentieuses</b>	<b>17</b>
<b>1.7</b>	<b>Législation</b>	<b>18</b>
1.7.1	Lois et décrets	18
1.7.2	Ordonnances et règlements	18
<b>2</b>	<b>Service des constructions et de l'aménagement</b>	<b>18</b>
<b>2.1</b>	<b>Activités</b>	<b>18</b>
<b>2.2</b>	<b>Coordination, gestion et études</b>	<b>19</b>
2.2.1	Généralités	19
<b>2.3</b>	<b>Activités au sein d'associations, de groupements et de commissions</b>	<b>19</b>

2.3.1	Géo-informatique et informatique	19
<b>2.4</b>	<b>Aménagement cantonal</b> .....	<b>20</b>
2.4.1	Planification directrice	20
2.4.2	Coordination intra- et intercantonale	20
<b>2.5</b>	<b>Aménagement régional</b> .....	<b>20</b>
2.5.1	Projets d'agglomération	20
<b>2.6</b>	<b>Exploitations de matériaux et géologie</b> .....	<b>20</b>
<b>2.7</b>	<b>Dangers naturels</b> .....	<b>21</b>
<b>2.8</b>	<b>Aménagement local</b> .....	<b>21</b>
2.8.1	Plans d'aménagement local	22
2.8.2	Plans d'aménagement de détail	22
2.8.3	Plan d'affectation cantonal (PAC)	22
2.8.4	Emoluments administratifs	22
<b>2.9</b>	<b>Permis de construire</b> .....	<b>22</b>
<b>2.10</b>	<b>Recours</b> .....	<b>22</b>
2.10.1	Recours au Tribunal cantonal contre les décisions de la DAEC sur les constructions hors de la zone à bâtir	23
2.10.2	Décisions du Tribunal cantonal	23
2.10.3	Recours de communes et de l'Office fédéral du développement territorial au Tribunal cantonal contre les décisions d'approbation de PAL rendues par la DAEC	23
2.10.4	Décisions de la DAEC en matière de constructions illicites hors de la zone à bâtir	23
2.10.5	Décisions de la DAEC dans le cadre de la coordination exigée en cas de demandes de désassujettissement au droit foncier rural	23
2.10.6	Taxe sur la plus-value	23
<b>2.11</b>	<b>Commissions</b> .....	<b>24</b>
2.11.1	Commission des dangers naturels	24
2.11.2	Commission consultative pour l'aménagement du territoire	24
2.11.3	Commission d'accessibilité	24
2.11.4	Commission d'architecture et d'urbanisme	24
2.11.5	Commission d'acquisition des immeubles	24
<b>3</b>	<b>Service de l'environnement</b> .....	<b>24</b>
<b>3.1</b>	<b>Activités</b> .....	<b>24</b>
3.1.1	Organisation	24
3.1.2	Relations extérieures	24
3.1.3	Travaux législatifs	25
3.1.4	Analyse préventive de dossiers et coordination	25
3.1.5	Consultations	25



3.1.6	Information	26
3.1.7	Formation	26
3.1.8	Service d'assistance en cas de pollution (SAPo)	26
<b>3.2</b>	<b>Climat</b> .....	<b>26</b>
3.2.1	Plan Climat cantonal	26
3.2.2	Communication et sensibilisation	27
<b>3.3</b>	<b>Protection des eaux</b> .....	<b>27</b>
3.3.1	Gestion des eaux	27
3.3.2	Evacuation et épuration des eaux	28
3.3.3	Industrie et artisanat	29
3.3.4	Agriculture	29
3.3.5	Substances polluantes	30
3.3.6	Eaux souterraines	30
3.3.7	Planification de l'eau potable	31
3.3.8	Eaux superficielles	31
<b>3.4</b>	<b>Lacs et cours d'eau</b> .....	<b>32</b>
3.4.1	Récolte des données de base et gestion des étiages	32
3.4.2	Protection contre les crues	32
3.4.3	Cartes de dangers liés à l'eau	32
3.4.4	Espace réservé aux eaux	33
3.4.5	Revitalisation des cours d'eau	33
3.4.6	Aménagement et entretien des cours d'eau	33
3.4.7	Domaine public des eaux – amarrages	34
3.4.8	Force hydraulique	34
<b>3.5</b>	<b>Laboratoire</b> .....	<b>35</b>
<b>3.6</b>	<b>Substances</b> .....	<b>35</b>
<b>3.7</b>	<b>Protection de l'air</b> .....	<b>36</b>
<b>3.8</b>	<b>Protection contre le bruit</b> .....	<b>37</b>
<b>3.9</b>	<b>Rayonnement non ionisant (RNI)</b> .....	<b>37</b>
<b>3.10</b>	<b>Etudes d'impact sur l'environnement</b> .....	<b>38</b>
<b>3.11</b>	<b>Sécurité biologique</b> .....	<b>38</b>
<b>3.12</b>	<b>Protection contre les accidents majeurs</b> .....	<b>38</b>
<b>3.13</b>	<b>Protection du sol</b> .....	<b>38</b>
<b>3.14</b>	<b>Déchets</b> .....	<b>39</b>
3.14.1	Plan cantonal de gestion des déchets	39
3.14.2	Statistiques déchets	39
3.14.3	Installations de traitement des déchets	39

3.14.4	Polluants de l'environnement bâti	40
3.14.5	Règlements communaux de gestion des déchets	40
<b>3.15</b>	<b>Sites pollués .....</b>	<b>40</b>
3.15.1	Gestion du cadastre	40
3.15.2	Subventionnement	41
3.15.3	Décharge de la Pila	41
<b>4</b>	<b>Service de la mobilité .....</b>	<b>42</b>
<b>4.1</b>	<b>Activités.....</b>	<b>42</b>
4.1.1	Activités courantes	42
4.1.2	Commissions et groupes de travail	43
<b>4.2</b>	<b>Transports publics et monitoring .....</b>	<b>43</b>
4.2.1	Infrastructures ferroviaires	43
4.2.2	Concepts et horaires	43
4.2.3	Subventions et controlling	44
4.2.4	Améliorations techniques aux installations ferroviaires	44
4.2.5	Marchandises	44
4.2.6	Concessions et autorisations pour le transport de voyageurs	44
4.2.7	Installations de remontées mécaniques	44
4.2.8	Comptages de trafic	44
4.2.9	Statistiques des accidents	44
4.2.10	Modèle de trafic et système d'information géographique (SIG)	45
<b>4.3</b>	<b>Planification et mobilité .....</b>	<b>45</b>
4.3.1	Planification cantonale, régionale et communale	45
4.3.2	Infrastructures routières	45
4.3.3	Mobilité douce	46
4.3.4	Interfaces multimodales et parcs relais	46
4.3.5	Permis de construire	47
<b>5</b>	<b>Service des ponts et chaussées (SPC).....</b>	<b>47</b>
<b>5.1</b>	<b>Activités.....</b>	<b>47</b>
5.1.1	Liaison routière Marly–Matran	47
5.1.2	Routes de contournement	47
5.1.3	Travaux pilotés par l'Office fédéral des routes (OFROU) avec contribution du canton (SPC)	48
5.1.4	SIERA (Unité territoriale II)	49
5.1.5	Commissions et groupes de travail	49
5.1.6	Quelques indicateurs au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	49
<b>5.2</b>	<b>Section gestion financière.....</b>	<b>50</b>
5.2.1	Activités	50

5.2.2	Statistique de l'utilisation des crédits	50
5.2.3	Statistique des autorisations délivrées	50
5.2.4	Formation d'apprenti-e-s employé-e-s de commerce	50
<b>5.3</b>	<b>Section administration</b> .....	<b>50</b>
5.3.1	Ressources humaines	50
5.3.2	SIT et informatique	50
5.3.3	Archives et numérisation	51
5.3.4	Système qualité	51
5.3.5	Sécurité	51
<b>5.4</b>	<b>Section Surveillance du réseau</b> .....	<b>51</b>
5.4.1	Concept général	51
5.4.2	Secteur routes communales	52
5.4.3	Secteur signalisation	52
<b>5.5</b>	<b>Section projets routiers</b> .....	<b>52</b>
5.5.1	Secteur acquisitions	52
5.5.2	Activités particulières	52
5.5.3	Secteur protection bruit	53
5.5.4	Etudes et projets sur routes cantonales	53
5.5.5	Réalisation des travaux sur routes cantonales	65
<b>5.6</b>	<b>Section entretien des routes</b> .....	<b>66</b>
5.6.1	Secteur entretien des routes cantonales (3 arrondissements et 1 centre cantonal)	66
5.6.2	Secteur entretien des routes nationales (3 centres d'entretien)	66
<b>6</b>	<b>Service des bâtiments (SBat)</b> .....	<b>67</b>
<b>6.1</b>	<b>Activités</b> .....	<b>67</b>
<b>6.2</b>	<b>Support</b> .....	<b>67</b>
6.2.1	Secrétariat-réception	67
6.2.2	Ressources humaines	67
6.2.3	Comptabilité et controlling	68
6.2.4	Constructions scolaires subventionnées	68
<b>6.3</b>	<b>Développement stratégique</b> .....	<b>68</b>
6.3.1	Gestion du parc immobilier dont le SBat est responsable (achats, ventes et locations)	68
6.3.2	Stratégie immobilière et d'investissements	69
6.3.3	Priorisation des investissements et planification stratégique à long terme des investissements y.c. sous-planifications spécifiques	69
6.3.4	Développement de projets (études préliminaires)	69
6.3.5	Développement durable et plan climat	70
<b>6.4</b>	<b>Etudes et réalisations</b> .....	<b>71</b>

---

6.4.1	Pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS)	71
6.4.2	Pour la Direction de la Sécurité et de la Justice (DSJ)	72
6.4.3	Pour la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF)	72
6.4.4	Pour la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE)	72
6.4.5	Pour la Direction de la Santé et des affaires sociales (DSAS)	73
6.4.6	Pour la Direction des finances (DFIN)	73
6.4.7	Pour la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC)	73
6.4.8	Autres projets	73
6.4.9	Ressources humaines	73
<b>6.5</b>	<b>Entretien et exploitation des bâtiments .....</b>	<b>73</b>
6.5.1	Exploitation	73
6.5.2	Entretien	75
<b>6.6</b>	<b>Récapitulatif des dépenses pour le Service .....</b>	<b>78</b>
<b>7</b>	<b>Etat du personnel .....</b>	<b>78</b>
<b>7.1</b>	<b>Tableau .....</b>	<b>78</b>
<b>7.2</b>	<b>Graphique.....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

---

# 1 Direction et secrétariat général

---

Conseiller d'Etat, Directeur : Jean-François Steiert

Secrétaire générale à 40 % : Joana de Weck

Secrétaire général à 60 % : Martin Leu

## 1.1 Coronavirus

La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) a pu assumer ses tâches en 2021, malgré la persistance de la pandémie. Cela a été réalisable avant tout grâce au télétravail, mis en place dès le début de la pandémie dans les secteurs de la direction qui s'y prêtaient. Cet instrument a été utilisé avec la flexibilité nécessaire pour répondre à tous types de situations spécifiques qui se sont présentées. Par ailleurs, des mesures particulières ont été mises en œuvre dans différents domaines. Ainsi, le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) s'est renforcé afin d'accélérer le traitement des plans d'aménagement local dans le cadre du plan de relance économique. Et le Service de la mobilité (SMo) a veillé à ce que les prestataires de transports publics puissent bénéficier d'un soutien financier.

## 1.2 Activités

### 1.2.1 Événements importants

#### 1.2.1.1 Année présidentielle

Le directeur de la DAEC a été élu le 20 novembre 2020 par le Grand Conseil à la présidence du Conseil d'Etat pour l'année 2021. Comme le veut la tradition, Jean-François Steiert a donc représenté le Conseil d'Etat en tant que président lors de toute une série de manifestations durant l'année. Il a en outre soutenu la Directrice de la santé et des affaires sociales, Anne-Claude Demierre, en défendant régulièrement devant le public les décisions du Conseil d'Etat sur la gestion de la pandémie. L'année présidentielle a également été marquée par différentes décisions en rapport avec la ligne que le président avait choisie pour l'année : le développement durable.

#### 1.2.1.2 Développement durable

Le développement durable était le mot d'ordre du président du Conseil d'Etat pour 2021. La stratégie de développement durable formulée par le Conseil d'Etat en 2020 a été adoptée par le Grand Conseil en février 2021. Parallèlement, sa mise en œuvre a été lancée dans tous les secteurs de l'administration cantonale. En outre, le Conseil d'Etat a orienté de manière conséquente les bases légales des marchés publics vers le développement durable et a transmis au Grand Conseil un message à ce sujet (plus d'informations dans 1.2.4 et 1.4).

#### 1.2.1.3 Politique environnementale et climatique

Des étapes importantes ont également été franchies en 2021 dans la politique environnementale et climatique du Conseil d'Etat. Ainsi, en juin, il a adopté, sur proposition de la DAEC, le Plan climat cantonal révisé après la consultation. En septembre, il a mis en consultation l'avant-projet de loi sur le climat, la première loi cantonale entièrement consacrée à ce sujet. Entre-temps, la mise en œuvre de 25 objectifs du Plan climat cantonal a déjà commencé. Le Conseil d'Etat a par ailleurs adopté en novembre le plan sectoriel de gestion des eaux (PSGE), qui régit la gestion de la ressource en eau dans le canton (plus d'informations dans 3 et notamment 3.2).

#### 1.2.1.4 Mobilité

Fribourg est le premier canton de Suisse à se doter d'une loi sur la mobilité. Le Grand Conseil a adopté le projet de loi correspondant en novembre 2021. La loi sur la mobilité remplace la loi sur les routes de 1967 et la loi sur les transports de 1994, mais surtout, elle constitue une base moderne et pérenne pour l'ensemble de la mobilité dans le canton. Parallèlement, l'offre de transports publics a continué à être développée. Depuis le début de la dernière législature, elle a augmenté d'environ 20 % (plus d'informations à ce sujet dans 4).

### 1.2.1.5 Aménagement du territoire

A la fin de l'année, le Conseil d'Etat a mis en consultation une révision du plan directeur cantonal. Il s'agit des premières modifications apportées au plan directeur depuis son approbation par la Confédération le 1<sup>er</sup> mai 2019. De telles mises à jour sont prévues chaque année. Elles sont importantes pour que le plan directeur puisse remplir sa mission : coordonner l'ensemble des activités ayant un impact sur le développement du territoire et donner à ces activités une orientation cohérente et durable. C'est dans ce même but que la DAEC a approuvé fin 2021 le Plan d'affectation cantonal (PAC) pour le développement du site AgriCo. Celui-ci crée les conditions nécessaires pour que le site de Saint-Aubin puisse accueillir un campus jouant un rôle de premier plan dans l'innovation dans le secteur agroalimentaire, durable et exemplaire, notamment en matière de mobilité et d'énergie (plus d'informations sur l'aménagement du territoire dans 2).

### 1.2.1.6 Construction de bâtiments

Les travaux de rénovation et d'agrandissement de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) et du nouveau laboratoire pour Agroscope ont débuté dans le courant de l'année. Il s'agit des deux plus grands chantiers depuis une bonne dizaine d'années que le canton de Fribourg entreprend en tant que maître d'ouvrage. En tant que propriétaire et maître d'ouvrage, le canton peut en outre s'appuyer depuis peu sur une stratégie immobilière globale : le Conseil d'Etat a adopté en novembre 2021 la stratégie immobilière 2022–2035 élaborée par la DAEC, ainsi qu'une nouvelle ordonnance sur les projets immobiliers importants de l'Etat (plus d'informations sur ces thèmes dans 6).

### 1.2.1.7 Infrastructures

Le projet de couverture de l'autoroute N12 dans le secteur Chamblieux–Bertigny a franchi une nouvelle étape importante en 2021. Le Conseil d'Etat a approuvé l'attribution des études pour l'avant-projet et le projet au consortium d'ingénieurs multidisciplinaire SIBI. Les efforts de protection contre le bruit avec un revêtement silencieux ont également été poursuivis. D'une part, un tel revêtement a été posé sur 12 kilomètres supplémentaires. D'autre part, des tests ont été réalisés en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement afin d'améliorer encore l'utilisation de ces revêtements. Dans le canton de Fribourg, environ 25 000 personnes bénéficient désormais de revêtements peu bruyants le long de 151 kilomètres de routes cantonales. Le canton est ainsi en tête du classement suisse, comme l'a montré une enquête réalisée en 2021 (plus d'informations sur ces thèmes dans 1.2.1.8 et 5).

### 1.2.1.8 Chamblieux–Bertigny

En 2021, le projet « Couverture d'autoroute N12 et développement urbain Chamblieux–Bertigny » s'est poursuivi sur la base des enseignements tirés du rapport de synthèse du collège d'experts qui a clôturé les mandats d'étude parallèles.

Si, faute d'avis convergents, les investigations paysagères à l'échelle du grand périmètre n'ont pas été lancées cette année, le projet a été découpé en sous-secteurs répartis selon les logiques de développement suivantes : la couverture autoroutière ; le pôle santé et activités ; le pôle Jura-Chassotte.

En séance du 28 juin 2021, le Conseil d'Etat a approuvé l'adjudication des études d'avant-projet et de projet de couverture de l'autoroute N12 dans le secteur Chamblieux–Bertigny. Le mandat a été attribué au groupement multidisciplinaire d'ingénieurs SIBI composé des bureaux IUB Engineering SA de Givisiez (pilote), BG Ingénieurs Conseils SA de Villars-sur-Glâne, Schopfer & Niggli SA de Lausanne, IM Maggia Engineering SA de Belfaux et HBI Haerter AG de Zürich. Cette décision a marqué le véritable lancement de la planification concrète d'un des plus importants ouvrages de génie civil menés dans le Canton depuis plusieurs années. Selon le calendrier prévisionnel du projet, une mise à l'enquête publique pourrait avoir lieu au second semestre 2023. En l'absence de difficultés majeures, les travaux pourraient débuter à l'hiver 2026–2027 et, dès lors, une mise en service de l'ouvrage à l'horizon 2029 est envisageable.

Les travaux en lien avec le Pôle santé et activités ont démarré avec premièrement la fixation d'une enveloppe financière pour lancer les études en vue de développer ce secteur important dont le destin est fortement lié aux futures infrastructures hospitalières, ainsi qu'à la mise à disposition de surfaces pour des entreprises à valeur ajoutée et aux services connexes. Les réflexions sur ce pôle ne concernent plus la majorité des partenaires au projet de couverture.

Cependant, elles impliquent de nouveaux acteurs tels la DSAS, la DEE, l'HFR, la HEdS, l'Université, la PromFR. Les communes de Villars-sur-Glâne et de Fribourg ainsi que la Bourgeoisie de la Ville de Fribourg, en tant que propriétaire foncière, partenaires du projet général de couverture de la N12 sont particulièrement concernées par ce sous-secteur. Dès lors, il a été convenu avec les différents partenaires que ces études devraient être menées séparément dans le cadre du projet « Pôle Santé et Activités (PSA) – campus santé » – dans le périmètre identifié et sous la conduite des directions principalement concernées, à savoir la DSAS et la DEE. Une fois le financement trouvé, les prochaines étapes consisteront à établir les programmes spécifiques, soit un catalogue des besoins et conditions-cadre de planification, pour l'HFR, le RFSM, le CTJ, les institutions de formation, pour la zone d'activités, et pour les services dédiés (d'ici début 2022). Sur ces bases, un concours d'urbanisme pourra être organisé (lancement au 1<sup>er</sup> trimestre 2022) qui devra permettre l'élaboration d'un plan d'aménagement pour légaliser les terrains d'ici 2026.

Le projet a été sélectionné en tant que projet pilote par la fondation Sanu Durabilitas. L'objectif est d'intégrer le plus tôt possible la question de la qualité des sols dans le processus de prise de décision. Afin d'orienter les phases de conceptualisation et de planification, et pour anticiper les mesures de protection des sols sur les chantiers, il est prévu de recourir à une cartographie initiale de la qualité des sols basée sur les IQS. Ce projet s'inscrit dans la Stratégie de développement durable de l'Etat de Fribourg. Les IQS permettent de concilier des enjeux aussi divers que la densification, la préservation du sol et de la biodiversité, l'adaptation aux changements climatiques et l'enrichissement de la qualité de vie.

Dans le même temps, les études se poursuivent avec pour les prochains mois des analyses spécifiques en vue de clarifier le financement des investissements. Il s'agit d'une part d'évaluer l'impact qu'aura la taxe sur la plus-value sur les capacités de financement des propriétaires fonciers et d'autre part, de chiffrer de manière précise le potentiel de valorisation du périmètre.

## 1.2.2 Représentations de l'Etat de Fribourg

### 1.2.2.1 Société anonyme fth fr SA (« Fiber to the home »)

Fth fr SA est une co-entreprise de l'Etat de Fribourg et de Groupe E, Gruyère Energie et IB Murten. Sa mission est de construire et exploiter un réseau de fibre optique FTTH (Fiber To The Home – fibre optique jusqu'au domicile) couvrant tout le territoire cantonal, villes et campagnes comprises. Le conseil d'administration s'est réuni à 5 reprises en 2021. L'assemblée générale s'est déroulée le 9 juin 2021.

### 1.2.2.2 Société anonyme Rose de la Broye SA

La société anonyme Rose de la Broye est au bénéfice, depuis 1999, d'un droit de superficie au 1<sup>er</sup> degré de 50 ans. Rose de la Broye SA a concédé un droit de superficie de second degré à Lully.01 SA lui permettant l'exploitation d'un restoroute sur l'A1. L'assemblée générale s'est tenue le 10 juin 2021.

### 1.2.2.3 Société anonyme du Tunnel du Grand-Saint-Bernard

L'Etat est actionnaire minoritaire du tunnel du Grand-Saint-Bernard SA. Premier tunnel routier percé à travers les Alpes (ouvert en 1964), il connaît un trafic en constante augmentation. Le Canton est représenté au Conseil d'administration de la société, ceci en respectant un tournus entre les cantons-actionnaires.

## 1.2.3 Participation à des comités et groupes de travail

La Direction a été représentée par le Président du Conseil d'Etat ou par son ou sa représentant-e dans plusieurs comités de pilotage, commissions et groupes de travail :

- > Comité de pilotage Chamblieux–Bertigny ;
- > Comité de pilotage Jonction autoroutière Fribourg-Sud/Centre ;
- > Comité de pilotage Route de contournement Prez-vers-Noréaz ;
- > Comité de pilotage Route de contournement de Romont ;
- > Comité de pilotage Route de contournement Kerzers ;
- > Comité de pilotage Stratégie agroalimentaire ;



- > Comité de pilotage Loi sur la mobilité ;
- > Comité de pilotage Liaison Marly-Matran ;
- > Comité de pilotage et Commission consultative Développement durable ;
- > Comité de pilotage pour le plan d'affectation cantonal de Saint-Aubin ;
- > Comité de pilotage Permis de construire PerCo/FRIAC ;
- > Comité de pilotage pour une stratégie cantonale pour une gestion intégrée des risques liés aux dangers naturels (GIR-DN) ;
- > Comité de pilotage du projet de Pôle Santé et Activités dans le secteur de Bertigny ;
- > Comité de pilotage du projet de couverture de l'autoroute dans le secteur Chamblieux–Bertigny ;
- > Commission consultative des transports ;
- > Commission consultative vélo ;
- > Commission cantonale d'aménagement du territoire ;
- > Commission plénière pour la conservation de la Cathédrale Saint Nicolas ;
- > Commission spécialisée de cyberadministration ;
- > Commission des dangers naturels ;
- > Commission des partenaires Plateau d'Agy ;
- > Groupe de travail Projet de route de contournement de Givisiez ;
- > Groupe d'accompagnement MOBUL ;
- > Groupe d'accompagnement de l'Agglomération de Fribourg ;
- > Conférence tripartite.

Le Directeur a présidé les commissions de bâtisse suivantes :

- > Commission de bâtisse pour la construction, extension ou réaffectation de bâtiments à Grangeneuve, Institut agricole de l'Etat de Fribourg ;
- > Commission de bâtisse pour la construction d'un nouveau bâtiment pour la Haute Ecole fribourgeoise de travail social et la Haute Ecole de Santé Fribourg, sur le site des Arsenaux, à Fribourg ;
- > Commission de bâtisse pour la construction d'un bâtiment de recherche pour la Confédération sur le site Agroscope de Posieux ;
- > Commission de bâtisse Etablissements de Bellechasse, à Sugiez – Réalisation de la première étape de la planification pénitentiaire 2016–2026 qui comprend la construction d'une extension du pavillon, la construction d'ateliers sécurisés, la création d'un centre médical et une adaptation du bâtiment cellulaire ;
- > Commission de bâtisse pour l'extension et l'assainissement du Collège Sainte-Croix, à Fribourg ;
- > Commission de bâtisse pour l'agrandissement et la restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg ;
- > Commission de bâtisse pour la fourniture du froid pour les hautes écoles du Plateau de Pérolles ;
- > Commission de bâtisse pour l'assainissement et la transformation de l'Hôtel cantonal, à Fribourg.

#### 1.2.4 Développement durable

2020 a vu l'adoption par le Conseil d'Etat de la nouvelle Stratégie cantonale de développement durable, dont la période de validité s'étend jusqu'en 2031. Début 2021, le Grand Conseil a donné son feu vert au financement de la première partie de la Stratégie à travers un décret, en autorisant même une dépense supérieure à ce qui avait été demandé, soit 13,9 millions de francs au lieu de 9,5 millions. Un signal fort en faveur de la durabilité, thème sous lequel est placé l'année présidentielle.

Alignée sur l'Agenda 2030 mis en place par les 193 Etats-membres de l'ONU, dont la Suisse, la Stratégie de développement durable de l'Etat de Fribourg affiche la volonté du canton de déployer des solutions capables de répondre à la fois aux enjeux économiques, sociaux et écologiques de notre temps. En d'autres termes : faire d'une pierre trois coups. La mise en œuvre du catalogue de mesures a commencé courant 2021, notamment à travers la mise en place par le Conseil d'Etat d'un Réseau de répondant-e-s pour le développement durable, interne à l'administration et au sein duquel toutes les Directions sont représentées, la plupart des actions de la Stratégie ayant un caractère

---

transversal. La Commission consultative pour le développement durable s'est, elle, réunie à deux occasions afin de conseiller l'équipe en charge de coordonner les mesures de la Stratégie.

Le Portefeuille d'actions en faveur du développement durable a été mis en ligne en 2020. Destiné aux communes, sa création et son évolution sont encadrées par un groupe de travail dans lequel l'Association des communes fribourgeoises (ACF) est représentée. Le nouveau site Internet, commun entre l'ACF et l'Etat de Fribourg, présente plus de 80 actions volontaires que peuvent mener les communes fribourgeoises en faveur du développement durable. Sa présentation aux nouveaux et nouvelles élus, à l'automne 2021, a attiré plus de 200 personnes intéressées.

La collaboration entamée avec le SAGRI et l'IAG en vue de renforcer l'intégration des critères de développement durable dans les établissements de restauration collective publique s'est poursuivie, avec à la clé une charte en faveur de la restauration durable destinée aux établissements publics et parapublics, pilotée par la DIAF, et la création d'un cahier des charges modèles pour les appels d'offres de la restauration publique en gestion concédée, projet piloté par la DAEC. Les appels d'offres du SPC ont été adaptés de manière à y intégrer une exigence de taux minimaux d'agrégats recyclés, variables selon les couches routières concernées. Ces critères ont été développés par un groupe de travail inter-service. Le Service des bâtiments (SBat), où un poste de responsable du développement durable a été créé, a été encouragé à appliquer systématiquement les critères du Standard de Construction Durable Suisse (SNBS) dans tous ses nouveaux projets et rénovations. La stratégie immobilière du SBat contient désormais une telle exigence. Les documents de suivi des projets ont également été complétés de manière à intégrer les critères du SNBS sur toutes les phases SIA des projets. Un cours de formation aux chef-fe-s de projet a été organisé avec l'appui du SG-DAEC.

Plusieurs projets ont été menés en collaboration avec la DEE. Tout d'abord, l'établissement d'une feuille de route cantonale sur l'économie circulaire, qui doit dresser la liste des actions que les autorités cantonales peuvent prendre pour encourager des méthodes de production basées sur la réutilisation, le recyclage ou encore la réparation, ceci dans des domaines économiques clés pour le canton de Fribourg, soit la construction et l'agriculture. Une telle réflexion stratégique sur l'économie circulaire semble d'autant plus pertinente en cette période où l'accès à certaines ressources devient plus difficile et où les prix des matières premières augmentent. La feuille de route devrait être finalisée en 2022. Autre contribution aux travaux de la DEE : la création d'une mention « Economie durable » dans le cadre du Prix cantonal à l'innovation 2020/2021, mention qui sera remplacée par un véritable Prix de l'économie durable en 2022. Enfin, toujours dans le domaine de l'économie durable, un partenariat a été initié avec Fri-Up, qui a produit des vidéos de présentations de start-ups fribourgeoises durables en collaboration avec le SG-DAEC. Par là, on entend des entreprises qui ont fondé leur modèle d'affaire sur une problématique sociétale ou environnementale, et qui accordent une attention particulière aux questions écologiques et de responsabilité sociale au niveau de leur propre fonctionnement et de leur chaîne d'approvisionnement. Les vidéos sont accompagnées d'une liste d'outils qui peuvent être utiles à des entreprises souhaitant s'engager dans une telle voie.

La première journée cantonale du développement durable a eu lieu le 15 novembre 2021, sur le thème des quartiers durables. Elle a accueilli plus de 100 personnes et a suscité des retours positifs. Il est prévu d'organiser une journée thématique sur le développement durable chaque année. Toujours dans le domaine de l'urbanisme durable, les travaux pour opérationnaliser une « Antenne quartiers durables », telle que voulue par la Stratégie cantonale, ont débuté. Par quartiers durables, on entend des quartiers mixtes, inclusifs, écologiques et productifs. Une telle « antenne » sera un organe de premiers conseils, destinée aux communes, associations de quartiers ou maîtres d'ouvrage. Elle donnera des informations générales et réorientera vers des expert-e-s selon les besoins exprimés par ses interlocuteurs et interlocutrices.

En ce qui concerne la sensibilisation et la communication, une newsletter destinée au personnel de l'Etat paraît trois fois par année. Elle informe et sensibilise à des gestes et initiatives en faveur d'un développement durable au sein de l'administration. Des actualités en lien avec le développement durable sont publiées chaque semaine sur le site [www.fr.ch](http://www.fr.ch). Une exposition de photos sur l'Agenda 2030 de l'ONU en faveur du développement durable, mise à disposition par la Confédération, a également été montée à Fribourg, Bulle et Morat en juin, septembre et octobre 2021. Outre une explication de chacun des objectifs de l'Agenda 2030, l'exposition présentait les témoignages oraux de collaborateurs et collaboratrices de l'Etat dont le travail contribue à l'un ou l'autre de ces objectifs. Cette

---

exposition est toujours disponible sous forme virtuelle sur les pages de l'Etat de Fribourg. Enfin, un projet original a été lancé en vue de faire connaître l'Agenda 2030 par les sens et les émotions plutôt que par l'intellect : la composition de 15 morceaux de musiques par des artistes fribourgeois-e-s, illustrant 15 des objectifs de l'Agenda 2030. Les genres musicaux sont très diversifiés, de manière à convenir à tous les goûts. Les morceaux peuvent être écoutés sur les pages Internet de l'Etat de Fribourg.

Seules sont présentées ci-dessus les activités pilotées par l'antenne développement durable du SG-DAEC. De nombreuses autres mesures (la Stratégie en compte 150) sont menées par d'autres services et Directions. Le rôle de l'antenne développement durable se limite dans de tels cas à les coordonner et, le cas échéant, à y contribuer, comme c'est par exemple le cas avec le renforcement des compétences des écoles dans le domaine de l'éducation en faveur du développement durable (mesure pilotée conjointement par la DSAS et la DICS). L'antenne développement durable donne également des impulsions dans le cadre de l'élaboration de documents légaux ou stratégiques, par exemple le Plan sectoriel d'exploitation des matériaux d'excavation, la Loi sur la mobilité ou encore la Loi sur les marchés publics.

Au niveau des collaborations entre cantons, le canton continue à s'engager au sein de Coord21 (association des collectivités et institutions de droit public de Suisse romande et du Tessin qui sont engagées dans une démarche de développement durable) et au sein du Réseau national des délégué-e-s cantonaux pour le développement durable. La déléguée au développement durable a été invitée à intervenir dans de nombreuses manifestations, organisées par la Confédération, la Plateforme Agenda 2030 ou encore Regiosuisse. Enfin, une convention a été conclue avec les cantons de Vaud et du Valais en vue d'élaborer une nouvelle version de l'outil d'évaluation de la durabilité, Boussole21, utilisé par l'administration cantonale pour évaluer certains de ces projets au regard de leurs impacts sur l'économie locale, la société et l'environnement. A noter qu'un cours en ligne sur la Boussole21 a été créé par le SG-DAEC afin de former rapidement les chef-fe-s de projet de l'administration à l'utilisation de l'outil.

### 1.3 Coordination des agglomérations

L'année 2021 a été importante pour la politique des agglomérations. Celles de Fribourg et Mobul ont élaboré les Projets d'agglomération de quatrième génération (PA4), qui ont d'abord été soumis aux examens cantonaux préalables et finaux, ce qui a impliqué de nombreuses séances techniques et politiques. Le 17 mai 2021, le Conseil d'Etat a approuvé formellement le PA4 de Mobul et, par la suite, l'a soumis pour examen à l'Office fédéral du développement territorial (ARE) le 15 juin 2021. Vu la situation due au Covid-19, l'agglomération de Fribourg a fait usage de la prolongation de la date de dépôt ; le Conseil d'Etat a approuvé le PA4 de l'agglomération de Fribourg le 24 août 2021 sous certaines conditions et l'a soumis à l'ARE le 15 septembre. Depuis, le processus d'examen est en cours auprès de la Confédération. Un premier rapport d'évaluation de l'ARE est attendu en automne 2022. Le Conseil fédéral devrait approuver le rapport définitif au printemps 2023. Le message sur le financement des Projets d'agglomération de la quatrième génération devrait être présenté aux Chambres fédérales en automne 2023. La DAEC espère que l'évaluation des deux PA4 soumis sera positive et que la Confédération se prononcera en faveur d'un cofinancement des mesures pour les infrastructures de transport à hauteur de 30 à 50 %. Les deux PA4 nourrissent des objectifs ambitieux et mettent au point de nombreuses dispositions portant sur des investissements de plus de 200 millions de francs (156 millions pour l'agglomération de Fribourg et 45 millions pour Mobul) au cours des années 2024 à 2028 dans les domaines du développement urbain, de la mobilité et de l'environnement, en particulier dans le secteur de la promotion des transports publics et de la mobilité douce.

En parallèle, les travaux sur les différents projets importants pour le développement futur de ces espaces fonctionnels se sont poursuivis : étude préliminaire pour un axe de transports publics efficace entre Marly et Fribourg, groupes de travail dédiés aux contournements de Givisiez et Belfaux, groupe de travail pour le développement du Plateau d'Agy (COPAR Plateau d'Agy), nouvel arrêt à Agy, projet de couverture autoroutière Chamblieux–Bertigny, étude de trafic du district de la Basse-Singine, place de la gare de Guin, séances dédiées à la route de liaison Birch-Luggiwil, groupe de travail pour le concept directeur de la zone industrielle de Planchy, groupe de travail pour des quartiers durables, ateliers consacrés au plan directeur de la Sarine, etc.

### 1.3.1 Mise en œuvre des Projets d'agglomération de première (PA1), deuxième (PA2) et troisième (PA3) générations

La mise en œuvre des Projets d'agglomération de première (PA1 Mobul), deuxième (PA2 agglomération de Fribourg) et troisième générations des deux agglomérations de Fribourg et Mobul s'est poursuivie. De nombreuses séances ont eu lieu à ce sujet. En 2021, 13 conventions de financement au total (9 pour l'agglomération de Fribourg et 4 pour Mobul) ont été signées avec des promesses de subventions fédérales de plus de 7,5 millions de francs (environ 4,5 millions pour l'agglomération de Fribourg et environ 3 millions pour Mobul). D'autres conventions sont en préparation. A ce jour, 57 % de toutes les subventions fédérales promises pour le PA1 de Mobul ont été convenues du point de vue financier, déjà 81 % pour le PA3 de Mobul, 25 % pour le PA2 de l'agglomération de Fribourg et 13 % pour le PA3. Quelques projets de l'agglomération de Fribourg subissent de légers retards ou des retards plus importants pour diverses raisons. Cependant, une évaluation de l'agglomération de Fribourg indique que tous les projets devraient pouvoir être mis en œuvre dans les délais des subventions fédérales (2025 et 2027).

Dans le même temps, quatre mesures de Mobul ont été achevées et d'autres sont en préparation.

### 1.3.2 Soutien financier aux investissements des communautés régionales de transport

En ce qui concerne le décret sur le soutien financier aux investissements pour les communautés régionales de transport (2020–2023, plafond de coûts de 8 millions de francs), environ 2,08 millions de francs (en gros 1,1 million à Mobul et 956 000 francs à l'agglomération de Fribourg) ont été attribués en 2021 en tant que soutien aux deux agglomérations constituées (qui sont en même temps les communautés régionales de transport). En vertu de la loi sur les subventions, 80 % au maximum ont déjà été versés et les 20 % restants suivront après l'achèvement de ces projets.

Le 25 juin 2021, le Grand Conseil a adopté un décret pour le financement de Transaggl/Voie Verte à hauteur de 15,6 millions. L'agglomération de Fribourg reçoit ainsi 9,31 millions pour son Transaggl, Mobul 6,54 millions de francs supplémentaires pour la Voie Verte, ce qui aidera à financer et à concrétiser les deux axes les plus importants de la mobilité douce dans le canton.

### 1.3.3 Soutien à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

Le nouveau règlement de la loi sur les agglomérations (RAgg) a été finalisé en collaboration avec la direction IAF et mis en vigueur par le Conseil d'Etat le 18 septembre 2021. La nouvelle loi sur les agglomérations (LAgg) était entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 après son adoption par le Grand Conseil en juillet 2020. Dorénavant, les agglomérations peuvent recevoir un soutien financier du canton allant jusqu'à 30 % et 300 000 francs au maximum par génération pour la conception de leurs projets d'agglomération. De même, pour la mise en œuvre des mesures, elles peuvent obtenir un soutien allant jusqu'à 50 % des coûts. La révision de la LAgg signifie aussi que les agglomérations institutionnelles seront supprimées. Par conséquent, l'agglomération de Fribourg doit se doter d'une nouvelle forme juridique et a un délai de transition de 4 ans au maximum pour le faire. Dans ce contexte, le périmètre de l'agglomération de Fribourg notamment doit être élargi et ainsi se rapprocher de la définition du périmètre ayant droit aux subventions de la Confédération. Des discussions sont en cours chez Mobul au sujet d'un éventuel élargissement et d'une adaptation du périmètre cantonal à celui de la Confédération. Le canton accompagnera ce processus de près.

Conformément à la motion parlementaire 20.3008, la réglementation des communes du périmètre fédéral ayant droit aux subventions sera remaniée au niveau fédéral. Ces périmètres étaient évalués jusqu'ici exclusivement en se référant à des critères statistiques. Dorénavant, des aspects de nature territoriale devront aussi être inclus ; les cantons et les agglomérations peuvent déposer des demandes auprès de la Confédération jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2022 en vue d'adaptations ponctuelles de ces périmètres. L'objectif est de combler certaines lacunes des périmètres ayant droit aux subventions où cela se justifie pour des raisons territoriales. Des séances d'information en étroite collaboration avec l'IAF ont été organisées pour les communes potentiellement concernées ; les communes et les agglomérations ont été invitées à prendre position. A la fin de 2021, le Conseil d'Etat fixera un périmètre d'agglomération cantonal provisoire à la suite de ces consultations et, si nécessaire, soumettra des propositions à la Confédération d'ici au 1<sup>er</sup>

---

mars 2022 en vue d'un élargissement ponctuel du périmètre de la Confédération. Celle-ci analysera ces propositions au cours de l'année 2022 et prendra des décisions.

Des entretiens ont eu lieu dans ce contexte avec les autorités bernoises pour préparer une éventuelle future collaboration de quelques communes singinoises au projet d'agglomération de Berne.

Du côté du district de la Veveyse, les travaux préparatoires de la nouvelle agglomération de Rivelac se sont poursuivis, dont la mise au point des statuts. Des rencontres ont eu lieu avec les autorités vaudoises. Les statuts ne sont pas encore entièrement mis au net, mais de nombreux points ont été éclaircis. Un groupe de travail a été créé pour un mandat d'étude parallèle afin de lancer des travaux préparatoires concrets d'un PA5 de Rivelac.

Toutes ces questions occupent la délégation du Conseil d'Etat pour les agglomérations et les structures territoriales. La préparation et la tenue des soirées d'information pour la Fusion21 du Grand Fribourg ont aussi représenté un travail important. La délégation a offert sa participation dans toutes les communes du périmètre de fusion et a tenté de convaincre la population des avantages et de l'importance d'une fusion d'envergure et, par-là, de renforcer le centre cantonal. Malheureusement, la population s'est prononcée majoritairement contre la fusion lors d'un vote consultatif. Il est d'autant plus important de trouver rapidement d'autres pistes pour renforcer le centre cantonal. Dans cette perspective, la nouvelle forme juridique de l'agglomération de Fribourg jouera certainement un rôle important.

#### 1.3.4 Projet Agroscope

Le projet Campus Agroscope revêt une importance majeure pour le canton. La Confédération prévoit un réaménagement considérable de son site de Posieux, qui offre de nombreux postes de travail. Dans le même temps, il faut tirer profit des synergies avec l'IAG de Grangeneuve. Tous ces projets d'aménagement, le nouveau bâtiment de laboratoire de la Confédération et, en particulier, la nouvelle route de liaison prévue entre les deux campus nécessitent de nombreuses concertations au sein du DAEC, mais aussi avec d'autres directions et avec la Confédération. Le coordinateur des agglomérations s'occupe ici surtout de la coordination à l'intérieur de la DAEC et travaille en étroite collaboration avec le chef de projet Agroscope de la direction IAF. La route de liaison est aussi entre de bonnes mains, la convention à ce sujet est prête à être signée avec la Confédération et la phase des appels d'offres est déjà en cours. La mise en service de cette nouvelle route cantonale, qui doit servir exclusivement aux transports publics, à la mobilité douce et au trafic agricole, est prévue au début de 2025, à temps pour l'ouverture du nouveau laboratoire.

#### 1.3.5 Conférence tripartite et politiques fédérales sur les questions d'agglomération

Depuis 2021, le président du Conseil d'Etat, Jean-François Steiert, dirige la conférence tripartite qui traite des politiques qui ont des incidences sur le territoire et qui jouent un rôle aux trois échelons de l'Etat. Il existe aussi un groupe de travail technique qui apporte son soutien à l'instance politique et auquel participe le coordinateur des agglomérations qui assumera sa présidence à partir de la fin de 2021.

Divers groupes de travail existaient dans ce contexte, notamment le groupe de travail AggloLab, créé pour développer la politique des agglomérations de la Confédération, et des activités sont proposées. Un autre groupe de travail s'occupe de l'avenir du Projet de territoire suisse. De plus, diverses plateformes d'échange ont fait le lien entre la Confédération et les cantons dans le domaine de la politique des agglomérations.

### 1.4 Marchés publics

A la suite de l'approbation, le 15 novembre 2019, de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP 2019) à l'unanimité des cantons, une organisation de projet a été mise en place afin de lancer le processus d'adhésion à l'AIMP 2019, ainsi que la révision générale de la loi et du règlement sur les marchés publics que cette adhésion implique. A cette fin, un COPIL, piloté par le Directeur AEC, un comité de projet et divers groupes de travail spécifiques ont été mis en place. Ces organes étaient composés de représentants de l'administration, des communes, du monde politique, des partenaires sociaux ou encore d'experts. Les travaux ont avancé à un rythme soutenu et ont abouti à la mise en consultation publique, en juin 2021, de l'avant-projet de loi d'adhésion à l'AIMP 2019, de l'avant-projet de loi sur les marchés publics, du projet de règlement sur les marchés publics, ainsi qu'aux commentaires respectifs de ces trois actes. Au terme de la consultation et de son analyse, le Conseil d'Etat a transmis,



---

le 14 septembre 2021, les projets de loi d'adhésion à l'AIMP 2019 et sur les marchés publics, ainsi que leur message, au Grand Conseil. Ces instruments ont été examinés en automne 2021 par la Commission des affaires extérieures, ainsi que la Commission parlementaire idoine, qui ont proposé au Grand Conseil d'entrer en matière sur ceux-ci.

La DAEC, par le biais de son centre de compétence, a conseillé et accompagné les services et Directions de l'administration sur plusieurs thèmes et dossiers en lien avec les marchés publics. Elle a également répondu aux sollicitations des communes. Parallèlement, la Direction a renseigné divers bureaux d'ingénieurs et d'architectes dans leur activité de bureau d'appui au maître de l'ouvrage (BAMO). Les travaux du groupe « marchés publics et développement durable » se sont poursuivis, avec notamment l'élaboration de critères de durabilité pour les appels d'offres. En tant que représentante du canton de Fribourg, la Direction a par ailleurs poursuivi les travaux de révision du Guide romand sur les marchés publics, avec les cantons membres de Conférence romande des marchés publics. Au sein de la Conférence suisse des marchés publics, la Direction a participé aux discussions relatives à l'adhésion à l'AIMP 2019 par les cantons.

## 1.5 Collaborations intercantionales

Le Directeur participe en personne ou se fait représenter aux conférences et associations suivantes :

### 1.5.1 Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)

Lors de ses deux assemblées générales, la conférence a traité, entre autres, de la téléphonie mobile (rayonnement non-ionisant, 5G), de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT II) et du concept de cartographie des sols mis en consultation par la Confédération.

### 1.5.2 Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)

Lors de son assemblée annuelle, la conférence s'est penchée notamment sur les conséquences de la pandémie sur les transports publics, le crédit d'engagement pour l'indemnisation des prestations de TRV pour les années 2022 à 2025 et la question de l'électrification des bus dans les transports publics.

### 1.5.3 Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)

Lors de ses séances, la conférence a évoqué notamment l'état des lieux EA2025/2035 + Perspectives Rail 2050.

### 1.5.4 Conférence romande des travaux publics (CRTP)

L'assemblée annuelle de la CRTP, prévu dans le canton de Vaud, a été annulée à cause de la pandémie.

### 1.5.5 Conférence romande des marchés publics (CROMP)

La conférence s'est réunie à 5 reprises et a principalement travaillé sur la révision du Guide romand sur les marchés publics, sur l'adhésion à l'AIMP 2019 par les cantons romands, ainsi que la révision de leur législation.

### 1.5.6 Conférence suisse des marchés publics (CMP)

La conférence s'est réunie à 3 reprises avec comme thème principal l'adhésion, par les cantons suisses, à l'AIMP 2019.

## 1.6 Affaires contentieuses

En matière de recours, la situation est la suivante (chiffre 2020) :

- > > 34 (33) recours ont été déposés contre les décisions communales. La DAEC a statué sur 94 (41) recours en matière d'aménagement du territoire. 3 recours (y compris des recours déposés au cours des années précédentes) ont été retirés ;
- > 160 (223) recours en matière d'aménagement du territoire sont pendants devant la DAEC ;
- > 8 (8) recours contre des décisions de la DAEC en matière d'aménagement du territoire ont été déposés auprès du Tribunal cantonal ;
- > 2 recours (3) ont été déposés auprès du Tribunal cantonal contre des décisions d'adjudication du CE, représenté par la DAEC dans ces procédures ;

- 
- > 8 (14) recours ont été déposés contre les décisions communales relatives à des projets de routes communales (6) ou des décisions du Service de l'environnement (SEn) (2) ;
  - > La DAEC a statué sur 10 (13) recours en matière de routes communales ou de décisions du SEn ;
  - > 21 (35) recours en matière de routes communales ou décisions du SEn sont pendants devant la DAEC ;
  - > En plus, les 271 oppositions déposées en 2020 contre la modification du Plan d'affectation cantonal des réserves naturelles sur la rive sud du lac de Neuchâtel (PAC rive sud) ont été traitées avec l'approbation du PAC rive sud du 5 décembre 2021.

## 1.7 Législation

### 1.7.1 Lois et décrets

- > Loi sur la mobilité (LMob), du 05.11.2021
- > Décret relatif au subventionnement de la construction d'un cycle d'orientation, à Cugy, et de la transformation des cycles d'orientation de la Glâne, à Romont, et de Jolimont, à Fribourg, du 09.02.2021
- > Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre du plan d'action et des outils définis dans la stratégie « Développement durable du canton de Fribourg », du 09.02.2021
- > Décret relatif à l'octroi d'une subvention au projet « Protection contre les crues et revitalisation sur la Singine », sur le territoire de la commune de Bösinggen, du 26.03.2021
- > Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le subventionnement de la suppression du passage à niveau situé sur la commune de Villaz, du 21.05.2021
- > Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour une participation financière à l'aménagement de la TransAgglo et de la Voie Verte, du 25.06.2021
- > Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel en vue de l'assainissement et de la transformation de l'Hôtel cantonal, à Fribourg, du 25.06.2021
- > Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel en vue de la construction de la ferme-école sur le site de Grangeneuve, à Hauterive (FR), du 25.06.2021
- > Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre du Plan Climat cantonal du canton de Fribourg, du 10.09.2021

### 1.7.2 Ordonnances et règlements

- > Ordonnance modifiant l'ordonnance d'exécution de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit, du 23.02.2021
- > Ordonnance sur les projets immobiliers importants de l'Etat et sur la Commission d'examen des projets immobiliers de l'Etat (OPIC), du 09.11.2021

## 2 Service des constructions et de l'aménagement

---

Cheffe de service : Papi Giancarla

### 2.1 Activités

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) s'est occupé de la coordination des tâches relevant de l'aménagement du territoire cantonal, régional et local.

En ce qui concerne les activités particulières, il faut relever que l'année 2021 a été marquée par le traitement des plans d'aménagement local et des recours concernés par l'arrêt du Tribunal cantonal, arrêt confirmé par la suite par le Tribunal fédéral et l'adaptation des dispositions de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions en matière de perception de la plus-value.



---

Le Service a procédé à l'examen des dossiers relatifs aux plans d'aménagement local (PAL) et aux plans d'aménagement de détail (PAD), ainsi qu'à leur réglementation et aux demandes de permis de construire. Il a également examiné les règlements sur les émoluments administratifs et contributions de remplacement, les demandes de permis pour les exploitations de matériaux ainsi que tous les problèmes juridiques et de dangers naturels se rapportant à ces activités. Au nom de la DAEC, il a instruit les recours formés contre les décisions communales en matière de PAL et de PAD.

Il a pris position sur des interventions parlementaires touchant à l'aménagement du territoire et aux constructions ; il a participé aux travaux des diverses commissions en relation avec l'aménagement du territoire et les constructions. Le Service a examiné plusieurs projets de lois et de plans sectoriels mis en consultation par la Confédération, le canton de Fribourg ou les cantons voisins.

## **2.2 Coordination, gestion et études**

### **2.2.1 Généralités**

La collaboration avec le Service d'aménagement du territoire du canton de Vaud, du canton de Berne, de Neuchâtel, ainsi qu'avec l'Office fédéral du développement territorial (ODT) s'est poursuivie. De plus, des contacts réguliers avec les services d'aménagement du territoire romand ou en Suisse ont eu lieu par l'intermédiaire de la Conférence des offices romands d'aménagement du territoire et d'urbanisme (CORAT) et de la Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC).

## **2.3 Activités au sein d'associations, de groupements et de commissions**

Le Service a participé aux travaux des instances, conférences et commissions cantonales, intercantionales et nationales actives dans son domaine d'activité. Le Service est notamment représenté dans le comité et les commissions « Planification directrice », « Plan d'affectation des zones » et « Données de base » de la COSAC.

### **2.3.1 Géoinformatique et informatique**

Le concept informatique du SeCA est essentiellement constitué de bases de données géographiques et d'applications basées sur les systèmes d'information géographiques (SIG). Dans ce contexte, la collaboration avec le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) et avec le Service du cadastre et son centre de compétence SIT (CC-SIT) s'est poursuivie.

L'informatisation du Service a porté notamment sur les domaines suivants :

- > Le déploiement du logiciel FRIAC, qui gère sous forme informatique les demandes de permis de construire, s'est poursuivi selon le planning établi.
- > Les applications SIG pour la gestion des informations en lien avec l'aménagement du territoire (suivi interne de procédures liées aux plans d'aménagement local) sont gérées et mises à jour en continu.
- > Les plans d'affectation des zones (PAZ) et PAD sont saisis vectoriellement et publiés sur le portail cartographique de l'Etat au gré de leur approbation. Le scannage systématique des plans papier (PAZ et PAD) est réalisé et comprend tous les éléments constitutifs du PAL.
- > Les plans d'affectation des zones (PAZ) sont saisis conformément au modèle minimal de géodonnées établi par l'Office du développement territorial (ODT).
- > Le système informatique de gestion régionale des zones d'activités (SyZACT) a permis aux régions de saisir toutes les informations nécessaires relatives aux zones d'activités existantes en vue de l'élaboration de leur plan directeur régional. Grâce à cet outil, toutes les données ont été vérifiées par le SeCA en 2021 afin de permettre l'avancée des travaux de planification régionale. En parallèle, des réflexions ont été initiées avec le groupe de travail régional sur le développement futur de l'outil SyZACT et de la publication / valorisation potentielle de ces données.
- > De nouvelles données relatives aux surfaces d'assolement ont été publiées en 2021 sur le portail cartographique cantonal suite aux différents travaux de corrections et d'adaptations demandés par la Confédération effectués en 2020.

---

## 2.4 Aménagement cantonal

### 2.4.1 Planification directrice

Le plan directeur cantonal, dont la partie « Urbanisation » du plan directeur cantonal avait déjà été entérinée par la Confédération le 1<sup>er</sup> mai 2019, a été approuvée dans son intégralité le 19 août 2020 par le Conseil fédéral. Suite à l’approbation complète du plan directeur cantonal en 2020, la version finale du plan directeur cantonal a été mise en ligne à la mi-2021 et imprimée au format papier puis distribuée aux communes, régions et autres instances concernées. Il est possible en tout temps de commander un exemplaire (payant) depuis le site web du Service.

La première série de modifications du plan directeur cantonal portant sur différents thèmes et fiches de projet a été mise en consultation fin 2021 pour une durée de 3 mois. Le traitement de la consultation, la présentation au Grand Conseil, l’adoption par le Conseil d’Etat et l’approbation fédérale sont attendus d’ici la seconde partie de l’année 2022. En parallèle, le Service a préparé diverses adaptations mineures de contenu du plan directeur afin de corriger un certain nombre de points demandés dans l’approbation fédérale de 2020 et afin de tenir compte de l’évolution de différents projets dans le cadre de la validation des projets d’agglomérations de 4<sup>e</sup> génération.

### 2.4.2 Coordination intra- et intercantonale

La collaboration avec le Service des forêts et de la nature (SFN) en vue de la transposition de l’étude sur les paysages d’importance cantonale dans le plan directeur cantonal s’est poursuivie en 2021. Un thème « Paysage » modifié du plan directeur cantonal ainsi que 12 fiches de projets y relatives ont été finalisés et mis en consultation en même temps que les modifications mentionnées précédemment.

## 2.5 Aménagement régional

Le guide pour l’aménagement régional a été publié sur internet dans sa version définitive au cours du premier trimestre 2021. Ce document sert de base aux régions et à leur mandataire pour l’élaboration de leur plan directeur régional. En 2021, les plans directeurs régionaux de la Gruyère et de la Sarine ont été mis en consultation publique et soumis au canton pour examen préalable. Le préavis d’examen préalable du plan directeur régional de la Gruyère a été transmis par la DAEC à l’Association régionale La Gruyère en novembre 2021. L’examen du plan directeur de la Sarine, démarré fin novembre 2021, sera achevé au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

En 2021, le Service a poursuivi son travail d’accompagnement des régions et des agglomérations. Des échanges ont eu lieu avec différentes régions ayant entamé un projet de plan directeur régional. Dans ce contexte, les aménagistes en charge du suivi de l’aménagement régional ont participé à plusieurs réunions de travail et comités de pilotage dans les districts où des travaux sont en cours. Toutes les régions ont entamé à ce jour des travaux en vue de l’établissement ou de la révision d’un plan directeur régional.

Suite au déploiement de la plateforme informatique de gestion régionale des zones d’activités (SyZACT) en 2019, le travail de saisie du côté des régions et de contrôle et validation du côté du Service a eu lieu jusqu’en 2021. Les données de toutes les régions sont désormais validées et sont activement utilisées dans l’établissement des plans directeurs régionaux.

Le Service s’est en outre prononcé sur des demandes de financement (par le biais du fonds sur la plus-value) de travaux de planification régionale et a préavisé des programmes des études soumis par plusieurs régions en 2021.

### 2.5.1 Projets d’agglomération

Le Conseil d’Etat a approuvé en septembre 2021 les projets d’agglomérations de 4<sup>e</sup> génération de l’Agglomération de Fribourg et de celle de Moudon. Le SeCA a contribué à la coordination de l’examen final et à la rédaction des différents documents des dossiers d’approbation de ces plans pour le compte de la DAEC. En partenariat avec la DAEC, le SeCA a en outre participé à différentes séances de travail les deux agglomérations afin de clarifier les attentes du canton en vue du processus d’approbation.

## 2.6 Exploitations de matériaux et géologie

Le SeCA a poursuivi en 2021 la coordination et la gestion du projet de révision du plan sectoriel pour l’exploitation des matériaux dont les réflexions ont été entamées en 2018. Le comité de projet (des représentants des services

---

cantonaux concernés) et le comité de pilotage (des représentants du monde politique, des exploitants de matériaux et de milieux de protection de la nature et de l'environnement), coordonnés par le Service, se sont réunis cinq fois en 2021. Après avoir établi un état des lieux de la situation de tous les sites d'extraction de matériaux, les premières variantes (grandes orientations) de révision du plan sectoriel ont pu être présentés et discutés dans les différents comités après une grosse phase d'analyse des gisements (traitements géo-informatiques) réalisée par le bureau technique du SeCA en partenariat avec les autres instances cantonales concernées. Ces travaux ont permis d'ouvrir la discussion sur les différents critères d'exclusion et d'évaluation à considérer dans le cadre de cette planification sectorielle. La poursuite des discussions et la finalisation des travaux d'analyse devraient permettre de ficeler un nouveau plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux et de le mettre en consultation publique en 2022. Celui-ci sera accompagné d'une modification du thème « Exploitation des matériaux » du plan directeur cantonal.

Le travail d'analyse et de traitement des dossiers liés aux exploitations de matériaux s'est poursuivi (sites d'extraction, décharges, installations) dans le cadre des procédures d'autorisations d'exploitations selon l'art. 155 LATeC délivrées par la DAEC, des dossiers de demandes de permis liés aux exploitations de matériaux et des modifications de PAL liées.

Comme les années précédentes, le Service a produit des statistiques complètes relatives à l'exploitation des matériaux dans le canton pour l'année 2021, sur la base des rapports annuels transmis en ligne par les exploitants via la plateforme InfoMAT.

## **2.7 Dangers naturels**

Le Service, en collaboration avec la Commission des dangers naturels (CDN), a poursuivi la mise en œuvre des mesures de prévention en matière d'aménagement du territoire et de constructions fixées dans le plan directeur cantonal. Il s'agit plus particulièrement de :

- > La prise en compte des études de base, notamment les cartes de dangers, dans la planification communale (PAL, PAD) et la police des constructions ;
- > L'examen systématique des dossiers de PAL, de PAD et de demandes de permis de construire sous l'angle des dangers naturels ;
- > L'analyse des expertises géologiques et géotechniques produites par les requérants.

Après avoir défini les bases de collaboration visant à la prise en compte du risque lié aux dangers naturels dans les PAL, le bureau de la CDN et le Service ont poursuivi en 2021, la préparation du contenu du guide pour l'aménagement local fixant les bases de la prise en compte du risque lié aux dangers naturels dans l'aménagement.

Après avoir mis sur pied une organisation de projet avec comités de projet et de pilotage afin de réaliser un état des lieux de la gestion des risques liés aux dangers naturels dans le canton et d'évaluer le besoin de changement d'organisation, le Service a présenté en 2021 les résultats de l'analyse de l'action de tous les acteurs cantonaux en relation avec la prise en compte large des dangers naturels (hydrologiques ou météorologiques, gravitationnels, sismiques, dissémination massive d'organismes nuisibles, autres dangers d'origine naturelle). Des décisions politiques quant à la suite à donner à ces travaux et à la réorganisation potentielle de la coordination de la prise en compte des dangers naturels au sein des instances cantonales concernées sont attendues en 2022.

## **2.8 Aménagement local**

Tout au long de l'année, de nombreuses coordinations et échanges ont eu lieu entre les communes et le Service pour déterminer la marche à suivre par les communes souhaitant mettre à l'enquête leur PAL sous le régime du nouveau plan directeur cantonal. Suite à l'arrêt du 3 septembre 2019 du Tribunal cantonal et à une année 2020 où de nombreuses communes ont pu déterminer les conséquences de cet arrêt pour leur dossier en cours d'approbation auprès de la Direction, l'année 2021 a été marquée par le traitement d'un nombre important de dossier de PAL, conséquence de la détermination des communes sur les suites à donner pour la finalisation de leur dossier. En septembre 2021, 22 dossiers de révision générale étaient en cours d'examen final. De nombreux dossiers de PAD se trouvent ainsi mis en attente de l'approbation du PAL de la commune correspondante.

### 2.8.1 Plans d'aménagement local

13 (11 en 2020) révisions générales et 1 dossier d'harmonisation de PAL ont été approuvés par la DAEC en 2021. Il s'agit des dossiers des communes de Granges-Paccot, Echarlens, Bois-d'Amont, sect. Ependes, Surpierre : sect. Villeneuve et sect. Surpierre, Mont-Vully, Courtepin, Prez, Belmont-Broye : sect. Domdidier et sect. Léchelle, Granvillard, Sorens, Belfaux et Avry.

Par ailleurs, 4 (14) modifications de plan d'aménagement local (PAL) et règlement communal d'urbanisme (RCU) ont été soumises à l'approbation de la DAEC.

Le Service a procédé à l'examen préalable de 1 (2) révision générale de PAL et de 5 (5) modifications de PAL.

### 2.8.2 Plans d'aménagement de détail

La DAEC a approuvé 9 plans d'aménagement de détail (PAD), dont 3 (6) nouveaux et 6 (9) modifications. 4 (8) dossiers ont fait l'objet d'un examen préalable.

17 dossiers de PAD sont prêts pour approbation et en attente de l'approbation du PAL de la commune correspondante.

### 2.8.3 Plan d'affectation cantonal (PAC)

Au cours de l'année 2021, le Service a coordonné les travaux pour le plan d'affectation cantonal (PAC), « AgriCo » à Saint-Aubin. Les travaux pour le plan d'affectation cantonal sous la responsabilité de la DAEC s'inscrivent dans la volonté de développer une politique foncière active. Le PAC de Saint-Aubin a été initié en novembre 2017 dans l'objectif de valoriser au mieux les terrains dont le canton s'est porté acquéreur. Le dossier du PAC a fait l'objet d'un examen préalable en 2019 et a été mis à l'enquête publique le 23 avril 2021. Les séances de conciliation avec les opposants ont été menées entre juin et octobre. Le PAC a été approuvé par la DAEC le 17 décembre 2021.

### 2.8.4 Emoluments administratifs

9 (8) règlements concernant le tarif des émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions ont été approuvés par la DAEC.

## 2.9 Permis de construire

En 2021, le Service a réceptionné des communes 2285 (2661) dossiers, dont 411 demandes préalables, 382 procédures simplifiées situées hors de la zone à bâtir et 1492 demandes ordinaires de demande de permis de construire pour des nouvelles constructions, des transformations, des agrandissements, des rénovations et des démolitions. Le Service a transmis aux préfectures 1647 (2474) demandes ordinaires en zone et hors zones et a également préavisé 28 (30) dossiers liés à des procédures fédérales.

Sur proposition du SeCA, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et les constructions (DAEC) a délivré 307 (394) autorisations spéciales ordinaires et 382 (152) autorisations spéciales simplifiées pour des constructions ou transformations hors de la zone à bâtir. 21 (6) (dont 7 en procédure ordinaire) refus d'autorisation spéciale ont été signifiés pour de nouvelles constructions, aménagements, installations ou transformations non conformes à l'affectation de la zone.

## 2.10 Recours

Au 31 décembre 2021, 160 (223) recours sont pendants devant la DAEC.

En 2021, 34 (33) recours ont été déposés contre les décisions communales. 3 recours (y compris des recours déposés au cours des années précédentes) ont été retirés.

Contre les 94 (41) décisions prises sur recours par la DAEC en 2021, 8 (8) recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal.

---

### 2.10.1 Recours au Tribunal cantonal contre les décisions de la DAEC sur les constructions hors de la zone à bâtir

Contre les autorisations spéciales ou les refus prononcés par la DAEC, 11 (4) recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal.

### 2.10.2 Décisions du Tribunal cantonal

En 2021, le Tribunal cantonal a statué sur 15 (15) recours interjetés contre les décisions prises par la DAEC en matière d'aménagement du territoire et de constructions hors de la zone à bâtir. 1 (2) recours a été admis (ou partiellement admis) et 14 (13) ont été rejetés ou déclarés irrecevables. En outre, le TC a admis 1 (1) recours déposé contre une décision de taxation de la plus-value rendue par la DAEC.

Ces chiffres ne comptabilisent pas les recours supplémentaires qui ont été joints et ont fait l'objet d'une seule décision.

### 2.10.3 Recours de communes et de l'Office fédéral du développement territorial au Tribunal cantonal contre les décisions d'approbation de PAL rendues par la DAEC

2 (2) communes ont recouru auprès du Tribunal cantonal contre une décision d'approbation rendue par la DAEC.

En 2021, l'Office fédéral du développement territorial (ODT) n'a interjeté aucun recours auprès du Tribunal cantonal contre une décision d'approbation rendue par la DAEC.

### 2.10.4 Décisions de la DAEC en matière de constructions illicites hors de la zone à bâtir

Au 31 décembre 2021, 109 (126) dossiers de constructions illicites hors de la zone à bâtir sont pendants auprès de la DAEC.

Celle-ci a rendu au cours de l'année 37 (29) décisions dans le cadre de ces dossiers.

### 2.10.5 Décisions de la DAEC dans le cadre de la coordination exigée en cas de demandes de désassujettissement au droit foncier rural

Depuis 2018, dans le cadre des demandes de désassujettissement au droit foncier rural déposées auprès de l'AFC, la DAEC doit désormais se prononcer préalablement sur la légalité des bâtiments touchés par la demande, ainsi que de leur affectation.

En 2021, la DAEC a ainsi rendu 38 (37) décisions constatatoires.

### 2.10.6 Taxe sur la plus-value

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la DAEC a approuvé des dossiers de plan d'aménagement local pour 15 (26) communes, dont 10 (11) révisions générales, 7 (14) modifications et 1 (1) harmonisation.

Au 31 décembre 2021, 103 (53) dossiers de taxation sont ouverts auprès de la DAEC. Celle-ci n'a rendu aucune décision de taxation du fait qu'en raison de travaux législatifs visant à modifier la LATeC (motion Gobet/Boschung), le processus de taxation a été suspendu depuis le printemps 2020. Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil un projet de loi adopté le 31 août 2021.

Il doit être précisé qu'au cours de l'année, le SeCA a traité 320 requêtes déposées par des notaires en relation avec l'assujettissement de biens-fonds à la taxe sur la plus-value.

En 2021, le canton n'a enregistré aucune demande de financement pour d'éventuelles indemnités qui seraient à verser à la suite de procédures pour expropriation matérielle ouvertes auprès de la Commission d'expropriation. Deux communes ont informé le canton du fait qu'une telle procédure avait été ouverte devant cette Commission. Le canton a enregistré 5 demandes de financement pour les plans directeurs régionaux.

---

## 2.11 Commissions

### 2.11.1 Commission des dangers naturels

La Commission des dangers naturels s'est réunie une fois en séance plénière. Son bureau s'est réuni mensuellement pour assurer la coordination des tâches opérationnelles.

Par le biais de son secrétariat, la commission a examiné toutes les demandes de permis de construire (procédures ordinaires et simplifiées) et les dossiers d'aménagement local (programme de révision, examen préalable et finaux) qui lui ont été soumis.

### 2.11.2 Commission consultative pour l'aménagement du territoire

En 2021, la Commission consultative pour l'aménagement du territoire a tenu 4 (4) séances. Elle a notamment été informée des modifications du plan directeur cantonal entreprises à la suite de l'approbation du plan par la Confédération, de la teneur du plan d'affectation cantonal (PAC) « AgriCo » à Saint-Aubin et de l'état d'avancement du traitement des révisions générales des PAL. En outre, elle a été consultée sur l'avant-projet de loi modifiant la LATeC en relation avec la taxe sur la plus-value.

### 2.11.3 Commission d'accessibilité

En 2021, la Commission d'accessibilité a tenu 6 (9) séances plénières et a examiné 630 (704) dossiers de demande de permis de construire.

### 2.11.4 Commission d'architecture et d'urbanisme

En 2021, la Commission d'architecture et d'urbanisme a tenu 11 (10) séances. Elle s'est réunie notamment pour des prises de position concernant 21 dossiers sur des projets de constructions.

### 2.11.5 Commission d'acquisition des immeubles

Cette commission rattachée à la DAEC depuis juillet 2017 est constituée de trois sous-commissions : deux pour l'estimation des terrains et bâtiments en zone à bâtir et les dossiers de plus-value, une pour l'estimation des terrains agricoles hors zone à bâtir. Elle a tenu 4 (8) séances plénières, procédé à 18 (17) visions locales et tenu 15 (27) séances de sous-commissions. 23 (24) dossiers d'estimation ont été déposés durant cette période.

## 3 Service de l'environnement

---

Chef de service : Christophe Joerin

### 3.1 Activités

#### 3.1.1 Organisation

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Service de l'environnement (ci-après SEn ou Service) dispose d'une section dédiée à la question climatique. Afin de garantir une démarche cohérente et efficace des initiatives menées en faveur du climat, la section climat joue le rôle de coordinatrice entre les différents acteurs concernés (communes, écoles, citoyen-ne-s, entreprises, administration cantonale). Elle est chargée de la planification de la stratégie climatique et de la coordination de sa mise en œuvre. Plus particulièrement, en 2021 cette nouvelle entité a travaillé sur la finalisation du Plan Climat cantonal (PCC) et la mise en œuvre des mesures « anticipées » prévues dans le cadre de cette stratégie. Plusieurs actions de communication et de sensibilisation ont également été menées tout au long de l'année.

#### 3.1.2 Relations extérieures

Le Service participe activement aux travaux des conférences, commissions, associations et groupes de travail nationaux, intercantonaux et cantonaux actifs dans ses domaines de compétences. Il convient de citer notamment les groupes de travail dont il assume la présidence, à savoir :



- 
- > Conférence romande des responsables de la protection de l'environnement (CREPE) ;
  - > Agenda 21 pour l'eau ;
  - > Groupe émissions-COV de la Société suisse des responsables de l'hygiène de l'air Cercl'Air (codirection) ;
  - > Groupe de travail OFEV- cantons pour le développement futur de l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) ;
  - > Cercle Bruit romand (codirection) ;
  - > Groupement romand des responsables de la protection contre les RNI (GRORNI) (codirection) ;
  - > Organe cantonal de coordination en matière de produits chimiques ;
  - > Comité de pilotage cantonal pour la protection contre le bruit ;
  - > Groupe cantonal de coordination interservices pour l'application de la législation sur la protection du sol (GCSol) ;
  - > Groupe cantonal de coordination sur la protection contre les accidents majeurs (GROPAM) ;
  - > Groupe cantonal technique pour l'entretien et le suivi des mesures de compensation de l'A1.

### 3.1.3 Travaux législatifs

L'ordonnance sur la protection contre le bruit et les dangers liés au son (OPBS) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2021. L'ordonnance sur le contrôle obligatoire des installations de combustion (OCIC) qui prévoit le contrôle des émissions de polluants atmosphériques des petites chaudières à bois (< 70 kW) a reçu l'approbation fédérale et est entrée en vigueur le 8 octobre 2021. L'ordonnance intègre les nouvelles dispositions d'exécution de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2018, notamment le contrôle des petites chaudières à bois (< 70 kW). Une chaudière à bois qui respecte ces valeurs émet notamment beaucoup moins de particules fines qui sont dangereuses pour la santé et l'environnement. L'avant-projet d'ordonnance avait été mis en consultation externe restreinte du 22 mars au 3 mai 2021.

Pour faire suite aux travaux entamés fin 2020, l'avant-projet de loi sur le climat (LClim) a été mis en consultation publique du 8 septembre au 10 décembre 2021. Cet avant-projet de loi vise à encadrer et renforcer la politique climatique du canton de Fribourg et permet également la mise en œuvre de la motion 2019-GC-44 « Base légale pour le climat et l'environnement ». L'avant-projet propose de rendre un certain nombre d'éléments de la stratégie climatique fribourgeoise juridiquement contraignants. Le texte fixe par exemple clairement les objectifs cantonaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques et rend obligatoire la prise en compte des enjeux climatiques dans les tâches et activités de l'Etat. Par ailleurs, l'avant-projet précise le cadre des soutiens financiers et la collaboration entre l'Etat, les communes, les entreprises et les citoyen-ne-s. Enfin, le texte souligne le souhait de l'Etat de participer à l'effort international et national visant à rendre les flux financiers compatibles avec les objectifs climatiques. 78 prises de position ont été reçues. Les travaux se poursuivent en vue de soumettre un projet au Grand Conseil d'ici à l'automne 2022.

Dans le cadre des polluants de l'environnement bâti (PEB), le SEn assure le rôle de point de contact cantonal, en particulier pour le radon et l'amiante. Il soutient les administrés et les organes publics pour toutes les questions en lien avec les PEB. En réponse à une demande du Conseil d'Etat, le SEn a mis en consultation interne un projet de base légale. Le projet sera mis en consultation publique en 2022.

### 3.1.4 Analyse préventive de dossiers et coordination

Un important travail de coordination interne consiste à analyser, trier, distribuer les dossiers de demandes de permis de construire aux domaines concernés et synthétiser les préavis. Chaque dossier touche souvent plusieurs domaines (eaux, bruit, déchets, etc.). Les statistiques pour 2021 ne sont pas disponibles, car l'outil n'a pas encore été développé dans la nouvelle application FRIAC. On peut cependant estimer que 5700 (5000) dossiers au total ont fait l'objet d'un préavis du SEn.

### 3.1.5 Consultations

Le SEn a élaboré des prises de position sur 15 (14 en 2020) projets en consultation émanant d'instances fédérales, 11 (8) d'instances cantonales et 10 (22) d'autres instances.



### 3.1.6 Information

20 (10) demandes d'accès à des documents ont été traitées par le SEn en 2021 selon la loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf).

En 2021, le SEn a publié 9 notices d'information, rapports ou aides à l'exécution dans le domaine du climat, de l'eau, de l'air, des sols et des matières dangereuses.

Le Service gère les sites internet [www.fr.ch/sen](http://www.fr.ch/sen), [www.fr.ch/sol](http://www.fr.ch/sol), [www.fr.ch/eau](http://www.fr.ch/eau), [www.fr.ch/pila](http://www.fr.ch/pila), [www.fr.ch/air](http://www.fr.ch/air) et <https://monplanclimat.fr.ch/>. Le SEn participe aux plateformes [www.les3lacs.ch](http://www.les3lacs.ch), [www.greie.ch](http://www.greie.ch) et [www.energie-environnement.ch](http://www.energie-environnement.ch).

7 (6) conférences de presse ont été organisées et 12 (7) communiqués de presse ont été diffusés.

En 2021, le SEn a organisé la campagne d'information « Se loger sans impacter l'environnement, c'est possible ! » sur les réseaux sociaux. C'est le dessinateur Arnow qui a illustré quelques conseils de la check-list pour un habitat éco-responsable.

48 actions de nettoyage des espaces publics ont été organisées dans 37 communes fribourgeoises les 17 et 18 septembre 2021 ou à une autre date choisie en fonction de l'agenda communal. 6 membres du Conseil d'Etat ont participé à l'action de Morlon.

### 3.1.7 Formation

En 2021, le Service a dispensé des formations, cours ou animations notamment aux inspecteurs de l'Inspectorat Chantiers Fribourg, aux aspirants gendarmes, aux laborantins en chimie. Il est intervenu dans des programmes de formation bachelor et master HES.

### 3.1.8 Service d'assistance en cas de pollution (SAPo)

Le SEn est intervenu à 61 (55) reprises dans le cadre de pollutions environnementales afin d'assister les services d'intervention, de leur prêter conseil et de réduire les atteintes à l'environnement. Cette activité est assurée par 28 personnes, 24 heures sur 24, 365 jours par an. Le SEn assure par ailleurs le suivi administratif de toutes les pollutions constatées dans le canton, qui ont été au nombre de 111 (108) en 2021.

## 3.2 Climat

### 3.2.1 Plan Climat cantonal

La consultation publique du PCC s'est déroulée du 16 octobre 2020 au 16 janvier 2021. La consultation a pris la forme d'un questionnaire structuré. Au total, 99 organes et personnes ont répondu à la consultation. De manière générale, le rapport présenté à la consultation a obtenu l'aval de la majorité des répondant-e-s. Le rapport synthétisant le contenu des retours de consultation, ainsi que les réponses apportées à celles-ci par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) est consultable en ligne. Le Conseil d'Etat a adopté le 14 juin 2021 le PCC révisé à l'issue de la procédure de consultation publique. Pour le mettre en œuvre, il a proposé au Grand Conseil un crédit d'engagement (2021-DAEC-64) de 21 millions de francs pour cinq ans (2022–2026). En session du 10 septembre 2021, le Grand Conseil a adopté le projet de décret. Pour 2021, 1,79 million de francs a déjà été engagé pour la mise en œuvre des mesures anticipées grâce au financement par le budget ordinaire ainsi que le Plan de relance. Ainsi, le montant nécessaire estimé pour la mise en œuvre (2021 à 2026) du PCC s'élève au total à 22,8 millions de francs.

Depuis le début d'année 2021, une phase pilote de mise en œuvre du PCC de 1<sup>re</sup> génération a pu être démarrée. La mise en œuvre de 25 mesures « anticipées » a été lancée. Ces mesures concernent notamment la mise en réseau de biotopes, la mise en place de bornes de recharge pour voitures électriques et des projets pilotes pour lutter contre les effets d'îlots de chaleur en zones urbanisées. L'état de mise en œuvre des mesures initiées en 2021 fera l'objet d'un rapport de mise en œuvre qui sera publié au printemps 2022.

L'avant-projet de loi sur le climat (LClim) a été mis en consultation publique du 8 septembre au 10 décembre 2021 (voir point 3.1.3).

### 3.2.2 Communication et sensibilisation

Dans le cadre du projet pilote F.04 Colibri de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) visant à favoriser l'initiation de projets exemplaires d'adaptation aux changements climatiques, trois nouvelles éditions de « Climat Lunchs » ont eu lieu en 2021. Ces séminaires de sensibilisation d'une heure sur la pause de midi réunissent différents acteurs de l'Etat et expert-e-s pour favoriser l'échange de savoir et d'information, et permettre une meilleure compréhension de la thématique climatique. Particularité de cette année 2021 : ces séminaires étaient non seulement ouverts aux collaborateurs et collaboratrices de l'administration cantonale mais aussi au grand public, en particulier les communes et les citoyen-ne-s. Le 6<sup>e</sup> « Climat Lunch » du 20 mai 2021 s'est intéressé aux problématiques des îlots de chaleur urbains. Le 7<sup>e</sup> « Climat Lunch » du 15 juin 2021 a abordé la manière dont les enjeux climatiques sont traités dans le cadre de l'enseignement. Il a également été l'occasion, pour les classes primées au concours Environnement et Jeunesse (intitulé « Le climat et MOI ») de présenter leurs projets. Enfin, le 8<sup>e</sup> « Climat Lunch » du 21 octobre 2021 a porté sur la manière dont le secteur du bâtiment intègre l'adaptation aux changements climatiques dans sa pratique.

Après le lancement de la plateforme [monplanclimat.fr.ch](https://monplanclimat.fr.ch) en juin 2020 qui vise à sensibiliser, informer et engager tous les acteurs de la région fribourgeoise aux enjeux climatiques, plusieurs développements ont eu lieu en 2021. De nouveaux partenariats (p. ex. Gruyère Energie, TPF, OptimaSolar et Carbon Fri) ont permis la réalisation de plusieurs capsules vidéos et articles abordant la thématique du climat sous différents angles.

Dans le cadre du concours d'écriture sur le climat organisé en fin d'année 2020, qui était ouvert aux cycles 2 et 3 francophones et germanophones du canton de Fribourg et à tous les citoyen-ne-s, plusieurs activités ont vu le jour. En particulier, les gagnant-e-s de la catégorie « individuelle » du concours d'écriture étaient invité-e-s le 12 mars 2021 pour la remise des prix. Dans le même registre, les deux classes gagnantes étaient invitées, respectivement le 7 et 9 juin 2021, pour une sortie de classe à la ferme bio de l'Abbaye d'Hauterive.

Un programme d'accompagnement au changement (actions de sensibilisation et d'engagement) pour l'ensemble de la société, à savoir les communes, les entreprises, les écoles, l'administration cantonale et les citoyen-ne-s a été initié. Les premiers outils pour soutenir et accompagner ces différents acteurs à intégrer les enjeux climatiques dans toutes leurs actions ont été déployés. Par exemple, pour les communes, une page recensant toutes les pistes d'actions concrètes à mettre en œuvre à leur échelle a été mise en ligne sur la plateforme et deux vidéos avec des communes « exemplaires » ont été tournées pour encourager la diffusion de « bonnes pratiques ».

Les 24 et 25 septembre 2021 s'est tenu le premier Climathon de Fribourg. Cet évènement organisé par le SEn, en collaboration avec le bureau eqlosion, a proposé 24 heures de réflexions aux équipes participantes sur trois défis dans les domaines de la mobilité douce et électrique ainsi que la consommation responsable. Soixante-cinq personnes se sont mobilisées pour donner naissance à des projets concrets et innovants. Etudiant-e-s ou professionnel-le-s, la variété des profils (17 à 61 ans) présents pour cette aventure a permis l'éclosion de projets innovants. Les trois équipes des projets lauréats bénéficieront de l'accompagnement des partenaires de l'évènement pour la mise en œuvre concrète de leurs idées.

## 3.3 Protection des eaux

### 3.3.1 Gestion des eaux

Le Service a collaboré étroitement à l'élaboration du Plan d'action visant à réduire les risques liés aux produits phytosanitaires dans les domaines agricole et non agricole, adopté par le Conseil d'Etat le 28 juin 2021. Ce plan d'action vise à réduire de moitié les risques liés à ces produits d'ici à 2027. Il renforce d'une part les activités et planifications existantes et propose d'autre part de nouvelles mesures ciblées. Il définit de plus un monitoring afin d'évaluer l'efficacité des mesures prises.

La DAEC a mis en consultation externe restreinte le Plan sectoriel de la gestion des eaux (PSGE) dès le 29 janvier 2021 pour une durée de trois mois. Le PSGE est prévu par la loi cantonale sur les eaux, entrée en vigueur en 2011. Il fixe les objectifs et les principes généraux de la gestion des eaux pour l'ensemble du canton ainsi que par bassin versant. À la suite de la consultation, le document a été adapté sur la base des remarques formulées, puis adopté par le Conseil d'Etat en novembre 2021. Le contenu contraignant du PSGE sera intégré au Plan directeur cantonal et servira

---

de base pour la réalisation par les communes des plans directeurs de bassin versant, destinés à concrétiser à l'échelle régionale les objectifs et les principes généraux fixés par le canton.

### 3.3.2 Evacuation et épuration des eaux

En 2021, 6 (3) stations d'épuration ont entamé ou poursuivi la démarche de demande de subventions à la Confédération pour le traitement des micropolluants ou pour la construction d'égouts permettant d'y renoncer (Murten-Morat, Fribourg, Pensier, Villars-sur-Glâne, Kerzers et Ecublens).

Le Service a analysé 17 (19) demandes d'adaptation de règlements relatifs à l'évacuation et l'épuration des eaux. Fin 2021, 118 (114) communes disposent de règlements et de taxes conformes à la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux). Il a également travaillé à la mise à jour du règlement type cantonal afin de l'adapter aux recommandations récentes (VSA) et aux exigences de la Surveillance des prix. La version mise à jour sera disponible en 2022.

Durant l'année 2021, 7 (32) plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) ont été approuvés par la DAEC. Sont en cours à fin 2021 : 1 (1) élaboration de PGEE, 10 (10) examens préalables, 95 (95) adaptations, 18 (25) approbations par la DAEC.

AquaFri 2.0 est le cadastre cantonal du réseau d'assainissement qui vise à intégrer les différents cadastres communaux. Basé sur les recommandations du VSA, le Service finalise l'élaboration du modèle de données et les outils qui seront mis à disposition pour permettre les échanges et le regroupement des données. Ce système sera équipé d'un outil de contrôle des données (datachecker) et de routines de transfert au format AquaFri 2.0. En 2021, une phase test s'est poursuivie pour évaluer la robustesse du modèle et des outils.

En 2021, le Service a collaboré aux processus d'élaboration des statuts des nouvelles associations suivantes :

- > EMB (Epuraton Moyenne Broye) en vue du raccordement de la STEP de Châtonnaye sur le pôle régional de Lucens (VD) (statuts approuvés) ;
- > EBBV (Epuraton des eaux usées de la région Basse-Broye/Vully) en vue du raccordement des STEP de Belmont-Broye, Delley-Portalban, Villarepos et Grolley sur un pôle régional (élaboration des statuts en cours).

Le Service collabore à la préparation des avant-projets ainsi que des projets finaux pour le traitement des micropolluants dans les STEP de Fribourg, Morat, Ecublens, Villars-sur-Glâne, Pensier, Lucens (VD), Basse-Broye/Vully et Payerne (VD). Il a également réalisé le recensement des habitants raccordés aux STEP du canton nécessaire pour le prélèvement de la taxe destinée au financement des mesures à réaliser pour le traitement des micropolluants.

En 2021, le Service a procédé à 6 (8) visites complètes ou partielles de STEP et participé à 41 (50) séances d'accompagnement concernant des agrandissements, des réhabilitations ou des dysfonctionnements. Par ailleurs, le Service participe régulièrement aux comités de direction des associations d'épuration. Il fait en outre partie de la Commission de bâtisse de la STEP de Vuippens dans le cadre de l'agrandissement du traitement des boues. Dans le cadre de la surveillance du fonctionnement des STEP et conformément à l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux), il procède périodiquement à des analyses de la qualité des eaux et des boues d'épuration.

Des mesures d'augmentation de capacité de traitement et de réhabilitation d'équipements vieillissants sont en cours ou planifiées à court terme pour 9 (8) STEP.

Pour répondre au développement important de leur bassin d'apport ou à l'insuffisance de certains de leurs équipements, plusieurs STEP doivent envisager à court ou moyen terme des solutions afin de garantir une capacité de traitement suffisante.

Le Service a dans ce but collaboré à plusieurs réalisations et études, en particulier :

- > **régionalisation de l'épuration** : mise à l'enquête du projet d'agrandissement de la STEP de Morat en vue de traiter les eaux des associations de Kerzers et de Morat ; mise à l'enquête préalable du projet de raccordement de l'association de Kerzers sur la STEP de Morat ; poursuite de l'étude de régionalisation de l'épuration de la Haute-Broye, notamment sur le collecteur de raccordement de la STEP de Charmey sur la STEP de Broc ;

---

poursuite de l'étude de régionalisation EBBV (Epuración des eaux usées de la région Basse-Broye/Vully) en vue du raccordement des STEP de Belmont-Broye, Delley-Portalban, Villarepos et Grolley sur un pôle régional.

- > **agrandissements et adaptations** : travaux d'adaptation et modification (traitement biologique) de la STEP de Belmont-Broye terminé ; travaux d'agrandissement et adaptation de la STEP d'Ecublens en cours ; travaux d'agrandissement et d'adaptation de la STEP de Vuippens en cours (étape 2 « traitement des boues », étape 3 « traitement des retours » en cours d'étude) ; projet d'agrandissement et d'adaptation de la STEP de Pensier ; projet de régionalisation de l'épuration de la Moyenne Broye (pôle Lucens VD) en vue du raccordement de la STEP de Châtonnaye ; projet de régionalisation de l'épuration de Payerne (VD) en vue du raccordement de la STEP de Bussy, Torny, Montagny ; étude préliminaire d'agrandissement et d'adaptation de la STEP de Villars-sur-Glâne ; étude préliminaire pour le raccordement de la STEP de Romont sur la STEP d'Autigny.

### 3.3.3 Industrie et artisanat

Dans le cadre de ses activités de contrôle et d'assainissement, le Service a inspecté 5 (4) nouvelles installations d'entreprises sous l'angle de la protection des eaux. Il a contrôlé visuellement certaines installations de prétraitement d'eaux usées industrielles. Une procédure d'assainissement a été engagée pour 19 (20) installations d'entreprises non conformes ou suite à des cas de pollution des eaux.

Sur la base du rapport de conformité exigé par l'Office de la circulation et de la navigation (OCN), 32 (33) entreprises de la branche automobile ont été contrôlées par le Service en vue de l'obtention des plaques professionnelles. Cette tâche a nécessité 21 (19) visions locales.

Dans le cadre de l'entretien des routes cantonales, 16 attestations de conformité en matière de protection des eaux ont été délivrées par le Service aux entreprises soumissionnaires pour le service hivernal (mandat SPC).

Au niveau des cadastres des eaux usées industrielles, le Service a participé à 91 (41) visites d'entreprises. Ces contrôles ont impliqué 29 (16) communes, 6 (5) associations intercommunales pour l'épuration des eaux et 1 détenteur de STEP communale. Les cadastres ont été actualisés ou poursuivis (AIS, AESC, AICG, AELA, AIMPGPS, VOG). Des mesures d'assainissement ont été fixées aux détenteurs d'installations non conformes sur la base des rapports d'inspection.

Par ailleurs, 2 (4) installations de recyclage de matériaux inertes ont été inspectées par le Service sous l'angle de la protection des eaux dans le cadre du renouvellement des autorisations d'exploiter.

Dans le cadre de la surveillance de la qualité des eaux industrielles déversées, les résultats analytiques et rapports de charges polluantes, soit un total de 49 (59) rapports, ont été évalués pour 10 (9) entreprises ayant un impact sur les STEP. Le Service a délivré 3 (4) autorisations de déversement d'eaux industrielles aux détenteurs d'installations. 4 (3) conventions pour grands producteurs d'eaux usées (charge supérieure à 300 équivalents-habitants) ont été initiées ou adaptées et soumises au SEn.

Le Service a obtenu l'attestation d'examen pour 1 (2) nouvelle citerne d'entreposage de produit chimique.

2 (2) chantiers d'envergure, pouvant affecter sensiblement l'environnement, ont nécessité 2 (3) visions locales à des fins de surveillance. 2 (3) autorisations de déversement d'eaux de chantier ont par ailleurs été délivrées par le Service. 155 (162) rapports de contrôle sur la gestion des eaux de chantier, réalisés par les inspecteurs de l'Inspectorat Chantiers Fribourg, ont été supervisés par le Service. Parmi ceux-ci, 4 (5) chantiers avec manquements graves en matière de protection des eaux et 14 (20) chantiers pouvant poser problème ont nécessité 2 (2) inspections complémentaires des installations.

### 3.3.4 Agriculture

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) et la DAEC poursuivent leur collaboration quant à la problématique liée aux engrais de ferme et à la protection des eaux. Grangeneuve, en collaboration avec le SEn, met en ligne des news sur son site internet pour conseiller les agriculteurs/trices dans leur gestion des engrais de ferme, notamment pour prévenir les risques de pollution à cause de conditions défavorables à l'épandage. Au cours de la saison 2020–2021, Grangeneuve a publié 3 (1) news accompagnées des graphiques météo établis par le SEn.

---

25 (24) procès-verbaux de contrôle d'étanchéité pour des nouvelles fosses d'entreposage des engrais de ferme ont été obtenus par le Service. 20 (10) visions locales ont été réalisées dans le cadre du suivi des exploitations agricoles.

En septembre 2017, le Conseil fédéral a entériné le Plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires. Suite à l'adoption en juin 2021 du plan phytosanitaire cantonal, le SEn a apporté son expertise sur près de 10 (40) projets de place de remplissage/lavage pour pulvérisateur.

En 2021, le Service a procédé, avec les organes de contrôles agricoles, à près de 600 (300) contrôles d'exploitations en lien avec la protection des eaux. Le groupe de travail interdirections composé du Service de l'agriculture (SAGri), de Grangeneuve et du SEn a continué de sensibiliser, informer et proposer une solution opérationnelle pour le conseil auprès des exploitant-e-s. Pour assurer le suivi des contrôles d'exploitations en lien avec la protection des eaux, un formulaire de mise en conformité a été mis à disposition des exploitant-e-s.

Une nouvelle base de données pour la protection et l'évacuation des eaux dans l'agriculture (projet « IGEL ») a été mise en service en coopération avec les cantons de Berne et Soleure. Les adaptations, encore en cours de réalisation et d'évaluation portent sur l'automatisation du transfert des données de base. D'autres adaptations sont prévues et nécessaires afin notamment d'améliorer le suivi des mesures d'assainissement (par exemple après un contrôle).

### 3.3.5 Substances polluantes

Au 31 décembre 2021, le registre comptait 46 038 citernes d'hydrocarbures avec une capacité totale de 457 753 412 (463 925 200) litres. Le SEn a procédé aux opérations pour assurer l'application des exigences légales (contrôles des installations, mises en conformité, assainissements, mises hors service, expertises, informations aux communes). 810 installations ont été notées comme hors service en 2021 (sachant qu'une installation peut contenir plusieurs citernes). Plus de 700 appareils de détection de fuites et quelque 1780 citernes ont été révisés. Comme chaque année, le SEn a envoyé aux communes fribourgeoises la liste des installations de stockage d'hydrocarbures sur son territoire. Sur les 128 listes envoyées, 66 retours de listes ont pu être traités avec plus de 1500 corrections de propriétaires ou de signalement de corrections à apporter au cadastre.

### 3.3.6 Eaux souterraines

L'observation de l'évolution de la qualité de l'eau de 17 aires d'alimentation s'est poursuivie à raison d'un contrôle analytique par mois.

Le réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines, élaboré en collaboration avec l'OFEV et opérationnel depuis 2002, a poursuivi ses activités en incluant notamment des études ciblées sur certains micropolluants spécifiques (pesticides). Ce projet de portée nationale, appelé NAQUA, implique 4 campagnes de mesures annuelles, portant sur 19 stations réparties dans le canton en fonction de la diversité hydrogéologique des ressources en eau potable. Ces travaux sont réalisés par le Service et financés par la Confédération.

La surveillance et l'observation des eaux souterraines sont des tâches relevant de la compétence du canton. Un concept de réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines à l'échelon régional a été défini en 2005 pour 47 sites. 2 campagnes de prélèvements ont été effectuées en 2021.

La nouvelle carte d'admissibilité des sondes géothermiques a été adoptée par le Conseil d'Etat et publiée en novembre 2021, au terme d'études spécialisées et d'un travail de synthèse effectué par le SEn, et à la suite de sa validation par le groupe de travail pluridisciplinaire mis en place par le Conseil d'Etat, ceci conformément au mandat 2016-GC-78 adopté par le Grand Conseil fribourgeois le 22 mars 2017.

En 2021, un projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (étude PACES) a été conduit pour l'aquifère stratégique de Hofmatt-Sodbach (Tafers/Alterswil/Heitenried).

Pour les zones de protection des eaux souterraines (zones S), une méthodologie de résolution des conflits d'utilisation du sol dans les zones S a été développée en 2019. Elle a été appliquée en 2021 à 10 (2) dossiers de zones S conflictuels, prioritairement pour les captages importants du canton, afin d'améliorer fortement la protection des ressources en eau souterraine concernées. Un projet transversal a été initié dans ce but par le Service afin d'accélérer la mise en œuvre de cette activité prioritaire. En parallèle, 3 dossiers (0) de zones S ont été approuvés en 2021.



### 3.3.7 Planification de l'eau potable

Les communes ont la responsabilité d'établir une proposition de planification directrice des infrastructures d'eau potable (PIEP). En tenant compte des associations de communes et des grands distributeurs privés présents dans le canton, c'est un total de 155 PIEP qui étaient attendus pour le délai légal du 30 juin 2016. A la fin 2021, seules 2 communes n'ont pas encore déposé de propositions. Au total, 22 PIEP ont été approuvés par le canton et 30 sont en procédure d'approbation.

Selon la loi sur l'eau potable (LEP), le canton établit un plan sectoriel des infrastructures d'eau potable (PSIEau) qui vise à coordonner les infrastructures d'eau potables au niveau cantonal et définit les mesures à mettre en œuvre pour assurer une alimentation en eau en temps de crise. La base du PSIEau est constitué par les PIEP communaux et des associations.

Les PIEP ne prennent pas encore en compte la problématique liée au chlorothalonil. Certains PIEP devront être adaptés en fonction des mesures à mettre en œuvre pour respecter les teneurs en chlorothalonil dans l'eau distribuée. Le PSIEau prendra en compte ces mesures et veillera à une coordination entre les distributeurs.

AquaFri 1.0 est le cadastre cantonal des réseaux de distribution de l'eau potable. Le Service offre aux distributeurs un support pour la récolte et l'enregistrement de leurs données, et développe les routines de transfert et de traduction au format AquaFri 1.0. Fin 2021, près de 85 (72) % des communes et associations ont transmis des données au SEn.

Le Service a analysé 13 (19) demandes d'adaptation de règlements relatifs à la distribution de l'eau potable. Fin 2021, 55 (42) communes disposent de règlements et de taxes conformes à la LEP. Il a également travaillé à la mise à jour du règlement type cantonal afin de l'adapter aux recommandations récentes (SSIGE) et aux exigences de la Surveillance des prix. La version mise à jour sera disponible en 2022.

### 3.3.8 Eaux superficielles

Dans le cadre de la collaboration instaurée entre les cantons de Berne, Neuchâtel et Fribourg pour l'étude et l'analyse des lacs du Mittelland, le Service a procédé à 12 (12) prélèvements (un par mois) sur le lac de Morat. Il a également participé activement aux campagnes effectuées sur les lacs de Neuchâtel et de Bienne. Il a poursuivi le contrôle de l'état qualitatif du lac de la Gruyère et de Schiffenen à raison d'un prélèvement en cours d'année.

L'OFEV a lancé en avril 2020 une campagne nationale de sensibilisation pour enrayer la propagation de la moule quagga. Afin de compléter les investigations réalisées en 2020, des prélèvements ont été effectués au printemps 2021 sur les lacs de Morat, Lessoc, Gruyère, Pérolles et Schiffenen. Les analyses ADN ont confirmé la présence de la moule quagga dans le lac de Morat. Pour l'heure, elle n'est pas présente sur les autres plans d'eau étudiés. Afin d'en être certain, des prélèvements supplémentaires ont été réalisés en automne 2021 sur les retenues d'eau de la Sarine, soit les lacs de Lessoc, Gruyère, Pérolles et Schiffenen et ont confirmé l'absence de cette espèce.

L'analyse des affluents du lac de Morat (Arbogne, Broye, Chandon, Petite Glâne) et du lac de Neuchâtel (canal de la Broye), s'est poursuivie à raison de 4 (4) prélèvements dans l'année. Le programme englobe également le contrôle qualitatif des rejets de la STEP de Morat située dans le bassin versant concerné.

Dans le cadre de la surveillance 2021 de la qualité des cours d'eau, la Haute-Sarine, la Jogne, la Serbache et la Sionge ont été étudiées sur le plan chimique, biologique et morphologique.

Depuis l'été 2018, le lac de Schiffenen fait l'objet d'un suivi régulier au niveau de l'oxygène, suite à la prolifération inhabituelle d'algues en période estivale, entraînant ainsi la consommation de l'oxygène et un risque de mortalité pour les poissons. Le SEn, en collaboration avec Groupe E et le Service des forêts et de la nature (SFN), élabore une procédure d'intervention adéquate pour les prochaines années et étudie actuellement le fonctionnement du lac et ses apports. Dans ce contexte, une première étude de l'EAWAG effectuée en 2021 démontre que l'approvisionnement en oxygène du lac dépend fortement du débit de la Sarine en amont du lac. Des travaux de modélisation des apports dans le lac de Schiffenen sont en cours de réalisation. Des exigences renforcées au niveau des STEP du bassin versant du lac de Schiffenen sont demandées.

---

Au niveau des pollutions chroniques (pollutions récurrentes dont l'origine est inconnue), il y a eu 14 nouvelles annonces. En 2021, 7 cas ont été résolus, 3 sont en cours de traitement en collaboration avec les communes et 3 n'ont pas encore été traités. Parmi les pollutions de longues dates, des investigations sont en cours dans la commune de Cheyres afin d'assainir certains raccordements. Les investigations dans les communes de Givisiez et Granges-Paccot ont montré plusieurs sources de pollution du Lavapesson et sont en cours d'assainissement.

Dans le cadre de l'assainissement des ruisseaux du Tiguellet et de la Sonnaz suite à la pollution TPF à Givisiez de novembre 2019 (déversement de diesel), des analyses hebdomadaires ont été effectuées dans le cours d'eau afin de s'assurer de l'efficacité des mesures prises et de s'affranchir d'une éventuelle nouvelle pollution. La situation est maintenant sous contrôle, le bassin a pu reprendre sa fonction d'ouvrage de protection contre les crues (remplacement et ouverture de la vanne de sortie en novembre 2021). La qualité du Tiguellet et de la Sonnaz est désormais satisfaisante.

### 3.4 Lacs et cours d'eau

#### 3.4.1 Récolte des données de base et gestion des étiages

L'exploitation du réseau de mesures hydrologiques et les campagnes mensuelles de jaugeage des débits naturels des cours d'eau se sont poursuivies. Le réseau d'observation actuel est composé de 10 stations de mesures. Elles se situent sur la Petite Glâne, la Glâne (à Matran et à Romont), la Trême, la Veveyse, la Gérine (à Plasselb et à Marly), à la sortie du Lac Noir sur la Singine chaude et sur la Bibera (à Gurmels et à Kerzers). Ces points d'observation complètent ceux de la Confédération qui se situent sur la Sarine, la Broye, le canal de la Broye, la Singine, la Sionge, le Parimbot, le lac de Morat et le lac de Neuchâtel. De plus, des jaugeages au sel sont ponctuellement conduits sur une dizaine de cours d'eau afin de suivre les débits, spécifiquement en période d'étiage.

Au vu de la situation météorologique et hydrométrique dans les cours d'eau, aucune interdiction de pompage dans les eaux superficielles n'a été prononcée en 2021.

En raison des débits importants durant l'été 2021, plusieurs mesures ont été effectuées afin d'améliorer la connaissance de la relation entre la hauteur d'eau et le débit en situation de crue. De plus, une analyse des événements de crues au niveau cantonal a été réalisée par le SEN. Elle a notamment identifié que du point de vue hydrologique les crues de l'été 2021 correspondent à des événements avec des temps de retour inférieurs à 10 ans pour les cours d'eau et entre 30 et 100 ans pour les lacs de Morat et Neuchâtel.

#### 3.4.2 Protection contre les crues

L'année 2021 a été marquée par des précipitations importantes pendant les mois de mai à juillet ce qui a notamment occasionné une montée importante des niveaux des lacs de Neuchâtel, de Morat et de Bienne provoquant des inondations relativement importantes des infrastructures et constructions au bord de lacs durant le mois de juillet. Au vu de l'ampleur des événements de crues et de la montée des eaux, un Etat-major de conduite « UMBRELLA 21 » a été mis sur pied dès le 14 juillet 2021 sur décision du Conseil d'Etat afin de coordonner les moyens engagés et les mesures à prendre. Le SEN et ses spécialistes en matière de gestion des crues ont participé activement à cet Etat-major de conduite en transmettant en continu et de manière détaillée l'évolution des débits et des niveaux d'eau ainsi que les prévisions météorologiques. Le SEN a également partagé les informations des zones d'inondations des zones riveraines et s'est mis à disposition des services et entités partenaires (OCC, pompiers, police, Groupe E, Préfectures, Association des communes, etc.). Une coordination avec les cantons riverains des lacs de Neuchâtel, Morat et Bienne a été mise en place. Elle a notamment permis d'augmenter temporairement le débit de sortie du lac de Bienne afin de soulager les communes riveraines et d'augmenter la sécurité des habitant-e-s en amont. Les précipitations importantes combinées avec des orages ont occasionné quelques dégâts sur certains cours d'eau notamment à La Roche, Val-de-Charmey, Jaun et Planfayon.

#### 3.4.3 Cartes de dangers liés à l'eau

La réalisation de nouvelles cartes de dangers ainsi que la mise à jour ciblée de cartes de détail se sont poursuivies en 2021. La carte de dangers de détail du Rialet à Vuadens a été finalisée et présentée à la commune. Le mandat d'élaboration des cartes de dangers pour les cours d'eau enterrés arrive à son terme et les cartes de dangers qui en



---

découlent devraient être validées courant 2022. La synthèse des cartes de dangers sur la commune de Gruyères et environs devrait également être validée en 2022.

Finalement l'effort s'est poursuivi concernant plusieurs révisions de cartes de dangers d'envergure, principalement dans la région des Préalpes. Ces révisions concernent le flanc nord du massif de la Berra, l'entier du territoire de la commune de Val-de-Charmey, de Plasselb, ainsi qu'une partie de la commune de Planfayon et de La Roche ainsi que le ruisseau du Pontet sur la commune de Treyvaux. Les révisions des cartes de dangers du secteur des Paccots et de la Frasse sur la commune de Châtel-Saint-Denis se sont ajoutées aux mandats en cours.

#### 3.4.4 Espace réservé aux eaux

Le mandat pour la délimitation de l'espace réservé aux eaux (ERE) a été finalisé en fin d'année. L'acquisition des données de base, puis la délimitation de l'ERE des grands cours d'eau avec une meilleure prise en compte des enjeux agricoles, sont également terminées. Les données liées aux ERE sont donc maintenant disponibles. Elles seront publiées pour information dans le courant du printemps 2022 et seront ainsi accessibles à tout un chacun.

La collaboration avec les autres services concernés par la délimitation et la mise en œuvre de l'ERE s'est poursuivie en 2021 au travers du comité de projet ERE (SEn, SFN, Service des constructions et de l'aménagement SeCA, Grangeneuve) et du comité de pilotage ERE (DAEC, DIAF).

Le Conseil d'Etat a en outre décidé fin 2021 de légaliser les ERE par la voie d'un plan d'affectation cantonal (PAC). Les ERE ont jusqu'alors été légalisés par les plans d'aménagement local (PAL) des communes. La légalisation au travers d'un PAC permettra d'accélérer le processus et assurer une mise en œuvre coordonnée et harmonisée à l'échelle du canton.

#### 3.4.5 Revitalisation des cours d'eau

Les projets de revitalisation suivants ont été réalisés en 2021 : revitalisation de la Broye à Surpierre sur 3 kilomètres, une coordination avec les autorités et communes vaudoises en rive droite a été assurée ; revitalisation du Tatrel à Châtel-Saint-Denis sur 560 mètres ; mise à ciel ouvert du ruisseau de la Rouvena à Remaufens sur 450 mètres ; diverses petites mesures de revitalisation et d'amélioration morphologique de la Sarine à Fribourg ; diverses petites mesures en faveur de la faune piscicole sur la Glâne à Villaz-Saint-Pierre ; mesures ponctuelles de charriage avec des apports de matériaux dans la Sarine à Haut-Intyamon (Albeuve).

Les autres projets de revitalisation sont en phase de planification. Le SEn a continué à encourager et soutenir divers projets tels que la revitalisation de la Biorde (Attalens, Bossonnens, Granges), de la Gérine (Marly), de la Petite Glâne (Missy, Vallon, Saint-Aubin et Vully-les-lacs), de la Sarine (Fribourg), de la Singine (Wünnewil-Flamatt, Neueneegg) et de la Sionge (Vaulruz et Sâles).

Le SEn a poursuivi ses efforts afin que la part financière des communes soit réduite dans le cadre des projets de revitalisation. Le concept général de méthodologie pour la recherche de financement alternatif est en cours d'application sur le projet de revitalisation de la Biorde.

La collaboration entre les différents services cantonaux s'est poursuivie, notamment avec Grangeneuve dans le cadre de remaniements parcellaires pour lesquels des mesures de revitalisation ou de mises à ciel ouvert continuent d'être proposées.

Le SEn est en train d'établir la planification de la revitalisation des rives lacustres, y compris les relevés écomorphologiques. La planification sera finalisée et rendue à l'OFEV au printemps 2022, en vue de son adoption d'ici au 31 décembre 2022.

#### 3.4.6 Aménagement et entretien des cours d'eau

Le SEn a planifié au niveau cantonal les différents projets d'aménagement de cours d'eau et a assumé la surveillance générale des travaux. Il a aussi conseillé les communes et les entreprises d'endiguement dans leurs démarches pour l'entretien et l'aménagement des cours d'eau. Il a traité les demandes de subventions cantonales. Finalement, il a assumé le rôle d'organe de subventionnement cantonal et a assuré le lien entre les maîtres d'ouvrage (communes ou entreprises d'endiguement) et la Confédération pour l'attribution des subventions fédérales.

---

Les conventions-programmes signées avec la Confédération pour la période 2020–2024 sont entrées en vigueur en 2020. La convention-programme « ouvrages de protection – eaux » prévoit une contribution fédérale annuelle pour les travaux de protection contre les crues de 1 372 500 francs comprenant également une part pour les données de base sur les dangers. En 2021, les coûts des travaux de protection contre les crues se sont élevés à 3 011 406.45 (2 796 800) francs. Les contributions fédérales et cantonales pour ces travaux ont été respectivement de 1 021 908.65 (969 876.00) francs et de 1 023 600.20 (867 944) francs.

Dans la convention-programme 2020–2024 « revitalisation des eaux », la Confédération s’engage à fournir une contribution annuelle de 1 068 000 francs pour les travaux de revitalisation ainsi que pour une part des données de base. En 2021, les coûts des travaux de revitalisation se sont élevés à 791 242.10 (1 340 961) francs. Les contributions fédérales et cantonales pour la revitalisation se sont élevées respectivement à 485 363.50 (797 460) et à 182 419 (266 709) francs.

Les projets importants ou complexes d’aménagement de cours d’eau qui ne font pas partie des conventions-programmes sont traités individuellement avec la Confédération. Les coûts des travaux de protection contre les crues se sont élevés à 428 875.25 (1 410 518) francs. Les contributions fédérales et cantonales pour ces travaux ont été respectivement de 150 106.35 (358 015) francs et de 35 055.70 (134 899) francs. De plus, un bonus de subventions cantonales pour la revitalisation d’un montant de 15 934.40 francs a été octroyé pour les projets de protection contre les crues. Les coûts des travaux de revitalisation se sont élevés à 1 259 465.90 francs pour des travaux de revitalisation. Les contributions fédérales et cantonales pour ces travaux ont été respectivement de 1 007 572.70 (10 177) francs et de 0 (104 065.00) franc. En 2021, 176 201.55 (236 467.00) francs ont été versés aux communes ou associations de communes à titre de subventions pour les travaux d’entretien des cours d’eau.

#### 3.4.7 Domaine public des eaux – amarrages

Un inventaire des installations et des amarrages illégaux a été établi sur la base de l’observation systématique des rives des lacs de Neuchâtel, de la Gruyère, de Schiffenen et de Morat.

49 (45) autorisations d’amarrage individuel ont été délivrées à de nouveaux usagers pour des places existantes. 33 (45) autorisations ont été transférées directement entre usagers. 32 (24) autorisations ont été annulées. Il y a actuellement 1122 (1105) autorisations, certaines pour plusieurs places d’amarrage. Au total, les taxes d’amarrage (y compris les concessions de ports) perçues par le Service se sont élevées à 963 940.40 (947 658.30) francs. De plus, le SEN a établi les documents d’autorisation ou d’approbation se rapportant à l’utilisation du domaine public des eaux (pompages, dérivations, traversées de cours d’eau, occupations en surface, extractions de matériaux, etc.). Au total, 49 (56) nouvelles autorisations d’utilisation du domaine public ont été délivrées. Les redevances perçues par le Service pour les concessions et les autorisations pour l’utilisation du domaine public se sont élevées à 347 113.70 (333 409.70) francs.

La procédure d’octroi de la concession pour l’exploitation du port d’Estavayer est en cours. Le Conseil d’Etat a mis à l’enquête la demande de la commune et la DAEC a traité plus de 200 oppositions, dont celle de l’actuelle exploitante. La décision d’octroi de la concession est en cours de préparation. Parallèlement, l’examen préalable de la demande de renouvellement de la concession du port de Delley-Portalban a été effectué.

#### 3.4.8 Force hydraulique

En 2021, les redevances pour l’utilisation de la force hydraulique se sont élevées à 1 238 094 (1 229 991) francs. A ce montant, il faut ajouter la redevance du Groupe E pour la force hydraulique qui s’est élevée à 7 639 629 (7 557 774) francs directement versée à l’Administration des finances.

Aucune nouvelle demande de concession pour l’utilisation de la force hydraulique n’a été déposée en 2021. La demande de renouvellement de la concession pour l’utilisation de la force hydraulique de la Jogne à Jaun est en cours d’établissement. Les modalités (contenu et délais) concernant cette demande ont été fixées par la DAEC. La société Groupe E Greenwatt SA a déposé une demande de prolongation du délai de mise en service et du début de sa concession pour la nouvelle centrale hydroélectrique sur la Veveyse à Châtel-Saint-Denis. En coordination avec le canton de Vaud, la DAEC a confirmé une entrée en matière sous conditions pour cette demande.

---

En ce qui concerne l'assainissement de la force hydraulique, le SEN a accompagné le Groupe E dans la poursuite de l'étude sur les variantes d'assainissement des éclusées, du régime de charriage et de la migration piscicole pour les barrages de Schiffenen, de Rossens ainsi que pour les ouvrages de Lessoc et Rossinière-Montbovon. La décision d'obligation d'assainir les aménagements hydroélectriques de Rossens et de la Maigrauge (éclusées entre la centrale d'Hauterive et le lac de Pérolles, ainsi qu'entre la centrale d'Oelberg et le lac de Schiffenen ; régime de charriage entre la centrale d'Hauterive et le lac de Pérolles, entre le barrage de la Maigrauge et le lac de Schiffenen ; migration du poisson à la centrale de Hauterive) a été notifiée par la DAEC et la DIAF à Groupe E le 7 décembre 2021.

Plusieurs échanges et discussions ont eu lieu avec les différents services et tiers concernés au sujet de l'étude sur la nécessité de l'assainissement du débit résiduel de la Sarine en aval de la centrale hydroélectrique de Hauterive. Un projet de cahier des charges pour une étude complémentaire a été rédigé, en collaboration avec les services concernés et un expert externe. Ce cahier des charges est coordonné avec les études d'assainissement des éclusées en aval de Hauterive.

L'assainissement des débits résiduels en aval de 13 installations (essentiellement des petites installations hydrauliques) a été poursuivi : pour 6 installations, les rapports sur les débits résiduels selon l'art. 33 al. 4 LEaux ont été établis. Pour une installation, la mise hors service a été décidée par la DAEC. 3 propriétaires d'installations ont réalisé la mise hors service de leur prélèvement d'eau en 2021.

Le SEN a suivi les travaux de mise en œuvre des mesures d'assainissement de la Jogne en aval du barrage de Montsalvens, ainsi qu'en aval du barrage de l'Hongrin et au barrage de la Fille-Dieu sur la Glâne à Romont.

Finalement, le SEN et le SFN ont conjointement mandaté un groupement de bureaux spécialisés pour établir une image directrice et la vision de développement de la Sarine. Cette image vise à coordonner les différentes mesures de revitalisation, les mesures d'amélioration de la zone alluviale d'importance nationale, d'assainissement de la force hydraulique (charriage et éclusées) et à répartir ces mesures entre les différents responsables de ces thématiques.

### 3.5 Laboratoire

Le SEN a procédé à 50 182 (38 070) analyses sur 2089 (1809) échantillons (eaux souterraines, eaux superficielles, eaux à l'entrée et à la sortie des STEP, boues d'épuration, eaux usées industrielles et artisanales, eaux souterraines et lixiviats des décharges, pollutions, etc.). Le nombre d'analyses a retrouvé son niveau d'avant la pandémie. Le nombre d'échantillons d'eaux superficielles est en nette augmentation en raison d'une campagne d'analyses sur 12 mois en partenariat avec le SFN. Ce nombre est appelé à diminuer en 2022 avec la fin de la campagne.

En 2021, le laboratoire a effectué 8 audits internes dans le but d'assurer le bon fonctionnement de son système qualité.

Le Service participe activement au réseau d'échanges du groupement des laboratoires de protection des eaux et de l'environnement de Suisse romande (Lab'Eaux). Un échange régulier d'expériences et de prestations a permis aux différents partenaires de combler leurs lacunes en termes d'équipements analytiques ainsi que de palier à diverses pannes instrumentales. Au niveau cantonal, le Service a réalisé des échanges de prestations avec le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) lorsque des synergies étaient possibles.

### 3.6 Substances

Le SEN assure le rôle de coordinateur cantonal pour l'exécution du droit sur les produits chimiques et se charge des relations avec les autorités fédérales. Le SEN contrôle l'emploi des substances et préparations dangereuses par les professionnels et les particuliers à l'exclusion de l'agriculture et des forêts. En 2021, les priorités ont été les produits phytosanitaires et les installations contenant des fluides frigorigènes.

- > **Produits phytosanitaires (PPH) :** un état des lieux de la qualité des eaux souterraines a été établi en 2021 portant sur les résultats de la surveillance des pesticides. Il a été publié en même que le Plan d'action visant à réduire les risques liés aux produits phytosanitaires qui prévoit plusieurs mesures concernant des domaines non agricoles, notamment la formation des employés communaux et l'information des particuliers sur les restrictions légales d'utilisation des PPH et leur sensibilisation aux méthodes alternatives. Un questionnaire a été envoyé aux

---

communes pour connaître la situation locale concernant l'utilisation des PPh. 2 dénonciations d'entreprises horticoles utilisant des herbicides sur des places ont été traitées.

- > **Fluides frigorigènes (FF)** : les installations de froid, les climatisations et les pompes à chaleur fonctionnent en utilisant des FF qui transportent la chaleur d'une température basse vers une température plus élevée. Depuis 2020, le SEn participe à une campagne nationale de contrôle de la conformité des installations et de l'entretien d'installations contenant des FF. En 2021, 17 (8) sites ont été inspectés regroupant une centaine d'installations. Au moins 7 installations importantes ont été jugées non conformes, certaines situations doivent encore être éclaircies avec l'OFEV. Plusieurs installations non déclarées ont été trouvées, alors que des installations éliminées n'ont pas été annoncées à l'OFEV. Enfin, près de la moitié des installations présentent des défauts d'entretien. Le bilan des contrôles montre que l'application de la législation dans le domaine est souvent lacunaire et que les propriétaires des installations ne connaissent souvent pas leurs obligations.

Pour les polluants de l'environnement bâti (PEB), le SEn assure le rôle de point de contact cantonal, en particulier pour le radon et l'amiante. Il soutient les administrés et les organes publics pour toutes les questions en lien avec les PEB. Un projet de règlement cantonal et un rapport explicatif ont été établis (voir 3.1.3). Dans le cadre du radon, le SEn participe au projet Scol'Air et le soutient financièrement. Ce projet a commencé de mesurer différents paramètres, dont le CO<sub>2</sub> et le radon, dans des écoles primaires fribourgeoises, et vise à identifier les facteurs essentiels permettant de contrôler ces paramètres. Ce projet marque le début des campagnes de mesure du radon dans les écoles exigées par l'ordonnance sur la radioprotection.

### 3.7 Protection de l'air

Le Service est chargé de veiller au respect des limitations des émissions fixées dans l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair). A cet effet, les installations stationnaires concernées doivent faire l'objet de contrôles qui sont réalisés en partie par des laboratoires privés. Le SEn a lui-même effectué 48 (34) mesures d'émissions sur des chauffages alimentés au bois et industriels, des moteurs (couplage chaleur-force) et d'autres installations. 28 (18) mesures étaient conformes, 20 (16) non conformes.

En ce qui concerne les chauffages domestiques alimentés au mazout et au gaz, les maîtres ramoneurs ont procédé au contrôle de 14 900 (15 800) installations sur les 30 900 (31 620) que compte le canton. Durant l'année 2021, un délai d'assainissement a été fixé pour 10 (24) cas, ce qui porte à 352 (589) le nombre total de ces installations sujettes à assainissement. 247 (245) installations de combustion non conformes ont fait l'objet d'un assainissement ou ont été mises hors service. La puissance totale des générateurs de chaleur fonctionnant avec de l'énergie fossile s'élève à 1606 (1610) MW.

Suite à la révision de l'OPair en 2018 renforçant les exigences, notamment, dans le domaine des petits chauffages à bois centraux (reliés à un circuit d'eau et d'une puissance calorifique inférieure à 70 kW), le Service, en collaboration avec les maîtres ramoneurs, a poursuivi une campagne d'information à l'attention des propriétaires concernés. Une nouvelle ordonnance (OCIC) qui règle les détails de ces contrôles (tarif, etc.) est entrée en vigueur le 8 octobre 2021 (voir aussi 3.1.3). Les contrôles, exécutés par les maîtres ramoneurs, ont débuté lors de la période de chauffage 2021/2022. 15 des 51 chaudières contrôlées ne répondaient pas aux exigences en vigueur.

Le Service a enregistré 11 (12) plaintes se rapportant à des problèmes de nuisances olfactives ou de fumée dont certaines sont en cours de traitement. Il s'agit de cas qui n'ont pas pu être réglés par les autorités communales.

Le Service a conseillé les entreprises du canton qui sont concernées par l'ordonnance fédérale sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV). Les bilans pour les composés organiques de 17 (17) entreprises ont été contrôlés et transmis, après adaptations et corrections nécessaires, à la Direction générale des douanes pour remboursement ou facturation.

Le Service a de plus assuré, au sens de l'OPair, le suivi de 24 (17) entreprises établies dans le canton, permettant de s'assurer que la limitation des émissions est respectée.

Une station permanente de mesure de la qualité de l'air est exploitée au bord du parc de Pérolles, à Fribourg. Le SEn dispose également de stations mobiles à la rue de Vevey à Bulle et dans le quartier de Chamblieux à Fribourg, à proximité immédiate de l'A12.

---

En 2021, le réseau de capteurs passifs pour la mesure du dioxyde d'azote comprenait 32 (31) emplacements de mesures répartis sur tout le canton. Des mesures de l'ammoniac (NH<sub>3</sub>) ont été effectuées sur 2 des sites précités.

Dans le rapport annuel sur la qualité de l'air en 2020, l'influence du confinement lié au coronavirus a été analysée. Le rapport contient également l'analyse annuelle du respect des valeurs limites selon l'OPair.

### **3.8 Protection contre le bruit**

Le délai d'assainissement des routes qui était fixé au 31 mars 2018 est dépassé. L'obligation qu'ont les communes et cantons d'assainir leurs routes qui provoquent des dépassements des valeurs légales demeure. Les propriétaires de routes continuent à assainir le bruit sur leur réseau. La 3<sup>e</sup> convention-programme (subventions fédérales pour l'assainissement du bruit routier) qui devait s'achever en 2018 a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022. Sur les routes cantonales, environ 150 (148) km de revêtement phonoabsorbant ont été posés à la fin de l'automne 2021 et environ 70 (72) km doivent encore l'être. Des parois antibruit sont également prévues si des dépassements des valeurs légales subsistent et si ces parois ont un rapport coût-utilité suffisant.

Fin 2021, la quasi-totalité des grandes communes du canton étaient en train d'assainir activement leurs routes ou de préparer l'exécution de l'assainissement (cadastre du bruit et/ou projet d'assainissement déjà validés par le SEn). Un projet de décision a notamment été publié pour la Ville de Fribourg à la fin 2020. La publication de la décision est prévue au début de l'année 2022.

Une des tâches importantes du Service est de s'assurer que les projets de construction (principalement des habitations) qui sont prévues dans les zones d'influence du bruit des routes soient conformes à l'art. 31 de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB). Cela signifie que les valeurs limites d'immission (selon l'annexe 3 OPB) doivent être respectées au milieu de chaque fenêtre ouverte de chaque nouveau local à usage sensible au bruit prévu dans le projet. Si des doutes subsistent concernant cette conformité à l'OPB, le SEn exige qu'une étude acoustique soit réalisée.

Le Service a traité 25 (29) plaintes liées aux nuisances sonores.

Une grande part des activités est liée aux préavis dans lesquels le Service évalue la conformité des demandes de permis de construire, des projets de plan d'aménagement de détail (PAD) ou encore des révisions générales de plan d'aménagement local (PAL).

La nouvelle ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son (LRNIS) est entrée en vigueur courant 2019. Le SEn est responsable de l'application de la section 4 (manifestations avec émissions sonores). Afin de définir les différentes responsabilités dans ce domaine et de clarifier les rôles des communes et de la DAEC, une nouvelle ordonnance pour la protection contre le bruit et les dangers liés au son (OPBS) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2021.

### **3.9 Rayonnement non ionisant (RNI)**

L'essentiel de l'activité dans ce domaine porte sur les infrastructures destinées à la téléphonie mobile. L'année 2021, comme les deux précédentes, a été particulièrement marquée par la disponibilité pour les opérateurs de nouvelles fréquences dès avril 2019 ; cette nouveauté a entraîné le déploiement à large échelle de la nouvelle technologie 5G (New Radio).

En juin 2019, la DAEC a décidé de ne plus appliquer la recommandation de la DTAP qui consistait à traiter des changements mineurs en cas « bagatelles ». Depuis, dans un objectif de transparence vis-à-vis de la population, chaque modification de l'exploitation d'une installation de téléphonie mobile doit passer par un permis de construire en procédure ordinaire. Sur l'ensemble de l'année, 74 (77) dossiers ont été traités par le SEn.

Les demandes de permis de construire font presque toutes l'objet d'oppositions nécessitant des prises de position circonstanciées du Service. De plus, le SEn a répondu à plus de 45 (30) doléances de la part de la population et des communes et a élaboré plusieurs prises de position pour le Tribunal cantonal et d'autres instances.

Une aide à l'exécution pour le traitement des antennes adaptatives a été publiée par l'OFEV le 23 février 2021. Une nouvelle ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier



---

2022 qui a clarifié la situation par rapport à l'activation des facteurs de correction. Le canton de Fribourg applique les différentes recommandations de la DTAP publiées en 2021.

### **3.10 Etudes d'impact sur l'environnement**

En 2021, le SEN a évalué et pris position sur 23 (26) rapports d'impact sur l'environnement et rapports d'enquête préliminaire avec cahier des charges pour l'étude principale, en coordination avec diverses instances cantonales et fédérales.

Le Service a assuré la gestion des mesures de compensation de la route nationale A1 en concertation avec les services cantonaux concernés.

Il a validé les données transmises par les 7 entreprises du canton assujetties à l'ordonnance sur le registre des rejets de polluants et des transferts de déchets et de polluants dans les eaux usées (ORRTP).

### **3.11 Sécurité biologique**

21 (17) installations soumises à l'ordonnance sur l'utilisation en milieu confiné se trouvent sur le territoire fribourgeois. Le SEN a traité 7 (11) demandes de notification et d'autorisation de ces installations. Le SEN a procédé à 2 (0) inspections d'installations.

### **3.12 Protection contre les accidents majeurs**

En application de l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM), le Service a évalué 6 (7) installations stationnaires sous l'angle de leur rapport succinct ou étude de risque. Il a procédé à 2 (0) inspections d'installations stationnaires. Le Service a évalué 1 (2) rapport de risque dans le cadre de l'aménagement du territoire. Le cadastre des risques, ainsi que les domaines attenants aux installations sont publiés sur le portail cartographique. L'estimation des risques liés aux routes cantonales a été réalisée (screening), ainsi qu'un comptage des matières dangereuses sur 29 points sur les routes communales et cantonales.

### **3.13 Protection du sol**

Le SEN s'occupe de la coordination générale des activités de protection du sol dans le canton (sols agricoles, forestiers et urbains, protection quantitative du sol), en collaboration avec le SAgri, Grangeneuve, le SFN et le SeCA. Il assure la gestion du concept cantonal de protection des sols et de la mise en œuvre de l'ordonnance sur les atteintes portées aux sols (OSol) en zone à bâtir.

Pour renforcer les mesures de protection des sols sur les chantiers, le SEN a mandaté en 2021 l'HEIA-FR pour analyser les systèmes d'appels d'offres de projets de construction ayant un impact significatif sur les sols. Cette étude servira de base pour développer ultérieurement des outils d'information destinés aux acteurs de la construction afin de leur permettre d'intégrer les exigences de protection des sols dans les soumissions. En collaboration avec constructionfribourg, le SEN a également entamé une réflexion sur les programmes de formation des acteurs de la construction avec l'objectif d'y renforcer la protection des sols. Finalement, une application web interservices pour la gestion des suivis pédologiques de chantiers a été mise en production. En 2021, l'application a été alimentée avec plus de 60 dossiers.

En partenariat avec la DAEC, la fondation sanu durabilis et le centre national de compétences pour les sols (CCSol), le SEN a démarré un projet pilote d'indice de qualité de sols sur le secteur Chamblieux–Bertigny. L'objectif est de faire preuve d'innovation en matière de gestion durable des sols de la phase de planification jusqu'au chantier. En 2021, le CCSol a cartographié le secteur. Les données seront mises à disposition en 2022.

La première version de la stratégie cantonale de protection des sols a été mise en consultation auprès des services du groupe de coordination pour les sols. Le travail de consolidation se poursuivra encore début 2022.

Enfin, un rapport de synthèse sur l'investigation de la qualité des sols dans les zones d'habitation (campagne d'analyses 2018) a été publié.

## 3.14 Déchets

### 3.14.1 Plan cantonal de gestion des déchets

Le plan cantonal de gestion des déchets est en cours de révision. Une démarche participative incluant les services de l'Etat, les divers acteurs et actrices du domaine des déchets et des milieux associatifs a été mise en place. Au mois d'avril 2021 un premier atelier en ligne a permis de discuter des principaux objectifs du canton de Fribourg et de produire un panorama des enjeux majeurs dans le domaine des déchets. En septembre 2021, un second atelier a porté sur l'élaboration d'un catalogue de mesures dans le domaine de la limitation des déchets urbains en lien avec les thématiques du changement de comportement et de la lutte contre le littering, des déchets alimentaires, de la limitation des emballages et de la durée de vie des objets. Enfin, au mois de décembre, une enquête en ligne a été transmise aux participant-e-s des ateliers et à leur réseau associatif et professionnel. L'objectif de cette enquête est d'évaluer l'acceptabilité des mesures proposées auprès d'un large panel de personnes.

### 3.14.2 Statistiques déchets

Les déchets urbains sont constitués des déchets produits par les ménages et des déchets de composition analogue. Selon un recensement effectué en 2021, les communes du canton de Fribourg ont collecté 120 994 tonnes de déchets urbains en 2020 (120 436 tonnes en 2019).

Les 9 centres de collecte de déchets spéciaux des ménages (CCTM) du canton ont collecté en 2021 un total de 50 663 kg (50 481 kg) de déchets spéciaux ménagers. Depuis 2018, le SEn travaille en partenariat avec CRIDEC et SAIDEF pour le transport et l'élimination des déchets spéciaux des ménages en provenance des centres de collecte basés dans le canton. Entre 2020 et 2021, le Service de l'environnement a organisé un essai-pilote de collecte mobile de déchets spéciaux des ménages, à raison de 3 tournées dans 6 points de collecte. Cette offre est testée pour pallier l'absence de CCTM dans certaines régions du canton.

Le SEn et le Service de la santé publique financent à parts égales l'élimination des médicaments périmés des clients privés que les pharmacies ont réceptionnés dans leurs officines puis acheminés dans les principaux sites du HFR. En 2021, la quantité de médicaments périmés évacués par les pharmacies dans les sites du HFR s'élève à 9457 (10 390) kg.

Les statistiques trimestrielles de déchets spéciaux acceptés par les entreprises d'élimination fribourgeoises sont à jour conformément aux exigences de l'ordonnance fédérale sur les mouvements de déchets (OMoD). Cela concerne 27 (26) entreprises dont les statistiques sont contrôlées quatre fois par année. Il en va de même pour la statistique des déchets soumis à contrôle. Les statistiques de 41 entreprises doivent être contrôlées annuellement pour ces types de déchets.

934 (976) inspections de chantiers de construction ont été effectuées durant l'année 2021 par l'Inspectorat Chantiers Fribourg sur mandat de constructionfribourg à qui la DAEC a délégué cette tâche : 563 (607) contrôles « déchets » ; 155 (162) contrôles « eau » ; 198 (207) contrôles « air » ; 18 contrôles « sol ».

### 3.14.3 Installations de traitement des déchets

Les installations de la SAIDEF ont fait l'objet de 2 (2) contrôles généraux d'exploitation et de plusieurs contrôles et séances spécifiques.

La décharge de type D et E de Châtillon, sur la commune de Hauterive, a fait l'objet d'un (1) contrôle d'exploitation et de plusieurs visions locales pour l'évaluation d'aspects spécifiques. Des séances de coordination ont en outre été menées concernant l'avenir de l'exploitation de la décharge et l'arrêt temporaire de reprise des mâchefers de SAIDEF.

L'Etat s'étant subrogé à la société défailante ayant exploité la décharge d'En Craux à Châtel-Saint-Denis jusqu'à sa fermeture en 2003, la DAEC et le SEn ont dû reprendre la gestion ultérieure ordinaire. Celle-ci consiste principalement en la collecte et le traitement des eaux usées, la gestion des gaz et la surveillance du site. L'année 2021 a été consacrée en particulier au développement du concept d'aérobisation de la décharge et à la préparation de la phase pilote devant avoir lieu en 2022, avec notamment de nombreuses séances de coordination avec les différents



---

acteurs concernés par le projet (commune, propriétaires fonciers, exploitants agricoles, entreprises). Les actions juridiques envers les actionnaires de l'ancienne décharge se sont poursuivies.

7 (7) décharges de type B sont en exploitation (Alterswil, Granges-de-Vesin, Hauterive, La Roche, Montagny, Montet, Le Glèbe et Wallenried) et ont fait l'objet de contrôles. 2 (2) campagnes d'analyses des eaux de 8 décharges de type B et de 2 décharges de type D et E ont été organisées. Ont été contrôlés en particulier les lixiviats des décharges et les eaux souterraines situées à l'amont et à l'aval.

Les travaux d'évaluation de la mise en danger des décharges ouvertes avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et encore en activité après le 31 décembre 2020 se sont poursuivis en 2021 conformément à l'art. 53 de l'ordonnance fédérale sur les déchets (OLED). A ce stade, ces travaux ont mené à la suspension de l'autorisation d'exploiter d'une décharge de type B dont le projet de fermeture devra être évalué en 2022. L'estimation de la mise en danger se poursuivra durant l'année 2022.

Les 17 installations de compostage et de méthanisation ont été contrôlées par les organismes externes que sont l'Inspectorat suisse du compostage et de la méthanisation et l'IG Qualitätskompost Bern-Freiburg. Pour certaines installations de petite taille, l'inspection peut se faire une année sur deux.

En 2021, deux inspectorats ont contrôlé la totalité des installations de recyclage de matériaux inertes du canton (38 installations) afin de garantir une égalité de traitement entre les installations ainsi qu'une application uniforme des exigences légales sur le territoire cantonal.

Les installations de traitement de déchets sont soumises à autorisation en application principalement de la loi sur la gestion des déchets (LGD), l'OLED et l'OMoD. Le SEn se charge de contrôler ces installations et de préparer les autorisations pour une durée maximale de cinq ans. 16 (25) autorisations d'exploiter ont été délivrées durant l'année 2021. Pour plusieurs installations il s'agit de prolongations temporaires dans l'attente de la mise en œuvre de différentes mesures sur leur site. C'est notamment le cas pour une majorité des décharges du canton pour lesquelles une évaluation au sens de l'art. 53 de l'OLED doit encore être effectuée.

Une soixantaine (60) de visions locales ont été effectuées auprès d'installations de traitement de déchets, dans le cadre du suivi de travaux sur des sites pollués, auprès de remettants de déchets spéciaux et suite à des convocations d'autres instances notamment en lien avec des activités non autorisées.

Des contrôles d'installations ont été délégués à l'Association suisse de recyclage des matériaux de construction (ASR) et à l'Association Suisse du gravier et du béton (ASGB). Au total, 41 centres de tri et installations de traitement de déchets minéraux ont été inspectés par ces instances en 2021.

#### 3.14.4 Polluants de l'environnement bâti

Depuis avril 2013, tout projet de transformation, de rénovation ou de démolition est soumis à un diagnostic « avant travaux » qui vise à identifier les substances dangereuses (amiante, PCB, HAP et métaux lourds) présentes dans les éléments touchés par les travaux. Ce diagnostic a pour double objectif de protéger la santé des travailleurs (conditions de démontage) et de faire respecter les filières d'élimination des éléments touchés par les travaux. En 2021, 1532 demandes de permis de construire ont été évaluées sous l'angle des polluants de l'environnement bâti, dont environ 800 à 1000 rapports de diagnostics « avant travaux ».

#### 3.14.5 Règlements communaux de gestion des déchets

4 (10) communes ont obtenu l'approbation de la DAEC pour leur nouveau règlement relatif à la gestion des déchets.

### 3.15 Sites pollués

#### 3.15.1 Gestion du cadastre

Fin 2021, 1112 (1111) sites pollués étaient inscrits au cadastre des sites pollués du canton de Fribourg : 480 (478) décharges, 514 (515) aires d'exploitation, 117 (117) stands de tir, 1 (1) lieu d'accident.

Fin 2021, 85 (77) sites pollués aux abords de stands de tir ont été assainis. 121 (136) sites hors stands de tir étaient inscrits en besoin ou en cours d'investigation, respectivement 82 (91) décharges et 39 (45) aires d'exploitation.

---

Sur les 20 (18) décharges inscrites en besoin d'assainissement, 2 (7) procédures ont abouti en 2021 pour définir la variante optimale d'assainissement. Ces 2 (7) décharges seront donc assainies à court terme. Pour une d'entre elles les travaux d'assainissement ont été terminés avant fin 2021.

Sur les 12 (11) aires d'exploitation inscrites en besoin d'assainissement, 1 assainissement s'est terminé en 2021. Les variantes d'assainissement ont été arrêtées pour 1 (5) site et 3 aires d'exploitation ont été assainies suite à des travaux de construction.

Depuis la publication du cadastre des sites pollués en 2008, près de 549 (493) analyses complètes d'eaux souterraines en relation avec des sites pollués ont été réalisées. Les données sur la qualité des eaux souterraines prélevées dans le canton ont fait l'objet d'une étude géostatistique. La méthode appliquée a permis de fixer des seuils de concentration au-delà desquels une contamination des eaux est effective ou très probable pour une liste restreinte de composés inorganiques (iode, baryum, arsenic, bore, lithium). L'aide à l'exécution en rapport avec la réalisation de ces analyses a été mise à jour en conséquence et publiée sur le site du Service.

Une partie des données géologiques et hydrogéologiques en rapport avec les investigations réalisées sur des sites pollués a été publiée en 2020. Un mandat a été confié en 2021 à un bureau d'ingénieurs pour compléter cette base de données. Une très grande partie des informations du sous-sol en rapport avec des investigations de sites pollués sont accessibles sur le portail cartographique cantonal.

Depuis l'entrée en vigueur de l'art. 32dbis de la loi sur la protection de l'environnement (LPE) au 1<sup>er</sup> juillet 2014, 604 (521) autorisations de cession ou partage ont été délivrées pour des cas de parcelles concernées par un site pollué.

3 (1) décisions sur la répartition des coûts sont entrées en force en 2021. Le Service a également établi 11 (14) décisions d'assainissement, dont 8 (11) pour des stands de tir.

### 3.15.2 Subventionnement

Concernant le subventionnement cantonal institué dans la loi sur les sites pollués (LSites), pour l'année 2021, 15 (20) demandes ont été déposées par des communes pour des sites de stockage. Il s'agit de projets d'investigation, de surveillance ou d'assainissement pour un montant total de coûts imputables de près de 397 439 (488 240) francs, soit 119 231 (146 472) de subventions LSites.

Pour 1 site pollué, le canton a continué à prendre en charge des coûts de défaillance en raison de la disparition du perturbateur. Un cas supplémentaire de prise en charge de coût de défaillance a été ouvert au cours de l'année.

Pour ce qui est du subventionnement fédéral (OTAS), 15 (17) demandes de versement ont été déposées à l'OFEV dont 12 (10) pour d'anciennes décharges et 3 (7) pour des stands de tir. Ces demandes portent sur un montant total de coûts imputables de près de 1,5 (1,9) million de francs et près de 850 000 (900 000) francs de subventions fédérales.

Le Fonds cantonal pour les sites pollués a été alimenté à raison d'environ 2 (1,39) million de francs, à savoir via le revenu des taxes perçues sur les déchets stockés définitivement en décharges contrôlées qui représentent un montant de l'ordre de 1,5 million de francs et environ 500 000 francs de recettes transitoires. Ces recettes transitoires sont compensées par des dépenses équivalentes, ce qui s'explique par le fait que le Fonds doit faire la banque suite à des décisions de répartition des coûts (remboursement des perturbateurs ayant avancé des montants plus élevés que leur part définitive et facturation aux perturbateurs n'ayant pas encore payé leur dû). Les dépenses pour le versement de subventions cantonales ou pour la prise en charge de coûts de défaillance et pour les recettes transitoires sont quant à elles de l'ordre de 1,1 million (500 000) francs. Les montants provisionnés dans le Fonds au 31 décembre 2021 s'élèvent à quelque 9,4 (8,5) millions de francs. La gestion du Fonds a fait l'objet d'un contrôle financier qui relève la bonne tenue des comptes.

### 3.15.3 Décharge de la Pila

Les mesures préliminaires à l'assainissement de la décharge qui permettent de diminuer sensiblement les flux de polluants vers la Sarine sont en phase d'exploitation. L'ancienne décharge et la Sarine en aval font l'objet d'une surveillance régulière, tout comme l'installation de traitement des eaux.

---

Les reconnaissances de terrain qui ont été lancées par le Consortium en septembre 2020 se sont terminées en mars 2021. Elles avaient pour but de définir si une excavation partielle de la zone haute de la décharge pouvait être suffisante pour respecter les objectifs d'assainissement. Suite à ces études, le Consortium et le bureau d'ingénieurs mandaté ont proposé une variante d'assainissement « V2moins » dans laquelle une partie des matériaux de la zone haute resterait en place. Le coût moyen de cette variante « V2moins » a été estimé à 135 millions de francs. Le SEN et l'OFEV estiment que les matériaux qui resteraient en place dans la variante proposée par le bureau d'ingénieurs sont critiques en termes de concentration en PCB et de potentiel de libération. Les eaux souterraines dans le secteur qui resterait en place présentent des concentrations en PCB très élevées et la présence d'une phase huileuse. La variante « V2moins » présente trop d'incertitudes et de risques de ne pas atteindre les objectifs d'assainissement. Dans un tel cas, il faudrait étendre l'assainissement du site au terme des travaux prévus, ce qui pourrait engendrer d'importants surcoûts. A noter que cette variante « V2moins » présente un ratio coûts/efficacité défavorable par rapport à la variante V2.

Dans leurs prises de positions respectives le SEN et l'OFEV considèrent dès lors que l'excavation de l'ensemble de la zone haute de la décharge ne peut être évitée et que la variante V2 constitue la variante optimale d'assainissement. Pour rappel, le coût moyen de la variante V2 est estimé approximativement à 150 millions de francs. Ce coût sera précisé lors de l'élaboration du projet d'assainissement.

Les reconnaissances de terrain effectuées ont permis de mieux caractériser la nature des matériaux dans le cœur de la décharge. Cette nouvelle information sera utile pour permettre d'orienter le choix du traitement des matériaux qui seront excavés.

La prochaine étape consistera à établir un projet d'assainissement sur la base de la variante V2.

Le SEN a par ailleurs participé aux 5 (2) séances du groupe d'accompagnement du Consortium (GAC).

La procédure relative à la décision sur la répartition des coûts est pendante au niveau du Tribunal cantonal suite aux recours de la Ville de Fribourg et de CFR Properties.

La DAEC a engagé une nouvelle démarche de demande de garanties financières auprès de CFR Properties après la décision du Tribunal fédéral du 4 juin 2021.

Le canton a obtenu le séquestre des avoirs de CFR Properties AG afin de garantir partiellement la créance de l'Etat contre CFR en paiement de sa part de responsabilité selon la décision de répartition des coûts. Le séquestre porte sur un montant d'un peu plus de 4 millions de francs.

Le rapport d'activité détaillé du Service est disponible à l'adresse [www.fr.ch/sen](http://www.fr.ch/sen).

## 4 Service de la mobilité

---

Le Service de la mobilité (SMo), ci-après le Service, est dirigé par M. Grégoire Cantin.

### 4.1 Activités

#### 4.1.1 Activités courantes

Le Service est en charge des tâches suivantes :

- > concevoir la stratégie cantonale de la mobilité
- > préparer et conduire les évolutions législatives en matière de transport
- > planifier les réseaux de transport et de mobilité douce et leurs infrastructures et assurer leur renouvellement
- > planifier l'offre en transports publics et fixer les mandats de prestations
- > promouvoir la mobilité douce et durable
- > collecter et analyser des données statistiques relatives à la mobilité

- 
- > contrôler la conformité des plans directeurs régionaux (PDR), des plans d'aménagement locaux (PAL), des plans d'aménagement de détail (PAD), des plans d'équipement de détail (PED) et des permis de construire.

#### 4.1.2 Commissions et groupes de travail

Le Service a participé aux travaux des instances, conférences et commissions cantonales, intercantionales et nationales actives dans son domaine de compétence.

## 4.2 Transports publics et monitoring

### 4.2.1 Infrastructures ferroviaires

Les études des projets d'aménagement d'infrastructure concernant le canton de Fribourg et prévus dans l'étape d'aménagement 2035 (PRODES EA 2035) programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire de la Confédération ont débutées ou se sont poursuivies.

Les importants travaux de renouvellement et de modernisation de la gare de Fribourg ont débuté. Ces travaux permettront un accès libre de marche aux trains sur les trois quais, l'augmentation des capacités de la gare grâce à l'allongement des quais et à la création d'un second passage inférieur. L'appareil de sécurité de la gare, arrivé en fin de vie, a été renouvelé en parallèle, et sa mise en service a été un succès.

Les travaux de renouvellement et de modernisation de la gare de Bulle ont pris leur rythme de croisière ; cette gare est coupée en son centre depuis décembre 2020 afin d'aménager un nouveau passage inférieur. Parallèlement, le trafic ferroviaire a été supprimé entre Bulle et Broc afin de réaliser le changement d'écartement des voies de ce tronçon et permettre le prolongement des RegioExpress Fribourg/Freiburg–Romont–Bulle jusqu'à Broc.

Les études horaires de l'ébauche d'offre de PRODES EA 2035 se sont également poursuivies. Elles comprennent d'une part la mise à jour de la vision finale qui ne donne pas entière satisfaction au canton de Fribourg, et d'autre part une nouvelle déclinaison à un horizon intermédiaire appelé « Concept transitoire » et qui devrait permettre de jalonner de manière plus précise les développements d'offres ferroviaires attendus.

Lors de sa session de mai 2021, le Grand Conseil a accepté que le canton participe au financement de la suppression du passage à niveau situé sur la commune de Villaz. Une convention Canton/Commune/CFF a été signée durant l'automne et les études de projet ont débuté sous la direction de la Commune de Villaz.

Les gestionnaires d'infrastructure continuent également la mise aux normes de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) des points de desserte ferroviaire du canton.

### 4.2.2 Concepts et horaires

Le Service a poursuivi son activité de planification des futurs horaires régionaux des transports publics, en collaboration avec les régions et les entreprises de transport.

Côté ferroviaire, Düdingen est désormais reliée 4 fois par heure à Fribourg grâce au prolongement du RE Bulle–Romont–Fribourg/Freiburg et des courses supplémentaires ont été ajoutées entre Romont et Lausanne.

Au niveau des bus régionaux, la desserte de Schwarzsee a été améliorée le week-end avec l'introduction d'une nouvelle ligne Düdingen-Schwarzsee et de courses supplémentaires sur la ligne Fribourg-Schwarzsee. Par ailleurs, la ligne Estavayer-le-Lac–Châbles–Cheyres offre aussi désormais des courses le week-end et le supplément de 5 francs exigé pour les bus de nuit a été supprimé.

Dans le cadre de la procédure de consultation publique du projet d'horaire 2022, qui a eu lieu entre le 26 mai et le 13 juin 2021, 174 requêtes ont été analysées (204 lors de la consultation de 2020).

L'année 2021 continue d'être impactée par la pandémie du nouveau coronavirus et la fréquentation des transports publics n'est pas encore revenue au niveau de 2019.

#### 4.2.3 Subventions et controlling

En 2021, un montant de 43 965 240 (43 932 086) francs a été versé à titre de subvention cantonale pour l'exploitation du trafic régional de voyageurs (CFF, TPF, BLS, CarPostal, MOB, VMCV, LNM). La part des communes fribourgeoises (45 %) aux indemnités est de 19 784 358 (19 769 439) francs.

Dans le cadre du crédit supplémentaire accordé par le Conseil d'Etat en mai 2021 pour couvrir les pertes de recettes des entreprises de transport dues à la crise du Covid-19, le Service a versé en 2021 un montant de 607 477 francs aux CFF et un montant de 204 822 francs à la LNM.

Un montant de 13 680 024 (13 186 988) francs a été versé à titre de subvention cantonale pour la couverture du déficit prévisionnel des lignes mandatées par les communautés régionales de transport (Agglomération de Fribourg et Mobul).

Les indemnités versées ne tiennent pas compte de l'impact financier du coronavirus dont le financement sera traité séparément.

Depuis l'entrée en vigueur du projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure (FAIF), le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le canton verse une contribution au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire (FIF). Elle s'est élevée en 2021 à 16 814 310 (16 328 410) francs. La part des communes fribourgeoises (13,78 %) à la contribution est de 2 317 012 (2 250 055) francs.

#### 4.2.4 Améliorations techniques aux installations ferroviaires

Conformément aux procédures d'approbation de plans selon le droit ferroviaire, l'Office fédéral des transports (OFT) a demandé au Service de se prononcer sur 5 (6) objets des CFF, 9 (7) des TPF, 0 (0) du BLS et 0 (1) du MOB.

Outre la conformité des installations ferroviaires aux lois et normes en vigueur, le Service s'est engagé afin que les projets prennent en compte au mieux les besoins de la population et que la réduction de l'offre durant les travaux ne soit pas trop péjorative pour les utilisatrices et utilisateurs des transports publics.

#### 4.2.5 Marchandises

Les études du futur centre logistique ferroviaire à Estavayer-le-Lac se poursuivent dans le cadre de PRODES EA 2035. L'avant-projet est actuellement en cours d'élaboration.

#### 4.2.6 Concessions et autorisations pour le transport de voyageurs

En 2021, 3 (7) demandes d'octroi, de renouvellement et de modification de concession et 8 (7) demandes d'autorisation pour un service de lignes transfrontalier ont été préavisées par le Service. 21 (15) autorisations cantonales ont également été délivrées pour le transport de voyageurs.

#### 4.2.7 Installations de remontées mécaniques

En 2021, 1 (9) autorisation d'exploiter une installation de transport par câbles et skilifts sans concession fédérale a été délivrée.

#### 4.2.8 Comptages de trafic

L'année 2021 a connu d'importantes fluctuations de trafic dues à la pandémie de COVID-19 et aux mesures prises par les autorités pour la maîtriser. Elle ne sera donc pas retenue comme représentative. Le plan quinquennal sera toutefois réalisé en utilisant et adaptant les données de comptages 2019. Il sera publié début 2022.

Les 37 postes de comptage permanents dédiés au trafic motorisé ainsi que les 4 postes de comptage des vélos permettent de suivre l'évolution du trafic sur les routes cantonales et de procéder à une analyse statistique.

#### 4.2.9 Statistiques des accidents

19 points noirs ont été répertoriés dans le canton et ont fait l'objet d'un rapport succinct en vue de leur assainissement. Les points noirs répertoriés précédemment font également l'objet d'un suivi.

Les statistiques d'accidents permettent de prendre des décisions relatives à la planification et à la mise en place d'aménagements routiers, de mesures de circulation ou de signalisations.

---

#### 4.2.10 Modèle de trafic et système d'information géographique (SIG)

Le modèle de trafic utilisé par le Service permet d'estimer les charges de trafic pour tous les tronçons routiers du canton et de prévoir l'impact de l'ouverture ou de la fermeture d'une ou plusieurs routes sur le réseau.

En 2021 le Service a pris contact avec la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (HEIA-FR) afin d'établir un partenariat visant à créer un nouveau modèle de trafic. Ce dernier doit permettre d'intégrer les transports publics ainsi que la mobilité douce et de modéliser chaque voie de circulation séparément.

Concernant le SIG, le portail cartographique cantonal comprend un thème « mobilité » offrant à tous un accès aux données du Service sur les charges de trafic, la localisation des accidents, les itinéraires de mobilité douce, les arrêts de transports publics, le plan sectoriel vélo et celui des parcs-relais. Depuis 2020, plusieurs outils d'analyse des données de mobilité (charges et directions du trafic pendulaire, fréquentation des TP, etc.) ont été développés afin de faciliter l'accès et valoriser ces informations.

### 4.3 Planification et mobilité

#### 4.3.1 Planification cantonale, régionale et communale

Suite à l'approbation par le Conseil fédéral du volet stratégique ainsi que des fiches générales et de projets relatifs à l'urbanisation du nouveau Plan directeur cantonal (PDCant), un groupe de travail est en cours de constitution pour la mise en œuvre du thème T206 Vélo tout terrain. Le Service participe également à la révision du Plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux (PSEM).

Le Service a préavisé les projets d'agglomération de 4<sup>e</sup> génération (PA4) de Fribourg et de Mobul (agglomération bulloise) ainsi que le programme des études du Plan directeur régionaux (PDR) du district de la Glâne, les programmes d'aménagement régional de la Broye et de la Veveyse, les PDR de la Gruyère et du district du Lac. Il a suivi d'autres projets menés par l'agglomération de Fribourg et Mobul, les travaux d'élaboration du plan directeur régional intercantonal de la Broye et une étude sur les P+R/B+R dans ce district. Il dirige également une étude de mobilité multimodale concernant la Basse-Singine (Gesamtverkehrskonzept Untere Sense) ainsi qu'une étude de mobilité à Düdingen.

Le Service a également participé à l'élaboration de la nouvelle loi sur la mobilité, notamment dans le cadre du Comité de pilotage ad hoc.

Dans le cadre de la planification régionale et communale, le Service a donné son avis sous l'angle de la mobilité sur les dossiers suivants :

- > 1 (1) plans d'affectation cantonaux
- > 4 (5) plans directeurs régionaux
- > 37 (26) plans d'aménagement local
- > 32 (25) plans d'aménagement de détail
- > 1 (3) concept de stationnement
- > 3 (6) règlements sur le stationnement
- > 37 (33) recours et droits d'être entendu (DDE)

#### 4.3.2 Infrastructures routières

A la demande de la commune de Belfaux, un groupe de travail a été formé en décembre 2020 afin d'analyser l'optimisation du tracé de la route de contournement de cette commune. Deux réunions avec les membres du groupe de travail ont eu lieu en 2021.

Le Service a suivi les derniers développements de la future liaison Marly-Matran ainsi que des routes de contournement de Kerzers, Romont et Prez-vers-Noréaz. Une coordination concernant le traitement de la mobilité douce au droit des carrefours pour le tronçon Est du contournement de Romont a eu lieu en mai et en novembre 2021. Le projet de route de contournement de Prez-vers-Noréaz a été transmis au Service pour examen préalable et a été préavisé favorablement le 23 juillet.



---

Une feuille de route relative à la jonction autoroutière de Bulle a été signée par l'OFROU, la Ville de Bulle et la DAEC. Une étude est en cours avec comme objectifs : améliorer la sécurité et le fonctionnement de cette jonction, instaurer un partenariat et un suivi des actions des collectivités publiques concernées, définir et coordonner les démarches à entreprendre.

Le projet de route de liaison entre l'Institut agricole de Grangeneuve IAG et l'Agroscope est l'objet d'une coordination entre le Service et le Service des ponts et chaussées (SPC). Le Service a notamment assuré le suivi de l'étude mobilité, dont la version finale a été livrée en octobre, ainsi que de la proposition de convention entre les différentes parties prenantes concernées.

En vertu des dispositions légales et conformément aux normes en vigueur, le Service a préavisé 125 (124) projets routiers éditaires concernant des aménagements communaux sur routes cantonales et communales.

#### 4.3.3 Mobilité douce

Le plan sectoriel vélo identifie des interventions permettant de rendre le réseau cyclable cantonal plus sûr, plus cohérent et plus attractif. Le « team vélo », composé de spécialistes du Service et du SPC ainsi que d'experts externes, est en charge de sa mise en œuvre.

Diverses analyses d'opportunité quant à l'intégration des mesures de ce plan sectoriel dans des projets ont été effectuées ainsi que des prises de position. Le « team vélo » a notamment travaillé sur des mesures dans les secteurs suivants : Grangeneuve – Posieux, Villars-sur-Glâne (Route de Cormanon), Marly-Bourguillon et Marly (Route des Préalpes).

Dans le cadre du plan de relance économique, une étude sur des mesures ponctuelles a été lancée et suivie ; 39 situations dans le réseau cyclable cantonal ont été analysées en perspective d'une mise en œuvre rapide. Le « team vélo » a élaboré une fiche synthétique sur les standards de qualité pour le stationnement vélo dans les interfaces multimodales. Dans le même cadre, le « team vélo » a effectué les phases de préparation pour un concours sur la valorisation touristique d'une région par le vélo. Il est assisté par un bureau spécialisé et collabore notamment avec l'UFT et SuisseMobile.

Sur le plan de la promotion du vélo, le « team vélo » a pu appliquer les principes définis suite à un atelier de réflexion participatif pour mener à bien des actions du Plan climat cantonal. Ainsi, en collaboration étroite avec le Service de l'environnement, des activités vélos de Pro Velo, TCS et Pro Senectute ont été renforcées, par le biais d'une conférence presse, de divers efforts en communication et d'un soutien financier. Le but est d'augmenter le nombre des participant-e-s ; cette action se poursuivra en 2022.

L'engouement pour le VTT s'est fortement accentué pendant la pandémie et avec l'avènement de vélos tout terrains électriques. Prévu dans le PDCant, le Service a créé un groupe de travail pour élaborer un concept cantonal et des directives pour la planification d'itinéraires VTT. Ce travail se fait en collaboration avec l'UFT, qui, de son côté, a élaboré une stratégie touristique de développement d'activités VTT et a entamé l'inventaire de tous les parcours existants en vue de l'élaboration d'un réseau cantonal.

En collaboration avec l'ATE, le Service encourage, par la mise à disposition de moyens financiers, les communes fribourgeoises à mettre en place des lignes de Vélobus pour aller à l'école.

En matière de cyclotourisme, le Service a assuré l'entretien, le remplacement ou le déplacement de panneaux. Des propositions d'adaptations d'itinéraires sont traitées et le cas échéant réalisées.

#### 4.3.4 Interfaces multimodales et parcs relais

Une interface ou plateforme multimodale permet aux voyageurs de passer d'un mode de transport à un autre, par exemple de la voiture ou du vélo vers un train ou un bus. Le canton souhaite aménager de telles plateformes à proximité de certaines haltes ferroviaires comprenant également une gare routière et un parc-relais pour voitures et vélos. Ainsi en 2021, le Service :

- > a coordonné les études pour les interfaces multimodales des gares ferroviaires de Murten/Morat et Düdingen
- > a assisté aux réflexions sur les gares routières d'Estavayer et de Givisiez



---

> a participé à la recherche de solutions transitoires pour l'interface de la future halte d'Avry-Matran

Afin de définir une stratégie d'implantation permettant un report modal significatif de la voiture vers les transports publics, le Service mène une étude visant à établir une tarification en fonction de la localisation des parcs-relais.

#### 4.3.5 Permis de construire

En 2021, 3369 (3018) demandes de permis de construire et de plans d'équipement de détail ont été examinées. 455 (465) étaient au stade d'examen préalable. 1080 (1056) ont fait l'objet d'un préavis favorable, 1248 (1111) d'un préavis favorable avec condition, 744 (626) d'un préavis défavorable et 297 (225) n'ont donné lieu à aucun préavis.

## 5 Service des ponts et chaussées (SPC)

---

Chef de service : André Magnin, Ingénieur cantonal

### 5.1 Activités

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la mobilité en 2023, le Service des ponts et chaussées (SPC) a décidé de s'organiser dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 en créant le nouveau secteur « infrastructures de mobilité douce » responsable de l'aménagement du futur réseau cyclable cantonal. Ce secteur, avec M. Rolf Loosli à sa tête, est rattaché à la section « Projets routiers cantonaux », dirigée par l'Ingénieur cantonal adjoint Pedro Lopez.

Parmi les activités courantes liées aux missions de base du SPC, il convient de relever quelques projets particuliers.

#### 5.1.1 Liaison routière Marly–Matran

Après que le Conseil d'Etat eut validé le tracé de la nouvelle route en 2017, il a adjugé le mandat d'ingénieur à un bureau privé qui a permis de mettre le projet en examen préalable en 2019 et de lancer les concours d'ingénieur-e-s pour les ponts d'Hauterive et de Chésalles dont les lauréats ont été dévoilés en mars 2020. La mise à l'enquête du projet a été publiée le 11 décembre 2020. 110 oppositions ont été déposées, elles sont en cours de traitement.

#### 5.1.2 Routes de contournement

En décembre 2018, le Conseil d'Etat, dans le but d'assurer la qualité du réseau routier en complément aux autres modes de transports, a décidé de lancer les études d'avant-projet des trois routes de contournement de Romont, Kerzers et Prez-vers-Noréaz.

Il a pris cette décision sur la base de la recommandation du Comité de pilotage (COPIL) « Priorisation des 7 routes de contournement », qui a évalué individuellement les sept projets de routes de contournement retenus par le Grand Conseil en septembre 2016 et auditionné les communes concernées. Le gouvernement a affiné la réflexion du COPIL, en prenant en considération une plus forte pondération des coûts de construction, les conditions de réalisation des routes de contournement et le respect de l'équilibre régional.

##### 5.1.2.1 Route de contournement de Romont

Après la mise en place d'un comité de pilotage en mars 2019, le choix des mandataires a été réalisé selon la procédure des marchés publics. Les mandats d'ingénieurs civils du tronçon Est et celui du tronçon Sud ont été adjugés respectivement en mars et en juin 2020. Parallèlement le groupe de travail pour la coordination des projets pour le traitement foncier a été scindé en deux groupes de travail : le groupe de travail « NORD » pour la coordination des acquisitions foncières du tronçon Est et du quai militaire, et le groupe de travail « SUD » pour la coordination des acquisitions foncières du tronçon Sud et du projet de nouveau tracé ferroviaire TPF entre Romont et Vuisternens-devant-Romont que la future route de contournement devra franchir. Les mandats pour l'établissement des rapports d'impact sur l'environnement (RIE) ont également été adjugés. Les avant-projets des tronçons Est et Sud traitent de plusieurs variantes qui seront évaluées par le COPIL en 2021 et 2022. Le tronçon Est sera mis en examen

---

préalable au printemps 2022 et sa mise à l'enquête interviendra après que sa fiche au plan directeur cantonal aura été dûment approuvée par le Conseil fédéral.

#### 5.1.2.2 Route de contournement de Kerzers

Après la mise en place d'un comité de pilotage et les appels d'offres pour les mandats d'ingénieur « route » et « pont », le projet d'ouvrage est en cours de finalisation en vue de la mise à l'enquête dès la validation de la fiche de projet du plan directeur cantonal par le Conseil fédéral en été 2022.

#### 5.1.2.3 Route de contournement de Prez-vers-Noréaz

Après la mise en place d'un comité de pilotage en mars 2019 et la rédaction du cahier des charges, l'appel d'offre pour le mandat d'ingénieurs a été lancé. L'adjudication du mandat a eu lieu en mai 2020, après le développement de l'avant-projet, l'objet a été mis à l'examen préalable en juin 2021. Le projet d'ouvrage est en cours de finalisation en vue de la mise à l'enquête dès la validation de la fiche de projet du plan directeur cantonal par le Conseil fédéral en été 2022.

### 5.1.3 Travaux pilotés par l'Office fédéral des routes (OFROU) avec contribution du canton (SPC)

#### 5.1.3.1 Liaison Birch–Luggiwil à Düdingen (N12)

Depuis sa construction dans le cadre de l'autoroute N12 dans les années septante, la jonction autoroutière de Düdingen n'a jamais été achevée. L'OFROU a repris le projet de construction d'une nouvelle route de raccordement entre la jonction autoroutière et la route Düdingen–Morat au lieu-dit Luggiwil, la route Birch–Luggiwil.

Le projet a été mis à l'enquête publique en mars 2014. L'OFROU, suite au dépôt de 18 oppositions concernant notamment l'emplacement d'un nouveau giratoire, a demandé au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de retirer le projet de la procédure d'autorisation. Après adaptation du projet et de son périmètre faisant passer la participation de l'Etat de Fribourg de 3,6 à 4,2 millions de francs, une nouvelle mise à l'enquête publique a été faite en mai 2017 ; elle a suscité 24 oppositions. En date du 3 novembre 2021, le DETEC a décidé de ne pas approuver la demande d'approbation des plans déposée par l'Office fédéral des routes (OFROU). Le DETEC considère notamment que les atteintes à la nature et aux droits de propriété des propriétaires fonciers de la variante choisie sont disproportionnées. Selon le DETEC, une telle liaison est réalisable avec un impact environnemental nettement moindre. Dans sa réponse à l'intervention subséquente du Conseil d'Etat, le DETEC a proposé, dans un courrier du 16 novembre 2021, de trouver ensemble une solution durable.

#### 5.1.3.2 Modification de la jonction de Fribourg-Sud/Centre (N12) et nouvelle route d'accès à l'HFR

La région située à proximité de la jonction autoroutière N12 de Fribourg-Sud/Centre, identifiée comme secteur stratégique « Environs immédiats de la jonction autoroutière de Fribourg-Sud » dans le plan directeur cantonal, a connu un développement démographique, économique et urbanistique important au cours de ces dernières années et plusieurs projets d'urbanisation y sont envisagés, notamment à Bertigny, « site stratégique d'agglomération d'exception » du projet d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg.

Le 3 février 2016, le Grand Conseil a voté un crédit d'étude et d'acquisitions de terrain de 11 537 800 francs sur la base du message 2015-DAEC-158. Le 13 janvier 2016, le COPIL – à l'unanimité de ses membres – a validé la première phase du projet, à savoir la route d'accès à l'HFR, dossier qui a été mis en examen préalable en mai 2016. Cet examen préalable a suscité plusieurs questions notamment des communes concernées. En 2017, lors de deux séances du comité de pilotage, le projet de route d'accès a été adapté et un nouvel examen préalable a eu lieu en janvier 2018. La mise à l'enquête du projet prévue en été 2019 a été reportée en raison des réflexions qui sont menées actuellement concernant l'éventuel déplacement de l'hôpital site « Bertigny » de l'HFR ainsi que le concours d'idées sur le site de Chamblieux–Bertigny.

Le nouveau calendrier des adaptations nécessaires du réseau routier dans le secteur se fera selon les étapes suivantes :

1. Mise en place d'une troisième voie de la « semi-autoroute » entre la sortie autoroutière en venant de Bulle et le double giratoire de Belle-Croix (en intégrant la possibilité de faire un passage inférieur pour la future nouvelle route d'accès à l'HFR) ;
2. Transformation du double giratoire de Belle-Croix en un carrefour à feux ;
3. Modification de la jonction autoroutière.

La réalisation de la nouvelle route d'accès à l'HFR pourra s'insérer entre ces étapes.

#### 5.1.3.3 Modification de la jonction de Matran (N12)

La jonction autoroutière de Matran est située entre les jonctions de Fribourg-Sud et Rossens. Elle permet de connecter à l'autoroute N12 l'axe Fribourg–Romont et l'axe Fribourg–Payerne. Elle joue également le rôle de point de connexion sur la N12 à l'itinéraire de délestage de l'autoroute N1.

Le réaménagement devra permettre d'absorber le trafic à long terme en tenant compte du développement régional et de la future liaison Marly–Matran.

Le projet a été mis à l'enquête publique en automne 2018. La majeure partie de l'investissement nécessaire à sa réalisation sera supportée par la Confédération. Conformément aux bases légales en vigueur, l'Etat participe au prorata de la génération de trafic lié au développement régional. A cet effet, un crédit d'engagement de 6,7 millions de francs a été accepté par le Grand Conseil en juin 2018.

Par décision du 29 novembre 2021, le tribunal administratif fédéral a débouté le dernier recourant au projet. Si ce dernier ne fait pas recours au tribunal fédéral, les travaux préparatoires devraient débuter en 2023.

#### 5.1.4 SIERA (Unité territoriale II)

Le Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier (SIERA) FR-VD-GE est né le 1<sup>er</sup> janvier 2019 après que les trois Grand Conseil aient accepté la loi portant adhésion à la convention intercantonale. La présidence du Conseil d'établissement sera assurée par l'Ingénieur cantonal fribourgeois durant les années 2021 et 2022.

#### 5.1.5 Commissions et groupes de travail

Le SPC a collaboré aux commissions et groupes de travail suivants :

- > Association suisse des professionnels de la route VSS, Commission technique et comité suisse ;
- > Conférence des ingénieurs cantonaux (CIC), présidée par l'Ingénieur cantonal fribourgeois de 2020 à 2023 ;
- > Conférence des ingénieurs cantonaux de Suisse occidentale et du Tessin (CISOTI) ;
- > Commission Organisation catastrophe du canton de Fribourg (ORCAF) ;
- > Organe cantonal de conduite OCC ;
- > Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières ;
- > Groupe de travail des assainissements au bruit routier (GTABR) ;
- > Groupe romand pour l'assainissement du bruit routier (GRAB) ;
- > Bureau et groupe de travail pour la valorisation des espaces routiers en traversée de localité (Valtraloc) ;
- > Groupe de travail Sécurité routière ;
- > Différents groupes de travail à l'échelon national sur la recherche et la mise en place de revêtements phonoabsorbants dans le but de trouver une solution élégante pour la lutte contre le bruit routier ;
- > Commission Vélo de la Ville de Bulle ;
- > Groupe de travail intercantonal OATE-WEB pour la solution internet en lien avec les transports exceptionnels ;
- > Commission d'accessibilité.

#### 5.1.6 Quelques indicateurs au 1<sup>er</sup> janvier 2022

Longueur du réseau des routes propriété du canton : 631,1 km (inchangé).

Inventaire des aménagements cyclables ouverts à la circulation (y c. les aménagements cyclables sur routes cantonales en Ville de Fribourg), total 101,3 km (98,1 km) :

- > pistes cyclables (dans les deux sens) : 1,17 km (1,16 km) ;

- 
- > pistes cyclables mixtes et itinéraires alternatifs (longueur cumulée, dans les deux sens) : 10,32 km (11,05 km) ;
  - > bandes cyclables (longueur cumulée, dans les deux sens) : 88,78 km (85,92 km) ;
  - > voies de bus cyclables : 1,11 km (0 km).

## 5.2 Section gestion financière

### 5.2.1 Activités

Les activités exercées par la Section gestion financière portent sur le suivi comptable du SPC et sur la formation d'apprenti-e-s employé-e-s de commerce.

### 5.2.2 Statistique de l'utilisation des crédits

L'utilisation des crédits routiers s'est effectuée sur la base de différents décrets du Grand Conseil. La dépense totale brute s'est élevée à 26 271 715 (25 538 681) francs. Les crédits d'engagement disponibles, y compris les subventions fédérales et les parts de tiers, s'élèvent au 31 décembre 2021 à 158 856 061 (160 250 759) francs.

### 5.2.3 Statistique des autorisations délivrées

- > 156 (126) demandes d'utilisation du domaine public des routes ont été examinées et ont fait l'objet d'une autorisation ;
- > 7 (13) conventions ont été élaborées et signées entre le SPC et diverses communes, associations d'utilité publique et de particuliers.

### 5.2.4 Formation d'apprenti-e-s employé-e-s de commerce

En août 2021, un apprenti employé de commerce a été engagé pour remplacer celui qui a terminé sa formation à fin juillet. Pour rappel, le SPC a deux apprenti-e-s employé-e-s de commerce chaque année en formation.

## 5.3 Section administration

### 5.3.1 Ressources humaines

En 2021, 38 (28) collaborateurs et collaboratrices ont quitté le SPC et 36 (21) collaborateurs et collaboratrices ont été engagé-e-s, alors que 3 (4) collaborateurs et collaboratrices ont changé de poste à l'interne.

### 5.3.2 SIT et informatique

#### 5.3.2.1 Informatique

Les principales tâches informatiques suivantes ont été effectuées :

- > Introduction et formation au système téléphonique MS TEAMS par séances digitales Online
- > Migration des comptes @fr.ch de l'Etat de Fribourg, dont SPC sous M365 (MS Office)
- > Participation active en tant que « Key-User » SITel pour accompagnement M365
- > Paramétrage fin pour la qualité de la numérisation KOFAX pour SPC-GED OnBase
- > Changement des Hostnames (Hardware) SIERA en WSTA0051S et LAPA0051S
- > Assignation des Primary User pour l'ensemble du parc informatique du SPC par CITRIX
- > Achat, installation et formation d'un téléphone PTI (Protection Travailleur Indépendant)
- > Analyse et remplacement d'Adobe Acrobat PRO par PDF24 et PDF-XChange Editor Plus
- > Début du renouvellement des Laptop (année 2016) en HP Elitebook G8 et nouvelle Dockin HP G2
- > Analyse avec SITel et SBat de l'installation du WiFi dans les dépôts de cantonniers. Test sur Löwenberg
- > Remplacement de wePresent par Microsoft Wireless Display Adapter (solution de présentation sans fil)
- > Mise en place d'une phase de test pour un réseau social SPC dans une équipe MS Teams globale au SPC

#### 5.3.2.2 Projets SIT

Les principaux projets « Système d'Information du Territoire » suivants ont été effectués :

- > Récupération et production des liens OnBase pour le SIT dans le portail cartographique Intranet
- > Rédaction et travaux préparatoires du cahier des charges pour le relevé d'état (entretien des routes)
- > Correction de la géométrie de l'axe H10 et 3160 (Route Principale Suisse) par rapport à l'OFROU

- > Analyse des applications ArcGIS Desktop pour migration sous ArcGIS Pro (TopoForms, Chaussée)
- > Conformité des passages piétons (PPP) sous ArcGIS Field Maps pour inspecteur de la signalisation
- > Participation à la validation (demande de service) de PM-Pro (Project Management – Projet Routiers)
- > Formation ArcGIS Pro, Portal for ArcGIS et Géoportail de l'Etat de Fribourg par le SCG-CCSIT
- > Inspections des ouvrages d'art sous ArcGIS Field Maps et ArcGIS Pro pour secteur ouvrages d'art
- > Elaboration du dossier annuel des chantiers (PRO et ERO) basés sur le portail cartographique Intranet
- > Présentation « Inspections des ouvrages d'art » à SIG 2021, la Conférence Francophone ESRI (Online)
- > Nouvelle symbologie et simplification du modèle conceptuel pour la couche des canalisations
- > Migration et production de SI-BienFondsSPC sous TopoFormsPro et ArcGIS Pro
- > Première intégration des routes communales dans les axes cantonaux à la suite de la LMOB

### 5.3.3 Archives et numérisation

L'activité de numérisation des archives du SPC a débuté en 2010. Le but, à terme, est d'avoir l'ensemble des archives sous forme numérique. Au 31 décembre 2021, le SPC dispose de 69 943 (64 605) documents disponibles dans le système, dont 5338 (6407) numérisés en 2021.

La solution de gestion électronique des documents *OnBase* a été mise en place en février 2021. Les archives numériques du service y ont été migrées depuis l'ancienne solution GED devenue obsolète. La refonte du plan de classement est en cours.

### 5.3.4 Système qualité

2 (2) processus de travail ont fait l'objet d'un audit interne en 2021.

La Société SQS a réalisé un audit de recertification les 13 et 14 septembre et les 28 et 29 septembre 2021 durant lequel tous les processus hors routes communales et sécurité ont été contrôlés. Cet audit a été un succès. Le SPC est recertifié pour 3 ans.

En 2021, 0 (2) non-conformité et 67 (-) propositions d'améliorations ont été annoncées et 19 (14) actions d'améliorations ont été traitées selon le principe d'amélioration continue du système de management de la qualité.

### 5.3.5 Sécurité

Les principales activités en 2021 ont été les suivantes :

- > Formation ergonomie pour l'ensemble des cantonniers
- > Finalisation de l'étude Ergonomie Unisanté
- > Campagne de sécurité cantonniers auprès des automobilistes (vidéo de sensibilisation)
- > Mise en place signalisation 40–60 km/h pour chantiers mobiles
- > Identification et formation des samaritains pour le personnel administratif
- > Formation de 20 personnes au permis C1, 16 personnes aux travaux sur corde, 13 personnes au permis nacelle, 5 personnes au bucheronnage
- > Mise en place formation nouveaux collaborateurs personnel administratif
- > Prévention de l'ouïe pour les plus de 40 ans

Au total 51 (6) nouvelles actions d'amélioration ont été identifiées et 23 (9) actions d'améliorations sécurité santé ont été terminées en 2021. 12 visites/audits (interne/Suva/Unisanté) ont été effectués.

## 5.4 Section Surveillance du réseau

### 5.4.1 Concept général

Suite à la nomination du Préposé à la sécurité des infrastructures routières cantonales au sein du SPC le 6 février 2017, le Concept général a mis en place les bases pour l'application systématique des outils de sécurité ISSI concernés par les différents services de l'Etat.

Le Concept général a traité cette année :

- > 12 (19) audits de sécurité RSA sur des avant-projets cantonaux ;

- 
- > 11 (5) préavis en lien avec la sécurité lorsqu'un RSA n'était pas jugé nécessaire ;
  - > 3 (5) inspections de sécurité RSI ;
  - > 7 (6) séances de coordination avec la police de la circulation lors desquelles 43 (43) dossiers de demandes d'adaptation de la vitesse maximale autorisée ont été examinés.

#### 5.4.2 Secteur routes communales

En vertu des dispositions légales et à la demande des communes intéressées, l'entité a examiné, puis soumis à la DAEC pour décision, les propositions et projets relatifs à des routes communales. 120 (107) dossiers répartis comme suit ont été traités :

- > 54 (65) dossiers d'examen préalable ;
- > 66 (42) dossiers d'examen final transmis pour approbation par la DAEC.

#### 5.4.3 Secteur signalisation

Le Secteur a examiné 476 (572) demandes réparties de la manière suivante :

- > 84 (118) décisions relatives à des restrictions de circulation définitives ;
- > 4 (38) décisions relatives à des restrictions de circulation temporaires ;
- > 0 (2) recours ;
- > 100 (132) autorisations diverses ;
- > 166 (184) examens et préavis de dossiers techniques ;
- > 95 (80) dossiers concernant la pose de réclames routières ;
- > 27 (18) examens et validations de plans de marquage pour des chantiers d'entretien constructif.

### 5.5 Section projets routiers

#### 5.5.1 Secteur acquisitions

37 (17) chantiers d'aménagement et d'entretien ont fait l'objet de tractations avec des propriétaires. Les paiements aux propriétaires touchés par ces chantiers ont représenté un montant de 2 011 525 (1 198 026) francs.

16 (14) verbaux de route ont été signés en relation avec des chantiers cantonaux ou édilitaires. 16 (15) tractations pour l'achat et/ou la vente de bâtiments et/ou de terrains ont eu lieu.

La gestion des terrains du domaine privé du SPC a généré des rentrées locatives pour un montant total de 141 867 (146 931) francs.

Depuis 2016, la gestion de la base de données basée sur les nouvelles mensurations des Registres fonciers ne nécessite plus qu'un suivi régulier pour la maintenir à jour.

7 (7) dossiers de nouvelles mensurations et 11 (11) dossiers de remaniements parcellaires, englobant le domaine public des routes ou les parcelles privées du SPC, sont suivis régulièrement (procédures, travaux, paiements).

Enfin, 5 (1) dossiers de dérélictions ont fait l'objet de discussions et 2 d'entre eux sont toujours en cours, avec des communes et/ou des tiers.

#### 5.5.2 Activités particulières

##### 5.5.2.1 Attribution de mandats selon le règlement sur les marchés publics

410 (356) mandats ont été adjugés par le Conseil d'Etat, la DAEC et le SPC (en fonction du montant du marché). En outre, il y a eu 6 (95) publications d'appels d'offres sur SIMAP.

##### 5.5.2.2 Valorisation des espaces routiers en traversées de localités (Valtraloc)

Grâce à des aménagements appropriés, les projets VALTRALOC permettent de concilier au mieux les intérêts des riverains avec les besoins de mobilité et de sécurité routière en milieu urbain. Sous l'égide du SPC, le bureau et le sous-groupe VALTRALOC ont une mission d'expert conseil auprès des autorités communales et des auteurs de projets VALTRALOC. En 2021, 12 (6) dossiers d'intention ont été soumis au bureau VALTRALOC.



### 5.5.2.3 Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)

L'OPAM a pour but de protéger la population et l'environnement des graves dommages pouvant résulter d'accidents majeurs dus au transport de marchandises dangereuses. Le SPC, en sa qualité de détenteur de voies de communication, est chargé de l'application de l'OPAM sur les axes prioritaires du réseau des routes cantonales en coordination avec le Service de l'environnement, autorité d'application de l'OPAM. Les études réalisées dans le cadre des projets routiers permettent d'évaluer le risque encouru et les mesures constructives nécessaires à limiter la probabilité et les conséquences d'un accident majeur.

### 5.5.3 Secteur protection bruit

Sur les 642 km de routes cantonales, environ 220 km ont besoin d'un assainissement au bruit routier, cela concerne quelques 20 000 personnes exposées à des dépassements des valeurs limites de bruit. Les 220 km de routes cantonales à assainir seront équipés d'un revêtement phonoabsorbant. A ce jour, du revêtement phonoabsorbant a été posé sur 158 km, cela représente environ 7000 personnes bénéficiant d'une réduction substantielle du bruit routier. Pour le solde encore nécessaire, le SPC prévoit de poser du revêtement phonoabsorbant avec une cadence de 15 km par année jusqu'en 2026. Sur environ 68 km, la pose du revêtement phonoabsorbant doit être complétée par des mesures acoustiques et des parois antibruit.

### 5.5.4 Etudes et projets sur routes cantonales

#### 5.5.4.1 Préavis sur permis de construire, plans d'aménagement, PGEE, RP

- > 271 (217) demandes de permis de construire, ainsi que 17 plans d'aménagement de détails (PAD) ou de plan d'aménagement local (PAL) le long des routes cantonales ont été analysées par la Section projets routiers.
- > En tant que détenteur d'un réseau d'évacuation et de traitement des eaux de chaussée localement partagé avec les communes, le SPC est consulté dans le cadre de l'établissement de leurs plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE). 9 (22) dossiers ont été examinés en 2021.

#### 5.5.4.2 Mise à l'enquête publique

18 (19) projets sur route cantonale ont été mis à l'enquête publique par le SPC ou les communes :

Axe, Points de repère	Commune ; projet	Enquête par
2040, PR 1450–1550 / 2300, PR 625–725	Ménières, VALTRALOC rte de Fetigny	Commune
1300, PR 1675–1700	Pont-en-Ogoz : porte d'entrée Bry	Commune
1300, PR 1975–2050	Pont-en-Ogoz : porte d'entrée Gumefens	Commune
3300, PR 1450–1500	Courgevaux : trottoir entrée nord	Commune
1200, PR 1975–2125	Corbières-Villarvolard : bandes cyclables et réfection RC	Etat et commune
1230, PR 0–25	Corbières : trottoir rte du Vanel	Commune
2000, PR 1475–1575	Romont : passage pour piétons Av. de la Gare	Commune
1100, PR 200–250	Broc : VALTRALOC centre	Commune et Etat
1100, PR 150–200	Broc : rte de Prieuré	Etat et commune
3180, PR 0–50	Giffers, Gehweg Matta	Commune
2500, PR 2025–2050	Estavayer-le-Lac : carrefour Tousvents	Commune
3000, PR 625–650	Gurmels : Bushaltestelle Dorf (+)	Etat
1400, PR 1550–1600	Romont : réaménagement rte de la Parqueterie	Etat et commune
2000, PR 1325–1375	Romont : arrêts de bus et BC La Halle	Etat et commune
2100, PR 225–250	Sarine Nord : Villars-sur-Glâne : arrêt bus Moncor (+) ⇒ Les Dailles	Etat
2100, PR 225–250	Sarine Nord : Villars-sur-Glâne : arrêt bus Moncor (-) ⇒ Gare	Etat
1000, PR 3125 +90 m	Bas-Intyamou (Villars-sous-Mont) : bassin de rétention	Etat



Axe, Points de repère	Commune ; projet	Enquête par
3100, PR 1950 +2 m	Fribourg : pont sur le Gottéron, mesures de stabilisation de la falaise	Etat

#### 5.5.4.3 Approbation de plans de routes et ouvrages d'art

Après la clôture des enquêtes publiques des projets cités ci-dessus et le traitement des oppositions, les plans ont été soumis aux services et organes intéressés à l'examen final.

Les 9 (13) projets suivants ont été examinés et soumis à l'autorité compétente pour décision :

Axe, Points de repère	Commune ; projet	Requérant
2000, PR 1000–1025	Chavannes-les-Forts : arrêts de bus et collecteur EC	Etat et commune
1030, PR 75–100	Epagny : carrefour Aérodrome	Etat
1300, PR 1675–1700	Pont-en-Ogoz : porte d'entrée Bry	Commune
1300, PR 1975–2050	Pont-en-Ogoz : porte d'entrée Gumefens	Commune
3300, PR 1450–1500	Courgevax : trottoir entrée nord	Commune
3000, PR 3075–3200	Plaffeien : Sanierung Kurschürli – Rufenen	Etat et commune
1220, PR 425–475	La Roche : pont sur la Serbache	Etat
1010, PR 425–450	Châtel-Saint-Denis, Les Paccots : pont des Braseyres	Etat + commune
3000, PR 625–650	Gurmels : Bushaltestelle Dorf (+)	Etat

#### 5.5.4.4 Projets de routes cantonales

L'avancement des projets sur routes cantonales et d'ouvrages d'art à fin 2021 est représenté dans le tableau suivant :

Axe, Points de repère	Commune ; projet	Phase du projet - Planification. - Etude du Projet - Réalisation - Assainissement OPB	Mandant
3000, PR 1950–2250 / 3000, PR 2400–2750	Alterswil : Lärm-Sanierung (ohne Dorfkern)	Planif. OPB	Etat
3140, PR 0–50	Alterswil : ass. bruit traversée de l'hameau Weiler-Neumattbrücke	Terminé	Etat
1210, PR 75–725 / 1300, PR 1050–1175	Arconciel : ass. bruit traversée	Planif. OPB	Etat
1500, PR 250–425	Attalens : VALTRALOC	Terminé	Com+ Etat
1540, PR 25–50	Attalens : arrêt de bus Chaussia	Planif.	Etat+ com
1500, PR 250–425	Attalens : ass. OPB traversée village	Terminé	Etat
2400, PR 3800–3825	Aumont : arrêts bus et porte d'entrée ⇒ Vesin	Projet	Etat+ com
1310, PR 575–600	Sarine Ouest : Autigny : AB café de L'Eccu (-)	Planif.	Etat
2100, PR 775–1025	Avry–Prez-vers-Noréaz : aménagement cyclable Rosé–Prez	Planif.	Etat
2110, PR 0–50	Avry : modification giratoire Avry-Centre	Projet	Com+ Etat
2100, PR 575–600	Avry : nouveau giratoire Avry-Centre 2020	Projet	Commune
2100, PR 625–750	Avry : trans Agglo CO–Rosé	Projet	Etat+ com
2100, PR 600–625	Sarine Nord : Avry : arrêt bus Avry bifurcation (+) ⇒ Rosé	Projet	Etat
2100, PR 550–825	Avry : ass. Bruit (construction parois)	Projet OPB	Etat
2100, PR 700–800	Avry : traversée de Rosé (Valtraloc)	Réal.	Com+ Etat
3300, PR 250–675	Barberêche : ass. bruit traversée	Planif. OPB	Etat

Axe, Points de repère	Commune ; projet	Phase du projet - Planification. - Etude du Projet - Réalisation - Assainissement OPB	Mandant
1000, PR 2600–3000	Bas Intyamou : ass. bruit, traversée Enney	Planif. OPB	Etat
3410, PR 300–550	Bas-Vully : traversée de Praz, Nant et Sugiez	Terminé	Etat+ com
3410, PR 300–550	Bas-Vully : traversée de Praz, Nant et Sugiez – ass. Bruit	Réal. OPB	Etat
2200, PR 225–300	Belfaux : VALTRALOC (y.c. ass. OPB) secteur ouest	Réal.	Etat
2200, PR 225–300	Belfaux : VALTRALOC secteur ouest	Réal.	Etat+ com
2120, PR 200–350	Belfaux : ass. bruit, rte de Corminboeuf	Projet OPB	Etat
2200, PR 125–475	Belfaux : ass. bruit, solde hors VALTRALOC	Projet OPB	Etat
3400, PR 5025–5317 / 2510, PR 0–200	Belmont-Broye : ass. Bruit Domdidier	Planif. OPB	Etat
2200, PR 725–1150	Belmont-Broye : ass. bruit Léchelles	Planif. OPB	Etat
1500, PR 425–725	Bossonens : ass. bruit	Projet OPB	Etat
1500, PR 550–625	Bossonens : route de Palézieux (Valtraloc)	Projet	Com+ Etat
1200, PR 2250–2575	Botterens : ass. bruit, traversée	Projet OPB	Etat
1200, PR 2350–2425	Botterens : trottoir et BC	Planif.	Etat+ com
2000, PR 475–575 / 1410, PR 575–650 / 1410, PR 450–650	Bouloz : réaménagement RC	Projet	Etat+ com
1100, PR 250–275	Gruyère Sud : Broc : Le Home ⇒ Charmey	Planif.	Etat
1100, PR 200–250	Broc : VALTRALOC centre	Projet	Com+ Etat
1100, PR 250–300	Broc : VALTRALOC coté Jogne	Terminé	Commune
1100, PR 150–525 / 1200, PR 2550–2575	Broc : ass. bruit	Projet OPB	Etat
1100, PR 150–175	Broc : giratoire des Marches	Terminé	Com+ Etat
1100, PR 400–525	Broc : prolongation bande cyclable Bataille	Terminé	Etat
1100, PR 150–200	Broc : rte de Prieuré	Projet	Etat+ com
1000, PR 1850–1925	Bulle : assainissement RC La Pâla	Réal.	Com+ Etat
1300, PR 2525–2625 / 1000, PR 1850–1900 / 1000, PR 2250–2300 / 1070, PR 50–150 / 1100, PR 0–75	Bulle : ass. bruit traversée Bulle et La Tour-de-Trême	Projet OPB	Etat
1300, PR 2500–2550	Bulle : assainissement giratoire Riaz-Bulle et MD	Réal.	Com+ Etat
3220, PR 150–550	Bösingen : ass. bruit traversée localité	Planif. OPB	Etat
1100, PR 850–975	Charmey : traversée de localité, VALTRALOC	Projet	Com+ Etat
1100, PR 1050–1075	Gruyère Sud : Charmey : arrêt de bus La Tzintre (-)	Planif.	Etat
1100, PR 1250–1300	Charmey : assainissement RC pont du Roc	Planif.	Etat
1100, PR 1025–1050	Charmey : place de rebroussement La Tzintre	Réal.	Commune
2000, PR 1000–1025	Chavannes-les-Forts : arrêts de bus et collecteur EC	Réal.	Etat+ com
2500, PR 1100–1400	Cheyres-Châbles : ass. bruit Cheyres	Planif. OPB	Etat
1450, PR 25–100	Châtel-Saint-Denis : RC1, dépl. gare, tronçon ouest	Réal.	Etat+ com
1000, PR 0–500 / 1010, PR 150–450 / 1020, PR 0–100 / 1450, PR 0–50	Châtel-Saint-Denis : ass. bruit	Projet OPB	Etat
1100, PR 600–625	Gruyère Sud : Châtel-sous-Monsalvens : arrêt de bus Restaurant ⇒ Bulle	Planif.	Etat
1100, PR 500–700	Châtel-sur-Monsalvens : ass. bruit, traversée	Projet OPB	Etat
2000, PR 2450–2525	Chénens, VALTRALOC	Projet	Com+ Etat

<b>Axe, Points de repère</b>	<b>Commune ; projet</b>	<b>Phase du projet - Planification. - Etude du Projet - Réalisation - Assainissement OPB</b>	<b>Mandant</b>
1200, PR 1975–2125	Corbières-Villarvolard : bandes cyclables et réfection RC	Projet	Etat+ com
1200, PR 1975–2075	Corbières-Villarvolard : ponts des Chênes et Bimont	Projet	Etat
1200, PR 1975–2075 / 1230, PR 0–125	Corbières : ass. bruit	Projet OPB	Etat
1200, PR 2050–2275	Corbières : ass. bruit, traversée Villarvolard	Projet OPB	Etat
1230, PR 0–25	Corbières : trottoir rte du Vanel	Projet	Commune
2120, PR 200–225	Sarine Nord : Corminboeuf : arrêt bus amont (-) ⇒ Fribourg	Projet	Etat
2120, PR 100–150	Corminboeuf : arrêt bus ancienne poste (-)	Planif.	Etat
2120, PR 150–175	Sarine Nord : Corminboeuf : arrêt bus village (-) ⇒ Fribourg	Projet	Etat
2120, PR 0–275	Corminboeuf : ass. bruit	Planif. OPB	Etat
2100, PR 375–400	Corminboeuf : ass. bruit, domaine du Bugnon	Projet OPB	Etat
1400, PR 200–225	Sarine Ouest : Corserey : AB café du Chataignier ⇒ Romont	Planif.	Etat
2000, PR 2700–2750	Cottens, carrefour du Centre	Projet	Com+ Etat
2000, PR 2775–2800	Cottens : ass. bruit, solde (construction parois)	Projet OPB	Etat
3300, PR 1450–1500	Courgevaux : trottoir entrée nord	Terminé	Commune
3300, PR 725–825	Courtepin, VALTRALOC centre village y.c. arrêt de bus	Réal.	Com+ Etat
3300, PR 650–1075	Courtepin : ass. bruit, traversée	Planif. OPB	Etat
2200, PR 1400–1450	Cousset : arrêt de bus et ppp	Terminé	Etat+ com
3000, PR 475–500	Cressier-Gurmels : pont sur la Bibera	Réal.	Etat
3000, PR 450–475	Cressier : traitement EC Bibera	Projet	Etat
1100, PR 700–800	Crésuz : La Maladeire–Javroz	Planif.	Etat
1100, PR 675–825	Crésuz : ass. bruit, traversée	Projet OPB	Etat
2420, PR 800–825	Cugy, place d'arrêts de bus au Grand Savua	Projet	Commune
2510, PR 600–850	Delley-Portalban : ass. bruit traversée	Projet OPB	Etat
3400, PR 5150–5225	Domdidier : rte Vy d'Avenches – VALTRALOC	Planif.	Etat+ com
3400, PR 5075–5150	Domdidier : rte du Grand-Rhain – VALTRALOC	Projet	Com+ Etat
3400, PR 4826–5050	Dompierre : ass. bruit	Planif. OPB	Etat
3400, PR 4900–0	Dompierre : étude corr. Arbogne	Projet	Etat
3000, PR 1100–1125	Düdingen : Birch-Luggiwil, liaison routière	Projet	Com+ Etat
3000, PR 1450–1500	Düdingen : Bushaltestellen Briegli	Planif.	Com+ Etat
3220, PR 0–175	Düdingen : Lärm-Sanierung Bundtels	Planif. OPB	Etat
3100, PR 1225–1750	Düdingen : Lärm-Sanierung, Südteil	Planif. OPB	Etat
3000, PR 950–975	Düdingen : arrêts de bus Schiffenen	Réal.	Etat+ com
3000, PR 900–1300 / 3000, PR 1325–1750 / 3250, PR 0–250	Düdingen : ass. bruit, traversée	Projet OPB	Etat
1300, PR 925–950	Sarine Sud : Ecuvillens : arrêt de bus Champ du Nord ⇒ Bulle	Planif.	Etat
1030, PR 75–100	Epagny : Carrefour Aéroport	Réal.	Etat

<b>Axe, Points de repère</b>	<b>Commune ; projet</b>	<b>Phase du projet - Planification. - Etude du Projet - Réalisation - Assainissement OPB</b>	<b>Mandant</b>
1210, PR 575–600	Sarine Sud : Ependes : arrêt de bus Village ⇒ Treyvaux	Planif.	Etat
1200, PR 1000–1025	Sarine Sud : Essert : arrêt de bus Riedera ⇒ Bulle	Planif.	Etat
2500, PR 1600–1675	Estavayer, VALTRALOC Font	Projet	Com+ Etat
2350, PR 1525–1550	Estavayer-le-Lac : arrêt de bus (+) et carrefour Vuissens	Projet	Com+ Etat
2430, PR 675–700	Estavayer-le-Lac : arrêts de bus et trottoir Murist	Projet	Com+ Etat
2430, PR 500–550	Estavayer-le-Lac : arrêts de bus et trottoir la Vounaise	Projet	Com+ Etat
2500, PR 1575–2250 / 2100, PR 2575–2675 / 2420, PR 1175–1250	Estavayer-le-Lac : ass. bruit, traversée	Projet OPB	Etat
2500, PR 2025–2050	Estavayer-le-Lac : carrefour Tousvents	Projet	Commune
1310, PR 1275–1300	Farvagny-Rossens : Giratoire et arrêts de bus In Riaux – accès ZI	Terminé	Etat+ com
1320, PR 1050–1075	Sarine Ouest : Farvagny-le-Grand : AB centre ⇒ Vuisternens	Planif.	Etat
1320, PR 1025–1050	Farvagny-le-Grand : réaménagement giratoire de Grenilles	Planif.	Etat+ com
1320, PR 1075–1080	Farvagny-le-Grand : réaménagement temporaire carrefour du centre	Terminé	Etat
1310, PR 1150–1175	Farvagny-le-Grand : carrefour du Denner	Planif.	Com+ Etat
1300, PR 1325–1350 / 1310, PR 9000–9025	Farvagny : Carrefour temporaire In-Riaux – accès RC 1310	Terminé	Etat
1310, PR 1250–1300 / 1310, PR 9000–9025	Farvagny : Giratoire In-Riaux – accès RC 1300	Réal.	Etat
1310, PR 875–1275 / 1320, PR 975–1080	Farvagny : ass. bruit	Projet OPB	Etat
1200, PR 750–800	Ferpicloz – Le Mouret : arrêts de bus et présélection Rionbotset	Réal.	Etat+ com
1210, PR 750–775	Ferpicloz- : trottoir rte de la Forêt	Projet	Commune
3100, PR 1825–2175	Fribourg, St-Ursen : ass. bruit Rive droite de la Sarine	Planif. OPB	Etat
2210, PR 300–375	Fribourg-Sud-Centre réaménagement	Planif. OPB	Etat
1200, PR 125–200	Fribourg : aménagement voie bus et réfection Rte de Marly	Projet	Com+ Etat
1200, PR 25–50	Fribourg : PS CFF de la Fonderie	Réal.	Etat
1300, PR 270–325	Fribourg : ass. bruit, rte de la Glâne	Projet OPB	Etat
1200, PR 100–200	Fribourg : ass. bruit, Charmettes–pont de Pérolles	Projet OPB	Etat
3200, PR 0–375	Fribourg : ass. bruit, pont Poya – rive droite	Projet OPB	Etat
1200, PR 0–125	Fribourg : ass. bruit, rte de la Fonderie	Réal. OPB	Etat
1200, PR 0–125	Fribourg : réaménagement rte de la Fonderie	Réal.	Com+ Etat
3330+, PR 100–145 / -3330, PR 100–145	Fribourg : réaménagement carrefour Grandfrey	Planif.	Etat
2300, PR 850–1150	Fétigny : ass. bruit	Planif. OPB	Etat
1300, PR 1100–1150	Gibloux : arrêt de bus Magnedens (2 ARB)	Projet	Etat
3180, PR 0–50	Giffers, Gehweg Matta	Projet	Commune

<b>Axe, Points de repère</b>	<b>Commune ; projet</b>	<b>Phase du projet - Planification. - Etude du Projet - Réalisation - Assainissement OPB</b>	<b>Mandant</b>
3100, PR 2550–3075 / 1210, PR 1225–1350 / 3180, PR 0–100	Giffers : ass. bruit traversée	Planif. OPB	Etat
2200, PR 50–100	Givisiez : aménagement rte Jo-Siffert	Planif.	Etat+ com
2200, PR 0–50	Sarine Nord : Givisiez : arrêt bus Escale (-) ⇒ Fribourg	Projet	Etat
2210, PR 230–325	Givisiez : ass. bruit Voie CFF – N12 (y.c. part axe 2200 0000–0750)	Planif. OPB	Etat
2200, PR 75–175	Givisiez : suppression passage à niveau (pont du Tiguellet)	Terminé	Etat+ com
1540, PR 150–250	Granges, renouvellement de la canalisation avec part. cmne dans le cadre des travaux d'entretien de la RC	Projet	Com+ Etat
1540, PR 100–250	Granges : ass. bruit traversée	Planif. OPB	Etat
1540, PR 125–150	Granges : pont sur la Biorde	Terminé	Etat
3400, PR 5926–6050	Greng : ass. bruit	Planif. OPB	Etat
1310, PR 900–1000	Grenilles : réaménagement RC et VALTRALOC	Projet	Etat+ com
1030, PR 375–425	Gruyère : arrêt bus La Loue	Projet	Etat+ com
1030, PR 750–775	Gruyère Sud : Gruyère : arrêt de bus Moléson-sur-Gruyère terminus	Planif.	Etat
1100, PR 125–150	Gruyère Sud : Gruyères : arrêt de bus Epagny-Prâ Dêrê ⇒ Bulle	Planif.	Etat
1000, PR 2400–2425	Gruyère Sud : Gruyères : arrêt de bus Epagny-Village ⇒ Bulle	Planif.	Etat
1000, PR 2350–2375	Gruyères : ass. bruit secteur Motel	Projet OPB	Etat
1030, PR 175–775 / 1000, PR 2275–2375 / 1000, PR 2375–2625 / 1030, PR 0–150 / 1070, PR 250–375 / 1100, PR 50–175	Gruyères : ass. bruit, traversée	Planif. OPB	Etat
3000, PR 625–650	Gurmels : Bushaltestelle Dorf (+)	Projet	Etat+ com
3000, PR 625–650	Gurmels : Bushaltestelle Dorf (-)	Projet	Etat
3000, PR 475–825 / 3500, PR 0–175	Gurmels : ass. bruit, traversée	Projet OPB	Etat
1000, PR 3075–3400	Haut-Intyamou : ass. bruit traversée Neirivue et Albeuve	Planif. OPB	Etat
1000, PR 3225–3250	Haut-Intyamou, carrefour des Vanils à Neirivue	Réal.	Commune
3410, PR 0–200	Haut-Vully : Guévaux–Motier	Terminé	Etat+ com
1300, PR 575–600	Hauterive : aide à la traversée Châtillon	Terminé	Etat
1300, PR 475–1075	Hauterive : ass. bruit, Posieux et d'Ecuvillens	Projet OPB	Etat
1350, PR 1–2	Hauterive : liaison IAG – Agroscope	Planif.	Etat+ com
1200, PR 1750–1800	Hauteville, trottoir de Longemort	Projet	Commune
1200, PR 1675–1950	Hauteville : ass. bruit, traversée	Projet OPB	Etat
3200, PR 1375–1400	Heitenried : pont sur le Sodbach	Projet	Etat
1100, PR 1325–2400	Jaun : ass. bruit	Projet OPB	Etat
3460, PR 908–920	Kerzers : Entwässerung Böschung Müntschemierstrasse	Réal.	Com+ Etat
3440, PR 50–75	Kerzers : Kreisel Treitenstrasse	Projet	Com+ Etat
3440, PR 0–75	Kerzers : Moosgasse	Projet	Com+ Etat

Axe, Points de repère	Commune ; projet	Phase du projet - Planification. - Etude du Projet - Réalisation - Assainissement OPB	Mandant
3450, PR 525–575	Kerzers : Sektor Murtenstrasse (Süd)	Planif.	Com+ Etat
3450, PR 500–800	Kerzers : ass. bruit, solde	Planif. OPB	Etat
3450p, PR 1–2	Kerzers : contournement	Projet	Etat
3000, PR 800–825	Kleinbödingen : Sanierung Postautohaltestelle	Projet	Etat+ com
2000, PR 1775–1950 / 2000, PR 2225–2400	La Fiollaz : ass. bruit, traversée Lussy et Villarimboud	Projet OPB	Etat
1200, PR 1200–1700	La Roche : ass. bruit	Planif. OPB	Etat
1200, PR 1500–1525	La Roche : place des arrêts bus Ecole ⇒ Fribourg	Planif.	Etat
1220, PR 425–475	La Roche : pont sur la Serbache	Projet	Etat
1000, PR 2250–2350	La Tour-de-Trême – Epagny : piste mixte et réfection RC	Projet	Etat+ com
2000, PR 100–725 / 1530, PR 800–875 / 1410, PR 450–650	Le Flon : ass. bruit Bouloz, Pont, Porsel	Planif. OPB	Etat
1200, PR 825–850	Sarine Sud : Le Mouret : Arrêt de bus Village ⇒ La Roche	Planif.	Etat
1210, PR 875–900	Sarine Sud : Le Mouret : arrêt de bus Moulin à Benz (+)	Planif.	Etat
1200, PR 625–1000	Le Mouret : ass. bruit	Projet OPB	Etat
1070, PR 150–200	Le Pâquier : réaménagement rte de la Gare	Projet	Etat+ com
1070, PR 125–275	Le Pâquier : ass. bruit	Planif. OPB	Etat
1010, PR 425–450	Les Paccots : pont des Braseyres	Réal.	Etat
2430, PR 200–475 / 2420, PR 1150–1200 / 2420, PR 1175–1225 / 2430, PR 25–200 / 2440, PR 100–225 / 2440, PR 250–275 / 2440, PR 325–350	Lully et Châtillon : ass. bruit, traversée	Projet OPB	Etat
2430, PR 100–125	Lully, porte d'entrée de Mussillens	Projet	Commune
1250, PR 1–26	Marly-Matran : pont d'Hauterive	Projet	Etat
1250, PR 1–26	Marly-Matran : pont de Chésalles	Projet	Etat
1250, PR 1–2 / 1200, PR 500–525 / 1300, PR 650–675	Marly-Matran : nouvelle liaison routière	Projet	Etat
1200, PR 475–500	Sarine Sud : Marly : arrêt de bus Gérine (+) ⇒ Le Mouret	Planif.	Etat
1200, PR 225–350	Marly : réaménagement RC Pont de Pérolles – Grangette	Réal.	Etat+ com
3150, PR 25–75	Marly : trottoir rte des Préalpes, Moraty	Réal.	Commune
1200, PR 225–325	Marly : ass. bruit, pont de Pérolles–Grangettes	Projet OPB	Etat
1200, PR 325–600 / 3150, PR 0–175 / 3160, PR 0–75	Marly : ass. bruit, solde	Planif. OPB	Etat
2000, PR 3325–3500 / 2110, PR 25–125 / 1360, PR 125–200 / 2100, PR 250–350	Matran : ass. bruit	Projet OPB	Etat
2000, PR 3425–3475	Matran : giratoire et arrêts bus rte de l'Ecole	Projet	Com+ Etat
2000, PR 3275–3325	Matran : jonction A12, arrêt de bus	Projet	Etat
2000, PR 3275–3350	Matran : jonction A12, participation	Projet	Etat
2110, PR 0–150	Matran : réaménagement rte de la Pâla	Planif.	Etat+ com
2220, PR 125–425 / 2220, PR 25–150	Misery-Courtion : ass. bruit traversée	Planif. OPB	Etat
1030, PR 625–700	Molésion-Village : réaménagement Les Reybes	Planif.	Etat

<b>Axe, Points de repère</b>	<b>Commune ; projet</b>	<b>Phase du projet - Planification. - Etude du Projet - Réalisation - Assainissement OPB</b>	<b>Mandant</b>
2200, PR 1175–1450	Montagny : ass. bruit	Projet OPB	Etat
2100, PR 1275–1575	Montagny : ass. bruit traversée de Grandsivaz	Projet OPB	Etat
1500, PR 2025–2050	Montet-Glâne : carrefour Montet	Projet	Com+ Etat
3000, PR 100–150	Murten : Bushaltestelle Burg	Projet	Com+ Etat
3000, PR 0–50	Murten : VALTRALOC und Bushaltestelle Leimera	Planif.	Com+ Etat
3400, PR 6025–6600 / 3000, PR 0–225 / 3300, PR 1450–1500 / 3450, PR 70–100 / 3450, PR 275–350	Murten : ass. bruit	Planif. OPB	Etat
2040, PR 1450–1500	Ménières, VALTRALOC porte d'entrée et trottoir rte de Granges	Projet	Commune
2040, PR 1450–1550 / 2300, PR 625–725	Ménières, VALTRALOC rte de Fetigny	Projet	Commune
2300, PR 525–875 / 2040, PR 1425–1700	Ménières, ass. bruit	Planif. OPB	Etat
1400, PR 1600–1900	Mézières : ass. bruit	Projet OPB	Etat
2000, PR 2975–3175	Neyruz : ass. bruit (construction parois)	Projet OPB	Etat
2000, PR 3050–3175	Neyruz : mobilité douce Centre – Ouest	Planif.	Etat+ com
2000, PR 2975–3050	Neyruz : mobilité douce S3 (Ouest)	Projet	Etat+ com
2000, PR 3025–3075	Neyruz : mobilité douce S4 (Ecole)	Planif.	Etat+ com
3100, PR 3250–3475 / 3100, PR 9000–9050 / 3000, PR 2950–3050	Oberschrot : ass. bruit traversée	Planif. OPB	Etat
1320, PR 275–350	Orsonnens : VALTRALOC	Projet	Commune
3300, PR 450–500	Pensier : pont sur la Sonnaz	Planif.	Etat
3160, PR 125–250 / 3100, PR 2375–2475 / 3150, PR 175–225	Pierrafortscha : ass. bruit	Planif. OPB	Etat
3000, PR 3250–3425	Plaffeien : Ausbau Hohenstein	Planif.	Etat
3000, PR 2975–3000	Plaffeien : Eingangstor Bifang	Projet	Commune
3000, PR 3075–3200	Plaffeien : Sanierung Kurschürli – Rufenen	Réal.	Etat+ com
3000, PR 3025–4125 / 3100, PR 3450–3500	Plaffeien : ass. bruit traversée	Projet OPB	Etat
3100, PR 3050–3275	Plasselb : ass. bruit traversée	Projet OPB	Etat
3100, PR 3125–3175	Plasselb : assainissement glissement 2013 March	Réal.	Etat+ com
1300, PR 1675–1700	Pont-en-Ogoz : porte d'entrée Bry	Planif.	Commune
1300, PR 1975–2050	Pont-en-Ogoz : porte d'entrée Gumefens	Planif.	Commune
N12_GR, PR 106–131	Pont-en-Ogoz : transformation WC restoroute	Terminé	Etat
1300, PR 850–875	Sarine Sud : Posieux : arrêt des bus Vany (+) ⇒ Bulle	Planif.	Etat
1300, PR 875–925	Sarine Sud : Posieux : arrêt des bus Village ⇒ Fribourg	Planif.	Etat
2100, PR 1000–1175	Prez-vers-Noréaz : VALTRALOC	Planif.	Com+ Etat
2100, PR 1000–1175	Prez-vers-Noréaz : ass. bruit (construction parois)	Projet OPB	Etat
2100p, PR 1–2	Prez-vers-Noréaz : contournement	Projet	Etat
2400, PR 2750–2775	Prévondavaux ; construction d'un trottoir	Terminé	Commune
1450, PR 25–425	Remaufens : ass. bruit traversée	Planif. OPB	Etat



Axe, Points de repère	Commune ; projet	Phase du projet - Planification. - Etude du Projet - Réalisation - Assainissement OPB	Mandant
1300, PR 2375–2525 / 1230, PR 275–425	Riaz : VALTRALOC	Planif.	Etat+ com
1300, PR 2375–2400	Riaz : Valtraloc et réfection infrastructure, secteur CO	Projet	Etat+ com
1300, PR 2350–2525 / 1230, PR 275–425	Riaz : ass. bruit, solde	Projet OPB	Etat
1300, PR 2425–2450	Riaz : pont sur la Sionge	Terminé	Etat
3450, PR 325–525	Ried bei Kerzers : ass. bruit, traversée	Planif. OPB	Etat
3220, PR 275–400	Riederberg–Bösingen : réaménagement de la route	Réal.	Etat
1400, PR 1975–2025	Romont–Vaulruz : extension lot 20, entrée nord Vuisternens	Terminé	Etat
1400, PR 1550–1600	Romont : réaménagement Rte de la Parqueterie	Projet	Etat+ com
2000, PR 1325–1375	Romont : arrêts de bus et BC La Halle	Projet	Etat+ com
2000, PR 1275–1800 / 1400, PR 1175–1400	Romont : ass. bruit, solde	Projet OPB	Etat
2000q, PR 2–3	Romont : contournement EST	Planif.	Etat
2000q, PR 1–2	Romont : contournement SUD	Planif.	Etat
2000, PR 1475–1500	Romont : double giratoire de l'édilité/ Arsenal	Planif.	Etat+ com
2000, PR 1425–1450	Romont : giratoire de l'Industrie	Projet	Com+ Etat
2000, PR 1475–1575	Romont : passage pour piétons Av. de la gare	Projet	Commune
1310, PR 1325–1375	Rossens : aménagements cyclables rte du Barrage	Projet	Etat
1500, PR 1300–1875 / 1520, PR 0–75 / 1520, PR 350–400 / 1530, PR 575–650 / 2010, PR 925–1125	Rue et Promasens, ass. bruit, traversée	Projet OPB	Etat
2010, PR 1000–1075	Rue, VALTRALOC	Projet	Etat+ com
2510, PR 275–350	Saint-Aubin : route de Domdidier, VALTRALOC	Projet	Com+ Etat
2500, PR 3125–3375 / 2510, PR 175–350 / 2510, PR 375–625	Saint-Aubin : ass. bruit traversée	Projet OPB	Etat
3000, PR 225–425	Salvenach : ass. bruit	Planif. OPB	Etat
3100, PR 675–1225	Schmitten : ass. bruit Schmitten und Friseneit	Planif. OPB	Etat
3100, PR 1100–1250	Schmitten : bandes cyclables et réfection RC Berg-Ried	Réal.	Etat+ com
1000, PR 600–700	Semsaes, traversée de localité	Projet	Com+ Etat
1000, PR 475–1075 / 1430, PR 0–75	Semsaes : ass. bruit	Planif. OPB	Etat
1000, PR 550–600	Semsaes : cheminement Vers chez les Vuichard	Terminé	Commune
2010, PR 400–425	Siviriez : déplacement ppp imp. Pontonney	Projet	Commune
2010, PR 350–375	Siviriez : réaménagement arrêt de bus	Projet	Com+ Etat
1300, PR 2125–2175	Sorens, Marsens : réaménagement carrefour du Gérignoz	Projet	Etat+ com
2510, PR 400–425	Saint-Aubin, place du Château	Projet	Commune
2510, PR 200–300	Saint-Aubin : Mobilité douce et OA route de Domdidier	Planif.	Etat+ com
3200, PR 725–1050 / 3210, PR 0–200	St. Antoni : ass. bruit, traversée	Projet OPB	Etat
3130, PR 0–475 / 3100, PR 2150–2400 / 3140, PR 50–150	St. Ursen : ass. bruit	Planif. OPB	Etat

<b>Axe, Points de repère</b>	<b>Commune ; projet</b>	<b>Phase du projet - Planification. - Etude du Projet - Réalisation - Assainissement OPB</b>	<b>Mandant</b>
3170, PR 125–150	St.Silvester : arrêt de bus Dorf	Réal.	Etat+ com
2100, PR 2450–2600	Sévaz : ass. bruit	Planif. OPB	Etat
3000, PR 1950–2325	Tafers (Chrüz) – Alterswil	Projet	Etat+ com
3000, PR 1875–1900	Tafers : Kreisel Spital	Terminé	Commune
3000, PR 2075–2100	Tafers : Sanierung Durchlass Seelimatta	Planif.	Etat
3200, PR 700–725	Tafers : arrêts de bus Weissenbach	Terminé	Etat+ com
3000, PR 1725–1950 / 3200, PR 350–750	Tafers : ass. bruit traversée	Planif. OPB	Etat
3100, PR 2450–2575 / 3150, PR 200–325	Tentlingen : ass. bruit	Planif. OPB	Etat
1400, PR 300–625	Torny : ass. bruit traversée de Torny-le-Grand et Middel	Projet OPB	Etat
1400, PR 425–450	Torny : trottoir	Projet	Commune
2010, PR 700–950 / 1530, PR 475–500 / 1530, PR 225–600	Ursy : ass. bruit, solde	Projet OPB	Etat
2010, PR 825–850	Ursy : carrefour du centre	Planif.	Com+ Etat
1100, PR 800–1350	Val-de-Charmey : ass. bruit, traversée	Projet OPB	Etat
1060, PR 25–50	Vaulruz : Porte d'entrée les Ouches	Projet	Commune
1060, PR 0–25	Gruyère Sud : Vaulruz : arrêt de bus Croix-Verte ⇒ Romont	Planif.	Etat
1060, PR 25–50	Gruyère Sud : Vaulruz : arrêt de bus Vaulruz-Nord, gare (+)	Planif.	Etat
1000, PR 1375–1550 / 1400, PR 2525–2575 / 1060, PR 25–50	Vaulruz : ass. bruit, solde	Terminé	Etat
1320, PR 550–600	Sarine Ouest : Villarlod : AB Café ⇒ Romont	Planif.	Etat
1320, PR 575–625	Villarlod : Trottoir devant l'église	Planif.	Commune
2210, PR 400–450	Villars-sur-Glâne : ass. bruit Villars-Vert	Projet OPB	Etat
2100, PR 170–200 / 2210, PR 400–450	Villars-sur-Glâne : carrefour de Belle-Croix	Projet	Etat+ com
2210, PR 375–400	Villars-sur-Glâne : passerelle mobilité douce Belle-Croix	Terminé	Commune
1300, PR 325–400	Villars-sur-Glâne : Rte de la Glâne RC	Planif.	Etat+ com
2100, PR 175–225	Villars-sur-Glâne : Réam. mobilité douce & TPF, Rte de Moncor-Villars	Projet	Com+ Etat
2210, PR 350–400	Villars-sur-Glâne : Voie additionnelle	Projet	Etat+ com
2000, PR 3350–3575	Villars-sur-Glâne : aménagement cyclable Croset	Planif.	Etat
2100, PR 225–250	Sarine Nord : Villars-sur-Glâne : arrêt bus Moncor (+) ⇒ Les Dailles	Projet	Etat
2100, PR 225–250	Sarine Nord : Villars-sur-Glâne : arrêt bus Moncor (-) ⇒ Gare	Projet	Etat
1300, PR 325–500	Villars-sur-Glâne : ass. Bruit, Rte de la Glâne	Planif. OPB	Etat
2100, PR 175–250	Villars-sur-Glâne : ass. bruit, Rte de Moncor	Projet OPB	Etat
2000, PR 3500–3550	Villars-sur-Glâne : collecteur du Croset	Terminé	Com+ Etat
2210, PR 425–500	Villars-sur-Glâne : réaménagement rte de Cormanon	Projet	Com+ Etat
2000, PR 2100–2125	Villaz-Saint-Pierre : ass. bruit secteur Cudré	Réal. OPB	Etat
2000, PR 1925–2100	Villaz-Saint-Pierre : ass. bruit solde	Planif. OPB	Etat

Axe, Points de repère	Commune ; projet	Phase du projet - Planification. - Etude du Projet - Réalisation - Assainissement OPB	Mandant
2000, PR 2025–2050	Villaz-Saint-Pierre : mod. giratoire Guillaume-Tell	Terminé	Etat
1000, PR 1675–1700	Vuadens : Arrêts de bus Les Kâ	Réal.	Com+ Etat
1000, PR 1825–1850	Vuadens : Arrêts de bus au Dally	Réal.	Com+ Etat
1000, PR 1700–1775	Vuadens : VALTRALOC	Planif.	Com+ Etat
1000, PR 1550–1875	Vuadens : ass. bruit	Projet OPB	Etat
1300, PR 2175–2250	Vuippens : traversée de localité, VALTRALOC	Planif.	Etat+ com
1410, PR 0–475 / 1400, PR 1975–2125 / 1420, PR 800–975	Vuisternens-devant-Romont : ass. bruit	Projet OPB	Etat
1320, PR 825–850	Sarine Ouest : Vuisternens-en-Ogoz : AB Le Haut (-)	Planif.	Etat
1320, PR 900–925	Sarine Ouest : Vuisternens-en-Ogoz : AB croisée ⇒ Fribourg	Planif.	Etat
1320, PR 850–875	Vuisternens-en-Ogoz : passage pour piétons	Projet	Commune
3100, PR 100–250 / 3240, PR 0–25	Wünnewil-Flamatt : VALTRALOC Flamatt	Projet	Etat+ com
3100, PR 100–700 / 3100, PR 0–75 / 3240, PR 0–100	Wünnewil-Flamatt : ass. bruit, traversée	Planif. OPB	Etat
3230, PR 0–300	Überstorf : ass. bruit traversée localité	Projet OPB	Etat
3160, PR 50–125	Marly : bandes cyclables et réfection RC Montivert – Le Claruz	Réal.	Etat
1100, PR 250–275	Gruyère Sud : Broc : Le Home ⇒ Bulle	Planif.	Etat
1060, PR 0–25	Gruyère Sud : Vaulruz : arrêt de bus Croix-Verte ⇒ Bulle	Planif.	Etat
1000, PR 2400–2425	Gruyère Sud : Gruyères : arrêt de bus Epagny-Village ⇒ Montbovon	Planif.	Etat
1100, PR 125–150	Gruyère Sud : Gruyères : arrêt de bus Epagny-Prâ Dêrê ⇒ Charmey	Planif.	Etat
1100, PR 600–625	Gruyère Sud : Châtel-sous-Monsalvens : arrêt de bus Restaurant ⇒ Charmey	Planif.	Etat
2400, PR 3800–3825	Aumont : arrêts bus et porte d'entrée ⇒ Nuvilly	Projet	Etat+ com
1200, PR 825–850	Sarine Sud : Le Mouret : Arrêt de bus Village ⇒ Fribourg	Planif.	Etat
1200, PR 1000–1025	Sarine Sud : Essert : arrêt de bus Riedera ⇒ Fribourg	Planif.	Etat
1210, PR 575–600	Sarine Sud : Ependes : arrêt de bus Village ⇒ Fribourg	Planif.	Etat
1300, PR 875–925	Sarine Sud : Posieux : arrêt des bus Village ⇒ Bulle	Planif.	Etat
1300, PR 925–950	Sarine Sud : Ecuwillens : arrêt de bus Champ du Nord ⇒ Fribourg	Planif.	Etat
1320, PR 550–600	Sarine Ouest : Villarod : AB Café ⇒ Farvagny	Planif.	Etat
1320, PR 900–925	Sarine Ouest : Vuisternens-en-Ogoz : AB croisée ⇒ Bulle	Planif.	Etat
1320, PR 1050–1075	Sarine Ouest : Farvagny-le-Grand : AB centre ⇒ Fribourg	Planif.	Etat
1400, PR 200–225	Sarine Ouest : Corserey : AB café du Chataignier ⇒ Avry-sur-Matran	Planif.	Etat
1200, PR 1500–1525	La Roche : place des arrêts bus Ecole ⇒ Bulle	Planif.	Etat

Axe, Points de repère	Commune ; projet	Phase du projet - Planification. - Etude du Projet - Réalisation - Assainissement OPB	Mandant
1200, PR 625–775	La Crausa–Le Mouret : bandes cyclables et réfection RC	Réal.	Etat+ com
1000, PR 3350–3375	Albeuve : exutoire vers la Sarine, sortie du village	Planif.	Com+ Etat
2000, PR 3150–3300 / 2110, PR 0–150 / 2100, PR 500–650	Avry-Matran : évacuation eaux de chaussées, Riau de la Bagne	Planif.	Etat
1310, PR 575–650	Autigny : prolongement du trottoir, rte d'Estavayer-le-Gibloux	Planif.	Commune
2510, PR 0–150	Domdidier : MD sur la route de Saint-Aubin	Planif.	Etat
3100, PR 250–300	Wünnewil-Flamatt : tunnel Chrummatt	Planif.	Etat
3100, PR 250–300	Wünnewil-Flamatt : Neuanschluss Chrummatt-Flamatt	Projet	Etat
2000, PR 2800–2900	Cottens, Rialets inst. traitement eaux de chaussée	Projet	Com+ Etat
2000, PR 3550–3675 / 2100, PR 225–700 / 3000, PR 1150–1300	PSV, Agglo de Fribourg, participation financière à la TransAgglo	Planif.	Com+ Etat
1300, PR 2525–2625 / 1600, PR 0–525	PSV, Mobul, participation financière à la Voie verte	Planif.	Com+ Etat

1000	0750+220	Semsales : pont sur la Broye	Projet	Etat
N12		Couverture de l'autoroute, secteur Chamblieux	Projet	Etat + Partenaires

#### 5.5.4.5 Surveillance et étude des ouvrages d'art du réseau routier cantonal

Nombre d'ouvrages inspectés	
Ponts	24 (51) inspections
Aqueducs	80 (95) inspections
Murs	85 (50) inspections
Ecrans phoniques	6 (0) inspections
Ouvrages spéciaux	31 (24) inspections

La surveillance des ouvrages d'art – qui fait l'objet d'un rapport explicatif spécifique – conclut parfois à la réalisation requise de travaux d'entretien. Lorsque ces derniers sont importants, ces prestations sont adjugées à des entreprises privées (mandataires, entreprises de construction), financées par des comptes de fonctionnement dédiés. Les ouvrages concernés ont, notamment, été les suivants :

Axe	Points de repère	Ouvrage	Intervention	%
1000	3050+102	Bas-Intyamou (Villars-sous-Mont), pont sur le Rio di Prâ	Remise en état de la superstructure	95
1000	3575+214	Haut-Intyamou (Montbovon), pont sur l'Hongrin	Remise en état des joints de chaussée	5
1500	1675+150	Rue, Aqueduc du Charrotton	Remise en état de la tête d'entrée et aménagement aval	100
2420	1025+80	Les Montets (Frasses), pont sur l'Arignon	Remise en état des joints de chaussée	100

Pour des travaux d'entretien mineurs et pour le nettoyage des ouvrages, l'équipe de cantonniers stationnée au centre de Tour Rouge s'occupe de ces prestations sur mandat du Secteur surveillance et étude des ouvrages d'art.

**Travaux d'entretien et de réfection** (travaux de nettoyage ou de réparations mineures effectués par l'équipe de Tour Rouge)

	12 (10) ponts
	1 ( ) aqueducs
23 (26) ouvrages au total	6 (3) murs
	0 (0) écrans phoniques
	4 (0) ouvrages spéciaux

Le Secteur surveillance et étude des ouvrages d'art est consulté par l'Office de la circulation et de la navigation (OCN) lorsque des demandes d'autorisation de transports exceptionnels concernent des dépassements du tonnage limite légal. Depuis le printemps 2019, une nouvelle application spécifique – dénommée OATE – a été mise en production permettant une gestion plus efficace (via la numérisation) des requêtes intégrant une certaine automatisation des vérifications statiques des ponts. Le développement de cette application se poursuit, en coordination avec l'OCN.

### 5.5.5 Réalisation des travaux sur routes cantonales

L'avancement des travaux de construction sur routes cantonales et ouvrages d'art en pourcent à fin 2021 est représenté dans le tableau ci-après :

Légende

<b>Axe</b>	Numéro d'axe de la route cantonale
<b>B</b>	Largeur nominale de la chaussée en m
<b>L</b>	Longueur du tronçon en m
<b>S</b>	Surface en m <sup>2</sup>
<b>ACE</b>	Date d'adjudication des travaux par arrêté du Conseil d'Etat
<b>INFRA</b>	Infrastructure, soit terrassements, canalisations, fondations de chaussée y c. couche de base en enrobé bitumeux, accotements, bordures et pavés : avancement en %
<b>REJET</b>	Revêtement (couche de roulement) : avancement en %

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA en %		REJET en %	
						2020	2021	2020	2022
1000	Décret du 19 novembre 2015 Vaulruz, traversée de la localité OPB – 5 paroiss		240		4.07.19		50		
1010	Décret du 23 février 2021 Châtel-Saint-Denis (Les Paccots), pont des Braseyres et aménagements annexes	11,13	15 (pont)	170	23.02.21	0	100	0	90
1100	Décret du 15 décembre 2004 Crésuz, aménagement d'un passage piéton	4	65	260	6.02.19		100		100
1100	Entretien constructif Cerniat, réaménagement d'un passage piéton	10	30	300	9.05.19		100		100
1100	Broc : assainissement falaise en « Bataille »	7.80	550		11.12.2017	0	70	0	5
1200	Décret du 5 février 2019 Fribourg, lot 1, aménagement de la route de la Fonderie	16,55	400	6620	09.04.19	70	100	50	100
1200	Décret du 5 février 2019 Fribourg, lot 2, reconstruction du PS CFF de la Fonderie	17,25	32	552	09.04.19	70	100	50	100
1200	ACE du 30 novembre 2018 Marly, pont de Pérolles – Grangettes	12.25	960	11760	30.10.18		30		20
1200	Décret du 15 décembre 2004 Le Mouret-Ferpicloz Arrêt de bus		80		24.09.19		10		
1400	Décret du 15 mai 2010	7,00	270	1890	28.06.16	100	100	90	100

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA en %		REJET en %	
						2020	2021	2020	2022
	Liaison Romont-Vaulruz, extension lot 20 – entrée nord de Vuisternens-dvt-Romont								
1450	Décret du 20 mai 2007 Bossonnens, carrefour de la gare	diam. 21.70			21.03.19		100		100
1500	Décret du 10 novembre 2014 Attalens, traversée du village	5,60	1700	9600	10.02.15	95	100	90	100
2200	Décret du 8 septembre 2016 Projet Tiguelet, réalisation du pont	11,80	290	3422	07.07.16	60	100	60	100
3000	Décret du 15 décembre 2004 Düdingen, arrêts de bus Schiffenen		75		27.08.19		100		90
3200	Décret du 15 décembre 2004 Tavel, arrêt de bus Weissenbach		170		27.08.19		90		50
3220	Décret du 25 juin 2018 Riederberg-Bösingen, lot 1 génie civil	8,50	1250		06.04.18	10	75	10	60
3220	Décret du 25 juin 2018 Riederberg-Bösingen, lot 2 pont	10,80	47,00		06.04.18	5	100	0	100

## 5.6 Section entretien des routes

### 5.6.1 Secteur entretien des routes cantonales (3 arrondissements et 1 centre cantonal)

La charge financière relative à l'entretien des 637 km de routes cantonales (y c. la route d'Allières, 5,8 km) s'élève en 2021 à 28,2 (26,0) millions de francs. Elle se subdivise de la manière suivante :

	Fr. (en mio)	%
Entretien d'exploitation effectué par les cantonniers (114 000 h pour 99 EPT), signalisation et éclairage, véhicules et frais généraux	12,7	45
Entretien constructif en général (confié à des entreprises privées)	9,2	33
Service hivernal, y c. heures cantonniers (39 000 h) et consommation du sel de déverglacement (6313 to)	6,3	22
<b>Total</b>	<b>28,2</b>	<b>100</b>

Les 9,2 (8,8) millions de francs alloués à l'entretien constructif en général représentent exclusivement des travaux exécutés par des entreprises tierces et sont répartis de la manière suivante :

	Fr. (en mio)	%
Entretien ouvrages d'art (sous la responsabilité de la Section PRO, Secteur OA)	2,5	27
Entretien route d'Allières	0,3	3
Entretien constructif, réfection complète de chaussées par Secteur RC, participations et réfections localisées	6,4	70
<b>Total</b>	<b>9,2</b>	<b>100</b>

La réfection complète de chaussées concerne 19,8 (18,29) km de routes cantonales. Dans le cadre de ces réfections de routes, 10,92 (7,81) km ont pu bénéficier d'un revêtement phonoabsorbant pour un coût supplémentaire de 4,6 (2,99) millions de francs financés par les crédits d'engagement pour la protection contre le bruit (compte d'investissement OPB) et subventionné par la Confédération.

### 5.6.2 Secteur entretien des routes nationales (3 centres d'entretien)

Le secteur entretien des routes nationales a été repris en 2019 par SIERA.

---

## 6 Service des bâtiments (SBat)

---

Cheffe de service : Anne Jochem

Architecte cantonal : Michel Graber

### 6.1 Activités

En 2021, les 4 sections créées l'année précédente ont pris leurs marques et un travail plus structuré a pu être mené. Néanmoins plusieurs réglages doivent encore être effectués, notamment dans la collaboration entre la section Entretien et Exploitation des bâtiments et la section Développement stratégique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réorganisation, les objectifs suivants ont été atteints :

#### 6.1.1 Finalisation de la réorganisation en tant que telle

A la suite du rapport intermédiaire publié en 2019, la mise en œuvre des 4 sections, le recrutement des responsables correspondants et le suivi régulier de la Task force ont permis d'aboutir la réorganisation et le Conseil d'Etat a validé le rapport final correspondant en novembre 2021. De nombreuses étapes attendent encore le Service dans la mise en œuvre de cette réorganisation afin de lui donner l'efficacité et l'efficience souhaitée ;

#### 6.1.2 Elaboration de la stratégie immobilière du Canton

Sur la base des propositions du Service, la Direction AEC a présenté au Conseil d'Etat en été 2021 la stratégie de gestion du patrimoine immobilier du Canton qui a été validée par celui-ci en novembre 2021.

#### 6.1.3 Ordonnance OPIC

Le secrétariat général de la DAEC et le SBat ont travaillé à l'élaboration de la nouvelle ordonnance sur les grands projets de l'Etat (OPIC) qui a été validée par le Conseil d'Etat en novembre 2021.

### 6.2 Support

La section Support regroupe toutes les tâches transversales nécessaires au fonctionnement du Service que sont notamment :

- > Ressources humaines ;
- > Secrétariat central du service ;
- > Comptabilité et Controlling ;
- > Implémentation de nouveaux processus ;
- > Assurance qualité et sécurité ;
- > Décomptes de subventions aux communes pour la construction de bâtiments scolaires.

#### 6.2.1 Secrétariat-réception

Le secrétariat s'occupe de la correspondance du Service, des demandes d'établissement de contrats et de la préparation des documents à l'intention de la Direction et du Conseil d'Etat. Il gère également l'établissement des commandes.

#### 6.2.2 Ressources humaines

En 2021, ce sont 19 collaborateurs et collaboratrices qui ont pris leur retraite et 14 nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices qui ont rejoint le SBat. Afin de favoriser l'insertion ainsi que la formation, le SBat a également engagé des collaborateurs et collaboratrices au bénéfice de contrats de travail spécifiques : 3 sur le crédit « des invalides », 4 jeunes demandeurs d'emplois, 1 stagiaire, 1 apprentie employée de commerce.

Les cahiers des charges de plusieurs collaborateurs et collaboratrices étaient à réviser ou à rédiger, ce qui a été entrepris cette année, notamment pour les concierges.



### 6.2.3 Comptabilité et controlling

Un nouveau controlling budgétaire a été introduit à raison de deux étapes situées en mai et en septembre. Ceci a permis d'accompagner l'avancement financier des projets et d'améliorer la maîtrise réel/budget. Néanmoins l'effort devra se poursuivre les prochaines années notamment en implémentant une communication entre les Directions et en introduisant des outils plus performants.

Dans ce sens, la section participe aux ateliers d'analyse des nouveaux outils budgétaires qui doivent aboutir à la mise en place de procédures et moyens de travail plus rapides et plus transparents.

### 6.2.4 Constructions scolaires subventionnées

La commission des constructions scolaires a tenu 6 (6) séances au cours desquelles 32 (28) dossiers ont été traités.

L'Etat a versé 2 311 901 (1 799 758) francs pour le subventionnement des constructions scolaires du niveau primaire et 6 200 000 (2 699 460) francs de subventions à l'investissement pour les constructions scolaires du niveau secondaire.

## 6.3 Développement stratégique

La section Développement stratégique a, notamment, les tâches de soumettre, d'analyser, d'élaborer des propositions à la direction du SBat dans les domaines suivants :

### 6.3.1 Gestion du parc immobilier dont le SBat est responsable (achats, ventes et locations)

#### 6.3.1.1 Démarches entreprises

##### 6.3.1.1.1 Achat

- > Analyse d'achat du bâtiment de la rue des Moines 18, à Romont (à 80 %) ;
- > Analyse d'achat des bâtiments à la route de la Fonderie 9 et 11, à Fribourg (à 80 %) ;
- > Validation de la création d'un groupe de travail en vue de l'analyse d'achat du Monastère de la Visitation, à Fribourg ;
- > Etablissement d'un modèle Due Diligence pour les achats (à 70 %).

##### 6.3.1.1.2 Gestion des données SAP-REFX

- > Elaboration du catalogue d'information comme résultats de l'analyse des besoins des différentes sections du SBat, établissement du roadmap 2022–2024 (à 90 %) ;
- > Etat des lieux des plans des 262 bâtiments avec identification des surfaces afin d'établir une priorisation (à 20 %) ;
- > Identification des terrains à disposition de l'Etat (à 10 %) ;
- > Canevas de reporting annuel (à 20 %) ;
- > Recensement des données prioritaires des 262 bâtiments (à 80 %).

##### 6.3.1.2 Résultats obtenus

- > Acquisition de la parcelle Art. 699 RF sise à la route d'Englisberg, à Granges-Paccot ;
- > Mise en place du logiciel Stratus (gestion immobilière), saisie des diagnostics techniques pour 52 bâtiments prioritaires ;
- > Consolidation ArcGIS (géolocalisation bâtiments) ;
- > Vectorisation de deux bâtiments types (portefeuille patrimoine historique et administration cantonale), projets pilotes pour encadrer la priorisation du recensement des surfaces des 262 bâtiments propriété du SBat ;
- > Consolidation des bâtiments intégrés à chaque portefeuille immobilier ;
- > Identification des charges locatives par Direction et par portefeuille ;
- > Identification des locations à des tiers.

---

## 6.3.2 Stratégie immobilière et d'investissements

### 6.3.2.1 Démarches entreprises

Séances avec la Ville de Fribourg pour créer des synergies dans le cadre de la gestion immobilière et du développement durable ;

- > Analyse des besoins à court, moyen et long terme et stratégie immobilière pour le portefeuille immobilier « Université » (à 80 %) ;
- > Analyse des besoins à court, moyen et long terme et stratégie immobilière pour le portefeuille « Hautes Ecoles » (à 80 %).

### 6.3.2.2 Résultats obtenus

- > Elaboration du contenu de la stratégie immobilière de l'Etat avec la définition des axes stratégiques.

## 6.3.3 Priorisation des investissements et planification stratégique à long terme des investissements y.c. sous-planifications spécifiques

### 6.3.3.1 Démarches entreprises

- > Identification de 52 bâtiments prioritaires, planification des investissements pour un assainissement progressif du parc immobilier afin d'obtenir un contrat cadre (à 60 %).

### 6.3.3.2 Résultats obtenus

- > Identification des charges locatives par portefeuille immobilier ;
- > Controlling budgétaire de la section Développement stratégique mis en place (prévision vs réel, facturation vs commandes).

## 6.3.4 Développement de projets (études préliminaires)

### 6.3.4.1 Démarches entreprises

#### 6.3.4.1.1 Modèles de documents section Développement stratégique

- > Modèle d'appel d'offres gré à gré concurrentiel pour les phases 11 et 21 (à 70 %) ;
- > Modèle d'appel d'offres sur invitation pour les phases 11 et 21 (à 50 %).

#### 6.3.4.1.2 Demande de besoins en surfaces

- > 91 demandes reçues, 6 en stand-by et 22 en cours de traitement.

#### 6.3.4.1.3 Projets phases SIA 11 et 21

- > Etude de faisabilité pour le nouveau bâtiment de la Police judiciaire (à 90 %) ;
- > Etude de faisabilité pour la filière d'architecture à la Halle Grise à BlueFactory (à 80 %) ;
- > Etude de faisabilité pour la Chancellerie, rue des Chanoines 17-19, à Fribourg (à 80 %) ;
- > Etude de faisabilité pour le rehaussement du bâtiment à la route des Arsenaux 17, à Fribourg (à 70 %) ;
- > Analyse des rocadés du bâtiment à la route des Arsenaux 16, à Fribourg (à 70 %) ;
- > Mise à jour du projet du concours lauréat (phase 21) de la Tour Henri, à Fribourg (à 70 %) ;
- > Adjudication en entreprise totale du Smart Living Lab BFF, membre COBA (à 90 %) ;
- > Appel d'offres pour l'analyse des besoins de la DAEC/DSAS, à la route des Arsenaux 41 ou au BAPOL, à Fribourg (à 70 %) ;
- > Appel d'offres pour la future affectation de la Prison centrale, concours d'idées démarche participative (à 90 %) ;
- > Etude pour le déménagement du stockage à la route des Arsenaux 18 en raison du futur MHNF (à 20 %) ;
- > Lancement de l'étude de faisabilité pour la DICS à la route des Arsenaux 41, à Fribourg (à 5 %) ;
- > Etude de faisabilité pour la Science Tower Chimie (à 1 %) ;
- > FriBURO, place de travail du futur (à 1 %).

---

### 6.3.4.2 Résultats obtenus

#### 6.3.4.2.1 Modèles section Développement stratégique

- > Etablissement d'un canevas pour l'analyse des besoins pour les Directions ;
- > Validation du cahier des charges préliminaires ;
- > Consolidation du formulaire de demande des besoins et validation des besoins en surfaces.

#### 6.3.4.2.2 Demande de besoins en surfaces

- > 91 demandes reçues, 63 demandes traitées.

#### 6.3.4.2.3 Notes au Conseil d'Etat

- > Fiabilisation du bâtiment de Chimie (COPIL, phase 31) et Science Tower Chimie (groupe de travail phase 11) ;
- > Programme de la rue des Chanoines 17-21, à Fribourg (phase 21) ;
- > Mandat de projet (phase initiale) FriBURO, place de travail du futur.

#### 6.3.4.2.4 Projets phases SIA 11

- > Besoins analysés et surface identifiée pour la filière d'architecture HEIA-FR, rte de la Fonderie 2, à Fribourg (location) ;
- > Besoins analysés pour le SPPAM ;
- > Analyse des besoins (phase 11) pour la filière d'architecture à la Halle Grise à BlueFactory ;
- > Analyse des besoins du projet Chrysalide, à Châtel-Saint-Denis (TPF) ;
- > Analyse des besoins de la gare Casino, à Estavayer-le-Lac (TPF) ;
- > Analyse des besoins du CECAF, feux bleus (première étape) ;
- > Analyse des besoins Police sûreté (phase 11) ;
- > Analyse des terrains potentiels pour la future Ecole S2, à Bulle ;
- > Etude faisabilité et projet mis à l'enquête pour le déménagement du Tremplin à route des Arsenaux 16, à Fribourg (phases 11 à 32) ;
- > Ateliers pour la future affectation de la Caserne de la Poya en appui à la SG-DAEC ;
- > Analyse pénitentiaire 2026+.

### 6.3.5 Développement durable et plan climat

#### 6.3.5.1 Développement durable

##### 6.3.5.1.1 Démarches entreprises

- > Lancement, réception et analyse des diagnostics des bâtiments prioritaires ainsi que de la rédaction d'un rapport en vue d'une demande de crédit cadre pour l'assainissement progressif et planifié du parc immobilier, intégrations des données dans le logiciel Stratus (à 60 %) ;
- > Evaluation à travers l'outil « Boussole21 » du projet d'assainissement progressif et planifié du parc immobilier de l'Etat ainsi que du projet de transformations des bâtiments de la rue des Chanoines 17 et 19 (à 80 %) ;
- > Analyse et planification des optimisations énergétique des bâtiments énergivores et gros consommateurs en vue de leur mise en œuvre en 2022 (à 70 %) ;
- > Analyse des bâtiments avec potentiel pour la pose de panneaux photovoltaïques (à 60 %) ;
- > Préparation des documents d'appel d'offre intégrant des critères économiques, environnementaux et sociétaux pour l'achat de panneaux solaires sur le site de l'HEIA (à 40 %) ;
- > Rédaction d'une directive pour l'efficacité énergétique et la durabilité des bâtiments de l'Etat (à 90 %) ;
- > Intégration du standard SNBS dans les projets en cours (MHNF, Faverges, BCU, Bellechasse, Prison centrale) et dans les nouveaux projets (Halle Grise, Police judiciaire, Tour Henri, Chancellerie), avec l'appui d'un bureau d'ingénieur pour le suivi et le contrôle qualité (à 30 %).

##### 6.3.5.1.2 Résultats obtenus

- > Planification des futurs raccordements au chauffage à distance ;

- 
- > Pose de panneaux solaires sur la ferme école de Grangeneuve, le bâtiment EVA et le Collège Sainte-Croix en contracting.

### 6.3.5.2 Plan climat

#### 6.3.5.2.1 Démarches entreprises

- > Encouragement à la mise en place de bornes de recharge pour voitures électriques, analyse des sites potentiels de l'Etat et sélection de deux sites pour l'installation de bornes de recharge durant le premier semestre 2022 ;
- > Limitation de la température de chauffage des locaux de l'État, sensibilisation des concierges concernant la mise en œuvre de cette mesure et sélection de six sites pour une campagne de sensibilisation intégrant les utilisateurs ;
- > Sélection du projet d'assainissement du bâtiment HEG en vue d'en faire un projet pilote en termes d'adaptation aux enjeux climatiques ;
- > Réalisation de mesures visant à améliorer le confort estival dans les bâtiments, état des lieux des bâtiments concernés par cette problématique et sélection de cinq bâtiments en vue d'une analyse et de propositions concrètes à mettre en œuvre dès 2022.

## 6.4 Etudes et réalisations

Les tâches de la section Etudes et réalisations débutent par l'attribution des mandats d'architectes et d'ingénieurs, en direct ou via une mise en concurrence des prestations (concours ou appels d'offres). Elles se poursuivent avec les études de projet en phases SIA 31 et 32 et les phases d'appels d'offres (travaux d'entreprises) et réalisation (phases SIA 4 et 5).

Durant l'année 2021, le transfert de la gestion du portefeuille d'immeubles, de l'exploitation et de l'entretien des immeubles à la section Entretien et exploitation des bâtiments a été engagé. Cependant, malgré l'arrivée de deux architectes dans la section en question, une partie importante des tâches d'entretien a continué à être effectuée par les chef-fe-s de projet de la section Etudes et réalisations.

Ce transfert des tâches n'ayant pas pu être réalisé totalement et compte tenu également du nombre de projets à traiter, il a à nouveau été nécessaire de recourir à des architectes du privé pour prendre en main des projets.

Au 31 décembre 2021, la section est constituée d'un chef de section (qui endosse également la fonction d'Architecte cantonal) et de cinq architectes, le tout correspondant à 5,8 EPT et d'un certain nombre d'autres architectes externes.

En matière de construction, transformation et d'entretien lourd de bâtiments, les collaborateurs et collaboratrices de la section ont conduit et/ou participé à des groupes de travail pour l'entretien, les études et la réalisation des projets suivants :

#### 6.4.1 Pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS)

- > Agrandissement et restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg : ouverture du chantier en janvier 2021, travaux de dépollution terminés, travaux de démolition, travaux spéciaux et de terrassement effectués tout au long de l'année et lancement du concours relatif à l'intervention artistique (Kunst am Bau) ;
- > Haute école pédagogique (HEP-PH FR) : mise en conformité incendie et assainissement énergétique ;
- > Construction de la halle de sport triple sur le Campus du Lac-Noir : élaboration et planification du projet ;
- > Construction du dépôt cantonal de stockage interinstitutionnel (SIC) à Givisiez : l'annonce de la désignation du lauréat de l'appel d'offres en conception et réalisation en entreprise totale a suscité le dépôt d'un recours de la part d'un concurrent. Le processus formel de l'annonce de l'adjudication a été engagé en fin d'année 2021 ;
- > Construction du nouveau Musée d'histoire naturelle : études et développement du projet, échanges avec les entités concernées au sujet des aménagements extérieurs, préparation des appels d'offres pour les travaux ;
- > Extension du Vitrocentre et du Vitromusée de Romont : élaboration d'une étude faisabilité avancée, discussion et échanges avec les principaux partenaires ;
- > Assainissement de la Tour est du Collège St-Michel, à Fribourg : étude sommaire réalisée ;
- > Construction et transformation du Collège Sainte-Croix, à Fribourg : poursuite des travaux de réalisation ;

- > Agrandissement du Gymnase intercantonal de la Broye fin des travaux d'agrandissement et de transformation supervisé par le Service des bâtiments du canton de Vaud, remise de l'ouvrage en automne 2021, reprise des bâtiments par le SBat pour le suivi de l'entretien ;
- > Rénovation des installations de ventilation du bâtiment de Chimie PER 10 pour l'Université de Fribourg et construction d'une structure d'accueil temporaire sur le site ;
- > Université de Fribourg, secteur Pérolles : mise sur pied d'un groupe de travail, obtention d'un crédit d'études et élaboration d'une demande de crédit d'engagement ;
- > Fourniture de froid centralisée en contracting (PLACAD FROID) sur le site de l'Université de Pérolles : poursuite des travaux de mise en œuvre en collaboration avec le fournisseur, intégration des nouvelles demandes, participation à la mise en place de solution temporaire en attendant la mise en place d'une solution pérenne.

#### 6.4.2 Pour la Direction de la Sécurité et de la Justice (DSJ)

- > Construction de la première étape pénitentiaire à Bellechasse ; désignation de l'entreprise totale en charge des travaux, développement du projet, mise sur pied d'une commission de bâtisse, mise en place d'une organisation à même de superviser les travaux en entreprise totale et les travaux de transformation des bâtiments et des infrastructures ;
- > Construction de la deuxième étape pénitentiaire à Bellechasse : désignation du lauréat (groupement de mandataires) et développement du projet en phase SIA 32 suite à l'appel d'offres lancé fin 2020 ;
- > Agrandissement du CIG Région Sud, à Vaulruz : étude de faisabilité, examen des possibilités d'extension.

#### 6.4.3 Pour la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF)

- > Construction d'un bâtiment pour les cultures fromagères sur le site de Grangeneuve, à Posieux ; désignation du groupement de mandataires à la suite du lancement de l'appel d'offres fin 2020, études d'avant-projet, redéfinition du cahier des charges et estimation des coûts ;
- > Transformation et assainissement des bâtiments du Domaine des Faverges, à Saint-Saphorin ; désignation du groupement de mandataires à la suite du lancement de l'appel d'offres fin 2020, études d'avant-projet et de projet ;
- > Construction de la nouvelle ferme-école sur le site de Grangeneuve, à Posieux ; poursuite des travaux, demande et obtention d'un crédit complémentaire, accueil du bétail en juin 2021, remise de l'ouvrage et inauguration en septembre 2021 ;
- > Construction d'une installation de Biogaz sur le site de Grangeneuve, à Posieux : en collaboration avec la DIAF et l'Institut Agricole de Grangeneuve, développement du projet avec l'entreprise lauréate, mise à l'enquête et préparation des travaux en vue de l'ouverture du chantier au début 2022 ;
- > Transformation de l'ancienne ferme et de la halle polyvalente sur le site de Grangeneuve à Posieux : obtention d'un crédit d'études accordé par le Grand Conseil pour la mise sur pied d'un concours et le développement d'un projet pour la réaffectation de l'ancienne ferme en un espace multifonctions regroupant une fromagerie, un magasin et une halle polyvalente, travaux préparatoires à l'organisation d'un concours SIA ;
- > Assainissement et transformation du Château de Bulle : lancement du concours de projets d'architecture et d'ingénierie, sélection des groupements pour le mandat d'études parallèles en vue de la désignation des lauréats au début de l'année 2022 ;
- > Travaux complémentaires dans les laboratoires cantonaux du SAAV et du Sen, à Givisiez : travaux préparatoires et travaux de mise en conformité des installations aux normes nécessaires à l'obtention d'accréditations.

#### 6.4.4 Pour la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE)

- > Rénovations extérieures et intérieures du bâtiment de la Haute école de gestion (HEG), à Fribourg : élaboration d'une note en vue de l'obtention d'un crédit d'études en prévision du lancement d'un concours SIA ;
- > Assainissement des locaux de la chimie industrielle à la HEIA-FR, à Fribourg : finalisation des études, appel d'offres et devis général, passage au Conseil d'Etat pour l'obtention d'un crédit d'engagement en vue du démarrage des travaux au printemps 2021.

#### 6.4.5 Pour la Direction de la Santé et des affaires sociales (DSAS)

- > Travaux de rénovation de l'institut Ste-Elisabeth, à Fribourg : remise des locaux transformés principalement dans les sous-sols et sur les installations sanitaires en été 2021 dans le cadre de la seconde étape. Début des travaux de la troisième étape.

#### 6.4.6 Pour la Direction des finances (DFIN)

- > Aménagement du deuxième étage du bâtiment Contrinex, à Givisiez : travaux d'aménagement de bureaux, de surfaces et de workshop ;
- > Transformation des locaux pour la centralisation des guichets au Bâtiment des finances (BAD) : mise à l'enquête, appel d'offres, travaux de démolition.

#### 6.4.7 Pour la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC)

Eclairage de la Cathédrale St Nicolas : élaboration d'un cahier des charges et lancement du concours en vue de la désignation d'un groupement lauréat pour le développement du concept d'éclairage de la Cathédrale. Cette étude et les travaux qui suivront s'inscrivent dans une réflexion menée par la Ville dans le cadre du projet de requalification du Bourg.

#### 6.4.8 Autres projets

- > Construction du nouveau bâtiment de recherche sur le site d'Agroscope, à Posieux : procédure de demande d'autorisation de construire, développement du projet, élaboration et envoi des soumissions, commande de travaux, obtention du permis de construire, ouverture du chantier en automne 2021 ;
- > Assainissement et transformation de l'Hôtel cantonal : poursuite des travaux gros œuvre et second œuvre, divers travaux de restauration, appel d'offres second œuvre, dépose d'une demande et obtention d'un crédit complémentaire.

#### 6.4.9 Ressources humaines

Aucun changement n'est à signaler parmi les architectes chef-fe-s de projet. Les prestations effectuées par des tiers et les heures supplémentaires effectuées en 2021 représentent environ 1,5 EPT. La mise au concours d'un poste de chef de projet est prévue en fin d'année 2021 pour un engagement en début d'année 2022.

### 6.5 Entretien et exploitation des bâtiments

La section Entretien et exploitation des bâtiments est en charge :

- > Du développement de projets en lien avec l'assainissement des bâtiments et des installations techniques ;
- > Du développement de projets en lien avec les besoins des utilisateurs et en collaboration avec la section Développement stratégique ;
- > De l'exploitation des bâtiments : conciergerie et nettoyage ;
- > Des travaux importants mais ne nécessitant pas un permis de construire ;
- > De l'entretien anticipatif ;
- > De la gestion des places de parc des collaborateurs/trices de l'Etat de Fribourg ;
- > De la gestion du mobilier pour les services de l'Etat de Fribourg.

#### 6.5.1 Exploitation

##### 6.5.1.1 Mobilier et matériel

La section gère le budget du mobilier de l'ensemble des services de l'Etat. Le montant alloué à la dépense globale des services a été de 902 670 (625 621) francs. Par ailleurs, 673 (671) primes ECAB et 956 (943) abonnements d'entretien ont été contrôlés et corrigés si nécessaire. Les interventions des artisans se sont montées à 1827 (1504).

##### 6.5.1.2 Places de parc

La location des places de parc intérieures et extérieures a généré une recette de 940 000 (1 237 539) francs et 548 (573) mutations ont été effectuées. De plus, l'entreprise Securitas a été mandatée pour effectuer le contrôle des différents parkings.



### 6.5.1.3 Energie

3 (4) fournisseurs ont livré à 64 (62) reprises de l'huile de chauffage dans 28 (23) bâtiments.

Il existe, en outre, 33 (31) immeubles chauffés au gaz et 60 (57) au moyen de chauffages à distance.

### 6.5.1.4 Personnel de conciergerie et de nettoyage

La gérance technique assurée par le secteur de maintenance comprend 23 (32) concierges et artisans et 170 (174) personnes qui réalisent le nettoyage des locaux administratifs et scolaires.

En 2021, un accent particulier a été mis sur l'identification du personnel technique avec le Service. En effet, les concierges sont le plus souvent éloignés des bureaux centraux et travaillent au rythme des utilisateurs et utilisatrices des bâtiments qui leur sont confiés.

Les tâches des concierges ont maintenant été organisées en pool de quartiers ou de zones géographiques. Ceci a permis de renforcer les échanges entre les collaborateurs et collaboratrices, de les rendre interchangeables notamment en cas d'urgence ou de vacances. Des habits de travail identifiés SBat/ Etat de Fribourg ont de plus été déployés pour tout le personnel technique et de nettoyage.

Les contrats de travail et les décomptes de salaires mensuels de ce personnel sont réalisés par la responsable au sein de la section.

Pour le fonctionnement de l'ensemble des services, notamment l'approvisionnement en produits de nettoyage, 282 (260) commandes ont été passées.

Il convient de rajouter que ce personnel a joué un rôle essentiel dans la lutte de la pandémie par un nettoyage accru des zones sensibles telles que poignées de portes, ascenseurs et sanitaires.

### 6.5.1.5 Assurances

La section assure aussi la mise à jour des inventaires des services ainsi que la gestion des sinistres. En assurances « choses », l'Etat est assuré pour les risques incendie immobilier (ECAB), incendie mobilier, dégâts d'eau mobilier, dégâts d'eau immeubles, vol avec effraction et assurances ordinateurs.

### 6.5.1.6 Locations

La section a conclu différents contrats de bail à loyer, avenants, contrats et conventions en tout genre et a effectué les tâches suivantes :

- > Etablir les contrats de bail et les résiliations ;
- > Etablir les états des lieux ;
- > Etablir et contrôler les contrats d'entretien et contrôler l'équipement d'exploitation ;
- > Mandater les maîtres d'Etat ;
- > Rédiger les rapports, les correspondances diverses aux locataires et les rapports aux propriétaires ;
- > Régler les contentieux avec la commission de conciliation ;
- > Tenir à jour la facturation ;
- > Fixer les loyers et contrôler les hausses et les baisses des loyers ;
- > Visiter et sélectionner les locataires ;
- > Être l'intermédiaire entre le propriétaire et le locataire ;
- > Mettre en vente des biens immobiliers et procéder à leur estimation ;
- > Planifier et suivre des travaux de réaménagement des surfaces locatives ;
- > Modifier et mettre en conformité plusieurs signalétiques des services de l'Etat, contrôler et établir les décomptes de charges.

### 6.5.1.7 Télégestion

Les tâches suivantes ont été effectuées pour la télégestion :

- > Contrôler les résultats pour certains bâtiments avant leur validation ;
- > Raccorder les nouvelles acquisitions et les nouveaux bâtiments sur le système informatique de l'Etat ;



- > Installer les nouvelles alarmes agression, effraction et incendie sur le système informatique propre à l'Etat ;
- > Modifier les systèmes de transmission de secours dans les ascenseurs ;
- > Analyser les offres des fournisseurs d'énergie (PLACAD, EBEL, FRICAD et Gruyère Energie) pour les nouveaux bâtiments ;
- > Calculer les diverses répartitions pour la facturation des charges aux utilisateurs des surfaces ;
- > Contrôler les offres des installateurs pour les différents bâtiments en transformation ou pour la mise en conformité des installations ;
- > Analyser les abonnements pour les ascenseurs ;
- > Poser, relever et analyser les appareils de mesures dans différents bâtiments ;
- > Etudier un nouveau chauffage dans trois salles d'exposition du Château de Gruyère ;
- > Suivre et contrôler la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur les différents toits des bâtiments de l'Etat ;
- > Mettre en œuvre un contrat type pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques ;
- > Fixer les loyers, contester les décomptes de charges et consigner les loyers pour des travaux non entrepris.

### 6.5.2 Entretien

La gestion du portefeuille des immeubles de l'Etat dans le cadre de leur entretien et de leur assainissement a été transmise en partie durant l'année 2021 à la section Entretien et exploitation des bâtiments. La section ne compte, à ce jour, que deux architectes et un dessinateur/conducteur de travaux pour un montant de travaux d'entretien de 13 millions et faute de ressources, la section n'a pas pu reprendre tous les bâtiments du portefeuille.

Par sa tâche d'entretien et d'assainissement des constructions et des installations des bâtiments, la section a conduit et dirigé les travaux concernant les bâtiments ci-dessous et ceci avec la collaboration des architectes de la section Etudes et réalisations. Ces travaux ont nécessité le développement de plusieurs projets en lien avec l'assainissement des bâtiments ou des installations techniques.

#### 6.5.2.1 Pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS)

- > Commanderie St-Jean : assainissement d'une partie des murs du jardin intra-muros ;
- > Haute Ecole pédagogique : changement d'une partie des fenêtres, désamiantage et rénovation de faux plafonds notamment ;
- > Collège Saint-Michel : assainissement de la Tour ouest du Collège St-Michel et création de WC non-genrés, changement des fenêtres au bâtiment principal extension ouest, création d'un accès PMR cours d'honneur, maintenance de la technique de scène à l'aula du lycée ;
- > Domaines du Collège Saint-Michel : assainissement de la toiture de l'étable du jeune bétail au domaine de Pépin, à Sorens ;
- > Collège du Sud : travaux d'assainissement de l'escalier extérieur et des stores, réparations à la suite des dégâts causés par la grêle, plantation d'arbres en collaboration avec le SFN, projets d'aménagements extérieurs ;
- > Collège Sainte-Croix : entretien en parallèle du chantier d'agrandissement, sécurisation du couvert extérieur ;
- > Ecole de culture générale Fribourg : rénovation de la façade nord, création d'un espace culturel extérieur, nouvel aménagement de laboratoire biologie afin d'assumer l'augmentation des effectifs ;
- > Musée d'histoire naturelle : entretien ordinaire des locaux et des expositions existantes ;
- > Musée d'art et d'histoire : aménagement d'un espace polyvalent et pose d'une étanchéité sur le passage sous-voie ;
- > Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) : fin des travaux de construction de l'extension, suivi avec la DGIP de l'Etat de Vaud de la levée des réserves et de la mise en exploitation, suivi de la levée des défauts ;
- > Vitromusée Romont : modernisation totale des installations de détection incendie et effraction ;
- > Collège de Gambach : aménagement d'une salle pour un proviseur supplémentaire ;
- > Haute école de gestion : changement de portes, modification d'espaces ;
- > Campus du Lac Noir : entretien courant, réparations suite aux dégâts causés par la grêle.

#### 6.5.2.2 Pour la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ)

- > Bâtiment de la Direction : entretien courant ;

- > Tribunal de la Sarine : réfection des parquets et interventions en toiture, projet en cours pour améliorer la confidentialité des salles d'audience (isolation phonique) et régulation de la ventilation ;
- > Office des poursuites du Lac : remplacement du revêtement de sol ;
- > Poste de police, à Courtepin : nouveau guichet sécurisé, rafraîchissement des locaux ;
- > Poste de police, à Kerzers : nouvelle cuisine et séparation de l'habitation ;
- > Poste de police, à Broc : transformation du jardin ;
- > Poste de police, à Morat : nouvelle cuisine et rafraîchissement des locaux ;
- > Cabane des chiens, à Châtillon : assainissement des façades ;
- > Bâtiment de la Police de sûreté, à Fribourg : étanchéité des toitures plates et de la rampe d'accès au parking ;
- > CIG Granges-Paccot : mise en conformité des voies d'évacuation et de la détection incendie ;
- > CIG Vulruz : assainissement intérieur en lien avec les déménagements internes ;
- > Poste de Police « Les Pilettes », à Fribourg : intervention sur la technique ;
- > Police du Lac, à Portalban : sécurisation contre la montée des eaux dans le hangar à bateaux ;
- > Place d'armes de Fribourg – Caserne de la Poya : entretien courant ;
- > Centre d'instruction protection civile, à Sugiez : entretien courant.

#### 6.5.2.3 Pour la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF)

- > Domaine des Faverges, à St-Saphorin : entretien courant avec transfert du bâtiment à l'IAG ;
- > Bâtiment de la Direction : modification de la cafétéria.

#### 6.5.2.4 Pour la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE)

- > Bâtiment de la Direction : étude pour le rafraîchissement de la salle de conférence et la ventilation des sanitaires ;
- > Haute Ecole d'ingénierie et d'architecture Fribourg : préparation du chantier de la chimie industrielle ;
- > Haute Ecole de gestion de Fribourg : mise en place de portes coulissantes ;
- > Ecole des métiers : assainissement d'une partie des revêtements de sol dans les ateliers ;
- > Ecole professionnelle en arts appliqués – EIKON : entretien courant.

#### 6.5.2.5 Pour la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS)

- > Centres de requérants d'asile de Fribourg – Foyer de la Poya : assainissement de sols et d'installations techniques ;
- > Centre de requérants d'asile de Fribourg – Foyer Sainte-Elisabeth : nouvelles douches au sous-sol ;
- > Centre de requérants d'asile de Grolley : rafraîchissement des peintures et entretien courant ;
- > Centre de requérants d'asile d'Estavayer – Foyer du Lac : modernisation des ascenseurs ;
- > EMS d'Humilimont et crèche Les Galopins, à Marsens : diagnostics pour la mise en conformité des locaux et installations électriques ;
- > Bâtiment de la Direction ; entretien courant.

#### 6.5.2.6 Pour la Direction des finances (DFIN)

- > Bâtiment du Service de l'informatique et des télécommunications, à Givisiez : assainissement du data center.

#### 6.5.2.7 Pour la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC)

- > Bâtiment administratif à la route des Daillettes 6 et 6a : aménagement de locaux au 1er et 2e étage ;
- > Bâtiment administratif à la Grand-Rue 32 : entretien courant et gestion du contrôle d'accès ;
- > Bâtiment administratif à la route des Arsenaux 41 : entretien courant ;
- > Bâtiments administratifs à la route d'Englisberg 5 à 13, à Granges-Paccot : entretien courant ;
- > Centres d'entretien des routes nationales, à Vulruz, Domdidier et Granges-Paccot : entretien technique ;
- > Centre d'entretien des routes cantonales – Tour Rouge ; étude pour le remplacement des fenêtres de l'atelier.

#### 6.5.2.8 Pour l'Administration centrale

- > Chancellerie d'Etat : entretien courant ;

- > Château préfectoral de Bulle : entretien courant et réparations diverses suite aux dégâts liés à la grêle, réfection des filets anti-pigeons pour l'ouverture des Tours et Remparts en 2021 ;
- > Château préfectoral de Châtel-Saint-Denis : réfection du crépi sur un mur d'enceinte et du pavage de la cour ;
- > Château préfectoral d'Estavayer-le-Lac : assainissement phonique du local informatique, faisabilité et appel d'offres en cours, finalisation de l'étape travaux de couventines et finalisation de la réfection du mur d'enceinte, remplacement des luminaires au Registre foncier, remplacement du parquet au Registre foncier, réfections diverses du donjon et des tours pour l'ouverture des Tours et Remparts 2021 ;
- > Service de législation : travaux pour réduire le problème de surchauffe dans les locaux sous combles ;
- > Archives de l'Etat : entretien courant.

#### 6.5.2.9 Pour les églises, chapelles et monuments historiques

- > Cathédrale St-Nicolas : restauration de la Chapelle du St-Sépulcre, travaux de conservation des peintures des voûtes, travaux de taille de pierre pour l'installation d'un nouveau reliquaire, restauration du maître-autel, travaux ponctuels de consolidation des enduits entre les murs et les voûtes, relevage et nettoyage de l'orgue du chœur ;
- > Château de Gruyères : assainissement des façades bois de l'Orangerie, appel d'offres terminé et travaux en cours, installation d'une rampe d'accès intérieure, mise en place d'un portail pour la sécurisation du chemin Jehan l'Eclopé, installations d'une PAC dans la salle au 2<sup>e</sup> étage, finalisation des travaux de menuiserie et de peinture, initialisation des relevés avec l'entreprise spécialisée et réparation des verres cassés suite aux dégâts liés à la grêle, remplacement des éclairages extérieurs ;
- > Tours et Remparts : assainissement de la Tour des Chats et de son rempart, travaux de sécurisation, exploitation et organisation des ouvertures publiques des Tour et Remparts 2021 (4<sup>e</sup> édition) de la Ville de Fribourg et des châteaux préfectoraux ;
- > Eglise St-Maurice : restauration des bancs et des stalles ;
- > Eglise du Collège St-Michel : isolation de la voûte et assainissement des pieds de la façade.

#### 6.5.2.10 Nouvelles demandes

La section reçoit également des demandes des services de l'Etat relevant de besoins qui nécessitent pour certains l'extension ou le déménagement de leur service. A la suite de l'analyse de leurs besoins effectués par la section Développement stratégique, les architectes ont développé plusieurs projets, ces derniers étant en cours de réalisation :

- > Bâtiment administratif à la route d'Englisberg 7, à Granges-Paccot : aménagement de nouvelles surfaces pour le SPPAM, mise en conformité des locaux et des installations techniques ;
- > Bâtiment administratif à la route d'Englisberg 5, à Granges-Paccot : étude de faisabilité pour l'aménagement de nouvelles surfaces pour la police cantonale ;
- > Préfecture de la Singine ; aménagement de locaux pour l'extension de la Justice de paix ;
- > Bâtiment administratif à la route des Arsenaux 41 : étude de faisabilité pour l'aménagement de surfaces provisoires pour le SOPFA ;
- > Bâtiment provisoire à la route d'Englisberg 21, à Granges-Paccot : aménagement de locaux pour le Testing Center COVID ;
- > Nouvelle caserne des pompiers, à Rue : étude de faisabilité pour un nouveau poste de police ;
- > Poste de police, à Düdingen : étude de faisabilité pour des nouveaux vestiaires.

#### 6.5.2.11 Projets

- > Château de Châtel-Saint-Denis : étude pour l'assainissement du chemin de ronde, mise à l'enquête de la modification de la route pour la construction du parking ;
- > Bâtiment administratif à la route des Arsenaux 41 : assainissement des installations techniques et remise à niveau de la sécurité du bâtiment, aménagement de nouvelles surfaces pour la Chancellerie d'Etat et pour le Conseil d'Etat ;
- > Bâtiments administratifs à la route d'Englisberg 5 à 13, à Granges-Paccot ; étude pour extension de la fibre optique sur l'ensemble du site ;

- > Collège du Sud, à Bulle : assainissement et réaménagement de la cour, choix de la procédure et préparation du cahier des charges.

#### 6.5.2.12 Participation à divers projets transversaux

- > Développement d'un cahier des charges pour la collaboration avec le SITel ;
- > Elaboration d'une directive « déménagements » à l'attention des Services de l'Etat ;
- > Gestion d'accès, élaboration d'un cahier des charges et d'une directive de répartition des tâches entre les partenaires ;
- > Elaboration d'un cahier des charges pour l'externalisation des mandats de la section ;
- > Elaboration d'un cahier des charges pour la transmission des dossiers entre la section DS et la section EEB ;
- > Archivage des dossiers de bâtiments vendus.

### 6.6 Récapitulatif des dépenses pour le Service

Les dépenses pour les travaux sont présentées ci-dessous :

Dépenses	Fr. *	Fr. **
Entretien des bâtiments	5 130 763 (4 006 790)	5 578 686 (5 261 139)
Entretien et réparations des églises, chapelles et monuments historiques	1 694 676 (1 699 917)	129 996 (129 995)
Constructions, agrandissements, aménagements et travaux extraordinaires, achats d'immeubles	14 351 699 (30 770 000)	47 030 216 (37 820 000)

\* à charge des comptes du SBat

\*\* à charge des comptes de l'ensemble des autres Directions

## 7 Etat du personnel

### 7.1 Tableau

Pouvoirs – Directions Centres des charges	Comptes 2021 EPT	Comptes 2020 EPT	Ecart EPT
<b>Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions</b>	<b>408,13</b>	<b>404,97</b>	<b>3,16</b>
Administration centrale	408,13	404,97	3,16
3800/TPSE      Secrétariat général	13,46	12,35	1,11
3805/OCAT      Service des constructions et de l'aménagement	36,15	37,84	-1,69
3808/SMOB      Service de la mobilité	15,13	14,23	0,90
3811/SPCH      Service des ponts et chaussées	149,64	146,90	2,74
3830/PCRN      Routes nationales : entretien	43,38	41,62	1,76
3845/OPEN      Service de l'environnement	55,21	55,47	-0,26
3850/BATI      Service des bâtiments	95,16	96,56	-1,40

**Rapport d'activité**  
Chancellerie d'Etat  
—  
2021



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Chancellerie d'Etat** CHA  
**Staatskanzlei** SK

# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>Secrétariat du Conseil d'Etat</b>	<b>6</b>
<b>1.1</b>	<b>Fonctions d'état-major et d'assistance</b>	<b>6</b>
1.1.1	Séances et manifestations du Conseil d'Etat	6
1.1.2	Conférence des secrétaires généraux (CSG)	6
1.1.3	Relations avec le Grand Conseil	6
1.1.4	Conférence suisse des chanceliers d'Etat (CCE)	6
<b>1.2</b>	<b>Bureau de l'information (Bdl)</b>	<b>6</b>
1.2.1	Formation continue dans le domaine de l'information	7
1.2.2	Communiqués, conférences et points de presse	7
1.2.3	Revue de presse	7
1.2.4	Communication digitale	7
1.2.5	Identité visuelle	8
1.2.6	Organe cantonal de conduite (OCC)	8
<b>1.3</b>	<b>Relations extérieures</b>	<b>8</b>
1.3.1	Coopération et coordination intercantonale	8
<b>1.4</b>	<b>Promotion de l'image du canton de Fribourg</b>	<b>9</b>
<b>1.5</b>	<b>Secteur Traduction</b>	<b>10</b>
1.5.1	Traduction	10
1.5.2	Terminologie	10
1.5.3	Prestations pour les traducteurs et traductrices de l'Etat	11
1.5.4	Pandémie	11
<b>1.6</b>	<b>Secteur Publications officielles</b>	<b>11</b>
1.6.1	Publications	11
1.6.2	Droits politiques – Votations populaires et élections communales	11
1.6.3	Actes de naturalisation	12
<b>1.7</b>	<b>Secteur Droits politiques</b>	<b>12</b>
1.7.1	Processus	12
1.7.2	Elections communales générales (7 et 28 mars 2021)	13
1.7.3	Election complémentaire au Conseil des Etats (26 septembre 2021)	13
1.7.4	Elections communales reportées (26 septembre 2021)	13
1.7.5	Elections cantonales (7 et 28 novembre 2021)	13
1.7.6	Votations fédérales et cantonales	13
1.7.7	Scrutins communaux	14

---

1.7.8	Exercice des droits populaires	14
<b>1.8</b>	<b>Projets informatiques (SPI)</b>	<b>14</b>
<b>1.9</b>	<b>Secrétariat de cyberadministration</b>	<b>14</b>
1.9.1	Guichet virtuel de cyberadministration	15
1.9.2	Services de base	15
1.9.3	Prestations	15
1.9.4	Innovations	16
1.9.5	Consultations	16
1.9.6	Commission de cyberadministration (CoCyb)	16
1.9.7	Coopération cantonale et intercantonale	17
1.9.8	Coopération avec les communes dans le domaine de la digitalisation (Projet DIGI-FR)	17
<b>1.10</b>	<b>Référentiel cantonal</b>	<b>17</b>
1.10.1	Coordination avec de nombreux partenaires et autorités	17
1.10.2	Données officielles de la personne	18
<b>2</b>	<b>Service de législation (SLeg)</b>	<b>19</b>
<b>2.1</b>	<b>Activités</b>	<b>19</b>
2.1.1	Travaux législatifs	19
2.1.2	Diffusion de la législation	20
2.1.3	Conseils juridiques et activités scientifiques	20
<b>2.2</b>	<b>Evénements particuliers</b>	<b>21</b>
<b>3</b>	<b>Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI)</b>	<b>22</b>
<b>3.1</b>	<b>Activités</b>	<b>22</b>
<b>3.2</b>	<b>Secteur des achats</b>	<b>22</b>
<b>3.3</b>	<b>Travaux d'impression réalisés en interne et mandats sous-traités</b>	<b>23</b>
<b>3.4</b>	<b>Travaux de reliure et de numérisation</b>	<b>23</b>
<b>3.5</b>	<b>Fournitures de matériel de bureau et logistique</b>	<b>23</b>
<b>3.6</b>	<b>Chiffres clés 2021</b>	<b>24</b>
<b>4</b>	<b>Archives de l'Etat de Fribourg (AEF)</b>	<b>24</b>
<b>4.1</b>	<b>Organisation et bases légales</b>	<b>24</b>
<b>4.2</b>	<b>Bâtiments et équipements</b>	<b>25</b>
<b>4.3</b>	<b>Prestations et activités</b>	<b>25</b>
4.3.1	Informatique et nouvelles technologies	25
4.3.2	Relations avec les producteurs d'archives	25
4.3.3	Accroissement des fonds d'archives et de la bibliothèque	26
4.3.4	Travaux de classement et d'inventaire	26
4.3.5	Conservation et restauration de documents	26



---

4.3.6	Service au public et communication	26
4.3.7	Activités culturelles et scientifiques	26
<b>5</b>	<b>Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation (ATPrDM)</b>	<b>27</b>
<b>5.1</b>	<b>Activités</b>	<b>27</b>
<b>6</b>	<b>Etat du personnel</b>	<b>28</b>

---

---

Chancelière d'Etat : Danielle Gagnaux-Morel

Vice-Chancelière d'Etat : Sophie Perrier

Vice-Chancelier d'Etat : Marc Valloton

## 1 Secrétariat du Conseil d'Etat

---

### 1.1 Fonctions d'état-major et d'assistance

#### 1.1.1 Séances et manifestations du Conseil d'Etat

La Chancellerie d'Etat a organisé les séances et manifestations du Conseil d'Etat. Leur détail est rapporté dans le chapitre 5 du rapport du Conseil d'Etat.

#### 1.1.2 Conférence des secrétaires généraux (CSG)

La Conférence des secrétaires généraux, présidée par la Chancelière d'Etat, a tenu six séances. Outre les précieux échanges de bonnes pratiques entre les Directions, elle a discuté et préavisé plusieurs projets, tels les procédures budgétaires dont le budget informatique, différentes ordonnances, l'adaptation des directives concernant le personnel de l'Etat durant la période du coronavirus, la nouvelle politique du matériel, le renouvellement des commissions administratives et le lancement du programme gouvernemental 2022–2026.

#### 1.1.3 Relations avec le Grand Conseil

La Chancelière d'Etat a participé aux séances du Bureau du Grand Conseil consacrées à la préparation de l'ordre du jour des sessions parlementaires.

#### 1.1.4 Conférence suisse des chanceliers d'Etat (CCE)

En tant que secrétaire générale de la Conférence suisse des chanceliers d'Etat (CCE), la Chancelière d'Etat a participé aux quatre séances du comité de la CCE, soit en visioconférence (janvier, juin et novembre) soit en présentiel, à Heiden (AR), en août 2021. La situation sanitaire a obligé de tenir la Conférence de printemps de la CCE en visioconférence. Le thème principal a été consacré à la collaboration entre Confédération et cantons pendant la crise. Le thème du Covid-19, et plus particulièrement l'évaluation entre la Confédération la CdC et les cantons et ses premiers résultats, ont été repris lors de la Conférence d'automne de la CCE, qui a eu lieu en présentiel à Glaris, en début de septembre, sur deux jours habituels. La Chancelière d'Etat y était présente aussi bien qu'aux deux Conférences latines des chanceliers d'Etat qui se sont tenues en amont, par visioconférence ou à Lausanne.

Dans le cadre du groupe de travail Vote électronique (VE) de la CCE (pour les cantons intéressés et actifs dans le domaine du vote électronique), la Chancelière d'Etat a pris part aux séances du groupe de travail VE CCE et à celles du comité de pilotage VE, dirigé par la Chancellerie fédérale. Ces séances se sont déroulées en mars, juin, août et novembre, par visioconférence. Une procédure de consultation sur les projets de modification de l'ordonnance sur les droits politiques (ODP) et de l'ordonnance de la ChF sur le vote électronique (OVotE) (restructuration de la phase d'essai) a été lancée fin avril et s'est terminée à fin août.

La Chancelière d'Etat représente la CCE au sein du comité de la Conférence suisse pour l'informatique (CSI). Durant l'année 2021, le comité s'est préoccupé de l'intégration de la CSI dans la nouvelle administration numérique suisse (ANS). La Chancelière d'Etat a participé aux séances de comité et aux assemblées des délégués en juin et en novembre.

### 1.2 Bureau de l'information (BdI)

Le BdI soutient la Chancellerie d'Etat dans ses activités d'information sur les affaires du Conseil d'Etat. Il assure la coordination générale des activités de l'administration relatives à l'information du public. Il assiste et conseille les Directions ainsi que leurs unités dans ces activités et veille aux bonnes relations avec les médias.

---

### 1.2.1 Formation continue dans le domaine de l'information

Le BdI a poursuivi et entretenu ses contacts avec les membres de l'administration cantonale ainsi qu'avec les journalistes. La journée annuelle de formation à la communication destinée aux cadres de l'Etat a pu être organisée, mais amputée de la partie pratique de l'après-midi, en raison de la pandémie. Pour cette même raison, le BdI a dû renoncer à inviter les représentants et représentantes des médias en tout début d'année à une séance de discussion avec les correspondants et correspondantes en matière d'information dans les Directions de l'Etat.

### 1.2.2 Communiqués, conférences et points de presse

Quelque 310 communiqués, dont 50 liés au Covid-19, ont été adressés aux médias et 67 conférences de presse impliquant au moins un membre du Conseil d'Etat ont été organisées, sans compter sept points presse Covid-19. Afin d'améliorer la coordination de la communication, le BdI a organisé des séances bimensuelles de la Conférence des correspondants et correspondantes en matière d'information dans les Directions de l'Etat.

### 1.2.3 Revue de presse

Le BdI a réalisé, comme chaque année, une revue de presse quotidienne des principaux articles parus dans les médias audiovisuels, la presse écrite et les médias en ligne. Cette revue, destinée en particulier aux cadres supérieur-e-s de l'Etat, est publiée sur Intranet et permet d'apprécier rapidement l'ensemble des thèmes traités chaque jour par les médias au sujet de l'Etat de Fribourg.

### 1.2.4 Communication digitale

#### 1.2.4.1 Site fr.ch

Pour donner suite à des remarques en provenance de l'interne comme de l'externe sur la recherche, l'outil a été changé pour mettre un moteur de recherche Google, plus performant et menant à des résultats plus cohérents. En parallèle, une politique d'archivage des pages est mise en œuvre et les rédacteurs sont sensibilisés au tri de leurs pages afin d'éviter d'avoir sur le site des contenus jugés obsolètes et de faciliter la recherche d'informations et la navigation.

La page d'accueil a été repensée offrant plus de flexibilité pour les informations, thèmes et liens à y mettre. Une option permet par ailleurs d'ajouter des messages d'alerte ou d'information importante qui s'affiche sur la page d'accueil et en haut du site sur chaque page (exemple : jour des votations, mesures covid, inondations, etc.).

En 2021, 11 000 utilisateurs quotidiens ont visité le site fr.ch avec 54 000 pages vues quotidiennement en moyenne sur l'année contre respectivement 9000 utilisateurs quotidiens et 52 000 pages vues en 2020. Le trafic en provenance d'un smartphone a lui aussi continué sa progression passant à 48 % contre 43 % en 2020 et 29 % en 2019.

Le BdI gère les demandes d'améliorations internes et externes et les priorise en fonction de critères bien définis (urgence, moyens techniques, ressources à disposition). Il collabore étroitement avec le SITel pour les aspects techniques et avec les responsables de l'information dans les Directions pour les contenus.

#### 1.2.4.2 Outils de communication

Le BdI est en charge de la recherche d'outils de communication externes à fr.ch pouvant améliorer le travail de communication des différents organes de l'Etat de Fribourg sur fr.ch ou en-dehors, en fonction des besoins exprimés par les responsables de l'information des Directions. Un nouvel outil pilote pour le community management est en phase de test avec des key users de chaque Direction afin de faciliter la publication, le monitoring et l'analyse des campagnes sur les réseaux sociaux de l'Etat.

Par ailleurs, l'outil Datawrapper a été testé par le BdI et le SITel, et faisant suite à sa validation a été intégré à fr.ch pour la publication des graphiques (notamment ceux du Service de la statistique SStat).

#### 1.2.4.3 Intranet

La version Sharepoint actuellement utilisée pour l'intranet de l'Etat ne va prochainement plus être mise à jour par Microsoft. Le BdI travaille en étroite collaboration avec le SITel et les services centraux tels que le SPO pour trouver une solution de remplacement afin de répondre à des problématiques déjà existantes telle que l'accès à tous les

---

collaborateurs de l'Etat à l'intranet, y compris aux enseignants et enseignantes et autres collaborateurs et collaboratrices n'y ayant actuellement pas accès pour raisons techniques et sécuritaires.

#### 1.2.4.4 Médias sociaux

Le BdI fonctionne comme « Community Manager » pour les médias sociaux sur lesquels l'Etat est présent, à savoir Facebook, Twitter, LinkedIn, YouTube et nouvellement Instagram.

Une nouvelle stratégie a été établie sur différents axes (image de l'Etat, accès aux prestations, partage d'informations et actualités, proximité avec la population). Compte tenu de la situation sanitaire encore en vigueur en 2021, la communication a été principalement axée sur l'évolution de la situation Covid-19 et des mesures prises. Le BdI travaille en étroite collaboration avec les Directions et leurs services afin d'élargir le contenu partagé sur les réseaux sociaux et de toucher un plus grand nombre de personnes grâce à la diversité apportée.

#### 1.2.4.5 Communication interne

Le BdI se charge d'informer les rédacteurs et rédactrices du site fr.ch des dernières nouveautés au travers d'une newsletter. Il leur offre un soutien dans leur travail grâce à des conseils publiés sur différents supports (wiki d'aide, formations, vidéos). Le BdI est également référent en cas de problèmes liés à fr.ch. A la suite de la sortie du nouvel outil de ticketing du Service clients en 2021, une réflexion est en cours afin d'améliorer les réponses aux problèmes et pouvoir établir des rapports permettant de décider des évolutions à donner en priorité au site fr.ch en tenant compte des besoins des rédacteurs et rédactrices.

#### 1.2.5 Identité visuelle

Le BdI veille au respect et à la bonne application de la charte graphique en lien avec l'identité visuelle de l'Etat au sein de toutes les unités administratives qui y sont soumises, avec l'appui de la Conférence des secrétaires généraux.

#### 1.2.6 Organe cantonal de conduite (OCC)

Le responsable du BdI, son adjointe et les autres membres du BdI ont régulièrement œuvré au travail de communication en lien avec la pandémie.

### 1.3 Relations extérieures

Le secteur des relations extérieures auprès de la Chancellerie d'Etat apporte un soutien au Conseil d'Etat pour assurer un lien entre le canton de Fribourg et son environnement extérieur, notamment les autres cantons, les conférences gouvernementales (CdC et CGSO), le Parlement fédéral, la Confédération et l'Union européenne. Les dossiers suivis par le secteur sont présentés dans le rapport d'activité du Conseil d'Etat au chapitre « Relations extérieures ». Seules quelques activités particulières sont par conséquent présentées ci-dessous. La préparation des dossiers, la coordination intra- et intercantonale et le suivi des affaires fédérales, intercantionales et internationales constituent ses activités principales.

#### 1.3.1 Coopération et coordination intercantonale

##### 1.3.1.1 Rencontres de travail

Le Conseil d'Etat rencontre à plusieurs reprises les membres d'autres Gouvernements à l'occasion de réunions de travail. Cette année, en raison de la pandémie de Covid-19, seule la rencontre avec le canton du Valais a pu être maintenue, fin août. Les relations extérieures coordonnent ces réunions.

##### 1.3.1.1.2 Conférences intercantionales

Un organisme intercantonal important est la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO). Le secteur des relations extérieures entretient le réseau avec les autres délégués aux relations extérieures et prépare les réunions du comité. Le point majeure 2021 a été la gestion de la crise Covid-19.

Les travaux de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) ont aussi été dominés par la pandémie de Covid-19 et plusieurs thèmes de politique intérieure ainsi que de politique européenne. La CdC a adopté des déclarations à l'attention du Conseil fédéral. Les relations extérieures ont préparé les assemblées plénières auxquelles le Directeur EE a participé.

### 1.3.1.1.3 Coopération intercantonale

Le secteur des relations extérieures coordonne la mise en œuvre du projet Région capitale suisse (RCS) au sein de l'Etat de Fribourg. Cette année, l'Assemblée générale de la RCS s'est tenue par visioconférence. En revanche, le Forum à Neuchâtel s'est déroulé normalement en novembre 2021. L'occasion de rattraper la fête des 10 ans de la Région capitale suisse, prévue en 2020.

Implanté dans des cantons romands et alémaniques, le bilinguisme fait partie intégrante de l'identité de la RCS. Ainsi, les tandems linguistiques dans les administrations ont été un succès. 74 personnes de l'HFR et de l'Inselspital y participent et 20 entre les administrations des cantons de Berne et Fribourg.

Le Cluster Food & Nutrition de la RCS s'est présenté au Forum à Neuchâtel. La communication a été intensifiée ce qui rend le Cluster plus visible au sein des membres. Avec HumanIST (intelligence artificielle), un autre projet intéressant se dessine pour la RCS.

Le suivi et la mise en œuvre des accords bilatéraux avec l'Union européenne, ainsi que le dossier de l'intégration européenne constituent une tâche permanente du secteur des relations extérieures. De manière générale, l'année 2021 a été marquée par les discussions autour de l'accord-cadre institutionnel. Le Conseil fédéral a décidé de mettre un terme aux négociations avec Bruxelles. Fribourg veut poursuivre la voie bilatérale car le Gouvernement craint des conséquences négatives pour l'économie et la recherche.

### 1.3.1.1.4 Relations internationales

Le Grand Est est une région administrative française résultant de la fusion des anciennes régions d'Alsace, de Champagne-Ardenne et de la Lorraine. Elle compte 5,5 millions d'habitants et habitantes. Il existe un accord de coopération entériné en 2014 entre cette Région française et le canton de Fribourg dans les domaines de l'innovation, du tourisme et de la formation.

En 2021, une délégation fribourgeoise, autour du Directeur de l'économie et de l'emploi, s'est rendue au salon « Industries du futur » à Mulhouse. Ce fut l'occasion de signer une lettre d'intention de coopération. Les thèmes de coopération touchent l'agro-alimentaire, l'innovation, le développement durable ainsi que la formation et la culture.

Une autre coopération internationale est celle avec l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE). Les relations extérieures ont participé à la séance virtuelle du bureau et à l'assemblée générale. Le texte final qui traite de la durabilité a été adopté. Il a été préparé par la « Sustainability Task Force » dans laquelle Fribourg siège aussi. Deux nouvelles task forces ont été créées, une pour le marché du travail et une pour le tourisme.

## 1.4 Promotion de l'image du canton de Fribourg

Constituée le 5 décembre 2013 sous l'impulsion du Conseil d'Etat, l'Association Fribourgissima Image Fribourg poursuit deux objectifs principaux :

- > elle vise à réunir des moyens financiers pour réaliser une campagne de notoriété pour le canton de Fribourg ;
- > elle vise à fédérer « les acteurs » de l'image du canton de Fribourg, afin de renforcer l'impact des actions mises en place par les uns et les autres, dans leur domaine respectif d'activité.

Les ambitions de l'Association, avec le slogan « **Fribourg le bonheur en plus** » et un visuel fort et reconnaissable, sont de donner envie de connaître notre canton ; de venir y étudier ; de venir y vivre ; de venir y passer des vacances ; de venir y implanter son entreprise. Fribourg ne doit plus laisser indifférent.

Composée de quatorze partenaires, l'association est un partenariat public-privé dont l'Etat de Fribourg assure la moitié du financement. Le fonctionnement organisationnel et logistique de FIF est assuré par son secrétariat, assumé par Sophie Desbiolles, cheffe de projet. Il gère l'organisation des séances de travail, la coordination des travaux, la mise en œuvre des décisions, la gestion des réseaux sociaux, ainsi que la comptabilité et gestion financière. Il revient au comité exécutif de l'association, présidé par Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat, de concrétiser et mettre en œuvre le programme annuel défini par l'assemblée générale.

---

Réunis lors de cinq séances en 2021, essentiellement de façon virtuelle, les membres du comité exécutif ont fourni un travail de qualité par leur présence active, leurs idées et réflexions constructives pour promouvoir l'image du canton à l'extérieur des frontières cantonales.

En 2021, l'association « Fribourgissima Image Fribourg » a lancé une nouvelle campagne pour valoriser l'économie du canton de Fribourg. Cette action de communication, principalement digitale, attire l'attention sur ses principaux atouts : des entreprises qui, par leur force d'innovation et les nouvelles technologies industrielles qu'elles utilisent, renouvellent le profil économique de la région. Ce sont les dragons de l'économie fribourgeoise.

En dépit d'une situation sanitaire particulière, Fribourgissima Image Fribourg a tout de même participé à quelques beaux projets, dont le but était de faire rayonner Fribourg dans le reste de la Suisse comme la participation à Explora, la journée portes ouvertes de l'Université de Fribourg. En complément à ceci, les réseaux sociaux ainsi que le site internet [www.fribourg.ch](http://www.fribourg.ch) ont permis de relayer événements, manifestations ou expositions mis sur pied dans le canton.

Enfin, l'Association a poursuivi plus que jamais son rôle de fédérateur entre ses différents partenaires. En effet, c'est notamment grâce à son impulsion que l'Association fribourgeoise des hôteliers et l'Union fribourgeoise du tourisme se sont unis pour la première fois derrière une campagne de relance touristique « Ensemble- pour de vrai ! ». Cette action fut un succès et Fribourgissima Image Fribourg se réjouit d'avoir pu renforcer les synergies entre différents acteurs de l'image du canton.

## 1.5 Secteur Traduction

Le secteur Traduction contrôle si les versions allemandes des textes qui lui sont soumis par les Directions ou d'autres autorités sont correctes du point de vue du contenu et de la langue. Il réalise aussi des traductions pour la Chancellerie d'Etat, le Secrétariat du Grand Conseil et, au besoin, pour la présidence du Conseil d'Etat et les Directions et assure la coordination des questions de traduction français-allemand et allemand-français au sein de l'administration cantonale.

### 1.5.1 Traduction

En 2021, outre les sortes de textes habituels, les collaborateurs du secteur ont traduit quelques textes très volumineux, comme les rapports d'activité des tribunaux de district et des justices de paix de la partie francophone du canton et celui de Fribourgissima, ainsi que le rapport de la CEP pisciculture d'Estavayer-le-Lac et les documents relatifs à la révision de la loi sur le Grand Conseil. Le secteur a également réalisé de nombreuses traductions pour la Cyberadministration. Comme 2021 était la dernière année de la législature, il a également traduit le bilan de législature du Conseil d'Etat. Enfin, il a traduit une contribution de la préposée à la transparence et de la médiatrice cantonale pour une publication à l'occasion des 10 ans de la LInf. A plusieurs reprises, il a également apporté son soutien aux Directions dont les traducteurs et traductrices étaient absents ou surchargés. Il a notamment traduit le projet de loi sur la mobilité et le message y afférent pour la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Enfin, il a été régulièrement fait usage de la possibilité de faire traduire, à l'externe, des textes de l'allemand vers le français. 36 mandats contre 29 en 2020. Comme certains documents très volumineux figuraient parmi les textes, le crédit disponible pour cette prestation a été épuisé voire dépassé.

### 1.5.2 Terminologie

Le responsable a intégré les titres des nouveaux actes législatifs dans la base de données terminologique interne et les a également transmis à la Chancellerie fédérale. Celle-ci les a intégrés dans Termdat, la base de données terminologique de la Confédération. Un collaborateur du secteur a terminé la saisie de la terminologie de l'informatique, de la cyberadministration et de la cybersanté. Il reste la vérification des entrées par des experts. Le secteur a collaboré activement aux travaux de l'Organe de coordination de la coopération terminologique dans le secteur public (CoTerm). Deux réunions de l'organe ont eu lieu en 2021 : la première en ligne et la seconde sur place, à la Maison des cantons à Berne. La terminologie de l'Etat de Fribourg est toujours disponible sur Internet, à l'adresse <http://friterm.fr.ch>, et les nouvelles entrées y sont ajoutées mensuellement. En fin d'année, une nouvelle version du logiciel a été installée dans un environnement de test.

### 1.5.3 Prestations pour les traducteurs et traductrices de l'Etat

La Conférence des traducteurs et traductrices de l'Etat de Fribourg, qui réunit les traducteurs et traductrices de l'administration cantonale ainsi que ceux de l'hôpital fribourgeois et du Réseau fribourgeois de soins en santé mentale, n'a tenu aucune séance en 2021, en raison de la pandémie. Créé en 2011, cet organe est présidé par le responsable du secteur et traite des questions de traduction et de terminologie au sein de l'Etat. Les traducteurs et traductrices de l'Etat de Fribourg se sont retrouvés presque au complet à la conférence annuelle de l'« Association suisse des traducteurs, terminologues et interprètes ASTTI ». Elle était consacrée au thème du langage épïcène.

### 1.5.4 Pandémie

La pandémie du Covid 19 a continué d'occuper le secteur de la traduction en 2021, avec des communiqués de presse, des messages aux communes, etc. De janvier à avril, les traducteurs et traductrices de l'administration cantonale ont assuré un service de piquet les soirs et les week-ends, ainsi que les jours fériés, de sorte qu'il y avait toujours un traducteur ou une traductrice disponible pour les travaux urgents.

## 1.6 Secteur Publications officielles

Le secteur Publications officielles assure le contrôle formel et légistique des versions française et allemande des projets d'actes législatifs et des textes officiels émanant des Directions du Conseil d'Etat ou d'autres autorités. Il procède au contrôle linguistique de la version française, pendant que le contrôle de la version allemande est confié au secteur Traduction. Il est également chargé de mettre au point les rapports du Conseil d'Etat ainsi que les messages accompagnant les projets de lois et de décrets en vue de leur diffusion auprès du Grand Conseil.

Chaque semaine, le secteur pourvoit à la publication électronique, dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF), des actes adoptés par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat et d'autres autorités. Il tient à jour et insère dans les actes publiés les données complémentaires les concernant : exercice des droits populaires, promulgation, entrée en vigueur, approbation fédérale. En parallèle, il publie dans la Feuille officielle la liste des actes parus dans le ROF et les données complémentaires mentionnées ci-avant. De plus, à des fins de conservation et de sécurité, il imprime en quatre exemplaires les actes publiés dans le ROF.

Le secteur a aussi pour tâche la publication dans la Feuille officielle (FO) d'avis et de textes officiels concernant des affaires de la Chancellerie d'Etat, des affaires fédérales ou encore des affaires intercantionales et extracantoniales. A cela s'ajoute la gestion, en collaboration avec l'imprimerie, des questions liées à l'outil de saisie mis à la disposition des services de l'Etat pour la publication de leurs annonces.

Dans le but de veiller au bon déroulement et à une organisation efficace de sa collaboration tant avec les Directions du Conseil d'Etat, le Secrétariat du Grand Conseil ou d'autres autorités qu'avec les imprimeurs, le secteur établit des échanciers.

Par ailleurs, le secteur a la responsabilité applicative de l'Annuaire téléphonique des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat et a la charge de l'actualisation des données de plusieurs entités.

Enfin, il revient au secteur de collecter et de mettre en forme les données constituant l'Annuaire officiel de l'Etat de Fribourg en vue de leur archivage numérique.

Fin juillet 2021, ces différentes tâches ont été confiées au Service de la législation suite au départ à la retraite de la responsable de ce secteur.

### 1.6.1 Publications

Ont été publiés dans la **Feuille officielle (FO)** :

> Grand Conseil : 4 décrets de naturalisation (2020 : 7).

### 1.6.2 Droits politiques – Votations populaires et élections communales

Le secteur a rédigé et publié dans la Feuille officielle, dans les deux langues officielles, les arrêtés de convocation et les arrêtés de résultats pour les votations populaires qui se sont déroulées au cours de l'année, soit 4 votations fédérales (2020 : 3) et 1 votation cantonale (2020 : 2).



---

Le secteur a en outre préparé, dans les deux langues officielles, et publié dans la Feuille officielle :

- > l'arrêté de convocation du corps électoral en vue de l'élection complémentaire au Conseil des Etats du 26 septembre 2021 ;
- > l'arrêté de convocation du corps électoral des communes fusionnées au 1<sup>er</sup> janvier 2022 en vue du renouvellement intégral reporté des conseils communaux et des conseils généraux du 26 septembre 2021 ;
- > l'arrêté de convocation du corps électoral du canton de Fribourg en vue des élections cantonales des 7 et 28 novembre 2021 (élection des membres du Conseil d'Etat, des Préfets et des députés au Grand Conseil).

### 1.6.3 Actes de naturalisation

En raison du coronavirus et des mesures sanitaires qui en ont découlé, il a été renoncé aux traditionnelles officielles au cours desquelles les nouveaux citoyens et les nouvelles citoyennes reçoivent un acte de naturalisation. Celui-ci leur a été remis par voie postale. Le secteur, qui est chargé de vérifier l'exactitude des actes sous l'angle formel et matériel, a contrôlé et imprimé sur papier registre 461 actes de naturalisation (2020 : 476).

## 1.7 Secteur Droits politiques

L'année 2021 a mis les différents acteurs des droits politiques particulièrement à contribution. En plus des votations fédérales et des élections communales complémentaires, les élections communales générales se sont déroulées les 7 et 28 mars. Le 26 septembre, en marge de la votation fédérale, une élection complémentaire au Conseil des Etats s'est tenue afin de repourvoir le siège laissé libre suite à la démission de Monsieur Christian Levrat. Les 7 et 28 novembre se sont déroulées les élections cantonales (élection du Conseil d'Etat, des Préfets et des députés au Grand Conseil).

### 1.7.1 Processus

Différents outils numériques développés ces dernières années confirment leur rôle déterminant dans la fiabilité et l'aide qu'elles apportent aux communes et préfectures dans leurs tâches respectives.

Le Système de Gestion des Elections et Votations (SyGEV) utilisé depuis 2015 par l'ensemble des acteurs fribourgeois impliqués dans les scrutins a été adapté et amélioré afin de répondre mieux encore aux besoins des communes et des préfectures. La conduite systématique de tests avant scrutin permettant de valider la performance ainsi que la cohérence des processus et des résultats a fait ses preuves depuis 2020. Ces tests s'ajoutent à ceux conduits lors de la mise en production de nouvelles versions de l'application. Les premiers travaux ont été conduits pour objectif d'automatiser une partie des tests à l'aide d'outils informatiques afin d'assurer une approche systématique des points à tester.

Le site de publication des résultats des élections et votations est jumelé avec SyGEV. Depuis sa mise en service en 2015, les habitudes des utilisateurs et utilisatrices ont évolué. Ils consultent majoritairement les résultats depuis des téléphones portables. Or le site de publication existant est prioritairement adapté aux ordinateurs et non aux petits écrans et contient de très nombreux fichiers à consulter (pdf, xls, csv). Afin de répondre aux besoins des différents publics et sur la base d'une étude des intérêts des différents utilisateurs, un deuxième site de publication a été développé. Il s'agit d'une page intégrée dans le site internet de l'Etat de Fribourg ([www.fr.ch/resultats](http://www.fr.ch/resultats)). La mise en service de ce nouveau site a été très favorablement accueillie.

Après l'annonce par le Conseil fédéral à fin décembre 2020 de lancer la restructuration de la phase d'essai du vote électronique, les cantons de Fribourg, St-Gall et Thurgovie ont annoncé leur intérêt de reprendre les essais en 2022. En cours d'année, au vu de l'augmentation de la complexité du projet du point de vue technique et administratif ainsi qu'en raison de l'augmentation des ressources humaines et financières, le Conseil d'Etat a communiqué le 15 octobre qu'il renonçait pour l'instant à réintroduire le vote électronique.

Le Registre Electoral Cantonal (REC) a été mis en service pour la première fois à l'occasion du scrutin du 13 juin 2021 avec une première commune pilote. Dès le scrutin du 26 septembre 2021, ce sont deux communes pilotes qui ont recouru au REC avec grande satisfaction. Cette application a pour objectif d'améliorer la qualité des informations et la simplification des processus relatifs à l'établissement des certificats de capacité civiques. Elle est dotée de différents outils permettant de limiter les risques d'erreurs.

---

Les résultats détaillés des votations et élections sont disponibles sur internet à l'adresse suivante : <http://sygev.fr.ch/resultats>.

### 1.7.2 Elections communales générales (7 et 28 mars 2021)

122 communes ont pris part aux élections communales générales des 7 et 28 mars 2021. Dans certaines communes les élections se sont tenues selon les cercles électoraux en vigueur avant leur fusion.

### 1.7.3 Election complémentaire au Conseil des Etats (26 septembre 2021)

Par suite de la démission de Monsieur Christian Levrat de sa charge de député au Conseil des Etats, le Conseil d'Etat a organisé une élection complémentaire en date du 26 septembre. Deux candidats étaient en lice pour cette élection en un tour.

### 1.7.4 Elections communales reportées (26 septembre 2021)

3 communes fusionnant au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ont pris part aux élections communales générales reportées du 26 septembre 2021 (Murten/Morat, Galmiz et Gempenach). Ces élections se sont déroulées en un seul tour.

### 1.7.5 Elections cantonales (7 et 28 novembre 2021)

Les citoyens et citoyennes ont été appelés à renouveler les autorités cantonales, à savoir les sept membres du Conseil d'Etat (un seul cercle électoral), les sept préfets ainsi que les cent-dix députés au Grand Conseil (huit cercles électoraux).

### 1.7.6 Votations fédérales et cantonales

Quatre votations fédérales ont été organisées en 2021 et une votation cantonale.

Le 7 mars 2021, les citoyens et citoyennes se sont prononcés sur trois objets fédéraux :

- > initiative populaire « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage » ;
- > loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE) ;
- > arrêté fédéral portant approbation de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les Etats de l'AELE et l'Indonésie.

Le 13 juin 2021, les citoyens et citoyennes se sont prononcés sur cinq objets fédéraux :

- > initiative populaire « Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique » ;
- > initiative populaire « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » ;
- > loi Covid-19 ;
- > loi fédérale sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (loi sur le CO2) ;
- > loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT).

Lors de ce même scrutin, un objet cantonal était soumis à votation :

- > décret relatif à l'augmentation de la participation financière de l'Etat de Fribourg au capital-actions de la société blueFACTORY- Fribourg-Freiburg SA.

Le 26 septembre 2021, les citoyens et citoyennes se sont prononcés sur deux objets fédéraux :

- > initiative populaire du 2 avril 2019 « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital » ;
- > modification du 18 décembre 2020 du code civil suisse (Mariage pour tous).

Le 28 novembre 2021, les trois objets suivants ont été soumis à votation sur le plan fédéral :

- > initiative populaire du 7 novembre 2017 « Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers) » ;
- > initiative populaire du 26 août 2019 « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice) » ;
- > modification du 19 mars 2021 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de Covid-19.

### 1.7.7 Scrutins communaux

De nombreuses élections complémentaires dans les exécutifs communaux se sont déroulées en 2021, malgré les élections communales générales organisée en mars 2021. Des élections ont également été conduites afin de compléter les Conseil généraux.

Différentes votations communales ont également été conduites pendant l'année sous revue.

### 1.7.8 Exercice des droits populaires

Deux initiatives populaires ont été déposées en 2021 auprès de la Chancellerie d'Etat :

- > initiative populaire cantonale pour des Urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité : la demande a été déposée le 26 février 2021. 12 000 signatures ont été remises à la Chancellerie d'Etat le 11 juin 2021 ;
- > initiative populaire cantonale pour des primes abordables : la demande d'initiative a été déposée le 16 août 2021. Dans le délai imparti, le comité référendaire a remis les listes comportant 7173 signatures à la Chancellerie d'Etat pour validation par les communes.

Un référendum parlementaire financier contre le décret relatif à l'augmentation de la participation financière de l'Etat de Fribourg au capital-actions de la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA) a été déposé auprès de la Chancellerie d'Etat le 3 mars 2021, munie des signatures de 28 députés au Grand Conseil.

Sept pétitions ont été remises à la Chancellerie d'Etat pendant l'année sous revue :

- > 29 janvier 2021 : pétition « Non à la modification de la Jonction de Matran et à la route Marly-Matran » (1001 signatures) ;
- > 26 mars 2021 : pétition au sujet de la révision de la loi sur le personnel de l'Etat de Fribourg « Non au licenciements facilités – Pour de réelles améliorations » (1076 signatures) ;
- > 3 mai 2021 : pétition pour la mise en chantier immédiate du bâtiment de la Faculté de droit de l'Université de Fribourg sur le site de la Tour Henri (2143 signatures) ;
- > 4 mai 2021 : pétition « Covid-19 – une prime et des congés pour remercier les soignants et les personnes encadrantes » (1210 signatures) ;
- > 11 juin 2021 : pétition pour un concept de mobilité douce, durable et adaptée dans le cadre du PAC Agricole de St-Aubin (1173 signatures) ;
- > 25 août 2021 : pétition « Risque climatique : les cantons doivent responsabiliser la BNS » (75 signatures) ;
- > 4 octobre 2021 : pétition en faveur du « Manifeste pour la dignité dans le canton de Fribourg » (4251 signatures).

## 1.8 Projets informatiques (SPI)

Une nouvelle extension de l'application Axioma, dénommée CliMo (Client mobile - CMI Sitzungen), a été mise en service. Elle permet, de manière sécurisée, la gestion des séances du Conseil d'Etat en ligne. Outre la consultation des divers points à l'ordre du jour, elle autorise également la modification des documents de séance, la prise de notes et le partage de ces éléments entre les membres du Conseil d'Etat, de la Chancellerie d'Etat et leurs proches collaboratrices.

Le SPI assure le support pour tous les collaborateurs et collaboratrices de l'Etat pour les applications suivantes : Axioma, GesCom et ATE/ATI. Avec son rôle d'« utilisateur-clé », il conseille et soutient tous les collaborateurs et collaboratrices des Services et secteurs de la Chancellerie d'Etat pour les applications Teams et Microsoft 365.

## 1.9 Secrétariat de cyberadministration

La mission fixée par le Conseil d'Etat au secrétariat de cyberadministration au travers de la stratégie de décembre 2014 est de moderniser l'accès aux prestations tout en mutualisant les frais d'investissements au sein de l'Etat. Cette stratégie concrétise la nécessité de permettre à la population et à l'économie de traiter leurs affaires importantes avec les autorités par voie électronique grâce aux technologies de l'information et de la communication.

### 1.9.1 Guichet virtuel de cyberadministration

Cette année, la version 6.0 du guichet virtuel comprenant des améliorations au niveau de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap ainsi que l'inscription des personnes morales et institutions a été mise en production en fin d'année. La revue de l'expérience utilisateur en vue d'industrialiser le développement de prestations a également été un élément important de cette année 2021 et a conduit à la mise sur pied d'un Digital Styleguide. Il s'agit en quelque sorte d'un guide qui regroupe par exemple les étapes standardisées pour la création d'une prestation, les composants et leurs comportements ainsi que des exemples permettant à terme d'augmenter le nombre de fournisseurs de prestations de la solution intercantonale iGovPortal. La fonctionnalité de gestion des consentements a également été conceptualisée et sera mise en œuvre courant 2022. Au niveau technique, la transition vers l'architecture microservices se poursuit conformément aux projections. La version 6 a également finalisé les travaux permettant l'intégration du moyen d'identification électronique (MIE) pour le canton de Fribourg. Avec l'arrivée de la collaboration entre l'Etat et les communes dans le cadre du projet DIGI-FR, certaines modifications sont également en cours de développement afin de rendre l'expérience utilisateur adaptée tant aux communes qu'aux prestations de l'Etat.

### 1.9.2 Services de base

Les services de base représentent les fondements nécessaires aux prestations de cyberadministration. Ces briques de base permettent un développement mutualisé de la cyberadministration. L'année 2021 a permis la réalisation ou l'évolution des fonctionnalités des services de base suivants :

- > frID : il est important de constater que la stratégie de simplicité lors de la création de comptes a été payante. Ce sont plus de 90'000 utilisateurs qui ont pu bénéficier des prestations du guichet en trois ans ;
- > ePay : une évolution de la solution pour permettre l'intégration des paiements de prestations communales a été effectuée et testée avec succès ;
- > eCase : le service de base de case management générique a pour vocation de pouvoir digitaliser rapidement un petit nombre de transactions d'un service de manière standardisée. Ainsi les prestations d'accréditations de journalistes, les commandes d'armoiries de famille ou le choix du plan d'épargne ont été réalisées à moindre coût et dans un délai rapide ;
- > ePub : cet outil simple permet aux communes de mettre rapidement en place une prestation de cyberadministration a été réalisé. Ainsi il est possible pour chaque commune de mettre en place des prestations dès 2022 et à la suite des phases pilotes, et de traiter les demandes directement dans l'outil de publication. Ce service de base permet de renvoyer le document issu de la demande et d'y rajouter automatiquement un code QR d'authentification ;
- > eInt : il permet la digitalisation de bout en bout entre la solution de gestion communale et le guichet virtuel. Certaines villes ou communes ayant déjà atteint ce niveau de maturité au niveau de la digitalisation, il est complémentaire au service de base ePub.

### 1.9.3 Prestations

Au niveau des prestations réalisées, elles comprennent des évolutions de prestations existantes. Durant la période sanitaire actuelle, nous avons pu vérifier que leur adoption était supérieure car la plupart des personnes devaient rester à domicile au moins durant certaines périodes clé. Le nombre d'utilisateurs et utilisatrices a également fortement augmenté et se situe actuellement à plus de 90 000 personnes actives. Cette année a permis au domaine des poursuites la mise en production des prestations de réquisition de poursuite et de gestion des poursuites. Les informations des Vignobles de l'Etat sont au même titre que les fiches et certificats de salaire, ou les informations internes à l'Etat, des prestations qui permettent de réduire notre empreinte environnementale et faire gagner un temps précieux aux services respectifs. La prestation des armoiries familiales permet de recevoir ce document sous forme numérique et les accréditations des journalistes permettent une demande 100 % digitale et plus efficace. Au niveau des prestations du domaine de l'éducation, une preuve de concept a pu être présentée avec succès à la direction. Les travaux de digitalisation n'étant pas encore achevés, l'intégration des prestations dans le guichet virtuel a été reportée d'au moins deux ans par la direction concernée.

---

Au niveau des communes, l'intégration de la prestation eDéménagementCH au sein du guichet virtuel a également grandement occupé les équipes cette année. En effet le canton de Fribourg a fait office de fer de lance pour les aspects de la protection des données et du consentement éclairés qui ont été intégrés dans la solution nationale. A la suite de ces travaux, les communes pilotes ont pu effectuer les premiers tests en octobre 2021 et les premières communes pilotes sont en production depuis le 1<sup>er</sup> décembre. Les premiers tests ont également été effectués avec la prestation des attestations de domicile par les communes pilotes et ont permis de mettre en exergue des potentiels d'harmonisation non techniques.

Au niveau du projet DIGI-FR, la feuille de route des prestations communales 2021–2026 présentée par le groupe prestations a été présentée à la CoCyb courant novembre et validée par le comité de pilotage puis le comité stratégique de DIGI-FR dans la foulée.

Certaines prestations comme celles de l'OCN ou du registre foncier ont été reportées dans l'attente de la mise à disposition des APIs des applications métier. La partie digitalisation revêt une importance capitale pour permettre la mise à disposition de prestations sur le guichet virtuel. Les services de base développés ces dernières années permettront de dynamiser leur mise à disposition.

#### 1.9.4 Innovations

L'année 2021 a été marquée par la mise en place d'une solution de support des prestations de cyberadministration destinée à l'ensemble des 128 communes du canton. Cette solution actuellement en production avec les communes pilotes des prestations eDéménagement et de l'attestation de domicile fait ses preuves. Elle a été conçue de manière à pouvoir également être utilisée dans le cadre de la digitalisation, à savoir la gestion du parc informatique des communes.

#### 1.9.5 Consultations

Avec la forte digitalisation de l'Etat engendrée par le programme Administration 4.0 du Conseil d'Etat et les démarches fédérales suite à l'adoption de la nouvelle stratégie de cyberadministration, la création de l'administration numérique suisse, le secrétariat de cyberadministration a participé à de nombreuses consultations au travers notamment de la Conférence des gouvernements cantonaux cette année à savoir :

- > administration numérique suisse : projet d'optimisation du pilotage et de la coordination au sein de l'État fédéral ;
- > loi fédérale sur l'e-ID ;
- > loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités LMETA ;
- > loi sur la cyberadministration ;
- > ordonnance sur la digitalisation ;
- > loi sur la publication des actes législatifs.

#### 1.9.6 Commission de cyberadministration (CoCyb)

La CoCyb a siégé cinq fois en 2021. Elle a validé les orientations prises en terme technologique dans le cadre du guichet virtuel de cyberadministration ainsi que le budget à l'attention de commission informatique de l'Etat.

La commission a salué l'énorme travail réalisé ainsi que la collaboration intercantonale au sein de l'association iGovPortal.ch qui porte ses fruits.

Elle a pris acte du report des projets de l'EDU et du registre du commerce à une date ultérieure en raison de l'indisponibilité des ressources au niveau du service. Elle a débuté l'étude des prestations pour 2023.

Dans le cadre des collaborations cantonales et intercantionales elle a pris acte des avancées concrètes du projet DIGI-FR, notamment la feuille de route des prestations communales et la signature de l'accord cadre avec l'association des communes fribourgeoises qui permet de coordonner les démarches de cyberadministration avec les communes.

### 1.9.7 Coopération cantonale et intercantonale

Le secrétariat de cyberadministration a collaboré avec l'unité de planification informatique de la Confédération et la Chancellerie fédérale en vue de définir l'architecture informatique du futur nécessaire à la collaboration entre tous les échelons du fédéralisme. Il a également été sollicité afin de présenter le guichet virtuel et ses services de base en tant qu'exemple servant aux réflexions nationales en matière de portails de cyberadministration. A ce titre, il a participé à tous les ateliers qui ont mené à l'établissement de l'Agenda de la nouvelle structure administration numérique suisse.

Dans le cadre des collaborations intercantionales, notamment au sein de l'association iGovPortal.ch, le secrétariat de cyberadministration a pu, en collaboration avec les cantons membre et par diverses rencontres au niveau national, intéresser encore une fois de nouveaux cantons à la solution fribourgeoise de guichet virtuel ainsi qu'aux synergies qu'apporte l'association en matière de développement de prestations. Les cantons concernés devraient entrer officiellement dans l'association courant 2022.

### 1.9.8 Coopération avec les communes dans le domaine de la digitalisation (Projet DIGI-FR)

Au niveau cantonal, la collaboration entre le canton et les communes par le biais de l'Association des communes fribourgeoises a progressé à satisfaction. La démarche DIGI-FR a été présentée aux communes fribourgeoises lors d'un webinaire en début d'année. La majorité des communes étaient très convaincues ou convaincues par la démarche, ce qui a permis de continuer les travaux de mise à disposition des communes fribourgeoises du guichet virtuel et de ses services de base. Ensuite, une convention entre l'Etat de Fribourg et l'ACF a été signée et présentée en date du 7 juillet. Cette convention fixe le cadre de collaboration et de financement entre les communes et l'Etat. Le groupe prestation a pu réaliser une feuille de route et lancer les premières réalisations telles que eDéménagement et l'attestation de domicile. Les services de base comme l'outil de publication (ePub) qui permet à une commune de mettre en place des prestations de cyberadministration sans rien devoir installer chez elle ou eInt qui permet d'intégrer les ERPs communaux afin d'obtenir une digitalisation sans rupture de média ont été présentés aux fournisseurs de logiciels communaux et ont rencontré un franc succès. Une plateforme de support pour les 128 communes du canton et permettant de coordonner les informations et activités d'assistance à la population a également été mise en place et fait ses armes avec les premières prestations. Le Conseil d'Etat a également accordé un soutien financier aux communes pour leur permettre de continuer la mise en place des prestations courant 2022 le temps qu'une structure de financement puisse être mise en place par l'ACF.

### 1.10 Référentiel cantonal

La Chancellerie d'Etat poursuit sa collaboration active aux travaux permettant la mise en œuvre de la transformation numérique de l'Etat et de l'administration (conditions-cadre). Dans son rôle de coordinatrice de certains métiers, elle traite dans une optique transversale les besoins exprimés par l'ensemble des unités administratives partenaires en matière de gouvernance de données référentielles et certaines exigences sur les fonctionnalités des infrastructures techniques associées. Dans le domaine des échanges numériques de données, les impacts des évolutions en cours au niveau fédéral sont croissants et également suivis.

Les données de base nécessaires à toute administration font l'objet de traitements systématiques. Les attentes des citoyennes et citoyens liées à la réutilisation systématique des données qualifiées disponibles à l'Etat (« once only »), sont prises en considération et feront l'objet d'une mise en œuvre concrète dans le cadre de l'interfaçage du guichet virtuel avec le Référentiel cantonal. La Chancellerie d'Etat traite avec diverses autorités l'évolution des bases légales, poursuit le suivi réglementaire ainsi que les questions de conformité en collaboration avec l'ATPrD et les partenaires prévus dans l'organisation. Pour toute information générale sur le programme se référer à : <https://www.fr.ch/vie-quotidienne/demarches-et-documents/le-referentiel-cantonal>. Le Conseil d'Etat a confirmé la poursuite de la mise en œuvre en vue de la mise en exploitation.

#### 1.10.1 Coordination avec de nombreux partenaires et autorités

Depuis cette année, le conseiller digital de l'Association des communes fribourgeoises (ACF) est régulièrement tenu au courant des observations liées à l'intendance des données dans le cadre de la collaboration initiée (démarche DIGI-FR). Six communes pilotes ont également été intégrées aux réflexions et processus d'intendance. Leurs préposé-e-s au contrôle des habitants participent dorénavant aux tests et demandes d'amélioration du système.



---

La Direction des finances (DFIN) et ses unités administratives subordonnées engagées dans le programme contribuent aux exigences en étroite collaboration avec l'équipe projet du SITel et celle de son secteur digital. L'Administration des finances (AFin) et le Service cantonal des contributions (SCC) sont impliqués directement. Des études sont menées en vue de l'alignement de leurs registres. Après la mise en production du référentiel des nomenclatures, suite aux adaptations de la [Loi sur la cyberadministration \(LCyb\)](#) entrées en vigueur en 2021, ces démarches ont permis au SITel de développer une seconde plateforme. Celle-ci contient les données des personnes physiques et les mécanismes attendus pour assurer l'intendance des données personnelles. Des chargements de données en provenance de FriPers ont été initialisés au SITel avec des contrôles qualité étendus. Malgré les contraintes spécifiques au Covid, les premiers tests métiers (organes et utilisateurs autorisés selon des rôles spécifiques) ont été menés sur les fonctionnalités essentielles. L'équipe projet a apporté avec la meilleure agilité possible les correctifs attendus. La gestion des autorisations et les contraintes sécuritaires ont occupé une place prépondérante au cours de cette année.

La Direction de l'économie et de l'emploi (DEE), en particulier son Service de la statistique (SStat), a poursuivi son fort engagement. Ce dernier a étendu ses travaux en lien avec l'identification unique des personnes aux unités administratives qui désirent rapidement bénéficier d'un accès aux prestations du Référentiel cantonal. Nombre d'analyses de la qualité de données sectorielles sont menées avec la tenue de tableaux de bord. Cela permet de suivre au fil du temps l'amélioration de la qualité et de la réponse aux normes applicables. L'ensemble des partenaires et contributeurs prévus bénéficient de ce soutien spécialisé avec des demandes croissantes émanant d'autres unités administratives de l'Etat qui s'impliquent toujours davantage dans la maintenance de leurs registres de données.

Dans le cadre des attributions du Comité qualité des données référentielles, la collaboration et le rappel des bonnes pratiques ont été étendus dans les analyses des données des contrôles des habitants, avec un gros travail sur les règles de qualité applicables pour assurer l'harmonisation. L'implication de l'intendant du Référentiel cantonal dans le contrôle et suivi des processus ainsi que dans le soutien aux métiers est déterminante. Il reste fortement engagé dans la validation des spécifications et de leurs implémentations dans la plateforme. A noter également l'intégration dès l'été de la préposée du Service du registre du commerce dans les projets touchant aux entreprises en vue de réalisations concrètes à fin 2022.

### 1.10.2 Données officielles de la personne

Pour répondre aux attentes de normalisation et à celles du Conseil d'Etat dans le cadre de la mise en œuvre de la cyberadministration, d'autres Directions et autorités ont apporté un soutien marqué aux démarches de gouvernance centrale. Le partenariat avec la DICS et Fritic se poursuit avec une participation active au programme. De nouvelles procédures liées à la donnée « officielle » ont été établies, sous l'égide du SPoMi, du SAINEC et de l'Office de l'état civil cantonal. Les communes du canton, par leurs préposé-e-s au contrôle des habitants collaborent activement aux traitements de leurs divergences entre les données officielles UPI et celles contenues dans les registres communaux. Un contrôle plus généralisé des données d'identification enregistrées dans les administrations a été effectué dès le deuxième trimestre 2021 et se poursuivra. Le but est de s'assurer que les informations personnelles traitées, notamment celles conservées dans le Référentiel cantonal, correspondent aux données officielles, à celles de l'état civil et du système d'information central sur la migration.



---

## 2 Service de législation (SLeg)

---

Chef de service : Luc Vallery

### 2.1 Activités

#### 2.1.1 Travaux législatifs

Dans ses tâches d'appui à l'élaboration de la législation spéciale, le SLeg a notamment :

- > examiné plus d'une trentaine de projets législatifs (parfois à deux reprises, la pratique de la pré-consultation ayant tendance à se développer dans certaines Directions) et fait part de ses observations et propositions à la Direction concernée ;
- > apporté son soutien aux Directions concernées dans la préparation de leurs projets législatifs liés à la pandémie de coronavirus ;
- > collaboré à l'élaboration de projets d'actes législatifs dans divers autres domaines, soit par contacts bilatéraux avec les Directions soit au sein de groupes de travail, avec notamment des propositions rédigées pour de gros dossiers tels que la législation sur les amendes d'ordre, le projet de loi sur la mobilité, la modification de la législation sur l'exercice des droits politiques, la révision totale de la loi sur l'aide sociale ou la révision de la législation sur les marchés publics ;
- > assuré le soutien des personnes qui, dans les Directions, rédigent ou saisissent leurs projets législatifs dans l'application de gestion de la législation, assisté directement à de nombreuses reprises ces dernières dans leurs travaux et fourni une formation de base à plusieurs d'entre elles ;
- > poursuivi les travaux de révision du manuel d'utilisation de cette application et des directives de technique législative, en vue notamment d'assurer la coordination entre ces deux documents ;
- > fourni régulièrement aux Directions et services des renseignements sur des questions de technique législative et de légistique (p. ex. en lien avec le droit intercantonal).

Le SLeg a en outre à nouveau exercé une activité intense dans le domaine de l'élaboration de la législation générale. Il a en particulier :

- > apporté son concours à la commission parlementaire chargée des travaux de révision de la loi sur le Grand Conseil (dossier débuté en 2020 et toujours en cours) ;
- > repris les travaux de mise au point du projet de révision totale de la loi sur la protection des données, pour lesquels il assume à la fois la direction du groupe de travail (lequel comprend des représentants et représentantes de l'ATPrD, des Directions, des communes et du SITel) et la fonction de chef de projet (préparation des propositions à l'intention du groupe de travail) ;
- > participé aux séances du groupe de travail constitué sous l'égide de la DFIN et qui a pour but la mise sur pied d'une réglementation sur la sécurité de l'information ;
- > élaboré des propositions de modification de la loi sur la publication des actes législatifs, avec notamment pour objectif la simplification et l'amélioration des processus de publication (avant-projet mis en consultation fin avril) ;
- > procédé, dans ce même souci de simplification et d'amélioration de processus internes, à un réexamen des règlements relatifs à l'élaboration et à la publication de la législation (étude préliminaire).

Enfin, le SLeg tient à jour un état des projets de lois de la législature et dresse chaque année, pour le rapport d'activité du Conseil d'Etat et pour son bilan de législature, l'état de réalisation des projets législatifs énoncés dans le Programme gouvernemental. Il est en outre parfois impliqué dans le travail de traduction de projets législatifs et coopère dans ce domaine avec les traducteurs et traductrices de la Chancellerie d'Etat et, au besoin, des Directions.

### 2.1.2 Diffusion de la législation

Dans le domaine de la diffusion de la législation, le SLeg a finalisé, en collaboration avec la Chancellerie d'Etat, la réorganisation des tâches de contrôle et de publication de la législation cantonale. Cette réorganisation, intervenue dans le contexte du départ à la retraite simultanée des deux responsables de ces tâches, a abouti à la dissolution du « Secteur Publications officielles » de la Chancellerie d'Etat, au transfert de tout ce qui concerne le ROF au SLeg et à la réunion en son sein de l'ensemble des activités de publication de la législation.

Ces changements importants s'accompagnent d'une révision des différents processus de gestion et de publication des projets et des actes législatifs, ainsi que de l'ensemble des informations complémentaires nécessaires à cette publication (entrées en vigueur, approbations, rectifications, adaptations terminologiques, modalités de publication de certains actes particuliers, etc.). Cette révision est en cours et demande un gros investissement de la part des nouveaux responsables de la publication de la législation.

Dans ce même domaine, le SLeg exerce également les activités suivantes :

- > il mène chaque année de nombreux échanges avec le fournisseur de l'application informatique servant à la saisie et à la gestion des actes législatifs (LexWork Advanced) ainsi qu'avec les autres cantons qui utilisent celle-ci, en vue d'assurer la mise à jour et l'évolution régulière du système ;
- > il veille à l'implémentation des nouvelles fonctionnalités qui sont développées régulièrement pour cette application ;
- > il tient à jour un guide de gestion de la BDLF et de publication des actes ;
- > après avoir collaboré avec le « Secteur Publications officielles » de la Chancellerie d'Etat jusqu'à la fin juin pour la gestion du ROF, il assume désormais la responsabilité principale de cette tâche qui recouvre, outre la publication proprement dite des actes, diverses activités telles que : le contrôle formel (sur les plans légistique et linguistique) des actes ; la coordination avec le Secrétariat du Grand Conseil, les Directions et le « Secteur Traduction » de la Chancellerie d'Etat ; la préparation des actes pour transmission à la presse ; le suivi des délais référendaires et la promulgation des lois et décrets ; ou encore la publication des informations complémentaires relatives aux actes ;
- > il assure également la mise à jour en continu du RSF ;
- > il fournit régulièrement des renseignements sur la législation fribourgeoise, son historique et ses travaux préparatoires ainsi que sur la manière de consulter efficacement les documents y relatifs sur Internet.

### 2.1.3 Conseils juridiques et activités scientifiques

Dans ses activités d'avis, de conseil et de recherche juridiques, le SLeg :

- > a rendu plusieurs avis de droit détaillés ainsi que de nombreux autres avis, rapports et renseignements juridiques à l'intention de la Commission des finances et de gestion, du Secrétariat du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale dans des matières très variées, avec un accent particulier sur les domaines de l'équilibre budgétaire, du référendum financier, des droits politiques, de la langue de l'agglomération, du droit d'accès aux documents et des relations entre protection des données et cyberadministration ;
- > a poursuivi les discussions avec le SITel, le Secrétariat de cyberadministration et le responsable de la gouvernance des données auprès de la Chancellerie d'Etat sur les nombreuses questions organisationnelles et juridiques que soulèvent les projets liés à la digitalisation et à la cyberadministration, en particulier l'établissement du référentiel cantonal données de personnes, organisations et nomenclatures ;
- > est représenté dans plusieurs organes chargés des questions liées à cyberadministration (Commission de cyberadministration, groupe de travail intercantonal des juristes de la cyberadministration, groupe de travail chargé d'examiner les questions juridiques soulevées par le référentiel cantonal) et a eu l'occasion d'exposer devant la Conférence suisse sur l'informatique la politique et la technique législatives du canton de Fribourg en matière de développement de la cyberadministration ;
- > est représenté également au sein du Forum de législation mis en place par la Confédération ;

- 
- > a participé à la rédaction d'un projet de réponse à un instrument parlementaire et à la préparation d'un projet d'arrêté sur le remplacement des personnes représentant l'ACF au sein des commissions et groupes de travail de l'Etat pour la fin de la période administrative en cours ;
  - > a examiné pour la Chancellerie d'Etat et les Directions diverses questions juridiques en relation avec l'épidémie de coronavirus ;
  - > collabore avec la Revue fribourgeoise de jurisprudence (RFJ), au comité de laquelle il est représenté et à laquelle il apporte son soutien pour la publication des différents numéros et du répertoire annuel.

Par ailleurs, deux collaborateurs du SLeg ont publié des contributions en lien avec des questions discutées au sein du service (Lucien Hürlimann, La jurisprudence en matière de contestation des décisions collectives et l'arrêt du Tribunal cantonal du 7 décembre 2020, RFJ 2020 p. 267 ss ; Michael Montavon, Sécurité des dossiers médicaux informatisés des patients de l'hôpital fribourgeois – Commentaire de l'arrêt du Tribunal cantonal du 9 juin 2021, RFJ 2021 p. 31 ss). En outre, Michael Montavon a obtenu le titre de docteur en droit avec une thèse fondée en bonne partie sur les expériences et les recherches faites dans le domaine de la cyberadministration au sein de l'administration cantonale (Cyberadministration et protection des données – Étude théorique et pratique de la transition numérique en Suisse du point de vue de l'État, des citoyen-ne-s et des autorités de contrôle, Fribourg 2021) ; il a également eu l'occasion de donner des heures d'enseignement sur cette matière dans le cadre du cours de Master « Droit de l'organisation de l'Etat » du Professeur Adriano Previtali (Université de Fribourg).

## 2.2 Événements particuliers

Le SLeg a instruit les différents recours au Conseil d'Etat déposés contre les deux votations fédérales relatives à la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de Covid-19 (loi Covid-19).

Sur le plan de la gestion administrative, le SLeg :

- > s'est vu attribué 0,6 EPT supplémentaires pour assurer la gestion du ROF (transfert depuis le « Secteur Publications officielles » de la Chancellerie d'Etat) ;
- > a engagé, suite au départ à la retraite des titulaires, deux nouveaux responsables de la BDLF qui doivent exercer en commun l'ensemble des tâches liées à la diffusion de la législation afin de pouvoir garantir en tous temps leur bonne exécution ;
- > a poursuivi les travaux de réorganisation de sa bibliothèque : reprise du système de catalogage de la Bibliothèque cantonale et universitaire et épuration d'une partie des ouvrages ;
- > a fait face durant l'année à des absences de personnel importantes qui ont nécessité l'engagement temporaire d'un juriste à temps partiel pendant plusieurs mois.

La pandémie de coronavirus a eu à nouveau un certain impact sur les activités du SLeg, avec des dossiers consacrés spécifiquement à ce thème, la nécessité d'organiser assez largement le travail à domicile et le frein mis à certaines activités, notamment la participation à des formations ou conférences intercantionales.

---

## 3 Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI)

---

Chef de service : Gilbert Fasel

### 3.1 Activités

Le SAMI est responsable de l'approvisionnement des fournitures, du matériel de bureau administratif et technique, des appareils de bureau ainsi que des imprimés pour l'ensemble des services de l'Etat. Il est en charge de réaliser, au moyen de ses propres infrastructures, les travaux de prépresse, d'impression, de reliure et de numérisation. Le Service propose également ses services d'acquisition, de logistique et de gestion de produits imprimés aux institutions subventionnées par l'Etat.

### 3.2 Secteur des achats

Le chiffre d'affaires global du Service a atteint 4 421 413 francs, soit une augmentation de 8 % par rapport à l'année 2020. Le nombre des commandes traitées a diminué (moins 4,93 %) pour s'établir à 1330 unités. Les factures comptabilisées ont représenté 2204 pièces, soit une contraction de 13 %. Ces valeurs concernent l'ensemble des fournitures de bureau (sans le mobilier), les mandats d'impression, le matériel de vote et les montants dédiés à la maintenance des équipements. Cette progression du chiffre d'affaires indique le retour à une certaine normalité après les incertitudes du début de la pandémie. L'effet de rattrapage se chiffre à plus de quatre cent mille francs. La fluctuation des ratios « commandes et factures » dépend principalement des besoins clients.

Le projet OPI E « Optimisation du parc d'impression des écoles du secondaire 2 » a débuté en janvier après avoir été publié dans la FO en décembre 2020. Il est le fruit d'une collaboration SITel-SAMI sur le même modèle que celui utilisé pour le remplacement des imprimantes de l'administration. L'adjudicataire est une PME de la place et le software est de la même marque que celui utilisé dans le périmètre de l'administration. La planification de détail a été achevée en février et les premiers établissements ont été livrés durant les vacances de Pâques. En deuxième partie d'année, les déploiements ont été ralentis en raison de problèmes de livraisons. En effet, la perturbation des flux logistique mondiaux et les ruptures de stock au niveau des semi-conducteurs impactent les délais de livraison des périphériques. Pour les commandes finalisées après les vacances d'été, il faut prévoir au minimum six mois avant de recevoir les composants qui permettront l'assemblage des machines. Ce projet permettra, une réduction des coûts, une confidentialité accrue pour les utilisateurs ainsi qu'une amélioration de l'empreinte carbone.

Le service a participé aux diverses réunions de la commission en charge de l'harmonisation du matériel informatique pour les établissements du secondaire 2. Celle-ci est animée par le Centre de compétences Fritic et est composée de deux représentants du secondaire 2, l'OCMS, le SITel et le Sbat forment les autres participants au groupe de travail. L'objet du contrat-cadre initial est l'acquisition d'écrans Sony et de projecteurs Epson pour les établissements scolaires et l'administration. Les prestations d'acquisitions négociées lors de l'appel d'offres public initial ont été élargies par l'introduction de produits supplémentaires (2 modèles de caméra), des prestations de maintenance et la possibilité d'obtenir du matériel en prêt. Un avenant est à disposition des établissements qui souhaitent bénéficier de ces nouvelles possibilités. Le chiffre d'affaires inhérent à ce contrat-cadre représente environ cinq cent mille francs.

Les marchés du papier et des enveloppes destinées à l'administration et aux scrutins sont restés inchangés. Les contrats-cadres portent sur une durée de quatre ans. Aucune adaptation n'a été nécessaire durant la période. La qualité du papier est restée la même. L'Etat se veut d'être exemplaire et continue d'acheter le Refutura pour l'ensemble de ses publications. Un papier blanc, 100 % recyclé et labellisé Ange bleu, sans chlore ni azurants optiques. Il est fabriqué dans le Tyrol autrichien. La consommation annuelle pour l'ensemble de l'administration, le secondaire 2 et les établissements de la Haute école spécialisée a représenté 394 palettes, soit une augmentation de 1,5 % (388 palettes en 2020).

Le chef du service a coopéré aux divers comités de pilotage « Développement durable et Climat ». Il a également participé au lancement du projet de révision du plan cantonal des déchets.

---

Le service assume la responsabilité d'un apprenti technologue en impression ; il terminera sa formation en 2022.

### 3.3 Travaux d'impression réalisés en interne et mandats sous-traités

Les volumes des impressions réalisées en interne ont été proches de ceux réalisés avant la pandémie. Le nombre de copies a dépassé les cinq millions pour atteindre le chiffre de 5 221 940. Soit 19,20 % d'augmentation par rapport à 2020. Cette donnée équivaut à 1049 commandes. Le chiffre d'affaires du secteur représente un montant facturé de 621 610 francs (529 000 francs en 2020). Ces chiffres s'expliquent, d'une part, par un effet de rattrapage, d'autre part, par les nombreuses productions réalisées pour les centres de vaccination et de traçage. De plus, l'imprimerie a pu compter sur quelques nouvelles publications : le bulletin du personnel de la Police cantonale et une série de manuels d'étude pour l'OCMS.

L'année fut jalonnée par l'élaboration de diverses publications : rapports d'activités, projet de budget, budget, comptes, annuaire statistiques, bulletins d'information du Conservatoire et de la Police cantonale ou encore le volumineux magazine de l'école de couture ARZA destiné à remplacer le traditionnel défilé annulé pour des raisons sanitaires. Les piques d'activités sont restés les mêmes : la confection des supports didactiques pour le Service catholique de la catéchèse et du catéchuménat au début de l'année, les manuels d'étude pour l'enseignement du degré secondaire 2 académique et professionnel durant la période estivale. Les élections cantonales ont également nécessité un travail supplémentaire. Notamment la concrétisation de plusieurs appels d'offres ; mandats qui ont tous été attribués aux imprimeries du canton. L'hôpital ainsi que certains établissements cantonaux (ECAB, TPF, ECAS, OCMS, CPPEF) ont également utilisé les services de l'imprimerie interne.

Les travaux de prépresse sont restés stables. On distingue les réalisations comprenant une ou quelques pages, par exemples des cartes ou des invitations, des réalisations plus conséquentes nécessitant des ressources externes. C'était le cas pour la réalisation du bilan de la législature où un important travail de recherche, traitement de photos et retouche de pictogrammes a été effectué en collaboration avec le bureau de l'information et une agence de communication externe. Le secteur a été également sollicité pour des conseils graphiques, des questions en lien avec l'identité visuelle ou encore la mise à disposition de modèles ou de logotypes.

### 3.4 Travaux de reliure et de numérisation

Ci-après, les principaux travaux réalisés au sein de la reliure :

- > la restauration de treize registres pour le Registre foncier de la Sarine ;
- > l'assemblage de quarante-quatre journaux pour les archives de l'Etat ;
- > la confection d'une série de coffrets de protection pour les protocoles du Conseil communal de la Ville de Fribourg ;
- > la reliure de cent six minutaires pour le compte d'études notariales cantonales ;
- > la confection de quatre cent vingt-cinq reliures classiques pour les différents services de l'administration ainsi que cent cinquante-quatre emboîtages classiques et la réparation d'une dizaine de volumes pour les principales bibliothèques cantonales.

Concernant les activités de numérisation pour le compte des divers registres fonciers, le secteur a principalement travaillé pour le Registre foncier de la Gruyère et de la Singine. Au total, 35 585 prises de vues ont été réalisées, soit le traitement de 9460 fichiers. En comparaison avec l'année 2020, cela représente une diminution de 3,15 %.

### 3.5 Fournitures de matériel de bureau et logistique

Le secteur emploie 1,5 EPT. Il a assumé la responsabilité des acquisitions et de la distribution des fournitures auprès de l'ensemble des services de l'Etat.

Depuis le début de la pandémie, le secteur est également responsable de la distribution du matériel de protection individuelle. La demande a été particulièrement forte lors de la reprise de janvier. Sur l'ensemble de l'année, plus d'un million trois cent mille masques et vingt-six mille litres de solution hydro-alcoolique désinfectante ont été livrés à l'administration et aux écoles. Le service a profité du déstockage de la pharmacie de l'armée pour acquérir gratuitement deux conteneurs IBC de mille litres chacun. Ceux-ci ont été transvasés en récipients de 10 litres avec l'aide de la protection civile. La réserve de solution hydro-alcoolique désinfectante fabriquée par le groupe

pharmaceutique UCB au début de la pandémie est maintenant utilisée. En décembre une commande de trois mille litres a été passée afin de couvrir les besoins de la reprise.

L'adaptation de l'assortiment d'articles du SAMI s'est poursuivie. En juillet, le secteur a repris la distribution des accessoires et du petit matériel informatique ; travail jusque-là effectué par le SITel. Ces deux nouveaux groupes de produits viennent étoffer l'offre des fournitures existantes. A court terme, l'idée est que ces nouveaux produits (casques audio, claviers, souris, stations de base type HP, adaptateurs, câbles, etc.) compensent les futures et inévitables diminutions de matériel de classement et d'écriture dues à l'évolution des techniques de travail. A noter que pour l'instant, cette extension des prestations a pu se faire sans ressources supplémentaires. Le transfert du stock a permis de disposer de suffisamment de produit pour une grande partie de l'année. Les premières commandes de réassortiment ont été effectuées en automne. Le concept est de renforcer le canal de distribution du SAMI plutôt que chacun dispose de sa propre infrastructure de livraison. Pour les livraisons, le secteur a été épaulé par les artisans de la reliure et de l'imprimerie.

Les logisticiens ont traité 2845 commandes par le biais du shop SAMI-Intranet. En comparaison avec l'année 2020, la progression est de plus 16 %. Cela équivaut à un montant de 988 320 francs. L'inventaire annuel des produits a eu lieu en décembre. A cette date, la valeur du stock de fournitures était de 317 244 francs, soit 41 157 francs de plus qu'en 2020 (sans le stock du matériel de protection). Cette hausse est due à la reprise du stock des accessoires informatique du SITel. Durant cette année, l'équipe logistique n'a pas accueilli d'apprenti-e ; toutefois, cette possibilité persiste pour l'avenir. Les livraisons effectuées sur l'ensemble du territoire cantonal ont généré un parcours de plus de douze mille kilomètres.

### 3.6 Chiffres clés 2021

	2021	2020	Ecart
Nombre de commandes SAP-MM	1 330 commandes	1 399	- 69
Nombre de factures fournisseurs	2 204 factures	2 535	+ 331
Montant des mandats confiés aux entreprises CA (Impression, fournitures, équipements)	4 421 413 francs	4 094 071	+ 327 342
Produits stockés, approvisionnés et distribués	656 articles	632	+ 24
<u>Production interne</u>			
	2021	2020	Ecart
Impression numérique (Format A4 et A3)	5 221 940 pages	4 381 009	+ 840 931
Ouvrages reliés	425 exemplaires	410	+ 15
Documents numérisés au SAMI	35 585 pièces	36 743	- 1 158

## 4 Archives de l'Etat de Fribourg (AEF)

Archiviste cantonal : Alexandre Dafflon

### 4.1 Organisation et bases légales

Fin 2021, les AEF sont dotées d'un effectif de 7.4 EPT. Le 1<sup>er</sup> février 2021 est arrivé le nouvel archiviste cantonal adjoint. Le 1<sup>er</sup> août 2021, le collaborateur du Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI) chargé de travaux de numérisation a été directement intégré à l'équipe des AEF. Ces dernières ont pu bénéficier de la contribution de nombreuses forces d'appoint (apprenti-e-s, stagiaires, civilistes, jeunes demandeur-se-s d'emploi, bénéficiaires de programmes de réinsertion professionnelle). Les AEF accueillent un collaborateur scientifique à 100 % engagé par le Service de la justice (SJ), qui assure les travaux d'archivage pour le Pouvoir judiciaire, et une collaboratrice scientifique à 60 % engagée par la Police cantonale (POL). Un civiliste a été mis à la disposition de la Chancellerie



---

d'Etat afin de préparer un versement d'archives (40 jours de travail). Dès la mi-octobre 2021, la documentaliste des AEF a été mise à la disposition de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), afin d'assurer l'archivage des dossiers de la Conseillère d'Etat, directrice.

La mise en œuvre de la législation sur l'archivage s'est poursuivie en 2021, avec un accent sur la mise en place de plans de classement et de gestion au sein des différents secteurs de la Chancellerie d'Etat. Ces travaux ont été assurés par l'archiviste cantonal adjoint et la documentaliste. Le projet de directives d'archivage et d'un guide à l'attention des services a été repris par le nouvel archiviste cantonale adjoint.

## 4.2 Bâtiments et équipements

Le nouveau dépôt provisoire des Arsenaux 19 a permis d'accueillir de nombreux versements et d'y transférer des fonds depuis le siège des Arsenaux 17, afin d'améliorer le stockage des fonds anciens. Ces derniers ont été transférés au sous-sol du siège des AEF, ce qui constitue une amélioration sensible de leur sécurité et de leurs conditions de conservation. Le nouveau dépôt provisoire, qui est déjà rempli à 60 %, ne pourra cependant pas être utilisé de manière durable, car le propriétaire a rendu publics ses projets immobiliers dans le quartier et le bâtiment des Arsenaux 19 devrait être démolit dans les prochaines années. Il en est de même du dépôt des AEF dans l'ancien Arsenal cantonal (Arsenaux 16), voué à la démolition en 2025. Ces faits rendent d'autant plus nécessaire la réalisation du projet de Stockage interinstitutionnel cantonal (SIC), qui devrait voir le jour sur une parcelle appartenant à l'Etat, à Givisiez. Dans l'attente de la livraison du SIC, une solution transitoire devra être trouvée par le Service des bâtiments de l'Etat (SBat).

Dans la perspective du SIC, les AEF ont établi la liste des fonds patrimoniaux qui devraient être prioritairement stockés dans un abri de protection des biens culturels prévu dans le projet. Les besoins des AEF en la matière exigent un dépôt de protection spéciale de 310 m<sup>2</sup>.

## 4.3 Prestations et activités

### 4.3.1 Informatique et nouvelles technologies

Le projet *scopeXplore* a été lancé en 2021. Il s'agit d'implémenter un module permettant la mise en ligne et la consultation par le public de grandes quantités d'images numériques. Les AEF se sont lancées dans ce projet pilote pour le fournisseur, ce qui a eu pour conséquence des retards dans la mise en fonctionnement de l'outil. Ces retards ont été mis à profit pour intensifier la rétro-numérisation de fonds entiers, ce qui permettra d'accroître le volume des images insérées dans *scopeXplore*.

Les travaux de numérisation se sont donc poursuivis par le scannage de plusieurs séries importantes : les volumes de l'état civil (3700 volumes, 18762003), les *Bulletins officiels des lois du Canton de Fribourg* (340 volumes, 1803-2001) et les plans du cadastre cantonal. Les travaux de numérisation en 2021 représentent plus de 70 000 images. Les AEF ont en plus livré aux utilisateurs des archives et aux services de l'Etat 83 266 scans commandés. Les postes de consultation à disposition en salle de lecture renferment, fin 2021, 278 000 documents numériques.

Le projet Novarc d'archivage numérique à long terme a poursuivi son cours. La phase de conception de la plateforme d'échanges a été quelque peu allongée, dans deux buts : améliorer la couverture fonctionnelle en soutien aux unités administratives et rendre les processus plus autonomes afin d'éviter des surcharges de travail pour les AEF. Il a été décidé de baptiser la plateforme d'archivage numérique du nom de *FriArc*. Elle devrait entrer en production dans le courant de l'année 2022.

Dans le domaine de la cyberadministration, les AEF ont intégré la possibilité de commander des armoiries de famille sur la plateforme de l'Etat de Fribourg. Cette initiative s'intègre dans la stratégie informatique des AEF qui poursuivent l'objectif d'offrir leurs prestations au public sous forme de services en ligne.

### 4.3.2 Relations avec les producteurs d'archives

39 (33 en 2020) entités de l'administration ont fait l'objet de 121 (85 en 2020) visites ou séances de travail. L'état des lieux général de l'archivage, lancé en 2019, a été stoppé par les mesures de sécurité sanitaire et le travail s'est principalement concentré sur la Chancellerie d'Etat et les instances du Pouvoir judiciaire. 31 (44 en 2020) autres



collectivités publiques ou particuliers ont fait appel aux conseils et avis des AEF, pour un total de 42 (52 en 2020) séances et visites. Les relations ont été particulièrement intenses avec le Conseil exécutif de la Corporation cantonale ecclésiastique catholique (rédaction d'une directive sur les archives paroissiales).

Les AEF ont transmis 380 dossiers (325 en 2020), principalement aux instances du Pouvoir judiciaire (154), au Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) (104) et au Service de la population et des migrants (SpoMi) (122).

#### 4.3.3 Accroissement des fonds d'archives et de la bibliothèque

Les fonds des AEF ont augmenté de 561 ml, 373 provenant de la sphère étatique et 188 provenant d'autres collectivités publiques ou de personnes privées. L'ensemble des fonds s'établit à 17 407 ml à la fin de l'année 2021. La bibliothèque des AEF s'est enrichie de 272 (330 en 2020) nouveaux titres, catalogués par les soins de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) sur la plateforme SLSP des bibliothèques universitaires et scientifiques de Suisse.

Accroissement des fonds conservés par les AEF, en mètres linéaires :

Provenance	2021	2020	2019
Etat de Fribourg	373	204	116,1
Autres collectivités et personnes privées	188	70,5	33,9
<b>Total</b>	<b>561</b>	<b>274,5</b>	<b>149</b>

#### 4.3.4 Travaux de classement et d'inventaire

26 fonds et versements (24 en 2020) ont été entièrement répertoriés et intégrés dans la base de données informatique. On mentionnera particulièrement l'important fonds de la Direction de l'intérieur (1804–1898). D'autres fonds sont en cours de traitement : Direction des cultes, Service des bâtiments, Police cantonale, instances du Pouvoir judiciaire, Etablissements de Bellechasse, Professeurs de l'Université, ainsi que les fonds anciens du couvent des Augustins, de l'abbaye d'Hauterive, du bailliage de Gruyères et de la famille Praroman.

#### 4.3.5 Conservation et restauration de documents

Ont été confiés à des restaurateurs professionnels 28 parchemins et papiers du fonds des Augustins, 8 documents du fonds de la famille Praroman, un parchemin du fonds de Payerne, un parchemin du fonds des Anciennes Terres et un dossier et 4 plans du fonds du Service des ponts et chaussées.

#### 4.3.6 Service au public et communication

6021 (6005 en 2020) documents et dossiers ont été consultés par 344 (366 en 2020) lecteurs et lectrices représentant 1194 (1695 en 2020) passages journaliers. Contrairement à 2020, les AEF n'ont pas fermé leurs portes à cause de la pandémie, mais elles ont dû limiter de moitié le nombre de lecteurs et lectrices présents simultanément dans les salles de lecture. Le maintien de l'ouverture, moyennant un strict respect des mesures de sécurité sanitaire, a été apprécié de la clientèle des AEF. Cela a permis de ne pas préteriter les recherches en cours, en particulier celles des étudiants et des scientifiques. Les AEF ont délivré 171 (108 en 2020) croquis d'armoiries familiales à des particuliers.

Les recherches en faveur des personnes victimes de mesures coercitives se sont poursuivies en 2021 : 22 nouvelles demandes ont été enregistrées, 63 réponses envoyées et 33 dossiers demeurent en attente à la fin 2021. Les AEF ont accueilli 15 groupes (14 en 2020) pour des visites guidées et présentations, soit 229 personnes (217 en 2020). Les visites ont été organisées de manière à respecter les normes sanitaires en vigueur. En 2021, les AEF ont entamé une communication sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram). Au total, 23 nouvelles ont ainsi été diffusées, en lien avec l'actualité ou des sujets historiques fribourgeois.

#### 4.3.7 Activités culturelles et scientifiques

Les AEF ont prêté des documents au Musée Gutenberg de Fribourg pour l'exposition « Les Fribourgeoises sortent de l'ombre ! », consacrée à l'histoire des femmes à Fribourg, réalisée par des élèves de 10H, qui s'est tenue du 2 juillet au 19 septembre 2021. Les AEF ont également prêté à la Fondation Abegg, à Riggisberg (BE), un sac en cuir aux

---

armes du pape et de l'empereur (AEF, bourses d'archives, 15) pour restauration, et 3 parchemins de l'abbaye d'Hauterive pour analyse.

Le projet d'édition de procès en sorcellerie fribourgeois (XV<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècles) est entré dans sa phase finale de rédaction. La publication, dans la collection des « Sources du droit de la Suisse », est prévue pour le printemps 2022. Ce projet a donné lieu à plusieurs présentations dans le public et dans les médias. Le projet suivant, consacré aux Livres des serments, est d'ores et déjà organisé et financé.

En décembre 2021 est sorti l'ouvrage collectif *La fabrique de mémoire. Histoire des Archives de l'Etat de Fribourg* (Neuchâtel : éditions Alphil, 2021, 351 p.). C'est l'aboutissement d'une aventure commencée il y a dix ans. L'ouvrage, abondamment illustré, retrace sept siècles d'histoire de ce qui est devenu les Archives de l'Etat.

Un collaborateur scientifique universitaire a donné deux cours semestriels, l'un à l'Université de Lausanne, l'autre à celle de Fribourg. Les AEF collaborent étroitement avec les autres services patrimoniaux de l'Etat, notamment au sein du Groupe Patrimoine, qui s'est réuni à trois reprises en 2021. C'est dans ce groupe qu'a émergé un projet commun de digitalisation des fonds documentaires conservés par les différents services et institutions. Le projet « Digifonds » devrait se développer dans les prochaines années. Les collaborateurs et collaboratrices des AEF collaborent également avec les musées et bibliothèques du canton, les sociétés savantes et culturelles.

## 5 Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation (ATPrDM)

---

Président de la Commission : Laurent Schneuwly

Préposée cantonale à la transparence : Martine Stoffel

Préposée cantonale à la protection des données : Florence Henguely

Médiatrice cantonale : Annette Zunzer Raemy

### 5.1 Activités

Les activités de l'Autorité regroupent les tâches propres à la transparence, à la protection des données et nouvellement aussi à la médiation administrative. Elles découlent respectivement de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents (LInf), de la loi du 25 novembre 1994 sur la protection des données (LPrD) et de la loi du 25 juin 2015 sur la médiation administrative (LMéd). Bien qu'intégrée administrativement dans l'Autorité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le rapport d'activité 2021 de l'Autorité comprend déjà la partie de la médiation administrative, puisqu'il est adressé ensemble au Grand Conseil et que la conférence de presse annuelle est commune.

Le rapport d'activité de l'Autorité est édité dans le courant du mois de mai. Il sera consultable, dans le même délai, sur le site Internet : [Rapports d'activité | État de Fribourg](#).

## 6 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges		Comptes 2021 EPT	Comptes 2020 EPT	Ecart EPT
<b>Pouvoir exécutif – Chancellerie d'Etat</b>		<b>57,25</b>	<b>55,90</b>	<b>1,35</b>
Administration centrale		57,25	55,90	1,35
3100/CETA	Conseil d'Etat	7,00	7,00	
3105/CHAN	Chancellerie d'Etat	24,42	22,94	1,48
3110/ECON	Service d'achat du matériel et des imprimés	9,93	10,52	-0,59
3115/OLEG	Service de législation	6,03	5,82	0,21
3118/AREF	Archives de l'Etat	6,95	6,94	0,01
3120/ATPD	Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données	2,92	2,68	0,24